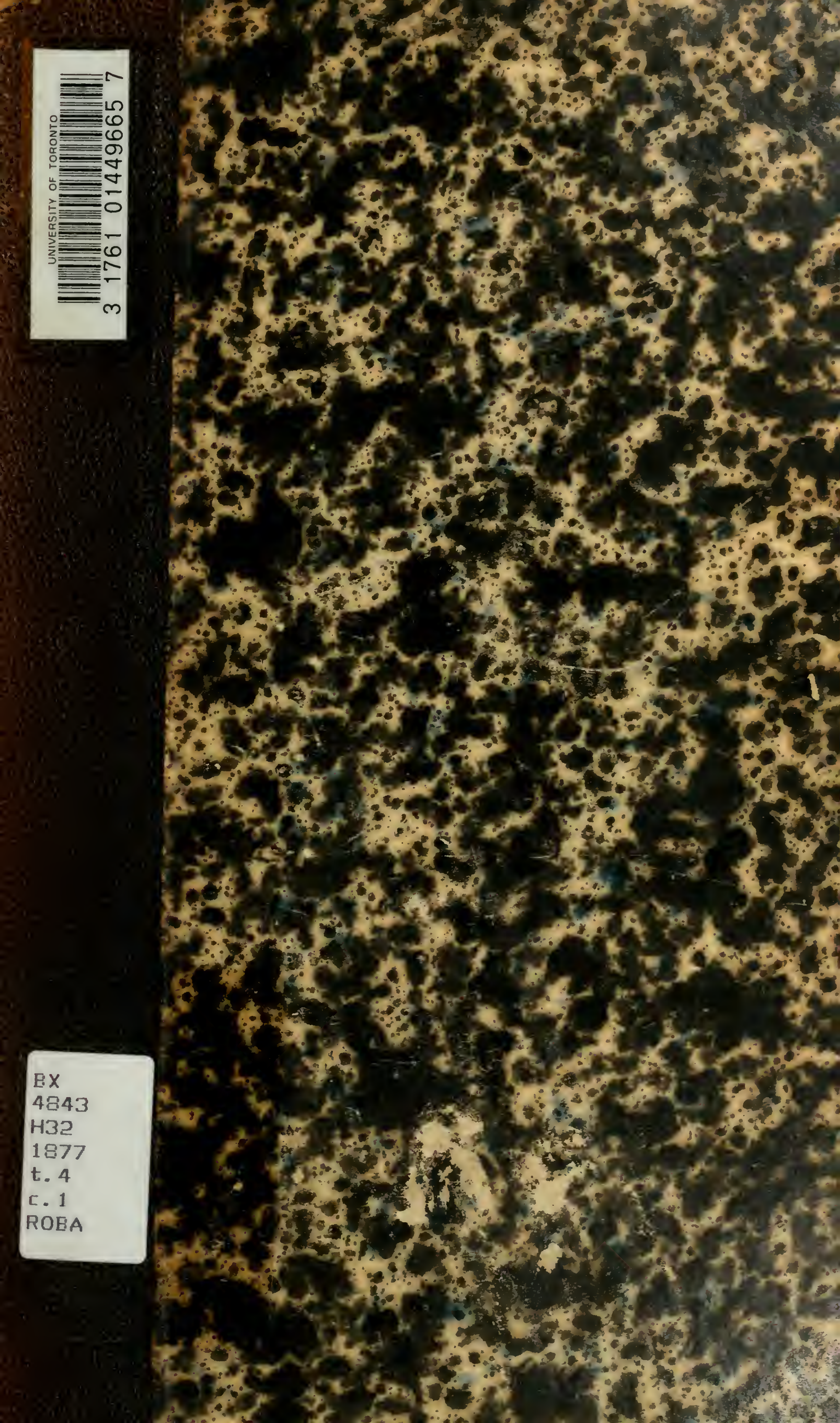
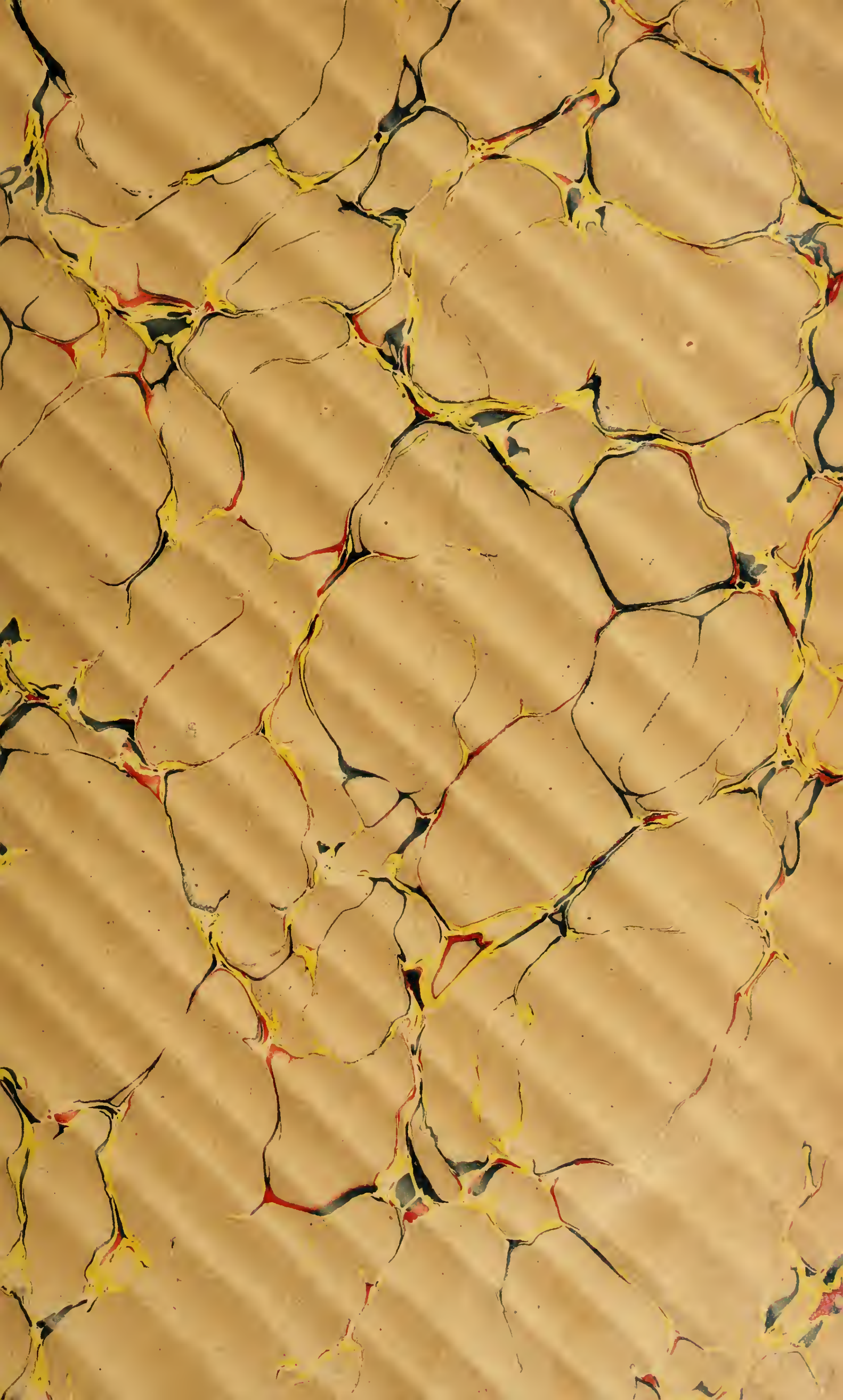

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01449665 7
BX
4843
H32
1877
t. 4
c. 1
ROBA


Ex Libris
PROFESSOR J. S. WILL



LA FRANCE

PROTESTANTE

BOURLOTON. Imprimeries réunies, B.

LA FRANCE

PROTESTANTE

PAR

MM. EUGÈNE ET ÉMILE HAAG

DEUXIÈME ÉDITION

SOUS LA DIRECTION

DE M. HENRI BORDIER

TOME QUATRIÈME



PARIS

LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

1884


LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO

LA FRANCE

PROTESTANTE

CHAPAT (Louis), d'Orange, artiste et littérateur du XVIIIe siècle, réfugié à Berlin, où il obtint le titre de conseiller du roi.

Dans la seconde partie de son *Recueil de renseignements relatifs à la culture des beaux-arts à Genève*, publiée en 1846, J.-J. Rigaud s'exprime ainsi (p. 55-56) :

« Il a existé à Genève, au commencement du siècle dernier, un graveur d'un mérite très remarquable, et dont le nom est resté cependant entièrement inconnu. Il gravait en relief sur pierre dans le genre des camées, employant à cet effet des pierres dures, telles que serpentine et silex, qu'il trouvait au bord du lac. M. John Du Pan avait possédé l'un de ses ouvrages, un buste de Calvin, gravé en relief sur une serpentine fort dure : il était admirablement bien travaillé. La pierre était ovale, de 27 lignes de hauteur sur 18 de largeur. L'artiste avait gravé, derrière, son nom en abrégé :

F. GENEV.
LUD. CHAP.
1731.

M. Du Pan avait fait de nombreuses recherches pour découvrir le nom de cet artiste, mais il n'avait pu y parvenir. Cependant, il avait entre les mains d'autres ouvrages du même maître, entre autres un portrait de l'impératrice Marie-Thérèse, de plus grande dimension que celui de Calvin, sur une pierre de même nature. »

Une note ajoutée à la nouvelle édition (1876, p. 127) de l'ouvrage du syndic J.-J. Rigaud a fait connaître enfin le nom de cet artiste :

« Outre le médaillon de Calvin [1] ici mentionné, dit cette note, la Bibliothèque publique possède une autre pierre sur laquelle le même artiste a gravé les portraits de Calvin et de Th. de Bèze, avec son nom LUD. CHAPAT, et cette inscription : SILEX PRAESTANTISSIMUS EYGARI [1] AMNIS. »

1 Provenant de M. J. Du Pan.

En consultant les Registres manuscrits de la Bibliothèque de Genève, nous y avons trouvé des renseignements complémentaires sur le lieu d'origine et sur le domicile de Chapat, qui n'était pas Genevois, mais seulement réfugié à Genève.

« Du 6 août 1748. — Présent de M. Louis Chapat. M. Chapat, d'Orange, a donné un bas-relief de Calvin et de Bèze sur un caillou [2]. »

Ailleurs [3], le même objet est désigné ainsi : « les bustes de Calvin et de Bèze sculptés sur un caillou d'une manière fort industrieuse par M. Chapat, d'Orange, *qui nous les a envoiés de Berlin.* »

Dès lors, il est clair qu'on doit identifier notre artiste, très habile graveur, avec un poète du même nom, qui a publié, le plus souvent en gardant l'anonyme, quelques petits ouvrages, — plus que médiocres, il faut le reconnaître, — mais qui, à défaut d'autre mérite, paraissent avoir celui de la rareté, car nous ne les avons vus mentionnés nulle part. Voici ceux que nous connaissons :

I. *Acrostiche de Louis quinze, suivi de quelques épigrammes.* Orange, Fortunat Labaye, impr., 1728, in-4 (anonyme).

II. *Acrostiches, suivis de quelques logogriphes ; s. l.*, 1733, in-4 de 26 p. Ano-

1 L'Aigue, affluent du Rhône, à l'ouest d'Orange.
2 Bibl. publ. Livre des achats et présents, vol. de 1726 à 1770, p. 183.
3 Rég. de la Direction de la Bibl., vol. de 1731 à 1825, p. 73 ; séance du 13 septembre 1748 : « Présens faits à la Bibliothèque depuis une année. »

nyme : les initiales des onze mots qui composent les vers 2 et 7 d'un huitain imprimé à la page 2 donnent, en acrostiche, LOVIS CHAPAT. — Cet opuscule contient en tout 38 pièces de vers (6 acrostiches, 28 logogriphes, 2 énigmes, 1 épigramme, et le huitain signalé tout à l'heure). Quelques lignes de préface décèlent toute l'infatuation de l'auteur : « Quoique je ne sois pas assés vain pour faire parade du foible talent que j'ai pour la poësie, cependant une nouvelle démangeoison de le produire me fait remettre sous la presse un acrostiche qui trainoit depuis plus de cinq ans dans la poussière. [Voy. le nº qui précède.] Heureux, si ma Clio recousue cachoit aujourd'hui ses vieux haillons, mais plus heureux encore si les autres pièces de ce petit recueil pouvoi[en]t suporter le jour ! Que la critique à présent gronde tant qu'elle voudra... »

III. *Petit recueil de poësies*, par Louis Chapat, conseiller de cour au service de Sa Majesté le roy de Prusse. Imp. à Berlin, chez Jean Grynæus, 1743, in-4º de 144 p. — Contient, outre la reproduction de diverses pièces du nº II et une nouvelle série d'acrostiches, de logogriphes, d'épigrammes, etc. : *Le radoteur amoureux*, comédie en cinq actes (p. 11-80), et *Le commencement des Actes des Apôtres mis en vers* (p. 135-144). Cette dernière pièce eut, paraît-il, trois éditions. On trouve aussi dans ce volume (p. 9) une vignette représentant les deux faces d'un « caillou onix de la rivière d'Eygues, gravé en relief par l'auteur en mémoire de la Paix » (1742).

IV. *Médailles antiques d'or, d'argent et de bronze, qui apartenoient à feu Monsieur Eller*, membre de l'Académie roïale des sciences, conseiller privé de S. M. le roi de Prusse et premier médecin de la Cour ; lesquelles on vendra toutes ensemble à un prix fort raisonnable. A Berlin, 1761, in-8 de 64 p. — Ce catalogue est anonyme : si nous l'attribuons à L. Chapat, c'est que nous en avons sous les yeux un exemplaire relié avec les nºs VI et VII de notre liste et provenant, croyons-nous, de la bibliothèque même de Chapat. En outre, on verra au nº suivant que notre sculpteur-poète était numismatiste et qu'il publia la description des médailles qui formaient sa propre collection.

V. *Rapsodies en vers et en prose*, par L. Ch. C. D. L. C. D. S. M. P. Première et dernière édition. Imp. à Berlin, chez G. J. Decker, impr. de l'Académie, 1762, in-8 de 327 p. — Les initiales du titre se traduisent aisément par « Louis Chapat, conseiller de la cour de S. M. Prussienne ». — Outre une centaine de logogriphes, quatrains et autres petites pièces de vers, ce volume contient : « la morale d'A-Kempis en quatrains renouvellez par L. C. » (p. 3-114), c'est-à-dire une refonte de la traduction en vers que l'académicien Desmarets avait faite du 1er livre de l'*Imitation de J.-C.* ; — un catalogue descriptif [1] (p. 212-307, 322-325) de 405 médailles antiques du cabinet de l'auteur, la plupart romaines, en argent et en bronze, avec des notes sur d'autres objets de sa collection, tels que pierres gravées en creux ou en relief, bronzes (p. 307-322), tableaux, estampes (p. 117-129), etc. ; — enfin quatre lettres critiques sur différents sujets, dont l'une corrige (!) des vers de Boileau.

VI. *Le Porte-feuille d'Apollon : caprice, qui renferme des Moralités, quelques Eloges et plusieurs traits satyriques qui n'offensent personne.* Imprimé je ne sais où par je ne sais qui, 1763, in-8 de 64 p. — Opuscule anonyme, divisé en trois parties, *Coq à l'âne, le Salmigondis, la Marmelade* : la première est un morceau de 454 vers, composé en 1754 et probablement imprimé à cette époque, les deux autres comprennent 143 quatrains, sixains, huitains, dixains, doubles sixains, doubles huitains et doubles dixains, dont un grand nombre figurent déjà dans le recueil précédent, sans compter 16 pièces intitulées : impromptu, épitaphe, couplet, festons, guirlande, épithalame, bouquet, allégorie, etc. ; l'une d'elles est un acrostiche « présenté en 1741 à S. M. le roi de Prusse avec le buste du grand-Electeur, Frideric-Guill., *sur un caillou de rivière.* »

[1] L'auteur note qu'une première édition « très inferieure » de ce Catalogue avait déjà paru en 1753 dans la *Bibliothèque germanique*, t. XIII, 2º part., p. 430 et suiv.

VII. *Les abeilles hors de la ruche*[1] : *feuille volante assez singulière.* A Berlin, G. J. Decker, impr. du Roi, 1764, in-8 de 16 p. — Encore un recueil anonyme de 55 quatrains, sixains, etc., etc., avec ce titre de départ : *La capilotade.*

Quérard ne cite point ces différents ouvrages dans sa *France littéraire*[2]. En revanche, il en indique deux autres, qu'il place sous le nom de « L. de Chapat »[3]. Sans les avoir vus, nous n'hésitons pas à les croire de notre personnage. Leur titre seul en fait foi. Un des deux (IX) est indiqué dans le Catal. de Soleinne (nº 2226) comme contenant le *Radoteur amoureux* (Conf. ci-dessus nº III). — Ces ouvrages sont :

VIII. *Opuscule poétique.* Leipsick, 1753, in-8.

IX. *La Clincaille du Parnasse.* Amsterdam, 1777, 2 vol. in-8.

Il est probable qu'à cette date de 1777, Louis Chapat vivait encore : du moins il est certain qu'en 1774 on le voit recopier et signer son « Abrégé de la Morale d'Akempis en quatrains. » Sur le titre de ce ms.[4], comme sur celui de *La Clincaille du Parnasse,* il se qualifie « cidevant conseiller du Roi de Prusse », ce qui permet de supposer qu'il était rentré en France pour y terminer son existence.

Les minutes des notaires genevois Jean[5], Marc[6] et Étienne[7] Fornet donnent quelques détails sur la famille à laquelle appartenait Louis Chapat. Timothée (fils de Jean) Chapat, d'Orange, réfugié à Genève[8], où il fut reçu habitant le 19 avril 1704, y épousa la même année Jaqueline, fille de feu Pierre Carlo, en son vivant marchand, de Châlon-sur-Saône, veuve de Jaques Laurens d'Orange. Il testa en 1714, laissant cinq enfants qu'il avait eus d'un premier mariage, savoir : 1º Daniel, avocat à Orange, qui lui-même fut père de Louis, Daniel, Marie femme de César-Antoine de Lamande, sieur de la Tournelle, et Jeanne; — 2º Eve, femme de David *Abauzit,* d'Uzès, qui en eut Jacques, Marguerite et Anne *Abauzit*; — 3º Jean, négociant à Orange, qui, de sa femme Antoinette Truffet, eut, entre autres enfants, Timothée, Daniel, Marguerite, femme, 1731, de Albert-Benjamin Bourgeois, d'Yverdon, précédemment négociant à Orange, Marie-Thérèse, femme de François *Astruc,* bourgeois de Genève, Thérèse et Françoise ; — 4º Pierre, réfugié à Genève, où il vivait avec sa sœur ; — 5º Louise, et où il mourut célibataire en 1756; parmi ses légataires, figure son neveu, fils de l'avocat Daniel, Louis Chapat « demeurant à Berlin, conseiller de la cour de S. M. le roi de Prusse. » (Th. Dufour)

CHAPPUISY. Un médecin de Lyon nommé *Chapuis,* lequel, comme il convenait à sa profession savante, avait latinisé son nom, se réfugia à Genève [Haag, III 337] où il est inscrit : *François Chapuisii,* sur le livre des bourgeois, à la date du 8 juin 1535. Un Amédée Chapuisii, chirurgien, venu de Savoie, et probablement son parent, fut admis à la bourgeoisie le même jour et son frère, Pierre Chapuisii, orfèvre, venant de Lyon, le fut aussi en 1547. Le médecin publia en 1548, à Genève, un vol. in-8º intitulé : *Sommaire contenant certains et vrais remèdes contre la peste, la manière de préserver les sains, contregarder les infects et ceux qui servent les malades, de guérir les frappés et de nettoyer les lieux,.... le tout traité si familièrement que chacun en cas de nécessité se pourra panser soi même.* Ce digne médecin, car il fallait un grand courage pour soigner les pestiférés, perdit bientôt à Genève son nom latinisé. Il figure dans les actes notariés sous le nom de François Chappuys[1]. Ce-

1 Formey avait publié à Berlin, de 1750 à 1754, un recueil périodique littéraire, qui portait pour titre : l'*Abeille du Parnasse* et qui eut dix volumes.

2 Chapat ne figure dans aucun des recueils biographiques ou bibliographiques que nous avons consultés (Joecher, *Biogr.* Michaud et Didot; Barbier, *Dict. des anon.*; Quérard, *Supercheries*; *Manuel* de Brunet, etc.).

3 « M. de Charat, nommé par Voltaire dans une lettre à Darget, datée de Berlin, 18 janvier 1751, ne serait-il pas « M. de Chapat ? »

4 Il a figuré sous le nº 167 du 216e catal. mensuel de Baillieu, libraire à Paris (30 avril 1882).

5 Vol. XXVII, fº 215 ; XXXVI, fºs 56, 63.

6 Vol. XIX, fº 18 ; L, fº 25, vº ; LXX. fº 68 vº.

7 Vol. XV, p. 233, 351, 353, 358 bis et ter, 397.

8 Un autre Pierre Chapat, d'Orange, réfugié à Genève, quitta cette ville le 7 septembre 1703 (Rég. de la Bourse françoise). Dès 1646, des membres de la même famille s'étaient établis dans le pays de Vaud.

1 Par exemple dans les minutes de Ph. Blondel (II, 36) pour une acquisition d'immeubles en 1584 et dans le testament de Jeanne Bordon sa veuve, vers 1593 (A. Blécheret not. XVI 266).

pendant un de ses descendants, Jean-Etienne Chappuis, né à Genève vers 1749, imagina de revendiquer le nom primitif de son ancêtre. Il convertit, bon ou mal gré, plusieurs de ses proches à son idée et il obtint, en 1786, la consécration de sa fantaisie particulière en prenant légalement le nom de *Chappuisy*. Il ne l'a pas illustré. A sa sortie de l'école, il avait été mis en apprentissage chez un horloger; mais son humeur inquiète s'accommodant mal d'un état sédentaire, il quitta l'établi pour se mettre commis dans les douanes de la Savoie; dès qu'il eut atteint sa majorité, il se maria avec une d[lle] bernoise qui le rendit père de plusieurs enfants; puis il alla s'établir avec sa famille chez une de ses tantes qui lui témoigna la plus tendre affection. Il se montra peu reconnaissant. Sa conduite ingrate et déloyale envers cette seconde mère souleva dans la population de Genève une si violente irritation contre lui qu'il se vit forcé de quitter la ville. Il entra comme clerc chez un notaire de Morez. C'est à cette époque qu'il composa son premier ouvrage sous le titre d'*Opinions*; mais il ne parait pas qu'il l'ait fait imprimer. En 1782, pensant que le temps avait effacé la mauvaise impression qu'il avait laissée chez ses concitoyens, il retourna dans sa ville natale; mais l'aversion publique continua de l'y poursuivre. En vain essaya-t-il de se réhabiliter par la publication d'un pamphlet intitulé *Genève vertueuse et non-corrompue*, in-8; il sentit la nécessité de s'expatrier. Il se rendit en Hollande, s'attacha au baron de Capellen et revint avec lui en France en qualité de secrétaire. Retiré à Sèvres pendant la Révolution, il y mourut dans une heureuse obscurité (après 1799). Outre ceux que nous avons déjà cités, Chappuisy prit la peine de faire imprimer les ouvrages suivants qui sont de bons exemples des excès de niaiserie sentimentale où pouvait conduire la lecture de Jean-Jacques.

I. *Les fruits de l'adversité ou Mémoires de J.-E. Chappuisy de Genève*; Amst., 1787, 2 volumes in-8. C'est une plaidoirie pour apitoyer sur ses soi-disant malheurs.

II. *Œuvre patriotique ou projet de constitution pour Genève*; Paris, 1790, in-8 de 436 et 504 p.

III. *Les soirées d'un solitaire ou Considérations sur les principes constitutifs des États*; Paris, 1797, in-8.

Il a laissé msc. un ouvrage intitulé *Les entretiens paternels*; mais c'est à tort qu'on lui attribue la traduction des Mémoires de Capellen; il s'est borné à en surveiller l'impression.

1. CHAPPUZEAU (Charles), originaire de Poitiers, avocat au Parlement de Paris, puis au Conseil privé, a laissé une bonne opinion de lui, fondée sur les ouvrages suivants dont il est l'auteur: I. *Le devoir général de l'homme en toutes conditions:* envers Dieu, le Roy, le public, son prochain et soy mesme; de sa vie, de sa mort, corporelle, spirituelle, temporelle, éternelle. Divisé en six livres; précédé d'une Epître au Roy; Paris, 1617, in-8, 371 p. — II. *Traicté des diverses juridictions de France*: des évocations, reiglemens de juges, procès de partage, privilèges de juridiction, requêtes civiles, propositions d'erreur, récusations, contrariété et cassation d'arrêts, péremptions d'instance et fins de non recevoir; Paris, 1618, in-8, 126 p., dédié à M[gr] Nicolas Chevalier, président de la cour des aydes. Réimprimé à Paris, 1620; à Lyon, 1666. — III. *Recueil de diverses pièces; harangues prononcées devant le Roi*, depuis 1589; Paris, Bernard, 1623, in-4. — On conserve à la Biblioth. du Protestantisme, à Paris, un mémoire de lui, original et signé (53 p. in-fol.), en date du 23 mars 1609, pour soutenir une requête présentée, en décemb. 1608, par les habitants réformés de la ville de Caen à l'effet d'obtenir la permission de construire un temple. — Le caractère sérieux, mais un peu naïf, de cet honnête homme, est légèrement raillé dans une page [1] des Historiettes de Tallemant des Réaux (édit. Paris et Monm., VII, 512) qui commence ainsi: « Un advocat au Conseil, nommé Chapuiseau, fit un cachet où un Chat puisoit de l'eau. Il composa un livre qu'il appeloit *Le devoir de l'homme...* » Sa

[1] Trop bouffonne pour être rapportée ici en entier.

femme, nommée Anne *Poullet* (née en 1590, inhumée le 13 janv. 1641 au Cimetière des SS. Pères), lui donna cinq enfants, au moins, que nous trouvons inscrits sur les registres de Charenton : Charles, né le 25 mai 1608 (parrain Isaac *de La Grange*, secrét. du prince de Condé), mort le 23 mars 1641 ; Pierre, sept. 1612 (parr. Pierre *Berger*, avocat au parlem., marr. Olympe *de Lorme*) ; Marie, née en octob. 1614 (voy. *Bull.* XXI 273), réfugiée en Angleterre à la Révocation ; Daniel, bapt. 14 juin 1620, sieur de Baugé, qui abjura (Tt 252) après s'être d'abord sauvé en Angleterre ; Anne, mariée en mars 1642 à Jonas *Martin* sieur de Montjourdin, avocat au Conseil privé, fils de Jean Martin, sénéchal de Jonzac ; Samuel, bapt. le 16 juin 1625. Ce dernier seul a, non sans peine et sans conteste, conquis quelque célébrité.

2. Samuel Chappuzeau, 1625-1701 [Haag, III 338]. Autant son père était pénétré de l'idée du devoir, autant celui-ci le fut médiocrement. L'éducation était rigide, suivant le salutaire usage d'autrefois, dans la maison de l'avocat. Samuel s'en échappa, âgé de treize ans, à la suite d'une correction qu'il avait reçue. Cependant il acheva convenablement ses études classiques au collège fondé à Chastillon-sur-Loing [1] par Coligny (Voy. ci-après col. 180), puis alla étudier la philosophie à l'Académie de Genève (quoiqu'il ne soit pas inscrit au Livre du recteur). A son retour en France, n'ayant encore que seize ans, il se laissa séduire par les convertisseurs catholiques et abjura entre les mains de l'évêque de Quimper-Corentin ; cependant au bout de trois ans, il rentra dans sa famille et dans le sein de l'Eglise réformée, à laquelle, depuis, il fut toujours très fidèle. Son père l'envoya alors à Montauban étudier la théologie. Il faut supposer qu'il ressentit, dans ce grave milieu, quelque élan de ferveur religieuse, car il fut admis au ministère évangélique. Le jeune ministre s'attacha à la personne d'un gentilhomme qui l'emmena en Ecosse. En 1650 et 1651, on le trouve en Hollande et en Allemagne. Il ne fait que passer à La Haye, d'où il prend rapidement la fuite pour échapper à la colère d'un gentilhomme auquel il avait offert la dédicace d'un ouvrage de son cru, en même temps qu'il l'offrait sous main à un autre. Tel est son début dans la carrière littéraire. « ... Si cela est un crime, la plupart des écrivains se devroient cacher, qui demeurent souvent des années entières en consultation sur la personne dont ils veulent mandier la protection et qui en ayant fait sonder plusieurs, à la fin s'arrestent à une. Je ne crois pas non plus qu'il soit blâmable de dédier en divers lieux divers tomes d'un même ouvrage, puisque l'autheur du Polex n'en a point reçu de reproches et qu'il s'en est au contraire très bien trouvé... » Cette profession de foi est écrite par Chapuzeau dans une lettre à M. *d'Haumalle* [1], capitaine au régiment hollandais de Haucourt. Sa lettre, datée de Cassel, 10 nov. 1650, annonce à cet officier qu'après avoir passé quelque temps à Brême où il eut, dit-il, « l'honneur d'être traité par le Sénat et de luy prescher deux fois de suite », il est depuis trois mois à Cassel où il a « l'honneur de prescher devant Leurs Altesses Electorales [2] et d'être employé dans d'autres affaires. » Quinze jours après il écrivait à un autre ami, nommé *Justel*, que la Landgrave de Hesse était au moment de faire imprimer une traduction qu'il avait faite des Colloques d'Erasme. « ... Possible vous le porterai-je moi même si d'avanture on ne me fait l'honneur de me retenir icy

1 On lit dans la *Vie de Coligny* par Hotman : « Il estimoit que l'ignorance des lettres avoit apporté non seulement à la République mais aussy à l'église d'espaisses ténèbres dans lesquelles la tirannie du pape avoit pris sa naissance et son accroissement... Ce qui l'obligea de faire bastir à grands frais un collège à Chastillon, en un bel air et sain, où il entretenoit de très doctes professeurs en la langue hébraïque, grecque et latine, et plusieurs escoliers. »

1 Voir notre tome I, col. 578.

2 Il ajoute dans son *Allemagne protestante*, p. 207 : « Les landgraves (de Hesse Cassel) ont proche du chateau une très belle maison où est la chancellerie et où se faisoient les leçons publiques avant que l'univ. de Marpurg fut rétablie. C'est où j'eus l'honneur, en 1650, de prononcer un discours *In musarum cum Marte concertationem* sur le sujet de la paix générale qui venoit de se conclure, et quelques jours après de soutenir du matin au soir des Thèses du Franc arbitre.... Son Altesse séréniss. ayant daigné assister avec toute la Cour aux deux actions. »

tout a fait. Je suis pourtant estably, en quelque façon, et Dieu mercy ce n'est pas mal allé, en deux mois, que de m'être mis en la posture où je suis. Je ne puis bien vous dire si je dois passer pour prédicateur ou pour secrétaire : mais au moins je presche, et j'écris des lettres. Si vous daignez quelquefois m'honorer des votres, etc... ». Il écrit encore, 28 janv. 1651, à M. *Rivet*, recteur de l'acad. de Bréda, qu'il a reçu beaucoup de grâces de leurs Altesses : « ...En effet après la table et le logement que j'ay au chateau, après les libéralités que j'ay éprouvées, après les louanges dont l'on m'a été prodigue pour quelques actions publiques que j'ay faites dans les deux langues, je ne voy pas que j'aye rien davantage à souhaiter. On m'a donné de l'ouvrage en attendant le rétablissement de l'académie et je travaille à présent à l'histoire de la régence d'Amélie-Elizabeth (la Landgrave mère de l'Electeur, sa protectrice)... [1] ». La mort de cette princesse le décida à rentrer dans sa patrie. La même année, 1651, il était à Lyon, correcteur d'imprimerie [2].

Il séjourna six ans à Lyon, y composa, 1656, un opuscule à la gloire de cette ville (ci-après nº I de la bibliographie) et y fit ses débuts dans la carrière dramatique en composant diverses pièces : le *Cercle des femmes* (pièce légère qui lui servit de canevas pour une comédie du même titre), *Pythias*, *Armetzar*, tragi-comédies qui furent imprimées de 1656 à 1658. Il connut certainement à Lyon la troupe de Molière qui vint y jouer en 1652, 1654, 1655, et Molière lui-même, « l'illustre Molière », comme il dit [3], qu'il eut le mérite, un des premiers, d'admirer et de louer hautement. Plus tard, à Genève et en Allemagne, il fit d'autres pièces en vers, ouvrages tous également de minime valeur, où cependant les critiques modernes signalent quelques traits que Molière n'aurait pas dédaigné de s'approprier pour ses personnages d'Harpagon, La Flèche et Frosine [1] ; deux de ses comédies ont été réimprimées récemment [2]. Pendant ce séjour à Lyon, Chappuzeau se maria : il épousa une Genevoise, Marie de La Serra. De Lyon il se rendit en Hollande, où son premier acte fut, en 1658, de faire imprimer un recueil des sermons (*voy.* Bibliogr. nº III) qu'il avait prononcés dans sa charge éphémère de prédicateur, à Cassel. Au bout de deux ans il parvint à se placer comme précepteur auprès du jeune prince Guillaume d'Orange ; mais il ne tarda pas à quitter cet emploi pour revenir à Paris où sa conduite fut assez équivoque et légère pour qu'il fût compromis dans le procès instruit devant le consistoire de Charenton au sujet des mœurs trop libres du pasteur Alexandre *Morus* (voy. ce nom). Il existe, au tome XIV de la Collection Conrart (Biblioth. de l'Arsenal) une « Déclaration » et un « Mémoire » de Chappuzeau, desquels il résulte qu'il dénonça Morus après avoir été le compagnon dissipé de ce pasteur qui fut frappé de suspension le 10 juillet 1661.

Un an après, 2 juill. 1662, Chappuzeau présentait au baptême, dans le temple de Charenton, son fils Jean, au même moment où l'on imprimait à Paris ses Colloques d'Erasme. Peu de mois après, au commencement de novembre, il alla s'établir à Genève où il n'obtint d'abord qu'un permis de trois mois de séjour, et dès son arrivée, « voulant éviter » le reproche (c'est lui qui parle) d'être » une bouche inutile dans une ville où » il voit chacun s'occuper si dignement » et ne croyant pouvoir mieux employer » les premiers jours de son établisse» ment... », il composa pour l'anniversaire de la fête de l'Escalade (12 décembre), « fête si célèbre [3] dans laquelle les » Genevois font éclater leur joie jus» qu'aux montagnes voisines et jus» qu'au ciel », un drame historique en

[1] Ces divers extraits sont tirés d'un cahier de copies de lettres et de vers de la main de Chapuzeau, 143 pag. In-4, conservé à la Biblioth. de Genève, mss 179 a. Ce cahier contient 20 lettres, des années 1650 et 51. Il est intitulé : *Recueil de lettres et de poésies de M. Chapuseau F. M. D. S. E.c.* [fidèle ministre du S. Evangile].

[2] Péricaud, Documents sur Lyon.

[3] *Le Théâtre franç.*, p. 179, 194, 199.

[1] Voy. George Monval, préface de la réimpression du *Theatre françois*, page X.

[2] Par M. V. Fournel, dans *Les Contemporains de Molière*, 2 vol. in-8. Paris, 1863 ; au t. 1er.

[3] L'escalade vainement tentée contre la ville par le duc de Savoie en 1602.

vers intitulé *Genève délivrée*, qu'il offrit aux magistrats de la République en demandant l'autorisation de l'imprimer et de le faire représenter par de jeunes étudiants.

Cette autorisation lui fut refusée (9 déc. 1662), mais on lui accorda, 16 fév. 1663, celle de rester dans la ville et d'y donner des leçons, suivant sa demande, comme professeur de géographie. Il y fut aidé sans doute par un certificat de bon chrétien signé en sa faveur, le 5 février, par tous les pasteurs et anciens de l'église de Charenton. (Rég. du consistoire de Genève). A cette époque, 1663, il alla visiter l'Italie et fit un séjour à Turin. Cependant cette période de sa vie fut tranquille et assez méritoire aux yeux des Genevois pour que la Seigneurie lui accordât, 22 octobre 1666, la bourgeoisie gratuite pour lui et ses quatre fils. Ayant perdu sa première femme, il s'était remarié à Genève avec Marie *Trichot*, fille d'un bourgeois de Sedan, feu Louis Trichot (écrit aussi *Triccot*, quelquefois *Trucheau*), laquelle possédait une certaine fortune, car on la voit figurer dans les minutes des notaires de Genève (de 1664 à 1687) comme propriétaire donnant à bail divers biens ruraux à Promenthoux et autres lieux de la baronie de Prangins, à Lancy près Genève et plusieurs immeubles dans la ville même. Mais ces ressources étaient annihilées par la fragilité de celles que Chappuzeau tirait de sa profession, comparée aux besoins de sa plantureuse famille : outre les quatre fils reçus à la bourgeoisie en même temps que lui, il fit encore baptiser à St-Pierre de Genève, du 12 septemb. 1663 au 10 janv. 1672, un fils prénommé Sigismond et cinq filles ; et en 1676 il eut encore un fils, Vincent, qui baptisé à Charenton le 21 juillet, mourut le 7 août. Un mois avant son honorable admission de bourgeois, il en était réduit à engager tout son mobilier pour emprunter un millier de florins [1]. Il est vrai que ce fut la même année, 1666, qu'il commença la publication d'un grand ouvrage sur lequel il dut compter pour édifier sa fortune, car ce livre devait intéresser l'Europe entière, surtout les princes, et lui procurer l'accès des cours. Il l'intitula *l'Europe vivante* et le dédia « Aux Puissances souveraines de la chrestienté ». Le titre qu'il mit en tête est regardé comme un chef-d'œuvre d'annonce et de charlatanisme.

L'Europe | vivante

ou | Relation nouvelle | historique et politique | de tous ses Estats, | selon la face qu'ils ont sur la fin de la présente année M.DC.LXVI. | representez en divers tableaux

qui en découvrent

L'Étendue, la Qualité | le Commerce, les Forces, les Révolutions, | la Religion, le Gouvernement, les Prétentions et les Intérests :

Suivis

des portraits et des alliances | des Roys, et des Princes, |

ou il est traité

de l'estat de leurs Cours, du Génie de leurs Peuples, | des Universitez et Bibliothèques célèbres, des Académies d'Eloquence, et | des Personnes illustres dans chaque Profession

avec un recueil

des Choses les plus Mémorables qui se sont passées dans l'Europe depuis la | Paix Générale : des Révolutions : des Prodiges : des Guerres : des | Attentats : des Traittez de Paix : des Grands Desseins : des | nouvelles Decouvertes : des Actions Solennelles : des | Morts : des Naissances : des Mariages Illustres.

A Geneve ; Pour Jean Herman Widerhold.

MDCLXVI.

[1] Le 24 septemb. 1666, Chappuzeau et sa femme « confessent devoir au s^r David Lemayre, marchant (pelletier) cit. de G., la somme de 1050 flor. pour vente et délivrance de marchandise... en payement de la q. ils assignent et hypothèquent 1° une tapisserie de Bergame tirant 17 aulnes, item un liet bois de noyer avec le matelas neuf, le traversier, une grande couverte fine, blanche, le tour de liet avec ses rideaux, le tout de sarge de camp verte toute neufve, la pailliasse avec les verges de fer et les penneaux de liet et un tapis ; item 3 aulnes ditte tapisserie de Bergame avec une forme de liet bois de noyer, pailliasse, traversier, matelas neuf, couverte fine rouge, etc. ; item deux autres liets avec, etc. ; item trois tables et trois tapis l'un de toile peinte et les deux autres de fleurs ; item dix chaises bois de noyer garnies et couvertes de teillis vert ; item 400 livres d'estain fin avec un grand chaudron et autres ustensiles de mesnage ; item un grand coffre couvert de marroquin du levant rouge, garny de clouz dorez, plein de linges et autres hardes ; item une grande armoire aussy pleine de linges et generallement tous lesquelz susdits meubles existant dans les membres de maison tous lesquelz ils habitent ; icelle estant d'abondant conseillée suivant les eeditz de ceste ville par nob. et spect. Alexandre de Harsy advocat en parlem., bourgeois, et nob. Jean Herman Widerholdt marchant libraire, habitant, ses bons amis icy presens. (Guinaud, notaire, V, 292).

L'épitre dédicatoire n'est pas inférieure au titre :

Puissances Souveraines, Voicy un Ouvrage qui a esté conceu à Vostre gloire, et qui decouvrant aux Peuples ce grand éclat qui vous environne leur imprime bien fortement la veneration et l'obeissance qu'ils Vous doivent, comme a leurs Dieux visibles, et aux Maistres absolus de leurs vies et de leurs biens. Vous estes eslevez a un faiste de Grandeur, d'où Vous regardez des millions d'hommes soumis à vos pieds, tandis que vous n'avez au dessus de Vous que le Dieu du Ciel, dont la Splendeur et la Majesté rejaillissent sur vos Testes et qui en Vous donnant le pouvoir Vous remplit de ces hautes et eminentes vertus, qui sont necessaires pour bien commander. Ce que le Soleil est au Monde, Vous l'estes dans Vos Estats : c'est de Vous quils reçoivent toute leur chaleur et leur lumière, et comme nous ozons bien representer le Soleil sur une toile, quoyqu'il soit beaucoup plus grand que toute la Terre : j'ay crû que je pouvois aussi prendre la hardiesse d'ébaucher vostre gloire dans mon Livre, et je me suis souvenu qu'une petite médaille qui porte l'image d'un grand Prince nous en decouvre bien aisement tous les traits. Si j'ay esté court dans mes narrations, je dois l'estre ici encore plus : et puisque c'est un des préceptes de la Politique de parler peu aux Grands, soit pour le respect de leur dignité, soit pour la considération de leurs affaires, je n'oze ajouter, Puissances Souveraines, que les vœux ardens que je fais pour la prospérité de Vos Personnes Sacrées, pour l'affermissement de Vos Thrônes, et pour la paix de la Chrétienté. Samvel Chappuzeau.

Quoique l'enflure de cette dédicace et la pompe du titre ne fussent guère soutenus par la suite du discours, car l'ouvrage est loin de répondre à ces grandes promesses, l'idée de cet Annuaire était heureuse : Chappuzeau avait une plume facile au service d'un œil observateur et ce recueil, d'abord un peu vide, mais qu'il eût pu améliorer d'année en année, serait devenu précieux pour la postérité, si notre auteur n'eût été très dépourvu de persévérance et d'esprit de conduite. *L'Europe vivante* eut en 1669 un deuxième volume [1] ; en 1671 un troisième, consacré spécialement à l'Allemagne et qu'il intitula en conséquence *L'Allemagne protestante* ; puis il laissa cette intéressante publication mourir. Comme il s'y met volontiers en scène, à tout propos, on y voit qu'à la fin de 1666 il quitta Genève pour aller à Lyon, parcourut le Languedoc, revint à Paris (1667) où il sut plus ou moins pénétrer dans les palais de Saint-Germain, Chantilly, Versailles, du Luxembourg et assister aux dernières représentations théâtrales du *Ballet du Roy;* puis, qu'après avoir été visiter de nouveau l'Angleterre [1], il se trouvait encore à Paris au commencement de 1669. « Je partis de Paris, lieu de ma naissance, au samedy 15e de mars de l'année 1669, et gagnay Lyon à grandes journées sans m'y arrester. J'avois envoyé devant tout ce qui m'estoit necessaire pour mon voyage et arrivant, le 24e, à Genève, j'en sortis le lendemain 25e avec trois chevaux, un pour moy, un pour mon valet, et un de bagage, chargé de toute l'Europe... » C'est des deux premiers volumes de son *Europe Vivante* qu'il parle ainsi, en tête de son troisième volume ; il allait la colporter lui-même dans les Etats du Nord, et la route où il s'engageait le conduisit successivement dans diverses capitales des Maisons princières, car c'est là qu'il cherchait ses acheteurs : les maisons de Würtemberg, de Bade, de Hesse, de Saxe,

1 8 feuill. prélim. et 328 p. in-4. On lit dans la preface :

« Puisque le docte autheur du Journal des Sçavans m'a declaré Protestant dans le jugement qu'il a fait de la 1re partie de cet ouvrage, il semble qu'il m'en demande l'aveu, et ne voulant tirer de gloire d'aucune autre chose que de ma religion, je suis bien aise d'avoir lieu de faire connaître icy à tout le monde que je suis né Protestant, que je mourray Protestant, et que quoique la fortune ne me soit pas favorable et que mes proches me retiennent mon bien avec cruauté, il n'y a rien au monde qui soit capable de m'oster...

» Je n'ay sans doute pas esté exact, mais qui pourroit l'estre dans une si grande diversité de matières et qui voudroit me vouloir mal pour avoir fait innocemment quelque erreur... Je ne donne icy que le plan d'un grand ouvrage, et je souhaite qu'un habile homme et plus versé que moy dans la connoissance du monde, ne dédaigne pas de suivre mes pas. Pour peu qu'il veuille en prendre la peine, il m'aura bientôt devancé : il n'y aura point de honte pour luy et il y aura pour moy bien de la gloire. »

1 Il était revenu à Genève dans l'intervalle : « Le 14 mars 1668,... noble Samuel Chappuzeau bourgeois de cette cite, confesse devoir a Samuel Lenieps advocat la somme de 50 escus blancs pour prest qu'il a heu et receu dudit sr créditeur pour l'employer ainsy qu'il promet aux frais et despens qu'il convient faire pour achapt de papier pour faire imprimer un livre intitulé : « Les Entretiens familiers d'Erasme » duquel il a baillé charge d'en faire l'impression au sr Jean Miège imprimeur jusques au nombre de 1500 exemplaires,.. lesq. ledit confessant affecte et spécialement hypothèque en faveur dud. sr créditeur » (Guinand, not. VII, 95).

d'Anhalt, de Brunswich et Lunebourg, de Brandebourg, de Holstein et de Mecklembourg.

Après six mois employés à ce voyage sans rencontrer la fortune [1], il revient à son foyer de Genève où il continue de rédiger hâtivement toutes sortes d'ouvrages, tout en donnant des leçons ; puis il reprend sa douce habitude de parcourir les principautés allemandes. Le 29 octobre 1671, toujours plein de ses illusions et de sa présomption ordinaires il écrivait de Leipzig, au pasteur et professeur genevois Théod. Tronchin :

... Je me disposais à être de retour à Genève à la St-Martin, mais son Altesse Electorale de Brandebourg, qui a daigné encore cette fois me donner deux audiences assez longues et me dire des choses fort obligeantes, m'ayant honoré d'une commission qui regarde son service dans une autre Cour, je n'ai pas dû la refuser ; ce qui me demande un mois de plus pour m'en acquitter et retourner à Berlin luy en rendre compte. De sorte, M., que je ne vois pas que je puisse être guère plus tost de retour que vers la fin de l'année. On m'a fait en trois Cours des propositions assez honorables et avantageuses pour un établissement ; je ne les ay pas rejettées, mais sans y répondre positivement, vous avoüant que j'ai beaucoup d'inclination pour Genève, quoyque je n'y aye nulle subsistance que fort casuelle et que je n'y fasse que le vil métier de petit maître d'école, ce qui ne peut pas borner la moindre ambition d'un honneste homme. D'ailleurs, j'ay d'estroites obligations à nos Seigneurs, et quoy que je leur doive être indifférent, j'aurois bien de la peine à me résoudre à les quitter... tant qu'ils me voudront faire la grâce de me souffrir et qu'ils me croiront aussi sincère et aussi zélé que je le suis en effet pour leur service ; ce que je tascheray de leur faire parêtre en toutes occasions, ne me voulant principalement prévaloir qu'au bien de l'Estat des belles habitudes que je prends avec les premiers Ministres de l'Europe, quelques uns desquels m'honorent très particulièrement de leur amitié, et me traittent d'un air plus obligeant que je ne mérite. J'ay passé quelques jours avec Madame la Duchesse de Saxe, de la maison de La Tremouille, qui m'a très particulièrement recommandé de vous assurer de bouche de son service, etc. (*Bull.* XXIV, 514).

Ses respects pour la seigneurie de Genève venaient bien à point, car peu de temps auparavant, le Conseil (séance du 11 juillet) avait reçu le rapport d'un magistrat déclarant « que le Sr Chappuzeau avait fait imprimer en ville » un livre intitulé : *La relation de Savoie,* qui contenoit des choses préjudiciables pour Genève ». Il avait en effet commis cette réelle imprudence d'appeler le duc de Savoie « Comte de Genève », sans aucune atténuation et sans réserve aucune des droits de la ville. De la part d'un bourgeois de la République, c'était une trahison, et l'indignation soulevée contre lui fut telle qu'il n'osa pas se représenter ; et malgré les plus humbles excuses, il n'en obtint que longtemps après la permission. De grands personnages résidant à Genève intercédèrent vainement pour lui en représentant qu'ils avaient besoin de ses leçons « de langue françoise et autres sciences », et qu'ils s'engageaient à le tenir enfermé dans leur maison sans permettre qu'il en sortît ; le Conseil répondait aux instances, par exemple, du prince de Saxe-Gotha (17 mars 1674) « qu'il seroit à craindre qu'il ne fût maltraité par le peuple qui l'avoit pris en aversion. » Cette exclusion sévère ne fut levée que deux mois plus tard sur de nouvelles instances.

Chappuzeau reprit alors avec ardeur ses travaux littéraires. Il fit imprimer sa très intéressante notice du Théâtre Français qu'il avait achevée l'année précédente ; il publia un dictionnaire français, allemand et latin, un récit des voyages de Tavernier ; il entreprit le rude travail d'écrire une bibliothèque universelle qui paraît n'avoir été que commencée. Enfin, voyageant de nouveau en Allemagne et se trouvant à Hanovre, il écrivit de cette ville aux magistrats de Genève, le 23 septembre 1682, sollicitant avec une extrême mo-

[1] Le 3 mars 1671, le Sr S. Chappuzeau comme principal, et à sa prière et requeste le Sr Jean Murat, fils de Pierre Murat, ministre du St Ev., comme caution... confessent devoir au Sr Thomas, maistre et marchand molinier de soye, la somme de 1000 flor. pour prest heu et réellement receu payables dans six mois prochains avec la cense dès aujourd'huy à raison de 7 pour 100... Et pour meilleure asseurance dudit payement, le d. Sr principal confessant a promis et promet de ne sortir de cette ville aucun exemplaire de la suitte de son livre intitulé l'Europe Vivante que par un préalable, le d. Sr Martine ait esté payé et satisfait... (Guinand, not. X, 98).

destie son congé et en même temps leur agrément pour entrer au service du duc de Zell, de la maison de Brunswick, en qualité de gouverneur des pages de ce prince, auprès duquel un de ses fils remplissait déjà depuis six ans les fonctions de secrétaire. Il terminait sa lettre [1] en priant la Seigneurie ne pas entraver le départ de sa petite famille restée à Genève, parce que, dit-il, ce ne sera qu'après avoir pris possession de son nouveau poste qu'il sera à même de satisfaire quelques créanciers qu'il a dans cette ville et qu'il promet solennellement et religieusement de contenter dès qu'il en aura les moyens. Il exerça cette charge de gouverneur des pages pendant presque les vingt dernières années de sa vie et mourut à Zell au mois d'août 1701. On a dit [2] qu'il mourut infirme, aveugle et pauvre [3]; cela peut être, mais on le voit encore plein d'ardeur et d'activité deux ans avant sa mort et écrivant à Théod. Tronchin, 25 juin 1699, pour lui donner d'excellents et très longs détails (Voy. sa lettre, *Bull.*. XXIV 516.) sur un nouvel ouvrage qu'il préparait et qui devait être plus considérable et plus important que tous ceux qu'il avait déjà publiés, un Dictionnaire historique semblable à celui de Moréri, mais expurgé de la malveillance de celui-ci contre la religion protestante. Tous les biographes [4] ont aussi prononcé une sorte de condamnation générale de tous ses écrits comme marqués au coin d'une extrême médiocrité; il semblerait que son nom disgrâcieux, qui dut lui nuire souvent dans le beau monde qu'il aspirait à hanter, ait continué de lui nuire encore après sa mort. Chappuzeau, d'ordinaire intéressant et ingénieux, quelquefois spirituel et souvent artiste dans son langage, n'était pas né poete [5]; il n'écrivit qu'en vue du gain, exploitant avec calcul, sinon avec adresse, les occasions qui s'offraient à lui; mais il avait le coup d'œil bon, la plume aisée, et ce n'était certainement un homme sans talent qui put composer dans des genres très divers les nombreux ouvrages que nous avons sommairement passés en revue et dont voici une liste plus précise :

I. *Lyon dans son lustre. Discours divisé en deux parties : la Première embrasse les éloges de la ville et des habitans; la Deuxième, par une recherche curieuse, met au jour l'état présent du corps Ecclésiastique, du Politique et du Militaire; suivy des noms et qualités de tous ceux qui les gouvernent et de plu-*

[1] Archives de Genève, portef. hist. nº 3724.

[2] Sénebier, Michaud, Haag, Paul Lacroix, etc.

[3] C'est Moreri, c'est-à-dire un de ses continuateurs qui a, le premier, dit cela, à l'art. Chapuzeau : « Trois jours avant sa mort il composa un sonnet » où il se plaigneit d'être en même temps vieux, » aveugle et pauvre. »

[4] Sauf M. Fournel, p. 359, qui donne, avec raison, leur unanimité même pour suspecte.

[5] Voici le meilleur d'une supplique en cent et quelques vers qu'il adressait, 1650, à Mme la duchesse de Longueville pour solliciter sa charité (Bibliot. de Genève, mn. 179 a) :

Je, qui dès l'âge de treize ans
Plus enfant que tous les enfans,
Sortis du logis de mon père,
Où je faisois très bonne chère,
Par un caprice d'escolier
Qui ne peut vivre en son pallier
Et dont la teste de girouette
Le met aux champs dès qu'on le fouette,
Vous adresse plein de douleur,
O princesse de grand'valeur !
Le tissu d'une triste histoire
Qui n'est hélas que trop notoire.
Mais V. A. ne sçait pas
Combien sont tristes mes repas,
Combien de pleurs dans la journée
Je répans sur ma destinée.....
Princesse, veux-je dire encore,
Plus belle qu'on ne peint l'Aurore,
Plus brillante que le Soleil,
Princesse au teint blanc et vermeil,
Aux yeux bleus, à la tresse blonde;
Princesse, pour le dernier coup,
Qui, sans flater, valés beaucoup,
Songez que l'on vit avec peine
Si l'on n'a toujours bourse pleine,
Et que je me treuve aujourd'huy
Sans feu, sans lieu, sans nul apuy.
Si vous me faites cette grace
Dans le malheur qui me menace
Et qui me talonne de près
De me faire quelques bons prêts
(J'entens des prêts à ne point rendre)
V. A. ne peut comprendre
De quel ample remercîment
Sera suivy ce traitement :
La troupe entière des neuf Muses
Par mille louanges confuses
Reconnaîtra cette faveur.
Poussés de la même ferveur
Mes amis, encore qu'assés rares,
Feront devant vous cent fanfares.
Il n'est jusques à Luinet [quelque singe ?]
Qui ne vous oste le bonnet.
Si vos bras sont trop delicats
Pour lever un sac de ducats,
Que V. A. donne charge
Pour elle de se montrer large
A Monseigneur son argentier
Que je tiens homme fort entier;
La qualité que je lui donne
Ne doit scandaliser personne;
Il est bien Monseigneur pour moy
Et je l'appelleray mon Roy
Si de vostre part il m'aporte
Ce qui tout homme reconforte...

sieurs autres singularitez. Lyon, Scipion Jasserme, aux dépens de l'autheur; 1656. In-4 de 16 et 112 pages. Avec une approbation de plusieurs docteurs de la faculté de théol. de Paris, datée de Lyon 2 déc. 1655 et un privilége du Roi daté de Paris, 10 décemb. 1655; puis deux quatrains à l'éloge du livre par Ch. Spon et Claude Stouppe médecins; en tête un frontispice compliqué (gravure à l'eau forte signée « Claudine Bunand fecit ») où parait au fond l'hôtel de ville de Lyon et sur le premier plan un lion rampant, dans le corps duquel est enchâssé le plan de la ville; l'animal porte sur la tête et à chacune de ses griffes les cinq armoiries du prévôt des marchands et des quatre échevins de Lyon.

II. *Le Cercle des femmes* ou les Secrets du lit nuptial, entretiens comiques en prose; Lyon, chez Girin et D. Rivière, sans date [1656]. — Réimprimé à Paris, Ch. Cabry, 1663, in-12. — Ce sont six entretiens en prose qui n'ont rien de commun, que le titre, avec *Le Cercle des femmes*, comédie en trois actes et en vers du même auteur (Brunet, man. du libraire).

III. *Pythias et Damon ou le Triomphe de l'amour et de l'amitié*, tragi-comédie dédiée à M. Apero Van der Hoeven; Amsterdam, Jean Ravestein, 1657, pet. in-12, 6 feuill. prél. et 56 p. L'auteur dit dans sa dédicace que cette pièce vient d'être jouée, dans l'hiver 1656-57, à Paris et à Bruges. — Réimpr. en 1672, puis à Amsterdam, Henri Schelte, 1705.

IV. *Armetzar ou les Amis ennemis*, tragi-comédie en cinq actes, dédiée à M. Snoeckaert de Schaunburgh; Leyde, Jean Elzevir, 1658 in-12 de 102 p.

Ces trois pièces, nos II, III et IV, parurent sous le voile de l'anonyme.

V. *Discours chrestiens prononcez à Cassel*[1] *en présence de Leurs Altesses de Hesse. Avec un Traitté de l'action et du geste de l'Orateur touchant la manière de bien prescher.* A Amsterdam, et se vend à Charenton par Olivier de Varennes demeurant au Palais en la gallerie des Prisonniers près la Chancellerie, au Vase d'Or. 1658; 8 feuill. prélim. et 287 pages, pet. in-8.

[1] Les 2 et 15 nov. 1650, 5 janv. et 6 mars 1651. Le deuxième, seul, devant Leurs Altesses de Hesse.

Les feuillets prélim. contiennent une épitre « A M. Laurent de Geer seigneur de Usterubuy, commissaire de S. M. et couronne de Suède » où se trouvent d'intéressants détails sur la famille de Geer et un [avis] Au lecteur, commençant en ces termes :

Je n'aspire point à me rendre plus connu par la publication de ces discours, que je n'ose honnorer du nom de Sermons: ce n'est pas cette ambition qui me pousse, et moins encore la temerité de m'imaginer qu'ils meritent d'estre leus après mille doctes et eloquentes predications de plusieurs de nos Pasteurs, et particulierement des inimitables de Monsieur Daillé. Tu me vas demander, si j'ay expliqué ce sentiment au Libraire, quelle raison l'a pû obliger à se charger de mon manuscrit, et s'engager aux frais de l'impression. Je te proteste que je l'ignore moy-méme, et te diray seulement qu'il me pria de luy en permettre le debit après lui en avoir permis la lecture. Quoy qu'il en soit, le long temps que j'ay gardé ces petits ouvrages entre mes papiers, témoigne assez le peu d'envie que j'avois de les mettre au jour. Puisqu'ils le voyent enfin, et que sans parler du Libraire, quelques amis m'ont puissamment sollicité de les produire, je dois coucher icy en peu de mots l'utilité qui s'en peut tirer. Le premier traitte.....

Peut-on mieux dire? Le « Traicté de la manière de bien prescher, adressé à un jeune Proposant » (p. 1-97) est du même style, clair, logique, agréable qui se soutient aussi dans ces quatre discours, que l'auteur n'ose point appeler Sermons, et qui sont des exposés de morale terminés chacun par une belle prière, tels qu'on pourrait les débiter en chaire encore aujourd'hui, de même qu'on pourrait réimprimer le Traité sur la manière de bien prêcher, aussi bien pour le profit des curieux que pour celui des Proposants. En voici deux exemples :

Page 61 : Je veux « un discours masle, une oraison coulante, une vive expression; j'entens un discours qui n'ayt rien de superflu, qui soit épuré de ces mots antiques *pieça* et *ainçois*: qui se contente d'*ainsy* pour *ainsy aussy*; d'*afin* pour *à celle fin*, de *vû que* pour *comme ainsy soit*, de *contre* pour *à l'encontre*, et ainsy du reste. De la

sorte vous parlez avec plus de politesse et vous épargnez dans un sermon deux mille syllabes qui ne servent de rien et qui chôquent plûtost l'oreille de l'auditeur. Je voudrois aussy qu'on retranchast tous ces termes écorchez du Latin, et que les bonnes femmes ne peuvent entendre, qu'au lieu d'*extirper* on dist *arracher*, qu'on dist *embraser* et non pas *ardre*. Je voudrois encore qu'on bannist de la chaire toutes ces distinctions de l'Ecole, d'*implicitement*; d'*explicitement*, de *médiat* et d'*immédiat*, d'*hétérogène* et d'*homogenée*, dont j'ay ouy un très fameux théologien se servir devant trois douzaines de personnes qui n'avoient vray semblablement aucune étude »...

Page 39 : « J'en voy plusieurs qui entrent au temple comme ils entreroient dans un lieu commun, et qui ne font point de distinction de la *Maison de Dieu* d'avec les maisons profanes. Je veux que les hommes ôtent le chapeau à la porte, et ne le remettent qu'après qu'ils sont en leur place et qu'ils ont fait une petite prière pour demander à Dieu la grace de profiter du sermon. Les femmes prendront la peine aussy en entrant d'abattre leurs robbes, et celles qui portent masque, de le detacher et ne le reprendre qu'à la sortie ; elles n'ont point à aprehender le hâle en ce lieu, et elles y doivent parêtre avec toute la décence possible. Je diray qu'en marchant a la saincte communion, et les hommes et les femmes doivent garder une grande modestie, et bien loin de saluer en passant les uns et les autres, ne penser precisément qu'à l'action importante qui les appelle »...

VI. *L'Académie des femmes* (comédie en trois actes et en vers) ; Paris, chez Aug. Courbé et Billaine, 1661, in-12 ; épître dédicatoire à M. de Pertuy capitaine des gardes de M. de Turenne. Elle fut représentée « avec applaudissement grâce à la belle exécution », sur le théâtre du Marais au mois d'octobre 1661. — Réimprimée à Lyon, sans date, chez Girin et Rivière, 60 p. in-12 ; cette fois sous ce titre : *Le Cercle des femmes ; comédie*, avec une épître dédicatoire à S. A. S. Mme la Duchesse Palatine de Simmeren, née princesse d'Orange. « J'ay tasché, dit Chappuzeau, de soûtenir les pensées du grand Erasme, et de ne lui rien oster de cette grâce admirable dont il accompagne tout ce qu'il dit. » — *L'Académie des femmes* a été réimprimée par M. Vict. Fournel dans son livre intitulé « Les Contemporains de Molière » (Paris, 1863) t. I p. 355.

VII. *Le Riche impertinent*, comédie en cinq actes et en vers. « C'est la première pièce où les financiers sont pris pour point de mire. » (G. Monval, Le Théat. fr. p. VIII.) Elle fut jouée par la troupe de Molière, sur le théâtre du Palais-Royal, le 6 mai 1661, et sept autres fois dans le courant du même mois, puis portée par l'auteur aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne qui la jouèrent en 1662. On l'a imprimée sous ce titre modifié : *Le Riche mécontent ou le Noble imaginaire* ; Paris, Loyson et Ribou, 1er août 1662 ; avec une dédicace à S. A. R. Mademoiselle, en date du 6 mars de la même année. Elle subit encore une troisième transformation et s'appela : *Le Partisan dupé*, pièce qui figure dans un recueil imprimé à Lyon, Girin et Rivière, 1674 (voy. ci-après n° XVII) ; dédiée à S. A. S. Mme la princesse d'Anhalt née princesse d'Orange. Notre auteur, comme on l'a vu plus haut (col. 10), ne se faisait aucun scrupule de faire servir plusieurs fois ses ouvrages en changeant le titre.

VIII. *Le Colin-Maillard*, comédie facétieuse en un acte et en vers de 8 syllabes ; Paris, J. B. Loyson, pet. in-12 ; dédiée à Mme Lescot, veuve d'un riche orfèvre. L'impression est probablement de l'année 1662, année où cette pièce fut jouée à l'hôtel de Bourgogne. Elle reparut ensuite sous le titre de *L'Avare dupé ou l'homme de paille* ; Paris, G. de Luynes, 1663, in-12 ; puis encore à Lyon, s. d., chez Girin et Rivière, sous ce nouveau titre : *La Dame d'intrigue ou le riche vilain*. Cette pièce a été réimprimée par M. Fournel, Contemp. de Molière, t. III.

IX. *Entretiens familiers d'Erasme*, trad. du latin ; Paris, 1662, in-12. Chappuzeau n'a traduit que 30 de ces colloques, en y joignant des sommaires et ses remarques. — On attribue (Voy. ci-dessus, t. III, 339, n° IV) à Chappuzeau une traduction des colloques de Mathurin Cordier, imp. à Genève en 1666 et 1675. C'est, croyons-nous, une confusion qu'on aura faite de son nom avec celui de Gab. Chapuis.

X. *Genève délivrée*. Drame historique

(à 8 personnages; environ 400 vers) présenté aux syndics et conseils de Genève, par Sam. Chappuzeau, pour la célébration du 60e anniversaire de la fête de l'Escalade (12 déc. 1602), mais dont la représentation ni l'impression ne furent autorisés. Un manuscrit de cet ouvrage, conservé à Genève, a été heureusement imprimé pour le 260e anniversaire de la même fête (avec une bonne préface de M. Galiffe) sous ce titre :

Genève délivrée ; comédie sur l'Escalade, composée en 1602, *par Samuel Chappuzeau, homme de lettres ; publiée par J.-J.* [lisez J.-B.-G.] *Galiffe et Ed. Fick, juris utriusque doctoribus*; Genève, J.-G. Fick, 1862; xx et 26 pages in-8.

Sénebier (Hist. litt. de Genève) mentionne une *Genève délivrée, poëme en cinq chants sur l'Escalade,* qui aurait été imprimé à Zell in-4 en 1702.

XI. *Oratio in Dei Creatoris laudes*; 1663 in-4. — Sénebier qui cite cet opuscule semble seul l'avoir vu. Il est possible que n'ayant pu faire représenter sa comédie (« ce petit poëme, que j'ay » disposé, disait Chappuzeau, dans la » préface, en faveur de la jeunesse pour » l'accoustumer à se produire en pu- » blic »), il l'avait remplacée auprès de ses écoliers par un discours latin.

XII. *Histoire des joyaux et des principales richesses de l'Orient et de l'Occident.* Tirée des diverses Relations des plus fameux voyageurs de nôtre siècle. Pièce curieuse et accompagnée de belles recherches pour la connoissance de l'univers et pour le commerce. Suivie d'une description exacte des Régions et des lieux dont il est parlé dans cette Histoire ; Genève, J.-H. Widerhold, 1665. — L'ouvrage est anonyme, mais on reconnaitrait la main de Chappuzeau, à la seule pompe de ce titre, pour un opuscule de lui; 12 et 180 p. in-18.

XIII. *L'Europe vivante.* Nous en avons donné le titre entier, ci-dessus col. 14. C'est un vol. in-4 de 12 feuill. prélim. et 528 pages, qui parut chez Widerhold à Genève en 1666 et en même temps à Paris, chez Jean du Bray, rue S. Jacques. Le deuxième (8 feuill. prélim. et 326 p.) chez le même libraire en 1669, avec une épître dédic. « aux Princes et Estats protestants de l'Allemagne ». Pour donner une idée exacte de l'ouvrage, voici quelle est l'intelligente distribution du tome I.

Il commence par un tableau général divisé en trois parties : 1° Des avantages de l'Europe sur les autres portions de l'Univers; 2° Description naturelle de l'Europe; 3° Description politique de l'Europe. Puis viennent neuf tableaux particuliers des différents Etats européens : 1. Les Iles Britanniques; 2. La Scandinavie; 3. La Moscovie; 4. La France; 5. L'Allemagne, la Suisse et les Pays-Bas ; 6. La Pologne; 7. L'Espagne et le Portugal; 8. L'Italie; 9. La Turquie d'Europe ; 10. Les événements des dernières années. Voici le sommaire du tableau de la France :

Eloges de la Nation françoise. Description méthodique du Royaume. Beau gouvernement de la France. Ses prétentions. Ses intérêts. Portrait du roi L. XIV. Les fruicts admirables de son règne. Grands desseins de S. M. pour le bien et la gloire de ses sujets. Havre nouveau de Sette en Languedoc. De l'entreprise de Gigery. Le carrouzel de l'an 1662. Ordres de chevalerie. Famille royale. Princes et princesses du sang. Princes Bastards. Princes estrangers. Disgrâces de l'autheur. Génie des François. Leurs conquêtes et leurs vaillans capitaines. Ambassadeurs. Universitez. Personnes illustres dans la théologie et les Pères, dans la Chaire, le Barreau et la belle Philosophie; dans la Médecine, les Plantes, la Chymie et la Chirurgie, les Mathématiques et l'Histoire; dans les langues orientales ; dans toute la belle Littérature et dans la Poésie. Théâtre François. Liste des Illustres à qui le Roy donna pension. Bibliothèques célèbres. Curieux de Médailles. Tableau de l'illustre Académie Françoise. Noms surnoms et qualitez de tous ceux qui la composent. Compagnies de sçavans en d'autres provinces du Royaume. Dessein d'une Société Royale.

Voici mantenant les principaux passages des deux chapitres qu'il intitule « Disgrâces de l'auteur » et « Génie des François » :

Je ne sçay si je pourray bien donner aux François leur vray caractère et si le Genie de ma Nation m'est assez connu. J'ai peu vêcu en France depuis vingt ans et il ne faut pas s'étonner si étant sorti de Paris à l'âge de dix-huit, je n'ay pû acquérir cette pureté

de style que j'admire dans ces beaux ouvrages de l'Académie, et que j'admire seulement sans la pouvoir imiter. Trouvera-t-on mauvais que je m'emporte icy contre l'injustice infame et grossière de mes proches qui me retiennent mes biens sur un fondement honteux qui detruit les Loix de la Nature, et qui en blesse de particulieres qu'eux et moy faisons profession de respecter. Ceux qui me connoissent, après avoir envisagé des circonstances dont il n'y a point d'exemple, ne peuvent bien dire par quelles maximes ils en vsent avec moy en vrays Pirates d'Alger... Mais en me depouillant de mon bien d'une manière inouïe sans les avoir irritez et jusqu'à me refuser ce qu'à peine on refuseroit à son ennemy, ils n'ont pu me depouiller de l'affection que je conserve pour ma Patrie, ny detruire en moy ce panchant naturel qu'ont tous les hommes à soutenir la gloire de leur Pays. J'en suis reduit là que je ne vis aujourdhuy ny en France, ny en Angleterre, ny en Espagne, ny en Portugal, ny en Allemagne, ny en Italie, ny en Dannemarck, ny en Suède, ni en Pologne, ni en Moscovie, ny dans aucune autre des trois grandes Republiques, ny dans l'Empire du Turc; et que je vis pourtant dans un lieu charmant, dans un lieu que j'aime, et soûs une douce Domination »[1]... Qu'on pardonne cette petite digression au juste ressentiment d'un homme lesé, et qui doit estre d'autant moins suspect en parlant de sa Patrie loin de laq. il vit depuis si longtems. Je diray donc, que naturellement les François ont l'esprit bon, et une vivacité qui leur fait concevoir prontement les choses. Que ce beau feu qui manque à beaucoup de Nations n'est pas incompatible avec un bon jugement et qu'ils temoignent assez dans leurs affaires qu'ils ont de la conduitte et de la solidité. Qu'ils ont de grandes inclinations à la vertu, qu'ils sont francs et généreux, et que tous les Etrangers se louent de leur manière de vivre. Etc.

Il achève de se peindre en ajoutant à la suite de sa liste des pensionnaires du Roi : « Si j'avois eu à faire une liste » d'Infortunez, j'aurois pu aussi trouver » place dans mon Livre : mais je cesse» rois de l'estre, si je pouvois entrer dans » celle des pensions. »

Dans le 2e volume (qui est inférieur au premier), se rencontre (p. 102) ce passage :

Il me souvient qu'estant allé saluer Leurs Altesses [le prince et la pse de Condé] a Chantilly au mois de février 1667 et leur ayant présenté la première partie de mon Europe vivante, toute une après-dinée fut employée à la lecture, et Monsieur le Prince, tout indisposé qu'il estoit alors prit une fois le Livre et leut luy méme un Sonnet du premier Tableau qu'il ne désaprouva pas, mais il le leut avec tant de grâce que je creus luy devoir dire avec vérité quil n'y avoit point de vers qui n'eussent de la force et de la douceur dans sa bouche. Feu mon père ayant esté plus de 50 ans advocat au conseil privé du Roy pour feu Monseigneur le Prince, je feus bien receu de leurs Altesses et j'eus l'honneur de passer deux jours auprès d'un des plus grands Princes de la Terre et dans l'un des plus beaux lieux que l'art et la nature ayent formez. Monsieur le Duc n'y arriva que le mesme soir que j'en partis et après avoir receu de belles marques de la générosité de ces deux Princes, je montai a cheval vers la minuit pour prendre la route de Calais.

[1] Celle de Genève.

Puisqu'il est question d'un Sonnet dont le Prince et surtout l'auteur étaient contents, le voici ; il s'adresse à l'Angleterre et au roi Charles II :

Peuples qui dans un Monde à part,
Où tant d'heur, tant d'éclat abonde,
Avez un si ferme rempart
Contre l'effort de tout le monde ;

Suivez l'invincible étendart
D'un Prince où votre espoir se fonde,
Qui de régner sçait le bel art
Et dont la gloire est sans seconde.

L'Europe réduite aux abois
Doit son salut a deux Grans Roys
Depuis le Rhin jusques au Tage :

Le Ciel qui du reste a pitié,
Réserve au Vôtre l'avantage,
De sauver seul l'autre moitié.

L'idée de Chapuzeau fut reprise après lui, dans les deux ouvrages suivants : L'Europe vivante ou l'Etat des rois et princes souverains et autres personnes de marque... par Pierre Scévole de Sainte-Marthe ; Paris, 1685 in-12. — L'Europe vivante et mourante ou Tableau annuel des principales cours de l'Europe (par l'abbé Destrée) ; Paris, 1759 in-24.

XIV. *L'Allemagne protestante, ou relation nouvelle d'un voyage fait aux cours des Electeurs et des Princes protestants de l'Empire*, aux mois d'avril, may, juin, juillet et aoust de l'année M.DC.LXIX. Où l'on voit l'origine de leurs Maisons, leur Accroissement et leurs Alliances, l'étendue et la force présente de leurs

Etats ; avec les Portraits des Princes et des Princesses, suivis des Eloges des Personnes les plus illustres de ce temps dans le Ministère, dans les Armes et dans les Sciences, par le Sr Chappuzeau, cy-devant Precepteur de S. A. Sme le Prince d'Orange. A Genève, chez Jean Hermann Widerhold. M.DC.LXXI. In-4. de quatre feuillets prélim. (contenant le titre et une épitre dédicatoire à S. A. E. Frédéric-Guillaume, marquis de Brandebourg) et 556 pages — Cet ouvrage est, comme il a été dit ci-dessus, col. 16, la suite du précédent.

XV. *Les eaux de Pirmont. Comédie représentée à Pirmont au mois de juin* 1669, *devant la sérénissime Maison de Brunswic et Lunebourg*. A Lion, chez J. Girin et B. Rivière, sans date ; petit in-12 de 6 f. et 72 p.

XVI. *Œuvres mêlées* ou nouveau recueil de diverses pièces galantes en vers, par le sieur S. Chappuzeau ; Genève, Widerhold, 1671, in-12.

XVII. *La Muse enjouée ou le théâtre comique du sieur Chappuzeau* ; Lyon, Girin et Rivière, s. date ; puis avec les dates de Lyon 1667 et 1674. Recueil contenant d'abord quatre des pièces de théâtre que nous avons ci-dessus indiquées, puis toutes au nombre de sept.

XVIII. Il est certain que le petit ouvrage dont nous avons parlé ci-dessus col. 18, fut imprimé en 1671 ; mais nous n'en connaissons que l'édition suivante :

Relations des Cours de Savoie et de Bavière. — Relation de l'estat présent de la maison royale et de la cour de Savoye, par le Sr Chappuzeau cy-devant precepteur de S. A. S. le Prince d'Orange ; Paris, L. Billaine, 1673 ; in-12 de 16 et 203 p. avec une Epitre : « A M. Mouslier conseiller du Roy et cy-devant député et résident en Suisse. » — *Relation de l'estat présent de la maison électorale et de la cour de Bavière* ; Paris, L. Billaine, 1673, in-12 de 8 et 178 pag.

XIX. *Le Théâtre françois divisé en trois livres où il est traité : I De l'usage de la comédie ; II Des auteurs qui soutiennent le théâtre ; III De la conduite des comédiens*. Lyon, chez Michel Mayer, 1674 ; et sur d'autres exemplaires : A Lyon et se vend à Paris chez René Guignard, rue St-Jacques, 1674 ; avec une épître dédicatoire à M. V. Truchi comte de St-Michel, président du conseil des finances de Savoye. — Réimprimé en 1867 à Bruxelles, avec des notes de Edouard Fournier et Paul Lacroix, 180 p. in-12 ; et en 1875, sous ce titre : *Le Théâtre françois par Samuel Chappuzeau*, accompagné d'une préface et de notes par Georges Monval, artiste du théâtre nat. de l'Odéon ; Paris, J. Bonnassies, 1875, in-8 de XVIII et 183 pages.

XX. *Dictionnaire nouveau françois et alemand et alemand et françois, qu'accompagne le latin* ; Basle, 1675, 2 vol. in-8°.

XXI. *Voyages de J.-B. Tavernier en Turquie, en Perse et aux Indes* ; Paris, 1676, 2 vol. in-4°. — Ces deux volumes furent rédigés par Chappuzeau sous la dictée de l'auteur. N'ayant pu décider *Tavernier* à supprimer le jugement sévère qu'il porte sur la conduite des Hollandais dans les Indes, il renonça à poursuivre ce travail que continua le secrétaire de Lamoignon. Cependant il eut à subir à cette occasion les violentes attaques de *Jurieu*, à qui il répondit par une *Défense de S. Chappuzeau contre une satyre intitulée :* L'Esprit de M. Arnaud. Il y établit qu'il ne s'est point occupé de la publication du 3e vol. des Voyages de Tavernier ; qu'il était à Genève au moment où l'imprimait à Paris, et que par conséquent il n'a pris aucune part, même indirecte, au blâme jeté par le voyageur sur la politique des Hollandais.

XXII. *Bibliothèque universelle*, ouvrage auquel Chappuzeau travailla pendant plusieurs années. Ce devait être un grand Dictionnaire historique par ordre alphabétique, dans le genre de celui de Moréri (qui parut pour la première fois, 2 vol. in-f°, en 1674-1680), mais que Chappuzeau avait commencé avant Moréri, et pour lequel il avait pris modèle sur le *Lexicon Universale Historico-geographico-chronologico-poetico-philologicum* du professeur bâlois J.-J. Hoffmann (1635-1706) paru à Basle, 2 vol. in-fol., en 1667. Son projet primitif était même de ne donner qu'une traduction du Lexicon ; puis chemin faisant, à ce qu'il semble, ce projet s'élargit et il entreprit de faire lui-même

un Dictionnaire historique sous le titre de Bibliothèque Universelle. Il en poursuivit le travail jusqu'à la lettre M; puis, à la suite de procès et de transactions qui nous sont inconnus, il fut obligé de l'abandonner, 1681, et le libraire genevois Widerhold fit paraître seulement la traduction du Lexicon de Hoffmann en français, in-fol. 1689, par Chappuzeau. Tels sont du moins les faits qui semblent résulter des glanures suivantes que nous avons prises chez les notaires de Genève, et qui ne sont peut-être pas sans intérêt pour l'histoire des lettres :

Gab. Grosjean not. IV 502 : L'an 1679, le 4e septemb.... J. H. Widerhod, marchant libraire bourg. de G. et sr Sam. Chap. aussi b. de G. déclarent que suivant les traittés qu'ils ont faits concernants la composition que fait led. sr Chapp. du livre qui sera intitulé Bibliothèque Universelle, il doit remettre aud. sr Widerold au prix de quatre francs la feuille, valleur d'impression selon le modelle qui est entre les mains dud. sr Chapp., les dits traittés faits l'un à Paris receu et signé par Mes Huart et Bigot, notaires aud. Paris le 22e janvier 1677, le second passé à Lyon par escript de main privée signé par le d. sr Chappuzeau le 21e mars suivant, et le 3e passé à Nyon en Suisse receu et signé par M. Baderod, notaire audit lieu le 17e janv. 1679. Le dit sr Chapp. a desja fourni au d. sr Widerold environ quatre cents feuilles valleur susdite finissant avec la lettre C. Les q. 400 feuilles sans préjudice toutes fois du plus ou du moins dont devra estre fait conte quand le livre sera parfait et imprimé, reviennent à 1680 fr. qui devront estre imputés sur et à bon conte de la somme de 2400 f. dont led. sr Chapp. déclare estre debiteur et redevable aud. sr Wid. par conte fait entr'eux aujourdhuy. Item les d. parties ont convenu que le d. sr Chapp. devra travailler incessamment et sans intermission au d. ouvrage ainsi que faire il promet et qu'à cette considération et pour l'ayder à la nécessité de ses affaires, il lui sera payé un escu contant a conte des quatre francs a luy promis par feuille de son manuscript qui devra contenir, du moins, la valleur d'une feuille d'impression suivant le modelle sus énoncé, quoyque par leurs conventions il ne luy eut esté promis que la moitié contant. Et c'est moyennant et a condition quil rende pour le moins six feuilles par chaque sepmaine tous les sabmedy au soir, a commencer le sabmedy 13e du courant. Et sur quoi debvra estre deduict huict florins chaque sepmaine jusques a ce que le d. sr Wid. soit payé de ce qu'il a respondu pour le d. sr Chapp. envers noble et honoré seig. Michel Trembley. Et au cas que le d. sr Ch. sans empeschement ny légitime occasion vint a ne pas rendre les six feuilles promises par sepmaine, il sera néantmoins obligé de rendre en conscience ce qu'il aura fait de feuilles soit quatre ou cinq au moins, et en ce cas le d. sr Wid. ne sera obligé de lui rien payer contant de ce qu'il livrera moins de 6 feuilles, mais seullement a la fin de l'ouvrage quelles seront contées dans le général pour luy en faire le payement. Item ont convenu que le d. sr Chapp. ne pourra entreprendre aucun ouvrage ny employ quelquil soit pendant tout le temps que celuy dont sagit durera, auquel il devra travailler incessamm. et sans discontinuation comme sus est dit a peine de tous despends dommages et interests. Item ont convenu que sil arrive que le d. sr Ch. avance dans l'ouvrage quelque matières de son chef et dont il n'ayt pas de bons garens comme sont les autheurs suivants : Hoffmann, Mezeray, Moreri, le Sueur, Richelet, Tavernier, Du May, Ste-Marthe, Du Chesne, Refuge, Plantin et autres anciens et modernes approuvées, et qu'il faille retrancher les dites matières ce retranchement sera au préjudice du d. sr Chapp. de mesme que la refaction des feuilles desja imprimées s'il y a de sa faute et il ne lui en sera rien payé. Item le d. sr Chapp. s'oblige et promet de rechef de rendre l'ouvrage dont s'agit parfait et deuement achevé au 1er octob. de l'année 1680 moyennant quoy le d. sr Wid. promet de rechef de luy livrer les 1000 liv. de récompense a la fin de l'ouvrage comme il est stipulé dans le dernier traitté fait à Nyon cy-dessus énoncé. Et au cas que le d. sr Chapp. vienne a manquer de rendre le d. ouvrage dans le temps susdit, il sera entièrement decheu de la d. récompense de 1000 l. et mesme des 200 l. portées par le contract passé a Lyon et comprises dans les d. 1000 l. et le d. sr W. ne sera alors tenu que de luy payer son travail sur le pied de quatre liv. par feuille. Finalement a esté convenu que d. sr Chap. sera tenu comme il promet de rendre aud. sr Wid. tous les livres et cartes géografiques qui luy ont esté ou seront prestés pour l'ouvrage susdit, et de ceux qu'il ne restituera pas la valleur sera deduitte sur ce qui luy sera deub du reste du d. ouvrage...

Chez le même notaire (Grosjean XI, 383) on trouve encore qu'à la date du 25 juillet 1681, Jean Girin et Barthélemy

Rivière, libraires de Lyon, transigèrent avec Widerhold sur un arrêt du Conseil du Roi obtenu par eux le 22 avril 1681, lequel arrêt révoquait le privilège obtenu par Widerhold le 4 fév. 1677 à l'effet d'imprimer et vendre le livre intitulé Lexicon Universale, tant en français qu'en latin, et les deux parties conviennent que Widerhold remettra à Giriu et Rivière toute la composition qu'il peut avoir de la Bibliothèque Universelle et qui en est à la lettre M, moyennant qu'ils lui donneront 3,300 liv. et 20 exempl. du grand Dict. de Moreri. Il s'engage en même temps à cesser de faire travailler Chappuzeau à cet ouvrage et par contre ceux-ci s'abstiendront d'user du bénéfice de l'arrêt et permettront à Widerhold de continuer sans trouble son Lexicon Universale.

XXIII. Poème d'environ 300 vers intitulé :

Pour les quatre bonnes villes du pays de Vaud au canton de Berne : Mouldon, Yverdon, Morges, Nyon, assemblées à Nyon les 13, 14 et 15 de janvier 1679, selon le tour de cette ville et sous le bon plaisir de LL. EE. au nom desquels président en cette assemblée J. Charles de Buren, baron de Veauxmarcus, bailly de Nion et Jean Muller bailly de Morges, pour vaquer selon leurs anciennes coutumes aux conférences qu'elles ont tous les trois ans pour l'utilité publique. Poème. In-4° de 14 p. sans nom d'auteur ni de libraire. En tête, un frontispice gravé (signé P. Legaré) qui représente un ours dans le corps duquel est enchassé un plan du lac Léman, l'animal tenant de chaque griffe le blason d'une des quatre villes, exactement comme le lion ci-dessus n° I.

XXIV. *Récit de ce qui s'est passé à Genève le 3e de may* 1681, *à la feste des nobles chevaliers archers, en reconnaissance de l'honneur extraordinaire qu'ils ont receu d'avoir pour leur Roy très illustre et très généreux seigneur messire Edouard Hyde comte de Cornbury*. Par le Sr Chappuzeau ; Genève, J. H. Widerhold, 1681, in-4° de 16 p. suivi de Le Triomphe de l'Arc sous la royauté de très excellent et très illustre seigneur messire Ed. Hyde, etc. In-4° de 30 p. contenant un recueil de douze sonnets ou madrigaux.

XXV. *Dessin d'un nouveau Dictionnaire historique, géographique, chronologique et philologique*; Zell, 1694, in-4°. C'est là le grand travail dont parlait Chappuzeau à ses amis de Genève en 1699. Il n'eut pas le temps de l'achever. « Il y avoit dès lors plus de 15 ans, dit » l'éditeur de Moréri de 1756, qu'il tra- » vaillait à remplir ce dessin : cepen- » dant il est mort sans avoir pu donner » ce dictionnaire au public. Il s'est » plaint que Louis Moréri avait beau- » coup profité de son manuscrit pour » son propre dictionnaire. »

Ancillon, *mélange critique*, t. I; Lipenius, *Biblioth. philos. théol*; Fabricius, *Biblioth.* t. VI; Gouget, *Biblioth. fr.* t. VIII; Bayle, *Dict.* préf. de la 2e édition; Prosp. Marchand, II 238; *Journal des savants*, 1667, 1677 et 1747 (citations de Senebier, *Hist. litt. de Genève*).

3. Samuel Chappuzeau, ainsi qu'on l'a vu, avait beaucoup d'enfants. Outre celui dont il parle comme ayant eu un emploi dans la petite cour de Zell (col. 19) nous en trouvons deux à Genève qu'il plaça en apprentissage, Henry chez un chirurgien en 1667, Laurent chez un maître horlogeur en 1674 (B. Guinand not. VI 233 et XIV 247) ; mais dès le commencement du XVIIIe siècle cette famille est presque entièrement disparue de Genève. Le capitaine Chapuzeau qui fut compromis en 1748 dans le procès intenté en Russie à *Lestocq* (né à Zell), était probablement fils, ou petit-fils de Samuel [Haag, VII 43]. En Allemagne, où il est difficile de croire que ce nom soit provenu d'une autre source que de Samuel, on trouve au commencement du XVIIIe siècle, Albert-Louis Chapuzeau médecin à Hanovre, docteur de l'Université de Leyde [Haag, III 338] auteur d'une dissertation sur la cataracte (Leyde, 1711) et dont le fils Christophe-Henri, né dans cette ville en 1726, après avoir étudié à Gottingue et à Leipzick, devint un dignitaire ecclésiastique et fut nommé en 1662 prédicateur de la cour à Berlin (Schlichtgroll, Necrolog.); il mourut à Hanovre, 21 oct. 1791. C'est probablement sa famille qui figure dans l'armorial de Rietstap comme ayant été anoblie le 15 fév. 1771.

Eccards monatlichen Auszug, octob. 1701. p. 112.

1. CHAPUZET (SIDRAC) sieur des Abirails, avocat, député de Saintonge aux synodes de Jonzac, 1678; de Barbezieux, 1682. — Mlle *Chapuzay*, enfermée aux Nouv. cathol. de Paris, 1699.

2. CHAPUZET (JEAN-CHARLES), fils de Charles Chapuzet de Saint-Valentin [Haag, III 340], né le 25 sept. 1694, à Altorf, où son père s'était établi à sa sortie de France et donnait des leçons de langue française et de gymnastique. Après avoir achevé ses premières études dans sa ville natale, il se rendit à l'Université de Halle où il s'appliqua presque exclusivement aux mathématiques et à la philosophie, sous la direction du célèbre Wolf. En 1719, il fut appelé à Œhringen comme professeur de français et de mathématiques. Après vingt et un ans de séjour dans cette petite ville, il alla se fixer à Nuremberg où il mourut, le 29 déc. 1770. Il a laissé :

I. *Kurze und gründliche Anweisung die runden eisernen OEfen zu verbessern und verbesserte zu giessen;* Nürnb., 1745, in-8.

II. *Syntaxe françoise pour les Allemands ;* Nürnb., 1747, in-8.

III. *Unentbehrliche Anfangsgründe der französischen Sprache;* Nürnb., 1750, in-8.

IV. *Sammlung teutsch-französischer Gespräche;* Nürnb., 1753, in-8; nouv. édit. revue et aug. par *Meynier;* Nürnb., 1799, in-8.

V. *Eine nach den Grundsätzen des gelehrten Abt Girard eingerichtete französische Grammatik;* Nürnb., 1754, in-8.

VI. *Beschreibung verschiedener bequemer OEfen, zur Beförderung der Holz-Menage;* Nürnb., 1757, in-8.

VII. *Sammlung teutscher Fabeln, aus der Natur und Weltgeschichte;* Nürbn., 1767, in-8; 1784, in-8; 1788, in-8.

VIII. *Grammaire für die Anfänger;* Nürnb., 1769, in-8.

BERNHARD-GOTTFRIED Chapuzet, probablement fils de Jean-Charles, né à Nuremberg, 18 mai 1734, mort le 13 mars 1794. Chapuzet suivit la carrière ecclésiastique. En 1763, il fut nommé diacre de l'église du Saint-Esprit dans le nouvel hospice de Nuremberg; en 1778, prédicateur de l'église Sainte-Catherine; en 1790, pasteur de l'église du Saint-Esprit et inspecteur de l'école latine. Sans parler d'une édit. de l'ouvrage de Wolterdorf intitulé Ordnung des Heils (Nürnb., 1776, in-8), il a publié *Vollständige Sammlung aller in den Geschichtsbüchern der Evangelisten enthaltenen Worte und Reden Jesu, verbunden mit der Geschichte Jesu und Erklärungen;* Nürnb., 1789, in-8. Après sa mort, parurent *Predigten über alle Sonn und Festtäglichen Evangelien des Iahres;* Nürnb., 1798, in-8.

CHARANCE. Charles-Philibert, seig. de Charance et Mgr Crezzi de Charance, huguenots du diocèse de Grap convertis, celui-ci en 1639 et l'autre un peu avant (*Bull.* II, 377). — Etienne Charance ou *Charante*, de Paris, 33 ans et sa femme, assistés à Londres, 1706.

CHARAS (MOÏSE) fils d'un bourgeois d'Orange, également prénommé Moïse, et de Marguerite *Folchier* (reg. de Charenton), fut un chimiste célèbre. Il naquit à Uzès vers 1618, et mourut à Paris le 21 janv. 1698 [Haag, III 341].

Charas s'appliqua particulièrement à la pharmacie, et s'établit à Orange où ses talents commencèrent à lui valoir une réputation. Il vint ensuite à Paris et obtint la place de démonstrateur de chimie au Jardin des Plantes. Il professa aussi pendant neuf ans la même science au Collège de France et reçut le titre d'apothicaire du duc d'Orléans. En 1680, alarmé par les persécutions qui précédèrent la révocation de l'édit de Nantes, il se retira en Angleterre, et fut nommé chimiste, c'est-à-dire apothicaire, du roi Charles II.

Après un séjour de quelques années en Angleterre, où il prit le grade de docteur, il passa en Hollande et y exerça la médecine avec succès. Sa réputation arriva aux oreilles de l'ambassadeur d'Espagne, qui dans l'espoir que sa science trouverait les moyens de guérir son souverain, prince aussi débile de corps que d'esprit, l'engagea vivement à se rendre à Madrid. La peur de l'Inquisition retint longtemps Charas; cependant il se laissa rassurer par les protestations de l'ambassadeur et partit. Il ne fut pas longtemps à s'en repentir. Peu de temps après son arrivée, il osa avancer dans un écrit que la

morsure de la vipère est aussi dangereuse dans la Castille que dans tout autre pays de l'Europe. C'était heurter de front une tradition d'après laquelle, grâce aux exorcismes d'un saint archevêque de Tolède, ces reptiles, à douze lieues autour de cette ville, n'avaient pas de venin. Son assertion scandalisa. Les moines et les prêtres crièrent à l'impiété. Les médecins y joignirent leurs clameurs jalouses, et l'Inquisition fit jeter l'incrédule dans ses cachots, d'où il ne sortit, au bout de quatre mois, qu'après avoir abjuré la religion protestante. Rendu à la liberté, Charas se hâta de quitter ce pays, et son changement de religion lui rouvrant les portes de la France, il revint à Paris où l'académie des sciences l'admit dans son sein en 1692. Il mourut à l'âge de 80 ans. Il avait eu pour première femme Suzanne *Félix* et en secondes noces, mai 1666, Madelaine fille de Toussaint *Hadancourt* et de Madelaine *Lepautre*. Du premier de ces mariages naquirent (et sont inscrits dans les registres de Charenton), de 1662 à 1665, deux fils et une fille, Frédéric, Charles-Samson, Constance-Marie-Charlotte-Suzanne, puis du deuxième, de 1669 à 1678, neuf autres enfants, dont les deux aînés furent Madelaine, bapt. en oct. 1669, et François, bapt. en oct. 1670.

Moïse Charas à laissé :

I. *Histoire naturelle des animaux, des plantes et des minéraux qui entrent dans la composition de la thériaque d'Andromachus*, Paris, O. de Varennes, 1668, in-12; réimp, en 1685, in-12, sous le titre: *Thériaque d'Andromachus,* puis en 1691 in-12; trad. en allem., Francf., 1679, in-8, et en latin, Gen., 1684, in-8. — Catalogue des innombrables ingrédients qui, comme l'opium, le poivre, le castoréum, la vipère etc., entrent dans la composition de la thériaque, avec la description et l'utilité de chacun d'eux, la manière de les préparer, etc.

II. *Nouvelles expériences sur la vipère, les effets de son venin et les remèdes exquis que les artistes peuvent tirer du corps de cet animal;* Paris, 1669, in-8; 1690, in-8; 1694, in-8. — L'auteur cherche à détruire les fables débitées sur ce reptile. Il prouve que la génération de la vipère (ἔχις) se fait comme celle des autres animaux; il soutient qu'il est difficile de déterminer l'endroit où se produit et se conserve son venin, et il indique la manière d'en tirer beaucoup de remèdes utiles. Belles gravures anatomiques. A la fin du vol., on trouve un poème intitulé *Echiosophium.*

III. *Suite des Nouvelles expériences sur la vipère, et une dissertation sur son venin, pour servir de réponse à une lettre de M. Redi;* Paris, 1672, in-8; 1678, in-8; réimp. avec le précédent, Paris, 1694, in-8; trad. en allem., Francf. 1679, in-8; et en angl. avec le précédent, Lond., 1673, in-8. — Charas prouve, contre l'opinion de Redi, que le venin de la vipère ne consiste pas dans le suc jaune qui sort des vésicules de ses dents. Il fait voir en quoi il consiste et propose comme véritable antidote l'alcali volatil, remède qu'on emploie encore aujourd'hui. Il est vrai qu'il recommande d'avaler en même temps le cœur, le foie et la tête du reptile, grillés.

IV. *Pharmacopée royale, galénique et chimique;* Paris, 1672, 2 vol. in-8; 1676, in-4; 1681, 2 vol. in-8; 1692, in-4; Lyon, 1693, in-4 ; 1753, in-4; trad. en latin, Gen., 1684, in-4; en angl. Lond., 1678, in-8, et dans toutes les langues de l'Europe, même en chinois. — L'auteur indique les moyens les plus sûrs et les plus faciles de faire les préparations de l'une et l'autre pharmacie. Son ouvrage est la première des pharmacopées modernes qui donne une méthode pour les embaumements.

Les progrès de la science médicale ont enlevé sans doute à ces ouvrages la célébrité dont ils ont joui en leur temps; cependant, on ne saurait méconnaître sans injustice les services rendus par Charas, qui à la pharmacie ancienne, chaos indigeste de recettes empiriques et de pratiques superstitieuses, substitua le premier, en se basant sur la chimie, un corps de doctrines rationnelles.

Outre les quatre ouvrages dont nous venons de parler, Charas a laissé une *Relation de son voyage en Espagne,* publiée dans le Journal de Verdun de l'année 1776, et six *Mémoires* sur le quinquina, l'opium, l'encre de Chine, la

température des eaux thermales, les vipères, notices insérées dans la collection de l'Académie des sciences.

Les biographes parlent d'un fils de Charas qui se convertit avant son père; mais ils gardent tous le silence sur François Charas, également apothicaire, lequel à la Révocation passa à Londres où il se maria. Etant rentré en France, il fut arrêté et jeté à la Bastille, le 21 nov. 1699. Le désespoir, au bout d'une année de détention, le porta au suicide. Il se donna deux coups de couteau au-dessous du cœur et tenta de s'ouvrir les veines avec un morceau de verre. Il guérit pourtant et finit par abjurer le 5 août 1703; mais comme on doutait de la sincérité de sa conversion, on ne lui rendit la liberté que trois ans après (E 3557).

— Isabeau *Charras*, du Vivarais, assistée à Genève pour apprendre l'état de tireuse d'or, 1698. — Mathieu et Claude *Charra*, des Buches et de Chambon, en Vivarais, assistés à Genève, 1700 et 1705.

CHARBONNEAU (Louis), né à Béziers d'une famille d'artisans [Haag III 342] a laissé un *Journal sur les guerres de Béziers*, qui a été inséré dans le T. III des *Pièces fugitives* d'Aubaïs. Ce récit fort abrégé des événements arrivés dans les environs de cette ville depuis le mois de janvier 1583 jusqu'au mois de déc. 1586, parle de 2 combats et de 48 sièges. Charbonneau avait aussi composé une longue relation d'une dispute qu'il avait soutenue contre le capucin Anne de Rodez pendant le carême de 1586. — Une famille du même nom existait à Loudun en 1572; une autre, originaire de Montélimar, se réfugia à Lausanne à la Révocation.

CHARBONEL (Durand), « gentilhomme en Dauphiné, diocèse de Valence, a présenté supplication au Conseil (de Genève) le 14 de décemb. 1553, et a juré [comme nouvel habitant] le 20 du dit moys » — (Aubert) de près Grenoble, reçu habitant de Genève, 3 fév. 1574.

CHARBONNIER (Jacques) « drappier drappant de Chastillon sur Seine, ayant femme et 5 enfans », reçu habitant de Genève, 2 septemb. 1572. — Marcelin *Charbonier*, « de St Bonet le Chasteau en Foretz, habitant à Montbrison, archier du Prevost de Lyon », *id.* le 12 sept. 1572. — « La veuve Charbonnier, du Dauphiné, d'un âge décrépit », assistée à Genève, 1688. — Charbonnier, de Montelimart, avec sa femme et deux enfants, assistés à Lausanne en 1691-1694; le 22 août 1699, « l'homme est mort, la veuve part pour l'Allemagne avec ses enfants », assistée. — (Rudolph), officier dans l'armée hollandaise, 1750. — Pierre fils de feu Claude *Cherbonier* de Cerdon (Bresse), habit. de Genève, 1549.

Charbonnières, capitaine; voy. Prevost.

1. CHARDEVENNE, ou Chardevène, Chardavennnes et Chardavoyne, famille protestante de la Guyenne. Odet Chardavoyne, condamné à Bordeaux, 1569 (t. I, col. 752).

2. Antoine Chardevenne, fils de Jean Chardevenne, docteur en médecine, et de Marguerite *Du Peiron*, naquit à Casteljaloux le 11 janv. 1595. Reçu ministre en 1618, Chardevenne fut nommé pasteur de Caumont, 1618-32; de Marennes, 1632-41; il passa de bonne heure en Hollande et était pasteur à Middelbourg en 1651. Il avait épousé Jeanne *de Valier* de Nérac, fille de Daniel *Valier* et d'Anne *Du Long*, d'une famille distinguée de la Guienne, dont le frère, de *La Rive-Valier*, entra au service de la reine de Suède et fut capitaine de ses gardes en 1650.

Sur les instances de son beau-père, Chardevenne consentit à lui laisser sa seconde fille Anne, alors en nourrice; mais il eut grandement lieu de s'en repentir. Attirée dans un couvent de Bordeaux voisin de la demeure de ses parents, la jeune enfant y fut retenue, au mois de novembre 1641, sous le prétexte qu'éclairée d'en-Haut, elle voulait se convertir. Après d'inutiles efforts pour qu'on lui rendit sa fille, Chardevenne adressa une plainte à la Chambre mi-partie. Les conseillers protestants *de Charron* président, *de Rabat*, *de Ségur*, *de Gachon*, *Daugeard* et *Du Vigier* demandèrent qu'on y fit droit; mais les six conseillers catholiques opinèrent pour que l'affaire fût renvoyée

au Parlement, qui se déclara compétent, malgré les protestations du père, et ordonna que l'enfant serait mise entre les mains d'une bourgeoise catholique pour être élevée dans la religion romaine. Chardevenne appela de cet odieux arrêt au conseil du roi, qui évoqua l'affaire mais n'y donna aucune suite. Ce fut seulement au bout de dix ans que la jeune fille parvint à s'échapper, avec le secours de sa mère, et rejoignit son père qui était, dans l'intervalle, devenu ministre de l'église française de Middelbourg. Voyant cette proie leur échapper, les convertisseurs, comme dédommagement, enlevèrent, en juillet 1651, Marguerite, sœur cadette d'Anne, qui avait accompagné sa mère en France ; mais cette fois, le Parlement remplit son devoir et fit remettre l'enfant en liberté deux jours après.

On a d'Antoine Chardevenne :

I. *La mère spirituelle de J.-C. ou Sermon sur Matt. XII.* 49; Bois-le-Duc, 1651, in-12.

II. *Les plagiaires du couvent des Repenties de la Magdelene de Bourdeaux, ou l'Histoire véritable de deux rapts faicts par lesdictes nonains*, de deux filles appartenantes au sr Chardevène, min. de la P. de Dieu, et âgées d'environ dix ans lors qu'elles furent prinses, ensemble leur heureuse délivrance et conversion à la Rel. Réf. pleine des merveilles de la providence de Dieu ; 1641-1652 [dates des deux rapts]; Amst. 1653, in-12, 329 p. avec préf. — C'est l'histoire de ses deux filles ; les pièces authentiques qui y sont jointes ne laissent aucun doute sur la vérité de son récit.

Les persécutions dispersèrent cette famille ; les uns se réfugièrent en Amérique où, en 1724, un Pierre *Chardaveyne* était membre de l'église française de New-York ; les autres demandèrent un asile à l'Angleterre et s'établirent à Hungerford, où un Daniel *Chardavoyne* épousa, en 1709, Marie *Aubert*.

3. On connait d'autres pasteurs du même pays et du même nom, probablement parents du précédent. L'un était pasteur au Mas d'Agenois en 1626; un autre, Jacques Chardevenne, le fut de 1679 à 1685, au village d'Unet en Agenois, dont le culte se célébrait au château de La Ramière ; il se rendit en Hollande à la Révocation et signa en 1686 la confession de foi de Rotterdam.

4. Jean et Pierre Chardavoine reçurent des lettres de bourgeoisie bordelaise, le 12 juill. 1645 et le 16 septemb. 1656; le premier eut deux fils, Gabriel et Jean-Marc. — (René) baptisé à l'église de Bègles (Bordeaux), 10 mai 1681. — (Louis) planteur à Surinam, nommé conseiller à la cour de justice de Paramaribo en 1746. — (Pierre), membre de l'église française de New-York, 1724. — (Henriette) épouse de Jacob *Bordier*, pasteur de l'église française de Plymouth (t. II col. 889), où elle resta avec leur fils unique, après que son mari eut pris sa retraite, 1764, pour rentrer à Genève. — Une thèse sur l'Immortalité de l'âme a été soutenue à la Faculté de Strasbourg, 1847, par M. Joseph Chardavoine.

1. CHARDIN (Jean), « natifz de la paroisse de Saunel [?], diocèse de Bayeulx », admis à l'habitation à Genève le 1er juill. 1558 ; mention unique après laquelle on ne retrouve plus ce nom à Genève.

2. CHARDIN (François), marchand à Ste-Marie-aux-Mines, et Marie *Thierry*, sa femme, eurent pour fils Daniel Chardin qui épousa, mai 1635, au temple de Charenton, Jeanne *Guiselin*, fille de Jean Guiselin marchand à Rouen et de Marie *Dressant*. Daniel devint un riche orfèvre de Paris ; on trouve la naissance de plusieurs de ses enfants mentionnée sur les registres baptistaires de Charenton : Jean, 26 nov. 1643; Jacques, né et mort en 1646; Daniel, 19 mars 1649; Antoine, 22 septemb. 1650; Guillaume, 14 août 1653; Charlotte-Marie, épouse, en 1671, de Jean de Laet. L'aîné, Jean, fut l'illustre voyageur [Haag, III 343].

Il avait à peine 22 ans lorsqu'il entreprit un voyage aux Indes orientales pour les opérations commerciales de son père. Après un court séjour à Surate, il passa en Perse, où il s'arrêta pendant six ans. « Les avantages extérieurs que possédait Chardin, dit Langlès dans la Galerie française, ses manières à la fois nobles, polies et affectueuses, très analogues à celles des Persans, lui

obtinrent la bienveillance des grands et même celle du monarque Châh Abbas II. » Ce prince, qui avait un penchant particulier pour les Européens, lui accorda le titre de « son marchand » six mois après son arrivée. Doué d'un esprit observateur uni à une grande sagacité, Chardin sut profiter de ses relations pour recueillir de précieuses notes sur le système politique, militaire et financier de la Perse, de même que sur la religion, les mœurs et les coutumes de ses habitants de toutes les classes. La nécessité l'obligeant à apprendre le persan, il se mit avec ardeur à étudier cette langue, et la connaissance qu'il en acquit lui permit d'interroger les écrivains du pays même sur l'histoire et les antiquités de leur patrie.

Il ne revint en France que vers le milieu de l'année 1670. Témoin des persécutions auxquelles ses coreligionnaires étaient en butte, il aima mieux continuer ses périlleux voyages que de rester en France. Il songea donc à retourner en Asie, et se mit en route le 17 août 1671. Il demeura en Perse jusqu'à la fin de 1677; de là il passa aux Indes, et ne revit l'Europe qu'en 1681. Arrivé à Londres, le 14 août, il fut, dix jours après, décoré du titre de chevalier par le roi Charles II, et le même jour, il épousa une demoiselle de Rouen réfugiée en Angleterre. Peu de temps ensuite, lui qui n'aurait pas pu exercer paisiblement en France la profession de son père [1], il fut nommé plénipotentiaire de la Grande-Bretagne auprès des États de Hollande et agent de la Compagnie anglaise des Indes orientales auprès de la République. Il remplit ce double emploi pendant près de trente ans. De retour en Angleterre vers 1712, il mourut l'année suivante à l'âge de 69 ans et fut inhumé à Westminster.

Chardin a rendu d'importants services à la géographie et à l'histoire. Instruit par l'étude et par la lecture, versé dans les langues orientales, surtout le turc, le persan et l'arabe, familier avec les écrivains de l'Orient, impartial, consciencieux, ami de la vérité, il nous a révélé une foule de choses encore inconnues sur la situation de la Perse aux différentes époques de son histoire. Son ouvrage, très vrai et très curieux, donne une idée exacte de ce pays et des régions voisines. Tous les voyageurs qui les ont visités depuis s'accordent à louer la justesse et la profondeur de ses observations, la variété de ses connaissances et son attachement constant à la vérité.

Les « Voyages » de Chardin ont eu un très grand nombre d'éditions; mais quatre seulement peuvent être regardées comme authentiques. La 1re est celle de Londres, 1686, in-fol., sous le titre : *Journal du voyage du chevalier Chardin en Perse et aux Indes orientales, par la mer Noire et par la Colchide*, trad. en angl., Lond., 1686, in-fol.; en flamand, Amst., 1687, in-4; en allem., Leipz., 1687, in-4. Il ne parut qu'un volume de cette belle édit., comprenant le voyage de Paris à Ispahan et formant le 1er vol. de la 2e édit. donnée à Amst., 1711, 3 vol. in-4 et 10 vol. in-12, avec planches. L'éditeur, *de Lorme*, qui avait été mis à la Bastille et craignait d'y retourner, jugea à propos d'en retrancher tout ce qui pouvait déplaire au gouvernement français. L'édition d'Amsterdam, 1735, 4 vol. in-4, avec planch. est plus complète; mais on y remarque un grand nombre d'erreurs typographiques. Le 1er vol. contient le Journal cité plus haut; le 2e, une description de la ville d'Ispahan et la relation de deux voyages faits par Chardin, en 1674, d'Ispahan à Bander-Abassi, avec une description des ruines de Persépolis. Le 3e comprend une description générale de l'empire de Perse, de son gouvernement, des coutumes des habitants, de l'état des arts, des sciences, de l'industrie; le 4e enfin, une description de la religion des Persans, et une réimp. du *Couronnement de Soliman, 3e roi de Perse*, qui avait déjà paru à Paris, 1671, in-12. La 4e édit. et dernière est celle de Paris, 1811, 10 vol. in-8.

Dans sa préface, Chardin annonçait la prochaine publication d'une *Géographie persane*, d'un *Abrégé de l'histoire de*

[1] Daniel *Roger*, *Vautier*, Jean et Jacques *de Clayes*, *Rival*, *Plancy*, *Massé* le jeune, Jean *Erondelle*, Abraham et Jacques *Scheult*, *Dupré*, Louis *Guernier*, *Barbier*, *Du Ru*, Jean *Gobille*, n'obtinrent qu'après s'être convertis la permission de tenir boutique d'orfèvrerie à Paris (Archiv. nat. K. 1274).

Perse, d'après les auteurs persans, et de *Notes sur divers endroits de l'Ecriture Sainte.* Ni l'un ni l'autre de ces ouvrages n'a vu le jour. Le msc. en 6 vol. contenant les Notes sur l'Ecriture, existait encore en 1775. P. Musgrave, descendant de Chardin, qui en était possesseur, le communiqua à Harmer; celui-ci en profita pour la 2e édit. de ses « Observations on divers passages of Scripture »; Lond., 1776, 2 vol. in-8.

3. CHARDIN, famille réformée, de ce nom, à Metz. Une dlle Chardin, enfermée au couvent de la Propagation de la foi, s'enfuit en 1707. — (Nicolas), pauvre, recueilli à l'hôpital de Metz est condamné comme sacrilège à être brûlé vif pour avoir communié le dimanche 4 septemb. 1729 et après la communion avoir jeté l'hostie dans l'auge aux porcs; sentence prononcée au Bailliage de Metz le 27 septemb. suivant et confirmée le lendemain (Cuvier).

CHARDON (Pierre), ancien de l'église d'Azay-le-Brûlé, en 1562 [Haag, III 345], avait été envoyé à Tours par ses coreligionnaires pour demander du secours contre une attaque des paysans des environs soulevés par les proclamations du Parlement de Paris. Il avait fait la plus grande diligence, et cependant il était à peine arrivé lorsqu'il apprit qu'une bande de ces furieux avaient envahi le bourg, coupé la gorge à sa femme âgée de plus de cinquante ans et à sa fille qui n'en comptait que dix-sept, pillé sa maison et assommé un prêtre converti, nommé maître *Pierre,* sous les yeux même de la sénéchale d'Agénois qui regardait d'un œil sec ces massacres, lorsqu'il lui aurait suffi, pour sauver les victimes, de les recevoir dans son château. — (Gabriel) de Lyon, 1572, « joueur d'instrumens, eust le nez et les oreilles coupées avant qu'estre massacré » (*Crespin*). — Vers la même époque, un *Jean* Chardon, qui faisait partie de la maison de la reine de Navarre, et était guidon dans la compagnie des protestants de Chinon, fut tué à la défaite de Vandœuvre. — En 1576, un capitaine Chardon fut envoyé par Condé, avec *Des Razes* et *Villeneuve*, au secours de Moëse. — Zacharies *Chardon de Lugny,* né vers 1643, fut admis jeune dans les pages. Bossuet le convertit. Renonçant alors à la carrière des armes, il entra dans les ordres, se fit controversiste, et mourut en 1733, après avoir écrit quelques ouvrages contre ses anciens coreligionnaires. — A l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, trois Chardon habitaient Paris. L'un, *Pierre,* banquier, passa dans les pays étrangers. L'autre, *Jean,* négociant notable, abjura. Le troisième, *Daniel,* était un avocat renommé. Il était fils de Daniel marchand à Tours et de Renée *Houssaye,* et avait épousé, au temple de Charenton, fév. 1659, Marie fille de Jacques *Caillard* avocat au parlement et de Marie *Grostête* (Voy. III, col. 441). De cette union naquirent plusieurs enfants inscrits sur les registres de Charenton : Daniel, septemb. 1670; Marie-Anne, sept. 1674; Marie-Madeleine, sept. 1675; Elisabeth, 8 août 1677 (parr. Jacq. *Caillard* seigr de Villeparisis, marr. Marie *Théard*). A la Révocation, l'avocat Daniel se convertit, ayant fini par sentir, dit le Mercure, « qu'une religion aussi nouvelle que la réformée ne pouvait être la véritable ». Il n'est pas nécessaire de relever cette platitude. Le vrai motif de la conversion de l'avocat Chardon, c'est la déclaration du 17 nov. 1685 qui interdisait aux protestants la profession d'avocat. Sa femme Marie *Caillard,* plus *opiniâtre,* fut enfermée, en 1686, chez Mme de Miramion. Elle feignit d'abjurer; mais son orthodoxie était suspecte; aussi, en 1691, lui enleva-t-on de force ses enfants pour les faire élever dans la religion romaine (Archiv. nat. E 3377). — Note officielle, de l'an 1695 : « Suzanne Chardon, d'Alençon, est renfermée depuis six ans dans les prisons de cette ville et est présentement dans les prisons de Séez, et comme elle travaille à la perversion de plusieurs personnes, entre autres deux religieux dont la vie était en exemple; le premier était grand prédicateur des moines bénédictins de Séez et l'autre un père pénitentier, nommé le père *Bridier*, avec qui elle a eu de grandes conférences; au lieu qu'ils aient pu la convertir, elle les a pervertis par ses pernicieux conseils, et ils sont passés en Hollande. Il n'y a per-

sonne dans cette ville qui ne soit informé de cette vérité, comme aussi du soin qu'elle prend pour tous ses parents qui sont en partie dans la ville de son exil. Elle a raffermi ceux qui penchaient un peu pour notre Religion en les éloignant de leur salut; elle a aussi gagné une demoiselle qui était très bonne catholique, de sorte que sur l'avis qui nous en a été donné l'on auroit transféré ladite Chardon aux prisons de Séez... » (Arch. nat. M 670 et *Bull.* VII 423). — Un pasteur nommé *de Chardon*, était aumônier du régiment de Briquemault en Prusse, 1692 (*Erman et Réclam.*). — Henri Chardon, prisonnier à la Bastille, 1724. — Une dame Chardon, femme d'un conseiller de la cour des aydes de Paris, est auteur de mémoires qui ont été publiés sous le titre : *Mémoires de Mme C... née et élevée dans la R. P. R., contenant les motifs de sa conversion à la religion catholique écrits par elle-même*, Paris, 1755, in-12.

CHARDONNET (Pierre de), lieutenant colonel au régiment hollandais de Trogné, retraité en 1706.

CHARENCY, famille de magistrats du Parlement de Grenoble, dont quelques-uns furent protestants. Voyez Castellane.

CHARENSOLE (Marguerite), du Vivarais, réfugiée à Bussigny (Vaud) en 1687 avec son fils, Jean *Rivéa*, malade; assistée, 1692-99. — Basile *Charenson*, de St Fortunat en Vivarais, tisserand de toile, assisté à Lausanne, allant en Allemagne, 1699.

CHARENTIER (Marguerite de) femme de maître Antoine *Dupuy*, procureur au parlem. de Toulouse, étant morte, 19 mars 1562, les protestants de la ville réclament l'intervention des capitouls et l'appui du Viguier pour la faire inhumer; Reg. du consist. de Toulouse, p. 434. (Pradel)

CHARFY, ou Charfix et Charfilz, dauphinois; assisté à Lausanne, mentionné comme tel dans les reg. de la Direction, en 1693 et 97. A la date du 2 mai 1693, il est l'objet de cette note : « Charfy, drapier, vient de passer l'hiver en Dauphiné pour y travailler de son métier, quoiqu'il ait honnêtement du bien dans ce pays [de Vaud]. Il sera appelé devant la compagnie [des pasteurs] pour luy faire connoître son danger ou il s'étoit mis pour la liberté de sa personne et surtout pour sa conscience, en retournant dans un pays ou règnent la violence et l'idolatrie, et pour être exhorté à ne se laisser plus surprendre à l'avenir par les tentations qui pourroient l'y rappeler, puisqu'on ne peut faire ce voyage sans mille fausses démarches, et que nous ne devons point clocher des deux côtés; car il n'y a nulle communication de Christ à Belsal. » — Jossine *Charfise*, d'Orange, 1693, et Ds Charfy, d'Orange, 1698, assistés à Genève pour aller en Allemagne.

CHARIER, Charrier. Nom d'un grand nombre de familles du Vivarais, et du Dauphiné, notamment de Pragelas, Alisas, Poetlaval et Privat, réfugiées et assistées en Suisse de 1690 à 1710. — (Jacques) du Vivarais, 32 ans, Elisabeth sa femme, 30 ans et deux enfants l'un de 13 mois, l'autre nouveau-né, assistés à Londres, 1705. — Voyez ci-dessus Chambaud de Charrier, III col. 1020.

CHARRIÈRE, capitaine huguenot guerroyant dans le Vivarais en 1569 [IV 144 a]. — (Judith), de Montélimar, assistée à Lausanne, 1691. — (Suzanne), de La Mastre en Vivarais, assistée à Genève, 1693. — (Jacques), réfugié d'Orange avec sa femme et un enfant, *id.* 1703.

CHARRIEU (Jean), chirurgien de Duras, se convertit en 1690 après une longue détention dans les prisons de Blaye. — (Isaac), de Duras, chirurgien, 36 ans, et Henriette, sa femme, 34 ans, avec un enfant, assistés à Londres, 1705.

1. CHARLES (Jérémie) « natifz de Myauz en Brye », reçu habitant de Genève, août 1554. — (Pierre) « natifz de la paroisse de Préaulx, dioc. de Lisieux », *id.* mars 1555. — (Berthaud), veloutier, natif de Blois, *id.* octob. 1557. — (Aymé), menuisier de Tonnerre, *id.* 9 septemb. 1572. — (Jean), avocat, *id.* 24 nov. 1572. — (Guillermette) « de Corbeil près Paris ayant deux petitz enfans; Messieurs en charité chrestienne luy permettent habita-

tion (à Lausanne) », 15 avril 1574. — (Louis), notaire et procureur à Chauvigny en Poitou, ancien de l'église dudit lieu, contre lequel est dirigée une procédure ayant abouti en 1642 à interdire l'exercice du culte à Chauvigny par la raison que ce bourg appartenait à l'évêque (Filleau, *Décis. cath.*, p. 457).

2. CHARLES, dit *Caroli;* voyez ci-dessus t. III col. 770.

3. — I. CHARLES (Michel), inscrit au Livre du recteur, à la date du 16 déc. 1566 comme étudiant en théologie à Genève. L'inscription est en ces termes : Michael Charolus Lanviganensis [1], qui feraient croire qu'il était originaire de la Bretagne. Il était ministre des églises de Lectoure et Fleurance en 1577, puis de l'église du Mas Grenier de 1580 à 1601, ensuite de celle d'Albias depuis 1602 jusqu'au commencement de 1608, date de sa mort. Durant longues années, résidant à Montauban (*Aymon* I 324), tout en remplissant ses fonctions pastorales aux lieux que nous venons d'indiquer, il desservait aussi l'église de Montauban, de même que les pasteurs en titre de cette ville.

Il y prêchait à son tour [2] et assistait aux séances du consistoire. Il demanda plusieurs fois à être uniquement chargé des églises dont il fut successivement le pasteur titulaire; mais les pasteurs de Montauban étaient surchargés de travail ; ils avaient besoin de l'aide des pasteurs du voisinage ; le consistoire ne se rendit jamais aux vœux de Michel Charles. C'est ce qu'on voit dans le registre des délibérations de cette compagnie, de mai 1575 à la fin de 1598, le seul qui soit parvenu jusqu'à nous.

De son mariage avec Jacqueline *de Gaujac*, laquelle était probablement de Mauvesin, il eut trois fils, Pierre et Paul qui furent ministres (il en sera parlé plus loin) et le troisième, Jean, qui naquit à Montauban, en août 1586 et fut docteur en médecine à Mauvesin, plus quatre filles : Marthe, née le 10 mars 1598 ; Isabeau, née en août 1589, qui épousa Pierre *Bardeau* bourgeois de Montauban, 2 mars 1610, et qui mourut le 18 janvier 1650 ; Anne, née le 13 mai 1592; et Susanne, née le 12 mars 1606, qui épousa Pierre *Gouze*, procureur à Montauban, 29 nov. 1632, et qui mourut le 4 juin 1638.

[1] Il y a Lanvéguen, Lanvénéguen et Lanvennec, dans le Finistère.

[2] Les renseignements qui suivent sont dûs à M. le prof. Nicolas.

II. Pierre Charles, ministre à Saint-Naufary en 1592, était vraisemblablement un frère de Michel Charles, ce qu'on peut induire de cette circonstance qu'il fut, le 13 mai 1592, le parrain de sa fille Anne. On ne sait d'ailleurs rien de plus sur lui.

III. Pierre Charles, fils de Michel Charles et de Jacqueline de Gaujac, né vers 1580, fut pasteur à Villeneuve de 1603 à 1614, à Négrepelisse de 1515 à 1626, à Montauban de 1625 jusqu'au 3 mars 1651, date de sa mort. C'est lui qui, en 1620, avertit les consuls de Montauban de la trahison du capitaine *Sauvage* (voyez ce nom et ci-dessus III, col. 1034), et contribua ainsi à sauver la ville. Ce ne fut pas le seul service qu'il rendit à la cause protestante. Une note adressée au gouvernement, à l'occasion des poursuites dirigées en 1681 contre son neveu, Jean Charles, ministre de Montauban, et qui se trouve aux Archives nationales (Tt, 253) le représente comme un homme qui avait autrefois agité le pays et excité bien des troubles à Négrepelisse, tandis que son frère Paul (père de Jean Charles) soulevait les protestants du Béarn, ce qui signifie en réalité qu'ils avaient l'un et l'autre défendu courageusement la liberté de conscience contre les entreprises des catholiques. En 1629, Pierre Charles fut envoyé, avec le lieutenant particulier *Garrisson* et l'avocat *Dubois*, à Anduze, pour traiter des conditions de la paix qui fut signée le 27 juin. En 1637 il fut député au synode national d'Alençon, où on l'élut un des commissaires chargés de recevoir les explications d'*Amyraut* et de *Testard*.

Il se maria trois fois. De son premier mariage, avec Marguerite *Bordes*, il eut une fille, Jacqueline, née le 28 février 1609 à Montauban, et qui épousa en mai 1639 Guillaume *Bardon*, bourgeois de cette ville ; — de son second mariage, avec Judith *Foyssin*, de Mauvesin, veuve de noble Jean de Gisot, il

eut deux filles : Isabeau, née le 2 août 1623, qui épousa le 25 juillet 1643, Pierre *Rathery*, bourgeois de Montauban, et qui mourut le 7 juillet 1682, et Jeanne, née le 16 mai 1624, qui mourut encore jeune ; plus un fils, Michel, dont il sera parlé plus loin. Enfin de son troisième mariage, avec Madeleine *de Lalauze*, fille de Jean de Lalauze et de Sara *Béraud* (fille du célèbre Michel *Béraud*), il eut deux fils : Jean, né le 6 décembre 1644, et Pierre, né le 6 mars 1646.

IV. Paul Charles, second fils de Michel Charles et de Jacqueline de Gaujac, fut d'abord, en 1606, élu pasteur de Villemur [1], puis professeur de philosophie à l'Académie de Montauban. En 1614, il fut appelé à Orthez pour y être à la fois pasteur de l'Église et professeur de théologie à l'Académie. Il y passa vingt-deux ans, et pendant ce long ministère, il assista à la suppression de l'Académie du Béarn et à la désorganisation, presque à la ruine des Églises réformées de ce malheureux pays, que la cour, sous la pression du clergé, poursuivit avec un acharnement inouï. Dans ces circonstances si défavorables, Paul Charles ne se laissa pas abattre et combattit autant qu'il lui fut possible, pour la cause des Églises réformées. Quand, en 1620, le duc d'Epernon, envoyé à la tête de forces imposantes pour rétablir le catholicisme dans le Béarn, était sur le point d'entrer dans cette province, *La Force*, qui y commandait, lui envoya le baron d'*Arros* pour lui représenter qu'il venait attaquer des gens inoffensifs, nullement disposés à se soustraire à l'obéissance du roi. D'Arros ayant échoué dans sa mission de conciliation et de soumission, La Force envoya au duc d'Epernon, Paul Charles. « Celui-ci, dit l'abbé Poeydavant (*Hist. des troubles survenus dans le Béarn*, III, 284), loin de mieux réussir, ne fit que gâter la besogne. Le premier envoyé annonçait des promesses d'obéissance de la part de tous les habitants ; le second ajouta, parlant à d'Epernon, que s'il avançait dans le pays, les habitants étaient résolus à opposer à ses forces la plus vigoureuse résistance. » Ce qui signifie que le pasteur d'Orthez parla au duc au nom du droit imprescriptible de la liberté de conscience et de la légitime défense.

En 1637 Paul Charles fut appelé à Castres ; il y exerça le ministère évangélique jusqu'en 1645. Il passa alors à Montauban pour occuper la chaire de théologie laissée vacante par la mort de Pierre *Ollier*. Il mourut le 1er mai 1648, laissant inachevée une explication du catéchisme, que son collègue Antoine *Garissoles* termina et publia sous ce titre : *Catecheseos Ecclesiarum in Gallia et alibi reformatarum explicatio, opus a Paulo Carolo, in ecclesia et academia montalbanensi pastore et SS. theologiæ professore, primo inchoatum, et ab Antonio Garissolio, pariter in eadem Ecclesia et academia pastore et professore, continuatum et absolutum;* Genevæ, sumptibus Petri Chouet, in-4 de 111 feuill. et 258 pag., plus un index de 13 pag. L'explication des trente premières sections, p. 1-141, est de Paul Charles, et celle des vingt-cinq autres, p. 141-258, d'Antoine Garissoles. On a aussi de Paul Charles la relation d'une dispute théologique soutenue par lui contre un capucin. Celui-ci répondit par un volume intitulé : « *Actes de la Conférence* tenue à Pau en Béarn les 10, 13, 14 et 15 janv. 1620 en présence de M. l'évêque de Lascar, M. de La Force gouverneur pour le Roi en Béarn, MM. du conseil et autres juges du pays qui y assistèrent, entre le R. P. Daniel de St Sever, provincial des pères capucins de la province d'Aquitaine, et Paul Charles soit disant pasteur en l'église et professeur en théologie en l'acad. d'Orthez, touchant les traditions ecclésiastiques, les vénérables images et la sainte communion sous une espèce ; Tolose, Colomiez, 1620, in-8. — Charles répliqua, mais nous n'avons trouvé ni l'un ni l'autre de ces deux opuscules.

De son mariage avec Jeanne *Ricotier*, fille de Jean *Ricotier* ou de *Ricotié*, pasteur à Clairac, il eut un fils, Jean, dont

[1] Comme proposant, il fut examiné par une commission de pasteurs nommés par le Synode provincial de Realmont en avril 1610. Ayant été trouvé capable, « l'assemblée lui baille la main d'association ». Réclamé alors par les églises de Puylaurens et de Villemur, il est attribué à cette dernière. (Pradel.)

il sera parlé plus loin, et deux filles : 1° CATHERINE, qui épousa, le 25 novembre 1643, Joseph *Lugandi*, avocat de Montauban ; 2° ISABEAU, née le 6 mai 1638, qui épousa, juillet 1659, Jean *de Cornuaud*, avocat au parlement de Bordeaux et juge de Pujols et de Civrac.

V. Michel CHARLES, né à Montauban, le 1er avril 1628, de Pierre Charles, un des pasteurs de cette ville, et de Judith de Foyssin, fit ses études de théologie à l'académie de sa ville natale et à celle de Saumur. Il soutint dans cette dernière, le 17 septembre 1648, une thèse de Josué *de la Place*, qui fait partie des *Disputationes de argumentis quibus efficitur Christum prius esse...* n° 27, et la même année une autre thèse de Louis *Cappel*, intitulée : *De ratione convocandorum conciliorum*, laquelle se trouve dans le *Syntagma Thesium Salmuriensium;* pars III, p. 520-535, de l'édition de Saumur, 1665 in-4. Ses études terminées, il fut nommé pasteur de l'église réformée de Châtellerault. Il se fit bientôt la réputation d'un prédicateur distingué ; P. Bayle, qui nous fait connaitre cette circonstance, nous apprend aussi qu'il fut proposé à diverses reprises pour l'église de Charenton. (Lettre du 4 octobre 1676, dans Bayle, *Œuvres diverses*, T. IV, p. 570.)

Il épousa en juin 1653 Jeanne fille d'Isaac *Piojet*, avocat au Parlement de Paris.

On lui doit un volume de sermons, sous ce titre : *Recueil de Sermons faits sur divers textes de l'Ecriture sainte, prononcez à Charenton, par M. Charles, ministre à Chastellerault;* Charenton, 1678, in-8. Ce sont cinq sermons dédiés à « M. *Catillon* marchand lapidaire, joüallier ordinaire et garde de pierreries de S. A. R. Mademoiselle, souveraine de Dombes, duchesse de Montpensier, Châtellerault, etc. » (Voy. III col. 849). Il passa en Allemagne un peu avant la Révocation. « M. Charles est toujours à Mannheim : il m'écrivit dernièrement pour avoir des nouvelles de ses livres » (Lettre de Bayle, 15 juill. 1683).

VI. Paul CHARLES, né à Mauvezin vers 1630, de Jean Charles docteur en médecine, longtemps membre du consistoire de Mauvezin [1], et de Jeanne *de Vignaux*, fit ses études de théologie à l'académie de Montauban, et à celle de Saumur, en même temps que son cousin germain, Michel Charles. Il soutint à cette dernière académie, en 1652, une thèse de Louis Cappel : *De potestate ecclesiæ circa ciborum delectum*, qui se trouve dans *Syntagma Thesium Salmur.* Pars III, p. 690-699.

Cependant le synode provincial [2] de Cajarc, 24 oct. 1652, refusa de l'admettre au ministère à cause de ses opinions sur « l'imputation du péché » d'Adam suivant qu'elle avait été dé- » terminée par le synode nat. de Cha- » renton. » Appelé aussitôt après devant le consistoire de Mauvezin, il avoua « ingénuement qu'il estoit très marri et » affligé de ce qui s'estoit passé au syn. » prov. ». Charles avait déjà fait imprimer un travail dans lequel il « restrei- » gnait la nature du péché originel à la » corruption héréditaire des descendants » d'Adam ». Il avoue cette faute devant le conseil de l'Eglise et signe une rétractation où il s'engage solennellement à ne jamais dogmatiser contre les décisions du synode de Charenton « qui sont conformes à l'opinion des Eglises » protestantes ». Sa déclaration fut envoyée à chacun des pasteurs de la province, et sur l'avis des professeurs de Montauban, on admit Charles comme suffragant du pasteur *Doze* dans les églises de Mauvezin, Puycasquier, Montfort et Muras. Enfin, après avoir renouvelé ses promesses dans le colloque d'Armagnac, réuni à Montauban le 5 mai 1653, il reçut l'imposition des mains. Elle lui fut donnée à Mauvezin par les pasteurs *Doze*, dont il devint le collègue, et *La Serre*, de Lisle-en-Jourdain, le 18 mai 1653. A la mort de *Doze*, arrivée en juillet 1654, Charles se trouva seul pour desservir Mauvezin et ses annexes ; mais il fut bientôt suppléé par *Lamigue*, pasteur de Mazamet, oct. 1654. En 1682, Charles desservait encore l'église de Mauvezin avec le pasteur *Portus*.

1 Il en faisait partie, en 1630, avec Pierre *d'Espagnet* docteur en droit, lieutenant de la juridiction, Pierre *Lapierre* chirurgien, Pierre *Baccalerie*, Pierre *Vignaux*, David *Capdazé*, Jean *Gromolant* et Jean *Dirat*. (PRADEL)

2 Note de M. PRADEL.

Paul Charles resta pasteur de Mauvezin jusqu'en 1681. Il se retira alors en Angleterre (*Agnew*, III, 49, 61 et 73), avec sa femme, qui était une sœur de Jean-Pierre *Saint-Faust*, de Mauvezin, un des pasteurs de Montauban.

VII. Jean Charles, né en 1632 ou 1633, de Paul Charles, pasteur successivement à Orthès, à Castres et à Montauban, et de Jeanne Ricotier, fit ses études de théologie à l'académie de Montauban, où en 1657 il soutint, avec Moïse *Cam*, une thèse d'André *Martel* : *De peccato in spiritum sanctum*. Il fut pasteur à Montauban de 1660 à 1681. Interdit alors par l'intendant, il apprit qu'il se faisait en secret une instruction contre lui et qu'il allait être poursuivi au criminel. Réfugié en Allemagne, il desservit l'église française de Manheim jusqu'en 1609. Il fut alors appelé à Berlin où il mourut en 1693.

Il avait épousé, le 26 février 1666, Isabeau, fille de Bernard *Rathery*, bourgeois de Montauban.

A la suite du *Discours sur la vie d'Ancillon* (Basle, 1698, in-12) on trouve une prière que Jean Charles prononça au lit de mort de son collègue David *Ancillon*. (Nicolas)

VIII. Paul Charles, du Languedoc, mis aux galères en 1687. — Jean-Philippe Charles, directeur de l'hôpital français de Londres, 1718.

IX. Antoine Charles [Haag, III 345] appartenait très probablement à la famille précédente, car il était né à Montauban, le 28 mai 1694. Ses parents avaient émigré à Halberstadt, 1698, puis à Magdebourg où il devint presque célèbre dans l'art de l'horlogerie. Parmi les réfugiés du Brandebourg on comptait un grand nombre d'horlogers habiles qui se fixèrent principalement à Berlin et à Magdebourg. Dès 1688, l'électeur accorda à Antoine *Jercelet*, de Grenoble, toutes les facilités désirables pour l'établissement dans sa capitale d'une fabrique d'horlogerie sur une grande échelle. Désirant affranchir son pays du tribut qu'il payait à l'étranger et perfectionner l'art de l'horlogerie encore dans l'enfance en Prusse, il appela en outre à Berlin un grand nombre d'horlogers habiles, comme Louis *Le Roy* de Caulommiers, Jacob *Huet* de Metz, Jacob *Cuny* de Nettancourt, auxquels succédèrent plus tard *Petitot*, *Ougier*, *Martinet*, *Racine*, *George*, *Ravenez*, dont les ouvrages étaient fort recherchés. La fabrique d'horlogerie de Berlin prit ainsi en peu de temps un développement considérable, quoique elle eût à soutenir la concurrence redoutable de celle de Magdebourg où, dès les premiers temps du refuge, s'étaient établis Isaac et Etienne *Meinadié* de Mazamet, Guillaume *Danger* d'Uzès, *Labry* du Languedoc, *Roux*, *Nicolas*, *Flamary*, tous horlogers de réputation. Aucun d'eux cependant ne montra autant d'habileté et de génie qu'Antoine Charles qui avait une véritable passion pour son art et en possédait supérieurement la théorie. Afin de seconder, autant qu'il dépendait de lui, les efforts du gouvernement, il fit traduire l'ouvrage de Sully et le publia avec des remarques de sa façon sous le titre : *Heinrich Sully Unterricht von der Eintheilung der Zeit, aus dem Französischen mit Anmerkungen* (Lemgo, 1746, in-8). En 1751, il fit imprimer un *Mémoire historique sur une nouvelle sorte de montres à répétition* (Magd., 1751, in-8), et la même année, il mit au jour un nouveau *Mémoire sur les avantages que le public pourroit tirer de l'établissement de l'horlogerie dans les états du roy et sur les moyens d'y parvenir* (Magd., 1751, in-8; trad. en allem., Magd., 1751, in-8). Il s'y plaint amèrement de la quantité de mauvaises montres dont les fabriques étrangères inondaient encore la Prusse, et où il réclamait avec instance la protection du gouvernement pour l'horlogerie indigène.

1. CHARLET (Etienne) seig[r] d'Ebly, conseiller au Parlem[t] de Paris, allié à la famille *du Bourg* (voy. ce nom). Il est noté comme huguenot dans une précieuse pièce datée de 1562, qui semble avoir été rédigée par quelque parlementaire catholique, pendant les troubles de cette année, pour renseigner la Cour sur ceux de ses collègues sur lesquels le gouvernement ne devait pas compter. Il faut noter qu'un bon nombre des personnages qui y figurent, tels que Du Ferrier, Hurault, de Thou, de

Harlay et autres, s'ils avaient à cette époque incliné vers la Réforme au point d'éveiller les soupçons, s'en retirèrent par la suite et revinrent à des sentiments orthodoxes.

Les Charlet furent de ces derniers; quelques citations [1] le prouveront: « Étienne Charlet, conseiller au Parl., épouse, 1543, Marie du Bourg, fille du chancelier Antoine du Bourg et d'Anne Mesnard; il était maître des requêtes de la Reine en 1557, conseiller clerc au Parl. et président de la 5e chambre des enquêtes, 8 mars 1563; sa femme vivait encore en 1576 et lui en 1578. Bail d'une maison à Yssoudun consenti aux religieux de N.-D. de cette ville par noble maistre Estienne Charlet, président en la cour, comme procureur de maistre Geoffroy Charlet son fils, abbé desdits religieux, 21 janv. 1568. Messire Philippe Charlet, chevalier, vendeur pour une part de la succession d'Anne de Masparault, veuve de messire Hubert Durand de Villegagnon, 1720. Faire part imprimé (1770): Mad^me^ la présidente Charlet est venue pour avoir l'honneur de vous faire part du mariage de Mlle Charlet sa fille avec M. le m^is^ de Sabran. »

Mais voici le rapport de police dont il a été question tout à l'heure:

1562. Mes damoiselles *Vaillant*, *d'Aigremont* et *de la Rosiere* ont esté aux presches et depuys n'ont faict leurs pasques.

Monsieur *de Villiers* [Hotoman] suspect parcequ'il n'a faict ses pasques dernières ne demandé congé au Curé. Est notté par le commun bruict parcequ'il a esté aux presches et demanda temples en deliberant sur l'edict de janvier. Aussy que le dit de la Rosière alloit souvent chez ledict de Villiers pour tenir Conseil des huguenotz. Aussy que la femme dud. de Villiers alloit ordinairement ausd. presches.

Monsr *Escoreol* conseiller, et sa femme, suspectz, qui va aux presches et y ont esté avec la veuve Vaillant, et a demandé temples et qu'il a le bruict d'avoir faict baptizer son enfant a la huguenotte.

Monsr *Pastoureau* suspect, qui a le bruict d'estre de la nouvelle religion et tenu propos contre l'Eglise Rommaine, qu'il a voulu séduire sa femme, aussy son frère idem.

Monsr *du Ferrier* a le bruict de l'estre parcequil a hanté avec ceulx de la nouvelle religion et hante avec eulx.

Mr *de la Chesnaye* conseiller et abbé St Jacques a le bruict d'estre fort suspect et huguenot et comme tel n'a osé se présenter a la Cour; aussy qu'il a faict presches et assemblées en sa maison.

Monsr *de Foix* ambassadeur d'Angleterre a le bruict et comme tel cy devant accusé et depuys persevère.

Hurault conseiller, aussy fort suspect de la nouvelle religion.

Roillard conseiller, a le bruict id. parcequ'il les soutient et favorise en tout et a esté longtemps sans hanter l'Eglise Notre Dame ne le chappitre, combien quil soye chanoine et quil ne soye mallade.

Dufort [Du Faur] conseiller, noté et diffamé pour avoir hanté et fréquenté les presches et qu'il y alloit ordinairement avec.....

De Beaulne, absent, hante idem et demande temples.

Regnault conseiller, a le bruict d'estre huguenot et que l'on faict presches et assemblées en sa maison.

Me Adrian *de Thou*, conseiller, chanoine Notre Dame, a le bruict d'estre noté et du nombre de ceulx de la nouv. Religion, les hanter et favoriser, et comme tel n'a voulu aller a l'Eglise et faire sa profession de foy comme les autres chanoines. Hante ordinairement avec et en la maison de ladite dam^lle^ Vaillant; la mène aux champs, ne sçait on le lieu.

De Launay conseiller, suspect; hante les presches et a esté excommunié.

Du Brueil conseiller, grandement suspect pour la grande fréquentation des huguenotz; mesmes allié avec les aultres huguenotz.

Monsr *Bruetté* [Bonette?] conseiller. Combien qu'il soyt repputé homme de bien, lon dict que tous ceulx de sa maison, hors mis l'un, sont huguenotz; et ce par un sien gendre nommé *de La Vau* conseiller, lequel avec tous les aultres de lad. maison vont souvent a la ville et faire leurs presches.

Monsr *Burdelot* conseiller; suspect, soutenant les huguenotz aller aux presches et faire ce quil peult pour eulx.

Monsr *Charlet* conseiller, a le bruict d'estre suspect et que l'on a ouy dire a l'ung de ses gens que aultreffois il avoyt esté bon catholique, mais que depuys quil avoyt hanté ledit de Beaulne president, quil estoit tout gasté et que suyvant ce il a hanté et favorisé ceulx de la nouv. Religion.

Monsr *Faye* repputé homme de bien; touteffois sa femme a hanté ordinairem. les

[1] Bib. nat. Mss. Pièces originales, vol. 680, dossier 15929.

presches avec lesd. d[lles] Vaillant, d'Aigremont, la Rosière et Villiers, et est grand dommage d'avoir trouvé telle femme.

M[e] Nicole *Du Val*, huguenot tout notoire pour avoir hanté et fréquenté les presches, mesmes au Patriarche, lors du saccagement de S. Médard.

M[e] *Chartier* a le bruict d'estre suspect et sentir mal de la nouvelle Religion, parceque sa femme a hanté les presches et ceulx qui y hantoient.

M[e] Jacques *Vielle* conseiller, a sa femme qui a hanté les presches et dict on que c'est grand dommage de l'andurer et quelle n'a faict les pasques dernières.

De La Porte conseiller, suspect parcequ'il a hanté les presches et conduict les predicans.

Quelain conseiller, suspect pour avoir soustenu et qu'il soustient ceulx de la nouv. Religion et les accusez d'icelle.

Mons[r] *de Cormeilles* conseiller, suspect parcequil a hanté et fréquenté Ruzé et de Chappes, rapporté de Bruelle a eulx ce qui se faisoyt en la Cour contre les huguenotz; n'a faict ses pasques dernières; n'a demandé congé pour les faire; et que sa femme envoya demander des pigeons le karesme dernier, disant quelle estoit mallade combien quil n'en fust riens.

M[e] Claude *Violle* conseiller es requestes, s[r] d'Aties, a le bruict d'estre suspect et pareillement sa femme laquelle a hanté les presches comme l'on dict.

La femme de *Remon* conseiller a le bruict d'estre de la nouv. Rel.

D'Ancourre conseiller a le bruict de hanter gens soubzconnez et d'estre fort suspect de la d. nouv. Religion.

Mons. *Escoreol* conseiller, suspect parcequil a hanté au logis de Berthommier; qui ensemblement alloient en trouppes aux presches en la compagnye de la femme dud. Escoreol et aultres cydevant mentionnés.

Mons. *Grevoise* conseiller, grandement soubzconné de la nouv. Rel. et a le bruict qu'il tient le party des huguenotz et les favorise en ce quil peult.

Lhuillier conseiller en la Cour, huguenot; pour avoir fréquenté tousjours les presches contre lequel lon a informé par auctorité delad. Cour.

De Heslin, absent pour ledit faict. Sa femme a hanté les presches.

De La Rosiere, suspect parcequ'il a hanté idem.

Messieurs les *Dauvetz* conseillers, id. et que à Bray sur Seyne ilz ont faict prescher; la mère des quelz a esté grandement soubzconnée.

Mons. *de Loynes* conseiller, et sa femme, suspectz, qui fréquente les presches mesmes parcequil a porté et porte encores les armes contre le Roy en la ville d'Orleans et ailleurs; a esté au camp devant Paris.

Lamoignon conseiller, chez lequel hante ung nommé *Foucault* s[r] de Mandeloz près la chappelle Mignon et au dessoubz de la maison du d. Lamoignon; lequel Foucault a hanté les presches.

M[e] Achilles *de Harlay*, suspect pour avoir hanté les presches et esté au camp des huguenotz pendant quil estoit devant Paris.

Angenoust conseiller, suspect pour luy avoir ouy tenir plusieurs propos eronez; l'un des plus sedicieulx qui soyt en la Cour et de [plus] grande faction que ne fut jamais Fumée conseiller.

Mons[r] *Abot* conseiller, suspect, qui a hanté gens suspectz et soustenu gens de la nouv. Religion.

Lalemant maistre des comptes, suspect parceque lon dict quil est atéiste.

Le président *Arbaleste*, suspect pour avoir hanté les presches et enduré faire presches en sa d. maison on assistoient plusieurs hommes et femmes et faisoient leurs prieres a la mode de Genesve.

Mons[r] *Guyot* maistre des comptes, quon dict estre huguenot et les favorise.

Mons[r] *de Baigneulx*, suspect pour luy avoir ouy tenir propos contre Dieu et son Eglise.

Mons[r] *Marilhac* maistre des comptes, suspect parcequil hante gens suspectz.

Mons[r] *d'Eibene* maistre des comptes a le bruict commun et que toute sa maison en tient.

Mons[r] *Le Jay* maistre des comptes suspect, et que a pasques il demanda des temples au cardinal de Bourbon.

De Reilhac maistre des comptes a ung frere qui a hanté les presches.

Mons[r] maistre *Semellé* et sa femme, aux presches.

Mons[r] *Picot* s[r] d'Ambeille, et qu'il a des enfans suspectz.

Mons[r] *Duhamel*, suspect parcequil a hanté gens suspectz.

Mons[r] *de la Place* président, aux presches au logis de Ruzé.

Mons[r] *Anthonis* conseiller aux generaulx, idem.

Mons[r] *Fumée* [1] général de la justice des aydes, idem.

Mons[r] (sic), idem.

Seryn, idem; pour avoir hanté gens suspectz.

Mons[r] *Odouart* idem.

[1] Nom écrit avec hésitation, puis barré.

Monsr *Larcher* conseiller, parcequ'il a le bruict.

Monsr *d'Aligret* suspect, qui a hanté les presches.

Le general *Faulcon*, id.

Le génér. *Dan* (?), id.

Canaye, parceque lon dict quil c'est faict prescher en sa maison et que sa femme n'en bougeoit. [Un petit paraphe final].

(Bibl. nat. Mss fr. 4047 f° 49; olim Mss Baluze n° 238, puis fonds du Roi n° 9035. 3. Pièce originale mêlée parmi des extraits des registres du Parlem. relatifs à l'assassinat et aux funérailles du duc de Guise, mars 1562).

2. CHARLET (Paul), pasteur au Buis (Poitou), 1685. — (Abraham), mis aux galères, 1685; réfugié à Chorrine (Prusse), 1700. — (Jean), député de la Picardie au synode tenu en 1779 à Bohain. — Benjamin et Marie *Charlay*, réfugiés de Picardie en 1686.

CHARLIER. « Messieurs permectent mansion en leur ville à dame Claudine Charlière d'Orléans pour estre seule, » 15 juill. 1578 (Reg. de Lausanne). — Jacq.-Franç. Charlier ancien de l'église de Lemé, Poitou, en 1784 (*Bull.* VIII, 568). — Jean *Chalié* (Agnew écrit Chalié et *Charlié*) directeur à l'hôpital français de Londres, 1736; Jacques *id.* en 1761; Jean, 1769; Mathieu, 1777; François 1795. Conf. au t. III, col. 1008, Chalié.

CHARLOPIN, famille de Saintonge; voy. ci-dessus t. I col. 653 l. 18, plus t. II col. 217 l. 1. — Isaac Charlopin s^r de Belaspic, député au synode de Saintonge, 7 oct. 1682.

CHARLOT (Charles), plus connu sous le nom de d'Argenteuil [Haag, III 347], curé de Bourges converti au protestantisme et réfugié en Angleterre, y desservit les églises de Saint-Jean, de l'Artillerie, de Leicester-Fields, de Glass-House-Street, et en 1699, celle du Tabernacle avec Pierre *Rival* et *C. Pégorier*. Il a publié les Motifs de sa conversion sous le titre de: *Lettre d'un prêtre de l'Eglise romaine converti à la Religion réformée, à ses paroissiens anciens et nouveaux Catholiques*; à Bourges en Berry, 16 pag. in-8, signé: D'Argenteuil. On a aussi de lui des *Sermons sur la paix*, portés sur le catalogue de *Duchemin*, libraire réfugié à Londres, en 1700, et un *Sermon prononcé en l'église de Leicesterfiels, le jour du jeûne ordonné par S. M. Guillaume III, pour demander à Dieu le succès de la campagne et des négociations de la paix;* Lond., 1697, in-8. — Esther *Charlot de Prériat*, veuve du s^r George Tanner, secrétaire et trésorier de S. A. le prince de Brandebourg, cède ses droits en l'hoirie de ses père et mère à Jérémie Frère de Pont de Veyle; acte passé à Genève (G. Grosjean not. XIV 247). — Paul Charlot, sieur de Montjule, protestant d'Alençon, 1685. — (Pierre), de Clairac, chirurgien, voulant aller en Hollande, demande une attestation de foi, à Lausanne, août 1695.

CHARMANDE (Mlles de) enfermées à l'Union chrétienne de Poitiers, 1699.

CHARME (Barthélemy de) de la Sologne, reçu habit. de Genève, 20 septemb. 1572.

CHARMES (Daniel de) de Mirebeau en Bourgogne, réfugié avec sa femme et quatre enfants à Lausanne, où il figure en septemb. 1690 sur une liste de pauvres honteux (*Bull.* XIII, 151). Il était déjà assisté dans cette ville le 2 janv. 1689; il veut la quitter, juin 1698, pour aller en Allemagne; mais il y est encore, malade et assisté, le 12 juill. 1698 (Reg. de Lausanne). Etabli à Berlin en 1698 (*Dieterici*).

CHARMEL (La d^lle), âgée de 70 ans, réfugiée de Livron, Dauphiné, assistée de quelques écus en plusieurs fois, à Genève, 1690. — Famille *Charmet* réfugiée à Morges (Vaud) dès 1560 et *Charmin*, au même lieu, 1671. — « Gaspard *Chermet* (suivant une liste, *Charnel* suivant une autre), natif de S. Marcillien au pays de Dauphiné », ajourné au parlem. de Paris, en 1534, pour l'affaire des placards.

CHARMUZY (François), pasteur du désert qu'on trouve en fonctions vers la fin du règne de Louis XV, relevant les églises de Picardie, et exerçant principalement son ministère à Lemé, Hargicourt et Templeux. On a publié (*Bull.* VIII 557) une lettre qu'il écrivait le 8 mars 1766 à un de ses collègues pour lui recommander d'agir avec prudence, de ne pas convoquer trop souvent des assemblées religieuses et de ne pas faire chanter les psaumes à haute voix;

de se contenter plutôt de les lire. Il paraît que lui-même oublia les précautions à prendre, car il fut arrêté étant en chaire, à Nanteuil près Meaux, le jour de Pâques 1770, et jeté dans les prisons de cette ville, où il mourut au bout de neuf jours.

Charny, voy. de Meaux.

1. CHARON (Jacques), avocat au Parlement de Bordeaux et ancien de l'église de Bergerac, député au synode national d'Alençon, mai-juill. 1637. — (Jean de), conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et privé, président de la chambre de l'édit au Parlem. de Bordeaux, fils d'André Charron aussi président audit Parlem. et d'Anne *Augeart*, épouse au temple de Charenton, novemb. 1644, Marguerite *du Jon* veuve de Jean *Sarrau*; le même magistrat mourut à Paris, étant premier président au Parlem. de Bordeaux et y fut enterré, 13 juill. 1652.

2. Cette famille descendait de Bernard Charon seig^{r} de Lelnos (ou des Lelots) qui était conseiller du roi de Navarre en 1542. Un petit-fils de ce Bernard fut institué par Jeanne d'Albret vice-chancelier et garde des sceaux des comté de Périgord, vicomté de Limousin et seigneurie d'Albret, 26 octobre 1570, puis maitre des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi, 27 janv. 1578. Ils étaient seigneurs de la Gravelle et de Salles. La branche de Salles, maintenue dans sa noblesse en 1699, portait pour *Armes* : = d'argent à un chardon fleuri de 3 pièces, d'azur tigé de sinople. (Richemond)

Claude Charron de Salles, officier dans l'armée hollandaise, 1736-58.

3. CHARON ou Charron (Messire André de), conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, président en la Cour du Parlement de Bordeaux et en la Chambre mi-partie de Guyenne. Esther *Geneteau* femme de ce magistrat (voy. t. II col. 608), lègue, le 3 juillet 1643, au Consistoire de La Rochelle une rente de cinq cents livres pour l'entretien des proposants et aspirants au ministère de la R. P. R. de cette ville. Dès avant la Révocation cette somme fut enlevée aux légataires avec beaucoup d'autres dont voici l'état :

Les Religieux de la charité de l'hôpital de La Rochelle, se firent adjuger, outre ce legs, la maison et jardin situés à Saint Eloi légués au consistoire par Marie *Petit* veuve de René *Coullon*, 16 octobre 1645 ; les legs des seigneurs et dame d'*Argence*, pour l'entretien des ministres de Dompierre et de Fouras (1662) ; le legs de Pierre *Assailly* en faveur du consistoire; la rente de 150 livres léguée par Eléonore *Aubry*, veuve de messire René *Gillier*, baron de Mauzé, pour l'entretien du ministre dudit Mauzé (24 avril 1660) — le legs fait audit consistoire par Guillemin sieur *des Rouaux;* le legs de Jeanne *Courlault* veuve d'Abraham *Desperoux* de 25 livres aux pauvres de la R. P. R. et de 100 livres aux ministres *Colomiez*, Ph. *Vincent*, Elie *Borchereau* et Jean *Flanc*; le legs de 1000 livres fait au consistoire de Nieul par messire Jean *Gobert*, seigneur de Nieul, et Jacquette *Clément*, son épouse (1658) ; le legs de 150 livres aux pasteurs de La Rochelle, de 6000 livres tournois pour l'entretien des proposants, de 3000 livres pour le consistoire et de 60 livres au lecteur de la Parole de Dieu, par Jean *Nicolas* sieur de Courcelles ; le legs de 140 livres fait au consistoire par Sara *de Picassary* veuve de m^{re} Jean *Pascault* seigneur de Villars, baron de Pauléon, conseiller du Roi, en ses conseils d'État et privé (5 sept. 1652); le legs de 500 livres pour l'entretien du ministre de Cizé, 400 livres aux pauvres de la Religion de Cizé, 400 livres à ceux de Saujon et 200 à ceux de Péré par Pierre *de Burlé*, seigneur de Chervaize en Saintonge et d'Ardillères en Aunis ; le legs de 100 livres au consist. par Jacques *Arnault*, capitaine de marine entretenu au service du Roi (22 mai 1649) ; celui de Jeanne *Sabourault* aux ministres de La Rochelle.

Les matériaux du temple de la Villeneuve, l'emplacement du prêche et du cimetière furent attribués à l'évêque de La Rochelle qui y établit l'hôpital général fondé par lettres patentes de 1673. — Enfin, un acte du notaire-juge nous apprend que six neuvièmes des biens du consistoire furent attribués à l'hôpital général, deux neuvièmes aux Religieux de la charité et un neuvième aux sœurs hospitalières par sentence du 31 août 1685. (Richemond)

4. CHARON (Claude), peintre, épouse au temple de Charenton, déc. 1656, Susanne, fille de feu Abraham *Grandjean*, lieutenant de cavalerie du s^{r} de Nettancourt, et de Judith *Jaquemin*. — Pierre *Charron* ministre à Tonnay-Boutonne, 1626-37. — Charon ou Charron, famille

de Loudun. — Autre famille du même nom établie en 1688 au Cap de Bonne-Espérance, où elle a fondé un village qui porte son nom [IX 281 a]. — « Mr Charron, de Bergerac ; on paiera sa pension chez Mme Binet pendant quelque temps à 3 écus par mois », 1689 (Bourse fr. de Genève). — Charron de Laubonnière, fils de Charron sr de Salles et de Suzanne *Sarrau*, établi à l'étranger en 1720. — Pierre Charon, marchand à Mouilleron ; sa fille enfermée à l'Union chrétienne de Luçon, 1729. — Les quatre demoiselles Charron, voy. Du Vigier.

CHARPE (Noel), de Chabuy en Dauphiné, reçu habitant de Genève, 1556. — (.....) marchand de Lyon, établi à Genève, 1570. — (André) marchand de la Grave en Dauphiné, massacré, 1572 (*Crespin*). — (Estienne) de Misoins, habit. de Genève, 8 oct. 1572.

CHARPENEL, Charpinel ; plusieurs familles ainsi nommées, réfugiées de Grenoble et de Valence à Lausanne, de 1690 à 1698. — Joseph *Charpinet*, réfugié du Dauphiné, reçu habitant de Genève, octob. 1572.

CHARPENTIER (Pierre), avocat, natif de Toulouse [Haag, III 347], feignit d'embrasser la religion réformée et se retira à Genève, où il fut nommé, en 1566, professeur de droit civil. Des écrivains dignes de foi l'accusent d'avoir, dès cette époque, servi d'espion à la reine-mère et entretenu une correspondance active avec l'ambassadeur de France en Suisse. Bèze, de son côté, lui reproche de s'être acquitté fort négligemment de son professorat et d'avoir quitté Genève « sans dire adieu à ses créanciers » (De Bèze, lett. 52). En 1570, il vint, en effet, à Paris, où à force d'hypocrisie, il réussit à s'insinuer dans la confiance de *Cavagne*. Il se mit alors à solliciter au Conseil privé les affaires des huguenots, emploi qui, le mettant en rapport avec un grand nombre de personnes de tout état, ouvrit un vaste champ à son espionnage. A la Saint-Barthélemy, il trouva une retraite toute préparée chez Pompone de Bellièvre, qui l'emmena avec lui en Suisse et l'envoya de là à Strasbourg continuer son métier honteux ; mais quelques Français échappés aux massacres, et réfugiés dans cette ville hospitalière, dévoilèrent bientôt la perversité de cet homme sans conscience et sans honneur. Réduit ainsi à changer d'industrie, et tenant à mériter l'argent et les honneurs qu'on lui avait promis, il donna le spectacle étrange d'un protestant cherchant à justifier la S. Barthélemy et publia sa fameuse lettre à F. Portus, dans laquelle il s'attache à montrer que le massacre était aussi juste que nécessaire, parce que les protestants, abandonnant les voies de la résignation et de la prière, avaient attiré sur eux la colère de Dieu par les plus condamnables excès. Il ne nie pas qu'il n'y ait parmi eux des ministres de bonne foi et amis de la paix, comme *L'Espine, Sureau Du Rosier, Hilbraque* ou *Houbraque* (vraisemblablement Guillaume *Olbrac*, pasteur à Francfort, puis à Strasbourg, d'où il avait été chassé en 1563, par *Marbach*), *Cappel, La Haye, Mercure* (Marcourt ?) ; mais, dit-il, c'est le petit nombre, et leur voix est couverte par celle des factieux, à la tête desquels il place Théodore *de Bèze*, qu'il appelle la trompette de Séba. Cette lettre est datée du 15 septembre 1572 et n'a pas moins de 72 pages dans la première édition. Son étendue et le peu de temps qui s'écoula entre la Saint-Barthélemy et sa publication donnent à croire qu'elle avait été composée d'avance. Si l'on songe que dans ce court intervalle Charpentier fit encore le voyage de Suisse et de Strasbourg, on n'hésitera pas à adopter cette opinion. D'ailleurs, voici le curieux post-scriptum d'une dépêche de Charles IX à La Motte-Fénelon, son ambassadeur à Londres, en date du 3 décembre 1572 : « Je vous envoye une douzaine de livres d'une epistre faicte par Carpentier, que je désire qui soit secrétement publiée et faicte courir de main en main, sans que l'on saiche que cella vienne de vous ny de moy, mais que l'on dye et croye qu'elle a esté imprimée en Allemaigne. Je vous y en envoyerai d'ici à quelque temps, qui seront en françois, dont il faudra que faiès de mesme. »

En quittant Strasbourg, Charpentier revint à Paris et fut nommé avocat du

roi au grand Conseil, en récompense de ses services. Plus tard, il se déclara pour la Ligue. Le duc de Lorraine Charles III l'appela à Pont-à-Mousson en 1603, et lui accorda une pension de 2,000 livres. Selon l'auteur de la Bibliothèque lorraine, il abjura le 16 janv. 1604. Si le fait est vrai, c'était sans doute pour capter plus aisément la place de doyen de l'école de droit, à laquelle il fut promu. Il mourut en mai 1612, mal vu des gens honnêtes de tous les partis.

« Je n'ai pu, dit dom Calmet, découvrir le catalogue de ses ouvrages. » Nous ne pouvions nous flatter d'être plus heureux. Selon La Croix du Maine, il fit imprimer plusieurs ouvrages tant en latin qu'en français, sous des noms empruntés. Barbier ne lui en restitue aucun qui n'ait été déjà connu. D'autres lui en ont attribué dont il n'est pas l'auteur. Il est fort probable qu'il n'a publié que les suivants :

I. *Epistola ad F. Portum Cretensem quâ docetur persecutiones ecclesiarum Galliæ, non culpâ religiosorum, sed factiosorum accidise;* [Strasbourg], 1572, in-8; 1574, in-4; trad. et publ. en franç. sous le titre : *Lettre de P. Carpentier, jurisconsulte, adressée à Fr. Portes, candiois, par laquelle il monstre que les persécutions des églises de France sont advenues non par la faulte de ceux qui faisoient profession de la religion, mais de ceux qui nourrissoient les factions et conspirations qu'on appelle la Cause;* 1572, in-8, daté à la fin : Strasbourg, le 15e jour de septemb. 1572; réimpr. dans le T. I de l'Etat de la France sous Charles IX, édit. de 1573, Middelbourg, t. I, p. 449, puis dans le t. II de l'édit. de Middelbourg, 1588, avec la réponse de Fr. Portus. — Dans cet écrit, qui seul suffirait pour couvrir le nom de Charpentier d'une tache éternelle, l'apostat ne se contente pas de justifier les bourreaux, il calomnie, il insulte les victimes. Cet infâme pamphlet était tombé depuis longtemps dans l'oubli, lorsque Sainte-Marthe s'avisa de l'insérer dans ses Entretiens touchant l'entreprise du prince d'Orange (Paris, 1689, in-12). Jurieu le réfuta dans son livre de *La religion des Jésuites*, à quoi le bénédictin lui répondit dans la Suite des entretiens, etc. (Paris, 1691, in-12). — Franç. Portus professeur de grec à l'acad. de Genève répondit vigoureusement à cette lettre agressive.

II. *Pium et christianum de retinendis armis et pace repudiandâ consilium, cum Petri Fabri responsione;* Paris, 1575, in-8; trad. en franç. par lui-même, sous le titre : *Avertissement sainct et chrestien touchant le port d'armes*, par M. Pierre Charpentier, jurisconsulte; [dédié à] M. de Lomanie baron de Tarride et de Seriniac; Paris, Nivelle, 1575; in-8 de 69 feuillets; Neustadt, 1579. — Conseil adressé aux protestants de déposer les armes et de se soumettre. Il se propose lui-même pour exemple en disant qu'au temps des premiers troubles (1562) il y avait à Toulouse deux ministres, *Barrel*[1] et *Nort*, dont le premier prêchait la guerre, l'autre la paix, et il ajoute : « Moy de ce temps là, mené de l'erreur de jeunesse, je m'adonnay au parti de Barrel et pensay que j'estoi champion de J.-C.; tout a decouvert je portay les armes et les maniay. Et depuis qu'une fois je m'embeu de cette opinion des armes, à toutes les peines du monde je me peu depouiller de cette resolution. Et n'ayant sceu par nulles raisons humaines me persuader de renoncer aux armes, à la parfin recevant les enseignements et medicamens de la sainte escriture, je trouvay une facile et courte manière de guerison par l'assiduelle leçon de l'Evangile... »

III. *Discours académiques* (en latin), prononcés à Pont-à-Mousson et dont voici le titre : *Petri Carpenterii iureconsulti, et in academia juris Lotharingicâ decani, orationum in eâdem acad. habitarum Decas prima;* Tulli, è typis Francisci Dubois, 1608, 8°; *Decas secunda* id. ibid.

Il ne faut pas confondre ce Pierre avec un autre Carpentier, son contemporain, célèbre professeur (1524-74) qui est accusé d'avoir contribué lors de la S. Barthélemy au meurtre de Jean *Ramus* qu'il haïssait.

2. CHARPENTIER (Pierre) « orlogeur, natif d'Orléans », reçu habitant de Genève, 1557. — (Nicolas) « épinglier, de Reims en Champagne », *id.*

[1] Probablement *Barrelles* que nous avons mentionné au t. I col. 888.

16 septemb. 1572; « est allé à la messe ». — (Jean) ancien de Clermont en Beauvaisis, en 1625; établi à Genève en 1649. — (Jean), d'Angoulême, étud. à Lausanne, 1688. — (Jean), ministre réfugié en Angleterre, 1691. — (François), de Sédan, chirurgien, réfugié à Berlin, 1698. —(Toussaint) né le 6 mars 1611 à Pavilly en Normandie, entra au service de Suède en 1630, s'éleva au grade de lieutenant colonel, fut anobli en 1644 et laissa un fils, Robert, qui suivit les traces de son père et mourut lieutenant colonel, en 1710, de blessures reçues au siège de Wiborg en Finlande. Son fils Claes-Robert, créé baron en 1772, décédé sans enfants; sa tante, Anne-Elisabeth Charpentier, a transporté le nom et les armes de la famille à son mari Collin Leclaire, d'une famille wallonne émigrée en Suède.

3. CHARPENTIER, de Ruffec en Angoumois, martyr [Haag, III 348]. Pour le forcer à signer un acte d'abjuration, les dragons lui firent avaler vingt-cinq à trente verres d'eau, et ce moyen n'ayant pas réussi, ils firent dégoutter dans ses yeux le suif d'une chandelle allumée. L'infortuné mourut en proie à d'horribles souffrances. Son fils, Jean, qui avait été étudiant en théologie à Genève en 1681, passa en Angleterre et fut pasteur à Cantorbéry en 1710. — (François) réfugié dans le Brandebourg, fut nommé par l'électeur chirurgien-major de ses hôpitaux. Sous le règne suivant, il parvint au grade de chirurgien général des armées. Il s'est fait connaître par une publication sur la lithotomie. [Haag, III 347.]

4. CHARPENTIER, de Metz. Noble homme Jean Charpentier seig^r de Bourgstal-Bouruyer en 1613, épouse, 16 juill. 1600, Suzanne Humbert fille de Jean Humbert dit « le bon homme. » Marie fille de Jean, issue d'un premier mariage, baptisée le 30 juin 1599, est mariée, le 15 mai 1614, à Jacques *Louys* avocat au Parlem. de Paris, s^r de La Grange-aux-Ormes près Metz; Jacqueline, sœur de la précédente et fille de Suzanne Humbert, baptisée le 6 août 1681, épouse: 1° le 15 janv. 1623 Jean Ferriet, avocat et aman (notaire); 2° le 30 avril 1637 David *Blaise* s^r de Glatigny; elle meurt le 14 mars 1679. (Cuvier)

CHARPIOL (Joseph), de Montbéliard « qui a été surpris en voyage au pied du S. Bernard et détenu à S. Remy où il est sollicité de changer de religion et dont les pieds et les mains sont gelés; on envoye, par M. *Eustache*, 6 écus pour tâcher de délivrer ce pauvre patient, s'il est encore en vie, 1708 » (Reg. de la Bourse franç. de Genève).

CHARROPPIN (Daniel de) venu de Saintonge (D. de C. Xancto montendrensis) étudier à Genève, 1668.

CHAROUSSIN, de Chezay en Poitou, « mauvais catholique », mis comme tel dans les prisons de Fontenay-le-Comte, tandis que sa femme était enfermée à l'hôpital, 1701.

CHARUAUD (André), ou Charnaud, réfugié à Lausanne, septemb. 1686. — Famille *Charruaud*, du Poitou, à laquelle appartient aujourd'hui un honorable pasteur de ce nom.

CHARRUYER, famille de marchands de La Rochelle. Le 26 juin 1615, baptême au temple de la ville, de Jean, fils de Jean Charruyer et de Anne *Pasqueteau*; — (Mathurin) marchand libraire, marié, 29 avril 1629, à Rachel *Petitpas*. — (Pierre) né le 18 juin 1631, maître chirurgien. — Un Charruyer est enfermé, en 1726, au couvent des jésuites de Poitiers.

CHARRETIER (Claude) fut de 1564 à 1572 ministre de la baronie de Pont-en-Bretagne qui appartenait à Charles *de Quellenec*, premier mari de Catherine *de Parthenay*. Ce seigneur ayant été assassiné à la St-Barthélemy, le ministre dut abandonner son église et il se réfugia en Angleterre, quoiqu'on le trouve la même année désigné comme ministre de Châteaubriant et de Harfleur (dans cette dernière église avec le sobriquet de *La Touche*). Il revint en France et prit part, comme pasteur de Châteaubriant, au synode provincial de Vitré, 1577. En 1580, il l'était de Ploërmel où il resta jusqu'en 1593, bien qu'il soit qualifié quelquefois pasteur de Josselin, qui n'était qu'une annexe de Ploërmel; il mourut avant 1597. C'était, dit l'histoire (Vaurigaud, *Eglises réf. de Bret.* I, p. xxxv), « un digne

serviteur de Dieu ». — (Jean) ministre à S. André de Valborgne, 1568-72 ; à S. Marcel, 1581. — (Jérémie) ministre à Groussi en Normandie, 1616-26. — On trouve cités, dans le recueil des synodes nationaux, plusieurs autres pasteurs qui ont porté le nom de Chartier, un entre autres, qui était ministre à Romorantin en 1601 et mourut vers cette époque. Dès 1567, on rencontre aussi ce nom, dans la liste « des coureurs et apostats » dressée par le synode de Verteuil, accolé à ceux de Simon *Duplessis* dit Pierre *Gruel*, Samuel *Greneau*, *La Jaunière*, *Sylvestre*, Jean *Cloppet* dit *Lenfant*, *Chevalier* et Etienne *Denyot* ou de *Niort* dit *Le Breuil* (*Saint-Germ. franç.* n° 2032).

Chartier, voy. Cartier, t. III.

CHARRIER (Isaac), de la Saintonge, persécuté par l'intendant Muin. 1681. — (.....) apothicaire en Vivarais, 1683 [V 140] et ci-dessus III col. 232. — Gabriel *Charié*, commissaire des réfugiés pour l'établissement d'une colonie à Keltersbach-sur-le-Mein, vers 1700.

CHARRETON (Claude), de Belleville en Beaujolais, étudiant à Genève (Claudius Charreton bellijocensis), 1563 ; il se fait recevoir habitant de Genève le 1er déc. 1572. — (Pierre), de Belleville-sur-Saône en Beaujolais [Haag, III 348] descendant du précédent. Ils appartenaient originairement à une famille distinguée de Lyon, qui jouissait depuis plusieurs siècles des prérogatives accordées aux échevins de cette ville. Le père Daniel parle, sous le règne de François II, d'un Charreton président et d'un autre, prénommé Hugue. A la révocation de l'édit de Nantes, Pierre Charreton se retira dans le Brandebourg et entra dans les gardes de l'électeur; plus tard, il passa dans le génie et devint capitaine des ingénieurs. De son mariage avec Susanne *Jacobé*, de Vitry-le-Français, qui restée veuve, établit à Berlin une des plus anciennes pensions françaises, naquirent quatre enfants, deux fils et deux filles. L'aîné des fils, lieutenant-colonel au régiment de Nassau-Orange, mourut en 1768 ; le second fut juge et directeur des colonies françaises de la Marche Ukraine et vécut jusqu'à la fin du siècle. Les deux filles entrèrent comme gouvernantes dans les maisons de Kleist et de Viereck. — Pierre de Charreton, officier dans l'armée hollandaise, 1756-58.

CHARTON (Nicolas), docteur en médecine et principal du collège de Beauvais en 1551 [Haag, III 349]. Disciple de *Ramus*, sous la direction de qui il avait professé la rhétorique et la philosophie au collège de Presles, Charton se prononça de bonne heure pour la Réforme, comme il parait par deux discours latins qui ont été imprimés, au rapport de Crevier, et où il lançait force traits mordants contre les *théologastres*. Il n'hésita donc pas à se joindre à Ramus et à Guillaume *Galland*, principal du collège de Boncourt, pour protester contre le discours que le recteur de l'université avait fait au Parlement dans le but de s'opposer à l'enregistrement de l'édit de janvier 1562 ; et quelques mois après, il refusa courageusement de signer la profession de foi dressée par la Sorbonne. Il n'en fallait pas tant pour le perdre ; il fut destitué, avec beaucoup d'autres professeurs, car de l'aveu de Crevier, « le nombre des déserteurs de la foi catholique étoit grand dans la Faculté des arts. » L'édit de pacification lui rendit sa charge. La guerre s'étant rallumée en 1567, Charton fut assez prudent pour sortir de Paris avec *Ramus*, *Dahin* principal du collège de Saint-Michel, et le libraire Oudin *Petit*. Un arrêt du parlement, 29 janv. 1568, l'interdit de ses fonctions, et cette fois, il lui fut impossible d'y rentrer. L'art. 26 du traité de Saint-Germain (août 1570) ordonnait, il est vrai, de rétablir ceux de la Religion « en tous et chacuns leurs biens, droits, actions, honneurs, estats, charges, pensions et dignitez » ; mais on sut éluder cet ordre formel, et, sous prétexte que l'art. 12 défendait l'exercice de la religion protestante à Paris, le recteur de l'université obtint, 8 oct., des lettres-patentes qui restreignirent aux seuls catholiques le droit d'enseigner à Paris ; bien plus, donnant à cette ordonnance une extension forcée, la Faculté de médecine exclut de son sein Charton et cinq de ses collègues : Jean *de Gorris*, Simon *Baudichon*, Julien *Paumier*, Albert *Le Fèvre* et Maurice *La Corde*, qui professaient,

comme lui, le protestantisme. C'était une violation si flagrante de l'édit, que Charles IX ne put refuser, le 17 mai 1571, aux six médecins, des lettres portant « leur réhabilitation dans tous leurs droits »; mais rien ne prouve qu'on y ait eu égard. Ce ne fut même qu'après plusieurs arrêts du Parlement, que la Faculté de médecine se décida à recevoir de nouveau *La Corde*, bien qu'il eût abjuré à la Saint-Barthélemy. Nous ignorons si Charton avait imité son collègue; tout ce que nos recherches nous ont appris, c'est qu'en 1696, des demoiselles Charton furent enfermées par ordre du roi dans le couvent des Nouvelles catholiques de Paris, et que deux ans plus tard, Abraham Charton, leur père peut-être, fut jeté dans le donjon de Vincennes, comme huguenot opiniâtre (E 3381 et 84). — Moyse *Chartron*, de Montpellier, sculpteur, et sa femme, réfugiés à Berlin, 1698. — Antoine Chartron, du Quercy, assisté à Genève, allant en Allemagne, 1709.

CHARTAIN (Jehan) « natifz de la ville d'Orléans, poctiers d'estaings », reçu habitant de Genève, 20 octob. 1552. — Daniel *Chartin*, « de la Tourraine », reçoit à Genève 3 écus pour aller à Orbe retrouver sa nombreuse famille, 1704.

CHARTOGNE (Jean de) originaire de Champagne, lieutenant du prévôt de Metz, 1562. — (Nicolas de) écuyer de la maison du comte de Grandpré, épouse à Metz, 1585, Judith fille du sr *de Chambre*. — (Anne de) veuve de Jacques *Estienne* sr de Baigneux épouse, 27 septemb. 1609, Hector-Corrège fils de feu Louis de La Grange-Baigneux, capitaine au service de Hollande; morte le 31 janv. 1650. (Nobl. de Champagne reconnue en 1667.)

CHARTRES (Jacques de) capitaine orléanais cité par d'Aubigné comme guerroyant en 1569 (ci-dessus II, col. 150); on le trouve aussi en 1568 [IX 370 b]. — (François de) sr de Cherville [Haag, III 350] n'est connu que par son mariage avec Anne *Le Prince* dame de la Briche, qui lui donna huit enfants : 1° Philippe, mort sans hoirs; — 2° Jacob, qui suit; — 3° Rachel, femme du sr de *Plutteau-La Chaussée*; — 4° Elisabeth, femme d'Emmanuel *de Hémery*, sr de Blanchefacc; — 5° Renée, femme de Jean *de Jouan*, sieur de Joinvilliers; — 6° Jean, père de deux filles dont l'aînée se maria avec le seigneur de *Montauban*, et la cadette, nommée Marie, avec Louis de *Villereau*, à qui elle donna un fils, Daniel sieur d'Héronville marié, 1651, avec Suzanne, fille de Louis *de Ponce* sr de Flaix et de Sara *de Potier* (reg. de Charenton); — 7° Paul, sieur Du Plessis-Cherville, député par l'Ile-de-France, en 1607, au synode national de La Rochelle, ne laissa pas d'enfant de sa première femme Esther *d'Argenson*, et n'eut qu'une fille de la seconde, Rachel *du Bois* des Cours (voy. II col. 699) qui mourut, veuve, en 1638, à 29 ans (reg. de Charenton); — 8° Hercule, sieur de La Haye-Cherville, fut également marié deux fois. Sa première femme, Catherine *de Villiers*, lui donna un fils, sieur de Chavannes, et deux filles. En secondes noces, il épousa dlle *Garault*, dame de Blainville, dont il eut une fille mariée au sieur *Du Bois de Miroye*.

Jacob de Chartres, sieur de Cherville, épousa, vers 1591, Anne *de La Vergne*, fille d'Antoine, sieur de Montbavin, et de Marthe *de Halwin*. Cinq enfants naquirent de ce mariage. L'aîné, Henri, sieur de Cherville et de Clesles, assista en 1643, comme ancien de l'église de Marchenoire, au synode provincial de l'Orléanais, tenu le 1er mai à Mer, et fut député, en 1644, au synode national de Charenton qui le chargea d'une mission en Cour. Il avait épousé, mai 1624, Madeleine *de Hardancourt*, fille de Henri *de Hardancourt*, gentilhomme de la la chambre du roi, et d'Anne *de Pas-Feuquières*. Resté veuf avec deux filles, il se remaria avec Anne *Go*, fille de Daniel *Go* maître d'hôtel du roi, seigr de Grosyeux (près Metz), mort en 1627, et d'Elisabeth fille de feu Charles *de La Porte*, sr de La Roche et capitaine des levrettes de Champagne; mariage d'où naquit une fille, Anne, qu'épousa en 1670 Pierre *de La Noue*.

La sœur de Henri de Chartres, nommée Madelaine, fut la femme d'Isaac *d'Authié*, seigneur de Harville et ancien de Bazoches, député, en cette dernière qualité, aux synodes provinciaux tenus

à Argenton le 24 sept. 1617, et à Blois, le 11 juillet 1613. De ses trois frères, le premier, BENJAMIN, sieur de Belessart, épousa dlle *Le Vasseur;* le dernier ANTOINE, sieur de Blainville, prit pour femme dlle *de Brion*, et l'autre, FRANÇOIS sieur de Villeray ou Villelay, laissa de son mariage avec Elisabeth *de Hémery*, plusieurs enfants, notamment 1° René de Chartres sr de Guignard, capitaine d'infanterie, marié, juin 1673, avec Marthe fille d'Isaac *Morisset*, sr de Lagrandemaison et de Marguerite d'Abancourt ; 2° *P. de Chartres*, qui assista au synode provincial de Charenton, le 27 avril 1679, fut inquiété sur son droit d'exercice du culte en 1682, mais y fut maintenu, et mourut en 1691, en protestant qu'il persistait dans la profession de la religion réformée (E 3377).

Nous trouvons encore Anne de Chartres veuve de Pierre *Lesens*, sieur de Boisroussel, signalée comme notable huguenotte de l'élection d'Alençon en 1685 et Mlle de Chartres, de Dangeau, enfermée aux Nouvelles cathol. de Paris en 1699. Puis sur les listes de l'assistance publique à Londres on lit ces douloureuses mentions : « 1702, Marguerite Morisset veuve, âgée de 83 ans, et Marthe de Chartres sa fille, 48 ans, aussi veuve. » En 1705, « Marthe de Chartres, de près de Chartres en Beauce, a reçu jusqu'au décès de sa mère 5 l. 5 sh. et depuis, 12 l. 8 sh. » ; elle est encore assistée en 1710.

CHARTRES (Le vidame de), voy. Jean de Ferrières sire de Maligny.

CHARTRIER (DENYS) « natifz de S. Aignan en Berry, libraire » reçu habitant de Genève, 6 août 1554.

CHARVANON (THÉODORE) « d'Anduze, fils d'un ministre, et âgé de 93 ans-réfugié à Londres avec sa femme, 67 ans », y reçoit en 1705 un secours de 12 liv. 18 sh. — Conf. Chavanon, d'Anduze.

CHARVOISIN (Mme), enfermée à l'hôpital de Fontenay-le-Comte, Poitou ; 1701.

CHASAL. « Messieurs permettent mansion à Marcellin *Chassal* pour quelque temps en la ville, ayant demeuré 5 ans à Aulbonne, duquel lieu fait apparoir suffizante attestation », 20 mars 1578 (rég. de Lausanne). — Chasal, ancien de S. Antonin de Rouergue. — Marguerite *Chasalle*, veuve de Pierre Maurin de S. Ambroix en Cévennes, réfugiée à Lausanne y meurt âgée de 77 ans, 1er déc. 1703. — Voy. encore [V 45, VIII 302].

CHASERON (MARIE) veuve de Jean de La Tremblade, âgée de 80 ans, assistée à Londres, 1705.

CHASSAN (CLAUDE) « bolengier natif de Lion », admis à la bourgeoisie genevoise le 1er septemb. 1551. — Claude Bernard *de Chasan* mort en 1709 [Haag, III 351] est auteur d'une *Histoire abrégée du siècle courant, depuis* 1600 *jusqu'en* 1686, Paris, in-12. Il y a joint un *Catalogue des historiens* du même siècle. Il travaillait à une seconde édition lorsqu'il mourut. Papillon, qui se plaint de n'avoir rien découvert sur sa famille, le suppose fils de Louis *de Saumaise*, seigneur de Bouze et de Chasans, réfugié en Hollande, et de Guillemette *Berbisey*.

CHASSANION (JEAN) ou Chassagnon, Chassaignon, Chassinon, etc., plus connu sous le surnom de LA CHASSE [Haag, III 351], naquit en 1531 à Monistrol dans le Velay, et fut un des plus actifs propagateurs de la Réforme en France. Ce fut lui qui, en 1556, organisa l'église de Meaux. Forcé de quitter cette ville, il alla continuer ses travaux apostoliques dans le Midi. Il prêcha d'abord secrètement dans la maison de *Desandrieux* de Montpellier ; puis le courage des protestants croissant avec leur nombre, ils s'assemblèrent en plein jour chez Didier *Baudier;* mais la police intervint : le diacre *Favy* se sauva par-dessus les toits ; *Talard, Baudier* et *Bergeiron* furent arrêtés ; Chassanion se retira à Genève, pour attendre un temps plus favorable. Il ne tarda pas à être rappelé. Cependant l'éloquence fougueuse et entraînante de ce jeune homme, qui n'était pas encore consacré comme ministre, conquit un grand nombre d'adhérents à la foi nouvelle, surtout parmi les jeunes gens. L'église s'accrut tellement que les protestants de Montpellier célébrèrent leur culte publiquement, d'abord à l'Ecole-Mage, puis le local se trouvant trop étroit, dans l'église de Saint-Matthieu, dont ils s'emparèrent. L'arrivée de Villars interrompit l'exercice, en contraignant les

pasteurs à fuir. Ce ne fut qu'après la mort de François II, que Jean de La Chasse recommença à prêcher dans les maisons particulières, secrètement favorisé par Pierre *de Bourdic*, sieur de Villeneuve, gouverneur de la ville, et par la plupart des magistrats. Un jour de Pâques, il célébra publiquement la Cène dans la maison du sieur de *Maupeau*, et il continua ainsi jusqu'au mois de septembre où les Réformés se saisirent par force de l'église Notre-Dame-des-Tables. Au mois de janv. 1563, Chassanion et *Formy* son collègue, ne pouvant plus suffire à leur tâche, demandèrent à Genève deux nouveaux pasteurs (Bibliot. de Genève, mss 197 [aa]). Il prêcha dans un grand nombre d'autres lieux du Languedoc et reçut la consécration à Lyon au printemps de l'année 1565 (*Puyroche*, dans le *Bull.* XII 483). En 1570 les pasteurs de Genève et de Lausanne l'envoyèrent comme ministre à l'église de Troyes. « M. *Chassagnie*, ministre à Troyes, prend congé, « 9 nov. 1570 (reg. de Lausanne; *Bull.* XXI 473). La S[t]-Barthélemy le chassa sans doute. Il ne reparaît qu'en 1576 où, le 1[er] septembre, il arrive à Metz en qualité de pasteur, avec deux collègues, *Tenans et Gardesy.*

En 1579 il est obligé de s'absenter momentanément pour avoir écrit contre le « princier de la Grande Eglise »; et l'année suivante il est mis en prison, avec ses collègues *Buffet* et *de Combles* parce qu'ils avaient permis à un divorcé de se remarier.

Lorsqu'en 1585 le culte réformé est interdit à Metz et que 87 fonctionnaires y sont dépouillés de leurs offices pour cause de religion, il se retire à Otterbern au Palatinat; puis il reparait à Montoy près Metz en 1586 (Lettre à T. de Bèze, mss 197 [aa]) et revient de Badonviller (comté de Salm) à Metz où il recommence à prêcher le 15 février. Il y resta jusqu'à sa mort arrivée le 27 juin 1598. « Le dit jour M. de La Chasse notre ancien pasteur, home docte et grand observateur de la discipline ecclésiastique, ayant longtemps esté tourmenté de goutes et autres maladies, Dieu l'ayant retiré à soy le jour de devant, fut ensepulturé au grand regret de toute l'Eglise se complaignant de la mort d'un sy bon pasteur [1] ».

Sa femme se nommait Anne Obourg, et devenu veuf il s'était remarié à Metz, 25 juill. 1593, avec Anne, veuve de Gilles *David* tailleur; il laissa une fille mariée en 1579 à Pierre *Dalençon* marchand.

Chassanion a laissé des écrits intéressants :

I. *De gigantibus eorumque reliquiis atque iis qui ante annos aliquot nostra ætate in Gallia reperta sunt*; Basileæ, 1580, in-8; Spiræ, 1587. — On avait souvent découvert dans le courant du XVI[e] siècle, principalement dans la vallée occidentale du Rhône, des ossements fossiles, restes de mammouth et autres animaux gigantesques. La première pensée qui vint, à la vue de tibias et de femurs hauts comme un homme, fut qu'ils avaient appartenu à des géants. Chassanion fut de ceux, en assez grand nombre (voy. les articles: « Géant » du Dictionn. de Trévoux et « Gigantomachie » de Brunet, Man. du lib.) qui essayèrent de le démontrer.

II. *Les histoires mémorables des grands et merveilleux jugements et punitions de Dieu, avenus au monde, principalement sur les grands, à cause de leurs mesfaits...*; dédié à Jean Casimir, Electeur Palatin; Morges, 1581, in-8; Genève, 1586, in-8.

III. *La réfutation des erreurs estranges et des blasphêmes horribles contre Dieu et l'escriture saincte* : *et les saincts prophètes et apostres, d'un certain malheureux qui pour telles impietez a esté justement condamné à mourir* et estre bruslé en la Cité de Metz le 29 de juin l'an de nostre Seigneur 1582, avec un advertissement en quelle manière on se doit appliquer à lecture des escritures sainctes pour en bien user; Strasbourg, Nic Wyriot, 1583; in-4 non paginé. Dédié à Catherine de Navarre. — Le martyr dont il s'agit est Noël Journet, maitre d'école à S[te] Ruffine près Metz, qu'un écrivain messin contemporain appelle : « le plus pernicieux » hérétique de ce temps, niant la Sainte » Trinité de Dieu et n'avouant pas la

1 Ext. des regist. de l'église de Metz (CUVIER).

» rémission des péchés par Jésus-» Christ. »

III. *Histoire des Albigeois; touchant leur doctrine et religion, contre les faux bruits qui ont été semés d'eux et les écris dont on les a à tort diffamés: et de la cruelle et longue guerre qui leur a été faite pour ravir les terres et seigneuries d'autrui sous couleur de vouloir extirper l'hérésie*, le tout recueilli fidèlement de deux vieux exemplaires écris à la main, l'un au langage du Languedoc, l'autre en vieil François. Chez F. de Sainctandré [Genève] 1695, 256 p. in-8; dédié à Catherine de Navarre. — L'auteur qui parle, dans cet ouvrage, en historien judicieux, dit pour conclure :

Les Eglises réformées du Languedoc et autres païs circonvoisins sont comme la moisson de la semence jettée par les Albigeois. C'est cette sainte semance laquele en ces quartiers là du Languedoc a germé, a poussé hors et s'est épannie et ejouye aux rayons du Soleil de justice qu'il a pleu à Dieu i epandre largemant en ces derniers tans...; come on a veu par le grand nombre des Eglises réformées qui y ont esté dressées depuis le Rhosne jusques en Gascogne, avant le massacre de Vassi et la première guerre civile. Cela se voit encores a présent en celes qui subsistent par la grace de Dieu et qui sont tres belles et florissantes, come a Castres d'Albigès, à Montauban (où j'ai servi quelques mois), a St Antonin et en plusieurs autres lieux; à Nimes aussi, et à Montpellier où il a pleu a Dieu que j'aye travaillé des premiers avec sa bénédiction...

IV. *Loci aliquot communes, præsertim de quibus in Christiani nominis orbe controversia est; deque eis que ad rem ecclesiasticam et ad vitæ Christianæ institutionem pertinent*, ex verbo Dei depromti et veterum patrum monumentis breviter illustrati, III libris comprehensi. In quibus nonnulla Bellarmini jesuitarum coriphaei sophismata obiter perstringuntur; Jac. Chouet (Genève) 1598, in-8 de 416 p.

V. *Excellent traité de la marchandise des prêtres*; Hanau, 1603 in-12. — Etienne *Choissignon*, officier dans l'armée hollandaise, 1750-1756.

CHASSÉ (Carl-Johan), sous-lieutenant pensionné dans l'armée hollandaise en 1754. — (David-Henri), descendant comme le précédent, d'une famille française réfugiée en Hollande pour cause de religion, naquit à Thiel dans la Gueldre le 18 mars 1765 [Haag, III 352]. Destiné par son père, major du régiment de Münster, à suivre la carrière militaire, il entra, comme cadet, dès l'âge de dix ans, dans l'armée des Provinces-Unies; à seize, il fut nommé lieutenant, et à vingt-deux, capitaine. Ayant embrassé le parti des patriotes, et ce parti ayant succombé par suite de l'intervention prussienne, en 1788, Chassé se réfugia en France. Les services qu'il rendit dans les premières guerres de la Révolution, lui méritèrent le grade de lieutenant-colonel, 1793. Deux ans plus tard, il retourna dans sa patrie avec l'armée commandée par Pichegru; mais bientôt il quitta le drapeau français pour rentrer dans les troupes bataves. Ce fut sous les ordres du général Dændels qu'il fit, en 1796, la campagne d'Allemagne. La même année, il se signala en combattant contre les Anglais qui avaient opéré un débarquement en Hollande. Dans une nouvelle campagne au delà du Rhin, il enleva une batterie autrichienne, et fit prisonnier un détachement de 400 hommes, le 27 sept. 1800. Créé colonel en 1803, major général en 1806, il fut employé en Espagne et se distingua en plusieurs rencontres par son habileté et son courage. Nommé, en 1808, commandant des troupes hollandaises destinées à renforcer l'armée d'Espagne, il surmonta tous les obstacles que lui opposa l'opiniâtre résistance des habitants de la Biscaye, et pénétra jusqu'à Madrid. La part brillante qu'il prit à différentes batailles, à celles, entre autres, d'Almonacid, de Zorita et d'Ocagna, lui mérita le titre de baron et une donation de 10,000 francs de rente. Il se montra digne de ces distinctions, en sauvant par sa bravoure le corps d'armée du général d'Erlon qui s'était laissé enfermer dans une gorge des Pyrénées. Elevé au grade de général de division, il fut appelé à la grande armée avec laquelle il fit la campagne de France. En 1813, il se défendit vaillamment dans Bar-sur-Aube et fut grièvement blessé.

Après la Restauration, Chassé retourna dans sa patrie et obtint du roi Guillaume le grade de lieutenant-général. Fidèle à son nouveau serment, il combattit à Waterloo contre ses anciens compagnons d'armes, sauva une batterie anglaise que la vieille garde avait déjà fait taire, et contribua à la victoire de Wellington par une vigoureuse charge à la baïonnette. Le roi des Pays-Bas récompensa ses services en lui confiant le commandement de la 4e division militaire, dont Anvers était le siège.

La révolution belge lui fournit une nouvelle occasion de donner à son souverain des gages de son dévouement. Lorsque l'insurrection éclata à Anvers, il se retira dans la citadelle, et les Belges ayant tenté de s'en rendre maitres par un coup de main, il bombarda cruellement la ville pendant plusieurs heures, le 27 oct. 1830. Un mois plus tard, l'armée française commandée par le maréchal Gérard parut sous les murs d'Anvers. Du 29 nov. au 23 déc., Chassé se défendit avec une héroïque bravoure; il ne se rendit que lorsque la brèche fut devenue praticable. Retenu comme otage, il fut envoyé à Dunkerque, et il ne recouvra sa liberté qu'après le traité préliminaire du 12 mai 1833. Il se retira alors dans une terre qu'il possédait près de Thiel et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort, mai 1849.

CHASSEBEUF (François) « d'Angiers », admis à l'habitation de Genève, 27 avril 1556. Nous ignorons si c'est le même qui est désigné par un notaire genevois, dans un acte du 4 mai 1560, en ces termes : « Obligation pour un » prêt de 104 l. tourn. consentie à no- » ble Franç. *François*, de Gardane au » dioc. d'Aix en Provence, par especta- » ble François Chassebeuf escolier, de- » meurant à Genève (D. Deville not. » fo 25). » En tout cas un François Chassebœuf, dit *Beaupas*, que MM. Haag [III, 353] donnent pour être né dans le Dauphiné, fut victime en 1562 de la brutalité du duc de Guise qui le fit pendre sous ses yeux.

Il avait rempli pendant quelque temps, sans être consacré, les fonctions pastorales dans la ville de Tours (voy. Bedoire, II col. 197); puis il avait été ministre de Blois et en 1562 l'était de Mer, lorsque les triumvirs (Guise, Montmorency et S. André) s'emparèrent du pays. Il eut le temps de fuir avec la plupart des membres de son église. Ceux qui restèrent furent, dit Crespin, traités d'une terrible façon. Les troupes parties, les chefs de la commune se chargèrent de poursuivre l'œuvre qu'elles avaient si bien commencée. Une femme, nommée *Nicole*, qui fut surprise priant avec quelques-unes de ses voisines, fut jetée à l'eau, et comme elle essayait de se sauver à la nage, assommée à coups de bâtons et de pierres. Louis *Rollet*, sellier, « homme d'une singulière piété, » fut attaché sur un âne, la face tournée vers la queue, et noyé après avoir longtemps servi de jouet à la populace. Son beau-père, le pelletier *Loré*, vieillard de 70 ans, fut aperçu lisant la Bible et immédiatement massacré. Le mercier Pierre *Prevost* fut assommé après qu'on lui eut crevé les yeux.

Cependant le ministre de Mer fut découvert à Baugency avec un diacre et trois ou quatre autres huguenots. Théod. de Bèze raconte la suite (*Hist. eccl.*) : « Etant donc amenés les prisonniers, le chevalier de *Villegagnon* leur demanda qui les avait faits ministres et se vanta que tous les ministres n'entendoient rien en la religion, surtout en la matière de la Cène. Chassebœuf lui voulant repondre de point en point, non seulement en fut empesché, mais qui plus est fut ramené en prison, où il fut pillé de tout ce qu'il avoit, et de là mené à Chasteaudun pour y être jugé. Passant à Talcy [1], lié à la queue d'un cheval, il fut présenté au duc de Guise, lequel après l'avoir ouï parler le fit pendre sur les champs a un noyer; et ce principalement en l'instigation de S. Jacques, mareschal a Bloys, qui n'eut point de honte d'affirmer luy avoir ouï dire en ses prédications qu'il voudroit avoir mangé le cœur du duc de Guise et de tous ceux qui lui ressembloient. »

1 Château près de Mer; voy. ci-dessus au t. I col. 474.

Dans la *Remontrance* rédigée en 1564 au nom des réformés du Maine (Voy. I col. 796) est signalé Mathurin Chassebeuf qui appelé au Mans avec sa femme et sa fille sous prétexte de conférer sur un procès, y fut massacré avec ces deux dames.

A la Révocation l'on trouve Anne, Rachel et Marie Chassebœuf, âgées de 20, 15 et 9 ans, enfermées dans divers couvents après avoir été rasées; plus Pierre Chassebœuf, leur parent, 50 ans, mis à la question (Tт 242).

Chassebœuf était le nom de famille du comte de Volney, le célèbre littérateur et philosophe (1757-1820) dont le père était un avocat de Craon en Anjou.

Chassegué, voy. Carbonel.

CHASSEFIÈRE. Marie *Roux* veuve de Louis *Chassefière*, originaire de Génerac près de Nimes, arrêtée dans une assemblée religieuse en 1745. Elle fut d'abord incarcérée à Nimes, puis mise à la tour de Constance, où elle avait l'honneur, avec Suzanne *Pagès*, en 1768, d'être la dernière des malheureuses femmes qui allèrent expier dans cette terrible tour le crime d'avoir prié Dieu selon l'inspiration de leur conscience. Nous profiterons de ce que ce nom forme une sorte de clôture du martyrologe de la tour de Constance, pour dresser ici un historique de cette prison trop célèbre, dans lequel nous ferons entrer la description des lieux et les noms de toutes les personnes à nous connues, aujourd'hui, pour y avoir souffert.

Voici d'abord les lettres de grâce accordées aux deux dernières victimes :

« Versailles, 11 déc. 1768. A Mr. de St Priest. « Le Roi a bien voulu, Monsieur, accorder la grâce à la nommée Chassefiere et à la nommée Suzanne Pagés qui sont les deux seules prisonnières qui restent à la Tour de Constance. Je vous envoie les deux brevets qui sont nécessaires pour les faire jouir de l'effet de cette grâce et je vous prie d'en procurer l'exécution. Je suis parfaitement, Monsieur, etc. Florentin. »

Le 26 du même mois le brevet de rémission fut envoyé de Montpellier au gouverneur d'Aiguesmortes, M. de Canetta, et la tour de Constance fut à jamais fermée.

La veuve Chassefière, accusée d'avoir reçu chez elle un prédicant, *Maroger* de Nages, et d'avoir prêché elle-même dans sa maison, fut enfermée à la tour de Constance le 24 juillet 1745 par lettre de cachet. Maroger put éviter la peine des galères et fut confiné dans une des tours d'Aiguesmortes, la Tour des Masques, car la Tour de Constance ne fut pas la seule de l'antique cité de St-Louis qui servit de cachot aux protestants.

Les remparts d'Aiguesmortes, qui, suivant la tradition, auraient été construits sur le dessin de ceux de Damiette et forment un parallélogramme, subsistent encore aujourd'hui dans toute leur intégrité. Ils sont flanqués de quinze tours petites ou grandes, qui toutes, quelques mois à peine après la révocation de l'édit de Nantes, commencèrent à recevoir les nombreuses victimes de l'intolérance du grand Roi. De 1685 à 1705 elles servirent pour ainsi dire d'entrepôt humain où l'on déposait momentanément, par bandes de 40 et même de 100 personnes à la fois, les malheureux qui malgré les dragons n'avaient pas voulu abjurer et que l'on conduisait de là aux galères. La plus grande de ces tours et la plus imposante par son architecture, comme la plus célèbre dans le martyrologe protestant, la Tour de Constance, se dresse majestueusement à l'angle nord des remparts auxquels elle est reliée par un étroit couloir de forte maçonnerie. Elle était entourée d'un large fossé, détruit en 1845, défendu lui-même par un mur circulaire de contrescarpe, ce qui en rendait l'accès d'autant plus difficile. Elle mesure 34 mètres de hauteur sur 22 de diamètre, et ses murs ont plus de six mètres d'épaisseur. La tour ne contient que deux pièces circulaires, immenses et voûtées, superposées l'une à l'autre, chacune de 10 à 11 mètres de diamètre et ne recevant le jour que par d'étroites meurtrières. La salle du rez-de-chaussée était destinée aux femmes et celle de l'étage supérieur aux hommes, car la Tour de Constance servit indistinctement de prison aux deux sexes, depuis la Révocation jusqu'à l'évasion du camisard Abraham *Mazel*, 17 juillet 1705. Mais à partir de cette époque jusqu'au

26 déc. 1768 elle fut spécialement réservée aux femmes. Lorsque cette tour était pleine de prisonniers, on entassait les nouveaux arrivés dans les autres. Combien de malheureux y furent enfermés? Les livres d'écrou, s'ils ont jamais existé régulièrement, ayant disparu, on n'en saura jamais le nombre exact.

Les premiers prisonniers que les documents mentionnent furent le s^r^ de *St-Julien* ainé, avec le s^r^ *Dumas* et son fils Ozille, arrêtés à une assemblée qui se tint de nuit, en octob. 1686, entre Roquedur et Lacan, diocèse de Nimes. Les dragons tuèrent deux ou trois sentinelles, 24 ou 25 femmes ou filles, et pendirent sur le lieu même de l'assemblée un nommé *Daudé*. Ils firent environ 40 prisonniers. Dix jeunes filles furent mises dans des couvents, les femmes au château de Sommières, et le 9 oct. au jeu de ballon du Vigan furent pendus *Antherieu* et *Illaire*, d'Aulas; Théophile *Munié* et Suzanne *Arbouse*, du Vigan; *Coste*, de Laumède; *Suvieillesse*, veuve de *Balsin*, de Molières, et la femme de *Delon*, de Sumène. En janvier 1687 on transféra des tours d'Aiguesmortes à Marseille 100 prisonniers.

Le 3 février, un lieutenant, un sergent et 15 soldats amenèrent du château de Sommières à la Tour de Constance, 64 femmes ou filles. Le 6 du même mois, 70 prisonniers y furent conduits de Montpellier et parmi eux M. *de Guiraud*, de Nîmes.

Les 24 et 25 février et le 7 mars de la même année, deux lieutenants, trois sergents et 32 grenadiers y en conduisirent encore de Nîmes, Montpellier et Sommières, par ordre du marquis de la Trousse. En 1688, une prédicante nommée Isabeau *Redortière*, de Millierine, commune de St-Martin de Corconac, prise au Gasquet, paroisse de Valleraugue, fut enfermée à la Tour de Constance; elle y mourut après dix ans de captivité.

Le 22 juin 1689, une chaine composée de 28 personnes, partie de La Voulte, comprenant 14 femmes ou filles et 3 hommes, fut amenée à la Tour de Constance, et les 11 autres prisonniers furent dirigés à Marseille pour les galères.

En février 1693, à une assemblée surprise du côté de Brignon, diocèse d'Uzès, on fit une quarantaine de prisonniers: 20 hommes furent mis aux galères et 20 femmes ou filles à la Tour; quelques personnes furent tuées sur place par les soldats et parmi elles André *Roure* et *Souleyrol*, de Colorgues.

En 1694 un nommé Vernet, de Rocoules, dénonça une assemblée; les femmes qui y assistaient furent envoyées pour deux ou trois ans à la Tour.

En 1696, *Vialette*, de Labatie d'Andaure, et Jean-Paul *Seigniover*, furent jetés dans la Tour, où ils moururent après quelques années de détention.

Le 15 janvier 1698, Jacques *Raffinesque*, fils du capitaine Jean, de Nimes, y fut enfermé pour la vie.

Le 3 décembre 1704, Marie *Cabot*, femme de Louis *des Hours* de Mandejors, maire de la ville d'Alais, accouche d'une fille à la Tour de Constance.

En mai 1705, Jeanne *Bousanquet*, de Caveirac; Firmine *Fontanière*, d'Euzet; Bernardine *Galibert*, de Baron; Isabeau *Maurigue*, de Bourdiguet et Anne *Fontaniere* y sont enfermées.

Le 27 juillet 1705, dix-sept prisonniers se sauvèrent de la Tour de Constance. Louvreleuil dit que Baville y avait renfermé en divers temps et à vie, trente-quatre personnes de diverses paroisses et distinguées parmi les camisards; dès lors on les regardait, ajoute-t-il, *comme des personnes ensevelies*. Mais plusieurs de ces malheureux cherchèrent à sortir de ce sépulcre. Voici comment Mazel raconte son évasion :

Quelques jours après qu'on m'eut mis dans ce lieu fatal, l'esprit me dit par inspiration. que j'en sortirais; il redoubla ses saintes promesses. A quelques jours de là, Dieu me dit au cœur de percer la muraille; elle était épaissse; nous étions au second étage à cent pieds de hauteur du terrain. Je n'avais point d'outils : il y avait trente-trois autres prisonniers avec moi dans la même chambre. Il fallait ou gagner tous ces gens là, et les trouver fidèles, ou être accusé par quelqu'un d'entre eux; il fallait des cordes pour descendre en bas; il y avait encore de hautes murailles à escalader, des sentinelles à éviter, de grands marais pleins d'eau à traverser; et après tout cela, ne savoir où prendre du pain, ni où se retirer. Mais avec l'assistance de Dieu, je surmontai

tous ces obstacles, après sept ou huit mois de travail. Seize de mes compagnons me suivirent et les dix-sept autres manquèrent de courage.

Mazel a ignoré la cause qui empêcha ses compagnons de le suivre. Antoine Court raconte dans son Histoire des camisards, ce qui du reste est parfaitement exact, que Louvreleuil dit « qu'ils arrachèrent une grosse pierre des lucarnes, à l'extrémité de l'embrassure (on en voit encore aujourd'hui les traces); et qu'ayant mis en travers une barre par dedans, ils y avoient attaché leurs linceuils et leurs couvertures liés en forme de corde; qu'ensuite, ils étoient descendus sans bruit l'un après l'autre, au nombre de dix-sept; que ceux qui restaient n'avaient pu les suivre, parce que le dernier qui étoit descendu, avait tellement remué la barre, qu'elle avait changé de place; et qu'étant passé par la lucarne en long, elle était tombée à terre avec les cordages; que ces derniers, pour éviter les mauvais traitements qu'ils craignoient, s'avisèrent tous ensemble de crier au secours; et d'appeler la sentinelle postée dans le phare élevé sur le sommet de la même tour, comme s'ils n'avaient pas été complices; mais qu'avant que cette sentinelle eût réveillé le lieutenant du roi et le major, les fugitifs furent loin. »

A partir de cette évasion, la Tour de Constance ne renferma plus que des femmes. Par ordre de Bavilie les meurtrières des deux salles furent munies de barres de fer, la pierre qu'Abraham Mazel et ses compagnons étaient parvenus à détacher fut remise en place et scellée avec des crampons de fer que l'on voit encore aujourd'hui. A de rares intervalles seulement, on conduisit encore quelques hommes dans les autres tours d'Aiguesmortes, car la peine des galères était généralement le sort réservé aux hommes pris dans les assemblées du Désert.

Résumons rapidement la lamentable histoire, toujours la même pour toutes les malheureuses prisonnières dont le nom a pu être recueilli; car la sombre Tour, par une fatalité singulière, semble avoir enseveli leurs moindres traces, comme sous la pierre d'un tombeau. Leurs biens étaient confisqués et elles devaient se nourrir à leurs frais. Le pain du Roi, que l'on donnait ordinairement aux prisonniers, leur était alloué sur ces mêmes biens confisqués. Leur mort même était ignorée, car avec la liberté elles perdaient leur état civil; leurs cadavres étaient jetés à la voirie et leur mémoire, d'après les décrets du grand Roi devait être abolie à jamais. Quelques-unes purent, par suite d'une abjuration simulée, recouvrer leur liberté après plusieurs années de détention, mais la plupart aimèrent mieux subir la plus dure existence que renier leurs principes religieux. Plusieurs de ces héroïnes, que l'on ne saurait trop admirer, restèrent prisonnières 20, 30 et même 40 ans.

Marie *Bonfils*, veuve de Pierre *Bonnefoy*, accusée d'avoir tenu des réunions de prière dans sa maison à St Lager de Piére, diocèse de Mende, est enfermée à la Tour de Constance en oct. 1706 avec deux de ses amies trouvées chez elle, Louise *Manouvelle* femme de Jean *Nègre* et Anne *Muret* dite Blancary.

Susanne *Charrier*, dite Randigonne, d'Ouvèze, commune de Privas, condamnée par le présidial de Nimes, 23 juill. 1708, pour avoir été aux assemblées.

Capete (.....) de Calvisson, en 1709, parce qu'elle n'allait pas à la messe; elle était encore à la Tour en 1723.

Deux assemblées furent surprises en 1709. L'une le 8 juin à la métairie de Cournon, près de Nimes; on y fit 92 prisonniers; les hommes furent envoyés aux galères, les femmes à la Tour et les filles à Carcassonne. L'autre dans un bois près de Boisseron entre Sommières et Lunel : 60 prisonniers subirent les mêmes peines.

La nuit du 4 au 5 février 1717, assemblée surprise aux environs d'Anduze. On fit 70 prisonniers; 19 hommes furent envoyés aux galères et 50 femmes à la Tour ou à Carcassonne.

Boudonne (.....) de Florac, enfermée en juillet 1718 pour avoir assisté à une assemblée tenue dans le camp de la Rouvière, près Florac; encore à la Tour en 1723.

Montélie (.....) de Cournonsec, mise à la Tour, en 1719, « pour avoir fait la

prière à un malade » ; y était encore en 1723.

Anne *Saliège,* fille d'Antoine, travailleur de terre, et de Marguerite *Palatan,* de Vebron, diocèse de Mende, mise à la Tour en 1719 « pour *avoir prêché la repentance* » ; encore à la Tour en 1741 et âgée de 50 ans à cette époque.

A la suite d'une assemblée tenue la nuit du 14 au 15 janvier 1720 à la Grotte des Fades, près Nimes, on condamna à la Tour : Marguerite *Forestier,* veuve de Pierre *Prunet,* de Nimes, âgée à cette époque de 44 ans ; Catherine *Guides,* fille de Jean, de Montpellier, âgée de 41 ans, et Antoinette *Boisset,* veuve de Pierre *Quissac,* de Nimes, âgée de 52 ans. Ces deux dernières avaient été déjà condamnées à être enfermées à Carcassonne pour crime d'assemblée en 1706 et elles étaient encore dans les prisons de cette ville en 1712. Le même jour 18 mars 1720 et sous la conduite du même prévot, le s^r^ Trinquère, furent conduites également à la Tour deux autres femmes, Antoinette *Gibert,* de Cournonsec, et...... *Chapelle.*

En 1721, ... *Delorte,* de Lunel, pour avoir tenu des réunions de prières dans sa maison.

La même année, ... *Bonnete*, du Caylar, « pour avoir chanté des psaumes dans sa maison à trop haute voix, malgré la defense qui lui en avait été faite ».

Boudonne (.....), de Ganges, transférée des prisons de Montpellier à la Tour le 17 octobre 1721, « parce qu'elle avait voulu aller en pays étranger ». Elle resta à la Tour quelques jours à peine.

Isabeau, du Vivarais, 1722, « pour avoir prêché et être allé visiter des malades ». Elle mourut à la Tour en 1725.

Le 22 avril 1723 Anne *Robert*, veuve de Jean *Verchand,* de Montpellier ; Jeanne *Mazauric,* Victoire *Boulet,* femme de François *Comte*, de Lunel, Susanne *Loubier* fille d'Elie de Nimes, Anne *Gaussen* femme d'André *Cros*, de Villevieille près Sommières, furent condamnées à la Tour comme faisant partie de la secte des multipliants, qui tenait ses réunions de prières à Montpellier chez la veuve Verchant. Susanne Loubier était encore à la Tour en 1741 et Anne Gaussen en 1763 ; celle-ci avait à cette époque 83 ans. Anne Gaussen resta donc 40 ans prisonnière à la Tour de Constance. C'est la doyenne de ces malheureuses par la durée de sa détention.

Marie *Béraud,* en juillet 1723, pour avoir assisté à une assemblée. Elle était aveugle et se trouvait encore à la Tour en 1754, âgée à cette époque de 80 ans.

Marguerite *Angliviel,* femme de Pierre-André dit la Rouquette, de La Peyre ; Susanne *Martin* fille de feu Martin, de Figairolles ; Suzanne *Salles* fille de Jacques Salles, du Mas d'Ardailliés, condamnées le 21 octobre 1726 pour avoir assisté à une assemblée tenue à St-Marcel près de Valleraugue. Trois hommes, dont le mari de Marguerite Angliviel, sont envoyés aux galères ; les deux autres étaient François *Meynadier,* de Valleraugue et Jean *Teissier* fils de Pierre, de Bomperrier.

Jacquette *Vigne,* d'Alais, le 22 septembre 1726, encore à la Tour en 1741 et âgée à cette époque de 45 ans.

Jeanne *Bruniquel*, servante du sieur del Coulombié, bourgeois de Vabre, et *Annette,* servante de Gédéon Bonifas, le 11 nov. 1726, pour avoir assisté à une assemblée tenue la nuit du 7 au 8 septemb. dans le bois de Montagnol près de Vabre. Les hommes, au nombre de 24, furent envoyés aux galères.

Lombard (......) condamnée à la Tour, le 11 septembre 1726 avec d'autres femmes, pour avoir assisté à une assemblée tenue près de Nimes ; mais son grand âge et ses infirmités ne permirent pas qu'on l'y transportât des prisons de cette ville où elle était encore en janvier 1729.

Jeanne *Guirard,* fille de Pierre Guirard et veuve de Jean Lombard de Nimes ; Marie *Robert* veuve de Jacques *Frisol*, de St-Cesaire-les-Nimes ; Madeleine *Chalvidan* femme de Jacques Lombard, Claudine *Lombard* fille de feu Jean et de Jeanne Guirard âgée d'environ 16 ans, sont condamnées, 3 nov. 1727, pour avoir assisté à une assemblée tenue le 7 oct. entre Nimes et le hameau de St-Cesaire. Trois hommes aux galères. Le 10 février 1727, Anne *Coupade* femme de Joseph *Cajaly,* prisonnière à la Tour, y accouche d'une fille.

Marie *Courregere*, du lieu de Currières, paroisse de Cassagnols, diocèse de Mende, âgée de 45 ans; Suzanne *Girard*, servante chez le nommé Hugues au lieu de Soubelargues, paroisse de St-Privat de Vallongue, diocèse de Mende, âgée de 24 ans; Marguerite *Ribot* fille de feu Daniel, de Soubelargues, toutes les trois paysannes et servantes, arrêtées pour avoir voulu aller à Genève et condamnées à la Tour en juillet 1727. Leur guide François *Bonnijol*, tailleur d'habits, âgé de 52 ans, de Tremièges paroisse de Castagnols, fut enfermé au fort de Brescou.

Susanne *Vassas*, de Marvejols, enfermée à la Tour le 7 février 1727, pour être venue de Genève. Marie *Vernes* fille d'Antoine, de la Travase, paroisse de St-Fortunat en Vivarais, et Antoinette *Gouin* condamnées le 23 octobre 1728 pour avoir assisté à des réunions de prières tenues dans la maison de Jean *Blache* et du père de l'une d'elles, Antoine *Vernes*. Jean Blache et Jean-Jacques *Bonniard* furent condamnés aux galères. Antoinette Gouin obtint sa liberté le 28 novembre 1735. En juillet 1742, Jean-Georges Vernes, le père du célèbre pasteur Jacob Vernes, le correspondant et adversaire de Voltaire et de Rousseau, demanda par l'intermédiaire du Résident français à Genève, M. de Champeaux, la liberté de sa parente; mais les démarches traînèrent en longueur par suite de l'opposition de l'intendant du Languedoc, surtout en ce qui concernait Marie Vernes, qui depuis son entrée à la Tour s'était refusée à tout acte de catholicité. La prisonnière mourut dans sa prison.

Le 27 mars 1730, le pasteur François *Roux* tint au Mas des Crottes, près Nimes, une assemblée qui fut surprise. Neuf femmes furent condamnées à la Tour de Constance et un homme, Antoine *Polge*, de Fontarèche, diocèse d'Uzès, aux galères. Le 3 avril 1730, huit de ces femmes furent conduites du fort de Nimes à la Tour. Susanne *Daumeson* de Nimes fille de Jean Daumeson et de Jeanne Durant, âgée alors de 26 ans et mariée depuis le 6 octobre précédent à Barthélemy *Mauran*, accoucha à la Tour le 18 août 1730. Elle abjura le 11 septemb. 1742 et obtint sa liberté le 4 avril 1743. Pendant sa détention, son mari étant mort, elle se remaria devant un pasteur du Désert le 18 décembre 1746, ce qui, d'après les lois existantes, aurait dû lui valoir de nouveau la détention perpétuelle, et mourut à Nimes toujours fidèle à sa religion, le 27 mars 1777. Susanne et Isabeau *Amalric*, de Nimes, filles de Jean Amalric et d'Isabeau Barandon, mariées, la première à Antoine Peyre et la seconde à Louis François d'Uzès, subirent 3 ans de prison après quoi elles furent graciées.

Susanne *Durand*, fille d'Isaac Durand de Nimes et de Madeleine Dumas, née le 1er mars 1694 et mariée le 30 juin 1711 à Jean *Bastide*, fut arrêtée lorsqu'elle se trouvait enceinte de son dixième enfant; sa grossesse étant fort avancée, on la laissa dans sa maison pour y faire ses couches, et comme la surveillance qu'on exerçait à son égard s'était un peu relâchée, elle put se sauver de Nimes, lorsqu'elle apprit que des soldats devaient venir la prendre pour la conduire à la Tour. Après avoir erré plusieurs jours dans la campagne elle parvint à passer la frontière et se trouvait à Genève en septembre 1731 avec trois de ses filles. Sa seconde fille Jeanne Bastide avait été enfermée dans un couvent.

Olympe *Liron* née à Nimes le 6 avril 1678, fille de François Liron et de Catherine Favier, épousa le 14 avril 1722 Jacques Rigoulet. Devenue infirme et presque mourante, elle abjura en 1742 et demanda sa grâce qu'elle put obtenir à grand'peine, mais qui arriva trop tard, car elle mourut à la Tour, 25 février 1743.

Anne *Sabourin*, fille d'André Sabourin et de Madeleine Sabonnière, après dix ans de détention manifesta un si grand attachement pour la religion catholique que l'intendant du Languedoc et le curé d'Aiguesmortes sollicitèrent eux-mêmes sa libération auprès de M. de St-Florentin. Elle abjura en décembre 1739, et le 22 janvier 1740 elle obtint sa liberté. Cette abjuration forcée ne l'empêcha pas, lorsqu'elle fut arrivée à ses derniers moments, de se faire

reconnaître comme protestante et enterrer comme telle ; Nimes, 7 janvier 1762. Jacquette *Paul*, fille de François Paul et de Madeleine Maravail, née à Nimes en 1690, mariée en 1715 à Michel *Blanc*, était encore à la Tour en 1741 et dut y mourir.

Marguerite *Maury*, née à Nimes le 10 juin 1702, fille de Jacques Maury et de Louise Issoire, épousa, 23 janvier 1723, Pierre *Chabanel*. Après 12 ans de détention elle abjura, 18 mars 1742, et obtint sa liberté le 7 mai suivant. Elle mourut à Nimes, toujours protestante, le 25 janvier 1765.

Elisabeth *Michel*, fille de Jacques Michel et d'Elisabeth Cournon, née le 27 février 1701, mariée à Nimes, 30 oct. 1723, avec Antoine *Jullian*. Vaincue par la maladie, la misère et le désespoir, elle abjura après 12 ans de captivité, 23 sept. 1742, et elle obtint sa liberté le 30 oct. suivant. Elle ne recouvra que difficilement les biens qui lui avaient été confisqués, et jusqu'en 1786 elle dut payer un impôt annuel. Elle mourut à Nimes vers 1790. Antoine Polge arrêté avec ces neuf femmes et condamné aux galères par le même jugement obtint sa liberté le 7 février 1740 après 10 ans de souffrances.

La fille de la veuve *Bussier* de Marsillargue est enfermée à la Tour, 8 avril 1730, par lettre de cachet, « parce qu'elle ne suivait pas assez assidument les exercices du catholicisme ». Rendue à la liberté le 2 octobre de la même année.

Le 8 mai 1730, Suzanne *Tracol*, femme de Jean Pierre *Julian*, de Vernoux en Vivarais, accouche d'une fille à la Tour, où elle avait été enfermée avec une de ses compatriotes, Marie *Gueraut*, par ordre de Mr de la Farre. Ces malheureuses en ignoraient la cause et Mr de la Fare n'en savait rien lui-même, le 14 juillet de la même année.

Marion *Cannac*, détenue au couvent du Bon pasteur de Montpellier et transférée à la Tour le 11 août 1730, pour « libertinage » disent les listes officielles. Son libertinage était de troubler la messe, lorsqu'on la conduisait de force à l'église, et d'exhorter ses compagnes à demeurer fermes dans leur foi. La Supérieure du couvent dut demander son transfert à la Tour, à cause de ce libertinage, écrivait-elle à l'Intendant. Cette malheureuse, abandonnee par sa famille qu'on chargeait de la nourrir, serait morte de faim si un des employés de la Tour ne lui eût fourni du pain pendant plusieurs mois de l'année 1736.

Marie *Durand*, fille d'Etienne Durand et de Claudine Gamonnet, de Bouchet, paroisse de Pranles, diocèse de Viviers, enfermée à la Tour par lettre de cachet le 25 août 1730, âgée de 15 à 16 ans à cette époque et fiancée au sieur Serres de St-Pierreville, en Vivarais. Son seul crime était d'être la sœur du pasteur Pierre Durand, exécuté à Montpellier en 1732. L'Intendant ne pouvant capturer le pasteur du Désert prit le père, âgé de 72 ans, Etienne Durand, qu'il enferma au fort de Brescou, pendant que la fille était mise à la Tour de Constance, et ne recouvra la liberté que le 1er oct. 1743 au bout de treize ans. Le futur gendre fut également mis au fort de Brescou, par lettre de cachet signée Phelypeaux et datée du 16 juin 1730 ; mais ce n'est que le 1er septembre suivant qu'il y fut enfermé ; en 1745 il y était encore et avait à cette époque environ 60 ans. Il écrivait du fort de Brescou le 19 septembre 1730 à sa fiancée détenue à la Tour de Constance : « Ma très cherre mie, je vous « escri ces lignes pour vous assurer de « mes respects et pour vous témoigner « l'extreme regret de notre séparation ; « dont je avoit perdu entièrement l'u- « sage du boire et du manger que je « n'aurais jamès recouvrés, si mon cher « beaupère prétendu ne m'eusse rassuré « par sa chère présance, par ses conseils « et par l'esperance qu'il me donne « d'une prompte réunion et de mille « bienveillance pour vous et pour moi. « Plut à Dieu que vous eussiez auprès « de vous pareilles consolations ! Il ne « me restait plus qu'à soupirer après le « moment de nous voir tous les trois « ensemble et de vous assurer que j'ai « l'honneur d'être plus que personne « votre affectionné serviteur, *Serres*. » Mais ce moment ne devait jamais arriver. Marie Durand demeura 38 ans à la Tour de Constance et n'obtint sa liberté

que le 14 avril 1768 [1]. Une D^lle *de la Chabannerie*, était également à la Tour à cette époque, car Etienne Durand recommande à sa fille de l'écouter comme si c'était sa mère.

Le 21 avril 1731 Isabeau *Sautel*, veuve de Jacques *Rouvier*, notaire de Craux, paroisse de Saint-Etienne-de-Serre, diocèse de Viviers, parce qu'elle était la belle mère du pasteur Pierre Durand, fut mise à la Tour. Elle y était encore en 1741 et avait à cette époque 60 ans.

Marie *Cambon*, de Cazilhac, près Ganges, fille de Bertrand Cambon et de Marie Ribard, née le 29 mai 1703, prise dans la maison de son père et enfermée à la Tour par lettre de cachet le 29 février 1732.

Le 22 mars 1734 la femme du pasteur Pierre *Puget* est condamnée par contumace.

Isabeau *Valescure*, née à Nimes le 6 mars 1683 et fille de Durand Valescure et de Marguerite Fabre épousa, le 29 nov. 1734, Vincent *Sauveur* et fut mise à la Tour en septembre 1735, parce qu'elle avait voulu se réfugier à Genève. Un de ses compagnons de route, *Sellon*, de Nimes, arrêté en même temps, fut envoyé au fort de Brescou.

Marie *Vidal*, originaire de Vals, femme de Daniel Durand de Meyras, diocèse de Viviers, et Marie *Passon*, femme du sieur Sauzet, de Pranles, enfermées toutes deux le 29 décembre 1736 pour s'être mariées au désert. Marie Vidal était encore détenue en juillet 1763.

Isabeau *Menet*, de Beauchastel en Vivarais, mariée le 19 avril 1734 à François de Fiales. Surprise à l'assemblée tenue le 29 mars 1735, à la grange de Freyssier, dite la Grange des Blaches près Saint-André de Bruzac en Vivarais, elle fut d'abord conduite dans les prisons du Pont-St-Esprit, où elle accoucha d'un fils le 1er février 1737 et ensuite enfermée à la Tour le 1er mars suivant, par ordre de Mr de Bernage [2]. Elle fut rendue folle à son père le 3 mars 1750. Son mari, arrêté en même temps, fut mis aux galères et mourut en 1743. Sa sœur Jeanne Menet, condamnée comme elle, put s'échapper et se réfugia à Genève, et y épousa, nov. 1739, un riche Genevois, Fr.-Aug. Lombard [1]. Mais une de ses compagnes, Marie *Goutet*, femme de Noel *Vey* de St-Georges, diocèse de Valence, ne recouvra sa liberté qu'en avril 1768, après 31 ans de captivité. Elle avait alors 62 ans.

Anne *Soleyrol*, d'Alais, fille de Louis Soleyrol et de Suzanne Combes, enfermée dans le couvent des Ursulines de Mende le 25 février 1735 pour avoir assisté à une assemblée. Elle fut mise à la Tour par lettre de cachet le 7 décembre 1737. Elle obtint sa grâce le 10 mai 1761 et mourut protestante, à Alais, le 30 juin 1773.

Le 11 décembre 1739 furent condamnées à la Tour dix femmes surprises à une assemblée tenue le 28 juin 1739 près de Saint-Césaire-lès-Nimes, savoir : Jeanne *Anterieu* de Nimes, femme de Job Lacour, âgée de 77 ans; Madeleine *Aberlenc*, femme de Jean Pasquier, de Blauzac près Uzès, celle-ci abjura le 23 septembre 1742 et elle recouvra la liberté le 4 avril 1743; Antoinette *Cabiac*, femme de Pierre Pasquier; Esperance *Durand*, veuve de Jean Coulomb encore détenue en 1741 et âgée de 80 ans à cette époque; Suzanne *Bouzige*, femme de Pierre Bourret de Nimes, libérée le 28 octobre 1768; Judith *Puech*, d'Anduze, veuve d'Etienne Troulier; Madeleine *Nivard*, femme d'Antoine Savanier, maçon, libérée le 28 octobre 1758; Catherine *Rouviere*, veuve de Jean Marcel de Nimes, détenue encore en octobre 1763; Marguerite *Roux*, femme de Gabriel Arnaud, et Catherine *Vigne* de Nimes, veuve de Jacques Leydet.

Le 7 mars 1740, Louise *Peyron* de Lamastre en Vivarais fut conduite à la Tour pour avoir donné retraite au pasteur *Morel*, dit Duvernet.

Susanne *Pagés*, née à Nimes le 18 octobre 1720, fille de Pierre Pagés et de Marie Blanchier, fut avec Marie Chassefière la dernière des prisonnières de la

1 L'histoire du frère et de la sœur, sous ce simple titre *Pierre et Marie Durand*, a été publiée par M. le past^r *Borrel;* Nimes, 1863.

2 On ne laissait leur enfant, à ces malheureuses mères, que pendant le premier âge. Celle-ci garda le sien près de six ans, après quoi elle dut s'estimer heureuse d'obtenir la permission de le remettre à son frère, avocat.

1 Un de leurs descendants, M. Alexandre Lombard, a publié un petit volume plein de curieux détails intitulé : *Isabeau Menet, prisonnière à la Tour de Constance;* Genève, Fick, 1873, 123 p. in-12.

Tour de Constance. Enfermée le 11 septembre 1739 au couvent de la Providence de Nimes pour avoir assisté à une assemblée, l'évêque de Nimes demanda son transfert à la Tour parce qu'elle ne voulait faire aucun progrès dans la religion catholique; elle y fut conduite le 3 septembre 1741 et n'en sortit que le 28 décembre 1768.

Le dimanche 29 avril 1742, il se tint une assemblée entre Aulas et Aumessas qui fut surprise, et sept femmes expièrent ce crime par la Tour de Constance où elles furent condamnées le 10 juin, mais n'y entrèrent que le 27, à l'exception de l'une d'elles qui se trouvant dans un état de grossesse fort avancée resta à Montpellier; c'était Anne *Treilhes*, femme de Louis Peyre, d'Avèze. Les autres furent : Jeanne *Bougués*, 58 ans, femme d'Etienne Navas, d'Avèze; Isabeau *Amat*, 45 ans, femme d'Isaïe Combernoux, d'Avèze; Anne *Falguière*, 27 ans, femme d'André Goutés, de Bréau; Madeleine *Galary*, âgée de 60 ans, femme de Jean Nissole, d'Avèze ; Isabeau *Plantier*, âgée de 30 ans, femme de Paul Bresson, de Bréau, et Jeanne *Mahistre*, âgée de 60 ans, femme de Pierre Randon, de Bréau. André *Goutés*, Isaïe *Combernoux*, les maris de deux de ces femmes, et Pierre *Brouillet*, de Campestre, furent condamnés aux galères. Isabeau *Guibal*, de Vannières, paroisse de St-Martial, sortie des prisons d'Alais, et enfermée par lettre de cachet du 31 janvier 1743; morte à la Tour le 7 janvier 1746, avant d'avoir pu recevoir son acte de libération daté de Versailles 23 décembre 1745.

Marie *Roux* de Générac, veuve de Louis Chassefière, entrée le 24 juillet 1745, sortie le 28 décembre 1768.

Anne *Meynier*, de Brueys, veuve de Pierre Bruguier, de St-Chaptes, enfermée à la Tour le 2 juillet 1746 par lettre de cachet datée du 20 mars 1745 pour avoir fait l'apologie écrite de sa fille mise dans un couvent et qui se refusait de se convertir ; libérée le 23 janvier 1752.

Françoise *Barre*, femme de François Anton de St-Médiers, diocèse d'Uzès, et Clarisse *Domergue*, femme de Louis Martin, de St-Quentin, diocèse d'Uzès, surprises à l'assemblée tenue le 22 nov. 1750 au quartier appelé Fonlèze, territoire d'Arpaillargues, furent condamnées le 24 décembre 1750. François *Anton* est conduit aux galères. Toutes les deux étaient encore à la Tour en 1763.

Gabrielle *Guigue*, née à Nimes, femme de Paul *Mathieu*, est condamnée le 24 mai 1751 pour avoir assisté à une assemblée tenue près de Nimes le 20 décembre 1750. Elle avait alors 63 ans. Son mari est envoyé aux galères. Encore à la Tour en 1763.

Le 13 février 1752 une assemblée fut surprise à Clarensac, diocèse de Nimes, et le 17 mars 5 femmes furent condamnées à la Tour : Jeanne *Auquier*, veuve de Jean Bastide, de Clarensac, âgée de 75 ans; Jeanne *Bermond*; fille de Claude Bermond et d'Anne Argillier, de Clarensac, âgée de 48 ans, encore à la Tour en 1763; Elisabeth *Mauméjan*, veuve d'André Mingaud, de Clarensac, âgée de 62 ans, libérée en 1766; Marie *Picard*, veuve de Jean Cabanis, de St-Cosme, âgée de 68 ans; Susanne *Seguin*, veuve de Firmin Vedel, de Clarensac, âgée de 76 ans.

Madeleine *Pilet* ou Pilot, veuve du sieur Jean Louis de Sensens, capitaine d'infanterie, de Marsillargues, diocèse de Nimes. Condamnée par jugement du 15 juillet 1752 pour avoir donné retraite dans sa maison de Marsillargues à Jean *Molines*, dit Fléchier, pasteur du désert.

Françoise *Sarrut*, femme de Jean Caldié, de Bédarieux, âgée de 50 ans, condamnée le 9 octobre 1754 pour avoir assisté à une assemblée.

La veuve d'Austry *Lagrandeur* et Elisabeth *Cavaillés*, femme de Bernard Escalé, de Réalmont, surprises dans une assemblée et condamnées le 26 octobre 1754.

Anne *Rout*, condamnée le 20 juillet 1758. La dernière des malheureuses femmes qui fut mise à la Tour de Constance pour cause de religion est Marguerite *Robert*, fille de Simon Robert et de Marie Monteil, née le 18 janvier 1728 à St-Théodorit de Verfeuil. Elle avait épousé Joseph Vincent de Valeirargues et fut condamnée le 28 juin 1759 par M. de Thomond.

Cette sombre liste est bien incom-

plète encore [1], et d'autres documents pourront l'augmenter peut être plus tard. Si les protestants jouissaient d'une certaine tolérance vers 1760, si l'on ne trouve plus alors autant de condamnations rigoureuses, le pouvoir absolu oubliait entièrement les prisonnières, qui, pour lui, étaient de trop peu d'importance ; les dernières se seraient silencieusement éteintes dans leur cachot, si le prince de Beauvau, qui un jour visita Aiguesmortes (en janvier 1767), touché de leur infortune, n'eût obtenu leur liberté. Il eut à lutter contre le mauvais vouloir de la Cour et les rapports de l'Intendant, car ce ne fut que deux ans après sa visite que la Tour de Constance ne renferma plus de prisonnières pour cause de Religion, 28 décembre 1768. En 1770 la Tour devint une prison pour les crimes de droit commun.

Si l'on parvenait à connaître le sort final de toutes les malheureuses femmes qui y furent enfermées, on verrait certainement que la détention la plus longue, les privations les plus amères et les souffrances les plus dures ne purent que bien rarement triompher de leur courageuse et sainte résignation. Inutiles excès, dont ne profitèrent ni le catholicisme, ni surtout la France! (Sagnier)

Bull. VI, 393. — Ch. Coquerel, *Hist. des égl. du Désert*, II, 428-43. — Corbière, *Hist. de l'égl. de Montpellier*. — *La Tour de Constance et ses prisonnières*, par C. Sagnier, in-8, 1880. — Archives départem. du Gard et de l'Hérault. — Arch. de la cour d'appel de Nimes. — Arch. municip. de Nimes et Aiguesmortes. — Biblioth. de Genève.

CHASSELET (Pierre), « de Lyon, imprimeur, ayant femme à Lyon et ayant demeuré cy-devant trois ans en ceste ville de Genève », reçu hab. 2 septemb. 1572. — Antoine *Chasselaye*, marchand de blez, *id.* 4 septembre. — Claude *Chasselay*, de Lyon, tireur d'or, *id.* 18 mai 1573.

CHASSELOUP, notable famille saintongeoise. = *Armes* : écartelé au 1 d'azur à l'épée d'argent, au 2 de gueule à la fasce d'argent avec un lion d'or brochant sur la fasce, au 3 de gueule à la barre d'or accostée en chef d'une cuirasse et en poitrine d'un casque de profil, au 4 d'azur à la fasce chargée d'un léopard de sable et accostée de 3 écussons d'or. Mais d'autres Chasseloup également de Saintonge portaient un blason moins compliqué : les uns de sinople au chien d'argent chassant un loup d'or, les autres quatre lapins de sable posés 2 et 2.

Nous avons noté ci-dessus Loys Chasseloup, procureur à Saintes, condamné à mort comme religionnaire en 1569 (I, col. 673) par le Parlement de Bordeaux. Son père, Jean Chasseloup, avait été, comme lui, procureur au siège de Saintes ; sa mère se nommait Elise Mellon. Il épousa Marie *Montel*, et testa en 1592. De cette union naquirent : 1° Marie qui épousa Jacques *Fresneau* de la Beaucoursière, capitaine d'infanterie ; 2° Jean sieur de la Jugerie ; 3° Daniel. Ce dernier, marié avec dlle Jeanne Mellon, eut, le 26 avril 1613, un fils prénommé Nathanaël, qui fut présenté au baptême par un autre Nathanaël Chasseloup, procureur. Ce fils devint le sieur *de Laubat*, avocat au parlement de Bordeaux, qui ayant épousé Jeanne *Espeau* de Lallisse en eut plusieurs enfants qui transportèrent l'activité de la famille dans la carrière des armes (voy. Biogr. gén. de F. Didot). L'un d'eux, Nathanaël Chasseloup de Laubat, lieutenant-colonel d'infanterie, fut l'aïeul du général marquis de Chasseloup-Laubat (1754-1833) qui s'est illustré dans les guerres de la République et de l'Empire.

Les registres protestants de la Rochelle, de Saintes et de l'île d'Oleron sont remplis d'actes relatifs à cette nombreuse famille ; mais une seule de ses branches est restée fidèle à sa foi [1].

CHASSEREAU, Chasseriau, Chasseriaud [2], noms de diverses familles protestantes de la Saintonge et du Poitou. Simonne Chasseriau fut « reçue dans l'église de Dieu » à la Rochelle le 24 mai

[1] Il faut cependant se tenir en garde contre les traditions de famille, souvent trompeuses. Le célèbre grand-maître de l'Université, M. de Fontanes, était d'une famille protestante convertie lors de la Révocation. Une de ses parentes figure comme prisonnière à la Tour de Constance dans un touchant récit que rapportent M. le pastr *Puaux*, dans ses *Soirées protestantes*, et M. Alex. Lombard (*Is. Menet*, p. 45) ; nous n'avons pas jusqu'ici trouvé le nom de Mlle de Fontanes sur les listes.

[1] Notes de M. de Richemond.

[2] Il faut y joindre Chasseriaut ou Chasseraut qu'on a imprimé par erreur Chassenaut ci-dessus t. I, col. 635, lig. 7 en remontant, et Chassevaut dans Haag, II 416 a, lig. 5.

1592. Jehan Chasseriau le fut le 19 fév. 1606. Laurent Chasseriau fit baptiser en cette église, avril 1603, une fille née de son mariage avec Marie *Barbe.* Lors de la Révocation, une partie de la famille se rangea à la religion du roi ; c'est ainsi que François Chasseriaud en 1733 put affermer les biens laissés par les d^lles^ *Raboteau* fugitives. Le nom des Chasseriau de La Rochelle est inscrit sur l'armorial de d'Hozier de 1696. = *Armes* : d'argent avec chevron de gueules accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un arbre de sinople. — La révocation de l'édit de Nantes fut pour d'autres le signal de la fuite malgré ses dangers. On lit dans un registre de l'église française de Leicester-fields à Londres : « Jacques » Chassereau, sa femme et deux enfans, » avec Françoise-Marie Chassereau fille » de Jacob Chassereau, tous de Niort en » Poitou, se sont présentés pour faire » recognoissance de leur faute en assis» tant à la messe en France et ont esté » receus membres de cette Eglise par » M. Pegorié ministre de cette église ; » 2 may 1714. » Un Jacob Chassereau, en effet, était déjà depuis longtemps en Angleterre et s'était marié à Londres, 19 octobre 1700, avec une autre réfugiée, Marie *Gaudy,* dans l'église de Londres appelée « Le Quarré ». — Un autre Jacob (le même peut être) est inscrit en ces termes sur la liste des assistés en 1705 (et l'est encore en 1706 et 1710) : « Jacob Chassereau graveur, de Niort, 36 ans, incommodé de la goutte, Marie sa femme ayant deux enfans, l'un de 4 ans l'autre de 20 mois et demeurant à King-street (2 liv.) — Cette famille niortaise prospéra en Angleterre où elle existe encore. François Chassereau, né à Niort en 1698, fils aîné de Jacques, fut gouverneur de l'hopital françois de la Providence », à Londres, en 1761.

Huguenot réfugee family of Chassereau (by Mr Henry WAGNER*; London*, 8 *p. in*-4). Cette notice contient l'acte de naturalisation anglaise délivré en 1743 à François Chassereau et en même temps à Daniel *Vialars* fils d'Antoine, né à St-Antonin en Rouergue, à Pierre *Thomegay*, fils de Marc, né à Genève, à Jean-Louis *Demarin* fils d'Abraham, né à Genève et à Daniel *Lagier* dit Lamothe, fils d'Antoine et petit fils de Claude Lagier de la Motte en Dauphiné, famille admise à la bourgeoisie genevoise en 1694.

CHASSEVENT (JEAN) prêtre d'Alençon déféré au Parlem. de Paris comme favorisant les huguenots, 1533 (*Bull.* VIII, 67). — « Médard et François *Chassevent,* de Beauce, allant abjurer en Suisse, sont assistés chacun en passant à Genève, 1697.

CHASSIGNET (LOYS) « natif de Bezançon en Bourgogne », admis à l'habitation de Genève, 15 octob. 1557. — (Jean-Bapt.), auteur de : *Paraphrases sur les XII petits prophètes du Vieil Testament, mis en vers à Bezançon*; Chouet (Genève) 1600, in-8 ; cette impression genevoise indiquerait un huguenot. Le même poète, qui n'est pas sans mérite (Goujet, Biblioth. fr.), avait déjà publié le *Mépris et consolation contre la mort,* Bezançon, 1594 in-12; il fit imprimer plus tard des *Paraphrases sur les* 150 *psaumes de David;* Lyon, 1613, in-12. A la même famille appartinrent dom Albert Chassignet, honorable religieux bénédictin qui composa plusieurs ouvrages sur l'histoire de son Ordre en Franche-Comté restés manuscrits (voy. le p. Lelong), et François Chassignet (1651-1716) réfugié en Autriche où s'étant illustré d'abord comme précepteur du jeune prince qui devint plus tard Joseph Ier, puis comme diplomate et homme de guerre, il fut créé baron de Chassignet. — Nicolas *Chassinat* « cordonnier de Jargueau-sur-Loire prest d'Orléans », habitant de Genève, 12 juillet 1549.

CHASSINCOURT [Haag, III 353], gentilhomme attaché à la maison de Navarre. En 1576, *La Noue* qui avait été nommé gouverneur de S.-Jean-d'Angély, place de sûreté des huguenots, la confia à Chassincourt qu'il y établit son lieutenant [VI 290 b]. Il était membre du conseil du roi de Navarre et jouissait à un haut degré de la confiance de ce prince, qui le chargea à plusieurs reprises de négociations importantes. En 1582, les Réformés le nommèrent leur agent auprès de Henri III, en sorte qu'il pourrait être considéré comme le premier député général. Les actes mss. d'un synode provincial du Berry, tenu le 5 avril 1582, sous la présidence de *Belon*(Fonds St-Germ. fr. n° 914-16), nous apprennent que les églises lui fai-

saient un traitement de mille écus par an.

CHASSOT (Jean), prédicant dans le Poitou, arrêté en 1701, gracié en 1702. C'est le même probablement qu'indiquent les listes d'assistance à Londres, sous le nom de Jean *Chassos*, d'Aubusson, 50 ans, avec Marie sa femme et 2 enfants.

1. CHASTAIGNIER ou Chasteigner. Il y eut sans doute plusieurs maisons de ce nom, particulièrement en Poitou et en Saintonge. La plus importante est celle des Chastaigner de la Roche-Pozay [1] et de Saint-Georges [2], — maison dont une fille, Jeanne, fille de Jean Chasteigner, épousa en 1576 le maréchal de Schomberg, et mourut en 1622. = *Armes* : d'or au lion passant de sinople. Les Chasteignier de Saintonge ont peu marqué dans l'histoire.

René de Chasteigner, seigneur du Lindois [Haag, III 353] fils de Godefroi de Chasteignier et de Madeleine de Fontenay-Néroude, fut, en 1579, député à l'assemblée politique de Montauban, et en 1594, il assista à l'assemblée de Jarnac. Ce sont les deux seules circonstances que l'on connaisse de sa vie. Il mourut, en 1605, laissant de Claude *de Salagnac*, fille de Giraud, seigneur de Rochefort et des Etangs en Limouzin, gouverneur du jeune Henri de Navare, et d'Isabeau *de Pierre-Buffière*, deux fils, prénommés l'un et l'autre Isaac, dont le second, sieur de La Grole, mourut sans postérité; plus 10 filles : Isabeau, mariée en 1590, avec Isaac *de Monnein* du Périgord; — Marie, femme de Jacob *des Bans*, sieur d'Ajoult; — Suzanne, épouse, en 1600, de Jacques *Du Rousseau*, sieur de La Vue; — Esther, mariée en 1597, avec Geoffroy *Plaisant de Boucheat*, sieur de La Roche en Limousin; — Madeleine, alliée, en 1604, à Jean *de Montrebeuf*, sieur de La Nadalie; — Jeanne, femme, en 1606, de Jean *Beauvoir*, sieur de la Peyre en Périgord; Anne, épouse, en 1605, de Jean *de La Messerie* de Provence; Isabeau, mariée, en 1604, avec Daniel *de Beauchamp*, sieur de Villeneuve-de-Bussac; — Marthe et Eve, mortes sans enfants.

Isaac de Chasteigner, sieur de Lindois, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa, 10 août 1614, Madeleine *de Pons*, fille de Pontus *de Pons* et de Cécile *de Durfort*; puis, en seconde noces, le 24 oct. 1628, Esther fille de Henri *de Larmandie*, sieur de Longa-Barrière, et veuve de Gabriel *d'Abzac*, marquis de La Douze. Le Dict. de la Noblesse nous apprend qu'il laissa plusieurs enfants de ces deux mariages; mais il ne mentionne que l'aîné, Pons, seigneur de Lindois, qui mourut en 1684 après avoir abjuré. Du Chesne, dans sa Généalogie des Chasteigner, nous donne les noms de deux autres fils, Louis et Daniel, et celui de quatre de leurs sœurs, Madelaine, Henriette, Claude et Madelaine.

René de Chastaignier avait un frère cadet, nommé Pierre, baron Des Etangs, qui servit sous *La Noue* et *Langoïran*, notamment à la prise de Périgueux, et qui périt assassiné. Le baron Des Etangs s'était allié à la maison de *Durfort-Duras* par son mariage avec Jaquette *de Moussy*. Il mourut avant 1601, laissant un fils, nommé Nicolas, qui épousa Madeleine *Barbarin*, dont il eut Louis, Marie et Isabeau.

2. Les registres de La Rochelle mentionnent une foule d'autres personnages du même nom qui furent protestants, les uns d'une manière éphémère, comme François Chasteigner-Parcillac, seig^r d'Andonville qui fut tué dans les rangs de l'armée royale au siège de La Rochelle, 1573; les autres au contraire des plus fermes dans leur dévouement. Le maire de La Rochelle en 1596 était Pierre de Chasteigner sieur de Cramache pair de La Rochelle en 1573, député de la ville en Hollande, 1577, qui, de son mariage, 10 fév. 1560, avec Marie *Le Roy* eut : Rachel mariée, 22 nov. 1594, avec Noé *de Nourcau* s^r du Breuil de Rouillac; Saul né en 1569; Jean s^r du Péré et de Lamotte, marié à Anne *Gentil*; Benjamin s^r de Boisfontaine et de Pierrelevée; Roch s^r de Cramahé et de Salles, marié à Françoise *de Conan*; Hector marié à Elisabeth *Isle*; Etienne s^r de Lisleau marié, 1623, à Charlotte

[1] En Poitou, dép. de la Vienne, arrond. de Châtelraut. Voy. une lettre adressée par un de Chasteigner à son père, conseiller et maître du Roi à Torfou près Poitiers, 1562 (*Bull.* XIII,13) et les Historiettes de Tallemant.

[2] Voir l'hist. générale des Chasteigner par André Duchesne, 1634, in-folio.

Goizy. Henry Auguste Chasteignier de Cramahé fils de Roch, François seig^r des Roches Cramahé et Alexandre Thésée s^r de l'Isle se réfugièrent en Angleterre; voy. *Agnew*. Autres inscriptions: sire Jehan Chasteignier reçu dans l'église de Dieu le 3 janv. 1577; — (Pierre) s^r de la Villandière épouse, 21 mai 1583, Marie *de La Haize;* — Jean, baron de Landois, marié à Isabeau *de Richemont;* — (Philotée) marié à Gabrielle *de Clairvaux* s^r du Breuil-Carthay; — Claude mariée à René Méré s^r d'Anqueville; — Isabeau mariée à Daniel Bonnard s^r du Marais, etc. [1] — Suzanne *Chasteigner* mise aux Nouvelles cath. de La Rochelle, en 1725.

3. On trouve en Bretagne : Daniel *Chastaignier* s^r de La Grollière, député de cette province au synode national de 1631; sa fille unique, Gabrielle, épousa Jacob *Guiscard* sieur d'Orfeuil. C'est apparemment à cette dernière branche qu'appartenait Jean de *Chastaignier*, ministre de Montrichard en Touraine, 1561-62; puis de Saintes (Crottet, *Egl. de Pons*, etc., p. 189), de St-Seurin (*Bull.* VIII 322) et de Mortagne en Saintonge. A la nouvelle du massacre de Vassy, ce pasteur avait cherché un asile en Saintonge, et fut invité par le seigneur de Mortagne, qui avait embrassé la Réforme, à desservir l'église du lieu. Lorsque la guerre approcha de la Saintonge, il voulut fuir en Angleterre; mais arrivé à Marennes, il changea de résolution et retourna à Mortagne où il continua à remplir avec zèle ses fonctions jusqu'à sa mort, en 1609. — Noble homme René des Chastaignyers seig^r de La Roche Jaudouyn et de La Roche Chasteigniers signe en 1575 comme parrain, au temple de La Rochelle.

CHASTAIN DE LA PIGEONNERIE (Benjamin) et sa femme, assistés à Londres, 1702. — Phelippa *Chatain*, de S. Marcellin en Dauphiné, poursuivie pour s'être allée marier à Genève; 1734 (*Bull.* XI, 244).

CHASTANIER (SUZANNE), de Richesauve en Vivarais, assistée à Lausanne, janv. 1691; morte *ibid.* 1706. — Louis *Chatagnier*, d'Annonay, assisté d'habits à Genève, 1704. — Catherine *Chatagnier* du Vivarais, assistée à Genève, 1708. — Polixène Françoise Chastanier, femme d'Henri F. d'Harambure, fugitive à la Révocation.

CHATEAUBRIAND, seig^r de Beaufort, gendre de *Montgommery*, établit le culte réformé, vers 1562, dans son château de Plessis-Bertrand près S. Malo (voy. Mahot). — (Philippe de) seig^r des Roches-Baritaud, capitaine de cent hommes d'armes, étant à La Rochelle en 1572, se retira au moment du siège dans le doute de savoir comment concilier ses devoirs envers le Roi avec ses devoirs envers les huguenots ses coreligionnaires (Arcère, hist. de La Roch., I, 404). — (Marguerite de) veuve du sire de *Sainte-Maure* donne un terrain pour la construction d'un temple à Béaine en Saintonge, 1646 (Crottet, *Hist. des égl. de Pons*, etc., 76.)

CHASTEAUGUIBERT (M. de) « promet de se faire instruire », 1702. — (Mlles de), ses sœurs, enfermées, l'une aux Nouvelles cath. de Parthenay, l'autre à celles de Fontenay, 1702,

CHASTELARD (Fr. Laurencin s^r du) vers 1680 [V 360 a]. — Autre en 1649 (Tt 340). — (SUZANNE DE) native de Chastelard dans l'Angoumois, réfugiée à Berlin où elle mourut en 1738 (*Erman*, IX 70). — Chastelard, du Dauphiné, voy. Boczosel (II 668) et Coct.

1. CHASTEAUNEUF, famille de Saintonge. = *Armes* : d'argent à 2 lions de sable affrontés soutenant 2 épées. — Noble homme Prégent de Chasteauneuf écuyer, sieur des Bugaudières, fils de François de Chasteauneuf et de Françoise de Montils, épouse au temple de La Rochelle, 1568, Françoise *Levesque*, dont une fille, JUDITH, présentée au baptême, juill. 1569, par Franç. *du Fou* seig^r du Vigen et Catherine *de Parthenay* dame de Soubise. — (Abel de) seig^r de Chambret, parrain, au temple de La Rochelle, 1580. — (Charlet de) s^r d'Ardin, d'Islay et des Bugaudières, marié à Jehanne *de Comminges;* CHARLES leur fils testa en faveur de son frère aîné, GASPARD sieur d'Islay. (RICHEMOND)

2. CHASTEAUNEUF (CHARLES DE), conseiller au parlement d'Aix [Haag, III 361]. Comme plusieurs de ses collègues,

[1] Extr. des registres de La Rochelle, par M. de RICHEMOND.

Chasteauneuf avait embrassé de bonne heure les opinions nouvelles; cependant nous n'oserions affirmer que ce fut lui qui prit part à la conspiration d'Amboise et se chargea de soulever la Provence. Il était toutefois assez connu comme huguenot, pour avoir à craindre le fanatisme des catholiques; aussi, lorsque Sommerive entra dans Aix en 1562, il se hâta d'en sortir avec cinq autres conseillers, François *de Genas*, Honoré *Sommat*, André *Pena*, Jean *Ferrier*, Jean *d'Arcussia*, et l'avocat-général Jean *Puget*. L'événement justifia leur prudence. A peine étaient-ils hors des murs, que l'ordre fut donné de les arrêter. On ne trouva que leur collègue *Salomon*, « personnage d'honneur et de qualité », lit-on dans l'Histoire de Provence par Nostradamus, lequel fut jeté en prison; mais dans la nuit, la populace ameutée l'enleva de force, le traîna au couvent des Jacobins et l'égorgea. Sa mort fut comme le signal des massacres qui couvrirent de sang la Provence presque tout entière. Voy. dans *Crespin*, les massacres de 1562. — Chasteauneuf, capitaine limousin vers 1615; voy. ci-dessus, t. I col. 978. — Châteauneuf, lieutenant au régim. de Schomberg, 1689 (*Agnew*).

CHATEAUVIEUX (Mme de) et ses trois filles, victimes de la S. Barthélemy. — (Mlle de) réfugiée en Prusse à la Révocation et morte à Berlin (*Erman*). — (Gaspar) capitaine au régiment de Cavalier, prisonnier à la bataille d'Almanza, pensionné par les États gén. de Hollande, 1708. — Franç. Jos. Châteauvieux de Volvent, officier dans l'armée hollandaise, 1750-58. — (.....) prédicant, 1771. — Voyez Armand nº 9.

1. CHATEL (Pierre), ou Chastel, un des « IX bourgeois » de Montbéliard [Haag, III 367], quitta cette ville pour aller s'établir à Genève, lors des mesures de rigueur prises par le duc Jean-Frédéric contre ceux des habitants qui étaient restés fidèles aux doctrines calvinistes, c'est-à-dire entre 1612 et 1615. Il était accompagné de son fils Daniel, baptisé le 24 janv. 1604, qui se voua, tout rigide calviniste que son père était, au culte des beaux-arts, surtout de la peinture, et qui obtint à Genève les droits de cité, le 17 fév. 1647.

Daniel Chastel mourut en 1679 et laissa plusieurs enfants dont la vie n'a jeté aucun éclat. Il n'en est pas de même d'un de ses petits-fils, nommé David, né en 1718, qui entra au service de l'Autriche, s'éleva au grade de capitaine d'artillerie et montra, comme directeur de la fonderie de canons de l'impératrice Marie-Thérèse, des talents qui lui méritèrent, en 1775, le titre de baron. L'un de ses fils, Charles, né en 1745, servit aussi comme officier d'artillerie en Autriche; mais il mourut à Genève après avoir rendu d'utiles services à sa patrie jusqu'en 1792. Il a laissé des descendants [1].

D'autres petits-fils de Daniel Chatel préférèrent la carrière des lettres à celle des armes. L'un d'eux est M. Etienne-Louis Chastel, ancien pasteur (1832-39) de l'Eglise réformée de Genève, ancien professeur (1839-81) à l'académie et à l'université de la même ville et bibliothécaire (de 1845 à 47). Son père M. Chastel-Cabantous, avait dirigé une maison d'horlogerie et fait partie du conseil représentatif de Genève. Sa mère appartenait à une famille de réfugiés originaire du haut Languedoc. Né à Genève le 11 juillet 1802, immatriculé en 1817 à l'académie, Etienne Chastel témoigna de précoces capacités intellectuelles et se tourna dès ses années d'études vers les recherches historiques. La thèse qu'il présenta, 1823, pour son admission au saint ministère : *De l'usage des Confessions de foi dans les communions réformées*, br. in-8, se distinguait par la solidité de l'érudition autant que par l'indépendance d'esprit, vis-à-vis d'une question alors des plus débattues, et parut assez remarquable à M. de Sismondi pour que l'illustre historien se fît un plaisir d'en rendre compte dans la Revue Encyclopédique (1826). Une vive controverse venait en effet de s'élever au sein de l'Eglise de Genève entre

[1] Une autre famille Chastel, très nombreuse dans le Chablais, a fourni plusieurs branches qui, devenues protestantes, s'établirent à Genève et y restèrent dans l'obscurité. Un seul de leurs rejetons, Pierre-Louis-Aimé Chastel, se distingua en suivant avec honneur Napoléon dans toutes ses campagnes [Haag III 368], mais quoiqu'il soit mort à Genève, en 1826, il était et demeura catholique. — Madelaine Châtel, de Pontis en Provence, réfugiée à Lausanne presque nue, avec une petite fille malade, 29 nov. 1689.

les partisans et les adversaires des confessions de foi. La majorité des pasteurs, convaincue des heureux effets de la liberté spirituelle par une expérience de près d'un siècle, s'était prononcée pour le maintien du régime libéral inauguré en 1725 par Alphonse Turrettini, tandis qu'une minorité ardente, conduite par M. Louis Gaussen, demandait le rétablissement d'une barrière doctrinale, et s'efforçait de remettre en vigueur les principes de rigide orthodoxie formulés dans la « Confession Helvétique ». Le jeune théologien, dans une discussion aussi vitale, ne crut pouvoir garder la neutralité, mais revendiqua pour l'Eglise protestante une liberté aussi favorable aux progrès de la science qu'à ceux d'une foi éclairée. Pendant les douze années qui suivirent, M. Chastel continua ses recherches dans la retraite du cabinet et avec une infatigable persévérance. Le grand public ne fut mis à même d'apprécier l'étendue et la variété de ses connaissances qu'en 1835, lors des « Conférences » historiques qui furent alors instituées en l'honneur du 3e Jubilé de la Réformation et dans lesquelles il résuma avec une élégante lucidité les diverses phases traversées par le Christianisme depuis son origine jusqu'à nos jours. Le succès obtenu par la publication de ce clair et substantiel exposé ne pouvait qu'encourager l'auteur à l'enseignement universitaire vers lequel le portaient déjà ses goûts et ses talents. La Vén. Compagnie lui confia la chaire d'histoire ecclésiastique. Cette nomination si justifiée n'en fut pas moins fortement combattue par ceux qui ne pouvaient pardonner au nouveau professeur ses hardiesses doctrinales. M. Chastel fit partie pendant près de vingt années, avec MM. Chenevière, Munier, Cellerier et Diodati, de cette ancienne Faculté de théologie de Genève dont il est aujourd'hui le dernier survivant et qui a laissé à tous ceux qui l'ont connue d'impérissables souvenirs (Voy. Réville, *Notre christianisme et notre bon droit*). Avec les deux premiers d'entre eux il représentait les idées progressives défendues à la même époque au sein de l'Eglise réformée de France par MM. Ferdinand *Fontanès* et Athanase *Coquerel* père et si heureusement résumées par Samuel *Vincent* dans la belle devise « Evangile et Liberté ». Son professorat de quarante-deux années a exercé sur de nombreuses générations de pasteurs genevois et français une saine et féconde influence. Dès le début il ouvrit à ses auditeurs des horizons tout nouveaux, ainsi que l'affirmait à diverses reprises l'un d'entre eux qui se distingua plus tard lui-même dans le même ordre d'études, M. Athanase *Coquerel* fils. L'impartialité et la hauteur de vues, dont il ne se départit jamais dans cette tâche délicate, ne sauraient être mieux attestées que par le Jubilé pour lequel se réunirent spontanément, le 6 mai 1880, ses anciens élèves sans distinction d'opinions théologiques afin de lui offrir un témoignage de leur affectueuse gratitude. Les cours de M. Chastel réunissaient en effet à un degré rare les meilleures qualités de l'enseignement universitaire : la netteté des divisions, la pureté des grandes lignes, la justesse et la sobriété des jugements, la noblesse de la forme, l'émotion contenue. On peut affirmer sans exagération que dans les pays de langue française il a rendu pour la connaissance de l'histoire ecclésiastique d'aussi éminents services que dans l'ordre des études critiques et exégétiques son collègue et ami M. Reuss de Strasbourg. S'inspirant de l'exemple que lui avaient donné en Allemagne d'illustres prédécesseurs : Mosheim, Plank, Gieseler (il présente avec ce dernier de nombreux points de ressemblance), il dirigea de préférence son attention sur l'histoire des évolutions intérieures du christianisme, et contribua plus que tout autre à mettre en lumière en deçà du Rhin cette vérité aujourd'hui banale mais trop longtemps méconnue : « Les dogmes ne se sont pas maintenus identiques à eux-mêmes de siècle en siècle, mais chacun d'entre eux a vu le jour à une époque et sous l'empire de circonstances déterminées, s'est développé, transformé, altéré et a fini par mourir. » Parmi les parties les plus remarquables de cet enseignement, il convient de mentionner l'exposition des querelles ariennes et pélagiennes, de la quintuple réac-

tion politique, ecclésiastique, scientifique, mystique et évangélique contre la papauté à la fin du moyen-âge, des débats théologiques du XVIe siècle groupés autour de la question fondamentale du salut.

M. Chastel, quoique la politique militante lui répugne et qu'il se soit renfermé avec un soin jaloux dans le cercle de ses travaux historiques, n'en est pas moins demeuré, depuis la publication de ses premières thèses, un défenseur convaincu de la liberté scientifique dans le domaine religieux et a hautement désapprouvé aussi bien les excès des radicaux genevois que les procédés autoritaires récemment mis en pratique dans l'Eglise réformée de France. Les titres et les distinctions honorifiques sont venus le chercher dans la retraite où se complaît son extrême modestie. M. Chastel a été, à l'occasion de la 40e année de son enseignement, nommé en 1880 par l'Université de Genève docteur ès lettres honoris causa, et, en France, chevalier de la légion d'honneur en reconnaissance des services par lui rendus aux étudiants français pendant cette longue période. En 1882 l'Univ. de Strasbourg l'a nommé docteur en théologie.

Parmi ses nombreux ouvrages, qui tous se rapportent à l'histoire de l'Eglise, nous indiquerons d'après l'ordre des dates :

I. *Conférences sur l'Histoire du Christianisme;* Valence et Paris, 1839-47. 2 vol. in-8.

II. *Histoire de la destruction du paganisme dans l'empire d'Orient;* Paris, 1850, in-8; couronné en 1849 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en même temps que l'*Histoire de la destruction du paganisme dans l'empire d'Occident* par le comte Arthur Beugnot.

III. *Etudes historiques sur l'influence de la charité durant les premiers siècles, et considérations sur son rôle dans les sociétés modernes;* Paris, 1853, in-8. Un mémoire qui partagea le prix extraordinaire proposé par l'Académie française avec celui présenté sur le même sujet par le professeur Charles Schmidt de Strasbourg.

IV. *L'Eglise Romaine considérée dans ses rapports avec le développement de l'humanité.* Conférences faites à Genève. Paris, 1856. Br. in-8.

V. *Le Christianisme et l'Eglise au Moyen Age.* Paris, 1859, in-12.

VI. *Le Christianisme dans l'âge moderne.* Genève, 1864, in-12.

VII. *Le Christianisme dans les six premiers siècles.* Genève, 1865, in-12.

VIII. *Le Christianisme au XIXe siècle.* Genève, 1874, in-12.

Ces quatre derniers articles sont les différentes parties d'un manuel qui résume avec une substantielle brièveté l'histoire entière de l'Eglise et rend aux étudiants de langue française les mêmes services que celui de Karl Hase en Allemagne.

IX. *Trois Conciles réformateurs au XVe siècle.* Conférences historiques. Genève, 1860. Br. in-8.

X. *Le Martyre dans les premiers siècles de l'Eglise.* Paris, 1861. Br. in-8.

XI. *Les Catacombes et les inscriptions chrétiennes de l'ancienne Rome.* Genève, 1867. Br. in-12.

XII. *Le Cimetière de Calliste.* Strasbourg, 1869. Br. in-8. (Publié d'abord dans la *Revue de Strasbourg.*)

XIII. *J.-J. Tyler.* (Biographie d'un pasteur unitaire contemporain des plus distingués.) Paris, 1873, in-8. (Publié d'abord dans le *Disciple de Jésus-Christ.*)

XIV. *Lettres inédites de Mme de Maintenon à M. de Baville.* Publication des originaux conservés à la bibliothèque publique de Genève. Genève, 1865. Br. in-8.

XV. *Fénelon et Bossuet en instance devant la cour de Rome;* dans la *Libre Recherche,* 1876.

XVI. *Destinées de la Bibliothèque d'Alexandrie.* Paris, 1876, in-8. (Publié d'abord dans la *Revue historique.*)

XVII. *Prières chrétiennes.* (Traduction anonyme de l'ouvrage de Mistress Power Cobbe, l'amie de Th Parker.) Genève, 1880, in-12.

XVIII. *Histoire du Christianisme depuis son origine jusqu'à nos jours.* Grand ouvrage publié sur la demande de la Conférence pastorale de Nimes en 1880 et qui dota le protestantisme français d'un monument semblable à ceux élevés par Neander-Gieseler et Baur en Allemagne. Ont jusqu'à présent paru : A Le Christianisme avant Constantin.

Paris, 1880, gr. in-8. b De la Conversion de Constantin à l'Hégire de Mahomet. Paris, 1881. c De l'Hégire de Mahomet à la réformation de Luther. Paris, 1882. (Restent encore deux volumes pour les époques moderne et contemporaine. — Divers articles dans l'*Encyclopédie Lichtemberger*, etc. (Stroehlin)

Chatelaillon (Baron de) voy. Courault.

1. CHATELAIN. Jean *Chastellin*, « texier en draps natifz de la ville d'Aubigny sur (Néré) au pays de Berry », reçu habitant de Genève, 27 juin 1550. — « Le 28 de may 1556 Simon *Chastellain*, natifz de la vile d'Orléans a présenté sa supplication et a esté receu habit. de Genève. » — Voy. Castellin (et tellain) ci-dessus, t. III, col. 451, 468.

2. CHATELAIN (Simon) né en 1590 [Haag, III 370).

I. Il entrevit la lumière de l'évangile dès l'âge de 15 ans, et se prononça pour la Réforme en 1619, à la naissance de son premier enfant, qu'il fit baptiser dans l'église de Charenton. Il fut dès lors, ainsi que sa femme, un des membres les plus zélés de la congrégation. Contemporain et ami de Jean *Mestrezat*, il avait puisé dans l'intimité de ce digne pasteur une connaissance approfondie des Ecritures.

Simon Châtelain introduisit en France la fabrique des points d'Espagne d'or et d'argent, industrie qui lui valut peut-être plus de tolérance de la part du gouvernement de Louis XIV, que ses principes avancés ne devaient lui en promettre. L'entrée de Colbert au ministère, 1662, garantit à Châtelain une tranquillité que déjà beaucoup de protestants ne rencontraient plus à cette époque. Il mourut en 1675, laissant une fortune considérable. Ses enfants et ses petits-enfants, au nombre de plus de 80, se firent un devoir d'assister aux funérailles de cet homme vénérable, bravant ainsi l'édit du 19 sept. 1664 [1]. Une amende considérable leur fut imposée; tous la payèrent avec joie. De son mariage avec Guillemette Fricot, de Villers-le-Bel, Simon Châtelain avait eu entre autres enfants: Siméon qui épousa dans le temple de Charenton, 1641, Guinette *Charton*; Isaac dont la femme Marie-Anne *Hubert* fut enfermée avec ses enfants à l'hôpital général (E 3385) et Zacharie, né à Paris en 1622. Celui-ci fut l'ami de Jean *Claude*, et l'un des plus fermes soutiens de la religion réformée dans l'importante église de Charenton, dont il était ancien.

II. Zacharie Châtelain fut harcelé à diverses reprises pour changer de religion. On savait à la Cour que son exemple aurait une grande influence sur ses coreligionnaires; mais ayant appris que l'ordre avait été donné de l'arrêter, il se réfugia en Hollande, non sans avoir passé quelques mois à la Bastille en 1686. Il avait été signalé, 5 octob. 1585, comme un huguenot zélé faisant parfois les fonctions de ministre pendant que le s[r] *Tavernier* faisait la charge d'ancien (voy. Ravaisson, Archiv. de la Bastille, VIII 352). On le trouve inscrit comme fugitif dans une liste dressée en 1687 (Bibl. nat. sup. fr. 791. 2).

Sa femme, Rébecca *Bonnel* (de Villers-le-Bel), fille de Claude Bonnel et de Pasquette *Haultduroy*, qu'il avait épousée en 1645, d'une famille distinguée par sa piété et ses épreuves (II col. 807), alla le rejoindre. La colère de ses adversaires fut grande à cette nouvelle. Ordre fut donné de raser sa maison de Villers-le-Bel jusqu'aux fondements, et de le pendre lui-même en effigie; ce qui fut exécuté. Il ne mourut cependant qu'en 1699, à Amsterdam, laissant un fils prénommé Zacharie, et cinq filles: Marie, femme d'Abraham *Bonnel*; Denise, qui se convertit (E 3372); Sara, mariée à Paul *Cahars*; Esther; Rébecca, femme d'Isaac *Bertheu*.

Zacharie fut jeté à la Bastille, en 1686; mais il recouvra sa liberté et parvint à rejoindre son père, avec sa femme Catherine *Bonnel* et ses enfants. Il introduisit en Hollande son importante industrie des galons d'or et d'argent, et y refit sa fortune. Il eut 9 fils et 2 filles: Henri qui suit; Marie, morte sans alliance; Marthe, femme de François *Lhonoré*; Samuel, dont le sort est inconnu; Zacharie, qui suivra; Isaac-

1 Arrêt du Conseil défendant aux protestants d'avoir plus de dix personnes à leurs baptêmes, mariages, enterrements.

Samuel, dont nous parlerons après ses frères; Abraham, sur le compte duquel nous reviendrons également; Benjamin, dont la destinée est ignorée; Félix-Paul, né en 1698 et mort en 1784 dans la seigneurie de Wreeden-Ryk dont il avait fait l'acquisition; Jacob, officier dans l'armée hollandaise; François, mort jeune.

III. Henri Châtelain, né à Paris, 22 février 1684, fit ses études à Amsterdam, sous Francius, célèbre professeur de belles lettres, La harangue latine dont le sujet était *Eloquentiæ laus*, qu'il prononça en mars 1703, eut un grand succès dans l'Ecole illustre. Il étudia la théologie à Leyde, de 1704 à 1707, et fut reçu au ministère dans le synode de Gouda, avril 1708. Il se rendit en Angleterre, 1709, et reçut les ordres de l'évêque de Londres, 3 octob, 1710. Etant retourné en Hollande, il fut rappelé à Londres, par le choix que fit de lui l'église de St-Martin's Lane, pour son pasteur. Il y prêcha son sermon d'entrée le 23 sept. 1711. A Londres, il s'était lié d'amitié avec Jacques *Claude*, petit-fils de Jean, et lorsqu'il le perdit, en 1712, il écrivit la *Vie* de son ami qui est en tête de ses Œuvres.

La réputation d'éloquence que s'était acquise Henri Châtelain avait franchi le détroit de la Manche, et pendant plusieurs années il reçut de nombreuses vocations pour se rendre en Hollande. Il céda à l'une d'elles, à la sollicitation de son père, en acceptant la place de pasteur à la Haye, 1721. Ses succès comme orateur furent immenses, dès son arrivée à Amsterdam, où il fut appelé en 1727. Endlich a gravé son portrait avec cette épigraphe : *Flexanimo sermone potens*, par sa parole puissante il maîtrise les cœurs.

On a de lui, outre la *Vie de Jacques Claude* et la *Vie de Jacques Bernard*, en tête de son traité : De l'excellence de la religion chrétienne, six volumes de sermons, sous ce titre : *Sermons sur divers textes de l'Ecriture Sainte*; trad. en allemand et pub. à Magdebourg en 1746 ; nous ne connaissons d'édition française qu'une d'Amst. 1759 et une de Lausanne de 1775. Une courte maladie enleva Henri Châtelain, au grand regret de son église, le 19 mai 1743. Il avait épousé Anne-Sara *Charron*, dont il eut : 1° Jean-Henri Châtelain, né en 1727, pasteur à Leyde, marié à Madelaine *Gillot*, et père d'Esaïe, Henri et Nanette ; — 2° Marie-Sara ; 3° Marie-Laurence.

IV. Zacharie Châtelain, né en 1690, libraire très renommé et éditeur de beaucoup de belles éditions françaises et hollandaises, était en même temps un homme savant et distingué par son goût littéraire. Plusieurs éditions qu'il a faites ont été illustrées par Bernard *Picart*. Il épousa, en 1724, Marianne *Brian* (réfugiée en Hollande), dont il eut trois enfants : Catherine-Marie, femme de Jacques-Henri *Vernède* ; Henri et Marie-Henriette.

V. Isaac-Samuel Châtelain, né en 1692, fit ses études à Amsterdam et à Leyde avec distinction. Il fut successivement pasteur à Dort, à Leyde, à Rotterdam, à Amsterdam, où il accomplit son ministère jusqu'à sa mort, en 1763.

Isaac-Samuel Châtelain n'a pas laissé d'écrits ; mais le souvenir de son zèle et de sa piété a été longtemps en vénération dans la ville d'Amsterdam, et il est cher encore aux églises des Vallées Vaudoises pour lesquelles il fit d'abondantes collectes en Hollande et en Angleterre. Plus de 400,000 livres furent ainsi recueillies, portées ou envoyées par lui aux Vaudois opprimés, et contribuèrent à entretenir, pendant le siècle dernier, les pasteurs de ces églises et les écoles. Il avait épousé, 1721, Elisabeth *Louis*, fille de Nicolas *Louis*, sieur de La Grange, réfugié pour cause de religion et attaché au ministère des affaires étrangères, en Hollande. De ce mariage naquirent six enfants : 1° Suzanne-Marie, épouse de Pierre d'Espar, introducteur des ambassadeurs à Batavia ; — 2° Daniel-Zacharie, qui suit ; — 3° Henri-Samuel, officier au service des Provinces-Unies, tué au siége de Berg-op-Zoom ; — 4° Samuel-Louis. — 5° Sara-Elisabeth ; — 6° Catherine-Rebecca.

VI. Daniel-Zacharie Châtelain naquit en 1723. Après avoir étudié à Amsterdam et à Leyde, il fut consacré au saint ministère. Ses talents le firent appeler successivement à desservir l'église

de Maëstricht, celle de Rotterdam et celle d'Amsterdam. En 1788, lors de l'invasion prussienne, il se retira en Suisse. Il prêchait encore quelquefois à Vevey, malgré son grand âge. Sa bienveillance chrétienne l'avait fait aimer de tous. Il y mourut en 1807. Il n'a imprimé qu'un Recueil de cantiques, sous le titre : *Cantiques sur les premières vérités de la religion et cantiques pour la jeunesse*, in-8, et quelques *Sermons* de circonstance. Il avait épousé, en 1763, Jeanne-Jaqueline *Smidt*, de Brême. De ses six enfants, trois moururent jeunes. Ses deux filles HÉLÈNE-CORNÉLIE et SUZANNE-ELISABETH, épousèrent : la 1re D. A. Chavannes, professeur à Lausanne ; la 2e Jacques *Eynard*. Son fils, NICOLAS, né en 1769, est connu par plusieurs opuscules pleins d'originalité et par son *Histoire du Synode de Dordrecht*. C'est de lui que parle M. Sainte-Beuve lorsqu'il dit quelque part que c'est sur les bords du lac de Genève, à Rolle peut-être, que se trouve l'homme le mieux instruit de tout ce qui regarde la littérature du grand siècle.

VII. Abraham Châtelain eut de son mariage avec Jeanne-Elisabeth *Couderc*, sept enfants : 1° CATHERINE-ELISABETH ; — 2° HENRI-ABRAHAM, qui suit ; — 3° JEAN ; — 4° RÉBECCA ; — 5° FRANÇOIS-ZACHARIE ; — 6° SARA-MARIE ; — 7° MARIE-PÉTRONILLE.

VIII. Henri-Abraham, pasteur à Lausanne, est auteur d'un traité *Sur la formation des mœurs des enfants* (1786, in-8) et de : *L'Education mise à la portée de tout le monde* (Laus., 1781, in-12) ; il épousa Marie-Laurence *Châtelain*, qui le rendit père de deux enfants : HENRIETTE, femme d'Esaïe *Châtelain*, et Paul.

CHASTELET (FRANÇ.-MATTHIEU), esprit précoce [Haag, III 357], que son père, « noble homme Franç. Chastelet, comédien ordinaire du roi », produisit dans le monde sous le nom de BEAUCHASTEAU, nom qu'il avait pris en montant sur le théâtre.

Le jeune Chastelet, né à Paris le 8 mai 1645, fit paraître dès son enfance des dispositions extraordinaires. A l'âge de dix ans, sans avoir eu, dit-on, d'autre précepteur que lui-même, il parlait l'italien comme le français, entendait parfaitement l'espagnol, et traduisait à livre ouvert les épigrammes de Martial ; il était en outre savant dans l'histoire et dans la géographie ; il avait l'intelligence de tous les termes de la philosophie, et par-dessus tout il était poète, c'est-à-dire qu'il tournait très joliment de petits vers.

Un tel phénomène ne pouvait manquer d'attirer l'attention. Le bruit en vint aux oreilles de Christine de Suède, qui se trouvait à la cour de France. Cette princesse désira voir le jeune prodige ; elle fut si charmée qu'elle en parla à la reine-mère et le recommanda aux faveurs du roi. Une physionomie ouverte et éveillée, un regard curieux et intelligent, un corps bien pris dans sa taille, telles étaient les qualités naturelles qui contribuaient à mettre en relief les avantages du jeune Chastelet. Présenté à la Cour, il y obtint un complet triomphe ; le roi applaudit et tous les courtisans applaudirent avec le roi. Cependant Monsieur, frère du roi, se permit d'avoir un avis défavorable ; il soupçonna une supercherie. On résolut donc d'éclaircir la chose. On enferma le jeune poète dans un cabinet du château — la Cour était à Compiègne — et on lui donna un sujet de composition. Ce sujet était pauvrement imaginé par le prince, et il fut tout aussi pauvrement traité par le poète. Mais le pauvre sonnet auquel il donna lieu, et que nous rapporterons, n'en passa pas moins à la cour pour un chef-d'œuvre.

Je possède le cœur d'une belle maistresse,
Je suis dans mon jeune âge, elle dans son printems,
Je l'aime infiniment, elle a de la richesse,

Rien ne manque à nos vœux qu'un seul an que j'attens.
L'hymen, après cet an, nous doit rendre contens,
Et nous serons comblez de plaisirs, d'allégresse ;
Mais dans le champ de Mars, par cent faits éclatans.
Je veux auparavant signaler mon adresse.
[mieux
Quelqu'un me dira bien qu'il vaudroit beaucoup
Attendre ce moment auprès de ses beaux yeux,
Et qu'aucun des amants enfin ne me ressemble ;

Mais je luy répondray qu'en devenant guerrier,
Je veux montrer à tous que je scay joindre ensemble
En un mesme sujet le myrthe et le laurier.

Au lieu de produire son fils dans le monde, Beauchasteau aurait dû l'obliger aux études sérieuses, sans lesquelles le plus heureux génie demeure ordinairement stérile.

Ce n'est pas que dans le volume qu'on

fit imprimer des poésies de cet enfant, ou plutôt de ses compliments en vers (car ce n'est qu'une anthologie de compliments, sous forme d'impromptus, adressés aux principaux personnages de la Cour) on ne remarque des qualités qui promettaient un bon poète dans le genre léger. La versification en est aisée ; il y a des pensées finement exprimées ; le tour d'esprit du poète est souvent gracieux.

Aussi chaque seigneur, chaque grande dame de la Cour voulut avoir son bouquet, et le poète fut généreux ; il eut des flatteries, des cajoleries, des menteries pour tout le monde. La poésie est le langage de la fable. Lorsqu'à la fin, la Cour se fut assez amusée, on laissa de côté le jeune prodige. Mazarin, le dispensateur des grâces, lui donna une pension de mille livres, et le chancelier Séguier lui promit une rente de cent écus afin qu'il pût renouveler les cordes de sa lyre. Ainsi finit la gloire du jeune poète, car ce talent hâtif ne put se soutenir.

Que devint-il depuis, c'est ce que nous apprend un passage des Lettres édifiantes de Sainte-Marthe. Beauchasteau, dit-il, avait un fils à l'éducation duquel il donnait un soin extraordinaire et qui avait publié un volume de poésies lorsqu'il n'avait encore que 12 ans. « Ce jeune homme étant arrivé à un âge où l'on pense à se choisir un genre de vie conforme à ses inclinations, se détermina pour l'état ecclésiastique ; et comme il crut que la prédication seroit un bon moyen pour s'avancer et pour entrer avec réputation dans les bénéfices, il forma le dessein d'être prédicateur. Quelqu'un lui dit que M. l'abbé Le Roi le pourroit aider, et dans cette espérance il l'alla trouver à Hautefontaine. Il y fut reçu avec bonté ; mais cet abbé le connaissant assez pour sçavoir qu'il avoit plus besoin de faire pénitence que de la prêcher aux autres, il tâcha de lui persuader que la prédication étant l'office des apôtres, des évêques et des pasteurs, il étoit très-dangereux de s'y ingérer sans vocation... Je ne sçai si ce jeune homme fut persuadé par ce discours ou s'il feignit de l'être ; mais enfin il témoigna qu'il vouloit aller à la Trape, et il en prit le chemin. Un de mes amis le vit dans un lieu où il passa ; mais il a paru par la suite qu'il jouoit la comédie ; car il ne fut pas longtemps à la Trape, et l'on apprit, fort peu après, qu'il étoit passé à Londres, où, pour se donner quelque crédit parmi les protestans, il prit un nom d'importance et s'appela Luzanci. Il dit qu'il étoit frère de M. de Pomponne, parcequ'il avoit appris qu'en effet il y en avait un qui portoit ce nom ; il assura de plus qu'il étoit docteur de Sorbonne, tâchant de se mettre à la place d'un célèbre docteur qui portoit aussi le même nom ; il ajouta que travaillant avec M. Arnauld, son oncle, au livre *De la Perpétuité*, et ayant reconnu que ce docteur agissoit de mauvaise foi et contre sa conscience, il avoit résolu de se séparer d'une Eglise qui n'est soutenue que par le mensonge. Comme il n'y a point de fourbe qui ne trouve des dupes, le nouveau Luzanci réussit si bien, qu'on le pria d'accepter une chanoinie, en atendant que l'on pût récompenser son mérite par quelque évêché. On sçut bientôt à Paris qu'un docteur Luzanci, frère de M. de Pomponne, paroissoit à Londres. Les vrais Luzanci en furent informez. Après bien des recherches, ils découvrirent qui était cet imposteur, et MM. les protestans, de leur part, ne manquèrent pas d'être informez aussi des artifices de leur nouveau prosélyte ; mais ils excusèrent son crime et louèrent son adresse. Voilà, monsieur, mon histoire, qui est une preuve que la science et l'esprit sans la piété ne servent qu'à donner de la vanité, du faste, de la présomption et de la hardiesse, et à faire commettre toutes sortes d'excès. »

De ce récit résulte, en mettant de côté l'esprit de dénigrement qui l'a dicté, que Chastelet renonça de bonnne heure aux vers pour suivre la carrière ecclésiastique. Mais, avec l'étude, des doutes s'élevèrent dans son esprit ; il passa alors en Angleterre et embrassa les principes du protestantisme. On ignore pour quelle raison il prit le nom de Luzancy, peut-être même l'avait-il déjà pris en entrant au séminaire, à cause de la profession de son père ; mais quoi qu'il en soit, son intention ne pouvait être de

se faire passer pour un fils de Robert Arnaud d'Andilly. La supercherie eût été trop facile à constater. C'est sous ce nom de Lusancy que Chastelet fut appelé à remplir les fonctions de ministre de Harwych, en 1718, après avoir desservi pendant quelque temps l'église de La Savoye. On a de lui :

I. *La Lyre du jeune Apollon ou La Muse naissante du petit de Beauchasteau, dédié au roy. Ipsa tibi blandos fundent cunabula flores;* Paris, 1657, in-4, divisé en deux parties. — Orné de bons portraits en taille douce, d'initiales et de culs de lampes coloriés, 289 pag. sans les pièces préliminaires; portrait de l'auteur à l'âge de onze ans.

Après la préface, due à la plume de M. Maynard, conseiller du roi, et qui donne sur le jeune Beauchasteau quelques détails biographiques, dont nous avons profité, suivent une foule de pièces de vers à la louange de l'enfant prodige. Brébeuf, Scarron, Gilbert, Lebrun, Lambert, Colletet, la plupart des littérateurs en renom, s'empressèrent de lui payer un tribut d'éloges. Nous ne citerons que ce gracieux petit panégyrique que l'on n'aurait peut-être pas attendu du rude traducteur de la Pharsale :

Jeune oracle, enfant précieux,
Dont l'esprit s'est ouvert aussitôt que les yeux,
Vos bégayemens rimez n'ont rien qui ne ravisse ;
Sur le mont des neuf Sœurs vous n'auriez sçeu monter,
Il faut bien que vostre nourrice
Ayt pris soin de vous y porter.

II. *Abrégé de la vie de Frédéric, duc de Schomberg, marquis du St-Empire, général des armées du roi de la Grande-Bretagne, par de Luzancy, ministre de Harwich;* Amst., 1690, in-12.

CHASTELLIER (Mme), enfermée à l'Union chrét. de Luçon, 1701. — (Marie-Suzanne), de La Rochelle, 48 ans, veuve d'un marchand, assistée à Londres, 1702-1710. — (Marie), de La Rochelle, 73 ans, veuve d'un marchand, *id. idem.* — Paul *Chastenier*, du Poitou, 31 ans, avec Elisabeth sa femme, 40 ans, et 2 enfants, *id.* 1710.

CHASTENAY (Gaspard), seigr de Lanty, colonel pour le service du Roi en 1613, mort en 1617 à Metz, avait épousé, 11 juin 1595, Judith fille de Daniel *de Barisy* sr de Verny. Il en eut 4 enfants : François, né en 1596; Philippe, né en 1597; Aymée, née 24 juin 1598, mariée, 5 oct. 1614, à Gabriel *de Montgommery*; Jacob, né en 1600. On trouve aussi, dans le pays Messin : Honoré-Pierre de Chastenay sr de Lanty, 1583, dont la veuve, Jeanne *de Luz*, se remarie en 1594 à Renault *Go* sieur de Grosyeux. La *Chronique de Boisdechêne* (voy. ci-dessus II col. 699) mentionne un sr de Lanty campant avec quelques troupes auprès de Montbéliard. En 1589, le duc de Lorraine Charles III battit en Alsace les compagnies des colonels Frantz, Dommartin, Wambach et Lanty qui probablement se rendaient au secours des huguenots. Cette défaite fut attribuée par le parti vainqueur à S. Nicolas patron de la Lorraine, S. Antoine et N. Dame dont on célébrait les fêtes en ce moment, 6-8 décembre. Les Chastenay furent maintenus dans leur noblesse en 1669 par l'intendant Caumartin. = *Armes* : D'argent au coq de sinople accomp. de 3 roses de gueule. (Cuvier)

CHATEILLON (Sébastien) appelé le plus ordinairement *Castalion* [Haag, III 361] comme il convenait à un savant du XVIe siècle, célèbre traducteur de la Bible, dédaigné et haï de ses contemporains parce qu'il se fit le fervent défenseur de la tolérance en matière religieuse. Il était, comme l'indique son nom, originaire d'un village de Châtillon (Chatillon lès Dombes en Bresse), mais naquit, en 1515, à St Martin du Fresne près de Nantua. Il mourut à Basle, 29 déc. 1563, d'un dépérissement graduel, triste résultat de la misère dans laquelle il avait toujours vécu, ainsi que l'attestent Montaigne [1] et Scaliger. Ses parents étaient, dit-on, de pauvres gens, pieux et très honnêtes. « Hoc habuit pater meus boni, raconte Castalion en parlant de l'éducation qu'il reçut dans sa famille, quamvis in magnâ religionis ignorantiâ, ut à furto et mendacio imprimis, et ipse abhorreret et abhorrendum doceret. Itaque erat nobis vulgo, me puero, in ore hoc nostrate proverbium : Ou prendre, ou rendre, ou les peines d'enfer at-

1 « Très excellent personnage mort de n'avoir pas son saoul à manger. »

tendre. » Ces préceptes de probité vulgaire étaient la plus claire instruction que son père pût lui donner; cependant les heureuses dispositions qu'il avait apportées en naissant reçurent quelque culture, car très jeune encore il fut choisi pour gouverneur de trois jeunes gens d'une famille noble de Lyon, qu'il accompagna à l'Université. Cette circonstance propice lui permit de satisfaire son immense désir d'apprendre. On ignore quelles circonstances l'amenèrent à embrasser les doctrines de la Réforme; on sait seulement qu'en 1540, il alla à Strasbourg où il se lia d'amitié avec *Calvin*, chez qui il logea pendant quelque temps. Forcé, par l'arrivée d'une noble dame, amie de son hôte, Mme de *Verger*, de céder la modeste chambre qu'il occupait, il n'interrompit pas toutefois ses liaisons avec le grand réformateur qui l'estimait fort à cette époque à cause de ses profondes connaissances en grec et en latin, et qui, de retour à Genève, l'y appela pour remplir la place de régent au collège.

Castalion était du petit nombre de ces théologiens philosophes qui, dans la sincérité de leurs aspirations vers la vérité absolue, n'entendaient pas se laisser imposer leurs croyances religieuses par une autorité quelconque; mais qui, fidèles au principe du libre examen, prétendaient se former eux-mêmes leurs convictions par l'étude attentive des Ecritures. Le sceptique Bayle, qui usait lui-même assez largement de cette liberté, ne pouvait lui faire un crime de son indépendance d'esprit; aussi se contente-t-il de le blâmer de n'avoir pas suivi le conseil donné par Esope aux commensaux des rois. Pour nous, nous le louerons hautement d'avoir, au sein même de la misère, dédaigné de s'abaisser à une lâche hypocrisie.

Ce fut sa noble franchise, jointe à ses principes de tolérance, qui lui attira l'aversion de *Calvin* et par suite celle des Calvinistes rigides. Les catholiques ne se montrèrent pas moins acharnés : Rome l'inscrivit dans son Index parmi les hérétiques de première classe, et ses écrivains l'accablèrent de sarcasmes et d'injures. A de rares exceptions près, ce fut donc un concert universel d'anathèmes contre celui que les théologiens de Genève appelaient, dans la Préface de l'édition du N. T. publiée en 1560, « un instrument choisi de Satan ». De Thou lui-même, plus impartial d'habitude, s'est fait l'écho des calomnies répandues contre le réprouvé.

Les différends entre Calvin et Castalion commencèrent au sujet du refus que firent plusieurs ministres de visiter les pestiférés [1]. Ils augmentèrent lorsque Castalion osa proposer de retrancher du canon de la Bible le cantique des cantiques, qui n'était, selon lui, qu'une épithalame obscène. En avouant qu'il ne pouvait croire au dogme de la descente aux enfers et que l'élection était un mystère incompréhensible à son intelligence, il acheva de s'aliéner l'esprit du sévère réformateur qui n'aimait pas, il l'a prouvé de reste, entendre contester ce qu'il tenait pour vrai. Non seulement Castalion ne fut point admis au ministère, dont il était d'ailleurs jugé digne; mais pour mettre fin à des querelles qui répugnaient à son humeur pacifique, il dut prendre le parti de donner sa démission et de se retirer dans une autre ville. « Scholæ magisterio spontè se abdicavit », dit Calvin lui même dans une attestation des plus honorables qu'il donna à son ancien ami; et il ajoute que si Castalion ne fut pas ordonné ministre, son hétérodoxie seule en fut la cause, et non pas « aliqua vitæ macula ». Cette attestation authentique, retrouvée dans les papiers de Zvinger, a été publiée en entier par Herzog dans l'Athenæ rauricæ. Il se rendit à Lausanne en quittant Genève, puis alla s'établir à Basle. Pendant plusieurs années, il y mena la vie la plus misérable, réduit, pour subsister avec sa famille, à labourer la terre et à repêcher le bois que le Rhin entraînait dans ses débordements, rude travail qu'il partageait avec les plus pauvres habitants de la ville et qui

[1] Gautier, historien genevois, remarque que plusieurs ministres refusèrent d'entrer dans l'hôpital pestilentiel, disant qu'ils iraient plutôt au diable. Sur leur refus, Castalion s'offrit. On lit dans les Registres du Conseil, sous la date du 1er mai 1543 : Chatillon régent s'offre pour être ministre de l'hôpital pestilentiel.

était payé à raison de quatre sous par sept brassées. Le cœur se serre quand on songe aux angoisses morales que dut éprouver cet homme, un des plus éminents de son siècle par son savoir, et en même temps un des plus recommandables par ses vertus. La religion seule put le soutenir dans d'aussi terribles épreuves, et lui donner la force de les supporter. Sa douceur, sa patience ne se démentirent jamais. Longtemps il méprisa les odieuses attaques de ses ennemis, et lorsqu'il se décida à répondre, il le fit d'une manière victorieuse sans sortir des bornes d'une admirable modération. « Il faut demeurer d'accord, dit Bayle, que Castalion, hérétique tant qu'il vous plaira, donnoit de plus beaux exemples de modération dans ses écrits que les orthodoxes qui l'attaquoient. » Le style de son apologie contraste étonnamment, en effet, avec la virulence des écrits de *Calvin* et de *Bèze* que la belle protestation de ce théologien contre le supplice de *Servet* avait tout à fait exaspérés. Avides de recueillir et empressés à propager sans examen les bruits inventés le plus souvent pour flatter leur passion, ils l'accusèrent d'orgueil, de perfidie, de cruauté, d'ingratitude; ils ne rougirent même pas de lui faire un crime des expédients parfaitement honorables auxquels la pauvreté le forçait de recourir pour nourrir sa femme et ses enfants.

Grâce à l'amitié du libraire Oporin, Castalion put mettre au jour quelques ouvrages dont le mérite incontestable lui valut enfin, en 1552, une chaire de professeur de grec. Les faibles émoluments attachés à cette place améliorèrent un peu son sort sous le rapport matériel; mais il n'en continua pas moins à être en butte à la calomnie, arme qu'aiment employer les haines politiques ou religieuses. Plus d'une fois les théologiens de Genève essayèrent de l'expulser de sa chaire; mais leurs menées n'aboutirent qu'à faire condamner par l'université de Bâle les Notes sur l'Epître aux Romains, comme contraires au dogme de la prédestination. La pureté des mœurs de Castalion, sa simplicité, sa modestie, son immense savoir lui servirent d'égide tant qu'il vécut. Après sa mort, ses ennemis s'attaquèrent à son cadavre qui avait été déposé dans le tombeau de la famille Grynæus. Il en fut tiré par ordre de Jean-Jacques Grynæus et mis on ne sait où [1]. Trois Polonais, ses anciens élèves, Stanislas Strarzeskowski, Jean Ostrorog et George Niemsla, lui firent élever un monument dans l'église cathédrale. Parmi le grand nombre d'épitaphes qui furent composées en son honneur, nous en reproduirons une qui résume en quelque sorte toute sa vie.

Jejunas crebro cœnas et prandia nudo
  Sumere cum parvâ prole solebat agro.
Quin etiam urentis quo posset frigora brumæ
  Pellere, vel tenues ritè parare cibos :
Ex Rheno manibus venientia ligna trahebat
  Cùm gravis ingentes fuderat imber aquas.
Nec pudor interdum pisces captare sub undis.
  Nec pudor et rastris findere pingue solum,
Ut charam uxorem posset sobolemque tenellam
  Hinc alere et sortis damna levare suæ.

Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Dialogi Sacri*, *Liber secundus et tertius* (Genève), 1543, in-18. — *Dialogi de Sacris litteris excerpti ad linguam moresque puerilis ætatis formandos.* Libri IV; Basle, 1545. Ces *Dialogues sacrés*, que l'auteur composa comme régent du collège de Genève, sont dédiés à Mathurin *Cordier* qui avait été son prédécesseur. La Biogr. univ. avoue « que les règles du discours y sont bien observées, et qu'il y règne une grande naïveté »; mais, ajoute-t-elle, car elle n'aurait pu consentir à louer sans réserve l'ouvrage d'un hérétique, « le ton trop familier n'en répond pas toujours à la dignité des sujets et au respect convenable pour les vérités sacrées » Nous doutons que la familiarité du style soit un défaut dans un ouvrage destiné à l'enfance, et ce qui nous confirme dans notre opinion, c'est le succès que ces dialogues ont obtenu en Suisse, en Allemagne, en Ecosse, en Angleterre, c'est-à-dire dans les pays de l'Europe où l'on se connaît le mieux en instruction religieuse et en enseignement élémentaire. Ils ont été réimp. six fois à Bâle de 1548 à 1565; ils l'ont été trois fois à Londres de 1565 à 1580 et deux fois à Edimbourg en 1698 et en 1715.

[1] C'est Scaliger qui rapporte cette anecdote que rejettent comme une fable deux écrivains bâlois, Steuber et Machly.

L'Allemagne nous en offre quatre éditions : celles de Leipzig, 1588, in-8; de Landau, 1710; de Francf., 1756, et de Francf. et Leipz., 1767, in-8. Ils ont même été trad. en anglais par Bellamy sous le titre : *Youth's Scripture remembrances, or select sacred stories by way of familiar dialogues*, Lond., 1742, in-8. — Le 1er livre comprend 33 dialogues ; le 2e, 39; le 3e, 18, et le 4e, 47. C'est une histoire abrégée de la Bible, en fort beau latin, depuis la création de l'homme jusqu'au jugement dernier.

II. *Jonas propheta carmine latino heroico*; Basil., 1545, in-8; 1547, in-4 ; 1548, in-8 ; Edinb., 1696, in-8.

III. *Sibyllina oracula de græco in latinum conversa;* Basil., 1545, in-8.

IV. *Sirillus, ecloga de nativitate Christi salvatoris;* Basil., 1546. — Publié dans un recueil de Bucoliques.

V. *Moses latinus, scilicet Genesis, Exodus, Leviticus, Numeri et Deuteronomium, ex hebræo factus;* Basil., 1546, in-8. — Castalion a accompagné cette trad. de notes où il émet des opinions fort remarquables pour le temps. Il s'élève contre l'application de la peine de mort au vol, et condamne la coutume de laisser les corps des suppliciés pendus au gibet.

VI. *Mosis institutio reipublicæ, sive Mosis politia, græco-latina, ex Josepho decerpta* ; Basil., 1546, in-8 et 1586 in-12; Helm., 1616, in-8, et dans l'édit. de la Bible latine de Francf., 1697, in-fol.

VII. *Psalterium reliquaque sacrarum literarum carmina et precationes, cum argument. et brevi difficiliorum locorum declaratione, cum animadv.* ; Basil., 1547, in-16; Antv., 1555, in-12; Basil., 1556, in-12.

VIII. *Vita Joannis Baptistæ carmine græco heroïco*, publ. avec la 3e édit. du *Jonas*.

IX. *Odæ in psalm. XL et odæ in carmina Mosis duæ*; Basil., 1551 ; témoignage d'un certain talent de Castalion pour la poésie.

X. *Biblia sacra latina*, Basil., 1551, in-fol. — Principal ouvrage de Castalion, fruit d'un travail de dix ans. En l'entreprenant, son but était de rendre le texte sacré dans le latin le plus élégant possible, afin que le Livre saint se répandît davantage, la lecture en offrant plus d'attraits. Il espérait même qu'il supplanterait les auteurs profanes dans les écoles. En conséquence, il s'appliqua moins à traduire littéralement qu'à rendre le sens avec toute la fidélité et la grâce possibles. De courtes notes explicatives ou critiques prouvent qu'il était au moins savant en hébreu, s'il n'était pas, comme le prétend Richard Simon, de tous les docteurs de Genève le plus versé dans les langues anciennes; elles prouvent aussi son extrême méfiance de lui-même ; car il se borne le plus souvent à signaler les difficultés sans entreprendre présomptueusement de les résoudre par des hypothèses hasardées. Mais on ne lui tint aucun compte ni de l'excellence de ses intentions ni de sa rare réserve. « Quoiqu'il n'eût pas les qualités requises pour un si grand ouvrage, lit-on dans de Thou, il entreprit, par une témérité insolente, de faire une nouvelle traduction de la Bible. » Evidemment le célèbre historien s'est laissé influencer par le sentiment de *Bèze*, qui, lui aussi, applique au traducteur les épithètes d'ignorant et de téméraire, et l'accuse de mauvaise foi, même d'athéisme. Moins passionné, Du Pin estime « qu'on ne reconnaît plus dans sa version cette noble simplicité, cette grandeur naturelle, cette force infinie que l'on voit dans les originaux et dans les autres versions; que son style est affecté, efféminé, chargé de faux ornemens, et en un mot, entièrement profane; qu'il est aussi trop hardi, peu exact, peu fidèle, et après tout, qu'il ne parle pas toujours bien latin. » Plus équitable dans son jugement, Richard Simon reproche seulement à Castalion de ne pas garder assez le caractère d'un interprète des Livres sacrés, de trop affecter le style poli et élégant, et d'affaiblir beaucoup par là le sens de son texte. Selon Scévole de Sainte-Marthe enfin, il a donné à sa traduction un éclat de pureté et d'élégance inconnu jusque-là, et il aurait mérité les remerciments des savants et des gens pieux, si, par un amour excessif de la bonne latinité, il n'avait paru quelquefois violer la sainte

majesté des choses divines. On peut, avec ces derniers critiques, blâmer Castalion d'avoir prêté aux prophètes et aux apôtres les pompeuses périodes de Cicéron; on peut lui reprocher, avec Huet, d'avoir substitué à des mots consacrés par l'usage, comme baptismus, angelus, ecclesia, synagoga, ces expressions d'un latin moins suspect, mais d'un sens moins clair, lotio, genius, respublica, collegium; nous conviendrons même qu'en certains endroits il semble prendre à tâche de s'éloigner de la version de Genève; mais quand Bèze va jusqu'à le traiter d'impie et d'ennemi du Saint-Esprit parce qu'il cherche à latiniser les hébraïsmes (sans y réussir toujours); quand Genebrard l'accuse de nier la Trinité, parce qu'il traduit ces mots ויאמר אלהים par Deus jussit au lieu de Deus dixit, chacun avouera avec nous qu'ils se laissent l'un et l'autre emporter trop loin par la passion. Au reste, la version de Castalion n'a pas rencontré seulement des détracteurs. Buxtorf, Hiperius, Furius Ceriolanus, Humphrey, Simon Episcopius, Bootius, Jacques Duport et d'autres encore en font l'éloge. Conrad Gessner la regarde comme la meilleure qui eût encore paru. — Mais la partie la plus remarquable de l'ouvrage est la préface, adressée par l'auteur au jeune roi d'Angleterre, Edouard VI, et dans laquelle il exhale son indignation contre les persécutions exercées au nom de la religion. Il faudrait la transcrire ici tout entière. En voici quelques phrases : ...Et c'est au nom du Christ que nous faisons ces choses! Qui sommes-nous pour condamner nos frères et les tenir en mépris? ...Les vérités qu'annonce la religion sont mystérieuses de leur nature ; elles s'enveloppent de voiles ; après plus de mille ans elles sont encore l'objet de controverses sans fin pour lesq. le sang ne cessera de couler sur la terre, si la charité n'éclaire les esprits et ne dit le dernier mot. N'est-ce pas un motif de douter de la science dont nous sommes si fiers? Puisque nous vivons en paix avec les Turcs et les Juifs, que nous tolérons les médisants, les superbes, les envieux, les avares, les impudiques, ...devons-nous refuser leur part d'air et de vie à ceux qui confessent avec nous le nom du Christ, qui ne font de mal à personne et qui préfèrent mourir plutôt que dire ou faire quoique ce soit de contraire à leur conscience? Ah, de tels hommes ne sauraient être un péril pour personne ». — Cela était imprimé plusieurs années avant le supplice de Servet. — Depuis 1551, la Bible latine de Castalion a eu plusieurs éditions. La dernière qu'il ait revue est celle de 1556; les néologismes singuliers qu'on lui avait reprochés, en ont disparu. Les plus estimées sont celles de Bâle 1573, de Francf. [Leipz.] 1697, et de Leipz. 1756. On a publié séparément *Liber Iobi;* Tremow., 1554, in-8; — *Salomonis Proverbia, Sapientia, Ecclesiastes*, Basil., 1556, in-12; — *Novum Testamentum*, Basil., 1551, 1556, 1572, in-12; Amst,, 1683, in-12; Gotha, 1752, in-8; Leipz., 1760, in-8; Halle, 1776, in-8. Enfin Campe en a fait un abrégé à l'usage de la jeunesse (Hamb., 1779, in-8).

XI. *De hæreticis an sint persequendi, et omnino quomodo sit cum eis agendum, doctorum virorum tum veterum tum recentiorum sententiæ, Liber hoc tam turbulento tempore pernecessarius...;* Magdeburgi, per Georg. Rausch, 1554, mense martio, 173 p. in-18. — Servet avait péri le 27 oct. 1553; Calvin avait publié une justification du supplice au mois de fév. 1554 (voy. ci-dessus t. III col. 603); réimp. la même année à Rouen [Lyon]. Cette réfutation de Calvin par Castalion surgit donc avec une promptitude foudroyante. Il n'eut garde d'y mettre son nom ; Magdebourg est pour cacher le nom de Basle, et l'épître dédicatoire, au duc Christophe de Würtemberg prince d'une grande piété, est signée du pseudonyme *Martinus Bellius.* Cette épitre est virulente. (« ...Nul ne peut endurer la plus légère contradiction et quoiqu'il y ait aujourd'hui presque autant d'opinions qu'il y a d'hommes, il n'est pas une secte qui ne condamne les autres; de là les exils, les chaînes, les feux, les potences et ce lamentable appareil de supplices pour le simple délit d'opinions qui déplaisent aux puissants de la terre sur des ques-

tions controversées depuis des siècles et encore aujourd'hui pendantes... J'ai longtemps cherché ce que c'est qu'un hérétique et voici ce que j'ai trouvé : c'est l'homme qui pense autrement que nous sur la religion... Je vous le demande, qui voudrait être chrétien, voyant des hommes qui se réclament de ce nom traînés au supplice et traités plus cruellement que larrons et brigands? Qui ne croirait que le Christ est un Moloch ou quelque divinité impitoyable qui réclame sur ses autels des victimes humaines!) », mais l'ouvrage lui-même est, en apparence, des plus modérés, car il ne contient qu'un recueil de fragments des auteurs anciens et modernes par qui la tolérance a été recommandée. — Theod. de Bèze a vivement rétorqué, dans son *De hæreticis puniendis* (voy. ci-dessus t. II col. 525), cet opuscule de Castalion.

XII. Même accompagné d'une dédicace virulente, un pâle et inoffensif recueil d'opinions des philosophes ne donnait pas à Castalion une satisfaction suffisante et une suffisante expression de ses profondes convictions chrétiennes. Il composa une réponse au traité justificatif de Calvin (*Defensio orthodoxæ fidei*), réponse dans laquelle suivant pas à pas le texte de son adversaire il reproduit chaque paragraphe de ce texte en le faisant suivre d'un paragraphe de réfutation. L'ouvrage a la forme d'un dialogue entre *Calvinus* et un interlocuteur appelé *Vaticanus*, nom par lequel Castalion semble avoir voulu dire que ses objections pouvaient être placées dans la bouche d'un catholique. Cette feinte avait aussi l'avantage de le dissimuler lui-même, et il poussa la précaution jusqu'à insérer au cours de la discussion un passage dirigé contre lui-même. Aussi plusieurs auteurs y ont-ils vu un argument pour nier que Castalion eût réellement écrit cette polémique. Mais le doute n'est pas possible, car le manuscrit existe encore à la Bibliothèque de Basle avec les caractères d'une œuvre originale et autographe. Tel était en effet le péril d'une telle publication que soit par la crainte de l'auteur de s'y risquer, soit par le refus des magistrats baslois d'y consentir, elle ne fut pas imprimée alors. Un demi-siècle après, dans la paisible Hollande, quelques velléités d'émancipation dogmatique s'étant fait jour, un groupe de ministres de la province de Frise firent réimprimer, comme une arme encore affilée, le vieux traité de Th. de Bèze *De hæreticis puniendis*, traduit en flamand et mis sous le titre de *Naeder waerschonwinge* et précédé d'une préface envenimée (cum præfatione quadam nimis aculeata et sanguinem redolente). D'autres relevèrent le gant et s'empressèrent de publier (à Leuwarden, croyons-nous) le ms de Castalion conservé à Basle. C'est le petit volume intitulé: *Contra libellum Calvini in quo ostendere conatur Hæreticos jure gladii coercendos esse.* Anno Domini MDCXII; pet. in-8 de 136 p. non chiffrées. L'éditeur, qui ne s'est pas nommé, annonce dans sa préface qu'il va mettre sous les yeux du lecteur la réponse faite aux arguments de Calvin par Seb. Castellio, « ce courageux champion, ce » vengeur de la liberté de conscience, » homme excellent par sa piété comme » par son érudition », et il termine le volume par une série de pièces justificatives : une biographie de Servet ; un choix d'assertions de Calvin; une série de thèses, « de homicidio legittimo » posées, en 1602, « in collegio theologico... Hollandiæ et Westphrisiæ » ; et divers extraits des autres œuvres de Castalion, savoir : Ex annotationibus in ep. II ad Corinth. ; in I ad Timoth. ; ex libro defensionis contra Bezam ; ex epistola ad Nicolaum Blasdikensem; epistola Eduardo VI; epistola consuli et senatui Basiliensi (de B. Ochini operibus a Castellione translatis).

Un bon juge a dit de cet ouvrage de Castalion : « Ce n'est pas une œuvre de violence; c'est une œuvre pleine de vie, de mouvement, d'éloquence, mais c'est aussi une discussion solide, sévère, profonde, sans injure et sans gros mots... C'est seulement la réfutation de la religion autoritaire, intolérante, dogmatique et persécutrice, par un homme qui représente, trois siècles à l'avance, et qui trace déjà dans toutes ses grandes lignes, ce qu'on a nommé de nos jours le Protestantisme Libéral. » (Ferd.

Buisson, dans le journal *Le Lien*, 1868).

XIII. *La Bible, avec des annotations sur les passages difficiles;* Basle, 1555, 2 vol. in-fol. — Dans sa version française, Castalion suivit les mêmes principes que dans la latine; mais autant il s'était attaché dans celle-ci à la richesse et à la pureté du style, autant il se montra dans celle-là peu soucieux de la noblesse et de l'élégance de la langue. Né dans une humble condition, et habitué, pour ainsi dire, dès son adolescence, à vivre avec les écrivains d'Athènes, de Rome ou de Jérusalem, il n'avait jamais appris le français; aussi l'écrivait-il fort mal, et il lui échappait quelquefois des expressions inusitées ou triviales. Henri *Estienne* disait qu'il parlait le langage des gueux. Comme il nous a été impossible de trouver un exemplaire de cette trad. de la Bible, qui paraît appartenir aux plus rares curiosités bibliographiques, nous ne pouvons juger par nous-même jusqu'à quel point les critiques ont poussé l'exagération; mais qu'ils aient grossi les défauts de cet ouvrage, c'est ce que Bayle atteste en ces termes: « Ce que Théodore de Bèze, Henri Etienne et Garasse disent du français de Castalion m'avoit fait juger d'abord que cet écrivain avoit traité l'Ecriture comme Scarron a traité Virgile; mais je crus ensuite qu'il ne falloit point les en croire sur leur parole, et que peut-être la passion les avoit portés à amplifier. Dans cette incertitude, je pris la Bible française de Castalion, je l'ouvris en plusieurs endroits, je cherchai curieusement ces phrases burlesques qu'on lui a tant reprochées, je n'en pus trouver aucune, hormis celle de *faire la figue* [Jacq. II, 13]. Je ne trouvai point ce *cul de la charrue*, ces *petits morveux* que le père Garasse cite, et je ne puis assez m'étonner de l'impudence de ce calomniateur. » — Castalion joignit à cette version des notes purement critiques, qui ont été insérées dans les Critiques sacrés d'Angleterre. Au jugement de Richard Simon, elles sont judicieuses, et l'auteur s'y montre très habile critique.

XIV. *Theologia germanica, libellus aureus: quomodo sit exuendus vetus homo, induendusque novus, ex germanico anonymi equitis teutonici translatus, studio Joannis Theophili*, Basil., 1557, in-8; Antv., 1558, in-16; Lips., 1730, in-12; trad. en franç. par le même sous le titre: *La théologie germanique, livret auquel est traité comment il faut dépouiller le vieil homme et vestir le nouveau;* Anvers, 1558, in-8. — Trad. d'une des plus remarquables productions du mysticisme allemand, dont Luther lui-même avait donné la première édit. en 1518, si nos souvenirs ne nous trompent, et qui a été réimp. récemment encore à Saint-Gall (1837, in-8). Cet ouvrage se distingue parmi tous ceux du même genre par sa tendance morale et pratique. Castalion pouvait donc espérer de rendre un service en le traduisant; mais comme ses meilleures intentions étaient dénaturées, on l'accusa d'avoir voulu favoriser l'anabaptisme.

XV. *Homerus.* — Traduct. latine publiée dans les édit. d'Homère données à Bâle en 1561 et 1567, in-fol. Le traducteur s'excuse humblement: In ejus (Homeri) lectionem diligentiùs quam debebam incubui et sacris litteris segniùs quam par erat operam dedi.

XVI. *Defensio suarum translationum Bibliorum et maximè Novi Fœderis*, Basil., 1562, in-8; réimp. dans l'édit. de la Bible, Francf., 1697, in-fol. — Cette réponse s'adresse surtout à *Bèze* qui, peu versé dans l'hébreu, avait attaqué principalement les versions du N. T. avec tant de véhémence que quelques écrivains n'ont pu s'empêcher d'y soupçonner une rivalité d'auteur.

XVII. *Bernardini Ochini dialogi XXX in duos libros divisi, quorum primus est de Messiâ, secundus vero de Trinitate, latinè versi;* Basil., 1563, 2 vol. in-8. — Accusé de partager les opinions d'Ochin sur la polygamie, il fut cité devant le sénat de Bâle à qui il répondit qu'il avait publié ces dialogues « non ut judex, sed ut translator, et ex ejus modi operâ ad alendam familiam quæstum facere solitùs. » L'affaire n'eut pas de suite.

XVIII. *De imitando Christo contemnendisque mundi vanitatibus;* Basil. 1563, in-8; 1576, in-12; Cantob., 1685, in-12; Francof., 1696, in-8; 1707, in-12; Goth.,

1697. — Espèce de trad. en latin élégant du célèbre ouvrage de Thomas à Kempis. Castalion se permit d'y faire quelques changements d'après une édit. allemande, et supprima le 4e livre.

XIX. *Conseil à la France désolée, auquel est montrée la cause de la guerre présente et le remède qui y pourroit être mis, et principalement est avisé si on doit forcer les consciences.* L'an 1562 (sans lieu) et à la fin: Faict l'an 1562, le mois d'octobre. Petit in-8 de 96 p. Cet ouvrage, composé à la veille de la bataille de Dreux, ne mérite pas moins que le *Contra libellum Calvini* (no XII) le respect de la postérité pour le talent et le courage de Castalion. Comme il est d'une rareté extrême et qu'il pourrait disparaître un jour, nous nous faisons un devoir d'en donner une analyse suivie et un choix d'extraits. Il commence en ces termes:

La maladie de la France (page 3). Qu'une fiole du courroux de Dieu soit maintenant versée et espandue sur ton chef, ô désolée France, il est si manifeste et te touche de si près que pour te le faire croire il n'est besoing de tenir long propos..... Car ce ne sont pas estrangers qui te guerroyent comme bien autrefois a esté faict... ains sont tes propres enfans qui te désolent et affligent...— *Chercher remede* (p. 4). Maintenant faut regarder s'il y a au monde conseil et remède pour te garir... — *La cause de la maladie* (6). Je trouve que la principale et efficiente cause de la maladie c'est-à-d. de la sédition et guerre qui te tourmente est le forcement de consciences : car pour tant qu'on a longtemps forcé et voulu forcer les consciences des Evangéliques, ils firent premièrement l'entreprise d'Amboise, en laq. ilz decouvrirent leur vouloir et intencion et par cela agacèrent fort l'adverse partie et se rendirent fort suspects. Depuis sont survenues diverses entrefaictes, notamment l'édit de Janvier par leq. estoit arresté que les Evangéliques feroient leurs presches hors les villes et qu'on ne leur feroit nul desplaisir. Mais de cest édit ne se contenta ne l'une partie ne l'autre, et principalement les catholiques, lesq. firent tant au massacre de Vassy et aultres que ceste soit sédition soit guerre mortelle s'en est en suivie. J'entend bien qu'aucuns Evangéliques vont disant quilz n'ont pas prins les armes pour la religion, mais pour faire maintenir ledit édit. Mais qu'on se couvre tant qu'on voudra; puis que l'édit mesme estoit faict à cause de la religion et que la tuerie de Vassy (à cause de laq. les Evangéliques se sont levés) fut faite a cause de la religion, et que depuis s'en sont ensuivies prinses et saccagemens d'églises et abattemens d'images, il vaut mieux sans aucune couverture confesser la verité : c'est que combien qu'autres choses s'y meslent, neanmoins la principale cause de ceste guerre est vouloir maintenir sa religion... — *Faulx remedes* (8). Or le remède que tes enfans, ô France, cherchent, c'est premierement de se guerroyer, tuer, meutrir les uns les autres, et qui pis est d'aller querir des nacions estranges argent et gens, affin de mieux resister, ou pour mieux dire affin de mieux se vanger de leurs freres. Secondement de forcer les consciences les uns des autres... Je ne me puis assés esbahir de la deraison et aveuglissement tant des uns que des autres. — *Aux catholiques* (12). Et premierement pour parler a vous, ô catholiques, qui vous dites avoir l'ancienne, vraye et catholique foy et religion, souvienne vous comment vous avés par cy devant traitté les Evangéliques? Vous scavés bien que vous les avés poursuivis, emprisonnés, crottonnés, faict manger aux poux et aux pusses et pourrir en bourbier, en tenebres hideuses et ombre de mort, et finallement routis touts vifs a petit feu afin de les faire languir plus longtemps. Et pour quel crime? Pource qu'ils ne vouloient pas croire au Pape, ou a la messe, ou au purgatoire et telles autres choses, lesquelles tant s'en faut qu'elles soyent fondées en l'escriture que mesmes les noms ne s'y trouvent en lieu du monde. Ne voila il pas une belle et juste cause de brusler les gens tout vifs? Vous vous appelés catholiques et faictes profession de maintenir la foy cath. contenue ès S. escritures, et cependant tenés pour heretiques et bruslés tout vifs ceux qui ne veulent croire que ce qui est contenu ès escritures. Arrestés vous un peu icy et pesés cecy a bon escient. C'est ung point qui vous est de grande importence. Dictes moy, et respondés icy : car aussi faudra il ribon ribaine [1] que vous en respondiés un jour devant le juste juge... Voudriés vous qu'on vous fist ainsi? voudriez vous que on vous persecutast... et routist touts vifs a petit feu pour n'avoir creu ou confessé quelque chose contre votre conscience?... — *Aux Evangéliques* (17) ; je viens maintenant a vous, Evangéliques. Vous avés autresfois paciemment souffert persécution pour l'E-

[1] Bon gré mal gré. Voilà bien une de ces trivialités qu'on lui reprochait. Voyez ci-dessus col. 133.

vangile : vous avés aymé vos ennemis et rendu bien pour mal et bénit ceux qui vous maudissoint sans leur faire autre resistence que de vous enfuir s'il estoit besoing. Et tout cela faisiez vous selon le commandement du Seigneur. D'ou vient maintenant un si grand changement en aucuns de vous?... quand vous employés sac et bagues, voire le bien des povres en halebardes et hacquebutes, et tués et massacrés et mettés a la pointe de l'espée voz ennemis... Que diray plus, que vous les venés contraindre a se trouver en vos sermons, voire qui pis est, aucuns a prendre les armes contre leurs propres freres et ceux de leur religion contre leur conscience? Et outre plus examinés les gens sur vostre doctrine... — *Aux Catholiques et aux Evangéliques touchant de forcer les consciences les ungs des autres* (25). — *Du commandement de Dieu* (31). Si vous dites que vous le faites par le commandem. de Dieu, je vous demande ou c'est qu'il l'a commandé ; car en toute la bible je n'en trouve pas un seul mot, voire en la loy de Moyse, laquelle est autrement assés rigoureuse, veu qu'elle vient jusques a commander en quelque endroit de meurtrir et massacrer hommes et bestes et villes des idolatres, touteffois il ne s'en trouve un seul mot qu'on doive contraindre les consciences... — *De bonne intencion* (40). — *Les fruicts de contrainte de consciences* (42). — *Consideracion de l'avenir* (52). — ... Il faut nécessairement ou que la guerre soit perpétuelle, ou qu'une partie soit par force persuadée et attirée à la religion de l'autre, etc... Quant au second poinct il n'est ni loisible ni possible. Car de penser qu'une conscience puisse estre persuadée par force, c'est aussi grande folie comme qui voudroit a toute une espée ou halebarbe tuer la pensée d'un homme... Il reste maintenant le septiesme poinct, qui est d'appointer et laisser les deux religions libres; mais devant. je veux faire mencion d'un petit livre imprimé l'an passé en françois dont le tittre est : *Exhortation aux princes et seigneurs du conseil privé du Roy*, auquel livre est donné le mesme conseil que je veux donner : c'est de permettre en France deux Eglises. Ledict livre est écrit par ung homme prudent, quelqu'il soit; et de fait les plus deraisonnables seront coutraincts de me confesser que si on l'eust suivy on eust jusques a present (je me tay de l'advenir) évité la mort de cinquante mille personnes françoises pour le moins, qui depuis out esté misérablement meurtris, qui eust été un bien la grandeur duquel est maintenant (après qu'on l'a perdu) plus aisée à cognoistre puis qu'ainsi est que les fols ne cognoissent le bien qu'après quilz en sont dessaisis. Or puisque jusques à présent en refusant un si bon et modéré conseil et ensuivant un mauvais et sanglant on est tombé en des maux si grans et irréparables, je suis venu a penser que ou jamais vous n'aprendrés; ou vous aurés à ceste fois pour le moins comme les fols, apprins quelque chose. Vous avés jusques a présent suivy le conseil des plus maupiteux de vos maistres et enseigneurs (comme il advient communement qu'on croit plustost aux mauvais qu'aux bons) et vous en estes tres mal trouvés; je me tay que vous avés grandement offensé celui qui de la haut maintenant vous punit... — *Que c'est qu'un heretique* (63). — *Si on doit faire mourir les heretiques* (64). Sur quoy je respons que non et la cause est pour ce que Dieu ne l'a jamais commandé, ni au vieux ni au nouveau testament... — *Conclusion et conseil* (91). Par quoy tout bien considéré et examiné, le conseil que je te donne, ô France, c'est le mesme qui t'estoit avant donné par le livret que cy dessus j'ay allégué, et lequel si tu eusses suivi, tu eusses escheve la mort chetive de maint milliers de tes enfans, laquelle t'avoit sagement esté prédite par ledit livret : c'est que tu cesses de forcer consciences et de persécuter, je me tay de tuer, un homme pour sa foy; ains permettes qu'en ton pays il soit loisible a ceux qui croyent en Christ et reçoivent le V. et N. Test. de servir Dieu selon la foy non d'autruy, mais la leur. — *Avertissement aux prescheurs* (93); — *Aux princes* (95). — *Aux gens privés* (96). Et vous gens privés, qui n'estes n'enseigneurs ne seigneurs, ne soyés pas si prompts à suivre ceux qui vous poussent à mettre la main aux armes pour tuer vos frêres et ne gaigner autre chose que la male grace de Dieu. Car certainement en cest endroit ceux qui vous conduisent vous séduisent, et vous font faire des coups desquels il faudra voirement qu'ils rendent compte pour vous, mais vous n'en serés pas pourtant quittes, car et celuy qui donne mauvais conseil et celuy qui le suit seront tous deux punis. Le Seigneur vous doint a tous la grace de revenir en vostre bon sens plus tost tard que jamais: que s'il se fait j'en louerai le Seigneur; s'il ne se fait, pour le moins j'auray fait mon devoir, et espere que au moins quelcun particulier apprendra quelque chose, et cognoistra que j'ay dit vérité, qui sera cause, quand bien il n'y en auroit qu'un, que je n'aurai pas perdu ma peine. FIN.

La sagesse, la perspicacité, la vraie piété chrétienne de Castalion furent des

trésors perdus pour ses aveugles contemporains, qui ne répondirent à ses généreux efforts que par leurs mépris. Un de ses jeunes neveux Michel Chastillon établi à Genève lui écrit (21 juin 1561) qu'il donne affaire à sa famille dans cette ville, car son nom est honni tout haut dans les rues et il termine par ces mots : « Parquoy ma tante Jane, et moy aussi, vous mandons que vous donniez garde de Satan le grand tentateur qu'il ne vous tente point. Nous ne croyons nullement que soyez tel que le monde vous dist estre. » On a vu dans un volume précédent (I, 331), son plus intime ami, Jean *Larcher*, lui parler de même ou plus durement encore. Le synode général tenu à Lyon en août 1563 introduisit dans ses protocoles l'article suivant : « Les églises sont averties d'un Livre publié depuis peu, qui a pour titre *Conseil à la pauvre France*, dont Castalio passe pour l'auteur ; c'est une pièce très dangereuse, c'est pourquoi on doit s'en donner de garde. » Enfin dans la biographie de Calvin qu'il écrivit après la mort du réformateur (1564) Th. de Bèze disait du malheureux Castalion : « ...D'une ambition desmesurée, il escrivit un livret intitulé Conseil à la France désolée, sans y mettre son nom ni le lieu de l'impression, combien qu'il fust en ville libre. Là il condamne de rébellion et sédition toutes les Eglises Françoises et conseille qu'un chacun croye ce qu'il voudra : ouvrant la porte par mesme moyen a toutes hérésies et fausses doctrines. Je ne daignay lui respondre à ce beau Conseil qui sentoit par trop son homme bien fort lourd et ignorant de ce qu'il traittoit et très mal experimenté en telles affaires. »

XX. *Anti-inquisitor contrà calumniam et calumniatores veteres et modernos, authores et fautores perniciosissimi belli inter Christianos*, s. l., 1593, in-8 ; réimp. avec le n° XXII. — Selon David Clément, ce n'est pas autre chose que la dernière partie du traité *De calumniâ*.

XXI. *Xenophontis opera græcè, curâ S. Castalionis* ; Basil., 1576, 3 vol. in-8. — Il avait aussi trad. le livre de Xénophon *De republicâ Atheniensum* ; Basil., 1546, in-8.

XXII. *Dialogi IV : primus de prædestinatione, secundus de electione, tertius de libero arbitrio, quartus de fide et Tractatus IV : primus de obedientiâ Deo præstandâ, secundus de prædestinatione* [adv. M. Borrhaum], *tertius defensio contrà anonymum* [J. Calvinum], *quartus de calumniâ, cum præfatione Felicis Turpionis Urbevetani* [Fausti Socini]. — Selon David Clément, la première édit. des Dialogues est celle d'Aresdorf [Basil.], 1578, in-16. On les a réimp. à Gouda, 1613, in-8, en y ajoutant les opuscules que nous mentionnerons plus bas sous les n°s XXIV, XXV et XXVI. Une 3e édit., celle de Francf., 1696, in-8, les qualifie de très rares « scripta rarissima ». Les quatre Dialogues ont été publiés en angl., Lond., 1679, in-8.

XXIII. *Herodotus, interp. L. Valla et C. Heresbachio, emendatus à S. Castalione* ; Basil., 1583, in-8.

XXIV. *Annotationes in cap. IX Epistolæ ad Romanos* ; Goudæ, 1613, in-8. — Aucun bibliographe, à notre connaissance, n'indique une édit. plus ancienne de ces Notes, qui doivent cependant avoir été publiées avant leur condamnation. Gessner parle d'une trad. latine faite par Castalion des commentaires d'Ochin sur l'Epitre aux Romains, et imprimée à Augst., in-8 sans date. Y aurait-il quelque rapport entre ces deux ouvrages ?

XXV. *Quinque impedimentorum, quæ mentes hominum et oculos à veri in divinis cognitione abducunt, succincta enumeratio, cum piâ admonitione, ne quis alterum propter diversam in religione sententiam odio aut vi insectetur* ; Goudæ, 1613, in-8. — David Clément en cite une édit. de Francf., 1603, in-4.

XXVI. *Tractatus de justificatione* ; Goudæ, 1613, in-8.

XXVII. *Rutilii itinerarium, cum animadv.* ; Amstel., 1687, in-12.

La traduction flamande des opuscules de Castalion, publiée à Harlem, 1613, in-4, offre quelques pièces qu'on cherche vainement dans les édit. latines. Gessner lui attribue, en outre, une trad. de Thucydide, ainsi qu'une édition du traité de Cyrille d'Alexandrie *De exitu animi et secundo ejus adventu*, publiée vraisemblablement en 1546

avec le livre de la République des Athéniens. Quelques écrivains l'ont aussi regardé, mais à tort, comme l'auteur de la dissertation : In hæreticis coercendis quatenùs progredi liceat, Mini Celsi Senonensis disputatio.

Pour compléter la liste des travaux littéraires de ce fécond théologien, il nous reste à mentionner deux ouvrages inédits, intitulés l'un *De arte dubitandi et confitendi, ignorandi et sciendi*, cité par Wetstein ; l'autre *Systema theologicum*, dont Crellius fait un grand éloge. En fait de mss., nous n'avons trouvé dans les bibl. de Paris qu'une lettre sans grande importance, datée de 1559, et faisant partie d'un recueil ; Bibl. nat., mss. lat., nº 8588.

On conserve à la Biblioth. de Basle une belle collection de lettres qui lui furent adressées, savoir : 2 de son neveu Michel, Genève 1559 et 61 ; 7 de Jean L'Archer, 1558-65 ; 5 de Guillaume Constantin, Lyon 1558-59 ; 4 de Franç. Perrucel dit de la Rivière, Francfort 1557-60 ; 2 de Jean Polier, Tolède, 1650 ; et une de chacun des suivants : Ballande, avocat à Chambéry, 1554 ; Hugue Caniot, Lausanne, 1554 ; Enguibert Chapitre, libraire à Poitiers, 1558 ; Jean Colmet, 1553 ; Jehan Du Bois, Yverdon 1558 ; Thom. Lafarge, Lyon ; Jean d'Yssautier, 1564 ; Jacq. Paquellon, Lyon ; Rebecca Relaise, femme de Michel Chastillon, Lyon 1558, et Jean Tremulus, Chambéry 1554.

Castalion fut marié deux fois, et laissa huit enfants, quatre fils et quatre filles ; le dernier fils seul est connu. Né en 1562, et âgé, par conséquent, d'un an et deux mois seulement lorsqu'il perdit son père, Frédéric Châteillon, en latin *Castellio*, s'efforça de marcher sur ses traces, et par un travail opiniâtre, il acquit une légitime réputation, non seulement comme philologue et théologien, mais encore comme orateur, musicien et poète. Après avoir desservi pendant quelque temps l'église d'Huningue, il fut, en 1589, appelé à succéder à son père dans la chaire de grec qu'il échangea, en 1592, contre celle de rhétorique. En 1595, il fut nommé professeur d'éloquence ; mais, en 1611, il demanda et obtint sa réinstallation dans la chaire de rhétorique. Il mourut d'apoplexie, dit-on, le 16 mai 1613, laissant un fils unique dont le sort est ignoré. — Sébastien Castalion avait en outre une ample famille de frères et sœurs, notamment sa sœur Jeanne mentionnée ci-dessus (col. 139, l. 9) et vivant à Genève avec son mari, un certain « Bertrand *Croppet*, de Chastillon ès Dombes »[1]. Theod. de Bèze écrivait à Farel (2 août 1557), qu'un frère de Castalion, imprimeur à Lyon, venait d'être arrêté et jeté en prison avec l'impur ouvrage écrit par son frère sur la prédestination, qu'il avait imprimé dans cette ville. Il ajoutait : « Le bruit court qu'il a formé le projet de réimprimer aussi, avec des annotations de son frère, l'œuvre de Servet ». C'eût bien été pour les théologiens le comble de l'abomination, mais selon les éditeurs de la lettre (*Opera Calvini*, *Brunsw.* t. XVI) : Falsus erat rumor ; certè nihil tale in lucem prodiit.

Jacob Maehly ; *Vie de Castalion* (en allem.), Basle 1663. — J. Bonnet, *Seb. Castalion ou la tolérance au XVIe siècle*, 1867 (*Bull.* XVI et XVII). — Ferd. Buisson, le journal *Le Lien des églises réf.*, 7 nov. 1868. — *Dicht en Kunsthalle*, journ. flam., 1880.

CHATILLON, l'un des noms les plus illustres de l'histoire de France depuis que la petite seigneurie qui le porte, Châtillon-sur-Loing en Gâtinais[2], échut par suite d'un mariage conclu en 1437 aux seigneurs de Coligny en Bresse. La maison de Coligny avait pour *armes* : = de gueules à l'aigle d'argent becqué, membré et couronné d'azur.

I. Nous commencerons par établir, longuement s'il le faut, mais le plus clairement que nous pourrons, les origines de cette grande maison.

Coligny, jolie bourgade de 1,700 âmes[3], est dans une situation des plus riantes,

1 Vers 1580 elle était veuve et ratifiait la vente faite par son fils Jean Croppet, marchand drapier à Genève, d'un « estaug sis aux Dombes » (B. Mantelier not. 1 506). La famille n'etait donc pas aussi indigente qu'on l'avait cru ; rectification qui aide à comprendre comment, lorsque Sebastien étudiait aux écoles de Lyon, ses condisciples l'avaient élu « Ephorus trigae *nobilium* » (*Bull.* XVI, 366 note 3).

2 Départem. du Loiret ; 2,500 habitants. Le château se trouve, gravé tel qu'il était au commencement du XVIIe siècle, dans la Topographie de la France par Boisseau ; Paris, in-fol. 1641. Le Dictionnaire des Postes énumère 58 autres Chastillons et 30 Castillons en France

3 Y compris plusieurs écarts ; chef-lieu de canton de l'arrond. de Belley, Ain.

à cheval sur plusieurs mamelons verts qui s'enchevêtrent sur la pente d'une haute et longue colline boisée. Devant soi l'on voit s'étendre une immense plaine avec la Saône à l'horizon, à une huitaine de lieues, et les maisons blanches de Mâcon ; derrière, si l'on gravit la montagne, on aperçoit la ligne bleue du Jura, dépassée au loin par les sommets du Mont-Blanc. Les habitations longent la côte sur un espace fort étendu ; a droite, sur la route, en allant à St-Amour, elles sont anciennes (plusieurs datent du xve siècle) et elles se groupent au pied d'une motte ardue mais peu élevée. Là était le château de Coligny dont on voyait encore tout récemment quelques fondations, que le propriétaire actuel du lieu a fait arracher ou combler au mois de mars de cette année même (1882) ; ce n'est plus qu'une vigne. A gauche, dans la direction de la ville de Bourg, s'élèvent sur d'autres monticules une grosse tour carrée [1], et le reste du village à l'extrémité duquel est l'église S. Martin, orignairement du xiiie siècle, mais presque entièrement reconstruite en ces dernières années Ce village et son territoire, avec la seigneurie qu'ils formaient, ont été, durant une série de siècles, sous l'influence d'une particularité bizarre, à laquelle il n'a été mis fin que par la division de la France en départements : c'est que le groupe dépendant du vieux château appartenait au comté de Bourgogne et l'autre à la Bresse[2]. On les appelait Coligny le Vieil et Coligny le Neuf ; ce dernier relevait du comte de Savoye, l'autre du comte d'Auxerre. En 1274 Estienne de Coligny seigneur d'Andelot fils d'Amédée, relève partie du comte d'Auxerre, partie du comte de Savoye. — En 1284 Estevenin de Coloigné seig^r d'Andelot, écuyer, entre moyennant une rente de 30 liv. en l'hommage de Robert duc de Bourgogne, sauve la féauté dont il est déjà tenu, dit-il, envers le seig^r de Coloigné, l'abbé de St-Claude, le comte de Savoye, le sire de Beaugé, le comte d'Auxerre, Renaud de Bourgogne et Monseigneur Henri de Paigné sire de Sainte-Croix ; approuvé par Jean de Joux seig^r de Coloigné (Du Bouchet, p. 88 et 94). — Rien de plus compliqué et de plus dfficile a éclaircir que les liens de la hiérarchie féodale ; ce qu'il est aisé de comprendre puisque c'était des liens personnels conclus arbitrairement. La partie bourguignonne est toujours restée à la maison de Coligny dont c'était le berceau, mais Coligny le Neuf, par suite de mariages et de chances de guerre, en fut très souvent séparé [1].

On a invoqué, on invoque encore parfois le souvenir des Romains à l'occasion du nom de Coligny [2], appelé en bas latin Colonia, Colonica, Coloniacus [3]. C'est sans aucun fondement ; le Colonat florissait encore au ixe siècle [4] et dura jus-

1 Naguère propriété patrimoniale d'une famille de la Tournelle. C'est peut-être celle dont Guichenon disait en 1650 (Hist. de Bresse, part. II, p. 43 lig. 10) : Agnès de Varax (en 1478) céda ses droits à la dame de Menthon dont le fils, qui avait épousé Marie de Coligny, « fit bastir à Coligny la grosse tour qu'on appelle encore aujourd'hui la tour de Menthon. »

2 Le subdélégué de Bourg à l'Intendant, 27 mai 1784 : « Colligny est composé de plusieurs communautés dont les unes sont en Franche-Comté et une seule en Bresse. Ce bourg est sur la ligne de démarcation des deux provinces, et la partie qui dépend de celle de Bresse est composee d'une portion du bourg de Colligny et des villages de Charmoux et Vergongeat qui ne font qu'une seule communauté. Le gage du maître d'école est annuellement de 100 livres ; il en tombe 15 à la charge de la communauté de Bresse ; le surplus est supporté par les quatre autres communautés situées en F.-C. » (Archiv. de l'Ain, C. 67).

1 Le duc Emanuel Philibert en l'an 1560, à la prière de Marguerite de France sa femme, declara au profit de Gaspard de Coligny amiral de France « qu'il renonçait à ses droits sur Coligny le Neuf, plusieurs fois vendu et rachete depuis 1529, et donna lettres revocatoires à ce sujet, 14 juill. 1563 », tellement que le dit seigneur amiral rentra dans ladite terre qui avait demeuré hors de sa maison l'espace d'environ 300 ans et reunit par ce moyen Coligny le Neuf à Coligny le Vieil (Guichenon, Hist. de Bresse, partie II, p. 43).

2 Le premier coupable de ces rêveries est F. Hotman qui commence ainsi sa *Vie de Coligny* : Est in Segusianorum finibus, haud procul à Sequanis, vicus, nomine Colonia, vetustate summa, cui arx imminet quondam munitissima... Vetus incolarum opinio est, a Cæsaris scriptis non aliena, eum ipsum esse locum in quo Cæsar, cum in Galliam exercitum duceret, Eduorum et Ambarrorum legationes audivit querentium de Helvetiis qui copiis in Galliam traducendis illorum agros populabantur : propterea quod proximus collis *Julii* (le mont Joux) nomen etiam nunc obtinet ; finitimus vero vicus *Cæsaria* (Ceyzériat, arrond. de Bourg) nominatur.

3 Le vaste répertoire de documents pub. par Du Bouchet, *Hist. de l'illustre maison de Coligny* ; Paris, in-4°, 1650, 1228 p., donne les formes françaises les plus diverses: Coloigné, Collognie, Colognié, Colonier, Cologna. L'amiral et sa mère, obéissant probablement à quelque tradition de famille, écrivaient et signaient *Coulligny*. C'est seulement à partir de l'an 1564 que l'amiral cède au courant, et écrit Coligny, comme tout le monde.

4 Voy. le Polyptique d'Irminon pub. par B. Guerard (Paris, 1844), t. I., p. 249.

qu'au XIIe; il n'y a aucune raison d'enlever au moyen-âge la fondation d'humbles villages comme celui-ci. On a dit aussi que la maison de Coligny était une branche cadette de celle des premiers comtes de Bourgogne, qu'elle remontait au IXe siècle et qu'elle était originairement en possession des droits de maison souveraine. Du Bouchet, dans son recueil de Preuves, commence en effet par diverses chartes et autres pièces où figurent de grands personnages, comtes ou ducs de Bourgogne, d'Autun de Chalon, mais auquels on ne voit aucune parenté avec les Coligny, pas même le titre de seigneur de ce lieu. C'est seulement en 1086 (du Bouchet, p. 34) qu'on voit un Manassès *dominus Coloniaci*, comparaissant comme témoin dans une donation au prieuré de Nantua ; et un peu plus tard, 1090, sa veuve Adelaïde, avec ses fils, Humbert et Manassès, confirmant les libéralités qu'il avait faites au même monastère. En 1116 un Humbertus *Coloniacensis* ou de *Coloniaco, miles*, qui paraît bien être le même Humbert que le précédent, consent une donation pour lui et son père Manassès au prieuré de Portes [1] ; dans l'acte sont nommés ses fils : Guerric, Guillaume, Humbert et Guillaume le comte. Enfin le cartulaire de l'abbaye de Miroir [2] constate (Du Bouchet, p. 36-38) les libéralités faites à cette dernière maison par Guerric et Humbert de Coligny ; il contient même cette mention : Anno ab incarnatione Domini MCXXXI Humbertus Coloniacensis construxit abbatiam quæ Miratorium dicitur, fait qui n'est pas contesté [3]. Ici le doute n'est plus possible ; ces fondateurs de l'abbaye du Miroir sont bien les ancêtres des Coligny du XVIe siècle, car on voit dans les testaments de ce siècle et des précédents la plupart des membres de la famille élire leur sépulture « dans l'abbaye du Miroir où reposent leurs ancêtres » [4]. Ajoutons que le plus brillant personnage de la famille, dans ces temps lointains, paraît avoir été celui qu'une charte du cartulaire de Portes désigne vers l'an 1200 en ces termes : Hugo de Coloniaco, miles, *Magnificus princeps Coloniensis*, et qui, ayant pris une part glorieuse à la Croisade en 1202, est appelé par Villehardouin « Hugon de Colenii qui moult erre bon chevaliers et hauls hom ». Il laissa pour seuls héritiers Beatrice et Marie, mentionnées en 1234 et 1266, et mariées l'une au comte d'Auvergne et l'autre au comte de Genevois (Du Bouch., p. 48-53).

L'amiral était persuadé que sa famille avait été investie des droits de la pleine souveraineté sans vassalité aucune. Peut-être en était-il persuadé surtout par son désir de ne pas être inférieur en dignité à ses mortels adversaires, les princes Lorrains. Voici une pièce qui prouve le sérieux qu'il apporta dans cette revendication, non pas qu'il fût poussé par une vanité futile, loin de nous cette pensée indigne du grand et viril caractère de l'amiral, mais elle nous semble l'indice d'une arrière-pensée qui put germer au fond de son âme, à savoir le désir de fonder entre la France et la Savoie, dans le voisinage de Genève, une petite principauté où l'on pût librement pratiquer la vie évangelique.

Gaspard conte de Couligny [1], seigneur souverain de Beauvoir, Beaupont, Chivigna, Montjuifz et Soubz la maison [2], aussy seigneur de Chastillon sur Loing, Aillant sur Millezon, Boismorand, Feings, Chasteauregnard, La Mothe dudit lieu, Dampnemarie en Puisaye, Thous, Montcresson, Solletere et Mormans, chevalier de l'ordre du Roy, amiral de France, conseiller au privé conseil de S. M. et capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, a nostre tres cher et tres aimé cousin Françoys de Nancuyse, seigneur de Beaufort et gouverneur pour nous de nos dites seigneuries de de là la Sosne, salut et dilection. Comme nos

1 Prieuré de Chartreux, commune de Bénonces, arrond. de Belley, Ain.

2 Le Miroir, commune de Cuiseaux, arrond. de Louhans, Saône-et-Loire.

3 Il est expressément recueilli dans le Gallia Christiana, t. IV, et dans le Diction. des Abbayes par M. de Montrond (Encyclop. de l'abbé Migne), p. 530.

4 Une grande partie de ces actes, depuis l'année 1270, sont tirés par Du Bouchet : « du thrésor des titres de Chastillon-sur-Loing. »

1 Coligny le Neuf avait été érigé en Comté par lettres du 20 mars 1556, lorsqu'il appartenait à Philib. de La Baume baron de Montfalconnet gouverneur de Bresse. Coligny le Vieux devint un marquisat, mais seulement au XVIIe siècle.

2 Il n'est pas question de ses droits sur Coligny, parce que ses droits souverains sur le Coligny de Bresse s'étaient eteints dans les mutations indiquées ci-dessus col. 144 note 1, et que celui de Franche-Comté était alors entre les mains du roi d'Espagne qui l'avait confisqué comme bien d'hérétique.

subgectz en icelles noz terres et seigneuries souveraines soient tenuz de tout temps et ancienneté de nous paier tailles ordinaires sy est ce que nous ayans esgard a les soulager et traicter libérallement et gratieusement le plus qu'il nous a esté possible, n'avons pas accoustumé exiger et lever sur eulx a la rigueur les dites tailles tous les ans, ains par quelques annees pour les supporter ne leur en avons demandé aucune chose et toutes fois il est bien raisonnable quun chacun seigneur jouysse a tout le moins par quelques intervalles de temps, non trop long, de tous les droictz a luy appartenans quant ne seroit que pour ne se faire tort et préjudicier par la trop longue discontinuation de la jouissance; pour laquelle cause et aussy a raison des grans affaires et excessives despenses que nous avons eu puys quelque temps en ça, nous avons advisé de prendre et lever une taille sur nos dictz subgectz de noz terres et seigneuries souveraines en ceste presente année. Et a ceste fin Nous, a plain confians de vostre personne et de voz jens, grande suffisance, loyaulté, preud'hommye, diligence, congnoissance et experience en noz affaires desd. pays, vous avons commis, ordonné et deputé, commettons ordonnons et deputons par ces presentes pour (appellez avec vous noz officiers en noz dites seigneuries de Beauvoir, Beaupont, Montjuifz et Soubzlamaison et quelques ungs des plus notables et apparens habitans d'icelles) faire imposer, asseoir et departir lad. taille le plus égallement et commodement que faire se pourra, le fort portant le foible, ainsy qu'est de raison par trois ou quatre d'entre eulx, les quelz a ce faire seront esleuz et nommes par la commune et à l'élection et nomination d'icelle commune ordonnez et deputez par vous pour vacquer a faire lad. assiette et departement jusques a la somme de deux cens liv. tourn. paiable a deux termes, dont le premier sera le 1er jour d'apvril prochain, venant et le second le premier jour d'aoust prochain ensuyvant, es mains de Me Claude Vengy nostre chastellain audit Chivigna ou tel aultre que vous aviserez bon estre et lequel a ce faire sera par vous commis. Et pour ce que nous avons estez advertiz que aulcunes personnes eclesiasticques ont acquis des biens et heritaiges en nos dites seigneuries souveraines de gens laiz, ce que tourneroit à plus grande foulle et charge de noz aultres subjectz si les dits gens d'église n'estoient, pour le regard desd. biens et heritaiges par eulx acquis des gens laiz, imposez et attreiez pour la levée de lad. taille aussy bien que les aultres, Nous voulons et entendons que pour telz biens et heritaiges ilz soient taillables ainsy et a la mesme raison que nos aultres subjectz. De ce faire, Nous vous avons donné et donnons pouvoir, puissance, autorité et commission espécialle. Mandons et commandons à tous noz justiciers, officiers et subjectz que a vous en tout ce qui concerne l'exécution de ceste presente commission ilz entendent et obeissent et fassent entendre et obéir de tous et chacun ainsy quil appartiendra; Et vous y donner ayde, conseil, confort, force et prison si mestier est, et requis en sont nonobstant oppositions ou appellations quelzconques. Donné a Chastillon le sixiesme jour de febvrier L'an mil cinq cens soixante quatre.

GASPARD

De l'ordonnance de mondict Seigneur Le Conte et Souverain es terres susdictes Dupré [1].

Au mois de décembre de la même année 1564, il dépêcha à Chambery et à Turin pour soutenir ses droits de souverain en Bresse un homme de loi [2], qui pendant trois mois les débattit devant le Conseil privé du duc, devant le Sénat de Chambery et la Chambre des comptes, enfin devant le duc et la duchesse eux-mêmes qui voulurent prendre part en personnes à ce curieux débat. Or l'avocat des Colignys n'invoquait pas pour ses clients les titres de leur parenté avec les anciens Comtes, il ne se défendait même que faiblement contre cet argument des conseillers ducaux « que la maison de Coligny a esté à plusieurs seigneurs qui n'estoient du nom de Coligny » (Du Bouch., p. 4); il se fondait principalement sur ce que, à une époque relativement peu éloignée, en 1304 et 1307, Mgr Etienne, seigneur de Coligny et d'Andelot, avait conclu avec le comte de Savoye un traité d'alliance dans lequel ils s'exprimaient tous deux sur le pied d'égalité, pour dire, il est vrai, que la seigneurie de Coligny et Revermont serait désormais placée sous la protection de la Couronne de Savoye, mais sans sujétion et sans devoirs féodaux; ce que

[1] Bibl. nat. mss. Pièces orig. dossier 18338, n° 62.

[2] Ce même Jean *Chabouillé* dont nous avons parlé ci-dessus, t. III col. 996. Le rapport de celui-ci sur la mission qu'il eut à remplir à Chambery et à Turin est imprimé en tête des *Preuves* de Du Bouchet; il s'y qualifie : « Le délégué du Conseil de Monseig^{r} l'Amiral. »

prouvaient, disait-il, les termes mêmes du contrat où le comte, au lieu d'appeler l'autre partie « dilectum fidelem nostrum », la nommait constamment « dominum Stephanum »[1]. Le duc, dans une des séances de ce débat où il voulut assister, daigna dire avec bienveillance, en s'adressant à la duchesse : « J'ay congneu par mes tiltres que la » maison de Mr l'Admiral et la mienne » sont dès 500 ans joinctes d'alliance et » de grande amitié. » (Du B., p. 10.) Mais la contestation n'en fut pas moins close sans que les prétentions de la maison de Coligny fussent acceptées par la Cour ducale.

Ces droits régaliens, qui n'existaient plus alors qu'en théorie contestable et en souvenir, avaient été effectivement et pleinement exercés autrefois par cette vigoureuse dynastie[2] dont on aurait grand'peine à poursuivre l'histoire à travers les rameaux touffus de son arbre généalogique, mais dont nous pouvons suivre un peu la branche, pour nous la principale. Le descendant direct des MANASSÈS, des GUERRIC, des HUMBERT, desquels nous parlions tout à l'heure, était, au commencement du XVIe siècle, JACQUEMARD, seigneur de Coloignié et d'Andelost, qui avait épousé Huguette de La Baume, dame d'Andelost et de Fromentes. Ils testèrent tous deux en 1435 (Du Bouch., p. 162, 169), et laissèrent, outre trois filles, quatre fils : GUILLAUME, JEAN qui fut d'église, CLAUDE sire de Crelié et ETIENNE sire de Creissia. Guillaume fut l'un des chefs de l'armée bourguignonne et savoisienne qui échoua, en 1430, sous la conduite du prince d'Orange, dans une agression contre le gouvernement français du Dauphiné; en 1455 il représenta le duc de Savoye pour jurer le traité conclu en 1452 par ce prince avec le roi de France; mais son mariage, conclu le 12 juin 1437, avec Catherine fille de Lourdin de Saligny et de Jeanne de Braque, déplaça les affections, les intérêts et la fortune de la famille. Catherine mourut en 1449 laissant à son mari la seigneurie de Chastillon-sur-Loing, qu'elle tenait de messire Blanchet Braque son père; et Guillaume seigr de Coligny et d'Andelot, fit un testament, daté d'Andelot 24 aoust 1457 (Du Bouch., p. 209), par lequel il distribua ses grands biens entre ses fils, savoir : JEAN, qui hérita de Coligny, Andelot, Beaupont, Beauvoir, Cressia et Fromentes[1]; LOURDIN, qui suivant l'ordre de son grand père maternel dut prendre les nom, surnom, cri et armes de celui-ci, et eut les baronies de Saligny, La Motte-S.-Jean et Rossay; RENAUD donné à l'Eglise; JACQUES, héritier de tout ce que les Saligny tenaient des de Braque, c'est-à-dire de Chastillon-sur-Loing, Aillant, Dammarie en Puisaye, etc., enfin ANTOINE, d'église comme Renaud et qui dut comme lui et comme leurs sœurs, Marie et Louise, se contenter de biens meubles et d'espérances de substitution. Les événements changèrent ces dispositions : Jean devint seigneur à la fois de Coligny, Andelot, Chastillon-sur-Loing et

[1] En effet, dans un acte de 1304 rapporté par Du Bouchet (p. 99), le comte de Savoye, en achetant de Etienne de Coligny sire d'Andelot (Nobilis vir dominus Stephanus... nobis vendiderit pro suis necessitatibus urgentibus et inevitabilibus pro certo pretio), 1° son chateau de Jasseron [canton de Ceyzérial, arrond. de Bourg], 2° jus et dominium quod dominus de Andelos habet apud Cesiria et in Revermontes, 3° jus quod habet in pedagio de Hains [Pont-d'Ain], etc.) le comte prend des engagements en des termes qu'emploie un voisin plutôt qu'un suzerain : Nos dictus Comes scientes et spontanei, non decepti, non coacti, non errore lapsi, promittimus dicto domino de Andelos et suis heredibus per juramentum nostrum ad sancta Dei evangelia corporaliter præstitum et sub expressa obligatione omnium bonorum nostrorum quorumcumque, mobilium et immobilium præsentium et futurorum, quod nos et ille seu illi qui pro tempore erunt baillivi seu castellani terræ nostræ Baugiaci et Coloniaci ex pacto expresso habito inter nos et dictum dm. de Andelos prætextu dictæ venditionis, non possumus nec debemus receptare, retinere aliquem burgensem seu garderium nostrum [notre bourgeois ou defenseur] de hominibus terræ, jurisdictionis et dominii dicti domini de Andelos...

[2] Comme par tout baron du moyen-âge sur les terres de sa seigneurie. Juin 1270 : Gironetus de S. Johanne burgensis de Coloniaco, homo quondam taillabilis et explectabilis Guillelmi domini Coloniaci, cum jurassem franchisiam ejusd. Guillelmi dom. mei de Coloniaco pro libertate perpetua mea et meis acquirenda, propter quod tenementum meum cum acquisitis secundum consuetudinem de Revermont ad eundem Gaill. fuerat devolutum, et ipse Guillelmus dom. meus mihi specialem gratiam fecerit concedendo mihi et successorib. meis totum tenementum meum sub censu xxx. solid. Vienn... Ego considerata mihi facta gratia volo et concedo... Item promitto bona fide et juramento præstito quod ego non adeam vel succedam aliam libertatem seu franchisiam præter illam de Coloniaco. — Avril 1289, charte de commune accordée par le seigneur et la dame de Coligny hominibus sive burgensibus habitantibus castrum suum seu villam de Coloniaco. Etc. (Du Bouch., p. 72 et 77.)

[1] L'amiral, dans sa jeunesse, porta le nom de M. de Fromentes.

leurs dépendances; il épousa, 30 déc. 1464, une damoiselle française, Eléonore de Courcelles, qui devint veuve en 1481 et mourut en 1510. Ce furent ce Jean et sa femme qui s'attachèrent définitivement à Chastillon et au service du roi de France. Ils laissèrent cinq filles et deux fils, JACQUES et GASPARD. Jean avait combattu dans les rangs de l'armée royale à la bataille de Montlhéry (1465); ses fils firent davantage. Jacques, chambellan du roi, fut de toutes les expéditions de Charles VIII et de Louis XII en Italie; il prit part à la bataille de Fornoue, 1495; à la prise de Milan; à l'expédition de Grèce, 1501; à la bataille d'Aignadel en 1509, année où Louis XII le nomma prévôt de Paris; enfin au siège de Ravenne où il fut blessé à mort; il décéda sans laisser d'enfants, mai 1512. Gaspard son frère assista à presque tous les mêmes faits d'armes et de plus à la bataille de Marignan, 1515, à la suite de laquelle François Ier le créa maréchal de France, 5 déc. 1516. Il commanda en Champagne et en Picardie contre les Impériaux en 1521, et fut mis à la tête, comme gouverneur de Guyenne, d'une armée envoyée en Espagne, lorsque, étant tombé malade à Acqs, il y mourut le 24 août 1522. Il avait contracté une haute alliance en épousant, 6 déc. 1514, une jeune femme déjà veuve [1] et qui avait donné le jour à trois enfants, mais qui était Louise de Montmorency sœur du connétable et qui resta veuve, une seconde fois, jusqu'à sa mort, 12 juin 1547. Pendant les huit années que dura son union avec le maréchal de Chastillon, elle lui donna quatre fils: 1° PIERRE, né le 4 nov. 1515, mort à l'âge d'environ dix-neuf ans étant « page d'honneur du roi François Ier » [2]; 2° ODET, 3° GASPARD; 4° FRANÇOIS.

II. Madame *de Chastillon-Montmorency*, leur digne mère (Haag, III 372), après une vie admirable, mourut sans vouloir de prêtre catholique à son chevet. Elle fit donner à ses enfants une éducation digne de leur naissance. Vers 1528, elle confia à Nicolas *Bérauld* (voy. II col. 298), un des plus savants hommes de son temps, le soin de cultiver leurs jeunes intelligences et de former leurs cœurs à la vertu, en même temps qu'elle chargea Guillaume de Prunelay, qui avait suivi le connétable dans toutes ses expéditions, de les dresser au métier des armes. Les progrès des trois frères répondirent à la sollicitude maternelle. D'un caractère sérieux et grave, Gaspard montrait peut-être plus d'application. Vif et impétueux, François excellait dans les exercices du corps; mais l'un et l'autre manifestaient un goût également prononcé pour les armes. Odet, au contraire, préférait le repos à l'action; la nature semblait l'avoir formé pour la diplomatie ou l'église.

III. Né le 10 juillet 1517, Odet de Châtillon avait à peine seize ans, quand il fut revêtu de la pourpre par le pape Clément VII, le 7 nov. 1533. Il était déjà pourvu d'un canonicat à la sainte Chapelle de Paris, de l'abbaye de St-Euverte d'Orléans et de deux prieurés. Un an après il fut créé archevêque de Toulouse et prieur ou abbé commendataire d'un très grand nombre d'abbayes. Clément VII étant mort (25 sept. 1534) il assista au conclave où fut élu Paul III. Il profita de cette occasion pour obtenir une dispense d'âge afin de se faire ordonner diacre. Il resta diacre toute sa vie et ne reçut jamais la prêtrise. Et cependant comme évêque il administra parfaitement bien, même après qu'il eut embrassé la Réforme [1]. En 1535, il fut pourvu de l'évêché de Beauvais, une des plus anciennes pairies ecclésiastiques du royaume Il prit possession de son évêché en 1536, et fit son entrée à Beauvais, vêtu de la pourpre romaine et monté sur une mule richement caparaçonnée, tandis que dans l'usage

[1] Veuve de Ferry de Mailly baron de Conty, tué dans un combat près de Milan, déc. 1510; voy. Brantôme, III, 12.

[2] Détails consignés par la mère elle-même sur le livre d'heures où elle inscrivait de sa main les naissances et autres événements de son foyer domestique. Ce livre d'heures était en 1773 dans la biblioth. du pasteur *Royer* à La Haye Il existe encore en Hollande (voy. *Bull.* II p. 4). Une copie des mentions qu'il contient se trouve à la Bibl. nat. mss. Pièces orig., dossier 18338, p. 174.

[1] Par un suffragant qu'il se choisissait parmi les évêques in partibus et par un Conseil d'appel qu'il avait institué à Paris et à la tête duquel il avait placé Augustin de Thou président du Parlement. (Notes que nous devons à M. Ern. CHARVET, de Beauvais, auteur d'une étude spéciale sur la vie de ce prélat.)

l'évêque nouveau se présentait n'ayant qu'une aube et pieds nus. Lorsqu'il fut dans la cathédrale, ce fut l'archevêque de Vienne qui officia pontificalement et bénit le peuple à sa place. Pour la première fois les fidèles du diocèse voyaient, et ils allaient voir pendant plus de trente ans leur évêque ne pouvoir remplir aucun des devoirs de son ministère. Son temps s'écoulait surtout à Paris dans la vie de luxe et de plaisir où il était un Mécène pour les gens de lettres et les artistes mais il n'oubliait pas son diocèse où sa bonté et sa charité étaient inépuisables. Il produisit à la cour son médecin Jean Mazille et fit donner à Antoine Caron le titre de peintre du Roi. Il joua même un certain rôle dans le mouvement de la Renaissance, car il fut le protecteur de Rabelais et de Ronsard. Le premier lui a dédié le 4e livre de son Pantagruel et le second un grand nombre de poésies. Il fit élever dans le Beauvaisis des églises, des châteaux, des hospices, des maladeries, un collège, des fabriques de draps où il employait les ouvriers sans travail. Il usait de sa haute situation pour servir les intérêts du pays, confirmations de privilèges, exemptions de garnison. Aussi les Beauvaisins l'adoraient; ils mettaient ses armes à la façade de leurs maisons, ils frappaient des médailles en son honneur [1]. Riche de ses bénéfices, il céda, en 1544 à ses deux frères, avec qui il était uni de la plus étroite amitié, tous ses biens patrimoniaux, donation qu'il renouvela en 1559. En 1550, il fit un nouveau voyage en Italie et concourut à l'élection de Jules III. En 1554, il promulgua des *Constitutions synodales* (Paris, 1554, in-4) pour remédier aux abus qui s'étaient glissés, comme partout, dans son diocèse, et il parle même dans cette ordonnance en défenseur de l'Église romaine [2]; de même que grand ami du faste et des femmes, il défend à ses chanoines de porter des habits

[1] Notes de M. CHARVET, qui a bien voulu réviser pour nous et compléter toute cette biographie.

[2] Summa cura invigilent decani et curati ne virus hæreseos in eorum gregem serpat.. Statim ut deprehenderint probabili suspicione in suo ovile delitescere, nobis indicent ne dilatio majoris causa sit, aut alios simili impietate contaminent.

de luxe [1] et de loger des gens mariés.

Aussi longtemps qu'il le put, le cardinal de Châtillon resta étranger aux dissensions religieuses qui agitaient la France. Lorsqu'en 1558 Henri II fit au Pape la demande d'établir l'Inquisition dans le Royaume, le saint Père nomma naturellement les trois personnages ecclésiastiques les plus considérables du pays, les cardinaux de Guise, de Bourbon et de Châtillon, et tous trois s'empressèrent de se décharger de cette dangereuse mission sur des ecclésiastiques moins en vue [2]. La courageuse opposition du Parlement acheva de les en délivrer. Cependant, après la mort de Henri II, l'évêque de Beauvais sentit qu'il ne pouvait plus rester neutre, et il s'attacha plus étroitement au parti vers lequel le portaient les liaisons du sang, l'intérêt de sa famille, l'amitié fraternelle, sinon des convictions religieuses bien affermies. En 1559, il assista au conventicule de Vendôme; en 1560, à l'assemblée de Fontainebleau et aux États d'Orléans. Toutefois, ce fut seulement en avril 1561 qu'il fit profession ouverte de la religion réformée, en célébrant à Pâques, dans son palais épiscopal de Beauvais, la Cène à la manière des protestants. Cette démonstration surexcita les huguenots de la ville. Le lendemain ils insultèrent une procession qui passait devant la demeure d'un maître d'école protestant; le maître d'école fut tué et il y eut une émeute qui dura deux jours et coûta la vie à beaucoup d'autres religionnaires. François de Montmorency accourut rétablir l'ordre en faisant pendre les principaux auteurs de la sédition et emprisonner les autres. L'évêque, retiré dans son château de plaisance, à Bresles, n'eut d'autre peine que d'écrire à la reine-mère en faveur des prisonniers, qu'on gràcia. Sa rupture avec Rome ne lui fit point abandonner ses dignités ecclésiastiques. Un mois après, en mai, il était à Reims, remplissant au sacre du Roi ses fonctions de pair ecclésiastique; en septembre, il siégeait

[1] Abstineant virgatis et fronciatis vestimentis, cornutis lunatis et fenestratis calceis, etc.

[2] Le plus connu est Antoine de Monchy (et non de Mouchy) qu'on appelait Democharès, et qui prit le titre de Grand inquisiteur de la foi.

parmi les autres cardinaux au colloque de Poissy, mais sans y prendre la parole et certainement favorable à la conciliation.

Lorsque, l'année suivante, la guerre civile allait éclater, Catherine de Médicis, qui lui fut toujours bienveillante et à laquelle devait plaire, en effet, un esprit aussi ami des transactions, fit appel à son dévouement pour l'aider à éteindre le feu. Pendant trois mois, en effet, il s'entremit activement pour amener un rapprochement entre les deux partis; il suivit le prince de *Condé* à Orléans et assista aux conférences qui précédèrent les hostilités; mais son habileté fut impuissante à les empêcher. Le 8 juillet, toutes les charges et bénéfices de ceux qui avaient suivi le prince furent déclarés « vacans et impétrables. » En vain allégua-t-il qu'il était à Orléans par ordre de la Reine, en vain celle-ci le certifia-t-elle, le Parlement décréta la saisie de ses biens et sa mise en accusation. Il écrivit alors à Catherine, 20 août, qu'il était forcé de se retirer pour la sûreté de sa vie, et la reine lui répondit (22 septembre, Du Bouchet, p. 411) : « Mon cousin,... je ne scaurois trouver mauvais le chemin que vous avez pris. » Endossant la cuirasse et prenant le titre de comte de Beauvais, il partit pour le Languedoc et s'employa auprès de *Crussol* pour le déterminer à accepter l'honneur de commander les protestants du Midi; et après la conclusion de la paix, il se joignit à lui et à de *Brancas* (d'autres disent à *Boucard*), pour faire recevoir l'édit d'Amboise. Le 7 mai, ils entrèrent à Montpellier où on leur fit, lit-on dans les Pièces fugitives d'Aubaïs, « la réception la plus magnifique que l'on peut imaginer ; on leur alla au devant jusqu'aux Areniers par de là Castelnau ; ils trouvèrent au pont de Castelnau cent vingt petits enfans chantans ensemble les pseaumes de David. »

De retour à la Cour, Odet de Châtillon apprit que le pape l'avait cité devant l'Inquisition, ainsi que *Saint-Romain* archevêque d'Aix, Jean *de Monluc* évêque de Valence, Jean *Caraccioli* évêque de Troyes, J. *de Barbançon* évêque de Pamiers, Charles *Guillart* évêque de Chartres, Jean *de Saint-Gelais* évêque d'Usez, et Louis *d'Albret* évêque de Lescar, tous suspects comme lui d'hérésie. Il n'en reprit pas moins ses habits de cardinal, et parut dans ce costume au lit de justice de Rouen où Charles IX fut déclaré majeur (17 août 1563). C'était répondre à une bulle papale, en date du 31 mars qui l'excommuniait comme hérétique (Du Bouch., p. 412) ; mais Châtillon alla plus loin. Le 1er déc. 1564, il se maria (en habit de cardinal, dit-on) avec Elisabeth *de Hauteville*, fille de Samson *de Hauteville*, gentilhomme normand, et de Marguerite *de Loré*. Ce mariage, que le père Anselme appelle plaisamment un concubinage scandaleux, fut célébré par le ministre Pierre *Melet*. Au mois de sept. (1563), l'excommunication prononcée contre lui fut publiée. Un concile provincial fut convoqué à Reims, 1er déc. 1564, par le métropolitain, c'est-à-d. le cardinal de Lorraine. Le prévenu se garda bien d'y paraître et tous les évêques présents demandèrent qu'il fût déposé. Cette sentence fut envoyée à Toulouse où était le roi (mars 1565) par lequel il fut répondu qu'il n'y avait rien à faire pour le moment et qu'il fallait attendre.

La guerre s'étant rallumée, Odet fut présent aux pourparlers qui précédèrent la bataille de Saint-Denys, où il se comporta vaillamment. Lorsque la cour fit faire à *Condé* des propositions de paix, il fut chargé de négocier avec Catherine de Médicis, qui s'était transportée à Châlons. Il s'y rendit; mais comme l'unique but de la reine-mère était de gagner du temps en amusant les protestants, elle prétendit ne pouvoir rien conclure sans la présence du roi et elle fit conduire à Vincennes le plénipotentiaire de Condé. Après trois jours de vaine attente, Châtillon vit paraître Morvilliers et Lansac. Ce fut à son tour de refuser de traiter, s'étonnant avec raison de ne pas être présenté au roi, puisque rien de valable, selon la reine-mère, ne pouvait être arrêté en son absence. Au bout de quelques jours, il eut enfin une entrevue avec Catherine au couvent des Bons-Hommes; mais Charles IX n'y

parut pas davantage. Les propositions qui lui furent faites n'étant pas acceptables, il retourna auprès de Condé, en faisant observer que l'unique moyen d'établir une paix solide était « de commencer d'oster la rupture de la paix du cœur de ceux qui la traitoient pour la rompre ».

Le siège de Chartres ranima les négociations. Le danger étant pressant, il n'y eut cette fois ni lenteurs calculées, ni mauvais prétextes pour retarder la signature du traité dont Châtillon fut chargé de débattre les conditions.

Mais la paix ne tarda pas à être violée par la perfidie de la Cour. Pendant que Condé et Coligny se sauvaient à La Rochelle, Odet de Châtillon, averti à temps de ce qui se tramait, partit en toute hâte de son château de Bresles dans les environs de Beauvais. Chaudement poursuivi, il dut se séparer de sa suite et il atteignit presque seul Sainte-Marie-du-Mont, où il trouva une barque qui le transporta en Angleterre.

« Cestuy-ci, raconte Florimond de Ræmond, fut receu de la royne Elisabeth avec beaucoup de magnificence, servy et honoré comme un prince, avec madame la cardinale sa femme. C'estoit un beau vieillard, d'une belle taille, la barbe longue et blanche, vestu tousiours de noir, d'une grande saye de velours ou de satin, avec un long manteau, sans porter aucune marque de cardinal; au reste d'un bon naturel, si on ne l'eust gâté. La royne ne le voyoit jamais que, le saluant, elle ne le baisast. Ils furent logés en une maison de la royne nommée Sion sur la Thamise, près de Hamptoncourt. Le peuple de Londres qui s'amusoit à cest apparât, disoit que l'ambassadeur du prince de Condé estoit bien plus grand que celui du roy de France. »

Pendant que Châtillon recevait ces honneurs en Angleterre, il était condamné par le Parlement de Paris comme rebelle et criminel de lèse-majesté.

Sa présence à la cour d'Elisabeth fut fort utile à ses coreligionnaires. Il obtint de la reine non seulement des secours en armes et en argent, mais encore, ce qui était peut-être plus avantageux à la Cause, la permission pour les corsaires rochelois de relâcher dans les ports d'Angleterre et d'y vendre leurs prises. A la conclusion de la paix, son frère lui ayant écrit pour l'engager à rentrer en France, il se disposait à s'embarquer lorsqu'il fut empoisonné par un de ses domestiques. « La véhémence et force des symptômes en une fièvre tierce vrayment intermittente, lit-on dans une pièce manuscrite où sont relatés la marche de la maladie et le résultat de l'autopsie (Bib. nat. mss *Fontanieu*, nº 318), l'érosion du fond de l'estomach au dedans et non universellement, et la particulière inflammation et putréfaction du mesme fond de l'estomach, l'incrustation du foye despouillé et desnué de sa membrane comme bouillie, le poulmon comme entièrement tout en gangrène, jamais auparavant n'ayant esté malade, les taches rougeâtres et apparaissantes sur le cuir, ne sont légères conjectures de poison. »

Odet de Châtillon mourut, le 22 mars 1571 [1], et fut enseveli à Cantorbéry.

« C'estoit dit Brantôme, un très sage et advisé homme de bien de prélat. Il donnoit de très sages advis ; car il avoit un bon sçavoir et aimoit fort ceux qui en avoient, et estoit le Mécénas de plusieurs. Il faisoit plaisir à tout le monde, et jamais ne refusa homme à lui en faire, et jamais ne les abusa ny vendit de fumées de la cour. » De Thou loue sa grandeur d'âme, sa candeur, son équité, sa fidélité à sa parole, la solidité et la pénétration de son jugement, et jusqu'à des historiens catholiques l'ont dépeint comme un homme généreux et d'un courage élevé.

Après la mort d'Odet de Châtillon, sa veuve, rentrée en France, eut de la peine à défendre contre diverses intrigues les biens qu'il lui avait laissés. Elle dut transiger aussi avec l'Amiral qui lui céda la moitié de la succession de son frère, par acte passé à Châtillon-sur-Loing le 23 avril 1572. Plus tard, elle voulut revenir sur cette transaction, et assigna les héritiers de l'amiral en 1581. La cause toutefois ne fut plaidée qu'en 1602 devant la Chambre de

[1] Lettre de La Mothe-Fénelon au roi en date du 23 mars. Le 21, suivant Delaborde, *Colig.* III, 296.

l'édit, et ce fut seulement en 1606 qu'un arrêt mit les parties hors de cour.

Les deux frères d'Odet de Châtillon ont fondé chacun une branche.

IV. Branche de Gaspard de Coligny [Haag, III 375]. Regardé comme le chef de la famille depuis l'entrée de son frère dans les ordres, Gaspard de COLIGNY, seigneur de Châtillon, fut présenté de bonne heure à la Cour sous les auspices de son oncle le connétable de Montmorency. Au milieu de l'extrême licence qui y régnait, il se fit remarquer par la sévérité de ses mœurs. Fuyant autant que possible toute liaison avec les gentilshommes de son âge, il ne contracta d'amitié qu'avec un seul, François de Lorraine, depuis duc de Guise. Qui eût pu prévoir, en les voyant se prodiguer les marques de la plus tendre affection, qu'un jour viendrait où une haine implacable leur mettrait les armes à la main. La première cause de leur refroidissement fut honorable pour Coligny. Le duc l'ayant consulté un jour sur le mariage de son frère d'Aumale avec la fille de la duchesse de Valentinois, en le priant de lui en dire son sentiment en toute franchise : « J'aime mieux, lui répondit Châtillon, une bonne renommée que toutes les richesses qu'une femme pourrait apporter dans ma maison. »

Coligny fit ses premières armes, en 1542, sous les ordres du duc d'Orléans, et fut blessé au siége de Montmédy. L'année suivante, servant en Flandres, il reçut une nouvelle blessure au siège de Bintch. Il termina la campagne par la défaite d'un gros de cavalerie ennemie dont il fit le commandant prisonnier. De retour à la Cour, il s'attacha au parti du Dauphin dont son oncle était le chef. En 1543, il se trouva avec son frère Andelot à la défense de Landrecies. En 1544, il se rendit à l'armée d'Italie comme volontaire, combattit à Cérizoles, y fut blessé et armé chevalier sur le champ de bataille ; puis, après avoir donné de nouvelles preuves de son intrépidité au siège de Carignan, il revint à Paris et obtint un régiment à la tête duquel il suivit le Dauphin en Picardie. L'armée française s'étant tenue sur la défensive pendant toute la campagne, il profita de son oisiveté forcée pour établir une discipline rigoureuse dans son régiment. Lors de l'entreprise sur Boulogne, il se logea dans la ville basse ; mais une attaque nocturne des Anglais l'en fit déloger.

L'avènement de Henri II au trône, mars 1547, et le rappel du connétable à la Cour, ouvrirent devant Coligny la plus brillante carrière. Le jeune roi le combla de faveurs, et loin de s'en montrer jaloux, Montmorency saisit avec empressement les occasions d'avancer sa fortune. Il lui fit épouser, 16 octobre 1547, une fille de l'illustre maison de Laval, Charlotte. De son côté, Henri II lui accorda le collier de l'ordre et le nomma colonel-général de l'infanterie française, par provision du 29 avril de la même année.

Coligny usa de l'autorité que ce grade lui conférait pour soumettre toute l'infanterie à la discipline qu'il avait introduite dans son régiment. Le mal était invétéré, et la tâche, par conséquent, difficile ; aussi ne put-il réussir à opérer une réforme nécessaire qu'en déployant une extrême sévérité. Les règlements qu'il dressa furent sanctionnés par une ordonnance royale en date du 20 mars 1550. Brantôme en fait un grand éloge : « Elles [ses ordonnances] ont esté les plus belles et politiques qui furent jamais faites en France, et crois que depuis qu'elles ont esté faites, les vies d'un million de personnes ont esté conservées et autant de leurs biens et facultez, car auparavant ce n'estoient que pilleries, voleries, brigandages, rançonnemens, meurtres, querelles et paillardises parmi les bandes. » Henri II fut si satisfait du résultat obtenu qu'il ne tarda pas à honorer Coligny de la dignité de lieutenant-général, afin de lui donner sur la cavalerie la même inspection qu'il exerçait déjà sur l'infanterie.

Cependant les Anglais occupaient toujours Boulogne. Coligny reçut ordre de les y resserrer plus étroitement, et à cet effet, le roi le nomma commandant des forts construits autour de cette ville. Persuadé qu'on ne pourrait en expulser l'ennemi tant qu'il recevrait

des secours par mer, il entreprit de bâtir un fort qui dominât le port et en fermât l'entrée ; et il y réussit, malgré les efforts de la garnison. Il se signala ensuite aux diverses attaques qui furent dirigées contre Boulogne, et en 1550, il fut chargé de négocier le traité qui rendit ce port à la France.

En 1551, dans la campagne de Lorraine, il commanda l'infanterie à la prise de Metz, de Toul et de Verdun, aux sièges de Rodemack, de Damvilliers, d'Yvoy, de Montmédy, à la prise de Bouillon, etc. Passé en Picardie sous les ordres du duc de Vendôme, il emporta Hesdin et Térouanne, 1552.

Dès le 9 sept. 1551, il avait été nommé gouverneur de Paris et de l'Isle-de-France. Le 11 novembre 1552, il fut créé amiral de France. Un édit défendant le cumul de deux grandes charges de l'Etat, il se démit de son emploi de colonel-général de l'infanterie en faveur d'Andelot son jeune frère ; mais comme ce dernier était alors prisonnier des Espagnols, il obtint du roi la permission d'en continuer les fonctions jusqu'à la mise en liberté de son frère. En 1553, il servit en Picardie sous le Connétable, eut une grande part à la victoire remportée sur les Impériaux au mois d'août, et investit Cambrai ; les pluies l'obligèrent à lever le siège. Placé sous les ordres du duc de Nevers, il contribua à la prise de différentes places et se signala surtout au siége de Dinan, ainsi qu'à la bataille de Renty.

Henri II, reconnaissant, lui donna une compagnie de cent hommes d'armes, et le gouvernement de la Picardie étant venu à vaquer par le mariage d'Antoine de Bourbon avec l'héritière de Navarre, il le lui accorda par provisions du 27 juin 1555. Coligny partit aussitôt pour visiter les places frontières et prendre les mesures nécessaires afin de les mettre à l'abri des entreprises de l'ennemi. La même année, il fut chargé de négocier avec l'Espagne une trève qui fut signée à Vaucelles, 5 fév. 1556, mais qui ne tarda pas à être rompue par suite des intrigues du pape et des Guise. Délié par le légat des serments qu'il venait de prêter et absous d'avance du manque de foi dont il allait se rendre coupable en attaquant l'Espagne sans déclaration de guerre, Henri II donna ordre à Coligny de recommencer les hostilités. L'amiral, dont la conscience était plus délicate, n'obéit qu'avec une extrême répugnance. Il tenta, au commencement de janvier 1557, une surprise sur Douai qui échoua ; mais il s'en vengea sur Lens qui fut pillée et brûlée. Le châtiment du parjure ne se fit pas longtemps attendre. La perte de la bataille de Saint-Quentin mit le royaume dans le plus grand péril, et sans l'héroïque résistance que Coligny, bravement secondé par son frère, opposa à l'armée ennemie en la retenant pendant trois semaines sous les murs de Saint-Quentin, les Espagnols victorieux auraient pu pénétrer jusqu'à Paris sans rencontrer une place ou un corps de troupes capable de les arrêter. Resté prisonnier et envoyé en Flandres, Coligny fut enfermé au fort de l'Ecluse, d'où il fut transféré plus tard dans le château de Gand. Les fatigues qu'il avait endurées lui causèrent une grave maladie. Dès que sa santé fut rétablie, il profita de ses loisirs pour écrire une relation du siège qu'il avait soutenu avec tant de valeur, et pour chercher dans la lecture de la Bible et des ouvrages de controverse la solution des doutes qu'il nourrissait depuis quelque temps sur l'orthodoxie des doctrines romaines. Les écrivains catholiques prétendent que ce fut Andelot qui le *pervertit*. Nous accorderons que les exhortations de son frère ne sont pas restées étrangères à cet heureux événement ; mais en même temps nous ferons remarquer que l'indomptable courage des martyrs protestants, en touchant l'âme généreuse de l'amiral, lui avait déjà inspiré des sentiments favorables aux réformés. Nous n'en voulons pour preuve que l'expédition de *Villegagnon* entreprise sous ses auspices dans l'année 1556. En protégeant cette tentative de colonisation, le but de Coligny n'était pas seulement d'étendre la puissance et le commerce de la France ; il voulait aussi, de l'aveu de tous les historiens, procurer un sûr asile aux malheureux sectateurs des

opinions nouvelles. Il ne les confessa ouvertement qu'après avoir recouvré sa liberté en 1559 par le traité de paix de Câteau-Cambrésis. Il était âgé de quarante ans environ.

Austère dans ses mœurs, grave jusqu'à la roideur, sévère jusqu'à la dureté, ennemi du luxe et du faste, animé d'une piété sincère, pénétré d'une foi vive et inébranlable, opiniâtre, intrépide, Coligny personnifiait en quelque sorte le génie de la réforme calviniste; aussi obtint-il sur les huguenots une influence que ne lui auraient assurée aussi promptement ni son illustre naissance, ni le rang éminent qu'il occupait dans l'Etat, ni ses talents politiques et militaires, quelque supérieurs qu'ils fussent. Les plus orgueilleux seigneurs subissaient son ascendant sans murmure. *Condé* lui-même s'y soumit presque toujours, et s'il essaya quelquefois de se soustraire à une supériorité dont il était un peu jaloux, ce fut seulement quand l'absence de l'amiral le livra à la légèreté naturelle de son caractère ou aux pernicieux conseils de faux amis. Coligny est sans contredit la figure la plus imposante du protestantisme français. Les calomnies de ses ennemis n'ont pu ternir sa gloire, et le zèle religieux, aveuglé par le fanatisme, oserait seul aujourd'hui lui dénier le titre d'un des plus grands hommes de la France et des plus vertueux patriotes du XVIe siècle.

A peine était-il de retour que la mort de Henri II mit en présence les deux partis qui se disputaient le pouvoir. Ses convictions religieuses l'éloignaient des Guises; des alliances de famille l'attachaient aux Bourbons. Il assista donc avec ses deux frères à l'assemblée de Vendôme; mais il s'opposa énergiquement à toute mesure violente, en représentant que le roi étant majeur avait le droit de chosir ses ministres; qu'il était déplorable sans doute de voir des étrangers à la tête des affaires, mais que pour les éloigner il ne fallait pas exposer le royaume au terrible fléau d'une guerre civile; qu'il suffisait de faire connaître à la reine-mère le mécontentement général. Son avis l'emporta. Selon Davila et quelques autres historiens de nos guerres civiles, *Condé* irrité assembla à la Ferté les seigneurs les plus considérables de son parti, reprocha indirectement à l'amiral l'avis modéré qu'il avait fait prévaloir, et proposa de recourir aux armes. Coligny, ajoutent-ils, ne put refuser d'applaudir à cette résolution et traça lui-même le plan de la conjuration d'Amboise. Brantôme, au contraire, affirme qu'il n'eût aucune connaissance de l'entreprise de *La Renaudie*, dont on s'était bien gardé de lui parler « parce qu'on le tenoit pour un seigneur d'honneur, homme de bien, sage, meur, advisé, politique, brave, censeur pesant les choses et aimant l'honneur et la vertu, et pour ce, ajoute Brantôme, les eust bien renvoyez loin, rabrouez et reculez de tout, voire aidé à leur courir sus. » Plusieurs historiens, entre autres le président Hénaut, ont adopté le dernier sentiment, et nous n'hésitons pas à nous y ranger, parce qu'il est appuyé sur le témoignage « d'aucuns des plus anciens de de la religion et de *La Vigne*, valet de La Renaudie ».

Lorsque la Cour découvrit la conjuration, sa frayeur fut extrême. La reine-mère écrivit à Coligny des lettres pleines d'affection et de confiance où elle l'invitait à venir l'aider de ses conseils. L'amiral partit aussitôt, accompagné de ses deux frères. Il supplia la Reine d'accorder aux réformés la liberté de conscience jusqu'à ce qu'un concile légitime eût prononcé, en lui protestant que c'était le seul moyen de rétablir la tranquillité dans le royaume. On feignit de le croire et un édit fut publié en conséquence, mars 1560; mais en même temps le Parlement reçut ordre de faire des réserves secrètes qui le rendissent illusoire.

Les Guise ne manquaient pas de bonne volonté pour perdre les Châtillon; cependant il leur fut impossible de trouver l'ombre d'une preuve qu'ils eussent participé même indirectement à la conjuration. Les trois frères restèrent donc, sans être inquiétés, à Amboise où ils furent témoins des affreux supplices des prisonniers; et sans doute ils eurent besoin de l'empire qu'ils possédaient sur eux-mêmes à un degré

remarquable, pour ne rien laisser paraître de leur indignation. Vainement essayèrent-ils d'intercéder en faveur de quelques-uns des malheureux conjurés; leur recommandation était un arrêt de mort. Ne pouvant plus supporter ces scènes de vengeance et de sang, Coligny et Andelot demandèrent à la reine la permission de se retirer. Catherine la leur accorda, en chargeant l'amiral de se rendre en Normandie pour contenir cette province dans le devoir et s'enquérir des causes de l'agitation qui y régnait. Coligny s'acquitta fidèlement de cette mission, qui n'avait peut-être d'autre but que de l'éloigner, et il écrivit sans déguisement à la reine que la seule cause des troubles était la présence des Guise aux affaires et l'inobservation de l'édit rendu en faveur des réformés. Il lui conseilla donc, comme le remède le plus efficace, de convoquer les Etats-Généraux, tandis que les Guise, de leur côté, la pressaient d'établir l'Inquisition en France. Catherine prit une espèce de moyen terme en publiant l'édit de Romorantin (mai 1560) et en annonçant une assemblée des notables à Fontainebleau dans un délai très rapproché.

Coligny qui, dans les circonstances même les plus graves, se montra constamment soucieux de la grandeur de la France, profita de son séjour en Normandie pour visiter Dieppe et pour y préparer un nouvel essai de colonisation lointaine. « La France, dit à ce sujet l'abbé Raynal, avait vu jusqu'alors, sans y prendre aucune part, l'Espagne et le Portugal découvrir des mondes et donner des lois à des nations inconnues; un seul homme lui ouvrit enfin les yeux. Ce fut l'amiral de Coligny, un des génies les plus étendus, les plus fermes, les plus actifs qui ayent jamais illustré ce puissant empire. Ce grand politique, citoyen jusque dans les horreurs des guerres civiles, envoya, l'année 1562, Jean *Ribaud* (Voy. ce nom) dans la Floride que les Espagnols avaient prise, en 1512, sans s'y établir. »

De retour à Paris quelques jours avant la réunion des Notables, l'amiral se rendit à Fontainebleau avec ses frères, à la suite du connétable de Montmorency. La première séance eut lieu le 21 août 1560. Le roi et la reine-mère exposèrent en peu de mots le but de l'assemblée. *L'Hospital* prit la parole après eux, et rapportant tous les troubles qui déchiraient le royaume à deux causes: la diversité de religion et la lourdeur des impôts, il pressa vivement l'assemblée de rechercher et d'indiquer franchement les moyens de réunir les esprits et d'amortir la dette publique. Le duc de Guise rendit compte ensuite de la situation militaire de la France, et le cardinal de Lorraine de l'état des finances. Dans la seconde séance, Coligny présenta au jeune roi François II une double requête, dressée par les protestants et qu'on a imprimée dans les Mémoires de Condé sous le titre : *Deux requestes de la part des fidèles de France, qui désirent de vivre selon la réformation de l'Evangile.* Elles contiennent en substance que « les fidèles chrestiens espars en divers lieux et endroits de son royaume, reconnoissoyent ledit Seigneur à eux donné de Dieu pour les gouverner et conduire, et par conséquent estoyent ses loyaux et bons sujets, prests à porter tous les subsides et charges qu'il plairoit à S. M. leur imposer, si ce qu'elle prenoit ordinairement ne suffisoit. Et tout ainsi que les Sainctes Escritures leur commandoyent de porter le joug de leurs princes en toute sujétion et obéissance, aussi estoyent-ils instruits de Dieu à luy rendre un pur service et adoration sans adjouster ou diminuer à sa Parole, ne consentir à chose qui y fust contraire. A l'occasion de quoy et pour n'avoir liberté de s'assembler publiquement pour recevoir la pasture céleste, force leur estoit d'y aller en secret et de nuict. Ce qui faisoit qu'on leur avoit imputé une infinité de calomnies, pour lesquelles éviter, ils supplioyent très humblement S. M. leur ordonner des temples, où on peust publiquement prescher la pure Parole de Dieu et administrer ses saincts sacremens, et qu'il députast tels commissaires qu'il luy plairoit pour faire rapport de leurs vies et mœurs. »

Rien de moins factieux que ces re-

quêtes. François II, formé par les leçons de sa mère dans l'art de dissimuler, dit Davila, feignit de les recevoir très favorablement. Il donna de grands éloges au zèle et à la confiance de Coligny, puis il ordonna que chacun opinât selon son rang. Monluc, évêque de Valence, plus recommandable par ses talents que par sa moralité, prit le premier la parole. Il s'étendit fort longuement sur la corruption des mœurs du clergé, sur l'avarice, l'ignorance, la négligence des papes, des évêques et des curés, opposant à leurs vices la régularité, la modestie, la capacité, le courage intrépide des ministres de la Réforme, et tirant de ce contraste frappant la conclusion qu'il n'était pas extraordinaire que les peuples se persuadassent que la vérité était annoncée par des hommes en qui ils remarquaient tant de science et de vertu. Le premier remède à appliquer aux maux de l'Etat était donc la réforme des ecclésiastiques. Quant à la doctrine, pour mettre un terme aux dissentiments, il était urgent d'assembler un concile général, ou, à son défaut, un concile national, dans lequel les théologiens des deux partis seraient admis à discuter les points de controverse. Il termina son discours en blâmant les rigueurs du gouvernement à l'égard des protestants qui n'étaient coupables que de suivre une religion qu'ils croyaient bonne, et en faisant observer que la rigueur des supplices, loin d'arrêter les progrès des opinions nouvelles, avaient éveillé chez les spectateurs eux-mêmes l'envie de connaître une religion dont les sectateurs étaient des modèles de sagesse, de régularité et de constance. Il conclut en demandant qu'on laissât aux religionnaires la liberté du culte. Non moins habile diplomate, mais plus consciencieux et plus sincère, parce qu'il était moins ambitieux, l'archevêque de Vienne, *Marillac*, parla après Monluc et s'éleva à la hauteur de la véritable éloquence. Il réclama, comme son collègue, la convocation d'un concile national; mais il alla plus loin que lui, et demanda en outre la tenue des Etats-Généraux. Coligny opina à son tour et fut presque en tout point de l'avis de Marillac. Il conclut en requérant l'assemblée des Etats, afin que le roi pût recevoir lui-même les plaintes de ses sujets; — le renvoi de la garde extraordinaire qu'on avait donnée au roi, un empire soutenu par la terreur ne pouvant être durable et la défiance se changeant bientôt en haine déclarée; — la suspension des édits contre les réformés jusqu'à la décision d'un concile; — l'octroi de temples aux protestants, sauf au roi à envoyer des commissaires dans leurs assemblées pour s'assurer que rien ne s'y ferait contre son autorité. Les Guise s'attachèrent à réfuter le discours de l'amiral; mais ils n'osèrent tout refuser. Un édit, daté du 26 août, convoqua les Etats-Généraux pour le 10 déc., et le 10 sept., des lettres-patentes, données à Saint-Germain, invitèrent les évêques, prélats et autres ministres de l'Eglise à se réunir à Paris, le 20 janvier, « pour conférer ensemble, consulter et résoudre ce qu'ils aviseroient digne d'être proposé au concile général, et néanmoins, en attendant la célébration d'icelui, réformer et retrancher les abus, lesquels peu à peu auroient été introduits en la maison de Dieu. »

Au jour préfix, les Etats s'assemblèrent à Orléans. Les Guise avaient résolu d'en faire un piège pour leurs ennemis; Coligny le savait et cependant il n'hésita pas à s'y rendre. Il dit adieu à sa femme, qui était sur le point d'accoucher, comme s'il ne devait plus la revoir, lui recommandant avec instance de faire baptiser son enfant « par les vrais ministres de la Parole de Dieu ».

L'ouverture des Etats n'eut lieu que le 13 déc. 1560, après la mort de François II. Insulté par le député du clergé, l'apostat *Quintin*, qui osa demander qu'on punit de mort tous ceux qui étaient notoirement hérétiques, et en particulier ceux qui avaient présenté ou présenteraient des requêtes en faveur des protestants, Coligny sut se contenir; mais le lendemain, il exigea une réparation publique qui lui fut accordée en tant qu'à la clôture des Etats, Quintin déclara qu'il n'avait pas voulu

le désigner [1]. Au reste, le déplaisir de cette attaque fut plus que compensé pour l'amiral par les vœux des deux autres ordres. Le député de la noblesse exprima le désir formel que l'on accordât des temples aux réformés, et celui du Tiers qu'on cessât toute persécution pour cause de religion. Les Guise cependant avaient employé la ruse et la violence pour que l'assemblée ne comptât dans son sein que de bons catholiques! Quant à la requête des protestants présentée six mois auparavant à Fontainebleau, il n'en fut pas question, « encore que ce fust, dit Castelnau, l'un des poincts principaux pour lesquels lesdits estats avoient esté assemblés. » Si Coligny n'insista pas pour qu'on y fit droit, c'est apparemment parce qu'il s'était convaincu que la partie éclairée de la nation voulait la tolérance et penchait, au moins en grande partie, vers la Réforme.

Nous ne nous arrêterons pas aux intrigues dont la Cour fut le théâtre pendant les premiers mois du règne de Charles IX, quoique les Châtillon s'y fussent trouvés forcément mêlés. Nous avons déjà eu où nous aurons l'occasion de parler ailleurs de l'édit de Juillet, du colloque de Poissy, de l'édit de Janvier, du massacre de Vassy; ce n'est point ici le lieu d'entrer dans les détails. Lorsque Coligny vit que les triumvirs l'emportaient, ne croyant pas le moment opportun pour faire un éclat, il n'attendit pas qu'on lui signifiât l'ordre de s'éloigner de la Cour; il partit volontairement avec son frère Andelot et se retira à Châtillon-sur-Loing. Il y fut suivi, peu de temps après, par le cardinal de Châtillon, *Genlis*, *Boucart*, *Briquemault*, qui le pressèrent de prendre les armes; mais prévoyant les maux qui allaient fondre sur la France, il résista à toutes leurs sollicitations, et ne céda enfin qu'aux supplications de sa femme qui, désespérée de ses hésitations, s'écria avec énergie : « Je vous somme, au nom de Dieu, de ne nous frauder plus, ou je serai témoin contre vous en son jugement. » Il partit donc pour rejoindre à Meaux *Condé* qu'il accompagna à Orléans.

D'une voix unanime, la confédération protestante l'élut lieutenant-général sous les ordres du prince. Dans le conseil où l'on agita la question de savoir si l'on demanderait des secours aux protestants allemands et anglais, Coligny s'y opposa avec véhémence en jurant qu'il mourrait plutôt que de souffrir que ses coreligionnaires fussent les premiers à appeler les étrangers en France. Il voulait, s'il nous est permis d'employer cette expression triviale ennoblie par un grand homme, que les Français « lavassent leur linge sale en famille » ; mais il insista en même temps pour que Condé, profitant de sa supériorité momentanée, portât un coup décisif. Après l'infructueuse conférence de Thoury, à laquelle il assista, il renouvela ses instances avec plus de force, en représentant que dans une guerre civile, le parti insurgé n'a de salut à attendre que de la vigueur et de la promptitude de ses résolutions. Il prédit que tout retard serait fatal, parce que les ressources de chaque gentilhomme s'épuiseraient, que l'enthousiasme des soldats s'éteindrait et que par suite les compagnies s'affaibliraient de jour en jour par des désertions. *Genlis* combattit son avis, et malheureusement pour la cause du protestantisme, il fit prévaloir son opinion. On continua donc à négocier.

Coligny ne se rendit point d'abord à la conférence de Talcy; mais une lettre interceptée ayant excité ses inquiétudes sur le sort de *Condé*, il y courut à la tête d'une troupe nombreuse. Il est fort probable que sa présence empêcha le coup de main qu'on méditait contre la personne du chef des huguenots; dans tous les cas, elle tira Condé du mauvais pas où celui-ci s'était engagé.

Après la rupture des négociations, il s'enferma dans Orléans où il put braver en sûreté les arrêts du Parlement de Paris qui le condamna comme rebelle, ainsi que ses frères. Furent en même temps condamnés à mort *La Rochefoucauld*, *Sénighan*, *Montgommery*,

[1] La harangue lue par Quintin au nom du clergé est rapportée par *La Place* dans ses *Commentaires de l'estat de la Religion et République*.

Rohan-Frontenay, Grammont, d'*Alègre-Milhaud, Genlis, Esternay,* de *Brèche* bâtard de La Trémoille, de *Brosses* dit Tignonville, *Dampierre* aîné, *Boucart, Haumont,* de *Lion* dit *Rogier,* de la Beauce, *La Toreille,* de *Fay,* de *Millancourt,* d'*Alencourt,* de *Belleval,* de *Chaumes,* de *Picquelleux,* de *Buffey,* d'*Ouailly* (Duilly?), de *Lagny,* de *La Haye,* frère aîné de Robert de La Haye. L'arrêt fut rendu le 16 nov. 1562, selon le Journal de Bruslart. Trop faibles pour tenir la campagne, les protestants durent se borner à faire de fréquentes sorties, dans l'une desquelles Coligny, secondé par *Mouy* et *Genlis,* tailla en pièces à Châteaudun l'escorte d'un convoi de munitions destinées au siége de Bourges (1er septemb.).

L'arrivée d'Andelot, avec un corps de troupes allemandes, ayant rendu la supériorité numérique aux huguenots, Condé résolut de marcher sur Paris, sans écouter les objections de l'amiral qui représenta inutilement les périls d'une semblable entreprise. Le prince étant tombé malade, Coligny se rendit seul à l'entrevue du Port-à-l'Anglais qui n'aboutit à rien, non plus que celle du moulin Saint-Marceau, à laquelle il accompagna *Condé.* Lorsque l'armée protestante dut se retirer de dessous Paris, ce fut lui qui fit décider qu'on irait en Normandie chercher les secours promis par Elisabeth. Après la bataille de Dreux, à laquelle il prit une part brillante, il rallia les fuyards et se retira en bon ordre à La Neuville avec une partie du bagage et de l'artillerie. Loin de regarder la victoire des catholiques comme décisive, il voulait retourner au combat; mais il ne put y faire consentir les reîtres. Marchant donc sur Gallardon, il arriva à Anet où l'armée lui déféra le commandement en chef pendant la captivité de *Condé.*

Continuant sa route par la Beauce, il s'empara du Puiset et s'arrêta deux jours à Patay, où il célébra la Cène le jour de Noël et fit pendre quelques pillards afin de resserrer les liens de la discipline fort relâchés depuis la prise de Baugency. Averti du passage dans les environs d'un corps de troupes catholiques qui se rendait à Blois, il le poursuivit, mais inutilement, jusqu'à Fréteval; puis il revint sur Baugency avec l'intention de prendre ses quartiers d'hiver dans le Berry et la Sologne. Le 2 janv. 1563, il enleva Celles où il trouva dans les églises un butin considérable qui lui servit à apaiser pour quelque temps les murmures de ses reitres. Vers le même temps, il fit occuper Saint-Aignan par *La Rochefoucauld* et Montrichard par le prince de *Porcien.* Instruit des préparatifs du duc de Guise pour le siège d'Orléans, il se rendit dans cette ville avec toutes ses troupes en passant par Gergeau que *La Rochefoucauld* emporta, et par Sully dont *Boucart* et *Dampierre* s'emparèrent. A la suite d'un conseil qui y fut tenu, la défense d'Orléans fut confiée à Andelot, à qui l'amiral laissa presque toute son infanterie, tandis que lui-même, avec environ 4,000 chevaux, reprit, 1er fév. 1563, la route de la Normandie. Craignant que ses reitres mal payés et par conséquent mal contents ne prêtassent l'oreille aux propositions de la Cour qui cherchait à les débaucher, il hâta sa marche sans vouloir répondre aux trompeuses avances de la reine-mère, et il arriva bientôt sous les murs d'Evreux qu'il ne put forcer, faute d'artillerie. Un attroupement de paysans ayant essayé de lui disputer le passage près de Bernay, il le dispersa sans peine et se retira à Saint-Pierre-sur-Dive dont les riches églises fournirent une partie de la solde due aux Allemands. Pendant que le prince *Porcien* s'emparait de Pont-l'Evêque, Coligny marcha en personne sur Honfleur qui se garantit du pillage moyennant une forte contribution. Appelé par les réformés de Caen, qui s'étaient rendus maîtres de la ville, à l'exception du château, il leur envoya *Mouy* qu'il suivit bientôt avec huit pièces de canon et quelques troupes anglaises tout récemment débarquées. Le 2 mars, le château capitula. La garnison sortit vie et bagues sauves; mais un petit nombre de bourgeois, qui avaient massacré de sang-froid Louis *Frémont,* parce qu'il n'avait pas voulu adorer la Vierge, furent exceptés de la capitulation. Ils

s'attendaient à être mis à mort; Coligny cependant accorda la vie à presque tous, se contentant de leur imposer une amende.

Ce fut à Caen que l'amiral reçut la nouvelle de l'assassinat du duc de Guise, et qu'il apprit qu'une accusation de complicité pesait sur lui. Il méprisa d'abord ces rumeurs; mais lorsqu'il eut sous les yeux une copie des dépositions de *Poltrot*, il en comprit la gravité et il y répondit, le 12 mars, par un mémoire qu'il envoya à la reine-mère avec une lettre où il la suppliait de faire différer le supplice de l'assassin jusqu'à ce que la vérité fût connue. Catherine n'eut pas égard à sa prière. Cet empressement à faire périr le coupable, joint aux tergiversations de Poltrot dans ses différents interrogatoires, constitue sans doute une forte présomption en faveur de l'innocence de Coligny. Aussi Davila, tout ennemi qu'il se montre de l'amiral, s'est-il contenté d'écrire : « On *prétend* que l'amiral et *de Bèze* l'engagèrent à assassiner le duc de Guise en lui promettant des récompenses considérables, et lui persuadant qu'il ne pouvoit rien faire de plus agréable à Dieu que de les délivrer de leur plus cruel persécuteur. » Si l'indignation qui s'élève dans le cœur de tout homme loyal devant une telle accusation ne suffit pas pour la repousser loin d'un caractère tel que celui de Coligny, tout lecteur pourra voir à l'article *Poltrot* qu'elle ne soutient pas un examen sérieux.

Lorsque l'amiral apprit que la paix se négociait, redoutant ce qui arriva, il laissa à *Montgommery* le gouvernement de la Basse-Normandie qu'il avait entièrement reconquise, à l'exception de Graville, de Cherbourg et du Mont-Saint-Michel; puis il partit de Caen, 14 mars 1563, à la tête de ses reitres qu'il avait achevé de payer avec l'argent de la reine Elisabeth. Il passa près de Lisieux qui ferma ses portes, emporta de vive force Falaise, occupa Argentan qui se racheta du pillage au prix d'une contribution de dix mille livres et en recevant pour gouverneur le comte de *Lorges*. Après y avoir rétabli le culte protestant, il se rendit à Séez et y dépouilla la cathédrale de ses trésors. L'église de Saint-Martin ne fut pas épargnée, et même les soldats huguenots l'auraient livrée aux flammes sans la résistance de Jacques *de Bachaumont*, lieutenant de Montgommery. Divisant ensuite son armée en deux corps, dont l'un, sous les ordres du prince *Porcien*, marcha sur Bernay qui fut forcée, Coligny avec l'autre prit la route de Laigle dont le vicomte de *Dreux* venait de s'emparer et parut devant Mortagne que *Mouy* emporta d'assaut après une courte résistance. Il rentra dans Orléans le 23 mars; mais le traité de paix était signé depuis plusieurs jours. Il témoigna un vif mécontentement de cette précipitation et censura en termes énergiques l'égoïsme de Condé et de la noblesse protestante qui avaient sacrifié à leur repos les intérêts de l'Eglise.

Après avoir désarmé, l'amiral se retira avec Andelot à Châtillon-sur-Loing. Il profita du loisir que lui faisait la paix pour composer une seconde apologie; mais ce nouveau mémoire n'eut pas plus de succès que le premier. Impatienté des fausses accusations que ne cessaient de propager les Guise, il voulut braver ses ennemis, et se mit en route pour la Cour, escorté de six cents gentilshommes. Cette démarche qui pouvait rallumer la guerre civile, effraya la reine-mère ; elle se hâta d'envoyer au devant de lui le prince de *Condé* qui le rencontra à Essonne et parvint à le dissuader de se présenter à la Cour, en se chargeant de prendre lui-même sa défense, comme il le fit en effet dans le conseil privé, le 15 mai 1563. Le connétable de Montmorency se déclara aussi, hautement, pour son neveu; Andelot, qui avait accompagné Condé, s'exprima avec toute la vivacité de l'indignation, et le roi imposa silence aux deux partis. Mais les passions étaient trop violentes pour qu'on obéît. Quelque temps après, les Guise allèrent trouver le roi à Meulan dans l'appareil le plus lugubre, pour lui demander justice de l'assassinat du duc. Charles IX leur permit de se pourvoir au Parlement; puis, sur les observations du cardinal de Châtillon, que jamais son frère n'accepterait pour juges des hommes qui s'étaient montrés beaucoup trop partiaux pendant les troubles,

il revint sur la décision, ôta au Parlement la connaissance de cette affaire et la renvoya au Grand-Conseil, malgré l'opposition des princes lorrains. L'animosité que ceux-ci déployaient contre Coligny déplut à beaucoup de gentilshommes qui allèrent lui offrir leurs services en cas qu'on lui fît quelque insulte. Il eut la prudence de les remercier, et se borna à adresser des remontrances au roi sur l'attitude hostile du parti des Guise ; quelque temps après cependant, pour montrer qu'il ne les craignait pas, il retourna à la Cour et y reprit les fonctions de sa charge. L'affaire traîna ainsi jusqu'à l'assemblée de Moulins, où sur l'ordre formel du roi, les deux maisons se réconcilièrent, en apparence, après que l'amiral eut affirmé par serment qu'il n'avait pas trempé dans le meurtre dont on l'accusait d'être complice. Mais la réconciliation était si peu sincère, au moins de la part des Guise, que Coligny fut plusieurs fois en butte à des tentatives d'assassinat.

Pendant le voyage du roi dans les provinces, l'amiral resta à Châtillon, travaillant par tous les moyens possibles à calmer les méfiances des huguenots. Il ne quitta qu'une seule fois son château ; ce fut au mois de janvier 1565 lorsque le maréchal de Montmorency l'appela à Paris pour qu'il l'aidât à réprimer l'audace croissante des Guise. Sa présence alarma d'abord les Parisiens ; mais bientôt les craintes disparurent et ceux-là même qui le redoutaient le plus allèrent le complimenter. Lorsque le trouble occasionné par l'arrivée du cardinal de Lorraine fut apaisé, il retourna dans ses terres. Cependant sa démarche fut mal interprétée par la Cour. Défense lui fut faite de rentrer dans Paris. Pour sauver les apparences, un ordre semblable fut envoyé aux Guise.

Les caresses dont la reine-mère l'accabla au retour de son voyage, n'abusèrent point l'amiral et ne l'empêchèrent pas de réclamer la loyale exécution de l'édit d'Amboise. A peine publié, cet édit avait été violé, ou plutôt il n'avait jamais été exécuté. Dès le 10 déc. 1563, les Etats du Languedoc, la province de France qui comptait le plus de protestants, avaient demandé au roi de ne permettre que l'exercice de la religion catholique. Il est vrai que Catherine avait ordonné d'exécuter l'édit ; mais Damville n'en tint compte. De l'aveu de dom Vaissète, l'historien du Languedoc, il y dérogea par divers règlements et il traita les réformés avec une sévérité voisine de la cruauté. Coligny ne pouvait donc se dissimuler que les plaintes des huguenots étaient justes ; mais il avait une si profonde horreur de la guerre civile, qu'il frémissait à l'idée seule de reprendre les armes, et il employait tous ses soins à adoucir les esprits irrités de ses coreligionnaires. Ses scrupules durent enfin se taire, lorsque le prince de La Roche-sur-Yon l'avertit que la Cour était sur le point de le faire arrêter avec *Condé*.

Les chefs protestants s'assemblèrent à Valéry, puis à Châtillon afin de se concerter. Coligny voulait qu'on se tînt sur la défensive ; mais Andelot, dans un discours véhément qui entraîna toutes les convictions, fit comprendre le danger qu'il y avait à temporiser. Il ne restait plus qu'à dresser le plan de campagne. Les uns pensaient qu'il fallait se saisir du plus grand nombre de villes possible, afin de diviser l'armée catholique, comme si la dernière guerre n'avait pas démontré l'inutilité de ce projet. D'autres proposaient de s'emparer seulement de deux ou trois places qui servissent de points de ralliement, et d'en venir promptement à une bataille décisive. Cet avis offrait plus de chances de succès, et il allait être adopté lorsque Coligny en ouvrit un troisième. Il conseilla d'enlever le roi, et fit voir combien un coup de main était facile. Son opinion prévalut. Le rendez-vous fut pris à Rozoy-en-Brie (septemb. 1567) ; des émissaires partirent pour toutes les provinces et les chefs protestants armèrent secrètement.

Malgré toutes leurs précautions, la Cour fut avertie des mouvements des huguenots. Catherine de Medicis croyait avoir si bien caché son jeu, qu'elle n'attacha d'abord aucune importance aux avis qui lui parvinrent ; cependant

elle crut nécessaire d'envoyer à Châtillon, Thoré, fils du connétable, pour examiner de près la conduite de l'amiral. L'émissaire de la reine-mère trouva Coligny taillant les arbres de son jardin. Une occupation aussi innocente semblait annoncer une disposition d'esprit fort éloignée de celle d'un conspirateur. Catherine fut d'abord rassurée; mais Castelnau réveilla bientôt ses inquiétudes. La Cour n'échappa aux protestants qu'en fuyant précipitamment à Paris (*Voy.* II, col. 1057).

A la bataille de Saint-Denys (octob.), Coligny, après avoir enfoncé l'aile gauche de l'armée catholique, fut emporté, dit-on, par son cheval dans les rangs ennemis, et courut grand risque d'être fait prisonnier. Dans la marche au-devant de l'armée allemande, il s'empara de Bray-sur-Seine et Nogent où il passa la Seine à la tête de l'avant-garde qu'il continua à commander jusqu'à la la fin de la campagne.

Conduire, au cœur d'un rude hiver, une armée de plus de 20,000 hommes, sans argent, sans artillerie, sans magasins, sans cesse harcelée par des forces supérieures, à travers un pays hostile et défendu par de nombreuses garnisons, cette entreprise demandait une habileté peu commune. Coligny s'en chargea; grâce aux sages mesures qu'il prit, les soldats n'eurent pas trop à souffrir, et les protestants arrivèrent sous les murs de Chartres sans avoir éprouvé de pertes considérables. Durant le siège, l'amiral défit, à Houdan, La Valette qui inquiétait les derrières des assiégeants; il lui tua beaucoup de monde, prit quatre drapeaux et s'empara de presque tout son bagage. A son retour au camp, il apprit que sa femme était à toute extrémité. Il partit aussitôt pour Orléans, où elle avait cherché un asile, emmenant avec lui les plus habiles médecins, dont les soins restèrent inutiles. L'amiral fut navré de cette perte. Charlotte *de Laval* avait en toutes circonstances montré le zèle le plus ardent pour la Réforme; aussi jouissait-elle parmi les protestants d'une haute considération. Les catholiques eux-mêmes avaient pour elle une vénération qu'elle méritait par la gravité et la pureté de ses mœurs. Sa charité causa sa mort; ce fut en soignant les soldats malades dans les hôpitaux qu'elle gagna la maladie qui l'enleva, le 7 mars 1568.

La paix signée, Coligny se retira à Châtillon. En vain avait-il averti *Condé* et les autres chefs que la reine-mère n'était pas sincère, que son unique but était de sauver Chartres, qu'elle ne cherchait qu'à désunir les huguenots pour les surprendre ensuite chacun en particulier; il n'avait pas été écouté. Ses prédictions ne tardèrent pas à se vérifier. Davila avoue « que le roi, sous divers prétextes, restreignit en plusieurs points, par différentes exceptions, la liberté de conscience accordée aux huguenots; que le peuple en maltraita quelques-uns; que les magistrats en punissaient d'autres ou les chassaient des villes pour des raisons différentes en apparence de celle de la religion ». Coligny lui-même se vit menacé par des assassins. Il adressa au roi de sévères *Remontrances*, qu'on peut lire dans l'Histoire de J.-A. de Thou. Au lieu d'y faire droit, la Cour résolut de se saisir de sa personne; mais averti à temps, il se sauva avec *Condé* à La Rochelle.

Dès qu'il eut rassemblé des troupes, il marcha sur Niort et força le gouverneur à se rendre. Il reçut ensuite à composition Melle, dont ses soldats, sourds à sa voix, massacrèrent la garnison. Au siège d'Angoulême, où les protestants perdirent le jeune *Génissac*, gentilhomme de grande espérance, l'amiral eut avec *Puyviaut* une vive altercation au sujet de quelques chevaux dont ce capitaine s'était emparé malgré la capitulation. Indigné de voir un officier de considération donner le mauvais exemple, il se serait porté contre lui aux dernières extrémités, sans l'arrivée de *Condé* qui réussit à l'apaiser.

Après l'affaire de Pamprou, où l'avantage lui resta, il suivit l'armée catholique en retraite. Il prit avec l'avant-garde la route de Sansais, occupée par un corps de cavalerie qu'il battit; mais il attendit vainement l'arrivée de *Condé* qui s'était égaré en chemin. Le bruit du canon dans la direction de Jazeneuil l'avertit de la méprise du prince, et il vola aussitôt à son secours. Le duc

d'Anjou ayant décampé, il marcha sur ses traces jusqu'à Ausence, où il défit le régiment de Brissac. Quelques jours après, il tenta une surprise sur le quartier du duc d'Anjou lui-même; mais son dessein échoua, et il se retira à Montreuil-Bellay. Brissac ayant essayé de le surprendre à son tour, il le repoussa avec vigueur et lui tua beaucoup de monde. Cet engagement termina la campagne de 1568.

Celle de 1569 sembla s'ouvrir sous d'heureux auspices. Instruit de l'approche des troupes languedociennes, *Condé* résolut de se porter à leur rencontre. Le duc d'Anjou, qui était alors supérieur en forces, voulut empêcher la jonction; mais Coligny chassa de Jarnac les catholiques et leur enleva tout espoir de franchir la Charente sur ce point. L'armée royale marcha vers Châteauneuf, cotoyée sur l'autre rive par l'amiral qui, ayant vu des détachements catholiques traverser la rivière en bateaux et s'établir sur le bord opposé, plaça deux régiments à un quart de lieue de leur campement et 800 chevaux un peu en arrière pour les soutenir, avec ordre de surveiller les mouvements de l'ennemi et de s'opposer à ses progrès. Ces précautions prises, il se retira à Brassac; mais à peine se fut-il éloigné, que les soldats, presque tous volontaires et peu habitués aux fatigues de la guerre, prirent sur eux de chercher un poste moins incommode que celui qui leur avait été assigné. L'armée catholique passa donc la Charente sans obstacle. Averti trop tard pour remédier au mal, Coligny jugea nécessaire de se mettre en retraite, et envoya à ses lieutenants l'ordre de le rejoindre; mais les soldats étaient dispersés à de si grandes distances que trois heures se passèrent avant que *Montgommery* et *Puyviaut* pussent les rassembler, et pendant ce temps, le duc d'Anjou engagea l'action. Nous avons raconté ailleurs la funeste issue de la bataille de Jarnac. (*Voy.* II, col. 1603).

Coligny et Andelot se retirèrent à Saint-Jean-d'Angély et y arrivèrent le soir même. De là ils gagnèrent Saintes, où les princes de *Navarre* et de *Condé* avaient été conduits. L'amiral les mena à Tonnay-Charente, où *Henri* de Béarn fut proclamé chef de l'armée protestante, sous sa direction.

A la nouvelle de l'arrivée des troupes allemandes sur la Loire, Coligny se mit en route pour les aller joindre; mais avant d'affronter de nouveaux dangers, il voulut coucher par écrit ses dernières volontés. Son testament est daté d'Archiac, 6 juin 1569[1]. Il commence, selon l'usage du temps, par une confession de foi. Après avoir déclaré qu'il entend vivre et mourir dans la profession de la religion réformée, il proteste que jamais il n'a eu, comme on l'en a accusé, l'intention d'attenter aux jours de la famille royale; que jamais même il ne s'est trouvé en aucune assemblée où pareille chose ait été proposée. Il repousse le reproche d'ambition, en affirmant que le zèle seul de la religion l'a porté à prendre les armes et qu'il a toujours fait ce qui dépendait de lui pour procurer la paix, ne redoutant rien plus que la guerre civile. Il ordonne que ses enfants continuent à être élevés dans l'amour et la crainte de Dieu, en remerciant leur précepteur *La Gresle* des soins qu'il leur a prodigués jusque-là; il lui recommande de les éloigner de toutes mauvaises compagnies, et témoigne le désir que ses neveux soient élevés avec eux. Il conseille ensuite à sa fille aînée d'épouser *Téligny*, à cause des rares qualités qu'il a trouvées en lui et qui assureront son bonheur. Il conjure Mme d'Andelot de se charger de ses deux filles cadettes, et il exprime la volonté d'être enterré sans pompe à Châtillon auprès de sa femme. Il nomme pour exécuteurs testamentaires son frère Odet, son neveu

[1] Il est imprimé dans Du Bouchet, p. 548. Un autre exemplaire du même testament dont l'original est à la Bib. nat. (Du Puy, vol. 81) a été imp. dans le *Bull.* t. I p. 263; ce dernier exemplaire contient diverses clauses ajoutées au précédent par le testateur, celle-ci par exemple qui donne la date de ces additions :

« Item ayant entendu que mon college de Chastillon a esté brulé [par des compagnies italiennes envoyées par le roi en septembre 1569] et que mon intention est de le réédifier d'aultant que j'ay eu cela en singulière recommandation, et si je n'ay le moyen de le faire et que le temps et commodité le portent, je veux et entends qu'il soit réédifié et l'exercice remis pourceque c'est un bien public et par lequel Dieu peult estre honoré et glorifié. »

La Rochefoucauld et ses deux amis *La Noue* et *Saragosse*, en les priant d'être les tuteurs de ses enfants.

Dès le lendemain, 7 juin, il attaqua Nontron qu'il emporta. Après avoir franchi la Vienne près de Limoges, en passant sur le corps d'un détachement catholique qui fut détruit par *Mouy*, il arriva sans obstacle à Chalus. La jonction avec les troupes allemandes s'opéra, le 10 ou le 12 juin à Saint-Yrier. Coligny qui comptait alors 25,000 hommes de bonnes troupes, marcha aussitôt contre le duc d'Anjou campé à La Roche-Abeille. Il commandait en personne à l'avant-garde, ayant sous ses ordres Jean *de Soubise*, *La Loue*, *Téligny*, *Briquemault*, *Beauvais-La Nocle*, et Louis de Nassau, appelé ordinairement la comte Ludovic. Les princes *Henri* de Béarn et *Henri de Condé* étaient au corps de bataille avec le prince d'Orange Henri de Nassau, Mansfeld et *La Rochefoucauld*. A l'aile droite étaient *Beaudiné* et *Piles*; *Pouvray* et *Pouillé* ou *Pouilly*, à l'aile gauche. Un corps de cavalerie formait la réserve, et l'infanterie allemande marchait sur les ailes avec l'artillerie.

Le 15, dit de Thou, Piles engagea l'action avec tant de vigueur qu'il rejeta l'ennemi dans ses retranchements. Repoussé à son tour, il retourna à la charge avec fureur, soutenu par les cornettes de cavalerie de *La Motte-Pujols* et de *Brillaud* ; mais la position des catholiques était si forte qu'une fois encore il dut se replier ; il courut même personnellement le plus grand danger. Attentif aux péripéties de cette lutte sanglante, Coligny ordonna à *La Ramière*, sergent-major de Piles et officier d'une grande bravoure, ainsi qu'aux capitaines *Rouvray* et *Pouillé*, qu'il fit soutenir par les cornettes de Joachim *Le Vasseur* sieur de Cognée, et de François *d'Angennes* sieur Du Coudray-Rambouillet, de tourner le village qui couvrait les catholiques et de les prendre en flanc. Cette attaque eut tout le succès qu'il en attendait. L'ennemi dut s'enfuir vers les hauteurs sous la protection de son artillerie. L'infanterie seule aurait pu l'y poursuivre ; mais elle était harassée de fatigue et la pluie avait mis hors de service le peu de munitions qui lui restait. La cavalerie demeura toute la journée sur le champ de bataille, sans que les catholiques osassent redescendre dans la plaine. Cet engagement ne coûta aux huguenots que quelques hommes parmi lesquels on cite les capitaines *Trémemond*, *Fontaine*, *La Mérie* et *Peyrol*, ces deux derniers du Dauphiné. *Grandry* reçut à la jambe un coup de feu qui nécessita l'amputation. Le lendemain, il y eut encore quelques escarmouches dont l'avantage resta aux protestants, et le duc d'Anjou prit ses quartiers.

Malgré le succès qu'il venait d'obtenir, Coligny renouvela les propositions de paix qu'il avait déjà faites avant la bataille. Aussitôt après sa jonction avec les Allemands, il avait en effet demandé au duc d'Anjou pour l'*Estrange* qu'il voulait députer en Cour, un passeport qui lui avait été refusé. Il dressa alors une requête pour supplier très humblement S. M. « de vouloir ottroyer à ses sujets de quelque condition que ce soit, et par tout son royaume, libre exercice de leur religion sans exception ne modification aucune, avec les seuretez y requises et nécessaires ; protestant que si en quelque point de la confession de foy cy-devant présentée à S. M. par les églises de France, on leur pouvoit enseigner par la Parole de Dieu, comprinse aux livres canoniques, estre eslongnez de la doctrine des prophètes et apôtres, de promptement donner les mains et céder très volontiers à ceux qui les instruiroyent mieux. » Il fit présenter cette requête à Charles IX par le maréchal de Montmorency dont la réponse, datée du 20 juillet, ne lui laissa aucun espoir d'obtenir la paix qu'il appelait de tous ses vœux. Il se vit donc forcé de continuer la guerre, et comme le duc d'Anjou refusait prudemment la bataille, il se mit à faire le siège de différentes places. Il s'empara successivement de Brantôme, de Chabanais, de Confolens et de plusieurs autres villes ou châteaux du Périgord et de l'Angoumois. *Téligny* fit lever le siège de Niort, *La Loue* prit Châtellerault, *Mouy* entra par composition dans Saint-

Geniès. L'amiral en personne emporta Lusignan dont le château passait pour une des plus fortes places du royaume. Il y laissa pour gouverneur le baron de *Mirembeau*. Le siège de cette ville lui coûta deux officiers distingués, *Du Breuil* et de *Chesnay*. La joie que devaient lui causer ces rapides conquêtes fut troublée par la nouvelle que les catholiques avaient saccagé son beau château de Châtillon-sur-Loing, qui avait été décoré avec magnificence par Jean *Goujon* et d'habiles peintres italiens. *Gigon* qu'il y avait laissé avec un petit nombre d'hommes, ne pouvait opposer une résistance sérieuse. Il obtint cependant une capitulation qui lui permit de se retirer à Montargis avec sa famille ; mais le château fut pillé et les meubles vendus à l'encan.

Après avoir renforcé la garnison de Châtellerault d'une compagnie commandée par *Lineron*, Coligny se disposa à marcher sur Saumur, dont la possession lui aurait assuré un pont sur la Loire et lui aurait permis de porter la guerre aux portes de Paris, seul moyen, selon lui, de forcer la Cour à signer la paix. Mais la noblesse poitevine, qui faisait la principale force de son armée, le supplia avec instances de mettre le siège devant Poitiers, préférant dans cette circonstance encore son intérêt particulier à l'intérêt général. Il lui fallut céder malgré lui.

Toute l'armée huguenote marcha donc contre la capitale du Poitou, qui ne le cédait alors qu'à Paris pour l'étendue de son enceinte. En route, *Vérac* enleva Couhé dont une partie des habitants renouvela l'exemple de Numance. Sansais, Vivonne et d'autres petites places tombèrent également au pouvoir de l'amiral qui arriva devant Poitiers le 24 juillet 1569. *Beauvais-La Nocle*, chargé d'en reconnaître les approches, ayant rapporté que la ville était beaucoup plus forte qu'on ne se l'imaginait, Coligny ordonna la retraite ; mais un conseil de guerre tenu à Montreuil ayant décidé qu'on entreprendrait le siège, l'armée reparut, le 26, sous les murs de la place.

Quelques jours se passèrent avant que l'amiral pût commencer l'attaque, parce qu'il manquait de grosse artillerie. Dès qu'il eut reçu les canons que *Genlis* lui amenait de La Rochelle, il fit dresser une batterie de quatorze pièces contre la porte du Pont-à-Joubert, et d'autres moins formidables sur les hauteurs qui dominaient la ville. La tranchée s'ouvrit le 1er août, c'est-à-dire le jour même où huit ans auparavant le maréchal de Saint-André avait pris Poitiers sur les protestants. On se canonna de part et d'autre avec vigueur. Les assiégés multiplièrent les sorties et presque toujours avec succès, la vaste enceinte de la ville ayant forcé l'amiral à disséminer ses troupes à de grandes distances. Cependant l'artillerie protestante fit brèche ; mais, après un assaut infructueux, Coligny, désespérant de réussir du côté du pont, changea ses batteries de place et en dressa une contre la muraille du Pré-à-l'Abesse. Dès le 10 août, la brèche fut jugée praticable. L'amiral fit construire un pont flottant pour franchir le Clain qui l'en séparait ; mais le pont ne s'étant pas trouvé assez solide, il lui fallut différer l'assaut. Les assiégés profitèrent de ce répit pour couper les câbles du pont et réparer la brèche. Le feu recommença donc, et pendant que son artillerie achevait de ruiner les défenses de la place, Coligny fit rassembler par le conseiller *Saint-James*, qui fut pris et tué dans cette expédition, tous les bateaux qu'on put trouver le long de la rivière. Trois nouveaux ponts furent établis, et l'assaut fixé au 23 août. Un détachement d'infanterie parvint à se loger dans la brèche et à s'y maintenir. Le lendemain *La Noue*, qui fut blessé au bras d'un coup d'arquebuse, *Téligny*, les deux *Moncin*, *Minguetière* et *Clermont d'Amboise* l'aîné s'élancèrent sur la muraille en ruines, chassèrent les soldats qui la défendaient. Déjà ils se croyaient maîtres de la place, lorsqu'ils se virent arrêtés et forcés à la retraite par une inondation que les assiégés avaient produite en barrant la rivière au-dessous de la tour de Rochereul au moyen d'un batardeau. En vain Coligny essaya-t-il de rompre cette digue à coup de canon ; l'industrie et l'activité des catholiques déjouèrent toutes ses

mesures. L'amiral regretta, mais trop tard, de ne pas avoir fait occuper tout d'abord le faubourg de Rochereul, contre lequel il dirigea dès lors toutes ses attaques. Une forte muraille qui en défendait l'entrée fut bientôt renversée. Coligny offrit la vie au capitaine *Dominique*, qui, dans une querelle avec le jeune *Fontaine*, avait répondu à un soufflet par un coup de dague, s'il voulait aller reconnaître la brèche. Quelque périlleuse que fût l'entreprise, l'intrépide capitaine n'hésita pas. Couvert d'une cuirasse, une rondache au bras gauche, un épieu dans la main droite, il s'avança d'un pas tranquille jusqu'au fossé dont il sonda avec soin la profondeur; puis, après avoir examiné à loisir la largeur de la brèche et ses défenses, il s'en retourna au milieu d'une grêle de balles dont aucune ne l'atteignit. Sur son rapport, la brèche ne fut pas jugée suffisante et l'assaut fut différé.

Le 3 sept., *Piles* et le puîné de Briquemault, *Saint-Audens* (appelé par Bèze *Saint-André*), montèrent à l'assaut avec une bravoure sans égale. Ils allaient se rendre maîtres de la brèche, lorsqu'une décharge à mitraille mit en pièces presque tout le régiment de Piles qui reçut lui-même une grave blessure à la cuisse. Sans se laisser déconcerter, Saint-Audens continua l'attaque; mais il tomba bientôt mortellement blessé, et Coligny fit sonner la retraite.

Renonçant à l'espoir d'emporter Poitiers de vive force, l'amiral résolut de la prendre par famine; il comptait y réussir promptement, car il savait que les vivres commençaient à manquer aux assiégés. En mettant le siège devant Châtellerault, le duc d'Anjou lui ravit cette dernière espérance. Dans des circonstances ordinaires, il aurait pu peser si la prise de Poitiers compenserait la perte de cette place importante; mais comme un grand nombre de ses plus vaillants officiers s'y étaient retirés malades ou blessés, il était impossible qu'il songeât à les abandonner.

Ce siège, non moins célèbre par la vigueur de l'attaque que par l'habileté de la défense, coûta aux protestants plus de deux mille hommes, enlevés autant par les maladies que par le feu de l'ennemi. De *Languetot*, dont le père Jean *Bazin* avait été tué au siège de Rouen en 1562, le jeune *Rouvray*, *Frampas*, *Pompe*, *Noroux*, *Périer*, *Sémur* furent du nombre des morts. D'*Ouarty* ou de *Warty* reçut une blessure qui nécessita l'amputation; le vicomte de *Bloisset* [Blosset ?] eut un bras emporté; *Bedeuil*, beau-fils de Beauvais-La Nocle, mourut à Lusignan de ses blessures. *La Rochefoucauld*, *d'Acier*, *Beauvais-La Nocle*, *Briquemault*, *Conforgien*, *Du Fay-Changy*, *Saragosse*, *La Salle*, affaiblis par la fièvre ou mis hors d'état de servir par leurs blessures s'étaient retirés dans les villes voisines. Coligny lui-même avait souffert pendant plusieurs jours d'une dyssenterie violente, et à peine convalescent, il avait failli être empoisonné par Dominique *d'Albe*, son valet de confiance, qui s'était laissé corrompre par la Cour. Quelque épuisée que fût son armée, il aurait cependant accepté avec joie la bataille; mais le duc d'Anjou mit tous ses soins à l'eviter.

Apprenant que Châtellerault était assiégé, Coligny fit partir *La Noue* pour y conduire du secours, et le lendemain, 7 sept., il se mit lui-même en marche, plaçant à l'arrière-garde, pour couvrir la retraite, *Mouy* et *La Rivière*, qui commandait sa cornette en l'absence de *Saragosse*. Le 10, il arriva devant Châtellerault qui était vaillamment défendue par *La Loue*, assisté de *Valavoire*, *Brossay*, *La Motte-Pujols*, *Boisse*, *Normand*, *Beaujeu*. Il y jeta un renfort de 400 arquebusiers sous les ordres du capitaine dauphinois *Bernier*, et prit toutes ses dispositions pour une bataille générale; mais l'armée catholique se retira en hâte, vivement poursuivie par *Briquemault*, *Soubise* et *La Serre*, de Bourgogne, qui commandait la division de Beauvais-La-Nocle.

Une attaque contre le Port-de-Piles ayant échoué, Coligny passa la Creuse un peu au-dessus de cette ville et offrit de nouveau la bataille aux catholiques qui la refusèrent encore une fois. La disette de vivres l'obligea à se replier

sur Faye-La-Vineuse, où il prit ses quartiers d'hiver.

Après avoir employé tour à tour contre l'amiral la force des armes et la trahison, sans pouvoir se défaire de ce redoutable adversaire, Charles IX eut alors recours à un dernier expédient. Par arrêt du 13 sept. 1569, le Parlement de Paris le mit hors la loi, le fit pendre en effigie sur la place de Grève et promit une récompense de 50,000 écus d'or au soleil à quiconque le livrerait. La haine de Charles IX ne fut pas encore satisfaite. Il voulut qu'on ajoutât ces mots *mort ou vif*, et le Parlement le satisfit par un nouvel arrêt, du 28 sept., qui fut traduit en latin, en allemand, en italien, en anglais et en espagnol, tant le désir était grand de trouver un assassin ! La mort avait mis Andelot à l'abri des fureurs du Parlement et des Guise ; mais on sévit contre ses enfants orphelins dont on confisqua les biens. D'autres arrêts furent rendus, quelques jours après, contre Jean *de Ferrières*, vidame de Chartres, et contre *Montgommery*, qui eux aussi furent dévoués, vainement d'ailleurs, au fer des assassins. Coligny qui avait coutume de dire qu'il vaut mieux mourir une fois que de vivre éternellement dans la crainte, méprisa d'ailleurs les éclats de cette rage impuissante, pour ne s'occuper que des devoirs du difficile commandement qu'il exerçait.

Le duc d'Anjou, en effet, à qui de nombreux renforts avaient donné une grande supériorité, venait de prendre l'offensive. Informé que l'armée catholique était en marche du côté de Loudun, et devinant que l'intention des généraux ennemis était de lui couper ses magasins, l'amiral leva ses campements, et fit une telle diligence qu'il arriva le premier dans la plaine de Saint-Clair, où il rangea ses troupes en bataille, se chargeant, selon son habitude, de commander l'avant-garde; elle était formée des corps de *Saragosse*, *La Serre*, *Avantigny*, *Autricourt* et *Renel*; *Mouy*, détaché pour reconnaître l'ennemi, n'avança pas assez et ne l'aperçut pas, en sorte que Coligny, trompé par son rapport, commença à faire filer ses troupes vers Moncontour qui avait été occupé par *La Noue*, *La Loue* et le capitaine *Normand*. La plus grande partie de l'armée protestante était déjà en route, lorsque le duc de Montpensier déboucha dans la plaine et tomba sur l'arrière-garde composée de cinq cornettes de cavalerie française, de deux cornettes de reitres et de la compagnie d'arquebusiers à cheval de *Montarnaud*, capitaine provençal. *Mouy* qui la commandait, soutint vaillamment cette attaque imprévue; mais trop inférieur en nombre, il fut mis en déroute, après avoir perdu le capitaine picard *Audancourt*, avec *Monteurin* et *Entrechaux* cornette de Saint-Auban, comptés tous trois parmi les plus braves officiers huguenots. Coligny cependant continua sa marche sans se laisser entamer, jusqu'à ce qu'il eût franchi un ruisseau derrière lequel il se crut en sûreté. Il s'était imaginé que toute l'armée catholique allait fondre sur lui; mais bientôt l'hésitation de Montpensier lui persuada qu'il n'en avait devant lui qu'une partie. Après avoir harangué ses troupes à qui il inspira son courage, il repassa le ruisseau et tomba avec tant d'impétuosité sur l'ennemi qu'il le mit en fuite et lui prit deux drapeaux. Trop faible pour pousser plus loin son avantage, et craignant d'être enveloppé par le gros de l'armée catholique qui commençait à couvrir la plaine, il se replia en bon ordre, emmenant ses blessés parmi lesquels étaient *La Serre* et *La Rivière*, qui succomba peu de temps après, et il reprit sa position derrière le ruisseau. L'infanterie ennemie essaya de le franchir; mais les huguenots soutinrent vaillamment le choc sans perdre un pouce de terrain, sinon sans éprouver quelques pertes, dont la plus notable fut celle du capitaine *Lisle*. L'artillerie catholique ouvrit alors sur leurs rangs serrés un feu meurtrier auquel Coligny ne put répondre, car la sienne était déjà à Moncontour; cependant, comme il sentait qu'un mouvement en arrière entraînerait une déroute complète, il fit bonne contenance et resta exposé sans défense, pendant plusieurs heures, aux ravages des boulets ennemis. La nuit lui permit enfin de se replier sur Moncon-

tour où il arriva le lendemain, 2 octobre.

La supériorité numérique des catholiques, le découragement de ses propres soldats, tout faisait une loi à Coligny d'attendre que l'arrivée de *Montgommery* avec l'armée des vicomtes rétablit l'égalité et relevât le moral des protestants; mais, dans cette circonstance encore, la lassitude de ses lieutenants et l'indiscipline de ses troupes ne lui laissèrent pas la liberté du choix. Il assembla un conseil qui, contrairement à son avis, opina pour la bataille. Il lui fallut céder et donner ses ordres en conséquence. Au lieu de les exécuter, les Allemands déclarèrent « que si on ne leur bailloit argent, ils ne marcheroient pas. » Les princes, mandés en toute hâte, apaisèrent cette mutinerie à force de promesses; mais un temps précieux avait été perdu et il fut impossible à Coligny de gagner une forte position qu'il avait reconnue auprès d'Airvault et qui aurait compensé la disproportion des forces par les avantages du terrain. Contraint de recevoir la bataille dans la plaine d'Assais, il prit les meilleures dispositions possibles. Pressentant le résultat de la journée, il ne voulut pas que les deux jeunes princes restassent exposés aux chances du combat, et il les renvoya à Parthenay avec une escorte de cinq à six cents chevaux qui auraient été fort utiles sur le champ de bataille. Son armée comptait environ 6,000 cheveux et 12,000 hommes de pied avec huit pièces d'artillerie. Il la divisa en deux corps. Le premier, qui formait la droite, fut mis sous les ordres du comte Ludovic; c'est là que combattirent *Beaudiné*, *Montbrun*, *Blacons*, *Mirabel*, *Virieu*. Coligny, à la tête du second, se plaça à gauche et un peu en arrière, du côté de Moncontour. Sous lui commandaient *La Noue*, *Du Bouchet*, *Téligny*, d'*Acier*, *La Loue*, *Mouy*, le capitaine *La Ramière*, et le colonel des lansquenets, *Grandvillars*. Il fit soutenir les escadrons français par des arquebusiers, appuya les reîtres par des escadrons français, à cause de leur différente manière de combattre, et jeta sur les flancs de l'infanterie allemande les régiments de *Piles*, de *Rouvray*, d'*Ambres*, du jeune *Briquemault* et de *Du Chailar*.

Les deux armées se trouvèrent en présence à huit heures du matin; cependant la bataille ne s'engagea qu'à trois heures du soir, après une canonnade dont les catholiques eurent à souffrir autant que les protestants. Du premier choc, les volontaires français, qui couvraient les ailes, furent mis en déroute malgré les efforts de *Mouy* et de *La Loue*. Coligny rétablit le combat à la tête de trois régiments d'arquebusiers français et d'un corps considérable de cavalerie. Plusieurs charges conduites avec vigueur contre l'avant-garde catholique la firent plier plusieurs fois, mais sans la rompre; cependant les protestants se tenaient déjà pour assurés de vaincre, lorsque la cavalerie allemande du duc d'Anjou changea la face des choses. Coligny, qui se comportait dans l'action non moins en soldat qu'en général, s'avança au devant d'elle et tua de sa propre main le comte Rhingrave qui de son côté lui meurtrit la mâchoire d'un coup de pistolet. Coligny enveloppé de tous côtés, courait le danger d'être pris, lorsque Mansfeld, accourant à son secours, dispersa les reîtres catholiques. Tiré de la mêlée par un gentilhomme normand, nommé *La Plotinière*, qui avait été son page, l'amiral étouffé par le sang qui sortait de sa blessure, fut forcé de se faire emporter loin du champ de bataille. Mansfeld et le comte Ludovic soutinrent quelque temps encore avec succès les efforts des catholiques; peu s'en fallut même qu'ils ne fissent prisonnier le duc d'Anjou. Ce furent les Suisses qui décidèrent la journée par une attaque furieuse contre les lansquenets. La jalousie de métier, aussi féroce que la haine religieuse, les rendit impitoyables. Presque toute l'infanterie allemande fut massacrée. Les protestants perdirent, dans cette bataille de deux heures, 4 à 5,000 hommes, mais peu d'officiers de marque, si l'on en excepte d'*Autricourt*, *Du Bouchet*, *Biron* et *Saint-Bonnet*. Ils ne sauvèrent pas un seul de leurs canons.

La retraite se fit en assez bon ordre sur Parthenay que l'amiral, toujours prudent, avait eu la précaution de faire

occuper par le capitaine poitevin *Laubouinière des Champs*. Dans un conseil tenu la nuit même, il fut arrêté qu'on donnerait avis aux puissances protestantes de la perte de la bataille et qu'on leur demanderait de nouveaux secours; en même temps, on résolut de se replier sur Niort. Entièrement démoralisés par une défaite dont ils ne pouvaient pourtant accuser que leur insubordination, la plupart des chefs huguenots voulaient traiter à tout prix avec la Cour; mais Coligny combattit leur sentiment avec tant d'énergie, il leur fit sentir si clairement que demander la paix dans les circonstances présentes, c'était sacrifier leur religion et leurs vies, que son opinion, appuyée par les jeunes princes, triompha. Il chargea donc le brave *Mouy* de la défense de Niort, où il mit une forte garnison assez bien approvisionnée; *Piles*, à peine guéri de ses blessures, fut laissé à Saint-Jean-d'Angély, et *Blacons* à Angoulême. Lui-même, avec le reste de ses troupes qui avaient le plus extrême besoin de repos, se rendit à La Rochelle.

Malgré son indomptable fermeté, le désastre qu'il venait d'essuyer l'avait presque abattu. L'avenir se présentait à lui sous le plus sombre aspect. « L'amiral, raconte d'Aubigné, se voiant sur la teste, comme il avient aux capitaines des peuples, le blasme des accidens, le silence de ses mérites, un reste d'armée qui entière se désespéroit auparavant le dernier désastre, de plus des villes foibles, des garnisons estonnées, des estrangers sans bagage, lui sans argent; des ennemis très puissans et sans pitié pour tous, et surtout pour lui; ce vieillard pressé avec la fièvre enduisoit tous ces points et plusieurs autres, plus cuisans que sa fâcheuse plaie. Comme on le portoit en une litière, *L'Estrange*, vieil gentilhomme et de ses principaux conseillers, cheminant en mesme équipage et blessé, fit en un chemin large avancer sa litière au front de l'autre, et puis passant la teste à la portière, regarda fixement son chef, se sépara la larme à l'œil avec ces paroles : *Si est-ce que Dieu est très doux.* Là-dessus ils se dirent à Dieu bien unis de pensées sans pouvoir dire davantage. » Cet appel à la foi de Coligny fut entendu; il releva le courage du vieux guerrier qui arriva à La Rochelle plein des plus fermes résolutions.

Une des qualités maîtresses de Coligny comme général, c'était son habileté extraordinaire à réparer promptement les échecs qui semblaient les plus irréparables, en sorte qu'on a pu dire avec raison qu'il était plus redoutable après une défaite que ses ennemis après une victoire. Activement secondé par Jeanne *d'Albret* qui, au milieu des désastres de son parti, montra un courage héroïque, il rassembla les débris de son armée, enrôla de nombreux volontaires, et partit bientôt des environs de La Rochelle à la tête d'une cavalerie assez forte et de 3,000 hommes de pied, dans l'intention de se réunir aux troupes victorieuses de *Montgommery*. Le 25 oct., il arriva à Argental, franchit la Dordogne, traversa une partie de l'Auvergne, le Rouergue, le Quercy, passa le Lot au-dessous de Cadenac, et arriva sans obstacle à Montauban. Après quelques jours de repos laissés à ses troupes, il fit partir un détachement sous les ordres de *La Loue*, *La Caze*, *Guitinières* et *Monein*, qui prirent Aiguillon par capitulation. Il les suivit deux jours après et jeta sur la Garonne un pont que Monluc réussit à rompre, sans pouvoir toutefois empêcher *Montgommery* de traverser le fleuve sur des bateaux et d'opérer sa jonction avec l'amiral. Coligny rentra donc à Montauban, décidé à porter la guerre dans le Languedoc. Il remonta la Garonne jusqu'aux environs de Toulouse, qu'il fit ravager pour venger l'assassinat de *Rapin*, et établit son camp à quelque distance de Castres. Caraman, dont les habitants furent passés au fil de l'épée, Las Bordes, Cuq, Auriac et toutes les petites places du voisinage tombèrent en son pouvoir. S'avançant plus au sud, vers Carcassonne, il prit Montréal, Conques et d'autres lieux fortifiés. Ce fut à Montréal qu'il reçut les députés de la Cour chargés de lui apporter la réponse du roi à ses propositions d'accommodement. Aussitôt après la bataille de Moncontour, Catherine de Médicis, profitant

de l'abattement des protestants, avait, en effet, offert à Jeanne *d'Albret* une amnistie avec la liberté de conscience. Ni la reine de Navarre ni Coligny n'avaient voulu accepter de pareilles conditions, cependant ils n'avaient pas cru devoir rejeter ces ouvertures et, dans le courant de janvier 1570, ils avaient envoyé à Angers, où la Cour se trouvait, Jean *de Lafin* et *Téligny* en qualité de négociateurs. Le roi persistant à refuser la liberté du culte, et Coligny à la demander, les conférences de Montréal n'aboutirent à rien. L'amiral toutefois ne se laissa pas rebuter, et il renvoya à Charles IX les mêmes députés, en leur adjoignant *Brodeau*, sieur de La Chassetière, secrétaire du prince de Navarre.

Ces pourparlers n'interrompirent pas les hostilités. Coligny s'avança vers Beziers, prit Capestang et Cazouls, où il fut heureusement rejoint par *Beaudiné* et *Renty* qui lui amenèrent de La Rochelle un renfort de cavalerie. Servian, Pignan, et d'autres petites places lui ouvrirent également leurs portes; mais les villes importantes lui restèrent fermées. En passant près de Montpellier, il eut à soutenir sous ses murs quelques escarmouches. Il se porta ensuite sur Lunel qu'il attaqua sans succès, ainsi qu'Aimargues. Le Crès, Le Terrail, Montferrier tombèrent en son pouvoir, et il arriva enfin à Nîmes, qui mit à sa disposition toutes ses ressources. Ce fut là qu'il annonça à ses compagnons d'armes le projet qu'il nourrissait de les conduire devant Paris. Divisant son armée en deux corps, il prit avec le premier, dans lequel se trouvaient les princes, la route d'Aubenas [1] en passant par Vaquières qu'il soumit. Le second se porta sur Bagnols et le Pont-Saint-Esprit, emporta Saint-Julien et Saint-Just d'Ardèche, mais perdit une partie de ses munitions qui furent enlevées par la garnison du Bourg-Saint-Andéol, malgré les efforts des capitaines *Brunet* et *Royer*. Après avoir laissé une garnison à Aubenas, sous les ordres du capitaine dauphinois *Poyet*, Coligny se rapprocha du Rhône pour éviter les montagnes du Vivarais, et établit son quartier-général au Pousin. Il finit par trouver un gué à Saint-Montant et jeta dans le Dauphiné un corps de troupes qui entreprit de forcer Montélimart. La résistance qu'opposa cette ville l'ayant convaincu qu'on ne l'emporterait qu'après un siége long et meurtrier, il rappela cette division, entra dans le Forez et se rendit maître de Saint-Etienne, le 26 mai 1570. Epuisé par les fatigues, accablé par les soucis, il y fut attaqué d'une fièvre inflammatoire qui le conduisit aux portes du tombeau et qui plongea toute l'armée dans la consternation. Quelques saignées faites à propos par Baudichon, habile médecin de la Faculté de Paris, et surtout la vigueur de son tempérament le sauvèrent.

A peine entré en convalescence, l'amiral eut à répondre à de nouvelles propositions de paix; mais convaincu que la Cour n'était pas sincère, il refusa la suspension d'armes qu'on lui demandait, et passa la Loire au pont Saint-Rambert dont *Saint-Jean*, frère de Montgommery, s'était saisi par ses ordres. Il se dirigea par Feurs, Saint-Symphorien et Roanne sur Arnay-le-Duc qu'il fit occuper, le 25 juin, par les compagnies de *Vérac* et de *Sorbières des Pruneaux*. Son armée, affaiblie par une longue marche, par les désertions, par des escarmouches continuelles, ne comptait plus que 2,500 arquebusiers et 2,000 cavaliers, dont la plupart, tristes débris des compagnies allemandes, étaient à peine armés. Elle ne possédait pas d'ailleurs une seule pièce de canon. L'armée catholique qui s'avançait à sa rencontre pour lui disputer le passage, se composait de 12,000 hommes de pied et de 4,000 chevaux bien équipés et soutenus par une bonne artillerie. Coligny néanmoins résolut de lui tenir tête. Profitant habilement des avantages du terrain, il prit position sur une colline protégée par un étang que *Saint-Jean* fut chargé de défendre avec 400 arquebusiers. *Rouvray* occupa un moulin près d'Arnay-le-Duc pour garder le chemin de cette ville. La cavale-

[1] Un habitant de cette ville, *La Tour*, prévôt du camp, avait combattu à Moncontour et passait pour mort. En le revoyant, sa femme éprouva une joie si vive qu'elle en mourut.

rie, divisée en six escadrons, était commandée par le comte Ludovic sous le prince de *Navarre*, par le marquis de *Renel* sous le prince de *Condé;* par *Coligny, Montgommery, Genlis* et *Briquemault*. Le combat s'engagea sur les bords d'un ruisseau qui séparait les deux armées. Les catholiques ayant essayé de le franchir, furent repoussés avec beaucoup de fermeté. Ils voulurent ensuite déloger *Saint-Jean*; mais les arquebusiers, soutenus à temps par *Piles* et *Montgommery*, firent échouer cette tentative. Ils ne furent pas plus heureux du côté d'Arnay-le-Duc; *Renel*, accouru au secours de *Rouvray*, les força à la retraite. Un autre corps descendu dans la plaine fut repoussé, après un sanglant combat, par *Briquemault* et *Montgommery*. La nuit sépara les combattants. La perte des protestants n'était point à comparer à celle des catholiques. Ils n'avaient à regretter qu'un seul officier de marque, le capitaine *Des Champs*, enseigne de *Colombières*. *Clermont* l'aîné, *Pontaut, Jamès* et *Brunet* avaient été blessés, et *Monein*, ancien lieutenant d'Andelot, fait prisonnier. Le lendemain, les deux armées restèrent en présence sans oser s'attaquer, puis elles se retirèrent chacune de son côté. Coligny marcha rapidement sur La Charité. Comme il l'avait prévu, l'alarme se répandit dans Paris, et la Cour s'empressa d'accepter les propositions qui lui furent faites par *Téligny, Beauvais-La-Nocle, Cavagne* et *La Chassetière*, lorsqu'elle apprit que l'amiral, impatienté de ses délais, s'était avancé déjà jusqu'à Châtillon-sur-Loing. Malgré les protestations de l'ambassadeur d'Espage et du nonce du pape, la paix fut signée le 8 août 1570 [1].

Pour preuve de sa sincérité, Coligny se hâta de congédier les troupes étrangères; mais en même temps, comme il se méfiait de la Cour, quoiqu'il ne pût se douter de l'infernale résolution à laquelle Catherine de Médicis venait de s'arrêter, au rapport de Davila, il se retira à La Rochelle avec les princes et ses principaux amis. Cette conduite prudente déjouait les projets de la reine-mère et de son digne fils. Pour attirer l'amiral dans le piège, Charles IX l'invita à son mariage; mais il s'en excusa. Loin de se laisser rebuter, le roi se détermina, selon l'expression de Davila, à employer des machines plus puissantes et des moyens plus efficaces. Comme l'édit était audacieusement violé, « soit, dit Tavannes, que le roi à dessein ne tînt parole, ou que la haine invétérée des catholiques causât des massacres en plusieurs lieux, *Téligny, Briquemault, Cavagne, Beauvais-La-Nocle* furent à plusieurs reprises chargés de porter au pied du trône les plaintes des huguenots. Charles IX leur prodigua toujours les témoignages de la plus grande cordialité, en protestant de sa ferme résolution de maintenir l'édit. L'interprétation favorable donnée par les commissaires royaux à quelques articles de cet édit, jointe à la prompte répression des massacres de Rouen et d'Orange, commença à diminuer les soupçons de Coligny. Les assurances de Téligny, de Louis de Nassau, de Briquemault, de Cavagne, lui persuadèrent presque que le roi était sincère. L'appât qui lui fut offert d'une guerre contre l'Espagne acheva de l'éblouir; car il était convaincu que l'unique moyen de rendre la paix à la France, c'était d'occuper les esprits inquiets hors du royaume, et c'était encore servir l'Eglise protestante que de combattre Philippe II, son plus

[1] Par l'article 39 du traité, il était stipulé que le roi remettrait aux huguenots, pour deux ans, les villes de La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité pour en user, comme places de sûreté à eux appartenantes durant ledit espace de temps. On a récemment imprimé, d'après l'original (Musée des Archives départementales; Paris, 1878, in-fol. p. 347), l'acte par lequel 19 gentilshommes huguenots prêtèrent serment, le 20 août, au délégué du roi, d'observer fidèlement les clauses de cet article. C'étaient donc à ce moment les 19 principaux chefs du parti valides. Voici leurs noms, leurs qualités et l'ordre de leur inscription :

1. Henry prince de *Navarre*, duc de Vendosmois et de Beaumont; 2. Henry de Bourbon prince de *Condé* duc d'Anguien; 3. Gaspard comte *de Coligny*; 4. Gabriel seigr et comte de *Montgommery*; 5. François de *Bricquemault* sr dudit B.; 6. Anthoine de *Clermont d'Amboise* mis de Renel; 7. Jehan *de Hangestz* sr de Genly; 8. Charles *de Beaumanoir* sr de Laverdin; 9. Bertrand *de Rabastins* vte de Paulin; 10. François de *Bricqueville* sr d'Amanville et de Coulombières; 11. Charles *du Bec* sr de Bourry; 12. Girard *de Lomaigne* sr de Serignac; 13. Pierre de *Beauvoir* sr dudit Beauvoir; 14. Armand de Clermont sr *de Pilles*; 15. Joachim de Segur sr de Puch *de Pardaillan*; 16. Roch de Surbiez sr *des Pruneaulx*; 17. Baptiste *de Renty* sr de Missy au Bois; 18. Jehan *de St-Simon* sr dudit S. Simon; 19. Léonor *Chabot* sr de Montieu.

cruel ennemi. Cependant, au lieu de se rendre lui-même à la Cour, il y envoya *Téligny, La Noue* et *Hangest d'Argenlieu* pour exposer au roi l'urgence de déclarer la guerre aux Espagnols. Charles IX accueillit parfaitement ses députés; mais il insista sur la nécessité de la présence de Coligny, à qui il destinait le commandement de l'expédition. Comment résister à tant de prévenances? L'amiral était si fortement persuadé des dispositions du roi à entreprendre la guerre de Flandres, qu'il prit d'avance des mesures afin d'affaiblir l'ennemi par une diversion. Il arma quelques vaisseaux pour aller, sous les ordres de *Minguetière*, reconnaître les ports des possessions espagnoles en Amérique. Mais la Cour de France instruisit elle-même les Espagnols du but de cet armement et de la route que devait suivre l'escadre. Attaqués à l'improviste dans un port de Saint-Domingue, les équipages furent massacrés sans qu'il en échappât un seul homme.

Coligny donna, dans le même temps, à l'Eglise protestante, des preuves encore plus directes de son zèle, en prenant une part active au synode national qui se tint à La Rochelle au mois d'avril 1571.

Ce synode avait terminé ses travaux, lorsqu'une nouvelle lettre du roi fort pressante, apportée à l'amiral par le maréchal de Cossé, son ancien ami, le décida enfin à partir au mois de sept. 1571. Il se mit en route escorté d'une quarantaine de gentilshommes, et aussitôt arrivé à Blois où était la Cour, il fut introduit chez le roi, aux pieds de qui il courut se jeter. Charles IX s'empressa de le relever, « l'appela son père, et après trois embrassades, la dernière une joue collée à l'autre, il dit de bonne grâce, en serrant la main du vieillard : « Nous vous tenons maintenant; vous ne nous échapperez pas quand vous voudrez. » Catherine de Médicis l'accueillit avec les démonstrations d'une joie non moins vive, et toute la Cour suivit l'exemple du maître, sauf les Guise qui, feignant beaucoup de mécontentement, se retirèrent à son arrivée. Le roi rétablit l'amiral dans toutes ses charges, lui fit don de 100,000 livres pour l'indemniser du pillage de son château, l'admit à ses conseils les plus intimes, en un mot le combla des marques de la plus haute faveur. *Téligny* son gendre, *Cavagne* son ami, eurent part aussi aux bonnes grâces royales. Enfin Charles IX voulut que le Conseil délibérât immédiatement sur la guerre de Flandres. Rien cependant ne fut conclu, et des affaires domestiques appelant Coligny à Châtillon, il obtint la permission de s'y rendre pour quelques jours et même de s'entourer d'une garde contre les entreprises des Guise.

Pendant sa courte absence, le roi lui écrivit plusieurs lettres remplies de témoignages d'affection. Il le rappela à la fin d'octobre, toujours sous le prétexte de la guerre de Flandres, et le reçut avec des démonstrations d'amitié plus grandes encore que la première fois. « Il ne se passoit jour, dit Aubigné, que les grâces, que les dons et les offices refusez à tous autres ne lui fussent accordez gaiement à la moindre parole qu'il vouloit prononcer. » Il ne quitta la Cour qu'à l'arrivée du légat Alessandrino. Charles IX lui fit entendre, avec beaucoup de ménagements, que la présence du chef des huguenots pourrait déplaire à l'envoyé du pape; mais, en même temps, il lui jura que rien ne serait capable de le faire dévier de la ligne qu'il s'était tracée. L'amiral se retira de nouveau à Châtillon d'où il fut appelé peu de temps après, pour présider aux préparatifs de la guerre de Flandres [1].

Charles IX, en effet, paraissait adopter entièrement les plans de Coligny. Il avait déjà envoyé au prince d'Orange de l'argent pour lever des troupes; il avança encore de fortes sommes à l'amiral et au comte Ludovic pour qu'ils réunissent un corps nombreux de gentilshommes et de soldats huguenots qui devait envahir les Pays-Bas sous les ordres de *Genlis* et de *La Noue*; enfin, il conclut, vers le même temps, une alliance défensive avec l'Angleterre. Sa

[1] On raconte qu'en quittant Châtillon, il rencontra sur sa route une vieille femme, de ses paysannes, qui se jeta à ses pieds, le suppliant avec larmes de ne pas continuer son voyage, et lui prédisant que la mort l'attendait à Paris. On montre encore l'endroit où cette scène se serait passée.

conduite semblait donc annoncer un changement complet de politique, et on comprend fort bien que Coligny, séduit par toutes ces apparences de sincérité, ait traité de chimères les craintes des Rochelois qui voyaient avec inquiétude un rassemblement considérable de troupes se former dans les environs de leur ville et une flotte s'équiper dans leur voisinage. Sa persuasion était si forte, que le roi « n'avoit d'autres désirs que de porter les armes hors de son royaume, et y maintenir tous ses sujets en une ferme et tranquille paix », que pour répondre à la confiance de Charles IX par une confiance égale, il rendit, avant l'expiration du délai fixé, les places de sûreté qui avaient été accordées aux protestants par le dernier traité de paix. La Rochelle seule, qui jouissait de grands privilèges, ne fut pas comprise dans cette restitution.

Cependant l'expédition de Flandres avait commencé par des succès. Charles IX en instruisit lui-même l'amiral, à qui il demanda de développer, dans un mémoire qu'il voulait soumettre au Conseil, les droits de la France sur les Pays-Bas. Ce mémoire, assez pauvre en bonnes raisons, fut rédigé par *Du Plessis-Mornay*. Le roi le reçut avec un plaisir apparent, et son unique but étant de gagner du temps, il chargea Morvilliers de le réfuter. Les objections du garde des sceaux firent naître des retards; Valenciennes et Mons furent repris par les Espagnols, mais les projets de la Cour avaient eu le temps de mûrir, et elle tenait enfin en son pouvoir les principaux chefs du parti huguenot.

La mort presque subite de la reine de Navarre n'éveilla pas le moindre soupçon dans l'âme loyale de Coligny. Ce grand politique, si habile, si éclairé, si sagement défiant, ferma, de parti pris, ses oreilles à tous les avertissements. De plus en plus inquiets des préparatifs qui se faisaient au Brouage sous le prétexte d'une expédition aux Açores, que la saison ne permettait plus, les Rochelois écrivirent encore une fois à l'amiral pour lui faire part de leurs alarmes qu'une foule d'indices justifiaient. « Je voy, grâces à Dieu, leur répondit-il en les rassurant, le roy si bien disposé à l'entretenement de la paix entre ses sujets, que nous avons tous occasion de le louer. » Cette lettre est datée du 7 août 1572. — « Soyez persuadé que nous avons un bon roy, » disait-il vers le même temps à *Blosset* qui lui demandait son congé. « Il nous est trop bon, répliqua le prudent capitaine, c'est pourquoy j'ay envie de m'en aller. » *Langoiran*, en s'éloignant à son tour, lui tint à peu près le même langage : « On nous fait ici trop de caresses; j'aime mieux me sauver avec les fous que de périr avec ceux qui se croyent sages. » *La Troche* alla jusqu'à lui dire : « Ou vous êtes le plus méchant des hommes, ou vous serez pendu avec nous. » Mais, repoussant, non sans impatience, tous ces avis, l'amiral répétait qu'il aimerait mieux être traîné ignominieusement dans les rues de Paris que d'avoir seulement la pensée de rallumer la guerre civile. Sa noble confiance s'élevait davantage à mesure que la perfidie de ses ennemis descendait plus bas. Le grand et ingénieux artifice sur lequel Catherine de Médicis et ses proches comptaient pour mettre à exécution le projet qu'ils couvaient depuis longtemps, surtout depuis la paix de 1570, le projet grandiose d'égorger d'un coup tous les huguenots de France, cet artifice consistait à saisir l'occasion offerte par les fêtes données à Paris pour la célébration du mariage de Marguerite sœur du roi avec le jeune roi de Navarre. Quel plus beau gage de paix et de sincérité le Roi pouvait-il donner aux protestants que cette alliance de sa propre sœur avec leur principal chef? Quelle plus belle réjouissance qu'une telle noce royale où les ennemis d'autrefois allaient enfin se réjouir ensemble patriotiquement et s'embrasser d'un même cœur? Quel plus louable empressement que celui de la reine-mère et de ses amis à presser les huguenots marquants de toutes les provinces du royaume d'accourir à Paris se grouper autour des chefs de leur parti pour augmenter l'éclat et la cordialité de la fête? Le mariage en effet fut célébré avec toute la pompe voulue,

à la cathédrale de Paris et au palais du Louvre, le dimanche 17 août 1572. C'était le signal de festoyements qui devaient durer plus d'une semaine.

Toutes ses mesures ayant été prises, Charles IX « donna au duc de Guise commission d'exécuter ce qui avoit été prémédité entre eux [1]. » Le vendredi 22 août, Coligny fut mandé de bonne heure au Louvre. Vers midi, il prit congé du roi, et retourna à sa demeure, un hôtel qu'il avait loué à l'angle des rues de Bethizy et de l'Arbre-Sec (aujourd'hui rue de Rivoli nº 144, mais reconstruit); il marchait à pas lents, parce qu'il lisait un mémoire qu'on venait de lui remettre. Maurevel, un officier taré, depuis nommé le *tueur du roi*, et qui n'en était pas à son coup d'essai, embusqué depuis trois jours dans la maison d'un chanoine près de la petite porte de l'église S.-Germain-l'Auxerrois, lui tira un coup d'arquebuse chargée de deux balles de cuivre, dont l'une lui cassa l'index de la main droite, et l'autre lui fit une profonde blessure au coude gauche. Marafin *de Guerchy* et *Sorbières Des Pruneaux* se précipitèrent pour le soutenir, tandis que les autres gentilshommes qui le suivaient, au nombre d'une dizaine, enfonçaient la porte de la maison; mais l'assassin avait fui. Conservant toute sa présence d'esprit, l'amiral ordonna à *Yolet*, un de ses écuyers, d'autres disent à *Piles* et à François *de Monein*, d'aller informer Charles IX de ce qui était arrivé. Le roi, qu'on trouva jouant à la paume, témoigna la plus violente colère, et jura qu'il punirait exemplairement l'assassin. *Henri de Navarre*, le prince de *Condé* et *La Rochefoucauld* coururent auprès de Coligny, à qui le célèbre Ambroise *Paré* venait de couper le doigt où la gangrène s'était déjà mise. « Est-ce là, s'écria l'amiral, en les voyant entrer, cette belle réconciliation dont le roi s'est rendu garant », faisant allusion à une nouvelle scène de raccommodement entre lui et le duc de Guise, qui avait été jouée peu de temps auparavant en présence et par ordre du roi.

[1] Ce sont les paroles du grave historien royaliste Davila; dont le père était entré au service de Catherine de Médicis en 1572.

Les princes assistèrent au douloureux pansement de l'amiral. Pendant cette opération, *Monein* le tenait à bras le corps et *Cornaton* lui serrait les mains qu'il arrosait de larmes. « Mes amis, leur dit-il, pourquoy pleurez-vous? Je m'estime bien heureux d'avoir ainsi esté blessé pour le nom de Dieu. » Et se tournant vers son ministre *Merlin* : « Prions le Seigneur nostre Dieu, ajouta-t-il, afin qu'il m'ottroye le don de persévérance. » Merlin prononça une prière fréquemment interrompue par ses sanglots. Fortifié par les pieuses exhortations du ministre, Coligny, à son tour, éleva son âme à Dieu, et lui offrant le sacrifice de sa vie : « J'ay ma fiance en ta seule miséricorde, s'écria-t-il avec ferveur, en icelle seule est appuyée toute mon espérance, soit que tu vueilles présentement que je meure ou que je vive encore. Voici, je proteste d'estre prest à tout ce qui te plaira, estant asseuré que s'il faut que je meure, tu me recevras incontinent au repos des bienheureux en ton royaume. Si tu veux que je demeure plus longuement au monde, ô Père céleste! fay-moy ceste grâce que j'employe tout le reste de ma vie à avancer la gloire de ton nom, ambrasser et maintenir de plus en plus ton pur service. » Et se penchant à l'oreille d'un de ses serviteurs, il lui commanda de donner à Merlin cent écus pour les pauvres de l'église de Paris.

Cette scène attendrissante fut interrompue par l'arrivée des maréchaux de Cossé et de Damville, à qui il témoigna ses regrets que sa blessure le mît hors d'état de servir son pays, en leur manifestant le désir de parler encore une fois au roi. Ce prince affectait une indignation et une douleur extrêmes. Les princes de *Navarre* et de *Condé* étant venus se plaindre à lui de l'attentat commis sur l'amiral et lui demander la permission de quitter une ville où leurs vies n'étaient pas en sûreté, il renouvela ses serments de faire punir le meurtrier et ses complices, et par ses protestations hypocrites, il les décida à ne pas donner suite à leur projet. Ce fut dans ce moment que la prière de Coligny lui fut apportée par Damville.

Téligny l'ayant renouvelée peu de temps après, il se décida à aller voir celui qu'il allait faire assassiner une seconde fois. « Mon père, lui dit-il en l'abordant, vous avez la plaie, et moi la perpétuelle douleur; mais je renie mon salut (cela avec autres serments exécrables), que j'en ferai une vengeance si horrible que jamais la mémoire ne s'en perdra. » Coligny, qui regardait peut-être sa blessure comme mortelle, lui répondit qu'il en remettait le jugement à Dieu, et changeant de sujet d'entretien, il insista beaucoup sur la nécessité de continuer la guerre de Flandres et d'observer les édits, seuls moyens de ramener la paix et l'union dans le royaume.

A peine le roi se fut-il éloigné, que les chefs protestants s'assemblèrent dans la chambre de *Cornaton* pour délibérer sur le parti à prendre. Jean *de Ferrières*, vidame de Chartres, pressa ses compagnons d'armes de quitter à l'instant Paris; mais *Téligny*, plein de confiance dans la sincérité du roi, émit un avis contraire et le fit malheureusement adopter.

Cependant la nouvelle de la blessure de l'amiral s'était répandue dans la ville et y causait une grande agitation. Coligny pouvait craindre une émeute. Il fit prier le roi par *Cornaton* de placer quelques-uns de ses gardes à la porte de son hôtel. Cette demande servait trop bien les desseins secrets de la Cour pour être refusée. Charles IX y envoya Cosseins, ennemi juré de l'amiral, et en même temps, sous le prétexte de la sûreté de leur chef, il donna ordre aux seigneurs protestants de se loger dans la rue Bétizy, qu'on fit évacuer par les habitants catholiques. Effrayé de ces dispositions, le vidame de Chartres renouvela le lendemain soir ses instances pour qu'on s'éloignât sans délai; mais *Téligny* s'y opposa avec beaucoup de vivacité, en engageant les gentilshommes huguenots qui voulaient passer la nuit dans l'hôtel, à aller prendre du repos. Lui-même se retira à minuit avec *Guerchy*, ne laissant auprès de Coligny que *Cornaton*, *Labonne*, *Yolet*, le ministre *Merlin*, Ambroise *Paré*, les officiers et domestiques ordinaires, et cinq suisses de la garde du roi de Navarre.

A deux heures du matin, sonna le tocsin de Saint-Germain-l'Auxerrois; c'était le signal du massacre. Les ducs de Guise et d'Aumale avec le bâtard d'Angoulême prirent trois cents soldats et coururent au logis de l'amiral. Dès qu'il les aperçut, Cosseins frappa à la porte de l'hôtel en annonçant un message du roi. *Labonne* ouvrit, et Cosseins, à l'instant, le perça de coups de poignard. Eveillé en sursaut par le tumulte, *Cornaton* fit barricader en toute hâte la porte de l'escalier et monta chez son maître qu'il trouva déjà levé et en prières. En apprenant que son logis était forcé, « il y a longtemps, dit Coligny, que je me suis disposé à mourir. Vous autres, sauvez-vous s'il est possible, car vous ne sauriez garantir ma vie. Je recommande mon âme à la miséricorde de Dieu. » Tous s'empressèrent de gagner les toits, mais la plupart furent tués à coups d'arquebuse; quatre seulement échappèrent, et parmi eux *Cornaton* et *Merlin*.

Déjà la porte avait cédé sous les efforts des meurtriers. Besme, le premier, se précipita dans la chambre de Coligny, et se jetant vers lui l'épée à la main : « N'es-tu pas l'amiral ? » lui cria-t-il. — C'est moy, répondit le vieillard d'une voix calme. Jeune homme, tu devrois avoir esgard à ma vieillesse et à mon infirmité; mais tu ne feras pourtant pas ma vie plus briefve ». Besme lui plongea son épée dans la poitrine, et chacun des assassins s'acharna sur le héros. Le corps, dans lequel la vie n'était pas encore éteinte, fut jeté par la fenêtre aux pieds du duc de Guise, du duc d'Aumale son oncle et du chevalier d'Angoulême, fils naturel de Henri II, qui attendaient en bas que l'exécution fût faite. Le jeune Guise, essuyant le sang dont le visage était couvert, s'écria : « Je le cognoy, c'est il-luy-mesme »; puis le repoussant du pied, il s'éloigna pour continuer ses exploits.

Le corps de Coligny fut livré aux lâches insultes de la populace. Après le départ du duc de Guise, on lui avait coupé la tête qui fut portée au roi, em-

baumée, puis envoyée au pape [1]. Le cadavre, mutilé d'une manière infâme, fut traîné pendant trois jours entiers dans la boue sanglante des rues de Paris, puis abandonné aux enfants et galopins des rues qui, après s'en être amusés quelque temps, se disposaient à jeter ces tristes restes dans la Seine, lorsqu'on les retira d'entre leurs mains pour les aller pendre à Montfaucon. Pendant plusieurs jours le peuple se rendit en foule aux fourches patibulaires comme à une fête, et Charles IX lui-même voulut se donner le plaisir de jouir de ce hideux spectacle. Le maréchal de Montmorency fit enfin enlever secrètement le cadavre et le déposa en lieu de sûreté à Chantilly, en attendant qu'il pût le faire transporter à Montauban, d'où François de Coligny le rapporta à Châtillon-sur-Loing. En 1785, le marquis de Montesquiou obtint du duc de Luxembourg, seigneur de Châtillon, ces restes glorieux pour les déposer dans une chapelle sépulcrale qu'il fit construire à son château de Maupertuis [2] où ils furent déposés le 16 août 1786. Ces reliques restèrent dans le parc de Maupertuis jusqu'à la Révolution, époque où cette belle terre tomba entre les mains de spéculateurs. Alexandre Lenoir sauva de la destruction la chapelle qu'il fit réédifier dans le jardin de son Musée des monuments français. Quant aux ossements de Coligny, la famille de Montesquiou les conserva pieusement jusqu'en 1851, époque où, sur la demande de M. de Montmorency, duc de Luxembourg, le comte de Montesquiou consentit à lui rendre la caisse de plomb qui les contenait. Selon le procès-verbal d'ouverture, daté du 7 sept., cette caisse renfermait un coffre de bois de 55 cent. de long. sur 23 de large, dans lequel on trouva, sous une matière brunâtre, comme momifiée, deux fémurs intacts, une des omoplates percée d'un trou circulaire et quelques ossements fracturés. Le tout a été replacé soigneusement dans la caisse qui a été scellée dans un pan de mur en ruines du château de Châtillon-sur-Loing.

Aujourd'hui s'est répandu en France comme un remords du peu d'honneur fait à la mémoire de ce grand homme. Un comité mi-parti de protestants et de catholiques, appuyé sur l'entière approbation de l'État, s'occupe de lui ériger dans Paris, en vue des lieux mêmes où il fut deux fois assassiné, un monument qui soit digne de lui et de la patrie.

Comme étonné de ce qu'il avait osé, et effrayé de sa responsabilité terrible, Charles IX imagina d'accuser Coligny de conspiration. Il fit examiner ses papiers; mais on n'y trouva rien qui pût servir de base à une accusation pareille. Cependant le garde des sceaux, Morvilliers, qui voulait à tout prix laver la majesté royale du crime de la Saint-Barthélemy, s'empara de la supposition d'un complot, et le Parlement eut la lâcheté de donner suite à une accusation absurde. Le 27 sept., il rendit un arrêt qui condamnait Coligny comme coupable de lèse-majesté, ennemi de la paix et de la tranquillité publique, auteur et âme de la conspiration formée contre le roi; confisquait ses biens, déclarait sa mémoire infâme, abolissait à jamais son nom et ordonnait que son corps serait traîné sur la claie et pendu en place de Grève, puis transporté aux fourches patibulaires de Montfaucon; que ses armes seraient traînées dans les villes du royaume à la queue des chevaux; que ses statues et ses portraits seraient mis en pièces, son châ-

[1] On a (Ms Bib. N.) un registre de copies de lettres de Mandelot, gouverneur de Lyon, dans leq. se trouve l'accusé de réception d'une dépêche de Charles IX qui lui enjoignait de faire arrêter « ung homme qui est party de par la avec la teste qu'il aurait prinse à l'amiral, après avoir esté tué, pour la porter à Rome. » Mandelot promet de faire exécuter l'ordre, en avertissant le roi que, quatre heures avant l'arrivée de sa lettre, un écuyer de Guise avait passé par Lyon, se rendant à Rome.

[2] Près Coulommiers, Seine et Marne. Cette chapelle était un petit édifice carré (à fronton triangulaire posé sur 4 colonnes) d'une simplicité absolue à l'extérieur, mais à l'intérieur tout en marbre. A droite étaient les ossements, dans un sarcophage en marbre noir surmonté d'une urne, et une inscription en mémoire de la translation. A l'extérieur du sarcophage une plaque de cuivre, déjà ancienne, contenait ces mots :

MAGNI.ILLIVS. FRANCIÆ. ADMIRALIS.GASPARIS. A.COLINIACO.HVIVSCE.LOCI.DOMINI.OSSA.IN.SPEM.RESVRRECTIONIS.HIC.SVNT.DEPOSITA.ANIMA.AUTEM.APVD.DEVM.PRO.QVO.CONSTANTISSIME.PVGNAVIT.RECEPTA.EST.

En face du sarcophage étaient gravés vingt vers de La Henriade :

Le héros malheureux.......
Et l'on porta sa tête aux pieds de Médicis
Conquête digne d'elle et digne de son fils.

teau rasé, les arbres de son parc coupés à mi-hauteur; qu'on sèmerait du sel sur la terre, et qu'on élèverait dans la cour une colonne avec une plaque de cuivre sur laquelle serait gravé l'arrêt. En même temps, selon l'odieuse législation de cet âge, les enfants de l'amiral furent déclarés roturiers, incapables de tester, indignes d'occuper aucune place, et leurs biens furent confisqués. Enfin, pour comble de honte, l'arrêt instituait une fête annuelle en mémoire de la Saint-Barthélemy. Quatre ans plus tard, la paix de Monsieur cassa cet arrêt, et, au mois de juillet 1600, la fille de l'amiral, Louise *de Coligny*, obtint de Henri IV des lettres-patentes ordonnant encore une fois à la cour du parlement d'enlever de ses registres tous les actes de procédure faits contre son père (Bibl. nat. *Brienne* nº 215).

On a de l'amiral quelques écrits de circonstance, son testament, et un grand nombre de lettres.

I. *Mémoires de Gaspar de Colligny, Admiral de France, où sont sommairement contenües les choses qui se sont passées durant le siège de S. Quentin, en l'an* 1557. Imprimé pour la première fois selon le P. Lelong dans le Recueil de plusieurs harangues, remontrances, discours, etc.; par J. de Lannel (1622, in-8), puis inséré à la suite de la traduction française de la *Vie de Coligny*, dont il sera question tout à l'heure. Cet écrit commence en ces termes :

Il pourroit estre qu'il y en auroit aucuns qui pour n'avoir leu ces Mémoires tout au long, et avoir mis le nez dedans seulement, ou par faute de bon jugement, estimeroyent que je les eusse fait par forme de justification : mais devant que d'entrer plus avant à la lecture d'icelles, je supplie un chascun d'oster cela de son opinion pour deux raisons principales. La première qu'il n'est point besoin de se justifier quand l'on n'est accusé de personne, et que je me sens si net en ce qui touche mon honneur que je ne crains point le pouvoir estre. La seconde est que quand je le serois d'aucun, je sens mon cœur assis en assez bon lieu pour le pouvoir deffendre comme il appartient a un gentilhomme homme d'honneur et de bien et pour en pouvoir respondre a un chascun selon la qualité, sans venir aux escritures, ni en faire un procès, comme font les advocats. Je véux bien aussi declarer la raison qui m'a meu à faire ces mémoires. Affin qu'un chascun l'entende c'est que, me trouvant prisonnier après la prise de la ville de S. Quentin, me souvenant que nous n'avons rien de certain en ce monde que la mort et rien de si incertain que l'heure d'icelle, j'ay bien voulu mettre par escrit comme toutes choses se sont passéés sous ma charge...

II. *Response à l'interrogatoire qu'on dit avoir esté fait à un nommé Jehan de Poltrot, soy-disant seigneur de Mercy, sur la mort du feu duc de Guyse;* Orléans, 1562, in-4º; réimp, avec la seconde apologie dans les Mémoires du Condé, où les curieux trouveront aussi un choix des meilleures épitaphes faites sur cet assassinat.

III. *Discours de l'amiral de Coligny sur les guerres de Flandres.* — Ancillon, dans ses Mélanges, rapporte que le duc de Guise fit jeter au feu le travail de l'amiral sur la guerre de Flandres; mais il se trompe. Non seulement ce mémoire, dont Coligny n'est pas l'auteur, nous l'avons déjà dit, existe manuscrit (Bibl. nat.; Collect. *Fontanieu*, nº 324-326); mais il a été publié dans les Mémoires de *Du Plessis-Mornay* et dans l'histoire du président de Thou, avec des variantes, il est vrai, qui sont du fait des traducteurs.

IV. *Loix et ordonnances militaires pour l'Infanterie*, faites par M. l'Admiral de Chastillon, approuvées et signées par Henri II à Blois (le 20 mars 1551); extraites de leur original qui est dans le thresor des tiltres de Chastillon sur Loing (*Preuves* de Du Bouchet, col. 457). Les Archives curieuses de l'Hist. de Fr. 1re série, t. VIII, en donnent à peu près sous le même titre, un extrait inexact et informe tiré du vol. 8638 de la Coll. Bethune (Mss. Bib. nat).

V. Le P. Lelong mentionne, par erreur vraisemblablement, sous la date de 1537 : *Négociation en Angleterre* de M. de Chastillon (Bib. n. S. Germ. fr. nº 567) et *Lettres* écrites par M. de Chastillon au sujet de cette ambassade (anc. fonds nº 8480).

VI. Les lettres de Coligny nous ont été conservées en assez grand nombre, à la Biblioth. nat. (anc. fonds 8654, 8663, 8702, 8705, 8708; Gaiguières nº 340;

Fontanieu n° 322, etc.) aux Archiv. nat., au British museum, aux Arch. et à la Bibl. de Genève. Quelques-unes sont publiées notamment dans les *Preuves* de Du Bouchet, dans le *Bull. de la S. d'Hist. du Prot.* et surtout dans le *Gasp. de Coligny* de M. Delaborde.

Les archives de l'Amiral étaient au château de Châtillon-sur-Loing, mais il avait avec lui, dans son logis temporaire de la rue de Bethizy, ses papiers intimes et ceux relatifs aux affaires courantes. Après le meurtre on les porta au Louvre, comme nous l'avons dit, sur l'ordre qu'en avait donné Catherine de Médicis; on y trouva, avec sa correspondance, divers mémoires sur les affaires publiques, un exemplaire de son testament et un précieux journal où il inscrivait depuis longtemps et annotait à mesure les événements de chaque jour. N'y voyant rien qui ne fût plein de droiture et de piété, la Reine et ses conseillers firent tout brûler. Lorsque les frères Du Puy insérèrent dans leur collection de pièces historiques, l'une des gloires du départem., des mss de la Bibl. nat., le testament olographe de Coligny, celui qui leur en fit présent y joignit une lettre (datée d'Orléans, 4 juin 1698) dans laquelle il disait : « Cette pièce n'a jamais paru et fut destournée de Chastillon sur Loing avec des meubles, lors de la S. Barthélemy, par des domestiques qui volèrent leur maître [1] ». Enfin MM. Haag, dans une note [t. III p. 404], ont avancé le fait suivant : « Un habitant de Châtillon ayant découvert en 1810, dans un caveau muré de la tour gigantesque qui a seule échappé aux démolisseurs de la bande noire, un grand nombre de papiers, entre autres la correspondance de Catherine de Médicis avec Coligny, il les jeta au feu pour un motif d'intérêt particulier. On ne saurait trop regretter cette perte irréparable. » Cette anecdote semble n'être qu'une réminiscence de celle-ci mise par Voltaire dans les notes de sa Henriade (1730) : « De nos jours un financier ayant acheté une terre qui avait appartenu aux Coligny, y trouva dans le parc, à quelques pieds sous terre, un coffre de fer rempli de papiers

[1] Cette lettre a été imprimée dans le *Bull. de l'Hist. du Prot.*, I p. 261.

qu'il fit jeter au feu, comme ne produisant aucun revenu ».

On a plusieurs bons portraits de l'Amiral : une peinture du temps (costume de ville) jadis envoyée à la république de Genève, aujourd'hui à la Bibliothèque de cette ville; une autre, moins ancienne (costume de guerre) à Paris, biblioth. du Protest. français ; deux excellents dessins aux trois crayons reproduits en fac-simile dans la Coll. des Crayons du XVIe S. par M. Niel.

Gasparis Colinii Castellionii, magni quondam Franciæ amiralii, vita; 1575, in-8, 140 p. (par F. Hotmann) ; — autre édition, sous la même date, 118 p. — Traductions : *The Lyfe of the most godly valcant and noble captein* and maintener of the trew Christian religion in Fraunce, Jasper Colignie Shatilion sometyme greate admiral of Fraunce, translated out of latin by Arthur Golding ; London, 1576, pet. 8. — *Vo Leben Herne Caspar Coligny... general Admirals in Franckreich*, 1576. — *La Vie de messire Gaspar de Colligny...* alaq. sont adjoustés ses Memoires sur ce qui se passa au siège de S. Quentin ; Leyde, 1643, 2 vol. in-12 ; Amsterdam (Genève) 1643, 1 vol. in-4 ; autres, Paris 1656, 1665 ; Grenoble 1669. — *L'amiral de Chastillon* dans Brantôme, IV 285-337 (ed. Lalanne). — *Vie de l'amiral Coligny;* Cologne 1686, 1692, in-12 (œuvre romanesque de Sandras de Courtilz). — Histoires diverses de l'Amiral par Perault (Hommes illustres), de Paulmy (Vie militaire), de La Ponneraye (in-8 1830), A. Meylan, pasteur (ouvrage d'édification, 1862). — *Gaspard de Coligny*, par M. le prince de Caraman-Chimay (diatribe), in-8 1873. — *Gaspard de Coligny*, par J. Delaborde, 3 vol. in-8, 1879.

IV. De son mariage avec CHARLOTTE de LAVAL, naquirent à Gasp. de Coligny cinq fils et deux filles, sans compter un fils, né le 21 juillet 1549, qui ne vécut que quelques instants : HENRI, qui vint au monde le 10 avril 1551, mourut à l'âge de quinze mois ; GASPARD, né le 28 sept. 1554, fut emporté par la peste à Orléans, en 1568, avant la conclusion de son mariage avec Catherine *de Partenay* à qui il avait été fiancé ; FRANÇOIS, né le 28 avril 1557, soutint sans faiblir la grande réputation de son père, comme nous le verrons bientôt ; ODET, né le 24 déc. 1560, échappa au massacre de la Saint-Barthélemy, grâce à son jeune âge. Selon les Pièces fugitives d'Aubaïs, c'est lui, et non pas le marquis d'Andelot, qui, en 1577, défendit Mauguio afin de faciliter à son frère la rentrée dans Montpellier. Il mourut sans avoir été marié. Enfin CHARLES, marquis d'Andelot, né le 10 déc. 1564, fut un ambitieux intrigant, indigne du nom qu'il portait. Enlevé par un détachement des gardes le lendemain de la Saint-Barthélemy,

il resta quelque temps à la Cour et fut envoyé ensuite à Marseille où il passa trois ans dans le couvent de Notre-Dame-de-La-Garde. Ce fut seulement en 1577, qu'en vertu du traité de Poitiers, il fut remis au baron de Meuillon. Les Huguenots se méfièrent d'abord d'un jeune homme élevé par leurs ennemis, mais peu à peu leurs préventions se dissipèrent, et ils lui donnèrent un régiment en 1585. Il servit donc dans les rangs des protestants sous les ordres de son frère François, qui plus d'une fois eut des reproches à lui adresser, et sous ceux du maréchal de Montmorency, jusqu'au siège de Paris où, fait prisonnier par les Ligueurs, il abjura et embrassa le parti des Guise. L'aînée des filles de l'amiral, nommée Louise, née le 28 sept. 1555, épousa, en 1571, Charles *de Téligny*. Après la Saint-Barthélemy, elle se sauva en Suisse, ainsi que son frère François. Le 12 avril 1583, elle devint la femme de Guillaume de Nassau, fondateur de la république de Hollande. Quelques années après la mort de son second mari, qui fut en quelque sorte assassiné entre ses bras, elle revint en France et mourut dans sa terre de Lierville en Bauce. Voici le portrait que Du Maurier trace de cette princesse dans ses Mémoires pour servir à l'histoire des Provinces-Unies : « Cette dame avoit de très rares vertus, sans qu'on ait remarqué dans tout le cours de sa vie qui fut longue, aucun mélange de la foiblesse de son sexe. M. l'admiral son père l'estimoit fort à cause de sa prudence et de sa modestie. Elle gagnoit d'abord l'amour et le cœur d'un chacun par une parole douce et charmante, et l'estime générale par un raisonnement fort et par une bonté angélique. Elle étoit bien faite de sa personne, quoique sa taille fût petite. Ses yeux étoient beaux et son teint extraordinairement vif. » Elle mourut à Fontainebleau le 9 oct. 1620 [1], n'ayant eu de son second mariage qu'un fils qui reçut le nom de Fréderic-Henri [2]. Sa sœur cadette, Renée, née le 7 mars 1561, mourut à La Rochelle sans alliance.

V. Jacqueline d'ENTREMONT. — Le 25 mars 1571, Coligny épousa en secondes noces Jacqueline, comtesse de Montbel et d'Entremont, veuve de Claude de Bastarnay, héritière d'une des plus nobles et riches maisons de Savoie ; mariage auquel le duc Philibert Emmanuel s'opposa vainement. L'admiration que lui avait inspirée l'amiral lui fit tout braver pour devenir, comme elle disait, la Martia de ce nouveau Caton. Elle était enceinte de six mois à l'époque de la Saint-Barthélemy. Après avoir été retenue pendant quelques semaines à Châtillon sous la surveillance d'un lieutenant des gardes (Bib. nat., *Fontanieu*, nº 329), elle obtint de Charles IX la permission de retourner en Savoie, et courut s'enfermer dans son château fort de S. André-de-Briord sur les bords du Rhône [1] où elle accoucha, 21 décembre, d'une fille qu'elle nomma Béatrice. Ses grands biens convoités et guettés par tous les « louveteaux de Savoie », suivant l'expression du cardinal d'Ossat, l'ambassadeur de France à Rome, firent du reste de sa vie un martyre. Dès le printemps de 1573 elle essaya de s'échapper de S. André et des terres du Duc, mais elle fut arrêtée au mont Cenis avec sa fille et quatre de ses gentilshommes qui les escortaient. On la sépara de son enfant et lui fit rebrousser chemin jusqu'à Nice où on l'incarcéra étroitement comme rebelle et conspiratrice. Elle y resta deux ans et demi, traitée avec une dureté excessive, privée de sa fille et de sa mère et avec la peur constante d'être empoisonnée. La raison d'un traitement si barbare était que le Duc espérait la faire souffrir assez pour

1 Assistée par le ministre de cette ville, Etienne *de Courcelles* qui a fait de cet événement une relation insérée par l'historien Brant dans son *Hist. de la Réform. aux Pays-Bas*, imp. à Rotterdam en 1704.

2 Il y a des lettres d'elle, notamment dans S. Germ. Harlay. (Bib. n.) nº 229. Voy. aussi *Lettres de Louise de C.* (1598-1620) précéd. d'une notice par P. *Marchegay*, *Bull* XX et XXI ; 2e édit., un vol. in-8 de 412 p., chez Fischbacher, 1872 ; — *Louise de C. d'après sa correspondance* par Laugel, Revue des deux mondes, mars 1876 ; — *Louise de C. au point de vue religieux* par Bonnet-Maury, *Bull.* XXIX 289 (Ann. 1880).

1 Ce château existe encore (cant. de Lhuis ; Ain), tout en ruines, sauf un donjon carré (bâti ou rebâti au XVIe s.), éclairé par deux fenêtres et percé d'une seule porte à laquelle on n'avait accès qu'au moyen d'une échelle. C'était un lieu antique. Guichenon, en tête de son Hist. de Bresse, a recueilli six inscriptions copiées par lui « au village de Briord », ou « en la Cour du chasteau de S. André de Briord ». L'une d'elles est un monument élevé à la mémoire de leur patron par trois affranchis, en l'an 512.

l'obliger à se remarier, elle, et à fiancer sa fille, avec deux bons Savoyards et bons catholiques. Elle fut inébranlable pour se conserver fidèle à la mémoire de son mari et à la protection de sa fille; mais afin de se soustraire aux rigueurs calculées qu'on lui faisait subir, elle transigea sur l'article de la religion et signa, octob. 1575, une formule solennelle d'abjuration avec la réserve secrète d'agir en fait suivant sa conscience. A ce prix elle put ravoir sa fille et ses biens et vivre à la Cour de Savoie en demi liberté, c'est-à-dire mal vue, très étroitement surveillée, et obsédée au sujet de sa fille. Un nouveau duc, Charles Emmanuel, succéda au précédent, Emm. Philibert, août 1580, et rendit le sort de l'infortunée veuve pire qu'il n'avait encore été; car lorsque la jeune Béatrice eut dépassé sa douzième année, la question de son mariage devint chose sérieuse. Mme l'amirale repoussant toujours avec la même opiniâtreté les gendres qu'on lui présentait au nom de la Savoie, on l'arrêta de nouveau, 1585, et on la traina de prison en prison le plus durement qu'on put. Elle y était oubliée depuis plus de dix ans, lorsque les vicissitudes de la politique et de la guerre amenèrent l'invasion de la Savoie, en 1596, par deux armées françaises. Les diplomates français prirent fait et cause pour elle; ils exigèrent qu'elle fût mise en liberté et réintégrée dans ses domaines. Alors le duc répondit que leurs prétentions reposaient sur une erreur; que Mme d'Entremont n'était point détenue pour cause de rébellion et trahison, mais pour répondre à une accusation de sorcellerie; et en effet il la déféra à l'Inquisition comme hérétique et sorcière. Le tribunal du S. Siège la déclara parfaitement innocente, mais le Duc ne la garda pas moins en prison. Elle y mourut au mois de décembre 1599. Henri IV, qui s'y connaissait, a déclaré qu'elle était victime de sa tendresse pour la France et il a fait d'elle un beau portrait dans ces instructions rédigées, en juin 1598, pour son ambassadeur à Turin : « Vous ferez instance pour ma Cousine l'admirale de Chastillon, laquelle est encore traictée rigoureusement par les officiers du Duc, non pour autre cause que pour s'estre toujours montrée très affectionnée au bien de mes affaires. Elle avoit esté accusée de sorcellerie et aultres mechancetés qui luy avoient esté imposées, dont elle s'est très bien justifiée devant les officiers du Pape. Toutefois elle a esté depuis plus mal traictée que devant, ayant esté transportée de la cruelle prison du chasteau de Moncalier en une plus cruelle, du chasteau d'Ivrée, où il n'est pas permis même à sa fille de la voir ni de lui écrire ou recevoir de ses nouvelles; et ce seulement pour avoir toujours affectionné mon service. » Ce fut seulement après sa mort, le 6 juill. 1600, que sa fille, âgée alors de 28 ans, put être mariée, sous les auspices du Duc, avec le baron de Meuillon. — Les malheurs de Madame l'amirale ne devaient pas s'arrêter avec sa vie; ils ont recommencé de notre temps. Des historiens italiens (voy. Ercole Ricotti, Storia della monarchia Piemontese, 1865, t. IV, p. 366 et 444) ont insisté avec une légèreté malveillante sur son abjuration et y ont ajouté de leur cru des accusations de mauvaises mœurs. C'est un bel exemple des procédés téméraires que se permet souvent aujourd'hui, pour condamner ou pour absoudre, une critique hâtive et mal informée. La fausseté des accusations portées à l'aveugle contre Madame l'amirale par quelques écrivains d'aujourd'hui, tandis qu'elle avait été profondément respectée par toutes les personnes de son temps et qui reposent seulement sur ce que ces écrivains italiens ou autres, ne connaissaient pas bien et n'ont pas compris le français du XVIe siècle, a été démontrée [1] dans le *Bull. de la S. de l'Hist. du Pr.* (XXIV, 289), par une commission chargée d'examiner l'affaire. — Jacqueline d'Entremont n'avait jamais été belle. « Ella è diffettosa del corpo e matura d'anni », disait-on d'elle avant son second mariage, lorsqu'elle n'avait qu'une trentaine d'années. On en a plusieurs portraits, un en peinture au musée de Blois, deux

[1] *La veuve de l'amiral Coligny; Rapport* présenté à la Soc. de l'hist. du protest. français et approuvé par elle, sur la vie et les mœurs de Mme l'Amirale. Paris, Fischbacher, 1875, 48 p.

parmi les crayons du cabinet des estampes à la Bib. nat. et un sur une médaille qui fut frappée vers la fin de sa vie.

Aussitôt après la mort de son mari, cette noble femme s'était mise en quête de quelque bonne plume qui fût en état d'écrire comme il convenait la Vie de l'amiral. Elle s'adressa à l'une des meilleures que l'on connût alors, celle du fameux publiciste François Hotman. Lorsqu'elle était encore en son château de St-André, 15 janvier 1573, elle lui écrivit la lettre de rappel que voici où l'on trouve ce mélange d'érudition classique à la mode alors, qui n'est pas une preuve de bon goût, mais la preuve certaine d'une jeunesse studieuse et d'un esprit très cultivé [1].

Monsieur Othoman, si les seuls écrits d'éloquence ont rendus immortels les noms des illustres et grands capitaines ou empereurs sans que le temps qui effasse toutes choses leur aie sceu effacer leur nom et mémoire, et que Pisistratus l'un des trente tyrans d'Athènes n'aie voulu parler au philosophe Damonidas, et Philippe roy de Macédoine aie plus vaincu de villes par l'éloquence de Théomastès que par la force des armes, ne trouvez étrange, je vous supplie, si j'ai essayé de réveiller vostre plume pour laisser à la postérité autant de témoignages de la vertu de feu mon seigneur et mari que nos ennemis la veulent dessiner. J'estime que Nostre Seigneur aura compassion de nostre calamité et asseurez vous, Monsieur Othoman, que si jamais mes enfans ou moi avons quelques biens je vous asseurerai que nous n'oublierons ce que S. Paul a dit : Si nous vous semons des biens spirituels, c'est bien la raison que nous recueillons des vivres temporels. Je fais ceste comparaison pour ce qu'il n'y en peut avoir de l'excellence de la Parole de vie avec la petitesse de tout ce qui est au monde. Aussi quand je aurois moyen de vous donner cent fois plus de biens que je n'en ai, ce seroit moins que rien auprès de ce que vous faites pour mes enfans et moi, estimans après le salut de l'âme l'honneur plus que les biens. Notre Seigneur vous donne heureux contentement et parfaicte félicité. Vostre plus affectionnée, certaine et a jamais meilleure amie JAQUELINE D'ANTREMONT.

VI. François de Coligny, comte de Châtillon, 3e fils de l'amiral, n'avait que quinze ans à l'époque de la St-Barthélemy. Aussitôt que l'amiral fut tombé sous les coups des assassins, Charles IX envoya à Châtillon-sur-Loing, qu'habitait sa famille, un détachement des gardes avec ordre d'arrêter sa veuve, ses enfants et ceux de son frère Andelot. Mais François de Coligny avait déjà eu le temps de fuir avec son cousin Guy *de Laval*, tous deux habillés en écoliers. Pontchartrain, gentilhomme des environs de Châtillon, conduisit heureusement à Mulhouse les deux jeunes fugitifs qui gagnèrent de là Genève par Bâle, Berne et Coppet. Mais le 9 oct. le conseil les fit partir secrètement dans la crainte que Charles IX ne demandât leur extradition. Ayant appris l'arrivée à Bâle de Mme d'Andelot avec Mme de Téligny, ils allèrent la rejoindre au mois de nov. 1572, et après un court séjour dans cette ville ils se retirèrent à Berne.

François de Coligny ne revint en France qu'en 1575. L'assemblée de Nîmes lui assigna, au mois de février, une pension de 500 livres par mois, en attendant qu'il fût rentré dans la possession de ses biens. Il fut appelé en même temps au commandement du Lauragais. En 1577, il présida avec *Saint-Romain* l'assemblée qui se tint à Montpellier, le 17 mars, dans le but de resserrer l'alliance entre les Huguenots et les catholiques politiques. Le chef de ces derniers, Damville, jouait depuis longtemps un double jeu. S'il feignait encore de marcher d'accord avec les protestants, c'était uniquement pour se ménager des conditions plus avantageuses. Dès qu'il eut obtenu de Henri III d'être confirmé dans son gouvernement du Languedoc, il n'hésita pas à trahir ses anciens alliés, et pour donner au roi des arrhes de son futur dévouement, il mit le siège devant Montpellier, au mois de juin. Le comte de Châtillon y commandait. Après s'être défendu vigoureusement pendant plusieurs semaines, les vivres commençant à manquer, le jeune héros fit jurer aux habitants de ne pas se rendre avant quinze jours, puis il sortit de la ville sous la protection d'une faible escorte de 50 chevaux commandés par *Gre-*

[1] Ce livre de Hotman fut le premier de ceux dont la vie de Coligny a été le sujet.

mian. Il s'empara de Mauguio où il laissa son frère, et s'enfonçant dans les montagnes des Cevennes, il rejoignit heureusement le capitaine *Bannières* et les troupes qu'il avait rassemblées. Il passa dans le Rouergue, s'avança jusqu'à Bergerac, et au jour dit, il reparut dans les environs de Montpellier à la tête de 4,000 hommes de pied et de 500 chevaux commandés par les meilleurs capitaines huguenots, *Paulin*, *Panat*, *Faugères*, *Yolet*, *Deyme*, *La Vacaresse*, *Boisseson*, *Le Rat*, *Merle*. Il se jeta aussitôt dans Mauguio où Thoré, *Saint-Romain*, *Bouillargues*, *Porquères*, *Saint-Cosme*, le rejoignirent avec 1,200 hommes. Sans prendre un instant de repos, il marcha contre les catholiques postés sur la montagne du Crez, emporta et reperdit cette position, dont il finit par rester maître après trois attaques sanglantes, dans lesquelles il déploya une bravoure et une activité étonnantes. Ce succès lui ouvrit le chemin de Montpellier où il entra le 30 sept. Dès le lendemain, il en ressortit avec toutes ses troupes qu'il rangea en bataille en présence des catholiques. On allait en venir aux mains, lorsque *La Noue* et *La Fayolle* apportèrent la nouvelle de la paix de Poitiers.

Châtillon, qui avait acheté assez cher le droit de se méfier de la Cour, ne voulut pas désarmer ; il prévoyait que la paix serait de courte durée. Il fit sans succès une tentative pour s'emparer de la Vérune ; mais il se saisit de Pignan, de Cournon-Sec et de Cournon-Terral. Au mois de janv., il se rendit maître de Sérignac, qu'il dut évacuer à l'approche de Damville avec des forces supérieures. Il se rabattit sur Bessouse qu'il emporta d'assaut après une vigoureuse résistance ; mais le secours qu'il jeta dans Beaucaire n'empêcha pas cette ville de tomber au pouvoir des catholiques. La guerre se traîna ainsi avec des chances diverses jusqu'au traité de Nérac qui rétablit momentanément une tranquillité relative dans le Languedoc. Nommé commissaire pour veiller à son exécution, Châtillon travailla de tout son pouvoir à consolider la paix. Après l'assemblée de Montauban à laquelle il assista, il ne put toutefois résister aux sollicitations du roi de Navarre, qui le pressa d'armer le Bas-Languedoc ; il tint donc à Sommières une assemblée politique où les avis furent partagés. *Lecques*, *Porquères*, *Chambaud* et presque toute la noblesse avec *Payen*, *Gasques* et les principaux ministres, ainsi que le tiers-état, conclurent à la guerre ; *Clausonne*, *Vignolles*, le ministre *Serres*, qui jouissait d'un grand crédit, et tous les officiers de justice se prononcèrent pour le maintien de la paix, et firent prévaloir leur avis. Le roi de Navarre envoya alors dans le Languedoc *Constant* qui fit si bien que dans une assemblée nouvelle tenue à Alais, la guerre fut résolue. Après quelques hésitations, les Nimois se décidèrent à reprendre les armes, lorsque les catholiques s'emparèrent de La Calmette, presque à leurs portes. Appelé à leur secours, Châtillon les délivra d'un voisinage fort incommode. Au mois d'octobre, après avoir présidé une assemblée pour la neutralité des laboureurs, il marcha contre Damville et le força à lever le siège de Villemagne. C'était la seconde fois qu'il le contraignait à renoncer à ses entreprises ; on comprend donc que le maréchal n'avait pas une affection bien vive pour son jeune rival de gloire. Mais la politique imposa silence à son inimitié. En 1584, il accepta le concours du chef huguenot au siège de Clermont-de-Lodève, et l'année suivante, il le nomma son lieutenant-général dans le Languedoc.

Davila rapporte que Châtillon fit à cette époque un voyage en Allemagne dans le but d'intéresser les princes protestants en faveur de ses coreligionnaires. Selon d'autres historiens, ce voyage eut lieu déjà en 1581, et Châtillon profita de son passage à Berne pour remercier le Sénat de l'intérêt qu'il avait témoigné à sa famille après la Saint-Barthélemy. A peine de retour dans le Languedoc, il apprit que Genève était menacée par le duc de Savoie, et il se hâta de lever des troupes pour voler à son secours ; mais cet armement fut inutile. S'il est vrai qu'il ait été chargé d'une nouvelle mission, en 1585, il partit sans doute après l'entrevue de Castres où il accompagna

Montmorency, et il était de retour au mois de déc. Le 4 de ce mois, il fit, en effet, sur Le Puy, une entreprise, qui échoua. Il réussit mieux dans celle qu'il tenta contre le château de Polignac dont il se rendit maître. Nommé, en 1586, gouverneur du Rouergue par le roi de Navarre, il se rendit à Milhau avec ses plus habiles lieutenants, *La Vacaresse*, *Saint-Auban*, *Saint-Laurens*, *Valcrose*, *Montmiral*, *Lussan* l'aîné, *Pagesy*, et mit le siège devant Compeyre, au mois de juillet. Les catholiques, au nombre de 500 arquebusiers à pied et 200 chevaux, essayèrent de le faire lever, mais grâce au courage et au sang-froid de Châtillon, qui se montra un capitaine vraiment habile, ils furent battus et repoussés avec une perte considérable. Dans une de ses lettres, publiées par Du Bouchet, il rend compte à sa femme de ce combat et signale, comme s'étant particulièrement distingués, *Saint-Julien* tué, *Saint-Laurens* et *Olivier* l'aîné blessés, *Charles*, *Olivier* le jeune, *Valcrose*, *Des Mazels*. Mais l'indiscipline de ses troupes ne lui permit pas de recueillir les fruits de sa victoire. Le 26 juillet, il écrivait de nouveau à sa femme : « Je ne veux laisser à vous dire que je sens des peines cruelles pour commander à de jeunes capitaines; ils me pressent de choses si déraisonnables et si effrontément, que si à tout propos je ne les tançois à bon escient, ils me feroient haïr de Dieu et du monde. Je désire bien avoir le capitaine *Carlincas*, car il me servira beaucoup pour leur montrer un bon exemple. Il me faut prendre peine de les dresser comme de jeunes chevaux; c'est une pitié; mais Dieu les amandera et me fera la grâce de m'en servir pour son Eglise. C'est mon but, les fins que je me propose le montreront. Je suis fort estonné, sortant de l'escole où mon père m'avoit mis, trouver parmi les hommes si peu de piété, si peu d'affection au public, tant de désir de faire les affaires privées, tant d'audace et d'effronterie à mal faire en tout temps, que cela me fascheroit du tout, sinon que j'espère voir encores revenir le bon temps, que les gens de bien s'apuyans l'un l'autre s'opposeront courageusement à tout ce mal. » Quelques jours après, à la suite d'un dernier assaut qui coûta la vie aux capitaines *La Forge* et *La Rue*, il fut forcé de se retirer. Rentré à Milhau, le 8 août, il y tint une assemblée qui élut pour syndic Jean *Guérin*, docteur et avocat, en lui adjoignant comme conseillers le sieur de *Sermelets*, Honoré *de Montcalm* sieur de Saint-Vérau, le pasteur de *Baux*, les docteurs en droit Jean *de Rochefort* et Guill. *Gecest*. Il marcha ensuite au secours de Marvéjols menacé par Joyeuse; mais il arriva trop tard. *La Roche*, qui y commandait, venait de signer une capitulation qui n'empêcha pas les Ligueurs de massacrer les habitants et de brûler la ville. La négligence, ou peut-être la trahison, de son frère Charles lui fit perdre vers le même temps le château de Séverac. Le chagrin qu'il en ressentit fut adouci par la défaite d'une compagnie de gendarmes de Joyeuse qu'il harcela sans relâche dans sa marche vers l'Albigeois et à qui il tua beaucoup de monde. Il sauva Ayssène en y jetant un secours commandé par le brave capitaine *Simon* d'Aygues-Mortes. Simon ne put sauver la ville; après avoir repoussé vaillamment un assaut, il fut forcé de l'abandonner dans la nuit du 5 au 6 nov. 1586, mais il sauva toute la population qu'il emmena avec lui. Malgré ses succès, Coligny éprouva, à son retour à Milhau, de nombreux ennuis. Jaloux de leurs libertés, les habitants le voyaient, en effet, avec inquiétude élever une citadelle à leurs portes ; ils profitèrent de sa première absence pour la démolir.

En 1587, sur l'invitation du roi de Navarre, il partit du Languedoc pour aller à la rencontre de l'armée allemande, et franchit le Rhône le 1er août. *Lesdiguières* lui ayant facilité le passage à travers le Dauphiné, il entra en Savoie et arriva à Genève, non sans danger, mais sans éprouver de perte. Il fut chaleureusement accueilli par les Cantons suisses qui lui fournirent à l'envi des vivres et de l'argent. Après avoir traversé la Suisse et le comté de Montbéliard, il pénétra en Franche-Comté par Luxeuil, dispersa des bandes armées qui essayèrent de lui disputer le passage, et se saisit du château de Griselle

sur les frontières de la Lorraine dans l'intention d'y attendre des nouvelles de la marche des Allemands. Attaqué par les catholiques, il fut dégagé par le comte de *La Marck*, à qui il succéda peu de temps après dans le commandement de l'avant-garde. Cette campagne lui offrit plusieurs occasions de se signaler, notamment au passage de la Seine, où il tailla en pièces la garnison de Châtillon; à Montargis, où il faillit périr par la trahison du gouverneur; à Château-Landon, qu'il prit de vive force; à l'escarmouche de Joinville, qui lui coûta un de ses lieutenants, le sieur de *Courmont*; mais aucun de ses exploits n'est comparable à la retraite qu'il opéra après la capitulation de l'armée allemande. On la regarde comme une des plus belles dont l'histoire du temps fasse mention.

Les Suisses et les Allemands n'ayant voulu adopter aucun des plans qu'il proposa et menaçant même de le livrer à Henri III, il fit monter ses gens à cheval, ordonna aux reîtres de lui livrer passage et prit la route du Vivarais. Sa marche fut une suite de combats continuels; cependant soutenue « par les véhémentes et sainctes prières » du ministre *Bernardin*, encouragée par l'exemple de Châtillon, de *Saint-Auban*, de *Mouy*, de *Liramont*, de *Reboul* ou *Rebours*, et de *Chamerolles* (ces trois derniers furent faits prisonniers), la petite troupe, forte d'une centaine d'hommes, atteignit le Vivarais en cinq jours, au milieu de fatigues inouïes et de dangers sans cesse renaissants. A peine en sûreté, Châtillon s'empressa d'envoyer au roi de Navarre une relation de sa campagne, mentionnée dans le catal. de la Bibl. de de Thou, sous le titre : *Discours de ce qui s'est passé en l'armée estrangère.*

Au mois de janvier 1588, secondé par *Lecques*, il prit par composition Bellegarde. Au mois de mai, avec *Lecques* et *Turenne*, il emporta d'assaut Sainte-Anastasie. Colias, Remoulins, Saint-Alari, Tresques, Doursan, Marguerites et beaucoup d'autres villes ou châteaux tombèrent également en son pouvoir dans les environs de Nîmes.

En 1589, le roi de Navarre le nomma colonel-général de son infanterie; il ne pouvait faire un meilleur choix. Envoyé au secours de Henri III, qui était assiégé dans Tours par Mayenne, il chassa les Ligueurs du faubourg dont ils s'étaient déjà emparés. Quelques jours après, il battit Saveuse à Bonneval, après un rude combat où il fit des prodiges de valeur, et où il courut le plus grand danger. Renversé de cheval et blessé d'un coup de lance, il dut son salut à *Harambure* qui le tira de la mêlée. Ses lieutenants *Fouquerolles*, *Mouy*, *Rosny*, *Saint-Séré*, *Hire-Frésillon*, *Chambellan* luttèrent avec lui de bravoure et arrosèrent de leur sang le champ de bataille qui leur resta. Pour le récompenser de ses services, Henri III lui donna, le 23 mai, une compagnie de trente lances. Après l'assassinat de ce prince, Henri IV étant monté sur le trône, Châtillon continua à servir le roi de France avec autant de dévouement qu'il avait servi le roi de Navarre. A la bataille d'Arques, il fixa le sort de la journée par une attaque impétueuse. Au premier siège de Paris, il emporta avec *La Noue* le faubourg Saint-Germain. On prétend qu'en y pénétrant, il excitait ses soldats à la vengeance, au cri de Saint-Barthélemy! Il se signala également parmi les plus braves à la prise du Mans et de Falaise. Henri IV le récompensa par le titre d'amiral de Guienne, par provisions du 17 déc. 1589, et le 25 oct. 1590, il le fit entrer dans ses Conseils. Au mois de fév. 1591, Châtillon assista au siège de Chartres à la prise de laquelle il contribua puissamment. La même année, il fut opposé à La Châtre dans le Berry; mais la mort l'arrêta dans une carrière qu'il parcourait avec tant de gloire que l'opinion générale était qu'il surpasserait son père. Il mourut à Châtillon le 8 oct. 1591, à l'âge de 30 ans. On a plusieurs lettres de lui, fort belles ou à lui adressées, de 1586 à 91, publiées par Du Bouchet, p. 676-96.

François de Coligny avait épousé, en 1581, Marguerite *d'Ailly de Péquigny*, fille de Charles *d'Ailly* et de Françoise *de Warty* ou *d'Ouarty*, courageuse femme, digne d'un tel époux (voy. I col. 58). Ils laissèrent quatre enfants : 1° Henri,

comte de Coligny, né en 1583, eut pour parrain le roi de Navarre, qui le fit tenir sur les fonts par *Lesdiguières*. Quoique enfant, à la mort de son père, il lui succéda dans toutes ses charges [1]. En 1593, les Rochelois le mirent à la tête d'une flotte qu'ils envoyèrent contre les Espagnols. En 1597, il signa l'union à l'assemblée politique de Châtellerault. Plus tard, il alla combattre sous le prince Maurice, avec le titre de colonel-général de l'infanterie française au service de Hollande. Il assista à la célèbre bataille de Nieuport, et fut tué à la défense d'Ostende, le 10 sept. 1601. « Jamais jeune seigneur, dit Benoît, n'avoit donné de plus grandes espérances. » Adoré des soldats, il avait un tel crédit dans l'armée des Etats que le prince Maurice, dit-on, ne put se défendre d'un sentiment de jalousie. Les Réformés de France aimaient à retrouver en lui les vertus de son grand-père et de son père. — 2° Gaspard, comte de Châtillon, continua la descendance. — 3° Charles, sieur de Beaupont, mourut sans alliance. — 4° Françoise, épousa, en 1602, René *de Talensac*, sieur de Loudrière, et mourut sans enfant, en 1637.

VII. Gaspard de Coligny, né à Montpellier le 26 juillet 1584, eut pour parrain son cousin de *Laval* qui le fit tenir par le vicomte de *Panat*. Le 8 oct. 1601, Henri IV lui donna la compagnie d'ordonnances de son frère Henri, puis le nomma gouverneur de Montpellier et amiral de Guienne. En 1603, il passa en Hollande pour se former au métier des armes sous le prince Maurice. En 1611, il assista à l'assemblée politique de Saumur, la seule où il parut. En 1612, il reçut en dépôt Aigues-Mortes qu'il remit, quinze mois après, à *Harambure*. Nommé, en 1614, par brevet du 1er mai, colonel-général des gens de pied français entretenus en Hollande, il se rendit dans les Pays-Bas pour remplir sa charge. A son retour, en 1615, il envoya d'*Ortoman* à l'assemblée de Grenoble pour jurer en son nom l'union, et la même année, quoiqu'il eût fait tous ses efforts pour empêcher ses coreligionnaires de se joindre au prince de Condé, l'assemblée de Nîmes l'élut général en chef des églises du Languedoc, du Gévaudan, du Vivarais et des Cevennes. Changeant dès lors de système et entrant franchement dans la voie où l'on s'était engagé malgré lui, il conclut un traité avec le duc de Savoie et poussa avec activité ses préparatifs. La conclusion de la paix les ayant rendus inutiles, il envoya au duc, comme il s'y était engagé, un corps de troupes auxiliaires commandé par *Chambaud*, *Bacon* et *Bimard*. Le 10 mars 1616, la reine lui accorda le gouvernement d'Aigues-Mortes qu'il avait acheté 30,000 écus, et lui conféra le grade de maréchal-de-camp. Il est difficile de croire que des faveurs si minces qu'elles ne l'auraient pas empêché d'accepter les offres des Vénitiens, s'il avait obtenu de la Cour la permission de passer à leur service, aient été capables de le séduire ; il est plus naturel d'admettre que, prévoyant le résultat fatal de la turbulence des meneurs du parti protestant, il voulut empêcher ses coreligionnaires de se perdre à leur suite. Cependant on doit convenir que sa conduite ne fut pas franche et que comme ces hommes, que blâmait son père, il eut trop « le désir de faire ses affaires privées. » Ainsi, après avoir promis, dans une entrevue qu'il eut à Sisteron avec *Lesdiguières* et le duc de Guise, de demeurer tranquille et de s'opposer à tout soulèvement, il n'hésita pas, sur l'invitation de l'assemblée de Lunel, à prendre les armes et à s'assurer de différentes places du Vivarais ; puis le roi lui ayant envoyé le brevet de maréchal, signé le 6 juin 1620, il rentra dans l'inaction. Sa tiédeur d'abord, ses tergiversations ensuite devaient le rendre suspect. Les soupçons, dont la zélée marquise de *La Force* se faisait l'écho dès 1615, lorsqu'elle écrivait : « On dit qu'il se révolte, mais je ne le veux croire ; quoique ce soit, il mène une vie bien scan-

[1] On lit dans le Diaire inédit de Bergier : « Ledit jour (15 mai 1592) est venue en cette ville de La Rochelle la femme de feu M. de Chastillon amiral de la mer, laq. estoit logée aux « Trois marchands », et amena avecques elle son fils en l'aage de 12 ans et le Roy de France et de Navarre luy a donné les estatz de feu son père qui est amiral de la mer ». — Henry de Chastillon signe, 30 mai 1594, comme parrain, l'acte de baptême du fils de Simon *Bérenger* et en 1595 celui de la fille de Toussaint *de Conan*, écuyer, sr de la Villaudière. (Richemond)

daleuse et fainéante », s'accrurent encore, en 1621, quand on le vit, après avoir rassemblé des troupes pour secourir Vals, se contenter d'envoyer d'*Autiège* (voyez ce nom) en avant, et rester lui-même immobile à Barjac, bien que, avec les forces qu'il commandait, il eût pu compromettre gravement le duc de Montmorency et sauver Vallon. Loin de chercher à réparer cet échec, il s'empressa même de désarmer, et peu de temps après, il conclut un traité avec Ventadour. Non content de ne pas agir par lui-même, il contrecarra *Rohan* et chercha à l'empêcher de secourir Montauban. Un long cri de réprobation s'éleva contre lui de toutes les églises, et retentit jusque dans l'assemblée de La Rochelle, à laquelle il avait envoyé le sieur de *La Fontan*, maître d'hôtel ordinaire du roi, avec des lettres où il protestait « de son entière et ferme résolution à demeurer inséparablement uni à l'affermissement du repos et sûreté des églises, selon qu'il estoit contenu dans les édits, brevets et articles secrets. (*Mss Brienne*, n° 225.)

Sentant combien il lui importait de se réhabiliter dans l'opinion, il se mit en campagne au mois d'août et prit Marguerites, Clapiers, Grabels ; mais il ne parvint pas à détruire des soupçons trop bien fondés. Sur la proposition des députés des Cevennes et du Vivarais, appuyée sur un décret de l'assemblée générale de La Rochelle, en date du 14 juin, l'assemblée de Nîmes le destitua, 20 octobre 1621, « considérant les déportements dudict seigneur qui n'ont visé qu'à détacher les provinces d'avec l'assemblée générale et corrompre ceux qu'il a pu corrompre pour faire un party dans le party, traitant ouvertement avec nos ennemis et donnant des impressions en Cour qu'il est en sa puissance de livrer partye des villes que nous tenons pour seureté [1]. » Châtillon se retira alors à Aigues-Mortes où il se fortifia, tout en travaillant à une apologie qui a été publiée sous le titre de *Manifeste contre les calomnies des rebelles et ennemis du roy* (Paris, 1622, in-8). Selon nous, elle ne le lave pas des accusations portées contre lui par ses coreligionnaires. Parmi ceux-ci l'indignation était si vive que les habitants de Montpellier arrêtèrent son fils et sa belle-mère, et qu'ils essayèrent, mais sans succès, de le surprendre lui-même dans Aigues-Mortes, par le moyen de *Corbières*, son lieutenant. Le gouvernement de Montpellier fut donné à *La Pessière*.

Châtillon se rangea alors ouvertement sous les drapeaux du roi. Dès le mois de février, Louis XIII lui remit le bâton de maréchal de France qui lui était promis depuis près de deux ans. Le mois suivant, Châtillon marcha contre Rohan qui avait assiégé La Tour-Charbonnière et le mit en fuite. Il empêcha de même un des lieutenants du duc de se saisir des salines de Peccais. Mettant ensuite le siège devant La Tour-l'Abbé, où commandait *Saint-Blancard*, il le força à capituler. Au mois d'avril, il vendit au roi Aigues-Mortes au prix de 400,000 livres et se démit peu après du gouvernement de cette ville; au mois d'août, il lui remit Aimargues.

D'un caractère doux et indolent, redoutant les affaires épineuses, et d'ailleurs blessé des airs de supériorité qu'affectait Rohan, peut-être aussi irrité des violentes attaques auxquelles il avait été en butte de la part des zélateurs, Châtillon évita dès lors de se mêler des affaires de l'Eglise protestante. Il resta neutre dans les dernières guerres de religion. Ce fut seulement après la prise de La Rochelle qu'il obtint un commandement actif dans l'armée française. Au retour d'une courte campagne qu'il fit, en 1629, sous les ordres du prince d'Orange, il suivit Louis XIII en Champagne. En 1630, il servit en Savoie et contribua à la prise de Montmélian. En 1632, il fut employé dans le Languedoc. En 1635, il fut envoyé en Lorraine, défit les Espagnols à Avein, le 20 mai, et opéra heureusement sa jonction avec le prince d'Orange. L'année suivante, il commanda avec Brezé l'armée de Hollande. En 1637, ayant été mis à la tête de l'armée de Champagne, il prit Ivoy et

[1] Cette assemblée était présidée par *Dupont*, ayant pour adjoint *Meysures* (*Pantel*, selon le Mercure) et pour secrétaire les ministres *Olivier* et *Paulet* (*La Pise*, selon le Mercure).

Damvilliers. En 1638, il commanda l'armée de Flandres et d'Artois, emporta quelques places, assiégea sans succès Saint-Omer et fut battu dans sa retraite. Ce revers lui attira une disgrâce; il reçut ordre de se retirer dans ses terres. Mais il ne tarda pas à rentrer en faveur. En 1639, il força Piccolomini à lever le siège de Mouzon et reprit Yvoy. En 1640, secondé par *La Meilleraye,* il se rendit maître d'Arras. Nommé général de l'armée de Champagne, il fut défait au combat de La Marfée, le 6 juillet 1641. Ce fut sa dernière campagne. Il se retira dans sa terre de Châtillon, qui fut érigée en duché-pairie le 18 août 1643, et y mourut, 4 janv. 1646.

Il a laissé plusieurs volumes de mémoires :

I. *Mémoires de M. le maréchal de Châtillon depuis l'an* 1596 *jusqu'en* 1633. Msc. in-fol. conservé à la Bibl. nationale (*Gaignières* nº 760). Nous y avons puisé quelques renseignements.

II. *Mémoires de M. le maréchal de Châtillon pendant son emploi dans les armées du roi en Champagne et en Lorraine, depuis* 1635 *jusqu'en* 1641, 9 vol. (*Anc. fonds* 9256 à 9264.)

III. *Relation de ce qui s'est passé le* 2 *août* [1640] *au camp devant Arras.* Ce vol., signalé par le P. Lelong, parait être perdu.

IV. *Relation de la bataille de La Marfée,* imp. dans les Mémoires de Montrésor. Une copie msc. s'en trouve dans le T. VIII de la Collection Conrart.

V. *Lettres.* Vol. in-fol. msc. indiqué par Lelong. — Un grand nombre de ses lettres et quelques mémoires ont été publiés par Du Bouchet dans les Preuves de la maison de Coligny.

Gaspard III de Coligny avait épousé, en 1615, Anne *de Polignac,* fille de Gabriel *de Polignac,* sieur de Saint-Germain, et d'Anne *de Valzergues,* laquelle vécut jusqu'en 1651. Deux fils et deux filles naquirent de ce mariage.

1º L'aîné des fils, Maurice, né le 16 oct. 1618, eut un duel contre le duc de Guise, 1643, et mourut des blessures qu'il y reçut, au mois de mai de l'année suivante.

2º Le second, Gaspard IV, né le 9 juin 1620, connu sous le nom de marquis d'Andelot, servit d'aide-de-camp à son père, en 1637, au siège d'Ivoy; en 1638, à celui de Saint-Omer; en 1649, à la levée du siège de Mouzon. Mestre-de-camp du régiment de Beauce, il assista à la reprise d'Ivoy. En 1640, il se signala particulièrement au siège d'Arras, où il fut blessé. Nommé colonel du régiment de Piémont après l'affaire de La Marfée, il combattit, en 1642, à Honnecourt. En 1643, il prit part à la bataille de Rocroy. Créé maréchal de camp, il continua à servir avec distinction en Allemagne, en Hollande, en Catalogne. Blessé à l'attaque des barricades de Charenton, il mourut le lendemain, 9 fév. 1649.

Depuis 1643, il avait abjuré la religion pour laquelle ses ancêtres avaient versé leur sang, et que son père professait encore. Craignant, non sans raison, que les catholiques ne se fissent un prétexte de cette abjuration pour s'emparer, après sa mort, du collège de Châtillon [1], le maréchal avait eu soin d'en faire don à l'Eglise réformée, précaution qui le sauva de la confiscation jusqu'en 1681, où un arrêt, daté du 6 mai, en ordonna la suppression et adjugea les bâtiments aux Filles de l'adoration du Saint-Sacrement. L'église, que le maréchal avait fait bâtir à ses frais, en 1619, subsista jusqu'en 1685, où le Conseil, vu que « l'exercice étoit personnel », en ordonna la démolition par arrêt du 12 février. A cette époque la branche de Coligny était éteinte, son dernier représentant mâle, Henri-Gaspard, fils de Gaspard IV, étant mort célibataire en 1657.

3º Henriette, non moins célèbre par ses talents poétiques que par sa beauté et ses aventures, épousa, en 1643, Thomas Hamilton, comte de Hadington, d'une illustre famille d'Ecosse. Restée veuve, elle se remaria, juin 1647, avec Gaspard *de Champagne,* comte de La Suze. L'union ne régna pas longtemps entre les deux époux. La jalousie fort ombrageuse du comte ne pouvait s'accommoder de la maxime de sa femme,

[1] Ce collège, dont le premier principal fut *Dortel,* avait alors trois régents recevant 250, 200 et 150 livres par an. Nous en avons parlé ci-dessus col. 180.

que « tout le devoir ne vaut pas une faute qui s'est faite par tendresse » ; de là des querelles qui s'aigrirent de plus en plus et qui aboutirent à la rupture de leur mariage, prononcée par le parlement en 1653. La même année, Henriette de Coligny abjura le protestantisme (Archiv. nat. M 677). Pour colorer d'un prétexte son changement de religion, elle demanda au pasteur *Mestrezat* d'entrer en sa présence en conférence avec l'apostat *La Milletière*. Le respectable ministre de Paris ne crut pas devoir se prêter à cette comédie. Devenue libre, la comtesse ne s'occupa plus que d'amour. Son hôtel devint une succursale du fameux hôtel Rambouillet. On lit dans les *Mélanges* de Le Clerc, qu'elle eut un jour la fantaisie malsaine d'engager un ministre, *Bruguier*, de Lumigny (voy. III, col. 282), à travailler avec elle à une paraphrase burlesque de l'oraison dominicale. N'osant rien refuser à une si grande dame, le ministre se mit à l'œuvre, mais sa coupable complaisance faillit lui coûter cher. Le synode provincial fut sur le point de le déposer.

La comtesse de La Suze est auteur d'élégies, d'odes, de chansons, de madrigaux, de rondeaux, de stances, qui ont été publiés, pour la première fois, sous le titre : *Poésies de Mme la comtesse de La Suze* (Paris, 1656, in-12 ; nouv. édit., 1666, in-12, et souvent depuis, sans le nom de l'auteur, dans les *Recueils de poésies galantes en prose et en vers*, Paris, 1668, 2 vol. in-12 ; 1684, 4 part. in-12 ; 1695, 4 part. in-12 ; Lyon et Amst., 1695, 4 vol. in-12; Paris, 1698, 4 vol. in-12; Trévoux, 1725, 4 vol. in-12 ; 1741, 5 vol. in-12). Tous les poètes du temps ont loué à l'envi les charmes de l'auteur et de ses vers; mais la postérité n'a point confirmé les éloges prodigués à ses poésies. « Le style de Mme de La Suze, lit-on dans la Biogr. univ., est en général faible et sans couleur; il y a quelque chose de fade dans sa douceur; sa douleur a de la recherche, et son naturel paraît souvent apprêté. » C'étaient les défauts du temps.

Henriette de Coligny mourut le 10 mars 1673.

4° Sa sœur Anne épousa, en 1648, Georges *de Wurtemberg*, comte de Montbéliard, et mourut en 1680.

Branche d'Andelot. Doué d'autant d'esprit et de sagacité que ses frères, le cardinal et l'amiral, François de Châtillon, seigneur d'Andelot, l'emportait sur eux par la résolution et l'audace, et à un génie actif, entreprenant, il joignait une valeur extraordinaire. Aussi de Thou l'appelle-t-il un des premiers hommes du royaume par sa haute prudence, sa droiture et son habileté dans l'art de la guerre.

Il naquit à Châtillon-sur-Loing, le 18 avril 1521, et fit ses premières armes à la défense de Landrecies, en 1543. L'année suivante il combattit à Cérizolles et fut armé chevalier sur le champ de bataille. Au siège de Carignan, il se distingua entre tous par des prodiges de valeur. En 1545, il suivit le Dauphin devant Boulogne. A la mort de François Ier, le connétable, devenu tout puissant, voulut faire participer ses neveux à sa faveur. Il maria Andelot à Claude *de Rieux*, qui lui porta en dot le riche comté de Laval, et peu de temps après, il lui fit donner la charge d'inspecteur-général de l'infanterie. Ce fut en cette qualité qu'il prit part, en 1548, à l'expédition envoyée en Ecosse pour en ramener Marie Stuart. Il se signala au combat de Hadington ; mais il ne tarda pas à être rappelé par Henri II, qui préparait une entreprise sur Boulogne. En 1551, il fut envoyé en Italie au secours de duc de Parme. Fait prisonnier dans une incursion sur le territoire de Plaisance, il fut enfermé dans le château de Milan où il resta jusqu'à la trève de Vaucelles. Pour abréger les heures de sa captivité, il lut les ouvrages de *Calvin*, et il fut si vivement frappé de la force des raisons du réformateur, que non seulement il embrassa avec ardeur ses opinions, mais que, dans sa correspondance avec ses frères, il ne cessa de les exhorter à suivre son exemple. Rendu à la liberté en 1556, il fut pourvu bientôt après de la charge de colonel-général de l'infanterie française.

La trève de Vaucelles ayant été rompue, Andelot entreprit de conduire

un secours de 2,000 hommes à son frère assiégé dans Saint-Quentin. Egaré par son guide, il tomba malheureusement dans une embuscade où sa troupe fut taillée en pièces. Sans se laisser abattre par ce revers, il voulut essayer de s'introduire dans la ville avec un nouveau détachement, et cette fois, il y réussit, non sans courir de grands dangers. Il partagea donc avec Coligny les travaux de la défense. Resté prisonnier comme son frère, il parvint à s'échapper deux jours après, et se sauva à Ham. En 1558, il contribua puissamment à la conquête de Calais, et fut chargé ensuite d'attaquer la citadelle de Guines. Tant de services l'avaient rendu cher au roi, qui lui témoignait une grande faveur ; c'en fut assez pour que les Guise entreprissent de le perdre. Le moyen était facile, il suffisait de le dénoncer comme hérétique.

Andelot, en effet, depuis son retour dans sa patrie, ne dissimulait pas son penchant pour la Réforme ; loin de là, dans un voyage qu'il fit, au mois d'avril 1558, dans ses terres de Bretagne, il emmena Gaspard *Carmel*, dit *Fleury*, ministre neuchâtelois, qui desservait l'église de Paris depuis le mois de mars 1557 (*Archiv. de la V. C. des pasteurs de Genève, Reg.* B.), et il le fit prêcher publiquement partout où il passa. Il fonda même en divers lieux des églises auxquelles il conserva toujours le plus vif intérêt, ainsi que le prouvent plusieurs de ses lettres insérées par dom Meurice dans ses mémoires pour servir à l'histoire de Bretagne.

Le cardinal de Lorraine l'accusa donc auprès du roi d'avoir proféré des blasphèmes contre la messe. Henri II, qui aimait Andelot, voulut l'interroger lui-même sur ses sentiments. D'un caractère franc et ouvert, Andelot répondit sans déguisement qu'il tenait la messe pour une invention des hommes. Outré de colère, le roi saisit, les uns disent une pique, d'autres une assiette qu'il lança à la tête de l'hérétique ; mais aveuglé par sa fureur, il atteignit et blessa le Dauphin qui était à ses côtés. Andelot fut arrêté et conduit à Meaux d'où il fut transféré au château de Melun. Le pape trouva son châtiment beaucoup trop doux, et il se plaignit amèrement au chargé d'affaires de France de ce que le cardinal de Lorraine avait manqué à ses devoirs d'inquisiteur en ne le faisant pas brûler immédiatement.

La paix de 1559 ayant rendu au connétable tout son crédit, il obtint le rappel de son neveu, mais à la condition qu'il se rétracterait. Jamais Andelot ne voulut y consentir. Tout ce que l'on put obtenir de lui, c'est qu'il assisterait à une messe célébrée dans sa chambre. Cet acte de faiblesse scandalisa l'église de Paris et lui attira de sévères reproches de *Calvin*. Peu de temps après, il fut rétabli dans ses charges.

Andelot assista à l'assemblée de Vendôme et se déclara pour une prise d'armes immédiate. Selon Davila, il fut un « des plus actifs organisateurs » de la conjuration d'Amboise ; mais nous avons déjà dit ailleurs qu'aucune preuve ne put être produite contre les Châtillon. Il se rendit ensuite à l'assemblée de Fontainebleau, puis aux Etats d'Orléans ; cependant lorsqu'il vit la tournure que prenaient les affaires, il se retira en Bretagne où il resta jusqu'à la mort de François II.

A la nouvelle du massacre de Vassy, il quitta Paris pour aller rassembler des troupes. Chargé par *Condé* de s'assurer d'Orléans, il y trouva les protestants très nombreux et assez tranquilles, le lieutenant du roi attendant pour se déclarer que la reine se prononçât. Lorsque ce dernier apprit que Catherine de Médicis était à Paris, ses hésitations cessèrent, et il prit des mesures pour contenir les huguenots. Ce fut alors qu'Andelot, qui s'était caché jusque-là, s'empara de la porte Saint-Jean où il se défendit contre les catholiques jusqu'à l'arrivée du prince.

Partisan des mesures promptes et énergiques, il vit avec peine entamer des négociations qui, selon l'expression de d'Aubigné, « affoiblissoient le cœur des Réformés. » Comme il l'avait prévu, les conférences n'aboutirent qu'à ruiner l'armée protestante, et il fallut enfin avoir recours aux étrangers. Envoyé en Allemagne, au mois de juillet, pour solliciter les secours des

princes luthériens, il parvint, malgré les menées des Guise, à réunir environ 8,000 hommes, dont la moitié de cavalerie, et dès le mois de septembre, il put se mettre en route pour rentrer en France. Une fièvre intermittente, dont il avait ressenti les premières atteintes avant son départ, l'obligea de s'arrêter à Strasbourg où il fut rejoint par le prince de *Porcien*. Sentant combien les jours, les heures, étaient précieux, il voulut partir avant sa guérison. Il entra en Lorraine, traversa la Bourgogne pour éviter deux armées catholiques qui l'attendaient en Champagne, et par des marches forcées à travers des routes rendues presque impraticables par des pluies continuelles, il atteignit Orléans, le 6 nov. 1562.

Condé lui confia la garde d'Orléans pendant sa marche sur Paris; mais lorsque d'Andelot apprit que l'armée protestante prenait la route de la Normandie, il alla la rejoindre, quoique toujours tourmenté par la fièvre. Il assista donc à la bataille de Dreux, sans y prendre part, du haut d'une colline d'où il surveillait les manœuvres de l'ennemi. En voyant le duc de Guise se mettre en mouvement : « Voilà, s'écria-t-il, une queue que nous aurons bien de la peine à écorcher. » Tous ses efforts pour rallier les reîtres ayant été inutiles, il se sauva à Tréon d'où il retourna à Orléans, qu'il s'occupa sur-le-champ de mettre dans un bon état de défense, secondé par *Duras, Bouchavannes, Clermont-d'Amboise, Saint-Cyr, d'Avaret*. Il divisa la ville en quatre quartiers, dont chacun fut placé sous le commandement d'un gentilhomme, mêla la garde bourgeoise aux soldats, ordonna la célébration d'un service divin quotidien à l'issue duquel ministres et fidèles allaient travailler aux fortifications, et organisa des hôpitaux où les blessés furent soignés par les dames les plus honorables, nommément par Mme de *Martainville*, Mlles *Des Marets* et leur sœur Mme *Groslot*. Le duc de Guise parut sous les murs d'Orléans, le 5 fév. 1563. Dès le lendemain, il fit attaquer le faubourg de Cléry. Les Allemands qui le défendaient, saisis d'une terreur panique, s'enfuirent, en sorte que, sans la valeur et le sang-froid d'Andelot, la ville eût été prise d'emblée. La trahison ou la négligence d'un gascon, nommé *La Mothe*, fourrier du capitaine *Montaigu*, livra cependant les Tourelles au duc de Guise, poste si important que, malgré les retranchements qu'il fit élever à la hâte à l'entrée du pont, Andelot ne pouvait guère conserver l'espoir de sauver Orléans. Le général catholique était si certain du succès que, le 18 fév., il écrivit à la reine-mère que, dans vingt-quatre heures, il lui manderait nouvelles de la prise et qu'il signalerait tellement cette journée, n'épargnant ni sexe ni âge, qu'après avoir fait son carême-prenant, il abolirait la mémoire de la ville. Mais, ajoute Le Maire dans son Histoire d'Orléans, l'homme ne sait pas sa destinée. Le jour même, Guise fut assassiné par *Poltrot*.

Après la signature du traité de paix, à la négociation duquel il prit part, il se retira à Châtillon avec Coligny. Quelque temps après, il retourna à la Cour, où il prit hautement la défense de son frère, demandant en son nom qu'on lui donnât des juges. Ce fut alors qu'il recommença à remplir les fonctions de colonel-général de l'infanterie française.

Pendant le voyage de la Cour dans les provinces du Midi, Andelot alla en Lorraine où il épousa Anne *de Salm*, 1564. Le 2 septemb., il passa par Metz où il assista au prêche. A son retour, il parut à la Cour avec Coligny, et reçut de la plus grande partie de la noblesse l'accueil qu'il pouvait désirer. Le capitaine des gardes Charry, grand partisan des Guise et son ennemi personnel, se plut seul à le braver. Il refusa de prendre ses ordres, sous prétexte qu'il n'en avait à recevoir que du roi. Andelot, au contraire, prétendait que son grade lui donnait droit d'inspection sur le régiment des gardes, comme sur tous les autres. La querelle s'échauffa, et Charry, se sentant soutenu par Charles IX, poussa l'insolence jusqu'aux dernières limites. *Chastelliere-Portaut* entreprit de venger à la fois et Andelot et son propre frère, qu'il accusait Charry d'avoir tué traîtreusement. Il alla l'attendre sur le pont Saint-Michel et lui

passa son épée au travers du corps. Cet événement, habilement exploité par les Guise, nuisit beaucoup aux Châtillon.

Aux conférences de Valéry et de Châtillon, Andelot se prononça fortement pour la guerre : « Il est temps, s'écria-t-il, de nous désabuser et de recourir à la défensive qui n'est pas moins juste que nécessaire, et ne nous soucier pas si on dit que nous avons esté les autheurs de la guerre : car ce sont ceux-là qui par tant de manières ont rompu les conventions et pactions publiques, et qui ont jetté jusques dans nos entrailles six mille soldats estrangers, qui par effect nous l'ont desjà déclarée. Que si nous leur donnons encore cest advantage de frapper les premiers coups, nostre mal sera sans remède. » Tous se réunirent à son avis.

Quelques jours avant la bataille de Saint-Denis, *Condé* l'envoya vers Poissy pour fermer les passages aux troupes auxiliaires que le duc d'Albe envoyait au roi de France. Rappelé par le prince, il fit tant de diligence qu'il aurait pu assister au combat si les catholiques n'avaient enlevé tous les bateaux et coulé tous les pontons. Un de ses capitaines, nommé *La Mossonnière*, trouva le moyen de les retirer de l'eau et de les remettre en état, mais ces opérations prirent du temps, en sorte qu'il n'arriva à Saint-Denis que vers minuit. Le lendemain, il se présenta pour offrir de nouveau la bataille aux catholiques, qui restèrent derrière leurs murailles, quoique, pour les braver, les huguenots se fussent avancés jusqu'à Montmartre et y eussent brûlé plusieurs moulins à vent. Un seul engagement eut lieu autour d'un de ces moulins en pierres de taille, qui fut attaqué sans succès par *Valfrenière* et *Beauregard*.

Dans la marche de l'armée à travers la Champagne, Andelot fut placé aux ailes avec les arquebusiers à cheval et chargé de courir le pays pour lever des contributions. A la conclusion de la paix, il partit pour ses terres de Bretagne. C'est là qu'il apprit la fuite de Condé et de Coligny. Il se hâta d'appeler aux armes la noblesse protestante de la Normandie, de l'Anjou et de la Bretagne, en assignant pour rendez-vous général Beaufort-en-Vallée. On y vit accourir successivement Jean *de Ferrières*, Antoine *de La Rochefoucauld*. *Lavardin*, *Montgommery* et ses frères, *La Noue*, *Minguetière*, *Brossay-Saint-Gravé*, *Du Verger*, *Cognée*, *La Loue*, François *d'Angennes* sieur Du Coudray, *Du Chesne*, *Rabodanges*, François *d'Acigné* sieur de Montejan, et son enseigne *Du Plessis-Bordage*, *Raoul de La Celle* seigneur de La Serardaye, qui abjura peu de temps après et a laissé des Mémoires inédits, cités par Du Paz, dans son Histoire généalogique de Bretagne; *Cassé* dit *Bouchaut*, avec son lieutenant *Millery* et son enseigne *La Rivière d'Artois*, *Bressault*, *Mimbré*, *La Garde*, *Sey*, *Lorme*, *La Motte-Tibergeau*. La difficulté était de passer la Loire en présence d'un corps de troupes catholiques supérieur en nombre. Andelot chargea d'habiles officiers de chercher un gué, et après avoir pris toutes les précautions pour assurer son camp, il attendit; mais, faute d'espions, il laissa surprendre un de ses quartiers et il aurait été lui-même fait prisonnier sans le dévouement de son écuyer *Symbonet* et du maréchal de camp *Boisvert* qui se sacrifia pour le sauver. Il eut à regretter, en outre, la perte des capitaines *Du Verger*, *Cassé*, *La Houssaye* et *La Plaine*, qui fut tué de sang-froid. *Minguetière* fut fait prisonnier. *Montgommery* arriva enfin avec l'heureuse nouvelle qu'il avait trouvé un gué. Les huguenots s'empressèrent de franchir la Loire et arrivèrent, sans rencontrer les catholiques, à Thouars où ils s'arrêtèrent quelques jours. Ce fut pendant son séjour dans cette petite ville qu'Andelot fit enlever à Oiron, par *Colombières*, le duc de Roannais qui fut conduit sous bonne escorte à La Rochelle. De Thouars il marcha sur Parthenay dont il se saisit. L'amiral l'ayant joint, ils allèrent ensemble attaquer Niort, qui se rendit sans résistance. Angoulême, Saint-Jean-d'Angély et plusieurs autres places essayèrent à peine de se défendre. Le monastère de Saint-Florentin, près de Saumur, soutint au contraire un siège de plusieurs jours. Andelot en fit passer la garnison au fil de l'épée pour venger le massacre de Mirebeau.

Andelot se signala, comme toujours, à Pamprou, à Jazeneuil. A Jarnac, il fit des prodiges de valeur. La bataille perdue, il suivit Coligny à Saint-Jean-d'Angély, puis à Saintes. Envoyé dans le Poitou pour y inspecter l'infanterie et lever de nouvelles troupes, il essaya sans succès de se rendre maître de Montaigu et de Clisson. Il retourna donc à Saintes; mais à peine arrivé, il fut attaqué, dit-on, d'une fièvre contagieuse qui l'emporta en peu de jours. D'Aubigné et de Thou donnent assez clairement à entendre qu'il mourut empoisonné. Selon la plupart des historiens, la mort le frappa le 27 mai 1569 ; selon les Pièces fugitives d'Aubaïs, ce serait une erreur et il serait mort dès le 7. Son corps fut porté à La Rochelle. La reine de Navarre voulut suivre son convoi jusqu'à la tour de la Chaîne où il resta déposé pendant dix ans. En 1579, son fils aîné l'en tira pour le transporter à La Roche-Bernard. Sa charge de colonel-général de l'infanterie protestante fut donnée à *d'Acier*, et sa compagnie à son lieutenant *Beauvais-la-Nocle.*

L'intrépidité d'Andelot lui avait mérité le surnom de chevalier sans peur. A l'éloge que l'historien de Thou a fait de ses qualités, nous ajouterons le témoignage encore moins suspect d'Arcère. Il était, dit-il, « rigide et zélé sectateur de la Réforme, dont il avoit embrassé les opinions de bonne foi ; grand homme de guerre, génie fécond en ressources, dans un métier hasardeux qui en demandoient tant, et d'un courage aussi éclairé qu'intrépide. »

Par son testament, fait à Laval le 4 sept. 1568, Andelot légua, en quelque sorte, à son frère ses quatre fils à qui il donna pour gouverneur le capitaine *Saint-Bonnet* l'aîné.

François de Châtillon avait été marié deux fois, et chacune de ses femmes lui avait donné plusieurs enfants. La première, Claude de *Rieux,* fille de Claude, seigneur de Rieux et de Rochefort, comte d'Harcourt et d'Aumale, et de Catherine de Laval, était née le 8 fév. 1525. Après son mariage, contracté le 19 mars 1547, elle embrassa la religion réformée pour laquelle elle montra toujours le plus grand zèle. Elle mourut d'apoplexie le 5 août 1561, laissant deux fils et deux filles. L'aînée de ses filles mourut à Châtillon en 1563. L'autre, MARGUERITE, née dans le château de Milan, le 28 fév. 1553, fut mariée avec Julien *de Tournemine,* sieur de Montmoréal, et mourut en couches de son premier enfant. Nous parlerons tout à l'heure de ses deux frères. Resté veuf, Andelot épousa en secondes noces, 1564, Anne *de Salm,* qui le rendit également père de deux fils et de deux filles. FRANÇOIS sieur de Tanlay, l'aîné des fils du second lit, mourut de maladie à Saint-Jean-d'Angély. BANJAMIN, seigneur de Sailly et de Courcelles [1], fut tué comme nous le raconterons plus tard. ANNE épousa, en 1594, Jacques Chabot, marquis de Mirebeau en Bourgogne. L'Etoile raconte que le mariage se célébra au Louvre, le dimanche 9 octobre, dans les appartements de Catherine *de Navarre*, au grand scandale du clergé catholique; Anne d'Andelot était donc protestante encore à cette époque. Plus tard elle abjura et fut enterrée, selon son désir, aux Cordeliers de Tanlay sans pompe ni cérémonie. Sa sœur SUZANNE fut mariée avec Guillaume de Poitiers, baron d'Outre.

GUY-PAUL de Châtillon, comte de LAVAL, fils aîné d'Andelot, naquit dans un bateau sur le Pô, le 13 août 1555. Après la mort de son père, Coligny se chargea de son éducation et il la surveilla avec autant de sollicitude que celle de son propre fils. Nous avons vu qu'à la Saint-Barthélemy, Laval fut assez heureux pour se sauver en Suisse.

Rentré en France en 1576, il se retira en Bretagne. Plein de zèle pour la religion réformée, il travailla sans relâche à relever de leurs ruines les églises de cette province, œuvre pieuse dans laquelle il eut pour aides infatigables Françoise *de Tournemine,* veuve de Henri *de Rohan,* Jean *Du Matz,* seigneur de Montmartin, et les ministres *Gui-*

[1] Reg. de l'égl. de la Rochelle : « Le 16 fév. 1569 a esté baptizé Benjamin fils de François de Colligny sieur d'Andelot et de Anne de Salm sa femme ; parrain Françoys de *La Rochefoucauld* comte dudit lieu, marraine Catherine de *Parthenay* femme de Charles de *Quelenec* viconte du Fou baron de Pons sieur de Soubize ». (RICHEMOND)

neau, Berni, Merlin. Au mois de sept. 1584, il fut député avec *Du Plessis-Mornay* et *Constant* pour porter à Henri III les plaintes des églises sur l'inexécution du dernier édit de pacification. La guerre s'étant rallumée, Laval partit de Vitré avec ses trois frères, 8 sept. 1585, passa la Loire à Mauves et rejoignit à Marennes le prince de *Condé* qui se préparait au siège du Brouage. Il le suivit dans l'expédition d'Angers et fut chargé du commandement de l'arrière-garde. Le prince ayant été obligé de battre en retraite, Laval franchit la Loire sans éprouver aucun empêchement de la part des catholiques qui ne se présentèrent que plus tard devant Saint-Maur. Le capitaine *La Serpente* abandonna ce poste important, et l'ennemi, s'en saisissant, ferma le passage au reste de l'armée. La position de Laval était périlleuse. Il ne pouvait rejoindre Condé et il avait à craindre d'être enveloppé par les troupes qui accouraient de toutes parts. Il prit la résolution de marcher rapidement en avant, et il arriva, sans essuyer de perte, à Saint-Jean-d'Angély. De là il courut au secours de Mme de La Trémoille assiégée dans son château de Taillebourg par les Ligueurs. Il n'avait que cent chevaux environ et trois à quatre cents arquebusiers commandés par de *Rieux, La Boulaye, Lorges* et le jeune *Montgommery;* cependant il força l'ennemi à fuir, et par reconnaissance, la châtelaine consentit à recevoir dans son château une garnison huguenote sous les ordres du capitaine *Boursier*, lieutenant des gardes de Condé.

De retour à Saint-Jean-d'Angély, Laval eut à se défendre contre Mayenne. Il se comporta avec une bravoure digne de sa race et livra aux catholiques plusieurs petits combats dans l'un desquels l'enseigne de sa compagnie, *Carbonel*, sieur de Chassegué, fut blessé à mort et fait prisonnier. L'arrivée de *Condé* lui enleva le commandement. Il suivit le prince à la prise de Dompierre. Secondé par ses frères, il se rendit maître de Soubise dont la garnison incommodait La Rochelle, et chassa les Ligueurs de Saint-Jean-d'Angle, de Trizay, du château de Mornac dans l'île d'Alvert. De retour à Saint-Jean-d'Angély, il accompagna à Taillebourg *Condé* qui avait conçu le projet de détruire le régiment de Tiercelin. Aussi impétueux que le jeune prince, il ne prit pas le temps de réunir sa compagnie, et à la tête d'une trentaine de chevaux seulement, il fondit sur l'ennemi, enfonça un bataillon de piquiers et enleva le drapeau du régiment. Ses deux frères, Benjamin, qui venait de succéder à François dans le titre de sieur de Tanlay, et François, sieur de Rieux, furent mortellement blessés dans cette charge brillante, et moururent à un jour de distance. Laval en conçut un si violent chagrin, qu'il les suivit dans la tombe, huit jours après, en avril 1586. Ces trois frères que la plus tendre amitié avait unis pendant leur vie, furent réunis après leur mort dans un même tombeau.

Cette perte causa une vive douleur à tous les protestants qui fondaient sur les trois frères, et surtout sur Laval, de grandes espérances; car, lit-on dans les Mémoires de la Ligue, « Dieu avoit logé en ce corps de peu d'apparence une âme pleine de piété avec une maturité d'entendement et générosité de courage qui ne le rendoient pas moins aimable et honorable à tous les gens de bien et bons François, que redoutable à tous les méchans et perturbateurs du repos de la France. »

François de Châtillon, sieur de Rieux, né à Paris le 23 août 1559, n'ayant point laissé d'enfant de Jeanne *de La Motte*, fille de Joseph *de La Motte*, sieur de Vauclerc et de Catherine *de Tournemine*, et ses frères cadets n'ayant point été mariés, la maison d'Andelot se trouva réduite à un enfant, Guy de Coligny, comte de Laval, que Guy-Paul avait eu de son mariage, conclu en 1583, avec Anne *d'Alègre*, fille aînée de Christophe d'Alègre, qui se remaria avec le maréchal de Fervaques.

Né au comté d'Harcourt, le 6 mai 1585, Guy de Coligny, conformément aux dernières volontés de son père, fut élevé à Sedan. Il montra de bonne heure de grandes dispositions pour l'étude des langues. A l'âge de 19 ans, le désir de voyager et de porter les

armes le conduisit en Italie, en Flandres et jusqu'en Hongrie où il fit une campagne contre les Turcs. Il déploya tant de valeur que l'Empereur lui donna le commandement de mille chevaux; mais en poursuivant l'ennemi, il reçut une blessure dont il mourut le 30 déc. 1605, à l'âge de 21 ans; il avait abjuré l'année précédente. En lui s'éteignit la branche d'Andelot.

2. CHATILLON, capitaine languedocien, délégué à l'assemblée d'Anduze, 1570; défend Beaucaire, 1578 (II col. 212 et I, 972). — La dame de Chastillon-sur-Clain et son fils, Jacques de Châtillon d'Availles, 1586 [IV 543 a]. — Philippus Chastillon lugdunensis, étudiant en théol. à l'acad. de Lausanne, 1603. — Châtillon ou *Castillon*, gentilhomme de l'Angoumois, gouverneur de Caussade, 1628 [VI 258 b]. — Jean *Du Moulin* sieur de *Châtillon-en-Brie*, 1658 (III col. 282).

3. CHATILLON (Jacques) de Nîmes, manufacturier de bas, réfugié avec sa famille (10 pers.) à Magdebourg, 1700 (*Dieterici*). — (Philippe de), natif de Ste-Menehould en Champagne, juge à Bernaa, mort à Berlin en 1712 à l'âge de 89 ans (*Erman*). — (Guillaume et Zacharie de) le premier ingénieur, le second officier dans l'armée hollandaise, 1696-1702. — (L. P. G. et Frédéric de) *id.* 1750-58.

CHAUBERT (Pierre), libraire à Orléans, 1568 [VI 531 b]. — (Pierre) de Combauvin en Dauphiné, assisté à Genève, 1684.

CHAUBET (Jacques) ministre à Jurançon, fait son testament en même temps que Françoise *de Laborde* sa seconde femme, 1584 (arch. B.-Pyr. E, 205).

CHAUCHE (Madlle) inspectrice de l'hôpital de Lausanne, 1688. — Veuve *Chauchier* lègue 10 liv. aux pauvres de la même ville, 1707. — Françoise *Chaucher*, du Languedoc, 1750.

CHAUDESAIGUES (Jean) réfugié d'Aubaïs, marié à Wesel en Prusse avec Françoise *Jacquier*, 1695 (*Bull.* VIII, 7). — (.....), de Nîmes, ouvrier en bas, réfugié en Prusse, 1700.

CHAUDET (Jeanne) de Nettancourt en Champagne obtient, mars 1644, une attestation de foi signée par *Anguenet* pasteur, Th. *de Marolles* et *Platel*, anciens de l'église réformée de Vitry-le-François, laquelle est signalée comme punissable par Filleau (Décision cathol. f°.8), parce qu'elle ne contient pas le mot « Prétendue ». — (Jérémie) manufacturier de bas à Nettancourt, réfugié à Halle en 1700.

CHAUDIN (Frédéric de) sieur de Chabot, officier dans l'armée hollandaise, 1688-90.

CHAUDON (Pierre) pasteur à Francfort-sur-le-Mein, vers 1720 [V 49 b].

CHAUFFEPIÉ (et *pied*) ou de Chaufepié, famille poitevine. = *Armes:* d'argent à 2 bandes bretessées coupées d'azur. — Jean ministre de Niort [Haag, III 419], apparemment fils de Jean *Chauffepié*, min. de Villeneuve en Agénois, puis de Tartas, 1562, et de Marennes, 1570-78, qui, après avoir été condamné à mort en 1570 par le parlem. de Bordeaux (voy. t. I col. 671), avait été député, en 1578, au synode national de Sainte-Foy et donné pour pasteur à l'église de cette dernière ville, où il se fit grandement estimer jusqu'à sa mort (1594) par ses talents et ses vertus (voy Guinodie, Hist. de Libourne). Chauffepié jouissait dans le Poitou d'une influence considérable, s'il est permis d'en juger par les nombreuses députations qu'il eut à remplir depuis 1605, où il assista à l'assemblée politique de Châtellerault. En 1608, il prit également part aux travaux de celle de Gergeau qui le chargea avec *Lansard*, *Mirande* et *Saint-Orse* de dépouiller les cahiers des provinces. L'assemblée de Grenoble, à laquelle il fut de nouveau député, lui confia le même soin, et quelque temps après, elle lui accorda une marque plus grande de son estime en le nommant de la commission à laquelle elle renvoya l'examen des propositions de Condé. Cette commission se composait de *Lusignan* de la basse Guienne, *Rouvray* de la Bourgogne, *Bertreville* de la Normandie, *Viguier* du Berry, *Béraud* et *Bonencontre* du haut Languedoc, *La Milletière* et *Chauffepié* du Poitou, et *Soullet* sieur de La Croix, de l'Anjou. Chauffepié fut un de ceux qui se prononcèrent le plus vivement pour l'alliance du parti hu-

guenot avec les princes mécontents; aussi l'assemblée, après s'être transportée à Nimes, le choisit-elle avec *Rouvray*, *Champeaux* et *Bonencontre* pour rédiger la proclamation qui devait expliquer aux églises les raisons de sa conduite. Obligée de plier devant la nécessité, la régente consentit à ouvrir des conférences pour la paix, et l'assemblée, en ayant reçu avis, nomma une commission, dont Chauffepié fit encore partie, pour dresser les instructions de ses députés; puis les négociations ne prenant pas la tournure qu'elle espérait, et les préparatifs de la Cour lui inspirant des craintes, elle forma une nouvelle commission, dans laquelle elle fit entrer le pasteur de Niort (Voy. t. I col. 714), pour lui présenter un rapport sur la situation générale et lui indiquer les meilleurs moyens de détourner le danger qu'elle prévoyait. Enfin, des nouvelles plus satisfaisantes lui étant arrivées de la part de ses députés à la conférence de Loudun, elle fit partir Chauffepié, avec *Huron*, *La Milletière*, *Maniald* et *Espérandieu*, pour les aider de leurs lumières dans la discussion des articles de l'édit de pacification et, le cas échéant, signer la paix. En 1620, Chauffepié fut député au synode national d'Alais, et à son retour, il fut, comme nous l'avons dit ailleurs (I, col. 975), chargé par *Parabère* de le représenter à l'assemblée politique de La Rochelle. Ce fut la dernière mission qu'il eut à remplir. Sa mort arriva en 1637, à Niort.

Il ne reste de lui, à notre connaissance, que deux ouvrages de controverse [1] :

I. *Récit véritable de ce qui se passa hier l'après disnée, 7 mars, en l'entrevue du capucin nommé P. Valentin et Jean Chauffepied*, fidellement recueilli soudain après qu'on se fut séparé; Niort, 1611.

II. *L'abondance d'eau pour éteindre le flambeau que le nommé P. Valentin capucin a jeté contre la vérité*, c'est-à-dire Réfutation ample des fausses accusations et doctrines dont il a rempli un escrit qu'il a intitulé *Le Flambeau de la vérité*.

[1] Et une lettre, septemb. 1629, pub. dans le *Bull.* XII 407.

Jean Chauffepied eut deux fils, dont le cadet, Benjamin sieur de Lisle, naquit à Niort en 1620 et fut pasteur de La Mothe-St-Heray depuis 1650 au moins (voy. reg. de l'égl. de La Rochelle) jusqu'en 1682 où un de ces arrêts iniques, à la mode à cette époque (*Bull.* V 309), supprima son église et l'interdit de ses fonctions. Il s'expatria, lors de la Révocation, avec sa femme et sa fille.

Le fils aîné du précédent, nommé Second Chauffepied, naquit à Niort en 1608. Il fit ses études à Sedan où il soutint en 1632, sous la présidence de *Du Moulin*, la 5e partie d'une thèse *De prædestinatione*. Il suivit comme son père la carrière pastorale où il déploya autant de zèle que de talent. Il desservit l'église de Champdeniers en Poitou pendant près d'un demi-siècle. Une paralysie du côté droit le força de se démettre au mois de juillet 1682; puis la persécution l'ayant chassé de Champdeniers, il se retira avec sa famille dans le bourg de Cherveux où il mourut le 13 juin 1684. Sa femme Claude *de Laforest*, qu'il avait épousée en 1637, était morte, 1662, en lui laissant cinq enfants, outre deux qui étaient morts jeunes. L'aîné des fils, Samuel, né en 1644, fut ministre à Couhé jusqu'à la Révocation, et le cadet, né vers 1646 et prénommé Second, à Aulnay, de 1677 à 1685; tous deux se réfugièrent en Hollande. Des trois filles, l'aînée seule est connue : c'est Anne née en 1640, à qui l'on doit une relation très intéressante de sa détention, de 1686 à 1688, dans la citadelle de l'île de Ré et dans différents couvents. Elle fut de ceux qui eurent le bonheur d'être simplement bannis en considération de ce que leur obstination semblait incurable. Sa Relation est imprimée dans le *Bull.* t. VI p. 57 et 256.

Samuel fils aîné de Second Chauffepié, en Hollande, fut donné successivement pour pasteur aux églises de Balk et de Leuwarden. Il mourut dans cette dernière, 11 mars 1704, laissant de son mariage avec Marie *Marbœuf de La Ribaudière* [1], célébré en 1683, dix enfants

[1] Elle figure comme pensionnaire des Etats généraux de Hollande, vivant à Delft, en 1746.

dont l'un, Samuel-Simon, proposant à Nimègue en 1723, fut appelé comme pasteur à Hambourg en 1727 et fonda la branche des Chauffepié de Hambourg, tandis qu'un autre plus connu, Jacques-Georges, s'est fait un nom par ses travaux littéraires.

Né à Leuwarden, 9 nov. 1702, celui-ci fit ses études à Franeker et desservit successivement les églises de Flessingue, de Delft et d'Amsterdam. Il mourut dans cette dernière ville, où il exerça 43 ans le ministère, le 3 juill. 1786. On a de lui :

I. *Dissertatio de supplicio crucis;* 1721, in-4.

II. *Lettres sur divers sujets importants de la religion;* Amst., 1736, pet. in-8.

III. *Histoire du monde sacrée et profane*, trad. de l'anglais de Shuckfort; Leyde, 1738 et 1752, 3 vol. in-12. — Chauffepié n'a trad. que le 2e vol.; le 1er l'a été par *J.-P. Bernard*, et le 3e par *Toussaint*.

IV. *Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent;* Amst. et Paris, 1742-1792, 46 vol. in-4. — Ouvrage traduit de l'anglais par plusieurs littérateurs. Chauffepié a trad. les tomes XV à XXIV.

V. *Nouveau dictionnaire historique et critique pour servir de supplément ou de continuation au Dictionnaire de M. P. Bayle;* Amst., 1750-1756, 4 vol. in-fol. — Sur environ 1,400 articles, plus de 600 sont simplement trad. de l'anglais, 280 sont retouchés et 500 environ sont originaux. Chauffepié se place presque au niveau de Bayle comme érudit; mais il reste fort au-dessous de lui comme critique et comme écrivain. Son style lourd et incorrect n'offre pas le piquant de celui du célèbre sceptique; mais d'un autre côté il n'en offre pas non plus le cynisme. On a aussi reproché à l'auteur de descendre quelquefois jusqu'à des minuties.

VI. *Vie de Pope*, publiée en tête des Œuvres diverses de cet auteur, trad. par *Elie de Joncourt* (Amst., 1754, 7 vol. in-12).

VII. *La vérité de la religion chrétienne, prouvée par l'état présent du peuple juif, en trois sermons, auxquels on en a adjoint deux autres; l'un sur l'époque de l'avènement du Messie, l'autre sur le lieu de sa naissance;* Amst., 1756, in-8; trad. en allem. par Petzold (Breslau, 1758, in-8).

VIII. *Vies des plus illustres philosophes de l'antiquité*; trad. du grec de Diogène Laërce; Amsterd. 1758, 3 vol. in-12; *id.*, 1761.

IX. *Histoire de la patrie* par demandes et par réponses; trad. du hollandais; Amsterd. 1758 in-12.

X. *Pratique des vertus chrétiennes*, trad. de l'anglais de Basker; Amst., 1760, 2 vol. in-8; nouv. éd. Amst. 1781 in-8.

XI *Sermons sur divers textes*; Amst., 1787, 3 vol. in-8. — Ouvrage posthume publié par *Samuel* de Chauffepié, neveu de l'auteur et ministre à Amsterdam, qui lui-même est auteur d'un recueil de *Sermons sur divers textes*, Amst. 1808, 2 vol. in-8, et qu'il ne faut pas confondre avec *P.-S. de Chauffepié* à qui Kaiser attribue *Handbuch zum Gebrauch der Hebammen*, nouv. édit., Altona, 1783, in-8.

Jacques-George avait épousé en 1726 Marie-Anne *Bardon* et en avait eu quatre enfants dont trois moururent en bas âge. Il ne lui restait qu'une fille, Marie-Elisabeth, née à Flessingue, 8 oct. 1729, qui épousa en 1760 Charles-Abraham *Vernezobre* et mourut, 1770, à Paramaribo, où elle avait suivi son mari. Celui-ci étant mort en Irlande, 1775, les deux orphelines issues de ce mariage, Sophie-Charlotte et Anne-Charlotte, furent recueillies et élevées par leur grand-père. La famille de Chauffepié occupe encore aujourd'hui un rang honorable en Hollande et à Hambourg.

CHAUFFOUR (P.) blessé à Vassy, 1562. — (Jean) délégué de l'église de Mer au synode de Chastillon-sur-Loing, 1627 [VI 28 a]. — (Marie) enfermée aux Nouv. cathol. de Blois, 1713.

1. CHAUME (Etienne), du Périgord, tailleur, et sa famille (4 pers.) réfugié à Strassburg en Prusse, 1700. — (Jeanne), 22 ans, arrêtée voulant sortir du royaume, rasée et enfermée, 1696.

2. CHAUME (Guillaume de), fils de François de Chaume [Haag, III 420], baron d'Aumelas et seigneur du Pous-

san depuis 1555, fut élu premier consul et viguier de Montpellier en 1560. Partisan de la Réforme, il en favorisa les progrès de tout son pouvoir. Ce fut pendant son administration que Jean *Chassanion*, rappelé à Montpellier avec Claude *Formy*, commença à prêcher publiquement, malgré les clameurs de l'évêque, *Pelletier*, qui, de sectateur des opinions nouvelles, en était devenu un des plus ardents adversaires.

Guillaume de Chaume avait épousé, 1544, Marguerite *de Barrière*, qui le rendit père d'un fils et d'une fille. Cette dernière, nommée Isabeau, épousa, 1560, Jean *Liebel*, baron de Carescausses. Leur fils, prénommé Guillaume, comme son père, et non moins zélé que lui pour la religion réformée, entretint jusqu'à sa mort dans son château du Poussan un ministre qui y célébrait régulièrement le service divin, non seulement pour la famille du châtelain, mais pour les protestants de la seigneurie. En 1570, la chapelle du Poussan était desservie par Pierre *Menin*. Guillaume II de Chaume mourut en 1603, laissant de sa femme Françoise *Bucelli* un fils, Félix, qui épousa, 1625, Jeanne *Germain*. La chapelle du château ne pouvant plus contenir le nombre croissant des fidèles, on résolut de bâtir un temple qui fut promptement achevé, quoique les catholiques du lieu y apportassent de grands obstacles. Leur intolérance était indignée de ce voisinage du culte hérétique ; aussi firent-ils si bien qu'en 1620, le temple fut démoli ; mais les protestants le réédifièrent plus tard, et ils en restèrent possesseurs jusqu'à ce qu'un arrêt du Conseil en date du 18 novemb. 1670, le fermât définitivement.

CHAUMONT, maison illustre du Vexin français, remontant au XIIe siècle. = *Armes* : fascé d'argent et de gueule de 8 pièces. [Haag, III 421].

Le chef de la maison était, à l'époque de nos premières guerres religieuses, Antoine de Chaumont, seigneur de Guitry (ou Quitry) et de Bertichères, fils aîné de Guillaume de Chaumont et d'Agnès de L'Isle.

Qu'Antoine de Chaumont ait professé la religion réformée, c'est ce dont on ne saurait douter ; mais quel rôle a-t-il joué dans le parti protestant ? L'histoire est muette à cet égard [1]. Le nom de Guitry se rencontre pour la première fois, à notre connaissance, parmi ceux des gentilshommes protestants qui rejoignirent *Andelot*, lorsque la troisième guerre éclata, encore s'agit-il, non pas d'Antoine de Chaumont, mais de son fils aîné, tout nous le prouve. Nous en sommes donc réduit à répéter, d'après le P. Anselme, qu'Antoine de Chaumont mourut en 1582, laissant de Jeanne *d'Assy de Cantelou*, sa femme :

1° Jean, sieur de Guitry, né, selon Pinard, en 1532. D'autres généalogistes reculent jusqu'en 1544 le mariage d'Antoine.

2° Louis, qui paraît être le même Louis, époux d'Isabeau *du Breuil Montaud* et père d'Alexandre de Chaumont s^r^ d'Athieules, marié en 1618 [IV 326 b].

3° Nicolas, qui ne laissa pas de postérité. Il est mentionné, ainsi que son frère, dans une généalogie manuscrite (Bibl. nat., ms. *St-Magloire*, n° 130), et nous soupçonnons que l'un des deux fut le capitaine de cavalerie *Chaumont* qui servit sous Montgommery et fut fait prisonnier près de Châteauneuf, au mois d'avril 1569.

4° Antoine, appelé *Anne*, dans le msc. cité, seigneur de *Persigny* (aliàs *Pressigny*), maréchal de camp, qui, selon Sully, se trouva au combat livré par *Châtillon* à Saveuse, et qui, selon les mémoires du duc d'Angoulême, fut tué pendant le siége de Rouen à l'attaque du fort du Mont-aux-Malades, le 23 août 1589. De son mariage avec Suzanne *Motier de La Fayette*, veuve de Pierre *Des Frisches*, seigneur de Brasseuse, naquit une fille nommée Jeanne, morte sans alliance.

5° Abdias, sieur de Bertichères, baron de Montredon et de Lecques, du chef de sa femme Madeleine *Du Pleix*,

[1] En 1562, on trouve dans l'armée de *Duras* un *Chaumont* du Périgord qui n'avait rien de commun avec cette famille que le nom, mais qui est peut-être le même que Chaumont, mentionné parmi les lieutenants de *La Noue* et de *Pontivy*, en 1570. Au milieu de cette confusion de noms identiques, il est bien difficile de faire à chacun la part qui lui revient. Lequel des Chaumont emporta Nanton le 7 juin 1569 ? Lequel assista avec Guitry au siége de Giversac en 1577 ? Nous ne saurions le dire.

fille d'Antoine, baron de Lecques, et de Françoise *de Bérard*. Il fut la souche de la branche de Lecques.

6° Marie, femme de Charles *de La Montagne*, sieur de Craville, gouverneur de Corbeil.

7° Madelaine, mariée avec Robert *de Thin de Schélandre*, seigneur de Chaumont.

I. Branche de Guitry. Jean de Chaumont, qui, comme nous l'avons dit plus haut, rejoignit Andelot et franchit avec lui la Loire, assista à la bataille de Jarnac, après la perte de laquelle il se retira à Cognac. Plus tard, nous le retrouvons marchant avec *Briquemault* au devant de *Coligny*. Il se signala au combat d'Arnay-le-Duc où son cornette *Pontaut* fut blessé. La paix faite, il alla servir en Flandres sous les ordres de Louis de Nassau et contribua plus que personne à la prise de Mons, 25 mai 1572. Que devint-il après la retraite du prince d'Orange et la dispersion de son armée ? Les historiens ne nous le disent pas ; mais ils racontent avec de longs détails comment sa précipitation fit échouer le plan conçu par La Mole pour arracher le duc d'Alençon et le roi de Navarre à l'espèce de captivité où on les tenait. Il devait, à la tête d'un détachement de huguenots, s'avancer près de Saint-Germain où était la Cour, recevoir les princes et les escorter jusqu'aux environs de Reims où le duc de *Bouillon* avait promis de venir les prendre pour les conduire à Sedan. Il se présenta devant Saint-Germain plusieurs jours avant l'époque convenue et avec une troupe peu nombreuse, en sorte que le duc d'Alençon, croyant l'entreprise manquée, alla lâchement livrer ses complices à la vengeance de la reine-mère. Guitry gagna en toute hâte la Normandie, réunit ses soldats à ceux que *Colombières* et *Sey* avaient rassemblés de leur côté, et s'enferma dans Carentan, où il fut assiégé par Matignon. La place était forte ; mais n'ayant à attendre de secours d'aucun côté, il comprit que toute défense serait inutile et il accepta une capitulation honorable.

En 1579, Guitry assista à l'assemblée politique de Montauban. En 1587, il fut envoyé en Angleterre et en Allemagne pour réclamer, au nom du roi de Navarre, les secours des princes protestants. Il rentra en France avec l'armée allemande dans laquelle il remplissait les fonctions de maréchal de camp. S'il faut en croire *Sully*, le blâme de la défaite d'Aneau doit retomber en partie sur lui.

Il est vraisemblable qu'à la suite de cette défaite, il se retira à Genève avec le duc de *Bouillon* et les autres chefs de cette malheureuse expédition. Ce fut dans cette ville, du moins, qu'il reçut, avec le brevet de maréchal de camp, l'ordre d'assembler des troupes et d'envahir la Savoie, par représailles de l'occupation du marquisat de Saluces. Secondé par *Beauvais*, *Beaujeu* et d'autres capitaines français, il s'empara du château de Monthoux, de Bonne et de Saint-Joire. Gex ne tarda pas à lui ouvrir ses portes ; mais l'arrivée de *Sancy* lui enleva la direction des opérations militaires qu'il conduisait avec tant de succès. La campagne terminée, il accompagna Sancy à Strasbourg, d'où ils retournèrent à Genève au mois de mai 1589, et passant par la Bourgogne, ils rejoignirent l'armée des deux rois. Dans le conseil qui se tint à Meudon après l'assassinat de Henry III, Guitry s'opposa énergiquement au parti que Henri IV semblait disposé à prendre, de se replier derrière la Loire, et il fit valoir de si bonnes raisons que le prince se rendit à son avis et se mit en route pour Dieppe. Chargé avec du Hallot d'investir Neufchâtel, Guitry tailla en pièces les paysans des environs accourus au secours de cette ville et la força de se rendre. Nommé capitaine de 50 hommes d'armes en 1590, il fut, l'année suivante, sur la demande des Genevois appuyée par *Bèze* (Coll. Du Puy, vol. 268), envoyé au secours de la république avec d'*Autricourt*, son lieutenant. Le 1er fév. 1591, il emporta d'assaut Thonon ; Evian subit le même sort ; le château de Poulinge capitula. Obligé de battre en retraite devant des forces supérieures, il fut atteint par l'ennemi près de Monthoux ; mais une habile manœuvre du baron de *Conforgien* lui donna une victoire glorieuse,

et il put regagner Genève sans être inquiété. Au retour de cette expédition, il rentra en France et tomba malade à Soyon en Beauvaisis d'où, s'étant fait transporter à Gournay dans le Vexin, il y mourut d'épuisement, âgé d'environ 60 ans. « C'était, dit de Thou, un homme grave, habile à manier la parole et non moins distingué par son courage que par sa prudence. »

Il avait épousé, en 1567, Anne *de Champrond*, fille de Michel, sieur de La Bourdinière, et de Jeanne *Parent*, dont il eut sept enfants. Les trois aînés, Jean, Charles et Henri, successivement seigneurs de Guitry, moururent sans alliance, le dernier des suites d'une blessure qu'il avait reçue, 13 mai 1609, dans un duel. Le quatrième, Philippe, seigneur de Guitry, maréchal de camp, fut blessé mortellement au combat de Poligny, en 1638. Il avait épousé, en 1628, Gabrielle *de Bouquetot*, fille de Jean *de Bouquetot*, sieur Du Breuil, et d'Esther baronne d'Orbec, et en avait eu deux fils : Gédéon, mort jeune, et Guy marquis de Guitry, tué au passage du Rhin en 1672, sans avoir été marié. Des trois filles de Jean de Chaumont, l'une, Anne, fut la femme de Jacques *Carbonel* sieur de Chassegué ; la seconde, Marie, épousa ... *de Montel* sieur d'Eraines, et la troisième, Jeanne, entra dans la famille de La Ganterie par son mariage avec Paul *Du Duc* [1].

II. Branche de Lecques. — Abdias de Chaumont, seigneur de Bertichères, servit avec son frère aîné dans la campagne de 1570 ; cependant ce ne fut que longtemps après qu'il se plaça parmi les principaux chefs huguenots. C'est lui sans doute qui fut chargé du commandement des troupes genevoises après le départ de son frère. Il ne se distingua point par des entreprises brillantes, et bientôt, sentant qu'il était à charge à l'Etat, il demanda son congé qui lui fut accordé. Il se retira dans le Languedoc où il épousa la fille d'Antoine *de Lecques*, qui lui résigna, en 1595, le gouvernement d'Aigues-Mortes. Devenu suspect à Henri IV, Bertichères fut mandé à la Cour ; mais il refusa de s'y rendre, et le roi, confirmé dans ses soupçons par cette désobéissance, écrivit aux habitants pour les exhorter à chasser leur gouverneur. Une véritable conspiration s'ourdit. Le sieur de *Gondin* introduisit dans la ville, sous un déguisement, quelques soldats d'élite qui dirigeassent l'attaque. Le 13 fév. 1598, les habitants aussi bien catholiques que protestants, sous les ordres du premier consul *La Rivoire* et du juge royal Etienne *Esparron*, mirent le siége devant le château, et soutenus par les villes voisines, ils forcèrent, au bout de trois jours, Bertichères à capituler. Gondin, en récompense de ce service, obtint le gouvernement d'Aigues-Mortes qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1607. *Harambure* lui fut donné pour successeur ; mais dès le 17 août 1612, un arrêt du Conseil réintégra Bertichères dans ses fonctions, sur la demande de l'assemblée de Saumur à laquelle il avait été député par le bas Languedoc avec *Ferrier* pasteur de Nismes, *Brunier* pasteur d'Uzès, *Gondin* viguier d'Uzès, Jean *d'Etienne* sieur de *Carlincas*, premier consul et viguier de Montpellier, *Hardouin* sieur de La Calmette, premier consul de Nismes, et *Châtillon*. Il avait si bien fait par ses menées et ses intrigues qu'il avait persuadé à ses collègues n'avoir été dépossédé des places d'Aigues-Mortes et de Sommières que parce qu'il avait obéi aux ordres des assemblées de Loudun et de Châtellerault (Mss *Brienne*, 222).

Rohan raconte dans ses Mémoires que la province du bas Languedoc, bien avertie par lui de ses déportements, s'opposa à la réintégration de Bertichères, et maintint *Harambure*. Selon l'historien d'Aigues-Mortes, l'ancien gouverneur fut néanmoins rétabli à condition de ne plus molester les habitants ; mais il tint mal sa promesse, et fut révoqué de nouveau par arrêt du Conseil du 16 fév. 1614. C'est une erreur. La place fût remise en dépôt entre les mains de *Châtillon*, qui la rendit, en 1614, à *Harambure* ; ce fut en vain que l'assemblée de Lunel, en 1613 (tt 232), adressa à la reine-mère une requête en sa faveur (*Brienne*, 208) ; la régente n'y eut aucun

[1] Les reg. de Charenton marquaient, au 25 oct. 1598, le baptême de Jean, fils de J.-B. *de Gueribalde* et d'Esther de Chaumont. (Bull. xxi, 221.)

égard et maintint Harambure qui ne tarda pas à être remplacé par son fils. Ce dernier vendit sa charge en 1616, à Gaspard *de Châtillon*.

Bertichères cependant continua à se regarder comme le légitime gouverneur d'Aigues-Mortes. Ce fut en cette qualité qu'il assista avec son fils à l'assemblée précitée de Lunel et qu'il se présenta, 16 oct. 1615, dans l'assemblée politique de Nîmes pour protester qu'il voulait « vivre et mourir en l'union des églises et employer pour leur soutien tous ses moyens » (*Brienne*, 223). Mais, dès cette époque, il passait pour tiède et était, par conséquent, suspect. Aussi l'assemblée, apprenant qu'il faisait fortifier l'abbaye de Saint-Gilles, et redoutant quelque trahison, envoya, le 1er déc., un de ses membres *Du Han*, député de la Provence, pour lui demander des explications sur sa conduite.

Bertichères dissipa sans peine les soupçons dont il était l'objet, et le parti protestant lui rendit toute sa confiance. L'assemblée du cercle de Nîmes lui confia provisoirement le commandement du bas Languedoc, lorsqu'elle destitua *Châtillon* en 1621 ; et celle du cercle de Montpellier le chargea, avec *Meirières*, *Sésigny*, *Carlincas* de Montpellier, *Salluard* du haut Languedoc, *Peyrol* ministre de Montpellier, *Baux* pasteur, et *Roche*, député d'Uzès, de travailler à apaiser les différends survenus entre les habitants et leur gouverneur *Brison*. L'année suivante, *Rohan* lui laissa le commandement de ses troupes pendant qu'il se rendait à l'entrevue que *Lesdiguières* lui avait fait demander par *Les Isles* ; mais peu de temps après, informé qu'abusant de sa confiance, Bertichères qui, comme président de l'assemblée de Lunel, venait tout récemment encore d'employer son autorité à favoriser ses projets, cherchait à traiter avec le gouvernement, il le chassa de Montpellier et le remplaça par *Calonges*.

Du mariage d'Abdias de Chaumont avec Madelaine *Du Pleix*, naquirent un fils, nommé Henri, et sept filles : Anne, femme de Jean *de Grégoire Des Gardies* sieur de Saint-André, gouverneur de Montpellier ; Françoise, morte sans alliance; Jeanne, qui se maria en 1625, avec Bernard *de Trémolet* sieur de Mormoirac; Marguerite, femme d'Etienne *Aimeric*, conseiller au présidial de Nîmes, et en secondes noces, de Paul *d'Arnaud*, sieur de La Cassagne; Madelaine, qui épousa en 1636, Pierre *de Conti*, sieur d'Argencourt et de la Motte ; Gabrielle et Marthe.

Henri de Chaumont, baron de Lecques, embrassa avec ardeur le parti de *Rohan* qu'il servit avec zèle dans toutes les occasions. En 1625, il fit déclarer Nîmes en sa faveur et fut nommé avec *Aubaïs*, *Saint-Cosme* et Pierre *Le Blanc* sieur de Fourniguet, membre du Conseil de direction. En 1626, il commanda une compagnie de Nîmois au combat de Bellegarde. En 1628, à la tête d'une compagnie de chevau-légers levée par Nîmes, il prit une part brillante à tous les exploits de *Rohan*. Il contribua à la prise de Salavas et du Pouzin, et déploya des talents militaires remarquables dans la belle retraite de Rohan, où il commanda l'arrière-garde. En 1630, il leva un régiment de son nom qu'il conduisit en Savoie. En 1632, il se trouva à la bataille de Castelnaudary. En 1635, il passa dans la Valteline, se signala à la prise des bains de Bormio, aux combats du Val de Fresle et de Morbeigno, et en considération de ses services, il fut nommé maréchal de camp. Au mois de mai 1636, il força le passage de Cravasso et battit l'ennemi à Vestrino. Lorsque *Rohan* quitta la Valteline, il resta chargé du commandement de l'armée jusqu'à l'évacuation. Passant ensuite en Italie, il se trouva à la défense d'Ast, au combat de Montbaldon, à la défense de Brême et au secours de Verceil, à l'attaque des retranchements de Léganès. Attaché, en 1639, à l'armée du Roussillon, il servit au siège de Stagel, concourut à la victoire de Sigean et à la levée du siège d'Ille. En 1641, placé sous les ordres de *Châtillon*, il combattit à La Marfée et assista au siège de Bapaume. Après cette campagne, il quitta le service avec le grade de lieutenant-général et consacra ses loisirs à écrire une *Relation véritable et particulière de ce qui s'est passé en la Valteline; de quelle sorte le duc de Rohan a traité avec les Grisons, et de ce qui s'est ensuivi*

en exécution dudit traité. Ces deux pièces intéressantes (Mss Du Puy, vol. 540) ont été imprimées dans le T. III des Mémoires de Rohan, édit. de Paris, 1758, in-12. Le baron de Lecques mourut en 1678, âgé de 84 ans.

Il avait épousé au temple de Charenton, fév. 1634, Louise *de Bouquetot*, fille puînée de Jean *de Bouquetot* sieur du Breuil et d'*Esther d'Orbec*, dont il eut: 1° Guy, qui suit; — 2° Louis, mort sans alliance; — 3° François, baron de Lecques; — 4° Yvon; — 5° Charles, mort sans alliance; — 6° Louise, femme de Gédéon *de Reffuge*, comte de Coësme; — 7° Esther, mariée avec Jean *de Merle*, sieur de Blancbuisson; — 8° Marie-Madelaine; — 9° Anne; — 10° Marthe, mortes sans alliance.

Guy de Chaumont, marquis d'Orbec, né en 1641, se convertit à la révocation de l'édit de Nantes, et obtint une pension de 2,000 liv. en récompense de son apostasie (E 3384). Il mourut en 1712. Il avait épousé, 8 avril 1673 (reg. de Charenton), Jeanne *de Caumont-La-Force*, fille de Pierre, baron d'Eymet, et de Jeanne *de Favas*, vicomtesse de Castets, qui lui donna Jacques-Antoine, né en 1679; Diane-Charlotte, femme de Pierre *de Casteras*, sieur de La Rivière, morte en 1699; Marie-Madelaine et Judith, enfermées dans le couvent de la Chaise-Dieu; Jeanne-Charlotte, morte dans la maison des Nouvelles Catholiques de Rouen; Louise bapt. à Charenton le 6 janv. 1676. Après la mort de son mari, la marquise d'Orbec, qui avait suivi son exemple, fut gratifiée d'une pension de 1,500 liv. (E 3399).

Chaussade, voyez La Chaussade.

CHAUSSE (Gilles), fils de Denis, et originaire de Chanteloup en Normandie, se retira à Genève pour cause de religion, et fut donné pour pasteur aux villages de Cologny et Vandœuvres, sur le territoire de la République, en 1562. La même année il épousa, au mois de février, Jeanne Baduel (Voy. t. I col. 701) et le 10 décembre, la bourgeoisie genevoise lui fut accordée gratuitement. L'église de Genève le prêta à celle de Lyon pendant les mois de mars à juin 1566. Il exerça ensuite les fonctions du ministère à Genève et y mourut en 1574 dans une extrême pauvreté. On lit aux registres des Conseils de Genève, 11 juin 1573: « Giles Chausse. A esté icy raporté que M. de Bèze a faict entendre la paouvreté dudit sieur Chausse et comme il est endebté, de sorte qu'il a peine à vivre en faisant des repas sans pitance et sans vin. A esté arrêté qu'on luy donne deux copes de froment (25 florins) et un prest de 20 escus qu'il doibt à la banque [1] ». — (Jehan) de Saint-Seyne, maitre sellier à Lyon, reçu habitant de Genève, mars 1574. — *De Chausse*, fugitif de La Rochelle, 1687. — Pierre *Chause* (ou Chanse ?), de Florac, assisté à Lausanne, 1706.

CHAUSSÉ (Jacob), sieur de La Terrière [Haag III, 425], auteur d'un *Traité de l'excellence du mariage, de sa nécessité et des moyens d'y vivre heureux*, (Amst.. 1685, in-12; trad. en allem., Francf. 1715, in-12), se convertit et publia les motifs de sa conversion sous le titre : *Le Réuny de bonne foy ou les motifs d'une réunion sincère à l'Eglise catholique;* Paris. 1687 in-12. Sa fille montra plus de constance. Ne pouvant vaincre son opiniâtreté, on la fit partir pour Mons en 1688, avec un grand nombre de ses coreligionnaires aussi *entêtées* qu'elle. — Dans les listes de l'assistance publique à Londres, on trouve « Jacob Chaussé, de onze ans, engagé avec Jean *de Lavot*, par contract du 14 may 1705, pour apprendre a faire des tabatières ».

CHAUSSON (Guill.), de Valence, « hoste », reçu habitant de Genève, 5 nov. 1572. — (Antoine) de La Tour, en Forest, praticien (avocat) à Lyon, reçu bourgeois de Genève en 1573. — (Magdelaine) femme du ministre *Dortial*, arrêtée avec lui à la Voulte (Drôme), 1743.

1. CHAUVE (Antoine) fils de Pierre, de St-Saphorin, au pays de Vaud, était ministre de l'hôpital de Genève lorsqu'il fut reçu bourgeois de cette ville, en 1562. Il était en même temps régent du collège; principal en 1564 et ministre

1 C'était le sort de la plupart des ministres réfugiés. Quelques pages plus haut (8 juin), on lit: « Ministres estrangers; estant requis de leur part de les gratifier qu'ils puissent avoir du pain des pauvres, pour aultant qu'ilz sont entretenus de l'ausmosne, arresté qu'on leur acorde leur requeste pour leurs familles; et s'ilz veulent chacun une cope de froment a treze florins, que le sieur Dance [receveur des grains] la leur délivre ».

du village Genevois de Russin, 1566; puis ministre en ville, 1572; enfin, recteur de l'académie en 1576. Il avait épou é, 1564, Anne l'une des filles du pasteur Raymond *Chauvet*, et mourut en 1589. — JEAN, fils du précédent, est inscrit au Livre du recteur, (Joh. Calvus genevensis S. theol. stud.) en 1592 et fut reçu au saint ministère par le synode du bas Languedoc assemblé à Montpellier, 20 mai 1598. Il commença par servir l'église de Bernis, 1598-99, puis passa à Sommières. Les efforts que firent nombre d'églises pour l'avoir témoignent de la considération dont il jouissait. La signeurie de Genève le demanda au synode national de S. Maixent comme étant genevois, mais en vain (Voy. un fascicule de ses lettres, à la Biblioth. de Genève). Il était encore en 1603 à Sommières, d'où il passa à Nîmes; mais le consistoire de Genève le rappela, ainsi que *Le Faucheur*, en 1605. On négocia, et finalement Jean Chauve demeura en France, réclamé encore : par Montpellier en 1607, Paris en 1612, Nimes en 1620, Alais en 1623, Paris de nouveau en 1626 et 1627. Elie Benoit le dépeint comme un homme « d'une gravité charmante ; » et Rohan vante « sa piété exemplaire et sa singulière éloquence; » nous pouvons ajouter que la grande réputation dont il jouissait n'altéra en rien sa modestie. En 1614, l'église de Nîmes l'ayant déjà demandé pour pasteur, le synode national de Tonneins consentit seulement à le lui prêter pour un mois. En 1617, celui de Vitré, auquel il assista, le nomma membre d'une commission qui devait préparer un projet d'union des différentes communions protestantes, et l'envoya, comme un des représentants des églises françaises, au synode de Dordrecht (III, col. 1033); mais ayant appris à Genève que le Roi défendait aux ministres français de s'y rendre, il s'en revint aussitôt avec son collègue *Chamier*. En 1619, l'assemblée politique de Loudun, aux travaux de laquelle il prit part, le choisit pour vice-président. En 1620, l'église de Nîmes renouvela sa demande; mais le synode national d'Alais, respectant les droits de celle de Sommières, ne voulut le lui prêter que pour un an. En 1622, le ministre de Sommières s'employa inutilement à réconcilier *Rohan* et *Châtillon*. En 1626, Chauve fut député de nouveau au synode national de Castres, qui l'élut modérateur.

Dans sa réponse aux discours du commissaire *Galland*, Chauve se fit aussi soumis, on pourrait dire aussi humble que possible. Il s'engagea, au nom des églises, à obéir exactement aux ordres de S. M.; cependant il ne put s'empêcher d'exprimer quelques plaintes au sujet des vexations auxquelles les protestants étaient en butte en divers lieux et de témoigner le regret que le gouvernement eût forcé le synode de Réalmont d'avouer en quelque sorte que des ministres avaient trempé dans des intrigues secrètes avec l'Espagne. Les réformés, fit-il observer, professaient une horreur si profonde pour les doctrines, régicides et anarchiques de certaine société fameuse, qu'il était impossible qu'ils se fussent rendus coupables de ce crime abominable; et en effet l'enquête ordonnée n'avait rien révélé à la charge d'aucun ministre.

Le synode s'occupa ensuite du choix des députés généraux qui devaient remplacer *Montmartin* et *Manialdj;* mais dès le début, il se trouva arrêté par une difficulté. La patente royale lui ordonnait de procéder à cette élection selon les formes usitées, et lui défendait, en même temps, de traiter aucune matière étrangère à la discipline ecclésiastique. Le synode fit observer avec raison que cette dernière clause l'empêchait de demander compte aux députés sortants de leur conduite et de dresser les instructions de leurs successeurs. Il n'avait d'ailleurs reçu lui-même des églises, ni des pouvoirs suffisants ni les cahiers des doléances. Au fond, le synode désirait le rétablissement des assemblées politiques, et le roi ayant promis d'en convoquer une aussitôt que les circonstances le permettraient, il n'hésita plus à procéder, sauf les droits des assemblées politiques, à l'élection de six candidats qui furent Claude de *Gabriac* Louis *de Champagne*, Henri *de Clermont-d'Amboise*, pour la noblesse; *Bazin*, avocat au parlement, *Texier*, avocat

dans la sénéchaussée d'Armagnac, et Lazare *Du Puy*, conseiller au présidial de Bourg, pour le peuple.

Le synode de Castres introduisit quelques changements ou additions dans la discipline; il permit, entre autres, aux protestants de faire publier leurs bans dans les églises catholiques là où le culte réformé n'était pas établi. Il se plaignit aussi avec amertume de la tiédeur de plus en plus grande des réformés pour les exercices religieux; il fit un réglement contre les débauchés, le luxe, les bals, les mascarades, et en général contre toutes les inventions de l'esprit des ténèbres, réglement qu'il ordonna de lire dans toutes les églises. Les contestations des pasteurs avec leurs églises absorbèrent, comme toujours, une grande partie de son temps. L'abus des appels devenant de plus en plus criant, il y porta remède jusqu'à un certain point, en ordonnant qu'à l'avenir toutes les causes concernant le démembrement ou l'annexion des églises seraient jugées en dernier ressort par les synodes provinciaux.

Avant de clore sa session, le synode chargea *Faucher* de rédiger le cahier des plaintes et de le remettre au roi; puis il prescrivit un jeûne général et ordonna l'établissement, dans chaque province, de bibliothèques pour les pasteurs

L'église de Paris s'adressa, à son tour, au synode de Castres pour lui demander le pasteur de Sommières; mais Chauve refusa cette vocation. Il finit cependant par céder aux instances de l'église de Nimes, où il exerçait les fonctions pastorales en 1636, à l'époque de la révolte du duc de Montmorency. Ses efforts retinrent les Nimois dans le devoir et les empêchèrent de céder aux suggestions de leur évêque; aussi le gouvernement lui fit-il témoigner sa reconnaissance. Chauve mourut de la peste, à Nimes, le 15 oct. 1649. Son grand âge lui avait fait donner, l'année précédente, un aide qui fut Antoine *Baudan* pasteur d'Anduze.

2. CHAUVE (Charles) ministre à Montaigu, La Forest et Périgné (Poitou), 1637.

CHAUVEAU (Etienne), natif de Saumur, reçu habitant de Genève, 9 mai 1554. — (Denys) natif de Paris, libraire, *id.* 21 mars 1557.

CHAUVEL, ancien de l'église de Dieppe, secrétaire du synode de Normandie, tenu dans cette ville en 1660. — (...) ancien de Dieppe, 1682. — (Dlle) mise aux Ursulines de Dieppe, 1689. — (Marthe) enfermée par ordre du roi aux Nouv. cath. de Dieppe, demande l'autorisation de vendre le bien de sa mère pour payer sa profession de foi de religieuse. — (David), l'un des grands armateurs du Hâvre, étant né de parents protestants, est astreint à demander une autorisation pour vendre des immeubles, 1740. — (Antoine et Jean) négociants a Dieppe, *id.* 1734. — Chauvel sieur de Bruneval, diverses autorisations de vendre et d'acquérir, 1723 et 1734 (Tt 112).

1. CHAUVET (Raymond), « né à Saint-Celli en Gévaudan [1] » débuta comme religieux de l'ordre de Saint-François. On ne sait à quelle occasion ni comment il le quitta. Il résidait à Strasbourg pendant l'un des séjours que Calvin y fit de 1535 à 1541, et y connut alors le réformateur. Valerand *Poullain* écrivait, de Strasbourg, le 24 mai 1544, à Calvin pour lui recommander Chauvet, qu'on a surnommé dit-il, en raison de son tempérament fougueux « le petit Farel ». Un an après, 20 août 1545, Raymond Chauvet est installé à Genève en qualité de ministre, à la place du ministre *Geneston* qui venait de mourir de la peste, et le 9 oct. suivant, le Conseil lui fait donner un logement au faubourg de St-Gervais, dans une maison appartenant à la Ville. Il prêchait donc ordinairement dans l'église de ce quartier populaire, mais avec une âpreté que ses paroissiens lui reprochaient et dont on trouve le témoignage dans divers incidents qui allaient retentir jusqu'à la salle du Conseil. Un jour (30 mai 1546), voyant plusieurs de ses auditeurs sortir avant la fin du sermon, il leur crie: « Malpeste, guerre et famine puisse vous advenir », avec autres invectives. Une autre fois (13 janv. 1547) il est accusé d'avoir interpellé une bourgeoise en lui disant: « Allez meschante

[1] L'un des Saint-Chelli de l'Aveyron ou de la Lozère.

et mauvaise conscience », dont il se défend en alléguant qu'il l'a seulement appelée « meschante idolastre », parce qu'il lui avait entendu dire Jésus-Marie! A plusieurs reprises le Conseil arrête « qu'on admoneste un petit maistre Raymond de n'estre pas si cholère ». Mais sa chaleur méridionale l'emportait toujours. Des gens qu'il tançait sur leurs peccadilles le menaçaient, celui-ci de lui arracher la barbe; un autre, qu'on met en prison, de lui couper le nez. Le 9 avril 1551, le Conseil est informé que comme maistre Raymond revenait chez lui le soir, quelqu'un leva une poutre du pont pour le faire cheoir dans le Rhône; le Conseil dans une autre séance (oct. 1554) s'occupe d'une plainte qu'il vient apporter sur ce qu'étant entré dans une maison où l'on dansait, afin d'en faire des remontrances, il a reçu des coups sur la tête. Mais rien n'arrêtait le zèle de ce digne homme. La même année 1554 (le 4 juin) il s'était fait mettre en prison par le bailli de Thonon pour avoir prêché l'Évangile à Drouillans en Chablais, et il fallut une longue procédure pour l'en tirer. Voici un échantillon de sa rustique faconde, extrait des débats qui eurent lieu (1552) entre Calvin et Bolsec (voy. ci-dessus, II col. 746-50), au sujet de la doctrine de la prédestination.

Mes frères, je rends grâces à Dieu de grans thresors qu'il nous desploye en ceste doctrine pleine de consolation. Vray est que combien que ceste doctrine soit telle que je viens de dire, riche et pleine de consolation, si est ce que ce n'est pas (quand on viendra à en disputer) qu'il n'y ait du dangier et de la difficulté. Mais aussi on ne pourroit passer le lac, ou entrer dedans la mer pour faire quelque bonne traffique, sans grande difficulté ; et qu'il y ait des dangiers beaucoup. Celuy qui voudroit passer par la mer ou par le lac, sans bateau et sans conduicte, il se mettroit en des gouffres où il se pourroit précipiter et ruiner. Mais s'il y entre avec un navire et avec une bonne conduite, ce lui sera une joyeuse navigation et délectable voie et qui lui portera grand profit. Ainsi quand nous voudrons traiter de la prédestination de Dieu, en ce qu'il a esleu les siens et a reprouvé les meschans et iniques, il nous y faut entrer par la navigation qui a été proposée par le frère proposant (Calvin) et par ceux qui ont confirmé la doctrine; c'est assavoir que nous cognoissions en général que nous sommes tous perdus et damnez; etc. [1].

Il soutenait ainsi les opinions de Calvin, et tel était le fond de toutes ses querelles: c'était l'ardeur avec laquelle il voulait que les fidèles se conformassent dans la vie privée aux prescriptions de l'Ecriture Sainte. Il ne manquait du reste ni de talent, ni d'autorité, car il fut plusieurs fois député à Berne, tantôt seul, tantôt avec Calvin, pour plaider auprès des Bernois la cause de Genève et de son église. Son dévouement et son désintéressement étaient à la hauteur de ses principes. Le grand Conseil de Genève l'assistait de temps à autre dans sa pauvreté : « Informé que maître Raymond est malade et qu'il y a grosse indigence en lui, lui alloue 3 escus » (1550). On le reçoit gratuitement à la bourgeoisie le 14 janvier 1556, et au mois d'août on lui fait présent de 3 écus d'or et d'une coupe de froment. En 1558, nouveau présent de 25 florins « à maitre Raymond qui est bien chargé d'enfants ». Il avait épousé une veuve Thévena (Etiennette) Maysellier dont on a le testament, qu'elle fit, étant veuve de nouveau, le 2 avril 1584 (P. de La Rue, not. XVII, 31). Au mois de novembre 1558, il relève de maladie (Lett. de Calvin a Utenhonvins); après avoir supporté quatre mois de souffrances, et au mois de fév. 1559, le Conseil lui accorde charitablement, presque gratis, pour rétablir sa santé, la jouissance d'un « curtil », c'est-à-dire d'un petit jardin. Ce fut sans doute l'un des grands luxes de cette vie de sacrifice. On lit dans les registres du Conseil, 21 juillet 1570 : « Raymond Chauvet, ministre. Pour ce « que Dieu a visité sa femme de peste, « ilz ont aussi requis qu'il plaise a Mes- « sieurs, quand le temps sera venu qu'il « se pourra sequestrer, qu'il leur plaise « luy trouver quelque petite retraite. « Arresté qu'on s'emploie pour lui en « ce qu'on pourra ». Mais avant la fin de l'année il avait pris la peste à son tour et il en était mort; comme son prédécesseur. (ROGET)

1 On a aussi une lettre d'edification qu'il écrivit en 1559 a un fidèle de Guernesey (*Bull.* XVII, 225).

Il paraît n'avoir laissé que des filles; voy. t. II, col. 885, et ci-dessus, col. 257.

2. CHAUVET (Jacques), ministre à St-Michel-de-Dèze, 1570; à St-André-de-Lancize, 1570-72 (Lozère). — (....) ministre à Ste-Hermine (Vendée), 1570. — Famille Chauvet à Loudun : (Charles) sr de Bois-d'Euny, 1566; (René) épouse au temple de Loudun, 1567, Jacquine *Jelmant*; (René) ancien de l'église de Loudun décédé en 1595. — (Estienne), « salpêtrier de Mès en Lorenne », reçu habitant de Genève, 27 août 1551. — (Jacques) « de la cité d'Arles en Provence », *id.* déc. 1554. — (Damain) natif de Blois, *id.* 18 nov. 1555. — Nombreux réfugiés de ce nom assistés à Genève de 1700 à 1709, venant d'Aoste en Dauphiné, d'Orange, de St-Auban près Orange. — (Claude) de Sèvre en Dauphiné, réfugié à Lausanne de 1724 à 1734. — Le sieur *Chovet*, du Dauphiné, secouru à Genève, 1683; Daniel *Chovet*, de Saillan en Dauphiné, *id.* 1685. — Il y avait une famille Chauvet à la Rochelle [1]; et à Revel (Hte-Garonne), une famille *Chauvet de S. Laurens*.

CHAUVETON (en latin Calveto, Calvetonus ou Calvetonius). On connaît trois pasteurs de ce nom, également originaires de La Châtre et appartenant évidemment à la même famille.

1. Urbain Chauveton, inscrit à l'académie de Genève en ces termes : Urbanus Calvetonius, bituricus castrensis, 1559. On ignore où il exerça d'abord le ministère évangélique. En 1566, il fut donné pour ministre à Vandœuvres (Genève), en remplacement du pasteur Jean *Boulier* dit La Roche, de Laune en Bourgogne, qui venait d'être envoyé à Lyon. Ayant osé blâmer en chaire l'arrêt du Conseil qui avait déposé Jean *Le Gaigneux* et *Colladon*, à cause de leurs attaques contre les magistrats, il fut destitué à son tour et obligé de quitter Genève, en 1571. Il rentra en grâce cependant, puisqu'en 1578 il obtint gratuitement le droit de bourgeoisie. L'année suivante, il fut envoyé comme pasteur à Issoudun. On ignore à quelle époque il quitta cette église; mais on sait qu'en 1598 il était pasteur à Bergerac et que trois ans plus tard il fut exclu de cette église, en même temps que son collègue Paul *Baduel*, par décision du synode national tenu à Gergeau, pour une affaire dont on ne dit pas le sujet, mais qu'on tient pour importante (*Aymon*, I, 241); il n'y avait rien cependant dans cette affaire qui pût porter atteinte à l'honneur du ministère évangélique, car les deux pasteurs qu'on éloignait de Bergerac furent immédiatement nommés pasteurs, Baduel à Castets-en-Dorthe, et Chauveton à Limeuil; il y était encore en 1614, peut-être même en 1616 (*Aymon*, II, 116 et 154). Ce pasteur parvint à une vieillesse très avancée. Avant d'aller desservir l'église d'Issoudun, Urbain Chauveton avait publié à Genève, en 1578, une traduction latine de l'histoire du Nouveau-Monde écrite en italien par Benzoni et publiée à Venise, 1565, pet. in-8 de 175 p., avec figures en bois (plusieurs autres éditions, dont la seconde, augmentée d'une sorte de description de l'île de Canarie, est de 1572, pet. in-8 de 179 p.). La traduction latine d'Urb. Chauveton parut pour la première fois à Genève, chez Eust. Vignon en 1578, in-8, sous ce titre : *Novæ orbis historiæ*, avec une addition de la main du traducteur : *De Gallorum in Floridam expeditione, et insigni hispanorum in eos sævitiæ exemplo, brevis historia*. Cette édition est dédiée à Théod. de Bèze. La 2e édit. est de Genève, 1581, et la 3e aussi de Genève, chez les héritiers de Vignon, 1600 in-8, avec quelques augmentations. Brunet (*Manuel du libraire*, 5e édit., t. I, col. 779 et 780), à qui nous empruntons ces détails bibliographiques, nous apprend que des exemplaires de cette traduction portant la date de 1580, ont été réunis à la traduction latine du voyage au Brésil, de Jean de Léry, sous le titre collectif d'*Historia Indiæ occidentalis*, et que cette même traduction, avec une partie des notes qui s'y rapportent et des planches nouvelles, forme la quatrième partie des grands voyages publiés par les de Bry.

Un an après la publication de cette

[1] Mariage au temple de la Rochelle, 1562, de Louys *Guibert* avec Marie, fille de Méry *Chauvet* avocat, et de Catherine *Fradin*. En 1577, mariage d'Etienne *Chauvet*, avec Marie *Bouton*. Etc. (Richemond)

traduction latine, Urbain Chauveton fit paraître une traduction française de ce même ouvrage de Benzoni, sous ce titre : *Histoire nouvelle du Nouveau-Monde, contenant en somme ce que les hespagnols ont fait jusques à présent aux Indes occidentales, et le rude traitement qu'ils font à tous les peuples*; *extraite de l'italien de M. Hiérosme Benzoni, et enrichie de plusieurs discours et choses dignes de mémoire, par Urbin Chauveton. Ensemble une petite histoire d'un massacre commis par les hespagnols de quelques François en la Floride;* (Genève) par Eust. Vignon, 1579, in-8. Il faut faire remarquer, avec Brunet, que les notes et les commentaires que le traducteur a ajoutés aux deux premiers livres de sa traduction française diffèrent beaucoup de ceux qu'il a mis à ces deux mêmes livres de sa traduction latine, qu'ils sont plus étendus, et qu'il n'en a pas ajouté au troisième livre de cette traduction française, tandis qu'il y en a dans ce même troisième livre de la traduction latine.

2. Germain CHAUVETON, sieur de Beauvais, inscrit à l'académie de Genève en ces termes : Germanus Calvetonius castrensis biturigensis. Il est sans le moindre doute le frère du précédent. Il fut envoyé en mai 1560 comme pasteur à Saint-Martin-en-Ré (*Bulletin*, VIII 74), et il desservit cette église jusqu'à sa mort qui eut lieu, d'après Quick, en 1604. Il assista, en qualité de député, au colloque d'Aunis et au synode national tenu à Montauban du 15 au 28 juin 1594 (*Aymon* I, 173).

On a de lui un ouvrage de controverse, intitulé : *Traité et défense de la vraye et pure doctrine du Saint Sacrement de la Cène, par évidens témoignages de l'Escriture saincte et autoritez des anciens docteurs, à l'encontre des calomnies, sophismes et fausses allégations de Jean-Albin de Valzergues, dit de Serez, archediacre de Tholose*, par Germain Chauveton (Biblioth. de Bordeaux, nº 787). Le *Bull.* (XII, 337) qui donne le titre de cet écrit ajoute que la date y manque, mais qu'il doit être placé entre 1580 et 1590.

3. David CHAUVETON, inscrit à l'Acad. de Genève en ces termes : David Calveto castrensis biturix, nonas maii 1608. Il est, selon toutes les vraisemblances, le fils d'Urbain. Il avait fait ses études de théologie aux frais de la province de l'Isle-de-France. Après avoir été admis, en 1611, au ministère évangélique, il fut appelé à desservir l'église de Claye. En 1614, il la quitta, sous le prétexte d'aller visiter son père « vieux et caduc », alors pasteur à Limeuil; mais au lieu d'y revenir, selon sa promesse, à l'expiration de son congé de trois mois, il accepta une église dans la basse Guienne. La province de l'Isle-de-France réclama le remboursement des dépenses qu'elle avait faites pour ses études, et les synodes de Vitré (*Aymon*, II, 116) et d'Alais (II, 154) condamnèrent celle de la basse Guienne à lui payer la somme de 300 livres. Cette église de la basse Guienne, dont David Chauveton était devenu pasteur, était celle de Sigoulès dans le colloque du Périgord (*Aymon*, II, 225 et 424). Il y était encore en 1637. Ce fut pour se rapprocher de son vieux père qu'il abandonna son église de Claye et qu'il se fit nommer dans celle de Sigoulès; on en a la preuve dans l'article du synode national d'Alais sur ce sujet (*Aymon*, II 154). (NICOLAS)

1. CHAUVIN (BONAVENTURE), seigneur de LA MUCE-PONTHUS [Haag, III 427], fut un des premiers gentilshommes bretons qui se convertirent, lorsque *Andelot* introduisit la religion évangélique en Bretagne. Dès l'année 1562, il fit baptiser par un ministre protestant un enfant qui venait de lui naitre. Les persécutions que les huguenots eurent à éprouver plus tard dans cette province, où ils étaient en très faible minorité, l'ayant forcé de chercher un asile à La Rochelle, il fut nommé, en 1572, commandant du château de Nuaillé (voy. I col. 520). Trop faible pour résister à l'armée catholique envoyée contre les Rochelois, il se replia sur La Rochelle à la défense de laquelle il contribua vaillamment. Il eut même le bonheur de sauver cette ville héroïque en découvrant au maire un complot ourdi par quelques traîtres pour la livrer à l'ennemi. Quelques jours après, il fut tué en combattant sur les remparts. « Il

avoit, dit Arcère, quitté les catholiques par principe de conscience et sacrifié sa fortune à sa religion. » Ses descendants ne montrèrent pas moins de zèle religieux.

De son mariage avec Françoise *Pandin de La Hamelière* naquit David, baron de La Muce-Ponthus, qui fit ses premières armes sous *La Noue*, en 1574, et mourut avant 1605, comme nous l'apprend une requête adressée, à cette époque, au conseil du roi, par sa veuve, en qualité de tutrice de son fils, nommé également David, afin d'obtenir la cassation d'un arrêt du parlement de Bretagne qui défendait l'exercice du culte protestant dans la seigneurie de La Muce (*Brienne*, nº 210). David de La Muce épousa, 1592, à la mode huguenotte, dit Jean Pichart, dlle Philipote *Goyon*, de la maison de La Moussaye, laquelle mourut la même année, sans laisser d'enfant. Ce fut d'un second mariage contracté avec Sara *Dubouays*, fille du sieur de Baulac, que lui naquit David III de La Muce. Plus connu que son père, ce dernier fut, en 1620, député par la Bretagne à l'assemblée de La Rochelle avec de *La Place* ministre de Sion, André *Le Noir* ministre de Blain, et *Huillay* sénéchal du même lieu. Malgré les défenses formelles du roi, il n'hésita pas à se rendre au poste où l'envoyait la confiance de ses coreligionnaires; aussi le parlement de Bretagne rendit-il contre lui et contre le ministre de Blain, sous la date du 10 mai 1622, un arrêt terrible, les condamnant à faire amende honorable et à être tirés à quatre chevaux, comme criminels de lèse-majesté au premier chef. Leur postérité était, en outre, déclarée roturière, le château de La Muce devait être rasé et les bois coupés à hauteur d'homme. Tous leurs biens étaient d'ailleurs confisqués et une amende de 16,000 livres prononcée contre l'un et l'autre. Heureusement la sentence ne put être exécutée qu'en ce qui concernait le beau château de La Muce et son parc; le propriétaire était hors des atteintes du parlement, sous la protection des fortes murailles de La Rochelle.

Le baron de La Muce fut appelé deux fois à présider la dernière assemblée politique des huguenots: la première, le 25 janv. 1622, avec *Despinay* pour adjoint, *La Grange* et *La Tour-Geneste* pour secrétaires; la seconde, le 26 septembre, avec *Rodil* pour adjoint, *Guérin* et le même *La Tour-Geneste* pour secrétaires. Sous sa présidence, l'assemblée s'occupa surtout des moyens de soutenir la lutte, et elle prit diverses mesures dans ce but. Non seulement elle envoya d'abondantes munitions de guerre à *La Force* et à *Soubise* qui faisait alors le siège de Mornac; mais afin de maintenir la marine militaire sur un pied redoutable, elle décida qu'il ne serait plus, jusqu'à nouvel ordre, délivré de lettres de marque, les matelots abandonnant les vaisseaux de guerre pour le service plus lucratif des corsaires. Elle nomma aussi *La Ravardière*, vice-amiral des côtes de la Picardie, de la Normandie, de la Bretagne et du Poitou; mais elle excita par cette nomination l'ombrageuse susceptibilité des Rochelois, et sur les observations que le corps-de-ville lui fit faire par *La Vallée*, de *Laurières*, *Godefroy*, *Baudouin*, *Bernardeau*, *Goyer* et *Pagès*, elle dut modifier la commission du vice-amiral et en retrancher les côtes du Poitou. L'approvisionnement en blé de La Rochelle et l'assistance des nombreux ministres réfugiés dans cette ville furent également l'objet de ses soins. Le seul de ses actes, pendant la seconde présidence de La Muce, qui nous paraisse mériter d'être signalé, c'est son refus de donner à *Rohan* un plein-pouvoir pour signer la paix, et le vœu qu'elle émit que ses députés fussent présents aux négociations (*Brienne*, nº 225).

David III de La Muce, créé marquis par Louis XIII, épousa Anne *de La Noue*, petite-fille du célèbre *La Noue Bras-de-Fer*. Il en eut, outre une fille, Marguerite, qui fut mariée au marquis *de Vérac*, un fils, César marquis de La Muce, mari, en 1646, d'Ursuline *de Champagne-La-Suse*, qui le rendit père d'une fille, nommée Henriette, unie, en 1678, à Claude-Charles *Goyon*, baron de Marcé; et de deux fils, dont l'un, Gaspard, né en 1650, mourut à Paris à l'âge de 20 ans (rég. de Charenton) et l'autre, nommé Olivier, que Benoit qualifie

de « jeune gentilhomme d'une solide piété ». Jeté en prison à la révocation de l'édit de Nantes, tandis que ses filles étaient enfermées dans des couvents, le jeune marquis de La Muce y passa deux années entières, et sa constance ne se démentant pas, il fut embarqué sur un vaisseau étranger avec défense de rentrer jamais en France. Il se retira en Angleterre.

2. CHAUVIN (Etienne), philosophe renommé, né à Nimes le 18 avril 1640, mort à Berlin le 6 avril 1725.

Son père, Jacques *Chauvin*, marchand de Nimes, lui fit étudier la théologie. Admis au ministère par le synode provincial tenu à Montpellier, 3 mai 1662, il fut successivement ministre de St-Jean de Ceirargues, 1662-63; du fief de Mr de Maleirargues, 1663-65; de Montpellier, 1665-67; de Congénies, 1670-73; Velaux, 1673; Béziers, 1677-81; Uzès, 1682-85. A la révocation de l'édit de Nantes, Chauvin chercha un asile en Hollande et desservit pendant quelques années l'église wallonne de Rotterdam, où il avait fondé un pensionnat de jeunes gens. Comme il s'était appliqué à l'histoire de la philosophie, il fut chargé, en 1688, de remplacer *Bayle* pendant une longue maladie de cet homme célèbre. Quelques années plus tard, 1695, il fut appelé à Berlin comme pasteur *extrà-ordinem* et professeur de philosophie. Nommé inspecteur perpétuel du collège français et membre de la Société royale des sciences, il se montra digne de cette double distinction tant par l'habileté avec laquelle il dirigea le collège que par la profondeur et l'étendue de son savoir. Il a publié :

I. *Theses de cognitione Dei*; s. l. 1662, in-12.

II. *Lexicon rationale, sive thesaurus philosophicus ordine alphabetico digestus*, Rott., 1692, in-fol. — Ce dictionnaire n'est pas le premier de son espèce, mais il est le plus exact et le plus complet qui eût encore paru. Au commencement du XVIIe siècle, Rodolphe Goclenius avait déjà publié un dictionnaire philosophique auquel on pouvait reprocher l'omission d'un grand nombre de termes et surtout un silence complet sur les nouveaux systèmes de philosophie. Un ouvrage semblable, d'une date postérieure, et préférable par l'exécution, était toutefois d'un usage fort incommode, parce que l'auteur avait classé les mots suivant l'ordre des sciences. Les explications d'ailleurs étaient d'une grande sécheresse et toutes rapportées au système encore dominant. Chauvin corrigea jusqu'à un certain point ces défauts. « Tous les termes, lit-on dans le Journal des savans, tous les termes institués pour signifier les matières renfermées dans l'étendue de la philosophie, ont esté ramassez avec un travail immense par M. Chauvin, disposez selon l'ordre de l'alfabet, et expliquez avec beaucoup de clarté, de sorte que l'explication d'un seul mot est souvent un petit traité où se peuvent aprendre les plus beaux sujets de phisique,. de matématique, de géographie, d'astronomie, de logique, de métaphysique, de théologie naturelle, de politique et de morale. » Au sujet de la 2e édit. revue et augmentée de ce dictionnaire, celle de Leuwarden, 1713, in-fol. avec fig., le Journal des savans ajoute : « Il rapporte les divisions les plus ordinaires sur chaque matière dont il parle. De là, il passe aux questions différentes qu'on a coutume de proposer sur le sujet des articles de son dictionnaire. Il rapporte les sentimens des anciens philosophes et des modernes, des Gassendistes et des Cartésiens, les raisons sur lesquelles les uns et les autres se déterminent, sans prendre lui-même de parti. » Chauvin était d'autant plus apte à un travail semblable, qu'outre la philosophie, il avait étudié avec un soin particulier les sciences naturelles et principalement la physique expérimentale.

III. *Nouveau journal des savans*, commencé à Rotterdam en 1694 et continué à Berlin jusqu'en 1698, 4 vol. in-8. — Cet écrit, qui brille par l'érudition plus que par le goût, n'a pas eu le même succès que l'*Histoire des ouvrages des savans* par Basnage.

Nous connaissons en outre, de Chauvin, une dissertation insérée dans les *Miscellanea Berolinensia* sous le titre : *De novâ circà vapores hypothesi*, et une *Lettre touchant David Guiraud* adressée à

Lenfant (publiée, T. III de la Biblioth. germanique).

Dans son Recueil de littérature, *Jordan* parle d'une Physique que E. Chauvin était sur le point de publier. Il ne parait pas qu'elle ait vu le jour.

Etienne Chauvin eut pour successeur, dans sa chaire de philosophie à Berlin, *Paschal* docteur en médecine. Sa fille Rose, morte à Berlin en 1750, avait épousé Matthieu *de Verny*, capitaine, puis major au régiment de *Varennes*, et fils apparemment de Paul *Ferrier*, sieur de Verny, que Benoît cite dans ses listes de persécutés.

3. CHAUVIN (Jean), sieur de Varangeville avait obtenu l'une des charges créées par un édit du mois de juin 1576 qui établissait à Agen une chambre mipartie composée de deux présidents et dix conseillers, catholiques et protestants par moitié. Il en était président en 1579. On a de lui plusieurs lettres adressées à Catherine de Médicis et Henri III (Bib. nat. ms fr. 15561). Il était président de sa chambre en 1579; le 23 déc. de la même année il abjura la foi protestante, au château de Beychevelle, et passa président au parlem. de Bordeaux en 1581 (Arch. Gironde; enreg. au parlem. A, vol. XLI). Ce magistrat laissa trois fils de son mariage avec Anne *Moreau*, savoir : Jean, Nicolas et Pierre, marié à Françoise *Chauvel*. Jean épousa Esther *de Vicq*, dont il eut Jean, secrétaire du roi à Rouen, Gabriel, Pierre sieur de La Rivière, et Nicolas sieur d'Offranville.

On trouve (Bibl. nat. *Suppl. franc.*, nº 791.4) la mention d'une Anne Chauvin de Varangeville, femme d'un sieur *Falaiseau* avocat au parlem. à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Son mari s'étant réfugié en Prusse, elle refusa de le suivre et se convertit. Indigné de sa conduite, son père, qui habitait les environs de Dieppe, ne voulut plus la voir, comme nous l'apprend une requête qu'elle adressa au roi pour obtenir le don des biens qu'on avait confisqués sur la famille de son mari. — Sur les listes de l'assistance publique à Londres figurent, au chapitre des gentilshommes, de 1706 à 1710, Pierre Chauvin de Varangeville « du pays de Caux », avec sa femme et 5 enfants, recevant 15 à 30 liv. par an.

4. CHAUVIN, capitaine normand « homme très expert et entendu au faict de la navigation, » comme dit Champlain au sujet du voyage qu'il fit au Canada en 1599. Chauvin avait rendu des services à Henri IV pendant les guerres de la Ligue; il obtint, peut-être comme récompense, le monopole du commerce des pelleteries, à la seule condition de former un établissement dans le pays. Il enrôla, en conséquence, un certain nombre d'ouvriers et d'agriculteurs, et partit de Honfleur en 1599. Il aborda à Tadousac sur le fleuve Saint-Laurent. Le lieu était mal choisi à cause de l'aridité du sol et de l'âpreté du climat; cependant Chauvin, fermant l'oreille aux remontrances du capitaine de *Mons* qui l'accompagnait dans son expédition, y construisit une maison fortifiée où il laissa seize hommes, et reprit la route de la France. Cette colonie ne put se soutenir. Un second voyage de Chauvin fut aussi peu fructueux. Il se préparait néanmoins à en entreprendre un troisième lorsqu'il mourut.

5. CHAUVIN (Pierre). — La Biogr. univ. commet une erreur, lorsqu'elle attribue à Etienne Chauvin le traité *De religione naturali liber in tres partes divisus, ubi falsa repelluntur, vera probantur, et orthodoxarum ecclesiarum fratres ad concordiam vocantur*; Roter., 1693, in-8. Cet ouvrage est de Pierre *Chauvin*, ministre de Vieillevigne près Nantes, de 1670 jusques vers l'époque de la Révocation et qui étant passé en Angleterre, desservait, en 1685, l'église française de Norwich. Il fut aussi ministre dans les Pays-Bas. Accusé de *naturalisme* par de *Vrigny* et d'autres, il se défendit par cette *Dissertation sur le livre intitulé* Religio naturalis, etc., Rott., 1693, in-8.

6. CHAUVIN (« Honorable Artus) du pays de Bourdeilès, libraire », reçu habit. de Genève, 22 mai 1554. — « Jean Chauvin de Meaux cardeur, » id. 9 fév. 1573. — (Marie) mise à l'hôpital de Reims, 1686; (Madeleine) aux hospitalières de La Rochelle, 1724; — (Suzanne) au couvent de la foy à Pons

en 1729 et une autre en 1734 ; — (Anne) veuve *Bardel*, à N. Dame de Saintes, 1733. — (Jean), de Lourmarin en Provence, assisté à Lausanne allant en Hollande, avril 1698; « a fait réparation ». — (André), de Lourmarin, gypsier, reçu habitant de Lausanne, 6 janv. 1734.

CHAUX (Isaac de), le jeune, ministre de La Rochebeaucourt en 1626.

CHAVAGNAC, illustre et puissante maison de l'Auvergne. = *Armes* : d'argent à 2 fasces de sable, au chef d'azur chargé de 3 roses d'or.

1. Christophe de Chavagnac [Haag, III 430] fils d'Antoine de Chavagnac et d'Anne de Saillans fut un des principaux chefs huguenots de l'Auvergne. Ce gentilhomme avait embrassé la Réforme avec empressement. Appelé, en 1561, par les protestants d'Issoire à prendre le commandement de la ville, il accepta le poste qui lui était offert. Les catholiques virent avec plaisir son arrivée; ils espéraient que sa présence mettrait un terme aux vexations dont ils avaient à se plaindre; mais l'exaltation était trop vive pour pouvoir se calmer en un instant. La marche rapide des événements ne tarda pas d'ailleurs à rendre aux catholiques la supériorité qu'ils avaient perdue.

Ce revirement subit fut favorisé par l'imprudence de Chavagnac. Bien qu'instruit des préparatifs faits par le gouverneur de l'Auvergne pour assiéger Issoire, non seulement il ne prit aucune mesure de précaution, mais poussant la confiance jusqu'à l'aveuglement, il fit publier que les habitants eussent à rester tranquilles et à ne point s'occuper du siège dont ils étaient menacés. A l'approche de l'armée catholique, sentant l'impossibilité de résister, il abandonna son poste au milieu de la nuit et se retira dans son château.

Attérés par la fuite de leur chef, les protestants d'Issoire passèrent de l'arrogance à la prière. A cette époque, les passions religieuses n'étaient point encore arrivées à ce degré de fureur qu'elles atteignirent dans la suite. Les habitants catholiques se laissèrent toucher et, dans une réunion générale, il fut décidé qu'on jetterait tout ce qui s'était passé sur le compte de quelques vagabonds étrangers. On arrêta, en conséquence, un flamand et un normand, Jean *Roche* et Jean *Blaget*, qu'on mit en prison. Cependant, soit que leurs craintes fussent réelles, soit qu'ils se repentissent déjà de la résolution louable qu'ils venaient de prendre, les catholiques, raconte M. Imberdis, invitèrent les principaux d'entre les protestants à sortir d'Issoire dans l'intérêt de leur propre sûreté. Force leur était d'obéir; ils partirent pour l'exil avec leurs femmes et leurs enfants au milieu de l'attendrissement général. Quant à Chavagnac, décrété de prise de corps malgré l'édit de pacification, il fut arrêté et mis en jugement ; mais à son passage à Avignon, Charles IX fit cesser toutes poursuites par lettres du 27 sept. 1564.

Pendant près de dix ans, Chavagnac disparaît du sanglant théâtre de nos guerres religieuses. Nous ne le retrouvons qu'en 1573 (Voy. *Bull.* X 352), où il fut député à Charles IX par les protestants du Midi, avec *Yolet*, *Philippi* et l'avocat *Boisse*, pour demander une paix « plus ferme et mieux conditionnée » que celle qui avait été acceptée par La Rochelle. Il était alors gouverneur du haut Gévaudan.

Au retour de cette mission, il se retira dans ses terres. En 1576, après la conclusion de la paix dite de Monsieur, le roi de Navarre le nomma commissaire pour l'exécution de l'édit de pacification, et la même année, il lui confia le gouvernement de la vile d'Issoire que le capitaine *Merle* avait reprise sur les catholiques en 1574, et qui avait été laissée entre les mains des protestants, comme place de sûreté, par l'édit de pacification. Au mois de février 1577, il aida le terrible Merle à s'emparer par surprise d'Ambert ; mais une faute irréparable qu'il commit fit échouer une autre entreprise sur Marsac. Fiers d'un succès inespéré, les catholiques mirent le siège devant Ambert. La garnison était peu nombreuse, mais la place bien fortifiée et elle fut vaillamment défendue par Chavagnac, *Merle* et *La Roche*. La contenance des

assiégés imposa tellement aux ennemis que, la brèche faite, ils n'osèrent donner l'assaut jusqu'au 23 avril, où excités par les railleries des protestants, ils se résolurent à le tenter sur trois points à la fois. La première colonne qui eut à combattre *Merle*, fut presque entièrement détruite sous une grêle de balles ou des torrents d'huile et de poix bouillantes. Chavagnac qui défendait la plus large brèche, celle du midi, n'attendit pas l'attaque ; il se porta au-devant du second corps qu'il chargea avec fureur, et la brèche tour à tour prise et reprise, finit par rester aux protestants. A la brèche du nord, *La Roche* ne daigna pas disputer les approches. Il laissa le rempart se couvrir d'assaillants, et fondant sur eux, en un clin d'œil il les eut précipités dans les fossés. Deux jours après, les catholiques levèrent le siège.

Chavagnac se hâta de retourner à Issoire que menaçait une armée formidable sous les ordres du duc d'Anjou. Il trouva les habitants, qu'exaltaient les prédications des ministres *Dupré* et *Béringier*, tout préparés à une vigoureuse défense. Le vieux pasteur *Romiléus*, qu'il avait appelé du Languedoc, était le seul qui ne partageât pas la confiance générale. D'une piété éminente, il voulait que les Issoriens méritassent la protection du Dieu des armées par le jeûne et la prière ; mais ses austères exhortations furent accueillies par des sarcasmes, et il prit le parti de quitter une ville qu'il regardait comme condamnée. Chavagnac comptait sur l'arrivée du capitaine *Merle* et l'attendait avec impatience ; mais il ne parut pas, « arrêté peut-être, dit Mézeray, par l'argent qu'on lui avait fait toucher de la part du roy. » A sa place se présenta de *Jarnasse*, ingénieur habile qui rendit de grands services, mais qui malheureusement fut emporté d'un coup de canon dès les premiers jours du siége. Chavagnac envoya aussi Benoît *de Licesson* au roi de Navarre pour lui demander du secours ; mais soit que cet officier eût été tué, soit qu'il fut tombé entre les mains des catholiques, il n'en entendit plus parler.

Issoire était bien fortifiée ; elle manquait seulement de pièces de gros calibre, et les munitions de guerre étaient peu abondantes. La garnison se composait de 500 hommes, non compris quelques seigneurs qui comme *La Borie*, *La Foulhouse*, *Du Lac*, s'y étaient enfermés, et les capitaines *Montrodon*, *Pagezy*, *Puyolasse* (aliàs *Pujolas*). Beaucoup d'habitants prirent aussi part à la défense de la ville.

François d'Alençon, duc d'Anjou parut devant Issoire le 28 mai 1577. Le siége fut poussé avec habileté et vigueur. La désunion se mit bientôt parmi les habitants effrayés. Un conseil fut tenu, auquel Chavagnac, gravement blessé, ne put assister et la résolution de se rendre fut prise. Sur le champ, *Saint-Agne*, *Le Buisson* gentilhomme du Gévaudan et d'*Albigny* de Pontgibaud furent chargés d'aller vers le duc d'Anjou négocier la reddition. Averti de leur retour, Chavagnac se traina dans la salle des délibérations et fit rompre la négociation.

L'assaut fut livré le 8. Les Issoriens le soutinrent avec un courage héroïque; les femmes elles-mêmes combattirent mêlées aux soldats, et les catholiques furent repoussés. Les assiégés n'eurent que 160 hommes mis hors de combat ; mais ils eurent à regretter la mort des deux braves capitaines *Pagezy* et *Puyolasse*. Ce dernier fut écrasé sous un pan de mur. Le ministre *Béringier* qui exhortait les combattants sur la brèche, fut percé d'outre en outre d'un coup d'épée. Après cet échec, l'artillerie catholique recommença à tonner avec fureur contre les murailles démantelées. Au fracas du canon se joignit un orage effroyable. Les éclats de la foudre, les éclairs, les tourbillons de vent jetèrent une terreur superstitieuse dans les âmes des habitants qui s'imaginèrent que le ciel et la terre combattaient contre eux. La mort de *La Foulhouse*, qui fut frappé de la foudre sur le clocher de l'église de Saint-Pol d'où il observait l'armée ennemie, acheva de consterner les plus intrépides. Passant d'un extrême à l'autre, les Issoriens ne voulurent plus entendre parler de prolonger la résistance, et les trois députés, auxquels Chavagnac adjoignit le capitaine *Montrodon*, se remirent en

route pour le camp ; mais le duc d'Anjou refusa toute composition, exigeant que la ville se rendit à merci. Tandis que Chavagnac négociait, les soldats catholiques s'introduisirent dans la ville sans rencontrer de résistance, les habitants croyant la négociation terminée. « Dès ce moment, dit M. Imberdis, commença un sac où toutes les horreurs se commirent et dont nos annales n'offrent certainement pas un second exemple. » Après le carnage vinrent les exécutions. Le ministre *Dupré* fut pendu sur la brèche. *La Borie,* condamné au même supplice, mourut avec résignation et courage. *Duprat*, sieur de Saint-Agne, le plus riche marchand d'Issoire, d'une branche de la même famille que celle du chancelier Du Prat, fut pendu au même arbre que lui. Le consul Gounon *Bonnel* et le diacre Charles *Vial* périrent également par la corde. En un mot, les maux qu'endura Issoire furent si grands que les officiers catholiques indignés de ces barbaries, jetèrent sur les remparts des billets où on lisait :

De Monsieur la miséricorde,
C'est le feu, le sang et la corde.

Chavagnac, fait prisonnier, fut délivré, au prix d'une rançon énorme, par un de ses neveux qui servait dans l'armée royale. L'année de sa mort n'est pas connue. Selon M. Aigueperse, auteur d'une Biographie, d'ailleurs peu exacte, des Auvergnats célèbres, il vécut au delà de 1598. Il avait épousé Nicole ou Catherine *d'Andredieu,* veuve de Charles *Du Bourg*, marquis de Saillans. De ce mariage naquirent Josué, seigneur de Chavagnac et d'Andredieu, et Benjamin seigneur de La Rochette, dont le sort est inconnu.

Josué de Chavagnac s'est trouvé mêlé à quelques-uns des événements les plus importants du règne de Louis XIII. En 1615, les églises de l'Auvergne le députèrent avec de *Moissac* à l'assemblée politique de Grenoble. Il servait, en 1622, sous le maréchal de *Châtillon,* comme lieutenant de sa compagnie de gendarmes. Plus tard, il prit le parti du duc de *Rohan* qui lui donna, 1625, le commandement d'un des régiments levés dans les Cévennes. Nommé gouverneur de Castres, 1628, il essaya sans succès de faire lever le siège de Castelnau, dont toute la population, par ordre du prince de Condé, fut massacrée ou pendue, sauf six enfants. Plus heureux quelques jours après, il jeta dans St-Afrique un secours qui épargna à cette ville un sort aussi affreux; mais l'infériorité de ses forces et surtout ses querelles avec *Saint-Germier*, qui ensanglantèrent plus d'une fois les rues de Castres, ne lui permirent pas d'arrêter les dévastations commises par l'armée royale dans tous les environs. Richelieu qui faisait le plus grand cas de la valeur de Chavagnac et qui le regardait comme un homme capable des plus hautes entreprises, tenta de le gagner par l'offre du bâton de maréchal de France; mais le chef huguenot refusa constamment de trahir son parti, qui lui rendit hommage en lui votant 800 liv. de pension. Les protestants soumis, Chavagnac, peut-être par esprit d'opposition à la politique du cardinal, s'attacha au duc d'Orléans, qui le fit son premier chambellan et lui donna, 1632, une pension de 4,000 livres. Il se lia aussi avec l'infortuné Cinq-Mars qui faillit l'entraîner dans sa chute. Les relations intimes qui existaient entre eux firent soupçonner au méfiant cardinal que les protestants avaient trempé dans la conspiration, mais « il fut avéré, dit le P. Daniel, que les prétendues liaisons de Cinq-Mars avec le parti huguenot étoient chimériques ». Chavagnac, qui avait été arrêté en 1642, n'en resta pas moins en prison jusqu'à la mort de Louis XIII. Selon d'Hozier, il se convertit avant sa mort; mais le généalogiste semble être contredit par les Mémoires de Gaspard de Chavagnac, dans lesquels on lit : « J'ai appris en ce moment [1652] la mort de mon père, ce qui m'affligea infiniment; et j'en avais toutes les raisons du monde, car je perdais un homme d'une haute estime et d'une considération très grande, que les huguenots regardaient comme leur bras droit, et qui lui payèrent jusqu'à sa mort une pension de 800 livres. »

De son mariage avec Gillette *de Calvisson*, fille d'Aimar *de Calvisson*, baron de Saint-Alban, et de Louise *de Mon-*

travel, qu'il avait épousée le 26 août 1606, naquirent deux fils. L'aîné François, engagé dans les mêmes liaisons que son père, fut arrêté et remis en liberté avec lui. Le cadet, Gaspard, né à Blesle en 1624, s'est rendu célèbre, sous le nom de comte de Chavagnac, par son habileté diplomatique, et nous a laissé des Mémoires qui ont été publiés après sa mort à Besançon, 1699, 2 vol. in-12; 4e édit., Amst., 1701, 2 vol. in-8.

Imberdis, *Hist. des guerres religieuses de l'Auvergne*, 2 vol. in-8, 1840.

2. Une autre branche de cette famille, établie dans la Champagne, professa également la religion protestante, au moins depuis Antoine de Chavagnac, sieur de La Bresle, qui épousa Antoinette *de Changy*. De ce mariage naquit David, sieur de La Bresle, qui prit pour femme Catherine *de La Rouzières*, veuve de Marc *de La Grave*. Il en eut Catherine de Chavagnac, mariée à Claude *de Pastural*, seigneur de La Bresle, et Antoine de Chavagnac, sieur de La Rouzières, capitaine au régiment de Turenne. Ce dernier épousa Elisabeth fille de Jean *de Chandieu* et de Marie *de Terrières*, qui ne lui donna pas d'enfant; puis Philippe *de La Marche-Des-Contes*, fille d'Antoine, seigneur de L'Eschelle, gouverneur de Sedan, et d'Anne *de Maucourt*, laquelle le rendit père de deux fils. L'aîné, Henri, mourut au service. Le cadet, Louis, sieur de La Rouzières et de Tortespée, épousa, en 1663, sa cousine Charlotte *de La Marche-Des-Contes*, fille de Henri, baron de L'Eschelle, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, et d'Antoinette *de Beauvau*, par contrat passé en présence de Jacques *de Beauvau* seigneur d'Esponce, d'Antoine *de Cormont* sieur des Bordes, de Maurice *de Cormont*, de Françoise *d'Alaumont*, veuve de Samuel *de Beauvau* seigneur d'Esponce, d'Elisabeth *de Briquemault*, fille de Jacques *de Briquemault* sieur de Saint-Loup, et d'Anne *de Schélandre*, fille de Louis sieur de Tourteron. De ce mariage naquit Antoine de Chavagnac, sieur de Tortespée.

CHAVAL (David), ministre à La Gorce et Vallon (Ardèche), 1620-37. — Jean *Chavala*, ancien de Chomerac, 1649. — Chaval, ancien de S. Privat, 1672.

CHAVANNES, famille qui, établie à Charmoisy en Chablais, sur la rive méridionale du lac Léman, à l'époque où François de Sales appuyait par son éloquence les efforts du duc de Savoie pour arracher ce pays aux doctrines protestantes, traversa le lac par une belle nuit de l'année 1602, aborda sous Montreux et resta pour toujours dans le pays de Vaud. Bernard Chavannes, qui était alors son principal représentant, et que le bailli bernois de Vevey admit en 1618 à la naturalisation, puis en 1623 à la bourgeoisie de cette ville, fonda, par son établissement dans ces nouveaux foyers, une pépinière qui, devenue rapidement féconde en hommes pieux et savants, l'est encore aujourd'hui. André, fils de Bernard, fut maître d'école au village de Blonay puis régent à Montreux où il mourut en 1680. Il voulut que son fils étudiat pour se consacrer au ministère évangélique; et ce fils, en effet, Jean Pierre, né en 1644, non seulement fut ministre (1675), mais il eut un fils, César (1685-1761), qui le fut aussi, à Berne d'abord puis à Montreux, pendant 45 ans, et qui marié avec une française, Louise *Cormod* (1697-1776) fugitive de Beaurepaire en Dauphiné pour cause de religion, en eut quatre enfants, trois fils qui furent tous trois ministres et une fille, Etiennette, qui gouvernait le ménage de ses frères. Celle-ci se maria enfin, à 30 ans (1754) et elle épousa Daniel Clavel seigr de Brenles, jurisconsulte renommé (1717-71) auquel Voltaire, qui l'honorait de son amitié passablement irrévérencieuse, écrivait en 1759 : « Je suis enchanté de savoir que tous vos beaux frères sont dignes de l'être. Quoi, vous avez trois beaux frères prêtres et tous trois honnêtes gens. Vous êtes un homme unique! » Cette dame Etiennette de Breusles (morte en 1778), spirituelle et très lettrée, était liée avec divers auteurs et beaux esprits de son temps, avec Mme Necker par exemple (qui n'était encore que Mlle Suzanne Curchod); on a conservé sa volumineuse correspondance qui en fait foi et l'on a aussi

d'elle une traduction en vers du « Caton » d'Addison. Depuis la fin du dernier siècle jusqu'à nos jours, la famille Chavannes n'a cessé de produire des pasteurs, des professeurs, des écrivains de mérite, parmi lesquels ceux dont les noms seront le mieux placés ici sont les auteurs de travaux historiques et particulièrement de travaux relatifs à l'histoire du protestantisme, savoir : Félix Chavannes (1802-1863), pasteur, à qui l'on doit la publication du « Mirouer du monde », traité de morale religieuse, publié en 1846 d'après un ms. du XIVe siècle (et formant le t. IV des *Mémoires et doc.* de la Soc. d'hist. de la Suisse Romande) ; — Jules Chavannes (1805-1874), pasteur, auteur de diverses notices (pub. dans les 4e, 8e, 9e, 16e etc. vol. du *Bull. du Protest.*) sur la numismatique protestante, sur le protestantisme à l'Acad. française, sur les abjurations sous Louis XIV, etc. ; il a publié à part un volume intitulé *Les réfugiés français dans le pays de Vaud*, 1867. — Frédéric Chavannes, pasteur, qui a donné au *Bull. du Prot.* t. IV, 319, 561) quelques notes littéraires sur Th. de Bèze et d'Aubigné. — Ernest, Chavannes, ministre du St Ev., auquel on doit une foule de renseignements sur le refuge, pour cause de religion, dans le pays de Vaud, renseignements insérés soit dans le *Bull.* (XXI 463, XXIV 526), soit dans les *Mémoires et doc.* de la Soc. d'hist. de la Suisse romande [1], soit ici même dans le courant de nos colonnes. — La veuve d'Isaac Chavannes, de Meyrin au pays de Gex, assistée à Genève, 1691. — La veuve *Chavannes* et son fils, de Chaumont en Lyonnois, *id.* 1710.

CHAVANON. Nom inscrit trois fois sur le livre du recteur de l'Acad. de Genève : en 1614, Gui (Guido Chavanonius san Floranus) ; en 1654, Pierre (Petrus Chavanonus ledignanensis) ; en 1698, Pierre Chavanon natif de Vebron. Le premier, vraisemblablement de S. Florens près d'Alais (Gard), fut pasteur à S. Jean du Gard de 1622 à 1624 ; de Mialet, depuis 1622 jusqu'en 1626 ; de Générargues, 1626 ; de Ledignan, 1631-37. Pierre né à Ledignan, son fils, desservit l'église de Vebron depuis environ 1660 jusqu'à la Révocation de l'édit de Nantes. — (Pierre) d'Anduze, étudiant en théologie à Genève ; il obtient en 1703 un secours pour aller à Berlin. — (Pierre) de S. Hippolyte, orfèvre, et sa femme, assistés à Londres, 1706. — (Elisabeth de), réfugiée à Staargardt, 1700 (*Dieterici*) ; elle y mourut en 1729, âgée de 91 ans, auprès de sa famille. — Madeleine mariée au pasteur *Et. de Petit* [VIII 2086]. — (Théodore), d'Anduze, 86 ans, et sa femme, 64 ans, assistés à Londres, 1702 ; le mari meurt, 24 mars 1708 ; en 1710 une assistance, 10 liv., est encore allouée à Rachel Chavanon. — Louise de Chavanon femme du ministre *Pineton de Chambrun* ; voyez le nom de ce dernier.

CHAVILLON (Louise) massacrée à Lourmarin, 1562 (*Crespin*). — (Rose) de Marignac en Dauphiné, assistée à Lausanne, 1689. — (Jean et Madeleine) frère et sœur, assistés à Lausanne allant en Allemagne, 1699. — Jean et sa fille, « de Marigna près Die », assistés à Genève, 1699. — Rose et ses deux nièces, « de Marignac près Vienne », *id.* 1704.

CHAZÉ (Pierre), pasteur à Montagne en Saintonge, 1609-1617 ; à St-Seurin jusque vers 1650.

CHAZELON, originaire d'Auvergne, gantier, réfugié à Magdebourg, 1685 [IX 268]. — (Jacques et Jean) fils de Jacques Chazelon et d'Anne *Benoît*, de Velonnières paroisse de Peyrusse en Auvergne, réfugiés à Juriens, bailliage de Romainmotiers (Vaud), 1712. Le 21 oct. de la même année, Jean s'était marié dans son pays avec Marie *Ranvier*, de S. Floret, fille de Gabriel Ranvier et de Catherine Benoît. Conf. *Bull.* III, 16. — (Pierre), orfèvre à Marvejols, fugitif à la Révocation (Tr. 226).

CHAZERAY (de), famille de l'Orléanais. — (Marie Catherine de) vers 1580 [IV 518, VI 378]. — (...... de), procureur du roi à Gien, 1619 [V 371 etc.] — (Benjamin) Sr du Chesnois, d'Or-

[1] Dans les 28e, 34e, 35e et 36e volumes, parus de 1873 à 1882 : Comptes de la ville inferieure de Lausanne en 1475-76. Notice sur l'abbaye de Bellevaux. Extraits des manuaux du Conseil de Lausanne pour 1383 à 1511. Suite de 1512 à 1536. *Le trésor de l'église cathédrale de Lausanne*... accomp. de notes historiques ; Lausanne, Rouge et Dubois, impr. Fick à Genève, 1873, In-8 de 95 p.

léans, fils de Jean, écuyer de la grande fauconnerie et d'Anne *Falaiseau*, épouse à Charenton, 1682, Charlotte fille d'Isaac *Mariette* et de Marie *Lemaistre*. — (Thérèse) enfermée aux Nouv. Cathol. d'Alençon 1735.

CHEBEAU. Marie-Anne Chebeau, 12 ans, enfermée dans un couvent de Normandie. — (Judith), de Roussi en Champagne, réfugiée a Berlin, 1698.

CHEDIEU (Charles) avocat à Authon, en Perche, et ancien de l'église de cette ville, 1650-70. — (Samuel) avocat et ancien à Bellesme, 1679 ; fugitif avec ses cinq enfants en 1685.

CHEFDEVILLE (Alain), moine augustin, partisan de la Réforme [Haag, III 434]. En 1537, l'archevêque de Bordeaux déféra à la Sorbonne 54 propositions tirées des sermons que Chefdeville avait prêchés en divers lieux et en divers temps. Nous signalerons, dans le nombre, les suivantes : Toutes personnes sont indifférentes pour prêcher et annoncer l'Evangile. — L'Eglise est la congrégation des élus. — Il n'est nécessaire invoquer les saints et saintes que les images représentent. — Mariage est loisible et nécessaire à ceux qui ne se peuvent contenir. — Il se faut confesser de ses péchés à Dieu seul. — Ceux qui croyent, ce sont ceux qui sont sauvés. — Les seuls prévenus et élus de Dieu éternellement et par lui prédestinés peuvent avoir la vie éternelle et retenir la Parole de Dieu. — Il est licite de chanter les psaumes de David en françois. — Il appartient à Dieu seul faire loix et pardonner les péchés à qui bon lui semble. » Comme nous nous ne trouvons Chefdeville cité nulle part parmi les propagateurs de la Réforme, il est probable qu'il se rétracta.

CHEFDHOSTEL de Baulieu et Suzanne *Boulanger* sa femme, fugitifs de Rouen, 1685, y laissent trois filles qui sont mises au couvent des Emmurées de cette ville. Un nouveau converti nommé *Haillet*, vinaigrier de son état, obtient d'être nommé régisseur de leurs biens et fait sortir de leur couvent deux des filles, comme ayant abjuré le protestantisme ; mais elles avaient abjuré si peu sincèrement « qu'elles ont scandalisé » toute la ville, ayant apprêté de la viande » un vendredi feste de tous les saints ». Elles furent surprises par messire Louchard, prestre de S. Martin du Paul, « faisant rôtir deux grosses poules ten- « dres » et procès verbal en fut dressé par le curé de S. Maclou. C'était sur la dénonciation de ce Louchard qu'elles avaient été enfermés et il continua, comme l'attestent de nombreuses lettres de lui, de les surveiller pendant plusieurs années. Leur protecteur, Haillet, les avait placées chez les dames *Coignard* de Rombozé « qui sont des plus obstinées de la secte. » Il épousa l'une d'elles, Marie ; la plus jeune se fit religieuse, 1685-91. — (Philippe) bourgeois de Rouen, demande l'autorisation de vendre, et à cette occasion l'intendant, M. de La Bourdonnaye, fait observer que « il seroit dangereux de se relâcher avec les nouveaux convertis et de leur permettre sous un prétexte des parties de leurs biens. » Tt 116. (Puaux)

CHEIN ou Cheyn (Paul), sieur de Périssac, avocat au parlem. de Paris, fils de Paul s^r de la Couharde et de Marguerite *Coulard*, marié au temple de Charenton, fév. 1644, avec Jeanne *des Fontaines*, fille de Jacques procureur au parlem. et de Catherine *Martin*. — (Jacques) sieur du Pourrier, 1664.

CHEIRON, capitaine nîmois, 1577, ci-dessus, t. III, col. 503. — (Pierre) docteur en droit et avocat, nommé en 1603, principal du collège de Nîmes. Il mourut en 1619, et eut pour successeur Adam *Abrénéthée*, dont nous avons dit (I, col. 22) l'illustre origine et le rare savoir. — (Autre Pierre) avocat, premier consul de Nîmes en 1626, était probablement son fils. A la conclusion de la paix, il fut député en Cour pour se plaindre des modifications arbitraires que le parlement de Toulouse avait apportées à l'état de pacification en l'enregistrant. En 1627, il assista à l'assemblée d'Uzès, et en 1631, au synode national de Charenton, comme député du bas Languedoc. Il était ancien de l'église de Nimes. — (Isaac) qui vécut vers le même temps, ne nous est connu que par le rôle qu'il joua, celui de secrétaire de Chamier dans la controverse soutenue à Nîmes, en l'an 1600, par ce pasteur contre le jésuite Coton (Voy.

Bull. VI, 35). Is. Cheiron a laissé lui-même deux ouvrages de controverse : *Ad Porsani ab-jesuitæ admonitiones, catholica responsio, seu de præcipuis controversiis inter Orthodoxos et Pontificios collatio* (Gen., P. de La Rovière, 1600, in-8), et *Ignorantia Jesuitarum in apricum prolata* (Gen., 1613, in-8). — Tristement célèbre, Elie Cheiron fut nommé pasteur de Nîmes avec *Rozel*, 9 mai 1663. D'un caractère doux et paisible, il se mit ainsi que *Paulhan*, son collègue, à la tête du parti des modérés ou politiques. Peut-être espérait-il que la patience des huguenots lasserait le mauvais vouloir du gouvernement à leur égard ; mais si tel était son espoir, il fut trompé. Un projet de réunion des deux églises, qui lui fut communiqué, 1684, par *Bagnols* de Montpellier sur l'invitation de l'intendant du Languedoc, n'ayant porté aucun fruit, les ministres de Louis XIV eurent recours à la violence. Les dragons entrèrent dans Nîmes le 22 sept. 1685. C'était un dimanche et Cheiron prêchait. Enflammée par la gravité des circonstances, jamais son éloquence ne fut plus véhémente, plus pathétique. « Avant de descendre pour jamais de cette chaire, s'écria-t-il en terminant, je déclare que je n'y ai fait entendre que la vérité. J'en atteste le Seigneur devant qui je comparaîtrai peut-être aujourd'hui, car la mort plane sur nos têtes. Mais, ô brebis d'Israël qu'il m'a confiées, que dirai-je de vous au souverain Pasteur des âmes, s'il me demande : Qu'as-tu fait de ton troupeau? Lui répondrai-je : Seigneur, il m'a délaissé ? Ah ! jurez que que vous resterez fidèles à J.-C. » — Et par un élan unanime, l'auditoire se leva en criant : Nous le jurons. C'était un beau mouvement oratoire, mais rien de plus. La réflexion calma l'enthousiasme et du pasteur et des brebis; la terreur fit le reste. Dès le 4 octobre, Cheiron et Pierre Paulhan donnèrent l'exemple de l'apostasie [1]. En 1686, l'ex-ministre fut nommé premier consul de Nîmes par ordre du roi. C'était moins une récompense qu'une garantie contre les démarches auxquelles pourrait l'entraîner le remords. Cheiron vécut encore quelques années, en butte au mépris du peuple qui l'insultait publiquement dans les rues. On doit dire à sa décharge que jamais il ne songea à se venger de ces insultes.

CHEYRON (Antoine), sergent major de la ville de Nimes en 1574. — (Paul) pasteur de Genolhac, 1637-46. — (Elie) étudiant à Nimes en 1657 et consacré, la même année, pasteur à Barjac, 1657-59 ; à Bagnols, 1660 ; à Nîmes, 1683-85 ; abjure en 1685 ; vivait encore en 1695. — (Daniel) pasteur du désert, avait été pasteur à Uzès en 1670.

CHÉRON (Henri), de Meaux, peintre en émail assez habile [Haag, III 439], eut de sa femme, Marie *Le Fèvre*: 1° Elisabeth-Sophie, née le 6 oct. 1647 ; 2° Marie, 22 juil. 1649 ; 3° Louis, baptisé à Charenton, 4 septemb. 1655 ; 4° Pierre, mort en 1665, âgé de 16 ans. — Elisabeth-Sophie prit goût à la peinture, et bientôt éclipsa son père. Dès l'âge de 14 ans, sa réputation était établie, et elle ne fit que croitre jusqu'à sa mort. Présentée, en 1672, à l'acad. de peinture et de sculpture par le célèbre Le Brun, elle fut recue aca-

[1] Parmi les six ou sept cents ministres que l'on comptait encore en France à cette époque, beaucoup trop se montrèrent également faibles. *Court* en a dressé une liste qui comprend les noms de plus de cinquante pasteurs, et elle n'est pas complète. Il est vrai que plusieurs, saisis de remords, reussirent, à travers mille dangers, à rejoindre leurs collègues sur la terre d'exil. Tels furent *La Coste* de Saint-Jean-de-Gardonenque ; *Grimaudet* de Desaignes ; Jérôme *Pechels de lu Buissonade*, de Milhau ; *Carles*, *Reynaud*, Jacques *Pineton de Chambrun*, d'Orange ; Jean *Rufier*, de Molines en Dauphiné ; *Pierrevilard*, de Saint-Léger dans les Cevennes ; Charles *Vergnes*, de Villemade en Montalbanais ; Pierre *Augier*, de Châlons-sur-Marne ; Claude *Rey*, de Vergèse ; *Sarrau*, de Bègle ; Antoine *Capieu*, de Saint-Laurent-de-La-Vernède. Ceux qui persistèrent dans leur apostasie sont : *Darvieu* et *Pistory*, de Sainte-Hippolyte ; *Pontier* et *Bastide*, d'Alais; *Astruc*, de Sauve; *Dumas*, de Vézenobres, et son frère, ministre à Durfort ; *Aigoin*, de Sumène ; *Blanc*, *Saurage*, de Mialet ; Louis *de Bagars*, de La Salle ; *Du Cros*, de St-Germain et son fils ministre des Aires ; *Vignes*, de Grenoble ; *Faure*, de la Baume-Corneilhane ; *Faisan*, de Vercheny ; *Galibert* et *Claris*, du Dauphiné ; *Reboul*, de Boffre ; *Durand*, de La Bastie-de-Crussol, *Auduyer*, de Chalençon ; *Meissonnier*, de Saint-Sauveur ; *Valette*, d'Issamoulène ; *Desjens*, de Vals; *Reboulet*, du Vivarais ; *Hubert*, de Mazères, dans le pays de Foix ; *La Roque-Boyer*, de Pierre Segade ; *Conducher*, de Milhau ; *Julien*. de Saint-Jean-du-Breul ; *Mole*, sieur de Pierredon. ministre de Quissac ; *Roussière*, de Bernis ; *Paul*, de Saint-Geniès ; *Isnard*, *Sabatier*, *Rey*, d'Uzès ; *Thomas* et son fils ; *Cheiron* et *Paulhan*, de Nimes ; *Pommier*, de Saint-Maixent ; *Plassay*, de Niort ; de *La Balinière*, de la Chateigneraye (*Mss. de Court*, vol. 28). A cette liste nous pouvons ajouter *Des Loges*, de Thouars ; *Marchand*, de Beauge ; Jacques-Auguste *de Rosemont*, de Gien ; Isaac *Papin*, de Blois ; *Bernon*, de Saint-Just ; *Gautier*, d'Aulas ; de *Montfaucon*, d'Aubaïs.

démicienne. A cette époque, elle avait, depuis plusieurs années déjà, cédé aux sollicitations de sa mère qui était catholique, et abjuré la religion réformée. Elle était même entrée dans la maison fondée par Mme de Miramion ; mais elle en sortit lorsque son père étant mort, à Lyon, 1677, elle dut consacrer le produit de ses ouvrages à l'entretien de ses sœurs et de sa mère, pour laquelle elle témoigna toujours l'affection la plus tendre, quoique cette femme fut avare et d'une grande dureté. A l'âge de 60 ans, Mlle Chéron épousa Le Hay, ingénieur du roi, dans l'unique intention d'avantager un vieil ami. Elle mourut à Paris, le 3 sept. 1711. En 1699, l'académie des Ricovrati de Padoue lui avait donné une place dans son sein en l'honorant du nom d'Erato. Louis XIV lui avait accordé une pension de 500 livres.

Cette fille extraordinaire savait plusieurs langues savantes, entre autres l'hébreu et le latin Elle était musicienne habile, et cultivait avec succès la poésie; cependant c'est dans la peinture surtout qu'elle a excellé. Peu de personnes ont mieux réussi qu'elle à rendre le caractère et la finesse des pierres gravées. Ses tableaux sont en général d'un pinceau très correct et facile, d'une couleur vraie et vigoureuse, ses draperies sont jetées avec goût, ses effets harmonieux, et l'on y admire une grande intelligence du clair-obscur. La peinture à l'huile, la miniature en émail, le portrait, toutes les manières de peindre lui étaient également familières. On dit qu'elle peignait souvent de mémoire des personnes absentes, avec autant de ressemblance que si elle les avait eues sous les yeux. Elle gravait aussi et avec beaucoup de talent, comme le prouvent sa *Descente de croix* d'après Zumbo, et sa *Sainte-Cécile* d'après Raphaël. Modeste, simple, charitable, dévouée jusqu'à l'abnégation à sa famille, elle rehaussa ses talents par l'éclat des plus belles vertus chrétiennes. Elle a laissé :

I. *Essai de pseaumes et cantiques mis en vers et enrichis de figures* par Mlle *** ; Paris, Mic. Brunet, 1694, in-8. Très jolies gravures, avec un portrait de l'auteur par son frère Louis Chéron. — II. *Trad. d'une Ode latine ou Description de Trianon* ; Paris, 1696, in-8.—III. *Livre de principes à dessiner* ; Paris, 1706, 36 planches in-fol. — IV. *Le cantique d'Habacuc et le pseaume CIII traduits en vers françois avec des estampes qui en représentent le sujet* ; Paris, 1717, in-4. — V. *Les cérises renversées, poëme héroïque en 3 chants*, publié avec la Batracomyomachie d'Homère, mise en vers franç. par Boivin ; Paris 1717, in-8. Pièce ingénieuse et plaisante dont J.-B. Rousseau faisait cas. — VI. *Pierres antiques gravées tirées des principaux cabinets de France*, sans nom de lieu et sans date, 41 planches, in-fol.

Moins célèbre que sa sœur, Louis Chéron ne laissait pas d'être un bon graveur et un peintre habile ; mais ses compositions manquaient de grâce, et son coloris avait trop d'éclat. Envoyé en Italie par Elisabeth-Sophie, il y avait étudié les chefs-d'œuvre de Raphaël et de Jules Romain, et il s'appliquait à imiter la manière de ces grands maîtres. On cite surtout parmi ses tableaux : *Hérodiade tenant la tête de S.-J.-Baptiste; le prophète Agabus devant Saint-Paul* et une *Visitation*. Ses estampes sont un peu froides et manquent d'effet. On cite comme les meilleures : *Hercule se reposant de ses travaux, Pierre guérissant un paralytique, Ananias et Saphira,* le *Baptême de l'eunuque par Saint-Philippe*. A la révocation de l'édit de Nantes, en 1695 (dit Mariette qui trouve qu'il avait « du génie ») il se réfugia à Londres où il mourut en 1723.

CHEISSAC sr de Fontgrave. Nous n'avons dit que sommairement (III, col. 894 et 895) combien déméritèrent de leurs ancêtres les Caumont de la Force qui vivaient à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Les trois fils de Jacques-Nompar de Caumont, nés de 1675 à 1679 et élevés chez les Jésuites, l'aîné surtout, celui qui portait le titre de duc de la Force, se distinguèrent par leur ardeur à capter les bonnes grâces du Roi en pesant d'une manière odieuse sur leurs vassaux et autres protestants placés sous leur dépendance. On a publié (*Bull.* VII, 138 et suiv.) la triste correspondance de ce courtisan avec les ministres, et les procès-verbaux

de conversion et soumission qu'il s'empressait de leur envoyer. De ces derniers il résulte qu'aux mois d'octobre et novembre 1699 le jeune duc (il avait 24 ans) fit dans son domaine seigneurial, composé de deux bourgs [1] et d'une dizaine de villages ou hameaux, une perquisition légale, dirigée par son « juge du duché et pairie de la Force » accompagné de son greffier et de deux ou trois pères jésuites. Ils se rendirent de maison en maison partout où se trouvaient des protestants notables réputés convertis depuis la Révocation, mais mal convertis et mauvais catholiques, pour les requérir de venir entendre les instructions données au château par les bons pères, de promettre de les suivre à l'avenir en allant régulièrement à la messe et pour leur faire signer à chacun un procès-verbal ou d'acquiescement ou de refus. Quant au commun peuple, il fut convoqué au château pour répondre à la même demande. Un grand nombre se soumirent, mais il y en eut qui résistèrent plus ou moins fermement répondant aux commissaires qu'ils n'avaient pas encore pensé suffisamment à ce qu'ils devaient répondre, ou qu'ils attendraient ce que Dieu leur inspirerait de faire, ou qu'ils ne croyaient pas pouvoir faire leur salut dans l'église romaine, ou qu'ils refusaient de faire aucune réponse. Beaucoup de femmes surtout se montraient résolues et ne voulurent rien signer, disant qu'elle ne savaient pas écrire. Une d'elles, Anne *Gast*, mère du s^r de la Nauve, répondit « que la crainte de Dieu l'empêchoit de vouloir venir » entendre les jésuites. Le duc n'en recueillit pas moins environ 250 adhésions dont il envoya glorieusement les procès-verbaux à Paris. Voici les noms principaux que nous y remarquons, surtout les noms de ceux qui opposèrent le plus de résistance :

Jacques *Dejan* ancien lieutenant du duché et Jouassine *Pellet* sa femme, Jean *Gast* chirurgien, Jean *Duverger* hôte et Anne *Trimoulhe* sa femme, la famille de feu Hélie *Dupuy* huissier, Marie *de Lespinasse* veuve de Hélie Gast chirurgien, Isabeau *Ledrier* veuve de Pierre Vitrac, Helie *Senant* s^r de Boisredon, Marie *Gineste* veuve de Jean Tavert avocat, Isaac *Deville* et Marie *Gelieu*, Armand et Samuel *de Rivasson* frères, nobles Hélie *de Cossieux* et Esther *de Morin*, Judith *Poumeau* veuve de Me Pierre Pineau, Théophile *Mathieu* chirurgien et sa femme Marie *Rochadet*, Pierre *Martinet* notaire et procureur avec Marie *Popouls* sa femme, Thomas *Dunoyer* clerc, Anne *Gast* veuve de Jean de Raymond, Pierre *Fourcade* chirurgien et sa femme Marquez *Loubradou*, Pierre *Gast* sieur de La Nauve, Elisée *Dupuy* s^r de la Mothe, Isaac *Gast* procureur d'office du duché, Pierre *Ortion* clerc, Marie *Guilhem* veuve d'Etienne Chassaing chirurgien, Pierre *Arpeilhe* et Judith *Brejon*, Jacquelle *Salese* veuve de feu Pierre Brejon ministre (voy. t. III, col. 97), Simon *Esgouneau* scieur au village de Gouneau, Elie *Delprat* et Isabeau *Albert*, François *Delpuech* ancien notaire et procureur du duché et sa femme Isabeau *Hugon*, Pierre *Marchand* notaire et procureur, Marie *Bouchet* veuve de Jean Songet chirurgien, Daniel *Casenave* chirurgien, Jean *Sorbier*, Helie *Lajugie* chirurgien, Isaac *Chancougne* chirurgien, Barthélemy *Grimard* notaire, Jeanne *Bruzel* veuve de Me Elie Delpuech procureur, Jacques *Borie* receveur de Mgr le duc, Jean *Bouysany* clerc, Hélie *Lalande* chirurgien, etc.

Mais celui dont la résistance eut le plus d'énergie fut le sieur de Fontgrave dont il est question dans deux lettres de son terrible seigneur :

Le duc à M. de Pontchartrain, 15 oct. 1699 : .... J'ai déjà eu l'honneur de vous dire, Monsieur, que le voisinage de Bergerac et Ste-Foy est un grand obstacle pour les conversions. Je l'ai expérimenté dans cette dernière rencontre, car plusieurs qui se disent bourgeois de Bergerac et qui sont pourtant établis depuis longtemps dans le duché, quand on les presse de se faire instruire, vont y demeurer et se croient là comme dans une ville de sûreté à l'abri de toutes les instructions, contre lesquelles ils sont fort en garde. Mardi même, en ayant envoyé cherché sept ou huit devant que la conférence commençât et leur ayant dit que le roi vouloit qu'ils y assistassent, il en est quelques-uns qui balancèrent sur ce qu'ils avoient à faire ; mais un d'entre eux, nommé *Cheissac sieur de Fontgrave*, qui demeure depuis 12 ans dans le duché de la Force, prit la parole pour tous en disant : « Nous sommes bourgeois de Bergerac ; nous verrons ce que nous aurons à faire. » Cette parole dite d'un air de mutinerie acheva de

[1] La Force aujourd'hui 950 habitants et Prégonrieux 1,200 (Dordogne).

déterminer les autres. Il s'en alla et ils le suivirent, quoi qu'un père jésuite fît tout ce qu'il put pour les faire entrer..... — 1er novembre :..... Vous ne sauriez croire, monsieur, combien la réponse que me fit le nommé Cheissac en présence de plusieurs personnes, comme j'ai eu l'honneur de vous marquer, fait de tort aux conférences qui se font ici. C'est depuis ce temps là qu'elles ont commencé à diminuer et à venir à rien. M. de Bezons, intendant de la province et qui étoit hier ici, est persuadé que si le roi éloignoit par une lettre de cachet celui-là seulement qui a fait la réponse, les autres deviendroient beaucoup plus dociles ; et il est sans difficulté que l'on n'engagera jamais aucun de ces obstinés à faire son devoir que par le moyen de quelque châtiment tel qu'il plaira au roi. »

Nous regrettons de n'avoir rien trouvé d'autre concernant l'homme qui montrait un courage civique bien rare en son temps. — Nous ignorons si c'est à la même famille qu'appartenait un autre protestant du Midi dont on a publié récemment un opuscule intitulé: *Réponse de M. Chayssac, ci-devant prestre romain, forçat pour la foy, a un missionnaire de Marseille;* Paris et Orléans, 1882 ; pet. in-8, 63 p. Suivant l'éditeur, M. Paul *de Felice*, cette réponse aurait été composée entre 1691 et 1699.

CHEMAULT (Claude), « natif de Jargeau au diocèse d'Orléans », reçu habitant de Genève, 15 oct. 1554. — Suzanne *Chemet* [1] mise à l'hôpital de Châlons en 1686, sortie en 1687. — Jean *Chemin,* mis aux galères pour crime d'assemblée (en Picardie) 1688. — (Isaac), apprenti graveur, réfugié de Champagne à Berlin, 1698. — (Jean), de S. Lô, 46 ans, assisté à Jersey ; (Suzanne) fille d'un orfèvre de S. Lô, 45 ans, très infirme, assistée à Jersey, 1706. — (Pierre) de près d'Orléans, entretenu malade puis mis à la Pest-House et assisté, à Londres, 1706 et 7. — Laurent *Cheminon* de Paris, avec sa femme et 2 enfants, assistés à Genève, 1695-1709 ; (Madeleine) mise aux Nouv. Cathol. de Châlons, 1685 ; (Jeanne) mise *id.* 1688 ; — (Jean) de Châlons en Champagne, peigneur de laine, réfugié avec sa famille (4 pers.), à Halberstadt en Prusse, 1700.

[1] Sans doute parente du galérien mentionné t. III col. 1068 note et 1070.

— *Cheminos*, pasteur du Cheylard, 1660. — Marie-Anne *Cheminot* enfermée chez les religieuses de Valdosne, 1688.

CHENAL, ministre de la Gorce, 1684. — Pierre *Chenau*, « d'auprès de Mâcon, coutelier », reçu habit. de Genève, 8 sept. 1572 — Jean *Chenauce*, « d'Auxonne en Bourgogne », *id.* 29 décembre 1572. — Bertrand *Chenay*, du Mans, *id.* 3 janv. 1557. — Nicolas *Chenelot*, de Besançon, cordonnier, reçu habit. à Genève, 18 oct. 1572.

CHENET (Jean), « ministre de la parole de Dieu à Beauvais », reçu habitant à Genève, 6 janv. 1573 ; probablement le même que l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Examen des principaux points de la religion chrétienne, tant par la pure parole de Dieu que par les escrits des anciens pères et docteurs,* par feu Jean Chenet, en son vivant fidèle pasteur de l'église réformée de La Ferté au Vidame ; Math. Berjon, 1600, s. l., 532 p. in-12. — Famille Chenet à Loudun, 1567. — (Pierre et Marie) « du Vivarais », assistés à Genève, 1699-1701.

CHESNEVERT (Etienne), sieur de la Milletière (qu'il ne faut pas confondre avec Brachet, t. III col. 60, dont peut-être il avait hérité ce titre seigneurial) était de Talmont et avocat [Haag, III 436]. Il obtint la charge de maître des requêtes de l'hôtel du roi de Navarre et député de 1605 à 1620, à plusieurs synodes et assemblées politiques ; il remplit des fonctions importantes. En 1605, il assista à l'assemblée de Châtellerault ; en 1608 à celle de Gergeau, et l'année suivante au synode national de S. Maixent. En 1611, l'assemblée de Saumur le chargea, avec *d'Aubigné, La Case, La Vaiserie, Rivet, Baille* et *Armet*, de dresser le cahier des plaintes et lui donna la plus haute marque d'estime en le portant sur la liste des six candidats à la députation générale. Le choix du gouvernement se fixa sur lui et sur *Rouvray*. Il remplissait encore cette charge importante en 1614, où il assista au synode de Tonneins. L'assemblée de Grenoble, 1615, le nomma membre de la commission qui devait lui faire un rapport sur les propositions de Condé, et lorsqu'elle se fut transportée à Nimes, elle l'envoya à Montpellier

avec *Rouvray*, *Briquemault* et *Saint-Privat*, pour qu'ils s'assurassent des dispositions des habitants et les engageassent à ne pas se séparer d'elle ; ils en rapportèrent les assurances les plus satisfaisantes. Chesnevert suivit l'assemblée à La Rochelle. La défection de Condé ayant laissé le parti huguenot seul en présence de l'autorité royale, l'assemblée nomma un comité de six membres pour aviser aux mesures de précaution exigées par les circonstances, et le député du Poitou fut du nombre ; puis, quelque temps après, les choses ayant pris une tournure plus pacifique, elle lui confia, ainsi qu'à *Rouvray*, *Bertreville*, *Des Bordes*, *Champeaux*, *La Nouaille*, *Chauffepié*, *Huron*, *Maniald et Espérandieu*, le soin de défendre au congrès de Loudun les intérêts des églises, et, « si besoin étoit, de signer le traité de paix ». Chesnevert fut député de nouveau à l'assemblée de Loudun, en 1619, et à celle de La Rochelle, en 1620. Cette dernière le choisit avec *Couvrelles*, *Favier*, *La Chapellière*, *Despinay* et *La Tour-Geneste*, pour « dresser les remontrances très humbles qu'elle jugea devoir faire représenter au roi ». Le 11 mars 1621, il fut nommé, avec le marquis *de Châteauneuf*, *Couvrelles*, *Hespérien*, *Bony* et *Malleray*, de la commission chargée de rédiger le cahier des demandes. Un peu plus tard, il entra avec *Basnage* dans celle qui devait travailler à l'ordre général. Enfin, au mois de novembre, il fut élu membre du conseil de guerre adjoint au maire de La Rochelle et composé, outre lui, de *Mitoys*, *Loubie*, *Beauchamp* et *Guérin*. Nous ne savons rien de plus sur la vie du sieur de la Milletière.

Voyez Boutaud, ci-dessus, t. III, col. 30.

CHENEVIÈRE (Antoine) de la Bresle (aujourd'hui L'Arbresle) près de Lyon, fut père d'Antoine, qualifié habitant de Genève en 1628, et de Laurent, né vers 1582, établi depuis longtemps dans la même ville. Il s'y était marié en 1601, et il y fut admis à la bourgeoisie en 1631, avec son fils Jérémie. C'était une famille de tireurs d'or [1], industrie florissante alors à Genève aussi bien qu'à Lyon, et une famille bien apparentée d'ailleurs, car la femme de Laurent était Debora de Montchal, d'une famille noble du Vivarais dont nous parlerons plus tard [1]. Cette dame mourut en 1645 et son mari en 1647. Pendant plus d'un siècle leurs héritiers demeurèrent dans les rangs du commerce et de l'industrie genevois, mais vers le temps de la Révocation et depuis, on remarque parmi eux : Nicolas, descendant direct (au 4e degré) de Jérémie ci-dessus mentionné, qui naquit en 1750 et mourut en 1806 ; il embrassa la profession ecclésiastique et fut pasteur de l'église de Genève dès 1783, en même temps que membre des assemblées politiques depuis 1793, mais sans se départir d'une modération qui faillit le faire incarcérer, surtout lorsqu'en 1792 il vint de tout son pouvoir en aide aux prêtres catholiques expulsés de France et réfugiés à Genève. C'était un homme d'une bienfaisance et d'une activité infatigables, en même temps que de beaucoup d'esprit (chansonnier de mérite). Le seul fils qui lui ait survécu, Jean-Jacques-Caton (20 décemb. 1783 — 5 fév. 1871) fut d'abord pasteur à Marseille, puis à Dardagny et à Genève dès 1810, et de 1817 à 1865 professeur en théologie à l'académie de Genève et plusieurs fois recteur. Son professorat, qui dura près d'un demi-siècle, a laissé de vifs souvenirs dans l'esprit des nombreux étudiants français qui vinrent s'instruire au pied de sa chaire. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres des *Essais théologiques*, 1831-38, six vol. in-8 ; — *La puissance des souvenirs*, sermon; 1837 — une *Dogmatique chrétienne*, 1840, in-8 ; — autres *Sermons*, 1855. Son fils aîné Louis-Charles, 1813-1877, fut aussi pasteur de l'église de Genève et l'un de ses plus habiles orateurs ; on a publié de lui, après sa mort, un volume de *Sermons et fragments divers*, précédés d'une notice biographique ;

[1] C'est celui qui tire, bat et file l'or, l'argent ou l'argent doré pour le distribuer ensuite aux brodeurs, frangeurs, boutonniers, rubaniers, ferandiniers, et autres ouvriers qui mêlent de l'argent dans leurs ouvrages. (Richelet)

[1] Les armoriaux de d'Hozier (1696) et de Rietstap donnent, au nom de Chenevière de Lyon ou du Lyonnais, ces = *Armes*: d'argent au chêne de sinople accosté de chaque côté en pal de deux anneaux enlacés d'azur.

Genève, 1880, in-12, contenant notamment huit sermons, une correspondance avec le père de Ravignan jésuite, les deux premières leçons et les notes d'un cours « sur les intérêts du protestantisme et l'organisation future des Eglises ». Mais frappé, dans sa chaire même, le 12 janvier 1851, au milieu d'un sermon où il s'abandonnait à l'entrainement de l'éloquence et foudroyé par une apoplexie, il passa les trente dernières années de sa vie dans un état d'infirmité physique, quoique rien ne fût enlevé à sa vitalité intellectuelle. — M. ARTHUR Chenevière, frère cadet de Louis-Charles, né en 1822, banquier à Genève, et mêlé activement, depuis 1862, aux affaires publiques de son pays, dont il a présidé le conseil d'Etat, y exerce, surtout dans les questions de finances, comme orateur et comme administrateur, une prééminence incontestée.

2. CHENEVIÈRE (La fille de Bernard) baptisée en l'église de Boussieu, Dauphiné, 1582.— (La veuve de Pierre), du Dauphiné, réfugiée à Berlin 1698. — (Jacob) de Rouen, 47 ans, vinaigrier, avec sa femme, 40 ans, et un enfant très infirme, assistés à Londres, 1705-10. —Benoist *Chenevier*, de « S.-George près Vyenne en Dauphiné, cousturier » reçu habitant de Genève, 12 septemb. 1572. — François Chenevier, jardinier, et sa femme, réfugiés à Burg en Prusse, 1698.

CHENEVIX ou LE CHENEVIX, nom d'une famille originaire de Chartres, qui, à la fin du XVIe siècle, appartenait au commerce et à l'industrie parisienne [Haag, III 437], et qui, malgré les persécutions religieuses, s'est rapidement élevée en divers autres pays. = *Armes* (des Chenevix de Béville): d'azur à la croix d'argent, cantonné au 1 et 4 d'une fleur de lis d'or, au 2 et 3 d'une coquille d'argent.

I. PAUL CHEVENIX, marchand drapier à Paris et ancien de l'église de cette ville, avait pris femme dans la célèbre famille des Gobelins. Suzanne *Gobelin* lui avait donné treize enfants : 1° PAUL, né en 1604 ; 2° ALEXANDRE, né en 1606, et mort jeune ainsi que son frère aîné ; 3° ANNE, née en 1607, femme, en 1623, de François *de Monginot*, médecin du roi; 4° PAUL, présenté au baptême, 1608, par Jacques *Canaye* s^r de Branaye et sa femme [1] ; 5° JEAN, né le 28 avril 1609, et marié, 1635, à Péronne *Loot* ; 6° MARIE, née le 20 sept. 1610; 7° et 8° HENRI et ELIE, jumeaux nés en 1612 ; 9° MATHIEU, baptisé en fév. 1614; 10° SUSANNE, née en 1615, femme, en 1632, de Vincent *Blachon*, marchand; 11° JACQUES, né le 10 novembre 1616 ; 12° PHILIPPE, né en déc. 1617; 13° SUSANNE, née en septemb. 1625.

Le chef de cette lignée, Paul, alla s'établir à Metz où il fut admis comme habitant, avec sa femme, le 21 septemb. 1621. Jean, son cinquième fils, resta à Paris où il se livra comme les Gobelins à la teinture. Le septième, Henry, marchand et bourgeois de Metz, époux, 27 août 1634, d'Esther fille de Jean *de S. Aubin*, marchand, s^r de Buyet et de Vandreville, née en 1621 et morte à Berlin en 1698, fut élu en 1638 diacre de l'église de Metz et n'est pas autrement connu. Il n'en est pas de même du quatrième frère prénommé Paul comme le père.

II. Celui-ci se livra à l'étude et fut nommé, en 1633, conseiller au parlement de Metz institué cette année même, 16 janvier, par un édit du roi. Il avait peu de talent et s'exprimait avec difficulté, mais était, au dire de son dossier [2], « fort honneste homme ». Sa vie ne fut pas très agitée; mais sa mort le fut en revanche cruellement. En 1642 il se trouva du petit nombre des conseillers qui, enfermés à Toul, se préparèrent à la défense de cette ville menacée d'un siège. Fait prisonnier dix ans plus tard par les troupes de la Fronde, il subit leurs mauvais traitements, au point que le Parlement fit l'avance de la rançon qu'on exigeait pour le mettre en liberté. Il avait épousé, 28 mai 1634, Marie, fille de Philemon *Lespingal* s^r de Burtoncourt, qui lui donna trois enfants : 1° PAUL, né en mars 1635, avocat au parlem. de Metz, 1656 ; marié avec Anne *Couët du Vivier*, 1663, et conseiller

[1] Comme nous l'avons dit ci-dessus t. III, col. 682 *ad finem* ; seulement au lieu de ces deux noms nous trouvons dans un autre document Pierre Canaye et Sabine Oudart pour parrains.

[2] Voy. la notice biographiq. publiée sur ce magistrat par M. le past. *Cuvier* dans le *Bull.* III, 566.

à la place de son père, 19 juill. 1673; 2° Susanne; 3° Auguste sr de Loyville, lieutenant au régiment de la Ferté. Devenu veuf, en 1669, il avait pris une deuxième femme, Judith *Morel* [1], qui ne lui donna pas d'enfants. Le vieux magistrat, devenu octogénaire, s'était depuis déjà 12 ans démis de sa charge en faveur de son fils aîné et jouissait du repos dû à son âge, lorsque parut tout à coup l'édit de Louis XIV qui révoquait celui de Nantes, et sa vie s'acheva au moment même où se déchaînaient dans toute leur effervescence le zèle à convertir et la passion de plaire au Roi. Pendant le cours de la longue maladie qui l'emporta, il fut assiégé par le curé de sa paroisse qui, à maintes reprises, vint lui faire subir son insistance et ses menaces; mais il mourut en disant qu'il se confessait à Dieu tous les jours et en repoussant les prétendus sacrements. Aussi le châtiment contre son cadavre fut-il exécuté à la lettre suivant la rigueur des édits du Roi, et la ville de Metz eut une fois de plus (voy. II, col. 979) le spectacle d'un homme des plus vénérables dont le corps fut porté aux prisons, puis traîné à la voirie. Voici le procès-verbal de l'exécution décrétée par les collègues eux-mêmes du défunt :

L'an 1686 et le 28e jour de novembre, environ 3 h. après midy, je soussigné Pierre Dubreul, commis au greffe de la Cour, je me suis transporté de l'ordre d'icelle à la conciergerie du palais où estant et en vertu de l'arrest rendu ce matin contre le cadavre de Monsieur Me Paul Chenevix, avant conseiller vétéran en la Cour, j'aurois descroüé ledit cadavre sur le registre des prisonniers qui en estoit chargé et iceluy ayant esté mis entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, il s'en seroit saisy et l'auroit porté sur une claye estant a la porte de ladite conciergerie, où j'ay faict lecture à haute et intelligible voix de l'arrest de condamnation rendu contre ledit cadavre, où estoient grande affluence de peuple, les archers du prévost des mareschaux et deux huissiers de la cour, lesquels auroient accompagnié avec moy et suivit ledit cadavre jusques au lieu destiné à la vouérie sittuée hors la ville, entre le pont des Morts et le Pontifroid. Ce fait je m'en suis retourné avec lesdits huissiers et archers dont j'ay dressé le présent procès-verbal pour valloir et servir ce que de raison.

[1] Le 27 déc. 1676; elle était fille de Barthélemy Morel, conseiller au baillage, écuyer, sr de Villiers-l'Orme.

III. Henry Chenevix et Esther de Saint-Aubin (ci-dessus n° I) eurent entre autres enfants : Benjamin, qui fut baptisé au temple de Charenton, fév. 1642, présenté par Benj. de Saint-Aubin et Anne de Chenevix veuve de Monginot. Il épousa, 1677, Marguerite Froment, fille d'Isaac *Froment* et de Julienne *Queret;* il en eut Julienne, baptisée le 24 avril 1678 et Philippe-Théodore, né le 12 mai 1679. Benjamin possédait la seigneurie de Béville en Lorraine. Il se retira dans le Brandebourg dès l'année 1681. Comme les émigrations en masse n'avaient point encore commencé, il lui fut possible d'emporter une grande partie de sa fortune, qu'il employa à l'acquisition, en Prusse, de la seigneurie de Rheinsberg. Il y établit, en 1686, une église de réfugiés français qui eut pour premier pasteur Jérémie *Roccar.* Au bout de deux ans, soit que l'établissement n'eût pas prospéré, soit pour tout autre motif, Roccar quitta Rheinsberg, et alla remplir à Grambzow la chaire laissée vacante par *La Charrière.* Il mourut avant 1702, et eut pour successeur son fils Etienne-Salomon. Benjamin Chenevix devint conseiller de cour à Berlin et membre du consistoire de cette ville où il mourut en 1723.

Son frère, Paul, sieur de *Storff,* qui l'avait accompagné dans son exil volontaire, entra au service de la république de Venise et s'éleva, 1688, au grade de général; mais l'amour de sa patrie parlant à son cœur plus haut que l'amour de son Dieu, il finit par rentrer en France, 1698, et obtint la restitution de tous les biens de sa famille, après qu'il se fut converti.

Suzanne Chenevix, leur sœur, mourut à Berlin en 1729, à l'âge de 95 ans. Elle était veuve du vaillant colonel Jean *Rheimberg de Streiff,* à qui elle avait donné un fils. Ce dernier refusa de suivre sa mère sur la terre étrangère et se convertit, comme on le lit dans le Mercure du mois de mai 1681 : « M. le comte de *Créange,* l'un des plus puissants seigneurs de la Lorraine allemande, abjura l'hérésie de Luther dans

l'occasion d'une maladie qui le mit en grand péril. Deux jours après, M. de Stref, capitaine de cavalerie, fils du colonel de ce nom, fameux par ses services, quitta la R. P. R. et en fit abjuration entre les mains de M. de La Feuillade, évesque de Metz. »

On trouve encore : Henry, écuyer, sr de Béville, major au régiment de Bechefer, mort en 1675, à Berlin, à l'âge de 90 ans ; sa femme se nommait Suzanne *de Montolieu ;* son fils, Louis-Théophile, sr de Béville, lieutent gén. d'infanterie et gouverneur prussien du comté de Neufchâtel en 1797.

IV. Elie *Benoît* cite dans ses listes de persécutés : Chenevix d'Espli et sa femme. Il veut parler sans doute de Philippe Chenevix, inscrit comme étudiant à l'académie de Genève (Philippus Chenevix parisinus) au mois de novemb. 1639, et ministre de Clermont-sur-Oise, 1649-60 ; d'Ableville, 1660-71 ; de Martinsart, 1671-75 ; de Nantes, 1677-81.

Ce ministre et sa femme, Anne *de Boubers,* laissant deux de leurs filles en France aux soins de leur cousin *Monginot*, se retirèrent en Angleterre où ils figurent, en 1702, sur la liste des assistés [1]. Une autre de leurs filles était attachée à la duchesse de Monmouth, et leur fils Paul, âgé vers cette époque de 26 ans, servait dans les gardes du roi. Nous pensons que c'est de ce dernier que descendait Richard Chenevix, mort en 1775, après avoir occupé pendant trente-quatre ans le siège épiscopal de Waterford, ainsi que ses deux frères, dont l'un fut colonel des carabiniers, et l'autre lieutenant d'artillerie dans l'armée anglaise.

Le colonel Chenevix eut un fils qui suivit également la carrière militaire et s'éleva au même grade de colonel ; mais son petit-fils nommé Richard, comme son oncle, abandonant le métier des armes pour la culture des sciences, se livra tout entier à l'étude des belles-lettres et de la chimie. Reçu, dès 1801, membre de la Société royale de Londres, il fut agrégé dans la suite à presque tous les corps savants de l'Europe. Il mourut à Paris, le 5 avril 1830, après quelques jours de maladie. On a de lui :

I. *Remarks upon chemical nomenclature, according to the principles of the french néologists ;* Lond., 1802, in-12.

II. *Observations sur les systèmes minéralogiques*, publ. dans le t. LXV des Annales de chimie, et trad. plus tard en angl. — L'auteur défend avec beaucoup de talent le système de Haüy contre celui de Werner.

III. *Remarques sur la réponse de M. d'Aubuisson aux Observations*, etc., publ. à la suite de la 2e édit. des *Observations;* Lond., 1811, in-8o.

IV. *The Mantuan Rivals comedy and Henry VII hist. tragedy;* Lond., 1812, in-8. Les deux pièces ont eu du succès à la lecture, mais n'ont jamais été représentées.

V. On a encore de cet auteur un grand nombre de dissertations insérées dans les Transact. philosophiques, le Journal de Nicholson et le Journal des Mines.

Il a laissé en msc. un *Essai sur le caractère national* et sur les causes principales qui contribuent à modifier les caractères des peuples dans l'état de civilisation.

CHENU (Claude), marchand de Bourges, fils d'Etienne Chenu, docteur en médecine [Haag, III 438], embrassa les opinions nouvelles en 1561, et fut tué en 1568, avec de *Sauveterre*, seigneur de Saint-Loup, son beau-frère. Il avait épousé Christine *Guymard* qui le rendit père de deux fils, Jean et Pierre, et d'une fille Marie, qui furent tous trois ramenés par la violence dans le sein de l'église catholique. L'aîné, natif de Bourges, 29 déc. 1559, fut un avocat célèbre, auteur d'ouvrages estimés sur les antiquités du Berry, la jurisprudence et l'histoire ; il mourut le 16 déc. 1627. — « Charles *de Chenu*, dit Aultry, fils de M. d'Aultruy et page de feu M l'Amiral, âgé d'environ 16 ans », reçu habitant de Genève, 29 sept. 1572. — Charles Chenu, baron d'Autry en Berry, vers 1580 [VIII 321 b]. — (Jean) d'Avignon, veloutier, *id.* 28 juin 1574. — (Nicolas)

[1] Les biens que Philippe Chenevix possédait en France, furent donnés, en 1708, à ses neveux et nièces : *Monginot* capitaine d'infanterie, *Monginot de Vrainville* son frère, et Suzanne *Monginot*, femme du marquis de la Pailleterie, tous trois nouveaux catholiques (*Archiv. nat.*, E 3394.)

de l'île d'Arvert en Xaintonge, 50 ans, ci-devant capitaine de vaisseau, captif en Barbarie », assisté à Londres avec Anne sa femme, 38 ans, et 4 enfants, 1705.

CHÉRADAME (MATHIEU DE), de Paris, reçu habitant de Genève, 16 sept. 1572.

CHÉRET (SIMON), peintre, et sa femme Elisabeth *Pelletier*, font baptiser leur fille, Elisabeth au temple de Charenton, 3 janv. 1624.

CHERISEY, une des vieilles familles aristocratiques de Metz dont plusieurs membres ont appartenu à l'église réformée. CHRISTOPHE CHERISEY, seig^r du-dit lieu, vivait en 1583. JEAN, son fils, baptisé le 15 mai 1583, épousa, 20 juil. 1612, Marthe fille de Mathurin *Channeau;* huit enfants naquirent de ce mariage, dont : OLYMPE, née en 1614, épousa Jean *de Hepp* s^r de Germiny, intendant des terres du duc de Crouy, en Lorraine, et CHARLES, né en oct. 1621, marié à Françoise fille de Symon d'Ernecourt, baron de Montraville (ou Montreuil ?) et de dame Emilie Aubry. (CUVIER)

CHERLER (SAMUEL), originaire de Rethel en Allemagne, était étudiant au collège de Die en 1616 et régent au même collège l'année suivante. Le synode du Dauphiné tenu à Embrun, 14 juin 1618, l'admit au saint ministère et lui donna l'église de Monestier de Clermont qu'il desservit de 1618 à 1622. Appelé alors à Gap, 1622, il y était encore en 1659. Le synode national tenu en cette année à Loudun lui rendit le plus honorable témoignage et invita son église à élever de 300 à 400 liv. le gage qu'il recevait. On trouve son nom écrit souvent *Kerler*, et quelquefois *Kerlet* ou *Cherlet*. Il mourut le 15 janv, 1662. — (Jacques) fils du précédent naquit à Gap, entra au collège de Die en 1644 (Jacobus Cherlerus delphinas vapiucensis) en 1651. Nous le trouvons pasteur à Montbrun de 1660 à 1662.

CHERPONT. Dans les registres d'admission à l'habitation genevoise, on lit sous la date du 15 octobre 1554 : « JEAN de Cherpont *secrétaire du feu archevesque de Tours* », et il est certain qu'en 1556 un FRANÇOIS de Cherpont séjournait à Genève depuis quelque temps[1]. Or j'ai sous les yeux une note écrite par M. Eug. Haag et ainsi conçue : « Selon une pièce manuscrite du fonds de S. Magloire (Bib. nat. n° 157), mais dont nous ne garantissons nullement la véracité, François de Cherpont était le fils de François Poncher évêque de Paris et de Jeanne de Hautbois. Son penchant pour la Réforme l'aurait décidé à se retirer à Genève où il se serait fait recevoir ministre. » Cette garantie que Haag n'osait donner à une assertion insuffisamment appuyée, on la trouve dans les minutes des notaires de Genève, où le ministre François de Cherpont est appelé, au moins une fois, « noble et spectable François de Poncher » (Acte de J. Jovenon, cité par Galiffe, *Not. gén.* III, 209). Ce ministre avait donc défiguré son nom par une sorte de métagramme [2], déguisement qui s'explique assez puisque c'est une mesure de prudence habituelle en France aux ecclésiastiques réformés (voy. t. I, col. 78, 636, 740), mais qui doit peut-être aussi s'expliquer par la mauvaise réputation que s'était faite l'évêque de Paris, son père [3].

François de Cherpont, que nous avons vu résider en 1556 à Genève, fut envoyé l'année suivante par les pasteurs de cette ville en qualité de maître d'école à Neuchâtel en Suisse où il était encore en septemb. 1558 (*Opera Calvini*, Brunswic. XVII 336). En 1561 on le trouve exerçant les fonctions pastorales à Loudun et y luttant contre un ancien moine converti à la Réforme, nommé parait-il, *Sibelleau*, qui voulait une réforme à lui et repoussait l'autorité de la vénér: Compagnie de Genève (*ibid.* XVIII, 394, 452) ; et dans deux ou trois lettres de la correspondance de Calvin qu'on a sur cette affaire, il s'exprime avec une

1 Prêt de 40 écus fait par maître François de Cherpont, habitant, à sire Loys Lossier, de Chesne près Genève (B. Neyrod not. l. 7).

2 Il écrivait son nom par un T, Cherpont et Cherpontus; mais Calvin ecrivait plus philologiquement, Cherpo*nius*. (*Op. Calv.* XVII, 336).

3 « Prelat simoniaque et scandaleux », disent les biographies, Les Ponchers étaient de Tours. C·t evêque François qui occupa le siège de Paris (de 1519 à 1532) avait pour oncle Etienne Poncher, très vénérable personnage au contraire, qui fut archevêque de Tours en 1551 et 1552 ; c'est de lui qu'il est question ci-dessus, lig. 3 en remont. col. 331.

courtoisie pleine de charme : « Il vous plaira, dit-il au Réformateur, me faire mander ce qu'il sera bon que je face. Au reste je ne veux oublyer à vous faire entendre que M. *de Boyboussard* fait bonne chère, Dieu merci, et esprouve bien de son affaire. Il m'a prié de vous presenter ses humbles recommandations et [il se recommande] à vos bonnes prières et à vostre bonne grâce, ce que je fais d'aussi bon cœur que je vous supplie très humblement recepvoir les miennes. Priant nostre Dieu et père de miséricorde, que luy plaise vous augmenter de plus en plus ses dons et grâces et vous maintenir en telles disposition et santé que je la désire a celluy que j'ayme le mieux en ce monde. C'est à Loudun ce xv° may 1561. Vostre très humble serviteur et humble disciple, *de Cherpont.* » Il réussit à se sauver de Paris à Genève lors de la St-Barthelémy et est inscrit sur les registres de cette ville comme « ministre de l'église de Paris » admis à l'habitation le 9 oct. 1572; il y maria sa fille (Sara) en 1580 [1] et il est dit dans l'acte « ministre de la part de Dieu demeurant à Neufchastel ». On le retrouve cependant de 1572 à 1587 (*Aymon*) exerçant les fonctions pastorales en Bretagne, à la Garnache [VII, 84] et à la Gravelle (*Bull.* VII, 330). Sa fille Sara est désignée dans le testament de son mari [2], en 1585, avec deux frères d'elle, « nobles François et Jean de Cherpont. » Ce dernier est inscrit parmi les étudiants en théologie de Genève (J. Cherpontius neocomensis) à la date du 21 mai 1579. C'est lui qui fit imprimer à Genève, en 1580, in-8, une édit. augm. du *Testament* grec-latin de Théod. de Bèze, et une traduction latine-française-allemande, de trois harangues parénétiques d'Isocrate ainsi que du traité de Plutarque sur l'éducation; traduction qui parut en même temps à Lyon sous le titre de *Libelli aliquot didactici ad linguam græcam, latinam, gallicam et germanicam* (1581 in-8.) et à Genève sous celui de *Libelli aliquot formandis tum juventutis moribus, tum græcæ linguæ utiles* (1581, in-8).

1 Avec Etienne Favon, marchand (Jean Jovenon not. IV, 454).
2 Jean Jovenon not. V, 427.

CHERRIER (Didier) « de Villebéon en Gatinoys, sellier », reçu habitant de Genève, oct. 1557. — (Pierre) fugitif hors du royaume ; ses biens confisqués et donnés à sa sœur, 1688 (E 3374).

CHÉRUBIN (Jehan) « cerurgien, natifz de la ville de Lunel, diocèse de Montpellier », reçu habitant de Genève, 4 mars 1552. — (Jean) pasteur à Beaurières, 1626 ; à Saillans, 1630 ; à Beaufort, 1637 ; à Orpierre, 1650-53 ; à Pontaix, 1660. — (Jean) apothicaire, de St-Antonin-de-Rouergue, assisté à Genève 1699 ; est à Magdebourg l'année suivante. — (Catherine) du même lieu, reçoit à Genève un viatique pour Magdebourg, 1701.

CHÉRUEL (Marie) enfermée aux Nouvelles catholiques de Caen, 1593. — (Louise) aux Nouv. cat. d'Alençon, 1713, y est encore en 1715. — (François et Pierre) aux Nouv. cat. d'Alençon, 1720. — (Mme veuve), à Alençon ; ses deux filles lui sont enlevées, 1730.

CHÉRUQUES (Dominique), fils d'un tisserand de Mirapeix en Béarn et tisserand lui-même, toute la famille étant de bons catholiques, se mit, en même temps qu'il aidait son père dans son métier, à lire et à penser ; et il exerça pendant plusieurs années à Navarreins et autres lieux de son pays la profession de régent. En 1757, comme il avait environ 31 ans, il s'initia par des conversations et par la lecture du Nouveau Testament aux doctrines protestantes qu'il embrassa avec ardeur. Il fréquenta dès lors les assemblées du Désert; il commença par entendre près d'Orthez le ministre *Déjourné* officiant au milieu d'une foule de dix ou douze mille protestants, se mit à courir le pays en recherchant les religionnaires pour s'entretenir avec eux, c'est-à-dire qu'il embrassa le ministère de prédicant et s'épargna si peu dans le feu des controverses qu'un jour, étant au village de Villenave, le curé le fit arrêter et conduire à la maison commune, d'où le même jour, 7 avril 1759, il fut mené à la prison de Navarreins, par 50 soldats de la garnison, et mis au cachot. Ce fut le point de départ d'une procédure qui dura une année entière et dans laquelle une foule de personnes furent

compromises [1] à cause de la candeur avec laquelle le prévenu répondait à toutes les questions; elle se termina par la condamnation de Chéruques aux galères, 3 mars 1760. Il y resta près de dix ans et eut le bonheur, au bout de ce temps de pouvoir s'évader et se sauver à Genève. Mais la vie de réfugié, le besoin souvent de recourir à l'assistance de la Bourse françoise, l'ambition d'être utile à ses compatriotes et d'enseigner comme il l'avait fait jadis les jeunes catéchumènes d'Orthez, le sollicitaient de revenir, sans qu'il l'osât. En 1777, il fit le voyage de Paris pour obtenir des lettres de grâce qui le missent en repos. « Mais sa Majesté ni les ministres (raconte-t-il lui-même [2]) ne voulurent plus rien entendre des démêlés de religion ; on me dit verbalement et seulement que s'il ni avoit aucun autre cas sur mon compte que le seul motif de religion, je n'avois absolument rien à craindre et que tous les parlements étaient revenus de l'enthousiasme où ils étaient plongés par les rêveries des jésuites et que S. M. ne demande que des sujets fidèles..... » Il n'osa cependant pas se hasarder, et revint à Genève, où il était encore en 1786. Je n'y manque de rien disait-il ; « mais la patrie me revient toujours à cœur, »

Articles de M. *Lourde-Rocheblave*, pasteur d'Orthez, et de M. *Cadier*, pasteur à Pau, *Bull.* V, 71 et XXVI, 165.

CHERVIN (Pierre), de l'Ile de Rhé, avec sa mère, sa femme et ses enfants reçoit un viatique à Genève pour aller plus loin, 1685.

CHÉRY (Anthoenne), de Bourges, reçu habitant de Genève, 23 avril 1551. — Perrette *Amaury*, femme de noble Jean *Dechéry*, habitant de Genève, confirme la vente faite par son mari d'une pièce de vigne faite au territoire de Sancerre, 1633 (B. Vautier not. XIII, 95). — Deux d^lles de Chéry, enfermées au couvent de la Congrégation de Laon, 1702.

[1] Notamment trois cultivateurs de Vieillenave : *Laleulère*, *Bordenave* et *Lacarrère* dit *Guichet*, qui furent poursuivis à leur tour.

[2] Et ce que confirme le ministre Miromesnil, écrivant le 3 mai 1777 à M. Hennin, résident de France à Genève : « Comme ministre protestant je vois avec regret qu'il n'est pas possible de lui procurer la grâce qu'il sollicite. » (Mss. Hennin à la Biblioth. de l'Institut de France.)

CHESNE (Antoine), associé avec Claude, Jean et Isaac *Odray*, tous drapiers, et réfugiés de Die en Dauphiné, obtiennent à Lausanne la permission d'habiter « jusques au bon vouloir, et l'autorisation d'etablir pour deux ans une manufacture de leur vocation », 28 sept. 1686 ; mort le 27 sept. 1698 « léguant 100 liv. à nos pauvres ». Son fils, Antoine, demande une attestation de foi pour aller en Allemagne, 14 juillet 1699. Cependant il avait été récemment nommé, 1er janv. 1699, membre de la direction des pauvres réfugiés à Lausanne, et il y resta, car on l'y trouve encore, 1er janv. 1719, receveur des pauvres. — (Jacob), de La Rochelle, tailleur, assistés avec sa femme à Londres, 1705-10.

CHESNEAU (Thomas), ministre. Il est à supposer que Chesneau était le nom français de ce Thomas *Querculus* dont il est plus d'une fois question dans la correspondance de Calvin. Il était originaire de l'Anjou et avait étudié à Lausanne ; il séjourna quelque temps à Augsbourg, chez le médecin Geryon Seyler, en qualité de précepteur. Il écrit de là une lettre à Calvin, juillet 1555 (*Calvini Op.* XX, 433). De retour à Lausanne, il est adressé, en juin 1557, par Bèze à Calvin (*Calv. Op.* XXI, 503), et Calvin, après l'avoir examiné, l'envoie à Paris, d'où Chesneau écrit le 12 juillet (*ibid.* 537). Il trouve qu'on lui a imposé une charge qui dépasse ses forces. On le sait encore ministre à Amiens en 1564 et 1565. (Vuilleumier). — (René), de La Rochelle, pasteur à Maringues, 1616-17 ; à Soubize, 1617-37. — (Suzanne) et son mari Etienne *Gascherie*, fugitifs de La Rochelle à la Révocation (Tt 259).

CHESNET, capitaine huguenot. [Haag, III 442]. — A l'appel de *Condé*, 1562, Chesnet fit prendre les armes aux insulaires d'Oleron, ses concitoyens, qui pour la plupart avaient embrassé les doctrines de la Réforme ; mais promptement attaqué et battu par les catholiques, il dut se réfugier sur un navire qui passait heureusement en vue de l'île, portant en Angleterre Henri *Morel* ministre de Saujon, Jean *Sauses* ministre de Saintes, et d'autres protestants

de la Saintonge, échappés aux poursuites. Il se fit débarquer aux environs de La Rochelle et noua des relations secrètes avec les habitants réformés, qui reconnaissaient trop tard la faute qu'ils avaient commise en voulant rester neutres. Introduit dans la ville, il sortit de grand matin de sa retraite, le 8 fév. 1563, en poussant le cri de Vive l'Evangile ! Secondé par une partie des protestants, il se saisit des portes et s'assura des principaux catholiques qu'il confia à la garde de leurs parents huguenots, première cause de son malheur. Rendus à la liberté, ces prisonniers d'un instant se joignirent au maire, qui joua dans toute cette affaire un rôle peu honorable. Au premier bruit, saisi de terreur, il s'était caché dans une étable ; mais se rassurant peu à peu, il avait feint de seconder le mouvement, jusqu'à ce que se voyant entouré de la grande majorité des habitants, il jetât le masque et fit arrêter Chesnet et ses compagnons, comme perturbateurs du repos de la ville. Pendant quelques jours encore, il crut prudent de feindre la modération ; mais ayant reçu des renforts, il fit pendre tous les prisonniers (parmi lesquels on cite *Bajot* de Fontenay); il excepta Chesnet, afin qu'on lui fît son procès; la conclusion de la paix vint rendre à celui-ci sa liberté. Le danger qu'il avait couru ne refroidit pas son zèle. En 1569, il défendit les iles de Marennes et Le Brouage avec *Minguetière* et *Maisonneuve*. La mollesse de ses soldats rendit sa bravoure inutile. Le bourg fut emporté, et les trois capitaines n'eurent que le temps de se jeter dans une barque pour regagner La Rochelle. A partir de cette époque, l'histoire ne parle plus de lui. — Voy. t. III, col. 1063, l. 10.

2. CHESNET, ministre de S. Christophe sur Roc en 1572. — (Daniel), de La Rochelle, pasteur à Ars en Rhé 1603-26 ; à Marans, 1626-37.

CHESSE (Georges-Pierre), écuyer, sieur de la Touche, procureur du Roi à Poitiers, marié à une rocheloise de vieille souche protestante, Marie *du Jau*, vendit en 1570, à Jean Disnematin, la maison dite Jérusalem, sise rue Bazoges. Il possédait de plus une maison rue du Temple habitée par Antoine *Tallemant*. On trouve aussi en 1580, dans les registres du Présidial de La Rochelle, noble homme René Chessé, sieur de Bussyère, élu pour le Roi en Poitou, marié à une protestante de vieille famille municipale Jehanne *Thévenin*. Nos renseignements sont insuffisants à dresser la généologie suivie de cette famille. (Richemond)

CHEUX (Gabriel de) écuyer, capitaine au régiment d'infanterie du prince royal de Prusse, vers 1750. Sa femme appartenait à la famille d'*Ozenne* et sa mère à la famille *Turpin*, de Bretagne (*Erman et R.*). Il faut distinguer, ajoute *Erman*, les De Cheux d'avec la famille des *De Cheusse* réfugiée dans les Etats d'Hanovre et alliée des *Marconnay*. Les de Cheusse étaient de La Rochelle et descendaient de Jacques-Henry de Cheusse, maire en 1572-74 ; une partie de cette famille résidait en Angleterre en 1699 (Tt 316).

1. CHEVALIER (Antoine), ou *Le Chevalier*, né en Normandie à Montchamps près Vire, 1507, mort à Guernesey, 1572 [Haag, III 440]. Il était de la même famille qu'Antoine et Robert d'Agneaux, célèbres vers la fin du XVIe siècle par leurs traductions de Virgile (Paris, 1582, in-8) et d'Horace (Paris, 1586, in-8). Il était fort jeune encore lorsqu'il vint à Paris étudier l'hébreu sous Vatable. Son zèle pour la Réforme l'ayant forcé à s'expatrier, il se retira en Angleterre et continua ses études à Oxford sous Paul *Fagius*, puis sous son successeur Tremellius. Il suppléait ce dernier, dont il épousa la belle-fille (voy. *Calv. opera* XV, 163) nommée Elisabeth de *Grunecieux* (Ragueneau, not. VII 28). Instruit de son mérite, le duc de Sommerset, protecteur du royaume d'Angleterre, le chargea d'enseigner le français à la princesse Elisabeth, qui lui donna, tant qu'il vécut, des marques de sa considération. La réaction catholique qui éclata à la mort d'Edouard II, l'obligea à chercher un asile sur le continent. Il vint avec son beau-père en Suisse, juin 1554. Tandis que Tremellius tenta vainement de se faire nommer à Berne ou à Lausanne et finit par se retirer

dans le Palatinat, Chevalier fut entretenu à Lausanne aux frais de LL. EE. de Berne [1] et devint en 1557 pasteur à Montreux. En 1559, après avoir décliné, de concert avec *Marlorat*, une place de pasteur à Lausanne en remplacement de Viret et de Valier, il s'associa à la démission des ministres calvinistes et quitta le pays pour aller à Strasbourg enseigner l'hébreu. Il ne fit qu'un court séjour dans cette ville qu'il quitta pour aller remplir la même chaire à Genève, où il obtint gratuitement, ainsi que son fils, le droit de bourgeoisie, le 25 déc. 1559, en même temps et le même jour que Calvin. Son nom figure après celui du recteur, en tête du registre où l'on inscrivit, le 9 nov. 1559, les premiers professeurs et étudiants de cette célèbre académie : « Theodorus Beza » Vezelius, scholæ rector; Antonius Ca- » vallerius hebrœus professor, natione » northmanus, Virensis. » Cependant l'amour de la patrie parlant de plus en plus impérieusement à son cœur, surtout depuis que la paix signée sous les murs d'Orléans avait rendu la tranquillité à la France, il ne put résister à sa voix et voulut donner sa démission ; mais il ne reçut qu'un congé temporaire, sur la demande pressante de l'église de Caen transmise par M. de *Bruneville*. Ce fut seulement en 1567 que, sur ses instances réitérées, on lui accorda enfin un congé absolu. La guerre civile ayant éclaté de nouveau, il retourna en Angleterre et fut nommé professeur d'hébreu à Cambridge ; mais, en 1570, malgré la protection dont l'honorait Elisabeth, il renonça à sa place pour rentrer dans son pays natal. Il n'y jouit pas longtemps du repos. La Saint-Barthélemy le força de fuir encore une fois. Il parvint à gagner l'île de Guernesey où il mourut au bout de peu de temps, laissant un fils nommé EMMANUEL (ou Samuel), né pendant son séjour à Genève.

Bèze, Drusius, Bertram, Scaliger, vantent à l'envi la scieuce de Chevalier. Le petit nombre d'ouvrages qu'on a de lui justifient leurs éloges.

I. פתחאהל מועד *Rudimenta hebraicæ linguæ accurata methodo et brevitate conscripta. Eorumdem rudimentorum praxis quæ vivæ vocis loco esse possit iis qui præceptoris opera destituuntur*, authore Antonio Cavallerio ejus linguæ professore. *Præfixa est epistola hebræa qua operis totius utilitas copiosè demonstratur*. Excudit Jo. Crispinus ; et au dernier feuillet : Exc. J. Crispinus atrebatius, anno 1560 ; in-8, 190 pag. Au volume est joint : Praxis rudimentorum hebraicæ linguæ quæ vivæ vocis loco esse, etc. Expositio grammatica in psalmum XXV ; J. Crespin, 1560, in-8 64 p. L'ouvrage est précédé d'une lettre à Th. de Bèze (mi Beza, dit-il), en date du 1er déc. 1559, dans laquelle il lui rappelle leur commun séjour à Lausanne, leur amitié, et les études auxquelles ils se livraient ensemble. Cette dédicace est suivie de deux pièces d'une douzaine de vers grecs, l'une de Florent *Chrestien*, l'autre de François *Bérauld* πρὸς τοὺς φιλεβραίους. — Pierre Chevalier, élève d'Antoine et son successeur dans la chaire d'hébreu de Genève, (voy. ci-après col. 311, nº 3), a publié en 1567 (Genevæ, H. Stephanus illust. viri Fuggeri typographus, in-4, 225 p.) une nouvelle édition de cette grammaire, en y ajoutant de nombreuses notes qu'il indique dans le titre par ces mots : *Petri Cavalerii hebraicæ linguæ professoris annotationes nunc primum accesserunt, pleræque earum ex mente ipsius auctoris*. Nous n'avons pas deviné pourquoi il a introduit aussi dans ce titre un nouveau prénom qu'il donne à son auteur, en l'appelant Antonius-*Rodolphus*, tandis que celui-ci ne s'appelait lui-même qu'Antoine. Des réimpressions de cet ouvrage ont été données à Wittemberg, 1574, in-4 ; à Genève, 1590 in-4 (avec une dédicace de P. Chevalier à l'Académie d'Oxford) et de nouveau à Genève en 1592.

II. *Epistola divi Pauli ad Galatas syriacè litteris hebraïcis cum versione latinâ*, imp. à la suite du précédent.

III. *Targum hierosolymitanum in Pentateuchum*, traduct. lat. publ. dans la Polyglotte de Walton (Lond., 1657), ainsi que les deux suivantes.

IV. *Targum Pseudo-Jonathanis in Pentateuchum*.

[1] Comptes du bailli. (Notes de M. VUILLEUMIER)

V. *Targum Jonathanis in Josue, Judices, Libros regum, Isaiæ, Jeremiæ, Ezechielis et duodecim Prophetarum minorum, ex versione A. de Zamorâ, à B. Ariâ Montano recognitâ, et ab A. Cevalario emendatâ.*

Chevalier a fait en vers hébreux l'épitaphe de *Calvin* qu'on trouve dans l'édit de 1597 des poésies de Bèze. Il a travaillé aussi avec *Bertram* et *Mercier* au Thesaurus linguæ sanctæ de Pagnini, qu'il a enrichi de notes (Lyon, 1575, in-fol.; Gen., 1614, in-fol.). Enfin il avait laissé imparfaite une édit. de la Bible en quatre langues, hébreu, chaldéen, grec et latin. De Thou dit qu'il en avait vu une partie, comprenant le Pentateuque et le Livre de Josué écrits de sa main.

Emmanuel Chevalier, fils d'Antoine, fit ses études à Genève sous *Bèze* et *La Faye*. Parmi les Thèses appelées de Genève, il s'en trouve une *De pseudo evangelico ministerio* qui fut soutenue par lui. A la mort de son père, il passa en Angleterre et fut nommé ministre de l'église française de Londres. Plus tard, en 1595, il fut appelé à Cantorbéry par les réfugiés de cette ville.

2. Un autre Chevalier, prénommé Pierre, est inscrit comme étudiant en théologie à Genève le 1er mai 1599, avec son nom latinisé en Cevalerius, de manière à le faire croire fils d'Antoine. Il mourut au mois de septembre suivant.

3. Par un hasard singulier, vers le même temps où Antoine Chevalier enseignait les lettres hébraïques à l'académie de Genève, sortit d'une vieille famille de cette ville un jeune hébraïsant, prénommé aussi Pierre Chevalier. Sa famille n'avait aucun rapport avec celle du professeur normand; elle descendait de spectable Claude Chevalier, docteur en droit, bourgeois et conseiller de Genève en 1506. Noble et spectable François, petit-fils de Claude, était l'un des quatre syndics en 1558; il eut deux fils : Pierre, notre hébraïsant, et Paul qui fut noble Paul Chevalier, seigneur de Fernex, conseiller secrétraire d'Etat en 1580, syndic en 1587, lieutenant de la seigneurie en 1590, capitaine de la cavalerie genevoise, député au roi Henri IV, mort en 1597 (Galiffe, *not. généal.* II 95). Judith, fille de Paul, épousa Jean-Denis Collogny, de Gex (ci-dessus t. III, col. 965); et Pierre, son fils, tout en conservant des fonctions politiques à Genève fut député de la noblesse du pays de Gex aux Etats-Généraux de France de 1614. La seigneurie de Fernex était encore, à la fin du XVIIe siècle, en la possession de ces Chevalier, qui s'éteignirent vers cette époque. L'hébraïsant Pierre, né vers 1545, reçut de son homonyme la connaissance des lettres hébraïques et alla aussi étudier à Basle (où on le trouve inscrit au livre du recteur) et à Heidelberg. De retour à Genève, il y obtint, en 1584, les fonctions pastorales à Celigny et, en 1687, la chaire d'hébreu qu'il occupait encore en 1594, année de sa mort. Il pouvait d'autant mieux être pris pour le proche parent du savant Antoine Chevalier qu'il professait une grande vénération pour lui et publia une nouvelle édition de la grammaire hébraïque composée par le maître, comme on l'a vu ci-dessus col. 310.

4. CHEVALLIER (Jacques), « mercier, de Marchinville auprès de Chartres en Beausse », reçu habitant de Genève, janv. 1555. — (Jehan fils de Gille) d'Orléans, *id.*, août 1558. — Claude Chevalier, ancien de l'église de Nîmes, 1561. — (Etienne), seigneur de Prunay (aliàs des Prunes), receveur général des finances et membre du conseil de Jeanne d'Albret en 1569, dans les procès-verbaux duquel il est nommé « M. le général des Prunes » (*Bull.* III 133); il périt à la St-Barthélemy. — (.....), famille venue de Bar-le-Duc s'établir à Payerne (Vaud) en 1574. — Famille de La Rochelle inscrite de très bonne heure sur les registres du temple de cette ville; « Raoulet Chevalier marié, en 1565, avec Anne *Mariteau*; membre du conseil du maire en 1574, remplacé par son fils Pierre comme pair de la commune en 1591; Jean Chevalier épouse Marie *du Jau*, 1573; Abraham, né en 1591, était capitaine dans la flotte de Guiton en 1621. — Magdeleine Chevalier veuve du sieur *de Richemont*, maintenue dans sa noblesse par l'intendant de Poitiers en 1667.

Dans les diverses branches de cette famille rocheloise se sont trouvés les noms suivants de fiefs ou simplement de terres : de La Douc, des Palles, des Combes, de La Richardière, de La Jarne, de La Mothe-Ayraud, de La Chaussée, de Villemorin, de La Forêt, de La Thibauderie, de La Tour, de La Cailletière. (Richemond) — (La veuve) d'Uzès, assistée à Lausanne, 1690. — (.....) banquier à Sedan, mort relaps, 1694. —(Pierre) de Châtillon-sur-Loire, assisté à Lausanne et Genève, allant en Allemagne, 1698. — (Charles) fils de Jean, d'Ableville (Ablainville, en Blésois ?) « ci-devant Récollet, qui vient d'abjurer à Berne », reçoit deux écus à Lausanne pour retourner en Suisse, 1697. — (Gille) officier dans l'armée hollandaise, 1700-1701. — (Isaac), de Rouen, passementier, réfugié avec sa famille (7 pers.) à Berlin, 1700. — (La veuve de Samuel), de Langres, tisserant, réfugiée à Halberstadt, 1700. — (Michel), lecteur et chantre de l'église de Douai, réfugié avec sa famille (6 p.) à Rheinsberg, avec Benj. *de Chenevix* (voy. col. 298), 1700 (*Dieterici*). — (Catherine), de Nîmes, reçoit un viatique pour l'Allemagne, Genève 1709.

5. CHEVALIER (Claude) ministre à Poitiers, 1557; à Alais, 1561-67. — (Esaïe) consacré au ministère évangél. en 1597, et la même année pasteur à Rochefort. — (.....) pasteur à Soubise, 1600-17. — (Isaac), pasteur à S. Fort, 1671. — (Jean-Nicolas), que nous ne connaissons que par l'ouvrage suivant : *Soliloque ou la devise de l'âme avec son Dieu, par Jean Nicolas Chevalier, ministre des églises françoises de Grouna et de Mouleretal au Palatinat*; Heidelberg, Sam. Ammon, 1683, in-12 de 98 p.; dédié à LL. EE. de Berne.

6. CHEVALIER (Aymar) ou de Chevalier, cadet d'une famille noble du Trièves (Dauphiné), fut un des capitaines les plus braves de Lesdiguières. Il prit le nom de capitaine Pin ou du Pin d'une petite terre qu'il avait achetée, à Ancelle (Hautes-Alpes). Au mois de juin 1585 il se jeta dans le bourg de Chorges qui ne s'attendait pas à être attaqué et contribua puissamment à sa prise. Il en fut nommé gouverneur et reçut avec Sarrazin, ingénieur, la mission de le fortifier. Un an après (novembre 1586) la Valette vint mettre le siège devant Chorges qui comptait 500 hommes seulement de garnison, commandés par le Pin, St Jean et Poligny. L'armée des assaillants était de plus de dix mille hommes. Le siège, rendu pénible par les marécages qui entourent Chorges et par l'hiver qui fut fort rude, dura plus d'un mois. Les assiégés se défendirent avec un tel courage que les catholiques perdirent près de la moitié de leur effectif et laissèrent la petite garnison protestante sortir avec tous les honneurs de la guerre (5 décembre). Le Pin contribua, le 31 mars de la même année, à la prise du château de Champs sur les bords du Drac, près de Sizille, et en fut nommé gouverneur avec une garnison de 60 soldats. A la tête d'une compagnie d'infanterie, il suivit Lesdiguières dans la plupart de ses campagnes contre le duc de Savoie de 1591 à 1597. Le Pin vivait encore en 1598, comme on le voit par une ordonnance de Lesdiguières. Il laissa trois enfants : Marie, qui épousa Gaspard *Armand de Chateauvieux*, 1670; Alexandre; et Gaspard, qui épousa en 1625 Madelaine *du Clot*. Il vivait encore en 1650 et eut deux enfants : Isnard, vivant en 1675, et Lucrèce, femme de Balthazard *Roche* (1660). Cette famille s'éteignit par Antoine de Chevalier, sr du Pin, fils d'Isnard, vivant en 1698. = *Armes* : d'azur au chevron d'or. (Roman)

7. Dans la même province on trouve encore : Claude Chevalier, de Romette, diocèse de Gap, reçu habitant de Genève, janv. 1556. — (Claude), du Champsaur, converti par les capucins de Gap, 1659. — (Jacques) de Rambaud, *id.* 1664 (*Bull.* II 378). — Diverses autres familles de ce nom, fugitives de Brion, Châteaudouble, L'arbre, S. Bonnet, Montélimar, le Crest, Livron, S. Etienne et S. Jeoire, la plupart allant en Allemagne, assistés à Genève ou à Lausanne, de 1688 à 1708. — (Gaspard) « gentilhomme passant à Lausanne », assisté 1er fév. 1701. — (Pierre) nommé de la Direction des pauvres à Lausanne, 1721. — (Charles) du Dauphiné, 35 ans,

ministre du S[t] Év. et Marie *Leycra*, sa femme, 28 ans, assistés à Lausanne, 1740.

8. CHEVALIER (Nicolas), savant antiquaire et graveur habile [Haag, III 441], né dans la Flandre française, se réfugia en Hollande à la révocation de l'édit de Nantes, et établit, dit-on, une imprimerie à Utrecht. Il s'est fait un nom très recommandable pour ses ouvrages, qui sont :

I. *Histoire de Guillaume III, roy d'Angleterre, par médailles, inscriptions, arcs de triomphe et autres monumens publics;* Amst., 1692, in-fol.

II. *Remarques sur la pièce antique de bronze trouvée depuis quelques années aux environs de Rome;* Amst., 1694, in-8 [in-12].

III. *Catalogue des médailles doubles qui sont dans le cabinet de N. Chevalier, à Amsterdam;* Amst., 1695, in-4.

IV. *Description de la pièce d'ambre gris que la Chambre d'Amsterdam a reçue des Indes orientales;* Amst., 1700, in-4.

V. *Lettre sur la question si l'an* 1700 *est le commencement du* XVIII[e] *siècle, avec un almanach perpétuel frappé en médaille;* Amst., 1700, in-12.

VI. *Le jubilé universel de l'an* 1700 *ou considérations pour montrer l'abus des jubilés, avec fig. et méd.;* Amsterd., 1701, in-4.

VII. *Dissertation sur trois médailles qu'on a frappées à l'honneur du roi de France sur la paix de Savoye et de Ryswick;* Amst., 1701, in-8.

VIII. *Explication de deux médailles sur le couronnement de S. M. le roi de Prusse;* Amst., 1702, in-4.

IX. *Description de l'académie à monter à cheval établie à Utrecht;* Utr., 1706, in-4.

X. *Catalogue de toutes les raretez qui se montrent dans la chambre de la ville d'Utrecht;* Utr., 1707, in-4; publ. en hollandais, Utr., 1707, in-4.

XI. *Description de la chambre des raretez de la ville d'Utrecht;* Utr., 1707, in-fol.; réimp. avec quelques augmentat. sous le titre : *Recherches curieuses d'antiquitez reçues d'Italie, de Grèce, d'Egypte, et trouvées à Nimègue, à Santan, etc., etc.;* Utr., 1709, in-fol.

XII. *Relation des campagnes de l'an* 1708 *et* 1709 *par médailles;* Utr., 1709, in-fol.; 1711, in-4.

XIII. *Relation des fêtes données par le duc d'Ossonville, en* 1713, *pour la naissance du prince Ferdinand de Castille;* Utr., 1714, in-8.

XIV. *Catalogue de toutes les raretez de la galerie d'antiquitez au-dessus de la Bourse d'Amsterdam;* Amst., 1717, in-8 ou in-12.

CHEVALLEAU seigneurs de La Tifardière en Poitou. = *Armes* : d'azur à 3 roses d'argent au chef cousu de gueules.

Jean Chevalleau de La Tifardière, brave capitaine huguenot [Haag, III 441]. — Commandant de Chizé en 1570, La Tifardière dut se rendre à des forces de beaucoup supérieures, le secours qu'il avait demandé à *La Rochefoucauld* tardant trop à lui arriver. En 1574, il se signala au siège de Lusignan. En 1577, son frère, le jeune La Tifardière, fut tué au siège de Civray[1]. En 1585, il accompagna *Condé* dans la fatale expédition d'Angers, et trouva un asile auprès d'un ami qui, bien que catholique, lui sauva la vie. Nommé gouverneur de Saint-Maixent, il fut appelé, en 1587, à défendre cette place contre Joyeuse, qui se présenta sous les murs encore tout couvert du sang des soldats huguenots égorgés à Saint-Eloy. Secondé par *Saint-Gelais*, qui s'était jeté dans la ville à la première menace d'un siege, il opposa, pendant quinze jours, une vigoureuse résistance. De fréquentes sorties, conduites par les capitaines *Michelière* et *La Motte-Jarie* furent glorieuses pour les assiégés et funestes à leur ennemi. Cependant Joyeuse poussa les attaques avec tant de vivacité que, dès le premier jour, ses batteries tirèrent, chose merveilleuse pour le temps, 116 coups de canons qui ouvrirent dans la mauvaise muraille de Saint-Maixent une brèche de 120 pas. Après avoir fait tout ce que l'honneur exigeait, La Tifardière et Saint-Gelais, cédant aux instances des habitants, demandèrent

1 On trouve dans les registres de l'église réformée de La Rochelle, 26 avril 1577, le baptême d'Abraham fils de Jean Chevalleau écuyer, présenté par le s[r] de *Clermont-d'Amboise* et dame Marie *du Fou*.

à capituler. Joyeuse, s'il faut en croire Olhagaray, qui contredit en cela les autres historiens, ne voulut pas comprendre dans la capitulation le ministre Antoine *Hilairet*, sieur de La Jarriette. C'était, au rapport de M. Briquet, dans son Histoire de Niort, un pasteur aussi recommandable par la pureté de ses mœurs que par son érudition et son éloquence ; mais à qui son mérite même avait fait beaucoup d'ennemis parmi les catholiques. Comme il essayait de fuir sous un déguisement, « ses ennemis veillèrent à ce que leur proie ne pût leur échapper. Au moment où la garnison sortait de la ville, ils reconnurent le ministre dans les rangs des soldats, quoiqu'il eût changé d'habillement. Ils se saisissent de sa personne et le conduisent devant Joyeuse. Ce général le renvoie au grand prévôt, avec ordre de le faire mourir ignominieusement. Il fut pendu, au grand regret du capitaine Givri et des principaux de l'armée de Joyeuse. Les bourreaux eux-mêmes donnèrent des larmes à la mort de cet homme de bien ». L'historien ajoute qu'après la sortie de la garnison, la ville de Saint-Maixent fut mise au pillage. PIERRE Chevalleau fils aîné du précédent, épousa en 1614 Marthe Bignon, fille de Jean Bignon sieur de la Braconnière.

En 1665 JEAN Chevalleau, sieur de Boisragon, fils de PIERRE et de Marthe, habitait encore le château de S. Maixent où il s'était marié à Catherine de *Marconnay* en 1652. Il était né en 1615. De son mariage naquirent 9 enfants : SUZANNE ; JEAN, né le 5 sept. 1657 ; PHILÉMON 5 janv. 1660 ; JEANNE-FRANÇOISE ; DANIEL, 24 mars 1663 ; MARIE, 23 août 1664 ; LOUIS, 2 mai 1666 ; CHARLES, 6 juin 1667 et CATHERINE, 13 juin 1668. Cette dernière se convertit le 9 mars 1686. Ce n'est donc pas elle qui partage la dure détention de Mlle Anne de *Chaufepié* (ci-dessus col. 244) et dont Mme de Maintenon daigna dire dans une lettre à M. de Villette : « Cette Mlle De Bois- » ragond n'écoute point et ne sera de » longtemps convertie ». Elle avait été condamnée en effet à être rasée et recluse ; mais la peine fut commuée (E 3372). On finit cependant, leur mère étant devenue veuve, par lui rendre ses enfants, le 8 avril 1687 (*Suppl. franc.* 791. 4).

Le frère de cette obstinée, Louis né en 1666, fut enfermé au Petit-Châtelet, et devenu libre se réfugia en Angleterre. Il s'engagea dans l'armée du prince d'Orange, devint capitaine au régiment de Schomberg et mourut lieutenant-colonel, en 1729. Il avait épousé en 1700, dans la chapelle royale de S. James, où le pasteur Philippe *Ménard* leur donna la bénédiction, Louise dame de La Grange, fille de René *Poyraud* seigneur de Clouseaux, dont il eut une fille, CATHERINE-LOUISE, et un fils, ALEXANDRE-LOUIS, qui émigra à Surinam. En 1713 il se remaria avec Marie-Henriette, fille de Nicolas *De Rambouillet* seigr de la Sablière, de laquelle il eut trois filles Mmes Layard, Mathy et *Justamond*, plus deux fils, le major HENRY de Boisragon et le major CHARLES-GÉDÉON de Boisragon. C'est de ce dernier que descendent les représentants de la famille qui la continuent aujourd'hui en Angleterre (*Agnew*). — Sur les registres mortuaires de l'église française de Berlin on trouve Marthe *Alibert*, de Grenoble, veuve de Charles Chevalot de Boisragon, lieutenant au régiment de Lunebourg (*Erman* IX 39).

CHÉVERY (JEAN DE) dit *de la Rive* et parfois aussi le Petit Basque, était né à Saint-Jean-de-Luz en Bearn. Pendant dix ans, de 1552 à 1563, il fut un des plus actifs propagateurs de la Réforme dans le haut Quercy et le Rouergue. En 1552 on le trouve établi à Figeac, où il semble avoir fait un séjour de cinq à six ans, et d'où il allait de temps à autre prêcher dans les environs; les églises qu'il fonda alors à Cardailhac et à la Tronquière, durèrent jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes. En 1558, il prêcha à Rodez, mais sans succès. Il fut plus heureux à Villefranche de Rouergue (Théod. de *Bèze, Hist. ecclés.*, I. 337 et 866); avec l'aide de Jean *Chrestien* dit *de La Garande*, il y fonda une église qu'il leur fallut abandonner en 1562, à l'approche de Monluc, qui avait été appelé dans cette ville pour poursuivre ceux qui avaient brisé les images dans les églises [IX, 441]. Ils se réfugièrent l'un et l'autre à St-Antonin

dont Bernard *Vaisse* était en ce moment le pasteur. En 1563, ils étaient tous les deux à Caylus. Ils ne durent pas y rester longtemps, cette localité ayant été toujours mal disposée pour la Réforme; à partir de ce moment le nom de Jean de Chévery, dit de la Rive, ne se présente plus dans aucun des documents relatifs à l'histoire du protestantisme dans le Quercy, le Rouergue et les provinces voisines [1]. Il est probable qu'il se rendit alors à Genève, où il avait manifesté l'intention, en 1661, d'aller passer une année, pour faire des études de théologie (*Bullet.* XII, 10). Peut-être exerça-t-il ensuite le ministère dans la Suisse romande. Ce qui le ferait croire, c'est qu'une Jacqueline Chévry ou Chévery, qui était, selon toutes les vraisemblances, sa fille, épousa Nicolas *Séguier*, de Paris, ministre de Payerne de 1581 à 1594, et plus tard pasteur et profess. de théol. à Lausanne, où il mourut de la peste [V, 275; IX, 244] en 1599. (Nicolas)

CHEVET (Pierre), martyr [Haag, III 443]. C'était un vigneron de Villeparisis. Le martyrologe nous le dépeint comme un petit vieillard de plus de soixante ans « autant ardent de zèle que rien plus » et sachant « tout son Nouveau-Testament sur le doigt. » Un homme de ce caractère ne pouvait échapper longtemps aux inquisiteurs ; aussi avait-il déjà été en butte à la persécution, lorsqu'à l'avent de Noël 1558, un cordelier, qu'il avait fort embarrassé par ses citations de l'Ecriture dans une espèce de conférence théologique, le fit arrêter et enfermer dans les prisons du Châtelet. Après dix ou douze jours de détention, il fut conduit devant le lieutenant-criminel qui le renvoya à l'official. Interrogé s'il croyait à la messe, il demanda si elle était contenue au Nouveau Testament, et l'official lui ayant répondu franchement que non: Eh bien, s'écria-t-il, je n'y crois pas; car si un ange du ciel m'annonçait autre chose que ce qui est écrit-là, ajouta-t-il en montrant son Nouveau-Testament qui ne le quittait pas, je ne le croirais jamais. Menacé du bûcher : Dût-on m'écorcher vif, répliqua-t-il, on ne me ferait pas renoncer à Jésus-Christ. Cette héroïque fermeté devait avoir sa récompense. Le 4 mars, il fut livré au bras séculier, et condamné au feu par le parlement. On le conduisit sur la place Maubert, bâillonné et escorté d'un prêtre qui, furieux de l'inutilité de ses exhortations, et digne émule du bourreau, le meurtrit de coups de pied durant tout le trajet. Encouragé par l'exemple de ce serviteur du Christ et par les hurlements de la populace qui criait que c'était le plus obstiné et le plus méchant huguenot qu'on eût jamais vu, l'exécuteur s'attacha à prolonger le supplice autant que possible. Il tint longtemps suspendu au-dessus du feu le martyr, à qui ses atroces souffrances ne purent cependant arracher un seul cri, une seule plainte, et qui mourut en répétant : « Que je suis heureux ! Que je suis heureux ! »

Chevet avait écrit ses *Confessions,* où Crespin a puisé pour son martyrologe.— (Daniel) fils de Simon Chevet, peintre et d'Elisabeth *Pelletier,* bapt. au temple de Charenton, 1615. — (Jean) de la Champagne, galérien, 1686.

CHEVILLARD (Pierre), de Houdan près Paris, étudiant à Genève (Petrus Chevillardus houdencensis) en 1559; ministre à Nègrepelisse, 1562-67. — (Jean) de Cozes, étudiant à Montauban, 1659; pasteur de Salles en Saintonge, 1673-78. — (Marie) enfermée aux Nouv. cath. de La Rochelle, 1722.

CHEVILLÈTE (Claude), procureur à Metz, en 1580 ; interdit de sa charge de 1585 à 92. — David, son fils aîné, bap. 15 mai 1580, successeur à la charge de son père ; a lui même un fils, David et une fille Marie, qui épouse en 1639 Samuel *De la Cloche*, de Metz, pasteur de Chaltroy. — (Moïse) 2e fils du procureur Claude, envoyé à Genève en 1598 [Haag, III 444] ; ministre de Vassy en 1601 ; épouse, la même année, Elisabeth *Rouppert* ; devient ministre de Vitry, 1612-25 ; mort en 1626. Il est l'auteur de *Théorèmes et sentences con-*

[1] Le « M. de la Rive » qui assista à l'assemblée générale tenue à Milhaud en 1573, (*Bull.* X, 352) est bien certainement une autre personne que Jean Chevery, dit de la Rive, qui n'avait aucun droit d'y figurer, puisqu'il ne remplissait aucune fonction pastorale dans les églises françaises, et que le Béarn, son pays, encore principauté indépendante de la France, n'y avait pas envoyé de représentants.

tre le sacrifice de la Messe, qui ne nous sont connus que par la réfutation qu'en fit le minime Miot (Chaumont, 1607, in-12); mais il adressa à celui-ci une réplique intitulée : *Deffense de Moïse Chevillète, ministre de l'église de Vassi, de ses Théorèmes et argumens enseignant comment il faut considérer la toute-puissance de Dieu, avec la réfutation des raisons de Georges Miot, minime de Bracancourt* ; Brousseval, 1607, in-12. — Isaac *Chevillette*, de Sedan, étudiant à l'acad. de cette ville, 1654 [IV, 278, b.] — (Pierre) de Metz, tapissier, réfugié à Berlin, 1700; (Daniel), de Metz, perruquier, *id.*; (Paul), de Metz, notaire et greffier, *id.*; à Magdebourg, tous trois en 1700. — Juste *Chevillet*, habile graveur né à Francfort-sur-l'Oder en 1729, mort à Paris, vers 1800.

CHEVREL (La dame) d'Alençon, enlevée par ordre, avec ses deux filles, 1730. — Jean *Chevret*, de Paris, reçu habit. à Genève, 19 septemb. 1572. — Jean *de Chevreuse* sr de Tourtron, vers 1610 [VI, 438]; — Mlle Noémi de Chevreuse gratifiée d'une pension de 300 l. à la suite de son abjuration, 1713.

CHEVRIER (Jacques) natifz de Janville en Beaulce au dioc. de Chartres » reçu habitant de Genève, 24 juin 1550. — (Claude) de Mailly près Auxonne, tanneur, *id.* 7 septemb. 1572. — Jean *de Chevry* sr de Vimbré, ancien de l'église de Lumigny, 1655; de l'église de Morsan, 1665 [VII 399, 402].

CHEVRIÈRES (J. G. DE), réfugié en Hollande [Haag, III 444], ne nous est connu que par ses ouvrages. Il a publié :

I. *Abrégé chronologique de l'histoire d'Angleterre, avec des notes;* Amst., 1730, 7 vol. in-12. — Moins célèbre que celle de *Rapin Thoyras*, cette histoire n'est pas sans intérêt. On y trouve d'assez grands détails sur tout ce qui concerne la réformation en Angleterre, et au jugement de Desfontaines, le style en est plein de feu.

II. *Images des héros et des grands hommes de l'antiquité;* Amst., 1731, in-4. — Traduction de l'italien préférée à l'original. Les belles estampes de *Picart* y ajoutent un grand prix.

III. *Vie de Philippe II, roi d'Espagne,* Amst., 1734, 6 vol. in-12. — Trad. de l'italien de Gregorio Leti.

On lui attribue encore, mais sans preuve suffisante, une *Vie de Stanislas, roi de Pologne;* Lond., 1741, 2 vol. in-12. Quant au *Nouvel archiviste* (Paris, 1775, in-8), nous ne le réclamons pour notre auteur que sur la foi de Quérard.

CHÉZEAUX (DE) ou Chesaux, Chezaulx et plutôt DECHEZEAUX, famille protestante de l'île de Ré. Etienne Dechézeaux (1623-83) épousa en premières noces Renée *Ayrault* et se remaria en 1681 avec Anne *Muret*. De son premier mariage il eut plusieurs enfants, dont ETIENNE, né en 1648, qui épousa, 1654, Suzanne *Bernard*, union d'où naquirent ETIENNE-LAURENT (1722-85) marié à Louise *Lambert* (1737-1832), et ETIENNE-DANIEL qui épousa Jeanne-Marie Dechézeaux. Du mariage d'Etienne-Laurent avec Louise Lambert, naquit à La Flotte (île de Ré), le 8 octob. 1760 : Pierre-Charles-Daniel-GUSTAVE Dechézeaux qui, à l'époque de la Révolution, fut élu par ses concitoyens pour les représenter à l'Assemblée nationale. Il fut une des victimes de la Révolution. Condamné à mort le 28 nivôse an II (17 janv. 1794), il fut guillotiné le jour même sur la place publique de Rochefort. Peu de moments avant de comparaître devant ses juges, il écrivait : « J'ai été trop heureux depuis ma naissance, dans mon enfance par la bonté de mes parents, dans ma jeunesse par le choix de mes liaisons qui m'a préservé des égarements du libertinage, dans ma fortune par la prospérité de mes affaires, dans mon mariage par le choix d'une bonne épouse, dans la société par l'estime et la confiance de mes concitoyens. Il fallait une révolution à cet enchaînement de circonstances heureuses... Quand, en parlant de moi l'étranger qui abordera dans notre île vous demandera ce que je fus, quand vos enfants qui auront entendu raconter ma fin vous demanderont : Que fit-il donc pour mourir ainsi? dites-leur : Deux partis avaient divisé la République; Dechézeaux ne voulut s'attacher ni à l'un ni à l'autre. Il dit ce qu'il pensait sans ménager per-

sonne. Il crut qu'il fallait s'en tenir à la vérité, il osa la dire et sa tête fut proscrite... Consolez ma femme, prenez mes enfants dans vos bras et apprenez-leur à dire : Il mourut pour la patrie. » Sur une pétition présentée l'année suivante par sa veuve à la Convention, sa mémoire fut réhabilitée (29 germin. an III). La vie de G. Dechézeaux a été écrite par M. Dan. Massion dans son Hist. de la Saintonge et par M. Ern. Chatonnet, *Notice biogr.*; La Rochelle, 1875, in-8, 56 p. Voy. aussi le *Bull.* XXIV, 477, 526. (Richemond) — Jacob de Chézeaux, proche parent du précédent, mérita par sa bravoure une épée d'honneur au siège de Pondichéry, 1778.

Une partie de la même famille, à l'époque de la Révocation, quitta l'île de Ré pour s'établir dans les régions scandinaves. Dans sa notice sur l'église française de Copenhague, M. Clément mentionne un *de Chéseau* « maître de vaisseau », probablement père de Anne de Cheseau (née vers 1691, décédée en 1711) mariée à Jean *Vallau* ancien de cette église. D'autres s'installèrent en Norwège ; le premier d'entre eux fut Jean-Etienne, né en 1723, du mariage contracté (16 déc. 1711) entre Etienne-Daniel et Catherine *Butauld*, et qui ayant acquis en 1748 le droit de bourgeoisie dans la ville de Bergen, y devint consul-général de France. Il épousa : 1° Wenche-Jacobina von der Lippe (morte en 1767); 2° Suzanne-Catherine Holch (1745-1803) et eut un grand nombre d'enfants qui tous vécurent à Bergen, savoir : 1. Etienne-Daniel, né en 1761, consul-général de France, marié à Maren-Johanne Lem (1756-1827); 2. Thomas (1762-1831), marié 1° à Maren Schneider (10 enf.), 2° à Dorothée-Catherine Heiberg (6 enf.), les descendants existent encore ; 3. Sophie (1763-1830), mariée en 1792 à l'évêque luthérien Marc-Frédéric Irgens, 1764-1822 (8 enf); 4. Catherine-Suzanne, née en 1764; 5. Anne-Christine, née en 1766, mariée en 1794 à Henri Meyer, négociant (1774-1832) dont 14 enfants qui ont laissé une postérité encore subsistante; 6. Jean-François, né en 1767. (Delgobe)

Un frère cadet de Jean-Etienne, nommé Louis (1726-1809) épousa au désert, 19 juill. 1756, Magdeleine *Penisson*; le mariage béni par le pasteur *Gibert*, fut régularisé en 1788 conformément à l'édit du 27 janv. 1787. — Mme du Chezeau, mise au couvent de la Providence, de La Rochelle, en 1732, et son fils au collège de Bressuire, 1735.

CHEZELLES (Christophe de), seigneur de Nueil-sous-Faye-La-Vineuse, gouverneur de Sedan en 1588. [Haag, III 444].

La mort du duc de *Bouillon* semblant offrir aux Lorrains une occasion favorable pour s'emparer de ses États qu'ils convoitaient depuis longtemps, Saxenburg attaqua Jamets que défendait le baron de *Schélandre*. A la nouvelle de cette agression, Nueil fit partir, sous la conduite du capitaine *Balay*, une partie de la garnison de Sedan qui pénétra dans la ville assiégée, le 10 février. Ce renfort força les Lorrains à lever le siège, sinon à renoncer à leurs projets. Ils tournèrent tous leurs efforts contre Raucourt, sachant que l'on y manquait de vivres ; mais, dit d'Aubigné, « Nué [Nueil] y aporta ce qui manquoit, à la veue des ennemis. » Cette entreprise heureusement terminée, Nueil résolut de rétablir par la prise de Douzy la libre circulation entre Sedan et Jamets. A cet effet il sortit de Sedan, le 12 avril selon de Thou, le 13 mai selon d'Aubigné, à la tête de 400 arquebusiers et de 90 chevaux, commandés par les sieurs d'*Arson* et de *Falaise*, officiers expérimentés ; il divisa sa petite troupe en trois corps : *Doris* et *Parmentier* furent chargés d'occuper le pont du Chier et de fermer l'entrée de Douzy aux Albanais logés à Méry. *Cheverdier*, lieutenant de *Caumont*, reçut l'ordre d'attaquer le corps de la place, tandis que *Framont* et *Massart* enleveraient les barricades extérieures. *Villepois*, sergent-major, formait la réserve avec le reste de la troupe. L'attaque commença le lendemain avant le jour. Le pont fut emporté presque sans résistance; mais les Sedanois ne restèrent maîtres du retranchement qu'après un combat acharné de plus d'une heure. Tout fut pris, tué ou noyé. La jeune du-

chesse de *Bouillon* traita les prisonniers avec douceur et « leur donna la vie en recevant leurs drapeaux. » Cette brillante affaire qui, s'il faut en croire des mémoires du temps, ne coûta la vie qu'à deux Sedanois, un soldat et un fils du bourgeois *Le Fèvre*, rompit le blocus de Sedan.

Nueil laissa de son mariage, avec Marie *de Montléon*, deux filles Madeleine et Jeanne. Le baptême de celle-ci est inscrit en 1576 sur le registre de l'église de Loudun, et elle épousa, en 1608, Louis de *Montfernier* ; l'aînée était devenue la femme, en 1595, de Guillaume *Le Maistre* sieur de la Garlaye (Tt 232).

CHIÈVRES, famille protestante de l'Angoumois. Le premier de ses membres qui soit mentionné dans l'histoire de nos guerres de religion est, croyons-nous, Jacob de Chièvres sieur de la Vallade qui assista à une assemblée provinciale de l'Angoumois tenue en 1594, à Jarnac, sous la présidence de Léonor *Chabot*. Il était fils de Pierre de Chièvres et de Françoise *Brivet*, qui avaient plusieurs autres enfants, savoir : Pierre sr du Breuil, qui suit ; Jean-Marc sr d'Aubanye ; Catherine femme, 1603, de François Dauphin sr de la Forge ; Jeanne Suzanne mariée à Charles de *Lubersac* ; Jacob ayant épousé, 1613, Françoise *de Lescours*, en eut Pierre, marié en 1646 avec Eléonore *de Montagnac* et père de Mathieu de Chièvres sr de Guitres qui, à la Révocation se convertit. Le Pierre sr du Breuil, ci-dessus mentionné, épousa en 1627 Eléonore *de Montalembert* qui lui donna : 1° Jacob sieur de Curton marié, en 1664, à Marie *Le Maréchal* et père de Jean qui abjura aussi ; 2° Guy, également apostat ; 3° Pierre sr de Rouillac époux, en 1655, de Jeanne *Ranson* ; 4° Jean qui habitait Chalignac et au lieu d'abjurer s'expatria ; 5° François ; 6° Une fille qui devint l'épouse du pasteur de Barbezieux, Isaac *Maignac*. (Haag)

Pierre de Chièvres et sa femme Eléon. de Montalembert (morte en 1675) s'étaient retirés à Metz avant la Révocation ; leur fils Jean portait en 1676 les titres de chevalier, seigr de Piterne, de Rouilhac, de Fresnoy et Nozeroy au pays Messin ; il était capitaine au régiment d'Orléans et sortit de France à la Révocation (Tt 242) ; il avait épousé, 29 mai 1675, Marie fille de Charles de Villiers d'Adaincourt, dont il eut un fils Frédéric, né et mort en 1678, et une fille Eléonore, née le 24 sept. 1679. (Cuvier)

En 1773, un Pierre Chèvre ou Chévreau de la Vallade, établi en Hollande, est encore obligé de demander une autorisation pour vendre des biens en France (E 3461).

CHIÈSE (Pierre), massacré à Orange, 1570 ; voy. t. I, col. 235. — (Paul) avec sa femme et trois enf., assisté à Genève partant pour l'Allemagne, 1703. — Claude Chieze de Dieu-le-fit, *id.* allant à Francfort, 1705.

CHIFFLARD (Jacob), marchand, l'un des protestants notables de Vitry-le-François en 1599 (*Bull.* XI, 153). — (Pierre) marchand de Vitry-le-F. réfugié à Berlin avec sa femme, sa mère et deux enfants, 1698. — *Chiffelard*, pasteur de l'église française de Stettin [Haag, III 444], est auteur d'un *Dictionnaire catéchétique à l'usage de la jeunesse, où l'on explique les termes employés dans les matières de religion et de morale* ; Berlin, Lagarde, 1784, in-8.

CHIGNET. Deux personnages de ce nom, Simon et Claude, l'un tué, l'autre blessé au massacre de Vassy, 1562.

CHIGNOLLES (de), noble famille messine. Paul de Chignolles, sieur de Hancourt, Rieux en Beauvaisis, Gravelotte, Peltre et Gondreville, capitaine au régiment de Turenne, mort en 1639. Il avait épousé, en 1611, Judith fille d'André *Travault*, aman (notaire) à Metz et l'un des Treize de cette ville, sr de Poix, Gravelotte et Gondreville, dont il eut : 1° Louis de Chignolles capitaine en 1646 au régim. de Turenne, marié en 1650 à Jeanne fille de Manassès *du Pas de Feuquière*, union d'où naquit seulement une fille, Judith, née en 1650 et mariée, 1670, à Jean de Montbert sr de Boisgibaut, et en secondes noces à L. de Crussol ; 2° Jeanne, née en 1619, mariée en 1640 à Aug. Lespingal sr de Burtoncourt ; 3° Judith, née en 1623, mariée en 1648 à Jean de Proizy, sieur de Morgny et St-Jean, capitaine de chevau-légers. Cette fa-

mille rentra dans le catholicisme avant la Révocation. (Cuvier)

CHILLAULT. D'Aubigné, au commencement de ses Mémoires, mentionne « le sieur de Chillaut son cousin germain envoyé en Allemagne par M. l'Admiral vers l'année 1567 ». C'était probablement un des membres de la famille poitevine des du Chilleau (voy. Beauchet-Filleau), mais nous n'en savons rien d'autre.

CHINON (Robert de) « cortiglier et canonier natif de Nantes en Bretaigne » admis à l'habitation à Genève, 21 oct. 1557. — « Mme la conseillère de Chinon » inscrite plusieurs fois en 1551 parmi les bienfaiteurs mensuels de la Bourse françoise de Genève. — Nous saisissons cette occasion de donner une idée des précieux registres de cette institution charitable qui a droit à plus de célébrité qu'elle n'en a, car elle a soulagé pendant près de trois siècles un nombre incalculable d'infortunes et n'a pas encore cessé aujourd'hui même son action bienfaisante. Voici son budget du mois de mars 1551. Nous transcrivons le chapitre de la recette au complet et seulement un extrait de la dépense. Celui qui tient la plume, le trésorier de ce vénérable comité de bienfaisance, est un *de Budé*.

Argent receu pour le moys de mars VcLI.

Messrs Maldonnade et Nicolas Le Fer [1], cinq escuz.

Maistre Claude Le tinturier, cinq solz.

Messrs de Varaines et Claude Le Maistre, un escu et demy.

Monsr de La Porte demeurant chez Monsr d'Aignon, ij florins.

Madamlle de sainct Laurens, un escu.

Monsr Le Court, un florin.

Monsr de L'hemery, pour ce moys et le suyvant, un escu.

Ainsi cy, M. de La Boullaye.

Monsr Calvin [2], six escuz, [soit] xxviij flor. ix sols.

Le seigneur Robert Estienne, un escu de Genève, 4 fl. ix s.

Monsr de Combes, un florin.

Monsr de Verace, un escu.

[1] Le beau-père d'Antoine Calvin.

[2] Calvin donnait à la Bourse 4 ou 5 écus, une vingtaine de florins (environ 60 francs) chaque mois, sur ses modestes appointements. Voyez *l'Ecole historique de J. Bolsec*, par H. Bordier; Genève et Paris, Fischbacher, in-8, 1880, p. 18.

Moy, j'ay miz en la bource, du mien ij florins.

Messrs de La Planche et Maccard, ij fl. vj s.

Monsr de Velu, un escu cassé, iiij fl. vij s.

Item deux gentilshommes lougez chez Monsr de Saules ont miz en la boitte un escu d'Italie, une pièce de trois solz de Roy et deux solz de Genève, — iv florins, xi solz, ix deniers.

Monsr de La Pommeraye, un teston de Berne, — 1 fl. ii solz.

Monsr de Pons, x solz.

Monsr de La Borde, deux ducatz dix sept solz, — xj flor. v. solz.

Madamlle de Jonvillier, un pistolet, — iv fl. vj solz.

Monsr de La Mothe, iiij florins.

Monsr Marillac, vingt solz — 1 fl. viij solz.

Monsr de Crey, un escu — iiij fl. ix s vj deniers.

Item quelques gentilshommes, par les mains de Mr de Velu, deux escuz et un teston de Roy — 10 fl. ix solz.

Madame la conseillère de Scienon [lisez Chinon] vingt solz.

Monsr de Normandie, un escu.

Somme 142 florins viij s. genevois.

Déboursé pour le mois de mars :

... A la femme d'Anthoine, serruzier de Henaut.

It. à Rambaut pour avoir pausé le libraire malade chez les Riveriz à la requeste de Monsr Crespin, 1 fl. vj s.

It. à la grand. femme d'Arras, vi s.

It. à maistre Deniz qui escript les sermons [1] de Monsr Calvin, baillé un escu — iiij fl. ix s. vj d.

It. à un moyne de Gascoigne, 1 fl.

It. à une petite femme de Meaulx portant un corpset gris, vj solz.

It. à Nicolas Pièce sargier, 1 fl.

It. à la femme de feu maistre Thibault, ij fl. vj s.

It. à un serrurier près la porte de Peroullières [2] 1 fl.

It. à un nommé Juliain d'Angoulesme, 1 fl.

It. au moyne qui apprend à estre imprimeur chez Robert Estienne, vj s.

It. à la sœur de Didier cordonnier, 5 s.

It. au moyne de Gascoigne, IV s.

It. à la femme venue de Giès pour desengaiger quelques draps, 1 fl.

It. à elle mesmes, ij s.

It. à Juliain escripvain d'Angolesme, vj s.

[1] Voy. ci-dessus, t. III, col. 619.

[2] C'est-à-dire des peyrolliers ou chaudronniers.

It. au relieur malade d'une psyaticque, ij s.

It. à un marinier normand, v solz.

Item au frere de l'escrivain des sermons malade à S. Gervais, 1 fl.

Item à Me Denis qui escript les sermons de Monsr Calvin pour fin de payement de ce moys, un escu.

Item à un pouvre homme de Narbonne, ij s.

Item à Me Nicolas le chirurgien pour bailler à un pouvre homme delivré des galées, 1 florin.

Item à un relieur de Troye en Champoigne, II s.

Item à un compaignon de Tours, I s.

Item à Henrigon pour la despense du Carme revenu de Lyon, 1 florin.

Item pour un petit enfant de l'Annonciade à deux fois, 1 fl.

Item à un paovre gentilhomme qui s'en alloit en son pays, par la recommandation de Monsr de La Borde, un escu lequel escu le dict sr de La Borde doit renvoyer, — iiij flor. ix solz vj deniers.

Ces registres de l'assistance organisée par les Genevois pour secourir les protestants réfugiés commencent au 1er octobre 1550. La collection entière subsiste intacte et presque sans lacune.

CHION, groupe exclusivement dauphinois [1]. Anthoine Chion, cordonnier natif du Crest Arnault en Dauphiné, reçu habitant de Genève, 25 mai 1556. — (Elie), de Die, étudiant en théologie à Genève (E. Chionus diensis) en 1653; pasteur à S. Marcellin en Dauphiné, 1656-60; à Gap, 1660-77, année de sa mort. Pendant son ministère à S. Marcellin il fut accusé d'avoir injurié l'Eglise catholique dans ses sermons, et cité, 29 nov. 1657, devant la chambre de l'édit de Grenoble; le procès aboutit à un arrêt de partage suivi d'une évocation au conseil du roi, 17 janv. 1658 (Filleau, Décis. cath. p. 777.) — (Charles) pasteur à Vallon, 1656-57; à Livron, 1658-62; à Lyon; au Pont en Royans, 1668. — (Cyrus) frère du précédent, né à Manosque, étudiant à Genève (Cyr. Chionus provincialis manuescensis) en 1662; pasteur à Montbrun, 1668; à Rosans, 1672; au Pont en Royans, 1682. C'est le même courageux pasteur que nous avons nommé ci-dessus (I, col. 370 et aussi col. 334) comme compagnon en 1689 des héroïques travaux de son compatriote *Arnaud*, le colonel des Vaudois. On lit dans les reg. de la Bourse françoise de Genève : « M. Cyrus Chion, ci-devant ministre au Pont en Dauphiné, assisté de 5 écus en 1697, puis de 5 autres en 1698 », pour aller en Palatinat à la tête d'une colonie de réfugiés. On le voit, de 1700 à 1708, pasteur de la colonie française de Pfortsheim. — (Gaspard), de Laragne, dioc. de Gap, étudiant à Genève (G. Chionus laragnensis) en 1655; pasteur à S. Marcellin en 1673; assisté à Genève pour aller en Brandebourg, 1704. — (Jordan) fils du précédent; étudiant à Genève (Jourdanus Chionus filius Caspari Chioni laragnensis) en 1659. Sa femme, Olympe *Coste*, adresse aux Etats généraux de Hollande, en 1690, une requête pour obtenir l'échange de son mari prisonnier à Pierre-Encise contre deux jésuites français prisonniers à Rotterdam. En 1699, devenue veuve, elle sollicite des Etats gén. sa pension de veuve de pasteur, quoique résidant à Orange (notes de Mr A. J. Enschedé). — (Jacques) pasteur à Béziers, 1670; à Orange, 1671-85. — (Autre Jacques) né en 1675, pasteur à Orange, 1698-1703; puis à La Haye (t. III col. 314). — (.....) ancien de l'église de Soyon, député au synode du Vivarais, déc. 1675. — (David), dauphinois, mis aux galères, 1685. Cette même année (3 août) le curé de Laragne écrit à l'évêque de Gap que « quatre personnes d'honnête condition et de bon exemple, tous membres de la famille Chion qui avait fourni plusieurs pasteurs dont l'un à l'église de Gap, se sont depuis peu réfugiés à Genève et en Hollande après avoir vendu tous leurs biens » (Charronet, *les Guerres de relig. et la Société protest. dans les H.-Alpes;* 1861, p. 434). — (Louise, Antoine, Anne), venant de Die, sont assistés à Genève, 1697-1708. — (Jean et son fils), de Die, *id.* 1709. — Autres, de Pragelas, 1697; de Mens, 1708; la plupart allant en Brandebourg. — (François) de Die, apothicaire, 34 ans, réfu-

[1] Et dont le nom semble issu du mot *Chat*; Chaton, Chaou, Cheion. Je n'ai cependant pas trouvé cette dernière forme dans les textes. Mais on lit dans le dictionn. des noms par Larchey : *Chiot*, petit chien (langue d'oil).

gié avec sa famille (4 pers.) à Berlin, 1700. La même famille était à Londres, en 1706, réduite à l'assistance publique. — Mariage de Simon *Pommier*, habitant de Genève, avec Marie fille de François Chion de Montpellier; oncles et tante de l'épouse: André Chion, Jacques Chion (résid. à Grenoble) et Madeleine veuve de François *Pinchinat*, 4 fév. 1702. — Testament de ladite Madeleine, 29 oct. 1701. — Mariage d'André *De la Chau*, réfugié du Dauphiné à Genève avec Suzanne, fille de feu Alexandre Chion et de Madeleine *Vieux*, 1711 (J. A. Comparet not. à Genève). — Jean Chion du Vergé, officier dans l'armée hollandaise, 1700-1756. — Alexandre Chion du Vergé, *id.* 1746-58. — Gaspard-Æmilius Chion, *id.* 1750. — Le ministre Elie Chion pasteur de Gap, mentionné en tête du présent article, appartenait à une branche qui remontait à Claude Chion et Marie Boissonnier sa femme, vivant tous deux en 1529; branche qui se continua jusqu'à LOUIS-DANIEL Chion vivant au commencement de notre siècle et dont une fille, Mlle NANCY Chion, veuve de M. Thierry *Brölemann*, à Lyon, est (1882) la dernière de sa famille. Louis-Daniel eut deux sœurs: MADELAINE mariée à M. Alexandre Faure de La Forêt et LUCRÈCE épouse du Dr Sebastien dei Guidi de Florence. Tous ces renseignements nous sont communiqués par Mr R. DE CAZENOVE, d'après un tableau généalogique dressé en 1812 par JOSÉPHINE fille de Madeleine, en tête duquel est un écu armorié portant: = d'azur à une colombe d'argent au rameau d'olivier essorant sur un mont à 3 coupeaux d'or.

CHIPPAULT (ISAAC) peintre et sculpteur, et Marie *Mesnard* sa femme, font baptiser au temple de Charenton: 1° leur fille MADELAINE née le 19 septemb. 1627; 2° DANIEL et ISAAC leurs fils jumeaux nés le 13 septemb. 1632. — (JEAN) fils d'Isaac et Marie Mesnard, sculpteur et peintre comme feu son père, épouse au temple de Charenton, octob. 1658, Madelaine fille de Paul *de Chambre*, arquebusier, et d'Esther *Le Gay*.

CHIPRES (..... DE), « de Thonage (?) en Dauphiné », réfugié à Morges (Vaud) en 1569. — (Humbert de), du Dauphiné, reçu habitant de Genève, 10 mai 1574. — (Jeanne de) femme du martyr François *d'Hélis*, exécuté en 1685.

CHIROL, ancien de l'église de Favillet, député au synode de Nérac, 1665. — (Antoinette de) femme de Théophile *Blanc*, du Cheylard, fugitive du Vivarais en 1685 (Tr 244). — (Gédéon), manufacturier de laine « de Dieu-lou-fès en Dauphiné », avec sa femme malade, assisté à Lausanne, 1689; y meurt âgé de 75 ans, 21 nov. 1697. — (Jean) banni pour participation à une assemblée de culte près Nimes, 1744. — (Louis) pasteur à Londres, 1815.

CHIRON (THÉODORE), pasteur de Montélimart en 1684 [Haag, III 445]. De l'aveu du Mercure, l'évêque du diocèse n'avait rien épargné pour détruire l'hérésie dans cette ville; mais il n'avait pu réussir à faire interdire l'église qu'avait illustrée *Chamier*, lorsqu'il trouva moyen de faire au pasteur Chiron ce reproche si commode consistant à dire qu'il avait admis une relapse (Amable *Chausin*) à la scène. Ce fut un procès comme tant d'autres, d'une odieuse mauvaise foi et basé sur des pièces fausses; on peut en voir les détails dans l'*Hist. des protest. du Dauphiné* par *E. Arnaud* (t. II p. 131); mais le parlement de Grenoble n'en rendit pas moins, le 12 juillet 1684, un arrêt portant que l'exercice du culte réformé serait à jamais interdit à Montélimart, que le temple serait rasé et une croix de pierre élevée sur son emplacement, et que le ministre, ainsi que la relapse, seraient bannis à perpétuité. Ne se contentant pas de cette victoire, l'évêque s'empara de la cloche que, depuis longtemps déjà les protestants avaient été condamnés à descendre, et il la baptisa en grande cérémonie, en lui donnant pour marraine une dame de *Combeaumont* qui avait abjuré la religion réformée depuis quatre ans. Chiron se retira à Genève. — (Pierre) aussi pasteur à Montélimart. Il était réfugié à Lausanne en 1688, avec sa femme Olympe *Maillefaud* et leur nombreuse famille. Il fut nommé membre de la direction des pauvres réfugiés en cette ville, le

1er juill. 1689 et y mourut le 24 juill. 1690. Sa veuve était établie à Halle en 1700. — (Etienne) également de Montélimart et réfugié de même à Lausanne en 1688; il y séjourna une douzaine d'années, ayant pour fonctions de fournir de remèdes les malades de l'hopital, car il avait apporté de Montélimar la réputation d'habile apothicaire. C'est à lui qu'on doit l'onguent lénitif employé encore aujourd'hui sous le nom de « baume Chiron ». Il quitta Lausanne en 1699, avec sa femme et quatre enfants, pour aller s'établir à Erlangen. — (Jean-Daniel fils de Daniel) et de Jaqueline *Jalaguier*, mort à Lausanne, 1701. — (Daniel) membre de la direction des pauvres à Lausanne, 1719; secrétaire de la direction, 1725; tombe dans la pauvreté et est lui-même au nombre des assistés en 1740. — (Henri et Daniel), dauphinois, fabricants de bas, réfugiés vers 1740 à Lausanne avec leurs femmes Judith *Vigneroles* et Etiennette *Pagès*. — (Abraham), de Châteauneuf d'Isère, reçu habitant de Genève, 1706, y épouse, la même année, sa compatriote Marguerite *Ducros;* ils eurent, janv. 1709, un fils, Etienne, qui épousa, 22 avril 1731, Catherine *Chatelan*, du Bourg-lès-Valence. Etienne était marchand, comme son père, mais n'ayant pas réussi dans son commerce, il ouvrit, en 1742, à Genève, avec l'autorisation de la vén. Compagnie des pasteurs, une classe de religion, d'histoire et de géographie qui prospéra et obtint même une certaine réputation; quoi qu'étranger aux langues mortes, Etienne était un homme éclairé, judicieux et d'une grande piété, qui eut des élèves distingues tels que les trois fils de Paul *Rabaut* et le fils de *Pradel* pasteur d'Uzès; il s'occupa jusqu'à sa mort, arrivée en 1780, des affaires des protestants de France, et laissa sur ce sujet une volumineuse correspondance (*Bull.* XXI 151). — (Jean-Abraham) fils aîné du précédent, fut consacré au ministère en 1768 à Genève, pasteur d'Annonay en 1773, puis de Beaumont en Dauphiné où il exerça les fonctions pastorales et en même temps celles de maire, pendant et après la Révolution; il a laissé de nombreux sermons manuscrits et un Catéchisme impr. à Valence en l'an VII.

CHITTON (Mlle), mise aux Nouvelles cathol. de Paris, 1695 (E 3381). — Jacques de Chitton de Blansacq, lieuten.-colonel au service de Hollande, 1717-40. — Conf. Blauzac, t. II col. 614.

CHISVAULT (Jean) sculpteur, mort à Paris, 19 mai 1669, et enterré au cimetière des SS. Pères.

CHIVRÉ (De), famille protestante de Normandie vivant à Paris au commencement du XVIIe siècle. — (Henri de) sr de La Barre épouse au temple de Charenton, oct. 1626, Françoise *Maret* veuve de Samuel *de La Chapelle* sr de Larochegiffart. — (Anne de), marquis de La Barre, lieutenant gén. de l'artillerie et maréchal de camp, fils de Henri et d'Antoinette de Larbonnel, épouse au même temple, avril 1645, Anne fille de feu Hector *Vallée* sr de Mérouville contrôleur gén. de l'ordinaire des guerres et de Suzanne *Bigot*. — Défense signifiée par ordonnance du présidial de Château-Gontier, le 2 mars 1665, à Anne Vallée marquise de La Barre, veuve de Anne de Chivré, à Gédéon de Chivré baron de Meliand et de La Touche-Moreau, à Marc *de La Faucille* sr de La Faucille et à Abel *Bedé* sr des Aulnays de faire l'exercice de la religion réformée dans leurs châteaux (Tt 328). — Henri de Chivré, marquis de La Barre et du Plessis-Bourrel en Anjou, soutient un procès, en 1667, au sujet de son droit de célébrer le culte dans cette dernière localité (Tt 235). — Henriette, fille de Henri de Chivré comte de Marencey, marraine dans l'église réf. de Ste-Mère-Eglise, 1672. — Henri de Chivré sr de Marencé [Haag, III 445] fils de Henri, 41 ans, habitant la paroisse de Sottevast, élection de Valognes, maintenu dans sa noblesse lors de la recherche de 1666 (mss. de l'Arsenal, hist. 154). Est-ce le gentilhomme de la basse Normandie que cite Elie *Benoît*, sous le nom de *Marencé*, comme s'étant enfui lors de la Révocation, avec sa femme et une quarantaine d'autres malheureux huguenots, dans une mauvaise barque de sept tonneaux qui traversa la Manche sans vivres, sans secours, par un temps affreux et les

déposa mourants sur la côte d'Angleterre? — Un marquis de Chivré de Meillan est porté pour une pension de 1000 liv. sur une liste de nouveaux convertis, le 30 mai 1686 [Tt 252]. — Mme *de Médan* et Mlle *de Chivray* établis à Rotterdam, 1702 (*Bull.* IX 309).

CHIVRY (De) famille messine. Noble homme Gaspard de Chivry, demeurant à Vaulton près Gondrecourt-le-Château. Son fils, Pierre, épouse en 1609 à Metz, Madeleine Henriqué dem. à Barisy la Côte. (Cuvier)

Chlorotès (Céphas), nom déguisé du réformateur Pierre *Viret* (*Bull.* X 213).

CHLORIS (une dame veuve) est enfermée aux Pénitentes de Poitiers, comme protestante, en 1734; elle y devient folle l'année suivante (E 3571).

CHOART, famille parisienne d'employés des finances, au xve siècle. *Armes* = d'argent à un chevron d'azur accompagné de 3 merlettes de sable. [Haag, III 445].

Paul Choart, sr de Buzenval, habile diplomate apprécié par Henri IV, fut un dévoué huguenot, mais dont cet exemple ne paraît pas avoir eu d'influence sur le reste de sa famille. Il était petit-fils d'un greffier des aydes et fils de Robert, déjà seigneur de Buzenval, qui mourut en 1566 après avoir été marié 1° à Catherine de Refuge fille d'un avocat à la Cour des aydes; 2° à Françoise Grené fille d'un greffier aux requêtes du palais. De cette union naquirent : Eustache sr de Buzenval, Françoise mariée, 1575, à Pierre de La Rabie seign. de Puteaux, contrôleur du domaine du roy en la prévôté de Paris, et notre Paul seig. de Granchamps, de la Grange-le-Roy, qui fut aussi seigneur de Buzenval [1] après son frère et qui portait les titres de gentilhomme ordinaire de la maison du roi de Navarre, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé. Buzenval fut de ceux qui s'éloignèrent de France après la Saint-Barthélemy; il se fit recevoir habitant de Genève à la date du 28 avril 1574 [2]. A son retour, il s'attacha à la fortune de *Henri de Navarre*. En 1583, il était aux Pays-Bas, où il avait probablement suivi le duc d'Anjou, lorsque, après l'infâme trahison de ce « prince de malin esprit, cauteleux et déloyal », *Du Plessis-Mornay* lui écrivit de Nérac, sous la date du 14 février : « Venez vous consoler avec vos amis. Le roi de Navarre a besoin d'estre assisté et vous y traitera bien. Il a très bonne opinion de vous. » Buzenval se rendit à cette invitation, et Henri le nomma, en effet, un des deux gentilshommes ordinaires de sa chambre. Ce prince avait le don, si précieux et si rare, de pressentir le mérite par une sorte d'instinct naturel. Il fit choix de Buzenval pour l'adjoindre à l'ambassade qu'il envoya, en juillet 1583, auprès des puissances protestantes, afin de solliciter leur alliance et de « préparer le chemin à une bonne réconciliation de toutes les Eglises et réunions des confessions d'icelles. » Voici en quels termes Henri parle de cette mission dans une circulaire à messieurs des Eglises : « — Je despeschay depuis quelques mois le sieur de *Ségur*, superintendant de ma maison, accompagné d'un gentilhomme de ma chambre [Buzenval] et d'un maistre des requestes de mon hostel [*Calignon*], personnaiges suffisans aux quels je donnay charge de traicter avec la sérénissime Royne d'Angleterre, messieurs des Estats du Pays-Bas, le très-puissant Roy de Danemark, les très-illustres Princes, Seigneurs et aultres des Estats du Sainct-Empire, et leur remonstrer à chascun selon qu'il lui appartiendroit, le mal qu'il provenoit de ceste plaie qui ne peut qu'empirer si on la laisse envieillir, et le bien au contraire qui seroit à espérer si elle pouvoit estre close et fermée; les priant selon la coustume de l'Eglise ancienne, de remettre la décision de tous ces différends à un bon et légitime synode universel qui se pourroit tenir du commun consentement de toutes les Eglises réformées, lorsque Dieu leur auroit donné paix et repos. Et en at-

1 *Boscus in valle*. C'est le Buzenval, situé dans la paroisse de Ruel entre Paris et Versailles, qui fut signalé par un combat pendant le siège de 1870.

2 Il y avait peut-être des parents. Du moins trouve-t-on, en 1586, à Genève (J. Jovenon not. VI 60) une dame Sydoine Chouart, fille de feu noble Jean Chouart d'Espinay-sur-Seyne près Saint-Denis, mariée à noble Jehan *Grosseteste* dit de la Couture, de Tremblay-le-vicomte près Chartres, licencié en droit.

tendant cest heur, de faire cesser, selon la charité chrestienne, toutes invectives tant de bouches que par escript, qui ne font qu'enaigrir la plaie que nous debvons adoulcir par tous moyens pour en faciliter la guérison. » Nous avons déjà eu l'occasion de parler de cette ambassade (t. III col. 485). Elisabeth accueillit très favorablement les députés ; elle assura à *Ségur* « que, quand il serait besoin, elle feroit toujours [à son maître] notable preuve de sa bonne volonté. » Les ambassadeurs se rendirent ensuite auprès des Etats-Généraux, puis ils se séparèrent. Buzenval, porteur de lettres pour le duc Casimir et pour Messieurs des Ligues suisses, eut tout le succès qu'il pouvait attendre : une Contre-union des Etats protestants fut opposée à l'Union de la Ligue. Les Guise répondirent à cet acte de prudence des huguenots par un acte de trahison envers leur souverain, le traité de Joinville (21 déc. 1584) ; et Henri III, par un acte de faiblesse et d'imprévoyance, le traité de Nemours, qu'il signa avec les Guise (7 juill. 1585). Bientôt après éclata la huitième guerre de religion.

En 1585, Buzenval fut accrédité auprès d'Elisabeth. Il réussit à persuader à cette princesse d'avancer à son maître les sommes nécessaires pour tenir la campagne (*British Museum*, mss Lansdown, nº 52. 70 et 53. 26.) De leur côté, les princes allemands se concertèrent pour subvenir aux frais de l'armée, forte d'environ 36,000 hommes, que le baron de Dohna dut conduire au secours des huguenots. Les subsides de l'Angleterre étant enfin arrivés, Henri put sortir de La Rochelle où il se tenait renfermé, et le 20 oct. 1587 se livra la bataille de Coutras où l'armée que commandait le duc de Joyeuse fut entièrement détruite.

Buzenval continua de résider en Angleterre. Secondé par les événements, il n'eut pas de peine à entretenir dans ses bonnes dipositions la reine, auprès de laquelle il jouissait d'un grand crédit ; mais si l'on doit en croire *Aubery*, dans ses Mémoires de Hollande, sa faveur ne dura pas. « Cette reine brillante de cent qualitez héroïques » avait cette petitesse d'esprit « d'être implacable contre ceux qui témoignoient le moindre mépris de sa personne. » Un jour que Buzenval se trouvait à la table de son ami *Du Plessis* pendant le siège de Paris, la conversation tomba sur les mérites de cette princesse, et il se permit de dire que sa prononciation française laissait quelque chose à désirer. Ses paroles ayant été rapportées à la reine par un officieux, le diplomate fut à jamais perdu dans son esprit. « Elle en garda le souvenir, dit Aubery, pour se venger du railleur et de celui qui avoit souffert qu'on pût railler publiquement d'elle ; car, peu après, M. *Du Plessis* ayant été envoyé ambassadeur extraordinaire en Angleterre pour demander secours contre la Ligue, il fut très-mal reçu et ne put rien obtenir. — Ainsi, pour apaiser cette princesse, le roi Henri IV envoya extraordinairement en Angleterre M. le vicomte de *Turenne*, depuis duc de Bouillon, suivi de M. de Buzenval qu'il devoit laisser ambassadeur ordinaire près de la reine. Pour le vicomte il fut très bien reçu, mais elle ne voulut pas voir M. de Buzenval, et comme M. de Turenne lui eût dit qu'il avait ordre du roi de le laisser là, elle lui dit précisément et absolument qu'elle ne vouloit point de lui, et le vicomte sçut de quelques Anglois que cette aversion venoit des contes qu'il avoit faits de la reine au siège de Paris. » A la suite de cette disgrâce, Buzenval fut envoyé comme ambassadeur auprès des Etats-Généraux. Ce poste n'était pas moins important ; il le remplit, à de courts intervalles près, pendant un espace d'environ quinze ans, de 1592 à 1607.

En 1596, il ménagea le traité d'alliance offensive et défensive que le duc de *Bouillon* signa, le 31 oct., au nom de la France, avec les Provinces-Unies. Un semblable traité avait été signé par le même duc, le 24 mai, avec la reine d'Angleterre, et Guillaume *Ancel* parcourait l'Allemagne pour engager les princes protestants dans la même confédération contre la maison d'Autriche. Cette ligue eut vraisemblablement pour effet de provoquer les ouvertures de la paix qui furent faites à Henri IV par l'entremise du cardinal légat, Alexan-

dre de Médicis, Clément VIII voyant avec douleur que la continuation de la guerre retardait l'entière extermination des infidèles et des hérétiques. La ville de Vervins fut choisie pour y tenir un Congrès. Sur la demande du légat, l'Angleterre et les Provinces-Unies, puissances hérétiques, en furent écartées, au mépris de l'engagement formel de Henri IV de ne jamais traiter sans leur participation. Lorsque la paix fut signée, le 2 mai 1598, Henri craignant le ressentiment bien légitime de la Hollande, fit partir, au rapport de *Sully*, le sieur de Buzenval pour Amsterdam, le « chargeant de maintenir la bonne intelligence avec les Etats-Généraux et de payer la pension que S. M. leur donnoit », c'est à-dire qu'il se rapprochait de la Hollande après l'avoir sacrifiée à l'Espagne.

Les secrets de la correspondance diplomatique de Buzenval pendant les années 1598 et 99, ont été publiés par un érudit hollandais, M. Vreede, dans le livre intitulé : *Lettres et négociations de Paul Choart, seigneur de Buzanval, et de François d'Aerssen, suivies de quelques pièces diplomatiques concernant les années* 1593-6 *et* 1602-6; Leyde, 1846, in-8. Ces documents sont tirés d'un msc. ayant appartenu au grand pensionnaire de Witt, que possède la Bibl. roy. de La Haye, et qui, sous le titre : *Propositions de M. de Buzanval*, contient, en 2 vol. in-fol., les Mémoires et lettres de l'ambassadeur français depuis le mois de mai 1597 jusqu'au mois de nov. 1606. M. Vreede a choisi, pour les livrer à l'impression, « les dépêches de M. de Buzenval qui, mises en rapport avec celles de l'agent des Provinces-Unies à la Cour de France, lui semblaient offrir le double avantage de retracer à la fois la situation intérieure et extérieure des deux pays et de présenter à nos yeux la scène animée et variée de la politique du temps. » Ces lettres et mémoires sont, non seulement intéressants au point de vue historique, ils ont aussi une valeur littéraire. Nous ne connaissons pas de prosateur de cette époque qui ait mieux manié sa langue que Buzenval. Son expression est toujours claire, précise, sa phrase logique et bien ordonnée, son style naturel et correct.

Deux *Mémoires* d'un grand intérêt, l'un *relatif aux affaires d'Allemagne*, et l'autre *sur la liberté de commerce des neutres*, complètent, avec des extraits de la correspondance du diplomate français au sujet de l'affaire du duc de *Bouillon*, l'intéressante publication de M. Vreede.

Buzenval, dans sa correspondance, se montre toujours favorable aux intérêts des Provinces-Unies. On admire l'habileté avec laquelle il s'insinue dans l'esprit d'Henri IV, pour l'amener à ses fins. Comme nous l'avons dit, en signant la paix avec l'Espagne, Henri n'avait pu être sincère ; dans son esprit, ce n'était qu'une trêve. Aussi ne cessa-t-il de faire passer secrètement à ses anciens alliés des secours en hommes et en argent. A la fin, l'Espagne épuisée manifesta le désir de traiter aussi avec ses sujets rebelles et de plus hérétiques. C'était un premier et grand pas qu'elle faisait vers sa décadence. Buzenval, dans cette occasion, seconda activement les négociations de Jeannin, à la suite desquelles la Hollande fut admise, par le traité du 11 janv. 1609, sous la garantie de la France et de l'Angleterre, au nombre des puissances indépendantes de l'Europe; mais il n'eut pas le bonheur de jouir de cette victoire. Dès le mois de février 1606, il écrivait à son ami *Du Plessis* : « Si l'on me tient promesse, j'espère que la prochaine [année] me délivrera tout-à-fait de ces continuelles sollicitudes et de cest air auquel mon aage et mes forces ne sont naturellement proportionnées. Aussi n'y fais-je que languir depuis quelque tems. » Sa santé chancelante ne se raffermit pas. L'année suivante, il fit une dangereuse maladie. Du Plessis, qui avait pour lui une amitié de frère (*innata potiùs quàm adnata*, disait-il), ne cessait de le presser de venir « se guarir corporellement et spirituellement avec ses amis. » — « Je loue Dieu, écrivait-il à *Du Maurier*, à la date du 14 juillet, que M. de Buzenval soit mieux, mais je voudrois bien avoir le bonheur de le guarir. » Cette amélioration dont Du Maurier s'était flatté, ne se soutint pas; ce

fut la dernière lueur d'un feu qui s'éteint. Buzenval mourut à La Haye le 31 août 1607. Sa mort fut déplorée en Hollande comme un malheur public. Des funérailles magnifiques attestèrent les regrets et la reconnaissance de la nation qu'il avait servie avec tant de zèle. « Il est mort un homme, écrivait Du Plessis, *qui orbis nostri partem faciebat, nedùm regni*, et ne voy pas d'où le roy en puisse faire un plus juste remplacement. Mais pour lui il ne pouvoit [rien] plus à propos que s'enterrer sur le rempart que sa valeur et industrie avoit si longtemps défendu, ny désirer de plus bel épitaphe que le regret d'un peuple qui avoit connu sa vertu et duquel elle pouvoit estre mieux reconnue. »

Buzenval n'était pas seulement un habile politique ; il était versé dans les lettres grecques et latines, et il lui arrivait souvent de se délasser de ses travaux diplomatiques en méditant avec *Scaliger* quelque écrivain de la Grèce. « *In animo ac propemodùm in oculis adhùc nostris*, dit Dan. Heinsius dans ses Oraisons, *maximus vir Paulus versabatur B., qui cùm Hagæ viveret, aut ipse ad Scaligerum non raro ventitabat, aut huc Hagam veniente, græcum aliquem scriptorem percurrentem, cupidissimè audiebat.* Au rapport d'Aubery, Buzenval est fort célébré dans les écrits des doctes de Hollande. En tête de la 3e partie des *Antiquitates romanæ* de Boissard (ci-dessus II, col. 715), se lit une petite pièce de 24 vers latins qui annonce plus de mérite que n'en font ordinairement paraître toutes ces poésies laudatives qui, comme autant de Lares tutélaires, décorent le vestibule de tous les monuments littéraires de ce siècle.

Buzenval était aussi lié d'une étroite amitié avec *Casaubon*. L'amour des lettres les avait rapprochés. Ce savant annonce en ces termes, dans ses Ephémérides, la mort de son ami : « Aujourd'hui (XIII kal. oct.) j'ai appris la mort de Buzenval, homme très considérable, et j'en ai ressenti la plus grande douleur. Car la chrétienté a perdu en lui un homme habile et qui avait une grande pratique des affaires. Le roi a perdu un fidèle ministre, l'Eglise de Dieu un homme excellent et très zélé pour la pure religion, *purioris religionis studiosissimum*, et moi un ami qui ne m'était pas attaché par de faibles liens, [à sçavoir] une conformité de piété et l'amour des lettres. »

Outre les documents cités dans le cours de notre article, et un certain nombre de lettres, soit dans les recueils de lettres adressées à J. Scaliger, soit dans les Mémoires de Duplessis-Mornay, nous indiquerons encore de Buzenval quelques pièces déposées dans le Musée Britannique (Cottonian library mss. N. B. VI, 325) : *Discours sur les dangers de l'ambition de Philippe II, en* 1585. — *Ibid.* 434 : *Lettre à Walsingham, révélation d'un complot contre la vie d'Elisabeth*, Londr. 11 juillet. — *Ibid.* 435 : *Lettre sur l'Etat de la France*, Londr. 31 mai 1588. — *Ibid.* Galba. E. VI. 312. *Lettre à Elisabeth concernant la reine d'Ecosse*, Londr. 18 oct. 1586. — Mss. Lansdown, n° 46. 60 : *Lettre à lord Burgley au sujet du marchand Tardif.*

Paul Choart n'ayant pas laissé d'enfant, son héritage échut à son neveu Théodore, qui ne paraît pas avoir professé la religion réformée. Il est probable cependant que Buzenval ne fut pas le seul de sa nombreuse famille qui eût embrassé le protestantisme ; mais nous n'en avons aucune preuve, si ce n'est pour une de ses cousines, nommée FRANÇOISE, qui épousa le ministre *La Couture*. — Jean *Chouard*, orfèvre, massacré à Orléans, 1569.

CHOBARD (JACQUES), maître d'école à Saint-Mihiel, martyr en 1545. [Haag, III 450]. Dans une discussion qu'il soutenait contre trois prêtres, Chobard ayant avancé que les sacrements ne profitent qu'à ceux qui les reçoivent, ses adversaires en conclurent assez naturellement qu'il ne croyait pas à l'efficacité des messes pour les vivants ou pour les morts, et ils le dénoncèrent comme hérétique. Après trois ou quatre mois de détention pendant lesquels le clergé ne négligea aucun moyen pour l'amener à se rétracter, il fut condamné au feu. En marchant au supplice, Chobard voulut adresser quelques paroles

d'instruction au peuple qui l'entourait, mais le prévôt le menaça de lui faire couper la langue, et il se tut se contentant de répéter de temps en temps: Mon Dieu aie pitié de ton pauvre témoin. Il mourut avec la fermeté d'un vrai chrétien. (*Crespin*) — *Chobert*, libraire, massacré à Orléans en 1569.

CHOFFIN (DAVID-ETIENNE), né à Héricourt, dans la principauté de Montbéliard, le 2 oct. 1703, mort à Halle au mois de janvier 1773 (Haag, III 450).

Fils d'un négociant aisé, Choffin acheva ses études à Stuttgard, et en sortant du gymnase, il entra en qualité d'instituteur dans la famille d'un officier allemand. Il s'établit ensuite à Halle comme maître de langue française, et finit par obtenir la place de professeur des langues modernes à l'école des Orphelins et à l'Université. Il avait embrassé les opinions des Frères Moraves, et composa ou publia un grand nombre de médiocres ouvrages, les uns destinés à l'éducation, les autres purement ascétiques.

I. *Abrégé de la vie de divers princes illustres et des grands capitaines*; Halle, 1748, 2 vol. in-12 ; 5e édit., 1769, 2 vol. in-12 ; trad. en italien, Halle. 1754, 2 vol. in-12.

II. *Amusements philologiques ou Mélange agréable de diverses pièces concernant l'histoire des personnes célèbres*; Halle, 1749-50, 2 vol. in-8; réimp. 1764-66; 2 tom. en 1 vol. in-8.

III. *Dictionnaire abrégé de la fable ou de la mythologie*; Halle, 1750, in-8; réimp. avec les Amusements philologiques; Halle, 1762, 4 vol. in-8, et plusieurs fois depuis.

IV. *Grammaire élémentaire*; Halle, 1753, in-8.

V. *Recueil de fables*; Halle, 1754, in-8. — Kaiser indique un *Nouveau recueil de fables en prose et en vers, tirées des meilleurs auteurs*; Halle, 1755, in-8 : nouv. édit., 1798, in-8. — Est-ce un autre ouvrage ou seulement une réimpression ?

VI. *Vie de J.-P. Baratier par Formey*, nouv. édit. augment. ; Leipzig, 1755 ; Halle, 1758, in-8.

VII. Traduction d'un *Recueil de psaumes et de cantiques spirituels* (composé par Nardin); Halle, 1757, in-8.

VIII. *Grammaire française allemande à l'usage des dames*; Halle, 1756, 2 vol. in-8.

IX. *Introduction à la grammaire des dames*; Halle, 1757, in-8.

X. *Vie de J.-F. Nardin par J.-J. Duvernoy*, édit. augm. Halle. 1759, in-8.

XI. *Dictionnaire portatif franç.-allem. et allem.-franç.*, Halle, 1759, 2 vol. in-8; réimp. sous le titre : *Nouveau Dict. du voyageur franç.-allem.-latin et allem.-franç.-latin*, 1770, in-8 ; édit. revue et augment., Francf. S. M., 1780, 2 vol. in-8; nouv. édit., 1800, 2 vol. in-8.

XII. *Les plus belles lettres de Roger Rabutin, comte de Bussi*, nouv. édit., Halle, 1764, in-8.

XIII. *Monument érigé à l'honneur de M. le professeur Gellert*; Halle, 1770, in-4 ; trad. en allem., Berlin, 1770, in-4.

XIV. *Les amusements de l'amitié ou Lettres écrites de la Cour vers la fin du règne de Louis XIV*; Halle, 1770, in-8. — C'est une seconde édition; Kaiser n'indique pas la date de la première.

XV. *Histoires des bons empereurs romains, auxquelles on a joint celles d'Agricola et de Pline le jeune*; Halle, 1771, in-8.

XVI. *Amusements littéraires ou Magasins de la belle littérature tant en prose qu'en vers*; Brandeb. 1772, in-8.

La Biogr. univ. attribue, en outre, à Choffin, sans autre indication, le *Trésor des enfants de Dieu*, une édit. de l'*Histoire ancienne* de Rollin, et une édit. de la trad. de *Cornelius Nepos* par Legras, en ajoutant qu'il n'a pas trad. ce dernier historien, comme l'a cru Quérard. Les bibliographes allemands ne mentionnent aucun de ces trois ouvrages.

CHOISEUL. Cette illustre maison, qu'on fait commencer à Raynier seigneur de Choiseul en 1084, et qui n'a cessé de s'élever de plus en plus jusqu'à la fin de la monarchie, a donné au protestantisme, dans le courant du XVIe siècle, une de ses branches qui, comme de juste, loin d'y trouver la fortune, a promptement disparu. = *Armes* (comme de tous les Choiseuls) : d'azur à la croix

d'or cantonné de 18 billettes de même, 5 et 5 en chef, 4 et 4 en pointe.

On possède une généalogie de la maison de Choiseul (Bibl. nat. mss. pièces origin. tome 757, dossier, 17221) imprimée en épreuves avec corrections et additions à la main, qui porte au f° 535 l'article suivant :

« XVIe [degré, depuis Reynier] François de Choiseul seigneur de Précigny, de Verecourt, de Chamerande et d'Autreville, chevalier de l'ordre du Roy l'an 1564, et second fils d'Antoine de Choiseul, baron de Lanques et d'Anne de Ray, épousa l'an 1564, le 19 nov., Anne de Choiseul, dame de Montreul-le-Sec, fille de Jean de Choiseul, seign^r de Brovillier et de Louise d'Anglure ; et eut d'elle Anne de Choiseul, femme de Jean de la Colonge seign^r de la Motte et Philippe de Choiseul baron de Precigny, allié l'an 1613 à Jeanne Jacquemart, fille de Nicolas Jacquemart seig^r de Grandefontaine de laquelle est issu François de Choiseul baron de Précigny qui a eu des enfants de Judith Royer son épouse » — Ajouté à la main : « Cette branche est éteinte. »

Ce dernier mot éteinte se réfère à l'an 1670, car la susdite généalogie porte imprimée au bas du titre par lequel elle commence : « A Chaalons, chez Jacq. Seneuse, 1670. » C'est un travail qui mérite confiance, car il émane, à ce que nous croyons, d'un membre de l'estimable dynastie de généalogistes les Chevillard (v. 1650-1751), et de plus, il est d'accord avec nos registres de Charenton, sur lesquels on lisait que — « François de Choiseul baron de Pressigny fit inhumer à Paris, au cimetière des Saints-Pères, le 15 janv. 1643, sa fille JUDITH âgée de 18 mois (*Bull.* XIII, 225), et que François de Pressigny probablement fils du précédent, épousa au temple de Charenton, en mars 1660, Rose *de Gillier*, fille d'Alexandre de Gillier s^r de Bize et d'Elisabeth d'Haunet. »

A la même lignée appartient, nous ne savons en quel rang : NICOLAS DE CHOISEUL, chevalier, seigneur d'Ische en Bassigny, qui avait épousé, en 1564, Renée de Lutzelbourg dite de Luxembourg, dame de Fléville. Un édit du duc de Lorraine, en 1572, avait interdit formellement l'exercice de la nouvelle religion et donné à ceux qui refuseraient de la quitter l'ordre de vendre leurs biens et de sortir du duché dans le délai d'une année. Or le prévôt ducal de la seigneurie de La Marche, d'où Ische dépendait, dénonça, 1575, les Choiseul comme ayant établi un prêche dans leur château ; et l'année suivante il alla lui-même, escorté de 19 archers, présenter l'ordonnance du prince « à madame d'Ische qui soustenoit et soubstient encores à présent ung presche en sa maison, lesdites lettres portant deffense d'un presche [1] ». La terre d'Ische dut être vendue par ses propriétaires, mais malgré plusieurs délais qui leur furent accordés, ils ne trouvèrent pas d'acquéreur pour ce bien considérable et finirent par en faire donation, acte du 15 déc. 1582, à leur gendre Hanus Bermann, sieur d'Uzemain, et à sa femme Thècle de Choiseul.

1. CHOISY (GUILLAUME), sieur de la Barrangère et de LA JARRIE, maire de la Rochelle en 1570, [Haag, III 451]. = *Armes* : d'azur à trois coquilles d'or.

Il ne fut reçu « dans l'église de Dieu », comme disent les registres de La Rochelle, que le 28 janv. 1582 [2], mais lorsque le roi de Navarre, après son évasion de la Cour, voulut entrer dans La Rochelle, les Rochelois qui, en toute circonstance, se montraient extrêmement jaloux de leurs privilèges et qui redoutaient, moins du prince que de son entourage, quelque atteinte à leurs libertés, lui députèrent Choisy, *La Vallée*, *Bailly*, *Renauld* et les ministres de *Nort* et *Richer* pour le supplier de renoncer à son dessein. Ils finirent cependant par consentir à le recevoir dans leurs murs, mais à condition qu'il ne prendrait pas la qualité de gouverneur et qu'il ne se présenterait qu'avec une suite peu nombreuse. Choisy fut de nouveau élu maire en 1583. Le 10 avril 1586, il fut nommé gouverneur de Marans par *Condé*, à la place de *Montalembert*. Assiégé peu de

[1] Archives de la Meuse, B 377 et 2439. Notes de M. le past. DANNREUTHER.
[2] Note de M. DE RICHEMOND.

temps après par Biron, il se défendit bravement et donna au roi de Navarre le temps de venir à son secours. Le danger qu'il avait couru aurait dû lui inspirer beaucoup de prudence. Cependant il ne craignit pas d'affaiblir sa garnison, au point que, Lavardin ayant fait une descente dans l'ile, le 16 mars 1588, il se trouva-hors d'état de lui résister. *Bois-du-Lys*, qui l'avait prévenu vainement de l'attaque qu'on préparait contre lui et qui lui avait offert le secours de sa compagnie, se hâta de revenir sur ses pas ; mais il trouva l'ennemi déjà en possession du bourg. Il s'enferma dans le château avec La Jarrie, et ils s'y défendirent avec une valeur héroïque, comptant sur les secours des Rochellois qui avaient été instruits par le capitaine *La Plante* du danger de leur position. Plusieurs tentatives faites, et par La Rochelle et par le roi de Navarre, pour les dégager étant restées infructueuses, les assiégés durent se rendre par composition le 25 mars. Deux mois et demi après, le roi de Navarre reprit Marans presque sans coup férir. — Il ne faut pas confondre Choisy sieur de La Jarrie avec le comte de *Choisy* gouverneur de Dourlan, qui embrassa le protestantisme quelques temps après la prise de cette ville par les huguenots, en 1567, et qui fut fait prisonnier à Jarnac, 1569 (voy. II, col. 1604). — Mme et Mlle de Choisy, fugitives de La Rochelle en Hollande, 1688 [VII, 419 b]. — Les Mémoires de Foucauld parlent d'un capitaine *Choisy* qui commandait dans le château de Chef-Boutonne pour le comte de *Roye* en 1687, en le signalant comme un protestant des plus opiniâtres. En effet l'on trouve dans les listes de l'assistance publique de Londres : César de Choisy, 67 ans, capitaine du château de Chef-Boutonne et sa femme, 53 ans, infirme, inscrits pour une somme de 14 liv. en 1705 et de 15 liv. en 1706. Un Samuel de Choisy, « ancien ministre », figure sur les mêmes listes en 1702.

2. CHOIZY (Nicolas), de Rouen, reçu habitant de Genève, septemb. 1558 — (Jean de), habitant de la Brie, fils d'André de Choisy, contrôleur général des traites foraines en Normandie et d'Alix *Giel*, épouse au temple de Charenton, janv. 1632, Jeanne *Mathieu*. — (Claude de) frère du précédent, avocat au conseil privé, épouse, nov. 1634, Catherine *Lescuyer*, veuve d'Antoine *Frémin*, avocat.

CHOLIER (Isaac), ministre de Serres dans le pays de Gap, 1622 ; de Venterol, 1622-36 ; de Montbrun, 1630 ; de Sainte-Euphémie, en 1637 [Haag, III 451]. Il a laissé, selon Allard, un ouvrage sur la *Divinité des Ecritures*. — Cholier, pasteur à Serres, de 1657 à 1676, était probablement fils du précédent. Il avait un frère plus jeune que lui, également ministre (*Bull.* VII 21). — Jacob *Chollier*, lieutenant au grenier à sel de Loudun en 1634.

1. CHOLLET et Cholet. « Estienne Chollet follon de drapts, nagaires demeurant à Aubigny-sur-Nerre », reçu habit. de Genève, 4 septemb. 1551 ; — « Pierre Cholet natifz de Chasteau du-Loir près Tours, *id.* janv. 1554 ; — « Gilles Cholet du village de Marsouseu, bailliage de Chartres ; *id.* juin 1558. — Samuel et André Chollet, gentilshommes réformés de l'élection de La Rochelle, 1681. — (Jeanne) de St-Maixent, âgée de 97 ans, assistée à Londres, 1705 ; elle était tombée en enfance et est encore portée sur les listes en 1706. — (David), de Saint-Paul-de-Vals en Dauphiné, assisté à Genève, 1702. — (Nicolas) « de Houdan près de Chartres », assisté à Genève et à Lausanne, 1710.

2. CHOLLET, gentilhomme de La Rochelle, âgé de 82 ans, dont la vie avait été sans reproche [Haag, III 451]. Etant tombé gravement malade, ses voisins en avertirent le curé de la paroisse dans laquelle il habitait. Le curé se hâta d'accourir accompagné de deux témoins, pour demander au malade s'il voulait « qu'il lui apportât Notre-Seigneur. » Chollet lui répondit qu'il ne pensait pas qu'il fût au pouvoir d'un homme de le faire. « Je crois, ajouta-t-il, que N. S. J.-Ch. est au ciel à la droite de Dieu son Père, d'où il viendra au dernier jour pour juger les vivants et les morts ; c'est au ciel que je le cherche et que je l'adore. » La réponse irrita le curé qui sortit en profé-

rant les plus terribles menaces, et courut porter plainte devant les tribunaux. Cette scène scandaleuse empira l'état du malade qui expira deux heures après. Sur le-champ, un greffier se transporta sur les lieux pour appliquer partout les scellés. Au bout de deux jours, le 13 décembre 1685, une sentence fut rendue qui déclarait le mort « atteint et convaincu du crime de relaps, pour réparation duquel son cadavre serait traîné sur une claie par l'exécuteur des hautes justices, par les cantons et carrefours de la ville et jeté à la voirie, condamné en outre en 3000 livres d'amende envers le roi et 100 livres d'aumônes envers les pauvres prisonniers de la conciergerie du Palais. » Cette odieuse sentence fut exécutée. Le cadavre, qui avait été porté en prison et déposé entre les guichets, en fut tiré, traîné nu par les rues et jeté à la voirie par le bourreau, que suivaient en larmes les parents et les amis du défunt. Ce spectacle révoltant fut prodigué au peuple dans différentes provinces (*Voy.* ci-dessus, t. I col. 979 et II 797), jusqu'à ce que le gouvernement, s'apercevant que l'édit contre les relaps avait des résultats contraires au but qu'il voulait atteindre, donna des ordres secrets pour modérer le zèle du clergé et des Intendants.

3. Il y avait à La Rochelle deux frères Chollet, escuiers, l'un SAMUEL s^r de Festilly qui avait épousé Suzanne *Gentils*, morte en 1679, l'autre, ANDRÉ s^r de Ligny. Charles sieur de Ligny avait été maintenu dans sa noblesse en 1667, comme issu d'une famille échevinale. Ils descendaient de BENOIST Chollet sieur des Houlmeaux, pair de la commune en 1594, échevin en 1596, marié 1° à Jeanne Masson ; 2° à Colette Morisson sœur du maire de 1573. Un très grand nombre de personnages de ce nom (Cholet, Chollet, Choullet) figurent sur les registres de l'église de La Rochelle du XVIe siècle, depuis 1568. = *Armes* : d'or au pin de sinople, au lion de sable brochant sur le pin. (RICHEMOND)

CHOMEL, membre du consistoire d'Annonay en 1649. — (.....) d'Annonay, assisté à Genève, 1680. — (Jean-Pierre), gantier d'Annonay réfugié (3 pers.) à Berlin, 1700. — Jehan *Chomelt*, « natif de la ville de Crest Arnault en Dauphiné », reçu habitant de Genève, novemb. 1557. — Plusieurs *Chaumel*, de Crest en Dauphiné, assistés à Genève, 1702-05. — Marie femme de Pierre *Chomet*, de Bourdeaux en Dauphiné, lequel est en mer, assistée avec son enfant, à Londres, 1710.

CHOPPIN (REGNAULT) « natifz de Meaulx en Brie, tondeur de draps », reçu habitant de Genève, juin 1555. — (Suzanne), de Montreuil en Picardie, 53 ans ; son mari, matelot en mer ; assistée à Londres, 1702. — Anthoine *Chuppin*, « libraire, natifz de la ville de Parys » ; reçu habit. de Genève, avril 1555. Gilles Chuppin, libraire à La Rochelle, 1679 (TT 316). — Susanne Chuppin femme de Felix *de Laffemas* s^r de Beausemblant inhumée au cimetière de La Trinité, oct. 1626 (Reg. de Charenton).

CHOPY (ANTOINE), né à Narbonne en 1674 [Haag, III 451]. Destiné à l'Eglise, Chopy étudia la théologie à Paris ; mais il ne tarda pas à s'en dégoûter. Il renonça même à la religion romaine et se retira, en 1708, à Genève, où il fut nommé régent de seconde. Poète, Chopy a fait quelques vers français et latins et des contes qui ont été joints en partie à ceux de Du Verdier ; critique, il a donné une explication de l'Epître dédicatoire de Pescennius Niger au cardinal Hippolyte d'Est ; géographe, il a publié une Carte du lac de Genève et des environs, 1730, in-4, qui lui mérita des lettres gratuites de bourgeoisie ; peintre, il a enrichi de jolies miniatures et de charmantes vignettes les livres publiés par *Bousquet* et *Barillot* [1]. — Paul de *Chopie*, officier dans l'armée hollandaise, 1717-40.

CHOQUEL, pasteur à Meaux, 1603. — (Charles) pasteur à Plassac, 1605-26.

CHORIN (JEHAN), « médecin, natifz de Lassay, dioc. du Mans », reçu habitant de Genève, 29 mai 1554. — (Isaac)

[1] Jacques *Barillot*, libraire de Lyon, fut reçu bourgeois à Genève le 23 janv. 1726. Quant à *Bousquet*, nous lisons dans le Registre des Français reçus citoyens de Genève, le nom d'un Jacques Bousquet, du Vigan, admis à la bourgeoisie, le 10 juill. 1713, avec ses fils Daniel-André et André ; mais nous ne pouvons affirmer l'identité.

pasteur à Mantes, 1603-26. On a de lui une *Réfutation de la nouvelle méthode ou art qu'enseignent et professent les Jésuites de cour et quelques modernes docteurs de la religion romaine pour disputer contre ceux de la religion réformée*; Sedan, 1623, in-8. — Claude *Choron*, de Revel en Languedoc, « sortant du service de France et se rendant en Brandeboug », assisté à Genève et à Lausanne, 1706.

CHOUDENS (DE), famille originaire du pays de Vaud, comme son nom l'indique, établie au XVI[e] siècle autour de Genève, à Thoiry, Sergy, Allemogne, au pays de Gex, à Aire la ville en Savoie, et à Genève même. « Contrat d'apprentissage du métier de veloutier, passé à Genève, 1590, pour le jeune Pierre de Choudens, fils de feu noble Bernard et nepveu de noble Jean de Choudens seigneur d'Ayre la ville (J. Crespin not. III 266). Un Philippe de Choudens était fermier de la seigneurie de Genève au village de Matignin en 1624 (Chavannes not. II 155). — Amed de Choudens, de Gex, étudiant en théologie à Genève (Amadeus Chodanus gayensis) en 1638; pasteur à Pont de Veyle, 1657-73; mort avant 1678. — (Pierre de), commissaire au synode de Bourgogne tenu à Sergy, 19 août 1655. — Inscrit à l'université de Leyde : Johannes de Choudens gallus, 1688. — La veuve Choudens Grandmaison, du pays de Gex, assistée à Genève, 1693. — Philippe *de Choudens de Grema* [Haag, III 452] s'établit à Genève (où son frère *Pierre* avait reçu gratuitement la bourgeoisie, dès 1669) quelque temps avant la révocation de l'édit de Nantes, et y épousa Françoise Fatio qui appartenait à une des premières familles de cette ville. Attiré par les promesses de l'Electeur, il se rendit dans le Brandebourg, en 1685, porteur des attestations les plus honorables que les cantons suisses lui avaient accordées, comme à un homme éminent par sa piété et son mérite. Frédéric Guillaume le nomma conseiller de cour et d'ambassade. Réunissant à une grande capacité une activité surprenante, Choudens fut employé avec succès dans toutes les affaires des colonies françaises et amena au Brandebourg un grand nombre de fabricants et d'ouvriers français expulsés pour cause de religion. Choisi pour ancien, lors de la première organisation du Consistoire de Berlin, il en remplit les fonctions avec beaucoup de zèle. Son mérite lui fit des ennemis qui cherchèrent à le noircir par les accusations les plus odieuses; mais l'électeur ferma l'oreille à leurs calomnies et continua de témoigner à Choudens la même confiance jusqu'à sa mort. A la fin du dernier siècle, il ne restait plus de cette branche de la famille qu'Elisabeth Choudens de Grema, épouse du banquier *Leveaux*.

1. CHOUET (JACQUES), fils d'un procureur au bailliage d'Auxerre [Haag, III 453], né vers 1536 selon Lebœuf, en 1550 selon Papillon, embrassa la religion réformée. Il s'établit libraire à Dijon. A la S. Barthélemy il réussit à sortir de France et se retira à Genève, où il établit, à ce qu'il paraît, une imprimerie. Les écrivains que nous venons de citer lui attribuent :

I. *Observations apologétiques contre Scaliger*.

II. *Doctrine ancienne contre le même*; Gen., 1593, in-8.

III. *Doctrine de la prédestination*, Bâle, 1599, in-8; 1606, in-8. — Ouvrage qui ne lui appartient en aucune façon, et qu'il convient de restituer, ainsi que le suivant, à son véritable auteur, Jacques *Couet*, pasteur à Bâle.

IV. *De la conférence tenue à Nancy entre un jésuite et un capucin d'une part, et deux ministres de l'autre*; Bâle, 1600, in-8.

2. CHOUET (JEAN), de Châtillon-sur-Seine, capitaine huguenot. En 1589, Jean Chouet offrit ses services à la république de Genève contre la Savoie, mais dès l'année suivante, il fut tué au siège de Bonne. De son mariage avec Jeanne *Morel* étaient nés deux fils, PIERRE et JACQUES, reçus l'un et l'autre bourgeois, le 24 fév. 1603.

I. Pierre Chouet, membre du conseil des Deux-Cents, en 1618, mort en 1648, à l'âge de 68 ans, eut six enfants de sa femme Susanne *Coquet*, d'une famille de la Côte-Saint-André réfugiée à Genève depuis 1547 : 1° JACQUES, du conseil des CC., en 1636, tué accidentelle-

ment par son frère Samuel, en 1643, lequel ne laissa que deux filles nommées Susanne et Marie, quoiqu'il eût été marié deux fois, avec Judith *Crespin* d'abord, puis avec Marie *Girod* ; — 2° Samuel, qui suit; — 3° Susanne, qui épousa le syndic Abraham Gallatin ; — 4° Sara, femme de Jacques Croppet ; — 5° Gabrielle, mariée à Jean Gallatin ; — 6° Robert, qui prit pour femme, Sara *Pan*.

Samuel Chouet, du conseil des CC, en 1640, épousa Elisabeth *de La Rue* qui lui donna six enfants : — 1° Louis, dont on ne connaît que le nom ; — 2° Jeanne, femme de François-Hélen *de Livron* : — 3° Susanne, femme de Nicolas *Baulacre* ; — 4° Judith, mariée à Michel *Voisine*, d'une famille originaire de Marmande, mais établie à Genève où elle jouissait des droits de bourgeoisie depuis 1541 ; puis à Louis *Sarrasin*, qui descendait également d'une famille de réfugiés; — 5° Léonard, qui suit ; – 6. Jean-Pierre, le même peut-être que Pierre *Chouet*, qui nous est connu par un traité *De transactionibus*, imp. à Leyde, 1705, in-4.

Léonard Chouet, des CC en 1671, conseiller d'état en 1683, trésorier-général, mort en 1691, laissa de son mariage avec Michée *Le Fort-Lect* deux filles, Elisabeth et Eve, et un fils, nommé Jean-Louis, qui a été un des citoyens les plus distingués de la république de Genève. Né en 1678 et mort en 1756, Jean-Louis Chouet, rendit comme magistrat, pendant sa longue carrière, de « très grands services » à sa patrie. On lui doit un *Journal de la guerre de* 1712, où il décrit, d'après les pièces originales, toutes les phases de cette courte, mais sanglante campagne, terminée par la bataille de Villmergen qui assura définitivement la prépondérance en Suisse aux cantons protestants. Sa femme, Eléonore-Dorothée, fille d'Ami *Brière*, sieur de Martheray, le rendit père de cinq enfants : 1° Jean-Robert, mort sans postérité ; — 2° Jean-Ami, qui ne laissa qu'une fille, de son mariage avec Louise Dorothée *Bonijol* ; — 3° Renée, femme d'Adolphe *d'Hervilly de Malapert*, de Francfort, capitaine de cavalerie au service de la Hollande ; — 4° Madeleine, mariée au baron Kœnigsdorff ; — 5° Henriette.

II. Jacques Chouet mourut en 1661 à l'âge de 78 ans. Il avait épousé, 1607, Gabrielle *Moulinier*, dont il eut : 1° Pierre, qui suit ; — 2° Joseph qui, de sa femme Jeanne-Gaspard *Pautex*, laissa deux enfants, Gabriel, né en 1639, et Catherine ; — 3° Marie, femme de Joseph Stoër ; — 4° Jeanne. épouse de Laurent Salmuth ; — 5° Gabrielle, mariée à Louis Des Confins ; — 6° Louise, à Achille Hupka.

Pierre Chouet, né en 1610, prit pour femme, 1637, Renée *Tronchin*, qui le rendit père de sept enfants : 1° Théodora, mariée en 1673 à Pierre *Martin* ; — 2° Jean-Robert, qui suit ; — 3° Marie, femme de Michel *Defínod*, d'une famille originaire du pays de Gex : — 4° Marguerite, femme du ministre Pierre *Mussard* ; — 5° Jean-Antoine. des CC en 1680, puis des LX, mort en 1732, sans enfant de son mariage avec Madelaine *Dunand* ; — 6° Susanne, femme de David Ritter, de Bâle ; — Anne, femme d'Etienne *Mallet*.

Jean-Robert Chouet s'est rendu célèbre au triple titre de philosophe, d'historien et d'homme d'État. Né à Genève, le 30 sept. 1642, il annonça de bonne heure des talents supérieurs, et fit de remarquables progrès dans ses études. Après avoir terminé ses humanités dans sa patrie, il partit pour Nîmes, où professait alors *Derodon*, afin de suivre ses cours de philosophie. Le péripatetisme d'Aristote florissait encore presque exclusivement dans nos écoles ; quelques esprits d'élite seulement s'étaient prononcés en faveur de Descartes. Chouet avait une intelligence trop lucide pour ne pas reconnaître la supériorité de la méthode du philosophe français ; aussi, dès qu'il put l'apprécier, en devint-il un des plus chauds partisans, et il a eu le mérite de l'introduire le premier dans les académies de Saumur et de Genève.

De retour dans sa ville natale, en 1662, il se mit à étudier la théologie avec l'intention d'embrasser la carrière ecclésiastique ; mais la chaire de philosophie étant venue à vaquer à l'école de Saumur, il se rendit aux instances

de ses amis et se présenta pour la disputer, en 1664. Son argumentation vive, serrée, nette, courtoise, lui concilia dès l'abord la bienveillance d s juges du concours; ses talents lui conquirent leur admiration et, pendant trois semaines de lutte, lui assurèrent des triomphes constants. Irrité de ses défaites multipliées, son compétiteur, vieux pasteur de la Saintonge, tout hérissé des arguties scolastiques, lui porta un défi étrange, ridicule. Il lui proposa de répondre sur-le-champ à toutes les questions possibles, se croyant certain de terrasser enfin son jeune adversaire à force de subtilités. Enivré par ses succès, Chouet accepta la joûte sur ce terrain, et l'on affirme qu'il s'en tira fort bien, tandis que son rival fut désarçonné dès la seconde passe. La chaire fut donnée à Chouet d'une voix unanime; mais sa nomination ne fut confirmée qu'après qu'on eut rendu compte à la Cour des raisons de la préférence accordée à un étranger.

Le jeune professeur, qui n'avait encore que 22 ans, occupa cette chaire avec une grande réputation, jusqu'en 1669 (voy. *Bull.* IV 203) qu'il fut rappelé à Genève pour remplacer Gaspard Wys. Il y fut suivi par beaucoup d'étudiants français, avides de profiter de ses excellentes leçons. Les *Basnage*, *Superville*, *Bernard*, *Lenfant*, *Le Clerc*, *Bayle* étaient du nombre de ses auditeurs les plus assidus, et par eux, l'influence de Chouet, s'est étendue jusqu'à l'étranger. En 1672, il fit un voyage à Paris où il se lia d'amitié avec *Conrart* et les autres membres de l'Académie naissante. En 1679 et 1680, il exerça les fonctions de recteur de l'académie. En 1686, ses concitoyens l'enlevèrent à sa chaire pour le faire entrer dans le Conseil exécutif de la République. Dès lors, il négligea un peu la philosophie pour l'histoire, car désirant remplir consciencieusement ses nouveaux devoirs, il s'appliqua avec ardeur à étudier la constitution de Genève et les origines de son gouvernement. Cependant il réclama dans l'administration la part qui répondait le mieux à ses goûts. Il se chargea plus spécialement de la surveillance de l'instruction publique. Il fit adopter d'excellents règlements pour la Bibliothèque de la ville et voulut travailler lui-même au classement des Archives, 1699; mais ce fut surtout par ses négociations à Turin, Aarau, Zurich, Berne, négociations qu'il mena avec une rare habileté, qu'il rendit des services à sa patrie. N'oublions pas d'ajouter que c'est à lui surtout que les Luthériens durent la tolérance de leur culte dans la ville de Calvin. Depuis 1699, Chouet fut appelé plusieurs fois au poste de syndic de la République, et en 1707, sa sagesse aida beaucoup à calmer les querelles intestines qui déchiraient Genève.

Chouet était d'une complexion si délicate qu'elle lui imposait de grands ménagements. Le régime sévère qu'il suivit toute sa vie prolongea ses jours jusqu'au 17 sept. 1731. Marié avec Marie *Favre*, en 1675, puis avec Suzanne *Bigot*, veuve de Louis *Mallet*, il ne laissa pas d'enfants ni de l'une ni de l'autre de ses deux femmes. Savant sans pédanterie, courtois sans bassesse, semant sa conversation de saillies sans amertume, doué d'une grande pénétration, d'une grande lucidité d'esprit, habile surtout à analyser ses idées et à les exposer avec précision, Chouet plaisait à tous par un commerce aussi instructif qu'agréable. Il n'a publié que quelques ouvrages peu étendus.

I. *Theses ex universâ philosophiâ selectæ;* Nemausi, 1662, in-4; Salmur, 1667. — *Theses philosophicæ;* Gen., 1671, in-4. — *Theses ex universâ philosophiâ depromptæ;* Gen., 1678, in-4.

II. *Brevis et familiaris institutio logica in usum studiosæ juventutis;* Gen., 1671, in-8.

III. *Theses physicæ de variâ astrorum luce;* Gen., 1674, in 4.

IV. *De materiâ et formâ corporum,* Gen., 1674, in-4.

V. *De iride;* Gen., 1675, in-4.

VI. *De quatuor elementis vulgo sic dictis;* Gen., 1676, in-4.

VII. *De vacuo;* Gen., 1676, in-4.

VIII. *Lettre sur un phénomène céleste,* imp. dans les Nouv. de la république des lettres, mars 1685.

IX. *Mémoire succint sur la réformation, fait en* 1694.

X. *Réponse à des questions de milord Townshend sur Genève ancienne;* Gen., 1774.

Il a laissé mss. des *Mémoires sur les affaires de l'excommunication en* 1553 *et* 1554, un *Journal de ce qui s'est passé de plus remarquable dans Genève en* 1557, et *Diverses recherches sur l'histoire de Genève, sur son gouvernement et sa constitution,* 3 vol. in-fol. On a publié un extrait de ce dernier ouvrage dans le journal helvétique, janvier 1755. Citons encore deux volumes, intitulés, l'un *Logica*, in-12, l'autre *Syntagma physicum*, in-4, qui se conservent parmi les mss latins de la Biblioth. de Genève, sous les n°s 76 d et 77 b.

L'on a aussi : *Réponse charitable à l'antidote catholique* de Barth. d'Astroy, par H. C. M. D. S. E. ; Maestricht, 1656, in-12. Barbier, Dictionn. des anonymes, traduit ces initiales par : Henri Chouet ministre du saint Evangile.

CHOUILLET (Jacques), prédicant exécuté sous les yeux de sa femme et de ses enfants, en Poitou, 1720 (E 3559).

CHOUPPES (de), famille noble du Poitou. = *Armes* : d'azur à 3 croisettes d'argent, 2 et 1.

Pierre, seigneur de Chouppes [Haag, III 453], fils aîné de François de Chouppes, écuyer, naquit le 3 mars 1531. Après avoir été page chez la duchesse de Valentinois, il prit part, bien jeune encore, sous la conduite d'un seigneur Charles de Tiercelin, s^r^ de la Roche-Dumaine, son proche parent, aux guerres faites par la France en Italie. En 1552, il se distingua à la défense de Metz contre les impériaux, puis il servit dans l'armée du duc de Guise et assista au siège d'Orléans, 1562, comme enseigne d'une compagnie. Mais le duc de Guise mort, il rentra dans son manoir de Chouppes et s'y déclara pour la Réforme. *Condé* et *Coligny* lui confièrent, en 1568, après l'affaire de Jazeneuil, la garde du château de Mirebeau, dont il s'était rendu maître. La ville ayant été prise d'assaut, la garnison se réfugia dans le fort, qui était muni de toutes les choses nécessaires à une longue défense; aussi les catholiques désespérant de l'emporter, eurent recours à un moyen qu'autorisent peut-être les lois de la guerre, mais que réprouve la conscience. Ils traînèrent sous les murs la femme de Chouppes et menacèrent de la mettre à mort si le château ne leur était livré. L'amour conjugal l'emporta et Chouppes signa une capitulation. Il combattit à Jarnac et continua à servir sous les ordres de Coligny à qui il facilita le passage de la Dordogne et qu'il suivit à Paris. Echappé au massacre de la Saint-Barthélemy avec les chefs huguenots qui avaient été assez prudents pour se loger dans le faubourg Saint-Germain, il parvint à regagner le Poitou, fermement résolu à venger l'odieuse trahison dont ses correligionnaires avaient été les victimes. Nommé gouverneur de Lusignan [1] par *La Noue*, il seconda *Frontenay* dans sa vaillante défense de cette ville en 1574 ; et après la reddition de la place, il fut donné avec *Frappinière*, *La Tifardière* et *Boissec*, comme otages de la loyale exécution de la capitulation. L'année suivante, *La Noue*, qui connaissait sa bravoure, l'envoya à Montauban menacé par l'évêque Després. Chouppes força l'ennemi à s'éloigner et le tint à distance jusqu'à l'arrivée de *Turenne* avec un corps de troupes assez considérable pour mettre la ville à l'abri de toute insulte. Quelques années après, en 1580, il rendit un service plus signalé à la cause en sauvant le roi de *Navarre*. Ce prince s'était témérairement jeté dans Cahors et il y avait rencontré une résistance si énergique que, s'il faut en croire les Mémoires de Sully, il songeait à se faire tuer pour échapper à la captivité ou à une fuite honteuse, lorsque Chouppes arriva avec six ou sept cents hommes. « Il fit de tels efforts et combattit si bravement dedans la ville, dehors icelle, contre le

1 « Quand il estoit gouverneur de Lusignan sa garnison faisant la guerre, il en fut pris et même un ministre, pour s'estre mis dans un mechant petit chasteau vers Melle, que le duc de Montpensier fit prendre et pendre en même temps le ministre. Ce qui obligea ledit s^r^ de Chouppes d'envoyer à la recherche des troupes du duc ; ce qui lui réussit, car de sa compagnie même, Laumaunye avec des gens d'armes ayant été pris et amenés au dit s^r^ de Chouppes, aussitôt ils furent pendus Ce quy fut cause que ceux de l'armée du duc de Montpensier luy dirent qu'il fallait quitter la pandrye. » (mss. Guichard d'Orfeuille; voy. ci-après col. 361 et 362.)

secours, assisté des moins las et blessez du roy de Navarre qui, par son arrivée avoit repris courage, qu'enfin le quartier de la Barre et le collége qui tenoient encore furent pris, toutes les courtines, tours et portaux de la ville garnis, le secours ennemy contraint de se retirer et la ville entièrement conquise, au pillage de laquelle on ne s'espargna pas. » Pierre *Pidoux* qu'on appelait le capitaine *Nesde*, partagea avec Chouppes la gloire de ce beau fait d'armes.

En 1581, Chouppes fut fait prisonnier avec *Turenne* près de Cambrai, mais n'ayant pas été reconnu, il obtint la permission de rentrer en France pour travailler à la délivrance du vicomte. Il commandait dans le château de Turenne en 1583. Par lettres-patentes du mois d'août 1585, le roi de Navarre lui confia la défense de Sainte-Foy. Au mois de novembre, Chouppes suivit le vicomte de *Turenne* à l'attaque de Tulle, et s'empara, avec le capitaine *Tauvenay* ou *Thouvenay*, du faubourg de la barrière, le plus considérable de cette petite ville. En 1587, il partagea avec d'*Allens* la gloire de reprendre en quelques heures par escalade Castillon qui avait arrêté Mayenne si longtemps devant ses murs; puis, assisté de *La Force*, il fit lever le siège de La Linde sur la Dordogne. La même année, il combattit à Coutras. En 1588, il accompagna Turenne à l'assemblée de La Rochelle, et deux ans plus tard, il fut nommé gouverneur de Loudun à la place de *Charbonnières*. Le nouveau commandant fit sur-le-champ réparer les fortifications et pourvut à l'approvisionnement de la ville. Il ne veilla pas avec moins de soin à maintenir la paix entre les sectateurs des deux religions et à réprimer les brigandages des gens de guerre. En 1591, Chouppes se signala encore à la prise de Mirebeau, et en 1593, il remplit au siége de Poitiers les fonctions de maréchal de camp. Ce fut sa dernière campagne.

Forcé, soit par l'âge et les infirmités, soit par quelque autre motif qu'on ignore, de renoncer à servir la cause protestante de son épée, Chouppes consacra dès lors tout ce qu'il lui restait d'activité et d'énergie à assurer l'existence légale de l'Eglise réformée. Député à Mantes en 1593, il fut de ceux que l'assemblée chargea de présenter au roi le cahier des remontrances et de le complimenter à son arrivée. Représentant de l'Anjou à celle de Sainte-Foy, en 1594, il proposa et fit adopter la résolution de récuser tous les parlements du royaume, à cause de leur animosité manifeste envers les huguenots. Cette même assemblée l'envoya en Cour avec *Texier* pour supplier le roi de répondre enfin aux justes demandes des protestants, « et lui remontrer les mauvais traitements qu'ils recevoient, contre ce qu'il lui avoit plu leur faire espérer; que tous ses ennemis faisoient leur condition, celle seule de ceux de la religion demeuroit derrière; que pour contenter ceux-là, il n'y avoit heure en la nuit qui fût importune, pour ceux-ci heure au jour qui se trouvât propre. » Henri IV leur fit attendre trois mois une réponse, puis il les renvoya à l'édit de 1576, mutilé par les traités signés avec la Ligue, et aux réponses de Mantes, mais modifiées et altérées en ce qu'elles pouvaient avoir d'avantageux pour les huguenots. Les deux députés rendirent compte du résultat peu satisfaisant de leur mission à l'assemblée de Saumur. Dans l'intervalle, Chouppes assista à une assemblée provinciale tenue à Fontenay au sujet de l'odieux massacre de la Châtaigneraye. L'année suivante il se présenta, en sa qualité de gouverneur de Loudun, à l'assemblée qui fut convoquée dans cette ville et il y signa le serment d'union. Le 13 octobre, il fut député en cour avec *La Noue*, le baron de *Fons*, *La Motte*, *Texier* et *Brunier* ; mais le roi se montra de plus en plus obstiné à n'accorder à ses anciens coreligionnaires « rien qui amendât leur condition. » A son retour de cette mission infructueuse, Chouppes continua à prendre part aux travaux de l'assemblée qui, dans l'intervalle, s'était transportée à Vendôme et qui, peu de mois après, retourna à Saumur. Comme depuis longtemps il n'était payé ni lui ni sa garnison, il demanda et obtint la permission de saisir les deniers royaux. En conséquence, il défendit de les verser à la recette géné-

rale de Tours ; mais, profitant de son absence, le receveur se hâta de les faire porter à leur destination, ce qui indigna tellement le vieux gouverneur qu'il le chassa de la ville. Son zèle religieux était sans bornes. L'assemblée provinciale de Sainte-Foy, 17 mai 1597, se tint dans son propre logis. On lit aussi (dans le mss. de Guichard d'Orfeuille) qu' « il fit bastir et constituer un temple pour professer sa religion, ce qui se faisoit pendant sa vie le dimanche et le jeudy, temple grand et bien fait pour tenir 2 ou 3000 personnes où tous les nobles et autres de tous le pays s'y portoient pour venir faire leurs prières et profession de leur religion. » En 1601, il fut une dernière fois député avec François d'*Amours*, sieur de La Galaizière, à l'assemblée politique de Sainte-Foy.

Pierre de Chouppes mourut le 29 avril 1603, dans son château de Chouppes qu'il avait récemment fait fortifier, et eut pour successeur *Boisguérin* comme gouverneur de Loudun. Il avait été marié deux fois : d'abord, 14 mai 1556, avec Jeanne Favereau fille du seigneur de Montcouart ; 2° le 12 mars 1588, avec Jeanne *de Ségur de Pardaillan* qui lui survécut. De ces deux mariages il n'eut aucun enfant.

L'héritier de ses biens fut son frère Aymar de Chouppes, enseigne de la compagnie de Villequier et ardent catholique dont le premier soin fut d'introduire au conseil du Roi une procédure, qui réussit, pour la suppression de ce beau temple que son frère avait fait bâtir. Le marquis de Chouppes qui écrivit à la fin du siècle d'intéressants mémoires sur la fin du règne de Louis XIII et la minorité de Louis XIV était son arrière petit-fils.

Il resta cependant des de Chouppes dans les rangs huguenots, car ce fut l'un d'eux qui, étant gouverneur de Loudun, rendit cette place à Louis XIII en 1621, et l'on voit encore en 1673 (Tt 330) une dame de Chouppes demander un ministre pour sa maison de Chanceaux au synode provincial de Bellesme, qui lui accorda David *Gilly*.

Beauchet-Filleau, diction des fam. de l'anc. Poitou, 2 vol. in-8. — Le même, notice sur la vie de P. Chouppes d'après un mss trouvé dans les papiers de la fam. Guichard d'Orfeuille (Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest, 1841, p. 305-321).

1. CHRESTIEN (Florent), poète et philologue [Haag, III 457] émule des *Estienne* et des *Casaubon*, né à Orléans le 26 janv. 1541, mort à Vendôme le 23 oct. 1596. Il aimait s'appeler lui-même, comme l'historien de Thou l'a remarqué, non pas seulement Florent, mais *Quintus-Septimius-Florens Christianus*. C'était une savante addition à son acte de baptême, fondée sur ce qu'il était le cinquième enfant de sa mère et venu au monde à sept mois [1]. Son père maistre Guillaume Chrestien, « tenait le premier rang (dit de Thou) parmi les médecins de François Ier et étoit bien versé dans les lettres humaines, comme il paroit par sa version d'Ocellus Lucanus ». De Thou le favorise peut-être un peu dans cette phrase, de même qu'il le traite en ami lorsqu'il le donne pour descendant d'une famille noble de Bretagne [2] ». Maître Guillaume Chrestien ou *Chrestian* paraît, même sur la fin de sa vie, avoir eu seulement le soin des enfants de France. Cela résulte du registre des comptes de la maison du Roi et aussi de la pièce suivante [3] signée de sa main :

Je Guillaume Chrestien conseiller et médicin du Roy et de Messeigneurs les ducz d'Orléans, d'Angoulesme et d'Anjou, certiffie a quil appartiendra avoir veu et par le menu calculé, modéré et arresté touttes et chascunes les parties d'appo^rie et de médicine faictes, fournies et délivrées tant pour la personne de Madame Marguerite fille du Roy que affaires de sa chambre, despuys le 10e jour de may jusques au 26e de décemb. 1558, par Jean Cleard appoticaire de mes d. seigneurs et ma d. dame ; Icelles parties myses et reduictes a pris compétent et raysonnable ; Et montent la somme de 78 l. 6 solz t. Et en signe de vérité jay signé la présente de mon seing accoutusmé, aujourd'huy le 18e jour de janvier 1559. G. Chrestian.

[1] Ce qu'il avait exprimé dans ce distique :

Ne quis miretur prænomina nostra, nempè quintùm est
Enixa mater septimoque mense.

Et ce qu'il ne dit pas, mais ce qui est probable, c'est qu'il lui plaisait de se rapprocher ainsi d'un ancien, celèbre dans l'histoire de l'eglise, Quintus Septimus Florens Tertullianus.

[2] Il y eut en effet des Chrestien baillis de Cotentin, baillis de Pontorson, membres du Parlem. de Rouen, trésorier du Roi, etc., dans le xve siècle et dès le xive, mais sans apparence de lien avec le nôtre.

[3] Bibl. nat. mss. pièces orig. vol. 762, dossier 17319 n° 47.

Sa « version » d'O. Lucanus, nous est inconnue. Mais on a de lui beaucoup d'autres ouvrages : Philalètes, sur les erreurs anatomiques ; Orléans 1536 ; — Oratio legitimæ verægiæ medicinæ præstantia, 1542 ; — De la formation des enfants au ventre de la mère, trad. du grec (de Galien), 1556 ; — Le livre de la génération de l'homme par Jacq. Sylvius, mis en françois, 1559, etc. Tous ces ouvrages sont en français et portent pour nom d'auteur : Guillaume Chres*tian*. — On peut vraisemblablement rattacher à cette famille un réfugié qui fut admis, le 9 avril 1573 à Genève, où il est inscrit en ces termes sur le registre des nouveaux habitants : « Claude Chrestien d'Orléans, apothicaire » avec cette indication supplémentaire que sous le couteau des exécuteurs de la St-Barthélemy il s'est vu forcé d'aller à la messe et le déplore [1].

Guillaume Chrestien mourut le 14 août 1560. Son fils Florent avait été mis de bonne heure à l'étude des langues classiques. Il alla étudier aux acad de Genève et Lausanne. Scaliger nous apprend qu'il eut pour maître de grec le célèbre Henri *Estienne*. L'élève se montra digne du maître. *Casaubon*, *Scaliger*, de Thou s'accordent à dire qu'il écrivait en grec avec la pureté des anciens. Il n'avait cependant pas le génie poétique, à en juger par ses vers français, et le philologue est bien au-dessus de l'écrivain. Sa réputation d'érudit lui valut l'honneur d'être choisi pour précepteur du jeune prince de Béarn, depuis Henri IV. On ne sait presque rien de sa vie ; elle s'écoula dans l'étude. En 1569 et 1570, il suivait l'armée dans le camp du roi de Navarre, comme le prouve l'adresse de deux lettres à lui écrites par son ami et collègue *Salmon*, précepteur de Catherine, sœur d'Henri. De Thou rapporte qu'après avoir donné des preuves de son courage à Orléans, il s'était retiré à Vendôme lorsqu'il fut fait prisonnier par les ligueurs, qui s'emparèrent de la ville. Henri paya sa rançon au prix de mille ecus, dit-on. Le prince lui confia la garde de la bibliothèque de son château de Vendôme et Florent Chrestien passa le restant de ses jours dans cette douce retraite dont les événements extérieurs l'empêchaient, paraît-il, de goûter tout le charme, car dans ses dernières années, il écrivait (de Vendosme, 15 mai 1593) à son ami Jos. Scaliger pour le féliciter de vivre à l'étranger et se déclare « prêt à quitter ce misérable pays de France [1] ».

De Thou, qui s'honorait de l'amitié de cet « excellent homme », fait, dans son Histoire, le plus bel éloge de son caractère. « Il avait, dit-il, l'âme si noble et si élevée qu'il était incapable de ne rien écrire par une servile complaisance et contre son propre sentiment, comme le font plusieurs dont la plume semble être vénale. » Il lui reproche seulement d'avoir été un peu enclin à la satire ; « mais, ajoute-t-il, en telle sorte qu'il ne disait rien qui pût affliger ni choquer ceux à qui il s'en prenait, et que ses railleries servaient comme d'aiguillon pour réveiller l'amitié qu'ils avaient pour lui lorsqu'elle semblait éteinte. » Aussi Ronsard et Pibrac, contre lesquels il avait défendu avec quelque passion, mais une passion bien légitime, la cause des protestants, ne laissèrent pas de rechercher son amitié. C'est sans le moindre fondement qu'il a été accusé par un jésuite [2] d'avoir, sur la fin de ses jours, abjuré le protestantisme.

Florent Chrestien laissa plusieurs enfants. Il avait épousé à Orléans, le 24 août 1565, Anne Duboys fille de deffunts Jehan Duboys contrôleur des denier communaux de la ville d'Orléans et d'Anne Houderon. Son contrat de mariage [3] fut passé en présence de Marie Bourdonnoys sa mère, veuve de Guillaume, de son cousin du côté paternel, François Bérault « professeur publicq ès-lettres grecques en cette ville d'Orléans [4] » et de ses oncles et tantes ma-

[1] Nous ne croyons pas qu'on doive y joindre pareillement : Jacques *Chrestien*, ministre à Issoudun de 1558 à 1560, ni Jean *Chrestien*, ministre de Villefranche en 1560, de Caylus en 1563. Ce dernier était natif d'Arles et surnommé *La Garande*.

[1] Voy. Epitres françoises... à M. de la Scala pub. par J. de Rèves ; Hadenwick, 1621, in-8.

[2] Le jesuite Fronton, dans une lettre à Juste Lipse (Epistolæ vir. illust.), et Colomiès d'après lui. La Monnoye (et MM. Haag) ont soutenu l'opinion con raire.

[3] Aujourd'hui dans l'etude de Me Garapin not. à Orleans. Nous en devons communication à l'obligeance de M. Doinel, archiviste du Loiret.

[4] Detail à joindre à ce qui est dit de F. *Bérault*, dans notre t. II, col. 300-301.

ternels Antoine Bourdonnoys, marchand d'Orléans et Françoise Guilloreau, veuve d'Aignan Bourdonnoys, receveur des aides en l'élection d'Orléans.

Le fils aîné de Florent Chrestien, Claude, né en 1567, avocat au parlement de Paris, fut presque aussi savant que son père et publia une partie des nombreux ouvrages que celui-ci avait laissés en manuscrit. Il était également en relations d'amitié avec *Du Plessis-Morney, Casaubon, Scaliger*. Il avait épousé Marie *Gobelin*, et les registres du temple de Charenton mentionnaient le baptême de plusieurs enfants issus de cette union : Anne, 1599 ; Florent, 1600 ; François, 1601 ; Claire, 1614.

En tête d'un ouvrage de P. Melissus (conf. ci-dessous nº X) intitulé Schediasmata poetica, on trouve deux épigrammes de Flor. Chrestien à la louange de son ami. L'une d'elles est en grec et accompagnée d'une traduction latine signée Theodorus Christianus. Ce Théodore est un second fils de Florent, qu'il eut la douleur de perdre quand ce jeune homme de brillante espérance avait environ vingt ans. C'est ce que nous apprend une lettre du père à Claude du Puy datée de Vendôme, mai 1589 [1].

Voici la liste des ouvrages de Florent :

I. *Sylva cui titulus Veritas fugiens* [*ex Remigii Bellaquei* [Remi Belleau] *gallicis versibus latina facta a Florente Christiano, Aurelio*; Lutetiæ, Rob. Steph., 1561, in-4, 11 pag.

II. *Seconde response de F. de La Baronie à messire Pierre de Ronsard, prestre-gentilhomme vandomois, évesque futur. Plus le Temple de Ronsard où la légende de sa vie est briefvement descrite*; 1563, pet. in-4 sans pag. [31 feuillets]: le tout en vers. — Œuvre un peu acerbe d'un jeune homme. La pièce de Ronsard qui avait provoqué cette réponse était intitulée : Discours des Misères du temps, et ne vaut pas mieux que l'œuvre de Chrestien. Nous en rapporterons un fragment, pour mettre les deux champions en présence : Ronsard se plaint

[1] Bibl. nat. mss. du Puy, vol. 490. Avec cette lettre il s'en trouve une relative à Dufaur de Pibrac de laquelle nous parlons plus loin (col. 368, nº IX) et une troisième adressée « à M. Baudius avocat en la Cour du parlem. en son logis chez le seigneur de Voz, graveur lapidaire, en la rue de la Cellerie à Tours. »

de la trop grande longanimité dont on use envers les protestants et il prend Bèze à partie comme étant le principal auteur du mal :

Mais ces nouveaux Chrestiens qui la France ont pillée,
Vollée, assassinée, à force despouillée,
Et de cent mille coups tout l'estomach batu,
(Comme si brigandage estoit une vertu)
Vivent sans chastiment et à les ouïr dire,
C'est Dieu qui les conduit et ne s'en font que rire.
. . . .
De Bèze, je te prie, escoute ma parolle
Que tu estimeras d'une personne folle :
S'il te plaist toutesfois de juger sainement,
Après m'avoir ouy tu diras autrement.
La terre qu'aujourd'huy tu remplis toute d'armes
Et de nouveaux Chrestiens desguisez en gendarmes
(O traistre piété) qui du pillage ardents
Naissent dessous ta voix, etc., etc.
. . . .
Ne presche plus en France une doctrine armée,
Un Christ empistolé tout noirci de fumée,
Qui comme Mehemet va portant en la main
Un large coutelas rouge de sang humain.
Cela desplaist à Dieu, cela desplaist au Prince.

Cependant le poète ne laisse pas de reconnaître que l'Eglise n'est pas entièrement nette, et il avoue que lui-même a été sur le point d'être séduit.

Il faut doncq corriger de notre Saincte Eglise
Cent mille abus commis par l'avare prestrise,
De peur que le courroux du Seigneur tout-puissant
N'aille d'un juste feu nos fautes punissant.
J'ay autrefois gousté, quand j'estois jeune d'âge,
Du miel empoisonné de vostre doux breuvage,
Mais quelque bon Demon m'ayant ouy crier,
Avant que l'avaller me l'osta du gosier.

Voyons ce que lui répond Chrestien :

. . . . Je ne suis pas grand'chose,
Mon corps est bien petit, mais un cœur généreus
N'a point accoustumé de se montrer paoureus.
Penses-tu pour remplir un livre de bravade,
Pour dire que tu peus nous faire une Iliade,
Pour hausser ton sourcy, et enyvré d'orgueil
T'asseurer qu'en la France on n'a pas ton pareil.
Nous estonner? . . . .
Penses-tu estre seul en la France sçavant,
Pour forger de grands mots et les enfler de vent,
Larges de demi-pieds? . . . .
Non, non, il n'y aura homme qui ne se taise,
Calvin te cèdera et tu vaincras de Baize.
. . . .
De Bèze voirement dont la vertu notoire
Par son propre ennemy fait confesser sa gloire,
Qui reluist entre nous comme au plus haut des cieus,
La grandeur de la lune entre les petits feus,
Que l'esprit du Seigneur malgré toy accompagne,
Ne te fera l'honneur de descendre en campagne,
Pour lutter contre toy, car la Divinité
Ne s'abaisse jamais à la Profanité.
Si n'est-il point couard, ce n'est point qu'il te craigne,
C'est plus tost pour autant, Rons., qu'il te desdaigne,
Et qu'il estimeroit son labeur bien perdu
De s'amuser à tondre un homme jà tondu.
Calvin encores moins, dont le sçavoir, la vie,
Qui reluisent par tout, surmontent toute envie,
Qui a comme un soleil les tenèbres chassé
Qui nous enveloppoyent si fort le temps passé,
Vray serviteur de Dieu, vray pasteur de l'Eglise,
Qui seul a fait trembler l'ignorante prestrise,
Chassant de son troupeau par maint et maint escrit
Vostre grand loup papal, le romain Antechrist.

Après le *Temple de Ronsard*, satire

virulente, vient une pièce en prose avec cette suscription : *Au povre patient Messire Pierre de Ronsard ses bons et fidelles médecins, Salut*; plus, trois épigrammes dont une en grec et deux en latin. Dans les pièces préliminaires, outre un Avis au lecteur, de J. de Vignau, qui explique l'intention du poète, on trouve une ode latine *Ad Musas christianas* et un mauvais sonnet à Ronsard. Chrestien avait intitulé sa satire *Seconde Réponse* parce qu'une première réfutation des calomnies de Ronsard avait été faite par le ministre *Chandieu* (Voy. notre t. III, col. 1055). Ronsard répliqua à l'un et à l'autre dans une épître en prose sous le titre : « Réponse aux injures et calomnies de je ne sçai quels prédicantereaux et ministreaux de Genève. » Chrestien y ayant été désigné sous le nom de *Chrestien réformé*, il reprit la plume et publia son Apologie.

III. *Apologie ou deffense d'un homme Chrestien pour imposer silence aux sottes reprehensions de M. Pierre Ronsard soy disant non seulement poëte, mais aussi maistre des poëtastres. Par la quelle l'aucteur respond à une Epistre secrètement mise au devant du Recueil de ses nouvelles Poésies*, 1564, pet. in-4, sans pagin. [14 feuillets]; en prose. — Continuation de la polémique. « Et pour ce que tu as fait grand tort à ton renom, dit l'auteur à son adversaire, d'avoir escrit ton épitre en prose et d'avoir changé ta poésie en style d'un frère Antoine Catelan [1] pour te faire déclarer sans jugement... tu m'imposes qu'ayant demeuré longtemps à Genève et à Lozanne, je me suis tant oublié que de blasmer la doctrine de Dieu, et pour preuve de cela tu m'amènes un sonnet. » Et à son tour il lui décoche ces vers :

Parler souvent à Dieu sans croire à l'Evangile,
L'appeler Tout Puissant et nier son pouvoir...
Au reste contrefaire un peu l'homme de bien
Et de son athéisme accuser le Chrestien
C'est la religion que tient messire Pierre.

IV. *Hymne génethliaque sur la naissance de Monsieur le comte de Soissons, fils à Monsieur le prince de Condé, Loys de Bourbon, et Françoise d'Orléans, illustre princesse*; Paris, 1567, in-8. — On a vu ci-dessus (t. III col. 746 nº VIII) que *Caraccioli* avait traité le même sujet.

V. *Le Jugement de Paris, dialogue joué à Anguien le françois, à la naissance du fils de M. le prince de Condé. Plus un Cartel avec quelques stances et sonnets faits pour les tournois à Valery en l'an* 1567; Paris, 1567, in-8.

VI. *Le Cordelier ou le Saint-François de Buchanan, fait en vers françois par Fl. Ch. Plus la Palinodie qui est la louange des Cordeliers et de Saint-François*; Genève, J. de L'Estang, 1567, pet. in-4.

VII. *Jephté ou le Vœu, tragédie traduite du latin de George Buchanan*, avec un prologue, impr. avec le premier chapitre des *Lamentations de Jérémie*, le tout en vers; Orléans, 1567, in-4; Paris, Rob. Etienne, 1573, in-8; Ibid., Mamert Patisson, 1587, in-12, à la suite du Théâtre de *Des Masures*; Ibid., 1595, in-12.

VIII. *Les quatre livres de la Venerie d'Oppian, poëte grec d'Anazarbe, par Fl. Chrestien*; Paris, Rob. Estienne, 1575, in-4, 38 ff. sans les pièces préliminaires et finales. Dédicace à Henri, roi de Navarre, datée de Vendôme 23 mai 1575.

IX. *Vidi Fabri Pibracii, in supremo senatu Parisiensi præsidis... Tetrasticha græcis et latinis versibus expressa, Fl. Christiano authore*; Lutetiæ, Fed. Morel., 1584, in-4, 36 f. sans les pièces prélim. et finales. Epitre de Florent Chrestien à son fils, datée [*ex agro Vindocinensi*, 1584, *VII Kal. febr. qui dies XLIII meus est natalis* [1]]. — Chrestien avait traduit ces quatrains pour l'instruction de son fils; son intention n'était pas de les publier. La lettre en latin par laquelle Pibrac le remercie de l'honneur qu'il lui a fait de le traduire, est datée du XIIIe des calendes d'août 1583. Ces quatrains, au nombre de 125, sont traduits, vers pour vers, en grec et en latin. Il y a peu de livres qui aient eu un plus grand succès que les Quatrains de Pibrac, et, suivant notre opinion, un succès moins mérité; nous ne leur accorderions, comme œuvre d'art, qu'une valeur mnémonique. Ce-

[1] Nous avons parlé ci-dessus de *Catelan* (t. III, col. 606) sans lui savoir une si grande notoriété.

[1] Cette date, que nous plaçons entre crochets, n'existe pas dans l'imprimé. MM. Haag l'auront tirée de quelque mss.

pendant, d'après Baillet (Jugemens des sçavans), « le style en étoit fort beau et fort pur dans le temps de leur composition, la versification aisée et nombreuse, et l'on peut dire que cet ouvrage de Pibrac a été le maître commun de la jeunesse du royaume jusqu'au temps de nos pères, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XVIIe siècle, qu'il s'est vu comme relégué à la campagne par les réformateurs de notre langue. Cette disgrâce... n'a rien diminué du prix des choses qui sont contenues dans ces Quatrains ; on y voit régner le bon sens et le jugement du poète. Comme son dessein a été de dresser une morale purement humaine, pour former d'honnêtes gens dans le monde, on ne doit pas être surpris de n'y pas trouver toutes les règles du christianisme dans la dernière sévérité et dans l'exactitude de l'Evangile. » C'est-à-dire que Pibrac, dans ses Quatrains, se montre un catholique très tiède, ou, si l'on préfère, très raisonnable ; qu'il s'attache plus à la morale qui apaise les passions et qui épure les cœurs qu'à des questions de controverse qui excitent les haines et troublent la raison. Aussi les protestants ont-ils beaucoup contribué au succès de ce livre. Nous en rapporterons deux quatrains avec la traduction latine de Chrestien :

Bref ce qui est, qui fut, et qui peut estre
En terre, en mer, au plus caché des cieux,
Si tost que Dieu l'a voulu pour le mieux,
Tout aussi tost il a receu son estre.

Cuncta ista quæ sunt, quæ fuère, quæque erunt
Terrâ, marive, aut abditis cœli locis,
Simul putavit id Deus factu bonum,
Statim recentes induère essentias.

On le voit, le traducteur est fidèle, il a su conserver jusqu'au prosaïsme de l'original. Il en est de même pour le quatrain suivant :

Et cependant il se veautre et patrouille
Dans un bourbier puant de tous costez :
Et du limon des sales voluptez
Il se repaist, comme une orde grenouille.

Fœdoque sese ad instar immundæ suis
Luto volutat semper inquinatior :
Et rana tanquam impura, spurca, sordida,
Obscœnitatum infame cœnum vescitur.

Sainte-Marthe donne de grands éloges à la traduction de Chrestien ; selon lui, le style en est comparable à celui des Anciens mêmes. Mais *Scaliger* reproche au traducteur d'avoir employé le vers ïambique, il eût préféré un ton plus simple et plus familier.

A cette époque, Chrestien s'était réconcilié avec Pibrac. La cause de leur inimitié passagère était que Pibrac avait écrit, à la date du 1er novemb. 1572, par ordre il est vrai, une apologie de la St-Barthélemy, sous ce titre : *Ornatissimi cujusdam viri de Rebus gallicis ad Stanislaum Elvidium Epistola.* Des réponses amères lui furent faites, notamment une épigramme en latin et un quatrain [1] qui furent attribués à Florent Chrétien. Celui-ci s'en défendit, notamment dans une lettre à Claude du Puy, où il dit bassement de Pibrac et du massacre dont il avait fait l'éloge : « Eloquentissimum virum laudasse et Regiam causam regium patronum tandem invenisse, semper in ore mihi fuisse testabuntur quam plurimi et sine prævaricatione mihi patrocinabuntur [2].

X. *Septem Thebana Tragœdia Æschulea. Stylo ad veteres tragicos latinos accedente quam proximè fieri potuit à Q. Sept. Flor. Christiano ;* Lutetiæ, Feder. Morell., 1585, pet. in-4. 16 pag. — Traduction en vers latins. Pièces préliminaires : Epître de Chrestien à son ami Fréd. Morel ; poésies à la louange de l'auteur, dont l'une du poëte lauréat Paulus Melissus, et l'autre du typographe Morel.

XI. *Sophoclis Philoctetes in Lemno. Stylo ad veteres tragicos latinos accedente quàm proximè fieri potuit à Q. Sept. Florente Christiano. Accesserunt ejusdem Glossemata ad eamdem Philocteteam ;* Lutetiæ, Fed. Morellus, 1586, in-4, 55 pag. — Trad. en vers latins. Dans une Epître à Nic. de Goulon, Chrestien se plaint de ce que l'on s'applique moins à la littérature grecque qu'à la latine. La réponse de Goulon est datée des cal. de juin 1586. Dans une petite pièce de vers, le poète Dorat [Auratus] joue très agréablement sur le nom de Chrestien :

Qui florere facis veteres, doctissime Florens,
Florebis scriptis tempus in omne tuis.

C'est un mauvais présent du sort d'a-

1 Que l'on trouve à la Bibl. nat. mss. ancien fonds latin n° 8586. Voy. ci-après col. 374.

2 L'original de cette lettre est à la Bibl. nat. dans les papiers des frères Du Puy, vol. 490 f° 55.

voir reçu en partage un nom qui prête aux jeux de mots : des centaines de poètes adressèrent à Chrestien ce même compliment.

XII. *Sphæra vetus Græca, quam latinis senariis recentavit et recensuit Q. Sept. Fl. Christianus* ; Lutetiæ, Fed. Morell., 1587, pet. in-4, 6 pag. — Petit poème didactique que Chrestien traduisit en vers latins. Ce poème, d'abord attribué à Empédocle, fut restitué par Chrestien à Georges Pisidès, mais sur un fondement très léger, d'après Fabricius.

XIII. *Q. Valerii Catulli Veronensis Epithalamium, seu Carmen nuptiale à Q. Sept. Fl. Christiano græcis versibus expressum* ; Paris., Fed. Morell., 1587, in-4, 88 pag. ; latin et grec.

XIV. *Ad. L. Annæi Senecæ Thebaidem Q. Sept Florentis Christiani Notæ;* Lutetiæ, Fed. Morell., 1588, in-4, 8 pag. avec une Epître à Fred Morel. Chrestien écrivit ces quelques notes pour les joindre à la Thébaïde de Sénèque que ce savant typographe avait imprimée cette même année dans le même format.

XV. Q. *Sept. Flor. Christiani in Aristophanis Irenam vel Pacem Commentaria Glossemata : ubi aliquot veterum grammaticorum aliorumque auctorum loci aut correcti aut animadversi ; cum latinâ græci dramatis interpreattione latinorum comicorum stylum imitatâ, et eodem genere versuum cum græcis conscriptâ ;* Lutetiæ, Fed. Morell., 1589, in-12. — Ouv. dédié à Jac.-Aug. de Thou, fils du président, la veille des ides de sept. 1588. La Glose, avec l'Index, n'occupe pas moins de 152 pages, indépendamment des poésies grecques et latines en l'honneur de l'auteur ; puis vient, avec une nouvelle pagination, 87 pages, la pièce d'Aristophane, les vers latins de la trad. en regard du texte grec.

XVI. *Satyre Ménippée de la Vertu du Catholicon d'Espagne et de la Tenue des Etats de Paris;* Paris, 1593, in-8. La première édit. est de Tours, Jamet Métayer, même année. Quatre éditions successives en parurent dans l'espace de quelques semaines. — On a dit avec un peu d'exagération que cette satire ne servit guère moins Henri IV que la bataille d'Ivry. Œuvre collective de P. Le Roy, Gillot, Passerat, Rapin, Flor. Chrestien et Pierre *Pithou*. On attribue plus spécialement à Chrestien la *Harangue de Monsieur le cardinal de Pelvé.*

XVII. *Q. Sept. Flor. Christiani Andromacha, Euripidea Tragœdia, cum notatis ad ipsam græcam fabulam ;* Lugd. Bat., 1594, in-12, 70 pages, y compris les notes. — Dédicace à Janus Douza, gouverneur de Northwich, datée de Vendôme la veille des cal. de mai 1593. Cette dédicace ne permet pas de douter que Chrestien n'ait professé encore à cette époque le protestantisme. Deux autres lettres en latin, l'une au jeune Janus Douza et l'autre à un nommé Gérard, précèdent la trad. en vers de Chrestien.

XVIII. *Comment. in Catullum, Tibullum, Propertium;* Paris, 1604, in-8. — Les poètes élégiaques latins étaient alors en grande vogue ; dans cette même année 1604, à Paris, il ne parut pas moins de cinq commentateurs différents, outre Chrestien ; savoir : Philippe Béroald, Marc-Ant. Coccius, Palladius Fuscus, Constantius Landus et M.-Ant. Muret.

XIX. *Cyclops Euripidæ latinitate donata à Q. S. Fl. Chistiano*, dans le Recueil de Thomas Crenius intitulé *Museum philologicum et historicum ;* Lugd. Bat., 1699, in-8. — La trad. en vers de Chrestien, avec les *Notes* qui y sont jointes, occupe 35 pages du recueil, p. 299 à p. 334. Elle avait été d'abord publiée par les soins de *Casaubon*, à qui Claude Chrestien l'avait communiquée, à la suite de son traité *De satyrica Græcorum et Romanorum satyrâ;* Paris., 1605, in-8. Dans sa réponse à Chrestien, Casaubon fait ce bel éloge de son père : Quæcumque vel de latinis græca, vel latina de græcis ὁ μακαρίτης pater tuus fecit ; ut præcelsum ne et veteribus comparandum ejus ingenium, an absolutam utriusque linguæ notitiam priùs admirer, haud facilè statuam ».

XX. *Comment. in utrumque Senecam ;* Paris, 1607, in-folio. — Public. citée par Baillet sous cette date, et par Rob. Watt sous les dates de 1607, 1613 et 1619. Nicéron, qui l'indique sous le ti-

tre : *Notæ in Senecam utrumque, rhetorem et philosophum,* dit qu'elle parut d'abord dans l'édit. des Œuvres de ces deux auteurs, *in bibliopolio Commeliano,* 1604, in-fol.

XXI. Ἀριστοφάνους εἰρήνη. *Aristophanis Pax, ex versione Q. Sept. Flor. Christiani,* p. 611-683. — Ἀριστοφάνους Σφῆκες. *Aristophanis Vespæ, ex vers. Q. S. F. Ch.,* p. 425-509. — Ἀριστοφάνους Λυσίστρατη. *Aristophanis Lysistrata, ex vers. Q. S. F. Ch.,* p. 825-897. — Ces trois pièces d'Aristophane, trad. par Chrestien en vers latins, se trouvent dans un recueil intitulé Ἀριστοφάνους Κωμῳδίαι ιά. *Aristophanis Comœdiæ undecim, græcè et latinè,* etc.; Lugd. Batav., Jean Maire, 1625, très pet. in-12. Elles avaient d'abord paru dans une édit. d'Aristophane, publiée à Genève, 1607, in-fol. ; mais, dans une lettre à Scaliger, datée de Paris 10 sept. 1608, Claude Chrestien critiquait fortement cette dernière édition, que Colomiès ne laissait pas de trouver la meilleure qui eût paru. Ludolf Kuster a reproduit la traduction de Chrestien dans la belle édition in-fol. des Œuvres du comique grec qu'il a donnée à Amsterdam en 1710.

XXII. *Epigrammata ex libris græcæ Anthologiæ à Q. Sept. Flor. Christiano selecta et latinè versa, sive Florilegium latinum ex græco Florilegio. Accessit Musæi Poëmatium* [De amore et morte Leandri et Herûs] *versibus ab eodem expressum ;* Lutetiæ, Rob. Stephan., 1608, in-12, 115 feuill. — Choix d'épigrammes tirées des VII livres de l'Anthologie grecque. Colomiès possédait un exemplaire de ces Epigrammes, en tête duquel Salomon *Certon* [1] avait écrit ces vers :

Nectare sic plenos per prata virentia flores
Mella quibus condat sedula carpit apis.
Floreat æternùm Florens meus. En sua nullà
Florea serta virent interitura die.
Græcia quos dederat primus hic perdit honores :
Quod latinum cepit floret utrumque decus.

XXIII. *Panégyrique de Latinus Pacatus à l'empereur Théodose, mis en françois ;* Paris, 1609, in-8. — Privilège du 7 sept. 1609. Dédicace à M. de Souvré, datée du 28 août 1578.

XXIV. *Notæ in Senecæ Tragœdias,* Lugd. Bat., 1621, in-8. — Public. citée par Baillet et par Watt.

Nicéron mentionne, en outre, de Chrestien : 1° Une *Ode* grecque sur la mort de *Calvin,* en 1564 ; 2° des vers grecs à la louange d'Antoine *Chevalier,* mis au-devant de sa Grammaire hébraïque, édit. de 1567 ; 3° une petite pièce de vers latins à la louange du poète allemand Paulus Melissus (conf. n° X), au-devant de ses Schediasmata poetica, en 1586 ; 4° quelques *Lettres* parmi celles écrites à *Jos. Scaliger.* — Tessier lui attribue encore un poème, *le Rossignol,* en français et en latin, et M. Weiss (Biogr. univ.) une *Histoire de son temps.*

Dans le mss latin 8586 Bibl. nat., on trouve disséminées une foule de pièces de Chrestien : *Epigrammata,* dont plusieurs en grec ; *Dialogus Animæ et Charontis ex græco Scaligeri,* en français et en latin ; *De Didone Jodelii Tragœdia ; In Petrum Ramum ;* un distique grec et latin à *Jean Lavardin,* etc., etc. Plus loin, dans le même volume, deux *Epigrammes* latines à François d'Amboise, suivies de deux *Sonnets,* dans l'un desquels il dit de cet ancien régent du collège de Navarre qu'il connaît bien la raison de l'inimitié qu'il lui porte :

Ha ! j'en sçay la raison et la diray tout bas :
C'est qu'il est entre nous un traistre et un faulx frère,
Il adhère aux Ligueurs et je leur suis contraire,
Il est mangeur d'images et je ne le suis pas.

On y trouve en outre : *Juliani et Caroli* [Lotharingii] *Apostolorum* Παράλληλα ; *Sur les Gueux de Belgique ; à Michel de L'Hopital ; Epitaphe* de ce dernier trad. en vers français, *Epigramme* latine contre Pibrac, etc. De plus, dans la Collection Du Puy, vol. 490, les *Lettres* que nous avons citées, dans le vol. 837, une petite pièce de 12 vers latins ; parmi les Mss. de la Bibl. de Leyde, n° 77, *Duo psalmi à Flor. Christiano græcis hymnis expositi ;* dans le British Museum, Mss. Burn. n°s 370, 371, *Lettres ;* dans la Bibl. de Berne, Collection Bongars, n° 141, in-fol., *Lettres* adress. à *Daniel,* avocat au parlement de Paris.

La plus grande partie des écrits de Florent Chrestien restèrent mss. entre les mains de son fils. Dans une lettre que ce dernier écrivit à *Scaliger* (Voy.

[1] Voy. ci-dessus t. III, col. 975 note 2.

le rec. de J. de Rèves), il en fait l'énumération. Outre les quelques ouvrages dont il soigna la publication après la mort de son père, on y remarque : 1° *Bacchæ et Iphigenia Taurica Euripidis*; 2° *Trachiniæ Sophoclis*; 3° *Prometheus Æschulei*, toutes quatre trad. en vers latins; 4° *Thebais Senecæ*, trad. en vers grecs; 5° *Theocriti Idyllia, ejusdem vel Simmiæ Rhodii Ara, Securis, Alæ, Ovum*, trad. en vers latins avec des annotations, cahier autogr. à la Bibl. nat. (fonds lat. n° 8182 [1]); 6° *Apollonii Rhodii Argonautæ*, trad. lat. avec notes; 7° *Iliados Homeri liber primus*, trad. en vers latins; 8° *Evangelium Lucæ et Acta Apostolorum græcis versibus cum notis*; 9° *Liber Danielis, græcis versibus*; 10° *Aliquot Psalmorum Davidis, græca paraphrasis*; 11° *Eclogæ Virgilii in græcum translatæ*; 12° *Homiliæ X Chrysostomi è græco in latinum sermonem translatæ*; 13° *Varia poëmata græca et latina*. A quoi Tessier ajoute : *Denis Alexandrin* et les *Hymnes de Callimaque* en françois. — Que sont devenues toutes ces richesses? On l'ignore. Seulement M. Weiss (Biogr. univ.) nous apprend qu'une petite-fille (?) de Florent Chrestien, Mme de La Guerche, légua plusieurs mss. de son aïeul à l'abbé Canaye, dont elle était marraine; et la même Biog. Univ., à l'article Philippe *Canaye*, dit que ces papiers ont été perdus par l'incurie de domestiques qui n'en connaissaient pas le prix.

2. CHRESTIEN (Pierre) « homme de singulière érudition [Haag, III 466], de doux esprit et de bonne vie », qui fonda l'église de Poitiers en 1555. Belleforest le dit natif du Poitou. Huet, dans ses Origines de Caen, raconte, d'après ce même historien, que Chrestien, « demeurant à Caen, fit un livre pour introduire dans son party la réitération du baptême, et que les ministres de sa religion vinrent à Paris de toutes les provinces du royaume et même de Genève en l'année 1558, et tinrent un synode, non seulement pour le règlement de leur discipline, mais encore pour condamner l'erreur de ce prédicant. » Ce livre de Pierre Chrestien nous est tout à fait inconnu ; et comme les Actes du premier synode national ne font pas la moindre mention de la condamnation d'un ouvrage semblable, nous sommes fort porté à croire que le savant évêque d'Avranches s'est rendu l'écho d'un conte inventé à plaisir. Il est inutile d'ajouter que le synode de Paris s'assembla dans un tout autre but que celui d'examiner les doctrines contenues dans ce livre, si toutefois ce livre a jamais existé. Plusieurs des faits énoncés plus haut ne concordent pas, en outre, avec ce qu'on lit dans Florimond de Ræmond. Selon cet historien, Pierre Chrestien aurait exercé le saint ministère à Poitiers avant de se retirer en Normandie. Calvin ne lui voulait pas de bien; « il souloit l'appeler le pape de Poitiers ». Son inimitié provenait, au rapport de Ræmond, de ce que Chrestien avait entre les mains une lettre de Volmar tendant à décrier le caractère de Calvin « et de laquelle il faisoit montre à cause de quelque dent de lait qu'il avoit contre lui. » La dispute alla si loin que Chrestien dut abandonner son troupeau. Il se retira à Lisieux en Normandie, « si despité et coléré qu'il fut sur le point de quitter sa tasche et se desministrer tout à fait. Toutefois depuis Calvin décédé, il retourna servir son église. » Au rapport du même historien, Pierre Chrestien fut condamné comme sacrilège, ainsi que le ministre de Lusignan, *La Barre*, par le présidial de Poitiers, pour avoir épousé une nonne qui avait jeté le voile.

CHRISTOPHE (François), ancien curé, fut ministre et prêcha la parole de Dieu à Metz de 1561 à 1568 ; en 1561 il était attaché à l'église de Magny ; on le trouve à Courcelles-Chaussy de 1564 à 1568 ; sa femme, Marie ....., lui donna quatre enfants : Samuel, 1561 ; Marie, 1562 ; David, 1564 ; Daniel, 1566. Il est encore mentionné comme ministre à Metz en 1584. Nous reparlerons de lui à l'article Des Masures. — Un autre Christophe était pasteur de Vese en

1 Le ms fr. 10138 est une chronique normande par Jean de Noyal, xive siècle, qui appartint à Chretien (voy. cet e chronique, pub. par MM. Molinier frères, introduct. p. ix): et on lit dans le Scaligerana qu'Henri IV conservait avec soin un Suetone chargé de gloses de la main de son professeur.

1596. — (Abraham), de la Brie, bonnetier, réfugié avec sa famille à Wesel en Prusse, 1700.

CHROUET (H.), pasteur. Il ne nous est connu que par le titre du pamphlet que voici : *Le noviciat réformé dressé à Aulne par H. Chrouet, ministre de Calvin, battu en ruines par A. Delva pasteur d'Aulne, contenant fondamentalement l'estat du deffi fameux ventilant entre les dits pasteurs;* Liège, 1658, 2 tom. in-12. Cet écrit renferme, dit le Catalogue (libr. Durel à Paris), des détails sur l'hist. du protest. dans les pays voisins de la Meuse.

CHUET (Pierre), « natif du petit Bornand », en Faucigny, reçu habitant de Genève, juin 1557. — (Claude), de Besançon, cordonnier, reçu *id.*, le 24 septemb. 1572 et de nouveau, 26 août 1574. — *Chuit*, famille du Chablais établie à Genève au xviie siècle. Voyez aussi Chouet.

CIBOT (Mme) envoyée au château de Guise, 1689; y est encore prisonnière en 1691 (E 3375); au château de Loches, 1692. On se décide à l'expulser, 1697 (E 3383)

Cinglade, voyez Giscart.

Cipières, voyez Savoye.

CIPRIAN, ou Cyprien, ministre qui desservait en 1571 et 1572 l'église d'Is-sur-Thil en Bourgogne, près de Dijon. A une demi-heure de sa paroisse, dans le château de Dienay, vivait une jeune veuve, noble et riche, Jeanne Leblond, déjà mère de trois enfants, qui tomba gravement malade. Le ministre du château était maître *Guérin*. Cependant Ciprian fut celui qui l'alla visiter le plus souvent, et sous ombre de lui porter des paroles de consolation, lui fit des propositions de mariage qu'elle agréa; mais ce fut malgré l'opposition de sa mère et de toute sa famille. Ciprian n'en persista pas moins dans ses projets et obtint même de la complaisance de Guérin son collègue une première publication des bans. Ce fut un scandale public. L'église consistoriale siégeant à Louhans et présidée par *Quinson*, ministre de cette ville, formula son opposition expresse et le seigneur des Barres, l'un des beaux-frères de la jeune femme ayant fait exprès le voyage de Genève pour consulter la vénérable Cie des pasteurs de cette métropole, en rapporta une lettre et un mémoire, datés du 25 mars 1572, et signés de Théod. de Bèze, J. Trembley, J. Pinault, Ch. Perrot, G. Chausse, Simon Goulart et Ant. Chauve, qui condamnaient très sévèrement la conduite du ministre d'Is-sur-Thil. Les pièces originales de cette affaire, qui montrent la rigidité apportée par l'ancienne église réformée à la police des mœurs, forment un petit dossier à la fin du t. 36 de la Collection Fontette (Mss. Bibl. nat.). — Gabriel Ciprian, « d'Avallon en Bourgogne, mercier » reçu habitant de Genève, 4 déc. 1572.

CIVILE (François de), fils d'Allonce de Civile et de Marie de Saldaigne[1] [Haag, III 467], capitaine d'une compagnie de gens de pied pendant le siège de Rouen en 1562. C'était, dit de Thou, un jeune homme vaillant et d'une santé robuste. Combattant le 14 octobre sur le rempart Saint-Hilaire, il fut atteint d'une balle qui pénétra par la joue droite dans le cou, et il tomba privé de connaissance. Il fut aussitôt dépouillé et jeté dans une fosse qu'on recouvrit d'un peu de terre. Ne le voyant pas revenir, son valet s'adressa à *Montgommery*, et ayant appris qu'il était mort, il demanda en grâce qu'on lui indiquât où son corps avait été déposé. Montgommery ordonna au lieutenant de ses gardes, Jean *de Clère* [Clairai ?] de l'y conduire. Après d'infructueuses recherches, le fidèle serviteur allait rentrer en ville, lorsque, se retournant une dernière fois, il vit briller aux rayons de la lune un petit diamant qu'il reconnut à sa forme triangulaire pour appartenir à Civile. S'étant jeté sur le corps de son maître pour l'embrasser, il s'aperçut que la vie n'était pas encore éteinte, et il le fit transporter à l'hôpital de Sainte-Claire; mais les chirurgiens refusèrent de le panser en disant qu'il était mort. Il le porta alors chez M. de *Coquereaumont* où il logeait, et à force de soins il parvint au bout de quatre jours à le ranimer. Une semaine

1 D'Aubigné l'appelle Sévile en racontant cette tragique histoire, p. 222, ed. de 1626. Elle se trouve jusque dans le Magasin Pittoresq. 1867. p. 219, à propos des Mem. de Misson. Voir aussi de Thou.

après, la ville était prise d'assaut, et le malheureux Civile jeté dans une cour où se trouvait heureusement un tas de fumier sur lequel il tomba. Ce fut seulement trois jours plus tard que M. *du Croizet*, son parent, osa le faire transporter secrètement dans une maison de campagne où il recouvra une santé si solide qu'il vécut encore plus de cinquante ans. En 1584, François de Civile était au service de la duchesse de *Bouillon* qui le députa auprès de la reine Elisabeth (*British Museum*. Cotton. librar , Galba C. VII, 301) il profita de son séjour en Angleterre pour soumettre à Leicester ses idées sur les moyens de réduire les Pays-Bas espagnols (*Ibid*. C. X, 235). En 1593, il assista à l'assemblée de Mantes. En 1606 — il avait alors 70 ans, — il fit imprimer à Paris, au rapport de l'Etoile, un *Discours des causes pour lesquelles le sieur de Civille, gentilhomme de Normandie, se dit avoir esté mort, enterré et résuscité*, réimp. par *Misson* à la suite de son Voyage d'Italie (Utrecht, 1722, 4 vol. in-8). Civile était octogénaire lorsqu'il mourut d'une fluxion de poitrine qu'il avait prise en passant la nuit sous les fenêtres d'une dame dont il s'était épris.

Il avait épousé en premières noces Jeanne *Du Moncel* qui lui donna un fils nommé Isaac. Sa seconde femme, Madelaine *de Rémon* ou d'*Alençon* le rendit père également d'un fils qui reçut le nom d'Alphonse. Ce dernier épousa Rachel *Destin* et en eut un fils nommé Pierre sieur de Villerest qui épousa Elisabeth *Lecomte de Nouant* et en eut François, né en 1645, et marié en 1675 avec Marie *de Caron*, fille de François *de Caron* et Constance de Baudan ; sa femme abjura en 1686, mais la même année réussit à gagner la Hollande où elle s'empressa de se rétracter (Arch. de l'égl. de la Haye). Le gouvernement se vengea de sa fuite en faisant enfermer son mari dans les prisons du Vieux-Palais de Rouen (M 665). François de Civile n'en mourut pas moins protestant. En 1718 lorsqu'il fut mort, la veuve rentra en France pour tâcher de recouvrer ses biens, mais comme elle ne faisait « aucun devoir de catholique », nous doutons qu'on les lui ait rendus (Tt 226).

Isaac, sieur de Saint-Mars, fils aîné de François de Civile et de Jeanne du Moncel, se maria avec Geneviève *de Roësse* qui lui donna sept fils, Isaac, François, Henri, Claude, Nicolas, Louis, sieur de Bertimont, accusé en 1684 du crime de relaps, mais mis hors de cause *quant à présent*, et Pierre, qui épousa Renée *de Garsault*. François prit pour femme Marie *Le Fèvre*, dont il eut, outre un fils mort jeune, François sieur de La Ferté qui épousa, 1669, à Charenton, Suzanne *Caron* fille du directeur général de la C^le^ des Indes-Orientales et en eut : 1° Constance, bapt. 8 fév. 1674 ; 2° Marie-Suzanne, bapt. 20 janv. 1675 ; 3° Wenceslas, né le 14 fév. 1678. On lit dans la Gazette de France du 13 janv. 1674 : « Le 8, le s^r^ de Civile, St-Mars, gentilhomme du pays de Caux en Normandie, fit abjuration du calvinisme en la chapelle de la Congrégation de la maison professe des jésuites entre les mains du père du Moncel, etc. » A la révocation, en 1686, sa femme, « Mme de la Ferté-Civile », fut enfermée dans un couvent avec ses filles, et le fils fut placé de force chez les jésuites de Rouen. Elle fit des soumissions qui lui firent rendre, en 1688, ses enfants, ses sœurs, ses neveux et nièces, mais en 1689 elle était parvenue à gagner l'Angleterre (E 3372, 74, 75).

En 1568, un *Jacques de Civile*, détenu à Rouen avec Jacques *Auber*, avocat au parlement et procureur du roi, Jean *Pinchon* et François *Le Macherrier*, avocats au bailliage, Pierre *de Cherville*, *Vyart* et Richard *Lheureux*, fut mis en liberté au mois de février par ordre du roi. A quel degré était-il parent de François de Civile? Le manuscrit (Bib. nat. fr. 16898, olim S. G. 676) qui nous a fourni des renseignements sur la descendance de ce dernier lui donne un frère cadet ; mais il l'appelle *Jean*, et nous savons par les registres de Charenton qu'il était mort jeune, en 1673.

CIZE (de), devenu, après la Révocation, officier dans l'armée anglaise, ne nous est connu que par un ouvrage qu'il a publié à La Haye, 1718, in-12, sous ce titre : *Histoire du Wighisme et du Torysme*.

CLAIRVILLE. Claude Sommain, sieur

de Clairville, était pasteur à Loudun en 1577 [Haag, III 468]. Il fut député, 1581, à l'assemblée politique de Montauban avec le ministre *de Gafinières*. La même année, le roi de Navarre lui fit annoncer par *La Graffinière* [Gafinières ?] qu'il venait de le nommer ministre de sa maison. Clairville, à ce qu'il paraît, accepta le titre, mais ne voulut point se séparer de son église [1]; car en 1587, il était encore à Loudun, et il ne profita de la faveur de *Henri*, lors du passage de ce prince dans cette ville, que pour le décider à tenir sur les fonds baptismaux le fils d'une dame *Champion*. Le roi de Navarre, qui avait pour lui beaucoup d'estime, le nomma conseiller et maître des requêtes. Ce fut en cette qualité, et non comme ministre, que sur un ordre formel du roi, Clairville fut exempté de la taille en 1594. L'année suivante, il fut député à l'assemblée politique de Saumur, qu'il suivit à Loudun, puis à Châtellerault, et qui le choisit pour un des commissaires chargés de négocier avec la Cour au sujet des sûretés réclamées par les protestants. Clairville devint ministre à Londres et y mourut en 1608 (Quick, I 252). Son zèle pour les intérêts de la Réforme l'avait rendu tellement odieux, qu'au rapport de l'historien de la ville de Loudun, « quelques catholiques, animés du fanatisme, foulèrent aux pieds, avec des imprécations affreuses, la fosse dans laquelle il avait été inhumé. » Il est évident, d'après cela, que ce n'est pas du ministre de Loudun que la Confession de Sancy parle en ces termes : « De Clairville, regrettant à la mort de s'être damné pour acquérir quelque chose, sans toutefois avoir goûté le plaisir d'en jouir. » L'annotateur a déjà fait observer que Sancy avait été mal informé de la mort et de la conversion de cet homme, ou bien qu'il y avait en ce temps-là deux Clairville. Cette dernière hypothèse est la plus probable. Nous trouvons, en effet, en 1575, un Clairville enfermé dans Lusignan pendant le siège mémorable que soutint *Frontenay*, et rien n'indique qu'il s'agisse de celui qui fut pasteur à Loudun. Plus tard, en 1579, parmi les députés des églises assemblées à Montauban, figure un Clairville, qui y avait été envoyé par la Saintonge, et qui est évidemment le même que celui dont parle Arcère, en le qualifiant de ministre de La Rochelle et en ajoutant qu'il ne faut pas le confondre avec le Clairville dont il est fait mention dans la Confession de Sancy. Sur ce dernier, point, Arcère pourrait bien s'être trompé, comme il s'est trompé en avançant que Clairville fut député à Châtellerault, en 1605, par les Eglises du Poitou. Les actes mss. de cette assemblée (Bib. nat., mss. *Brienne*, nº 222) ne font aucune mention de cette prétendue députation ; mais ceux de l'assemblée de La Rochelle parlent d'un Clairville envoyé en Angleterre, le 10 juin 1622, pour presser l'arrivée du secours.

Claude Sommain avait épousé en premières noces, en 1567, Geneviève *Ferrand* (Tt 232) et en deuxième noces une femme dont nous ignorons les noms et dont il eut deux enfants : Onésime et Anne, femme de Samuel *Guérin*, conseiller du roi et maître des requêtes de la maison de Navarre. Onésime avait vingt ans en 1619 et se disposait à aller étudier à Montauban, lorsqu'il tomba gravement malade. Durant sa maladie il avait subi des influences qui le conduisirent à une abjuration dont il a lui même fait le récit dans un petit écrit intitulé : *La cognoissance de la vérité des deux religions, représentés sous la conversion d'Onésime Sommain, fils de feu M. de Clairville ministre de la P. R. à Loudun*; Paris, R. Bugeant, 1620 ; 16 p. in-12. Le nouveau converti devint conseiller du roi et secrétaire du cabinet.

CLAMAGERAN (Isaac), propriétaire au village d'Arnaud Guilliem (paroisse de Combes, juridiction de Clairac), marié vers 1654 avec Isabeau *Chopis*, fait son testament en 1669, par lequel il lègue 10 livres au consistoire de Clairac, et à sa femme l'usufruit de ses biens qui appartiendront à son fils Jean-Isaac et à sa fille Suzanne, lorsqu'ils atteindront l'âge de vingt-cinq ans (Arch. de Lot-et-Garonne ; reg. des insinuations,

[1] On lit dans un reg. de baptêmes, à Montauban, 1582-90 fº 106 : « Du dimanche, dernier jour de mars 1585, baptême fait par M. de Clairville, ministre du Roy de Navarre. » (Nicolas)

B 86). Cette famille figure fréquemment dans les registres de l'état civil protestant conservé aux archives municipales de Clairac, qu'il ne nous a pas été donné de consulter. Nous avons eu l'occasion de la mentionner ci-dessus, t. III, col. 748, à l'art. *Barthélemy de Carbon.* C'est à elle qu'appartiennent M. Félix Clamageran, vice-consul de France à Rosas, et M. Jean-Jules Clamageran, né à la Nouvelle-Orléans en 1827 (fils de Pierre-Hippolyte Clamageran, né à Bordeaux en 1781), avocat à la cour de Paris, adjoint au maire pendant le siège de 1870, puis conseiller municipal, conseiller d'Etat et sénateur élu par le Sénat le 7 décembre 1882. Il est l'auteur de diverses études de droit, d'économie politique et d'histoire : *Traité du louage d'industrie, du mandat et de la commission*, in-8, 1856 ; — *Histoire de l'impôt en France*, 3 vol. in-8, 1867-76 ; — *Souvenirs du siège de Paris*, 1872 ; — *la France républicaine*, 1873 ; — *l'Algérie*, 1874-1883 ; — *Les résultats du travail national*, 1880. — Longtemps président de l'union protestante libérale de Paris, M. Clamageran a publié aussi quelques écrits d'histoire religieuse contemporaine : *De l'état actuel du protestantisme en France*, 1857 ; — *Le matérialisme contemporain*, 1869.

CLAPARÈDE, famille originaire de Pompignan près St-Hyppolite (Gard), adonnée alors à un commerce très répandu dans cette contrée, le commerce de la laine, et qui devenue prospère, d'abord à Montpellier, puis à Nimes, était parvenue dans cette dernière ville, vers l'époque de la Révocation, aux dignités municipales. = *Armes* : d'azur au chevron d'or accomp. de 2 roses d'argent et en pointe d'un oiseau posé sur 3 copeaux de montagne, avec un chef de gueules à 3 étoiles d'argent.

D'autres Claparède [1] protestants se trouvent à Treviez près Montpellier en 1581, et plus tard à Ganges ; mais nous ne savons rien sur eux, si ce n'est que les derniers se réfugièrent, à la Révocation, à Neuchâtel en Suisse, où ils acquirent la bourgeoisie, 1710. Rentrée de nos jours en France, cette famille est actuellement fixée à St-Denis, près Paris.

Dès les premiers temps de la Réformation, des Claparède, sinon précisément ceux de Pompignan, embrassèrent la nouvelle interprétation de la foi religieuse. Le premier pasteur de Montpellier Jean *Chassanion*, dont nous avons parlé ci-dessus (col. 76), baptisa, 8 fév. 1562, la fille d'un Claude Claparède, et la même année se rencontre dans les registres de son église la mention d'un Jacques Claparède et d'un Daniel fils d'Antoine. Vingt ans plus tard, les Claparède de Pompignan étaient établis à Montpellier ; cette identité d'habitation jointe à la similitude des prénoms dans les deux groupes nous portent à croire que tous deux appartenaient à une même famille. Le registre nº 1 des mariages de l'église réf de Montpellier constate au 12 mai 1585, celui de FULCRAND fils d'Antoine avec, Louise, fille de Guillaume Claparède et veuve d'un protestant d'Avignon, Jacques *Dufour.* Fulcrand continua le commerce paternel à Montpellier, ainsi que son fils PIERRE né en 1595 et les deux fils de celui ci, FULCRAND né en 1620 et CLAUDE né en 1623. Mais ce dernier le transporta à Nimes avec son frère JACQUES, de onze ans plus jeune. Là ils devinrent rapidement des plus notables commerçants de la ville ; l'aîné entra au Consistoire en 1663 et fut élu 2e consul (La charge de 1er consul n'était pas accessible aux protestants) en 1672. A peine ses fonctions expirées, il mourut, 5 fév. 1673, laissant de sa première femme, Judith *Michelin*, de Nimes, un seul fils, CLAUDE, que nous suivrons tout à l'heure. Il avait épousé en deuxième noces, Suzanne *Guiraud* ou de Guiraud, belle-sœur de M. d'*Albenas*, viguier de Nimes (voy. I col. 84). La révocation de l'édit de Nantes vint frapper et disperser ces utiles et paisibles citoyens. L'aîné, Fulcrand, demeura à Montpellier et y continua la famille, ce qu'il prouve qu'il se résigna à subir l'abjuration; mais nous trouvons aux Archiv. nat. (E 3507)

[1] *Clapas*, dans la langue romane, signifiait pierre, rocher ; *Claptera*, *Clapairada*, en patois languedocien actuel *Claparedo*, est un champ ou se trouvent de petits monticules de pierres. Voy. le glossaire de Du Cange et le dictionn. de Sauvages. Il y a dans le Gard et l'Herault plusieurs localités du nom de Claparède, La et Les Claparèdes.

la mention d'une demoiselle Claparède mise par lettre de cachet au couvent du Verbe-incarné d'Anduze, en 1746, ce qui prouve que les membres de la famille restés en France y persévéraient, secrètement ou non, dans les sentiments de leurs pères. Cependant deux filles de Fulcrand émigrèrent à Genève, et son fils aîné, Pierre, alla s'établir à Magdebourg où il porta son industrie, la fabrication de la laine. Jacques, le frère du consul Claude, qui l'avait remplacé au consistoire de Nîmes, porta de même son établissement à Hambourg, et Claude leur jeune neveu, fils de Judith Michelin, chercha son refuge à Genève.

Claude Claparède [Haag, III 468] n'avait pas 24 ans lorsqu'il abandonna sa patrie pour servir Dieu selon sa conscience. Ses biens furent confisqués à l'exception d'une somme de 80,000 livres qu'il réussit à sauver. Il se retira d'abord à Lausanne où, à deux reprises, il fit partie de la direction des réfugiés français, puis, dès 1691, se fixa à Genève avec sa belle-mère et ses sœurs. Claparède reçut un peu plus tard de l'électeur de Brandebourg le titre de conseiller. Il épousa à Genève, en 1692, Catherine *Dubois*, née à Orange en 1667, fille de Charles *Dubois*, sieur de Queyradel, et de Jeanne *de Drévon*, dont les deux frères, Paul et Louis de Drévon, étaient l'un et l'autre conseillers au parlement d'Orange. Claude Claparède mourut en 1737, laissant cinq enfants : 1° JEAN-LOUIS, pasteur en Hollande, où il desservit successivement les paroisses de Vorbourg, Bréda et Maëstricht; — 2° HENRI-CLAUDE ; — 3° JACQUES, qui suit; — 4° FRANÇOIS, mort en 1775, sans enfants de Jeanne-Marianne *Caminada ;* — 5° PHILIPPE-MARTHE, femme de Jean-Antoine Lullin.

Jacques, né en 1696, reçu bourgeois de Genève en 1724, remplit à Satigny les fonctions pastorales jusqu'en 1736 où il donna sa démission. Il mourut en 1747. Du mariage qu'il avait contracté, en 1726, avec Anne-Madelaine *Guainier*, cousine-germaine du célèbre *Necker*, naquirent trois fils : DAVID, CLAUDE-PHILIPPE et JEAN-LOUIS.

Né en 1727, David Claparède étudia la théologie et fut reçu ministre en 1751. En 1757, il concourut pour la place de professeur des belles-lettres avec Gédéon *Le Cointe*, qui l'emporta sur lui. L'année suivante, il fut nommé ministre du village de Jussy. Choisi, en 1761, pour pasteur de la ville, il donna sa démission en 1790, et ne conserva que la chaire de professeur de théologie, qu'il occupait depuis 1763. Il mourut en 1801. On a de lui :

I. *Mundus christianismi vindex ;* Gen., 1750, in-4.

II. *Considérations sur les miracles*, (en réponse aux objections de J.-J. Rousseau); Gen., 1765, in-8; trad. en allem. par Gesner, Zurich, 1771, in-8. et en anglais.

III. *De mundi creatione et interitu ;* Gen., 1765, in-4.

IV. *Dissert. theologica de authentiâ librorum sacrorum N. T. ;* Gen., 1767, in-4.

V. *Dissert. critica de veteris Palestinæ amplitudine et fertilitate ;* Gen., 1769, in-4.

VI. *De diversarum linguarum origine juxtà Mosem ;* Gen., 1776, in-4.

VII. *Brevis et pacifica dissert. de dæmoniacis ;* Gen. 1777, in-8.

VIII. *Quatuor disquisitiones de Mose sanitati civium providente ;* Gen., 1780-83, in-4.

IX. *Duæ meditationnes de terræ motibus philosophicè et theologicè conspectis ;* Gen., 1784, in-4.

X. *Disquisitio theologica de dono linguarum;* Gen. 1785, in-4.

XI. *De origine mali ;* Gen., 1786-90, in-4.

XII. *De Dei existentiâ ;* Gen., 1787, in-4.

XIII. *De magno revelationnis momento, pars. I et II ;* Gen., 1792, in-4.

XIV. *Thesis theologica pro christianismo inefficaciæ non accusando ;* Gen., s. a., in-fol.

XV. *Sermons sur divers textes de l'Ecriture Sainte ;* Gen., 1805, in-8. — Ouvrage publié par Jean-Louis-René Claparède qui y joint une intéressante préface.

« Il faudrait, dit Sénebier, joindre à cela plusieurs excellents Mémoires composés pour la compagnie des pasteurs, le consistoire et l'académie. » Quérard ajoute que David Claparède a trad. pour la Bible de Genève les psaumes et les livres prophétiques.

De son mariage avec Anne Gallatin, David Claparède n'eut qu'une fille qui épousa Jean-Louis-René, son cousin-germain.

Son frère Claude-Philippe, né en 1731, ami intime de Necker, membre des Conseils et du gouvernement de Genève, mourut en 1803 laissant de sa femme Michée-Eve Calandrini, qu'il avait épousée en 1758 : 1° Jean-Louis-René, qui suit ; — 2° Jeanne-Michée, née en 1760 femme de Jean-Antoine Lullin ; — 3° Jean-Antoine, né le 8 août 1764, président du Tribunal civil, marié, 13 juin 1795, avec Alexandrine-Jeanne-Antoinette Dunant, mort le 19 fev. 1820, laissant une fille unique, Elisabeth-Philippine, né en 1798, qui épousa Jacques-Augustin Galiffe.

Né le 28 mars 1759, Jean-Louis-René remplit les fonctions, d'abord de magistrat genevois en 1790, puis de magistrat français jusqu'en 1814, et redevint juge à la cour principale de Genève de 1815 à 1837, date de sa mort. Il avait épousé, 1790, sa cousine-germaine Renée qui le rendit père de sept enfants : 1° Charles-Claude, né en 1793, auditeur ; — 2° Anne, femme du pasteur François De Fernex ; — 3° Jean-Louis qui suit ; — 4° David, né en 1798, auditeur ; — 5° Eveline, femme de Jean Mussard ; — 6° Antoine, né en 1801, juge à la cour de justice ; — 7° Jacques né en 1809, ministre, chapelain de l'hôpital, 1849-79.

Le troisième fils du pasteur de Satigny, Jean-Louis, entra dans les conseils de Genève en 1770 et rendit en diverses circonstances des services importants à son pays. Il mourut sans laisser d'enfants de sa femme Elisabeth *Fusier-Cayla* qui descendait comme lui d'une famille de réfugiés.

L'autre Jean-Louis, deuxième fils de Jean-Louis-René, fut successivement pasteur à Lyon, 1821-1827, puis à Chancy (Genève) 1833-43. Il épousa Amélie-Susanne *Perdriau* et en eut six enfants, dont deux fils se sont fort distingués dans les lettres et les sciences : 1° Antoine-Théodore, né en 1828, consacré au ministère évangélique, déc. 1850, et auteur à cette occasion, d'une thèse remarquable intitulée : *De la réaction catholique pendant la 2e moitié du XVIe siècle*. Il exerça les fonctions pastorales à Jussy, à Clermont-Ferrand, puis à Chancy, de 1856 à 1861, et devint ensuite à Genève chapelain des prisons. Il a été longtemps un des membres les plus actifs de la société genevoise des protestants disséminés en France et plusieurs fois président de la Soc. d'histoire et d'archéologie ; on lui doit de très bons travaux historiques, notamment une *Histoire des Eglises réformées du pays de Gex*, 1856, in-8 ; 2° Antoine-René-Edouard, né en 1832, naturaliste éminent professeur de zoologie (1862) à l'acad. de Genève et auteur d'importantes et curieuses études microscopiques sur la formation et la fécondation des œufs chez certains vers, 1859 ; sur les infusoires et rhizopodes, 1858-61 ; sur les annélides, etc., observées aux Hébrides, 1861 ; sur l'évolution des araignées, 1862 ; sur la circulation du sang chez les aranées, 1863 ; etc. Une mort prématurée est venue malheureusement interrompre ses travaux, à Sienne, le 31 mai 1871.

Cette honorable famille, représentée aujourd'hui par un grand nombre de jeunes rejetons, a suivi le bon exemple dont nous avons parlé ci-dessus, t. II, col. 891, en célébrant par une fête intime (24 juin 1874) le 150e anniversaire de son admission à la bourgeoisie genevoise et en consacrant ce souvenir par l'impression d'un petit volume d étude historique et généalogique qu'elle a intitulé : *A propos d'un anniversaire* ; Genève, Fick, 1874 ; 144 pag. in-12 avec 1 carte et 1 pl. de fac-simile d'écritures diverses.

CLAPIER (Etienne) de Pragelas, étudiant en théologie à Genève (Step. Claperius pratalgidensis) 1624. — (Alexandre de) seignr de Collongues d'Aix en Provence, capitaine en France, puis en Prusse, réfugié à Francfort-sur-l'Oder, vers 1700. — François *Clapiès*, lieutenant en Hollande 1700. — Louis *de Clapiès*, capitaine dans l'armée hollandaise, 1728 ; colonel, 1742. Voy. Claris, col. 395, lig. 34.

CLARENC (David), originaire de Puylaurens, étudiait la théologie à Genève en 1710. Plus tard, il fut pasteur à Bernau, en Prusse. — Son neveu

Daniel, naquit aussi à Puylaurens, en 1723, de Samuel Clarenc et de Marie fille de Jean *Descazals* chirurgien. A l'âge de treize ans, le jeune Daniel fut obligé de se réfugier auprès de son oncle afin de se soustraire aux vexations que le curé de sa paroisse exerçait contre sa famille à son sujet. Le trouvant joli enfant, ce curé voulait qu'il servît la messe. Daniel fit de bonnes études théologiques, prêcha avec succès dans les églises françaises de Berlin et de Hambourg, mais il abandonna la chaire de bonne heure. En 1747 il avait accepté la place de gouverneur du fils de M. de Brandt, ministre d'Etat en Prusse. Quatre ans plus tard, il passait en Angleterre où il fut présenté à la princesse de Galles qui lui fit le meilleur accueil. De là, attiré par ses amis J.-J. *Rousseau* et Grimm, il arrive à Gotha comme précepteur d'un des jeunes princes dont il devint le conseiller intime. Fort apprécié à la cour de Saxe, il y était encore en 1786 et y resta probablement jusqu'à sa mort. — Le frère aîné de Daniel s'appelait Jean. Refugié en Amérique, il était chirurgien à Paramaribo en 1748. Un autre de ses frères, Samuel, était militaire en Allemagne lorsqu'il reçut un coup de carabine qui nécessita l'amputation de sa jambe gauche. De leurs sœurs restées en France, Marie, avait épousé Paul *Madière*; Marianne, Jean *Batut*; Jeanne, Philippe *Gaillard*; et Anne était recherchée en mariage par M. *de Montbartier* en 1751. Plusieurs autres membres de cette famille habitaient encore Puylaurens au siècle dernier; un Samuel Clarenc (frère de Daniel peut-être) signe comme témoin presque tous les actes contenus dans les registres de l'état civil des protestants du désert de 1744 à 1780.

Lettres mss. de Clarenc; — Reg. du Désert. (Pradel)

CLARENCE, ministre à la Rochelle, célèbre plusieurs baptêmes à la Jarne, en 1772 et 1775 (H. Bastard). — Anne veuve d'Isaac *Clarenceau*, de Dieppe, 64 ans, assistée à Londres avec son petit-fils, 1706.

CLARENS (Claude de), originaire de Lyon, épousa vers 1550 Marguerite Pérouse, dame du Valgodemar. De lui sortirent deux branches, l'une catholique, l'autre protestante. Baltazard de Clarens fut le chef de la branche protestante; il servait comme capitaine sous les ordres de Gouvernet dans les baronnies, et de 1580 à 1600 il acquit un certain nombre de terres : celles de Souville dans le Trièves, de Châteauneuf-de-Chabre (canton de Ribiers) et partie de celle d'Upain (canton de Laragne). René son fils était seigneur de Pragautier. Jeanne sa fille, dame de Souville, épousa le capitaine protestant César de *Bardounèche* [1] = *Armes* : de sinople à l'aigle éployée d'argent, becqué et membré de gueules. (Roman)

CLARION (Antoine) d'Alais, élève du collège d'Anduze, 1663; proposant en 1670 et 1671, fatigue le consistoire d'Alais de ses demandes de secours et des marques d'un caractère difficile (reg. du Consist. d'Alais, 16 sept. et 20 déc. 1671); consacré en 1675; ministre chez M. de la Calmette, 1675-77; chez M. de S.-Privat, 1677-78; ministre de l'église de Graissesac, 1681; réfugié à Lausanne, 1688 (*Bull.* IX, 152); élu dans cette ville membre de la direction des pauvres, 1er oct. 1689 et années suivantes, tombe malade et est lui-même assisté, 1693-95. Il perd à Lausanne deux fils : en 1690, Scipion âgé de 7 ans; en 1692, Antoine âgé de 10 ans. Mlle Clarion, sa sœur probablement, est nommée, 20 juil. 1694, inspectrice de l'hôpital. Encore assisté le 30 mai 1700; « M. Clarion est dans la dernière misère », dit le registre. Le 24 août 1702, il écrit de Berne, à la direction qu'il a l'intention d'y rester et demande une « attestation ». Réponse : « Pensant qu'il ne nous appert pas d'aucune réconciliation entre lui et les personnes avec lesq. il a eu des contestations si animées que tout le public en a été scandalisé... nous croirions agir contre l'usage de nos églises, contre les ordres de notre discipline et contre les mouvements de notre conscience, si nous avions une complaisance de cette nature. Quant à M. son fils, puisque MM. les grands ministres l'ont reçu à la paix de l'é-

1 Voy. ci-dessus t. I, col. 817.

glise, ils peuvent lui donner une attestation; et quant à Mme sa femme [Mlle *Devèze*], si elle en désire une en son particulier nous sommes prêts à la lui donner ». — (Daniel) fils du précédent fut élevé de force chez les Jésuites, mais il réussit à leur échapper et vint à Genève « pour se perfectionner dans la prédication », avec une assistance des pasteurs et de la Bourse françoise; il fut admis à Basle, 1705, au saint ministère; pasteur à Breda de 1710 à 1757. — (Antoine), pasteur à Haarlem, 1703; à Utrecht, à Delft; à Dordrecht en 1753. — (Robert-Charles), officier dans l'armée hollandaise, 1754-58.

1. CLARIS, de Quissac [Haag, III 470], prophète de la troupe de *Cavalier*, célèbre surtout par une aventure assez étrange qui nous semble parfaitement caractériser le fanatisme des Camisards, en même temps qu'elle nous fait connaître en partie les moyens employés par les chefs pour dominer la multitude. Par ce double motif nous la rapportons textuellement d'après le Théâtre sacré des Cévennes.

« Un jour que Cavalier avoit fait une assemblée, joignant les tuilleries de Cannes proche de Sérignan, après les exhortations, la lecture et le chant des pseaumes, Clary qui avoit reçu des grâces excellentes, et dont les révélations fréquentes étoient avec celles de Cavalier les guides ordinaires de la troupe camisarde, fut saisi de l'Esprit au milieu de l'assemblée. Ses agitations furent si grandes que tout le monde en fut extrêmement ému. Lorsqu'il commença à parler, il dit plusieurs choses touchant les dangers auxquels les assemblées des fidèles se trouvoient ordinairement exposées, ajoutant que Dieu étoit celui qui veilloit sur elles et qui les gardoit. Ses agitations augmentant, l'Esprit lui fit prononcer à peu près ces mots : Je t'assure, mon enfant, qu'il y a deux hommes dans cette assemblée [Jacques *Durand* de Sainte-Théodorite et *Bos*, dit le chasseur, de Sérignan], qui n'y sont venus que pour vous trahir; ils ont été envoiés par vos ennemis pour épier tout ce qui se passe entre vous et pour en instruire ceux qui leur ont donné cette commission; mais je te dis que je permettrai qu'ils soient découverts, et que tu mettes toi-même la main sur eux. Tout le monde étoit fort attentif à ce qu'il déclaroit, et alors ledit Clary, étant toujours dans l'agitation de tête et de poitrine, marcha vers l'un des traîtres et mit la main sur son bras. Cavalier aiant vu cela, commanda à ceux qui portoient des armes, d'environner l'assemblée de telle manière que personne n'en pût échapper. L'autre espion qui étoit à quelque distance, fendit la presse à l'instant et vint auprès de son camarade se jetter aux pieds de Cavalier, en confessant sa faute et demandant pardon à Dieu et à l'assemblée; l'autre fit la même chose, et tous deux dirent que leur extrême pauvreté avoit été cause qu'ils avoient succombé à la tentation, mais qu'ils s'en repentoient avec amertume, et qu'ils promettoient qu'avec l'assistance de Dieu, ils seroient à l'avenir fidèles, si on leur vouloit donner la vie.

» Cependant Cavalier les fit lier et commanda qu'on les gardât. Alors l'inspiration de Clary continuant avec de grandes agitations, l'Esprit lui fit dire à fort haute voix que plusieurs murmuroient sur ce qui venoit d'arriver, comme si la facilité et la promptitude avec laquelle les deux accusés avoient confessé étoit une marque qu'il y avoit eu de l'intelligence entre Clary et eux, pour supposer un miracle. O gens de petite foi! dit l'Esprit, est-ce que vous doutés encore de ma puissance, après tant de miracles que je vous ai fait voir? Je veux qu'on allume tout présentement un feu, et je te dis, mon enfant, que je permettrai que tu te mettes au milieu des flammes, sans qu'elles aient de pouvoir sur toi.

» Sur cela, le peuple s'écria, particulièrement les personnes qui avoient murmuré : Seigneur, retire de nous le témoignage du feu! Nous avons éprouvé que tu connois les cœurs. Mais comme Clary insista avec des redoublements d'agitation de tout son corps, Cavalier, qui ne se pressoit pas trop dans une affaire de cette conséquence, ordonna enfin qu'on allât chercher du bois sec pour faire promptement du feu. Comme il y avoit tout auprès de là des four-

neaux à tuile, on trouva dans un moment quantité de branches sèches de pin et de cet arbrisseau piquant qu'on appelle en Languedoc argealas. Ce même bois mêlé de grosses branches, fut entassé au milieu de l'assemblée, dans un endroit un peu bas, de sorte que tout le monde étoit élevé tout autour. Alors Clary, qui avoit ce jour-là une camisole blanche, se mit au milieu du tas de bois, se tenant debout, et levant les mains jointes au-dessus de la tête, il étoit toujours dans l'agitation et parloit par inspiration. Toute la troupe en armes environnoit l'assemblée entière, qui étoit généralement en pleurs et en prières, les genoux en terre, faisant un cercle à l'entour du feu. La femme de Clary étoit là qui faisoit de grands cris. Chacun le vit, au milieu des flammes qui l'enveloppoient et qui le surmontoient de beaucoup. Il ne sortit du milieu du feu, que quand le bois eut été tellement consumé qu'il ne s'éleva plus de flammes. L'Esprit ne l'avoit point quitté pendant ce temps, qui fut d'environ un quart d'heure, et il parloit encore avec sanglots et mouvemens de poitrine, quand il fut sorti. Cavalier fit la prière générale pour rendre grâces à Dieu de la grande merveille qu'il avoit daigné faire, pour fortifier la foi de ses serviteurs. Je fus des premiers à embrasser le digne frère Clary et à considérer son habit et ses cheveux, que le feu avoit tellement respectés qu'il étoit impossible d'en apercevoir aucune trace. »

Quelque extraordinaire que cet événement paraisse, il n'en est pas moins réel; seulement Claris ne séjourna pas dans le feu, mais il y rentra à deux reprises, et il n'en sortit pas aussi intact que le rapporte le Théâtre sacré des Cévennes. Il se brûla au bras assez fortement pour être obligé de se faire panser à Pierredon, circonstance qui doit redoubler l'étonnement, puisqu'elle prouve que le prophète s'exposa loyalement à l'action de la flamme. Un homme capable d'un pareil dévouement ou d'une aussi sublime folie, devait certes être animé du plus grand zèle pour la cause qu'il défendait. Aussi, loin d'imiter les autres chefs cévenols dans leur défection, il resta inébranlable dans son refus de tout accommodement, préférant à l'exil une vie pleine de privations et de dangers au milieu de ses montagnes natales. Son ami *Montbonnoux* voulut partager son sort. « Ils erroient continuellement d'un lieu à l'autre, dit Court; les bois, les cavernes, les trous des rochers étoient leurs retraites : ils ne paroissoient que dans la nuit, et seulement pour changer de gîte ou pour se procurer quelque subsistance, dont ils étoient quelquefois privés plusieurs jours de suite. Aussitôt qu'ils avoient attrapé quelques petites provisions, ils se sauvoient comme des renards dans leurs tanières : ils avoient grand soin d'en fermer les ouvertures, et les choisissoient dans des lieux si périlleux, si escarpés et si cachés, qu'eux seuls pouvoient y aborder ou les trouver. Quand une fois ils y étoient, ils n'en sortoient plus que par la faim la plus pressante. Ils ne s'éloignoient jamais tant soit peu de leurs tanières qu'il ne leur arrivât quelque aventure fâcheuse. » Plus d'une fois ils faillirent tomber entre les mains de leurs ennemis et n'échappèrent que par des prodiges de courage, d'adresse ou de ruse. Telle fut la vie que ces deux intrépides camisards menèrent, non pas pendant des mois, mais pendant des années, dans l'attente de jours meilleurs.

La conspiration ourdie par *Boaton* sembla promettre un terme à leurs misères. Ils y entrèrent avec enthousiasme et se rendirent à Montpellier pour attendre le jour où le soulèvement devait éclater; mais la conspiration fut découverte, comme nous l'avons rapporté ailleurs (t. II, col. 638-42). Les deux amis durent leur salut à un cabaretier qui les cacha derrière un tas de bois dans la salle même des buveurs. Dès que les portes de la ville furent ouvertes, ils se hâtèrent de regagner les Cévennes sous un déguisement. Furieux de ce qu'ils lui avaient échappé, Basville mit leurs têtes à prix, et les périls des deux prophètes s'accrurent de ceux que leur faisait courir une hideuse cupidité. Dans cette extrémité, ils prirent une résolution terrible, celle de faire

justice eux-mêmes des traitres qui vendaient leur sang. De cruelles représailles épouvantèrent les délateurs et les rendirent plus timides. Cependant Claris fut enfin surpris au mas de Couteau, le 17 oct. 1710. Il s'élança par une fenêtre, le pistolet au poing, mais il fut blessé et fait prisonnier. Conduit à Montpellier, il fut condamné à la roue et mourut en héros, le 25 octobre.

2. CLARIS (Barthélemy), un des plus courageux, des plus actifs et des plus distingués pasteurs du désert [Haag, III 472] dans la première moitié du xviiie siècle. Né en 1697 à Lussan, Claris prit de bonne heure la résolution de consacrer sa vie au service des *églises sous la croix*. Après avoir exercé, pendant quelque temps, les fonctions de prédicateur, sans autre vocation que son zèle, il se rendit en Suisse pour recevoir l'imposition des mains. En 1728, il accompagna *Court* dans sa tournée pastorale. Quatre ans plus tard, dans la nuit du 23 au 24 août 1732, il fut arrêté à Foissac (Bibl. de Genève, mss. *Court*, Correspond. 1732-33) chez un nommé *Jacques Puget*, qui fut lui-même condamné aux galères perpétuelles pour lui avoir donné asile, et il fut conduit dans les prisons du château d'Alais par un détachement de soldats sous les ordres d'un officier protestant appelé *Clapiès*. En présence du sort qui l'attendait, il conserva cette sérénité que la foi seule donne, et dès le 2 sept., il écrivit à ses collègues, pour leur faire ses adieux, une lettre pleine d'une admirable résignation chrétienne. A la suite d'un long interrogatoire, publié en partie dans l'Histoire des églises du désert, il fut condamné à mort; mais il trouva le moyen de se soustraire au gibet. Secondé par le menuisier *Roche* et son beau-frère *Théron*, ainsi que par Madelaine *Fontane*[1], sa compagne de captivité, il réussit à se procurer un ciseau en fer au moyen duquel il souleva une dalle de sa prison; puis il descendit au rez-de-chaussée, rompit ses fers, monta sur le toit du château, et se suspendant à une corde qu'on lui jeta du dehors, gagna le pied du rempart, sans être aperçu par les sentinelles. Toutes les recherches pour le reprendre furent inutiles. Il continua à exercer son ministère dans le bas Languedoc, où il avait pour collègues, en 1733, *Roux* et *Rivière*, et il termina paisiblement ses jours au mois de déc. 1748. Un signalement de police le dépeint en ces termes : « Il est natif du lieu de Lezan à 2 heures d'Alais et d'Anduze, fils d'un cordonnier du même nom, qui réside à Lezan; il est âgé d'environ 38 ans; il a le visage rond et gros, les yeux enfoncés et noirs, les sourcils gros et noirs; portant perruque, les dents blanches et belles, le nez très camard, gros dans sa taille qui est de 5 pieds quelques lignes; la jambe belle et bien faite, boitant un peu du côté droit, fort velu sur le corps et sur les bras. » (*Bull.* XIX 367.) — Claris n'a rien publié; mais on trouve dans la Corresp. de Court un grand nombre de lettres écrites par lui au *restaurateur des églises*. La plus intéressante est celle où il raconte son arrestation (voy. *Bull.* XI, 81 et 98).

1 Peut-être celle indiquée ci-dessus col. 99, note.

3. CLARIS (de), famille d'hommes de loi et, au xviiie siècle, d'hommes d'épée, de la ville de Sauve (Gard). = *Armes* : d'argent à l'aigle éployée de sable, regardant un soleil d'or posé sur chef d'azur [Haag, III 473].

I. Gilles de Claris, fils d'André bachelier en droit, épousa en 1562 Jeanne d'*Amalric* fille de noble Guill. d'*Amalric* sr de Loubière, habitant de Durfort, alliance qui fait déjà présumer (voy l'art. Amalric) de l'attachement des Claris à la Réforme. Gilles et sa femme eurent cinq fils et deux filles, savoir : Jean, Pierre, André, Antoine, Jacques, Isabeau et Charlotte. L'aîné, Jean, mourut en 1613 sans postérité; Pierre, notaire royal à Sauve, marié en 1623 à Suzanne *Privalde*, mourut en 1646, laissant 5 enfants dont l'aîné, Jean, appelé dans les actes (Carrés d'Hozier, vol. 189, p. 150) « Monsieur maistre Jean de Clary docteur et avocat de la ville de Sauve » épousa Marie *de Pize* et en eut deux fils : Jacques et Marc-Antoine. Ce Jacques, aussi mr et maitre, docteur et avocat de Sauve, plus tard seigneur de Florian, épousa, 29 déc. 1671, Marguerite *Fizes*; 2o en décemb. 1685, Marie

Arnaud, de Calvisson, et subit, lors de la Révocation, la triste nécessité d'abjurer la foi jusque-là professée par sa famille, mais en y ajoutant l'aggravation, heureusement rare, de se prêter avec une complaisance intéressée aux plus basses manœuvres des fonctionnaires chargés d'exécuter contre les protestants les volontés du Roi. Il consentit à dissimuler sa conversion pour mieux espionner ses anciens coreligionnaires. C'est ce que démontre la pièce suivante (tirée des Carrés d'Hozier) en date du 30 mars 1690 :

Ordonnance rendue à Alais le 30 mars 1690 par M. de Lamoignon Intendant en Languedoc par laq. vu la requeste présentée par noble Jacques de Clary, seigneur de Florian, expositive que s'étant présenté au mois de septemb. 1685 a M. d'Aguesseau pour lui témoigner le désir qu'il avoit de se convertir à la religion catholique ap. et rom., ledit s^r d'Aguesseau espérant de pouvoir retirer quelque avantage pour le service du Roy et pour le bien de la religion même, avoit obligé le supliant de ne point faire abjuration, afin qu'étant par là moins suspect a ceux de la religion prétendue réformée de la ville de Sauve et autres lieux des environs, il pût continuer de donner des avis sur ce qui se passoit dans ces lieux, ce qui étoit signifié par le certificat dudit s^r d'Aguesseau ; en suite de quoi le supliant avoit fait son abjuration dans le mois d'avril 1686, entre les mains de M. l'Evêque de Montpellier, dont il rapportoit aussi le certificat ; sur quoi il requéroit être déclaré exempt de toute contribution faite sur les nouveaux convertis. Ledit s^r Intendant, vu les dits certificats, décharge le supliant de toutes contributions faites sur les nouveaux convertis depuis le mois de septembre 1685, atendu sa conversion et fait déffenses à tous les consuls et autres de le comprendre à l'avenir dans aucune contribution. Cette ordonnance signée de Lamoignon et plus bas : Par monseigneur, Lesellier.

Jacques eut de sa première femme, Marguerite Fizes, trois fils dont l'aîné, Jean, né en 1674, suivit les traces de son père ; volontaire dans les milices provinciales à l'âge de 18 ans, il passa dans un régiment de cavalerie où il devint capitaine en 1697. La généalogie présentée plus tard par la famille à M. d'Hozier continue : « Il servit aussi contre les rebelles des Cévennes qui par ressentiment brûlèrent son château de Florian et ravagèrent ses troupeaux et ses récoltes ; il prit ensuite le parti de la robe et fut nommé le 3 avril 1700 conseiller honoraire en la sénéchaussée et siège présidial de Montpellier. » Jean fut marié deux fois : 1° 8 juill. 1697, avec Françoise de Molles ; 2° 28 juill. 1707, avec Marie Madel. de Perduix, et il eut de ces deux unions 16 enfants, dont 13 du second lit, parmi lesquels 5 filles qui moururent religieuses dans divers couvents et un fils François, de Claris de Florian, lieutenant de cavalerie, qui ayant épousé, 3 juin 1752, Gilette Salgues, en eut trois fils dont l'aîné Jean-Pierre, fut Florian, célèbre et gracieux fabuliste (1755-94). Le second fils de Jacques de Claris et de Marguerite Fizes, Marc-Antoine, mourut à Bayonne, étant officier dans l'armée. Le troisième, Pierre, eut un sort singulier. Son père l'avait destiné à l'état de prêtre catholique et, en effet, il obtint tout jeune le prieuré de St-Jean-de-Crieulon près Sauve [Haag, III 473] ; mais il abjura le catholicisme en 1716 et rentra dans le sein de l'église protestante que ses ancêtres avaient abandonné. Retiré à Londres, il fut nommé ministre de la Patente, et il épousa en 1717 Marie *Coyer*. Nous ne connaissons de lui qu'un seul ouvrage imprimé sous ce titre : *Lettres de M. de Claris, ci-devant prieur de l'église de Saint-Jean de Criolon, dans le diocèse de Nismes, à Mgr de Nismes son évêque et aux fidèles de l'église de Criolon sur son changement de religion. Août* 1716. Il mourut vers 1738. « C'étoit, dit Court, un homme plein de zèle et éclairé. Il avoit paraphrasé les Pseaumes en vers françois et composé des Cantiques sur des passages de l'Ecriture, et il les faisoit chanter à ses paroissiens dans son église de Criolon. » Dans une longue lettre qu'il écrivit à Court en 1721, Claris parle des lettres qu'il venait de faire imprimer en faveur des protestants de France ; il s'agit sans doute de l'ouvrage cité plus haut, dont nous ignorons le millésime et le format.

II. Une autre branche de la famille de Claris, dont le chef prit dans le courant du XVIIe siècle, le titre de seigneur de St-Martin, se montra plus

constante dans son attachement à la réforme. Son auteur fut Jacques, cinquième fils de Gilles de Claris et de Jeanne d'Almalric. Il était notaire royal à Sauve, et nous a laissé un livre-de-raison (transcrit aux Carrés d'Hozier, vol. 189) dans lequel il mentionne son mariage, 19 juin 1616, avec d[lle] Catherine fille de Melchisedec *Gabourde*, et la naissance de neuf enfants qu'il eut d'elle, du 5 mars 1617 au 22 mai 1634, lesquels furent baptisés à Sauves, par les ministres *Boni* [1], *Rossel*, *Falguerolles*, *Guichard* et *Barbut*. Il mentionne aussi dans ce livret la mort de son père, 16 juill. 1618; de sa mère d[lle] Jeanne d'Amalric, 1623; de son beau-père, 5 oct. 1639; de ses frères: Jean, 1618; Anthoine, 1622; André, 1638; et Pierre, aussi notaire royal à Sauve, 27 août 1646. Il est probable qu'il survécut peu à cette dernière inscription. L'aîné de ses fils, JACQUES, présenté au baptême, 6 juin 1621, par son oncle André et par d[lle] Foulcrande baronne *de Ganges*, tante de Catherine Gabourde, était docteur en droit et avocat à Sauves. Il épousa Louise *de Moles* et fit un testament, 12 oct. 1675, par lequel il ordonne « que son corps soit ensevely en la façon de ceux de la religion », et institue pour héritier son fils aîné JACQUES, en assignant divers legs à sa fille aînée ANTHOINETTE, à sa deuxième fille MARIE, épouse de Louis *Aldebert* fils de maître Jean *Aldebert* docteur et avocat, enfin à ses autres enfants, FRANÇOIS, LOUISE et SUZANNE, pour l'époque où ils atteindront l'âge de 25 ans. L'héritier, Jacques de Claris, s[r] de S. Martin, docteur et avocat comme son père, épousa 1° en 1673 Dauphine *Ginhoux*, 2° en 1678, Germaine fille de David *d'Arvieu* docteur es-droits, l'une et l'autre union spécifiée dans l'acte comme devant « être célébrée en la forme de la religion prétendue réformée dont les futurs époux font profession. » — Jacques de Claris s[r] de S. Martin est porté sur la liste des protestants fugitifs du Languedoc en 1685 (TT 322).

4. CLARIS (JEAN), de Die, habitant de Genève et soldat dans la garnison, 1603-1608. — Claris, ministre du Dauphiné, abjure en 1685 [III, 435].

Le nom de Claris à quelque famille qu'il appartienne est quelquefois écrit *Clary*.

CLAUDE (Jean) pasteur, voy. col. 449.

CLAUDIN, musicien, voy. Lejeune.

CLAUSADE (ÉTIENNE), notaire à Caraman; ses biens sont confisqués par jugement du sénéchal de Toulouse, 8 juin 1622. — (Jacques), né à Caraman; consacré au ministère évangélique en 1659; pasteur à Montredon 1659-61; à S. Amans-la-Bastide, 1676-79. — (Samuel), de la Bastide-S[t]-Amans, obtient permission de vendre, 1732 (TT 116). — (Marguerite) enfermée à l'hôpital de la Grave à Toulouse pour s'être mariée au désert, 1743.

CLAUSEL (PIERRE), appelé aussi *Du Clauzel*, conseiller du roi [Haag, III 481] fut nommé, 18 juin 1602, président de la cour des comptes de Montpellier. Les Jugements de la Noblesse du Languedoc ne lui donnent que deux fils [1], dont le cadet, nommé JEAN, seigneur de Seriès et de La Lause, épousa en 1634, Marie *Hébrard* ou *Hévrard*, fille de Jean, sieur de La Lause, consul de Montpellier en 1616.

L'aîné, GUILLAUME, succéda à son père dans l'office de président de la cour des comptes. Il n'y remplissait encore que la charge d'avocat-général, lorsqu'en 1625, les protestants de Montpellier l'envoyèrent à Nîmes, avec le ministre *Le Faucheur* et l'avocat *Du Clos*, pour engager les Nîmois à persévérer dans l'obéissance au roi comme eux-mêmes étaient résolus de le faire.

Guillaume Clausel laissa trois fils. L'aîné, nommé JEAN, sieur de Fonfrède, fut conseiller à la cour des aydes. Les notes secrètes sur le personnel des parlements le dépeignent comme « dévot dans sa religion; au surplus bon homme et entendant raisonnablement. » Il épousa Olympe, fille de Jonathan *de Garisson* s[r] de Liéfrac, ancien conseiller secrétaire du roi. C'est de Jean de Clausel que le Mercure du mois de juillet 1681 parle en ces termes: « M. de Clausel un des plus vieux con-

[1] Ainsi appelle-t-il Jean *Bon*; voy. t. II, col. 777, lig. 31.

[1] François *de Clausel*, consul de Montpellier en 1613, était apparemment son frère.

seillers de la cour des aydes et fort estimé par son esprit et pour son mérite, a fait abjuration. Mme *de Roux* sa nièce l'a imité. Elle est femme de M. *de Roux*, autre conseiller en la même cour des aydes, qui s'estoit fait catholique quelque temps auparavant. » Ce Clausel converti, selon le Mercure, dès 1681, nous le trouvons, en 1682 cité au nombre des conseillers protestants de la cour des comptes, et bien plus, en 1699 enfermé pour cause de religion dans le château d'Angers (M 669). « En 1698 et 99, Clausel sr de Fontfroide demande pendant deux ans sous caution valable et avec certificats de médecins sa translation dans sa famille pour y être opéré de la pierre » (*Tourlet*). Le gouverneur d'Angers lui rendit ce témoignage, qu'il n'avait jamais vu d'homme d'une conduite et de mœurs plus irréprochables, d'une soumission plus parfaite ; Basville lui-même appuya sa demande. Nous ne voyons pas qu'elle lui ait été accordée.

Les deux frères du seigneur de Fonfrède, Louis et Guillaume, suivirent l'un et l'autre la carrière militaire. Guillaume dut quitter les armes pour la toge ; car on trouve parmi les membres du consistoire de Montpellier, en 1660 (*Bull.* II, 92), Guillaume de Clausel, sieur de Ronqueirols, qualifié de conseiller du roi [1], et il semble difficille d'admettre qu'il s'agisse du père. Ce n'est pas au reste la seule difficulté que présente la généalogie de cette famille. Faut-il y rattacher et comment, le capitaine Clausel qui a joué un rôle dans la dernière guerre de religion ?

Chargé, en 1628, de lever des troupes à Nismes, Clausel, qui avait, dit le P. Daniel, toute la confiance de Rohan, obtint, peu de temps après, une mission beaucoup plus importante. Au mois de novembre de la même année, il fut envoyé en Espagne avec de pleins pouvoirs pour négocier un traité, qui fut signé le 3 mai suivant. Rohan s'engageait à continuer la guerre avec une armée de 12,000 hommes de pied et de 1,200 chevaux, moyennant un subside de 300,000 ducats que le roi d'Espagne promettait de lui payer. Le traité signé, Clausel partit pour l'Italie où la moitié de cette somme devait lui être comptée ; mais don Gonzalez refusa de la lui remettre sous divers pretextes. L'agent de Rohan aurait dû ouvrir les yeux ; loin de là cependant, il continua a entretenir le chef huguenot dans une fâcheuse illusion et à l'engager par de vaines espérances à continuer une lutte inégale. La paix s'étant enfin conclue, et Louis XIII ayant tourné toutes ses forces contre les Espagnols unis aux Savoyards, Clausel, soit pour se venger du manque de foi de la Cour d'Espagne, soit pour obtenir sa grâce, se rendit dans le camp français, en 1630, et découvrit à Richelieu les desseins de ses ennemis. Cette trahison lui sauva probablement la vie ; mais elle ne lui gagna pas la faveur du cardinal qui nous le peint dans ses Mémoires comme « un homme non moins adroit et intelligent que factieux, envenimé en la rébellion et l'hérésie, et ennemi du service du roi. » Le mécontentement ou peut-être un zèle religieux aveugle le jeta quelque temps après dans le parti de la reine-mère, qu'il alla rejoindre à Bruxelles. En 1635, cette princesse l'envoya à *Rohan* pour lui offrir la souveraineté de la Valteline et les moyens de relever le parti huguenot, s'il voulait embrasser sa cause unie alors à celle de l'Espagne. Rohan rejeta ces propositions, fit arrêter Clausel comme espion, le 30 septembre, et l'envoya prisonnier dans le fort de France sous la garde de *Saint-Simon*. Louis XIII dépêcha sur-le-champ un maître des requêtes de son hôtel pour faire le procès à Clausel qui fut pendu, le 10 novembre, après avoir, suivant le P. Daniel, abjuré le calvinisme.

Une branche de cette famille établie à Uzès professait également la religion réformée. Son chef, à l'époque de l'enquête sur la noblesse du Languedoc, était Paul *Clausel* gentilhomme verrier établi à Euzet, fils de Jacques seigneur d'Airolles. Il y avait (dans le dép. du Gard) deux terres du nom d'Airolles ou Ayroles ; l'une, aux environs d'Alais, a donné son nom aux Clausel d'Ayroles ; l'autre, située près du Vigan, a donné le

[1] Et dans les notes secrètes sur le personnel des parlements dressées en 1663 : « le plus habile des conseillers, homme à qui il faut prendre garde. »

sien à la famille *de Liron d'Airoles* dont quelques membres ont professé la religion protestante jusqu'à la Révocation. Pierre de Clausel, proche parent de Jacques de Clausel d'Airolles, habitait le château de Couze ou Coussac, tout voisin de celui d'Airolles. Il avait épousé Marie *Domergue*, dont il eut : Claude qui vivait encore en 1747, Jean et Louise mariée à Henri de Roix, de Barjac. Jean épousa Lucrèce de Beauvoir du Rouvre dont il eut quatre enfants. Il sortit du royaume après la Révocacation, laissant ses trois filles à la famille de leur mère et emmenant avec lui son fils. Ils s'établirent à Leipzick. Un officier nommé Domergue de St-Florent, ayant été blessé à la bataille de Rosbach, 1758, fut recueilli à Leipzick par deux d[lles] Clauzel ses cousines, chez lesquelles il mourut trois jours après de ses blessures. Des trois filles, l'aînée Marie épousa le 8 fév. 1714, Jacques Domergue s[r] de la Mathe et plus tard de S. Florent; la seconde, Lucrèce, fut mariée à Jean d'*Arzeliers* sieur de la Rouvière, qualifié dans un rapport à l'intendant de l'année 1728 de « fameux huguenot » ; la troisième fut sans doute enlevée jeune à sa famille, car elle se fit religieuse à Caderousse en Provence [1]. C'est à l'une des branches de cette famille qu'appartiennent vraisemblablement François Clauzel, trésorier de l'extraordinaire des guerres en Languedoc en 1599 et Claude Clauzel pasteur à Salavas de 1676 à 1685.

Il ne faut pas confondre la famille Clausel ou Du Clauzel avec celle *du Clusel*, qui s'éteignit au commencement du XVII[e] siècle, Jacques *Galiot Du Clusel*, sieur de la Treyne, n'ayant laissé que des filles : Suzanne, Marie, Isabeau et Louise. Suzanne épousa Jean *de la Ramière*, sieur de Pecharnaud.

Clausonne, voy. de Roques et Fornier.

CLAVEAU (Christophe), seigneur de Puyviault ou *Puviault* [Haag, III 483], chef des huguenots du bas Poitou, célèbre par ses talents militaires et par son éclatante bravoure.

Né vers 1536, dans le petit manoir

[1] Notes de M. Cazalis de Fondouce.

dont il porte le nom [1], Puyviault fut d'abord compromis dans la conjuration d'Amboise. Lors de la seconde guerre civile [2], il rejoignit *Condé* à Pont-sur-Yonne à la tête d'une cornette de cavalerie, et ce fut lui qui, dans les environs d'Epernay, fit prisonnier le jeune Lansac à son retour d'Allemagne où il avait été envoyé par la reine-mère pour empêcher la levée des reitres. Lorsque la guerre éclata de nouveau, Puyviaut rassembla à la hâte un corps de troupes dans le bas Poitou et le Périgord, puis courut se mettre sous les ordres de *Condé*, qu'il escorta jusqu'à La Rochelle, et qu'il suivit ensuite à la prise d'Angoulême. « On a remarqué à cette reddition, raconte d'Aubigné, la patience de Pui-Viaut qui, en favorisant quelque butin des siens, souffrit que l'amiral le poussast d'un baston ; les courages courtisans lui conseillans la vengeance, il respondit : Je souffre tout de mon maître, rien de mes ennemis ; je monstre aux miens ce qu'ils me doivent. Les gens de guerre, ajoute l'historien, ont admiré ce traict par-dessus les faicts valeureux de Pui-Viaut. »

Peu de temps après, Puyviault se rendit maître de Fontenay-le-Comte et de Saint-Maixent ; mais il se laissa surprendre à Confolens par Brissac qui lui tua plusieurs hommes, entre autres le jeune d'*Engaravagnes* ou *Engaravate*. A la bataille de Jarnac, où il remplit les fonctions de maréchal de camp, il fit des prodiges de valeur et déploya une grande habileté dans la retraite. Il réussit à gagner Cognac avec le corps de troupes qu'il commandait, sans éprouver de pertes considérables, et prit part à la défense de cette ville contre l'armée victorieuse. Après la retraite des catholiques, il se jeta dans Angoulême avec le comte de *Montgommery*. Instruit que le comte Du Lude avait, le 24 juin 1569, mis le siège devant Niort où commandait le capitaine *La Brosse*, il ras-

[1] Situé dans la paroisse de S. Sulpice près La Châteigneraye.

[2] On l'a souvent confondu (bien à tort, car le nom ancien de son petit manoir est *Podium Vitalis*) avec *Pluviau* ou plutôt *Pluvault*, gentilhomme de Bourgogne, qui servit, en 1562, sous *Ponsenat* (Voy. II, col. 940). Pluvaut vivait encore en 1586, où il aida ses voisins, les habitants d'Auxonne, à se débarrasser de leur gouverneur le vicomte de Tavannes.

sembla à la hâte les compagnies de *Bois*, de *La Roche-Louverie*, de *Lestang*, y joignit quelques arquebusiers à cheval, et vola à son secours. La ville était déjà investie; mais Puyviaut força tous les obstacles et entra triomphalement dans la place, avec perte d'une centaine d'hommes. Du Lude n'en continua pas moins à pousser le siège avec vigueur. En peu de jours, le canon eut ouvert une brèche de plus de trente pas près de la tour de l'Espingale, quartier défendu par *Gargouilleau* qui y fut blessé. L'assaut fut livré, et repoussé bravement par les assiégés qui perdirent *Membrolle*, enseigne du gouverneur. La nuit venue, soldats et bourgeois, femmes et enfants s'employèrent avec un courage héroïque à réparer la muraille. Le lendemain, en visitant les remparts, Puyviaut tomba frappé par les éclats d'une pierre brisée par un boulet. On le crut mort, et toute la population fut saisie d'un effroi extrême; mais lorsqu'on le vit reprendre ses sens, les Niortais se rassurèrent, et ils continuèrent à se défendre vaillamment, encouragés par Puyviaut qui, mourant, se faisait porter sur la brèche. La diversion opérée par *La Noue* sur Fontenay-Labattu, et l'approche d'un secours commandé par *Téligny*, forcèrent enfin Du Lude à lâcher sa proie et à lever le siège, le 3 juillet 1569.

Puyviaut se retira à Fontenay, pour se faire soigner. Pendant plusieurs mois, il resta entre les mains des chirurgiens, et s'il finit par recouvrer la santé, il ne recouvra l'usage ni de l'œil droit ni de la main droite. La perte de la bataille de Moncontour le força à quitter cette ville qu'il ne pouvait espérer de défendre. Il se retira à La Rochelle d'où il fut envoyé à Marans. Il travailla sur le champ à augmenter les fortifications de ce poste important. Du Lude l'ayant attaqué, fut repoussé une première fois; mais ayant reçu des renforts considérables, il reprit le siège, emporta le fort de La Brune et celui de l'île d'Elle, en sorte que Puyviaut, craignant d'être cerné, résolut de se retirer dans le fort de Charron après avoir brûlé le château de Marans. Une vive attaque de l'ennemi ne lui laissa pas le temps d'exécuter son projet; il dut, le 12 nov. 1569, battre en retraite sur La Rochelle, sous la protection de sa cavalerie, commandée par *Brebodet* ou *Brobodet*, et il y rentra heureusement avec tout son monde.

De La Rochelle, le vaillant capitaine fut envoyé à Surgères où il reçut, au mois de février 1570, l'ordre d'investir Nuaillé. L'entreprise fut conduite avec tant de vigueur que la garnison, abandonnant la ville, se retira dans le château et se rendit à l'arrivée de *La Noue*. Puyviaut suivit ensuite ce dernier au siège de Marans et fut chargé de l'attaque du château de La Bastille, qui, pressé de deux autres côtés par *Pondevic*, lieutenant de Soubise, et par le capitaine *La Garde*, capitula bientôt. Puyviaut obtint de La Noue le gouvernement de sa conquête. Après la prise des Sables d'Olonne, il se retira à Marans d'où il faisait de fréquentes excursions, dans l'une desquelles il défit complètement, à Thiré, le capitaine Ante ou Dante qui battait la campagne. Instruit que Puygaillard devait assister à une partie de chasse dans les environs, il conçut le hardi projet de l'enlever; mais averti à temps, le chef catholique n'alla pas au rendez-vous, en sorte que Puyviaut ne ramena de cette expédition, qui lui coûta son lieutenant *Davière*, que La Roussière, prisonnier d'une bien moindre importance.

Cependant les Poitevins, toujours dominés par leurs intérêts personnels, malgré la sanglante leçon de Poitiers, pressaient *La Noue* de marcher en Poitou pour délivrer cette province de la présence des catholiques. Le grand capitaine s'y refusant, ils offrirent à Puyviaut de le mettre à leur tête. Ce brave gentilhomme ne voulut point contribuer à jeter dans le parti une division fatale, et repoussa leur proposition; seulement il insista auprès de *La Noue* pour qu'il fît une entreprise sur le fort de Luçon, qu'il savait être mal muni. La Noue ayant cédé à ses remontrances, il partit de Marans pour le rejoindre; mais arrivé à Sainte-Gemme, il apprit que Puygaillard s'approchait avec des forces considérables. Il hâta sa marche et opéra sans obstacle sa jonc-

tion avec La Noue qui, se voyant sur les bras une armée infiniment supérieure à la sienne, opina pour une prompte retraite. Puyviaut, au contraire, insista vivement pour qu'on livrât bataille, et son avis l'emporta. A la tête de l'avant-garde, ayant sous ses ordres *La Cressonnière*, *Bessay* et *Champagné*, qui portait son étendard, il se jeta avec fureur sur l'ennemi, le mit en désordre et eut ainsi la plus grande part au brillant succès de la journée de Sainte-Gemme. Les protestants vainqueurs mirent ensuite le siège devant Fontenay, retombé, depuis la bataille de Moncontour, au pouvoir des catholiques, et s'en rendirent de nouveau les maîtres.

Au mois de juillet de la même année, Puyviaut couvrit avec *Saint-Etienne* le siège de Saintes, et força Puygaillard à rebrousser chemin avec le secours qu'il conduisait aux assiégés. Ce fut son dernier exploit, la paix s'étant conclue sur ces entrefaites. Les noces de Henri *de Navarre* l'amenèrent à Paris où les soldats de la garde même de Charles IX l'égorgèrent dans la nuit de la Saint-Barthélemy. Son cadavre fut jeté dans la Seine, comme nous l'apprend un ignoble pamphlet composé par un catholique après le massacre :

Comme les autres, Pluviau
A, faulte de vin, beu de l'eau.

Puyviaut avait épousé à La Rochelle, à la fin de juin 1570, Madelaine *Voussart*, jeune fille d'une rare beauté qu'il aimait éperdument et qui lui apporta en dot une fortune assez considérable. A peine venait-il d'expirer sous les coups des meurtriers, que cette femme se remaria avec Charles d'Appelvoisin que l'opinion publique accusait de la mort de son mari. « Le tueur, dit d'Aubigné, lui porta les chausses de son mari, pour lui sauver la vie en l'espousant. » En vertu d'une donation mutuelle, passée à La Rochelle, 20 déc. 1571, elle hérita de tous les biens du défunt.

Malgré sa jeunesse et surtout malgré la noblesse douteuse [1] de sa famille, Puyviaut avait eu sous ses ordres une grande partie de l'aristocratie poitevine. Cette influence, il la dut moins à sa bravoure chevaleresque et à son audace qu'à la noblesse de son caractère et à une grande facilité d'élocution, qui, au témoignage d'un contemporain, s'élevait parfois jusqu'à la véritable éloquence.

[1] Du moins son père eut à soutenir un procès pour avoir usurpé le titre d'écuyer.

CLAVEL (Claude), inscrit au Livre du recteur (Claudius Clavellus ulensis [1]) à titre d'étudiant en théologie, 1559. Il commença sa carrière comme « serviteur », c'est-à-dire comme secrétaire, du réformateur Pierre *Viret*. Il est désigné en cette qualité dans le testament que Viret fit à Genève en 1561 (pub. dans le *Bull.* XVI 317), pièce où il est parlé de lui en très honorables termes : « Item à Claude, son serviteur, [donne et lègue] les sermons qu'il laisse par escript, avec aultres escriptures, dont ledit Claude pourra faire son profict, excepté les copies qui desjà sont assignées et en estat d'estre imprimées. Luy donne aussi ses concordances latines et sa robe de couleur perse, et 2 escus au soleil qu'il a prestés au cousin dudit Claude, lesquels il veult et entend qu'il puisse retirer et en faire son profict. » Ces dispositions bienveillantes sont renouvelées et confirmées dans un autre testament de Viret que l'on a conservé, en date de 1571 (*Bull.* XIV 297), et dans lequel il témoigne la plus entière confiance à ce fidèle disciple qu'il appelle alors « maître Claude Clavel, ministre de la parole de Dieu à Pau ». En effet, nous le trouvons ministre à Pau de 1569 à 1578 ; à Lucq, 1578-79. Il assiste plusieurs condamnés à mort (arch. des B.-Pyr. E 2000-2003). Sa fille, Marie, est baptisée à Pau, 5 mars 1573, par Pierre *Costa*, ministre à Lescar ; son fils Daniel, *id.*, 23 nov. 1574, par *La Taulade*, ministre à Pau. — Une d^lle^ Clavel fille de Claude Clavel, ministre à Lucq, épouse, en 1597, Jacob *de Carrière* ; Jéremie Clavel, ministre à Nousty, assiste au contrat (E 1435). — (Jérémie) pasteur à Angaïs, 1610 ; à Assat, 1613-20 ; à Thèzes, 1623-24 ; à Ostin, 1626-37. — Autre Clavel, pasteur béarnais, déjà mort en

[1] Natif d'Oulès, dép. du Tarn ?

1617 (Arch. B.-Pyr. B 3574). — Autre, pasteur de Jasses en Béarn, 1650 (*ibid.* B 3887). — (Pierre) pasteur à Navarrenx, 1650 (*ibid.* E 1683). — (Samson), proposant du diocèse de Lescar, abjure moyennant une pension de 200 l., 1680. — (.......) capitaine, guerroyant dans le Vivarais en 1574 [IX 77 a]. A l'approche de l'armée du duc de Joyeuse (août 1586) les protestants de Marvejols en Gévaudan, au nombre de 6 à 7,000, s'enfuirent de la ville, mais pour tomber dans une embuscade ennemie. Parmi les cruautés du massacre, on lit dans le martyrologe de Crespin : « La sœur de Pierre Clavel, fondeur, voulant s'opposer à ceux qui se ruoyent sur son frère receut en cette charitable défense vingt-deux coups d'épée, sans toutefois mourir sur la place. Elle rendit ailleurs l'âme à Dieu, et son frère s'estant sauvé de la presse avec plusieurs autres en la ville de Mende, y fut tué bientost après. » — (Antoine), du Gévaudan, galérien, 1706. — (Marcelin) de Besse en Oisans (Dauphiné) reçu habitant de Genève, 26 nov. 1572. — (Daniel), de La Mure, assisté à Genève, déc. 1689. — (Isabeau), de Montelimar, *id.*, déc. 1691. — (Marc), de Trescloux [1], proche Orpière et ses fils Marc, Jean, Estienne, assistés à Lausanne, allant en Allemagne, janv. 1702. — (La veuve d'Isaac), marchand de Pont-de-Veyle, malade, allant chez sa fille à Genève, assistée à Lausanne, 1692. — Philiberte) de Bourgogne, « fille de bonne maison, venant de Genève pour aller trouver sa mère à Neuchâtel et de là passer en Angleterre », assistée à Lausanne, 13 mai 1692.

CLAVERIE, conseiller au parlem. de Pau, 1618 (ci-dessus III col. 874) ; — autre, ancien de Mazères, 1668 [VI 56 a] ; — (.....) cultivateur aux environs d'Orthez, emprisonné pour avoir favorisé une assemblée religieuse, 1778 (*Bull.* II 366, V 413).

CLAVEROLLES ou Claveyrolles (Guillaume de), ministre aux Vans, 1568 ; à Gallargues, 1568-95 ; à Aiguesvives, 1595-76 ; de nouveau à Gallargues, colloque de Nîmes, 1596-1603. — Jehan Claveyrolles « natifz de Mazelyeharges en Languedoc », habit. de Genève, avril 1557.

CLAVES (Jean de) ou *Desclaves*, dernier pasteur de Mortagne [Haag, III 483]. Il avait été consacré en 1613 et pasteur à Orléans de 1613 à 1617 ; puis il était venu exercer ses fonctions à Mortagne en 1620. Il s'en acquittait religieusement depuis plus de douze ans lorsque, à la requête de M. de Loménie, prince de Mortagne, l'intendant de la Saintonge supprima l'exercice du culte protestant dans cette ville, 1633, attendu, disait l'arrêt, qu'il n'y avait pas eu d'exercice à Mortagne avant l'édit de Nantes. L'assertion était fausse, car, dès 1576, cette église avait été desservie par *J. Chastaigner*, et les protestants le prouvaient par la production de leurs registres de baptême, signés par ce pasteur jusqu'en 1607. Bien plus, ils produisaient une permission donnée, en 1604, par le président de Saintes à la requête de deux bourgeois de la ville, Daniel *Angibault* et Michel *Vilain*, et confirmée par une décision des commissaires royaux pour l'exécution de l'édit dans la Saintonge, permission qui les autorisait à se cotiser et à bâtir un temple à leurs frais. Sur l'appel de Jean *Rodier*, ancien de l'église de Mortagne, la sentence de l'intendant fut confirmée néanmoins par un arrêt du conseil en date du 10 oct. 1634 (mss de *Brienne* nº 215) et défense fut faite à de Claves de continuer ses fonctions dans cette église. — Isaac de Claves, dit le jeune, probablement frère du précédent qu'on appelait l'aîné, exerça le ministère évangélique à la même époque. On le trouve pasteur de La Rochebeaucourt de 1616 à 1626, et de La Rochefoucauld de 1637 à 1660,

CLAVIER, ministre à Saint-Jean-d'Angély en 1568. — (Guillaume) massacré à Brignolles, Provence 1562. (*Crespin*). — Un vieillard septuagénaire, nommé Antoine Clavier, dit « l'emballeur » [Haag, III 485] fut victime des fureurs de la Ligue à Marseille. Le 9 avril 1585, les Ligueurs de cete ville, ayant à leur tête le second consul, firent prendre les armes au peuple, et dans une même nuit arrêtèrent

[1] Voy. à Trescloux, en 1737, Gaspard Clavel, dans le *Bull.* V, 318.

tous les protestants, qu'ils enfermèrent dans la tour Saint-Jean. Le jour venu, ils en prirent au hasard quatre ou cinq, entre autres Clavier et *Chiousse*, qui exerçait la profession de revendeur, les traînèrent à travers les rues jusque sur les remparts, les massacrèrent et jetèrent leurs corps par-dessus les murailles, à la vue des autres prisonniers qui attendaient le même sort. Heureusement le Grand-Prieur, gouverneur de Provence, prévenu à temps, se hâta d'accourir d'Aix. Il entra le 12 à Marseille, remit la ville sous l'autorité du roi et délivra les prisonniers. — (Etiennette), de Montargis, fait son testament à Genève, 1601 (J. Dupont not. III 285). — (......) huguenot de Roquecourbe, 1614 [VII 64 b].

CLAVIÈRE (Marc) marchand réfugié du Dauphiné à Lausanne, nommé de la Direction des pauvres dans cette ville, 1er juill. 1689; il y mourut en 1715. — (Etienne), économiste [Haag, III 485], ministre des finances dans les derniers jours de la Monarchie et au début de la République, membre du parti de la Gironde dont il partagea les destinées. Originaire d'une famille de Serres en Dauphiné, il naquit le 27 janvier 1735, à Genève où, le 15 mars de la même année, Jean-Jacques Clavière, fils de Pierre-Antoine et marchand de toiles, reçut les droits de bourgeoisie. Ses études furent dirigées vers le commerce. Il gérait avec honneur une maison de banque, lorsque les dissensions politiques de sa patrie auxquelles il prit une part active le forcèrent à abandonner son établissement pour chercher sa sûreté dans la fuite. Clavière pensait avec l'immortel législateur d'Athènes, que c'est le propre d'un mauvais citoyen de se renfermer dans les affaires de son négoce. Il se réfugia en France. S'étant fixé à Paris, il continua à se livrer avec un grand succès à des opérations de banque. Il avait à un haut degré le génie des affaires. On l'a accusé d'avoir introduit en France l'esprit d'agiotage; mais les scandales qui avaient signalé les opérations de la banque de Law, étaient antérieurs de plus de 60 ans.

Les affaires de finances ne l'absorbèrent pas tellement qu'il ne trouvât encore le loisir de s'occuper des questions de politique qui se débattaient alors. Lié avec Brissot, il publia avec lui un livre sur les Etats-Unis où il chercha à faire voir les avantages que la France retirerait de leur affranchissement. Né et élevé sous un gouvernement républicain, il travailla avec ardeur au succès de la Révolution. *Necker* venait d'être porté au Contrôle général des finances; mais ce choix, imposé au roi par l'opinion publique, n'était qu'un palliatif impuissant. Dans des temps ordinaires, quoique difficiles, Necker eût peut-être pu, à force de probité plus encore que d'habileté, maîtriser les événements; mais les événements devaient l'emporter. Clavière n'approuvait pas ses plans; il les discuta et les combattit dans divers Mémoires, et notamment au sujet de la création des assignats que Necker repoussait, dans la prévision de tout le mal qui en est résulté. On dit même que Mirabeau, assez neuf dans les questions de finances, s'inspirait des idées de Clavière, et qu'il se servit plus d'une fois de sa plume pour préparer les attaques qu'il dirigea à la tribune contre l'administration de Necker.

Le patronage de Mirabeau, qui fit plusieurs fois son éloge à la tribune, et surtout ses liaisons avec Brissot, qui mit son Journal à son service, finirent par pousser Clavière aux affaires. Les électeurs de Paris l'envoyèrent comme député suppléant à l'Assemblée législative. La démission du député titulaire, Monneron, lui ouvrit les portes de l'Assemblée ; mais comme la loi s'opposait à ce que les représentants fussent choisis pour ministres, il n'est pas probable qu'il ait exercé son mandat, puisqu'il accepta, 23 mars 1792, le ministère des finances. D'après M. Thiers, excellent juge dans la matière, « Clavière avait beaucoup d'idées, toute l'opiniâtreté de la méditation et une grande ardeur au travail. » Tel est aussi le jugement qu'en porte Mme Roland, femme à le bien juger. « Actif et travailleur, irascible par tempérament, opiniâtre comme le sont ordinairement les hommes qui vivent dans la solitude

du cabinet, pointilleux et difficile dans la discussion, il devait, dit-elle, se heurter avec Roland, sec et tranchant dans la dispute, et non moins attaché à ses opinions : ces deux hommes sont faits pour s'estimer sans s'aimer jamais, et ils n'ont pas manqué leur destination. » M. de Lamartine est plus sévère ; le portrait qu'il trace de Clavière n'est point flatté. « Aux finances, dit-il, Brissot [Brissot, Gensonné et Pétion avaient été consultés, dit-on, pour la formation du nouveau ministère] Brissot destina Clavière, économiste genevois, expulsé de son pays, parent et ami de Brissot, rompu à l'intrigue, rival de Necker, grandi dans le cabinet de Mirabeau pour élever un rival contre ce ministre des finances odieux à Mirabeau. Homme du reste sans préjugés républicains et sans principes monarchiques, ne cherchant dans la Révolution qu'un rôle, et pour qui le dernier mot de tout était : parvenir. Son esprit, indifférent à tous les scrupules, était au niveau de toutes les situations et à la hauteur de tous les partis. Les Girondins, neufs aux affaires, avaient besoin d'hommes spéciaux à la guerre et aux finances, qui fussent pour eux des instruments de gouvernement. Clavière en était un. » Les choses allèrent d'abord pour le mieux. « J'ai vu Roland et Clavière presque enchantés durant trois semaines des dispositions du roi, raconte Mme Roland dans ses Mémoires, le croire sur sa parole et se réjouir en braves gens de la tournure que devaient prendre les choses. Bon Dieu ! leur dis-je, lorsque je vous vois partir pour le conseil dans cette disposition confiante, il me semble toujours que vous êtes prêts à faire une sottise. » Le charme ne tarda pas à être rompu. Les intrigues de Dumouriez, qui se sentait mal à l'aise avec des collègues dont l'austérité républicaine répugnait à ses mœurs relâchées, achevèrent ce que le mauvais vouloir du roi avait commencé. Le ministre de l'intérieur, Roland, était en instance auprès de ses collègues pour les déterminer à une démarche collective qui eût peut-être exercé quelque influence sur l'esprit du monarque. Mais dans l'impossibilité de les rallier à son opinion, il se décida à agir seul ; il fit parvenir au roi (11 juin) cette lettre fameuse où, lui parlant en quelque sorte d'égal à égal, comme un homme indépendant et libre, il lui faisait les plus dures représentations sur sa conduite tortueuse et ambiguë. La réponse du roi ne se fit pas attendre : les ministres Servan, Roland et Clavière furent destitués. Roland eut alors la malheureuse pensée d'envoyer une copie de sa lettre à l'Assemblée nationale.

Le 10 août, l'Assemblée nationale, usant du pouvoir discrétionnaire qu'une émeute victorieuse venait de lui conférer au nom de la liberté, décréta à l'unanimité, sur la proposition d'Isnard, que les ministres destitués, Roland, Servan et Clavière, reprendraient leurs fonctions. Mais la partie modérée de l'Assemblée fut bientôt emportée ; la Terreur gouverna la France. La popularité de Clavière devait décliner de plus en plus avec l'accroissement de la misère publique et le triomphe de la démagogie. La chute de la Gironde l'entraîna. Le 2 juin, sur la proposition de Couthon, il fut décrété d'arrestation et jeté à la Conciergerie. Mme Roland, qui se trouva enfermée dans la même prison, le faisait souvent appeler pour s'entretenir avec lui. Que de regrets n'eurent-ils pas à se communiquer après tant d'espérances brisées ! Clavière ne survécut que quelques semaines à cette femme célèbre et à ses amis de la Gironde ; le 8 déc. 1793, il prévint la sentence du tribunal révolutionnaire en se donnant la mort.

Voici la liste de ses écrits : I. *Lettres à M. le Cte de Vergennes*; 1780, *in*-8. — II. *De la France et des Etats-Unis, ou de l'importance de la révolution de l'Amérique pour le bonheur de la France, des rapports de ce royaume et des Etats-Unis, des avantages réciproques qu'ils peuvent retirer de leurs liaisons de commerce, et enfin de la situation actuelle des Etats-Unis, par Brissot de Warville et Clavière*, Londr. et Par., 1787, in-8. — III. *Le Moniteur* avec cette épigraphe : *Major rerum nascitur ordo. Æneid. lib. VII;* 1788, in-8 de pp. 50. Cette brochure, qui parut clandestinement, a été attribuée à Condorcet, à Brissot et à Clavière. — IV. *De la foi publique en-*

vers les créanciers de l'Etat; *Lettres à M. Linguet sur le N° CXVI de ses Annales politiques*; Londr., 1788, in-8. — V. *Opinion d'un créancier de l'Etat sur quelques matières de finances importantes dans le moment actuel*; Lond. et Paris, 1789, in-8. — VI. *Dissection du projet de M. l'évêque d'Autun sur l'échange universel et direct des créances de l'Etat contre les biens nationaux*, etc., 1790, in-8 . — VII. *Lettres à M. Cérutti sur les prochains arrangements des finances*, 1790, in-8°. — VIII. *Réponse Mémoire de M. Necker concernant les assignats, et à d'autres propositions contre une création qui les porte à deux milliards*; 1790, in-8. — IX. *Adresse de la Société des amis des Noirs à l'Assemblée nationale*; *adresse dans laquelle on approfondit les relations politiques et commerciales entre la métropole et les colonies*; Par., 1791, in-8. — X. *Du monnétaire métallique ou de la nécessité d'une prompte refonte des monnaies, etc.*; 1792, in-8. — XI. *De la conjuration contre les finances et des mesures à prendre pour en arrêter les effets*; 1792, in-8°. — On doit encore à Clavière divers articles qui parurent dans les journaux du temps et notamment dans la Chronique de Paris.

CLÉMENCEAU (Jacques), ministre à Poitiers depuis 1594 [Haag, III 489]. Provoqué à une dispute publique par l'abbé de La Beraudière, qui espérait sans doute que ses arguments auraient sur lui autant d'influence que sur le ministre de Chef-Boutonne, Olivier *Enguerrand* converti en 1606, Clémenceau refusa d'accepter le défi ; mais le prélat s'étant avisé de se glorifier du refus du pasteur, comme d'une victoire, dans son « Adresse de salut pour les dévoyés de la foi », Clémenceau répondit par un petit traité qu'il fit paraître en 1609, à Saumur, sous le titre : *Raison sur la question si on peut faire son salut en l'Eglise romaine;* Saumur, Thomas Portau, pet. in-8 de xiv feuill. prél. et 226 p. ; nouv. édit., Saumur, Thom. Portau 1611 in-12. Clémenceau conclut négativement « selon les maximes passionnées résolues et tenues sur cette question par la plupart des théologiens et docteurs de l'une et l'autre Eglise, meus d'un zèle indiscret : qui est occasion, lit-on à ce sujet dans le Journal de l'Etoile, de rompre tant la délection fraternelle que la concorde publique, pour ce que tels zélateurs inconsidérés ne réputent leurs prochains quelque chrestiens qu'ils soient, autres que Turqs ou Tartares. »

Quelques années après, en 1611, Clémenceau fut député par le Poitou à l'assemblée politique de Saumur. En 1619, il le fut encore à celle de Loudun, et en 1620, à celle de La Rochelle qui le choisit, à quatre reprises, pour vice-président et le nomma, avec *Favas*, *Lescun*, *Menuau* et *La Taulle*, membre d'une commission chargée de « recevoir les advis secrets qui pourroient estre donnés tant pour le bien général que le particulier des églises, et mesnager lesdits advis selon leur prudence. »

Il est raconté dans le Mercure, sous la date de 1621, que Clémenceau aurait à cette époque, pendant un séjour de Louis XIII à Poitiers, encouru la male grâce de ce prince, ainsi que l'avocat protestant André *Malleray*, au point qu'ils auraient été tous deux obligés de s'enfuir et qu'on les pendit en effigie. Nous ne connaissons pas autrement cet épisode. Clémenceau n'en continua pas moins d'être ministre à Poitiers et il exerçait encore ses honorables fonctions en 1637. Avant le petit écrit de sa composition que nous avons mentionné ci-dessus, il en avait publié trois autres :

I. *Observations de J. Clémenceau, min. de J.-C. en l'égl. R. de Poitiers sur le livre intitulé* : Parascève généralle à l'exact examen de l'institution de l'Eucharistie par Porthaise théologal de Poitiers; à Lescar par J. de Ferman, 1602 in-8 de vjf. prél. et 328 p.

II. *Contredits aux prétendues marques de l'Eglise et déclaration des vrayes* ; à Pons, par Jacq. de La Roche (1603); in-8 de xviij f. et 232 p.

III. Traité des principales controverses qui sont entre ceux de l'Eglise Réformée et ceux de l'Eglise Romaine, touchant les sainctes Escritures, fait par J. Clemenceau. . ; La Rochelle, J. du Coin, 1607, in-8 de xiv et 364 p. « C'est son meilleur ouvrage ; les idées

y sont discutées avec ordre et sans passion. » (Lièvre, *Hist. des protest. du Poitou*, 1859, III 71.)

Jacques Clémenceau laissa un fils, aussi prénommé JACQUES, qui fit ses études à Genève et figure au Livre du recteur; (Jacobus Clemencellus picto) en 1623. On le trouve pasteur du Vigean (Poitou), de 1634 à 1637. — Autres pasteurs du même nom, à Marcillac (Tt 247), à Arvert, 1655-60. — Vers la même époque, un autre Clémenceau pratiquant la médecine à Fontenay-le-Comte. — (René), de Poitiers, pour avoir voulu quitter la France, oct. 1699, fut condamné aux galères, et sa femme, Louise *Olivier*, qui l'avait suivi, à la réclusion dans un couvent. — (Jean), du Poitou, 72 ans, assisté à Londres en 1708 et y meurt, dans le même dénûment, en 1710. — Cependant une partie de la famille subit l'abjuration, car Jacques et Benjamin obtinrent comme proches parents, les biens de René et de sa femme et aussi ceux de Jean Olivier et d'Anne Clémenceau, qui est probablement la même qu'une d[lle] Clemenceau des Chaffaux, de Chantonnay, également sortie de France en 1699. Cette famille existe encore dans le bas Poitou; Lièvre, *hist. du P.* — (Elie), de Saintonge, proposant, converti pensionné, 1675 [IX 6 b].

CLEMENS, pasteur à Tarascon en 1592.

1. CLÉMENT (DAVID), né en 1645 [Haag, III 490] au Val Cluson, fit ses études théologiques à Genève (D. Cl. valclusonensis, Liv. du R. 1663) et obtint, à l'âge de 30 ans, une église dans la vallée de Pragelas. A la révocation de l'édit de Nantes, il se retira dans la Hesse et fut nommé pasteur de la colonie française établie à Hof-Geismar. Il y exerça ses fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 29 janv. 1725. Il avait épousé Suzanne *Mary* réfugiée de Metz. On a de lui quelques *Sermons*, qui ont été impr. à Cassel.

Son fils, prénommé DAVID comme lui, s'est fait un nom célèbre parmi les bibliographes. Né à Hof-Geismar, le 16 juin 1701, il fit ses études à Rinteln et à Marbourg, et à la mort de son père, il fut appelé à le remplacer. Cinq ans plus tard il épousa, à Cassel, une fille de Durand *Valescure*, marchand nîmois. En 1736, il fut nommé pasteur de l'église française de Brunswick qu'il desservit jusqu'en 1743, où il alla remplir les mêmes fonctions à Hanovre. Il mourut dans cette dernière ville, le 10 janv. 1760. Il n'a laissé qu'un seul ouvrage, et même la mort ne lui permit pas d'achever, mais cet excellent travail, fruit d'une immense lecture, a suffi pour lui assigner un rang éminent dans la littérature. Nous voulons parler de la *Bibliothèque curieuse, historique et critique, ou Catalogue raisonné des livres difficiles à trouver*; Gotting., Hanov. et Leipz., 1750-1760, 9 vol. in-4, A-HES. Ce n'est point une sèche nomenclature de titres de livres, mais plutôt un recueil de savantes dissertations, souvent très curieuses, sur chacun des ouvrages que l'auteur cite. On lui a reproché d'avoir donné place dans sa Bibliothèque à des livres de peu de valeur, et d'avoir accordé trop d'éloges à des écrits médiocres.

Clément a édité, en outre, *Specimen bibliothecæ hispano-Majansianæ, sive idea catalogi critici operum scriptorùm hispanorum, quæ habet in suâ bibliothecâ G. Majansius*; Hanov., 1753, in-4. — Liste de quatre-vingt-dix auteurs espagnols, grammairiens et rhéteurs, avec le jugement porté par Mayans sur chacun de leurs ouvrages.

2. CLÉMENT (PIERRE), seigneur de Pouilly [Haag, III 490], exerçait avec honneur à Troyes la charge de procureur, lorsque les excès commis dans cette ville en 1562, l'obligèrent à fuir et à aller chercher un asile à Bar-sur-Seine dont ses coreligionnaires étaient les maîtres. Mais il ne pouvait échapper au sort affreux qui le menaçait. Fait prisonnier quelques jours après et ramené à Troyes, il fut condamné à mort, le 2 septembre, sur l'accusation d'avoir aidé quelques protestants de cette ville à rejoindre le prince de *Condé* dans Orléans. Il repoussa avec une persévérance qu'on n'attendait pas sans doute de son âge — il avait soixante-deux ans — toutes les tentatives du clergé catholique pour le convertir, et monta courageusement l'échelle de la potence. Ar-

rivé au haut, il leva les yeux au ciel : « Seigneur, s'écria-t-il, tu sais que ce n'est ni pour meurtre, ni pour autre méchanceté commise contre les hommes que je suis ici, mais pour soutenir ta querelle. » La populace attendit à peine qu'il eût rendu le dernier soupir, pour couper la corde et s'emparer, selon sa coutume, du corps de l'hérétique, sur lequel elle exerça les plus indignes traitements, avant que de le jeter dans la rivière. « Ils luy bruslèrent la plante des pieds, dit Bèze [1], luy coupèrent le nez et les génitoires, luy arrachèrent les yeux, puis l'amenèrent sur le banc de sa maison, et delà ès entrées de plusieurs maisons de ceux de la Religion, et pour l'oster de là, furent contraints plusieurs de bailler argent à ces meurtriers, lesquels finalement le jettèrent en l'eau. » Neuf jours après, Nicolas *Lebeau*, procureur, accusé du même crime, fut traité de même. Claude *Justice*, vinaigrier, Pantaléon *Gautier*, fabricant d'aiguillettes, *Henri*, vieillard de plus de 65 ans, Robert *Puyart* (ou *Pinart ?*), Jean *Le Médecin* et sa femme, *Blanc-Pignon*, peintre, et plusieurs autres dont les noms ne sont pas arrivés jusqu'à nous, furent également massacrés par les soldats sur l'ordre des magistrats de la ville.

3. CLÉMENT (Pierre), fut d'abord employé par Mathurin *Cordier* dans l'enseignement au collège de Lausanne en 1549 ou 50 (Comptes du Bailli). Il succéda, 1553, à Jacq. Sorel comme pasteur à Engollon et Boudevillers, puis à Pichon comme pasteur à Dombresson dans le comté de Neuchâtel. En novemb. 1561, les ministres de Neuchâtel l'envoyèrent à l'église de Vitry en Champagne (*Calv. op. Brunsw.* XIX 51). En 1562, les fidèles de Pamiers l'obtinrent, d'un synode de Villeneuve de Rouergue, pour ministre de leur église (*Hist. ecclés.* I 867). Plus tard, sans doute après la dispersion de cette église, en 1566 (voy. *Crespin* 698 b), il revint à Neuchâtel et y fut diacre. (Vuilleumier)

4. CLÉMENT (Guillaume), libraire de Lisieux en Normandie, habit. de Genève, juin 1556. — (Pierre), moine augustin converti à la Réforme, qui prêchait en 1560 à Montauban et dont nous avons parlé ci-dessus (III col. 496). C'est probablement le même Pierre qu'on retrouve en la seule année 1561 prêchant successivement à Mont-de-Marsan, Barry d'Islemade, puis pasteur au Carla, 1565; à Lectoure, 1572; à Saverdun de 1574 à 1581. — (Jean) pasteur à Mauzac vers 1560. — (Arnaud) pasteur dans le bas Languedoc, mort avant 1571. — (Samuel) consacré en 1606; pasteur à Arvieux, 1608; au Villaret, 1608-1637. — (.....) pasteur du désert demeurant à Aiguesvives et Mlle *Montmeiran*, sa femme, 1755 (*Bull.* VII 464).

CLERC (Jacques) le père, pasteur de Gex, 1609-1610 ; de Cessy, 1617-37. — (Jacques), le fils, étudiant en thélogie à Genève (Jacobus Clericus gayensis) en 1627 ; pasteur à Collonges au pays de Gex, de 1637 à 1659, époque voisine de sa mort. — (Jean-Jacques) petit-fils du pasteur de Cessy, étudiant à Genève en 1652, pasteur à Collonges, 1660 ; à Sergy, 1664-66. — (Samuel) ministre de l'église française à Berne accorde, 29 avril 1752, en compagnie de son collègue, Auguste *de Prey*, un certificat très honorable à l'architecte Jean Clerc, ancien de l'église de Nîmes, qui avait été décrété de prise de corps en 1746 pour avoir pris part à une assemblée religieuse et s'était sauvé en Suisse pour passer de là en Angleterre.

CLÉREAU, ministre de Sancerre, en 1562 [Haag, III 491]. La grande majorité des habitants de cette ville professaient dès cette époque la religion protestante. Cependant effrayés par le voisinage de l'armée qui assiégeait Bourges, et peut-être aussi redoutant la véhémence du zèle de leur pasteur, ils le firent sortir de la ville sous prétexte de sa sûreté. L'intrépide Cléreau ne tarda pas à se repentir de ce qu'il regardait comme un acte de faiblesse. Deux jours après sa sortie de Sancerre, il y rentra en se faisant hisser avec une corde par dessus les murailles, et il continua secrètement ses fonctions, en tenant des assemblées religieuses dans les maisons. L'arrivée des troupes ca-

[1] Voy. aussi *Bull.* XVII, 287.

tholiques le força une seconde fois à s'éloigner. Il se retira à Châtillon-sur-Loire qui fut à son tour pris et pillé, le 11 février 1563. Cléreau et trois de ses collègues, *Dumont* ministre du lieu, *Lamoureux* ministre de Saint-Satur, et *Vallay* ministre de Gien, furent mis à rançon et délivrés par des collectes faites dans leurs églises. Cléreau retourna à Sancerre, le 25 mars, et l'édit de pacification lui permit de reprendre ses fonctions. On le trouve encore pasteur dans le Berry en 1582.

CLERAMBAULT. Une famille qui portait ce nom notable en France était réfugiée en Amérique, dans l'État de New-York, en 1685 [VIII 59 a]. On la trouve aussi en Angleterre : Antoine Clérambault, directeur de l'hôpital français de Londres en 1723; mourut en 1728 à Enfield (Middlesex). Il avait épousé Judith, fille d'Abraham *Bosquet*, sr de Longchamps, dont il eut 4 enfants : NICOLAS, établi aux Indes ; MARIE ; ELIZABETH; et JEAN, directeur de l'hôpital à son tour et mort à Enfield, 29 nov. 1784, à l'âge de 66 ans. = *Armes :* d'azur au chevron d'or accompagnée de 3 trèfles d'argent. (WAGNER)

CLERET (JEAN), conseiller d'Agen [Haag, III 491]. Lorsque la guerre éclata, en 1562, entre les protestants et les catholiques, Cléret, qui professait la religion réformée, espéra échapper aux fureurs de Monluc et de ses lieutenants, en se retirant dans le château de Gavaudun, sur le Lot, mais il fut arrêté, ayant été poursuivi dans cet asile par la haine de deux ennemis puissants, le chanoine Lande gouverneur d'Agen et un gentilhomme nommé La Chapelle-Biron, qui le haïssaient tous deux à mort parce qu'il avait informé contre eux au sujet d'un meurtre dont ils étaient coupables. On le ramena à Agen. Livré à la justice expéditive du prévôt, son inférieur, il fut, sans information et nonobstant ses protestations et ses appels à un tribunal compétent, condamné à être pendu. L'exécution eut lieu de nuit aux flambeaux, et par une dérision cruelle, cet infortuné fut conduit au gibet vêtu d'une robe longue avec son chaperon de magistrat et le bonnet carré en tête. — (Guillaume), commissionnaire en laines pour l'Angleterre, massacré à Rouen, 1572 (*Crespin*, 663, 798). — MM. *de Cleray*, l'un sr des Morinières, l'autre sr de La Perrière, signalés comme notables huguenots de l'élection d'Alençon, en 1685 (TT 270).

CLERGET (FRANÇOIS), « natifz de Rouen », reçu habitant de Genève, 14 janv. 1555; ministre à Villers, signe comme tel, en 1573, la Formule de concorde adoptée par les théologiens de Montbéliard [IX 400 a].

CLERGUES (JACQUES) du Vivarais, proposant en 1726 ; galérien en 1737.

1. CLERMONT (CHARLES DE), dit *Lafontaine*, ministre à Marennes 1555-60; puis à Saintes, jusqu'en 1565 ; puis à La Rochelle. — Dans une liste de religionnaires français établis à Aix-la-Chapelle en 1598 (Aachens Geschichte von K. D. Mayer) figurent Heinrich Clermond manufacturier, Christian Clermond tisserand et Gilles Clermond. — Godrefroy Clermont, né à Amsterdam [Haag, III 495] ; inscrit, 5 oct. 1701, au registre de l'Université de Leyde en ces termes : « Gothefredus Clermont amstelodamensis, ecclesiæ gallo-belgicæ pastor » ; pasteur à Leyde, 1701-1705 ; à Amsterdam, 1705-1714 ; nommé par les Etats généraux pasteur de l'ambassade de Hollande à Paris, 1714. Ce pasteur annonça en 1720 la prochaine publication d'un *Trésor d'antiquités sacrées et profanes*, qui paraît cependant n'avoir pas été publié. On ne connaît de lui qu'une pièce de vers adressée à un dignitaire hollandais M. de Kruyningen, grand bailli de Gooiland, et publiée dans les Nouvelles littéraires de l'année 1717. — (Christophe-Alain de) major au régiment prussien de Bernbourg, mort en 1720 (*Erman*).

2. CLERMONT-LODÈVE, maison de Languedoc. = *Armes* : fascé d'or et de gueules au chef d'hermine.

ARMAND DE CLERMONT, baron de PILES en Périgord [Haag, III 491], capitaine huguenot dont les exploits, dit Mézeray, surpassent la croyance et presque la vertu humaine. A l'appel de *Condé*, Piles prit les armes, et se joignant aux bandes de *Grammont*, ainsi que beaucoup d'autres seigneurs de la Gasco-

gne, il se rendit à Orléans en 1562; mais bientôt, apprenant quelles atroces cruautés se commettaient dans le pays qui l'avait vu naître, il ne put résister au désir de voler au secours de ses frères. Il partit donc avec un petit nombre de soldats, « bien résolu, dit Bèze, de mourir en la peine ou de soulager les églises comme il le pourroit. » Après un périlleux voyage, il rentra dans son château lui septième, le reste de sa troupe ayant suivi *Duras* qu'il avait rencontré à Saintes. Son premier soin fut de se mettre secrètement en rapport avec les huguenots échappés aux fureurs de Monluc et de Montpensier, et il préparait en silence un soulèvement général, lorsqu'il fut informé qu'on dressait à Bergerac l'échafaud où devaient périr plusieurs de ses coreligionnaires de tout sexe et de tout âge. Sans songer au danger qu'il affrontait, il partit à la tête de trente soldats d'élite, entra dans la ville en plein jour, et frappa d'une telle épouvante, par ce trait inouï d'audace, les habitants et la garnison forte de 300 hommes, qu'au lieu de l'attaquer, on le supplia de se retirer. Il y consentit, mais seulement après avoir délivré les prisonniers. « Ce fut ainsi, dit d'Aubigné, que ce jeune homme venant des escoles entra sur la scène de France par un coup hardi. »

Instruits de sa présence dans le pays par cette entreprise téméraire, les chefs catholiques s'acharnèrent à sa poursuite et le forcèrent de s'éloigner. Il sortit de sa retraite, peu de temps après, sur l'avis qu'il reçut de l'arrivée à Montagnac d'une cornette de chevau-légers catholiques; il résolut de la surprendre; mais, malgré ses précautions, il fut découvert par une sentinelle qui donna l'alarme. Quoiqu'il n'eût que quinze hommes avec lui, il ne voulut pas reculer, et il tomba avec tant d'impétuosité sur l'ennemi, qu'il le mit en fuite, après avoir tué le capitaine d'un coup de pistolet.

Une place forte lui était nécessaire comme centre de ses opérations; il jeta les yeux sur Mussidan et s'en rendit maître par escalade, le 15 janv. 1563. Cette conquête redoubla la terreur qu'il inspirait. Sa présence seule mettait les milices catholiques en déroute, comme cela arriva à Sourzac où, à la tête de 40 chevaux, il défit sans combat le sénéchal du Périgord que Monluc avait chargé de reprendre Mussidan.

Encouragé par ses succès, Pilès conçut le projet de s'emparer de Bergerac par surprise. Une première tentative échoua parce que la clef qu'il avait fait faire pour ouvrir une des portes se brisa dans la serrure. Il dut se retirer, et le tronçon de la clef apprit le lendemain aux catholiques de Bergerac le danger qu'ils avaient couru, sans s'en douter. Piles ne renonça pas d'ailleurs à son projet. Au moyen d'intelligences avec un habitant de Bergerac qui possédait une maison attenante aux murailles, il s'introduisit dans la ville, le 12 mars 1563, et par des prodiges de valeur il s'en rendit maître la nuit même, à l'exception du château, où se retira le commandant, et d'une tour, où se réfugia le curé avec trente soldats. Après d'inutiles sommations, la tour minée s'écroula en écrasant sous ses murs tous ses défenseurs, sauf le curé qui fut pendu, parce qu'il avait trempé dans des massacres de protestants. Le château se rendit bientôt à discrétion, et la garnison fut passée au fil de l'épée. Après ces terribles représailles, Piles retourna à Mussidan que le fils de Monluc se disposait à assiéger; mais la nouvelle de la paix étant arrivée sur ces entrefaites, il remit la place entre les mains des catholiques et se retira dans son château.

Lorsque la guerre se ralluma, Piles se joignit aux huguenots de l'Ouest à la tête d'un régiment de Gascons. Il se signala à la prise de Pont-sur-Yonne et suivit *Condé* en Champagne. Après avoir opéré sa jonction avec l'armée allemande, le prince pénétra en Bourgogne. Son enseigne ayant été tué devant Irancy, il chargea *Piles*, *Puyviaut* et *Bourry* de tirer vengeance de ce meurtre. Malgré l'héroïque défense des habitants, la ville fut emportée d'assaut et mise à feu et à sang. L'armée huguenote, continuant sa marche, arriva, 1er mars, sous les murs de Chartres. Piles se rendit maître du faubourg S. Jacques et de celui de la porte

Drouaize, du côté de laquelle eut lieu la principale attaque; mais, dès le 13, la trêve fut proclamée.

Dans la troisième guerre, 1568, Piles souleva le Quercy et le Périgord et rejoignit Jeanne d'Albret à Bergerac. Il se distingua au siège d'Angoulême, emporta d'assaut Pons, secondé par *Montgommery*, et partit ensuite pour Montauban, afin d'inviter, de la part de *Condé*, les Vicomtes à lui amener leurs troupes. Ayant échoué dans cette mission, il rassembla le plus de monde qu'il put, s'empara de Bergerac et de Sainte-Foy, entra dans le Périgord où il vengea cruellement la mort de *Mouvans* et de *Pierregourde*, et prit la route de Saintes dans l'intention de rallier l'armée de Condé, qui marchait à sa rencontre. Les manœuvres du duc d'Anjou pour empêcher la jonction amenèrent la bataille de Jarnac. Piles entra dans Saintes peu de temps après l'évacuation de la ville par les protestants, et sa présence seule empêcha les catholiques de l'occuper sans coup férir. Instruit de son arrivée, *Coligny* le remplaça par *Blacons* et l'envoya lui-même à Pons. Peu de temps après, il fut chargé d'une expédition contre l'île de Médoc, où il fit un riche butin. Il venait de mettre le siège devant Bourg-sur Dordogne, lorsque Coligny le rappela.

Piles combattit avec son intrépidité ordinaire à La Roche-Abeille, au siège de Lusignan et à celui de Poitiers. Gravement blessé dans un assaut, il dut se retirer à Saint-Jean-d'Angély, dont il fit réparer à la hâte les fortifications, comme s'il eût prévu que « Saint-Jean ayderoit à réparer en quelque sorte les ruines que Poitiers et Montcontour avoient faictes. » Coligny lui en confia la défense, en renforçant la garnison des deux compagnies de *La Motte-Pujols* et de *La Mure*. Un gentilhomme de Saintonge, qui y commandait, nommé *Loriol* (ou *Lorion?*) céda sans murmure le premier rang à un guerrier plus illustre et plus expérimenté que lui.

La garnison de Saint-Jean-d'Angély se composait, selon d'Aubigné, de 600 arquebusiers et de 60 cuirasses; il convient d'y ajouter trois à quatre cents bourgeois qui le disputèrent en bravoure aux soldats. Piles avait donc mille à onze cents hommes à opposer à l'armée catholique victorieuse à Moncontour; mais c'étaient des hommes éprouvés, et il pouvait compter d'être vaillamment secondé par ses lieutenants *La Ramière*, *Sérido*, l'un des Paluel, *Des Essars*, *La Garde-Montault*, *La Personne*, *Parasol*, *Debatau*, *Arial*, *Lorion*.

Le duc d'Anjou se présenta devant la ville le 16 octobre; mais une vigoureuse sortie tint l'ennemi à distance, tandis que le reste de la garnison dégageait les abords de la place. Selon les Mémoires de l'état de France sous Charles IX, qui mettent à la date du 14 l'investissement de Saint-Jean-d'Angély, le feu ne s'ouvrit que le 22, et le soir même, une brèche de 40 à 50 pas était faite aux murailles. La plupart des autres historiens fixent, au contraire, à cette dernière date la seconde sortie des assiégés sous la conduite de *La Motte-Pujols* et de *Parasol*. Cette sortie coûta aux huguenots quelques hommes, entre autres Parasol qui fut tué et son frère qui fut pris; mais ils en rapportèrent deux drapeaux. Le 26, Charles IX arriva dans le camp pour présider en personne au siège. Dès le lendemain, Piles fut sommé de rendre la ville, et sur son refus, l'artillerie commença à foudroyer la muraille qu'elle renversa entre la porte de Niort et celle d'Aunis. Blessé d'un éclat de poutre, *La Ramière*, qui défendait ce poste dangereux, ne voulut jamais se laisser emporter tant que dura le combat. Il paya son dévouement de la vie ; car ses blessures s'enflammèrent au point de n'admettre plus de remède. Dans la nuit, *La Motte-Pujols* répara la brèche et la mit en si bon état de défense que l'ennemi renonça à l'attaquer, changea ses batteries de place et dirigea son feu contre le bastion d'Aunis. La brèche ouverte, les catholiques, animés par la présence du roi, se précipitèrent à l'assaut sans attendre les ordres de leurs chefs; mais ils furent reçus avec un courage invincible et repoussés. Cette action meurtière coûta beaucoup de monde aux deux partis; les assiégés y

perdirent, entre autres, le capitaine *Arial*, appelé par d'Aubigné *Ariail*. Surpris de la résistance d'une ville qu'il comptait prendre en deux jours, Biron écrivit à Piles pour l'engager à se rendre, en lui représentant que Lusignan et Saintes étant pris, Cognac sur le point de capituler, l'armée des princes au delà de la Dordogne, il n'avait à attendre de secours d'aucun côté, et en lui offrant les conditions les plus honorables. Il rendit même à la liberté un gentilhomme poitevin, nommé *La Taillée*, pour qu'il appuyât ses propositions auprès du chef huguenot ; mais Piles refusa tout accommodement particulier, ne voulant entendre parler que d'une paix générale. Il consentit seulement à une trève de dix jours, sur les instances de son conseil, en y mettant pour condition que *La Personne* irait, avec un passeport du roi, instruire les princes de sa situation et leur demander du secours. Si, ce délai expiré, il n'était pas secouru, il sortirait de la place avec armes et bagages, enseignes déployées, et la liberté de conscience serait assurée aux habitants. Les dix jours s'écoulèrent sans que l'on entendît parler de La Personne ; mais Piles, sous le prétexte vrai ou supposé qu'il avait été retenu par les catholiques, refusa de rendre la ville et demanda un nouveau délai de deux jours qui lui fut accordé sans difficulté. L'heure fatale allait sonner, lorsque du haut des remparts ont vit accourir enfin *Saint-Seurin* avec quarante chevaux, sous la conduite de *Fombedouère*, envoyé secrètement à Angoulême pour demander du secours. Piles, qui n'avait cédé qu'à regret aux prières de ses lieutenants, déclara dès lors l'accord rompu, et le canon commença à tonner. Dans une nouvelle sortie dirigée par *La Motte-Pujols*, *Saint-Seurin*, *Des Essars* et *Sérido* (*Bourdieu*, selon La Popelinière), les assiégés pénétrèrent si avant que pendant quelques instants ils furent maîtres de l'artilleries et des poudres, qu'ils auraient pu détruire, si, prévoyant un si grand succès, ils avaient apporté ce qui était nécessaire. Mais cette héroïque défense devait avoir un terme. Le bastion d'Aunis était réduit en poudre, la murailles percée à jours, les munitions épuisées, la garnison réduite à un petit nombre de combattants, et tout espoir de secours évanoui, depuis que *Saint-Auban*, qui s'était avancé jusqu'à la forêt de Chizé, sous la conduite de *Fombedouère*, avait dû battre en retraite, laissant son guide entre les mains de l'ennemi. Piles signa donc, 2 déc. 1569, une capitulation portant que les assiégés sortiraient avec armes et bagages, enseignes déployées ; qu'ils ne porteraient pas les armes de quatre mois, et qu'il leur serait permis de se retirer où ils voudraient sous l'escorte de Biron et de Cosseins. Mais à peine hors de la ville, les soldats huguenots furent dépouillés de tout ce qu'ils possédaient, malgré les efforts des chefs catholiques ; quelques-uns même furent tués. Se regardant comme dégagé de sa parole par ce manque de foi, Piles partit d'Angoulême, le 15, pour aller rejoindre l'armée des princes. Poursuivi par un corps de cavalerie, il traversa la Drôme à Brantôme, l'Isle à Mussidan, la Dordogne à Bourg, et arriva heureusement dans son château où il passa quelques jours, pendant lesquels il surprit Bergerac et tenta, de concert avec le ministre *Bergamont* [1], une entreprise sur Périgueux qui ne lui réussit pas. Ayant rejoint *Coligny*, il fut envoyé avec *Genlis* au secours de Castres ; puis il fut détaché sur les frontières de Roussillon où il jeta la terreur. Après la bataille d'Arnay-le-Duc dans laquelle il se fit remarquer parmi les plus braves, la paix ayant été conclue, il se retira dans ses terres et ne les quitta qu'à l'appel de Jeanne d'Albret qu'il accompagna à Paris.

Piles avait accumulé trop de haines sur sa tête, il avait dans trop d'occasions humilié l'orgueil des chefs du parti catholique pour ne pas être inscrit des premiers sur la liste des victimes de la Saint-Barthélemy. De peur qu'il n'échappât, on eut soin de le faire coucher au Louvre. « Comme on le menoit pour ainsi dire à la boucherie, raconte de Thou, et qu'il vit les mon-

[1] Ne serait-ce pas *Digne*, dit de *Bargemont*, qui assista comme député du Périgord au Synode national de La Rochelle ?

ceaux de morts dont il alloit augmenter le nombre on dit qu'il s'écria : « Est-ce donc là cette parole que le roi nous a donnée ; ces promesses, cette paix qu'on nous a jurée ? Grand Dieu, prenez la défense des opprimés ; juste Juge, vengez un jour une perfidie et une cruauté si détestables. » A l'instant, continue l'historien, il ôta le manteau de grand prix qu'il portoit et le donna à un gentilhomme de sa connaissance, qui étoit auprès de lui, en disant : « Gardez-le comme un monument de la mort indigne qu'on me fait souffrir. » Mais le gentilhomme refusa le présent à cause de la condition qui y était attachée. De Piles fut tué d'un coup de hallebarde qu'un garde suisse lui asséna dans le côté [1].

Piles avait épousé Jeanne *de Durfort*, fille de Robert, seigneur de Saint-Germain, et de Mlle de Saint-Ahond. De ce mariage naquirent deux fils qui portèrent l'un et l'autre les armes pour la cause de Henri IV. L'aîné, servant, en 1586, sous *Béthune*, fut blessé dans une affaire près de Sainte-Foy. Il assista, en 1591 au siège de Chartres, et fut tué avec son frère à celui de Rouen, 1594. Le fanatisme catholique disputa une tombe à ces jeunes guerriers. « D'O et d'autres de sa faction, raconte d'Aubigné, avoient esmeu le cardinal de Bourbon, qui estoit demeuré au siège, à empescher que les enfans de Piles et ceux qui estoient morts avec eux fussent enterrez dans le quartier du roi ni en pas un cimetière des quartiers de l'armée, à quoi il fallut obéir pour le quartier du roi; mais les bandes refformées qui estoient aux prochaines bourgardes vers le Pont-de-l'Arche firent enterrer les morts, hors mis les deux Piles qui furent embaumez pour emporter. » — En 1622, un sieur de *Piles*, apparement de la même famille, commandait dans un château situé entre Dax et Navarreins, que le Mercure appelle Betloc, et qui fut démoli par ordre du roi. — Sur les regist. du temple de Charenton était inscrit ; Alexandre de Clermont, sieur de Fervat de Pille, du Périgord, 23 ans, enterré le 31 mars 1637.

[1] Le fait est représenté en peinture dans un tableau de la St-Barthélemy contemporain de l'événement, au musée de Lausanne.

3. CLERMONT (d'Amboise), maison de l'Anjou. = *Armes* : écartelé aux 1 et 4 d'azur à 3 chevrons d'or, le premier brisé ; aux deux et 3 palé d'or et de gueules (Amboise). [Haag, III 495]. Le docte abbé le Laboureur, dans ses additions aux mémoires de Castelnau, a donné une généalogie de cette illustre famille, mais elle est fort incomplète, en sorte qu'elle ne nous exempte pas de beaucoup d'hypothèses.

Réné de Clermont, seigneur de Clermont-Gallerande, vice-amiral de France, mort en 1527, avait laissé d'un premier mariage avec Perrette d'Estouteville, trois fils et deux filles : Louis, seigneur de Clermont-Gallerande ; René, sieur de Saint-Georges; Christophe, abbé de Saint-Corneille ; Avoye, femme de Jacques de Pellevé, et Jeanne abbesse de la Trinité de Poitiers. Jeanne de Toulongeon, qu'il avait épousée en secondes noces, lui avait donné sept enfants : Jeanne, femme de Charles de Couhé, sieur de Fontenailles ; Marthe, chanoinesse de Remiremont ; François, seigneur de Traves; Claude, seigneur de Toulongeon ; René, mort jeune ; Catherine, religieuse à Bonlieu ; et Renée, religieuse à Ste-Claire de Pont-à-Mousson.

L'aîné de ses fils, Louis, épousa Renée d'Amboise, dame de Bussy, qui le rendit père de Georges, seigneur de Gallerande; Louis, sieur de La Selle, mort sans postérité ; Jacques, sieur de Bussy ; Jean, abbé de Cérisay, et Jeanne ou Rénée, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers.

A l'époque ou les querelles religieuses partagèrent la France en deux camps ennemis, la maison de Clermont d'Amboise était donc divisée en cinq ou six branches, dont quatre au moins ont fourni des chefs au parti huguenot.

I. *Branche de Gallerande*. — Georges de Clermont d'Amboise, seigneur de Gallerande, servit vraisemblablement sous les ordres de *Condé* dans la première guerre civile, et sans aucun doute, dans la seconde. Il est cité par de Thou au nombre des principaux seigneurs qui se rangèrent sous les drapeaux protestants, lorsque les huguenots reprirent

les armes en 1567. Chargé d'enlever Charenton, il n'eut qu'à se montrer pour s'en rendre maître, celui qui défendait la tour du pont ayant fui lâchement. Après avoir brûlé le moulin et obstrué le cours de la Marne, il retourna à Saint-Denys et fut placé sous le commandement de *Coligny*. Il combattit valeureusement avec ses fils ; mais dans une derrière charge, sa troupe ayant été défaite, il reçut une grave blessure.

Du récit de notre célèbre historien, il résulte que Clermont-Gallerande avait plusieurs fils, et cependant les généalogistes n'en mentionnent qu'un. Ils rapportent, en effet, qu'il fut marié trois fois, avec Perrenelle de Blanchefort, avec Anne d'Alègre et avec Anne *de Savoie*, veuve de Jacques *de Saluces* et d'Antoine *de Clermont* ; mais il n'eut d'enfant que de sa première femme, savoir Georges II, marquis de Gallerande, et Louise épouse de Joseph *d'Oineau*, sieur de Sainte-Souline.

Georges II, de Clermont d'Amboise, marquis de Gallerande, assista, comme nous venons de le dire, à la bataille de Saint-Denys. Dans la troisième guerre, sous le nom de Clermont l'aîné, il se trouva à la bataille de Jarnac où il fut fait prisonnier. Ayant recouvré la liberté, il rejoignit *Coligny*, avant le siège de Poitiers où il se signala, et il combattit à la bataille de Moncontour, après la perte de laquelle il réussit à gagner la Charité avec *Briquemault*. Il suivit ce dernier dans le Midi et fut blessé à Arnay-le-Duc d'un coup de pistolet. Son frère, ajoute la Popelinière, conduisait la compagnie d'hommes d'armes du père sous La Valette. S'il s'agit, comme nous le croyons, de La Vallette, colonel-général de la cavalerie légère et un des chefs catholiques les plus acharnés à la destruction des huguenots, il faut en conclure que le second fils de Clermont-Gallerande s'était converti peu de temps après la bataille de Saint-Denys. Georges II, au contraire, après s'être enfui à Genève, lors du massacre de la St-Barthélemy [1] continua à se signaler au service de la cause, sous les ordres de *Condé*, puis du roi de Navarre. Commandant de l'artillerie [1], il la disposa avec tant d'habileté à Coutras, qu'elle causa beaucoup de ravages parmi les troupes de Joyeuse, et au siège de Marans, il rendit de nouveaux services. Il assista également aux batailles d'Arques et d'Ivry, et fut créé maréchal de camp en 1591, en récompense de ses services. Il continua à servir, dit Pinard, jusqu'à la paix de Vervins, en 1598. Nous ajouterons qu'il avait été, pendant quelque temps, gouverneur de Castres. Peut-être est-ce aussi de lui qu'il est parlé dans les Actes de l'assemblée politique de Saumur (*Brienne* nº 222) sous le simple nom de *Clermont*. L'assemblée demanda à la régente qu'elle le mit enfin en possession du gouvernement de Villeneuve-le-Roi dont il avait été pourvu en 1594.

Le mauvais vouloir du gouvernement de Henri IV à son égard s'expliquerait aisément par l'énergie qu'il avait montrée dans les assemblées politiques afin d'assurer une existence légale à l'église protestante. D'autres soins l'ayant empêché de se rendre en personne à celle de Loudun, en 1596, il envoya par le baron de *Courtomer* une lettre où il protestait « de signer de son sang ses décrets », et jurait de consacrer sa vie et ses biens à en obtenir l'exécution. Au mois de juillet, il s'y présenta avec *Du Plessis-Mornay, La Trémoille* et *Pierrefite*, et fut admis à siéger avec voix délibérative, après avoir prêté le serment d'union.

La Noue, qui présidait, ayant été envoyé en cour au milieu d'octobre, Clermont fut appelé d'une voix unanime à le remplacer, et il fut maintenu dans ses fonctions après la translation de l'assemblée à Vendôme, le 10 novembre.

L'assemblée attendit pendant plus d'un mois la réponse du Conseil aux

[1] Genève ; Reg. des habitants : « 3 septemb. 1572, George de Clermont seigneur dudit lieu, chevalier ».

[1] A l'époque de l'assemblée de La Rochelle, en 1588, il avait sous ses ordres, comme grand-maître de l'artillerie protestante : *Saint-Pater*, lieutenant-général ; de *La Chastre*, contrôleur-général ; de *Loménie*, 1er commissaire ; *Guérin*, de *La Rivière*, de *La Bruyère*, commissaires : Jean *Pingueray*, commis du contrôleur ; *Collet*, garde-général, et son commis Laurent *Benoist* ; Nicolas *Ledoux*, chirurgien ; Jacq. *Leclerc*, fourrier ; Jacq. *Depieds*, capitaine du charroy, et son lieutenant René *Texier* ; Jean *Rochier*, déchargeur au magasin d'artillerie ; Robert *Halot*, cannonier (*Bibl. Mazarine*, ms. 2379).

nouvelles propositions qu'elle lui avait fait porter par *La Noue*, accompagné de *Chouppes*, *Fons*, *La Motte*, *Texier* et *Brunier*. Instruite par les lettres de ses députés des lenteurs affectées de la Cour, elle perdit enfin patience, et le 18 déc., elle les rappela. En même temps, elle fit écrire aux principaux seigneurs protestants de se rendre dans son sein pour aviser en commun aux mesures de salut à prendre.

Cette attitude pleine de fermeté donna à réfléchir à Henri IV. Il retint auprès de lui le baron de *Fons*, un des députés, et renvoya les autres en les chargeant d'annoncer à l'assemblée la prochaine arrivée de deux commissaires, les sieurs de Vic et de *Calignon*. Après de nouveaux délais, ces derniers parurent enfin à Vendôme le 3 février; mais comme leurs instructions ne leur permettaient pas d'accorder autre chose que l'édit de 1577; l'assemblée leur fit répondre par *Vulson* qu'une semblable concession ne la satisfaisait « ny sur le point de la relligion ny de la justice ni des suretez » et que l'oppression contraindrait enfin les protestants « de chercher quelque soullagement en eux-mesmes sy MM. du Conseil n'y pourvoyoient. » De Vic ayant répliqué avec hauteur que si l'on persistait dans des demandes qui n'étaient pas seulement impossibles à accorder, mais injustes, on n'arriverait jamais à un accord, l'assemblée offensée envoya aux commissaires royaux d'*Aubigné*, de *Rioux* et *La Motte* pour exiger d'eux des explications. On convint, après de longs pourparlers, que De Vic et Calignon demanderaient des pouvoirs plus amples, et l'assemblée, de son côté, consentit à se relâcher de ses prétentions relativement à l'exercice et à se contenter de deux lieux de culte par bailliage ou sénéchaussée, non compris les villes où les huguenots étaient les maîtres. En attendant la réponse du roi, les députés protestants prirent la résolution de retourner à Saumur.

L'assemblée se rouvrit le 5 mars 1597, sous la présidence de Clermont d'Amboise. Peu de jours après, le 19, arriva *Monglat* avec une lettre de Henri IV annonçant la surprise d'Amiens par les Espagnols. Quel subit changement de langage! Aux menaces hautaines, succédaient les prières. *Bouillon* et *La Trémoille* voulaient qu'on profitât de la circonstance pour prendre les armes et arracher par la force les justes garanties que le parti huguenot réclamait. L'assemblée rejeta leur proposition; mais, en même temps, elle refusa d'appeler les protestants aux armes avant qu'on leur eût accordé satisfaction. Clermont d'Amboise répondit au roi, au nom des députés des églises, qu'ils déploraient autant que lui la perte d'Amiens et qu'ils partageaient son espoir que ce malheur réunirait tous ses sujets dans le désir de courir à la défense publique. « Nous l'estimons juste, raisonnable; nous tenons pour indignes du nom de François, voyres du nom de chrestien tous ceux qui voudroient manquer à si légitime debvoir, et en ceste qualité, maudissons le reste des rebelles et désobéissants Ligueurs qui, au lieu de maintenir la liberté de leur patrie, la soubmettent traistreusement au joug de la servitude estrangère. » — Quant à nous, ajoute le président de l'assemblée, « nous n'avons aultre but que de vivre ensemble, vrais Françoys avec les vrais Françoys, lyez d'une mutuelle amitié et concorde. » Nous n'avons donc aucun effort à faire pour applaudir au vœu du roi. Mais « nous admonester aussy de nous tenir contents de ce qui nous a esté accordé, c'est une chose non moins estrange que contraire à l'effet que V. M. désire de nous. » Que nous a-t-on accordé? « Nous ne sommes pourvus des choses nécessaires à nostre conservation. C'est pour cela seulement que nous opiniastrons et que nous voulons opiniastrer sans desseing de tenir les esprits en suspens par nos nouvelles demandes. Nos demandes dernières ne sont pas nouvelles, si on ne les estime nouvelles pour en avoir tant retranché qu'on ne les recognoisse plus. » On nous refuse l'exercice de notre religion dans les villes, dans les faubourgs, dans les campagnes; on nous veut réduire aux fiefs de haubert; on nous force à payer les dîmes à nos *ennemis mortels*, à ceux qui nous maudissent, et nous voyons nos pasteurs mourir de faim. Devant les tribunaux, pas de justice pour nous.

« Vous avez bonne cause, mais vous êtes de la Religion, votre procès est donc perdu. » Nous ne sommes admis à aucune fonction ou dignité. Nos places de sûreté enfin seraient bientôt perdues si nous n'avions d'autre moyen d'en entretenir les garnisons que celui qui nous est offert. Qu'on nous accorde les choses nécessaires à notre sûreté. « Les ayant, nous protestons de nous contenter, comme aussy nous protestons de ne jamais consentir à en estre privés pour estre homicides à nous-mesmes et autheurs de notre ruyne propre. » (*Coll. Du Puy*, vol. 428.) Cette lettre fut imprimée et répandue dans les provinces par ordre de l'assemblée.

La réponse du roi fut apportée, 29 avril, par *La Force* et *Monglat*. Henri IV, en protestant que son affection pour ses anciens coreligionnaires était toujours la même, demandait qu'ils se contentassent de ce qu'il avait accordé, et qu'ils eussent égard à l'état de ses affaires qui paralysait sa bonne volonté. Mais l'heure des illusions était passée. L'assemblée lui fit répondre par son président que c'était « au très grand regret des Réformés que ce commun contentement estoit retardé à lui d'être servy et assisté de leur sang et de leurs vies contre l'ancien ennemy du royaume » ; mais qu'elle trahirait son mandat si elle acceptait les offres de la Cour. « Nous ne pouvons imaginer ny en quoy peut consister ceste si grande difficulté qui se trouve en nos demandes, ni en quoy justement nous y puissions apporter plus de facilité à son contentement, quand V. M. n'a point à contenter en nous aucunes prétentions particulières d'avarice ny d'ambitions ruineuses à vostre Estat ny périlleuses à votre personne, mais un zèle de religion qui ne peut procéder que de bonne conscience, la plus grande seureté qu'un prince puisse prendre de ses subjets. » (*Du Puy*, vol. 428.) Toutes ces négociations inutiles portaient de part et d'autre l'irritation à l'extrême. Sans l'intervention du sage *Du Plessis-Mornay*, il est probable que la guerre civile se serait rallumée. Tandis que d'un côté il cherchait à modérer les plus fougueux des députés, de l'autre il agissait auprès du roi qui, par ses conseils, transféra l'assemblée à Châtellerault et y appela un plus grand nombre de représentants des églises, afin de neutraliser l'influence de ceux qu'on redoutait. L'assemblée consentit sans difficulté à sa translation et fit partir quelques-uns de ses membres pour les provinces afin de rendre compte aux églises de la situation des affaires. De *Beaumont* se rendit en Normandie à cet effet, de *Rioux* en Saintonge, de *Cazes* dans la Basse-Guienne, *Texier* dans le Haut-Languedoc, *Chamier* en Dauphiné, *Vérac* et *Des Fontaines* en Poitou, de *Fons* et *Brunier* dans le Bas-Languedoc, et *Dorival* en Berry.

Depuis quelque temps déjà, Clermont n'exerçait plus les fonctions de la présidence. Le 21 sept., il avait demandé un congé qu'il avait prolongé jusqu'au mois de janvier, et il avait fini par envoyer sa démission. Dès le 6 janv., il avait donc été remplacé par *Saint-Germain* (Brienne, 221). Cependant, lorsque l'assemblée se réunit de nouveau à Châtellerault, ce fut lui qui en fit l'ouverture, le 16 juin 1597 ; mais quatre jours après, l'honneur de la présidence fut déféré à *La Trémoille*.

Les généalogistes ne nous font pas connaître la date de la mort de Georges II de Clermont d'Amboise. De son mariage avec Marie *Clutin*, fille de Henri Clutin, seigneur de Villeparisis et de Louise de Thouars, naquirent un fils, nommé Henri, et quatre filles : Marie qui épousa Jean-Antoine *de Saint-Simon*, baron de Courtomer; Judith fut mariée à Centurion *de Pardieu*, baron de Boudeville, puis à Pierre *de Croismare*, sieur de Saint-Jean; Charlotte épousa Georges *d'Argenson*, seigneur d'Avesnes, et en secondes noces, Jean *Chabot*, sieur de Saint-Aulaye; Louise ou Elisabeth présentée au baptême en 1595 à Charenton (par Henri *de Rohan* et Louise *de Coligny*) fut la femme de Gédéon de Botzelaër, ambassadeur des Provinces-Unies auprès de la cour de France, puis de Jacques-Nompar *de Caumont*, duc de La Force.

Henri de Clermont d'Amboise, marquis de Gallerande, ne se montra pas moins zélé que son père pour les inté-

rêts de l'Eglise protestante. En 1619, il présida le synode provincial de l'Anjou qui s'assembla à Loudun le 12 sept. Parmi les députés, l'historien de Loudun ne cite que *Boisguérin*, *La Cliette*, *Despinay* et *Menuau*, avocat du roi au bailliage de Loudun. *Despinay* fut élu vice-président. Ce synode demanda que dans les contestations avec les catholiques les commissaires n'eussent aucun égard aux oppositions des deux partis; que les malades protestants fussent aussi bien soignés dans les hôpitaux que les catholiques; que les pasteurs fussent maintenus dans leurs privilèges; que les 45,000 livres accordées par le roi fussent payées; que la garde des places de sûreté continuât à être confiée à des protestants; qu'il n'y eût aucun couvent dans les lieux d'exercice, ces établissements empêchant de tenir les synodes et les colloques avec la liberté permise par les édits; enfin qu'il fût permis aux pasteurs réformés d'assister aux synodes étrangers, comme il était permis aux religieux de se rendre aux chapitres généraux de leurs ordres. La même année, Henri de Clermont fut député par l'Anjou à l'assemblée politique de Loudun, et l'année suivante, il le fut à celle de La Rochelle, mais il ne s'y rendit pas.

En 1626, le synode national de Castres proposa le marquis de Gallerande pour la députation générale; il fut nommé. Celui de Charenton, cinq ans plus tard, le maintint dans ses fonctions en lui donnant pour collègue le fils aîné de *Galland*. Le synode d'Alençon, 1637, le continua dans sa charge, en lui adjoignant *Marbaut*. Il donna sa démission en 1644.

Le marquis de Gallerande fut marié trois fois : 1° en 1620, avec Louise, fille de *Gabriel de Polignac*, sieur de Saint-Germain-de-Clan, et de Léa *Boutaud*; — 2° en mars 1632 avec Charlotte, fille de Pierre *Hatte*, sieur de Saint-Marc, conseiller au Parlement, et de Françoise de Bulion; — 3° avec Jeanne, fille de Pierre *de Guillon*, bailli de Sedan, veuve déjà de Daniel *Tilenus*, et qui mourut veuve à l'âge de 72 ans, en 1662 (Reg. de Charenton). Charlotte Hatte lui donna un fils, Pierre, né le 27 mars 1636, mais qui ne vécut qu'une année (*Ibid*).

Henri II, marquis de Gallerande, son fils aîné, né le 6 juin 1621, abjura, à l'âge de 17 ans, à l'insu de son père qui s'en montra fort irrité, entre les mains du P. Hyacinthe Kerver de Paris qui a publié les Motifs de sa conversion (Paris, 1646, in-12). On lit dans le Recueil des gazettes (n° du 30 oct.) : « Ce jour (24 oct. 1638) le marquis de Galerande fils aîné du s[r] de Clermont d'Amboise, député général de ceux de la R. P. R., fit profession de la relig. cath. dans la chapelle de Mademoiselle, et réceut l'absolution du p. Hyacinthe capucin, le s[r] de Laubardemont l'ayant à son instance retiré chez lui pour cet effet. »

Son frère Georges, comte de Saint-Aignan, né le 14 août 1622, épousa, juin 1646, Madelaine *Gaudon*, fille de Samuel, sieur de La Rallière, secrétaire du roi, et d'Anne *Menjot*. Selon les généalogistes, il en eut deux fils, l'un mort jeune, et l'autre nommé George-Henri. C'est donc de ce dernier qu'il est parlé dans le Mercure du mois de mars 1686. On y lit que la marquise de Saint-Aignan ne voulut pas profiter du passeport que le roi avait accordé au comte de Clermont son fils pour passer dans les pays étrangers, et qu'elle se convertit. Louis XIV lui accorda, 23 mars 1686, une pension de 1,500 l. (Tt 252) qui fut portée en 1687 à 2,000 (E 3373). La ferveur religieuse du fils ne résista pas longtemps aux ennuis de l'exil. Il rentra en France, fut nommé mestre-de-camp en 1689, brigadier en 1696, maréchal de camp en 1702, et fut tué à la défense de Mantoue.

Le troisième fils de Henri de Clermont-Gallerande, nommé Louis, seigneur de Méru, naquit en 1626 et épousa Suzanne Morin de Loudon, dont il eut deux fils, Charles-Léonor et son cadet, appelé le chevalier de Clermont, qui fut tué à Neerwinden. L'aîné se maria à l'âge de 21 ans, 24 avril 1681, avec Madelaine *de Mormès*, fille de Pierre *de Mormès*, seigneur de Saint-Hilaire, lieutenant-général de l'artillerie, et de Judith *Frichet* (Reg. de

Charenton, 1681). Benoît raconte qu'un seigneur de Méru, condamné aux galères pour cause de religion, fut pris trois fois et trois fois parvint à s'échapper. Nous pensons qu'il veut parler de Charles-Léonor de Clermont-Gallerande.

Outre ces trois fils, le Nobiliaire de Picardie donne au marquis de Gallerande une fille nommée Louise. Elle épousa Gaspard *de Champagne*. Selon Moréri cette Louise était non pas sa fille, mais sa petite-fille.

II. *Branche de Saint-Georges.*

Antoine de Clermont, fils de René de Clermont, et de Françoise *d'Amboise*, devint marquis de Renel par la mort de son frère utérin le prince *Porcien*, en faveur de qui cette terre avait été érigée en marquisat par lettres-patentes du mois d'octobre 1560.

De Thou, notre exact historien, rapporte qu'un Clermont d'Amboise, qui est George II, fut blessé à la bataille de Dreux. Son cousin Antoine, s'était, parait-il, fort distingué dans la même action ou du moins à la même époque, car Th. de Bèze dans son *Hist. ecclés.* raconte que Catherine de Médicis, après la bataille de Dreux, essaya, par l'entremise de son ami *Carracioli*, évêque de Troyes (voy. ce nom), de gagner « le frère du prince de Porcien ». Il donne, il est vrai, le nom de *Bussy* à ce Clermont, mais on voit dans l'Hist. de l'église de Troyes par Pithou, qu'Antoine en effet porta le nom de Bussy avant de devenir marquis de Renel.

Lorsque *Condé* fut obligé de s'enfuir de Noyers, les gentilshommes protestants de la Picardie s'assemblèrent pour lui porter secours. Parmi eux se distinguait le marquis de Renel. Dans l'impossibilité de traverser une partie de la France déjà couverte de soldats catholiques, pour gagner La Rochelle où le prince avait cherché un asile, ils résolurent de passer dans le Brabant où le prince d'Orange guerroyait contre les Espagnols, et d'aller tous ensemble audevant du duc de Deux-Ponts qui levait des troupes nombreuses. Ce n'est point ici le lieu de raconter la marche des Allemands à travers la France jusqu'à Saint-Yrier, où ils opérèrent leur jonction avec *Coligny*; nous n'avons à nous occuper pour le moment que de la part prise par le marquis de Renel aux événements subséquents. Il se signala à l'affaire de Saint-Clair où il combattit avec une extrême bravoure, malgré la fièvre qui le dévorait. A la bataille de Montcontour, il seconda vaillamment Coligny. C'est probablement lui qui, avec *Renty*, défendit plus tard Archiac et força les catholiques à en lever le siège. Dans l'expédition du Languedoc, il repoussa avec grand carnage une sortie de la garnison de Montpellier, et vengea dans le sang ennemi la mort du brave *La Loue*. Cependant ce fut surtout à Arnay-le-Duc qu'il se fit remarquer parmi les chefs les plus courageux et les plus habiles du parti huguenot. A la tête du régiment de Condé, il dégagea *Rouvray* par une attaque vigoureuse, et contribua ainsi au succès de la journée. La paix conclue, il fut chargé de reconduire les reîtres jusqu'à Pont-à-Mousson. Il périt à la Saint-Barthélemy, assassiné par son parent Louis de Bussy d'Amboise avec qui il était en procès.

Antoine de Clermont avait épousé Jeanne *de Longuejoue* dame d'Iverny, fille de Thibault *de Longuejoue*, sieur Du Plessis, maître des requêtes, et de Madeleine *Briçonnet* (voy. III col. 145). Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Renel, qui naquit de ce mariage, se convertit, apparemment après la Saint-Barthélemy, servit d'abord sous Joyeuse dans le Poitou, fut fait prisonnier par *Harambure* au combat d'Anthogni, et embrassa, plus tard, le parti du roi de Navarre. En secondes noces, le marquis de Renel épousa Anne *de Savoie*, veuve de Jacques *de Saluces*, comte de Cardé, et il n'en eut que deux filles : Louise, femme du seigneur de Pontallier, et Marthe, comtesse de La Roche en Dauphiné, à cause de Balthasar Flotte de Montauban son mari.

Antoine de Clermont, marquis de Renel, avait un frère nommé Antoine comme lui. Pour les distinguer, celui-ci était appelé Antoine le jeune et quelquefois aussi le moine de Bussy, parce qu'il avait quitté le froc pour se faire protestant. Il épousa Charlotte *de Mire-*

mont, fille de Guillaume, sieur de Gueux, et de Jeanne d'Els, dont il eut JACQUES de Clermont d'Amboise et FRANÇOISE, femme d'Alexandre *de Beaujeu*.

III. *Branche de Traves*. — Selon le Dictionnaire de Moréri, François de Clermont, tué en Italie, en 1555, n'aurait laissé de son mariage avec Hélène Gouffier, veuve de Louis de Vendôme, qu'une fille, HÉLÈNE de Clermont, surnommée la belle de Traves, fille d'honneur de la reine-mère et femme d'Antoine *d'Aure*, baron de Grammont. C'est une erreur. La belle de Traves avait un frère qui concourut, en 1569, à la défense de Vézelay (voy. II, col. 635 lig. 16) et qui fut égorgé à Dijon par la populace dans le premier moment d'effervescence causée par la nouvelle de la Saint-Barthélemy. L'historien de Châlons-sur-Saône parle d'un seigneur de *Traves*, sieur de Saint-Léger, qui arrêta près de Troyes l'évêque de Châlons se rendant au concile de Trente ; c'est probablement le même personnage.

IV. *Branche de Bussy*. — Les historiens donnent le nom de *Bussy* au capitaine huguenot qui, à la tête de 600 chevaux, essaya, en 1562, de forcer la porte Saint-Jacques, tandis que le prince de *Condé* se présentait en personne devant la porte Saint-Honoré avec l'espoir de rentrer dans Paris. L'annotateur des Mémoires de Condé prétend que ce Bussy était Jacques de Clermont d'Amboise, seigneur de Bussy. Nous tenons cette assertion pour fort suspecte. Dans notre opinion, loin d'avoir soutenu la cause protestante, Jacques de Clermont d'Amboise la combattit de tout son pouvoir, et il est le même que ce Bussy, gouverneur de Champagne, que *Crespin* appelle « homme avare et ennemi juré de la religion ». Notre conviction, formée par la comparaison attentive des notes nombreuses recueillies par nous sur cette famille, est que Bussy qui attaqua la porte Saint-Jacques, et Bussy qui, selon Bèze, défendit Orléans, sont un seul et même personnage, c'est-à-dire Georges de Clermont d'Amboise.

Selon nous, le premier de cette branche qui embrassa le protestantisme fut GEORGES de Clermont d'Amboise, troisième fils de Jacques, lequel devint baron de Bussy par la mort de son frère aîné Louis de Bussy d'Amboise, favori du duc d'Alençon, assassiné en 1579 par Montsoreau. Le second, Hubert, sieur de Moigneville, avait été tué au siège d'Issoire, en 1577, dans les rangs des catholiques. Une seule de leurs sœurs se convertit à l'exemple de Georges. C'est MARGUERITE, mariée en 1583 à Olivier *de Chastelus*, vicomte d'Avalon et bailli d'Autun, qui remplissait, en 1577, les fonctions de chambellan auprès de Henri de Condé.

Georges de Clermont d'Amboise s'était aussi attaché à la fortune de ce jeune prince. Il dut à sa protection d'être choisi, 1577, par les Rochelois pour amiral de la flotte qu'ils venaient d'équiper. Cette flotte, forte de 20 vaisseaux, rencontra près de Chef-de-Baye la flotte royale qui comptait 60 voiles ; on se borna des deux côtés à se canonner de loin. Quelques jours après, une seconde rencontre eut lieu ; mais l'amiral des catholiques évita d'en venir aux prises, et abandonnant ses projets sur les îles de la Saintonge, il retourna dans la Gironde. Clermont rentra dans le port de La Rochelle d'où il fut envoyé, quelque temps après, au secours du Brouage que Mayenne assiégeait par terre et mer. Ayant reconnu la position désavantageuse du parage où il se trouvait, et n'osant hasarder un combat, il eut recours à la ruse. Quatre brûlots furent lancés pendant la nuit contre la flotte ennemie ; mais ils ne produisirent pas l'effet qu'il en attendait. Il ne put même empêcher cinq galères de rejoindre Lansac qui la commandait. Ces contre-temps lui firent beaucoup de tort à La Rochelle. Le parti opposé à la noblesse poussa des cris d'indignation, en sorte que *Condé* désespéré lui envoya par *Monguyon*, baron de Montendre, l'ordre de livrer bataille à tout prix. Forcé d'obéir, Clermont prit ses dispositions pour le combat dans les circonstances les plus défavorables : la marée montait et un calme plat ne permettait pas de manœuvrer. Portés au milieu des ennemis, le vaisseau amiral et le vice-

amiral furent bientôt désemparés par le feu des galères et jetés par le courant sur un banc de sable où il échouèrent sans que la flotte protestante, bien que supérieure en forces à celle du roi, mais retenue par le calme, pût leur porter secours. Ce revers coûta au parti huguenot l'île d'Oléron et à Clermont sa place d'amiral.

Pendant plus de sept ans, on perd complétement de vue le baron de Bussy. On ne le retrouve qu'en 1585 au nombre des chefs qui accompagnèrent *Condé* dans son expédition contre Mercœur et au siége du Brouage. Chargé de lever de nouvelles troupes dans l'Anjou, il favorisa l'entreprise de son lieutenant *Rochemorte* sur Angers, et après la surprise du château, il se hâta d'en donner avis à Condé qu'il rejoignit à Beaufort à la tête de 200 chevaux et de 600 arquebusiers. Ce fut à lui et à d'*Aubigné* que le prince confia le soin de faire la retraite, qui devint bientôt une espèce de déroute. Enveloppés de toutes parts, les chefs huguenots résolurent de se séparer pour chercher leur salut chacun de son côté. Clermont, selon les uns, gagna heureusement La Rochelle; selon les autres, il accompagna Condé dans sa fuite en Angleterre. En 1587, il combattit à Coutras et, un peu plus tard, il fut blessé au siège de Sarlat. Tels sont les seuls renseignements que les historiens nous ont fournis sur Georges de Bussy d'Amboise. Les généalogistes nous apprennent qu'il eut deux enfants de son mariage avec Lucrèce de Castel San-Nazare; mais tous deux professèrent la religion romaine.

4. CLERMONT-TALLARD, maison du Dauphiné. = *Armes :* de gueules à deux clefs d'argent passées en sautoir, comme Clermont-Tonnerre.

Cette illustre famille [Haag, III 502], qui avait comme celle des *Coligny* exercé au XIIIe siècle des droits de souveraineté, appartient, par deux de ses membres, à la France protestante.

Gabriel de Clermont, nommé évêque de Gap en 1527, loin de se montrer ennemi de la Réforme comme son prédécesseur, favorisa la propagation des opinions nouvelles dans son diocèse; aussi fut-il déposé en 1553, pour avoir abandonné la religion de ses pères. Cette déposition toutefois n'eut aucun effet, une pièce citée par la Gallia Christiana prouvant qu'on ne lui donna un successeur qu'en 1572, sur sa propre résignation; et cependant il avait abjuré publiquement dès 1562.

Gabriel de Clermont était le second fils de Bernardin, vicomte de Tallard, et d'Anne de Husson. Un de ses frères, nommé Julien, seigneur de Thoury, embrassa également le protestantisme. Il mourut de la peste à Orléans avec un de ses fils, laissant pour héritier Gabriel de Clermont, seigneur de Thoury, qui fut plus tard gentilhomme de la chambre de Henri III.

Clervant, capitaine; voy. de Vienne.

CLERVAUX ou Clairvaux. Il y a trois bourgs ou petites villes de ce nom en France: l'une du Languedoc, l'autre de la Franche-Comté, la troisième, et la plus célèbre à cause de l'abbaye fondée en 1114 par saint Bernard, appartient à la Champagne. Ce n'est d'aucune de ces localités que les marquis et comtes de Clairvaux actuels, qui sont du Poitou, paraissent avoir tiré leur nom, mais d'un château isolé, aujourd'hui en ruines, situé à deux lieux de Châtellerault, près du village appelé Scorbé-Clairvaux. L'un des meilleurs livres de généalogie que nous ayons, le « Dictionnaire historique des familles de l'ancien Poitou », par H. Filleau, Beauchet-Filleau [1] et de Chergé (Poitiers, 1841, 2 vol. in-8), montre que ce nom de Clervaux, du diocèse de Poitiers, était porté dès les années 1115 et 1116 par des gentilshommes et vrais chevaliers; de nombreuses chartes le prouvent. Mais quant à l'origine des différentes branches modernes à qui le même nom appartient encore aujourd'hui, il n'a pu les faire remonter sans interruption que jusque vers le milieu du XVe siècle. = *Armes*: de gueules à la croix patée et alaisée de vair.

La famille compte cinq branches: celles des seigneurs du Pin, de l'Houmelière, de Chasteauneuf, du Croizic et de Vanzay. La première s'éteignit vers l'an

1 Descendants de l'avocat Filleau dont il a été parlé ci-dessus, t. II col. 645.

1600 et la dernière, éteinte aussi, était encore il y a peu de temps représentée par Mme Marie-Adrienne-Clélie de Clervaux, née en 1823 et mariée 1° avec le baron Dujon, 2° avec M. de *Prevost-Sansac*, comte de Touchimbert. Les branches de L'Houmelière [VIII 99 a, note 2] et de Chasteauneuf (*Bull.* V 9) appartiennent au protestantisme.

Louis de Clervaux, écuyer, sr de l'Houmelière dernier fils de Mérigot de Clervaux sr du Pin, est mentionné dans les montres de guerre du pays de Lusignan en 1491 et en 1492. De Louis et de Marie Gaudin de La Peyre, sa femme, sortirent successivement quatre générations : François de Clervaux marié à Janne de Frondebœuf, vivant tous deux vers 1530 ; Claude fils de François, marié à Catherine d'Orfeuille ; Joachim fils de Claude, marié à Catherine Riboteau ; Gédéon fils de Joachim et seigneur de Breuil-Carthais, marié à Renée de Machecoul. Cette dernière dame était vraisemblablement l'une des filles de Gabriel de Machecoul, baron de Montaigu et de Renée d'Avaugour, devenue dame de Vieillevigne par la mort de Charles d'Avaugour, sr de Kergroy, son frère unique. Gabriel de Machecoul et Renée d'Avaugour n'eurent que des filles, dont l'aînée, Marguerite, avait été mariée en 1656 à Henri de La Chapelle, marquis de La Rochegiffard. Tallemant des Réaux, dans ses Historiettes (t. VII 194), représente Gabriel de Machecoul comme un homme faible d'esprit et sa femme au contraire comme une femme de tête et très dévouée à sa religion. Le spirituel conteur est d'accord en ce dernier point avec le rapport officiel adressé au roi en 1664 par Colbert de Croissy sur l'état du Poitou ; il est dit dans ce rapport : « Le nom de Machecoul-Vieillevigne, qui est une très ancienne maison du bas Poitou est présentement perdu parce qu'il n'y a plus qu'une fille de ce nom mariée au mis de La Rochegiffard ; elle est dame de Montaigu en bas Poitou. Les seigneurs de cette maison ont toujours été des chefs de la R. P. Réf., et la douairière de Vieillevigne est une obstinée huguenote, que l'on dit maltraiter les catholiques... » Antoine de Clervaux, fils de Gédéon, épousa Angélique *Gourdeau de Bessons*, qui était veuve en 1696 lorsqu'elle fit inscrire son mari sur l'armorial officiel de cette année, dressé sur l'ordre du roi par d'Hozier. Déjà la maintenue de noblesse de sa famille avait été prononcée judiciairement en 1667 ; elle le fut encore en 1699 et 1700.

Le mélange du nom de Clervaux, par le mariage de Gédéon, avec ceux *d'Avaugour* et *de Vieillevigne* fait assez présumer le protestantisme du premier ; mais il y en a des preuves directes dans les mauvais traitements que la famille eut à subir lors de la Révocation et depuis. Un de Clervaux était lieutenant de cavalerie aux dragons rouges de l'armée de Schomberg, sous les ordres duquel il fit les campagnes de 1688 et 1689 en Angleterre et en Irlande (Haag, IX 232 et Agnew, *Protestant exiles*). — Une dlle de L'Houmelière fut enfermée, par lettre de cachet, aux Nouvelles catholiques de Poitiers et une dame de Breuil-Carthais le fut à l'Union cath. de Luçon, toutes deux en 1701 (*Arch.* E 3552). — Mlle Esther de Clervaux (de L'Houmelière), 58 ans, réfugiée en Irlande, reçoit, en 1702, du comité de secours fonctionnant à Londres, une assistance de 8 liv. 8 sh. ; elle reçoit de même 9 liv. pour l'année 1706 et 11 liv. pour 1710.

En 1739, Gabrielle-Angélique de Clervaux, belle-mère du sr *d'Auzy* mourut protestante et fut inhumée comme telle. (Voy. les détails au t. I col. 597.) Augustin-Hercule de Clervaux, seigneur de L'Houmelière, de Saint-Christophe-sur-Roc et du Breuil-Carthais, épousa en 1740 Esther-Nérée d'Auzy, et tous deux étaient demeurés fidèles aux principes de la Réforme malgré les obstacles nés de la Révocation. Mais devenue veuve, cette dame de Clervaux épousa en secondes noces le marquis de Saint-Etienne, fervent catholique, par le zèle de qui les enfants du premier lit de sa femme rentrèrent dans le catholicisme ; les fils, Augustin, Charles et Josué de Clervaux de l'Houmelière furent mis chez les pères de l'Oratoire de Niort et plus tard au collège de St-Maixent ;

les filles chez les religieuses de l'Union chrétienne de Poitiers, puis à l'Enfant-Jésus de Saint-Maixent où elles se convertirent.

La seule branche de la famille Clervaux qui soit restée invariablement, sinon ostensiblement, attachée au protestantisme, est celle de Châteauneuf [1] et S. Christophe. On peut en voir quelque trace dans une correspondance (1752-57) insérée au *Bulletin* de l'Hist. du Protest. (t. V, p. 9) dans laquelle M. de Clervaux de S. Christophe est admonesté et surveillé par l'intendant et l'évêque de Poitiers. L'intendant, en lui annonçant la libération d'une de ses nièces qui avait été clôturée à l'Union chrét. de Poitiers, lui marque, en termes fort courtois, les diverses soumissions imposées aux convertis :

J'ai a présent à vous avertir en amy de vous comporter l'un et l'autre de façon à ne laisser aucun doute sur votre religion. Vous sentés qu'étant suspects l'un et l'autre, il ne faut que le rapport de quelque malintentionné pour vous attirer de fâcheuses affaires et qu'ainsi vous devez être plus exact même qu'un ancien catholique soit à assister a l'église et aux instructions, a y envoyer vos domestiques, a éloigner de chez vous et prêches et prédicants, etc. Je vous donne cet avis par l'intérêt que je prends à votre tranquillité, parce que la moindre fausse démarche de votre part tireroit à conséquence.

Ces bons avis s'adressaient à Louis-César de Clervaux, né au château de L'houmelière en juillet 1714. Il épousa, 14 nov. 1753, une demoiselle qui était enfermée depuis 15 mois comme huguenote au couvent des religieuses bénédictines de S. Maixent, Marie *Pandin* fille de Pierre *Pandin* seigneur de Châteauneuf et du Peux, lequel avait pour femme sa cousine Angélique Pandin, fille de Gaspard Pandin seigneur de Lussaudière. Le contrat de mariage fut passé dans le parloir même du couvent et en présence des religieuses qui y firent insérer cette clause : que « ledit sieur de Clervaux et ladite d^lle Pandin ont promis et promettent se prendre a mary et femme a la première réquisition de l'un d'eux, en face de notre mère sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, les solennités d'icelle préalablement gardées et observées ». Louis-César mourut à S. Maixent, 21 fév. 1773, à l'âge de 60 ans, et fut enseveli à S. Christophe dans le tombeau de sa famille. Le curé de la paroisse de S. Saturnin de St Maixent lui ayant refusé la sépulture ordinaire « sur le fondement qu'il ne luy avait pas administré, pendant sa maladie, les sacrements requis par l'Eglise », sa veuve dut obtenir l'autorisation du lieutenant de police de S. Maixent, conformément à la déclaration royale du mois d'avril 1736 (voy. ci-dessus II, col. 597) de l'enterrer « de nuit et sans scandale ».

Cette veuve mourut elle-même le 9 frimaire an XIII de la République, laissant 2 filles, Marie et Modeste, décédées sans alliance, et 4 fils : 1° Charles-Josué, né à S. Maixent, 25 avril 1755, capitaine d'infanterie, officier de l'armée de Condé, qui refusa la croix de S. Louis pour ne pas prêter un serment en forme catholique; il ne laissa qu'une fille. — 2° Augustin, né le 3 juill. 1758, lieutenant au régiment de Guyenne, mort le 9 oct. 1793. — 3° Louis-Charles, né le 28 avril 1762; il épousa à Segonzac, 15 thermidor an XIII, d^lle Judith-Rose-Bienvenue d'Auzy, et mourut à Châteauneuf, en 1832, laissant de son mariage, outre plusieurs enfants prédécédés : Mme Anne-Charlotte-Claire, née en 1808, mariée en 1826 à P.-A. Guesnon des Mesnards et M. Auguste-Benj.-Jules, né le 21 mars 1816, marié le 6 juill. 1852 avec d^lle Anne-Amélie *de Voyer d'Argenson*, l'un de nos plus dévoués et méritants collaborateurs aux travaux actuels concernant l'histoire du protestantisme [1] ; il est père d'un fils Louis de Clervaux (né en 1858) et de deux filles. — 4° Marie-Josué, né à Châteauneuf en 1769, suivit les traces de son frère aîné, gagna comme lui et refusa de même la croix de S. Louis, et comme lui obtint sous la Restauration celle du mérite militaire [2].

[1] Commune de Vitré, arrondiss. de Melle, Deux-Sèvres.

[1] Voy. notre t. Ier, col. 1087. — Depuis ces lignes écrites (qu'il avait lues et approuvées), M. le comte de Clairvaux est décédé, en novemb. 1881. ; voy. *Bull.* XXX, 568.

[2] Voy. t. I, col. 44 note.

CLAUDE (Jean), l'un des pasteurs les plus célèbres de l'Église réformée [Haag III, 473], né en 1619 à la Sauvetat-du Dropt, petite ville du colloque du bas Agenais; mort à La Haye, le 13 janvier 1687. Son père, François Claude, pasteur de la Sauvetat, de 1616 à 1626 (*Aymon*, II, 225, 424), puis de Cours et Montbazillac où il mourut à l'âge de 74 ans, lui donna la première teinture des belles-lettres, qu'il aimait et cultivait lui-même avec succès. Après avoir achevé ses études à Montauban, où enseignaient *Garisolles* et *Charles*, Jean Claude fut consacré en 1645, et nommé peu après ministre de La Treine, fief de la maison de *Duras*. D'après une tradition recueillie sur les lieux, en 1854, par le pasteur Mercat, de La Roquille (*Bulletin* III, 14), Claude, encore proposant, aurait prêché son premier sermon dans la chapelle des seigneurs de Pardaillan. Le synode du haut Languedoc le nomma pasteur de Saint-Affrique (1646); dans cette église peu nombreuse, il trouva le temps nécessaire pour développer les dons qui firent de lui un orateur éminent et un écrivain de premier ordre. Le synode du haut Languedoc, alors réuni à Pont de Camarès, 1654, accueillit favorablement la demande qui lui fut faite au nom de l'église de Nîmes, par MM. *Baudan-Villeneufve*, *Dostaly* et *de Rozel*, d'accorder à cette église, pour ministre, Claude. Arrivé à Nîmes, le 7 octobre 1654, Claude signait, le 14 du même mois, les articles arrêtés par le synode de Montpellier au sujet des doctrines de Saumur (Bib. nat., mss fr., n° 8,668). Par la netteté de son esprit, par la clarté de sa parole, Claude exerça une sérieuse influence sur les étudiants de l'acad. de Nîmes, où il professa la théologie d'après une décision du synode d'Uzès (3 mai 1656). L'un des professeurs les plus célèbres de cette académie était *Derodon*, qui y enseignait alors la philosophie et s'était déclaré très nettement contre le cartésianisme. Claude se montra opposé à cette manière de voir et prit part, soit par des conseils, soit par des corrections, dit Bayle, à un petit livre dirigé contre Derodon et qui portait le titre significatif de *l'Impiété découverte*. C'est pour cette raison, sans doute, que Derodon déposa une plainte au consistoire; mais la paix se fit bientôt entre ces deux hommes éminents (Voy. ci-dessus t. II, col. 778).

Les mérites de Claude furent bientôt connus et appréciés de tous, car le synode du bas Languedoc, réuni à Montpellier, le 20 septembre 1659, l'élut son modérateur adjoint et délégué suppléant au synode général qui devait se tenir à Loudun (Tt 266 A).

A l'époque où l'on travaillait le plus à la réunion des deux religions, et lorsque les hommes politiques s'en faisaient les instruments, Armand Bourbon de Conti, gouverneur du Languedoc, tenta de gagner quelques ministres à ces idées. Les pasteurs *Noguier*, *Pujolas* et *Roure*, au synode tenu à Nîmes, le 9 mai 1661, dont Claude était le modérateur, proposèrent « qu'il y avait un bruit épars dans la province; que l'on parlait de l'union des deux religions; que plusieurs personnes avaient été sollicitées pour y donner leurs consentements, mais qu'aucun ne pouvoit pas avoir cette pensée sans être criminel et se déclarer coupable d'une faute qui mériteroit une punition exemplaire par l'impossibilité qu'il y a d'unir la lumière avec les ténèbres et Dieu avec Bélial ». Ces pasteurs demandèrent qu'on sévît énergiquement contre les coupables. *Rosselet*, ministre à Nîmes, était surtout visé, car on l'accusait d'avoir dit à *du Bourdieu*, ministre de Montpellier, que deux mille livres étaient promises à celui qui réussirait dans cette entreprise. Il reconnut en effet qu'il avait parlé de ce projet à quelques hauts personnages, bien qu'il le considérât comme impraticable, mais que les paroles qu'on lui prêtait étaient fausses. Claude, pour donner aux résolutions du synode toute la solennité que réclamait une situation aussi grave, permit à Rosselet de récuser ses accusateurs. Chaque membre du synode opina à haute voix, et l'assemblée, après avoir censuré la conduite de l'accusé, décida qu'on écrirait à toutes les provinces pour les mettre en garde. Trois mois plus tard, le 6 août 1661, sur l'opposition de Peyremales, commissaire du roi, un arrêt du conseil d'État cassait cette délibération. Claude était interdit, comme l'ayant autorisée,

des fonctions de son ministère, et il lui était enjoint de se retirer de la province du Languedoc dans deux mois.

Le 23 octobre suivant il quittait Nîmes, délégué non seulement du consistoire de cette ville, mais de ceux d'Uzès et de Montpellier, pour aller à Paris demander son rétablissement dans sa charge. Le séjour qu'il y fit, de la fin d'oct. 1661 au 27 mai 1662, devait avoir une grande influence sur sa vie. Sa réputation le désigna, en effet, à Mme *de Turenne*, comme capable de répondre aux obsessions dont son mari était l'objet de la part des jansénistes qui ambitionnaient l'honneur d'une aussi illustre conversion.

Il répondit au *Traitté contenant une manière facile de convaincre les hérétiques, en montrant qu'il ne s'est fait aucune innovation dans la créance de l'Église sur le sujet de l'Eucharistie* (traité que Nicole avait composé dans ce but déterminé) par un écrit de quelques pages, où se révélèrent cette fermeté de pensée, cette beauté de langage qui le placèrent au premier rang des penseurs et des écrivains de l'Église réformée.

Six mois s'étaient écoulés sans que ses démarches eussent abouti; aussi retourna-t-il à Nîmes. Le 4 juillet 1662, il prenait congé du consistoire, se rendant à Montauban où il devait remplir les fonctions de pasteur et de professeur. Ce fut dans cette ville que Claude, devenant auteur malgré lui, composa sa *Réponse aux deux traités* de Nicole, au milieu des fatigues du ministère et du professorat; mais il le fit avec un tel succès, que l'église de Charenton lui demanda peu après ses services. Du reste, il se trouvait exposé à la persécution de ses ennemis qui le dénonçaient à Montauban comme l'avait fait l'évêque Cohon à Nîmes... « Ce ministre ne prêche autre moralité tous les jours sinon qu'il faut souffrir la croix, la persécution, le martyre pour la religion et descrit avec un grand soin les privations des charges, des employs que le roy ne donne pas aux huguenots, tout cela affin de rendre odieux le gouvernement du roy. » Tels sont les termes d'une dénonciation anonyme qu'on trouve dans les archives (Tт 253). « Je suis averti, écrivait-il lui-même, que notre gouverneur a reçeu des ordres de m'envoyer chercher une église delà la rivière de la Loire » (16 sept. 1665). A Paris, Claude devait être bientôt le représentant le plus autorisé du protestantisme français, et pendant vingt ans lutta pour le maintien des droits et des libertés de ses coreligionnaires. Le synode qui se réunit à Clermont en Beauvaisis, le 5 mai 1667 l'admit au nombre des ministres de la province (Tт 313).

Si Claude avait été nommé pasteur de Charenton (juin 1666), n'ayant pas accepté la vocation de l'église de Bordeaux, les jansénistes en étaient indirectement la cause; car, obligé par leurs intrigues de quitter Montauban, et venu à Paris pour se justifier, il trouva dans l'appel que lui adressa le consistoire de Charenton une réparation des torts qui lui avaient été faits. Il y fut reçu avec le respect que méritaient ses grandes qualités; aussi *Morus*, faisant allusion à un défaut de prononciation de son collègue, pouvait dire : « qu'il eut pour lui toutes les voix, hormis la sienne. » Le proposant Gondrevillle écrivait à Paul *Ferry* : « M. Claude est solidement savant, on espère beaucoup de lui; c'est un homme de grand travail, fort zélé pour la gloire de Dieu et pour l'édification de l'Église » (17 juin 1666). La lutte entreprise contre Nicole se poursuivit lorsque le père Nouet et Arnaud, à leur tour, vinrent défendre la perpétuité (Voy. plus loin); elle eut un éclat incomparable, et, comme le dit Bayle : « M. Claude en a remporté la plus belle réputation que jamais ministre se soit acquise. » Toute l'Église regarda à lui; quand le synode provincial se réunit à Charenton (9 mai 1669), non seulement il fut nommé modérateur, mais encore désigné par cette assemblée pour la représenter au prochain synode national. Tout ce qui regardait le bien de l'Église excitait son intérêt, car, au milieu des luttes les plus ardentes, il travaillait à une traduction nouvelle de la Bible. Aussi voyons-nous le synode de Saumur (oct. 1678) engager les pasteurs de la province à lui envoyer leurs remarques (Tт 239). S'agissait-il de malades à visiter, même au péril de sa vie, bravant une populace

ameutée, il allait leur porter les secours de son ministère. Ses adversaires étaient obligés de reconnaître la pénétration de son esprit, l'éloquence de sa parole, car Richard Simon redoutait singulièrement ce qu'il appelait : « l'éloquence artificieuse du patriarche Claude. » Le plus illustre de ses contradicteurs, Bossuet, lui rendit le même témoignage. Mlle de Duras, voulant donner un grand éclat à sa conversion, provoqua une conférence entre Claude et Bossuet, laquelle eut lieu chez la comtesse de Roye, le 1er mars 1678. L'entretien porta sur une matière difficile et épineuse, choisie par Bossuet lui-même : l'autorité de l'Église, sa nature et ses limites. Les deux adversaires ne purent l'épuiser. Restant sur le terrain d'une logique absolue, ils ne purent se convaincre, car aucun d'eux ne pouvait prévoir la solution de la question par la liberté. Mlle de Duras se convertit et l'évêque obtint une de ces victoires qu'il recherchait ardemment ; mais, un an plus tard, il écrivait à Claude une lettre où se révèle l'estime dans laquelle il le tenait.

A Saint-Germain, 27 may 1679.

Monsieur, j'ay remarqué en vous tant de franchise dans la conversation que nous avons eue ensemble que j'ay toujours espéré depuis ce temps-là que Dieu se serviroit de vous pour quelque grand bien, du moins tiens-je pour certain que vous prendrez plaisir à dire de nostre doctrine ce qui en est quand vous la verrez nettement expliquée avec toute l'autorité qu'il faut pour faire qu'on ne puisse pas en douter. C'est ce qui me fait croire, Monsieur, que vous acheverez le livre que je vous envoye, persuadé qu'un homme de si bon esprit et d'un procédé si honnête sera toujours le premier à retrancher des disputes tout ce qu'on nous impute contre notre foy. Personne ne scait que je me sois donné l'honneur de vous écrire, ni de vous envoyer mon livre. Vous en direz ce qu'il vous plaira. Et je vous prie d'en user de mesme avec moy si vous me faites la grace de m'écrire quelque chose. Ce n'est pas que j'entende aucune finesse en tout ceci, mais c'est pour éviter tous les sots discours que produit le commerce petit ou grand que peuvent avoir des gens comme nous. Croyez que l'assurance que je vous donne d'une estime particulière n'est pas un compliment ordinaire, mais que je suis très sincèrement, Monsieur, vostre très humble serviteur, J. Bénigne, év. de Condom [1].

Claude comprit, mais trop tard, qu'il n'avait servi qu'une coquetterie religieuse et résolut de refuser toute nouvelle conférence.

En 1680, l'apostat *Cotherel* l'ayant provoqué, il dédaigna de lui répondre ; en 1681, Mlle *d'Illoire*, du duché d'Aumale, lui ayant proposé la solution « de plusieurs difficultés », il pénétra son intention secrète et la renvoya à la Bible, et au mois de mars 1685, lorsque la marquise d'*Houquetot*, dont le mari avait déjà abjuré, voulut donner à sa propre conversion l'éclat qu'avait eu celle de Mlle de Duras, il refusa nettement, ainsi que ses collègues *Daillé* et *Allix*, de se prêter une seconde fois à une indigne comédie [Haag, III 475]. Le champ des controverses ne fut pas le seul où s'exerça le génie de Claude. Il eut à prendre part aux discussions intestines qui troublèrent profondément l'Église avant la révocation de l'édit de Nantes. *Pajon*, pasteur d'Orléans, et ses disciples avaient soulevé une discussion ardente qui divisa d'abord les églises de la Loire, mais envahit peu après les synodes du Nord. Dans les conférences de Paris (juillet 1676), Claude tenta, mais en vain, de réconcilier les adversaires, en leur montrant les dangers de ces luttes intérieures. Malheureusement, ses sages conseils ne furent pas suivis, et au synode provincial de Clermont (26 août 1677), le pajonisme fut condamné avec sévérité. *Lenfant*, le plus fidèle disciple de Pajon, rendit Claude responsable de ces mesures et l'attaqua avec tant de violence que le consistoire dut intervenir. Ces tristes débats se poursuivirent jusqu'aux jours de la Révocation, continués par *Lecène*, esprit brillant et hardi, dont les menées furent sévèrement jugées. Claude souffrait profondément de ces misérables querelles ; aussi écrivait-il à la marquise *de Regnier* : « Je sacrifie tout le repos de ma vie, tous les intérêts de ma vie, toute la consolation même de mon ministère à l'honneur de prendre ma part des souffrances publiques » (26 oct. 1680).

1. Autographe à la Biblioth. de l'Univ. de Leyde.

L'Église était menacée comme elle ne l'avait jamais été, « Nosseigneurs les prélats en effet, comme disait Richard Simon, ayant conçu le dessein de détruire le huguenotisme sous la protection de notre invincible monarque » (Lettres, I, 44). Ils rencontrèrent toujours devant eux, pendant cette longue guerre, celui que Benoît a appelé avec tant de vérité « l'inflexible Claude ». C'est de sa plume que sortirent ces belles et fortes requêtes sur les ministres de fiefs, au sujet de l'arrêté du 9 fév. 1674 qui les excluait des synodes, comme sur cette cruelle et fameuse déclaration du 17 juin 1681 qui permettait aux enfants de se convertir à l'âge de sept ans. Cette dernière requête surtout était un plaidoyer aussi ferme qu'éloquent en faveur des persécutés. Aussi Claude fut-il chargé de la présenter lui-même au roi. Il était déjà sur la route de Versailles, lorsqu'il fut prévenu que l'audience royale était refusée. Par contre, quand les intendants et les prêtres vinrent à Charenton, ils le trouvèrent toujours à la tête du consistoire, prêt à défendre les intérêts de l'Église. Lorsque, le 1er juillet 1682, appuyant son zèle sur l'autorité royale, le clergé adressa son célèbre *Avertissement pastoral* aux réformés de France, le premier adversaire qu'il rencontra fut Claude. Dans ses *Considérations sur les lettres du clergé*, livre précis et lumineux, il opposa aux paroles doucereuses des prêtres les actes de violence et de persécution dont ils avaient été les inspirateurs, et ne laissa aucun doute sur le but qu'ils poursuivaient en leur demandant ce qu'ils entendaient par « ces malheurs incomparablement plus épouvantables qui attendaient les réformés ». Si l'on eût écouté Claude, partout on eût accepté les conférences dont parlait l'avertissement pastoral; on aurait, disait-il, « montré au roi que les réformés n'étaient pas traités en cette occasion avec l'égalité avec laquelle un juge traite deux parties, et on n'aurait pas perdu la plus belle occasion que nous ayons eue de faire triompher notre Réformation... Il faudra dresser un certain formulaire des causes qui justifient la séparation de l'Église de Rome : ou les évêques refuseront une conférence telle que celle-là, ou ils l'accorderont; s'ils la refusent, toute la terre connaîtra leur faiblesse. » Acceptons, disait-il encore, « nous fortifierons nos troupeaux à un tel point que nous les rendrons capables de souffrir le martyre avec joie; à présent, ils souffrent jusqu'aux biens; alors ils souffriront jusqu'au sang. » (Projet du ministre Claude sur leur prétendue persécution; 20 sept. 1682; Tr 464.) Au lieu de discuter, on persécuta; mais Claude montra à l'intendant Menars, lorsque celui-ci vint à Charenton pour la signification de l'avertissement, que, si les réformés se soumettaient à l'autorité royale, ils s'étonnaient qu'elle fût mise au service de l'Église romaine dont les réformés ne reconnaissaient nullement les droits. Cette protestation éloquente servit de modèle, car, dans toute la France, les pasteurs s'en inspirèrent pour répondre aux intendants dans des occasions semblables. Nul adversaire ne parut plus redoutable au clergé, qui n'épargna rien pour l'atteindre. Un enfant ayant été baptisé dans sa maison, le roi ordonna « d'examiner si, dans un cas pareil, on pourroit faire quelques poursuites contre ledit Claude, et s'il y a lieu de le poursuivre en parlement et d'espérer quelque exemple contre lui » (30 juill. 1684). Le mois suivant, un édit défendait aux pasteurs d'exercer leur ministère « plus de trois ans consécutifs dans le même lieu », et Claude écrivait à son fils : « Je scay de bon lieu qu'en mon particulier j'ay beaucoup de part à cette seconde déclaration » (25 août 1684). A la fin de cette même année, Claude écrivait : « On travaille à une révocation, et c'est une chose sûre. » Il ne faut pas pourtant divulguer cela, ajoutait-il (8 déc.). Dans l'admirable requête présentée en janvier 1685, il ne fit en effet aucune allusion à la possibilité d'une telle mesure, ne pouvant se résoudre à présager une pareille violation de la loi la plus solennelle du royaume, mais il défendit avec autorité les droits des réformés. Il passa cette année, 1685, à suivre, jour après jour, la marche grandissante de la persécution, ne pouvant plus se faire illusion et ne désirant, comme il le disait, qu'une seule chose « tenir ferme jus-

qu'à la fin ». Jusqu'à la fin, en effet, on l'estima redoutable. Il épargna à l'Église de Paris la honte d'une conversion en masse, semblable à celle de ces villes dont les habitants s'étaient joints épouvantés « à la religion du roy ». « Nous sommes à la veille d'une épouvantable catastrophe » écrivait Claude à son fils, le 15 oct. 1685; trois jours plus tard, Louis XIV signait l'édit de révocation. Cependant le temple de Charenton restait debout; même les réformés furent prévenus qu'on ne s'opposait pas à ce que le culte y fût célébré le dimanche 21 octobre. Claude s'étonna de cette liberté et en redouta les conséquences. « Il ne fut pas longtemps, dit Benoît, sans être confirmé dans cette pensée par un avis secret qui lui fut donné que, sous cette apparence de protection, le clergé couvrait le dessein d'une noire perfidie. » On devait faire avancer les archers et les soldats, qui, sous le prétexte de la sûreté des réformés, se saisiraient des portes de l'enclos et du temple, pendant que plusieurs ecclésiastiques, ayant à leur tête l'archevêque de Paris et l'évêque de Meaux, se présenteraient au peuple. L'un des prélats, accompagné par La Reynie, devait, montant dans la chaire, « donner l'absolution d'hérésie à l'assemblée sans beaucoup de formalité », tandis que « des gens gagnés et même des catholiques crieraient « *réunion* ». Cédant aux conseils de leur pasteur, les réformés ne se rendirent point à Charenton, et l'église de Paris dut à la sagesse de Claude de ne pas succomber aussi honteusement que tant d'autres églises.

Ce fut l'honneur de Claude d'être le premier frappé, car, le jour même où l'édit de révocation était porté au parlement pour être enregistré (lundi 22 oct. 1685), il recevait l'ordre « de par le roy » de quitter la France. Et le même jour, le temple de Charenton commençait à tomber sous le marteau des démolisseurs.

On trouvera quelques détails sur cet édifice dans la description qu'en donna le *Mercure galant* de février 1686, part. II, p. 155, et dans le *Bull.* t. III et V.

« Le plan de ce temple étoit dans un carré long, percé de trois portes, savoir : une à chaque bout et au milieu d'une des grandes faces. Il étoit éclairé par 81 croisées, en trois étages, l'une dessus l'autre, élevées de 27 pieds jusques à l'entablement. Il avait en longueur 104 pieds dans œuvre, et 66 pieds de large, aussi dans œuvre. Les murs avoient trois pieds et demi d'épaisseur par le dedans. Il y avoit une grande nef, au plafond de laquelle étoient des tables du Vieux et du Nouveau Testament, écrites en lettres d'or sur un fond bleu qui avoit été peint exprès sur le lambris de la voûte de ladite nef, laquelle étoit de 74 pieds de long sur 36 de large, et au pourtour de laquelle étoient vingt colonnes d'ordre dorique de 21 pieds de haut et qui formoient trois étages de galeries. » Nous ne reproduirons pas l'assertion si souvent répétée du *Mercure*, portant à 14,000 le nombre des places du célèbre temple, sans dire que rien ne la justifie; le chiffre de 3 à 4,000 approche plus de la vérité. Dans le clocher, dit l'abbé Lebeuf (*Hist. du dioc. de Paris*, V, 39) fut mise, par la suite, une cloche de deux mille ou environ, donnée par M. *Gillot* en 1624. Helyot, dans son *Histoire des ordres monastiques*, rapporte que, dans les fouilles faites pour la construction de l'église du Val d'Osne, on trouva une pierre sur laquelle on lisait cette inscription : « Par la grâce de Dieu et la bonne volonté du roy Louis XIII, ce temple a esté basti pour la deuxième fois le XXIII juin MDCXXIII. »

Il fut donc ordonné de par le roy, au sieur Laguerre, valet de chambre de Sa Majesté, de se transporter incessamment dans la maison du sieur Claude (il demeurait alors rue de Seine), ci-devant ministre de la R. P. R. à Charenton, et de lui faire commandement, de la part de Sa Majesté, de sortir de la ville de Paris dans vingt-quatre heures au plus tard, pour sortir incessamment hors du royaume, à l'effet de quoi, Laguerre l'accompagnera jusque sur la frontière par laquelle il désirera de sortir. » Fait à Fontainebleau, le 21 octobre 1685. Signé : Louis, et plus bas, Colbert (B. n. mss. fr. 7050, f°. 126).

Ce fut en Hollande que Claude se réfugia. Il y fut accueilli avec le respect

et l'admiration que méritait sa réputation. Dès 1681, on lui avait offert une place de professeur à Groningue, mais le devoir le retenait alors à Paris. Guillaume d'Orange lui assura une pension, et l'électeur de Brandebourg voulut l'attirer dans ses États. Tout devait le retenir dans la ville où son fils exerçait le ministère, et qui était alors, au dire même de Claude, la ville la plus intéressante de l'Europe; car elle était devenue le centre de la résistance à la politique de Louis XIV. Il voulut encore défendre l'Église en se faisant l'interprète de ses souffrances; aussi composa-t-il les *Plaintes des protestants de France*, livret dont l'effet fut immense; c'était le dernier service qu'il devait rendre à la cause protestante. Le jour de Noël 1686, il prêcha dans le temple de La Haye, mais il ne rentra chez lui que pour s'aliter.

Après une courte maladie, où il se montra aussi confiant que soumis, Claude mourut, le lundi 13 janvier 1687, comme s'il eût voulu ne pas survivre à la ruine d'une église dont il avait été le plus illustre défenseur à l'époque de la Révocation. Jurieu se fit l'interprète de la douleur des réfugiés, en écrivant ce qui suit dans ses *Lettres pastorales :*

« Dieu l'avoit attaché autrefois particulièrement à la conduite du plus considérable de vos troupeaux, mais la Providence l'avoit fait devenir en quelque sorte votre Pasteur universel par le soin qu'il avoit pris de vous munir contre les dangereux sophismes de vos tentateurs. Il y avoit réussi de manière à couvrir de confusion et de honte tous vos ennemis... La mort qui dévore tout et qui nous l'a enlevé ne nous empêchera pas de chercher notre édification dans les restes de ce grand homme. Et ses dernières paroles serviront encore d'appuy à notre foy. Dieu n'a pas voulu qu'il ait répandu son sang pour soutenir sa vérité, mais il a fait que ses dernières paroles qui sont l'effusion de son esprit et de son âme ont rendu témoignage aux vérités qu'il avoit prêchées et défendues. J'ay, disoit-il, travaillé toute ma vie à la recherche de la meilleure religion et je déclare, en rendant mon âme à Dieu, que je n'ay trouvé que la nôtre que j'ay tant de fois défendue et dans laquelle je m'en vais mourir, qui soit le véritable chemin du ciel. »

Malgré la netteté de cette affirmation, confirmée peu après par A. R. de *Ladevèze*, qui avait assisté Claude à ses derniers moments, *le Mercure galant* de février 1688 osa insinuer que le célèbre écrivain était mort catholique.

Isaac Claude, son fils, crut devoir démentir cette calomnie en rappelant ce jugement de La Bruyère : « *le Hermès* ou *Mercure galant* est immédiatement au-dessous de rien » (Œuv. posth. V, préface). Cette grande mémoire fut en effet odieusement attaquée, car l'archevêque de Paris assura que Claude lui avait donné une parole positive d'embrasser le papisme, et cette fable fut répétée par le Moréri de Hollande. Isaac Claude, dans une lettre adressée à *Basnage* pour son recueil l'*Histoire des ouvrages des sçavans* (nov. 1689), confondit le prélat en rappelant que, sur le refus de Claude d'entrer en conférence avec lui, il avait obtenu par surprise de Colbert une lettre de cachet, en affirmant que le célèbre pasteur voulait abjurer. Par cette lettre de cachet, Claude était obligé de se rendre rue Saint-Victor pour conférer avec l'archevêque; aussi saisit-il le consistoire de Charenton de l'affaire. Ruvigny, à la demande de la Compagnie, alla trouver l'archevêque qui s'excusa difficilement, tandis que Colbert ne faisait aucune difficulté d'annuler la lettre de cachet qu'il avait accordée.

Le nom et la réputation de celui que ses contemporains appelaient déjà « le grand Claude » n'ont pu être atteints par ces attaques, et Boileau ne s'est pas honoré quand, interprète des haines jansénistes, il écrivait (dans l'épître à Arnaud) les vers si connus :

Non, ne crois pas que Claude, habile à se tromper,
Soit insensible aux traits dont tu le sais frapper ;
Mais un démon l'arrête.....

Il n'est pas de jugement moins justifié que celui-là, car nul plus que Claude n'a eu le souci de la vérité; parlant d'Arnaud, il disait : « Je consens volontiers à ce qu'il triomphe de moi, pourvu que Dieu triomphe de lui. » Sa force fut dans sa modération, et son autorité dans sa dignité. Calme devant l'injustice, il la rendit plus odieuse encore par la grandeur avec laquelle il la souffrit. Il pen-

sait avec netteté et agissait avec décision. On le trouvait redoutable parce qu'il était toujours prêt, et on ne pouvait le dominer, car il était toujours maître de lui. Les calomnies et les injures restaient sans force contre ce ferme esprit qui ne s'arrêtait pas même à les dédaigner. Il eut la gloire de personnifier la cause protestante dans des temps terribles et fut à la hauteur de cette tâche. Jurieu a signalé avec raison dans ses livres « tant d'esprit, tant de feu, tant de lumières, tant de beau français, tant de véritable éloquence, un tour si admirable et si capable de confondre les ennemis de la vérité ». Cet éloge grandit encore quand Moreri écrit : « Nous ne laisserons de convenir, sur le témoignage de gens irréprochables de notre religion même, que c'était un homme d'une grande intégrité et dont les mœurs pures et réglées méritaient de se faire estimer dans une communion dont les sentiments eussent été plus orthodoxes. » L'intégrité de ses mœurs, la facilité de son commerce, dit aussi M. de Beausset, lui avaient acquis, parmi les protestants de France, la plus flatteuse de toutes les dominations, celle de l'estime, du respect et de la confiance générale. » (Hist. de Bossuet, II, p. 19).

Aussi est-ce avec raison que les protestants ont vu en lui le plus illustre de leurs défenseurs pendant le règne de Louis XIV. Voici ses ouvrages :

I. *Réponse aux deux traités* [*de Nicole*] *intitulés :* la perpétuité de la Foy de l'église catholique touchant l'Eucharistie; Charenton, Ant. Cellier, 1665, in-8°, xii et 715 p.; La Haye, J. Rammazeyn, 1666, in-8°; Genève, 1666, in-8°; Charent., 1667, in-12; Saumur, 1667, in-12. La polémique de Claude et des jansénistes, qui eut un si grand retentissement à cette époque, fut occasionnée par la publication du *Traité contenant une manière facile de réduire les Hérétiques*. Claude avait composé une réfutation de cet ouvrage à la prière de Mme de Turenne pendant un séjour fait à Paris en 1662, et, pendant plusieurs années, sa réponse manuscrite à ce traité, qu'il attribuait à Pascal, demeura sans réfutation. Mais Nicole intervint et donna au public un livre qui fut connu depuis sous le nom de *Petite perpétuité*, où l'on trouva une longue réponse à l'écrit de Claude, connu seulement alors de quelques initiés. Pour éclairer l'opinion, il dut faire paraître en même temps la réponse restée jusqu'alors manuscrite, et écrire une réfutation de l'attaque qui s'était produite contre elle.

L'ouvrage est donc divisé en deux parties ; son succès fut considérable, bien que les exemplaires en eussent été saisis tout d'abord, ce qui faisait dire à Claude : « M. Arnaud et ses amis commencent à apprendre l'art de triompher de leurs adversaires par l'autorité, lorsque la justice ou la raison leur manquent. » Mais la saisie fut levée, et les jésuites eux-mêmes n'épargnèrent rien pour assurer le succès d'un ouvrage qui confondait leurs ennemis jansénistes.

II. *Relation succincte de l'état où sont maintenant les églises réformées de France* in-4°, pièce, 1666. Réimprimé dans le *Recueil de quelques pièces cy-devant publiées en faveur de ceux de la Religion Réformée en France;* in-8°, 38 pièces; s. l. n. d., chaque pièce ayant une pagination séparée. Attribuée par Benoit (Hist. de l'édit, IV 43) à Claude, supprimée par ordre du Parlement, avec les rigueurs accoutumées. Document d'une grande importance pour l'histoire de ce temps et où se retrouvent la netteté et la fermeté d'esprit du célèbre pasteur. C'est la première esquisse, dès cette époque, de son livre, *Les plaintes des Protestants.*

III. *Sermon sur ces paroles de l'épître de saint Paul aux Éphésiens*, chap. IV, v. 30 : *Ne contristez point le Saint-Esprit.* Charent., 1666, in-8°; Quevilly, 1670; Genève, S. de Tournes, 1678, in-8°. Ce sermon fut dédié par Claude à la duchesse *de la Force* qui venait de perdre sa fille, la princesse *de Turenne,* dont la mort devait entraîner l'abjuration de son mari.

IV. *Traité de l'Eucharistie*, *contenant une réponse au livre du P. Nouet jésuite, intitulé :* « La présence de Jésus-Christ dans le Très Saint-Sacrement, *pour servir de réponse au ministre qui a écrit contre la Perpétuité de la Foy* »; Amsterdam, 1668, in-8°; Genève, S. de Tournes, 1670, in-8°, 796 p. De tous les livres composés par Claude, ce traité était celui qu'il préférait. Le P. Nouet avait voulu intervenir dans la controverse sur la Perpétuité en publiant un volume. Le *Journal des Savants* avait

donné, avant qu'il ne parût, un extrait du livre du P. Nouet, critiquant, non sans vivacité, le pasteur de Charenton. Celui-ci répondit par *La lettre d'un Provincial à un de ses amis sur le sujet du Journal du* 28 *juin* 1667, qui parut d'abord anonyme, et ensuite fut ajoutée à la fin du Traité de l'Eucharistie.

V. *Réponse au livre de M. Arnaud, intitulé* « la Perpétuité de la Foy de l'Église catholique touchant l'Eucharistie défendue, » avec cette devise: « *Veritas fatigari potest, vinci non potest.* » Quevilly, Jean Lucas, 1670, in-4°, 921 p., dédié « à MM. les ministres et anciens du Consistoire qui s'assemble à Charenton ». Il en fut donné une autre édition à Genève, augmentée d'une *Réponse à la dissertation qui est à la fin du livre de M. Arnaud touchant le livre du corps, etc.*, 92 p. in-8°; le plus considérable des ouvrages de Claude, écrit pour réfuter Arnaud qui avait succédé à Nicole dans la controverse de la Perpétuité. Le débat roule surtout sur la créance des églises orientales au sujet de l'Eucharistie, ce qui faisait dire plaisamment à Richard Simon que « Claude était désorienté ». Les jansénistes tentèrent encore une fois d'arrêter le succès du livre en le faisant saisir, mais ils rencontrèrent dans les jésuites des adversaires trop puissants pour réussir. Cependant *Daillé et Allix* qui, le 5 nov. 1670, avaient signé l'approbation du livre, se virent poursuivis pour avoir pris le titre de « ministres de la religion permise par les édits » et s'être servis du terme même d'« approbation ». Il y eut arrêt rendu à la Cour le 25 fév. 1671, qui défendait aux ministres de donner des « approbations », leur laissant toutefois le droit de conférer des « attestations ». Ils devaient en outre ne prendre aucun autre titre que celui de « ministre de la R.P.R. » C'est ainsi que le parlement de Paris, dit Benoît, « descendait tant de degrès au-dessous de son ancienne gravité. »

VI. *La défense de la Réformation contre le livre intitulé:* Préjugés légitimes contre les Calvinistes, dédiée à *M. de Ruvigny;* Quevilly, J. Lucas, in-4°, 382 p., 1673; La Haye, 2 vol. in-12, 1682; Amsterdam. T. Ten. Hoorn, 2 vol. petit in-12, 489 et 404, p.; 1683, troisième édit. revue et corrigée de plusieurs fautes qui ont passé dans la deuxième édit.; Amsterd., Lucas, 2 vol. pet. in-12, 488 et 439, p. 1720; nouv. édit. rev. et corr.; Leeuwarde, G. Goulon, 2 vol. in-8°, 506 et 432 p., dédiée à *M. Hobbo de Burmania*, 1745; Paris, Delay, édit. donnée par le past. Meynadier, 1844, in-8°. Trad. angl. *Historical defence of the reformation*, englished by T. B., Lond. 1684, 4°; *a defense of the reformation in answer to a Book*..... by T. B. M. A. *To which is prefixed a sketch of the authors life, by John Townsend*, 2 vol. in-8°, 1815; l'un des plus beaux livres qui aient été écrits en faveur de la cause protestante, où Claude réfuta avec autant de force que de dignité le livre de Nicole, en prouvant la légitimité de la séparation des protestants, par la corruption dans laquelle était l'Église de Rome. Nicole ne répondit que onze ans plus tard à cette belle défense par ses *Prétendus réformés convaincus de schisme;* Paris, 1684.

VII. *La parabole des Noces, expliquée en cinq sermons sur le chapitre XXII de saint Mathieu jusqu'au verset quatorzième, prononcés à Charenton l'an* 1675. Charenton, O. de Varennes, 254 p., in-8°, 1676; Genève, S. de Tournes, 1678; autre édit.; 1688, in-8°, 298 p.; Saumur, 1676, in-8°; Montauban, Crosilhes, 1821, in-8°. Ce recueil est dédié à M. *Pélissary.*

VIII. *Lettre de monsieur Claude à monsieur Turretin, pasteur et professeur à Genève, du* 20 *juin* 1675, publiée dans le « Fasciculus epistolarum latine et gallice, in quibus Ludovicus Molinæus satisfacere conatur celeberrimo theologo dom. Johanni Claudio; Eleutheropoli, juxta exemplar Londinense, 1676. Réimprimée dans les Œuvres posthumes, vol. V, p. 37; dans la Succincta, at solida ac genuina, Formulæ consensus historia, etc., 1723, in-4°; admirable lettre où Claude supplie l'Église de Genève de ne pas se laisser entraîner dans la voie de l'intolérance, en formulant une nouvelle confession de foi. *L. du Moulin*, qui s'était rangé aux opinions des congrégationalistes, en publiant le livre mentionné plus haut, voulut prouver à Claude que les réformés, en se soumettant aux décisions dogmatiques des synodes, reconnaissaient l'infaillibilité de ceux-ci et

tombaient dans les mêmes erreurs que les catholiques. Il ne paraît pas que Claude lui ait jamais répondu.

IX. *Les fruits de la repentance ou sermon sur ces paroles de Salomon : Il y aura propitiation*, etc., prononcé à Charenton, le 3 avril 1676, jour de jeusne. Dédié à Mme *d'Hervart;* Charenton, 1676, in-8°; Genève, S. de Tournes, 1688, in-8°, 57 p.; 1693, même éditeur.

X. *Requeste présentée au roy par MM. de la R. P. R., au mois de juillet mil six cent quatre-vingt-un;* 8 p. in-4°, s. l. 1681; un original de cette requête est aux Archiv. nat. (Tt 464); trad. allem. *Allerunterthænigste und demuhtigste*, etc., s. l. in-4°, 1681. « Cette requeste, dit Benoît, qui peut passer pour une des plus belles pièces du temps, fut dressée par le célèbre Claude ». Il s'agissait de la cruelle déclaration du 17 juin 1681, qui permettait aux enfants de se convertir à l'âge de sept ans. « C'est à Votre Majesté, écrivait Claude, qu'ils osent dire qu'ils aimeroient mieux souffrir toutes sortes de maux et la mort mesme, que de se voir séparer de leurs enfants dans un âge si tendre et de ne plus pouvoir rendre à Dieu le compte qu'ils luy en doivent selon les obligations de leur conscience ».

XI. *Explication de la section LIII du catéchisme;* Charenton, S. Perrier, 1682, in-8°, 56 p. Il avait été donné une édition fautive de ce sermon; aussi Claude ne reconnut que celle de 1682. Autr. édit., Genève, S. de Tournes, 1682; 1683, in-8°, 80 p. et 1693, dans le recueil des discours de Claude.

XII. *L'examen de soy-mesme pour bien se préparer à la Communion, suivi des Psaumes qui se chantent aux jours de la Sainte-Cène, suivant l'ordre de l'Église réformée.* Charenton, Periers, 1682, in-12, 147 p. La 1re édit., faite sans le consentement de Claude, fut désavouée par lui comme pleine « de fautes grossières, sans ordre et sans distinction ». Édit. revue et corrigée et augmentée d'un *Discours touchant le véritable sens de ces paroles de Jésus-Christ :* « *Cecy est mon corps*, » et de deux sermons déjà publiés, l'explication de la Section LIII du catéchisme, et sur l'Ep. aux Ephésiens; La Haye, Arondeus, in-12, 376 p. 1683. Aut. édit., Montauban, Garrel, in-8°, 1684; La Haye, 1693, in-24; Niort, publié dans le recueil, *le Prédicateur évangélique*, in-8°, 1839; Paris, avec une préface par Franck *Puaux*, Grassart, in-12, 152 p. Trad. angl. *A Treatise of self examination*, Lond., 1683, in-12.

XIII. *Réflexions solides sur le monitoire de l'assemblée du Clergé de France, adressée aux protestants du royaume. Et sur les lettres du Roi très chrétien aux évêques et aux intendants sur le même sujet.* Paris, 1682, in-12, pièce.

XIV. *Considérations sur les lettres circulaires de l'assemblée du Clergé de France* de 1682. La Haye, in-12, 144 p., 1683. Chef-d'œuvre de discussion; la raison et la force s'y unissent avec la dignité et la modération, pour ne rien laisser subsister des fausses tendresses et des perfides accusations du Clergé.

XV. *Réponse au livre de monsieur de Meaux intitulé :* « Conférence avec monsieur Claude, ministre de Charenton », *divisée en deux parties.* La Haye, A. Leers, in-8°, préf. et 426 p., 1683; Charenton, E. Lucas, in-8°, 1683; trad. angl. *A ccount of a conference between Claude and the bishop of Condon*, Londres, 1684 et 1687, in-8°. — A la discussion sur l'Eucharistie avait succédé celle de l'autorité de l'Église soulevée par la célèbre conférence de Claude avec Bossuet. Les relations de cette conférence coururent longtemps manuscrites; mais Bossuet ayant fait paraître la sienne, bien qu'il eût été décidé qu'aucune publication n'en serait faite, son adversaire se trouva dégagé de sa promesse.

Il ne nous appartient pas de donner la préférence à l'une ou à l'autre de ces versions; nous sommes persuadé que chacun des deux adversaires est sincère lorqu'il se présente au lecteur, comme vainqueur de son antagoniste. Ainsi nous croyons sans peine que Bossuet dit vrai, lorsqu'il affirme que Claude ne put répondre que par des distinctions subtiles à cette observation embarrassante : « l'Église protestante proclame la liberté de conscience et nie l'infaillibilité des conciles; cependant, les synodes nationaux exigent une soumission absolue à leurs décisions dogmatiques et disciplinaires. Ils agissent donc contre le principe fondamental du protestantisme et reconnaissent, comme l'Église romaine, le prin-

cipe de l'autorité en matière de foi ». D'un autre côté, nous ne croyons pas moins fermement à la véracité de Claude, lorsqu'il nous raconte que Bossuet resta tout déconcerté en l'entendant tirer une conséquence, cependant fort naturelle, des principes qu'il avait établis lui-même : « C'est par l'autorité de l'Eglise que l'enfant reçoit l'Ecriture comme divine ; et, l'ayant reçue comme divine, c'est d'elle qu'il reçoit ainsi le sens et l'interprétation du Livre saint. » Telle était la thèse soutenue par l'illustre prélat qui ajouta, en réponse à la demande du pasteur : « A quelles marques l'enfant reconnaîtra-t-il l'Eglise catholique ? Il reconnaîtra comme catholique l'Eglise aux assemblées de laquelle il assiste. » Donc, conclut Claude, un enfant né dans l'Eglise éthiopienne regardera comme catholique l'Eglise éthiopienne et il recevra par son autorité l'interprétation des Ecritures. Il ne pourra jamais se croire en droit d'examiner les décisions de l'Eglise dont il est membre, et chacun restera dans sa religion. — Les deux champions dissimulent autant que possible l'embarras où ils furent quelquefois réduits, en sorte que leurs relations se complètent l'une par l'autre. Mais tous deux s'honorèrent également dans cette dispute : Claude y montra une force de dialectique dont Bossuet disait qu'il en tremblait pour les auditeurs ; et, comme il était question d'interdire à Claude l'impression de sa réponse, Bossuet lui-même sollicita M. de La Reynie d'en autoriser la publication.

XVI. *Sermon sur les paroles de J.-C. à saint Pierre*, Matth. XVI, 18, prononcé le dimanche 15 novembre 1682. Rotterdam, 1684, in-8°.

XVII. *Epistola ad episcopum Londinensem, gallice* (d'après l'indication de Watt.) Traject. ad. Rhen., 1684. — Claude a écrit à deux reprises à l'évêque de Londres : la première fois au sujet des discussions entre les épiscopaux et les presbytériens ; la seconde, lors des troubles du pajonisme. « J'ai cru nécessaire, écrivait-il à *Tessereau* (2 fév. 1684), de lui faire (à l'évêque) une relation fort exacte de toutes les brouilleries que nous causent ici les disciples de M. Pajon. » C'est sans doute cette lettre que signale Watt ; toutefois, celle qu'il écrivit en 1680 parut imprimée en français et en anglais, comme Claude nous l'apprend (Œuv. posth. V, 264) à la fin d'un livre dont, malheureusement, il ne nous donne pas le titre.

XVIII. *Traité en forme de lettres à un ami, sur la lecture des Pères et la justification, par J. C. M. D. S. E.* Amsterdam, Wolfgangh., 1685, in-12. Cette lettre, adressée à Du Bourdieu, fils du ministre de Montpellier, après avoir été tirée à quelques exemplaires par ses soins, fut réimprimée avec l'ouvrage de Jurieu « *Ouverture de l'épître de saint Paul aux Romains* » où elle se trouve, p. 113 à 130, sous le titre mentionné plus haut, mais divisée en deux parties, dont la seconde porte le titre que voici : *Suite du traité de la lecture*, p. 133 à 191. Réimprimée dans les œuvres posthumes, t. V, p. 123, avec la date de février 1677.

XIX. *Sermon sur l'Ecclésiaste*, VII, 14, *prononcé à La Haye*, le 21 novembre 1685. La Haye, 1685, in-12 ; Londres, 1686. Une copie manuscrite de ce sermon se conserve à la Bibliothèque nationale. (Suppl. franç., n° 1301.) Une main étrangère a ajouté ces mots au titre : » Sermon du ministre Claude, prêché à Charenton avant la démolition du temple. » Il se peut que ce soit en effet le dernier sermon prêché par Claude à Charenton, sermon qu'il répéta en Hollande.

XX. *Extrait du procès-verbal fait à Charenton, concernant la signification de l'avertissement pastoral* (20 sept. 1682, s. l. n. d., in-4°, pièce). « La conduite du consistoire de Paris, dit Benoît, servit de modèle à presque toutes les églises ; » et, comme Claude représenta alors les intérêts de cette grande église, cette pièce appartient à ses œuvres.

XXI. *Les plaintes des Protestants cruellement opprimés dans le royaume de France.* s. l. n. d., in-8° ; Cologne, P. Marteau, 1686, in-8°, 192 ; Londres, J. Delage, 1707, in-16, XL et 167 p. ; nouv. édit. donnée par *J. Basnage*, augmentée d'une préface contenant *des réflexions sur la durée de la persécution et sur l'état présent des réformés en France ;* Cologne, in-8°, CLXVI et 126 p. Trad. angl., *Complaints of the cruel treatment of the protestants en France ;* Londres, 1686, in-8° ; aut. trad.,

An account of the persécutions and oppressions, s. l., 1686, in-8°, 54 p. La même éd., Edimbourg, by. G. M. (Georges Mosmann), 1686. Cette trad. est incomplète. Aut. édit. *A short account of the complaints*, etc. Londres, W. Redmayne, 1707, avec dédicace anglo-française à l'archevêque de Canterbury. Une traduction flamande parut chez Halma, à Utrecht, en 1686. Aut. édit. sous ce tire : *Monument de famille dédié à la mémoire de nos ancêtres.* Tableau de la persécution des protestants sous le règne de Louis XIV par M. Claude, alors ministre à Paris, s. d.; Paris, Georges Masson, in-8°, 95 p.; réimpression de l'édit. de 1713.

La publication de cet ouvrage fut un événement, car c'était une solennelle protestation contre la persécution, écrite avec cette dignité et cette autorité qui rendirent Claude redoutable à ses adversaires. Il rappelle tout d'abord le caractère d'irrévocabilité de l'édit de Nantes et montre par quels moyens le clergé était arrivé à frapper les réformés. Il présente un tableau fidèle des vexations dont les protestants avaient été les victimes, en analysant les « voies de persécutions » suivies par le clergé : procès, exclusions des emplois, violations ouvertes des lois, législation inique, fourberies, excitations à la haine des réformés, tels sont les premiers moyens employés pour arriver enfin à la dragonnade dont il ne taira pas les horreurs. Claude prouve que rien ne justifie ces cruautés et cette iniquité, et, réfutant de haut les maximes persécutrices des prêtres, dépose une protestation solennelle devant les rois, princes, seigneurs, États, temples, pour qu'elle « serve, devant eux et devant Dieu, de témoignage à nous et à notre postérité pour la conservation de nos droits et pour l'acquit de nos consciences ». L'historien Larrey a pu dire avec raison de ce livre « qu'il sera un monument éternel de notre patience et de notre soumission, aussi bien que des injustices, des perfidies et des cruautés de nos ennemis ». Claude, au moment où son livre paraissait, écrivait à la marquise de Regnier : « Nous aurions sujet de prier Dieu qu'il nous redonnât les Décius et les Dioclétien, qui étaient des agneaux au prix de ce lyon furieux (Louis XIV). Les fureurs qu'on y (en France) exerce sont d'une telle nature que l'humanité n'est point capable d'y résister. » (Aut. bibl. Leyde, 14 mai, 1686.) Le livre de Claude fut sévèrement proscrit et, à la demande de la cour de France, lorsque la traduction anglaise parut à Londres, elle fut saisie et brûlée, puis le traducteur, Manningham, et l'imprimeur condamnés à des amendes exorbitantes, pendant qu'on faisait répandre le bruit qu'il n'y avait parmi les sujets de Louis XIV que des abjurations volontaires. Cette traduction anglaise ayant été cependant réimprimée en 1707, l'éditeur y apporta une préface qui fournit des renseignements pleins d'intérêt sur les Français réfugiés à Londres. — « Il n'y a pas de persécutions en France? s'écrie-t-il. Que les papites s'en enquièrent auprès de Marthe *Guisard*, dont le père, Jean *Guisard*, a été brûlé à Nérac, parce qu'il avait reçu irrévérencieusement l'hostie. Qu'ils s'informent auprès de Mme *Civel*, veuve du ministre de Bristol; elle leur apprendra que son père, le s^r^ *Margueron*, a été pendu à Sainte-Foy, pour avoir tenu une assemblée dans sa maison. Qu'ils demandent au s^r^ *Peyférée* le motif pour lequel il a abandonné sa grande fortune; il leur répondra que, accusé d'avoir fait l'exercice de sa religion dans une maison de campagne, il avait été condamné à être pendu, mais que Dieu l'a délivré. Qu'ils interrogent Charlotte et Marie *Claude*, filles du sieur *de la Ramière*, mort au service de l'Angleterre; elles lui répondront que leur château a été rasé et leurs bois coupés pour le même crime. Les sieurs *Dupré* et Moïse *du Boust* leur attesteront qu'ils ont été persécutés dans leurs personnes et dans leurs biens. Marthe *Trapeau* et Marie *Labé* leur diront qu'elles ont été condamnées à l'amende honorable et à une prison perpétuelle pour n'avoir pas voulu, étant malades, recevoir les sacrements. Olympe *Passelaigue* de Bergerac, Jean *Dorrat* de Fauquerolles, Jean *Groux*, Judith *Chabot*, Catherine *Mulh*, Mme *Gorinx*, Marthe *Cove* et dix-huit autres leur répondront qu'elles se sont échappées de la prison où elles avaient

été pour avoir essayé de sortir de France. Marie *Perreau*, enfin, leur certifiera que son mari, Pierre *Perreau*, pilote, a été condamné à 101 ans de galères parce qu'il s'était embarqué pour le détroit ».

Par la sûreté des informations, la précision des détails, cet ouvrage est l'un des documents les plus importants pour l'histoire de la révocation de l'édit de Nantes. Denys de Sainte-Marthe crut y répondre par sa *Réponse aux plaintes des protestants de France touchant la prétendue persécution de France*. Paris, Arnould Seneuse, 1688, in-12.

XXII. *Réponse à un traité de l'Eucharistie attribué à M. Le Camus, évêque de Grenoble*. Amsterd., 1687, in-8°, réimpr. dans le recueil suivant.

XXIII. *Les œuvres posthumes de M. Claude*. Amsterdam, P. Savouret, 5 vol., gr in-8°, 1688-89, dédiées au prince d'Orange. Cet ouvrage, publié par Is. Claude, a les défauts des livres qui paraissent après la mort de leurs auteurs, défaut plus sensible chez un écrivain qui retouchait avec sévérité toutes ses productions. Le 1er volume contient : 1° *une Réponse au traité de l'Eucharistie attribué à Le Camus, évêque de Grenoble*, réponse écrite en 1675, à la demande d'un gentilhomme que voulait convertir ce prélat; 2° *le Traité de la composition d'un sermon*, l'un des ouvrages homilétiques les plus remarquables du temps, d'un grand intérêt pour l'histoire de la prédication. Il fut composé par Claude, pour son fils, dont il suivait les études avec un soin jaloux. Une traduction anglaise en a été donnée sous ce titre : *Essay on the composition of a sermon*, transl. with notes by R. Robinson; Camb., in-8°, 1796; aut. édit. in-8°, 1779; cet ouvrage a été aussi traduit sous le même titre par Ch. Siméon, Camb., 1827, et a eu plusieurs éditions. Les 2e et 3e volumes renferment un *Traité de Jésus-Christ* divisé en cinq livres; ouvrage où se retrouvent les qualités de Claude, qui faisaient dire à *Basnage* que la « religion paraissait plus sublime et plus digne de nos respects, par la manière majestueuse et élevée dont M. Claude en expliquait les mystères ». Le 4e volume comprend : 1° un traité intitulé *le Péché contre le Saint-Esprit*; 2° *Traité de la justification*; 3° un commentaire sur *les Trois premiers chapitres de l'épître aux Romains*; 4° dissertations latines, *De lapsu angelorum; De electione et reprobatione; De statu innocentiæ primi hominis; De lapsu primorum parentum; De consequentibus seu pœnis peccati primorum parentum*. Le 5e volume est consacré à la corespondance de Claude, dont les lettres sont au nombre de 45. Plusieurs d'entre elles ont été écrites dans des circonstances importantes et présentent un grand intérêt; nous citerons particulièrement la 11e, adressée à *Tronchin* au sujet des troubles du Consensus. Les 37e et 39e, écrites à l'évêque de Londres à propos des différends des épiscopaux et des presbytériens. Plusieurs lettres de ce recueil écrites en latin, mais accompagnées d'une traduction française, se rapportent à des sujets de controverse qui y sont longuement étudiées.

XXIV. *Trois sermons sur l'épître de saint Paul aux Ephésiens*, chap. II, vers. 1 à 3, prononcés par Jean Claude, ci-devant F. M. D. S. E. à Paris. Amsterdam, 1689, in-8°, 68 p. Ces sermons sont à ajouter aux œuvres posthumes, mais n'ont pas été publiés par les soins d'Isaac Claude.

XXV. *Lettre écrite de Suisse. Dordrecht*, 1690. Claude fait ressortir les variations de saint Augustin touchant la doctrine de la persécution des hérétiques.

XXVI. *La Pratique de la religion chrétienne pour les fidèles qui sont privés du saint ministère*. La Haye, 1691, in-12. Je n'ai pas vu ces deux ouvrages (XXV et XXVI) cités par MM. Haag, mais ils me semblent suspects l'un et l'autre; le dernier surtout, car Claude, qui avait à peine fini, en avril 1686, les *Plaintes des protestants*, travaillait à une histoire des princes d'Orange et mourait à la fin de l'année. Du reste, Haag n'a-t-il pas fait confusion avec l'ouvrage suivant : *Pratique de la religion ou recueil de prières pour les fidelles qui sont sous la croix avec des méditations sur plusieurs psaumes de David*. Amst., Wetstein, 1707?

XXVII. *Recueil de sermons sur divers textes de l'Écriture sainte*. Genève, S. de Tournes, in-8°, 532 p., 1693; aut. édit., 1724. Ce recueil réunit les différents sermons déjà publiés chez de Tournes.

Il y a lieu de considérer comme apocryphe l'ouvrage publié sous le titre suivant : *La Récompense du fidèle et la condamnation des apostats ou sermon sur S. Matth. chap. X, vers.* 32, 33, *avec la dernière exhortation qu'il* (Claude) *fit à Charenton*, Genève, S. de Tournes, 1689, in-8°, 102 p., car nous savons que Claude, qui devait prêcher le 21 octobre 1685, averti des desseins de la cour, fit prévenir que le culte ne serait pas célébré. Le lendemain, il recevait ordre de quitter la France (Voir Benoît, V, 904).

Quant à la *lettre de quelques protestants pacifiques au sujet de la réunion des religions*, 1685, in-12, Bayle, généralement bien informé, nie absolument que Claude en soit l'auteur ; il ajoute que c'est à tort qu'on a avancé qu'il avait commencé à écrire une histoire des persécutions sous ce titre : *Histoire dragonnale*. « M. Claude, dit-il, était un trop grand auteur pour adopter un pareil titre; il ne travaillait point à l'histoire de la dernière persécution, mais à celle des princes d'Orange ».

La Lettre pastorale aux protestants de France qui sont tombés par la force des tourments, publiée dans les *Réflexions sur la cruelle persécution* (de Jurieu, 1685) a été attribuée à Claude. On trouve deux copies de cette Lettre pastorale, l'une dans un recueil manuscrit coté : Hist. 170, et aux Archiv. nationales, M 678. La Biographie universelle lui attribue « *une réponse à l'office du Saint-Sacrement*, » Charenton, 1665, mais sans aucune preuve. La collection la plus précieuse de documents manuscrits relatifs à Claude se trouve à la bibliothèque de l'Université de Leyde, où on conserve la correspondance qu'il échangea avec son fils pendant les années qui précédèrent la Révocation, de même que plusieurs lettres adressées à la marquise de Regnier, à Tessereau, etc. A la Bibl. nationale (mss. fr. n° 13,956), se trouve une copie du temps, de la conférence de Claude avec Bossuet. Signalons encore à la Bibl. de l'arsenal, collection Conrart (t. XI, in-f°, 1093) et à la Bibl. de l'hist. du protest. franç., deux lettres de Claude.

La Bibliothèque de Genève possède un portrait de Claude. Le célèbre pasteur ne devait qu'à son génie l'illustration de son nom, car il n'avait pour lui ni l'éclat du regard, ni la puissance de la voix. Le meilleur de ses portraits, souvent reproduits par la gravure, est celui que peignit *J. Lorent* (aliàs Laurent) et que grava *Van Sommer*. On lit sous un de ces ouvrages, où il est représenté à mi-corps, une Bible à la main :

On voit dans ce portrait une image fidèle
De cet illustre confesseur,
Qui de la vérité fut le grand défenseur;
Des pasteurs de l'Église un glorieux modèle,
Le soutien de la foy, jusqu'au dernier moment
Et d'un siècle éclairé, la gloire et l'ornement.

Claude s'était marié, le 8 nov. 1648, à Castres, avec Élisabeth *de Malécare*, fille d'un avocat à la chambre de l'édit. Son fils unique, ISAAC, naquit à Saint-Affrique, 5 mars 1653, fit ses études dans diverses académies protestantes et les termina à Sedan en septembre 1678. Appelé par l'église de Clermont-en-Beauvaisis, il y fut consacré par son père, 9 oct. 1678; mais il ne la desservit que pendant peu d'années, car en 1682 il répondit à l'appel que lui avait adressé celle de La Haye. Il obtint, le 1er avril 1682, une permission royale (voy. TT 115-116), qui l'autorisait à quitter la France. Isaac Claude avait épousé Émilie *Briot*, qui mourut à La Haye, 30 juin 1688, et dont il eut deux fils : ISAAC-FRANÇOIS et JEAN-JACQUES, ce dernier né à La Haye le 16 janv. 1684. Jean *Rou*, qui l'avait personnellement connu, rapporte, dans ses mémoires, qu'« Isaac Claude avait de très beaux talents pour la chaire, un extérieur agréable, une prononciation distincte... Son jugement, dit-il encore, qui était sa principale pièce, comme c'était aussi celle de son illustre père, étoit sain, clair et rassis, et on lisoit dans ses yeux, où il avoit une vigueur et une douceur extraordinaires ».

Il était tenu en haute estime par ses collègues, et la confiance de son église en ses talents et son zèle le fit désigner comme son député à tous les synodes wallons, depuis 1689 jusqu'à sa mort, qui arriva le 29 juillet 1695. Le P. Lelong lui a attribué sans raison : Le comte de Soissons ; nouvelle galante. La publication de ce livre, en 1677, suffit à prouver

que Claude ne saurait en être l'auteur.

L'aîné de ses fils, Isaac-François, ne nous est connu que comme éditeur des sermons de son frère et par une notice sur la vie de David *Martin*, publiée par Niceron dans ses mémoires, t. XXI. Après la mort d'Isaac Claude, le sieur *Jouard* et les demoiselles *Briot*, ses parentes, restés en France, furent mis en possession, sous le bénéfice de l'édit de déc. 1689, des biens qu'il avait dans sa patrie. Le tuteur des enfants d'Isaac intervint, en rappelant que leur père n'était pas fugitif, mais était sorti librement de France avec la permission du roi, et que, dès lors, les droits de ses héritiers restaient intacts. Une sentence des Requêtes du Palais du 4 sept. 1698 confirma leurs droits; mais, quelques années plus tard, 30 janv. 1703, un arrêt du Parlement remit les parents en possession de ces biens. Après le traité d'Utrecht, Isaac-François Claude vint lui-même en France pour soutenir sa cause, et se pourvut en cassation devant le Conseil privé; mais il fut débouté de sa demande par arrêt du 16 mars 1719 (Tt 115-116); à partir de ce moment, nous perdons sa trace. Il avait été élevé avec son frère Jean-Jacques, après la mort de leur père, par David *Martin*, leur parent (comme ayant épousé Florence de Malecare, cousine de leur grand'mère). Jean-Jacques montra, dès ses jeunes années, le goût le plus vif pour les études littéraires. Il semblait même devoir ne pas embrasser la carrière ecclésiastique, lorsque sa vocation se décida sous l'impression profonde que lui causa cette parole de David Martin, gravement malade : « Voyez, mon cher enfant, à quoi servent les belles-lettres à un homme réduit dans l'état où je suis. » Il fut présenté au synode de Dordrecht, mai 1706, et fut placé au nombre des proposants au synode de Deventer, 11 septembre de la même année. Ses rapides succès avaient attiré l'attention ; il n'avait pas en effet dix-huit ans, lorsqu'il publia un travail d'érudition sur la salutation chez les anciens : *Dissertatio de Salutationibus Veterum, cui addita est Diatribe de Nutricibus et Pædagogis* (Ultraj. 1702, in-12).

Les amis de F. Claude voulurent l'attirer à La Haye et, pour lui marquer leur estime, lui confièrent la bibliothèque de l'église de Charenton, alors en dépôt dans la demeure de M. de Beringhen. La faiblesse de sa santé le fit longtemps hésiter; mais enfin il autorisa les démarches qu'on voulait faire en sa faveur. Pendant ce temps, il se rendit en Angleterre, mai 1710. L'église de Londres lui adressa vocation pour remplacer *Primerose*, en partageant cette place avec Henri *de Sainte-Colombe*. Après quelques hésitations, il se décida à accepter et fut installé le 11 février 1711. Son ministère fut de courte durée, car, un an plus tard, le 7 mars 1712, il succombait de la variole, en soignant son frère, atteint de la même maladie. Il avait à peine 28 ans.

Isaac-Fr. Claude avait hérité des qualités de son aïeul, car il avait l'esprit net et l'imagination belle ; sa mort, à tous égards, fut une perte pour l'Église. En souvenir de lui, son frère publia un volume de sermons qui parut sous ce titre : *Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte ;* Amsterdam, Chatelain, 1713. Ce recueil, dédié à D. Martin, renferme une vie de J.-J. Claude, où le panégyrique occupe une trop grande place et les sermons y sont au nombre de dix, remarquables, car « le style de l'auteur est noble sans être guindé et il ne s'écarte jamais de son sujet ». Au dire du *Journal littéraire*, une autre édit. en fut donnée à Genève, 1724, in-8°.

Nous ne savons s'il est resté en Hollande quelque rejeton ignoré des Claude ; mais, relativement à leur famille de France, voici ce qu'un honorable pasteur du dép. de la Gironde écrivait en 1855 : « Il existe encore de nos jours, à la Sauvetat-du-Drup, mais professant le catholicisme, des descendants de notre illustre pasteur dont le père et l'aïeul, le fils et le petit-fils exercèrent aussi le ministère évangélique » (M. le p^r Mercat, dans le *Bull.* III, 14).

Abrégé de la vie de M. Claude par A. B. R. D. L. D. P. (A. R. de Ladevèze, Amsterdam, 1687.) *Lettres et correspondance de Claude*, Bibl. de Leyde. — Dictionn. de Bayle, Chauffepied, Moreri. — *Essai sur le ministère de Claude ;* Goulin, 1831. — Thèses de L. Coyne, 1856; Couchard, 1837; Bonnal, 1868; Gaujoux 1877.

(Frank Puaux.)

CLÈVES (François de), duc de Nevers [Haag, III 503] et gouverneur de la Champagne, fils de François de Clèves et de Marguerite de Bourbon, né le 31 mars 1539, mort en déc. 1562.

Neveu d'Antoine de Bourbon et du prince de Condé, Nevers embrassa la religion réformée dont il favorisa la propagation dans son gouvernement; aussi l'ambassadeur de Florence, dans une lettre datée du 2 avril 1562, le comptait-il parmi les principaux chefs huguenots. Il promit à Condé de le suivre à Orléans; mais, déjà ébranlé par la défection du roi de Navarre, il se laissa persuader de ne point se compromettre, et, loin de tenir sa promesse, il se rangea du côté des catholiques. Les Guise le chargèrent de s'opposer au passage d'*Andelot* à travers la Champagne et de garder avec toutes les forces de la province la route de Paris qui passe par Châlons, tandis que le maréchal de Saint-André surveillait celle de Troyes. Andelot évita ces deux armées en se jetant dans la Bourgogne; en sorte que sa présence en Champagne étant devenue inutile, Nevers rejoignit avec ses troupes les triumvirs qu'il accompagna au siège de Rouen où il fut blessé. A la bataille de Dreux, où il combattit sous les ordres du connétable, il reçut une autre blessure bien plus grave par l'imprudence de celui-là même qui l'avait entraîné dans le parti catholique. Sa blessure ayant été déclarée mortelle, il éprouva, à ce qu'il semble, un vif remords de son apostasie, au moment de comparaître devant le Juge suprême. « Ce pauvre seigneur se tourmentoit fort, raconte la Popelinière; mais il fut aucunement consolé par *Mouy*, seul pris prisonnier de tous les capitaines du prince en la dernière charge, lequel ayant esté, dès sa jeunesse, grandement aymé du duc de Nevers, luy servit de consolateur et comme de ministre jusques à sa mort. »

François de Clèves, qui, selon Brantôme, était le prince le plus beau, le plus doux et le plus aimable de son temps, avait épousé Mlle de *Montpensier*, dont il ne laissa pas d'enfant. Une de ses sœurs, Catherine comtesse d'Eu, fut la femme du prince *Porcien*, après la mort duquel elle se remaria avec Henri de Guise. Une autre, Marie, marquise de l'Isle, est célèbre par la passion qu'elle inspira au duc d'Anjou, depuis Henri III.

Elevée dans la religion protestante sous les yeux de Jeanne d'Albret, Marie de Clèves épousa, en juillet 1572, son cousin *Henri de Condé*. A peine était-elle arrivée à la cour, que le massacre de la Saint-Barthélemy ensanglanta la France et que Charles IX la força d'abjurer. Tous les poètes du temps l'ont célébrée sous le nom de la Belle Marie. L'Etoile en parle comme d'une princesse d'une « singulière beauté et bonté. »

Marie de Clèves mourut au Louvre, le 30 oct. 1574, à l'âge de 21 ans. Les uns attribuent sa mort aux suites d'une couche; les autres prétendent qu'elle fut empoisonnée par Catherine de Médicis, qui redoutait son influence sur l'esprit de Henri III.

On trouve à la Bibliothèque nat. (Béthune n° 8705), plusieurs lettres de Marie de Clèves, qui n'offrent d'ailleurs aucune importance historique. Du Verdier cite sous son nom, dans sa Bibliothèque: *L'oraison et remontrance de haute et puissante dame Marie de Clèves, sœur de très haut et puissant seigneur le duc de Clèves et de Gueldres, faite au roi d'Angleterre et à son conseil;* trad. en franç., La Rivour, in-4°.

CLINCHAMP (Antoinette de), épouse du pasteur *Merlin*, mort en 1603. — Fanneké *Clinckant*, inhumée à Haarlem, 30 avril 1618 (mss. intitulé: Personen begraven in de Walschekerk, 1609-1824).

CLINET (Nicolas), martyr, brûlé en 1557; voy. l'article Philippa de Luns.— *Clignet*, premier pasteur de l'église d'Otterberg en Palatinat, 1580. — (Henri), étudiant en théologie à Sédan, 1631-34.

Nicolas Clignet, maître des postes à Leyde, par l'entremise duquel étaient remis les secours d'argent envoyés en Hollande pour les réfugiés vaudois et cévenols. Il figure dans les comptes des Etats généraux de Hollande 1690 à 1707 (Enschedé).

CLOT. Etienne Clot, de La Grave en Dauphiné, mercier, reçu habitant de Genève, 18 déc. 1572; et Claude Clot, du même lieu, *id.* 29 déc. — (Claude) de Grasse, bourgeois de Genève en 1576. —

(Marie), d'Annonay, 1686. — (Noé), de Lyon, 1692. —(Jean), de Pont-en-Royans, appelé aussi *Clo* et *Clou*, assisté à Lausanne, 1689. — Jean Clot et Marguerite *Roman*, femme de François Clot, poursuivis à l'occasion d'une assemblée religieuse tenue à Cabrières, 1736.— Samuel et Pierre *du Clos*, officiers dans l'armée hollandaise, 1740-54. — Paul *du Cloux*, officier, *id.* 1714. — Pierre *du Clou*, officier, *id.* 1754. — Mlle *Cloud*, mise à Notre Dame-de-Sainte-Claire, à Saintes, 1732; rendue, l'année suivante, à sa mère, celle-ci n'étant pas en état de payer sa pension.

CLOUET (François), capucin converti à la religion protestante [Haag, III 504]. Clouet a publié:

I. *Déclaration du sieur F. Clouet, cy-devant appelé Père Bazile de Rouen, prédicateur capucin et missionnaire du pape, où il déduit les raisons qu'il a eues de se séparer de l'Église romaine pour se ranger à la réformée;* Sedan, J. Jannon, 1639, in-12; 2e édit., Gen., 1640, in-8°; nouv. édit., La Haye, 1641, in-8°; trad. en hollandais, Amst., 1640, in-12, et en allem., Cassel, 1646, in-8°. — Il y passe en revue les erreurs et les abus de l'Église romaine, et repousse les calomnies répandues sur son compte par ses ennemis.

II. *Le menteur confondu ou Véron atteint et convaincu par le public de mensonges, impostures, malices noires et de production de faux témoins, en sa* Révocation des sieurs *Cupif* et *Monot*, avec la cause de l'apostasie de Basile indiquée; Sedan, 1689, in-12. — Réponse très vive aux calomnies du jésuite.

III. *Réplique à la réponse de Véron au Menteur confondu*, Sedan, 1639, in-12.

IV. *Justification du sieur Clouet authentiquée par les attestations d'archevesques, evesques*, etc., Sedan, 1639, in-12.

V. *Lettre à un ami nouvellement converti à la religion réformée*, La Haye, 1641, in-8°.

VI. *Journal des Capucins, en suite du Capucin de Du Moulin, avec une addition de plusieurs pratiques secrettes de leur ordre*, publié à la suite du *Capucin* de P. Du Moulin. Sedan 1641, in-8°; nouv. édit. Genève, 1659, in-8°.

Il ne faut pas confondre François Clouet avec Eusèbe *Clouet*, auteur de quelques ouvrages de piété, qui abjura la religion protestante et entra chez les Récollets. Ce dernier mourut en 1618.

CLUGNY, maison bourguignonne assez ancienne. = *Armes :* D'azur, à 2 clefs d'or, en pal, adossées, les anneaux en losange, pommetés et enlacés.

Guillaume de Clugny, baron de Conforgien, originaire d'Autun, était un gentilhomme protestant [Haag, III 504] qui fit ses premières armes sous les ordres de *Coligny* et fut blessé au siège de Poitiers en 1569. A la Saint-Barthélemy, il dut se sauver à Genève, où il est inscrit en ces termes, le 4 septemb. 1572 : « Noble Guill. de Clugny, s^r^ de Conforgien. » Plus tard, nous le retrouvons combattant les ligueurs avec Tavannes. L'année suivante, les Genevois, serrés de près par le duc de Savoie, lui offrirent la place laissée vacante par le départ de *Lurbigny*. Ils ne pouvaient faire un meilleur choix, Conforgien étant non seulement un brave et intrépide guerrier, comme l'appelle Spon, mais un habile capitaine, « vir bello expertus », dit de Thou. Avant d'accepter le commandement des troupes de la république, Conforgien, qui avait sans doute ouï parler des causes de mécontentement que son prédécesseur avait contre la Seigneurie, posa les conditions suivantes qui furent acceptées par écrit : 150 écus par mois, foin et avoine pour ses chevaux au nombre de six ou sept ; entretien aux frais de la république d'une compagnie de cavalerie de son nom, et permission d'amener avec lui 15 ou 20 bons soldats. De son côté, il renonça à toute part dans le butin (*Arch. de Genève*, portef. n° 2163); mais il exigea que le Conseil s'engageât, en outre, à lui obtenir l'agrément du roi. La convention signée, il partit pour Genève, et, le soir même de son arrivée, il s'embarqua pour tenter sur Évian une surprise, qui fut déjouée. Quelques jours après, il répara cet échec en remportant, près de Bonne, une victoire signalée sur le gouverneur du Chablais. Il eut un cheval tué sous lui dans la mêlée. Au mois d'octobre, il prit d'assaut et brûla Crusilles. L'arrivée de *Sancy* lui ayant enlevé la direction des opérations militaires, il continua à servir avec le même

dévouement la république, et prit part à toutes les entreprises de ce général et de *Guitry*. Personne n'eut plus de part que lui à la victoire de Monthoux. Ayant accompagné Sancy en France, il fut remplacé dans le commandement des troupes genevoises par le capitaine *Caron*. Il retourna à Genève au mois d'oct. 1592 avec quelque cavalerie, surprit La Bonneville, fit des courses jusqu'à Annecy, s'empara du château d'Arsena, et battit trois compagnies de cavalerie dans les faubourgs de La Roche. Il paraît qu'il ne sut pas maintenir parmi ses troupes une discipline assez sévère, et il en résulta entre lui et le Conseil des discussions qui le décidèrent à demander son congé. Il partit le 17 avril 1593 ; mais, dès le mois de juillet, il offrit de retourner à son poste, moyennant 100 écus d'or par mois « avec les grains, boys et avoyne qu'on lui bailloit ci-devant », plus 15 écus d'or par mois pour l'entretien de trois hommes montés et armés. Le Conseil ne jugea pas à propos d'accepter ses offres de service. Depuis la conclusion de la paix, Conforgien vivait donc dans ses terres, lorsque les églises de Bourgogne le choisirent, en 1605, pour leur député à l'assemblée politique de Châtellerault, en lui donnant pour collègues *Armet* et *Du Noyer*, sieur de Joncy. En 1616, le Conseil de Genève lui offrit de nouveau le commandement des troupes de la république ; mais il s'excusa sur son grand âge et sur ses infirmités.

De son mariage avec Charlotte *de Saint-Belin*, Guillaume de Clugny laissa une fille nommée MARIE-MADELAINE, qui épousa Jean *de Refuge*.

Nous ne croyons pas qu'on doive rattacher à la même famille : « Jean de Cluny, natif de S. Jehan de Morrannaz » (Maurienne), admis à Genève comme habitant, 3 janv. 1556.

CLUZEL (JEAN), du Cheylard en Vivarais [Haag, III 505], étudiant à Genève (J. Cluzel cheylariensis vivariensis) en 1671, proposant en 1675, pasteur à Vals, 1676-77 ; au Cheylard, 1677-81, abjura en 1683 ; mais il ne tarda pas à s'en repentir, et, pour rendre sa repentance aussi publique que sa chute, il fit imprimer une *Lettre aux fidèles de l'église réformée du Cheylar* (Au désert, 1685, in-8°), où il traça un tableau touchant de sa faiblesse et de ses remords. Il se retira en Suisse, dans le comté de Neuchâtel, où son chagrin d'avoir failli ne se calma que lorsque les fonctions pastorales lui eurent été rendues. On lit dans les registres de la Vén. Compagnie de Neuchâtel, 3 septembre 1685, que « l'on a rétabli dans le saint ministère le sieur Cluzel, autrefois ministre en l'église du Cheylar en Vivarez, qui du temps de la persécution, avait succombé pour mettre sa vie hors de danger ». Voir sur cet épisode plusieurs pages de M. Guillebert dans le *Bull.* X, 327-330. — (Jacques et Antoine) sieurs de La Combe, du Cheylar, dont les noms sont placés à côté de celui du pasteur, à la Révocation, dans une liste de réfugiés du Vivarais (TT 244). — De La Combe de Cluzel, du Vivarais, figure (dit *Erman*, IX, 76) dans les premiers rôles de médecins des colonies de Réfugiés. Pierre *Clusel*, lieutenant dans l'armée hollandaise, 1700.

COBRAT (PIERRE), pasteur à Eause, 1620.

COBREVILLE (JEAN DE), ou quelquefois Compreville, seigneur d'Annois en Picardie, usait dans son château, ou ses villageois usaient pour eux-mêmes en son nom, du droit d'exercice, 1681 (*Bull.* VIII, 447). Son fils, Isaac de Cobreville, s^r de La Motte, né en 1672, officier de cavalerie au régiment de Courlandon, se montra comme son père un religionnaire opiniâtre. Sous le coup de la Révocation, le 9 déc. 1685, tout le village d'Annois abjura entre les mains de son curé, M. de la Manière ; mais le seigneur du lieu refusa hautement et fut, en conséquence, emprisonné, 1687, à Noyon ; il l'était encore le 22 mars 1690 (Arch. nat. O 33, 34). Il dut finir par céder et signer comme les autres ; mais l'évêque de Noyon ne put obtenir presque aucun exercice du culte catholique, soit de lui, soit de son fils. L'évêque n'en devint que plus pressant. Aussi, au bout de quelques années, en 1699, Isaac de Cobreville refusa nettement, au procureur du roi d'abord, puis à l'évêque en personne, de donner une déclaration

par écrit de sa profession de foi catholique. Aussi furent-ils dénoncés et inquiétés de nouveau. L'administration (M. de Pontchartrain) s'indignait que de telles gens, qui n'avaient pas de certificat sérieux d'assistance assidue à la messe (Voy. *Bull.* VIII, 545), et qui n'étaient que de faux catholiques, pussent jouir en paix de leurs biens et toucher, par exemple, les revenus de la terre de Jonquières, près Compiègne, qui leur était récemment advenue de l'héritage du sieur *de Dompierre*, leur parent, lui-même huguenot réfugié (Voy. ce nom).

COCDIC (YVES), ci-devant vicaire des Cordeliers, disent en 1697 les reg. de Lausanne, « étant depuis peu sorti de France dans le dessein d'embrasser notre religion, s'est présenté à nous, allant à Berne » ; assisté le 12 mars 1697.

COCHARD. Charles Cochard et Judith *Petit*, mariés au temple de Loudun, 1578 (TT 232). — Le village de Claye en Champagne, dont nous avons signalé (III, col. 379) la ferveur religieuse au XVIe siècle, l'avait conservée au XVIIe ; Isaac Cochard était ancien de l'église de Claye en 1669 (TT 321) et assista en cette qualité au synode tenu, cette année là, à Charenton. Lorsqu'arriva le temps où le grand roi commanda la conversion, de gré ou de force, de tous ses sujets protestants, les habitants du diocèse où Claye était enclavé eurent particulièrement à souffrir de ce que son évêque était l'illustre Bossuet, auquel sa grandeur ne permettait pas d'obtenir de médiocres succès. Aussi publia-t-il sa célèbre Lettre pastorale, en date du 24 mars 1686, pour raconter les conversions qu'il avait faites, et par suite desquelles tout le monde, disait-il, était rentré dans le devoir, « sans qu'aucun des nouveaux catholiques ait souffert dans sa personne, ni dans ses biens. » — « Oh ! Monsieur, comment pouvez-vous dire cela », lui fut-il répondu dans une réfutation en règle de sa Lettre, publiée quatre ans après, dans un petit écrit publié à Londres [1] par un ancien prêtre de son diocèse qui, au moment de la Révocation, était curé de Souilly, près Claye, et qui s'était converti au protestantisme par dégoût de tout ce qu'il avait vu à cette malheureuse époque. Voici quelques fragments de cette pièce finement aiguisée, de la main de cet ancien subordonné de Bossuet :

... Oh ! Monsieur, comment pouvez-vous dire cela ? N'ay-je pas vu de mes yeux la violence que vous avez exercée vous-même en personne, contre toutes ces gens... N'ay-je pas vu l'efficacité de votre prédication et comment vous sçavez honorer le ministère lorsqu'on amenoit par force en notre présence, dans votre palais épiscopal, tous les protestants des villages de Nanteuil, de Quincy, de Condé, etc. ? Il est vray qu'en moins de deux heures vous les persuadiez de tous les mystères de l'Église romaine ; mais tout ce prompt succès venoit de ce qu'ils se voyoient sans ministres qui les soutinssent dans cette controverse, de ce grand éclat, de cette pompe épiscopale et mondaine qui les éblouissoit, mais beaucoup davantage de ce qu'ils voyoient toujours à votre côté quelque officier de guerre qui, par sa fière présence, répandoit sur tous vos discours je ne scay quoy d'énergique et de pathétique qui les entraînoit tout d'un coup dans vos sentiments. Ils témoignèrent assez, ce me semble, de leur repentir, puisque peu de temps après ils s'assemblèrent à Nanteuil pour y prier Dieu et luy demander en public pardon de la faute et du scandale qu'ils s'étoient donné les uns aux autres en succombant à votre tentation. Mais cette occasion montre aussi que vous n'avez pas sujet de vous vanter de votre douceur, puisque votre colère vous poussa à en faire condamner plusieurs à mort. Il est vray que vous fîtes ensuite commuer la peine de mort en celle des galères... Si ce sont là vos douceurs, quel nom voulez-vous que nous donnions à ce que vous avez fait à Claye quand de votre part on y défendit à Benj. *Gode*, chirurgien, d'exercer sa profession ; quand on ôta à la veuve *Testard* le plus grand de ses deux enfans ; quand on enleva par votre ordre la femme nommée *Boisseleau* par cette seule raison qu'elle savoit parfaitement son catéchisme et qu'elle encourageoit merveilleusement ses compagnes à tenir bon contre vos tentations ; quand, ayant fait venir avec vous à Claye les cuirassiers commandés par M. de la Chaise, neveu du Père de la Chaise, vous assemblâtes les protestants de ce lieu chez M. d'Héronville, maistre d'hostel du Roy, et que vous leur dîtes que, s'ils ne signoient pas l'abjuration, vous feriez le lendemain entrer chez eux ces gens de guerre, « qui

1. *Les motifs de la conversion de Pierre Frotté*; Londres, 1690. Reprod. en entier dans le *Bull. XIII*, 97-119. Voy. l'art. *Frotté*.

leur feroient tourner la cervelle »... Est-ce encore une grande modération à vous, Monsieur, d'avoir fait mettre dans un couvent le sieur *Monceau*, médecin de la Ferté-sous-Jouarre âgé de 80 ans, avec des circonstances tout à fait cruelles ; d'avoir envoyé 8 ou 10 dragons chez le sieur *Laviron*, marchand de bois ; d'en avoir mis 30 chez *M. de la Sarmoise*, gentilhomme de la Brie ; d'avoir fait transporter dans un couvent de Meaux Mme sa femme et Mlle sa fille... Mais, pour ce que je vous ay vu faire encore à Claye pour pervertir le sieur Isaac *Cochard*, malade à la mort, pardonnez-moi, Monsieur, et ne m'accusez pas d'emportement si je l'appelle *fureur;* cecy, je vous le confesse, m'a trop vivement frappé l'imagination et trop sensiblement blessé le cœur, cecy efface trop bien la fausse idée que vous voulez donner de votre douceur pour ne pas vous estre reproché. Ce fidèle, voyant la désolation de l'Église et la chute de ses frères, ne craignoit rien tant que de succomber avec eux. Il s'encourageoit nuit et jour par la parole de Dieu à combattre le bon combat ; il envisageoit avec plaisir la mort prochaine comme un port assuré contre l'orage de votre persécution ; il se consoloit de se voir prêt à partir de ce monde, pourvu qu'il pût emporter avec luy le sacré dépôt de la foy et le représenter tout entier à son juge. Vous vous opposâtes à ce pieux dessein, Monsieur, d'une manière bien étrange. Nous vous vîmes entrer chez ce pauvre moribond, accompagné de M. l'Intendant, ayant une lettre de cachet à la main ; le prévôt des marchands étoit aussi présent avec ses archers ; une charrette étoit toute prête à la porte pour enlever le malade, c'est-à-dire pour le faire mourir. Oh ! quel apostolat ! Est-ce là l'équipage d'un prédicateur évangélique ? Vous lui fîtes une longue controverse pleine d'injures et le voyant constant dans sa foy, ne criâtes-vous pas à sa porte, tout enflammé de colère, « que sitost qu'il seroit mort, on le jettast à la voirie comme un chien ? » Vous retournâtes vers luy, vous le tentâtes par promesses et par menaces, vous luy dîtes que vous luy alliez faire enlever son cher fils unique, c'est-à-dire que, subtil et ingénieux tentateur, vous l'épouvantâtes par l'endroit le plus sensible, que vous luy déchirâtes les entrailles... Où sont donc, encore un coup, Monsieur, les douceurs dont vous vous vantez si hautement ? En vérité, ce cruel spectacle me convertissoit peu à peu.

Le moribond et sa famille finirent par céder. On trouve dans le cours d'une étude sur la prétendue mansuétude de Bossuet (*Bull.* IV, 117) ce billet de M. de La Reynie : « 7 avril 1686. Monsieur, les nommés Cochard père et fils s'étant convertis, il n'y a qu'à renvoyer les ordres qui avoient esté adressez au lieutenant gén. de Meaux pour les faire arrester, parce qu'ils n'avoient esté expédiez qu'à cause de leur religion, à la prière de M. l'évesque de Meaux. » — Mme Cochard, enfermée au château de Ham, 1690 ; sa fille, enlevée l'année suivante (E 3553, 3577).

COCHET (J.), ancien de Château-Thierry, délégué au synode de Clermont, 1667 ; réfugié en Prusse, 1685. — Plusieurs galériens de ce nom. — Laurent Cochet, lieutenant aux dragons d'Audiguier, armée de Hollande, 1710.

COCHIS, ministre de Jonzac en Saintonge, présent au synode national de Figeac, tenu en août 1579.

COCHON (Claude), « de la ville d'Orléans, » reçu habitant de Genève, 21 août 1551 ; il revint dans sa ville natale et y fut massacré à la Saint-Barthélemy. — (Jacques) diacre de l'église réformée de La Rochelle en 1561, pair de la commune en 1567, marié à Suzanne *Baudouin;* Josias leur fils, pair, capitaine de la tour Saint-Nicolas, époux de Marie *Brechet* ; — (Jacques), né le 27 août 1590, pair de la commune en 1621, marié à Jeanne *Boutet*, mort le 20 janv. 1663. — Une autre branche de la même famille rocheloise était représentée, en 1532, par François Cochon qui fut député en cette année, par le corps de ville au roi François Ier, et le fut de nouveau, 1548, au roi Henri II. De son mariage avec Catherine *de Couys*, il eut Guillaume Cochon, auteur des Cochon, sieurs du Vivier et du Puy et comtes de Lapparent. — *Armes* (à émaux divers suivant les branches), un chevron accompagné de 3 hures de sanglier [1].

COCQUET (Pierre), « monnoyeur de Rouen, » reçu habitant de Genève, avril 1557.

COCQUEVILLE (François de), gentilhomme Picard [Haag, III 505], un des chefs les plus énergiques de la conjuration d'Amboise (Voy. t. I, col. 893-896). Esprit actif et remuant que le repos fatiguait, Cocqueville accepta avec em-

1. Notes de M. de Richemond.

pressement, en 1568, la mission périlleuse de conduire du secours aux insurgés des Pays-Bas, menacés d'une ruine complète par le duc d'Albe. Secondé par *Vaillant*, *Saint-Amand* et d'autres capitaines licenciés à la paix de Chartres, il assembla en Picardie un corps d'environ 600 arquebusiers et de 200 chevaux avec lesquels il s'empara de Doullens. Obligé d'en sortir, il essaya en vain d'y rentrer par surprise, et il alla tomber sur l'abbaye de Dammartin qu'il livra au pillage. Quelques écrivains catholiques l'accusent d'avoir rempli de poudre la bouche des religieux et d'y avoir mis le feu ; mais Davila lui-même ne dit pas un mot de cette atrocité ; ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il molestait fort les prêtres partout où il passait. Le duc d'Albe, qui veillait sur ses mouvements, se plaignit à Charles IX de ce qu'il souffrait que les possessions espagnoles fussent attaquées en pleine paix par ses sujets. Le roi fit part de ces plaintes à *Condé* qui, au rapport de Castelnau, désavoua Cocqueville, et, s'il faut en croire Tavannes, l'amiral rejeta également toute responsabilité de ses entreprises. Charles IX envoya donc en Picardie le maréchal de Cossé qui fut introduit par trahison dans Saint-Valéry où le chef huguenot s'était enfermé. Après s'être vaillamment défendu dans la maison qu'il habitait, Cocqueville se rendit sous la promesse, dit-on, de la vie sauve. Cossé passa au fil de l'épée tous ses aventuriers étrangers ; mais il fit grâce à la plupart des Français. Conduit prisonnier à Abbeville, Cocqueville y eut la tête tranchée avec six de ses principaux officiers. Avant de mourir, il parla, dit Brantôme, plus qu'on n'eût voulu du côté des principaux chefs huguenots.

COCT (ANÉMOND DE), gentilhomme dauphinois, fils puîné de l'auditeur de Coct, seigneur du Chastelard [Haag, III 505], était probablement de la même famille et proche parent de ce Chastelard, plus spécialement appelé *Boczosel* dont nous avons parlé ci-dessus, t. II, col. 668. Il avait commencé sa carrière par porter les armes dans les rangs de la chevalerie de Rhodes, et il rapporta de cet honorable service le titre de chevalier qu'on lui voit garder toute sa vie. Il fut un des premiers et des plus zélés disciples de son compatriote, le réformateur *Farel*. Vif, ardent, plein d'érudition et de piété, ennemi des reliques, des processions et du clergé, il avait reçu avec une grande promptitude la doctrine évangélique, et bientôt il fut tout à elle. A peine converti, il essaya de convertir sa famille à son tour ; mais ses efforts échouèrent, et les persécutions ne tardèrent pas à le forcer de quitter le Dauphiné. Ce fut de très bonne heure, car il vivait déjà en Allemagne vers 1523. Il data de Wittemberg, au mois d'août 1523, une « préface au pieux lecteur » qui fut mise, après une lettre de Luther, en tête d'un traité dirigé contre les religieux franciscains par un de leurs anciens adeptes : *Evangelici in minoritarum regulam commentarii, Fr. Lamberto autore*. Voici les premières lignes de cette préface :

Anémond de Coct, chevalier français, au lecteur pieux. — Que le Seigneur soit avec toi ! La majesté de la parole divine est si grande, qu'elle demeure toujours invincible, quelles que soient les attaques que le monde dirige contre elle. Les princes ont beau la persécuter avec acharnement, les portes de l'enfer ont beau se mettre en fureur, elle possède une puissance qui se développe, s'accroît et se maintient avec d'autant plus de vigueur, qu'elle est exposée à plus de persécutions. Pour la rendre invincible, il a fallu que le Fils de l'Homme endurât les souffrances et la mort. Mais il n'y a pas lieu de s'étonner, puisque le Christ lui-même l'a prédit [1]...

Le chevalier était à ce moment auprès de Luther, excitant le zèle du puissant réformateur autant qu'il pouvait lui-même se fortifier à ses leçons. Il avait, paraît-il, pénétré assez avant dans l'intimité du duc de Savoye, Charles III, pour s'être persuadé que ce prince pourrait être gagné à la réforme si quelque voix autorisée l'en pressait. Il fit partager cette illusion à Luther qui écrivit au duc une belle épître exhortatoire, mais non moins inutile que belle [2]. Non seu-

1. *Correspondance des Réf.*, n. 75.
2. En date du 7 septemb. 1523. Il y disait dans les premières lignes : «... Pervenit ad nos fama, eamque confirmavit *Anemundus Coctus*, eques auratus Gallus increbiliter fervens in gloriam Evan-

lement le chevalier de Coct en avait été l'inspirateur, mais il la porta lui-même au duc et, ce qui était encore plus hardi, il la fit imprimer peu de temps après, à Zurich, avec une lettre de Zwingle à Pierre *de Sebville*, ministre à Grenoble et son ami. La préface qu'il mit en tête de ces deux pièces porte la date de Zurich, 24 janvier 1524 (Herminj. nº 86). Il revint à Bâle avec l'intention de se préparer au saint ministère, mais il s'interrompit pour accompagner Farel à Montbéliard. Une lettre qu'il y reçut de Pierre *de Sebville* lui fit prendre la brusque résolution de retourner dans le Dauphiné. « Tu dois sçavoir, lui annonçait Sebville, que Satan a éteint le fruit de l'Évangile en France pullulant, et mesme à Grenoble ceux desquels plûs tu espérois sont vacillants et *remansi solus*, et à moy a été imposé silence de prescher sus peine de mort... Se tu n'entens de retourner en Dauphiné, devant que l'Évangile se presche liberé, tu n'y seras jamais ». Instruit de son dessein et plus prudent, malgré son impétuosité naturelle, *Farel* l'en détourna, et de Coct, se rendant à ses raisons, regagna l'Allemagne afin d'y poursuivre la propagande active à laquelle il se livrait. Il s'occupait entre autres de traduire les œuvres de Luther pour les répandre en France, et il avait à cela d'autant plus de mérite, qu'étant cadet de famille, il ne disposait que de très faibles ressources. Mais il écrivait à Farel, en lui parlant de son ardent désir d'inonder la France d'ouvrages évangéliques : « Quicquid sum, habeo, ero habebove, ad Dei gloriam insumere mens est. » Malheureusement, la mort vint l'arrêter court. Dans une de ses courses en Suisse, il but imprudemment de l'eau froide et fut emporté par une fluxion de poitrine en peu de jours; il mourut à Schaffouse, tout jeune encore, le 19 ou 20 mars 1525. Il n'y a pas à douter que le capitaine huguenot Ennemond Coct, nommé gouverneur de Grenoble en suite d'un accord conclu, 2 mai 1562, entre les protestants et les catholiques de cette ville, ne fût son parent. Il avait plusieurs frères dont l'un, Laurent de Coct (Voy. une lettre de lui, Herminj. nº 180) paraît lui avoir été le plus attaché et se fit honneur de payer les dettes que le défunt avait laissées.

gelii, esse scilicet ducem sabaudiæ syncerae pietatis vehementer studiosum... » (Herminj. *Corresp.* n. 76).

CODELONGUE (David), pasteur à Sainte-Suzanne, près Montbéliard, 1620-37; à Bellocq, 1644-55; à Sainte-Suzanne, 1655-58.

CODER (Jehan) « dict *Karolus*, de Saleignac, dioc. de Cahors en Quercy », reçu habitant de Genève, 6 janv. 1550. — (Anthoine) « de Montpezat en Quercy », *id.* novemb. 1557. — Julian *Codier*, « sellier de Cahors », *id.* 12 septemb. 1572. — *Mariage au temple de Charenton*, avril 1644, de Aaron *Codère*, fils de Pierre Codère, sieur de Becquet, capitaine à Puymirol en Agenois et de Marie *de Bertoville*, avec Anne *Dubois*. — Marguerite *de Coderc;* Montauban, 1680 [VII, 296 a]. — *Codert*, médecin de Montauban, réfugié à Lausanne, 1691; à Neuchâtel (*Bull.* IX, 471), 1710. — Voyez Couderc.

1. CODERC ou Couderc (Pierre), imprimeur à Montauban, né dans cette ville le 16 août 1593, de Pierre Coderc, maçon et de Peyronne Expert. Sa sœur, Jeanne, avait épousé Denis *Haultin* (des imprimeurs de La Rochelle) et lui-même épousa, 14 novembre 1619, Rachel *Bertier*, sœur de Bertier, l'imprimeur (t. II, col. 445). On connaît, de l'imprimerie de Couderc, quelques ouvrages, notamment des sermons de Pierre *Bérauld*, 1622-35.

2. CODERC (Samuel), pasteur de l'église de Berwick-street, nous est connu par un sermon de jeûne publié à Londres en 1758, in-8º, sous le titre : *La voie efficace pour prévenir Dieu.* Il avait épousé en 1729, dans l'église française de Castle-street, qu'il desservait en 1731, Françoise-Marie, fille du colonel *Savary* (Haag).

CODURC ou *Codur* (Bernardin), d'Annonay, pasteur à Clermont-de-Lodève, en bas Languedoc, 1590; à Montpellier, 1594-1601. — (Daniel), pasteur à St-Jean-de-Gardonenque, en 1594. — (Philippe)[1], né à Sedan, du pasteur Bernardin Codurc et de Louise *Cubières*, vers 1580.

1. On trouve aussi son nom écrit Copdur, Capdur, Cadur, dans les reg. du Consist. de Nîmes.

Il était étudiant à Genève (Philippus Codurus sedanensis) en 1600, et devint pasteur à Florensac, 1601 ; à Manosque, 1603-1604 ; à Riez, 1604-1605 ; à Lunel, 1611 ; à Montpellier, 1612-20 ; à Nîmes, 1620-1638. Comme pasteur à Riez, il fut député de la province à l'assemblée politique de Châtellerault. De là, il passa à Montpellier avec le titre de professeur d'hébreu ; il fut appelé ensuite à Nîmes, les deux académies ou plutôt les deux sections de l'académie ayant été réunies par le synode national de Vitré.

Pendant quelques années, Codurc remplit ses doubles fonctions de pasteur et de professeur avec un talent incontestable. Au jugement de Du Pin, il était savant dans les langues, bon critique et habile interprète de l'Écriture sainte ; il écrivait avec beaucoup de netteté et assez de pureté. Les registres du consistoire de Nîmes constatent en 1618, 1619, 1621, qu'il reçut des remerciements publics et des gratifications pour les services qu'il rendait à l'Église. Cependant le synode national de Charenton, de 1623, le censura, sans que les actes en dénoncent la cause, et lui désigna une église du Dauphiné à desservir, en place de son église de Nîmes ; disposition rigoureuse qui fut confirmée, trois ans après, par le synode national de Castres qui lui défendit de continuer l'exercice de son ministère dans le Languedoc. Ces mesures prises contre lui avaient probablement été motivées par quelque tendance au catholicisme qu'il avait déjà laissé apercevoir, et qui devait plus tard l'entraîner tout à fait. Cependant, il refusa de se soumettre et fut soutenu sans doute dans cette désobéissance par les fidèles de Nîmes, car il continua assez paisiblement ses fonctions dans cette ville. En 1632, il est envoyé à Paris avec un ancien, *Borrelly*, « pour faire response aux articles presantez à Sa Majesté. » Le 5 juin 1635, il demande un congé (qui lui est refusé), pour aller à Orange, » faire imprimer un livre qu'il a fait imprimer contre M. *Bancilhon* »[1].

L'année suivante, 25 avril, le consistoire le prie de répondre à un livre de controverse émané des capucins. En 1637, 29 avril, il obtient avec peine la permission de se rendre au synode national d'Alençon dans le dessein, entre autres, « de prendre les voies nécessaires pour poursuyvre le restablissement de l'académie. » Mais le pasteur *Petit*, son collègue, avait déjà rendu compte à Nîmes, 19 août, de ce qui s'était passé à ce synode, et Codurc prolongea indéfiniment son absence. Il ne revint qu'en 1639, sur une menace réitérée de destitution, et son premier acte, en consistoire, fut de témoigner de profonds regrets sur ce que sa fille aînée était entrée, depuis deux ans déjà, dans un couvent d'Ursulines. Il avait voulu la maudire, dit-il, et il demandait à ses frères consolation et conseil ; il demandait en même temps le reliquat de ses gages (séance du 3 août). Il reprit alors sa place dans son église, mais en continuant à lui donner de telles inquiétudes que le consistoire finit par nommer, 12 août 1643, une commission, composée des pasteurs *Darvieu* et *Rudavel* et des anciens *Deydier* avocat et *Michelin* greffier, pour faire une enquête sur sa conduite. Alors, Codurc donna volontairement sa démission. Le synode de Charenton, tenu en 1644, lui reprocha d'avoir abandonné le ministère pour plaider une cause « mauvaise et impie ». Codurc, en effet, lui avait fait présenter, sous le titre de *Diatribe*, une dissertation où il cherchait à concilier la doctrine des réformés sur la justification avec celle des catholiques. Le moment était on ne peut plus mal choisi, de la part surtout d'un ancien pasteur dont la fille était entrée au couvent ; aussi le synode ne lui cacha-t-il pas qu'il suspectait son orthodoxie. Codurc protesta qu'il n'avait jamais eu l'intention de renier la foi protestante, et offrit de signer de nouveau la confession de l'Église réformée. On le prit au mot ; mais, comme on s'aperçut ou qu'on crut s'apercevoir qu'il hésitait à signer certains articles, et comme il refusa de la manière la plus positive de reprendre une église, le synode lui interdit les fonctions pastorales et même l'enseignement théologique. Philippe Codurc cessa aussitôt

1. Voy. t. I, col. 744-751, la vie de ce pasteur très polémiste, qui ne mourut (Voy. reg. du Consist. de Nîmes, XIV, 275) qu'au mois d'avril 1639.

de dissimuler et se jeta dans les bras du clergé romain.

Il signala sa conversion par deux dissertations, publiées l'une et l'autre à Paris, en 1645, in-4°, sous le titre de : *Tractatus de missæ sacrificio* et *Diatribæ de sanctorum justificatione defensio adv. Levi Guichardi criminationes.* La première a été trad. en franç. sous le titre : *Du sacrifice de la messe*, Paris, 1645, in-8°. Il imprima, la même année, un écrit anonyme intitulé : *Traité de l'obéissance des chrétiens envers les magistrats et princes souverains*, Paris, in-4°, qu'il avait composé dès l'année 1629 (voy. *Bull.* IX, 110). Il fit paraître ensuite un ouvrage qui intéresse l'Église protestante autant pour le moins que l'Église catholique ; nous voulons parler de sa dissertation *De genealogiâ J.-Ch. a SS. Matthæo et Lucâ conscriptâ*, Paris, 1646, in-4° ; trad. en franç. sous le titre : *La conciliation de saint Mathieu avec saint Luc sur la généalogie de J.-Ch.*, Paris, 1647 et 1650, in-4°. Dans son opinion, saint Mathieu a suivi la généalogie légale, et saint Luc la généalogie naturelle. Il explique, comme Africanus l'avait fait avant lui, l'identité de certains noms dans les deux généalogies par cette règle, qu'à défaut de descendants naturels, les plus proches parents succédaient, chez les Juifs, aux biens de la famille éteinte. Pour établir la parenté de Marie avec Joseph, il la suppose fille de Jacob, oncle de Joseph, à qui, conformément à la loi, elle fut donnée en mariage comme à son plus proche parent. — C'est probablement vers ce même temps qu'il mit au jour *Diatriba quod dodaïm Geneseos XXX et Cant. VII mandragoræ non sunt, sed tubera*, s. l. ni a., in-4°. En 1655 parut à Avignon, in-4°, un nouveau traité de Codurc sous le titre : *Dæmonomastix de signo crucis, traditione apostolicâ christianæ ecclesiæ commandato, ab ecclesiâ observato et observando ;* puis, en 1656, il livra à l'impression une *Confutatio vindiciarum testamentariarum Herrici Guisardii*, dont nous n'avons pu trouver l'édition originale dans les bibliothèques de Paris. Nous avons été plus heureux pour les ouvrages suivants : *Libri Job versio nova ex hebræo cum scholiis*, Paris, 1651, in-4° ; — *Clavis politicæ, id est libri Salomonis qui dicitur Ecclesiastes versio nova ex hebræo, cum brevi commentario*, Paris, 1657, in-4° ; — *Annotationes in epistolam ad Hebræos cap. IX vers.* 16-18, Paris, in-4° ; — *Les livres de Job et de Salomon, les Proverbes, l'Ecclésiaste et le Cantique des Cantiques, trad. d'hébreu en franç., avec une préface sur chaque livre et des observations sur quelques lieux difficiles*, Paris, 1647, in-8°. A ces divers ouvrages, le P. Lelong ajoute : *Specimen observationum ad difficiliora utriusque Testamenti loca*, Paris., s. a., in-4°. — Les notes sur Jacob ont été insérées dans les *Critici sacri*, ainsi que la dissertation *De testamento ad Heb. IX.* — Au jugement de Richard Simon, le commentaire sur Job est fort littéral ; il explique chaque terme du texte hébreu, en y joignant la paraphrase chaldaïque, les autres versions et les explications des rabbins. Du Pin reproche à l'auteur de descendre souvent à des minuties, selon le tort ordinaire des grammairiens, et de perdre beaucoup de paroles à prouver que le livre de Job est un poëme en vers hexamètres.

Philippe Codurc mourut vers 1660. Il avait été nommé conseiller du roi en 1646.

2. CODURC (Siméon), frère du précédent, était également né à Sedan. Il étudiait la théologie à Genève en 1588, fut consacré en 1594 ; puis pasteur à Uzès, 1594-1602 ; à St-Geniès, 1602-1603 ; Béziers, 1604-17 ; Ganges, 1617-20 ; Montpellier, 1620 ; sans église, en 1623 ; à Melgueil, 1626. Pendant son premier ministère à Uzès, il eut, comme Philippe, maille à partir avec les synodes, mais pour des motifs tout différents. Il paraît qu'il s'était permis quelques propos injurieux sur le compte de Suzanne *Salette*, femme de son collègue Laurent *Brunier*, et il en était résulté entre les deux pasteurs des querelles scandaleuses. Pour y mettre un terme, le synode du bas Languedoc suspendit Codurc pour un an (1603-1604) et lui défendit d'exercer son ministère dans la province. Brunier fut en même temps suspendu pour trois mois. Sur l'appel des deux ministres, le synode national de Gap confirma la sentence. Codurc fut, en outre, condamné à demander pardon à Suzanne Salette

et à déclarer qu'il la tenait pour femme de bien et d'honneur, en présence de tout le consistoire et d'un certain nombre de témoins des deux sexes, parmi lesquels on cite Marguerite *de Brahis*. Brunier reprit donc ses fonctions à Uzès, malgré l'opposition d'une partie de l'Église, à la tête de laquelle était un docteur en droit, le sieur de *La Rouvière*. Quant à Codurc, il fut envoyé comme ministre à Béziers, d'où il passa à Ganges. Là, il eut de nouveau des démêlés fort vifs avec le seigneur du lieu, *Saint-Étienne*, les consuls et les habitants; mais on ne nous apprend pas à quel sujet. La querelle s'envenima au point qu'un synode tenu à Méruels suspendit Saint-Étienne de la cène. Sur appel, le synode national d'Alais approuva la sentence; néanmoins, pour rétablir la paix, il leva l'excommunication et invita Codurc à ne plus se mêler d'affaires politiques. Benoît prétend que le pasteur de Ganges, soupçonné, ainsi que celui d'Aubenas, *Là Fare*, de s'être laissé gagner par la cour, fut déposé; c'est une erreur. Le synode d'Alais voulut le placer à Gignac; mais il refusa d'accepter cette église et se retira à Montpellier. Plus tard, il fut appelé à desservir l'église de Melgueil. Il a laissé un traité *De la saincte et bienheureuse Vierge; qu'elle n'a pas été en ce monde exempte de tout péché suivant la parole de Dieu et l'orthodoxe antiquité* (Montpell., J. Gillet, 1601. petit in-8°; 2° édit., ibid., 1605, in-8°), où il discute avec une érudition incontestable la question de l'Immaculée-Conception, prouvant par la Bible, les Pères et un grand nombre de docteurs catholiques, la peccabilité de Marie. La seconde édition, augmentée de plus du double, est suivie de pièces de vers en l'honneur de Codurc par Louis *Jaussaud*, d'Uzès, Duncan *Malbotius*, jurisconsulte, et *de Roussan*, d'Uzès.

COGNARD (Abraham), de Rouen, étudiant en théologie à Genève (Abrahamus Congnardus rothomagensis), en 1652; puis à Die vers 1660 (*Bull.* IV, 307); pasteur à la Baume-Cornillane en 1664. Il est appelé *Conyard* par Agnew (I, 21). — *Cognart*; ancien de l'église de Rouen, député au synode de Dieppe, mai 1660. — Daniel *Congnard*, de Rouen, réfugié à Londres, 1670. — Henri *Coignard*, sieur du Petitchamp [Haag, III 509], conseiller au parlement de Rouen, reçu le 1er octobre 1678, était le seul de tous ses collègues qui exerçât encore ses fonctions quoique protestant, à la révocation de l'édit de Nantes. Un arrêt du conseil d'État les lui retira, au mois de novembre 1685. — (Jean), parent du précédent, voulut, en 1686, passer dans les pays étrangers où sa femme et ses enfants avaient trouvé asile. Sa tentative ne fut pas heureuse. Reconnu à Paris, où il était venu chercher un guide, il fut arrêté et enfermé au For-l'Évêque, d'où on le transféra dans les prisons du Vieux-Palais, à Rouen (E 3372). — Élisabeth Cognard, veuve Lamotte, fugitive de Rouen, épouse en deuxièmes noces Jacques *Le Sens*, sieur de Lion, 1688 (*Tourlet*). — Esther Coignard, de Rouen, réfugiée en 1700, à Kœnigsberg (*Dieterici*). — Quatre Congnard, escuyers, figurent sur la liste des nobles de l'église de Quévilly, savoir: Estienne, sieur de Tournebucq, audiencier en la chancellerie de Rouen, 1660; David, sieur du Coudray, 1669; Estienne, sieur du Fossé, 1671; David, sieur du Rombosq, 1673.— A la même famille appartenait peut-être *Congnard*, avocat au parlement de Normandie, qui publia un *Traité contre l'éclaircissement donné par M. Blondel, en la question si une femme a esté assise au siège papal de Rome entre Léon IV et Benoît III;* Saumur, 1655, in-8°. — Pierre Coignard, de Saumur, étudiant à Sedan, 1631; pasteur à Saint-Benoît, 1637-60; à Boscroger, 1675.

COGNÉE, COIGNERS, voy. Le Vasseur. — *Coignée*, ministre à Civray, 1584-93. — Pierre *Coigner*, dit de la Plante, ancien de l'église de Saumur, député aux 13° et 14° synodes nationaux, Montauban 1594, et Saumur 1596.

COGNIN, ministre à Aultretot en Normandie, 1567.

COIFFIER (André), martyr [Haag, III 508]. Arrêté à Dammartin, pendant la sanglante persécution de 1559, Coiffier fut, après les premières informations, renvoyé par le bailli devant le parlement de Paris qui rendit, le 21 déc., un arrêt le déclarant « hérétique sacramentaire et pertinax, et comme tel digne de mort;

que son corps seroit ars, bruslé et consumé en cendres ; et pour cest effet seroit dressée potence au lieu le plus convenable de Dammartin, en laquelle il seroit guindé et eslevé pour estre jeté dedans le feu, qui au-dessous de ladite potence seroit fait et allumé: tous ses biens confisquez ; la confiscation applicable selon l'édict et ordonnance du roy » (L'édit en date du 24 juillet 1557). Le bailli de Dammartin le conduisit donc en ce bourg « auquel ayant été longtemps attendu par le peuple ennemi de l'évangile, il fut traité bien cruellement, et invoquant Dieu, reçut la couronne de persévérance » (*Crespin*).

COIGNAC (Joachim de), né vers 1520 à Châteauroux, ministre à Thonon en Savoie, 1553, à Grenoble, 1564 ; mort vers 1580 dans le pays de Vaud, où il avait cherché un asile contre les persécutions, après avoir desservi l'église de Grenoble. On n'a de lui que des poésies mentionnées par La Croix du Maine et Brunet, à peu près introuvables :

I. *Le bastion et rempart de chasteté à l'encontre de Cupido et de ses armes, avec plusieurs épigrammes;* Lyon, 1550, in-16. — Poème.

II. *Tragédie de la déconfiture du géant Goliath*. Laus., sans date, in-8°. — Selon Beauchamp, cette édition porterait la date de 1550.

III. Deux satires, l'une du pape, l'autre de la papauté, 1551 ; petit in-8°, 24 p. ; sans nom de ville ni d'impr. ; en vers.

Jacques Coignac, pasteur à Niort, 1620-1663. — (Pierre de), avocat, ancien de l'Église de Fontenay-le-Comte, en 1603 (écrit aussi Pierre de *Couignac*), député au synode général de Privas, 1612.

COIGNARD, ancienne famille municipale rocheloise à laquelle les registres de l'Eglise réformée permettent de rattacher : *Antoine*, contrôleur des traites et pair de la commune; *Pierre*, pair, marié en premières noces à Perette *Bourseguin*, et en secondes noces à Françoise *Goubon*, qui, devenue veuve, se remaria avec Léonard *Sauvignon*, écuyer, sieur des Pouvreaux et de Roiffé. Pierre fut deux fois député en cour par le corps de ville. Parmi ses enfants, nous citerons *Paul*, né en 1576, pair en 1602, et *Marie* qui épousa, le 16 avril 1587, Paul *Legoux*, conseiller du roi de Navarre et receveur de sa maison. Ce fut chez cette dame, qui était alors veuve, que descendirent Louis XIII, après le siège de 1628, et Anne d'Autriche en 1632. Leur hôtel est aujourd'hui la bibliothèque, le musée de peinture et le siège des séances de l'académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle. Le fils de Paul, prénommé comme son père, naquit en 1605, entra au corps de ville en 1624 et devint gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Nous ne savons comment rattacher à cette famille Martial, député par ses concitoyens vers Biron avant le siège de 1572; et Bertrand reçu dans l' « Église de Dieu », le 4 juin 1580. (Richemond.)

COIGNET (Jehan), « clerc, natif de Bourges », reçu habitant de Genève, 4 septembre 1551. — (François), « petit gentilhomme françois », réfugié à Lausanne, 1569 (*Bull.* XXI 469). — (Matthieu), sieur de La Thuillerie, né en 1514, mort en 1586, avocat au parlement de Paris et diplomate ; il fut agent de la France en Suisse sous Henri II, fonctions où il favorisa les protestants, et procureur général au parlement de Chambéry en 1559 ; sur la fin de ses jours, il composa (Paris, 1584, in-4°) une pesante *Instruction aux princes pour garder la foi promise contenant un sommaire de la philosophie chrestienne et morale*. Son fils, Matthieu, sieur de La Thuillerie, « conseiller du roi et son maître d'hôtel ordinaire », figure sur les registres de l'église de Charenton en 1601 [VIII, 455 b] et fut inhumé au cimetière des Saints-Pères, 4 mai 1617. — Matthieu, fils du précédent, sieur de La Thuillerie et comte de Coursons, né en 1594, mort en 1653, suivit les traces de son grand-père; il fut conseiller au parlement de Paris, puis conseiller d'État, intendant de Poitou et Saintonge, charge qui l'obligea de procéder à la démolition des remparts de La Rochelle; enfin il termina sa carrière comme ambassadeur à Venise, en Hollande et dans les États scandinaves.

COILLARD, Couillard. — Gédéon Couillard, sieur de La Painterie, habitant à Sainte-Mère-Église, où il mourut âgé de 63 ans, en 1669 (Tt 317). — Nous ne savons si c'est à cette famille et à la province de Normandie qu'il faut rattacher « la famille Coillard ». Ces der-

niers mots sont le titre de la 2e partie du récit dans lequel un voyageur portugais, le major Serpa Pinto, a écrit récemment la pénible traversée qu'il a faite, entre le mois d'août 1877 et le mois de mars 1879, du continent africain tout entier, depuis l'océan Atlantique jusqu'à l'océan Indien. Au plus fort des fatigues qu'il eut à subir et des dangers qu'il courut, le voyageur fit la rencontre d'un missionnaire protestant français, M. François Coillard, établi depuis vingt ans dans ces contrées lointaines, où il s'efforçait d'implanter l'Évangile et la civilisation. Il lui dut son salut, et déposa dans son livre (publié en français par la librairie Hachette, 1881) le témoignage de sa reconnaissance et la description des œuvres du courageux missionnaire. (Voy. les journaux protestants du mois d'avril 1882.)

COING (Pierre), du Dauphiné, reçu bourgeois de Genève, 1600. — (Jean) « de Mysoen en Dauphiné », marchand quincaillier à Genève, y épouse, 1605, Élisabeth, fille de noble Hugues Bandières, marchand genevois (P. Dassier not., I 197). — (Siméon), étudiant à Genève (S. Cuneus delphinas) 1656; ministre à Misoin, 1629-30; à Besse, 1630-48; à Embrun, 1660. — (Anne, de Besse; Marguerite et Suzanne), enfermées dans divers couvents, et Paul Coing, condamné aux galères par arrêt du parlement de Grenoble du 22 juin 1686 pour avoir cherché à sortir de France (Tт 1676, et *Bull.* XIV, 253). — *Coin*, ministre de l'église française de Hambourg, en 1689 (voy. l'article Quesnot). — Antoine Coing, de Misoin, étudiant à Genève, 1663; ministre à Altenach en Alsace, réfugié à Halle, 1700. — Au siècle suivant, Jean-François Coing, qui descendait probablement d'un de ces malheureux dauphinois persécutés à la Révocation, naquit en Allemagne, à Siegen, le 21 mars 1725 [Haag, III 509]. Après avoir fait d'excellentes études, il fut, à l'âge de 28 ans, nommé professeur de logique et de métaphysique à l'université de Marbourg. En 1758, il obtint la chaire de philosophie à laquelle il joignit, l'année suivante, la place de bibliothécaire de l'université. En 1778, il fut nommé professeur de théologie et éphore des élèves boursiers ; en 1781, docteur en théologie, et il venait de recevoir le titre de premier professeur de théologie lorsqu'il mourut, 19 juillet 1792. On a de lui :

I. *Dissertatio de veritate religionis christianæ ad leges certitudinis moralis evictâ;* Herborn, 1752, in-4°.

II. *De principio rationis sufficientis ac libertate hujusque cum illo et divinâ præscientiâ consensu;* Marb., 1756, in-4°.

III. *De fonte essentiarum;* Marb., 1759. in-4°.

IV. *Existentia Dei ex hujus mundi contingentiâ demonstrata adv. Premontvallium;* Marb., 1759, in-4°.

V. *Institutiones philosophicæ de Deo, animâ humanâ, mundo, et primis humanæ cognitionis principiis;* Marb., 1765, in-8°.

VI. *Institutiones logicæ;* Marb., 1767, in-8°.

VII. *De revelationis divinæ, præcipuè religionis christianæ utilitate, necessitate atque veritate;* Marb., 1775, in-fol.

VIII. *Die Lehre von der Gottheit Christi, allwo die Schriftstellen hiervon fürnehmlich kritisch betrachtet werden, nebst der Lehre von der heil. Dreyeinigkeit;* Marb., 1778, in-8°.

IX. *Pr. funebris in obitum Duysingii;* Marb., 1781, in-fol.

X. *De fine adventûs Christi in mundum mortisque ejus;* Marb., 1781, in-4°.

XI. *Diss. inauguralis in quâ argumenta pro Dei existentiâ et naturâ animæ immateriali, tum quæ ratio, cum quæ sacræ litteræ suppeditant, exponuntur, et priora ab Humii objectionibus et Tulmini impiis effatis liberantur;* Marb., 1782, in-4°.

XII. *Compendium theologiæ moralis;* Francof., 1783, in-8°.

XIII. *Progr. quo ad objectiones contrà argumenta quædam pro Dei existentiâ respondetur;* Marb., 1785, in-4°.

XIV. *Invitatio ad audiendam orationem memoriæ landgravii Friderici* II *sacram;* Marb., 1785, in-fol.

XV. *Prog. continuatum de Deo ex naturâ et sacris litteris;* Marb., 1786. in-4°.

XVI. *Die vornehmsten Wahrheiten der natürlichen Religion, vorgetragen und gegen die neuen Einwürfe vertheidigt;* Leipz., 1788, in-8°.

XVII. *Explicatio loci vexatissimi Genes. XLIX*, 10; Marb., 1791, in-4°.

Pierre Coing ou Coin, de Paray-le-Monial, en Bourgogne, et Marguerite *Dagonneau*, sa femme, réfugiés à Lausanne, 1690. — Coin, maître d'école en Bourgogne, *id.*, 1692.

COISNE (Jacques), du village de Roncq, figure avec Pierre *du Brulle*, François *Ghesquière* du Quesnoy, Arnauld *Delahaye*, Jean *Ruffault*, Jean *Montaigne*, Jean *Fermault*, parmi les plus notables victimes, sur une liste de 650 condamnations au fouet, aux galères, au gibet, à la roue, au feu, prononcées à Lille, dans une période de 46 ans, de 1539 à 1585, liste recueillie par M. Derode, dans son histoire de Lille et de la Flandre wallonne [Haag III, 54].

COL DE VILLARS (Élie), né à La Rochefoucauld en 1673, mort à Paris le 26 juin 1747 [Haag, III 510], n'appartient à la France protestante que par sa naissance et par sa première éducation. Quoique pauvres, ses parents lui firent faire de bonnes humanités. Après les avoir terminées, il vint à Paris pour continuer ses études, et se créer une position; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que sa religion lui fermerait toutes les carrières. Pressé par le besoin, il abjura et entra comme instituteur dans la maison de Rieux. L'espèce d'aisance que cette place lui procura lui permit de se livrer à son goût pour la médecine; cependant ce ne fut qu'au bout de quinze ans qu'il put se faire recevoir docteur, en 1713. Professeur de chirurgie bientôt après, doyen de la faculté en 1740, il venait d'être nommé à la chaire de matière médicale lorsqu'il mourut. On a de lui, sans parler de quelques dissertations académiques, deux ouvrages qui ont joui d'une certaine célébrité.

I. *Cours de chirurgie, dicté aux écoles de médecine;* Paris, 1738-1741, 4 vol. in-12; nouv. édit. aug. d'un 5e vol. par Poissonnier, 1748, in-12; Paris 1752, 5 vol. in-12.

II. *Dictionnaire français-latin des termes de médecine et de chirurgie;* Paris, 1740, in-12; 1760, in-12.

Abraham Col de Villars, neveu du précédent, et né comme lui à La Rochefoucauld, 28 avril 1717, fut également médecin à Paris, reçu docteur le 29 août 1742, et mort d'accident l'année suivante. Il était tombé dans un puits.

COLARD (Paul), gantier de Lyon, réfugié à Lausanne avec sa femme et ses enfants; après y avoir été assistés de 1692 à 1697, ils partent pour Cassel. — Isaac *Colart*, de Paris, étudiant à Leyde, 1705.

COLAS (Claude), religieux de l'ordre de Cîteaux, abjura en 1615 dans le temple d'Avallon (Tt 259). — (René) de Loudun, étudiant en théologie à Saumur, y soutient, sous la présidence d'*Amyrant*, une thèse *De quinque falso dictis sacramentis;* il était pasteur de Preuilly en 1660. — (Philippe), consacré au ministère dans le synode provincial de Belesme, 1673. — Pierre *Collas*, pasteur (de La Fredonnière?) en 1677. — (Pierre), de Châlons, « facturier de bas au métier », réfugié à Berlin avec sa femme, sa mère et cinq enfants, 1698. — (Abdias), peigneur de laine, de Châlons, *id.*, 1700. — (Pierre), de Sedan, « faiseur de bas », réfugié avec sa famille (6 pers.), *id.*, 1700. — (Pierre), du Roussillon, laboureur, réfugié avec sa famille (7 pers.) à Prenslow, 1700. — (Jean), de Bergerac, *id.*, à Soest, 1700. — (Josué), de Sedan, armurier, 60 ans, et sa femme, assistés à Londres, 1705. — Jacques Colas de la Treille [Haag, III 510]), né vers 1665, faisait ses études à Saumur; lorsque cette académie fut fermée en 1685, il alla les continuer à Utrecht où il se fit recevoir ministre. Attaché comme chapelain au régiment de *Varennes*, il quitta cette place au bout de huit ans, et se rendit à Amsterdam où il desservit quelque temps une église française. Appelé à Londres par le désir de revoir un de ses frères qui était réfugié en Angleterre, il y fut nommé pasteur de l'église wallonne; mais une vocation qui lui fut adressée par l'église de Delft le décida bientôt à retourner en Hollande. Il remplit pendant huit ans les fonctions pastorales dans cette dernière ville; puis il accepta une chaire à Rotterdam. Une paralysie de la langue, dont il fut atteint au mois de fév. 1723, l'obligea à faire le voyage d'Aix, dont les eaux produisirent une amélioration assez sensible dans son état pour qu'il pût espérer une guérison complète. Le 14 nov., il remonta en chaire et prêcha, mais son dernier sermon. Il mourut le

23 du même mois. Le synode de Gorcum, sous la présidence de *Gantois*, assisté du secrétaire *Frescarode*, lui rendit ce beau témoignage : « excellent serviteur de Dieu, sain dans la doctrine, irréprochable dans les mœurs, plein de zèle pour la gloire de Dieu. » Nous ne connaissons de Colas de La Treille qu'un recueil posthume de vingt-sept *Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte;* Amst., chez Franç. Changuion, 1727. 2 vol. in-8°.

Ce volume, publié par sa veuve, Anne-Marguertie *Perot*, contient une notice biographique sur l'auteur.

COLBERT (LOUIS), « de Châlons-sur-Marne, qui veut abjurer », réfugié à Genève, où il reçoit de la Bourse française « diverses assistances », 1707.

COLET (PIERRE), de la Coste-Saint-André, reçu habitant de Genève, 9 septembre 1572. — (Jaumes), de Vienne, maçon; *id.*, 4 mai 1573. — Aymé *Collet*, « de Yers en Provence »; *id.*, oct. 1557. — Plusieurs Colet ou *Collet*, de Vals en Vivarais et de Pont-en-Royans, assistés à Lausanne, 1689-93. — (.....), mercier à Alençon, fugitif en 1685. — (Marie) enfermée aux Nouv. cath. d'Alençon, 1715. — (Jacques), bourgeois de Saintes, 75 ans, assisté à Londres, 1702. — (Madelaine), mise à Notre-Dame de Saintes, 1728. — (Judith), mise aux Filles de la foi à Pons, 1728. — Le sieur Collet, menacé de la prison et de la saisie de ses biens, s'il ne paye pas la pension de sa fille « détenue à Sainte-Claire de Saintes, pour être instruite des vérités de la religion catholique, » 1775 (Arch. nat., O 417, p. 151). — (Marie), de Montagnac, 77 ans, assist. à Londres, 1705. — (Jean), de Montagnac, 40 ans, cordonnier, avec Marie sa femme, 28 ans, et 2 enf., *id.*, 1705; l'année suivante, est encore assistée, avec ses enfants, la femme, « dont le mari est au service de la reine ». — Collet du Vignon, de Ruffec, 58 ans, procureur, et sa femme, également assistés à Londres, 1705.

1. COLIGNON, plusieurs familles protestantes de ce nom en Champagne. — (Nicolas), blessé au massacre de Vitry, 1562. — (Nicolas), sieur de Chalette, 1599 [VIII, 52 b]. — (Marie de), fille du sieur de Chalette, femme du pasteur Pierre *du Moulin*, morte en 1622 (*Bull.* IX, 339, 473). — (Christophe), mort avant 1576 [Haag, III 511], laissa de son mariage avec Nicolle *Aubry*, deux fils : NICOLAS, mort jeune, et CHARLES; plus trois filles, MARGUERITE, LOUISE et MARTHE dont on ignore la destinée. — (Charles), sieur de La Cour, servit dans le corps d'occupation du marquisat de Saluce, et mourut dans les premières années du XVIIe siècle. Sa femme, Jeannette *de Charlemaigne*, lui avait donné six enfants : ABEL, ANNE, DANIEL, LOUISE, PHILIPPE et ÉLISABETH, dont deux seulement, Louise et Philippe, vivaient encore en 1610, placés sous la tutelle de Zacharie *Berbier*, avocat au parlement. Philippe suivit, comme son père, la carière militaire. Il épousa Marguerite *Bertin* qui le rendit père de CHARLES, SAMUEL, DANIEL et MARIE. Charles, sieur de Blignicourt, capitaine au régiment de Belsunce, fut marié deux fois; la première, en 1657, avec Marie, fille de Jean-Jacques *de Nevelet*, seigneur de Doches, dont il eut MARIE de Colignon; la seconde, avec Madeleine *Collesson*, qui lui donna deux fils et une fille. — (Samuel), deuxième fils de Philippe, et de même seigneur de Blignicourt, était commissaire ordinaire de l'artillerie à Metz en 1631; il avait épousé, à 40 ans, Esther, fille de Benjamin *de Bécherel*, sieur de Pouilly, capitaine au régiment d'Estrades.

2. COLIGNON (ABRAHAM DE), pasteur à Chorges, 1617-19; à Vecors, 1619-20; à Gap, 1620; à Barraux, 1626; à Mens, 1628-35. Il ne nous est guère connu que par son *Timothée ou de la manière de bien honorer Dieu. Plus deux traitez* : 1° *Des combats de la chair contre l'esprit*, et 2° *Deux sermons de l'épreuve de soi-même*, Gen., P. Aubert, 1628, in-8°; nouv. édit., Gen., 1635, contenant en outre, *Héraclite ou de la vanité et misère de la vie humaine*. L'ouvrage est dédié à *Vulson*, conseiller au parlement de Grenoble.

A la révocation de l'édit de Nantes, les descendants de Colignon se réfugièrent dans la Hesse et en Hollande, où il y eut un régiment de Colignon. L'un d'eux, PAUL de Colignon, alla s'établir à Londres où il fut ministre de l'Église flamande. Ce fut dans cette ville que lui naquit, en 1725, un fils qui reçut au baptême le nom de CHARLES. Celui-ci

s'est fait connaître comme professeur d'anatomie et de médecine à Cambridge, par plusieurs écrits relatifs à sa profession, par des fragments de morale et par quelques poésies fort médiocres. Il mourut en 1785. On a de lui :

I. *Compendium anatomico-medicum eorum quæ in scholis apud Cantabrigenses mense martio quotannis explicat demonstratque* ; 1756, in-4°.

II. *Medicina politica, or Reflections on the art of physic, as inseparately connected with the prosperity of the state;* Lond., 1765, in-8°.

III. *Moral and medical Dialogues;* Lond., 1769, in-8°.

IV. *Some account of a body found in uncommon preservation in Suffolk, with reflections.* Dans les Philosoph. Transactions; 1772.

V. *Miscellaneous works;* Cambridge, 1786, in-4°.

VI. *Inquiry into the structure of the human body, relativs to its influence on the morals of mankind;* Camb., 1794, 1795, in-8°.

Coligny, voyez Châtillon.

COLINET (Pierre), « de Biligny-sur-Oche près Beaulne au duché de Bourgogne », admis à l'habitation à Genève, août 1557. — Pierre *Collinet*, ministre en Bourgogne, 1599, spécialement à Paray-le-Monial, 1603-20. — Plusieurs ministres, du même nom, établis à Morges (Vaud), de 1638 à 1728, parmi lesquels on distingue: Pierre Collinet, né dans le Charolais et qui était religieux profès de l'ordre de Saint-François, lorsqu'il fut amené à la connaissance de l'Évangile. Retiré en Suisse, il se fit immatriculer à l'académie de Lausanne, 1627, pour y étudier en vue du ministère. Il fut dans la suite pasteur à Morges, puis pendant 20 ans à Lausanne, où il mourut en 1673, léguant sa bibliothèque à l'académie de cette ville.

COLIVAUX (Samuel), de Neltancourt, habile orfèvre, réfugié à Berlin [Haag, III 512]. De l'aveu de Florimond de Ræmond, dont la malveillance à l'égard des réformés est bien connue, dès que les doctrines de la Réforme furent prêchées en France, elles trouvèrent un grand nombre de partisans parmi les « peintres, orlogeurs, imagiers, orfèvres, libraires, imprimeurs et autres qui, en leurs mestiers, ont quelque noblesse d'esprit. » L'Histoire des martyrs confirme ce témoignage, et tous les renseignements que nous avons recueillis prouvent qu'à la révocation de l'édit de Nantes, ces corps de métiers comptaient encore beaucoup de protestants. Nous signalerons, entre autres, cinq orfèvres de Paris qui allèrent demander aux pays étrangers la liberté de conscience, savoir Pierre *Schin* et sa fille Madelaine, Henri *Hélicque*, Pierre *Féhut*, Simon *Le Page* et sa femme Marie *Régnier*, François *Girard*, fils de Jean *Girard*, joaillier du faubourg Saint-Germain et ancien de l'Église, exilé en cette dernière qualité à Auray, le 10 nov. 1685, bien « qu'il eût l'esprit sage, » selon l'expression d'un rapport de police. François Girard s'établit à Berlin et devint joaillier de la cour. Les Colivaux de la Champagne (voy. *Bull.* VIII 211, XI 154), les *Gaillard* de Rouen, *J. Trouillard* de Sedan, Isaac *Modéra*, Isaac *Bouillon*, Paul *Peltre*, Daniel *Tiriot* de Metz, *J. Briant* de Châlons, Charles *Nicolas* de Roucy, Isaac *Angely* d'Uzès, Charles *Gay* de Béziers, Jérémie *Buisset*, Zacharie *Raze* de Béziers, Rimbert *Devéria* et Pierre *Jassoy* de Metz, *Girardet*, Samuel *Moute* de Castres, Daniel *Simon*, Pierre *Lambert* d'Espence, Pierre *Houlon* du Dauphiné, Franç. *Cavalier* du Languedoc, formèrent également à Berlin des magasins considérables d'orfèvrerie et de joaillerie, tandis que Moïse *Garrigue* s'établit à Halle, Jean *Lacoste*, *Rouvière*, *Pelet*, *Harlan*, *Gimel*, *Lefèvre*, *Henri*, à Magdebourg. La plupart eurent des élèves habiles, mais aucun n'en forma de meilleurs que Samuel Colivaux. Ce dernier avait épousé une demoiselle de Metz, Rachel *de Marsal*, de laquelle il eut un fils, Gédéon, qui rentra en France et s'établit à Metz en 1745 (Arch. n. P 2593).

COLLA ou Colas (Antoine de), fils de Benoît, sieur de Limans et de La Madelaine [Haag, IV 1], descendant d'une famille considérable de Gênes, qui s'était établie dans la Provence. = *Armes:* écartelé de sable et d'argent.

Antoine de Colla jouissait déjà de la réputation d'un jurisconsulte habile, lorsqu'il embrassa les opinions nou-

velles. Renonçant à la position éminente qu'il s'était acquise par ses talents, il se retira, avec André, son fils, à Genève, mars 1573, d'où le comte Ludovic le rappela en France pour lui confier la charge de président au parlement d'Orange; mais il s'éleva entre le gouverneur Barchon et lui des différends qui s'aigrirent au point que le prince d'Orange, pour sauvegarder sa souveraineté, crut devoir confier l'administration du pays à Damville, au grand détriment du peuple et de l'État. Les troubles s'étant enfin apaisés, Colla fut nommé premier président en 1578, et chargé, peu de temps après, du soin de réformer l'administration de la justice, qui était dans un état déplorable. Il se montra digne de la confiance du prince par la sagesse de ses règlements sur la justice, la police, les finances, l'instruction publique, non moins que par sa fermeté à les faire exécuter. Élevé, en 1596, à la dignité de gouverneur de la principauté, il déploya une grande énergie dans la défense de l'autorité légitime contre la faction opposée au prince de Nassau. Pour aider au rétablissement de la tranquillité, il n'hésita pas à se démettre de ses fonctions, en 1600, et il se retira à Nîmes où il mourut quelques mois après.

Antoine de Colla avait épousé, en 1568, Antoinette *de Burnet* de Toulouse, dont il eut Samson, gentilhomme du prince d'Orange et capitaine de ses gardes, mort à Middelbourg sans alliance; Marguerite, femme, en 1583, d'Ulysse *Des Isnards*, et Élisabeth, mariée, en 1588, à François *de Fournier de Carles*, sieur de Pradine, lieutenant des gendarmes du maréchal de Vitry. D'un second mariage qu'il contracta, 1592, avec Claudine *de Giani de La Roche*, fille de Balthasar *de La Roche*, viguier d'Uzès, et de Françoise *de Mansel*, naquirent Barthélemy, qui abjura la religion réformée et se retira à Arles où il mourut en odeur de sainteté; Catherine, mariée, 1639, avec Gilles *de Gaillard*, seigneur de La Motte-Lussan; Marguerite, femme de Jean *de Raphélis*, et Françoise, épouse de Louis *de Langes*, sieur de Montmirail, conseiller au parlement d'Orange.

Nous sommes convaincus, malgré le silence gardé sur les Colas de Paris par le *Nobiliaire* de Provence, qu'ils formaient une branche de la même famille. *Jacques* de Colas, sieur de La Madelaine, était en effet originaire de Gênes comme Antoine, dont il était peut-être le frère, et comme lui, il chercha un asile en France pour cause de religion; mais il se retira dans le Dauphiné. Dès 1577, son mérite le fit choisir, bien qu'étranger, pour président de la chambre mi-partie qui devait être établie à Grenoble conformément à l'art. 20 de la paix de Monsieur, et qui se composait de *Calignon*, Vincent *Gentillet*, *Fauvet* et *Savasse*. Cette chambre n'ayant pas été installée, Colas vint à Paris, après l'avènement de Henri IV au trône, et acquit du crédit à la cour. Il est difficile d'admettre qu'il ait prolongé ses jours jusqu'en 1641 et qu'il soit le même, par conséquent, que Jacques de Colas dont nous allons parler; mais rien n'empêche de le considérer comme l'auteur du *Discours de l'estat et police des royaulmes pour les maintenir heureusement en paix et union et tenir les sujets en obéissance* (Paris, 1597, in-8°), que Barbier (*Dictionn. des anony.*) attribue à un La Madelaine.

Jacques de Colas, conseiller au parlement de Paris et doyen de la seconde chambre des enquêtes, en 1641, était très probablement son fils. Appelé par rang d'ancienneté à monter en la grand'-chambre, il ne put obtenir, à cause de sa religion, que ses collègues lui accordassent un grade que la date de sa réception lui assurait. Le conseil du roi aurait bien voulu qu'on ne remuât pas une semblable question; mais, mis en demeure de se prononcer par l'appel de La Madelaine, il rendit, le 1er fév. 1644, un arrêt en sa faveur. Les huissiers chargés de le signifier à la chambre des enquêtes, ayant gardé la toque sur la tête, le parlement s'irrita de cette irrévérence; des remontrances furent adressées à la régente, la justice fut suspendue, et les huissiers, désavoués par la reine, furent condamnés à faire amende honorable. Quant à La Madelaine, non seulement il n'obtint pas l'avancement auquel il avait droit, mais ce ne fut pas sans peine qu'il conserva son rang dans la chambre de l'édit.

Jacques de Colas avait déjà atteint un âge très avancé lorsque, en 1660, Louis XIV le choisit pour son commissaire auprès du synode national de Loudun [1]. Il prononça, à cette occasion, un discours où perce un découragement, une tristesse qui révèle, mieux que des plaintes, la misérable situation faite aux protestants. Après avoir rappelé à ses coreligionnaires « qu'ils n'avoient plus d'autre moïen de pouvoir subsister que par l'autorité souveraine, après avoir perdu ces forces et forteresses auxquelles il se confioient autrefois, » il les exhorta à la paix, à l'union et à une soumission pleine et entière aux ordres de S. M. Quels étaient ces ordres? Défense de réclamer à l'avenir une assemblée politique pour la nomination des députés généraux ; défense de traiter directement ou indirectement dans les synodes aucune question politique; défense d'employer les mots d'antéchrist, d'idolâtres, de parler en termes injurieux de l'Église romaine; défense d'admettre des étrangers au ministère ; défense d'étudier dans les universités étrangères ; défense d'entretenir des correspondances avec l'étranger; défense de se plaindre de tourments, de persécutions; défense de publier aucun livre sans l'approbation de deux ministres; défense de parler d'infraction aux édits. Après les ordres, les récriminations. Par l'organe de son commissaire, le gouvernement reprochait aux protestants « d'en être venus au suprême degré d'insolence », parce qu'ils recommençaient à prêcher dans les lieux interdits; parce que les pasteurs osaient excommunier les pères qui mettaient leurs enfants dans les collèges de jésuites; parce qu'ils diffamaient les apostats, et qu'ils employaient à des usages étrangers les deniers des pauvres. Le discours se termina par une déclaration qui fut plus pénible aux députés des églises que ces accusations et ces calomnies ; c'est que, « pour éviter des frais et des embarras considérables, » il ne serait plus permis aux protestants de tenir de synodes nationaux ; mais que toutes les affaires se traiteraient à l'avenir dans les synodes provinciaux, qui pourraient se réunir une fois par an. La douloureuse émotion qui s'empara de l'assemblée entière, lorsqu'elle eut connaissance de cette grave atteinte portée à la discipline de l'Église réformée par un maître qui ne reconnaissait d'autre loi que sa volonté, ne le rendit pas injuste pourtant envers La Madelaine : « Nous ne nous plaignons aucunement de vous, monsieur le commissaire, lui dit le président *Daillé* dans sa réponse, parce que vous n'avez suivi en cela que les ordres et les instructions qui vous ont été donnés. »

Jacques de Colas est mentionné en ces termes dans les Notes secrètes sur le personnel des parlements [1] : « Magdelaine, consommé dans les affaires, a grande probité, se prévient de luy mesme, et contredit volontiers; sçavant aux coustumes et arrests, grand parleur, aimant practique et cherchant ses intérêts raisonnables. Mme *Le Coq*, sa fille, a grand pouvoir sur luy, aussi bien que M. de Saint-Martin à cause de la religion. » Il mourut en 1661, âgé de 78 ans, ayant eu de son mariage avec Marguerite *de Launay*, morte en 1647, à l'âge de 47 ans : 1° Marguerite, bapt. le 25 avril 1618, femme d'Aymar *Le Coq;* 2° Marie, née en 1619, qui épousa Cyrus-Antoine *de Saint-Simon ;* 3° Jacques, bapt. le 4 mars 1621. Peut-être existait-il aussi un lien de parenté étroit entre lui et Jean Colas, dont le fils, Maurice-Antoine, était avocat au parlement de Rouen en 1666. — Dès 1562, on trouve dans l'armée de Condé un capitaine *La Madelaine*, qui, s'étant attaché plus tard à *Châtillon*, fut fait prisonnier et pendu avec *Senglar*, par ordre de Damville. — Dans ses listes des persécutés, Benoît cite un gentilhomme de l'Angoumois du nom de *La Madelaine*, qui fut, dit-il, plongé dans un puits.

1. COLLADON, famille originaire du Berry, transplantée en l'année 1556, par amour de la liberté religieuse, à Genève où elle est restée, et qui, depuis le premier moment où les documents commencent à la faire connaître jusqu'au

1. Nous avons encore (T T 232) le procès verbal qu'il rédigea. Il est imprimé dans le *Bull.* VIII, 145-209. — Voir aussi *Bull.* X, 384.

1. Adressées à Colbert, sur sa demande, par les Intendants. Publiées par Depping, Correspondance admin. sous Louis XIV, T. II, p. 33-132.

jour où nous sommes, n'a cessé de produire des hommes remarquables dans toutes les branches de l'activité intellectuelle [Haag, IV 3].

I. PHILIPPE COLLADON était, dès la fin du XV[e] siècle, juge et garde de la ville et forteresse de La Châtre, en Berry. Il possédait de grands biens, car il passait pour avoir fait construire ou du moins réparer, de ses deniers, la ceinture de murailles qui protégeait cette ville. Il laissa trois fils dont l'aîné, GERMAIN, lui succéda dans sa charge; le deuxième, HUGUES, fut lieutenant de son père; MARTIN, le troisième, se fit religieux et devint prieur des carmes de La Châtre.

II. « Honorable maître » Germain Colladon, juge et garde de La Châtre, avait épousé Guillemette Bretonnier ou de La Bretonnière et avait eu six enfants. La plupart de ceux-ci embrassèrent les doctrines évangéliques et en furent des premiers introducteurs dans leur province. Les assemblées de la primitive Église réformée de Bourges se tenaient dans la maison de Germain. L'un des fidèles de cette église, Jean *Glaumeau*, dans un petit livre-journal qu'on a conservé de lui, consigne l'article suivant: En 1550, « le mardi 19[e] jour d'aoust, » partirent de ceste ville de Bourges, » maistres Germain et Léon Colladon » frères, advocats en ladite ville, avec » leurs femmes et enffans et toute leur » famille, et s'en allèrent demeurer » à Genève ». En effet, dans le registre des admissions à l'habitation genevoise, on lit : « Réception pour habiter » en la ville, moyennant serement, » de Léon et Germain Colladons, et Jehan » Ragueau, du pays de Berry, faicte le » 28 augusti 1550, sur leur supplication » présentée en conseil dudict jour, » n° XLIV ». Ce voyage avait sans doute été précédé de graves péripéties, car on voit figurer en 1552, parmi les assistés de la bourse françoise un certain « M-chel, échappé des galères, qui a été prisonnier avec Colladon ».

III. LÉON COLLADON, docteur en droit, né à La Châtre, vécut très peu de temps à Genève; il mourut le 31 août 1552. Il avait épousé Guinemonde, fille de Nicolas *Bigot*, sieur des Fontaines et de Catherine *Cherrier*, et il en avait eu : 1° NICOLAS, qui suit; 2° GERMAIN, dont nous parlerons après son frère; 3° FRANÇOISE, femme du notaire Jean *Ragueau*, 4° ANNE, femme de Laurent *de Normandie;* 5° CATHERINE, qui fut mariée d'abord avec Louis *Garin*, puis, en 1575, avec Pierre *de la Mer*, fils d'Antoine, ministre à Saint-Remi en Provence, et en troisièmes noces, 1594, avec Antoine *Thomas*, marchand de Lyon; 6° CLAUDE-RACHEL, qui épousa Bernardin Pellot; 7° MADELAINE, femme de Abdenago *Le Double*, de Bassigny, ministre à Moin en 1567, plus tard à Genève, mort en 1571; puis de François Doucet.

IV. Nicolas Colladon paraît avoir exercé dans le Berry les fonctions pastorales avant de se retirer d'abord à Lausanne où il fut bachelier au collège, sous L. Enoch, de septemb. 1552 à mai 1553, puis, 1553, à Genève. Il fut alors nommé ministre de Vandœuvres « à cause de sa capacité, » et en 1557, le conseil de Genève lui accorda gratuitement les droits de cité. Appelé en ville en 1562, il fut revêtu, en 1564, du titre et des fonctions de recteur, et en 1566, il succéda à *Calvin* dans la chaire de théologie, sans cesser néanmoins de remplir tous ses devoirs de pasteur avec un zèle qui trouva une périlleuse occasion de se signaler pendant la peste de 1570. C'était un de ces ministres qui, nourris dans les sentiments de l'Église romaine sur la hiérarchie des pouvoirs, et imbus par la lecture assidue de la Bible des idées de la théocratie juive, poussèrent trop loin la haute idée qu'ils se faisaient de leur autorité sacerdotale. Il se mit en lutte contre les magistrats genevois qui s'opposaient à ses velléités autoritaires et qui finirent par le déposer, en 1571. Il se retira dans le pays de Vaud, emportant avec lui les registres et les papiers de la vénérable Compagnie depuis l'an 1562. Les pasteurs de Genève, Théodore de Bèze à leur tête, malgré l'intervention amiable de Germain Colladon l'avocat, oncle du délinquant, eurent beaucoup de peine à rentrer en possession de leur bien. L'on dut recourir au bailli bernois de Lausanne et à Berne même pour l'emploi des moyens coercitifs, et ce fut la matière de longues négociations qu'on trouve exposées

dans les registres du Conseil de Genève au 31 août 1573 et séances suivantes. Cependant il fut nommé depuis cette affaire professeur de théologie (sacrarum litt. professor) à l'acad. de Lausanne. La mort le frappa au mois de mai 1586. Il avait épousé, en 1553, Marthe, fille de Jean *Le Breton*, marchand d'Orléans et de Marguerite *Framberge*. Outre une trad. du traité fameux de Th. de Bèze (voy. II, col. 525), qu'il a intitulé *Traité* de l'autorité du magistrat en la punition des hérétiques (Genève, Badius, 1560, in-8°), on a de lui une *Vie* de Calvin publ. en 1565 et deux dissertations exégétiques publiées sur les titres de *Jesus Nazaræus, sive explicatio loci Evangelii Matt. II*, 23 (Laus., Franç. Le Preux, 1577, in-8°; 1586, in-8°) et *Methodus facillima ad explicationem Apocalypseos Johannis* (Morgiis, 1581, in-12; 1584, in-8°).

V. Nicolas Colladon ne paraît pas avoir laissé de postérité. Son frère Germain, ministre de l'Évangile comme lui, continua la descendance, sa femme Christophla *Trembley* lui ayant donné un fils qui reçut le nom de Daniel. Ce dernier quitta Genève pour aller occuper la chaire de pasteur à Morges. Il y épousa, en 1584, Suzanne *Bret*, dont il eut, entre autres enfants, Isaac, né en 1590, pasteur à Aubonne. Du mariage d'Isaac Colladon avec Aymée *Vanat* naquit Jean-François, pasteur à Lavigny, puis à Coppet, lequel épousa, en 1684, Jeanne-Françoise *Rey*. Un autre Colladon, prénommé Théobald, était aussi pasteur à Aubonne au commencement du xviie siècle (E. de Monthouz not. XIII, 136). Ces deux pasteurs d'Aubonne ou du moins le dernier [1] étaient vraisemblablement proches parents du médecin Turquet de Mayerne baron d'Aubonne, dont une nièce avait épousé le fils d'Esaie Colladon, qui était, en 1596, professeur en médecine à Genève (J. Dupont not. IV, 132). Les registres de Charenton constatent ce mariage, en juillet 1637, savoir: de Jean, fils d'Esaïe et de Marie *Chauve*, avec Aimée *de Frotté*, fille de Pierre, sieur du Mesnil et de Judith *de Mayerne*. Ce neveu, habile médecin comme son oncle, alla s'établir auprès de lui en Angleterre, et fut nommé à son tour, en 1661, médecin du roi; il fut naturalisé Anglais l'année suivante, avec sa femme et ses quatre enfants, Théodore, Gabriel, Isabelle, Suzanne, et devint, 1664, sir John. Il fut le principal fondateur de l'église française de la Savoye à Londrès et mourut en 1675. Son fils, sir Théodore, médecin en chef de l'hôpital de Chelsea, mourut en 1707, ne laissant qu'une fille. Sa veuve, Suzanne-Marie, sous-gouvernante des princesses d'Angleterre, se distingua comme bienfaitrice des réfugiés. En 1713, lord Galloway et M. de La Mothe s'adressaient à elle pour secourir les protestants délivrés des galères, et ce fut encore elle que lord Lifford choisit, en 1749, pour distribuer ses legs à des coreligionnaires malheureux (*Agnew*).

Peut-être est-ce au même groupe qu'il faut rattacher Théodore Colladon, qui exerça la médecine à Genève, non sans réputation, dans la première moitié du xviie siècle. Il a publié: *Adversaria seu commentarii medicinales critici...*; Coloniæ Allobrogum, 1615, in-8°; réimprimé sous le titre de *Sphalmata medica adnotata et correcta, tam in theoria quam in praxi;* Genève, 1680, in-8°.

Aujourd'hui, le dernier descendant de cette branche, à la 7e génération depuis Léon, est M. Daniel Colladon, né à Genève le 15 déc. 1802. Il vint à Paris en 1826 pour se perfectionner dans les sciences mathématiques et remporta le grand prix à l'académie des sciences pour son mémoire sur la compression des liquides et la vitesse du son dans l'eau. Professeur de mécanique, en 1829, à l'École centrale des arts et manufactures, de Paris, il le fut ensuite à l'académie et à l'université de Genève. En 1881, il a pris une part éminente à l'expositon d'électricité faite à Paris.

Branche cadette. Germain Colladon, frère de Léon et fugitif de Bourges avec lui, né à La Châtre vers 1510, fut reçu bourgeois de Genève après cinq ans de résidence, le 22 avril 1555. C'était un jurisconsulte habile que la république de Genève plaça de suite dans les Conseils de son gouvernement et qui eut une part principale dans la rédaction des

1. Procuration donnée par Esther Colladon à Théobald Colladon ministre à Aubonne, pour revendiquer les biens et effets existans dans la maison de nob. T. de Mayerne, dite maison de S. Aspre (H. de Monthouz not. XXVI 43).

édits politiques et civils qu'elle promulgua et fit imprimer en 1568. Calviniste rigide, il joua un rôle néfaste dans le procès de Servet; il fut l'avocat de l'accusation.

En 1566, il fut député à Berne avec Théodore *de Bèze* et, en 1570, il eut l'honneur de conclure un traité entre Genève et la Savoie. Germain Colladon mourut en 1594, regretté par le Conseil dont il était une des lumières. De son mariage avec Clauda *Bigot*, sœur de la femme de son frère, naquirent : 1° David, magistrat de Genève et professeur de droit, qui rédigea pour la République, en 1580, une consultation sur les prétentions du duc de Savoie (Arch. de G., portef. n° 2029); — 2° Claude, secrétaire de Henri *de Condé*, en 1583, et son émissaire en Allemagne avec *Couvrelles, Sarrasin* et *La Huguerie;* plus tard conseiller du roi Henri IV et, en 1599, maître des requêtes; il fut, la même année, au nombre des députés qui assistèrent à l'assemblée politique de Saumur et chargé par cette assemblée de présenter au roi le cahier des plaintes et remontrances sur les contraventions à l'édit de Nantes ou sur son inexécution, cahier auquel il ne fut répondu qu'en 1601 (ms. Bib. Maz., n° 1503); — 3° Jean, né à Bourges, étudiant en théologie à Genève (J. Colladonius bituricensis) en 1559, ministre à Château-du-Loir, puis à Verteuil, 1576-1604, marié à Loudun, 9 oct. 1580, avec Marie *Frogier*, puis à Verteuil, 1586, avec Louise *Fortet;* Jean, né à Verteuil, étudiant en théol. à Genève (J. C. bertholiensis) en 1606, était probablement son fils; — 4° François, qui rentra en France et s'établit marchand au Mas d'Agenois, mais retourna à Genève après la St-Barthélemy; — 5° Esaïe, professeur de philosophie à Lausanne et plus tard, 1594, à Genève, qui enrichit de savantes préfaces divers ouvrages du jurisconsulte *Godefroy*, et à qui l'on doit trois dissertations : *De mundo; De quinque sensibus externis; De meteoris ignitis;* Genève, 1607 in-4°; — 6° Rachel, mariée au syndic genevois Dominique Chabrey.

Cette deuxième branche de la famille, après avoir, depuis Germain, son premier auteur, produit comme la première sept générations fertiles en hommes distingués dans les fonctions publiques et dans les sciences, était encore représentée naguère par le jurisconsulte Eugène Colladon, juge à Genève et longtemps président de la chambre de cassation, né le 1er fév. 1805, mort le 25 janv. 1880; il a laissé trois fils : Germain, aujourd'hui négociant en Angleterre; Henri, docteur en médecine et Adolphe, ingénieur.

Les Colladon avaient pour = *Armes :* un mouton passant accompagné de 3 étoiles. Mais ils usaient plus généralement d'armoiries parlantes qui rappelaient la profession chirurgicale, savoir : une main d'argent (χείρ) l'index levé, en champ de sinople.

2. Outre les Colladon de Bourges, d'autres familles du même nom étaient restées en France. Un Colladon était secrétaire du consistoire de La Rochelle en 1575. — (Louise), née en 1593, épousa en premières noces Jean *de Robillard*, sieur de Champagné [1], union d'où naquit Judith de Robillard, mariée à Jean *de Meschinet*, écuyer. — (Pierre), de Bazas en Gascogne, reçoit de Louise *Couder*, retirée à Genève, 1597, procuration pour vendre des terres situées sur le territoire de Périgueux (J. Dupont not. IX, 811). — Léonard *Colladon*, « d'Aubusson en la Marche, aveugle, avec sa famille, étant sortis de France », assistés à Lausanne en allant à Berne, 1691.

COLLAYE (David), pasteur à Senlis, 1681.

COLLE (Michel), massacré à Grimaud, en Provence, 1562. — (Claude), blessé au massacre de Vassy, 1562. — (Bernard), ancien de l'église de Vitry, pendu, 1563. — (Jacob) « facturier de bas » à St-Quentin, réfugié à Berlin, 1698.

COLLEMBAUD (Raymond), tiré de sa maison et brûlé vif par quelques forcenés, à Arles, 1562 (*Crespin*).

COLLÈNES ou Collines (de), pasteur à Vitré, 1560 (*Bull.* VIII, 73).

Colleville, voyez Le Sueur.

COLIER, Collier, Colliez. Divers laboureurs ou planteurs de tabac portant

1. Contrairement à ce qui a été dit ci-dessus (T III, col. 1014), le sire de Champagné, lieutenant de La Noue en 1572, n'a rien de commun avec la famille de Robillard; il appartient à la famille poitevine des Villattes. Nous l'expliquerons dans l'errata du présent volume.

ce nom, Isaac, Chrétien, Pierre, Samuel et leurs familles, venant les uns du Palatinat, les autres de Cantorbéry (nous ne savons depuis quelle partie de la France) sont admis, en 1698, dans la colonie de Locknitz de Prusse. — D'autres s'étaient établis à Morges (Vaud) en 1614 et 1620. — M. *de Coliers*, ambassadeur de Hollande à Constantinople (*Bull.* X, 250) en 1732.

1. COLIN (Gilles) « aguilletier, natif de Paysi en Champaigne », admis à l'habitation à Genève, oct. 1557. — (Nicolas), de Châlons en Champagne, drapier, réfugié à Lausanne, 1568. — Famille de Vitry-le-François (*Bull.*, IX, 143 ; XI, 155 ; XIII, 229). — (Daniel), étudiant en théologie à Sedan, 1656. — A l'époque du synode national de Loudun, 1659, un Jacques Colin, de Vitry, se plaignait de ce qu'on lui attribuait faussement des mémoires composés contre le pasteur de cette ville, Benj. *Anguenet*. — (Louis), coutellier à Vitry, réfugié avec sa famille à Berlin, 1698. — Daniel *Collin* « de proche Vitry-le-François », réfugié à Lausanne avec femme et enfants, et assisté ; 1704. — (Claude), fils du précédent, secouru à Lausanne pour aller en Allemagne « travailler du mestier des bas », 1711. — (Jean-Pierre), de Vitry, malade et assisté à Morges, 1734. — (Élisabeth) « veuve d'un bourgeois de Châlons », 72 ans, assistée à Londres, 1705. — Girard Colin, natif de Dijon, libraire, refugié à Lausanne, oct. 1572.

2. COLLIN (Raoul), médecin à Fontenay-le-Comte, fut au nombre des premiers fidèles de cette église, dès avant 1534. Deux autres médecins du même nom furent membres du consistoire de Fontenay : l'un, Sébastien Collin, en 1562 ; l'autre, Adam Collin, en 1578. Sébastien s'est fait connaître par quelques ouvrages relatifs à sa profession et paraît avoir été un des plus fervents soutiens de la réforme dans le Poitou. Ses ouvrages témoignent du zèle qu'il apportait aux études scientifiques, et M. Benj. Fillon assure qu'il était membre d'une société qui fut fondée en 1558 pour fabriquer de la vaisselle azurine et marmorée avec de la terre venant de Faymoreau. Il fut député avec Louis *Boutaud* (voy. III, col. 30) au synode de la province, tenu le 16 février 1563, et la procuration que son collègue et lui reçurent à cet effet, nous ayant été par hasard conservée, nous reproduirons textuellement cette pièce intéressante :

Aujourd'hui, pénultième jour de janvier, l'an 1562 [vieux style], Claude du Moulin, min. de la P. de Dieu en l'égl. de F. le C. ; Loys Boutaud, escuyer, s^r de Chaignevert ; Sébastien Collin, d^r en méd. ; François Billaud, procureur ; Henry de Sallenove, escuyer, s^r de la Mongie ; Franc. Maillet, médecin ; Pierre Robert, licencié ès loix ; Melchisédech Augereau, diacre ; David Eslart ; Jehan Bonnet ; Mathieu Gobin, marchand ; Joachim Bran ; Marc de la Hupperoye, marchand ; Christophe Bonnet, licencié ès loix ; Arthur Mallet, *id.* ; Abraham Valloyre ; René Chapperon ; Jean Garipauld, avocat ; Jacques Cailler, procureur ; Jacques Tabarit, médecin ; Jacob Godereau, marchand ; Jehan Robert, marchand ; Jean Hudel, cordonnier ; Pierre Querquy, marchand ; Philippes Brunet et Charles Chabot, texiers ; les toutz faysant la plus sayne portion de ceulx de l'églize dud. Fontenay, réunis en segret pour les malheurs du temps et dangiers qu'iceuxla courent de leurs personnes de la part de leurs ennemys, qui presentement sont maistres dud. Fontenay et s'opozent à ce qu'ils rentrent en leur liberté et joyssent de leurs biens ; les queulx ont constitué leurs procureurs nobles hommes Loys Boutaud et Sébastien Collyn, présents et de ce consentans, pour les représenter en l'assemblée des esglizes des pays de Poictou, Angoulmois, Marche, Sainctonge et Aulnis qui en veue de l'assemblée générale prouchaine, se doibvent réunir par députez, le 16e jour de fév. venant, à Poictiers, ou autres lieux si par caz n'est possible entrer dans la dicte ville. Et ont les dicts constituans donnez aux dicts Boutaud et Collyn, plains et entiers povoirs de les représenter comme si y estoient de faict, en la dicte assemblée, aux conditions portées ès instructions qu'ad cest effect leur seront baillées, et par espécial se rendre aux dicts noms de rechef consentants de la confession de foy des esglizes du royaulme en sa lectre, telle qu'elle a esté par cy devant establye, sans y rien changer, ny aulcunement l'altérer ; rejecter tout advys ad ce contraire, ensemble declairer que les dicts constituants entendent suyvre pour le gouvernement de leur esglize la police establye par notre Seigneur Jésus, c'est assavoyr, avoyr pasteurs, surveillans et diacres, affin que pureté de doctryne ait son cours, que vices soyent corrigez, que les povres et affligez soyent secouruz, et que leurs assemblées, se

fassent au nom de Dieu. De tout quoy a esté droissé le présent escript, à ceste fin que coppye soit baillée auxdicts constituants qui de sa lectre et teneur ne se pourront despartir. Faict au bourg saincte Gemme les jours, moys et an subsdicts, sur les dix heures du soir, et ont signé avec nous ministre :... (26 signatures).

Les ouvrages qu'on a de Sébastien Collin sont les suivants:

I. *Douzième livre d'Alexandre Trallian, traitant de la goutte; plus la practique et méthode de guérir les gouttes, d'Ant. de Gaynier, trad. du latin en françois;* Poictiers, Enguilbert de Marnef, 1557, in-8°.

II. *Déclaration des abus et tromperies que font les apothicaires, fort utile à ung chacun studieux et curieux de sa santé*, par M. Lisset Benancio, 1557, in-8°. — On assure que c'est par représailles contre ce livre que Pierre Braillet, apothicaire à Lyon, publia l'ouvrage intitulé: *Déclaration des abus et ignorances des médecins;* ouvrage faussement attribué à Bernard Palissy.

III. *Traité des fièvres*, 1558, in-8°.

IV. *Bref dialogue, contenant les causes jugement, couleurs et hypostases des urines, lesquelles adviennent le plus souvent à ceux qui ont la fièvre;* Poictiers, Enguilbert de Marnef, 1558, in-8°.

V. *L'ordre et régime qu'on doit garder et tenir en la cure des fièvres;* plus ung dialogue contenant les causes, jugement, couleurs et hypothèses des urines; Poictiers, Enguilbert de Marnef, 1558, in-8°.

VI. *Traité de la peste, trad. du grec d'Alex. Trallian;* Poictiers, Enguilbert de Marnef, 1566, in-4°.

VII. *Des moyens curatifs et préservatifs des maladies qui sont ordinaires aux filles et aux femmes;* Paris, Galiot du Pré, 1573, in-4°.

A. Lièvre, *Hist. des protest. du Poitou*, T. III, p. 72.— Benj. Fillon, *l'église réformée de Fontenay-le-Comte*; 1872, in-4°.

3. COLLIN ou Colin, vieille famille rocheloise. = *Armes:* de sinople à un cygne d'argent. Cette famille, à laquelle était apparenté le médecin dont il vient d'être parlé, est surtout connue par la chroniqueur *Raphaël* Collin (Haag, III 511), fils de *Gaspard*, et de Marie *Caillereau*. Né à La Rochelle, le 1er avril 1581, il y mourut le 18 septembre 1647. Il était seigneur des Houmeaux (ou Ormeaux), écuyer, conseiller du roi, lieutenant particulier, assesseur criminel et conseiller au présidial. M. Delayant lui a consacré un chapitre dans ses *Historiens de La Rochelle.* Caractère ferme, mais hautain et impérieux, Raphaël Collin consuma toute sa vie publique dans un antagonisme constant contre le maire Jean *Guiton* et les membres du corps de ville. Accusé d'avoir cherché à gagner les troupes anglaises au service de La Rochelle, pour livrer, de concert avec elles, la ville à Louis XIII, il fût arrêté par ordre de Guiton et jeté dans une prison d'où il ne sortit qu'après la reddition de la ville. Ce qui ne l'empêcha pas, lorsque la soumission fut consommée, d'employer son influence à défendre les intérêts de ses coreligionnaires. Il a laissé un manuscrit, rédigé en forme d'annales depuis l'an 1560 jusqu'à 1643. « Il y a dans cet ouvrage, dit Arcère, des morceaux intéressants et des anecdotes que l'on ne trouve dans aucune autre relation. On doit s'en rapporter à ce qu'il dit sur les funestes troubles qui finirent par la chute de La Rochelle; il avoit vu tout ce qui s'étoit passé et il avoit joué un rôle dans ces fâcheuses scènes ». Ajoutons cependant que c'est un témoin oculaire très partial et même dur envers ceux qu'il n'aime pas. Son ouvrage a été continué jusqu'en 1718 par MM. Mandet père et fils, héritiers d'Henri Collin, fils de Raphaël [1].

Nous trouvons un Jean *des Ormeaux* qui fut pasteur à Harly en Picardie, de 1677 à 1685, après l'avoir été dès 1669 à Compiègne. — Il serait difficile aujourd'hui de dire à quelle famille appartenaient les des Ormeaux qui, à la Révocation, passèrent en Angleterre et s'établirent à Norwich, où Joël des Ormeaux épousa, en 1704, dans l'Église française, Élisabeth *Le Turque*. En 1798, un Jacques-Louis des Ormeaux fut élu l'un des directeurs de l'hôpital des Français réfugiés à Londres. A ce dernier l'on doit peut-être rattacher Gabriel Colin, pasteur à Thorpe, de 1707 à 1714, et deux demoiselles Colin, Marie et Catherine, qui épousèrent: la première, 1705, André

1. Notes de M. de RICHEMOND.

Miaille, et la seconde, 1727, Thomas *Le Chevalier*.

4. On trouve encore dans les documents rochelois: Jehan Collin, qui épousa au prêche, 1562, Renée *de La Vallade* et fut père de Paul, présenté au baptême, 12 mai 1563, par François *Viète;* — Jean Colin, qui se distingua pendant le siège de 1573; — Gaspard et Adam, qui obtinrent le même honneur sur la flotte rocheloise en 1632.— La veuve de Jacques Colin sieur de la Richardière, Catherine *de Launay*, se remaria en 1576 avec Pierre *Lefebvre*, principal du collège de La Rochelle et savant professeur d'hébreu. — Henri, fils naturel de Raphaël Colin et de Gilette *Roze*, légitimé en septembre 1643, abjura à la Révocation, 1685, sous le sabre des dragons, devint élu en l'élection de La Rochelle et mourut dans sa 76e année; il avait épousé Élisabeth *Viète*. — Pierre et Paul Collin, fugitifs de La Rochelle à l'époque de la Révocation, trouvèrent un asile en Amérique. (Richemond.)

5. COLLIN (maître Giry), docteur-médecin à Melle en Poitou (Haag, III 511), emporté par l'amour de son art, entra le chapeau sur la tête dans une église où l'on avait exposé le corps d'un homme récemment assassiné; il plongea ses mains dans le corps, en tira les viscères pour les examiner et se lava les mains dans un bénitier. Poursuivi pour cette énormité, il fut condamné, en 1646, à une amende de 180 livres, et il dut s'estimer heureux que les juges, en considération de ce qu'il avait fait tout cela innocemment et aveuglé par sa passion scientifique, lui permissent de s'en tirer à si bon marché (voir Filleau, Décis. cathol. p. 174). — Jacques Colin, sieur des Essarts, marié à Suzanne *Grandidier*, eut un fils : Paul, docteur en médecine, médecin de la fille aînée du duc d'Orléans; ce médecin épousa, au temple de Charenton, septemb. 1647, Nicole *Millet*, fille de Jean *Millet*, sieur du Fresne et de Marie *Jacobé*. Sur les reg. de Charenton sont inscrits leurs fils : David-Auguste, né en septemb. 1648, et Paul né en juin 1650. — (Marie), mise aux Nouv. Cath. de Chalon-sur-Saône, 1722 (M 668). En 1743 elle obtient, avec l'assentiment de l'évêque, c'est-à-dire ayant enfin abjuré, la révocation de la lettre de cachet qui, depuis 21 ans, la retenait au couvent (*Tourlet*). — (Jean) aubergiste, et Daniel, manufacturier, à Metz, réfugiés à Berlin, 1698.

COLLINEAU, famille de Pons, en Saintonge, dont la première mention se trouve dans les arrêts du parlem. de Bordeaux, les 6 avril 1569 et 17 janv. 1570, qui condamne à mort, par contumace, Odet *Collineau* de Pons, dit le capitaine La Rivière et Martial *Collineau*, naguères receveur du taillon à Saint-Jean-d'Angely (t. Ier col. 663). On a pu voir ci-dessus (t. 1er, col. 545) un Collineau appartenant à la fois aux villes de Pons et de Cognac, épouser la veuve du père de notre célèbre d'Aubigné. = *Armes :* d'azur, à une montagne d'or, surmontée en chef de 3 étoiles d'argent.

Au commencement du xviie siècle, on trouve « honorable homme maître Mathieu Collineau, avocat en la cour du parlem. de Bordeaux, juge ordinaire de la ville de Pons ». Il avait épousé Anne *Sanxais*, dont il eut : 1° Jeanne, femme de David *Renaudet* aussi avocat au parl. de Bordeaux, veuve en 1663; 2° Benjamin, marié en 1650 avec Élisabeth *Brossard;* 3° Mathieu, avocat au parlem. et juge de Pons, marié à Jeanne *Carré*, parente probablement d'Ezéchiel Carré, pasteur de Mirambeau en 1680; il était diacre de l'église de Pons en 1682.

Du mariage de Benjamin, naquit une nombreuse lignée, dont le 10e fils, prénommé aussi Benjamin, épousa : 1° Débora *Lis*, 1689 ; 2° Damazy *Yon*, 1696. Les aînés des générations suivantes furent : Pierre, marié à Jeanne *Roullin*, d'où Pierre, marié : 1° à Élisabeth *Faure*, d'où André, né en 1758, marié en 1793 à Suzanne *Douyson*, union de laquelle il ne resta que deux filles dont l'aînée, Esther-Mélanie, né le 17 avril 1796, fut la mère de M. le pasteur Benjamin *Vaurigaud*, de Nantes.

Malgré la Révocation, dont ils furent obligés d'accepter les rigueurs, les membres de cette famille ne cessèrent pas d'être fidèles de cœur à la foi de leurs pères. Plusieurs d'entre eux sont poursuivis judiciairement en 1760 pour refus de tapisser leurs maisons au pas-

sage des processions catholiques; en 1768, pour refus de faire baptiser leurs enfants par le curé. — Un des fils de Pierre Collineau et de Jeanne Roullin, aussi nommé Pierre, passa à la Guadeloupe. De 1687 à 1690, d'autres Collineau se réfugièrent au Cap de Bonne-Espérance et leurs descendants tiennent encore aujourd'hui une place honorable dans le commerce du Cap.

COLLIOD (Pierre), sieur de Varendal en Lyonnais, étudiant à Genève (P. Colliodus Davarandalius segusianus) en 1559; ministre à Aubenas, 1561; Aigues-Mortes, 1561; Pézenas, 1562-65; Montauban, 1566-70; Aigues-Mortes, 1571; Réalmont, 1572; Aigues-Mortes, 1580-97.

COLLOD (Nicolas), « natif de la Ferté-Aucourt, » reçu habitant de Genève, octob. 1557. — Pierre *Collot*, ministre à Noyers, 1562. — (Simon), ministre au Grand-Pré, dans le colloque de Jametz en 1572-79, à Miremont en 1579, puis à Jametz. Après la prise de cette dernière ville, 1590, il se retira à Metz, au Sablon, appartenant à M. *de Barisy* (voy. t. Ier, col. 828-9), sans qu'on prît garde qu'il fût ministre jusqu'à ce qu'il prêchât, mariât, baptisât (il baptisa Paul *Ferry*), dans un lieu appelé la Fosse aux serpents. La Chronique protestante le dépeint comme un homme docte et fort propre à enseigner. Il mourut, dit-elle, « rassasié de jours, le 24 mai 1591, au grand regret de cette église, doué de grandes grâces, fort savant, constant et de grande intrépidité, et avoit fait beaucoup de fruit. »
(Cuvier.)

Collonges (Le sieur de), voy. Morel.

COLLOT D'ESCURY [Haag, IV 6]. Les Collot, écuyers, seigneurs d'Escury près Noyon, en Picardie, produisaient, lors des recherches de noblesse faites sous Louis XIV, des titres relatifs à Jean Collot, homme d'armes en 1530 et à Ginon Collot (marchand ?) en 1411. = *Armes :* d'azur, à la fasce d'argent chargée d'une molette renversée de sable.

David Collot, jeune gentilhomme, avait 15 ans et son frère 14, « lorsque leur mère fut massacrée avec toute l'église de Vassy (Voy. col. 526 note 2). Elle périt dans l'église par l'armée du duc de Guise. Pendant qu'on estoit occupé à chanter le psaume 88, ces barbares entrèrent dans l'église l'épée à la main et massacrèrent tous ceux qui y étoient. Luy et son frère avoient entendu leur mère, qui étoit veuve, demander à Dieu plusieurs fois la grâce de sauver ses enfants et de luy accorder à elle celle de mourir pour son saint nom. Luy David, Collot et son frère, ayant remarqué que les troupes avoient du blanc à leurs chapeaux, ils en mirent aussy aux leurs, et luy David se retira chez M. l'evesque de Noyon, qui estoit fort ami de sa famille; il se cacha là, pendant trois jours. Après ce temps-là, l'evesque luy dit de se retirer de chez luy, parceque si on savoit qu'il luy avoit donné asille, on le massacreroit lui-même ». Il alla chercher un refuge en Bretagne dans une famille liée avec la sienne, et il y resta. Il s'y maria, en 1583, avec une demoiselle Françoise Philippe de Villorio et alla s'établir avec elle à Vitré, « petite ville à MM. de La Trimouille, où il y avoit une grande église soutenue par ces seigneurs-là, afin d'avoir la consolation des exercices de piété qu'ils n'avoient à la campagne que fort incommodément ». Sa femme mourut en 1601, sans enfants, et il se remaria, 1606, avec Marie *Le Noir;* celle-ci lui en donna trois : Philippe, André, Marguerite, mais, devenue veuve, 1612, elle épousa en secondes noces un catholique fervent qui mit tous ses soins à convertir ces jeunes enfants. — Le second, seul, André, né en mai 1610, lui opposa une longue résistance, et, dès qu'il atteignit ses douze ans, il accepta la proposition de son beau-père de le faire équiper et de l'envoyer chercher fortune où il voudrait. Cet enfant avait entendu dire que M. d'Entragues, gouverneur de Barnègues dans les Cévennes, avait été des amis de son père. Il se mit en route, arriva heureusement, entra dans la compagnie d'Entragues et y devint cornette; mais la compagnie fut cassée par un ordre du roi. Alors il passa en Hollande où il servit deux ans dans un régiment à Utrecht. Un malheur obstiné semble l'avoir accompagné dans toutes ses entreprises. Il revient en France et entre cornette dans un régiment levé par le duc de La Trémouille;

le régiment est cassé ; il court en Valteline offrir au duc de Rohan ses services, qui sont fort bien accueillis, mais peu après, la Valteline est évacuée (1636) ; il entre alors cornette dans le régiment de Birkenfeld ; le régiment est bientôt licencié. Enfin il obtient une lieutenance dans les troupes de Turenne ; aux premières affaires il a le bras cassé d'un coup de feu et, ayant pu cependant reprendre son service, « un coup de mousquet luy écrasa tout le nez ». Cette fois, il eut pour récompense le commandement d'une compagnie d'infanterie de marine (1639) et, en 1653, le roi le nomma gentilhomme servant de sa chambre, avec 200 écus de pension. Ses longs et durs services ne servirent nullement à lui alléger les rigueurs de la Révocation. A l'âge de 76 ans, il prit le chemin de l'exil et se retira en Hollande, où le prince d'Orange lui accorda une pension de capitaine, dont il ne jouit guère, car il mourut la même année, 1686, à Nimègue. Il avait épousé, juill. 1640, une demoiselle *de La Primaudois*, qui était morte en 1649, lui ayant donné, dans cet intervalle de 9 années, huit enfants, quatre garçons et quatre filles. Deux des premiers moururent jeunes. — Daniel, le troisième [1], fut élevé chez une sœur de sa mère, fit quelques études à Paris et à Saumur et, à l'âge de 13 ans, 1655, il entra comme page chez M. *de La Monnaye*, beau-père de Turenne. Quelques années après, en 1662, il fut admis dans la compagnie des cent gendarmes de la reine, prit honorablement part à diverses campagnes et, se trouvant comme lieutenant de cavalerie au combat de S. Seim (1674) où son capitaine fut tué, il fut nommé pour le remplacer. Très peu de temps après la mort de Turenne, c'est-à-dire en 1675, il eut dans une autre affaire un bras brisé d'un coup de feu ; on fut obligé de le lui couper à deux doigts de l'épaule, et il se retira du service avec une pension de 200 écus. Il se maria, 19 mai 1677, avec Anne-Catherine *de La Valette*, fille de Pierre de La Vallette, sieur de La Touche, gouverneur de Stenay, et de Madeleine *de Pelvé*, de Montbéliard [1]. Il habitait la terre de la Touche, en Touraine, lorsque sonna l'heure fatale de la Révocation.

1. Le quatrième fut tué, lieutenant au régiment d'Auvergne, en 1674 à la bataille de Senef. Il s'appelait M. de *Laudaurant*, du nom d'une terre de la famille ; mais en vertu des odieuses lois de Louis XIV, la terre et le nom restèrent à la branche de Philippe qui s'était converti.

Mon père et ma mère se mirent en chemin avec leurs quatre enfants [2] pour chercher dans les pays étrangers la liberté de pouvoir servir Dieu en sûreté, suivant les préceptes de notre sainte et divine religion ; mon père et ma mère étoient à cheval, et les quatre enfans, dont l'aîné avait six ans, étoient dans des paniers sur un cheval qu'un valet menoit par la bride. Mon père, qui avoit quelques affaires à Tours, entra dans ville, mais fit prendre une autre route à ma mère et à sa famille ; il eut le malheur d'y estre arresté et mis en prison, où il ne resta que quatre jours, car la crainte de faire prendre sa femme et ses enfants qu'y n'avoient pas été arrestés, l'obligea plutôt que les frayeurs de la mort, ou des souffrances qu'on luy avoit fait souffrir à faire une abjuration de sa religion, quy étoit la seule chose qu'on demandoit. Ainsy il fut mis d'abord en liberté ; dès ce qu'il fut relâché, tous ses soins furent de rechercher sa femme, ne sachant ce qu'elle étoit devenue ; il apprit qu'elle avoit continué sa route vers Orléans, mais elle avoit été obligée de laisser en passant chez une de ses amies un de ses enfans, nommé Siméon, qui étoit le cadet des quatre, parce qu'il étoit trop jeune pour soutenir les fatigues d'un si pénible voyage.

Mon père passa heureusement par là pour apprendre des nouvelles de sa femme ; il y trouva mon frère qu'il porta avec luy, aimant mieux que Dieu le retirât à luy, que de le laisser dans un païs où il auroit été élevé dans une religion si opposée aux commandemens de Dieu ; mon père rattrapa ma mère à Orléans, et de là firent le chemin ensemble jusqu'à Bâle en Suisse, sans aucun accident pour eux ny pour leurs quatre enfans. Dès ce que mon père fut arrivé à Bâle, la première chose fut de rendre grâce à Dieu de la faveur qu'il luy avait accordée de le tirer et toute sa famille de la Babylone,

1. A la mort de son beau-père, il se chargea généreusement de l'éducation d'une enfant illégitime que La Valette avait eue de sa servante, Susanne *Braconnier*. Cette dernière s'étant convertie, la comtesse de Rochefort fit enlever par ses valets la petite fille dans le château même de Collot d'Escury, qui ne put obtenir justice de cette violation de son domicile. Le gouvernement lui ordonna de cesser toute poursuite, sous le prétexte que l'enfant s'était convertie (*Arch. nat.* M 665).

2. C'est l'un d'eux, Henry Collot, qui écrit ce récit, auquel sont également empruntées nos autres citations précédentes.

et de luy demander pardon de la foiblesse qu'il avoit eu de faire abjuration de sa sainte religion, quy est un malheur quy luy a toujours tenu fort à cœur. Mais sans cela sa femme et ses enfans n'auroient guère pu éviter d'estre pris; ainsy c'est un sacrilège qu'il a commis pour l'amour d'eux, dont nous et les nôtres doivent à tout jamais luy en tenir compte, car il n'y a ny tourmens, ny menasses qui l'eût fait succomber, puisqu'il méprisoit trop la vie et aimoit trop la religion pour avoir commis cette lâcheté. Ma mère, en arrivant à Bâle, accoucha d'un garçon, car il faut remarquer, outre l'embarras de ses enfans, qu'elle était grosse; après ses couches, mon père, la laissant et toute sa famille à Bâle, vint en Hollande. M. le prince d'Orange luy accorda la pension de capitaine de cavalerie; après cela il alla chercher sa femme et ses enfans et s'établit à Nimègue, où il resta jusqu'en 1688, que mon père passa en Angleterre pour l'entreprise que le prince d'Orange fit sur ce royaume. Mon père fut fait capitaine de cavalerie dans le régiment de Chamberg, qui depuis a été le régiment de Galwoys, où il a été major ensuite; après que le prince eut été reconnu roy d'Angleterre, mon père vint chercher ma mère qu'il mena avec toute sa famille dans ce pays-là; elle avoit augmenté d'une fille, car ma mère accoucha d'une fille à Nimègue; ainsy nous étions quatre garçons et deux filles. Mon père passa en 1689 en Irlande avec les troupes, où il fit toutes les campagnes avec le régiment jusqu'à ce que ce royaume ait été réduit à l'obéissance du prince d'Orange comme roy d'Angleterre.

Le major Daniel Collot resta à Dublin où sa femme mourut en 1699, âgée de 46 ans, et lui en 1714. Ils avaient eu onze enfants dont sept vécurent jusqu'à un âge avancé : Marie-Madelaine, née en 1679, mariée à Charles *Boileau* de Castelnau (t. II, col. 689); — Daniel, né en 1681, mort capitaine de dragons en 1710; — Henry, né en 1682; — Siméon, né en 1682, colonel d'un régiment anglais de son nom; tous étaient nés à La Touche; — puis Abel, né à Basle, 1686, tué à Bonn, en 1703; — Anne, née à Nimègue, 1688, mariée à un capitaine de dragons, *Marret de La Rive*, établi à Dublin; Marie, née en 1699, épouse d'un capitaine anglais, ingénieur en Irlande, nommé *Corneille*. — A huit ans, Henry Collot fut placé par son père au service d'un seigneur anglais et à douze ans, comme cadet, dans les gardes anglaises. A treize ans il était en Hollande, sollicitant d'un de ses cousins, M. *de La Motte*, colonel au service du duc de Zell, la faveur d'entrer dans son régiment. Refusé parce qu'il était trop jeune et trop petit, il fut trop heureux d'être admis comme page chez l'ambassadeur de Suède à La Haye. En 1703, enfin, il entra dans l'armée hollandaise, fit plusieurs campagnes et devint capitaine en 1709, grade qu'il conserva jusqu'à sa mort, 1733. Il avait épousé, 23 oct. 1715, Jeanne-Martine-Gertude Sweerts, dont il eut huit enfants. L'aîné, Siméon-Pierre, seigneur de Naaldwyk et Sliedrecht, continua la famille; il eut plusieurs fils, entres autres *Jean-Marte* (1747-1817), écuyer de Guillaume V, prince d'Orange, marié à une demoiselle baronne *Du Four*, et Robert (1753-1834), premier baron Collot d'Escury. Le baron Henry, fils de Jean-Marte (1773-1848), et seigneur de Heinenoort, s'est distingué dans la politique et dans les lettres : dans la politique comme ayant été, avec *Blussé*, autre descendant de réfugiés, chef du parti de l'opposition, président de la seconde chambre des états généraux et membre du conseil d'État; dans les lettres, comme auteur de *Musæ juveniles*, publ. à Rotterdam, 1797, in-8°; de *Carmina*, Dordrecht, 1800, 2 vol. in-8°; d'un *Carminum fasciculus*, La Haye, 1817, et surtout d'un livre sur l'état des arts et des sciences en Hollande, publié en hollandais (*Holland's roem in kunsten*), à La Haye, en 1824, puis traduit en français. Il épousa Ida-Cornelia van Raes, dont il eut six enfants. C'est grâce à l'un deux qu'on possède les renseignements qui précèdent et qui sont principalement tirés d'un livre de raison, rédigé à l'époque de la Révocation, imprimé dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du Pr.* (X, 360).

1. COLOGNAC (Charles de), de la maison des marquis de Vignoles, seigneurs de Cornonterrail, réfugié en Prusse, y devint commandant des grands mousquetaires. Il avait tenu en France un rang distingué parmi les réformés, qui avaient à Cornonterrail un lieu d'exercice, devenu fameux dans le temps des persécutions (*Erman*).

2. COLOGNAC (Paul), surnommé *Dauphiné*, pasteur du Désert (Haag, IV 7),

né à Cros près de Saint-Hippolyte. Colognac comptait à peine vingt ans lorsqu'il commença à exercer son ministère sous la croix, sans autre vocation que son zèle, et pendant quatre années, au milieu de périls sans cesse renaissants, il le continua sans relâche soit dans les Cévennes, soit dans le bas Languedoc. Il finit cependant par être trahi, et fut mis en jugement sous la double prévention d'avoir prêché contre les défenses et d'avoir été présent au meurtre de *Bagars*. Ce ministre apostat était en exécration dans tout le canton. La dernière fois qu'il était monté en chaire, il avait lancé l'anathème contre tous ceux que la persécution ferait renier le Seigneur, et le jour même, il avait été le premier à le renier. Bien plus, il était devenu un des plus acharnés persécuteurs de ceux qui avaient refusé d'imiter sa lâcheté, et on le voyait, à la tête de détachements de soldats, poursuivre partout les assemblées religieuses. Quelques jeunes gens, pour venger leurs parents et leurs amis exécutés et envoyés aux galères, allèrent l'attendre sur le pont de Vallongue, à son retour de Pommaret où il était allé prendre les eaux, et l'égorgèrent sans pitié. Colognac n'avait pris aucune part à cet assassinat. *Brousson* l'atteste, et il témoigne en même temps que le jeune pasteur avait toujours été fort sage, plein de zèle et de piété, d'une vie pure et sainte. Néanmoins Basville, qui regrettait fort un agent aussi utile que Bagars, le fit appliquer à la question ordinaire et extraordinaire et le condamna à la roue. Colognac subit le supplice à Massillargues avec une sérénité d'âme qui se lisait sur son visage. Après lui avoir brisé les os, on le laissa sur la roue pendant plusieurs heures sans lui donner le coup de grâce. Le courageux martyr ne cessa, durant tout ce temps, de chanter des psaumes à la louange de Dieu. Il finit sa courte mais glorieuse carrière, le 13 octobre 1693. On a connaissance (*Bull.* X 275) d'une *Histoire de Paul Coulougnac*, imp. à Amsterdam; mais nous n'avons pu nous la procurer.

COLOGNE (Pierre de), ou plutôt *Van Ceulen*, appelé aussi *Agrippa*, était d'origine flamande, ainsi que l'indique son nom; on peut cependant le revendiquer à juste titre pour la France protestante [Haag, IV 7] moins à cause des services qu'il a rendus à l'église de Metz, qu'à cause de l'influence qu'il a exercée sur elle, en la portant à abandonner la doctrine de Luther pour celle de Calvin.

Né à Gand, Pierre de Cologne vint à Paris suivre les cours de l'Université, et se lia avec Robert *Estienne*, à la persuasion de qui il se rendit à Genève. Les conversations qu'il y eut avec *Calvin* le décidèrent à se vouer au service de Dieu, et il venait de se faire recevoir ministre, lorsque le sire de *Vienne*, comte de Clervant, retournant à Metz, d'où les persécutions l'avaient chassé, en 1558, lui proposa de l'accompagner. Pendant quelques mois, Pierre de Cologne fut en effet secrètement son ministre à Montoy; mais le protecteur ayant été arrêté, le ministre dut aussi partir et se retira à Heidelberg.

Les mesures de rigueur dont on usait envers les protestants s'étaient adoucies après la mort de François II, et les réformés de Metz ayant obtenu la permission de célébrer leur culte hors des murs, Pierre de Cologne fut rappelé. Il fit son premier prêche, le 25 mai 1561, dans l'église de Saint-Privé ou de Saint-Ladre, assignée aux religionnaires par le commandant Senneterre. Pendant quelque mois, en 1562, il fut délégué de Metz à Sainte-Marie-aux-Mines pour suppléer Arnaud *Banc* (t. I, col. 739), et la délibération par suite de laquelle il y fut appelé le peint en ces termes : « Il serait à désirer qu'on pût appeler » ici Pierre de Cologne, qui est ministre » à Metz, et qu'il restât à Sainte-Marie. » Comme il est Allemand et d'un caractère fort doux, il se concilierait aisément » les Allemands de la vallée, en sorte » qu'il pourrait, faire par sa prudence, » qu'il n'y régnât plus qu'un seul esprit (10 avril 1562). Le gouverneur Senneterre fut remplacé par Vieilleville, qui, sans professer lui-même les opinions nouvelles, n'avait aucune espèce de haine contre leurs sectateurs. Les protestants de Metz lui représentèrent combien, à l'entrée de l'hiver, il y avait pour leurs femmes et leurs enfants d'incommodités à se rendre à une demi-lieue de la ville afin d'assister au service divin, et ils ob-

tinrent sans peine la permission de se bâtir un temple dans la ville même, sur l'emplacement de l'arsenal actuel, à condition que les plus notables d'entre eux répondraient de la conduite de leurs ministres et qu'ils prometteraient de ne rien entreprendre contre le service du roi. Le successeur de Vieilleville, qui fut Montberon, seigneur d'Auzance, se montra plus favorable encore aux réformés dont le nombre s'accrut prodigieusement. « C'étoit une chose admirable, dit Bèze, de voir l'ardeur de ce peuple venant non-seulement de la ville, mais aussi du pays messin, de sorte qu'il fallut quitter le temple pour prescher en deux lieux en mesme heure, en pleine campagne, quelque temps qu'il fist. » Dans son Histoire de Lorraine, dom Calmet avoue qu'en 1564, presque toute la ville et les villages voisins professaient la religion réformée. Les officiers du roi, les principaux magistrats, les plus riches bourgeois l'avaient embrassée ou la favorisaient ouvertement; un grand nombre de religieux et de religieuses avaient abandonné leurs couvents pour se marier; Simon *Melesme*, curé de Vallière, avait abjuré publiquement; un collège avait été fondé, plusieurs imprimeries établies, et les livres qui sortaient des presses protestantes répandaient de plus en plus parmi le peuple la lumière de l'Évangile. Déjà on avait dû donner pour collègue à Pierre de Cologne son compatriote Jean *Taffin* que l'on avait fait venir de Strasbourg, mais bientôt ils ne purent plus suffire à l'accomplissement de leurs devoirs; il fallut leur adjoindre Jean *Garnier* et Louis *des Masures*. Hors d'état d'arrêter par la persuasion les progrès des huguenots, l'évêque de Metz réclama l'intervention du pouvoir temporel. Il envoya à la cour une requête pour demander l'expulsion de tous les étrangers, la restriction des privilèges des hérétiques, la cessation de leurs assemblées religieuses dans les villages, nommément à Lorry, Lessy, Jussy, Chazelles, Scy et autres, l'annulation des mariages des ecclésiastiques et la défense de travailler les jours fériés par l'Eglise romaine. Cette requête est datée du 8 avril 1564. La cour ordonna à Lansac d'y faire droit. Encouragé par ce premier succès et sûr de la protection des Guise, le clergé romain requit, dès l'année suivante, la suppression du collège, des écoles et des imprimeries huguenotes. Une ordonnance fut rendue en conséquence, mais cette fois, d'Auzance refusa de la faire exécuter. Le clergé députa de nouveau au roi pour se plaindre. Les protestants, de leur côté, poussés à bout, résolurent de s'emparer de la ville. Cette entreprise avait pour chef d'Auzance, dont la fille, morte de la peste vers ce temps, avait voulu être assistée à ses derniers moments par *Taffin*, et dont la femme embrassa plus tard la religion protestante; Pierre Salcède, gouverneur de Marsal, une des victimes catholiques de la Saint-Barthélemy; le capitaine *Contres* (?), l'ingénieur *Guérin* [1], etc. L'arrivée de Vieilleville la fit échouer. La chaire ayant étant défendue à *Garnier*, qui avait fait preuve d'un zèle au moins indiscret, et *Taffin* étant retourné dans les Pays-Bas, l'église de Metz se trouva réduite à deux pasteurs; mais *Coligny* et *Andelot* lui prêtèrent leurs ministres, Jean *Malot* et Olivier *Valin*, jusqu'au retour de *Taffin* qui amena avec lui François *Du Jon*. Le sort des protestants de Metz ne subit d'ailleurs aucun changement jusqu'en 1569. A peine le résultat de la bataille de Jarnac y fut-il connu, que Charles IX, qui se trouvait dans cette ville, ordonna de raser le temple jusqu'aux fondements. Les catholiques y mirent tant d'ardeur que, en moins de trois heures, il ne resta pas pierre sur pierre. Les deux ministres parvinrent à s'échapper, non sans danger, pendant la nuit et se sauvèrent à Heidelberg. Le 6 avril, fut publié un édit qui défendit l'exercice de la religion protestante et ferma toutes les écoles fondées par les huguenots.

P. de Cologne avait épousé à Metz, 8 av. 1562, Sara, fille de feu J. Ackermann d'Anvers, dont il eut: SARA, bapt. le 24 fév. 1563; PAUL, 1564; DANIEL, bapt. le 29 septembre 1566. Son fils Daniel, in-

1. Roc Guerini, ingénieur italien, protestant, premier constructeur de la citadelle de Metz. Il ne resta pas en France et passa au service de l'électeur de Brandebourg. Mais il avait épousé, à Montot, près Noyers, en 1564, Anne de *Montot*, veuve du s[r] de Barbé.

scrit comme étudiant en théologie à Genève (D. Colonius metensis) en 1584, fut pasteur de l'église wallonne de Leyde et principal du collège de cette ville. Il n'est connu que par des *Thèses* sur l'« Institution chrétienne » de *Calvin*, publiées en 1628. Sa fille Sara donna le jour au savant orientaliste Louis *de Dieu*.

Quoique Pierre de Cologne fût un homme instruit, également habile en latin, en français et en allemand, on ne connaît d'autre ouvrage de lui que deux traductions:

I. *Vraye et droicte intelligence de ces paroles de la Cène de J.-C.:* « Cecy est mon corps,» *composé premièrement en allemand par M. Thomas Erastus, et en françois par M. Pierre de Cologne, ministre de l'église réformée de Metz ;* Lyon, Jean d'Ogerolles, 1564, petit in-8°.

II. *Conformité et accord tant de l'Escriture saincte que des anciens et purs docteurs de l'Eglise, et de la Confession d'Augsbourg bien entendue, touchant la doctrine de la saincte Cène de Notre-Seigneur, par les théologiens de l'université de Heidelberg, trad. d'allemand en françois par Pierre de Colongne, fidèle ministre de l'église chrestienne de Metz;* Genève, Fr. Perrin, 1566, in-8° de 8 feuillets préliminaires, 386 p. et 10 pages d'index. Cet ouvrage est dirigé contre la consubstantiation luthérienne.

Bayle parle, en outre, d'une réfutation vive et concise d'un livre de l'évêque de Metz (Fr. Beaucaire de Piguillon), très injurieux à la doctrine et à la personne des ministres; mais il n'en donne pas le titre. Il se contente de dire qu'elle parut à Genève en 1566.

1. COLOM (BERNARD), l'un des premiers fondateurs de l'église de Montauban, ainsi qu'on lit dans l'*Histoire des Eglises réformées* par Th. de Bèze (I, 215), en ces termes : « Un jeune homme nommé Bernard Colon, natif de la ville, étant de retour de Paris où il avait été reçu en l'église, fait en sorte envers quatre autres seulement, qui furent Pierre *du Perier* et Jean *Constans* depuis appelés au ministère, Pierre *Cabas* licencié ès loix et Jean *Montanier* escolier, que tous d'un accord estant résolus de ne se plus polluer au service de l'Église romaine commencèrent sur la fin du mois de décembre (1559) de s'assembler en une maison des faux bourgs du moustier, pour y faire les prières, y adjoustant le chant des psaumes et la lecture de quelques passages de la parole de Dieu, continuant de le faire tous les dimanches... Le nombre creut avec le temps jusques à dix-neuf personnes seulement, lesquels eurent bien ce courage d'envoyer à Toulouze pour dresser le ministère au milieu d'eux. Cela fut fait le 22 de juin 1560, leur estant envoyé Jean *Le Masson*, dit *Du Chemin*, et *de Vignols* duquel Dieu s'estoit servi dès deux ans auparavant pour commencer l'église de Toulouze. Tel fut le commencement de ceste église de Montauban que Dieu a tant acreue et bénite depuis ». — SAMUEL de Colom, conseiller du roi et receveur des tailles à Figeac [Haag, IV 10], était petit-fils de Bernard. Il épousa en premières noces, 7 janvier 1618, Olympe fille de Jacques *de Thomas*, avocat de Montauban, et de Jeanne *Dulong;* et en deuxièmes noces, 26 mai 1630, Marthe, fille d'Antoine d'*Aliès* et de Marie *Mallet*. Il mourut à Montauban, 19 avril 1643. Une de ses filles du deuxième lit, MARTHE de Colom, épousa, mars 1663, Jean *Natalis*, avocat du roi. — Quatre demoiselles de Colomb, de Montauban, sœurs, Marthe trente-neuf ans, Jeanne trente-deux, Marie vingt-cinq et Marianne vingt-deux, figurent à Londres sur la liste des nobles assistés, et y sont encore en 1710, recevant 30 à 36 liv. st. par an. — A la famille Colom du Languedoc appartenaient vraisemblablement Anthoine Colom, venu de Montpellier chercher un refuge à Genève où il fut admis à l'habitation le 9 mars 1554, et Colom de La Barthe, signalé par *Erman* et *Reclam*, comme originaire de Saint-Amand et réfugié en Prusse à la Révocation.

2. COLOM, famille de la Bourgogne. C'était une lignée de gentilshommes verriers, dont quelques membres avaient rempli des fonctions dans le parlement de Dijon. L'un d'eux, l'avocat François de Colom, devint, étant passé en Prusse, juge de la colonie française de Kœnigsberg. Peut-être est-il le même que l'étudiant des mêmes nom et prénoms inscrit à Genève en ces termes: « Franciscus Coulomus cabillonensis ad Ara-

rim », en 1653. — Jean-Henri de Colom acheta, 1721, une manufacture de glaces fondée à Neustadt par M. *de Moor*, son oncle, réfugié venu de France d'abord en Danemark, puis au Brandebourg. Ses deux filles ont épousé des barons de Hollwedel (*Erman*). La mère du savant Guillaume de Humboldt était la petite-fille de ce Jean-Henri.

3. COLOM, du Nivernais. Au milieu du XVIIe siècle vivait Jacques Colom, pharmacien à Vézelay où son frère était médecin. Sa fille Élisabeth épousa, 1691, Daniel *de La Roche*, qui habita, de 1692 à 1701, le château de Buère, en Morvan, et se retira à Genève en 1729. JEAN, fils du médecin épousa Catherine-Françoise *Barré*, de Vézelay comme lui, et se réfugia avec elle à Rotterdam; leur fille, MARIE-ÉLISABETH, née à Vézelay, épousa à Rotterdam, juin 1730, Pierre de La Roche, son cousin. Marie de Colom, également née à Vézelay, mourut en 1731, âgée de 83 ans et veuve de Jacques *de Vinic de Villette*.

4. COLOMB (ZACHARIE), second fils de Pierre Colomb, secrétaire du cabinet de Jeanne d'Albret [Haag, IV 9], naquit à Pau, en 1569, et fut élevé dans la religion protestante, ainsi que son frère aîné Louis, qui devint le syndic général des États du Béarn. Après avoir terminé ses études de droit, Zacharie fréquenta le barreau et remplit, pendant quelques années, les fonctions d'avocat au conseil souverain de Pau. L'abjuration de Henri IV lui « ayant ouvert les yeux, dit-il, sur les erreurs de la religion réformée », il partit pour Toulouse, et de là pour Rome où il abjura, en 1600, entre les mains du cardinal d'Ossat qui se déclara dès lors son protecteur et le fit recevoir, à l'âge de 34 ans, dans la congrégation des barnabites, malgré les représentations adressées au pape par Henri IV à la prière de Louis Colomb. Selon l'usage, il changea son nom et prit, au lieu de Zacharie, celui de Fortuné. De retour en France, il fut envoyé comme missionnaire dans le Béarn, et se fit remarquer parmi les plus fougueux. Il obtint surtout de grands succès à Lucq, dont la plupart des habitants suivirent l'exemple que leur donna, en se convertissant, le premier consul *Doustoure*. — A la même famille appartenait Théophile Colom ou Colomb, que Catherine *de Bourbon* recommanda, en 1597, à l'assemblée politique de Châtellerault pour la place de conseiller à la chambre mi-partie de Guyenne, et qui est peut-être l'auteur de la *Complainte du pays de Béarn sur les menaces faites de l'unir à la France* (Lescar, 1617, in-8°).

5. COULOMB, en Touraine. Ceux-ci ne nous sont connus que par l'enlèvement de deux jeunes filles de ce nom, en vertu d'une lettre de cachet demandée en 1750, par l'archevêque de Tours. Leur père réussit à les retirer du couvent de la Visitation de Tours, où elles avaient été enfermées, et les cacha si bien qu'on ne put les retrouver. Comme c'était un homme notable, chef d'une grande maison de commerce et que l'on craignait de jeter l'alarme dans une province où « les nouveaux catholiques se contenaient », le secrétaire d'État ne voulut pas le faire arrêter; il le menaça seulement d'une amende de 6,000 livres s'il ne représentait pas ses filles, Sa Majesté devant être obéie. Coulomb finit en effet par obéir, et les deux jeunes filles furent envoyées aux Ursulines de la Rochelle (Arch. n. E 3511).

6. COLOM DU CLOS, religionnaire français, réfugié ou fils de réfugié en Prusse, se distingua comme professeur à l'université de Gœttingue. Son frère, Isaac, né à Müncheberg, 20 janvier 1708, fut appelé, en 1730, à diriger l'éducation du prince héréditaire d'Ost-Frise qui, dans la suite, fit de lui son secrétaire privé et son bibliothécaire. Ce jeune prince étant mort, Colom devint professeur de langue française, d'abord à Ilefeld, en 1744, puis à l'université de Göttingue, en 1747. Quelques années après, il fut nommé professeur de philosophie. Il mourut le 26 janv. 1795. On a de lui :

I. *Réflexions sur les petits enfants;* Auric, 1741, in-8° ; Nordh., 1745, in-8°.

II. *Deux fois cinquante-deux histoires choisies de la Bible par J. Hubner*, trad. de l'allem. 1743, in-8°; Leid., 1747, in-8°.

III. *J.-F. Ravinga Ostfreisische Chronika von* 1106 *bis* 1661, *aus dem Platt-Teutschen übersezt, und von* 1661 *bis* 1744 *ergænzt.* Auric, 1745, in-8°.

IV. *Principes de la langue françoise*, Nordh., 1747, in-8°, et souvent depuis.

V. *Teutsch-und Franzœs. Titularbuch*, 4e édit., Nordh., 1747, in-8°; 10e édit., 1780, in-8°.

VI. *Specimen inauguralis suprà questionem: « Num plus utilitatis hominibus universalis monarchia, aut divisio terræ in diversa imperia et regna afferre queat? »* Gœtt., 1748, in-4°.

VII. *Réflexions et remarques sur la manière d'écrire des lettres, sur les règles du style*, etc., Gœtt., 1749, in-8°; réimp. plusieurs fois, et en dernier lieu sous le titre : *Réflexions sur le style et en particulier sur celui des lettres*, Gœtt., 1778, in-8°.

VIII. *Représentation impartiale de ce qui est juste à l'égard de l'élection d'un roi des Romains*, trad. de l'allem.; La Haye, 1751, in-8°.

IX. *Nachricht von der evangel. Kirche zu Gœttingen nebst der Rede, welche bey Legung des Grundsteins gehalten worden*; Gœtt., 1752, in-8°.

X. *Le génie, la politesse, l'esprit et la délicatesse de la langue françoise*, Gœtt., Élie Luzac, 1756, in-8°.

XI. *Modèles de lettres sur toutes sortes de sujets*, Gœtt., 1759; 2e part., ibid., 1761, in-8°; dern. édit., 1782, 3 vol. in-8°.

XII. *Uebungen zur Anwend. der Grundsætze der Wortfügung und der Schreibart der franzœs. Sprache*, Gœtt., 1761, in-8°; réimp. plusieurs fois.

Colom a donné, en outre, des éditions de la dissert. *De Chaucis* par Schild (Auric, 1742, in-8°); des *Aventures de J. Pignata* (Frankf., 1766, in-8°; 3° édit., Nuremb., 1795); de l'*Essai d'un traité du style des cours* par Sneedorff (Han., 1775, in-8°), et des *Fables* de *Chapuzet* (Nuremb., 1784, in-8°; dern. édit. 1800). Il a publié, dans le Schereiben an Cuno de Wedekind, *Fernere Nachricht von dem Zustande der Teutschen Gesellschaft in Gœttingen*. Il a mis des préfaces à l'Anthologie et à l'Esquisse d'une histoire universelle pour les enfants par Emmert. Depuis 1778, il était chargé de la trad. franç. de l'Almanach de Gœttingue. Enfin on attribue à ce laborieux écrivain la *Lettre à Mlle D. S. sur l'abus des grammaires dans l'étude du françois et sur la meilleure méthode d'apprendre cette langue* (Gœtt. 1797, in-8°).

COLOMBE (Michel), de Caen, étudiant à l'université de Leyde, juin 1708; consacré dans le synode de Bois-le-Duc, 1713; pasteur de l'église de la Nouv.-Patente à Londres, 1718-1725. — Un autre Colombe, pasteur du Désert et Dauphinois, probablement de Mens où il exerçait son ministère, fut condamné à mort, contumace, par un arrêt du parlement de Grenoble en date du 31 mai 1766. Colombe était, à ce qu'il paraît, son nom de guerre, et de son vrai nom il se nommait *Bérenger*. Il ne serait autre (voy. *Bull.* XIII, 338) que le père du comte Bérenger, homme d'État de la république et de l'empire, celui-même que nous avons désigné ci-dessus (t. II., col. 294) dans l'art. *Bérenger*, n° 7, ligne 3. — Aymé Colombe, « gantier, natif de Paris, » reçu habitant de Genève, janvier 1557. — Honoré *de Colomba*, ministre à Montélimar, 1576. — .... *de Colombes*, ancien de l'église d'Issigeac, en Périgord, 1592 (Tt 238).

COLOMBEL, appelé dans les Mémoires de l'estat de France, sous Charles IX et par Chorier *Colombin* [Haag, IV 11], capitaine huguenot, natif de Grenoble. Le 12 avril 1569, informé que le fort château d'Exilles, près de Briançon, était mal gardé, il se mit à la tête des protestants du bourg d'Oisans et s'en empara par une brusque attaque. On soupçonna le duc de Savoie de ne pas être resté étranger à cette entreprise, parce que, quelques jours auparavant, il avait rendu la liberté à Colombel qui était prisonnier en Savoie. Une fois maître de la place, au lieu de s'occuper activement à la mettre en bon état de défense, Colombel s'amusa à parcourir les environs pour abattre les images et dépouiller les églises. Au bout de quinze jours, les communes voisines, fatiguées de ses exactions, le bloquèrent dans son château et, soutenues par un corps de troupes, commencèrent le siège dans les règles. L'imprudent Colombel s'aperçut trop tard de la faute qu'il avait commise. Il envoya *La Villette-Farmeyer* demander du secours aux habitants de la vallée de Pragelas; mais la disette ne lui permit pas même d'attendre son retour; et, cédant aux représentations du capitaine *Frémige* qui, bien que protestant, ser-

vait dans l'armée du duc de Nevers, il consentit à remettre le château aux catholiques, à condition d'avoir la vie sauve et de pouvoir se retirer où il voudrait. Il sortit donc sans armes avec la garnison; mais, à peine hors des murs, il fut arrêté et la plupart de ses soldats massacrés. Conduit à Grenoble, il fut cependant remis en liberté par l'intervention de Gordes, et se retira à Genève.

Colombières, voy. Briqueville.

COLOMBIER (Pierre), pasteur en Anjou, 1572. — (.....) *id.* à Orange, 1581. — « Maistre Honoré *de Collombié*, ministre de France », réfugié à Lausanne, 16 sept. 1572. « Messieurs lui ont permis habiter en leur ville, occasion des cruaultés de France à présent régnans. » Le 23 août 1576 : « Mons. Collombié, min. de la p. de Dieu, s'estant présenté exposant comment serait appelé par les églises du Daulphiné au ministère à Montélimar, et prétendant bientôt s'y retirer, a remercié Messieurs des humanités et begnins traictements receu d'eulx, prent humblement congé recommandant ses nepveux » (régist. *Manuaux de Lausanne*). — (Pierre), de Marsillargues, étudiant à Genève, 1663. — (François), sieur de La Conche, avocat au parlement de Grenoble, 42 ans, précédemment député à la Cour par la province de Dauphiné, « a esté contraint de quitter le royaume. Il a sa femme et ses trois enfans dont l'aîné n'a pas encore six ans; sa famille est dispersée » (1683). — (François) de Monoclar en Dauphiné, allant à Berlin avec sa famille, reçoit à Lausanne une attestation de foi et 3 écus, nov. 1732. — Seigneurs de Colombiers, en Vivarais, voy. Aleyrac.

COLOMBINE (Émilie de), réfugiée à La Haye, pensionnée par les états généraux, 1709. — *De La Colombine*, ministre à Clèles en Dauphiné, fugitif avec trois fils et une fille, 1699 (Tt 314). — Voy. ci-dessus t. III col. 907 note.

COLOMIÈS, pasteurs béarnais. = *Armes:* de gueules au château sommé de trois tours d'argent.

Archambaud Colomiès, de Samaran en Béarn, étudiait la théologie à Genève (Archambaldus Colomerius bearnensis samarianus) en 1559; ministre à Oloron en 1575 (arch. de Pau, gg I); à Lescar, 1578-79. Florimond de Ræmond parle d'un ministre de Guyenne nommé Colomiès, qui se couvrait d'un nom de guerre : *Barrelles*. Cela rend douteux si le Colomiès qui vient d'être mentionné n'est pas le même que *Cormère* (voy. ce dernier nom ci-après). — (Jérôme), né d'une famille béarnaise, devint pasteur de La Rochelle [Haag, IV 11]. Il reçut l'imposition des mains du pasteur Jacques *Merlin*, 1559. « Il étoit très savant, dit Arcère, et grand prédicateur. » En 1614, il fut député au synode national de Tonneins, et en 1616, à l'assemblée des six provinces de l'Ouest. En 1617, il devint principal du collège de La Rochelle. On ne connaît aucune particularité notable de sa vie. Il laissa, de sa femme, Louise *Chastelier*, plusieurs filles et un fils, nommé Jean, qui, bien que médecin habile, n'a échappé à l'oubli que parce qu'il a donné le jour à Paul Colomiès, écrivain célèbre par ses connaissances en histoire littéraire.

Né à La Rochelle, le 2 déc. 1638, Paul Colomiès fut envoyé, à l'âge de seize ans, à Saumur, pour y suivre les cours de l'académie. Dans un voyage qu'il fit à Paris, en 1664, il se lia d'une étroite amitié avec Vossius qui l'emmena en Hollande où il séjourna un an. De retour dans sa patrie, il y resta, uniquement occupé de travaux littéraires, jusqu'en 1681 qu'il passa en Angleterre pour rejoindre Vossius, devenu chanoine de Windsor. Lorsque le pasteur *Allix* établit à Londres une église française, il en fut nommé lecteur. Plus tard, il s'attacha à l'archevêque de Cantorbéry Sancroft, qui le choisit pour son bibliothécaire. Sancroft ayant refusé de prêter serment à Guillaume d'Orange, et ayant été dépouillé de son temporel, Colomiès perdit sa place, fév. 1691. Il en conçut tant de chagrin qu'il tomba malade et mourut à Londres, le 13 janv. 1692, au moment où il se disposait à passer en Allemagne pour remplir auprès du duc de Holstein-Gottorp les mêmes fonctions qu'auprès du prélat anglais. Son testament révéla le secret d'un mariage de conscience qu'il avait contracté avec sa gouvernante.

Colomiès avait lu immensément et avec tant de fruit, que Baillet le tient « pour un des plus intelligents de son temps dans la connaissance des livres ». Il possédait donc une vaste érudition ; mais ce n'était pas un homme de génie. « Ce seroit flatter M. Colomiès, a écrit Bayle, que de dire que par la pénétration de son génie il faisoit des découvertes. Assurément ce n'étoit pas son talent : mais il savoit profiter de ses lectures et mettre à part plusieurs choses singulières. » A beaucoup de savoir il réunissait d'ailleurs, lit-on dans Arcère, des mœurs douces et liantes, un commerce aisé, un grand fond de sagesse et de modération. On loue surtout dans ses ouvrages sa bonne foi et une impartialité qui rendait justice à chacun, sans se préoccuper de la religion qu'il professait. Aussi passait-il en Angleterre pour un socinien, sinon pour un incrédule. — Nous ne savons quel sort eut sa famille après lui ; nous trouvons seulement une veuve Colomiès, contribuant encore aux frais du culte réformé de La Rochelle en 1679 (Tt 316).

Les écrits de Paul Colomiès sont nombreux, mais de peu d'étendue pour la plupart.

I. *Gallia orientalis;* La Haye, Adrien Ulacq, 1665, in-4°. — Courtes notices biographiques et bibliographiques sur les Français versés dans les langues orientales. On s'aperçoit sans peine, comme le fait observer le *Journal des savants*, que l'auteur s'est plutôt proposé de recueillir les témoignages favorables aux écrivains qu'il loue que de rapporter les particularités de leurs vies. La Gaule orientale offre toutefois de précieux matériaux.

II. *Épigrammes et madrigaux;* La Rochelle, 1668, in-12. — Rien de saillant, pensées communes et mal rendues.

III. *Opuscula;* Paris., 1668, in-12 ; Ultraj., 1669, in-12 ; 1700, in-12. — Contenant : 1° Κειμήλια *literaria*, 2° *Recueil de particularitez fait en* 1665, 3° *Clavis epistolarum J. J. Scaligeri*, 4° *Clavis epistolarum J. Casauboni*, 5° *Clavis epistol. C. Salmasii*, 6° *Clef des épistres françoises de J. J. de La Scala* (Scaliger), 7° *Ad Quintiliani Institut. orat. notæ*.

IV. *Remarques sur les seconds Scaligerana*, Gron., 1669, in-12; réimp. dans le Scaligerana de 1695 et dans celui de 1740.

V. *Vie de S. Jacques Sirmond*, La Roch., 1671, in-12; réimp., sauf un *Avertissement sur les Mémoires de la reine Marguerite*, joint à l'édit. originale, dans la *Biblioth. choisie*, édit. de Paris.

VI. *Exhortation de Tertullien aux martyrs*, trad. en franç., La Roch., 1673, in-12; réimp. à la suite de la *Bibl. choisie*, édit. de Paris.

VII. *Rome protestante ou Témoignages de plusieurs Catholiques romains en faveur de la créance et de la pratique des Protestants*; Lond. (Rouen) 1675, in-12; 1678, in-12, selon Barbier.

VIII. *Mélanges historiques*, Orange, Rousseau, 1675, in-12; réimp. avec le *Recueil de particularitez*, sous le titre de *Colomesiana*, dans le Mélange curieux des meilleures pièces attribuées à Saint-Evremont (1706, in-12), par *Des Maizeaux*, qui revit l'un et l'autre opuscule sur les mss. de l'auteur. Fabricius réimp. aussi les *Mélanges*, sous le titre de *Colomesiana*, dans son édit. des Œuvres de Colomiès, et c'est sous ce même titre, d'après l'édit. de Des Maizeaux, qu'ils ont été publiés de nouveau avec les Scaligerana, Thuana, Peroniana et Pithœana, Amst., 1740, 2 vol. in-12. — « Il y a dans ces Mélanges, dit le *Journal des savants*, plusieurs choses très curieuses touchant les lettres, surtout pour quelques auteurs et quelques ouvrages qui n'ont pas esté bien connus, et que cet auteur développe avec beaucoup d'érudition. »

IX. *Observationes sacræ in varia S. Scripturæ loca*, avec des *Remarques sur quelques passages de la version françoise du N. T. de Genève* et une *Lettre de Claude sur la version françoise des Bibles de Genève*, Amst., 1679, in-12; Lond., 1688 et 1695, in-8°.

X. *Bibliothèque choisie*, La Roch., 1682, in-8°. La dernière et la meilleure édit. est celle de Paris, 1731, in-12, avec les notes de Bourdelot, La Monnoye, etc.

XI. *Theologorum presbyterianorum icon*, s. l., 1682, in-12. — Recueil de passages tirés de *Casaubon, Morus, Languet*, Grotius, et de quelques autres écrivains protestants étrangers, pour prouver que l'Église presbytérienne a eu tort de sup-

primer les ordres ecclésiastiques et de changer la discipline de l'Église des premiers siècles; qu'elle s'éloigne des anciens dans la matière des sacrements; que ses réformateurs se sont montrés trop amis des nouveautés et présomptueux au point de s'imaginer qu'eux seuls entendaient le sens des Écritures: que ses théologiens ont été trop souvent peu modérés dans leur polémique et intolérants à l'excès envers les dissidents, etc. — Parmi ces reproches, il y en avait de justes; mais le moment était-il bien choisi pour les adresser à l'Église calviniste, alors courbée sous le poids des persécutions? *Jurieu* répondit à Colomiès, et il le fit avec une violence très propre à justifier l'attaque.

XII. *Parallèle de la pratique de l'Église ancienne et de celle des Protestans de France dans l'exercice de la religion*, s. l., 1682, in-12. — Colomiès montre clairement dans cet opuscule sa préférence pour l'Église épiscopale, dans laquelle il était entré. Il établit 24 points de différence entre l'Église des premiers siècles et l'Église presbytérienne, la plupart de bien peu d'importance.

XIII. *Lettre de M. Justel touchant l'Histoire critique du V. T. du P. Simon*, imp. à la suite de l'Appendix observation. ad Pomponium Melam de Vossius, Lond., 1686, in-4°.

XIV. *Ad G. Cave chartophylacem ecclesiasticum paralipomena. Accedit de scriptis Photii dissertatio, et passio S. Victoris massiliensis*, Lond., 1686, in-8°; Lipsiæ, 1687, in-12; Lond., 1689, in-12. Cette dernière édit. contient une réimp. du N° IX.

XV. *Clarorum virorum epistolæ singulares*, Lond., 1687, in-8°. — Collection de 55 lettres ou fragments de lettres, réimp. avec les deux Lettres de St-Clément, Lond., 1694, in-8°.

XVI. *Catalogus mss. codicum I. Vossii.* — Ce catalogue, ins. dans le Cat. mss. Angliæ et Hiberniæ, cite trois ouvrages, sinon composés, au moins annotés par Colomiès: N° 2714. 42: *Lyrici græci Fulvii Ursini, cum notis et accessionibus A. Schotti et P. Colomesii;*—N° 2742.70: *Biblia græca edit. basiliensis, à P. Colomesio partim cum codice Alexandrino et aliis collata, partim notis illustrata;* — N° 2876.134: *Bibliotheca Cordesiana, sive Catal. librorum J. Cordesii, à G. Naudæo confectus et P. Colomesii manu notatus.*

XVII. *Animadversiones in Gyraldum de poetis*, imp. dans les œuvres de Giraldi (Leyde, 1696, in-fol.).

XVIII. *Opera theologici, critici et historici argumenti junctim edita;* Hamb., 1709, in-4°. — Édit. donnée par Fabricius, très incomplète et très incorrecte. Elle ne comprend que douze des ouvrages de Colomiès, savoir les N°s I, III, VII à XVI.

XIX. *Italia et Hispania orientalis*, Hamb., 1730, in-4°.

Colomiès a édité, en outre: *Lettres de la reine de Suède* (Christine) *et de quelques autres personnes,* sans nom de lieu ni date, in-12; — *Epistolæ G. I. Vossii et clarorum virorum ad eum*, Lond., 1690, in-fol.; — *S. Clementis epistolæ duæ ad Corinthios, interpret. Patricio Junio, Gott. Vandelino et J. B. Cotelerio*, Lond., 1687, in-12; Aug. Vindel., 1691, in-fol., en y ajoutant des notes et une Vie de Vossius.

Il avait promis: 1° *Belgium orientale*, 2° *Découverte d'auteurs cachés*, 3° *Criticus gentilis sive de dubiis scriptoribus ethnicis commentatio*, 4° *Raretés d'étude*, 5° *De plagiariis*, 6° *Historia librorum*, 7° *Historia doctorum*, 8° *Clef de quelques endroits de Balzac*, 9° *Vie de Casaubon*, 10° *Cupidon sur le trône ou Histoire des amours de nos rois depuis Dagobert.*

COLONGIN (Jean), prisonnier à la tour de Crest, 1703.

COLORGUES (Philippe) de Fontcouverte, près Uzès, allant en Allemagne, obtient à Lausanne une attestation de foi, 1699.

COLRAD (ou *rat*), pasteur à Castelmoron, 1576-92.— Autre du même nom, pasteur de St-Rome de Tarn en 1606, appelé la même année à l'église de Briatexte, en remplacement du pasteur *Faure* décédé.

COLS (Isaac) dit *Fouchier*, ministre de Champaruche, et sa femme Louise *Arenas*, fugitifs du Vivarais, 1685 (Tt 244). —(Louis), du Vivarais, tailleur, réfugié à Lausanne, 1740.

COLSON (Anne), veuve, 61 ans, réfugiée de Beauce, assistée à Londres, 1706-10.

COMARQUE, nom d'une des familles les plus anciennes et les plus distinguées du Périgord, dont deux branches au moins ont professé la religion réformée [Haag, IV 14].

I. BRANCHE DE BEAUMANOIR. *Pierre* de Comarque, seigneur de Beaumanoir en Agénois, est, selon toute apparence, le premier de cette branche qui embrassa les doctrines nouvelles; mais il serait difficile de fixer avec précision l'époque où il se convertit. Était-il déjà entré dans le parti protestant, lorsqu'il s'empara, avec son frère, de la ville de Caumont dont « les ennemis », lit-on dans la notice généalogique de M. de Courcelles, avaient tenté de se rendre maîtres; ou bien n'abandonna-t-il l'Église romaine que l'année suivante, lorsque Henri de Navarre lui confia la défense du fort de Baradat? Il mourut peu de temps après, laissant de Marguerite *de Raphaël* un fils, nommé GÉDÉON, et deux filles: MARIE, qui épousa, en 1605, Guillaume *de Beauregard*, et SUZANNE, morte sans alliance.

Gédéon de Comarque, seigneur de Beaumanoir, qui n'avait qu'une dizaine d'années lorsqu'il perdit son père, fut élevé par son oncle Geoffroy et par Jean *de Caylus*. Il mourut avant 1620. D'un premier mariage avec Marie *de Trevey*, fille de Jean *de Trevey*, sieur de Buffrède, il ne lui était né qu'une fille, nommée MARGUERITE, qui épousa Charles *de Janin*, fils de Jean *de Janin* et de Jeanne *de Cladech*. Sa seconde femme, Françoise *de Bigos de Saint-Quentin*, lui avait donné un fils et une fille. Le sort de cette dernière, appelée ESTHER, est inconnu. Son frère RENAUD, seigneur de Beaumanoir, se maria, en 1645, avec Anne-Marguerite *de Gervain*, fille de Jean *de Gervain*, sieur de Postan, laquelle professait également la religion réformée, puisque dans un premier testament, daté de 1674, elle demandait à être enterrée selon les rites de l'Église protestante. Son désir ne put être rempli, car elle vécut jusqu'au delà de 1694. Outre quatre filles, MARIE, JEANNE, JUDITH et ANNE-MARGUERITE, qui se convertirent et obtinrent des pensions, en récompense de leur apostasie (*Archiv.* M 668), Renaud de Comarque eut sept fils: BERTRAND, sieur de Beaumanoir, qui se convertit à la Révocation, ainsi que GEOFFROI; JEAN, mort jeune; RENAUD, réfugié en Angleterre, dont un descendant, le docteur RENÉ de Comarque, fut nommé, en 1738, un des directeurs de l'hôpital des réfugiés; GÉDÉON, qui passa également dans les pays étrangers; FRANÇOIS, cornette de cavalerie, tué en 1660, et GABRIEL.

II. BRANCHE DE CAMPARNAUD. *Geoffroi* de Comarque se convertit sans doute en même temps que son frère Pierre. Le roi de Navarre le nomma, en 1585, capitaine d'une compagnie de 200 arquebusiers; mais, dès l'année suivante, il périt dans un combat. Il avait épousé, en 1574, Marie *de Dieu*, fille d'Arnaud *de Dieu* et veuve de Jean *Maignan*, dont il eut JACQUES de Comarque, capitaine dans le régiment de Salers. Ce dernier, qui mourut en 1620, fut marié deux fois: en 1594 avec Marie *Castaing*, fille d'Antoine *Castaing*, substitut du procureur du roi de Navarre à Casteljaloux, le même que le parlement de Bordeaux avait compris dans son fameux arrêt de 1569; puis, en 1604, avec Isabeau *Dama*, dame en partie de Samazan. Il eut du premier lit JÉRÉMIE, qui suit, et ISABEAU. De son second mariage naquirent JEAN, ADRIENNE, JEANNE, MARIE, femme, en 1632, de Jean de Lautrec, seigneur de Labatut, et LOUISE, épouse de Bernard *de Dieu*.

Jérémie de Comarque épousa, en 1625, Adrienne *de La Chaussade*, fille de Pierre, seigneur de Lavau, et de Susanne *de Benquet de Cambes*, dont il eut huit enfants. Aucun d'eux ne sortit de France à la révocation de l'édit de Nantes [1]. — Plusieurs Dlles de Comarque sont inscrites, à l'époque de la Révocation, comme pensionnées après s'être converties: Jeanne et Marie, religieuses aux Nouv. cath. de Sarlat; Marie-Anne, religieuse à l'abbaye de Fontgaufier.

Une troisième branche de la famille de Comarque, celle de Pechgaudou et de Sigognac, professa aussi très probablement la religion réformée.

1. Le château de Commarque existe encore près de Castelmoron (Lot-et-Gar.); la branche de Castelmoron n'est plus représentée que par Mme de Commarque, née de Beaubens. Elle et sa sœur, Mme Delzolliès, appartiennent aussi à une vieille famille protestante. Une branche, catholique, des Commarque subsiste encore dans le Périgord. (OBERKAMPFF)

David Comarque, ministre anglican, 1773 [IX, 86].

COMARC (JEAN), ministre à Verteuil, Ruffec et Château-Regnault, 1620-37. — Dlle *Comart*, du Havre, 55 ans, assistée à Londres, 1705.

COMBARIUS (JACQUES), savant, d'origine écossaise, professeur, avec *Abrenethée* (voy. ce nom), à l'académie de Nîmes, 1607.

COMBAULT (CLAUDE), médecin à Saumur et Anne *de La Fons*, sa femme, 1612. — (Honoré), pasteur à Mortagne, 1655; était mort en 1671. — Les frères *Combaud*, du Dauphiné, « dont l'un a un fils, allant dans le Palatinat », assistés à Genève, 1684. — Pierre Combaud, membre du comité pour la distribution des secours aux refugiés, Londres, 1706. — (Philippe), diacre de l'église de Pons, 1785.

1. COMBE (CLAUDE), de Combauvin, en Dauphiné, reçu habitant de Genève, octobre 1557. (Anne), de Marmande, près Bordeaux, réfugiée à Lausanne, 1560. — (Huguette), massacrée à Lourmarin, en Provence, 1562 (*Crespin*). — (David), du Dauphiné, galérien, 1685. — (Simon), *id.* 1746. — Un grand nombre de fugitifs du nom de Combe ou Combes, venant, quelques-uns d'Orange, la plupart du Languedoc, du Vivarais, du Dauphiné, spécialement de Mérueys, du Colet de Dèze en Cévennes, de Négrepelisse, de Vabel, de La Bastie, de Crussol, de Graissesac, de Besse près Grenoble, Chabeuil près Valence, Romans, assistés à Genève et à Lausanne de 1684 à 1709. Entre autres : René, « souhaitant aller à Berne vers son ministre, M. *Bermond*, » 1684; Jean, du Vivarais, allant en Allemagne; Daniel, allant en Irlande, 1692; David, allant en Piémont, 1693; Catherine, « d'Alès en Languedoc, tient école, donne des leçons de musique, dévide de la soie » à Lausanne, 7 août 1696; Madeleine, de Niort, 61 ans, assistée à Londres, 1706; Pierre, « originaire de Combevin en Dauphiné, 35 ans, sortant nouvellement des prisons de Grenoble où il a été détenu 9 mois, puis jugé et condamné au bannissement de 10 ans », assisté à Lausanne, 1743.

2. COMBE (DE), ministre à Saint-Paul-trois-Châteaux, 1560. — Pierre *Combes*, de Carpentras, étudiant à Genève (P. Combesus carpentoractensis) en 1564; envoyé par la Vén. Comp. de Genève comme pasteur à Cognac, 1566. — JEAN, dit Combes l'aîné, de Nîmes, né dans cette ville, consacré en 1662; pasteur à Bouillargues, 1662-63; à Lussan, 1663-64; à Vestric, 1664-65; à Saint-Jean-du-Gard, 1665-85. — Jacques, dit Combes cadet, consacré en 1667, pasteur à Anduze, 1667-68; à Saint-Léger, 1668-69; à Sainte-Croix-de-Valfrancesque, 1669-75; à Saint-Martin-de-Corconac, 1675-77; à Valleraugue, 1677-85. — Jean, pasteur à Anduze, puis à Saint-Jean-de-Gardonenque en 1672; il avait épousé Marie *Flavard* et quitta la France avec elle et ses enfants; à la révocation, ses biens furent pris par Charles *de Pelet*, son beau-frère, qui lui en faisait passer les revenus à l'étranger. — Louis, de Nîmes [Haag, IV 15], étudiant à Genève (Lud. Combeus nemausensis), 1671; consacré en 1678; pasteur à Aubais, 1678-79; à Luissac, 1682-85. Il fut enveloppé dans les poursuites auxquelles donna lieu la courageuse réouverture, par quelques pasteurs et leurs fidèles, des temples interdits, à la révocation de l'édit de Nantes, et il n'échappa à une condamnation sévère qu'en s'enfuyant du royaume. On le trouve inscrit à Londres en 1702, sur la liste des ministres assistés. Il a publié des *Remarques sur le catéchisme de M. F.-F. Osterwald, pasteur de Neufchâtel, où l'on traite par occasion de quelques matières très importantes pour le salut, et on y réfute les errans papistes, sociniens, pélagiens, arminiens et pajonistes, par Louis Combes, autrefois ministre de Quissac en Cévennes; chagriné en Hollande, il s'est réfugié au commité de Londres. Incidit in Scyllam, cupiens vitare Carybdim. Deo vindicta;* Londres, 1717, in-8°, 398 pages; des exempl. portent 1718.

3. COMBES, né vers 1690, à Saint-Germain-de-Calberte; reçu proposant en 1719 et exerçant dans les Hautes-Cévennes de 1719 à 1729; ministre en 1731 dans le Vivarais et les Cévennes; son fils, né vers 1720, ministre dans les Cévennes, 1742-1762; tous deux sont inscrits, avec signalement détaillé de leurs personnes, dans une pièce de police qu'on

a imprimée dans le *Bull.* XIX, 366.

4. COMBES. Jean de Combes, syndic de Lavaur, 1562 (*Bull.* III, 228). — (JEAN DE), consul de Nîmes en 1566; autre Jean, 1588 [VII 461, IX 177]. — De Combes ou *Des Combes*, famille rocheloise, qu'on trouve sur les registres de l'Église réformée, de 1587 à la Révocation. — Bernard Combes, marié à Judith *Cornil*, à Vabres, par le ministre Jean *de Rascas*, 1595. — (J. de) galérien, mort en 1705. — Mlles Combes, mises de force aux écoles chrét. de Cahors, 1743 (E 3506).

5. COMBES-DOUNOUS (JEAN-JACQUES), savant helléniste, né le 22 juillet 1758, à Montauban, et mort d'apoplexie dans la même ville, le 14 février 1820. [Haag, IV 15].

Combes-Dounous suivait la profession d'avocat dans sa ville natale, lorsque la Révolution, qu'il avait appelée de ses vœux, et notamment dans un *Mémoire* adressé aux états généraux, l'enleva à la défense de ses clients. Il fut nommé juge au tribunal de Montauban, puis président de l'administration du département du Lot. L'intégrité de sa conduite lui mérita d'être jeté en prison sous le régime de la Terreur. Il passa quatorze mois dans l'attente de son supplice; le 9 thermidor seulement le rendit à la liberté. Après une si cruelle épreuve, il eut l'idée de renoncer à la carrière politique pour suivre celle de l'enseignement. L'École normale venait d'être créée (30 oct. 1794); il s'y présenta et fut reçu au nombre des élèves. Mais cette école, inaugurée sous les plus heureux auspices, n'eut qu'une existence éphémère. Il dut donc abandonner son projet. En 1795, il accepta la charge de commissaire du Directoire auprès des tribunaux du départ. du Lot. Ce choix l'ayant désigné aux suffrages de ses concitoyens, il fut député au Conseil des Cinq-Cents. Après le 18 brumaire, Combes-Dounous, maintenu par le Sénat au nombre des membres du Corps législatif, y figura jusqu'en 1804. Soit qu'il ait préféré la retraite pour se livrer entièrement à ses études de prédilection, soit plutôt qu'il ait été rangé dans la classe des idéologues, Bonaparte ne lui accorda pas ses faveurs. Cependant on a remarqué qu'il s'accommodait assez bien du régime impérial. Aussi fut-il de nouveau nommé, en 1810, à la place de juge qu'il avait remplie, au début de sa carrière, auprès du tribunal de Montauban. Pendant les Cent Jours, il reparut un moment sur la scène politique; son département l'envoya à la Chambre des représentants, où « il vota silencieusement, dit un de ses biographes, avec les amis de la liberté. » Mais le gouvernement de la Restauration le paya bien mal de ses services; lors de la réorganisation des tribunaux, en 1816, on lui donna, ou plutôt, comme il occupait une magistrature inamovible, on lui fit donner sa démission. Il ne fut rétabli dans sa charge qu'en 1819. La mort l'enleva bientôt après.

Combes-Dounous n'a guère publié que des traductions, la plupart du grec. Nous en donnerons le catalogue.

I. *Introduction à la philosophie de Platon, trad. du grec d'Alcinoüs;* Paris, 1800, in-12.

II. *Les dissertations de Maxime de Tyr;* Paris, 1802, in-8; ouvr. dédié au premier consul. — « Le nouveau trad., dit M. Weiss (Biogr. univ.), a enrichi son travail d'une bonne préface qui contient des recherches sur la personne de Maxime de Tyr, sur les éditions et les traductions de son ouvrage, sur les principaux manuscrits qu'on en conserve à la Bibl. du roi, et un jugement impartial sur le mérite de cet écrivain. Cette nouvelle trad. est mieux écrite et plus exacte que les précédentes. »

III. *Essai sur la divine autorité du Nouveau Testament, trad. de l'anglais de D. Bogue;* Paris, 1803, in-12.

IV. *Hist. des guerres civiles de la République romaine, trad. du grec d'Appien;* Paris, 1808, 3 vol. in-8. — La préface est en partie prise de l'excellente édit. d'Appien par *Schweighæuser.* Chaque chapitre est accompagné de notes philologiques et historiques. Bonne table des matières.

V. *Essai historique sur Platon et Coup d'œil rapide sur l'hist. du platonisme jusqu'à nos jours;* Paris, 1809, 2 vol. in-12. — Cet écrit souleva une violente tempête contre l'auteur. On lui reprocha d'avoir avoué que tous les préceptes moraux du christianisme se trouvent dans

les écrits de Platon et d'avoir traité de ridicule ce précepte, si sublime quand on sait l'entendre : « Faites du bien à vos ennemis! »

VI. *Notice historique sur le 18 brumaire par un témoin oculaire qui peut dire : Quod vidi testor;* Paris, 1814, in-8.

VII. *De l'évidence et de l'autorité de la divine révélation, ou Vue du témoignage de la loi et des prophètes en faveur du Messie, ainsi que des témoignages subséquents; trad. de l'anglais de Robert Haldane par le trad. de l'Essai sur la divine autorité*, etc.; Montauban, 1817-8, 2 vol. in-12.

Les ouvrages que Combes-Dounous a laissés mss. ne sont ni moins nombreux ni moins importants que ceux qu'il a publiés. Ce sont : 1° *Quatre oraisons de Dion Chrysostome sur la royauté;* 2° les *Œuvres complètes d'Appien;* 3° les *Œuvres de Polybe;* 4° *Manuel d'Épictète par Arrien;* 5° les *Œuvres complètes de Platon*, en collaboration avec Achaintre; la publication en avait été annoncée en 8 vol. in-8, mais rien n'en a paru; 6° *De la différence entre la philosophie d'Aristote et celle de Platon, par Gémisthe-Pléthon*, trad. en latin et en français; *Oraison de Thémistius en présence de l'empereur Jovien;* 8° *Trois dialogues d'Eschine;* 9° *Mysus ou la prise de Mégare*, tragédie anonyme. Ces ouvrages sont probablement restés entre les mains de la famille.

COMBEL (Pierre), premier consul d'Anduze et contrôleur des guerres, 1574. — Combel, famille parisienne alliée aux *Bédé* et aux *du Cerceau.* Pierre Combel, sieur de Massanes, avait épousé Anne *Bellettes.* Trois de leurs enfants sont inscrits aux registres de baptême de Charenton : Gaspard, né le 17 septembre 1648; Pierre-Daniel, né le 24 février 1650 (parrain Gaspard Androuet du Cerceau, capitaine en Hollande; marraine, Marie Androuet du Cerceau, femme d'Élie Bédé, t. II, col. 193); Jean, né le 9 juillet 1651. On trouve ensuite aux registres de décès : Catherine Combel, femme de Benjamin Bédé, sieur de Loncourt, inhumée le 13 fév. 1674 avec l'assistance de Pierre Combet (pour Combel), conseiller secrétaire du roi et de ses finances; puis, Pierre Combel, lui-même, père de la précédente, conseiller et secrétaire du roi, âgé de 72 ans, mort le 5 janv. 1679 et enterré le 6, avec l'assistance de Jean Combel, son fils et de Benjamin Bédé, son gendre. — En 1686, une dame Combel ou *de Combelle*, est enfermée dans un couvent comme protestante et elle abjure; mais, en 1688, elle est signalée comme mauvaise catholique (E, 3372 et 74). — Arrêt du Conseil du Roi, 20 juill. 1663, intervenant sur le procès pendant entre Pierre *de Castilhon*, escuyer, habitant de Béziers, et les religieuses du couvent de Sainte-Claire de Castres, sur ce que l'épouse de P. de Castilhon, Clauda Combelles, étant de la R. P. R. « auroit employé toutes sortes d'artifices pour séduire les enfants du premier lit de son mari, et après avoir perverti la fille aînée, Anne de Castilhon, âgée de 25 ans, l'aurait fait conduire à Mazamet, où le lendemain elle aurait abjuré la religion catholique qu'elle professait auparavant. Sur quoi, les conseillers cathol. de la chambre de l'édit de Castres auraient fait enfermer la fille au couvent de Ste-Claire. L'arrêt ordonne qu'une personne catholique sera désignée, aux mains de qui la jeune fille sera remise pour y demeurer pendant 3 jours, après quoi, deux officiers de la chambre de l'Édit, l'un catholique, l'autre protestant, seront délégués « pour ouïr et apprendre de » lad. dem[lle] de Castilhon la déclaration » de la religion qu'elle voudra professer » à l'advenir, ensuite de quoy elle pour- » ra vivre en toute liberté. » (Archives, Comm. de Montpellier, G. G. 335.) (F. Teissier.) — (Barthélemi), de Béziers, manufacturier de bas, réfugié avec sa femme et 4 enf., à Berlin, 1698, à Halberstadt, 1703. — (Jean), marchand à Béziers, réfugié de même avec sa famille (9 pers.), à Berlin, 1700. — Dam[lle] *de Combelles*, de Ganges, « femme âgée et incommodée », secourue à Lausanne, 1698.

COMBELASSE (Pierre de), étudiait la théologie en 1617. Il fut d'abord pasteur à Vènes, puis à Roquecourbe, ensuite à Vabres, 1623-36, et à Réalmont, 1637-45. Il avait épousé, 1629, Anne, fille de Pierre Combelasse, apothicaire à Brassac. En 1626, il eut le malheur d'accuser *Viguier*, son collègue de Roquecourbe, d'avoir médit du roi Louis XIII au sujet

des affaires de Béarn. Ceci constituait alors un crime de lèse-majesté. Heureusement pour lui, *Viguier* se défendit fort bien. Le différend fut porté au synode de la province tenu à Réalmont qui ne put, ou ne voulut reconnaître le délit; mais condamna le pasteur de Roquecourbe à la censure et à la suspension de sa charge pendant un mois. Quant à *Combelasse*, « vu sa passion et malice » extrême, son imprudence et calomnie, » le peu de charité qui se trouve en lui » et le scandale qu'il a donné tant à cette » ville qu'à toute cette assemblée, le sy» node, réprouvant sa procédure et, vu » l'arrêté ci-devant fait contre les calom» niateurs, l'a trouvé grandement cen» surable et l'a suspendu de l'exercice » du saint ministère pour six mois... »
(PRADEL.)

COMBET (JACQUES), de Grenoble, tanneur, assisté avec sa femme et deux filles, Judith et Jeanne, 1689, à Lausanne; il y meurt à 80 ans, 1714; — (Judith), de Grenoble, assistée à Genève, allant en Piémont, 1693. — (Judith), fille de Jacques, et sa sœur, assistées à Lausanne pour aller en Allemagne, 1699; — (Gaspard), de Grenoble, « qui revient d'Angleterre, » assisté à Lausanne, 1700. — Autres Combet, de Grenoble et de Minglon, en Dauphiné, réfugiés en Suisse. — (Rachel), femme d'Isaac Combet, soldat, réfugiée de Saint-Quentin, avec 5 enfants, et presque aveugle, assistée à Londres, 1706. — (Pierre), des hautes Cévennes, étudiant en théologie, 1763. — (François), homme de loi à Barre, petit bourg de la Lozère, où son bisaïeul, Pierre Combet, avait été notaire, et que la famille habitait depuis le XVI[e] siècle. François eut pour unique enfant Étienne-François, né en 1758, avocat à Nîmes, puis juge de la baronnie de Barre et, à la Révolution, juge au tribunal de Florac. Il parcourut les principales fonctions administratives de son département, jusqu'à celles de conseiller général, fut nommé maire de Saint-Michel-de-Dèze en 1800, président de l'assemblée du canton de Saint-Germain-de-Calberte en 1804, et choisi par cette assemblée, en 1807, pour assister au couronnement de l'empereur. Il demeura ancien du consistoire de St-Germain-de-Calberte depuis la mise en vigueur de la loi de l'an X jusqu'à sa mort, nov. 1841. Il avait épousé, 1790, d[lle] Marguerite-Victoire *Escalier*, qui lui donna, outre trois filles, cinq fils dont deux seulement ont été pasteurs. L'un d'eux a publié (Nîmes, 1844, 3 vol. in-8) une nouvelle édition de l'histoire de France sous Henri III, par Mézeray, accompagnée en tête d'un *Abrégé chronologique de l'histoire de la Réforme depuis François I[er] jusqu'à Henri III*, et, à la fin, d'une *Esquisse des principaux faits de cette histoire depuis la fin de ce règne jusqu'à nos jours.* Voy. *Bull.* XVI, 285.

COMBIER, ancien de l'église de Soyon, 1654 et 1670. — (Moïse), de Chomerac en Vivarais, assisté à Genève, 1685. — — Claude et Hélène *Combié*, de Livron, *id.*, 1709. — Jeanne *Conbier*, d'Alisas en Vivarais, morte à Lausanne, 1712.

COMBILLON (PIERRE), « natifz de Romans en Dauphiné, » reçu habitant de Genève, 9 nov. 1556, y étudia et devint ministre; il mourut à Payerme (Vaud) en 1590. — (Jean), fils du précédent [Haag, IV 17], fut ministre de l'église française d'Oppenheim, et ensuite, 24 mars 1621, de celle de Nerstein; il ne nous est connu que comme traducteur, premièrement d'un traité écrit en allemand, en 1593, par un pasteur de la Silésie prussienne, Martin Mollerus, sous le titre de *Manuale de præparatione ad mortem*, ou, dans la traduction : *Art de bien mourir. Considération très utile et salutaire des choses requises pour apprendre à vivre chrétiennement et mourir heureusement;* Oppenheim, Hier. Gallet, 1619, in-8°; autre édition à Berne, G. Sonnleitner, 1669, in-8°. Jean Combillon a ensuite dédié « à prudente et vén. dame Marie-Colinette, femme de Guill. Fabri (Fabricius), médecin et chirurgien de George-Frédéric, m[is] de Bade, comme aussi de la ville et canton de Berne, » une traduction de *Cinquante sainctes Méditations*, par Jean Gerhard; Bernæ, 1630, in-12, 42 f. prélim. et 723 p., ouvrage dont l'auteur, dans sa préface, annonce que « Nicolaus Viretus et Wilhelmus Montanus, V. D. ministri spem nobis fecerunt se illum (librum) latino ac gallico carmine redditurum. »

COMBLES (DE), famille lorraine qui

tire son nom d'un village voisin de Bar-le-Duc, et dont le chef était, au commencement du xvi° siècle, JEAN DE COMBLES, prévôt, receveur et gruyer de la terre et seigneurie d'Ancerville. La duchesse de Lorraine, Philippa, reine de Jérusalem et du Sicile, le confirma, en 1518, dans ses fonctions en lui adjoignant pour l'aider, à cause de son âge avancé, son fils NOEL de Combles. Ce fils, cependant, ne le remplaça tout à fait qu'en 1537. Noël vécut peu. On trouve, au 9 mars 1555, le contrat de mariage de FRANÇOIS de Combles, écuyer, licencié ès lois, seigneur de Naives, fils de feu Noël, capitaine, prévôt et gruyer d'Ancerville et de demoiselle Marguerite Bouchier (assisté de son oncle François de Combles, chanoine en l'église de Châlons et de son grand oncle Guillaume de Combles, demeurant à Ancerville, solliciteur des affaires des feus roi et reine de Sicile), avec Anne Colin, fille de noble Jean Colin sieur des Essards, bailli de Beaufort. En 1566, un parent des de Combles par alliance, Hector Siméoni, sieur de Surianville, ayant introduit au sujet de son fief une demande qui nécessita une enquête sur la noblesse de la famille, le principal témoin, interrogé, déclara qu'il avait connu François de Combles, « qu'il étoit originaire de Barcelone et étoit reputé pour gentilhomme et possédait de son vivant une partie de la seigneurie de Naives, qu'il avait été commis, par la faveur du feu roi de Sicile, au régime et au gouvernement de la terre et seigneurie d'Ancerville... étant au surplus homme adroit aux armes, hardi et expérimenté au fait de la guerre..... s'habillant comme les autres gentilshommes; portant ordinairement l'épée et ne payant aucunes tailles, redevances ni prestation au roi et s'étant marié deux fois, la deuxième fois avec une demoiselle, cousine de lui déposant, laquelle, comme les autres demoiselles du païs barrois, portoit le talpet et la coeffure »...[1]. Ce même François de Combles, était avocat au parlement de Metz et devint « bailli et vidame de Châlons-sur-Marne ». Nous ne savons en quelles circonstances sa famille embrassa la Réforme, mais il eut pour enfants : 1° FRANÇOIS, pasteur à Metz; 2° ABRAHAM, marchand à Metz; marié en 1595, à Suzanne, fille de Pierre *Grandjambe*, aman (notaire); 3° NOEL, avocat au parlement, juge royal à Compertrix, marié, juill. 1595, avec Marie, fille de Claude Jallon, contrôleur des guerres et trésorier de la justice au pays messin; 4° ESTHER, femme de Jacob Petit, notaire à Ay. — L'aîné de ces enfants, François, né en 1558, est étudiant en théologie à Genève (F. Comblœus catalaunensis campanus) en 1579. Il arrive en juill. 1580, à Montoy, lieu proche de Metz, où se faisait alors le culte réformé de cette ville et y reçoit du pasteur *De la Chasse*, 18 déc., l'imposition des mains. Le culte y ayant été interdit en 1585, Fr. de Combles alla desservir l'église de St-Lambert en Palatinat jusqu'au 23 mars 1592, jour qu'il partit pour Cologne, en qualité de « pasteur secret ». Rentré à Metz, le 2 mai 1593, il y reprit ses prédications, 18 oct., par permission du gouverneur; malgré d'autres interruptions passagères, le fidèle pasteur mourut à Metz, après 52 ans de ministère, en 1633. Il avait épousé à Metz, 24 avril 1583, Anne, fille de Didier *Peltre*, marchand, et en deuxièmes noces, 13 oct. 1619, Élisabeth, fille de Jean *Travault*. De ses deux mariages naquirent 14 enfants. On a de lui :

I. *Homélies ou méditations consolatoires pour ceux à qui quelqu'un est mort*, Gen., 1611, in-12. — II. *Trois sermons touchant la préparation requise pour communier dignement à la Cène de Nostre Seigneur*, Gen., 1613, in-8°. — III. *Consolations générales et particulières pour les malades ou méditations, paraphrases et sermons sur divers passages de l'Écriture saincte; ensemble deux remonstrances aux prisonniers, tant innocens que coupables*, Gen., 1619, in-8°. Le Catalogue de la biblioth. du comte Emmery mentionne : un *Programme de l'enseignement dans l'école de l'église protestante de Metz pour l'année scolaire* 1631, *par Franç. de Combles et P. Ferry*; des *Lettres autographes de Fromigières*, *Buffet* et de Combles, et une *Lettre* adressée au synode national de

1. Bibl. nat. Carrés d'Hozier, t. 197.

Tonneins au nom de l'église de Metz, signée de Combles, *Coulon* [Le Goulon?], *Ferry*, *Montigny*, *Saint-Aubin*, etc.

Parmi ses quatorze enfants, nous devons distinguer d'abord une malheureuse fille, Anne, née en 1591, à St-Lambert, qui fut victime, en 1605, d'un rapt suivi de viol et d'assassinat, crimes perpétrés par un capitaine d'arquebusiers qui fut, après bien des atermoiements, exécuté à Paris, 5 déc. 1607, au carrefour du trahoir (voy. *Collect. Fontette* portef. 56, et de Bouteiller et Hepp, *Corresp. politique*). Un frère de celle-ci, Abel, né en 1606, fut pasteur comme leur père; étudiant à Genève (A. de Combles mediomatrix), en 1627, puis, à Sedan, il desservit d'abord l'église d'Anweiler où il était encore en 1638; ensuite celle de Heilz-le-Morse ; enfin de 1652 à 1662, il fut le ministre de Chalandos, château voisin de Rebais en Champagne (*Bull.* IV, 218).

Isaac, probablement, neveu d'Abel, fils d'Abraham de Combles, sieur de Hochot et de Suzanne Grandjambe de Metz, naquit à Metz en 1617, et étudiait la théologie à Genève en 1635. Il remplit les fonctions pastorales dans l'église du Plessis-Marly où il était encore en 1647. Il alla ensuite à Lyon [1] ; rappelé à Metz en 1656, il y resta jusqu'à la Révocation, époque où il se retira à Heidelberg, auprès de l'un de ses fils qui était pasteur dans le Palatinat. Il avait été condamné en 1682 à la réprimande et à l'amende pour n'avoir pas voulu se découvrir devant un saint-sacrement exposé dans l'église des Jésuites. Marié deux fois, d'abord en août 1650, avec Rachel, fille de Salomon *Langlois*, capitaine de vaisseau, laquelle mourut en 1676, âgée de 50 ans ; puis en avril 1678, avec Françoise *Coutault*, veuve de David *Coullez*, laquelle mourut en 1679. Il eut, du premier lit, au moins un fils et une fille, Pierre et Marthe. Celle-ci épousa Vincent de la Huterie-de-Montenoy (Tt 252) et obtint, 1702, pour prix de son abjuration, une pension de 800 liv. réversible sur son mari (E 3388). — C'est probablement un frère de celle-ci qui est signalé comme mort en 1678, étant cadet au régiment d'Alsace, à 19 ans. Il se nommait Antoine, écuyer, sieur d'Anglesey. Un Abel de Combles est inscrit comme officier dans l'armée hollandaise, de 1695 à 1722. Un autre, Isaac de Combles, né à Metz en 1647, était avertisseur dans l'église da Werder à Berlin, où il mourut en 1735 ; peut-être avait-il été pasteur dans le Palatinat. Sa femme, Marie *Gimel*, née à Heidelberg, 1644, mourut à Berlin en 1722. Leur fils, Pierre, né à Heidelberg, mort à Berlin, en 1767, était pasteur en 1718 et desservait en 1720 l'église de Prenslow. Appelé à Berlin en 1738, par le crédit de *Beausobre*, il y fut inspecteur du collège français et, 1758, conseiller du consistoire supérieur. Il avait épousé, 1726, Suzanne, fille de Pierre *Augier*, pasteur de Halle (I, col. 573) et de Suzanne *Ferry* de Metz. Il se remaria, 1756, à Élisabeth *de Baudan*, d'Alais. — Nous perdons, à cette époque, les traces de la famille de Combles.

Commelin, voy. Crommelin.

COMMELLES (Mlle de), « 70 ans, remise à M. l'évêque de Mirepoix, et toujours opiniâtre, » 1687 (Tt 322). Elle appartenait peut-être à la famille des MM. *de Gressier*, voy. ce nom [V, 363 a].

COMMER, Commerc, Commers, Commert ; noms de divers réfugiés dauphinois (Jacques, Antoine, etc.), assistés à Lausanne et venus principalement de Livron, dioc. de Valence, de 1697 à 1740. — J. *Commerc* ou *Commère*, du Dauphiné, galérien, 1689. — Guill. *Comet*, massacré à Cadenet, Provence, 1562. — Jean *Commet*, marchand à Livron, id., 1692. — Samuel *Comet*, d'Amiens, 40 ans, assisté à Londres, avec sa femme et 3 enfants, 1705.

COMMINGES (Bernard-Roger de), vicomte de Bruniquel, *Bourniquel* ou *Bourniquet* [Haag, IV 8], second fils de François-Roger de Comminges, est célèbre dans nos guerres de religion comme un des plus illustres, par sa naissance et ses services, des sept Vicomtes de Rouergue et du Quercy. Plein d'ardeur et de zèle pour la cause protestante, Bruniquel prit les armes dès 1562, dans l'intention de favoriser l'entreprise des

1. On le trouve appelé « *De Combles de Nayves* » ayant été ministre à Lyon et à Metz » (Arch. nat. E 3388.)

religionnaires de Toulouse; mais la fortune trahit son courage; il fut fait prisonnier et ne recouvra la liberté que sous la promesse de ne plus servir durant cette guerre.

En 1567, lorsque *Condé*, ayant échoué dans son entreprise pour se saisir de la personne du roi, écrivit aux églises du Languedoc de lever en toute hâte et de lui envoyer le plus de troupes possible, Bruniquel déploya une activité infatigable, et, secondé par Bertrand *de Rabasteins* vicomte de Paulin, Antoine *de Montclar*, le vicomte de *Caumon*, *Sérignan*, *Montagut*, il eut en peu de temps rassemblé sous les murs de Castres un corps de 7 à 8,000 hommes. La petite armée se mit en marche le 18 octobre. Prenant la route du Rouergue et des Cévennes, elle se réunit près d'Alaix aux troupes levées par *Arpajon*, *Mouvans* et *Rapin*, et passa sous le commandement en chef de Jacques *de Crussol*. Ce dernier étant retourné dans le Languedoc, après sa courte expédition dans le Dauphiné, les Vicomtes, qui paraissent avoir exercé constamment une autorité égale, restèrent chargés du soin de conduire à *Condé* les troupes qu'ils commandaient. Bruniquel avait sous ses ordres la cavalerie. Les huguenots franchirent de nouveau le Rhône à Loriol, malgré l'opposition d'une armée catholique, et entrèrent dans le Vivarais où beaucoup d'entre eux périrent dans les embûches dressées par les montagnards de cet âpre pays. Ils ne comptaient plus qu'environ 4,000 hommes, lorsqu'après avoir traversé la Loire à Saint-Rambert et l'Allier à Vichy, ils se trouvèrent, 6 janv. 1568, en présence des catholiques se disposant à leur disputer le passage. Résolus de vaincre ou de périr, ils n'hésitèrent pas à accepter la bataille, malgré leur infériorité en cavalerie. L'infanterie fut disposée en trois divisions autour de Cognat. Claude *de Lévis* seigneur d'Audon, et le capitaine *La Boissière* se placèrent à l'avant-garde avec les régiments de Foix et de *Rapin*. Huit enseignes du régiment de *Montclar* et onze de celui de *Mouvans* formèrent le corps de bataille. Bruniquel se posta sur une aile avec ses gendarmes et ceux de *Savignac* et de *Montamar*, en les échelonnant en étoile de manière à pouvoir seconder *Poncenat* qui gardait le flanc hors du village. Les huguenots étaient mal armés et leurs arquebuses en mauvais état; cependant ils ne craignirent pas d'abandonner une position avantageuse pour aller affronter dans la plaine le choc redoutable de la cavalerie catholique. Ce choc fut soutenu avec intrépidité par les enfants perdus, dont le feu jeta le désordre dans les rangs ennemis. Une charge furieuse conduite par *Paulin* et son frère, *Poncenat* et Bruniquel, acheva la déroute, et l'infanterie catholique assaillie à son tour, d'un côté par l'avant-garde victorieuse, de l'autre par Caumont, *Montamar* et les gendarmes de Bruniquel, enveloppée de toutes parts par une manœuvre habile de Montclar et de Mouvans, rompue, dispersée, chercha son salut dans une fuite rapide. Cette victoire des protestants a reçu dans l'histoire le nom du village de Gannat.

Après avoir passé la nuit sur le champ de bataille, les Vicomtes poursuivirent leur route vers le Berry. Bruniquel et Mouvans, se détachant du gros de l'armée, marchèrent contre Charoux, brûlèrent en passant la commanderie de La Marche, emportèrent d'assaut cette petite ville et la livrèrent au pillage. Cette rapide expédition terminée, ils rejoignirent les autres chefs huguenots, et tous ensemble, à la prière de la princesse de Condé, enfermée dans Orléans, ils s'avancèrent sur cette ville investie par les catholiques, qui venaient d'y donner une chaude alarme et s'en seraient emparés sans l'héroïque bravoure des capitaines *Hamon* et *Bessé*. Ils la dégagèrent, emportèrent Baugency, forcèrent Blois à leur ouvrir ses portes à la suite d'un siège qui coûta la vie au neveu de Mouvans, et opérèrent enfin leur jonction avec *Condé* sous les murs de Chartres, après une des marches les plus hardies.

A peine de retour dans son château, Bruniquel fut forcé de reprendre les armes. Il rejoignit d'*Acier* à Milhau; mais un conseil de guerre décida qu'il resterait dans le Languedoc. En conséquence, il retourna à Castres. De concert avec Paulin et Montclar, il s'em-

para par surprise de Gaillac dont il fit passer les habitants au fil de l'épée, en représailles des massacres de 1562. Peu de temps après, au mois de novembre, les trois Vicomtes, auxquels s'était joint *Jaussert*, allèrent mettre le siège devant Lautrec qui offrit de payer 1,500 écus de rançon et de recevoir pour gouverneur *Benac*, fils de La Motte de Braconac. L'accord fut conclu ; mais les soldats, qui avaient espéré le pillage de la ville, n'en tinrent aucun compte. Plus de 200 des habitants furent massacrés et Lautrec pillée, sous le prétexte que *La Borie-Blanque*, lieutenant du capitaine *Simenès*, avait été tué en parlementant. Le 3 déc., selon le Journal de Faurin, Villemur fut forcé de se rendre. Le 11, Viviers fut pris par escalade et pillé. Le même jour, les Vicomtes mirent le siège devant Semalens ; mais la vaillante défense des habitants et la rigueur extraordinaire de la saison les contraignirent de le lever, le 16, pour retourner à Castres où moururent le capitaine *Artigues*, qui s'était illustré au mois de septembre par la conquête de Saissac, et le capitaine *Baugier*, tous deux des blessures qu'ils avaient reçues à ce siège.

Bruniquel se rendit ensuite à Montauban où il se trouvait avec Montclar, Paulin et *Gourdon*, lorsque *Piles* y arriva, au mois de février, pour les engager de la part de Condé et de Coligny à leur mener les troupes qu'ils commandaient. Ils refusèrent, soit qu'ils obéissent, comme le bruit en courut, dit La Popelinière, à des ordres secrets de Jeanne d'Albret, ce qu'il est difficile d'admettre, soit qu'ils crussent leur présence dans le haut Languedoc plus utile à la cause, et ils retournèrent à Castres pour se cantonner dans les environs. Peu de temps après, ils essayèrent de porter du secours au Mas-d'Azil; mais ils ne purent franchir l'Ariège dont le passage leur fut disputé par Bellegarde, et ils durent se rejeter dans les montagnes. A la nouvelle du désastre de Jarnac, ils résolurent de conduire toutes leurs forces au secours de Coligny; mais Monluc leur barra la route, et il leur fallut retourner à Montauban. Ils se bornèrent à faire sur Montech une entreprise inutile, jusqu'à l'arrivée de *Montgommery* qui emmena leurs troupes dans le Béarn ; mais Bruniquel ne paraît pas l'y avoir suivi, puisque, au rapport de la Popelinière, Montgommery n'avait pas encore rejoint l'armée de Coligny, quand le Vicomte fut nommé gouverneur de Moutauban au nom des princes. Peu de temps auparavant, il avait dirigé contre Castelsarrasin une attaque où il avait perdu ses meilleurs lieutenants, entre autres *de Lerm*, et où il avait reçu lui-même des blessures dont il mourut la même année.

COMPAGON. — « Michel Compaignon natif de Bordeaux, reçu habitant de Genève, octobre 1553. — Jehan Compaignon natifz de Modigny en l'archevêché de Reims les Champaigne », *id.* à Lausanne, juillet 1569. — (René et Étienne) huguenots de Loudun, 1566 à 70. — *De Lourde* du Compagnon ou *Compagnou*, ancien de l'Église du Carlat au synode de Saverdun, 1678 (Tt 242).

1. COMPAIN (NICOLAS), sieur de Villette et de Fresnay, conseiller au Grand-Conseil [Haag, IV 20]. En 1562, Compain fut chargé avec Pierre *Girard*, lieutenant du prévôt de l'hôtel, d'accompagner Monluc en Guyenne en qualité de commissaires. Le féroce capitaine les appelle dans ses mémoires « les deux plus meschans hommes du royaume de France; » pourquoi? Il nous l'apprend lui-même avec une sauvage naïveté; parce qu'ils s'opposaient à ce qu'il fît « justice sans procédure, » et qu'ils le blâmaient d'avoir fait pendre « sans « tant languir » le capitaine *Morallet* et plusieurs autres huguenots. Cependant Compain et son collègue s'étaient encore rendus coupables d'un crime bien autrement grave: ils avaient eu l'audace de vouloir punir les auteurs du massacre de Cahors. Dans son indignation, Monluc leur enleva de force le grand archidiacre, qui était l'âme du complot, déchira la procédure commencée contre lui et contre l'évêque de Montauban, accusé d'avoir maltraité le diacre *Tiphaneau*, et leur défendit d'inquiéter ces excellents catholiques, ne parlant de rien moins que de les pendre ou de les poignarder eux-mêmes de sa propre main. Pour échapper à ce

furieux, ils suivirent le conseil de Burie et s'enfuirent. Le parti était sage, « car » autrement, ajoute Monluc, il ne me pour» roit garder que je ne les fisse mourir, « comme j'eusse fait. » Compain se retira auprès de Jeanne *d'Albret* qui le fit chancelier de Navarre (voy. *Bull.* III 124), et, lorsque la guerre éclata, il rejoignit *Condé* à Orléans. Le 21 nov. 1562, un arrêt fulminant du parlement de Paris le condamna à mort par coutumace comme criminel de lèse-majesté, ainsi que plusieurs protestants d'Orléans et des environs [1] (*Brienne*, n° 206). Il mourut en 1561, laissant de son mariage avec Anne *Courtin* un fils mort sans héritier, et deux filles: CATHERINE, femme de Jacques Viard, sieur de Volay, maître des requêtes, président au Grand-Conseil, et MARIE, épouse de *Le Clerc*, seigneur de Juigné.

Nicolas Compain avait plusieurs frères et sœurs; la famille figure souvent dans les registres de l'Église de la Rochelle à partir du baptême, en 1583, d'une fille de Jean Compaing et de Marie *de Sideuil* sa femme. Ce n'est probablement pas à cette famille, rocheloise, qu'appartenait Guillaume Compaing, sieur de Landreville, qu'on trouve cité dans une liste des huguenots de la ville d'Orléans qui furent obligés, en 1568, par un ordre exprès du roi, de lui prêter serment de fidélité. Le procès-verbal de cette opération nous a été conservé; il contient 894 noms dont MM. Haag ont fait connaître environ 120 des principaux [VI, 531 note]; il a été publié en entier, d'après ce qui subsiste de l'original, par M. le pasteur P. de Félice, sous ce titre: *Procès-verbaux de la prestation du serment de fidélité au roy Charles IX par les huguenots d'Orléans en 1568*; Orléans, Herluison, 1882, in-16, 79 p. Nous ne pouvons pas reproduire ici tous ces noms, mais voici ceux qui sont accompagnés de la mention soit d'un titre, soit d'une profession déterminée:

Messire Jean *Escoréol*, conseiller du roi en son grand conseil.

Messire Jean *Hue*, lieutenant général au bailliage et présidial d'Orléans.

Messire Jean *de Mareau*, prévôt d'Orléans.

Messire Jean *Touchet*, lieutenant particulier du bailliage.

Messire Jean *Framberge*, avocat du roi au bailliage.

Maistres Pierre *Charpentier*, Jean *Vaillant*, Hugues *Chopin*, conseillers au présidial.

Messires Jean *Robert* et Jean *Taillebois*, docteurs régents.

Maistre Simon *de Benigne*, grennetier du grenier à sel. Maistres Germain *Audebert* et Joseph *Lhuillier*, élus.

Maistres Thomas *Trippault*, Jean *Foucault*, Etienne *Patas*, Pierre *Stuart*, Claude *Leroux*, advocats.

Aignan *Decontes* et Jacques *Hilaire*, échevins.

Maistre Michel *Leclerc*, greffier des forêts.

Maistre Guillaume *Compaing*, sieur de Landreville.

Maistre Jacques *Robert*, greffier de l'eslection.

Marin *Sergent*, l'un des maistres des chaussées. Mathurin *Clément*, id. et René *Riolta*, clerc des chaussées.

Charles *Douville*, lieutenant de la maréchaussée.

Jacques *Letenneur*, capitaine du Chastelet.

Maistre Jehan *Mynier*, scribe de l'Université.

Maistres Anthoyne *Chanorrier* dict *Mérange*, Robert *Lemaçon*, Pierre *Baron*, et Daniel *Toustain*, mynistres.

Maistres Françoys *Berault*, Mathieu *Beroual* (il signe *Beroald*), Jacques *Besson*, professeurs publics.

Maistres Claude *Daneau*, Jehan *Bernard*, Alexandre *Pelé*, Léon *Trippault*, Aignan *Lemaryé*, advocats. Maistre Nicolas *Allart*, procureur.

Sébastien *Dampmartin*, orfèvre.

Maistre René *Mairat*, conseiller magistrat.

Maistre Jehan *Asselyneau*, docteur en médecine.

Maistre Jehan *Berault* et Hiérosme *Masseau*, advocatz.

1. Voici leurs noms : Robert *de La Haye*, maître des requêtes de l'hôtel; Antoine *Fumée*, président aux enquêtes, et son fils; *Turpin* et *Garrault*, conseillers au parlement de Bretagne; *Mondoré*, sieur Du Rondeau, maître de la librairie du roi; Jérôme *Groslot*, bailli d'Orléans, et son lieutenant général Jean *Hue*; Jean *de Mareau*, prévôt d'Orléans, et son lieutenant Guillaume *Maillard*; *Champeaux*, sieur de Boisly; *Vaillant*, *Charpentier*, Jean *Moireau*, *Choppin*; Robert *Bernard*, greffier des eaux et forêts; *Cassegrain*, lieutenant-général d'Etampes ; *Chabouillé*, substitut du procureur-général; Audebert *Le Bert*, *Bongars* sieur de La Noue; Gabriel *Framberge*, Pierre *Stample*, échevins d'Orléans, Claude *Pothier*, receveur du domaine; *Robert*, *Caillard* et *Taillebois*, docteurs régents de l'université d'Orléans; de *Baillon*, maître du grand guet.

Jacques *Lenormant*, mesureur des foretz.

Louis *Mabilleau*, commis du grenetier.

Maistre Françoys *Petau*, conseiller en parlement de Bretagne.

Maistre Agnan *de Contes*, sieur de la Clémendière.

Maistres Nicolle *Levassor*, Claude *Gasnier*, Guillaume *Brice*, Crespin *Delacroix*, Pierre *Estienne*, Michel *Touchart*, Jacques *Pailleron*, Guillaume *Prevost*, Pierre *Bryas*, Jehan *de Ruequidort*, Jehan *Denison*, Estienne *Roger*, Denis *Pothier*, advocatz.

Maistres Tassin *Robynet*, Gilles *Argis*, Guillaume *Michau*, Jean *Le Normant*, Jean *Baudoyn*, Philippe *Massuau*, Pierre *Tiphineau*, Françoys *Bernard*, procureurs.

Maistre Jean *Baucynet*, naguères grenetier.

Maistre Françoys *Nourry*, naguères reccepveur des tailles.

Maistre Françoys *Caillart*, receveur général du taillon estably à Bourges.

Maistre Françoys *de Bruyères*, naguères mesureur des eaux et foretz.

Maistre Françoys *Vyvien*, Pierre *Gruyn*, Jehan *Pasquier*, notaires.

Jehan *Loriot*, Claude *Boissart*, sergents.

Françoys *Acaria*, harquebuzier.

Charles *Courcicault*, Guillaume *Delarouc*, Denys *Dupont*, appothicaires.

Pierre *de Sanse*, Loys *Nepveu*, Pierre *Bougon*, Fr. *Voisin*, Hiérosme *Desouches*, orfèvres.

Jehan *Boucher*, Pierre *de Voves*, Pierre *Fayet*, Jehan *Gasnyer*, menuziers.

Jacques *Mignot*, serrurier, Jehan *Gauldry*, l'esné, et Jehan *Gauldry*, le jeune, cousteliers; Agnan *Lambert*, chandellier en suif; Robert *Le Merre*, tonnelyer; Thomas *de Gombert*, bonnetier; Nicolas *Pichart*, compassier; Girard *Signac*, ballancier; Mathurin *Guilleriez* et Robert *Jeuslin*, pasticiers; Paterne *Sorin*, scellier.

Maistre Pierre *Baudet*, médecin.

Damoyselle Françoise *Brachet*, vefve Guil. Aubelin.

Damoyselle Jehanne *Lifart*, vefve Girard Aubelin.

Claudine *Maupoinet*, vefve maistre Etienne Saulcier, conseiller en la cour de parlement de Paris.

Claude *de Nevers*, vefve maistre Jehan Salomon, advocat du roy.

Loyse *Tassin*, vefve maistre Pierre Caillart, docteur.

Maistre Adam *Roussignol*, reccepveur et payeur de MM. les gens tenant le siège présidial d'Orléans.

Maistre Toussainct *Bourgoing*, advocat.

Maistre Anthoine *Jacquet*, seigneur de Dignonvillier.

Hiérosme *Pasquier*, sergent royal.

Jehan *Poisle*, esguilletier; Jehan *Rousseau*, Michel *Crosnier*, Michel *Symon*, la vefve Nicolas *Tailleboys*, presseurs de draps.

Estienne *Gybonneau*, Loys *Bossin*, Innocent *Cymault*, Estienne *Germe*, sergers.

Claude *Rabot*, marchant et voicturier par eaue.

Jehan *Le Lavandyer*, Léon *Allain*, artilliers.

Anne *Leboul*, vefves Palamèdes de Soissons.

Pierre *Blutel*, marchant drappier.

Maistres Jehan *Guyot*, Nicolas *Masnyer*, Pierre *Coullart*, procureurs; maistre Jehan *Housset*, notaire; maistre Jehan *Jullian*, escollier.

Nicolas *Hemon*, Pierre *Venon*, sergens.

Anthoine *Lepelletier*, sieur de Servault.

Maistre Jehan *de Guillon*, naguères maistre du guet.

Charles *Aise*, Noël *Capperon*, Laurens *Dolon*, Guyon *Langloix*, André *Cailleau*, appothiquaires; André *Desportes*, barbier et chirurgien.

Pierre *Trepperal*, Jacques *Bernardin*, Vincent *Ratoire*, Pierre *Ouyn*, Pierre *Chaubert*, Pierre *Rousset*, libraires.

Grégoire *Trouvé*, messager.

Nicolas *Blondeau*, Hiérosme *Voysin*, pothiers d'estain.

Étienne *Serfveillet*, cabaretier.

Jehan *Lemaire*, tailleur en marbre; Guillaume *Pichart*, victrier.

Robert *Pasté*, Nicolas *Boyvin*, naguères sergens royaulx.

Pierre *Bordier*, chandellier en suif.

Jean *Grudé*, Jean *Sellier*, Mathurin *Marry*, pourvoyeurs.

Marie *Bourdonnois*, vefve maistre Guillaume Chrestien, médecin du Roy.

Anne *de Cailly*, vefve maistre François Jamet, docteur et régent.

Maistre Florent *Robinet*, Jean *Baratte*, advocatz; maistre Marc *Bompaillard*, procureur.

Jean *Rousselet*, marchand de soye.

Pierre *Lamyant*, Pierre d'*Argentré*, Guillaume *Charchaud*, Jean *Larousse*, maistres maçons; Cir *Hobier*, pothier d'estaing.

Ambroise *Martin*, Nicolas *Leclerc*, cinquanteniers de la ville.

Barthélemy *Leroux*, Antoine *Dumont*, Jean *Popelin*, Mathurin *Doulget*, Liger *Voisin*, Fr. *Chay*, Marin *Coupel*, febvres en œuvres blanches.

Nicolas *Hermelin*, tourneur en bois.

Adam *Foucault*, Germain *Loisseau*, Jean *Mest*, barbiers et chirurgiens.

Jacques *Richard*, voiturier par eau.

Jacques *Boudier*, Jean *Mousset*, André *Vendosme*, archers de la maréchaussée.

Nicolas *Levoir*, trompette.
Maistre Pierre *Constant*, notaire.
Barthélemy *Provenchère*, sergent en l'élection.
Charles *Daniel*, teinturier en toille.
Maistre Fr. *Massuau*, receveur des tailles de Senlis.
Jacques *Bourdet*, écuier.
Laurent *Rigault*, émouleur de grandes forces.
Maistre Claude *Havet*, Jean *de la Croix*. Pierre *Bobuce*, Jacques *Lenorment*, Fr. *Demarandes*, avocats.
Maistres Michel *Cousion*, Fr. *Perrault*, Nicolas *Baucinet*, Jacques *Pantryne*, Mathurin *Carré*, procureurs.
Maistre Guillaume *Sevin*, notaire.
Claude *Luillier* de La Motte, contrerolle du grenier à sel.
Loys *Beschet*, maistre maçon et tailleur de pierres.
Jacques *Oger*, sculpteur.
Pierre *Loyseau*, l'esné, painctre.
Mathurin *Gasselin*, sergent à cheval.
Hector *Lescot*, fondeur.
Pierre *Guymont*, Henry *Hervet*, orphèvres.
Éloy *Gibier*, imprimeur.
Nicolas *Duchemin*, bateur de brésil.
Pierre et Guillaume *Barreau*, Bonaventure *Bourgine*, Nicolas *Pointon*, voituriers par terre.
Richard *Secand*, caveur et affineur.
Euverte *Fagone*, Richard *Morreau*, paveurs.
Jean *Boyer*, escrivain.
Barbe *de La Johannière*, vefve Pierre Porteglaive.
Perrette *Deville*, vefve Nicolas Grinon, vitrier.
Maistres Fr. *Sluard*, notaire, Hervé *Paris*, procureur.
Maistre Raoul *Prevost*, avocat.
Mammès *Pillot*, tenant tutelle d'escripture.
Maistres Jehan *Levassor*, Jehan *Mallier*, Pierre *Baillard*, André *Gaillard*, Salomon *Margueritte*, Jean *Chetleau*, tenans tutelle de grammaire.

2. COMPAIN (Nicolas) marchand à Montrond, subit après sa mort le plus odieux traitement (Bib. n. fonds S. *Magloire* n° 42). Les violences du lieutenant du prince de Condé, à qui Montrond appartenait, y avaient réduit les familles protestantes à une douzaine; de ce nombre était celle de Compain. Nicolas étant mort le 10 mars 1630, son père et son frère le firent enterrer de nuit dans le cimetière protestant. Dès le lendemain matin, le capitaine de la ville, escorté de soldats, se rendit sur les lieux pour le faire exhumer. Averti de ce qui se passait, le frère du défunt accourut et se jeta dans la fosse déjà à moitié ouverte, en s'écriant qu'il se laisserait enterrer vif plutôt que de souffrir, qu'on enlevât le cercueil. Quelques catholiques indignés prirent son parti, et le capitaine consentit enfin à se retirer, à condition que le corps serait transporté ailleurs la nuit suivante. De là il se rendit chez Jean *Mailhet* et lui ordonna de vider le pays, lui laissant, jusqu'à son départ, vingt soldats à nourrir. Dès le lendemain, pour éviter une ruine complète, le malheureux dut se retirer à Blet. Après un trop long retard, la justice se décida enfin à intervenir et mit un terme à ces violences.

COMPAGNE (Isaac), pasteur de l'Église wallonne de Doesbourg, 1688.

COMPÉRAT (Jean), champenois, étudiant à Genève (*J. Comperatus gallo-campanus*) en 1619; proposant, 1621-1623; pasteur à Noyers, 1626-37. Il eut de sa femme, Suzanne *Mazilier*, deux fils, Charles et Gédéon. Charles, fils du précédent et né probablement à Noyers, étudiant à Genève (*F. C. Comparatus mandubius*) en 1656. Il fut pasteur de Chastillon-sur-Loing de 1674 à 1685, et l'on connaît de lui des thèses théologiques : *De certitudine quam quis habere possit et debeat de sua coram Deo justificatione*, Sedan, 1666, in-4°. Sa femme se nommait Marguerite *Dortel*; ils eurent une fille, Marguerite, baptisée à Charenton, 19 avril 1683. — Gédéon, l'autre fils de Jean, marchand de bois à Paris, avait épousé, 1670, Madeleine, fille de Jacob *Coulon*, avocat au parlement, et de Jeanne Mazilier. — (Jean), pasteur à Châtillon-sur-Loing au moment de la Révocation, était, en 1686, réfugié en Hollande (*Bull.* VII, 429). Il devint ministre du duc de Deux-Ponts; pasteur à la Brille, 1719; à Dordrecht, 1732. — (Suzanne), mise aux Ursulines d'Orléans, 1729 et 1730. — (Marie-Louise), mise à l'Union chrétienne de Chartres, 1761.

1. COMTE (Béat ou Benoyt), en latin *Beatus Comes*, de Donzères, dans le Dauphiné. On ne sait rien de ses anté-

cédents catholiques. Si l'on peut ajouter foi au Passevent parisien, il aurait été au service du duc de Savoie en qualité de secrétaire au moment où il quitta l'Église romaine pour « s'enfuir à l'Évangile ». De Genève, où il s'était d'abord retiré, Farel l'adressa au mois d'août 1537, à Pierre Viret, qui semble l'avoir connu déjà auparavant. Viret, seul pasteur à Lausanne depuis la destitution de Pierre *Caroli*, était alors à la recherche d'un collègue capable de le seconder dans sa grande et lourde charge. C'est sans doute grâce à son entremise que Béat Comte, homme savant et d'un commerce agréable, fut nommé par les seigneurs de Berne second pasteur de Lausanne. C'était en janvier 1538. L'année suivante, une accusation partie, à ce qu'il semble, d'un pays catholique, mais dont il n'est plus possible de préciser l'objet, le fit citer à Berne et mettre aux arrêts. Il réussit à se disculper, et une lettre-patente du souverain conseil à tous les doyens du pays de Vaud proclama son innocence et le réintégra solennellement dans son ministère. Pendant les dix-huit mois que Viret passa à Genève en attendant le rétablissement de Calvin dans cete ville (de janvier 1541 à juillet 1542), B. Comte, resté seul à Lausanne et assisté seulement d'un « diacre », paya vaillamment de sa personne. A côté de ses fonctions pastorales, il vouait sa sollicitude à l'académie naissante. Il eut à s'occuper, entre autres, de l'organisation de l'internat que MM. de Berne avaient résolu de joindre à leur « école » de Lausanne, et où ils entretenaient à leurs frais une douzaine d' « escholiers », tant du pays que de l'étranger, qui faisaient des études en vue du saint ministère. En outre, Comte trouvait le temps d'exercer la médecine. Il passait pour être un habile praticien, et on venait de loin pour le consulter. Le médecin du corps ne devait même pas tarder à faire chez lui une fâcheuse concurrence au médecin de l'âme. Au bout de quelques années, les rapports fraternels qui s'étaient établis entre lui et son collègue vinrent à s'altérer. Les absences fréquentes et prolongées qu'il lui arrivait de faire pour aller visiter ses malades, les relations qu'il noua avec les grandes familles du pays et des contrées voisines, son peu de zèle pour la discipline ecclésiastique et la réforme radicale des mœurs, sa tolérance à l'égard du faste déployé par la femme qu'il avait épousée en secondes noces, Péronne de La Fleschière, veuve de George de Chissey, seigneur de Mex, et par-dessus tout, ses intelligences avec les magistrats et les pasteurs qui, soit à Berne, soit dans le pays de Vaud, voyaient de mauvais œil l'ascendant croissant de Calvin sur les ministres de cette province : tout cela, joint à la différence des caractères, finit par diviser profondément les deux pasteurs de Lausanne. La Classe allait intervenir. Au dernier moment, voulant prévenir un éclat, B. Comte résigna sa charge, en 1545, pour se vouer tout entier à la profession vers laquelle, selon toute apparence, le portaient ses goûts, et qui lui promettait plus de succès que l'ingrate vocation de prédicant. Le poste qu'il laissait vacant fut occupé par un homme selon le cœur de Viret, Jacques *Valier*, pasteur à Aubonne. Depuis lors, le nom de B. Comte reparaît encore plus d'une fois dans la correspondance de nos réformateurs parmi ceux de leurs adversaires. Divers indices prouvent qu'il usait, dans l'occasion, de son crédit, tant à Lausanne qu'à Berne, et même jusqu'à Zurich, pour contrecarrer l'influence de Calvin et appuyer le parti antigenevois ayant à sa tête des hommes tels que André *Zébédée* et Jean *Lecomte*. Quand survint la crise de 1559, et que tout, à Lausanne, fut mis en désarroi par le départ forcé de Viret et de ses partisans, c'est à B. Comte que Leurs Excellences de Berne eurent recours pour remettre les écoles en bon état. On le nomma recteur et professeur ès arts. Il accepta pour être utile, mais seulement à titre provisoire et sans renoncer à la pratique médicale. Ses soins, en effet, avaient continué à être fort appréciés auprès et au loin. Plus d'une fois, son dévouement en temps de peste lui valut des gratifications officielles. C'est aussi dans l'exercice de son art, et pendant l'une de ces épidémies, si fréquentes alors et si meurtrières, qu'il mourut, à Payerne, oct. 1578. La seigneurie de

Mex passa à son fils Hugues, qui, mauvais ménager, se vit contraint de la vendre quelques années après et trempa, en 1588, dans une conspiration ourdie par le bourgmestre Isbrand Daux de Lausanne, dans le but de faire rentrer le pays de Vaud sous la domination du duc de Savoie. (H. VUILLEUMIER.)

2. COMTE (GABRIEL) « de Monarque, diocèse de Cisteyreon en Provence, cutellier », habit. de Genève, septembre 1551. — (........), capitaine, servant sous *Turenne*, 1579; gouverneur du château de Foix vers 1580-87. — (Noemi), dame de Poire, peut-être fille du précédent, mariée en 1594 [VI, 22 b.]. — (Thomas), ministre à Oulx, 1620; à Usseau, 1626; déchargé de ses fonctions en 1637. — Plusieurs galériens de ce nom. — Jean *Contesse*, de Roucy en Champagne, cordonnier, 32 ans, assisté à Londres avec Judith sa femme, 34 ans, et leurs trois enfants, 1705. — Marie-Louise *Comtesse*, de Paris, mise aux Nouvelles catholiques de Châlons, 1745.

CONANT (JEAN), d'une famille d'origine française [1] établie dans le Devonshire [Haag, IV 21], naquit à Yeatenton, en 1608. Après avoir terminé ses études à Oxford, où il se fit remarquer par ses progrès et sa modestie, il fut nommé, en 1633, agrégé du collège d'Exeter, place qu'il résigna, en 1647, pour ne pas signer le Covenant. Il entra alors comme chapelain chez lord Chandos; cependant, en 1649, il finit par accepter le rectorat de ce même collège d'Exeter, sans vouloir toutefois prêter un serment de fidélité pur et simple à la République, mais en se réservant le droit, si Dieu l'appelait visiblement à obéir à un autre gouvernement, de se rendre à cet appel. Cromwell, que l'on nous peint encore comme un sombre fanatique, donna dans cette occasion un bel exemple de tolérance. Il respecta les scrupules de Conant qui resta paisible possesseur de sa place de recteur où il rendit beaucoup de services. En 1654, il fut nommé professeur de théologie, et en 1657, vice-chancelier de l'université d'Oxford. Ce fut en cette dernière qualité qu'il alla complimenter Charles II, lors de la Restauration. Bientôt après, l'acte d'uniformité parut. Sa conscience prit de nouveau l'alarme; avant de s'y soumettre, il voulut examiner s'il pouvait le faire sans mentir à ses opinions, et il se démit de ses fonctions. Au bout de huit ans, après les plus scrupuleuses réflexions, il se convainquit qu'il n'y avait rien dans l'acte d'uniformité qu'il ne pût accepter. Il s'y soumit donc, en 1670, et fut nommé ministre à Londres; mais il préféra un petit bénéfice dans le voisinage de Northampton. En 1676, il fut nommé archidiacre de Norwich, et en 1681 une des prébendes de la cathédrale de Worcester étant venue à vaquer, le roi la lui accorda sans qu'il l'eût demandée. Conant mourut en 1693, laissant la réputation d'un homme aussi désintéressé que modeste et savant. On a de lui :

I. *The woe and weale of God's people; Sermon on Jer.* XXX, 7; Lond., 1643, in-4°.

II. *Sermons preached on several occasions;* Lond., 1693-1722, 6 vol. in-8°. — Le premier vol. a paru de son vivant; les autres ont été publiés par son fils qui a aussi écrit sa Vie.

CONCHES (JACQUES DE), né à Privas, étudiant en théologie à Genève (Jacobus Deconchesius privasiensis in Vivariatibus) en 1604; ministre à Pranles, 1616-1620; à Tournon-les-Privas, 1626. — (Catherine de), de la paroisse de Lyas, enfermée aux sœurs de Saint-Josèphe-de-Privas, sur la demande de l'évêque de Viviers, 1753 (E 3514). — Jean-Pierre *de Conche*, officier dans l'armée hollandaise, 1700-1726. — Jean-Armand et Paul *de Conchies*, mis au collège des Barnabites de Lescar à la demande d'un barnabite qui était leur oncle, et aux frais de leur père, 1765. — Charles *de Conchinvoysin*, sieur des Landes, et Marie *Bruneau*, sa femme, font baptiser, à Charenton, leur fille, Marie, 1613; parr. et marr., M. des Maretz et Mme la princesse d'Orange. — Mlles *de Concorré*, abjurant après avoir été enfermées à Notre-Dame de Saintes, 1728.

CONDÉ (Maison de), voy. Bourbon, t. II, col. 1038.

1. Vraisemblablement normande. Un président au parlement de Rouen, Augustin *Conan*, a laissé des *Mémoires* sur la Saint-Barthélemy, à laquelle il avait heureusement échappé.

CONDÉ (Pierre de), sieur de Vandières, vers 1590 [VIII, 14 b.]. — (Jean de) appelé le capitaine *Lamotte;* Castres, 1613-15; il signe Lamotte de Condé. — (Pierre de) gentilhomme verrier, arrêté sortant du royaume et enfermé dans un couvent, 1686. — (Louis de) sieur du Jardinet, gentilhomme verrier, réfugié en Prusse à la Révocation. Pierre et Louis établirent une verrerie à Pinnow, dans le bailliage d'Orangebourg, mais ils ne réussirent pas. Ils figurent sur les listes des gentilshommes assistés par le comité de Londres comme religionnaires français réfugiés en Irlande, le dernier, avec sa femme et deux enfants, 1702. — (Élisabeth de) de la Champagne, réfugiée en Irlande, 47 ans, veuve (probablement de Louis), inscrite sur les mêmes listes en 1710. — Louis de Condé de Bellefontaine, officier dans l'armée hollandaise, 1704. — Louis de Condé, écuyer (probablement le même), capitaine au service de l'État dans le régiment de Villegas, épouse en l'église wallonne de Haarlem, 5 novembre 1711, Mlle Marie Nicolson. — Jean *Condé*, manufacturier de Grenoble, réfugié à Berlin, 1700.

CONDELOGUE, ministre à Sainte-Suzanne en Béarn, 1626-27.

Condorcet, voy. Caritat.

CONDOULLE (De), ancien d'Anduze à l'assemblée politique de Sommières, 1611 (Tt 284). — François *Condouloux*, de Massanes en Languedoc, allant en Allemagne avec sa femme et sa fille, obtient à Lausanne une attestation de foi, 6 octobre 1699. — *Condoulouze*, réfugié des Cévennes, meurt à Lausanne, janvier 1705.

CONDUCHER (Jean), notaire à Milhau, en Rouergue, épouse, 1618, Élisabeth *Vaissière*. De cette union naquirent Marthe, née en 1623, mariée à Jean Gaujal du Claux; Antoine, qui fut ministre, et Jean qui épousa Antoinette *Desmasels*, dont il eut Pierre, marié à Julie de Boudain, et Marthe, épouse de Jean *de Vatas*. — Antoine ou Jean[1] de Conducher, sieur de la Blaquière, baptisé le 28 septembre 1625, élève du Collège de Montauban en 1634, étudia la théologie à Saumur et fut admis au saint ministère en 1652. Il desservit d'abord l'église d'Espérausse (Tt 317), d'où il passa à Saint-Affrique, 1654-56; à Montredon, 1656; à Castelnau de Brassac, 1661-68; à Milhau, 1672-77. Il abjura à cette dernière date et fut inscrit, en 1690, parmi les apostats pensionnaires du roi. Il avait épousé Isabeau *de Monteils*. Leur fille, Élisabeth, épousa Pierre *de Gualy*-lieut.-colonel qui fut tué à la bataille de Spire, 1703; elle sortit de France en 1713.

1. Il est prénommé Jean dans les actes de Montauban et Antoine dans le *Syntagma thesium Salmur.* pars III p. 705 (Nicolas).

CONDUCT de Clausel (Jean de), transféré du château de Vincennes au château de Guise, 1690 (*Bull.* IV 128); puis envoyé aux galères; libéré à la paix d'Utrecht, 1713; pensionné par les états généraux de Hollande, 1714. — Isabeau *Pasquier*, veuve *de Conduct*, native de Nérac, pensionnée par les états généraux en 1702.

CONEL (Jean), pasteur de Donzère, 1614-17; d'Embrun, 1617-30. Il fut l'un des ministres qui, par suite d'une décision du synode provincial du Dauphiné tenu à Pont-à-Royans, 1622, fut chargé de « recueillir les mémoires des Églises touchant les faits mémorables arrivés en icelles depuis la Réformation » (*Bull.* V, 304).

Conforgien, voy. Clugny.

CONIL (Jean), ancien de l'église de Paris, sieur de l'Isle, mari d'Élisabeth Monteceau, août 1642; remarié à Charenton en octobre 1643, avec Marguerite, fille de Pierre *Trouvé*, médecin du Roi et de son artillerie, et d'Élisabeth *Drelincourt*. — (Marguerite), de Saintonge, 40 ans, assistée à Londres, 1710.

CONIN, Connin, Connain, famille bourguignonne. Conin, pasteur à Beaujeu, 1603-1604; à Belleville, 1604. — (Samuel), de Mâcon, étudiant à Genève (S. Connanus matisconensis) en 1635. — Conin, pasteur de Beaune en 1652. Autre, pasteur de Bonlieu en Vivarais, 1656-57. — (Jean), de Mâcon, étudiant à Die, consacré au saint ministère en 1654, et appelé la même année à l'église de Lyon, puis à celle de Sessy. — Louis Connain, médecin à Mâcon, 1682 [VI 95].

Conquérant, voy. Loron.

CONQUÈRES-LACAVE (ÉRASTE), pasteur de Lacépède, 1616-20; de Galopian, 1626; de Lacépède, 1637. — (Jean), né à Layrac, étudiant à Puylaurens en 1666; pasteur dans l'Agenais, de 1679 à 1683 (*Bull.* XII, 257); à Boé et à Sainte-Foy, 1681-85. En 1685, il abjura.

CONRAD, pasteur à Tonneins, 1661.

CONRART (VALENTIN), fils aîné de Jacques Conrart, sieur de Bautor et de Péronne *Targer*, né à Paris en 1603, mort en 1675 [Haag, IV 21]. Conrart ne descendait pas, comme le prétend Borel, d'une famille noble du Hainault, mais d'une bonne famille bourgeoise de Valenciennes, qui s'était réfugiée en France pour échapper aux fureurs du duc d'Albe. Lorsque son père s'établit à Paris, il avait déjà plusieurs enfants, entre autres une fille, JEANNE, qui épousa Abraham *Boulliau*, conseiller-secrétaire du roi; mais ce fut dans cette ville que lui naquirent, outre Valentin : 1° MARIE, baptisée le 20 mai 1610, qui eut pour parrain le pasteur Samuel *Durant* et pour marraine Marie *Bochart;* 2° PÉRONNE, née en 1612; 3° JEAN, né le 21 février 1615; 4° JACQUES, le 26 déc. 1616; 5° LOUIS, baptisé le 27 déc. 1618, mort en 1645; 6° CATHERINE, baptisée le 31 janv. 1621; 7° DANIEL, baptisé le 2 fév. 1623. Péronne Targer était veuve lorsqu'elle mourut, en 1645.

Jacques Conrart, père de cette nombreuse lignée, était d'un caractère rigide et de mœurs austères. Son fils, Valentin, fut élevé sous une sévère discipline, et il refusa de lui laisser faire des études, sous prétexte qu'il le destinait à remplir un emploi dans les finances. Lorsque le jeune homme sentit le besoin de s'instruire, il était trop tard, en sorte qu'il dut se borner à bien apprendre sa langue maternelle, et à se perfectionner dans l'espagnol et l'italien par la lecture des meilleurs écrivains, surtout de Pétrarque ou du Tasse, ses deux auteurs favoris.

Étroitement lié avec Balzac, Godeau, Chapelain et d'autres gens de lettres par une passion commune, celle de la littérature, Conrart aimait à discuter avec eux toutes sortes de sujets. En 1629, afin de rendre ces réunions plus suivies, il leur proposa de se rassembler chez lui une fois par semaine; telle fut la modeste origine de l'Académie française, dont sa maison fut le berceau. Ces conférences où, dit Pélisson, ils s'entretenoient familièrement, comme ils eussent fait en une visite ordinaire, » durèrent environ quatre ans. Richelieu en ayant entendu parler, malgré le secret que les académiciens s'étaient promis de garder, leur fit offrir de prendre leur société sous sa protection, et de l'ériger en une compagnie littéraire sous l'autorité royale. Conrart et ses amis n'osèrent rejeter les offres d'un ministre qu'ils redoutaient.

Ce fut dans ces circonstances que Conrart, qui avait été reçu secrétaire du roi dès le 19 mars 1627, épousa au mois de fév. 1634 Madeleine, fille de Jacques *Muisson*, sieur du Toillon et de Marie Conrart (rég. de Charenton). Dès lors on cessa de se réunir chez lui pour s'assembler tantôt chez Desmarets, tantôt chez Chapelain, et dès lors aussi on adopta les formes d'une société savante pour ces réunions d'amis. Trois charges furent créées, au mois de mars 1634, au sein de la compagnie, deux annuelles, celles de directeur et de chancelier, et une perpétuelle, celle de secrétaire, que Conrart fut, d'une voix unanime, appelé à remplir. En cette qualité, il prit une part fort active aux travaux de la commission chargée de dresser les statuts de la Société qui furent approuvés par Richelieu. Ce fut encore à lui que le cardinal s'adressa lorsqu'il voulut faire rédiger le protocole des lettres patentes de la fondation de l'Académie française, qui furent signées en 1635.

La vie de Conrart fut simple et uniforme, comme celle de tous les gens de lettres dignes de ce nom. Retenu souvent chez lui par les douleurs de la goutte, il aimait à s'entourer d'un cercle d'amis, à écouter la lecture de leurs ouvrages, à leur soumettre ses observations, à leur proposer quelquefois des corrections toujours dictées par le goût le plus pur; il aimait surtout à venir en aide aux débutants et à leur rendre plus faciles les premiers pas dans la carrière littéraire.

Les infirmités lui étant venues avec

l'âge, il donna, en 1658, sa démission de secrétaire du roi, et ne s'occupa plus que des belles-lettres. Il se plaisait à recueillir toutes sortes de pièces historiques, théologiques, littéraires; faisait copier les ouvrages qu'on lui communiquait et gardait soigneusement les brouillons de ses propres lettres, que ses contemporains regardaient comme des chefs-d'œuvre de style épistolaire. Aussi, à sa mort, trouva-t-on dans son cabinet d'étude une grande quantité de papiers que l'on réunit en volumes au hasard, sans observer d'autre ordre que celui du format. En 1766, ils étaient entre les mains de Vanel de Milsonneau au nombre de 18 vol. in-fol. et 24 vol. in-4°, qui sont passés à la Bibl. de l'Arsenal sous le nom de Collection Conrart.

Un écrivain protestant, *Le Vassor*, trace ce portrait de Conrart : « Quelqu'un a dit fort à propos de lui, que sa profession, c'étoit d'être honnête homme. Il en possédoit toutes les qualités et en remplissoit exactement les devoirs. Religieux, civil, poli, discret, bienfaisant, il gagna l'estime, la confiance et l'amitié de ses égaux et même des personnes du premier rang dont il fut connu. La solidité de son esprit et la finesse naturelle de son goût suppléèrent aux défauts de son éducation. » Un auteur catholique, d'Olivet, confirme cet éloge.

Conrart mourut le 22 sept. 1675, à l'âge de 72 ans, et fut inhumé dans le cimetière protestant du faubourg Saint-Germain. Il ne laissa pas d'enfant ; mais deux frères, et une sœur qui épousa son beau-frère Henri *Muisson* ou *Misson*. L'aîné de ses frères, ROBERT, ne fut pas marié. Le second, JACQUES, conseiller du roi, secrétaire des finances en 1637, épousa, mars 1642, Suzanne, fille de Charles *Reynard*, sieur de Limoges, et de Suzanne *De la Rue*, dont il eut : 1° JACQUES, avocat au parlement, sieur de Rabodingen, marié, 24 avril 1678, avec Suzanne *Berte*, fille d'un banquier; 2° VALENTIN, sieur de Rupemberg ; 3° une fille mariée dans la maison de *Dompierre de Jonquières*. L'avocat au parlement feignit de se convertir lors de la Révocation; mais son orthodoxie était fort suspecte; aussi l'enferma-t-on, 31 juillet 1694, au château de Vincennes où il resta jusqu'au 30 oct. 1695, et où l'on mit aussi, 27 août 1694, sa femme qui y demeura prisonnière jusqu'au 1er mai 1696 (suppl. fr. 3854) ; puis, on lui enleva, 1697, ses filles MARGUERITE et MARIE-HENRIETTE. En vain supplia-t-il le roi de les lui rendre, 1700. Elles restèrent près de quinze ans dans divers couvents (Arch. E 3397). Et on lui prit encore son fils pour le placer chez un procureur ou notaire bon catholique (E 3386). Son frère cadet était un des Anciens de l'église de Paris. Le 20 nov. 1685, il fut exilé avec plusieurs de ses collègues et envoyé à Lisieux; cependant on lui permit de revenir à Paris en 1686, à condition qu'il se convertirait (E 3372). Plus tard il trouva les moyens de sortir du royaume; mais sa femme et ses enfants restèrent en France et embrassèrent la religion romaine. Une de ses filles abjura à Rosoy près de Soissons, en 1686.

Le satirique Boileau lance à Conrart ce trait dans sa 1re Épître :

J'imite de Conrart le silence prudent[1].

Il est certain que le célèbre secrétaire de l'Académie française n'a rien, ou presque rien publié ; mais était-ce par prudence, c'est-à-dire par impuissance? N'était-ce pas plutôt un effet de cette modestie que lui reprochait son ami Balzac? Quoi qu'il en soit, nous devons avouer qu'avant la publication de ses Mémoires, on ne connaissait de lui rien qui fût digne de sa grande réputation, et que Linière n'avait pas tout à fait tort de lui demander :

Conrart, comment as-tu pu faire
Pour acquérir tant de renom ?
Toi qui n'as, pauvre secrétaire,
Jamais imprimé que ton nom.

On a cependant de Conrart :

I. *Épître dédicatoire*, en tête de la *Vie de Du Plaissy-Mornay* ; Leyde, 1647, in-8°.

1. Une note de l'éditeur de Boileau, Saint-Marc, nous apprend que le poète avait eu soin de substituer à ce vers celui-ci : *J'observe sur ton nom* (du roi) *un silence prudent* dans toutes les édit. de son épître publiées du vivant de Conrart.

II. *Épître en vers*, parmi les Épîtres de Boisrobert.

III. *Ballade*, dans les Œuvres de Sarrasin.

IV. *Préface*, mise en tête des *Traités et Lettres de Gombauld touchant la religion* (Amst., 1669, in-12).

V. *Imitation en vers du Ps. XCII*, dans le Recueil de poésies chrétiennes et diverses; Paris, 1671.

VI. *Le Nouveau Testament*, publié d'après la version de Mons et la trad. d'Amelotte, par Jean *Daillé* fils et V. Conrart; Paris, L. Vendosme, 1671, in-12.

VII. *Les psaumes retouchés sur l'ancienne version de Cl. Marot et de Th. de Bèze*, Charent., 1677, in-12; 1679, in-12, et souvent depuis. Conrart avait été chargé par un synode de ce travail que la mort ne lui laissa pas le temps d'achever et qui fut terminé, à partir du ps. LI, par Julien *Le Paubnier* de Caen et Marc-Antoine *de La Bastide;* d'autres disent par *Saurin*, avocat de Nîmes. Cette version, revue et améliorée, fut immédiatement introduite dans les églises de France; mais celle de Genève hésita à l'adopter, comme nous l'apprend une lettre écrite, en 1688, par les pasteurs *Reboulet*, *Vulson* et *Daillé* (réfugiés à Zurich), pour la lui recommander. Elle s'y décida enfin, en 1693, et à son tour, elle contribua par ses recommandations à la répandre dans les églises françaises de Hollande, d'Angleterre, de Suisse et d'Allemagne (*MSS. de Genève*).

VIII. *Lettres familières* à Félibien; Paris, 1681, in-12.

IX. *Mémoires sur l'histoire du temps.* — C'est le seul ouvrage important de Conrart. Il a été publié par Monmerqué dans la 2e série de la Collection Petitot, en 1825. Nulle part on ne trouve sur les guerres de la Fronde des détails plus curieux que dans ces mémoires qui sont écrits d'un style pur, simple, sans affectation et sans passion. On y reconnaît l'homme dont Balzac disait qu'il trempait sa plume dans le bon sens.

En fait d'ouvrages de Conrart restés manuscrits, on ne connaît qu'une *Épître en vers* à Godeau et *La fable d'Orphée et d'Eurydice*. On lui a attribué à tort un livre du ministre de Paris, Michel *Le Faucheur*, intitulé *Traité de l'action de l'orateur ou de la prononciation et du geste;* Paris, 1657, in-12; 1686, in-18.

On conserve à La Haye, aux archives de l'État, un volume de lettres de Conrart au pasteur André *Rivet*, écrites entre les années 1644 à 1650.

CONSEIL (René), pasteur à Puylaurens, 1607-1609; à Lassay, 1609-26.

1. CONSTANS (Jean), un des premiers qui professèrent ouvertement le protestantisme à Montauban (Bèze *Hist. ecclés.* I, 215), appartenait à une famille de gens de loi. Il était lui-même licencié en droit et exerçait la profession d'avocat. Admis au ministère évangélique peu de temps après avoir embrassé les principes de la Réforme, il contribua puissamment au mouvement religieux qui se produisit dans sa ville natale. En 1561, cette ville presque tout entière était gagnée au protestantisme. On entreprit aussitôt de le propager dans les localités voisines. Le Consistoire envoya Jean *Carvin* à Albias, Pierre *Clément* à Islemade, Pierre *Duperrier* à Bruniquel, Étienne *Noalhans* à Caylus, et Jean Constans qui revenait de Lavaur (où il avait passé quelques jours pour aider *La Barthe* qui venait d'y fonder une église) à Saint-Naupbari, appelé alors dans l'idiome du pays Saint-Léofaire ou Léophaire; c'est un bourg situé à quelques kilomètres de Montauban. Jean Constans y établit un consistoire et y implanta si solidement les principes évangéliques que cette petite église se maintint jusques en 1679, époque à laquelle le culte y fut interdit.

En 1562, à l'approche de Burie et de Monluc, entraîné par la panique générale, il s'enfuit avec *Duperrier* et Dominique *Cestat* à Verlhac, où Pierre *Galhouste*, ministre d'Albias, alla les rejoindre le lendemain. Quelques jours après, il rentra pourtant dans la ville et, pendant les assauts répétés qu'elle eut à soutenir dans le courant de cette année, il ne cessa pas un seul moment de soutenir le courage des habitants. Trois ans après, il fut mis en jugement, avec Martin *Tachard*, par ordre de la Cour qui accusait ces deux ministres de pousser les protestants à la révolte. Les consuls les chassèrent l'un et l'autre de Montauban. Martin Tachard se rendit à Cajarc, dans le haut Quercy, dont l'église n'a-

vait pas en ce moment de pasteur, et Jean Constans resta, à ce qu'il semble, dans les environs de Montauban. On le trouve, en 1571, à Montbeton, banlieue de cette ville. Le synode provincial tenu à Montauban en sept. 1565 l'élut pour modérateur, et celui de Réalmont, nov. 1676, déclare que « le ministre Constans sera affecté et appartient à l'église de Montauban et le décharge des réclamations des églises du Mas-de-Verdun et Montbartier qui veulent le retenir ». Il continua d'exercer le ministère évangélique à Montauban jusqu'à la fin de sa vie.

D'après le Scaligerana, Michel *Bérauld* aurait, étant encore moine, prêché contre le ministre Jean Constans de Montauban. Il y a là une confusion manifeste. Mich. Bérauld ne connut Jean Constans que plusieurs années après avoir embrassé le protestantisme. Il y eut bien, en effet, des démêlés entre eux, mais ce ne fut que pendant qu'ils étaient l'un et l'autre pasteurs à Montauban. Il aurait été très difficile que la bonne intelligence régnât toujours entre ces deux ministres, dont l'un était un intransigeant à outrance dans ses principes de politique religieuse (V. Mich. Bérauld), et dont l'autre professait, comme d'ailleurs toute sa famille, des sentiments fort modérés sur la question des rapports des Églises protestantes avec la Cour.

Jean Constans mourut le 6 déc. 1598. Il s'était marié deux fois, d'abord le 15 juin 1578, avec Marie *Dubreuil*, qui était fille de Pierre *Dubreuil*, bourgeois de Montauban, et qui mourut le 30 décembre 1584; ensuite, 28 septembre 1586, avec Ramonde *Bardou*, fille de Guillaume *Bardou*, aussi bourgeois de cette ville. Des nombreux enfants qu'il eut de ces deux mariages, quatre seulement lui survécurent.

1° Étienne, baptisé le 14 nov. 1581. Il épousa Rachel *de Scorbiac*, nov. 1602, et mourut, jeune encore, le 30 sept. 1617. Il fit partie de l'assemblée générale qui se réunit à Nîmes en 1615, et fut du petit nombre de ceux qui s'opposèrent au projet de faire cause commune avec le prince de Condé, projet qui fut adopté à une forte majorité, et qui eut pour effet d'entraîner les Églises réformées à la guerre civile.

2° Paul, baptisé le 20 août 1592. Il était docteur en droit et conseiller au présidial de Montauban; à plusieurs reprises, ancien du consistoire de cette ville. C'est en cette qualité qu'il fut député au synode national tenu à Charenton en 1631. Par une de ces erreurs si fréquentes dans les synodes nationaux d'*Aymon*, il est qualifié, dans la liste des membres de ce synode (Aymon II, 452) de « conseiller pour le roy, ancien dans l'église de Montauban, et professeur en théologie dans cette Université ». Il est manifeste qu'un conseiller au présidial n'était pas professeur de théologie à l'académie. Il y a ici une lacune ou une omission entre les mots : « ancien dans l'église de Montauban, » et ceux qui les suivent : « professeur en théologie dans cette université. » Les actes de ce synode nous permettent de la remplir. (Elle n'existe pas d'ailleurs dans le *Synodicon* de Quick.) Entre ces deux membres de phrase il faut mettre : « M. [Pierre] Bérauld, ministre de Montauban. » Pierre Bérauld avait été, en effet, envoyé à ce synode. Le commissaire du roi, dans le discours qu'il prononça à l'ouverture de cette assemblée, fit savoir que le roi avait ordonné de supprimer un certain livre que ce professeur avait lu à ses élèves, et commandait à ce présent synode national d'en censurer l'auteur et de condamner les écrits de celui-ci. (Aymon, II 456). C'est ce qui eut lieu (*Ibid.* II 458); mais, après cette condamnation et la rétractation de Pierre Bérauld, le synode supplia le roi de révoquer la défense par laquelle il n'était pas permis à ce ministre d'assister à cette assemblée, et de lui permettre d'y prendre séance, d'y donner ses suffrages et de s'acquitter des commissions de sa province (*Ibidem*, 463). Et plus loin, on apprend que le roi eut égard aux très humbles requêtes qui lui avaient été présentées par les députés du synode et que Pierre Bérauld put siéger dans cette assemblée (467). Il ressort clairement de ces divers passages des actes mêmes du synode que ce « professeur en théologie, qui ne comparut pas à cause des inhibitions de Sa Majesté, mais qui, lors-

qu'elles furent levées, prit place dans ce synode, » était non Paul Constans, mais Pierre Bérauld.

3° Marthe, née le 3 septembre 1593. Elle épousa, août 1624, Timothée *Delon*, ministre à Montauban et, plus tard, professeur d'hébreu à l'académie de cette ville. Elle mourut le 28 mai 1648.

4° Enfin, Pierre, baptisé le 18 oct. 1596, qui fut docteur en droit et avocat dans sa ville natale.

Étienne Constans, frère aîné du ministre Jean Constans, ne tarda pas à suivre son exemple et à embrasser le protestantisme. Il fit souvent partie du conseil de la ville et prit une part active à la propagation et au triomphe des nouvelles idées religieuses à Montauban, ainsi qu'aux mesures prises en divers moments pour résister aux attaques de la cour, du clergé et du parlement de Toulouse. (Bèze, *Hist. ecclésiast.* I, 831, et III, 69.) Ce fut lui, selon toutes les apparences, et non son frère le ministre Jean, qui fut envoyé avec Hugues *Bonencontre* pour réclamer contre l'édit d'Amboise qui ordonnait aux protestants de rendre toutes les églises dont ils s'étaient emparés. Les deux députés de Montauban demandaient seulement qu'on en laissât au moins une aux réformés de cette ville, qui formaient la grande majorité de la population. La modération de leur réclamation ne leur servit de rien. La reine mère les fit jeter en prison et les y retint jusqu'à ce que toutes les églises sans exception eussent été rendues au culte catholique.

Étienne Constans mourut le 31 juillet 1586. Il avait épousé, 1er septembre 1566, Souveraine *Fornier* ou *Fournier*, qui a donné à l'*Histoire ecclésiastique* de Théod. de Bèze tout ce qui est relatif à Montauban et aux localités voisines. De ce mariage naquirent un fils (19 juillet 1573) qui porta, comme lui, le prénom d'Étienne et épousa, le 26 octobre 1602, Rachel *de Scorbiac*, — et quatre filles qui épousèrent : 1° Souveraine, Pierre *Subrol*, bourgeois de Montauban, le 22 juin 1610; — Marthe, Pierre *de Lada*, docteur en droit; — 3° Isabeau, Pierre *du Moulin*, conseiller au sénéchal de Montauban, le 7 mars 1599, — et 4° Marie, Jean *Cruvel*, bourgeois, duquel mariage naquit Pierre Cruvel, qui fut ministre et professeur de philosophie à l'académie de Montauban.

D'autres Constans de la même famille embrassèrent également de bonne heure le protestantisme. Th. de Bèze cite (I, 834), comme s'étant joints à l'Église réformée en avril 1561, Jean Constans, conseiller, et un autre Jean Constans', aussi conseiller et, à cette date, d'un âge avancé.

2. CONSTANS (Bertrand) était docteur en médecine et fils de Durand Constans, maître chirurgien de Cahors, d'où la famille vint s'établir à Montauban. Bertrand y épousa en premières noces, au commencement de 1564, Gailharde, fille d'Armand *Poyet* ou *Pouget*, notaire, et en secondes noces, 3 août 1572, Anne *Tournié*, qui était de Verlhac. Il mourut en 1599.

Isaac Constans, né du premier lit, vers la fin de déc. 1564, fut, comme son père, docteur en médecine, et acquit une certaine célébrité dans cette profession. Il exerça d'abord à Cahors, où l'appelèrent sans doute des relations de famille, et plus tard à Montauban, où il épousa Marthe *Lalauze*, 25 sept 1592. Quand une académie protestante fut fondée dans cette ville, il fut chargé d'y enseigner la médecine et la pharmacie. Dans la plupart des actes publics où il est mentionné, il est qualifié de « docteur régent et professeur royal en médecine ». Il mourut le 23 août 1630.

On a de lui les deux ouvrages suivants :

1° *Antidote des maladies pestilentes, de Marcile Ficin, natif de Florence, médecin et philosophe très excellent*, traduit du latin en françois par M. Isaac Constans, docteur en médecine de l'Université très fameuse de Montpellier, à présent habitant de Caors; à Caors, par Jacques Rousseau, impr. juré de l'Université, 1595, pet. in-8° de 87 feuillets.

2° *Manuel ou abrégé des remèdes pour se préserver, guérir et nettoyer en temps de peste*, par M. Isaac Constans, montalbanais, docteur en médecine de Montpellier, aggrégé de l'Université de Caors, et professeur public en chirurgie et pharmacie; Montauban, par Hauttin, 1608, in-12°, de 71 p.

Jean Constans, né à Montauban, à la fin de mars 1577, de Bertrand Constans, docteur en médecine et d'Anne Tournié, sa seconde femme, se consacra au ministère évangélique. Pour le distinguer de son homonyme, Jean Constans, encore alors pasteur à Montauban, on le désigne ou il se désigne lui-même sous le nom de Jean Constans de Cahors. Après avoir desservi pendant une dizaine d'années l'église du Mas-Grenier (appelé aussi alors Mas-Verdun), il accepta en 1614 la vocation que lui adressa celle de Pons. Il y arriva dans des temps difficiles. Pendant le règne de Henri IV, les réformés avaient joui d'une liberté de conscience presque complète; après la mort de ce roi, la malveillance et les rigueurs de la cour soulevèrent parmi eux une profonde irritation. On parla de nouveau de s'organiser pour la défense commune. Jean Constans se prononça énergiquement contre toute entreprise de ce genre. Il était de ceux qui tenaient la soumission absolue aux puissances établies pour un devoir clairement enseigné dans l'Écriture sainte; il est possible aussi qu'il regardât la patience et la résignation comme le parti le moins dangereux pour la cause protestante. Dans tous les cas, il s'éleva contre tout projet de résistance dans une assemblée à la fois religieuse et politique qui se réunit à Pons et à laquelle assistait *Affaneur*, secrétaire du prince de Rohan, et bientôt après dans un colloque de la Saintonge, où il fut naturellement question des mesures qu'il conviendrait de prendre dans l'intérêt des Églises. Ces sentiments, qu'il ne cessa jamais de soutenir, lui valurent les éloges de Louis XIII, mais ne le garantirent pas du fanatisme des catholiques de Pons, qui, dit-on, menacèrent plus d'une fois sa vie. Accusé d'avoir tenu en chaire des propos séditieux, il fut décrété de prise de corps et conduit, le 8 mars 1621, dans les prisons de Bordeaux. Il y languit trois ans. On a la défense qu'il lui fut permis de faire imprimer, intitulée : *Remontrances et très humbles supplications adressées à nos seigneurs du Parlement, par Jean Constans, ministre de la ville de Pons, prisonnier détenu en la Conciergerie de la cour depuis six mois.* On conserve à la bibliothèque de Genève (N° 197^aa^, carton 5) en cinq cahiers, dont un est imprimé (probablement la pièce précédente) les *Pièces relatives au procès de Jean Constans, jugé et détenu pour délit de prédication*. Ces pièces sont datées de Bordeaux et se rapportent aux années 1621 à 1624.

Après avoir été rendu à la liberté, il retourna dans son église. Celles de la Saintonge qui l'avaient envoyé en 1620 au synode national tenu à Alais le députèrent à celui qui se réunit à Castres en 1626. Cette assemblée lui accorda trois portions franches en dédommagement des souffrances qu'il avait endurées pendant son long emprisonnement et des frais que son procès lui avait occasionnés (*Aymon*, II, 390, 397 et 398). Son ministère à Pons fut encore marqué par un triste événement. En 1629, la populace catholique, fanatisée par les récollets, envahit un dimanche le temple, en chassa les réformés qui n'opposèrent pas la moindre résistance, et y fit célébrer la messe sur un autel improvisé. Cette scène de violence ne se passa pas sans effusion de sang. Un protestant du nom de *Chaillou* fut massacré dans une maison voisine où il s'était peut-être réfugié. Les récollets, qui voulaient garder le temple pour eux, prétendirent qu'on ne pouvait le rendre aux protestants, puisque la messe qu'on y avait chantée l'avait consacré au culte catholique. Le gouvernement partagea cette opinion; mais, en laissant l'édifice à ces religieux, il condamna la ville à donner aux protestants sept mille livres pour la construction d'un nouveau temple. Jean Constans mourut à Pons en 1650, après avoir desservi cette église pendant 36 ans. Il avait épousé en déc. 1602 Marguerite *Saint-Just*, fille d'un notaire de Montauban. Il eut de ce mariage trois fils : Élie, qui suit; Abraham, qui naquit le 9 février 1607 à Montauban, où il s'établit ensuite comme marchand et épousa Marguerite Saint-Just, sa cousine germaine; et Aaron qui, comme le précédent, se livra au commerce, épousa Marie *Péane* et alla s'établir à Paris, — et une fille, Marie, née également à Montauban, le 12 juin 1605, qui épousa Pierre *Péane*, de Saintes, docteur en mé-

decine. De ce mariage naquit une fille qui reçut le prénom d'Anne, et dont la beauté frappa Anne d'Autriche, à qui elle fut présentée. Anne Péane épousa Jean *Rabotteau*, médecin à Saint-Fort, dans la Saintonge.

Élie Constans, né à Montauban, 13 nov. 1603, de Jean Constans, alors ministre au Mas Grenier, et de Marguerite Saint-Just, se consacra au ministère évangélique, fit ses études de théologie à l'académie de sa ville natale, et alla ensuite les perfectionner à celle de Genève où il fut immatriculé, le 27 juillet 1629, sous le nom de *Elias Constans cadurcus* « Livre du recteur, p. 99 ». Il desservit successivement l'église de Mornac dans le colloque des Isles, puis celle de Bourg-Charenton, dans le colloque de l'Angoumois; enfin celle de Saint-Laurent et Fouras dans le colloque de Saint-Jean-d'Angely.

3. Jean Constans, de Cahors, né à Montauban, n'est connu que par un ouvrage intitulé : *Septuaginta Danielis hebdomadum expositio, in qua regum persicorum nomina regnorumque tempora, quæ in sacra, persica, græcaque historia variant, inter se componuntur ac conciliantur; absolutissima ad eam chronolia adjuncta, Johanne Constante Cadurco authore, ad Henricum IIII christianissimum Francorum et Navariæ regem;* Montalbani excudebat D. Hautinus, 1590, pet. in-8° de 129 pag. L'impression de ce livre fait honneur à la typographie montalbanaise de la fin du XVIe siècle. Il y a une érudition étendue, mais une éruditon qui a bien vieilli et qui manque de critique. La dédicace à Henri IV est remarquable par la vivacité des sentiments d'admiration et de dévouement pour le roi. — Le P. Lelong, dans sa *Bibliotheca sacra,* attribue cet écrit à Jean Constans, ministre de Montauban. C'est une erreur manifeste. Ce dernier appartenait à la famille des Constans, originaire de Montauban; il n'a jamais pris la qualification de cadurcus, et elle ne lui a jamais été donnée par ses contemporains; ce ne serait pas une moindre erreur de l'attribuer à Jean Constans, ministre du Mas Grenier et ensuite de Pons. Celui-ci était bien d'une famille originaire de Cahors; mais, en 1590, il n'avait que treize ans, et quelques talents précoces qu'on veuille lui supposer, on ne saurait admettre qu'il ait à cet âge fait imprimer un livre qui trahit des connaissances étendues et une certaine maturité d'esprit. A cette date, il y avait à Montauban deux autres Jean Constans de Cahors, l'un frère et l'autre fils de Bernard Constans, docteur en médecine, qui, comme Bertrand Constans, aussi docteur en médecine, et probablement son proche parent, avait quitté Cahors vers 1562 pour s'établir à Montauban; mais il ne semble guère possible d'attribuer soit à l'un, soit à l'autre, le traité sur les soixante-dix semaines de Daniel. L'auteur de ce livre était certainement un jeune homme. Il donne lui-même son ouvrage pour les prémisses de ses travaux, *hasce laborum nostrorum primitias*, dit-il dans sa dédicace, et cette expression semble indiquer qu'il se proposait d'écrire bien d'autres ouvrages. Ni le fils ni le frère de Bernard Constans ne sont connus comme des écivains. Le premier, conseiller au sénéchal de Montauban, avait au moins, en 1590, une quarantaine d'années, et ce n'est guère à cet âge qu'on débute dans la carrière littéraire. Le second était plus jeune; mais ce qu'on sait de sa vie, qui est bien connue, ne nous le montre pas comme un homme livré aux travaux de l'esprit. Jusqu'à plus amples informations, il faut se résigner à ignorer ce que fut Jean Constans de Cahors, auteur de cette dissertation sur les semaines de Daniel.

4. Constans (Jean) de Cahors, fils de Bernard[1] Constans, docteur en médecine, est connu par la part active qu'il prit, en qualité de capitaine, à la défense de Montauban, pendant le siège de 1621, et à la dernière guerre civile de 1627 (*Histoire particulière des plus mémorables choses qui se sont passées au siège de Montauban;* Leyden (Montauban), 1622, pag. 13 et *L'Estat de Montauban*, par Pierre Berauld, p. 63, 87 et 88). Sa fille Isabeau épousa, le 22 mai 1624, Antoine *Pérès*, ministre de Cajarc qui mourut jeune encore, laissant de ce mariage un enfant qui porta, comme lui, le prénon d'An-

1. « En 1559 (après le départ de Viret et Valier), on vit un nommé Bernard Constans ministre à Lausanne ». (Ruchat, *Hist. de la Réf.* VI, 286.)

toine et qui fut plus tard professeur d'hébreu à Montauban et à Puylaurens. Son fils (aussi prénommé JEAN) fut docteur et avocat, et eut une fille, CONSTANTE, qui épousa, 12 août 1648, Isaac *Brassard*, ministre de Montauban.

Il faut mentionner encore comme appartenant à la branche des Constans venus de Cahors à Montauban, Guillaume Constans qui fut notaire royal de 1572 à 1602, année de sa mort, et qui contresigna, en qualité de secrétaire des Consuls, les *lois et réglements de l'académie de Montauban* d'octobre 1600; — enfin un autre Guillaume Constans, peut-être fils du précédent, qui joua un rôle considérable dans les troubles de 1627. Pierre Bérauld le donne pour « un homme à ne rien craindre »; *L'Estat de Montauban*, p. 61 et 62. (NICOLAS.)

5. CONSTANT (LÉONARD), de Limoges [Haag, IV 25], était étudiant à Genève (L. Constans limovicensis) en 1571; il était pasteur à Bâle en 1576 et, la même année, il quitta Bâle pour exercer ses fonctions à Peney, près Genève. Il ne desservit cette église que six ans environ; nous soupçonnons, en effet, que c'est lui qui remplaça Simon *Goulard* à Trémilly, en 1583 (*MSS. de Genève*, n° 197[aa]). Il fut aussi envoyé à Bordeaux (probabl. Bourdeaux en Dauphiné) en 1583, puis en 1588, à Lyon. Enfin il revint à Bâle où il mourut de la peste en 1610. On conserve de lui (B. nat. *Du Puy*, t. 103) une lettre où il rend compte d'une dispute assez vive survenue entre lui et d'autres réfugiés, les sieurs de *Champgobert*, amis de Bèze, et le sieur de *Doches*, au sujet des observations d'un réfugié du pays de Bar, nommé *Lescaille*, honorable marchand qui avait beaucoup fait pour la cause de l'Évangile, sur un de ses sermons touchant la justification par la foi. Cette polémique lui fournit l'occasion de publier le seul ouvrage que nous connaissions de Constans, sa *Remonstrance chrestienne à Antoine Lescaille pour l'induire à donner gloire à Dieu et se réconcilier à l'Église*, sans nom de lieu, 1593, in-8°. Lescaille resta sourd à cette remontrance; il refusa de reconnaître publiquement ce que Constans appelait ses erreurs, et préféra quitter Bâle, sept. 1594. On a encore du même Léonard : *Remonstrance chrestienne et salutaire aux François qui se sont desvoyez de la vraye religion et pollués ès superstitions et idolâtries de la papauté*, en laquelle sont découvertes les horribles impietez et abominations contenues en ceste tyrannique abjuration publique par les suppots de l'Antechrist en ceste dernière persécution par L. C. L. [Leonardus Constans Lemovicensis].

Au revers du titre et à la fin du volume sont diverses pièces de vers, dont nous citerons les derniers, qui donnent le nom de l'auteur :

Quoi! voulez-vous quitter, pour la terre, les cieux?
Hasarder tout pour rien? Qu'avez-vous plus précieux
Que Dieu, l'âme, le corps, l'honneur, la vray-ri- [chesse?]

Vous perdrez tout cela si ce train poursuivez.
Revenez donc à Dieu. Sus, courage! suivez
Constamment le sentier où CONSTANT vous ad- [dresse].

E. B. D. F. G. (initiales du poète).

6. Le nom de Constans ou Constant était fort répandu, surtout dans le Quercy et l'Albigeois [Haag, IV 25]. A Castres, un capitaine *Constans* commanda une compagnie étrangère dans la seconde et troisième guerre civile. A Montauban, nous trouvons un peu plus tard un *Constans*, docteur en droit et avocat au siège présidial, parmi les députés à l'assemblée politique qui se tint dans cette ville en 1581. Quelques années plus tard, au nombre des signataires des *Lois et règlements de l'académie de Montauban, dressées en l'an* 1600 *au mois d'octobre et publiés au grand temple* (publ. dans les Notes de l'Histoire de Montauban par Lebret; Montaub., 1841, 2 vol. in-8°), on ne compte pas moins de trois Constans, l'un consul, l'autre pasteur, et le troisième notaire[1]. A ces derniers se rattachaient sans aucun doute par d'étroits liens de parenté l'avocat *Constans*, que ses principes modérés firent vertement censurer par l'assemblée de Nîmes (Voy. t. 1, col. 727), un conseiller au pré-

1. Voici les signatures de cette pièce publiée dans le *Bull.* IX 394 : de *Viçose* lieutenant, de *Pechels* consul, *Constans*, *Barrau*, de *La Porte*, *Bernard*, consuls; *E. Constans*, *P. Bardon*, *P. Leclerc*, *Bérault*, pasteurs; *Tenant*, *Benoist*, ministres; *Serres*, professeur en théologie; *Gardési* et *Leclerc; Constans*, notaire.

sidial du même nom et deux frères *Constans*, l'un et l'autre capitaines de milice montalbanaise à l'époque du siège célèbre que Montauban soutint contre Louis XIII. L'un de ces deux frères fut la cause involontaire de l'émeute qui coûta la vie aux jeunes *Carrié* et *Bruette*.

Accusé d'avoir reçu en dépôt une somme appartenant à un prêtre, et sommé de la livrer par de *Viau*, lieutenant des gardes de *Saint-Michel*, Constans jura que c'était une imposture. Comme de Viau insistait avec menaces, *Richaud*, enseigne de son frère, prit son parti, et il s'ensuivit une rixe dans laquelle un des gardes du gouverneur fut blessé. Saint-Michel fit arrêter Richaud; mais quelques bourgeois, criant à la tyrannie, prirent les armes pour le délivrer. Carrié et Bruette l'épée et le pistolet au poing, coururent au logis de Saint-Michel dans l'intention de réclamer le prisonnier. Les esprits s'échauffant de plus en plus, la ville se partagea en deux camps qui en vinrent aux mains. Le capitaine Constans, qui était accouru pour arrêter le désordre, fut blessé. Du côté des habitants, *Leclerc* fut tué. *Tachard*, *Lacoste* et le jeune *Larose* reçurent des blessures. *Montet* et *Ségeville*, qui tenaient le parti du gouverneur, furent blessés. Les consuls parvinrent enfin à calmer l'émeute. Carrié et Bruette essayèrent de fuir ; mais ils furent rattrapés et condamnés à mort par le conseil de guerre. Tous les capitaines qui s'intéressèrent à eux furent cassés.

7. CONSTANS (Bernard), pasteur à Monlain (?) dans le haut Languedoc, 1572. — (........) à S. Rome de Tarn, 1592. — (Ambroise), pasteur de Montflanquin de 1607 à 1620, que nous avons, à tort probablement, appelé Ambroise Coustauld, ci-dessus t. II, col. 309. — (*Jean*), consacré en 1609, pasteur à Aubaïs, 1613-1620. —(........) pasteur à Lagarde dans la basse Guyenne, 1676 et 77. — .... *Constant*, pasteur à Condom vers 1562 ; — Isaac *Constant*, pasteur à Saint-Martin de Rhé, puis à Thairé, 1626-37.— Une ordonnance du sénéchal de Toulouse, du 8 juin 1622, déclare confisqués les biens de ..... Constans, chirurgien d'Auriac, près Caraman, et de son fils.

8. A l'époque des persécutions que fit naître l'édit de révocation, on lit sur les registres de la charité publique à Lausanne : « Mlle Constant, de Châlons en Bourgogne, a une nièce orpheline de mère, fille de M. *de Vincenot*, de Châlons, présentement en Irlande; elle est de fort bonne maison; on lui donne pour sa nièce 10 fr. par semaine, 1690. » Rentrée à Châlons l'année suivante, cette dame envoie 100 livres pour les réfugiés. On lit aussi le nom de Jean *de Constans*, seigneur de Cauliac, au bas d'une de ces formules d'abjuration que l'on expédiait dans les provinces et qu'on forçait par des dragonnades les protestants à signer. Celle-ci, envoyée à Saint-Rome-de-Tarn, porte en tout 33 signatures, presque indéchiffrables (*Suppl. franç.*, 791, 6). Vers la même époque, 1686, le zèle ardent d'un autre *Constans*, avocat du Languedoc, le fit jeter à la Bastille (*Suppl. franç.*, 791, 2), d'où il fut transféré au château de Saumur en 1687 (*Archiv.* E, 3373). Tout son crime était « d'aller dans les maisons à Paris affermir les gens ».

9. CONSTANT, famille originaire de l'Auvergne, mais établie en Champagne, depuis le milieu du XVIe siècle, et qui professa la religion réformée, comme on peut le conclure des noms bibliques de plusieurs de ses membr. et de leurs alliances.

Augustin de Constant, fils d'Antoine [Haag, IV 27], seigneur de Rebecque en Artois et gentilhomme de l'empereur Charles-Quint, envoyé en France dans son jeune âge, fut élevé à Saumur dans la religion réformée[1]. Entré au service de Jeanne *d'Albret*, il accompagna cette princesse à Paris, en 1571, et y épousa, sous ses auspices, Élisabeth de Pellissari, d'une famille originaire de la Valteline. Peu de temps après, il suivit son beau-père à Genève où il obtint le droit de bourgeoisie, et où il se trouvait encore lors du massacre de la Saint-Barthélemy. Dès que Henri de *Navarre* se fut échappé de la Cour, Constant accourut sous ses drapeaux.

La cour du Béarnais était divisée entre protestants et catholiques. Constant s'attacha naturellement aux premiers et

1. Ses trois frères, Jean-Charles, Pierre et Henri rendirent, comme hommes de mer, des services importants aux *Gueux* de la Zélande.

se lia d'une étroite amitié avec d'*Aubigné*. Envoyé, 1577, par le roi de Navarre auprès de Lavardin qui assiégeait Villefranche, pour lui défendre de livrer l'assaut, il arriva quand l'attaque était commencée. Il voulut y prendre part et demanda des armes. Sur le refus de Lavardin, n'écoutant que son courage, il se jeta au milieu des assaillants et resta sur la brèche, percé de vingt-deux blessures. Lavardin, qui le haïssait[1], l'aurait abandonné au pouvoir de l'ennemi, si le jeune Chemeraut, émerveillé de sa valeur, n'était allé l'enlever au milieu des plus grands dangers, bien qu'il l'estimât mort. Constant guérit heureusement. L'année suivante, le roi de Navarre l'envoya à Beaucaire, porteur d'un ordre adressé à *Baudonnet* de remettre ce château à Damville. En 1580, il le chargea d'une nouvelle mission dans le Languedoc. La *guerre des Amoureux* venait d'être décidée (Voy. t. I, col. 479). Il s'agissait d'entraîner le parti huguenot à une nouvelle levée de boucliers. L'assemblée de Sommières s'étant prononcée contre la reprise des hostilités, Constant en convoqua une autre à Alais où prévalut le parti de la guerre. Il profita de son séjour dans le camp de *Châtillon* pour l'accompagner à la levée du siège de Villemagne.

En 1584, Constant fut chargé par l'assemblée de Montauban, avec *Laval* et *Du Plessis-Mornay*, de porter en Cour les plaintes des huguenots relativement à l'inexécution de l'édit de pacification. L'année suivante, le roi de Navarre le dépêcha au maréchal Damville pour le mettre au courant de tout ce qu'il avait fait afin de résister à Henri III uni aux Ligueurs et lui demander sa coopération. Cette mission eut un plein succès. Constant rendit à ce prince un service plus signalé encore, en lui sauvant la vie à la bataille de Coutras. *Henri*, qui combattait comme un simple gentilhomme, ayant saisi à la gorge Château-Renaud, un gendarme se jeta sur lui et « frappoit de son tronçon de lance sur la salade royale ». Constant délivra son maître, en tuant le soldat.

1. « Par je ne sçai quelle haine que le commun porte à ceux qui meslent le sçavoir et la valeur ensemble », dit d'Aubigné.

A l'exception du gouvernement de Marans, Constant ne parait pas avoir reçu d'autre récompense du roi de Navarre; et bientôt même, lorsque le fils de Jeanne *d'Albret* eut sacrifié la cause protestante à sa propre grandeur, il tomba dans la disgrâce. En 1596, Constant se présenta à l'assemblée de Vendôme et signa l'union. En 1597, il continua à prendre part aux travaux de l'assemblée qui de Vendôme s'était transportée à Saumur, et il fut chargé d'aller en Cour présenter des remontrances au sujet du traité qui se négociait avec l'Espagne et qui était préjudiciable en plusieurs choses aux églises réformées. Henri IV promit de ne s'engager à rien qui pût être contraire aux intérêts de ses alliés ou de ses sujets protestants; mais, en même temps, il pria l'assemblée de ne pas insister sur l'incorporation dans l'édit des clauses relatives aux places de sûreté, et de se contenter de sa promesse, signée de sa main et contresignée des secrétaires d'État, qu'il ferait tout ce qu'on voudrait et qu'il permettrait même « de saisir les deniers à faulte de payement des garnisons » (*Brienne*, n° 221). L'assemblée s'était transportée à Châtellerault, Constant l'y suivit avec *Monglas* et *Parabère*.

Le zèle que Constant avait montré dans ces circonstances difficiles pour l'Église protestante n'était pas propre à lui gagner la faveur de la Cour. *Sully*, qui n'aimait aucun des chefs huguenots, l'accuse, dans ses Économies, d'avoir travaillé à soulever les protestants et à fonder une république, et de nos jours encore, cette accusation a fourni un argument pour combattre l'admission d'un de ses descendants dans la chambre des députés. Constant quitta la France après 1607, et se retira avec *Saint-Aubin* à Sedan d'où il retourna à Genève. On ne connaît pas la date de sa mort. Selon la Description générale des villes et places réduictes et reprises par le roy sur ceux de la religion prétendue réformée (Paris, 1621, in-8°), il rendit Marans à Louis XIII en mai 1621; d'où l'on devrait conclure qu'il était revenu en France et qu'il atteignit un âge très avancé. Mais l'assertion nous est plus que suspecte. On lit

dans le Lexicon de Leu, qu'Augustin de Constant mourut pendant un voyage qu'il fit à Lausanne.

D'après le Dict. de la Noblesse, Augustin Constant ne laissa qu'un fils, nommé DAVID, baptisé le 3 janvier 1587. Un msc. (*St-Magloire*, nº 132) lui donne aussi une fille, mariée à un *Eschallard*, baron de Champdolent, qui succéda à son beau-père dans le gouvernement de Marans (*Brienne*, nº 225).

David Constant, lié d'amitié avec le marquis de Bade, voulut se rendre à sa cour vers 1606; mais il tomba malade en route et fut obligé de s'arrêter à Lausanne où il finit par se fixer, après y avoir obtenu le droit de bourgeoisie. De son mariage avec Jeanne *de Marion*, d'une famille noble de Bourgogne, naquit PHILIBERT, assesseur de Lausanne, qui épousa Judith *Girard Des Bergeries*, et en eut quatre fils : 1º DAVID, qui suit; — 2º FRÉDÉRIC ou *Gabriel*, ministre à Nyon, puis à Lutry, où il mourut, âgé de plus de 90 ans, laissant un fils, nommé AUGUSTIN, banneret de Lausanne, à qui sa femme, Louise *de Villardin*, donna SAMUEL-HENRI, lieutenant dans les gardes suisses au service de Hollande, marié à une demlle *de Saussure;* — 3º AUGUSTIN, trésorier de la ville de Lausanne, décédé sans enfants en 1731; — 4º JACOB, docteur en médecine et savant botaniste, qui mourut à Lausanne en 1730, sans avoir été marié. On doit à ce dernier :

I. *Medicinæ Helvetiorum prodromus sive Pharmacopœæ Helvetiorum specimen;* Genève, 1677, in-8º; réimp. sous le titre : *Atrium medicinæ Helvetiorum, cum observationibus rarissimis;* Gen., 1691. in-12; trad. en franç. et augm. par l'auteur, sous le titre : *Essai de la pharmacopée des Suisses;* Berne, 1709, in-12. — Leu, qui mentionne séparément *Compendium pharmaciæ helveticæ*, Gen., 1677; *Medicina Helvetiorum*, Gen., 1677, in-12, et *Medicina practica Helvetiorum*, pourrait bien avoir fait trois ouvrages différents d'un seul.

II. *Lemery cursus chemicus latinitati donatus;* Gen., 1681.

III. *Médecin, chirurgien et apothicaire charitables, avec un traité de la peste;* Lyon, 1683, 3 vol. in-8º.

Plus connu que son frère, David Constant naquit à Lausanne le 15 ou le 16 mars 1638. Ses humanités terminées dans le collège de sa ville natale, il alla continuer ses études à Herborn, puis à Marbourg. Il passa ensuite en Hollande, dans l'intention d'y suivre les cours de théologie de Samuel *Des Marets* et d'autres professeurs célèbres. Des Marets, qui l'estimait à cause de son caractère et de ses connaissances, le recommanda pour la chaire de l'église wallonne de Leuwarden; mais le jeune Constant refusa cette place et vint à Paris où il séjourna quelque temps et où il se lia avec *Daillé* et Alexandre *Morus*. De retour dans sa patrie, 1658, il reçut l'ordination en 1662, et, deux ans plus tard, il fut appelé par le comte de Dohna à desservir l'église de Coppet. Ce fut dans cette ville qu'il s'attacha au célèbre *Bayle* par les liens d'une amitié sincère. En même temps, le voisinage et surtout son mariage avec la fille du premier syndic de la république, le mirent en relation avec les plus fameux théologiens de Genève. On comprend aisément qu'il ait refusé la place de pasteur à Lumigny en Brie et la chaire de philosophie dans l'université d'Herborn, qui lui furent offertes vers ce temps; mais il dut obéir aux ordres du sénat de Berne qui le rappelèrent, en 1674, à Lausanne pour y remplir les fonctions de principal du collège et de professeur d'éloquence latine. Dix ans après, il obtint la chaire de langue grecque et de philosophie morale, qu'il échangea, en 1702, contre celle de théologie. Constant se distinguait par son enjouement et, malgré son orthodoxie, par une vraie tolérance. Bien que personnellement il ne fût pas opposé au *consensus*, il n'approuvait pas la rigueur que le gouvernement mettait à exiger des Lausannois la signature sans réserve et ne craignait pas de s'associer à ses collègues moins orthodoxes dans les démarches qu'ils firent pour en obtenir le retrait[1]. Arrivé à l'âge de 89 ans, il désira quitter cette chaire, qu'il avait occupée avec autant de modestie que de talent, et le sénat de Berne lui accorda son congé en lui laissant toutefois le titre et les appointements de professeur.

1. Notes de M. VUILLEUMIER.

Constant se retira dans une campagne aux environs de Lausanne, où il mourut le 27 fév. 1733. On a de lui :

I. *L'âme du monde ou Traité de la Providence;* Leyde, 1679, in-12.

II. *Erasmi Colloquia familiaria, nunc emendatiora, quibus accedunt Dav. Constantii Notæ;* Gen., 1680, in-12.

III. *Florus cum notis philologicis et historicis;* Gen., 1684, in-12.

IV. *Abrégé de politique;* Colog., 1686, in-12; 2e édit. revue et augm., Francf., 1687, in-12; 3e édit., Colog., 1689. — Bayle en parle avec éloge.

V. *Cicero: De officiis, senectute, amicitiâ, paradoxa : somnium Scipionis, cum Notis;* Gen., 1688, in-12.

VI. *Systema ethico-theologicum,* XXV *disputationibus comprehensum;* Laus., 1689; 1695, in-8o. Les trois premières disputations seulement parurent en 1689 et 1693 comme spécimen; le reste ne fut publié qu'en 1695.

VII. *Transitus per mare Rubrum;* Laus., 1690, in-4o.

VIII. *Dissert. de uxore Lothi, Rubo Mosis et serpente æneo*; Laus., 1693, in-4o.

IX. *Dissert. de zelo*, in-4o.

X. *Discours sur le vœu de Jephté*; 1700, in-8o; réimp. avec le no XIII.

XI. *Sermon sur le figuier maudit*, 1700, in-8o.

XII. *Discours sur I Cor. XV*, 8, *où saint Paul se nomme un avorton*, Laus., 1701, in-8o.

XIII. *L'arc-en-ciel ou Sermon sur Gen. IX*, 13; Laus., 1713.

XIV. *Le regard salutaire ou Sermon sur Ps. XLII*, 6, *à l'occasion de la victoire de Villmergue*; Laus., 1714.

XV. *Discours sur les degrés de gloire*, 1717, in-8o.

XVI. *La folie de la prédestination ou Sermon sur I Cor. I*, 21.

XVII. *La vocation de Moyse, sermon*; Laus., 1719.

XVIII. *Le Rocher de David, sermon;* Laus., 1721.

La Biblioth. Bremensis ajoute à la liste des ouvrages de David Constant un traité *De juramentis in Scripturâ memoratis*, comme prêt à être mis sous presse en 1720. Il n'a pas été publié.

David Constant eut trois fils de son mariage avec la fille d'Ésaïe *Colladon.*

1o Marc-Rodolphe entra au service de la Hollande et s'éleva au grade de capitaine adjudant général et aide-quartier-maître général dans l'armée des Alliés. Il mérita la confiance du roi Guillaume qui le choisit pour son secrétaire de cabinet. Il allait être décoré du titre de lord, lorsqu'il mourut à l'âge de 30 ans.

2o Frédéric, doyen de Bex, mourut en 1746, laissant de sa femme, Mlle *de Minerval*, un fils nommé Marc-Samuel, qui mourut capitaine au service des Provinces-Unies.

3o Samuel, né vers 1676, connu sous le nom de baron de Constant, fut appelé, en 1699, en Hollande par lord Albermale, qui le choisit, en 1701, pour un de ses officiers d'ordonnance. Il se signala à tous les sièges et dans toutes les batailles de la longue guerre que fit éclater la succession d'Espagne, depuis le siège d'Huy en 1703. Parvenu au grade de colonel en 1727, il fut chargé, en 1745, du commandement d'un corps de troupes sur la Lahn, et il opéra heureusement sa jonction avec les troupes impériales, dont il ne se sépara qu'à la fin de la campagne pour se rendre dans la Flandre hollandaise. La même année, il fut nommé commandant de L'Écluse, et après la campagne de 1746, à laquelle il prit part, les états généraux lui confièrent la défense de Grave. Élevé, en 1748, au grade de lieutenant général de l'infanterie, il obtint, en même temps, la place de commandant de Bois-le-Duc. La paix conclue, il retourna dans le sein de sa famille et mourut à Lausanne, le 16 janv. 1756. Il avait épousé, en 1722, Rose *de Saussure*, fille de Jean-Louis *de Saussure*, baron de Bercher, qui lui donna quatre fils et une fille, nommée Angélique, mariée, en 1747, au marquis *Le Gentil de Langalerie*, colonel au service de l'Empereur, laquelle mourut en 1772.

1o David-Louis Constant, baron de Constant-Rebecque-Hermenches, fils aîné de Samuel, servit d'abord dans le régiment de son père, où il était capitaine en 1741. Devenu colonel, il passa en 1764 au service du roi de France avec le même grade. Il prit part, entre autres, à l'expédition de la Corse où il commanda un corps de grenadiers et de chasseurs et un bataillon de volontaires. En

1769, il fut élevé au grade de brigadier des armées du roi et nommé commandant d'un régiment suisse. Créé maréchal de camp en 1780, il mourut en 1785. David-Louis Constant n'eut que deux enfants de son mariage avec Louise *de Seigneux :* Guillaume-Anne, qui suivra, et Constance-Louise. Mais, après la mort de sa femme, il se remaria et eut encore un fils, nommé Auguste, sieur d'Hermenches. Ce dernier entra au service de la Prusse, comme officier des cuirassiers de la garde. De retour dans sa patrie, il rendit des services au canton de Vaud, soit dans le Conseil souverain dont il fut nommé membre, soit dans les ponts et chaussées dont il avait l'inspection générale. Il laissa deux fils, Adrien et Victor, de son mariage avec Mlle *de Polier.*

2° Philippe-Germain, frère de David, connu sous le nom de chevalier de Rebecque, s'acquit, dès sa première jeunesse, la réputation d'un bon officier. Il servit d'abord comme aide de camp de son père, puis comme lieutenant-colonel dans le régiment de Grafenried, et il mourut, en 1756, âgé de 28 ans à peine, colonel d'un régiment wallon au service de la Hollande.

3° Juste-Arnold, ou Juste-Louis selon le *Moniteur universel,* troisième fils de Samuel de Constant, servit en Hollande comme lieutenant-colonel dans le régiment de son père, puis comme colonel du régiment de May. En 1792, usant du bénéfice de la loi du 15 déc. 1790, après avoir prêté le serment civique devant la municipalité de Dôle, il se fixa dans une propriété qu'il possédait aux environs de cette ville et dans laquelle il mourut en 1812. C'est de lui et de Henriette *de Chandieu-Villars* que naquit à Lausanne, le 25 oct. 1767, Henri-Benjamin de Constant de Rebecque, né à Lausanne, 25 oct. 1767, qui devint un des hommes illustres de la France sous le gouvernement de la Restauration. Après avoir passé sa jeunesse en Angleterre et en Allemagne, il acheta une charge de chambellan de la cour du duc de Brunswick, et se maria, en 1789, avec une dame de cette cour. Au bout de deux ans, il divorçait. Ayant reparu vers cette époque dans son pays natal, il y subit l'ascendant de sa célèbre compatriote, Mme de Staël, qu'il vit pour la première fois le 19 septembre 1794, et sous la protection de laquelle il vint se fixer à Paris en 1795. D'abord dans le salon de Mme de Staël, puis dans la presse, il se dévoila comme un homme politique plein d'esprit et d'éloquence qui voulait se dévouer à la défense de la république modérée. Il fut nommé membre du tribunat après le 18 brumaire ; mais, aussi mal vu de Bonaparte que Mme de Staël, il partagea l'exil de celle-ci et vécut, de 1803 à 1814, en Allemagne où il se remaria avec une jeune Hanovrienne, Mlle Charlotte *de Hardenberg.* Il rentra en France avec les Bourbons, mais pour lutter avec acharnement contre eux, comme journaliste et comme député. Ses idées triomphèrent en juillet 1830, mais il mourut le 8 déc. de cette année. Il a publié une quantité d'écrits politiques et quelques ouvrages plus durables : I. *Wallenstein,* tragédie en 5 actes, 1809 ; II. *Adolphe,* 1816, court roman de mœurs qui est resté le plus célèbre écrit de l'auteur ; III. *Du triomphe inévitable et prochain des principes constitutionnels en Prusse,* 1821 ; IV. *Commentaire sur la science de la législation de Filangieri,* 1822 ; V. *De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements,* 1824 ; VI. *Du panthéisme romain dans ses rapports avec la philosophie grecque et la religion chrétienne,* publié seulement en 1833 (Paris, 2 vol. in-8°). — La mère de Benjamin Constant était morte en lui donnant le jour ; son père se remaria et eut de sa seconde femme une fille et un fils, nommé Jean-Victor, né à Genève en 1773, qui suivit avec distinction la carrière des armes.

4° Marc-Samuel-François entra, comme ses frères, au service des Provinces-Unies, mais renonça de bonne heure à la carrière militaire. Ce fut sans doute à ses liaisons intimes avec Voltaire qu'il dut le développement de ses talents littéraires. Vers la fin de sa vie, il quitta Genève et se retira dans une campagne près de Lausanne où il mourut, en 1800, à l'âge de 71 ans. Quérard donne la liste de ses ouvrages comme il suit :

I. *Abrégé de l'histoire juive.* — L'auteur composa ce livre, ainsi qu'un *Traité de*

la religion naturelle, pour l'instruction de ses enfants qu'il n'eut garde de négliger au milieu de ses occupations littéraires.

II. *Camille ou Lettres de deux filles de ce siècle;* Paris, 1785, ou Maëstricht [Lausanne], 1786, 4 vol. in-12. — La Biogr. univ. en indique une édit. de Paris, 1784, 4 vol. in-12.

III. *Instructions de morale à l'usage des enfants qui commencent à parler;* Londres, 1785, in-8°.

IV. *Le mari sentimental ou le mariage comme il y en a quelques-uns, suivi des Lettres de mistriss Henley;* Gen. et Paris, 1786, in-12. — Selon la Biogr. univ., la 1re édit. parut à Genève en 1783.

V. *Dernières pensées du roi de Prusse, écrites de sa main;* Berlin [Gen.], 1787, in-12; Paris, 1806, in-8°.

VI. *Laure de Germosan ou Lettres de quelques personnes de Suisse;* Gen. et Paris, 1787, 7 vol. in-12. — Tableau des mœurs de la Suisse et en particulier de Genève.

VII. *Recueil de pièces dialoguées ou Guenilles dramatiques ramassées dans une petite ville de Suisse;* Gen. et Paris, 1787, 2 vol. in-8°. — En 1791, on a changé ce titre bizarre en celui-ci : *Théâtre de société.*

VIII. *Caleb Williams ou les choses comme elles sont*, trad. de W. Godwin, Gen., 1795, 3 vol. in-12.

IX. *Instructions de morale, qui peuvent servir à tous les hommes, particulièrement rédigées à l'usage de la jeunesse helvétique,* Laus., et Paris, 1799, in-8°.

Constant épousa, en secondes noces, Mlle *de Gallatin;* les généalogistes ne nous font pas connaître le nom de sa première femme. Du premier lit sortirent deux filles, Rosalie et Louise, et deux fils, Juste, capitaine au service de Hollande, tué à l'affaire de Turcoing en 1793, et Charles, membre du conseil souverain du canton de Genève. Du second lit naquit Victor, qui fut élevé au corps des cadets à Colmar. Lieutenant en 1788, lieutenant des gardes suisses en 1790, Victor Constant fut un des défenseurs des Tuileries, le 10 août. Entré, en 1793, au service de la Hollande, comme enseigne des gardes hollandaises, il devint aide de camp de son cousin le général Constant-Villars, et fit, dans les armées de la Hollande, de l'Angleterre et de la Prusse, toutes les campagnes contre la France jusqu'à la fin de l'empire. En 1816, il fut nommé lieutenant général hollandais et, bientôt après, président de la commission pour la délimitation des frontières. Le 13 juillet 1819, le roi Guillaume lui confia le commandement général des deux Flandres. Il avait épousé, en 1797, Isabelle *de Lynden*, qui lui donna quatre enfants : Victor, qui entra dans l'artillerie; Charles; Guillaume, qui fut placé dans la marine royale, et Louise.

Pour épuiser nos renseignements sur cette famille, si remarquable à divers titres, il nous reste à parler du fils aîné de David-Louis Constant.

Né à La Haye le 24 avril 1750, Guillaume-Anne, baron de Constant-Rebecque, seigneur de Villars-Mendras, eut pour parrain le prince d'Orange et pour marraine la princesse Anne d'Angleterre. Il reçut donc au berceau le brevet d'enseigne aux gardes suisses. A l'âge de douze ans, il fut nommé second lieutenant; à vingt-trois ans, capitaine commandant; à vingt-six, colonel. Dans la campagne de 1793, il emporta Lincelles, le 18 août, à la tête des gardes suisses. Cinq jours après, il obtint le commandement d'une brigade. A la retraite de Menin, il ramena à Gand les débris de l'armée. La même année, il se signala au siège de Maubeuge. En 1794, il se distingua tout particulièrement au siège de Landrecies. Le 26 juin, pendant que les deux armées étaient aux prises dans les plaines de Fleurus, il emporta Fontaine-l'Evêque. La bataille perdue, c'est lui qui fut chargé de couvrir la retraite, et il reçut le commandement en chef des corps qui continuèrent à tenir la campagne. Il fit échouer l'attaque des Français contre l'île de Bommel. En 1795, le gouvernement hollandais l'envoya auprès de Pichegru pour négocier une trêve; mais il était trop tard; les Français avaient déjà occupé Amsterdam, Constant ne voulut point prendre du service dans l'armée de la République française; il se retira à Brunswick avec sa famille; cependant, après la restauration de la maison d'Orange, il rentra au service de son prince et termina sa carrière, peu après 1812, comme comman-

dant des provinces de Liège et de Limbourg.

Du mariage de Guillaume-Anne de Constant avec Constance-Francine *de Lynden*, célébré en 1782, naquirent quatre enfants : deux filles, WILHELMINE ; ANNETTE, dame d'honneur de la reine des Pays-Bas, et deux fils, JUSTE-THIERRY et JULES-THIERRY.

Né à La Haye, 3 mars 1786, Juste-Thierry entra, 1797, à l'académie militaire de Berlin. En 1803, il fut nommé officier dans le régiment du prince Louis de Prusse, et servit dans les armées prussienne et autrichienne jusqu'en 1815. A la conclusion de la paix, il retourna en Hollande. Le roi Guillaume le nomma major, puis commandant du 7e bataillon de ligne, et, en 1821, aide-de-camp du prince d'Orange, qui lui confia, en même temps, le poste honorable de gouverneur de ses jeunes fils.

Son frère, Jules-Thierry, né en 1787, fut également élevé à l'académie militaire de Berlin; mais il entra au service du Brunswick, en 1803, comme officier de dragons, puis en 1805 au service de Prusse. En 1811, il entra dans l'armée wurtembergeoise et fit, avec le corps auxiliaire fourni par la Confédération germanique, la désastreuse campagne de Russie. Après la restauration, le roi des Pays-Bas le nomma chambellan.

10. CONSTANT, famille d'origine flamande, transportée en France et en Suisse. = *Armes :* coupé au 1er d'argent à l'aigle de sable ; au 2e d'or, au sautoir d'or.

PIERRE DE CONSTANT, seigneur de La Grange, homme d'armes des ordonnances du roi sous le duc de *Bouillon*, capitaine d'infanterie et gentilhomme ordinaire du duc d'Alençon, n'ayant pas eu d'enfant de sa première femme Jeanne *de Condé*, épousa en secondes noces Marie *de Rouvray*, qui lui donna un fils nommé JEAN, sieur de Trières. Du mariage de ce dernier avec Suzanne *Des Marins* naquit ALEAUME de Constant qui suivit la carrière des armes. Il épousa, en 1621, Marie *de Villecholle*, fille de Josias *de Villecholle*, seigneur de Fontaine; puis, en 1642, Madelaine, fille de Paul *Dorthe*, sr de Falaise et de Jeanne *Hurault de l'Hopital*. Il laissa quatre enfants, JEAN, SALOMON, SUZANNE et ANNE.

CONSTANTIN [Haag, IV 52]. On lit dans l'*Hist. des martyrs* par J. Crespin (éd de 1619, p. 134) celle de « Constantin et trois autres, exécutez à Rouen » en 1542 [1]. En voici la substance : « Vn nommé Constantin endura martyre en ce temps en la dite ville de Rouan, avec trois autres, ses compagnons, pour la confession de la vraye doctrine de l'Evangile. Leur emprisonnement et la procédure tenue contre eux a été descrite en vers françois par un homme docte du pays de Normandie [2]; mais d'autant que succinctement nous traitons l'histoire des Martyrs, nous nous contenterons d'exposer leur mort bien heureuse. Car c'est la vraye face en laquelle on peut contempler le plus beau du pourtrait des Martyrs de Jésus-Christ puisqu'autrement nous ne pouvons représenter le surplus des autres parties du corps et des circonstances de la procédure tenue contre eux. Quand ceux-ci furent menez au dernier supplice en un tombereau, à la façon usitée en France, Constantin s'esjouissant dit à ses compagnons: « Vrayment nous sommes les balayures du monde, lesquelles puent maintenant aux hommes de ce monde [3]: mais resjouyssons nous, car l'odeur de nostre mort sera plaisante et précieuse devant Dieu. » Ce fut une voix prophétique de laquelle le Seigneur ès derniers temps a montré le fruict et l'effet tel que depuis on a veu au pays de Normandie par la prédiction de son Evangile. » — Le nom d'un Constantin (peut-être Robert Constantin, qui suit) est le premier signé au bas de deux lettres adressées le 15 octob. 1564 à la Vén. Cie de Genève par le consistoire de l'église de Caen, pour obtenir le retour d'Antoine *Chevalier*, en Normandie (voy. ci-dessus col. 309). Laissez, dit cette pièce élégante, « enflammer vos cœurs pour avoir compassion de nous qui, par le passé, abreuvés d'eau trouble et puante, maintenant mourons de soif de la parole de Dieu, voire auprès de vous qui par sa

1. Et aussi dans l'*Hist. ecclés* de T. de Bèze, I, 29.
2. Aucune trace de cet écrit ne s'est conservée.
3. Nous avons vu ci-dessus d'autres exemples de cet usage de conduire les huguenots au supplice dans le tombereau des vidanges.

grâce en avez la pure source et fontaine. Nous vous supplions donc de rechef très humblement pour toute cette province, affin de faire découler seulement l'un de vos ruisseaux pour faire étancher en partie nostre soif : nous permettant obtenir de votre authorité l'envoy de M. le Chevalier, lequel pour estre du creu de nostre pays .... nous est très nécessaire pour docteur, pasteur et ministre, dont le fruict et profit, en redressant nostre université et arrousant de l'eau de vie si grande province, sera beaucoup plus grand qu'au lieu qu'il tient en vostre ville, entre telle multitude des perles du monde rassemblées soubs vostre seigneurie pour employer à l'œuvre du Seigneur » (Bibl. de Genève, mss 109 ; — *Bull.* XVIII 29).

2. CONSTANTIN (ROBERT), philosophe et érudit, [Haag, IV 51] naquit à Caen vers le commencement du seizième siècle. Attiré à Agen par la réputation de J.-C. Scaliger, il fut pendant quelques années son élève et son commensal. Après la mort de son maître (1558), il se rendit en Allemagne, fréquenta les écoles les plus célèbres de ce pays. et retourna à Caen en 1561. Il y fut nommé professeur des belles-lettres. Trois ans après, il se fit recevoir docteur en médecine. Auprès de J.-C. Scaliger, et surtout pendant son séjour en Allemagne, il avait adopté les principes de la Réforme. Il essaya de les faire goûter à ses compatriotes ; dans cette intention, il prit pour texte de ses leçons de grec les Épitres de saint Paul ; mais de vives inimitiés s'élevèrent bientôt contre lui, et il jugea prudent de s'éloigner de sa ville natale. Il se retira dans le Béarn, pays presque entièrement protestant.

Là, il fut professeur de langue grecque à l'académie d'Orthès et principal du collège de cette ville. En 1571, il était à Montauban (Voy. *Bull.* III, 558) où il avait été appelé pour diriger les écoles publiques et pour y enseigner en qualité de maître ès arts. Depuis ce moment il adopta cette ville pour sa patrie. On le trouve, il est vrai, à Castres [1] à la tête du collège en 1582 (Protocole de Guill. Constans notaire de Montauban, 1582 — 87 f° 5) ; mais ses affections et ses intérêts étaient à Montauban. Le 21 octobre 1572, il épousa Peyronne *Imbert* qui était de cette ville (État civil de Montauban ; *mariages de* 1567 — 1580, f° 45). Quelques mois auparavant, et dans les années qui suivirent il fit l'acquisition de plusieurs propriétés situées dans les environs, entre autres, en 1582, d'une métairie qui avait appartenu à Hugues *Bonencontre*.

C'est aussi dans cette ville qu'il maria ses deux filles, l'une appelée CONSTANTE avec Pierre *Chambolive*, le 27 juin 1593, et l'autre, nommée JEANNE, avec Jehan *Solenne*, en 1597. Quand l'académie fut fondée, il fut chargé d'y enseigner la langue grecque dans la division de philosophie ; il continua en même temps de remplir les fonctions de principal du collège, auxquelles il avait été appelé depuis une quinzaine d'années. Il mourut à Montauban, et non en Allemagne, comme, sauf *Chauffepié*, le disent toutes les biographies. On en a une preuve irrécusable. Le registre des sépultures de Montauban, 1580-1628, f° 64, contient l'acte de son décès : « Est décédé, le 27 décembre 1605, Monsieur Robert Constantin, professeur en la langue grecque, et sépulturé le 28 du dit mois. » Il aurait eu, au moment de sa mort, cent dix ans d'après le *Ducatiana*, cent trois ans d'après de Thou, et seulement soixante-quinze d'après J.-J. Scaliger. S'il faut s'en rapporter à Robert Constantin lui-même, il serait mort plus que centenaire. En effet, dans un album décrit par M. A. Claudin dans un de ses catalogues de librairie et portant pour titre *Nicolai von Sorgen album amicorum*, on trouve son nom au bas de quatorze lignes écrites de sa main « à l'âge de cent ans », à ce qu'il dit lui-même. — Après les détails rapportés plus haut sur ses propriétés et sa famille, il est inutile de faire remarquer que la *Bio-*

1. Le 20 avril 1580, les consuls de Castres chargèrent le pasteur Arnaud *de Marsan* d'aller trouver Constantin à Montauban et de lui offrir la direction de leur collège. Constantin accepta et remplaça Pierre *Dumas*, devenu pasteur, dès l'année suivante. Un bail, que nous avons sous les yeux, lui donne l'*intendance principale* sur le collège. « Il fera la première classe ». La seconde était tenue par Pierre *Lonigues* ; la troisième par Pierre *Bartault* ; la quatrième par Nicolas *Le Gros*, et la cinquième par Adrien *de Remont*. — Archives de Castres (PRADEL).

graphie universelle se trompe en le faisant mourir dans la misère et l'abandon. Son testament qui prouve également qu'il était au moins dans l'aisance, est du 25 déc. 1605 (5e protoc. d'Elie Gineste, not. de Montauban, fos 527-531).

Les ouvrages imprimés du Robert Constantin sont :

I. *Aurelii Cornelii Celsi de re medica libri VIII; Sereni poema medicinale, et Remnii poema de ponderibus et mensuris*, cum Roberti Constantini annotationibus; Lugduni, 1549, in-8o; 1566, in-8o; autres éditions avec des notes de Casaubon et d'autres érudits, « edente Theod. Janssonio ab Almeloveen, » Amstelod. 1687, in-8o, et 1713, in-8o.

II. *Nomenclator insignium scriptorum quorum libri extant vel manuscripti, vel impressi in bibliothecis Galliæ, indexque totius bibliothecæ atque pandectarum Conradi Gesneri;* Paris, 1555, in-8o.

III. *Annotationes et correctiones Lemmatum in Dioscoridem, et Amati Lusitani in Dioscoridis de materia medica, lib. V, Enarrationes;* Lugduni, 1558, in-8o.

IV. *Lexicon greco-latinum ;* Genevæ, Joan. Crispinus, 1562, 2 vol. in-fol. — 2e édit., Genève, Eust. Vignon, 1592, 2 vol. in-fol. — Il en avait préparé une troisième édition revue et considérablement augmentée qu'il laissa, à sa mort, à l'académie protestante de Montauban, et qui probablement n'a jamais été publiée. Ce dictionnaire grec, entrepris d'abord par Pierre Gilles, augmenté ensuite par Guill. Budé et Jacq. Toussaint, fut revu, complété et amélioré par Robert Constantin qui y fit des changements assez considérables pour pouvoir en être regardé comme le véritable auteur. Moins complet et moins savant que le *Thesaurus græcæ linguæ* de Henri Estienne, il est d'un usage plus commode, les mots y étant classés par ordre alphabétique. On a tiré de ce grand dictionnaire de quoi en faire un plus usuel, publié sous ce titre : *Lexicon græco-latinum ex Roberti Constantini et aliorum scriptis collectum* (Genèvæ), apud Joan. Crispinum, 1566, in-4o. Ce lexique a été depuis réimprimé plusieurs fois.

V. *Supplementum latinæ linguæ, seu dictionnarium abstrusorum vocabulorum;* Genevæ, Eust. Vignon, 1570, in-4o. C'est un supplément du dictionnaire latin d'Ambroise Calepin.

VI. *Theophrasti de historia plantarum cum annotationibus Julii Cæsaris Scaligeri;* Lugduni, 1584, in-4o. J.-C. Scaliger avait, en mourant, confié le manuscrit de cet ouvrage à Rob. Constantin, et l'avait chargé de le publier. Celui-ci a ajouté à la fin des remarques sur quatre livres de cette histoire des plantes, sans y mettre son nom, mais elles ont été réimprimées plus tard avec son nom, jointes avec celles de J.-C. Scaliger, à Amsterdam, 1644, in-fo.

Robert Constantin laissa de nombreux ouvrages inédits. Il nous apprend lui-même qu'il avait traduit en latin les proverbes grecs d'Apostolius. D'après Michel Neander, il avait promis de livrer à l'impression *Antiquitatum græcarum et latinarum libri III.* — *Thesaurus rerum et verborum lingua græca per locos Communes.* — *Compendiosa methodus studii linguæ græcæ et de ejusdem cum latina comparatione*, écrit qu'Ant. Teissier signale aussi sous ce titre : *Supplementum utriusque linguæ atque elegantiæ.* — *De accentuum græcorum ratione brevis commentatio.* — *Artificiosa tabula in qua græcæ linguæ origines continentur.* — Ant. Teissier cite encore *Aphorismi Hippocratis versibus græcis et latinis,* — *Juliani imperatoris misopogon,* — *Epistolæ in linguam latinam conversæ* de ce même empereur. — Que sont devenus ces nombreux manuscrits, dont MM. Haag n'ont pu découvrir aucune trace? Seraient-ils enfouis dans quelque bibliothèque d'Allemagne, comme ils semblent le supposer? Le passage suivant de son Testament pourrait peut-être jeter quelque jour sur sujet : « Il (Rob. Constantin) donne et lègue à l'académie de la présente ville (Montauban) les compositions des principaux docteurs par luy faictes, qu'il a dans un coffre carré couvert de noir, parmi lesquelles est la troisième rédaction de son lexicon grec tout augmenté, lequel légat de compositions, il laisse soubs le gouvernement des messieurs les intendens de l'académie, recteur et professeurs d'icelle, que veult leur estre delivré

tout incontinent après son décès » (Protocole de 1605 d'Elie Gineste, 528). S'il n'existait pas d'autres copies des manuscrits légués à l'académie de Montauban, on peut croire qu'ils périrent au milieu des vicissitudes de cet établissement et surtout par suite de sa suppression en 1685 et de la confiscation de ses biens qui furent donnés à des hospices. — Un Pline annoté par lui faisait partie de la bibliothèque du président Lamoignon. Mais on ne sait ce qu'il est devenu.

3. CONSTANTIN (Pierre), martyr, brûlé à La Rochelle après avoir eu la langue tranchée, en 1552 (ci-dessus I, col. 263). La famille rocheloise de ce nom fut nombreuse. Berthommée Constantin épousa, 27 novembre 1564, au temple de La Rochelle, Jacques *Fouchier*. — Jehan, sieur de Champdeniers, maire en 1582, épouse Marguerite *Guiton*. — Au siège de 1572, un Constantin fut chargé de la direction de l'artillerie de la ville. — (Pierre), pasteur à Saint-Surin, 1594-98, député comme tel au synode national de Montauban en 1594, de Saumur en 1596, puis pasteur à Saint-Fort en 1601, déposé en 1607. — (.......), pasteur à La Rochefoucaud, 1631. — (Pierre), procureur à Saintes, figure, 1698, avec ces *armes :* d'azur à l'aigle éployée d'or. (Richemond.)

4. CONSTANTIN Divers. (Anthoyne), réfugié de l'évêché de Carpentras, habitant de Genève, 25 avril 1558. — (.......), régent au collège de Bergerac en 1614. — (.......), pasteur à Nîmes en 1636; son gendre, le sieur *Paris*, chirurgien, demande, 14 mai 1636, un banc au temple. — (Étienne), admis au ministère évangélique en 1659; pasteur à Saint-Privat, 1659-60; à Saint-Quintin, 1660-1662; à Genolhac, 1663-76; à Congéniès, 1676-78; à Aiguemortes, 1679-85; réfugié à Neuchâtel après la Révocation. — (Jacques), né à Nîmes, pasteur réfugié en Prusse, 1695, et aumônier dans le régiment de Varennes; inscrit en ces termes en tête de la liste des réfugiés de Prentzlow : « M. Jacques de Constantin, de Nismes, pasteur de la colonie, la demoiselle sa femme et 3 enfants, » 1698 et 1700 (*Dieterici*). — « D[lle] Constantin, fille d'un ministre du Languedoc, » assistée à Genève, 1695. — Deux Constantin, officiers au régiment de Schomberg (*Agnew*). — (Louise « fille du sieur Louis et de Madelaine) Montsanglat, du lieu de Valon, près Avallon en Bourgogne, » morte à Lausanne, décembre 1689.

5. CONSTANTIN (Abraham), excellent peintre en émail et sur porcelaine, né à Genève en 1785, de parents qui descendaient de Simon Constantin, épinglier de Lyon, réfugié lors de la Saint-Barthélemy et reçu bourgeois gratuitement, le 30 avril 1577. Constantin apprit son art à Paris. Il jouissait déjà d'une certaine réputation, lorsqu'il se rendit en Italie, où il s'appliqua, pendant plusieurs années, à reproduire les tableaux des grands maîtres qui décorent le palais Pitti à Florence. Ces copies, acquises en partie par le prince de Carignan, forment actuellement une des collections les plus précieuses de la Galerie royale de Turin. On y remarque surtout le *Saint-Jean*, le *portrait de Léon X* et *la vision d'Ézéchiel*, d'après Raphaël, tous trois de la grandeur des originaux, la *Vénus* du Titien, la *Fornarina* de Raphaël, et la *Madonna della Seggiola*, les trois à peu près d'un pied de hauteur; tous ces émaux sont des chefs-d'œuvre d'exécution. Constantin copia aussi le *portrait de Gérard*, d'après le tableau de la Galerie Pitti, et pour la manufacture de Sèvres, la *Madonna del Granduca*, de Raphaël, l'un et l'autre de la grandeur des originaux. De retour à Paris, en 1826, Constantin fut nommé, par Charles X, en 1828, peintre de la Cour. En 1832, Louis-Philippe le chargea d'aller copier à Rome les loges de Raphaël. Ses copies de la *Messe de Bolsena* et de *l'École d'Athènes*, qui parurent à l'Exposition de 1835, excitèrent l'admiration de tous les connaisseurs. Aux tableaux que nous avons mentionnés il convient d'ajouter, comme des plus remarquables, le *Bélisaire*, l'*Amour et Psyché*, l'*Entrée de Henri IV à Paris* d'après Gérard, *le prince et la princesse Eugène de Leuchtenberg*, *Louis XVIII*, *Alexandre I[er]*, *le roi de Rome*, *les rois des Deux-Siciles* et *d'Espagne*, etc. Constantin s'essaya aussi dans la compostion. La Galerie de Turin possède de lui la *Prise de*

Trocadéro, qui lui avait été commandé par le prince de Carignan, depuis Charles-Albert. Les portraits de notre artiste étaient tellement recherchés qu'il dut, dit-on, en élever le prix de 60 à 100 louis pour diminuer le nombre des solliciteurs. Pendant son séjour en Italie, il publia *Idées italiennes sur quelques tableaux célèbres*, Florence, 1840, in-8°. Il est mort à Genève en 1855 (HAAG).

CONTAGER (RAYMON), « peignier de laine, de Montauban, » réfugié à Berlin, 1698. — Gédéon *de Contaguet*, lieutenant dans l'armée hollandaise, 1700. — Gabriel *Contagny*, de Bourdeaux, 39 ans, Anne, sa femme, 49 ans, et 4 enfants, assistés à Londres, 1706. — *Contanson*, ancien de l'église de Saint-Barthélemy (Lot-et-Garonne), 1673; sa veuve, arrêtée et emprisonnée à Sainte-Foy comme huguenote, par les cavaliers de Crillon, 1687. — Veuve David *Contançon*, de Montflanquin, assistée à Genève, 1697.

CONTANT (JACQUES), apothicaire, natif de Poitiers, se destina de bonne heure à la pharmacie [Haag, IV 52]. Après avoir fait de très bonnes études, il s'attacha à l'apothicaire François *Carré*, avec qui il parcourut l'Italie en 1582; et au retour de ce voyage, il visita toutes les provinces de France dans le but de recueillir des plantes pour enrichir son herbier. Le fruit de ces excursions scientifiques fut une collection curieuse non seulement de plantes, mais de productions rares de la nature. Outre les langues savantes, Contant possédait l'italien, l'espagnol et le portugais. Il mourut vers 1620, laissant un fils, PAUL, qui se voua avec non moins de passion que son père à l'étude de la botanique.

Après avoir parcouru différentes parties de l'Europe, dans l'unique but de s'instruire, Paul Contant, de retour à Poitiers, y établit un jardin botanique fort riche en comparaison de ceux qui existaient alors en France. En 1608, il fit imprimer un poème de 2,500 vers, sous ce titre : *Le Jardin et cabinet poétique de Paul Contant, apothicaire de Poitiers*, in-8° de 99 pag., sans l'épître dédicatoire adressée à *Sully* et plusieurs pièces de vers, dont une ode à la louange de la pharmacie, dédiée à *Du Sin*, apothicaire de La Rochelle. Dans ce poème, où il a pris Du Bartas pour modèle de versification, Paul Contant décrit les plantes qu'il avait rassemblées et leurs vertus médicinales, ainsi que les quadrupèdes, les oiseaux et les poissons qui formaient son cabinet. En voici le début :

Je chante les beautés de la terre nouvelle,
Les émaux printaniers de sa robe plus belle,
Je chante les vertus des plus mignardes fleurs,
Que l'aube au teint vermeil enfante de ses pleurs;
Je chante un beau jardin qui ne craint la froidure
Des gelés Aquilons, le temps ni son injure,
Mais qui tout vert, tout gai, tout riant et tout beau
S'éternise en mes vers en dépit du tombeau.

Dans l'épître dédicatoire, l'auteur annonçait la suite de son *Jardin*. Elle apparut effectivement sous le titre de *Second Eden* à la suite d'un ouvrage de son père, dont il fut l'éditeur et qui fut publié à Poitiers, 1628, in-fol., sous le titre : *Les divers exercices de Jacques et Paul Contant, père et fils, maîtres apothicaires de la ville de Poitiers, où sont éclaircis et résolus plusieurs doutes qui se rencontrent en quelques chapitres de Dioscoride*. Les progrès de la science n'ont laissé à ce livre qu'un intérêt de curiosité; cependant on ne saurait sans injustice refuser à Jacques Contant une critique assez saine et quelques découvertes estimables. La part qui revient dans ce volume à Paul Contant consiste en une table des productions de la nature que renfermait son cabinet, sous le titre de *Exagoge mirabilium naturæ;* en une table des plantes de son jardin botanique sous celui de *Synopsis plantarum*, et en son *Second Eden*, longue nomenclature rimée de toutes les plantes dont il est question dans l'ouvrage de son père, et dont il suppose Adam et Ève, après leur expulsion du Paradis, occupés à former un jardin.

Paul Contant mourut en 1632. Il avait été marié deux fois, mais il ne laissa qu'une fille du premier lit, laquelle épousa François *Carré*, médecin estimé de Poitiers, mort doyen de la Faculté en 1630, et auteur de quelques pièces de vers en latin et en français qui n'ont jamais été réunies en volume. — Isaac Contant, ministre à Thairé et La Jarrie, 1626-37.

CONTET (PIERRE DE), seigneur de Bruet, membre de l'assemblée politique

réunie à Lunel, 1613 (Tr 232). — Charles *Contet*, de Grenoble, né à Grenoble, étudiant à Genève (C. Contetus gratian.) en 1678, pasteur réfugié à Londres, 1689-93. — Jeanne *de Saint-Martin*, veuve, et Marie *Contet* sa fille, veuve, assistées à Londres, 1702.

Conti, voy. d'Argencourt. — Ferry, baron de Conty, 1560 [VII 172 b]. — Jean, capit. des Gardes de M. de S.-Romain, 1574.

CONTOUR (Guillaume de), chevalier, conseiller du roi, trésorier des finances à Montpellier, 1562-74; voy. *Bull.* III, 228. — (Honoré), mort pasteur à Surgères, 1593. — Joachim *de Contrières*, « natifz du dioc. de Constance, en Normandie, » habitant à Genève, juin 1555. Pierre *Convart*, bourgeois et marchand de Valenciennes, ancien « maistre des ouvrages de closture de la dite ville, » martyr brûlé, à Valenciennes, au mois de janvier 1567 (*Bull.* XVIII, 274).

CONVENENT (André de), né à Orange, le 24 février 1619, fut reçu docteur en médecine à l'université de cette ville en juin 1642. Quelques années après, il fut nommé professeur de philosophie à l'Académie. On connaît de lui :

I. *De possibilitate cutis*, *contra statum essentialem rerum à Neoterico introductum*, authore Andrea Convenentio ; Arausione, Ed. Raban, 1666, in-4° ; 2 feuill. prélim. et 112 pag. Cet écrit fut réimprimé dans le volume suivant.

II. *Philosophia polemica veterum et novatorum, continens summam didacticæ et controversias præcipuas a probatis authoribus agitatas ;* Arausione, typis Ed. Rabani, 1670, in-4°, volume composé de 4 parties, qui ont été probablement publiées séparément : 1° *La logique*, 77 pag. ; 2° *La métaphysique*, 65 pag. ; 3° *La philosophie*, 195 pag. ; 4° *De possibilitate cutis*, 112 pag. ; cette dernière reproduit l'édition de 1666, page par page, ou plutôt c'est cette édition elle-même réunie aux trois précédents écrits. Voyez notice sur les imprimeurs d'Orange, par Martial Millet. (Nicolas).

Gabriel de Convenant, fils du précédent [Haag, IV 53], fut conseiller au parlement d'Orange et se réfugia dans le Brandebourg, avec sa femme et 7 enfants. Frédéric I[er] le nomma conseiller de cour et de revision au tribunal qu'il forma des débris du parlement d'Orange, pour juger en appel les affaires concernant les territoires de Lingen et de Meurs qu'il avait acquis par héritage de la maison d'Orange. Convenant mourut à Berlin, en 1728, âgé d'environ 80 ans. Sa veuve, Isabeau *Bernard de Benicroix*, prolongea ses jours jusqu'en 1753 et atteignit l'âge de 93 ans. De ses sept enfants, trois seulement sont connus : une fille, nommée Louise, qui se maria avec Charles-Octave *de Marconnay*, et deux fils, dont l'un mourut pasteur à Butzow, et l'autre, du nom de Paul, passa en Angleterre, où il desservit plusieurs des églises fondées par les réfugiés. Il fut aussi membre du comité qui se forma à Londres, sous la direction de l'archevêque de Cantorbéry, du lord chancelier et de l'évêque de Londres, dans le but de répartir entre les ministres pauvres une portion des secours accordés aux réfugiés [1]. En 1740, il épousa Judith-Anne *de La Mer;* nous ignorons s'il laissa des enfants.

Jean de Convenent, autre fils du professeur André, fut pasteur dans sa ville natale, Orange, en 1700-1703. Il se réfugia aussi dans le Brandebourg et fut pasteur à Berlin de 1709 à 1715. Il fut ensuite appelé à Maestricht comme « pasteur consolateur, » et mourut dans cette dernière ville en 1716. (Reclam, *Mém. histor. sur la fondation de l'église fr. de Berlin*, p. 23 et 102.)

Il publia l'ouvrage suivant :

Histoire abrégée des dernières révolutions arrivées dans la principauté d'Orange, qui contient une briève description de cette principauté, les persécutions que le roi de France a exercées contre ses habitants, une fidèle relation du soulèvement des Cévennes, et une liste de tous les protestants de cette principauté qui en sont sortis par les ordres

1. Il avait pour collègues Etienne *Abel*, Pierre *Stéhelin*, Pierre *Tirel*, qui remplissait les fonctions de trésorier, et le pasteur Jacques-François *Barnouin* (Voy. t. I, col. 863, Barnouin, n° 2). Ce pasteur Barnouin, qui desservit les églises de l'Artillerie, de Leicester-Fields et de Soho, et qui épousa, en 1731, Frédérique-Anne *de Guérin*, avait un frère, nommé Isaac Jean, qui fut élu ministre de Southampton, le 9 juin 1736, et qui mourut, le 30 mars 1797, laissant sa chaire à Edouard *Dupré*, plus tard doyen de Jersey. Isaac-Jean Barnouin eut un fils, Jacques-Henri, esq. de Pall-Mall, qui fut nommé, en 1809, directeur de l'hôpital des Réfugiés.

dû roi de France, avec un sermon sur ce sujet, par J. Convenant, ci-devant pasteur de la maison de S. M. Britannique Guillaume III et de l'Église d'Orange; Londres, Robert Roger, 1704, in-8°. Ce livre, extrêmement rare et dont le manuscrit original se conservait naguère dans la famille de MM. Nogens Saint-Laurent, d'Orange, avocats, était un virulent pamphlet dirigé contre le gouvernement français. Plein d'invectives contre le roi Louis XIV, le prince de Conti et l'évêque d'Orange, il fut blâmé et désavoué par les réfugiés orangeois de Genève, réunis en assemblée tenue, 28 février 1704, dans la maison d'un d'entre eux, Louis *de Devron*, ancien conseiller au parlement d'Orange.

COP (NICOLAS), né à Paris vers l'an 1505, était le 3e fils de Guillaume Cop (en latin *Copus*, et probablement Kopp de son vrai nom), savant bâlois qui avait quitté son pays pour la France et qui fut premier médecin des rois Louis XII et François Ier. Ce médecin avait quatre fils : JEAN, qui fut chanoine de Cléry et resta en France; LUC, dont on ne connaît pas le sort; NICOLAS et MICHEL, qui s'engagèrent dans les rangs militants de la Réforme. Ils n'y figurèrent, en France, qu'un moment et pour disparaître aussitôt; mais Nicolas fut le héros d'un épisode historique dont nous avons parlé à l'occasion de la jeunesse de Calvin (t. III, col. 515). Calvin et lui, compagnons d'études, étaient liés avec les gens de Paris les plus avancés dans la profession des nouvelles doctrines religieuses. Or, Nicolas Cop, bachelier en médecine, professeur de philosophie au collège Sainte-Barbe depuis 1530, fut élu à la dignité de recteur de l'Université de Paris le 10 oct. 1533. Ce grand honneur n'était que pour trois mois; mais le trimestre échu au jeune professeur s'ouvrit par un grave incident : la Sorbonne venait de faire opérer une saisie de livres défendus parmi lesquels se trouvaient le *Pantagruel* de Rabelais et un petit livre de piété, *le Miroir de l'âme pécheresse*, composé par Madame Marguerite, la propre sœur du roi François, cette douce femme d'un piétisme exalté que nous avons vue aller si loin dans les voies protestantes sous la direction imprudente du bon évêque Briçonnet (III, col. 130-134). Son *Miroir*, loin d'être un ouvrage dogmatique, était un simple livre de prières, copié sur les manuels catholiques de ce genre, mais qui s'en distinguait en ce qu'il contenait « plusieurs traits non accoustumez en l'Église romaine ». Il n'y était fait aucune mention de saints ni de saintes, ni de purgatoire, et la personne de la Vierge y était complètement sacrifiée à la gloire de Jésus-Christ. C'était donc une théologie bien innocente, en apparence; mais elle avait tellement irrité les sorbonistes et autres orthodoxes, qu'on avait ordonné la saisie en question et qu'on était allé jusqu'à jouer dans un collège une comédie où la princesse Marguerite était représentée sous le personnage d'une « furie d'enfer ». Le roi François se fâcha, et la Sorbonne fut obligée de faire une sorte de rétractation. Grande joie dans le camp des luthériens. C'est sur ces entrefaites que l'ami de Calvin prit possession du rectorat. Suivant l'usage, il avait à prononcer un discours le jour de la Toussaint devant toute l'Université, assemblée en corps dans l'église des Mathurins. Calvin et lui, jugeant les circonstances très favorables, complotèrent de profiter de cette occasion pour frapper un coup de maître et d'insinuer dans ce discours quelque apologie de la Réforme. Et, en effet, Cop prononça devant la docte assemblée « une oraison qui luy avoit esté bastie par Calvin d'une façon tout autre que la coustume n'estoit » (Bèze, *Hist. eccl.*, I, 14). Ils purent croire d'abord au succès de leur équipée; mais, plusieurs semaines après, Nicolas Cop présidait une autre séance de l'Université, lorsque les huissiers du parlement de Paris se présentèrent pour appréhender au corps le président. Son discours avait été dénoncé sans bruit par deux cordeliers, et le terrible parlement l'envoyait chercher pour comparaître à sa barre. Il descendit de son siège, quitta sa toge rectorale et, au lieu de suivre les huissiers, il courut à la porte Saint-Martin par laquelle il sortit de Paris, puis continua son chemin à pied jusqu'à Bâle, d'où il ne revint jamais. Quant à Calvin, on alla au collège de Fortet, où

était sa chambre, pour l'arrêter ; mais, averti à temps, il était déjà parti ; on saisit seulement ses papiers où se trouvaient des lettres qui furent plus tard fatales à plusieurs. Le commencement du discours, écrit de la main de Calvin, est à la Bibliothèque de Genève et a été publié par M. Herminjard (*Corresp. des Réf.*, III, 418), qui donne aussi, n° 458, une lettre de Nicolas Cop à *Bucer*, auquel il écrit, de Bâle, 5 avril 1534, des nouvelles de ce qui se passe à Paris. — Mich. Cop, le frère cadet de Nicolas, se retira à Genève, où il fut longtemps pasteur.

COPIER (ANTOINE), consacré au ministère évang. à Nîmes, 23 déc. 1561 ; demandé comme ministre par l'église de Florac au consist. de Nîmes dès le 10 décembre et demandé, le 17, par M. *de Cardet* pour être ministre à Cardet. Renvoi de ces demandes au prochain synode.

COPPELET (SIROT), « masson, fils de feu Pierre, natif du lieu de Cusinge ou duché de Bourgogne », reçu habitant de Genève, 28 sept. 1556. — Blaise *Copellet*, « masson de Dussaugier en l'évesché de Langres », *id.* 22 nov. 1557. — Simon *Copillot* « du bourg de Nouan, au diocèse de Tours », *id.* 10 sept. 1554.

COPPET, petite ville du pays de Vaud, située sur le lac Léman, à trois lieues nord-est de Genève; elle était le siège d'une baronnie appartenant, dès 1484, à la maison des seigneurs de Viry. La conquête bernoise, en 1536, la dépossésda; son château fut brûlé et sa terre vendue. Celle-ci passa entre les mains d'un capitaine huguenot de France, Antoine *de Clervant*, de la maison des *de Vienne;* elle fut achetée ensuite par un autre Français de la maison *de Lesdiguières*, qui était en même temps bourgeois de Basle, François *de Bonne*. Des Lesdiguières, elle passa en 1621 à une famille qui était de leurs clients, les *Bellujon* de Franche-Comté (voyez ci-dessus t. II, col. 239) et en 1657 des Bellujon aux comtes de Dohna. Au déclin du XVIIIe siècle, c'étaient les chefs de la famille lyonnaise et genevoise des *Thellusson* qui étaient barons de Coppet, et qui, en 1780, le vendirent au ministre d'État du roi Louis XVI, Jacques Necker, père de la célèbre baronne de Staël, dont les descendants sont encore aujourd'hui en possession du château.

En même temps que le nom de Coppet s'illustrait par cette longue série de propriétaires seigneuriaux, il était porté par d'humbles familles qu'on appelait indistinctement *Coppet*, *de Coppet* ou *Decoppet*, parce qu'elles étaient probablement originaires du lieu[1]. L'une d'elles a laissé d'honorables traces dans l'histoire de la Réformation. Elle était établie également dans ce même pays de Vaud, au village de Suscevaz, près Yverdun. Le savant zurichois Hans-Jacob Leu, dans son Lexicon historique de la Suisse (16 vol. in-4°, 1751), mentionne Michel De Coppet, de la ville d'Yverdun, comme ayant été, en 1554, premier ministre réformé de Montagny dans le bailliage de Granson, et Jean-François De Coppet, docteur en médecine, auteur d'une dissertation : *De mesenterio vapulante*, publiée à Basle, in-4°, en 1712. Il faut y joindre François et Nicolas de Coppet, originaires de Suscevaz, reçus bourgeois d'Yverdun le 5 sept. 1588 (Crottet, *Annales d'Yverdun*, p. 608). On trouve aussi, dans les minutes des notaires de Genève, en 1659 : « Jean-Pierre, fils de feu Georges de Coppet, de la ville d'Yverdun, maistre tailleur d'habits », marié à Gabrielle de Choudens, et en 1668 : « Philippe, fils de feu Jacob *Malleau*, de Montagnac en Languedoc, maistre tailleur d'habits », marié avec Élisabeth Decoppet (Esaïe Morel, not. I, 9 et VI, 110). M. Jules Chavannes cite Abraham-Louis Decoppet (*Les Réfugiés français dans le pays de Vaud ;* Laus., 1874, page 154) comme ayant été, en 1738 et 1739, titulaire d'une fondation pieuse qui avait été créée au commencement du XVIIIe siècle à Vevey, par un réfugié, M. *de Montlune*, en faveur d'un pasteur qui devait sortir du Refuge ou avoir exercé les fonctions pastorales en France. Cet Abraham-Louis s'est acquis une notoriété de savant. Né à Château-d'Oex, 4 avril 1706, il manifesta dès son enfance un goût très vif pour la botanique et la médecine, mais ses parents le destinaient à l'état ecclésiastique. Il fit ses études à Lausanne et à Genève et devint, en 1738, pasteur de Montreux en même temps qu'il se chargea du catéchuménat de l'église de Vevey. En 1743,

1. Cependant on trouve aussi écrit Descoppet, ce qui conduirait à quelque sens rural.

il fut appelé à l'église de Rossinières. Une violente épidémie ayant, en 1746, décimé le village de Château-d'Oex, paroisse voisine, il trouva dans cette circonstance l'occasion de faire paraître à la fois un rare dévouement et des connaissances médicales très sûres. Nommé premier pasteur d'Aigle en 1752, il conserva ce poste jusqu'à sa mort, 10 août 1785. Ami du grand Haller, qu'il accompagnait dans ses excursions scientifiques, Abraham Decoppet s'est fait une réputation de botaniste. Il a écrit en collaboration avec le docteur Ricou, médecin à Bex, un *Essai d'une collection des noms vulgaires ou patois des principales plantes de la Suisse*, inséré dans les *Mémoires de la Société économique de Berne*, 1764. C'est un membre de la même famille, Auguste-Louis Decoppet qui, après avoir fait ses études à la Faculté de Montauban, exerça le ministère pastoral à Alais, 1863-1869, et fut ensuite appelé à Paris en remplacement de M. le pasteur Rognon, décédé. Il est actuellement l'un des trois pasteurs de la paroisse de l'Oratoire. Il a publié une *Histoire sainte*, un *Catéchisme élémentaire*, un volume de *Sermons*, des *Poésies de la Bible traduites en vers français, Paris-protestant*, un vol. de *Méditations pratiques*, 2 vol. de *Sermons pour les enfants* (traduits en anglais, allemand, danois, hongrois et hollandais), enfin plusieurs traités religieux. — Dans le martyrologe de *Crespin* est inscrit (édit. de 1619, f° 796) : « Antoine Coppet, dit le manchot, mercier, âgé de 42 ans environ », comme ayant été massacré à Lyon, en 1572, à la Saint-Barthélemy.

1. COQUEREL. Sur les registres du temple de Charenton, à la date du 30 mai 1677, était inscrit le mariage de Charles-Paul Coquerel, peintre, fils de Charles Coquerel, entrepreneur de bâtiments, et de Madeleine *Choisy*, avec Anne-Marguerite, âgée de 20 ans, fille de Nicolas *Portefin*, peintre en miniature, et d'Elisabeth *Behours*. Les deux époux firent baptiser au même temple, 7 janvier 1685, une fille, Marie-Anne. — Louis de Coquerel, imprimeur protestant à La Rochelle, 1685 (*Bull.* VII 274). — Il y avait aussi une ou plusieurs familles Coquerel dès le xv° siècle, à Rouen[1], qu'aucun document, il est vrai, ne nous permet de supposer protestante, mais dont *Tallemant des Réaux* nous fait connaître un membre comme étant renommé dans l'art de bien dire. Nous voulons parler de l'anecdote suivante, insérée à la suite des *Historiettes*, au chapitre des Naïfvetez, anecdote qui, pour être saugrenue, n'en constate pas moins un fait : « Un maquignon, de Rouen, voulant vanter son cheval, dit : « Il a la bouche ad- « mirable et a, pour tout dire, une » bouche de Coquerel. » C'estoit un ad- » vocat célèbre en Normandie. »

2. COQUEREL, famille originaire de Normandie, dont les membres, au XVIIIe siècle, étaient catholiques et exerçaient, dès longtemps à Rouen, la profession de jardinier-fleuriste.

I. MARTIN-LAURENT COQUEREL, qui la représentait, eut de son mariage avec la fille d'un pauvre gentillâtre des environs, nommé Bachelet, huit enfants dont les noms de baptême attestaient l'ardeur de ses croyances religieuses. La plus jeune de ses filles, Monique, fit un beau mariage et fut la première, entre les Coquerel, amenée par les circonstances romanesques dans lesquelles cette union s'accomplit à professer ouvertement le protestantisme. Elle épousa, 17 juillet 1775, l'héritier d'une ancienne famille de robe, Augustin *Thomas*, petit-fils de Pierre Thomas, seigneur du Fossé, l'ami de Pascal, de Nicole et des jansénistes, rédacteur des Mémoires de Port-Royal et compagnon de tous les labeurs de Lemaistre de Sacy et de Le Nain de Tillemont. Comme il arrive souvent dans les familles, le jeune homme, prenant le contre-pied des doctrines qu'il avait vu et entendu professer par ses pères, se fit protestant et ardent républicain[1]. Son mariage étant fort mal vu de sa famille, il pas-

1. Hector Coquerel, conseiller du roi, l'un des commissaires ordonnés à tenir l'eschiquier de Normandie à Rouen, 1453. — Jacques Coquerel, escuier, advocat en la cour à Rouen, 1637. (Bib. nat. pièces orig. 19022, nos 1 et 9.)

1. Voici un acte tiré des archives de la commune de Forges-les-Eaux, près Rouen, et publ. par M. Edm. Le Blant, dans la revue intit. *le Correspondant* (1874). « Ce jourd'hui est comparu (30 brum. an II) le citoyen Augustin-François Thomas, domicilié en la comm. du Fossé, cant. de Forges, lequel a déclaré que, fier de l'honorable titre d'homme libre et d'être républicain, il venait déposer sur le bureau ses vains titres, paperasses, dignes momeries de la féodalité, de la vanité, de l'orgueil et de la tyrannie, pour être livrés aux flammes,» etc.

sa en Angleterre avec sa jeune femme. Là ils rencontrèrent secours et sympathie auprès de la femme et des filles d'un militaire retraité, Charles Williams, qui résidait à Aberconway, dans le pays de Galles. Lorsque plus tard les tribunaux les eurent réintégrés dans la possession de leurs biens, ils attirèrent assez souvent à leur château du Fossé leurs anciennes protectrices pour que ces relations amicales aboutissent au mariage du neveu de Monique, ATHANASE-Marie-Martin Coquerel, avec miss Cécilia Williams.

II. De cette nouvelle union naquit, à Paris, le 17 août 1795, le futur pasteur de l'église réformée, ATHANASE-Laurent-Charles Coquerel. Ce furent son aïeule et ses tantes maternelles qui, à cause de la mort prématurée de ses parents, se chargèrent de son éducation. Dès son enfance, il fut nourri de traditions huguenotes et libérales, car les dames Williams descendaient de covenantaires écossais qui avaient combattu contre Charles Stuart, et se trouvaient alliées à une famille de marchands de la Rochelle, fixés dans la Grande-Bretagne depuis la révocation de l'édit de Nantes; ensuite son grand-oncle, Augustin du Fossé, avait protesté au sein du consistoire de Rouen contre la tyrannie des confessions de foi et défendu, dans une série d'opuscules, les thèses unitaires. La profondeur des impressions qu'il puisa dans ce pieux commerce ne fut certainement pas étrangère au désir ressenti par lui et son jeune frère, CHARLES, de consacrer leurs forces au service de l'Eglise réformée de France. Miss Helena Williams était poète à ses heures, et ce fut avec une douce émotion que son neveu et son petit-neveu, Athanase Coquerel fils, entendirent à diverses reprises chanter un bel hymne d'elle, dans plusieurs églises de l'Angleterre et des Etats-Unis. Aussi M. Coquerel s'acquitta-t-il d'un pieux devoir de reconnaissance lorsqu'en 1829 il dédia à sa mémoire ses « Esquisses poétiques de l'Ancien Testament ».

Pendant les années qui précédèrent la Terreur, les dames Williams avaient réussi à grouper autour d'elles plusieurs hommes des plus distingués : Al. de Humboldt, dont l'amitié ne se démentit pas dans les circonstances les plus critiques, les deux Chénier, Ginguené, Bernardin de Saint-Pierre, J.-B. Say, le peintre Gérard, l'évêque républicain Grégoire, les pasteurs Rabaut-Saint-Etienne, Marron, Jean Monod. L'intelligence déjà vive et ouverte du jeune Athanase se développa rapidement dans un milieu aussi propice; ce fut dans le salon hospitalier de ses tantes qu'il contracta avec M. Frédéric Monod, son aîné seulement d'une année, des relations d'amitié assez solides pour qu'elles ne pussent jamais être altérées par les plus graves dissentiments dogmatiques.

Les deux frères, après avoir séjourné quelque temps dans une pension de Genève, furent envoyés, en 1811, à Montauban, pour s'y préparer en vue du saint ministère, mais Athanase fut le seul qui poussa ses études jusqu'à leur complet achèvement et obtint, en 1816, le grade de bachelier en théologie, après avoir présenté une thèse sur l' « Existence de Dieu prouvée par la contemplation de l'univers ». Lorsque, après une absence de cinq années, il revint à Paris, sa famille se trouvait dans une situation pécuniaire des plus pénibles; il s'efforça aussitôt de lui être utile, en aidant miss Helena Williams dans sa traduction des œuvres de Humboldt et ses autres publications ; mais, malgré l'ardent désir qu'il éprouvait d'une position stable, il n'en refusa pas moins une place avantageuse de pasteur à Saint-Helier, dans l'île de Jersey, qui lui avait été offerte à cause de sa parfaite connaissance de la langue anglaise; il ne voulait pas prendre des engagements contraires à sa conscience et signer les 39 articles de la confession anglicane. Peu après, le 2 nov. 1817, lors de la célébration, par l'Eglise réformée de France, du jubilé triséculaire de la Réformation, il occupa la chaire de l'Oratoire et choisit pour texte le prophétique avertissement adressé par Gamaliel au sanhédrin. Son discours, malgré d'inévitables défauts de jeunesse, se distinguait déjà par cette élévation de pensée et cette ampleur de style qui lui ont assuré une place si honorable parmi les orateurs contemporains.

La hardiesse de ses idées dogmatiques, qui lui avait interdit l'accès de la Grande

Bretagne, était faite tout au contraire pour lui ouvrir le chemin des Pays-Bas. Le vieil ami de sa famille, M. Marron, qui était lui-même Hollandais et avait rempli, à Paris, les fonctions de chapelain de son ambassade avant de devenir le pasteur de la nouvelle communauté réformée, l'engagea à se rendre à Amsterdam pour y donner des prédications pendant un intérim de quelques semaines; son succès fut si complet que les membres de la paroisse vacante ne voulurent plus d'autre conducteur spirituel et que les professeurs de Leyde et d'Utrecht lui demandèrent de célébrer une fois par mois le service divin dans les chapelles de leurs Universités. Arrivé en Hollande, pour un séjour de quelques semaines, le jeune ministre s'y vit retenu par la sympathie universelle, et n'y demeura pas moins de douze années, de 1818 à 1830. Ce séjour à l'étranger fut des plus féconds pour son développement spirituel. Appelé à prêcher tous les quinze jours devant un auditoire d'élite, devant les descendants de ces réfugiés qui, depuis la révocation de l'Edit de Nantes, avaient tenu à être édifiés dans leur langue maternelle pour conserver toujours un lien avec leur première patrie, il justifia la confiance qui lui était témoignée par les qualités non seulement les plus brillantes mais les plus solides, et surtout par une méditation approfondie des saintes Ecritures. L'orateur, qui plus tard déploya une si remarquable facilité d'improvisation, se fit, pendant cette première partie de son pastorat, un devoir d'écrire et d'apprendre par cœur tous ses discours. L'un d'eux, sur l' « Avenir des enfants », prononcé en 1820 à l'occasion de la naissance de son fils aîné, produisit une si vive impression que la famille royale l'invita à le répéter dans la chapelle de La Haye et que la princesse d'Orange se le fit transcrire pour son édification personnelle. Les deux premiers volumes de sermons que publia M. Coquerel parurent en 1819 et en 1829 à Amsterdam, en partie pour satisfaire ses nombreux auditeurs, en partie aussi pour réfuter de la manière la plus probante les accusations d'incrédulité que commençait à répandre contre lui le parti orthodoxe.

L'érudition théologique, à la fois si sagace et si minutieuse, de la Hollande fut mise par lui largement à profit dans sa « Biographie sacrée » (quatre volumes dans la première édition, Amsterdam, 1826; deuxième édition, complètement refondue en un gros volume in-4°, Paris 1837), ouvrage des plus consciencieux et des plus substantiels, dépassé sans doute de tout point par la critique actuelle, mais qui, à l'époque de son apparition, combla dans la littérature du protestantisme français une sérieuse lacune. Le même intérêt scientifique l'inspira dans sa lettre à son frère Charles sur les hiéroglyphes (1828, une deuxième parut en août 1833 dans les *Annales de philosophie chrétienne*), où il s'efforça d'utiliser, pour une interprétation plus saine de l'Ancien Testament, les découvertes de l'Egyptologie. Ce fut également dans cette période qu'il jeta les premières bases de son « Cours de religion chrétienne », de son « Christianisme expérimental », et qu'il rassembla les matériaux d'un ouvrage que les travaux toujours croissants de son ministère l'empêchèrent de mener à bonne fin, l' « Histoire de la Providence », qui aurait devancé la solide apologie de Bunsen, « Dieu dans l'histoire ». Dans une sphère plus modeste, il traduisit, en 1829, de l'anglais, pour l'édification des petits et des simples, les belles hymnes de Madame Barbauld, une amie de miss Williams. Son activité littéraire se manifesta enfin par une collaboration assidue aux « Mélanges de religion et de critique » de Samuel Vincent, aux « Annales protestantes », aux « Archives du christianisme », à la « Revue protestante », successivement dirigées par son frère Charles.

Athanase Coquerel, malgré la considération dont il était entouré en Hollande ne désirait rien aussi ardemment que de consacrer ses forces au développement de l'Eglise réformée de France, où ses ouvrages théologiques étaient appréciés selon leur juste mérite et où sa réputation d'orateur chrétien s'affermissait toujours davantage. Déjà, en 1823, le Consistoire de Bordeaux lui avait adressé à une forte majorité un appel auquel il se montra très sensible, quoiqu'il ne crût pas pouvoir l'accepter; en 1830, il fut de

nouveau question de lui pour remplir à Montauban la chaire de morale évangélique et d'éloquence sacrée, laissée vacante par la mort de M. Frossard. M. Cuvier, alors chef de la section des cultes non catholiques, qui l'entendit prêcher lors de son passage, résolut d'assurer à l'église de Paris le concours d'un prédicateur aussi éminent et le fit agréer comme suffragant de M. Marron, alors octogénaire; le 7 septembre 1832, il était nommé pasteur titulaire en remplacement de son vénérable ami. Trente-huit années de sa vie furent données par lui avec un dévouement sans réserve à cette église dont ne parvinrent à le détacher ni la souffrance ni l'injustice. Il revint dans sa ville natale le jour même où en sortirent pour toujours les Bourbons et où les rues étaient encore obstruées par les barricades de la révolution victorieuse.

Réorganisée officieusement, dès l'an 1787, par les soins de Marron et de Rabaut-Saint-Etienne, officiellement en 1802 par la loi de germinal, l'église de Paris n'était pas encore sortie, en 1830, de la période de formation. M. Coquerel nourrit la sainte ambition de lui reconquérir une place digne de son glorieux passé; quelques années ne s'étaient pas écoulées que, grâce à l'éclat de sa parole, à la vigueur de sa plume, à l'excellence et à la multiplicité des œuvres dont il prit l'initiative, il avait réussi à grouper des adhérents épars, à fonder des écoles et des lieux de culte, à créer à la bienfaisance des ressources nouvelles, à ouvrir au Protestantisme progressif une splendide carrière. De l'aveu même de ses adversaires (*Témoignage*, 18 janvier; *Revue chrétienne*, 4 fév. 1868), il assura à la foi Chrétienne une notoriété et lui gagna, dans la société cultivée, des sympathies telles qu'elle n'en avait jamais possédé dans une aussi large mesure depuis la révocation de l'édit de Nantes. Parmi les plus précieux témoignages de son activité pastorale nous citerons: la réorganisation du culte de l'église Sainte-Marie, jusqu'alors peu fréquenté parce qu'il était mal desservi, et l'ouverture, avec l'aide de quelques personnes pieuses, d'un lieu de culte à Batignolles (25 déc. 1835). Très préoccupé dès son retour à Paris, de l'instruction religieuse de la jeunesse et des déficits qu'elle offrait pour les élèves protestants, il profita de l'amitié du pédagogue distingué qui dirigeait l'institution de Saint-Victor, depuis collège Chaptal, pour y donner, à partir de 1831, des cours très suivis et fut nommé en 1841 aumônier du collège Henri IV, sur la demande des parents libéraux qui désiraient pour leurs fils un enseignement conforme à leurs propres croyances. Entre les nombreuses associations charitables, la société biblique et la société pour l'instruction primaire furent celles qui l'intéressèrent au plus haut degré et auxquelles il accorda le plus volontiers le concours de son éloquence.

Athanase Coquerel vivra surtout comme grand orateur et ceux qui l'ont suivi pendant sa longue carrière n'oublieront jamais sa parole austère, chaleureuse et énergique, la sympathique largeur de la pensée, son ardent désir d'approprier les vérités éternelles de l'Evangile aux plus légitimes aspirations de la société contemporaine. Ses sermons furent suivis par beaucoup de personnes pieuses et éclairées, qui, sans appartenir officiellement à la même église, éprouvaient le besoin d'un culte en esprit et en vérité; plusieurs catholiques de naissance furent amenés par lui à faire profession publique de protestantisme. Si Adolphe Monod fut pendant la même période, dans l'église de Paris, le plus éloquent défenseur des doctrines du *Réveil,* Athanase Coquerel mit sa gloire à prêcher un Christianisme humain et progressif qui s'adressait avant tout à la conscience et développait, en les rajeunissant, les immortels principes de la Réforme. Avant même qu'il eût commencé son discours, il avait produit sur son auditoire une salutaire impression par l'autorité avec laquelle il lisait nos vénérables liturgies; obligé, depuis son retour à Paris, par les accablants devoirs de son pastorat, de recourir à l'improvisation, il se préparait à sa tâche par une méditation assidue de son sujet, en résumait les grandes lignes dans une brève et substantielle analyse et n'abandonnait au hasard du moment que les mots, servi comme il

l'était par une forte culture classique et une imperturbable correction de langage. Pendant un ministère qui a duré près d'un demi-siècle, Athanase Coquerel est monté en chaire 1660 fois : le premier sermon qu'il prêcha à Montauban comme étudiant, le 14 janvier 1813, avait pour texte les paroles mêmes que sa veuve, cinquante-six ans plus tard, inscrivait sur les lettres qui annonçaient son décès. « Bienheureux sont ceux qui meurent au Seigneur. » Le dernier qu'il ait pu préparer entièrement et dont le thème était « l'Attente de la Moisson, » fut prononcé à l'Oratoire le 17 février 1867 : quelques semaines plus tard, le 19 avril, il se fit entendre pour la dernière fois, dans le même temple, sur une parole de Jésus qu'il affectionnait tout particulièrement et dont, mieux que tout autre, il faisait sentir les insondables profondeurs : « Femme, voilà ton fils. » On a trouvé parmi ses papiers 893 sermons dont 292 écrits en entier et le reste sous forme d'analyses suffisamment développées pour servir au besoin de thèmes à de nouvelles prédications. Sur ce nombre, 90 ont été publiés et comprennent la matière de six volumes ; la substance de 110 autres a été concentrée en un volume sous le titre plus familier de « Méditations » (1859) ; 10 enfin ont paru détachés. Parmi ceux qui furent le plus remarqués, nous citerons : « le Salut dans toutes les églises » (1840); trois discours sur « le pauvre et le riche », à l'occasion des utopies sociales (1848) ; « la Mort seconde et les peines éternelles, » dirigé contre le dogme barbare de l'irrémissible damnation des pécheurs (1851) ; deux discours prononcés lors de la consécration au saint ministère de ses deux fils Athanase et Etienne (Nîmes 1843 ; Pentemont 1853); « les Ames qui périssent » (1853), une profession d'universalisme chrétien) à laquelle Adolphe Monod crut devoir répondre la même année par son sermon sur « l'Exclusivisme ou l'Unité de la foi »); « la Liberté chrétienne et l'Autorité, » prêché à l'Oratoire, le 13 mars 1864, à l'occasion de la destitution de M. Ath. Coquerel, fils. Son fils aîné, dans la pieuse notice par lui insérée dans *le Lien* (18-25 janvier 1868), s'est plu à relever le nombre des actes pastoraux accomplis par M. Coquerel père : savoir 441 services funèbres, 1,282 mariages dont plusieurs mixtes, 2,070 baptêmes ; le chiffre des catéchumènes reçus par lui s'élève à 1,238, parmi lesquels figurent d'assez nombreux prosélytes.

A côté de cette carrière oratoire, Athanase Coquerel en remplit une littéraire, tout aussi féconde. Parmi les ouvrages qu'il composa depuis son retour en France, nous indiquerons : 1° Cours de religion chrétienne à l'usage de ses catéchumènes (Paris 1833, deux éditions subséquentes) ; 2° « Histoire sainte et analyse de la Bible », destinée à des élèves plus jeunes (Paris 1839, trois éditions subséquentes) ; 3° « Lettre à M. Guizot » toute vibrante de la passion huguenote à propos d'un article inséré par l'illustre homme d'Etat dans la *Revue Française* sur « le Catholicisme, le Protestantisme et la philosophie en France » (1838 in-18) ; 4° « Lettre à un pasteur sur l'organisation des Églises réformées » ; 5° « l'Orthodoxie moderne » dans laquelle l'auteur, avec un ingénieux à propos, montre combien la conception libérale du christianisme se rapproche davantage des enseignements de l'Evangile que les dogmes du XVIe siècle remis en honneur par la théologie du réveil (1841) ; 6° « Réponse au docteur Strauss » à propos de la vie de Jésus, une des réfutations tout ensemble les plus modérées et les plus solides qui aient été faites de ce livre célèbre au point de vue de l'ancien libéralisme (1841) ; 7° « Lettre à M. le pasteur Juillerat » à propos de la société dite des Intérêts généraux qui se proposait de rétablir dans l'église réformée de France une confession de foi et d'en exclure tous les pasteurs opposants (1842, 2 éditions); 8° « Lettre à l'archevêque de Lyon » sur la querelle de l'Université et de l'Épiscopat (1844) ; 9° Le « Christianisme expérimental, » essai d'une dogmatique progressive, qui s'efforçait de légitimer l'évangile par son accord avec la conscience et la raison humaines et substituait, à l'autorité en matière religieuse, la méthode du libre examen (2 éditions, 1847 et 1866) ; 10° Deux brochures polémiques à propos d'un nou-

veau culte institué par l'Eglise romaine en l'honneur de la Vierge Marie : « le Culte de la Vierge », « un dogme nouveau concernant la Vierge Marie » (1855) ; 11° « Traité des mariages mixtes » (1857) ; 12° « Christologie » ou « essai sur la personne et l'œuvre de Jésus » dans lequel l'auteur, par une inspiration généreuse, cherchait à réunir les diverses églises sur un terrain commun de conciliation et remplaçait les formules vieillies de Nicée par les thèses à la fois plus simples et plus compréhensives de l'unitarisme (1858) ; 13° « Observations pratiques sur la prédication, » l'œuvre d'un maître où la piquante bonne grâce du style rehausse encore la sagesse des conseils (1860) ; 14° « Création de deux nouvelles places de pasteur dans l'église réformée de Paris », une vigoureuse protestation contre l'abus qu'une faible majorité orthodoxe faisait de son pouvoir vis-à-vis d'une importante minorité libérale (1860) ; 15° « Projet de discipline pour les églises réformées de France » (1861) ; 16° « Athalie et Esther de Racine avec un commentaire biblique » excellent et auquel M. Paul Mesnard a fait de larges emprunts dans son édition des « Grands Ecrivains de la France » (1863). M. Coquerel aimait à se délasser des fatigues de la cure d'âmes et des austères labeurs du cabinet par de gracieuses compositions poétiques dont il a réuni quelques-unes (poème du « Calendrier, » drame biblique d'Azael) tandis que la majeure partie est demeurée inédite. La plupart de ses ouvrages ont été traduits en hollandais, en anglais, en allemand, en danois, voire même en espagnol et en magyar.

Il nous reste à mentionner brièvement la circonstance que M. Coquerel appelait lui-même l'épisode politique de sa vie, épisode des plus honorables et qui n'interrompit pas un seul jour sa longue carrière de pasteur. En 1847, lorsque personne encore ne croyait au renversement du roi Louis-Philippe malgré l'imminence de la catastrophe, il avait écrit dans son « Christianisme expérimental » : La meilleure forme de gouvernement doit être cherchée dans l'évangile ; je crois que l'évangile est profondément républicain. La sincérité de ses convictions libérales, jointe à l'éclat de son talent, le désignait tout naturellement au choix des électeurs. Plusieurs hommes politiques influents estimaient qu'il serait opportun d'introduire, dans la nouvelle assemblée constituante, deux ecclésiastiques appartenant l'un à l'église romaine, l'autre à l'église protestante, pour discuter en connaissance de cause les changements qu'il conviendrait d'apporter à l'organisation de chacune d'entre elles ; ils tombèrent d'accord pour proposer soit le pasteur de l'Oratoire, soit M. de Guerry, alors curé de Saint-Eustache. Quelques-uns de nos coréligionnaires qui avaient formé un comité particulier et qui redoutaient beaucoup la possibilité de la séparation de l'Église d'avec l'Etat, auraient même désiré deux représentants, l'un appartenant à la confession réformée, l'autre à la confession d'Augsbourg, ce dernier en la personne de M. Verny. Le succès de M. Coquerel fut complet dans tous les clubs devant lesquels il parla, malgré l'opposition de quelques agents du parti méthodiste qui ne pouvaient lui pardonner sa largeur doctrinale et le rendaient solidaire d'articles récemment publiés par son frère Charles, dans *le Lien*, sur la nouvelle institution des diaconesses, par lui assimilée à un couvent protestant. Des divers ecclésiastiques qui se présentèrent aux suffrages des électeurs de la Seine, M. Coquerel fut seul nommé député par 109,934 voix, le 31me sur 34 ; il réunit également dans le Gard une minorité de 16,398 voix ; lors des élections à la Législative, il obtint, sans avoir rien fait pour sa nomination, un nombre de voix encore plus considérable que le précédent : 110,540.

Son attitude à l'assemblée, rendue parfois délicate par son caractère pastoral, demeura toujours des plus dignes. S'il ne remporta pas à la tribune politique des succès oratoires aussi éclatants que dans la chaire chrétienne, il n'en fut pas moins toujours écouté avec une sympathique attention et fit partie, en qualité de président ou de rapporteur, de plusieurs commissions importantes. Républicain modéré, il soutint de sa parole et de ses votes le

gouvernement du général Cavaignac. Ses actes parlementaires les plus connus sont : la motion qu'il présenta avec son collègue, M. Buvignier, pour l'abolition immédiate de la peine de mort ; son rapport sur l'organisation de l'assistance publique ; un excellent discours sur l'instruction publique à propos de la loi présentée par M. de Falloux ; un autre plus célèbre encore et qui lui fut vivement reproché dans la suite par ses coreligionnaires de toute nuance en faveur de la deuxième expédition de Rome. Profondément impressionné par la nouvelle du meurtre de Rossi, M. Coquerel crut devoir, en sa qualité de pasteur protestant, flétrir l'ingratitude du peuple romain et déclara que la chute de la papauté devait être le résultat non d'un mouvement politique, mais de l'abandon général des fidèles. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il rentra pour toujours dans la vie privée, mais demeura fidèle jusqu'au bout à ses vieilles convictions républicaines. En 1849, il prit une part active au congrès général de la Paix, qui se tint à Paris sous la présidence de Victor Hugo ; il en fut même nommé vice-président. La séance de clôture eut lieu le jour anniversaire de la Saint-Bathélemy. M. Hugo, après la lecture du procès-verbal, fit allusion à cet événement néfaste pour montrer les immenses progrès qui s'étaient accomplis depuis lors, puisqu'un prêtre (l'abbé de Guerry) et un pasteur siégeaient à ses côtés. Dans un élan spontané, les représentants des deux confessions autrefois ennemies se levèrent et s'embrassèrent devant l'auditoire profondément ému.

Les dernières années du pastorat de M. Ath. Coquerel reçurent un surcroît d'illustration, mais aussi d'épreuves et de tristesse, par le conflit de tendances et de doctrines qui depuis de trop longues années sévissait dans l'église réformée de Paris. En 1844, il s'était vu fermer la chaire d'une église qui devait le jour à sa pieuse sollicitude, celle de Batignolles, par les pasteurs qu'y avait successivement appelés le Consistoire. En février 1864, son amour pour les principes fondamentaux du protestantisme, plus encore que sa tendresse paternelle, avait reçu de la destitution de son fils aîné une irréparable atteinte. La dernière fois qu'il reçut comme membres de l'église les catéchumènes de celui qui ne pouvait plus remplir les fonctions pastorales auprès de son troupeau bien aimé, le Vendredi-Saint de l'année 1867, il se borna à ces paroles déchirantes dans leur simplicité : « Tout ce que je vous ai dit, c'était à une autre voix que la mienne à vous le dire ». Il ne put continuer, étouffé comme il l'était par ses propres sanglots et ceux de l'assistance tout entière. En 1863, il s'était décidé à demander un suffragant, une démarche qui lui était singulièrement pénible, mais à laquelle il aurait dû se résoudre plus tôt dans l'intérêt de sa santé gravement ébranlée. Les trois ecclésiastiques présentés par lui se virent repoussés l'un après l'autre sous prétexte d'hétérodoxie. M. Coquerel combattit et souffrit jusqu'au bout, préférant renoncer à un repos dont il ressentait un urgent besoin plutôt que de se laisser imposer un auxiliaire qu'il n'aurait pas choisi lui-même et qui aurait prêché les doctrines exclusives dans cette chaire de l'Oratoire qu'il avait si longtemps remplie de sa libérale et sympathique éloquence. Le 17 mai 1867, lui parvint la douloureuse nouvelle de la mort de son fils Charles, directeur de l'hôpital de la Réunion. Il chercha la seule consolation qui lui convint dans la préparation d'un discours sur « la joie des réunions éternelles, » se contraignant au travail malgré ses angoisses physiques et morales, mais ses forces le trahirent la veille du dimanche où il devait monter en chaire. Une première congestion cérébrale mit fin pour lui, dans la nuit du 28 juin, à tout ministère actif ; le 10 janvier 1868, une dernière attaque de paralysie emporta ce vénérable, mais toujours vaillant défenseur du christianisme progressif. D'un premier mariage contracté en 1819 avec Mlle Nancy Rattier, de Montauban (morte en 1825), il eut deux fils, ATHANASE et CHARLES, et une fille, Mlle Cécile Coquerel, mariée avec un négociant, M. Louis *Gay*, l'un des hommes qui ont le plus travaillé au développement de l'église protestante de Reims ; d'un second mariage (1827)

avec Mlle *Mollet*, issue d'une famille de commerçants de Marseille transportés, 1816, à Amsterdam; deux autres fils, Étienne, ministre du saint évangile et rédacteur du *Lien*, et Paul, ingénieur civil. (Strœhlin.)

COQUEREL (Charles-Augustin), historien et publiciste, né à Paris le 17 avril 1797, bénéficia dans une mesure plus large encore que son frère aîné, en raison de la mort précoce de sa mère, de l'influence sérieuse et féconde de son aïeule et de sa tante Williams, tellement qu'au dire de son neveu et biographe, M. Ath. Coquerel fils (*Lien*, 15 février 1851), on ne saurait, sans cette éducation première, comprendre ni son caractère ni sa vie. Aux genoux de la première, il puisa, en effet, la fraîcheur et la simplicité du sentiment religieux, les convictions ferventes et tenaces, l'absolu dévouement à la cause huguenote qu'elle avait hérités de ses aïeux presbytériens, tandis que, sous la direction éclairée de l'autre et avec les bienveillants conseils des hommes distingués qui se réunissaient dans son salon, se développaient en lui la soif de tout connaître, l'enthousiasme pour le beau et le vrai sous toutes leurs formes, une activité d'esprit infatigable; mais, au travers des études les plus multiples et les plus diverses, la foi chrétienne et protestante imprima le cachet de l'unité à cette existence aussi bien remplie intérieurement que modeste au dehors. Aussi ne serons-nous point surpris que Charles Coquerel eût choisi, comme son frère, la carrière pastorale, et se fût rendu en 1811 à la Faculté nouvellement créée de Montauban; mais la luxation d'un bras et les graves embarras pécuniaires qui coïncidèrent, pour sa famile, avec la chute de l'Empire, le ramenèrent en 1815 à Paris, avant qu'il eût achevé le cycle de ses études préparatoires. Il n'en demeura pas moins, en dépit de la fortune adverse, un théologien laïque versé dans tous les problèmes de l'exégèse et de la critique, désireux d'asseoir sa foi sur des investigations indépendantes, résolu à servir en dehors des cadres cette Église réformée à laquelle il n'avait pu se consacrer par un ministère régulier.

L'ouverture et l'universalité d'un intelligent esprit lui permettaient de mener de front les recherches en apparence les plus opposées et de pousser fort avant l'étude des sciences naturelles, à laquelle il avait été initié dès sa plus tendre jeunesse par Alexandre de Humboldt, l'un des plus anciens et des plus fidèles amis de sa tante Williams. A la même époque, où il annotait Justin Martyr et se plongeait dans la lecture d'Eichhorn, de Gesenius et des autres rationalistes allemands contemporains, il abordait l'archéologie avec Letronne, la médecine avec Broussais, la chimie avec Gay-Lussac, auquel il servait de préparateur; les hautes mathématiques avec Ampère, l'astronomie avec Arago. Une remarquable puissance d'assimilation, une exposition facile et lucide, un style piquant et spirituel dans sa simplicité le rendaient des plus aptes au rôle de vulgarisation qu'il remplit pendant de longues années, soit au *Courrier français*, pour lequel il rédigea le compte rendu hebdomadaire de l'Académie des sciences; soit à la *Revue britannique*, dont il fut, en 1825, un des fondateurs, et où il inséra entre autres d'intéressants articles sur les étoiles filantes et les nébuleuses. La même sûreté d'informations et le même talent de style firent de Charles Coquerel un précieux collaborateur pour la collection de précis historiques entreprise par la librairie Lecointe et Durey. Il se chargea de l'*Histoire de Suède* (1 vol. in-18, 1824), et fit paraître, quatre années plus tard (1828, 1 vol. in-18), un abrégé de cette littérature anglaise qui lui était familière dès son enfance, et dont il résuma dans un tableau exact et brillant, malgré sa concision, les principales beautés. Déjà, auparavant, les résultats auxquels l'avaient amené ses méditations sur les vicissitudes du christianisme à travers les âges et son influence sur l'organisme social avaient été formulés par lui dans un traité aussi modeste par le volume qu'original et substantiel par le contenu : *Tableaux de l'histoire philosophique du christianisme* ou *Études de philosophie religieuse* (1 vol. in-18), dont il changea le titre en 1828, lors d'une deuxième édition, contre celui d'*Essai sur l'histoire*

générale du christianisme (1 vol. in-8°). Deux caractères distinguent cet opuscule qu'accueillirent avec une extrême faveur, lors de son apparition, les représentants les plus autorisés du protestantisme français, Samuel Vincent à leur tête : la liberté d'examen revendiquée dans toute son étendue ; une méthode spiritualiste de psychologie très heureusement substituée aux procédés de l'école de la sensation qui, grâce au nom de Condillac, n'avaient pas encore perdu tout empire sur les intelligences. Le succès obtenu fut assez vif pour engager l'auteur à reprendre les mêmes thèses sous la forme du roman didactique, si chère à l'époque de la Restauration : les entretiens (sous le titre de *Cariteas*, 1 vol. in-12, 1827) d'un vieillard avec un de ses jeunes disciples, sur les vérités essentielles de la religion et en particulier l'immortalité de l'âme. Les mêmes considérations élevées engagèrent, en 1831, Charles Coquerel à traduire le *Résumé de la démonstration du christianisme*, par l'illustre unitaire anglais Belsham, un ouvrage qui, dans sa pensée, offrait au public des Églises réformées françaises le double avantage d'être éminemment chrétien et de n'être aucunement mystique.

Par les facultés maîtresses de son esprit : promptitude, justesse et netteté de vues, élégante facilité de plume, multiplicité et brièveté dans la production, Charles Coquerel se voyait poussé vers la carrière du publiciste : aussi ne sommes-nous point surpris que, pendant dix années, de 1831 à 1841, il ait renoncé aux compositions de longue haleine pour consacrer toute son activité à la presse périodique. Comme tous les hommes distingués de sa génération, il avait, pendant les dernières années du règne de Charles X, suivi avec une attention passionnée les luttes de la politique et pris dans les journaux une part active aux campagnes de l'opposition. Il s'était même, à un certain moment, trouvé en relation étroite avec Lafayette, Benjamin Constant et les principaux membres de la société « Aide-toi, le Ciel t'aidera ; » mais il estimait trop haut son indépendance personnelle pour jamais briguer un emploi public, et aussitôt qu'après 1830 la victoire des principes libéraux lui parut assurée, il s'efforça de les faire triompher dans la sphère plus modeste des Églises réformées. Déjà, en 1817, on pouvait lire son nom, à côté de ceux des pasteurs Athanase Coquerel, Marron, Samuel Vincent, sur la liste des collaborateurs aux *Archives du christianisme*. Lorsque, en 1819, cette feuille, sous l'impulsion de M. Frédéric Monod, fut devenue l'organe de l'orthodoxie exclusive, Charles Coquerel ne craignit pas, malgré sa jeunesse et son inexpérience, d'en fonder une autre, les *Annales protestantes*, qui satisfit plus équitablement aux besoins de la fraction alors la plus nombreuse du protestantisme français. Quoique cette généreuse tentative n'eût pas été couronnée d'un succès immédiat, elle n'en fut pas moins reprise quelques années plus tard, en 1825, lorsque, avec la cessation des intéressants *Mélanges*, rédigés de 1820 à 1825, à Nîmes par Samuel Vincent, la nécessité d'un journal religieux publié à Paris se fit de nouveau et plus impérieusement sentir. Bien qu'il ne fût, à cette époque, qu'un jeune laïque isolé, dépourvu de ressources pécuniaires, inconnu à la très grande majorité des Églises, Charles Coquerel, au premier signal, ne s'en remit pas moins pendant cinq années (1825-1830) sur la brèche et lutta dans la *Revue protestante*, avec une spirituelle vivacité, contre l'invasion en France du méthodisme anglais et les tentatives d'un prosélytisme dont le zèle ne saurait racheter l'étroitesse. En 1843 enfin, nous retrouvons le courageux publiciste à la tête du *Lien*, qui venait d'être réorganisé, sur la proposition de M. Athanase Coquerel, par la conférence pastorale de Nîmes. Il suffit de parcourir, même rapidement, ce vénérable recueil pour se convaincre de l'abondance et de la sûreté de ses renseignements, comme aussi de la vigueur dialectique et de la hauteur de vues qui présidèrent à sa rédaction ; nous signalerons, parmi les pages les plus intéressantes, diverses séries d'articles sur les héros de la Réforme, les principaux événements qui s'accomplissaient en pays étranger, les plus importantes publications théologiques con-

temporaines. Du 1er janvier 1844 à la fin de l'année 1849, Charles Coquerel se voua tout entier et sans aucune rétribution pécuniaire à cet utile et modeste labeur; par une singulière coïncidence, le dernier article qui soit sorti de sa plume fut aussi le seul auquel il ait jamais mis son nom, la nouvelle loi sur la presse ayant rendu la signature obligatoire. Sa meilleure consolation, au déclin de ses forces, se trouva, pour lui, dans la pensée d'avoir formé pour le journal qu'il avait tant aimé, en son neveu Athanase, un continuateur digne de lui par le caractère et le talent.

Toutes ces études, simultanément entreprises dans des domaines si divers, n'auraient pas suffi, malgré leur valeur très réelle, pour préserver son nom de l'oubli, si son *Histoire des Eglises du désert*, publiée en 1841, ne lui avait conquis, auprès des descendants des vieux huguenots, une légitime et durable popularité. Ses recherches, sans parler de l'enthousiasme dont l'avait rempli, dès sa jeunesse, le passé de la Réforme française, avaient de bonne heure été dirigées de ce côté par les étroits liens qui unissaient sa famille à celle de Paul Rabaut. Sa tante Williams avait, en effet, exposé sa vie pendant la Terreur pour offrir l'hospitalité à Rabaut-Saint-Étienne, qui lui était doublement cher, en sa qualité de patriote et de ministre du saint Évangile, et s'était montrée la fidèle amie du deuxième fils de l'héroïque cévenol, Rabaut Pommier, qui après avoir, lui aussi, siégé à la Convention et au Conseil des Cinq-Cents, avait rempli les fonctions pastorales à Paris lors du rétablissement des cultes. Ce fut par une intéressante biographie de ce zélé serviteur de Dieu, insérée en 1821 dans l'*Annuaire protestant*, que Charles Coquerel débuta dans la carrière historique. Mme Rabaut-Pommier ne pouvait mieux lui témoigner sa gratitude qu'en mettant à sa disposition les volumineux manuscrits qu'elle tenait de son mari et de son beau-père, et qui comprenaient, outre sa vaste et précieuse correspondance avec les pasteurs du Désert, très nourrie, surtout pendant la période de 1750 à 1775, les actes des synodes nationaux et provinciaux, des requêtes au roi, aux ministres, aux intendants; des brouillons de lettres adressées aux diverses autorités administratives et ecclésiastiques, des mémoires apologétiques en faveur des Églises du Désert, des listes de condamnés pour la foi, des carnets, des journaux, des notes concernant les démarches privées de Paul Rabaut ou les dangers de son ministère, des récits plus ou moins développés sur les événements religieux les plus marquants du Languedoc. Le jeune érudit se prépara à la noble tâche de raconter les exploits et les souffrances des ancêtres martyrs, en s'inspirant de l'esprit qui s'exhalait de ces feuilles vénérables, en leur joignant d'autres papiers recueillis auprès d'amis non moins dévoués des Eglises (le juge de Végobre, les pasteurs Marron, Durand, Frossard), en confrontant enfin tout le dossier huguenot avec les dépêches officielles des intendants et des ministres du roi déposées aux archives nationales. La parfaite conformité des deux narrations, émanées de sources aussi divergentes, mettait la véracité des documents réformés au-dessus de tout soupçon, et c'est ainsi, suivant une ingénieuse remarque d'Athanase Coquerel fils, « qu'après un siècle, la voix de l'illustre proscrit du Désert, Paul Rabaut, et celle de ses persécuteurs, un comte de Saint-Florentin, un intendant Le Nain, s'entre-répondirent dans des pages simples et sévères, pour mettre au-dessus de toute contestation et la gloire de l'Église réformée française et les horreurs de l'intolérance moderne. » Les papiers Rabaut ne devinrent point la propriété de celui qui les avait si consciencieusement mis en œuvre, Mme Rabaut-Pommier ne les ayant confiés qu'à la condition qu'ils seraient déposés plus tard dans un établissement public et protestant de Paris. Les dernières volontés de cette respectable dame ont reçu leur exécution, puisque M. Ath. Coquerel fils, après en avoir tiré, à son tour, maint renseignement précieux, les a léguées à la bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme français. Ces pièces ne furent pas les seules que recueillit le perspicace historien; tous les documents relatifs au passé de la Réforme avaient pour lui

un trop vif intérêt pour qu'il négligeât une seule occasion d'en augmenter le nombre. A la collection Rabaut, s'ajoutèrent entre autres quelques centaines de lettres acquises en 1850 à la vente Paul Ferry. Lorsque la maladie lui eut interdit toute occupation active, il trouva une suprême jouissance dans la lecture de ces glorieuses *Annales de l'Eglise de France* et la contemplation de ces vénérables monuments de la foi réformée.

Le même désintéressement qui, après la révolution de Juillet, avait tenu Charles Coquerel à l'écart de tout emploi public, l'engagea à remplir, au sein de l'Église de Paris, les modestes fonctions du diaconat, et à prendre une part active aux travaux de la Société de la morale chrétienne, de la Société de prévoyance et de secours mutuels et d'autres associations protestantes. Lorque, au lendemain du 24 février 1848, l'Église réformée essaya de reconstituer ses antiques synodes, il fut envoyé à l'assemblée générale comme délégué par la circonscription de l'Ardèche, comme suppléant par celles du Tarn et du Lot-et-Garonne ; toutes trois voulurent rendre hommage au publiciste qui était tout ensemble, dans le passé, le docte historien de la période du Désert, et dans le présent, l'infatigable défenseur du rationalisme et du libre examen en matière de foi. Plusieurs commissions importantes, celles, entre autres, du projet d'organisation pour les églises, le comptèrent parmi leurs membres. Jusqu'à la fin, Charles Coquerel offrit, dans sa personne, la rare et touchante union de la foi ardente qu'il avait apprise aux genoux de son aïeule, avec une curiosité d'esprit qui, loin de reculer devant aucun problème, sympathisait avec les solutions les plus hardies de la critique d'outre-Rhin. Lorque la mort vint le délivrer, le 1er novembre 1851, après de longs mois de souffrance, elle le trouva calme, soumis à la volonté de Dieu, plein d'espoir dans une durée infinie d'existence et de perfectionnement, dont le monde d'aujourd'hui n'est qu'un commencement et un épisode, suivant la belle profession de foi qu'il avait insérée autrefois dans son roman de *Cariteas*, et que le pasteur Martin Paschoud se plut à rappeler sur sa tombe. (Strœhlin.)

COQUEREL (Athanase-Josué), pasteur et publiciste, né le 16 juin 1820 à Amsterdam, où son père exerçait le saint ministère. Dix ans plus tard, il quitta, pour Paris, sa véritable patrie spirituelle, la ville qui lui avait donné le jour, mais il n'en demeura pas moins attaché à la Hollande par d'indissolubles liens, et jusqu'à la fin de sa vie, il aima à s'intituler, suivant une expression locale : « een jonge » un garçon, d'Amsterdam. Les critiques qui prétendent expliquer une individualité de génie par les circonstances dans lesquelles s'accomplit son développement pourront rechercher l'influence exercée par les libres institutions de la Hollande, le commerce de ses érudits, la contemplation des chefs-d'œuvre de ses maîtres sur les convictions républicaines de M. Coquerel, sa solide culture théologique, son goût artistique si fin et si sûr.

En tout cas, un courant réciproque de sympathie ne tarda pas à s'établir entre le jeune prédicateur, au cœur chaud, à l'intelligence si compréhensive, et les représentants de ces églises wallones si pieuses dans leur dogmatique hardiesse. A diverses reprises, il se fit entendre au milieu d'elles et y fut toujours accueilli comme un enfant de prédilection. En 1850, il monta dans la chaire d'Amsterdam, toute pleine encore des souvenirs paternels; en 1869, il donna à Amsterdam, à Rotterdam et dans d'autres villes sa belle conférence sur Rembrandt. Aucune occasion ne fut négligée par les Hollandais pour convertir en un séjour permanent ces trop rapides visites. Le 17 octobre 1871, entre autres, le consistoire d'Amsterdam lui adressa ce touchant appel : « Venez dans l'église de votre vénéré et bienheureux père, dans l'église de votre enfance; nous avons un pressant besoin d'un ministère tel que le vôtre. « Moins que jamais, M. Coquerel pouvait quitter son église de Paris, toujours nombreuse et vivace malgré la difficulté des temps, mais il ressentit une profonde gratitude de cette affection si chaude, malgré les années et la distance. Les Hollandais ne

démentirent point, en cette occasion, leur réputation de persévérance traditionnelle, mais se consolèrent de ne pouvoir attirer jusqu'à eux le pasteur de leur choix, en lui confiant, le 9 février 1875, le grade de docteur en théologie *honoris causa*, lors du jubilé triséculaire de l'Université de Leyden.

Paris ne pouvait avoir sur un jeune homme aussi remarquablement doué qu'une action des plus propices. Un moment, avec de brillantes aptitudes littéraires, il fut tenté d'embrasser la carrière de publiciste, mais ses propres goûts, plus encore que l'exemple et le désir paternels, le ramenèrent vers le pastorat.

En 1839, il se rendit à Genève avec cette recommandation donnée au nom du consistoire de Paris par M. Juillerat (9 septembre). « Héritier des talents paternels, il a déjà fait ses premières études avec distinction; puisse-t-il, en croissant sous vos yeux, dans la sagesse évangélique, devenir un des flambeaux de nos églises et les édifier surtout par sa piété. » Jamais prédiction ne s'est mieux réalisée, lors même que vingt-cinq ans plus tard on peut lire le nom du même M. Juillerat au bas de l'acte qui brisait le ministère du suffragant de M. Martin Paschond.

Les nombreuses personnes qui ont connu M. Coquerel à Genève pendant ses années de jeunesse ont gardé de son amabilité, de son esprit, de sa verve, le plus charmant souvenir; mais, à cet agrément exquis dans le commerce, se joignaient des qualités plus solides et plus hautes. Le même proposant, qui remplissait de ses joyeuses chansons le recueil de l'auditoire, en imposait déjà à ses camarades par la fermeté de ses convictions et la noblesse de son caractère.

Entre tous ses professeurs, M. Munier, auquel le recommandaient de vieilles relations de famille, exerça sur lui la plus heureuse influence: il suivit son développement avec une paternelle sollicitude et mit tout en œuvre pour amener les beaux dons oratoires qu'il reconnaissait en lui à leur complète expansion. Des relations toujours plus affectueuses s'établirent entre le maître et le disciple, et, à la date néfaste de 1864, parmi les innombrables lettres qu'il nous a été donné de parcourir, celles de M. Munier se distinguent par la pénétration des vues et la haute cordialité.

M. Coquerel revint plus d'une fois dans la cité de Calvin depuis le temps de ses études : en 1848, pour y conduire son frère Étienne; en 1852, pour assister à la société pastorale suisse; en 1858, pour donner des conférences très applaudies sur Paul Rabaut et les forçats pour la foi ; en 1867, comme protestation contre l'ostracisme dont l'avait frappé le consistoire de Paris. Grâce à son tact parfait, il ne lui arriva jamais, même dans les circonstances les plus délicates, de froisser aucune conviction sérieuse, tandis qu'il gagnait par sa parole franche et généreuse toutes les âmes éprises de religion et de liberté. Les sympathies, d'ailleurs, étaient réciproques, la Suisse étant chère à M. Coquerel par ses institutions républicaines autant que par les glorieux souvenirs du refuge. Il lui prouva sa reconnaissance lors des inondations qui, en septembre 1868, ravagèrent la vallée supérieure du Rhin. Dans son discours en faveur des victimes (discours suivi d'une de ces abondantes collectes dont il possédait le secret), il s'écriait :

« Plusieurs centaines de pasteurs ont dû leurs études théologiques à l'institution fondée par Antoine Court. Celui qui vous parle se fait honneur d'être de ce nombre, et, en vous engageant à remplir un devoir de gratitude envers vos frères de l'Helvétie, j'ai une part de reconnaissance personnelle à acquitter. Quatre heureuses années de jeunesse que j'ai passées au sein d'une splendide nature et de l'hospitalité la plus cordiale, une foule de souvenirs précieux, la mémoire d'hommes excellents dont quelques-uns, les Sismondi, les de Candolle, les Topfer, les Cellerier, ont laissé après eux dans l'histoire une haute et digne renommée ; enfin, l'amitié actuelle, chaleureuse, vivante, d'anciens maîtres toujours vénérés, de frères dans le ministère et d'autres encore m'ont fait un devoir bien doux de la tâche que j'accomplis en ce moment. »

De brillants examens, passés en 1843 à Strasbourg, terminèrent les études

commencées quatre années auparavant à Genève, sous les meilleurs auspices. Il obtint avec la note « très satisfaisant » le grade de bachelier en théologie après la défense d'une thèse sur la topographie de Jérusalem, qui avait déjà été couronnée à Genève à la suite d'un concours ouvert par la vénérable compagnie. On pourra témoigner quelque surprise de ce qu'un candidat, si brillamment doué sous le rapport oratoire et littéraire, eût choisi un thème qui demandait, pour être traité avec succès, des connaissances précises et une méthode rigoureuse; mais, dès cette époque, M. Coquerel se sentait attiré par une irrésistible passion vers la Terre sainte.

Vingt-sept ans plus tard, en 1870, il écrivait dans ses notes de voyage sur la Galilée : « Il y a quelque trente ans, un savant professeur, qui avait l'esprit un peu minutieux, mais du reste justement aimé et vénéré par ses élèves (M. Cellérier) mit au concours, parmi eux, un mémoire sur la topographie de Jérusalem. Malheureusement, il ne pouvait songer à envoyer les concurrents étudier sur sur place leur sujet. Un d'entre eux se procura, de côté ou d'autre, force livres où la question d'archéologie, d'histoire et surtout de voyage était traitée à tous les points de vue. En les lisant, il s'éprit de l'Orient et se promit bien de visiter la Palestine dès qu'il le pourrait. La modeste chambre de l'étudiant se peupla d'images orientales; toutes les splendeurs de l'Asie, son climat en flamme, les féeries de son architecture et de ses jardins, ses religions rivales aux brillantes légendes, les étranges aventures, les armes étincelantes de pierreries, le costume mystérieux des femmes, les contes des Mille et Une Nuits, les fables du Koran, les merveilleuses poésies des prophètes et des psalmistes, le profane et le sacré passaient et repassaient devant son imagination ravie... Faite et refaite avec amour, la thèse sur la topographie de Jérusalem laissa son auteur plus impatient que jamais de voir un jour ce qu'il avait essayé de décrire à l'avance. Il répétait souvent deux vers de Catulle, qu'il trouvait les plus beaux du monde : « Volons vers les villes illustres de l'Asie, nos âmes frémissantes d'impatience brûlent de les parcourir. » Longtemps des devoirs impérieux rendirent impossible cette excursion tant désirée; mais des études continuelles sur la Bible ramenaient la pensée au même point. Des essais de traduction de l'Écriture firent sentir mieux encore la nécessité de connaître, au moins de vue, le sol de l'antique Syrie, ses cieux ardents et quelque chose de ses mœurs ».

En 1843 également, avant même qu'il eût complètement terminé ses études, M. Coquerel avait, sur la recommandation du professeur Cellerier, été désigné comme suffragant de M. Gardes de Nîmes. Ce vénérable pasteur appartenait à la tendance orthodoxe; il savait que son collaborateur, suivant une pittoresque expression de celui-ci, était né dans l'hérésie, élevé dans l'hérésie, baptisé par un pasteur hérétique, reçu dans l'Église par un pasteur hérétique, mais cette diversité dogmatique, loin d'altérer la cordialite de leurs rapports, ne fit que mettre en pleine lumière la pieuse déférence du jeune homme et la chrétienne largeur du vieillard. Le 26 octobre, M. Coquerel eut la joie de consacrer au saint ministère ce fils dans lequel il sentait revivre ses plus beaux dons spirituels. « Il était loin d'entrevoir », écrivait en 1868 ce dernier », les cruelles souffrances que son cœur paternel aurait à endurer au sujet de cette carrière pastorale qu'il ouvrait avec tant d'enthousiasme religieux, mais il l'aurait su qu'il n'aurait pas hésité; le service de la bonne cause, de l'Église et de Dieu tenait la première place dans ses préoccupations. » Soixante-huit pasteurs représentant toutes les nuances d'opinion qui se manifestaient alors au sein de l'Église réformée lui donnèrent l'imposition des mains; tous les témoins de cette cérémonie solennelle en ont gardé le plus édifiant souvenir, et trente années plus tard, jour pour jour, celui qui en fut le héros en parlait dans la salle de Saint-André avec une communicative émotion.

Répondant à ce reproche d'infidélité que ne cessait d'élever contre lui, en dépit des faits les plus patents, l'étroitesse théologique, il s'écriait avec une lé-

gitime fierté : Le serment que nous avons prêté, en voici les paroles caractéristiques, voici ce qu'il renfermait de plus essentiel, voici ce qui nous a liés de la manière la plus décisive : « Prendre pour base de notre foi la parole de Dieu contenue dans les livres sacrés et l'enseigner fidèlement selon notre conscience. Mes frères, aujourd'hui, après trente ans de ministère actif, à Dieu ne plaise qu'un seul instant je m'égare jusqu'à croire de ce serment-là que je l'aie assez fidèlement, assez activement, assez dignement tenu. Mais j'ai le droit de dire, et je dis de ce même serment, que je ne l'ai jamais violé ; j'ai le droit de dire, et j'affirme que, selon ma conscience, j'ai toujours prêché la vérité qui est la parole de Dieu, la vérité contenue dans nos livres saints, et que je l'ai enseignée fidèlement, non sans doute selon la conscience d'Augustin, l'évêque d'Hippone, ou d'Anselme, l'archevêque de Canterbury ; selon la conscience de Luther ou celle de Calvin, mais selon la mienne. J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. »

Il fut doux à M. Coquerel de commencer son pastorat sous les auspices de collègues aussi éclairés et aussi riches en expériences chrétiennes que les Gardes, les Tachard, les Ferdinand Fontanès, dans cette église de Nîmes, métropole religieuse du Midi qui jouissait d'une réputation méritée de libéralisme et dans l'histoire de laquelle se résumaient toutes les souffrances comme toutes les gloires du protestantisme huguenot. Des liens d'une nature plus intime ne tardèrent pas à l'y attacher après son mariage (24 juin 1844) avec Mlle Pauline *Donzel*, dans laquelle, au travers d'une vie laborieuse et agitée, il trouva toujours la plus affectueuse et la plus dévouée des compagnes, « sa conscience, » comme il aimait à l'appeler.

Lorque nous parcourons sa correspondance, nous sommes frappés, dès cette époque, de son incessante et multiple activité : cure d'âmes poursuivie avec une délicate et persévérante sollicitude, œuvres de bienfaisance, participation régulière aux conférences pastorales et comptes rendus dans le *Lien*, sermons, lectures et méditations théologiques, rien n'y manque, et aussitôt qu'il surgit une entreprise utile, on est sûr de le rencontrer au premier rang des promoteurs. De sa prédication d'alors fort goûtée et déjà remarquable au point de vue de l'art, nous ne possédons, aujourd'hui, qu'un seul spécimen imprimé, « un discours sur le plus grand commandement appliqué aux progrès de la foi » (1844), mais nous y constatons la présence de ses deux qualités maîtresses, le charme pénétrant et la noble simplicité.

Le consistoire reconnut ses bons services en le nommant, dans sa séance du 19 mars 1847, pasteur-adjoint, sur la proposition de M. Fontanès, mais une année ne s'était pas écoulée qu'un décret ministériel du 8 février 1848, signé par M. de Salvandy, l'appelait aux fonctions d'aumônier du collège Henri IV, laissées vacantes par la démission de son père. Le 15 novembre 1850, M. Martin Paschoud le choisit pour son suffragant, et le consistoire l'agréa en cette qualité pour une période de trois années. Ce ne fut pas sans un vif déchirement que M. Coquerel se sépara d'une église où il avait de prime abord conquis la sympathie générale ; en dépit de l'éloignement, elle le regarda toujours comme son pasteur, puisqu'elle le chargea de la représenter aux deux synodes qui, à vingt-quatre ans de distance et dans un esprit tout différent, entreprirent de régler les destinées du protestantisme français. Des séjours annuels à une propriété de la famille Donzel, au château du Fesq, près de Quissac (Gard), permirent aux relations de se maintenir dans toute leur vivacité.

Le retour de M. Coquerel à Paris n'en fut pas moins déterminé par des motifs aussi nombreux que légitimes : nature des goûts et des aptitudes, besoin d'une activité intellectuelle à la fois plus variée et plus intense, espérance que suscitait chez les libéraux le mouvement politique et social inauguré par le nouvel ordre de choses, enfin et surtout désir ardemment exprimé et à plusieurs reprises par M. Coquerel père de le posséder auprès de lui pour qu'il l'aidât officieusement dans un vaste et pénible ministère. Aujourd'hui qu'il nous est donné de contempler dans son ensemble cette carrière pastorale de vingt-sept

années (1848-1875), nous ne pouvons qu'applaudir à sa résolution. Si les années passées à Nîmes furent pour M. Coquerel celles de la préparation, Paris assista à son complet épanouissement. D'étroits liens ne tardèrent pas à unir le jeune suffragant avec les familles qui, après avoir vécu dans l'intimité de son père, lui confièrent l'éducation de leurs enfants. Sa parole élégante et persuasive, mieux appropriée encore aux chaires de la capitale qu'à celles du Midi, groupa autour de lui un auditoire d'élite. Jamais son cœur ne l'inspira plus heureusement que dans ses appels à la charité chrétienne vis-à-vis d'une pressante catastrophe; après le sermon sur la solidarité chrétienne qu'il prononça le 25 janvier 1863 en faveur des ouvriers cotonniers de la Seine-Inférieure, la quête s'éleva à plus de 15,000 francs. Dans d'autres discours sur « la tradition protestante » (1858), sur « les minorités chrétiennes » (1862), sur « l'unité de l'Église »(1864), il ne craignit pas d'aborder les questions de principe et de plaider la cause de la largeur et du spiritualisme évangéliques. Pour apprécier l'œuvre accomplie par lui de 1848 à 1864, nous nous bornerons à ce passage du rapport présenté par M. Martin Paschoud au conseil presbytéral dans la séance où ne furent pas renouvelés les pouvoirs de son suffragant : « Si, d'un côté, je souffrais amèrement de ne pouvoir remplir toutes les fonctions du ministère, de l'autre, et par une compensation dont je bénis la providence, ma conscience pastorale était parfaitement tranquille par le choix de mon suffragant. Sous tous les rapports, en vue de tous les intérêts, de tous les besoins de l'Église, il ne me laissait rien, absolument rien à désirer : zèle, activité, piété, talent, cordialité, bienveillance, instruction, dévouement, tout ce qui, de nos jours et dans notre cité, doit faire le pasteur, l'apôtre, le propagateur de la vérité chrétienne se trouvait, à mon gré, réuni chez M. Ath. Coquerel fils. Il va sans dire que j'avais aussi recherché, personne ne doit s'en étonner, une certaine conformité d'opinions et de croyances, une certaine harmonie dans l'intelligence des doctrines fondamentales, des principes constitutifs du christianisme et de la réformation. Il était tout simple que je profitasse de mon droit de présentation et que je fusse heureux de rencontrer un suffragant aussi rapproché que possible de mes sentiments religieux et aussi qualifié d'ailleurs pour tout le reste. Ce choix fut agréé par le consistoire et, j'ose l'affirmer, l'Église confirma ce choix par son empressement à suivre la prédication de M. Coquerel fils, à lui confier l'instruction des catéchumènes et à réclamer les soins de son ministère.

On aurait pu croire que le conseil presbytéral confierait à un pasteur aussi remarquablement doué une des premières places vacantes, sinon en vertu d'un droit strict, tout au moins pour reconnaître le bien évident fait par lui aux fidèles. Il n'en fut rien, tout au contraire : les chefs du parti orthodoxe profitèrent de leur majorité, très considérable au sein du conseil, très faible parmi le peuple protestant, pour imprimer à ses fonctions un caractère essentiellement temporaire et ne les renouveler que pour une période, d'abord de trois et ensuite de deux ans. En novembre 1863, fut nommée, sur la proposition de M. Ernest *André*, une commission dite des suffragances, qui choisit pour son rapporteur M. *Mettetal* et conclut à la non-réélection de M. Coquerel. Le conseil lui donna raison à une majorité de douze voix contre trois et une abstention.

Les motifs invoqués à l'appui d'une mesure aussi grave relevaient de deux ordres distincts. Dogmatiquement, M. Coquerel était accusé d'entendre tout autrement que la majorité du conseil la plupart des articles fondamentaux des anciennes confessions de foi ; de rejeter certaines déclarations du symbole des apôtres et, entre autres, la naissance surnaturelle du Sauveur ; d'entretenir une compromettante solidarité avec les représentants les plus hardis de la nouvelle école, jusqu'à appeler M. Renan dans un compte rendu de la *Vie de Jésus* « son cher et savant ami », et à se faire remplacer pour des prédications à l'oratoire par MM. *Colani* et *Réville*. Sous le rapport ecclésiastique, on lui reprochait

d'avoir pris vis-à-vis de la majorité du conseil presbytéral une position ouvertement hostile et de soumettre à une critique acerbe tous ses actes et toutes ses délibérations, d'avoir transporté jusque dans la chaire chrétienne l'écho des luttes électorales par son sermon sur « les Minorités », d'avoir fait œuvre de séparatisme en instituant un diaconat particulier qui s'étendait sur toutes les paroisses de Paris ; enfin d'être le chef et l'inspirateur de l'Union libérale, quoique son nom ne figurât pas ostensiblement parmi ceux des membres du comité. Le suffragant incriminé répondit, dans la séance du 5 février, par une apologie de la liberté de conscience pleine de force, de calme et de dignité. Nous contreviendrions à l'esprit de ce recueil, si nous entreprenions de discuter en détail soit les griefs formulés par l'honorable rapporteur, soit les arguments qui lui furent opposés par M. Coquerel et ses amis. Nous nous bornerons, soit pour la question théorique, soit pour la question pratique, à donner deux courtes appréciations émises l'une par M. *Neffzer*, l'autre par M. Coquerel lui-même.

« Nous ne doutons pas », disait l'éminent rédacteur du *Temps* dans son journal, numéro du 3 mars, « que la décision du » conseil presbytéral de l'église réformée » de Paris n'ait été inspirée par les » meilleures intentions ; mais nous ne » pouvons considérer ici ni les tendances ni les personnes, nous ne pouvons considérer que les principes. » Au point de vue des principes, la décision du conseil presbytéral est une » monstruosité et un révoltant abus de » pouvoir. Il n'y a dans le sein du christianisme qu'une seule autorité doctrinale vivante : cette autorité est le » pape. La raison d'être du catholicisme est de la reconnaître ; celle du » protestantisme et de toutes les sectes » protestantes est de ne pas la reconnaître, et de placer dans la conscience » de l'individu l'autorité supérieure et » décisive. Les catholiques éclectiques » ne sont pas des catholiques ; les protestants autoritaires ne sont pas des » protestants. En élevant la prétention » de trancher des questions doctrinales, » le conseil presbytéral s'est méconnu, » et a commis une véritable usurpation » de fonctions. Comment n'a-t-il pas » compris que, si une autorité est nécessaire, il faut immédiatement remonter à l'autorité la plus prestigieuse et la plus consacrée ? — De » quel droit, de quel bon sens vient-il » régler ce que le pasteur doit prêcher » et ce que les fidèles doivent s'approprier ? — De quelle autorité s'interpose-t-il entre la conscience de M. Coquerel fils et les consciences qui » avaient trouvé en M. Coquerel le guide » de leur choix ? — Quelle consolation, » quelle compensation apporte-t-il à ces » consciences qu'il blesse et qu'il frustre ? — Nous le cherchons et nous ne le » trouvons pas ». M. Pédézert étant convenu, dans l'*Espérance* (nº du 12 décembre 1864), que le véritable motif de la mesure prise par le conseil presbytéral devait être cherché dans le refus de l'Union libérale de se dissoudre elle-même, le pasteur frappé fit entendre, dans le *Lien* du 24 décembre, ce noble langage : « Si contre toute attente l'Union » avait pu se méprendre sur ses devoirs » et se manquer à elle-même, au point » de se retirer pour faire nommer » M. Coquerel fils, soit pasteur suffragant, soit même pasteur titulaire, » celui-ci tient à déclarer hautement ici » qu'il n'aurait jamais accepté un arrangement pareil. Les membres de l'église » réformée de Paris ont le droit et l'obligation impérieuse de défendre leurs » consciences et celles de leurs enfants » contre l'exclusivisme et l'esprit de parti. » D'ailleurs, malgré la douleur profonde, et plus profonde qu'il ne peut » l'exprimer, que lui cause depuis près » d'un an l'injuste coup qui l'a frappé » au milieu d'un ministère encouragé et » béni, malgré l'intensité des sentiments avec lesquels l'Église, blessée » plus encore que lui, a partagé cette » douleur, M. Coquerel fils ne se croit » pas nécessaire. Dieu n'a besoin d'aucun » de nous, et celui qui écrit ces lignes aimerait mieux ne jamais remonter dans » la chaire, qu'il a tant aimée, que d'y reparaître au prix d'un acte qui serait un » abandon des droits des consciences, une » infidélité envers Dieu, une lâcheté ».

M. Coquerel occupa pour la dernière fois, le 28 février, la chaire de l'Oratoire et prononça devant un auditoire, où tous les cœurs battaient à l'unisson du sien, cet admirable *Sermon d'Adieu*, qui commençait par ces mots d'une poignante simplicité : « Je ne suis plus votre pasteur ». L'émotion générale se traduisit par une protestation rédigée au sortir du culte et sur le seuil même du temple. Les 5,000 signatures qui la couvrirent ne parvinrent pas toutefois à modifier les résolutions du conseil presbytéral et du consistoire de Paris. La décision du 24 février ne fut pas moins douloureusement sentie en province et surtout dans les églises du Midi, chez ces populations huguenotes si fières des souffrances de leurs ancêtres et dans lesquelles se perpétue avec une si louable fidélité la véritable tradition libérale, le pur et glorieux esprit du protestantisme. Dix-sept consistoires et vingt-huit conseils presbytéraux manifestèrent hautement leur désapprobation. L'adresse qu'envoya, le 6 mars, le consistoire de Nîmes à toutes les églises réformées, forme avec l'apologie du conseil presbytéral de Paris (2 mars) un bienfaisant contraste et demeure un modèle de fermeté dans la modération, de haute et chrétienne sagesse. Dans la correspondance privée de M. Coquerel, nous avons rencontré plus d'une lettre de sympathie signée par des pasteurs qui ont toujours fait preuve d'un scrupuleux attachement à la dogmatique traditionnelle, d'autres qui émanaient des vétérans du libéralisme : MM. Munier, Reuss, de Clausonne. Le prédicateur exclu des temples de Paris fut aussitôt appelé à occuper la chaire d'un grand nombre d'églises et chargé officiellement de présider à des consécrations de pasteurs et de lieux de culte (églises : Nîmes, le Havre, Montauban, Strasbourg, Dieppe, Nancy, Royan, Clairac, Tonneins, Poitiers, etc. — (Sermons : *Les choses anciennes et les choses nouvelles*, *l'Egoïsme devant la croix*, *La science et la religion*, *Expansion et compression*.)

Parmi les nombreux et cordiaux témoignages d'adhésion qui vinrent de l'étranger, nous relèverons ceux donnés par quinze pasteurs et professeurs de Genève, par l'Association unitaire Britannique et Étrangère, l'Union pastorale de Boston, l'Université de Leyden, les Églises d'Utrecht, de Rotterdam, d'Amsterdam. (Voir parmi les journaux religieux : en Allemagne, la *Gazette protestante* de Berlin, les *Gazettes ecclésiastiques* de Heidelberg et de Darmstadt ; dans les pays de langue anglaise, l'*Inquirer*, le *Christian Register*, l'*Unitarian Hérald*.) La presse politique s'empara, dès le début, d'une affaire qui semblait ne pas devoir franchir l'étroite enceinte de nos débats ecclésiastiques. Les organes libéraux de la France et de l'étranger se prononcèrent à peu d'exceptions près en faveur de l'ex-suffragant de M. Martin-Paschoud, moins encore à cause de ses éminentes qualités que parce que, en sa personne, il était porté atteinte au grand principe de la liberté de conscience. (*Siècle*, *Opinion nationale*, *Courrier du Bas-Rhin*, *Phare de la Loire*, *Indépendance belge*, *Italie*, *Times*, *Galignani*, *Athenæum*, *Spectator*.) Nous nous bornerons dans cette longue série à rappeler les articles de MM. Nefftzer et Scherer dans le *Temps*, Emile de Girardin dans la *Presse*, Eugène Forcade dans la *Revue des Deux Mondes*, Ch. Dollfus dans la *Revue germanique*. Au point de vue de la jurisprudence ecclésiastique, on consultera avec fruit le mémoire inséré dans le *Lien* du 12 mars 1864 par M. *Jalabert*.

Par une étrange ironie du sort, la décision du conseil presbytéral avait frappé un pasteur doux et facile entre tous, auquel répugnaient les solutions violentes et qui siégeait volontiers au centre gauche théologique. La lutte lui avait toujours été pénible, mais, du jour où la nécessité lui en fut démontrée, il l'accepta avec toutes ses amertumes et ne trompa aucune des espérances qu'avaient mises en lui les amis du progrès. Les sympathies qui affluaient de toutes parts furent mises par lui à profit pour grouper en un solide faisceau les forces jusque-là éparses du libéralisme religieux et nouer, avec les églises de l'étranger qui partageaient ses vues, des relations toujours plus intimes. Connu et aimé dès sa jeunesse, en Hollande et

dans la Suisse française, il se rendit le 12 juin 1870 à Olten pour y fonder, avec ses nouveaux amis de la Suisse allemande, l'Union Suisse du christianisme libéral, et seconda par des prédications et des conférences, le mouvement provoqué à Neuchâtel par MM. *Desor* et *Buisson*. La Grande-Bretagne lui était depuis longtemps familière, moins encore par un commerce prolongé avec ses meilleurs écrivains que par de fréquents séjours (1857, Londres, Oxford, Manchester, exposition des trésors de l'art avec MM. *Scherer* et *Pécaut*; 1862, 2me exposition universelle, excursion en Ecosse) et de précieuses amitiés (Richard Cobden; Lawrence, membre du parlement et lord-maire; Grant-Duff, secrétaire d'État pour les Indes ; doyen Stanley; révérends Beard, Tyler, *Martineau*), mais il fut appelé en 1869 et en 1872, par les unitaires, à prêcher le sermon d'ouverture, soit pour la séance annuelle de l'Union chrétienne libérale, soit pour l'assemblée générale de leur association.

En 1871, il n'avait pas hésité à traverser l'Atlantique pour chercher aux Etats-Unis des secours financiers en faveur de ses orphelinats et de ses autres œuvres de charité, épuisées par la guerre et la Commune. Pendant plus de trois mois (14 août, 18 novembre) de New-York au Mississipi, de Boston à Chicago, de Portland à Philadelphie, il se fit entendre une ou deux fois par dimanche dans les chapelles non seulement des unitaires, mais d'autres associations religieuses ; donna presque chaque jour des conférences applaudies sur les *Deux sièges de Paris*, Rembrandt, Mendelssohn, le *Catholicisme et le Protestantisme;* retrouva ou forma de chaleureuses amitiés, obtint d'elles des engagements pécuniaires qui furent scrupuleusement tenus et aurait recueilli encore une plus abondante moisson sans l'incendie de Chicago qui pour un temps absorba toutes les ressources comme toutes les pensées. Des deux côtés de l'Atlantique, ses nombreux auditeurs admirèrent l'aisance, la correction, la grâce même avec lesquelles il s'exprimait en anglais comme il l'eût fait dans sa langue maternelle (il publia même en anglais quatre discours : *Etienne*, *le premier des Martyrs;* le *Christianisme et le Progrès;* la *Semence qui croit secrètement*; la *Violence et le royaume des cieux* (1872). En 1872, la curiosité historique et le culte des vieux souvenirs le poussèrent jusqu'en Transylvanie, où il désirait étudier, de ses propres yeux, les communautés unitaires, vigoureux rejeton au XIXe siècle de celles fondées au XVIIe par les sociniens polonais (lire l'intéressant récit de son voyage dans la *Revue politique et littéraire* du 1er novembre 1873).

M. Coquerel ne fut jamais plus complètement le pasteur de la moitié de l'Église de Paris qu'à partir de ce vote du 14 février 1864, qui lui retirait toute fonction officielle. Le lendemain de son sermon d'adieu furent ouverts, par les soins de l'Union libérale, deux nouveaux lieux de culte : l'un, dans la grande salle de la Société d'horticulture, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain ; l'autre, au numéro 3 du boulevard Richard-Lenoir. Le 3 janvier 1870, ces réunions religieuses prirent un caractère permanent et se transportèrent dans un endroit plus central, la salle Saint-André. Outre ces services pour les adultes, furent organisées trois écoles du dimanche. M. Coquerel, dans la lettre qu'il adressait, le 26 février 1874, aux membres libéraux de l'Eglise de Paris, pouvait déclarer avec une légitime satisfaction que, pendant les dix années de son libre ministère, il avait baptisé 192 enfants, célébré 184 mariages, présidé 199 services funèbres et préparé à la communion 491 jeunes hommes et jeunes filles, sans parler d'innombrables visites faites à des malades et à des mourants. Quelques-uns de ses amis l'engagèrent, à diverses reprises, à fonder une communauté autonome; mais bien qu'en théorie il se montrât partisan de la séparation de l'Église d'avec l'État, il s'y refusa toujours, autant par esprit de conciliation que par un filial respect pour les glorieuses traditions de la Réforme.

Si grandes qu'aient été ses capacités intellectuelles, elles ont été dépassées par la noblesse et la générosité de son caractère. Sa vie fut toute d'ardente piété, d'abnégation sans réserve, de sacrifice incessant et continu. Au travers des plus pénibles épreuves, en dépit de

la difficulté des temps et de la mauvaise volonté des hommes; il demeura jusqu'à la fin fidèle à sa vocation de pasteur, et se fit porter dans la chaîre de Saint-André pour y célébrer le culte, plutôt que de s'avouer vaincu par la maladie. Entre les multiples fonctions du ministère évangélique, deux surtout furent cultivées par lui avec un persévérant amour : le soin des pauvres et l'instruction religieuse de la jeunesse.

Peu d'éducateurs se sont fait une idée aussi haute de leur mission et ont adressé à l'intelligence et à la conscience de leurs disciples un plus constant appel. Nous n'avions pas besoin de lire sa correspondance pour nous convaincre de l'irrésistible attrait exercé par sa personne, comme de l'impression durable laissée par son enseignement. Quelques-uns des meilleurs volumes de M. Coquerel sont le résumé d'études primitivement entreprises en vue du *Catéchisme de persévérance*, pour lequel il aimait à réunir ses élèves les plus instruits avec leurs familles : *le Catholicisme et le Protestantisme* (1864), *la Conscience et la Foi* (1867), *Histoire du Credo* (1868). Entre toutes les œuvres excellentes qui durent à son ingénieuse activité leur naissance ou leur développement, nous nous contenterons d'indiquer : *la Réunion protestante de charité*, recrutée parmi ses anciens catéchumènes, les deux orphelinats de Belleville et de Richard-Lenoir [1]; *la Société de prévoyance et de secours mutuels du faubourg Saint-Antoine*, la bibliothèque Saint-André, *la Société pour les publications protestantes libérales*, etc. Chaque fois qu'il s'agissait d'une bonne œuvre ou d'une entreprise patriotique, on le trouvait toujours prêt. Le 23 mai 1875, à peine convalescent de la phlébite qui avait failli l'emporter, il entretenait un sympathique auditoire de *Nos Devoirs envers la science*, et organisait une collecte pour les familles des victimes du *Zénith*, les aéronautes Sivel et Crocé-Spinelli. Les dernières lignes qu'il ait écrites sont l'exorde d'un discours qu'il se proposait de prononcer en faveur des inondés du Midi.

La réputation oratoire de M. Coquerel père avait laissé à son fils un pesant héritage qu'il soutint en le transformant. Son éloquence, moins puissante et moins grandiose, se distinguait par le charme, la limpidité, l'intimité et aussi par la solidité dogmatique; sa parole, toujours abondante et facile, reflétait, comme dans un pur miroir, les grâces et les profondeurs de son esprit, comme les élans généreux de son âme. Il n'imposait point d'autorité ses croyances à ses auditeurs, mais les associait à son travail intellectuel, et ne désirait rien tant que de gagner leur libre adhésion. La familiarité s'unissait chez lui à l'élévation, et, de l'avis de tous les connaisseurs, il réussit mieux dans le genre plus spontané et plus moderne de l'homélie que dans celui du sermon classique. A mesure qu'il avança dans le ministère, deux buts s'imposèrent toujours plus impérieusement à ses efforts : amener la France au protestantisme, lui prêcher une religion vivante, affranchie de tout formalisme, sympathique à toutes les conquêtes de la société moderne. L'état habituel de souffrance auquel il fut condamné pendant les dernières années de sa vie imprima à sa prédication un caractère tout ensemble doux et grave. Il profita de ses loisirs forcés pour composer sous le titre de : *Solennités chrétiennes* (1875), une série de cantiques destinés au culte. Lorsque, le 27 juin 1875, après une longue absence, il réunit de nouveau autour de lui sa communauté, sa parole revêtit un caractère de majesté inaccoutumée. Jamais sa pensée ne fut plus virile, jamais ses convictions, si libres et si fortes, ne s'exprimèrent en un aussi magnifique langage. Le discours sur *les Eglises et l'Esprit* peut être regardé à bon droit comme son testament spirituel.

Outre les sermons que nous avons eu l'occasion de mentionner dans le cours de ce travail, nous indiquerons encore : *Sermons et homélies* (deux recueils, 1855 et 1858); *Elan vers Dieu* (1862); *Que doit être l'autorité du ministre de Jésus-Christ?*

1. Ce dernier, fondé en 1872, transporté du modeste local qu'il occupa d'abord rue Richard-Lenoir dans un bel édifice de l'avenue Philippe-Auguste, n'a cessé d'être dirigé par un comité de dames dévouées et généreuses, institué par Ath. Coquerel fils et présidé encore aujourd'hui par madame *Dorian*, veuve du très regretté ministre des travaux publics pendant le siège de Paris.

(1863); *la Charité sans peur*, *Pourquoi la France n'est-elle pas protestante?* (1866); *Evangile et liberté* (1869); *le Père, le Fils et le Saint-Esprit* (1870); *Hardiesse*, *Sois un homme* (1872); *Quelle était la religion de Jésus?* (sept discours, 1873).

La chaire chrétienne, avec les inévitables limites qu'elle impose, n'aurait pas permis à M. Coquerel de se révéler dans sa plénitude, tandis que la conférence offrit un cadre merveilleusement approprié à la richesse et à la variété de son talent. De bonne heure, dans la vie privée, il s'était montré un charmant causeur, pétillant d'esprit et de verve, ayant sur tout sujet des connaissances solides et des aperçus nouveaux, élevant sans effort ses interlocuteurs jusque dans les sphères sereines où se mouvait ordinairement sa pensée. Devant le grand public, il procéda avec la même aisance et réussit à captiver les auditoires les plus difficiles et les plus délicats. Toutes les notes étaient à sa disposition, depuis les plus fines et les plus légères, jusqu'aux plus graves et aux plus pathétiques. D'habitude, il se plaisait dans les régions d'une aimable humeur, à l'exemple de Franklin et de Socrate ; mais, aussitôt qu'une généreuse passion s'emparait de lui, il atteignait d'un coup d'aile jusqu'aux plus hauts sommets oratoires. Lorsque, dans les dernières années du second Empire, furent organisées les conférences libérales, le comité réclama son concours, et, quoiqu'il eût pour collègues les maîtres les plus experts dans l'art de bien dire : Laboulaye, Legouvé, Saint-Marc-Girardin, Jules Favre, Jules Simon, il produisit, dès le début, une profonde et sympathique impression. Après sa conférence sur *la Guerre* (25 avril 1869), l'enthousiasme prit de telles proportions que M. Coquerel dut sortir par une porte de derrière, afin de ne pas être porté en triomphe par des ouvriers qui, quelques heures auparavant, le connaissaient à peine de nom. Celle sur *le Rachat du territoire* (2 mars 1872) aboutit, tant en engagements qu'en numéraire, à une somme de 61,402 francs. Des applaudissements tout aussi mérités accueillirent les conférences sur *l'Etroitesse d'esprit* (avril 1870), *De la poudre et du pain* (1er octobre 1870), *Mendelssohn et la réformation* (6 novembre 1870). Les discours que, pendant le siège, il prononça dans différents clubs et dont quelques-uns ont été recueillis sous le titre de : *Libres paroles d'un assiégé* (1871), et, avant tout, son apologie des protestants, accusés de connivence avec la Prusse, rendirent visible aux yeux de tous la flamme intérieure qui animait cette âme éminemment douce et pacifique.

Après l'orateur, le publiciste. Dès son pastorat de Nîmes, M. Coquerel fut un actif collaborateur du *Lien*, dont, après la mort de son oncle Charles, il devint le rédacteur en chef. Ses fréquents voyages (7 en Italie, 1 en Espagne, 1 à Alger et en Kabylie, 1 à Constantinople, 1 en Palestine et en basse Égypte, 4 en Allemagne et en Autriche, 1 en Russie et dans les pays du Nord, sans parler de ceux que nous avons déjà eu l'occasion de mentionner), ses vastes lectures, ses relations d'amitié qui l'unissaient à plusieurs étrangers de distinction, lui fournirent l'inépuisable matière d'articles, dont un trop petit nombre a été réuni dans *les Libres études* (1864).

M. Coquerel, de même qu'il avait accepté l'héritage d'éloquence légué par son père, poursuivit la tâche de réhabilitation si vaillamment commencée par son oncle vis-à-vis des huguenots du Désert. Il n'est même, dans l'histoire du protestantisme français, aucune période qui n'ait été l'objet de ses actives et intelligentes recherches.

En dehors de la mine toujours féconde des papiers Paul Rabeut, il se livra à d'intéressantes recherches dans les archives de Paris, de Toulouse, de la Hollande, ainsi que dans les collections particulières dont il lui fut accordé l'accès. La *Société pour l'histoire du protestantisme français* le compta parmi les membres les plus zélés de son comité, après l'avoir inscrit en 1852 au nombre de ses fondateurs. Sans parler des *Lettres inédites de Voltaire sur la tolérance*, publiées avec une introduction et des notes de quelques opuscules substantiels dans leur brièveté, tels que la *Vie et la Mort de Wolfgang Schuch, martyr* (1853); la *Saint-Barthélemy*, pour laquelle il admet la préméditation (1859); la notice sur *Samuel*

Vincent, placée en tête de la nouvelle édition des *Méditations religieuses* (1863), ainsi que d'articles insérés dans différents recueils : les *Temples de Paris*, dans le *Paris-Guide*; la *Réformation*, l'*Emancipation des protestants*, l'*Edit de Nantes*, dans le *Dictionnaire politique* de M. Maurice Block. Le nom de M. Coquerel demeure attaché dans le domaine historique à trois écrits excellents de tout point : *Jean Calas et sa famille* (1857, 2e édition, 1869), que : Milhcet ne craignait pas d'appeler un chef-d'œuvre; le *Précis de l'histoire de l'Eglise réformée de Paris*, dont la première partie seule (1512-1594) a été achevée (1862), tandis qu'il n'a paru que quelques fragments de la deuxième partie de 1867 dans le *Bulletin pour l'histoire du protestantisme français*, les *Forçats pour la foi*, où nous trouvons une liste aussi complète que possible de ces héroïques confesseurs (1866).

Son tact exquis, développé par une longue expérience, en avait fait pour l'esthétique un juge des plus compétents, ainsi que le prouvent ses *Beaux-Arts en Italie* (1857) et son *Rembrandt* (1869). M. Charles Blanc regarde ce dernier comme l'étude la plus exacte et la plus impartiale qui eût été publiée en France sur le grand maître d'Amsterdam. Il est regrettable qu'une mort prématurée ait empêché M. Coquerel de mener à bonne fin un ouvrage plus considérable sur l'*Art chez les protestants*, dont il avait recueilli les matériaux au cours de ses voyages par une fréquentation assidue des musées et dont nous avons retrouvé dans ses papiers, avec le plan, quelques chapitres sur Durer, Holbein, Thorwaldsen, Ary Scheffer.

Quant à la théologie enfin, M. Coquerel, après avoir été instruit par son père et ses professeurs de Genève dans les doctrines du vieux libéralisme, était arrivé graduellement et sans crise violente, par une libre et consciencieuse recherche, aux thèses de l'école moderne, dans ce qu'elles ont de meilleur et de plus incontestable. Dans sa *Profession de foi* (1864), il se justifie des prétendues hérésies qui venaient de lui être imputées par le conseil presbytéral et exposa à ses amis ses véritables croyances; dans l'*Education des filles* (1868), il réfuta les accusations lancées par Mgr Dupanloup contre nos coreligionnaires et dénonça aux mères françaises les dangers du cléricalisme; enfin, dans les *Premières transformations historiques du christianisme* (1869), il résuma les vastes travaux de MM. Reuss et Michel Nicolas sur ces matières si discutées. Il serait injuste de passer sous silence le zèle éclairé que déploya M. Coquerel dans la question dite des *Versions bibliques* (1863), et la part active qu'il prit à une nouvelle traduction des livres saints dont les fascicules parus, par leur élégante précision, font regretter l'ajournement de l'ensemble. Les fatigues quotidiennes du pastorat l'empêchèrent aussi d'accomplir un projet qui lui tenait tout spécialement à cœur et dont nous avons retrouvé dans ses papiers de nombreuses traces : une *Histoire comparée des religions*.

Les dernières années de M. Coquerel furent assombries par les événements qui se pressèrent dans le monde politique et religieux. Le non renouvellement de ses fonctions officielles lui avait laissé une blessure toujours saignante, malgré son inaltérable douceur et son apparente sérénité. Pendant le siège de Paris, sa charité chrétienne et son patriotique dévouement accomplirent de véritables prodiges. Il organisa, avec le concours de ses amis libéraux, quatre ambulances, et il allait ramasser lui-même les blessés jusque sous le feu de l'ennemi. Au combat de Bagneux, un de ses compagnons, voyant qu'il allait toujours de l'avant, sans se préoccuper du danger, lui dit : « Mais vous courez à une mort certaine. « N'importe, » répondit M. Coquerel, « n'est-ce pas à une mort glorieuse? » Ces quelques paroles, dans leur simplicité, peignent à merveille l'héroïsme spontané qui l'anima pendant tout son ministère.

Aussi longtemps que dura le second empire, M. Coquerel, sans faire mystère de ses convictions progressives, se tint à l'écart de toute politique active; mais, après la révolution du 4 septembre, la situation s'offrit à lui sous un autre aspect. Républicain de la veille, persuadé que la question religieuse, entre toutes celles qui s'imposeraient aux dé-

libérations de l'assemblée nationale, l'emportait en urgence et en gravité, désireux de continuer sur ce point également les traditions paternelles, il se présenta pour la députation à Paris lors des élections du 8 février et du 2 juillet 1871, mais échoua avec une minorité, la première fois de 46,143, la deuxième, de 67,134 suffrages. Le synode de 1871 ajouta encore à ses douleurs, puisqu'il y combattit inutilement en faveur de la liberté des opinions, au sein de l'Eglise réformée, et ne put empêcher la majorité de voter une confession de foi dogmatique.

Une phlébite, dont il avait contracté le germe pendant le siège, obligea M. Coquerel à passer l'hiver de 1874 en Sicile, et il n'était encore qu'imparfaitement rétabli lorsque, le 27 juin 1875, il reprit possession de sa chaire de Saint-André; mais, disait-il avec un mélancolique sourire, dans une réunion de l'Union protestante libérale tenue peu auparavant chez Mme *Thuret*: « On peut bien de la magistrature debout passer à la magistrature assise, n'est-il pas vrai ? et continuer à faire quelque bien. » Une embolie, conséquence de la phlébite, l'emporta, le 24 juillet 1875, à un moment où l'on nourrissait encore l'espoir d'une guérison, pendant un séjour qu'il faisait auprès de sa sœur, Madame Gay, à Fismes, dans le département de la Marne. Il livra jusqu'à la fin le bon combat de l'esprit et voulut faire de ses funérailles elles-mêmes une protestation en faveur de la liberté de conscience qui, sous le ministère Buffet, à propos des sépultures de dissidents en terre catholique, venait de subir de graves atteintes.

« Mon cher Louis », écrivait-il à M. Gay, le 20 juillet 1875, « si je mou- » rais chez vous, faites-moi enterrer à » Fismes, je vous le demande par prin- » cipe. La loi et la justice ont reconnu » que tout Français a droit à une sépul- » ture dans la localité où il tombe; sur » ce point-là ne cédez rien. Mettez-moi » provisoirement où vous voudrez, mais » non sous terre, car le provisoire s'y » éterniserait. Consolez ma pauvre et » énergique femme, ma mère, victime » une fois de plus, Cécile et mes frères. » Je crois que le grand peut-être c'est » la vie éternelle. Ce serait celle-ci seu- » lement que je bénirais encore Dieu. » Je crois en lui, sagesse et amour, en » la parole et les actes sublimes de » Jésus. Ceux qui m'accusent de ne pas » croire sont les continuateurs de ceux » dont il disait à Dieu : « Père, par- » donne-leur, car ils ne savent ce qu'ils » font ». Qu'il me pardonne à moi aussi » et qu'il nous fasse tous monter en » grade dans la sainteté des progrès. Je » prie Labourgade[1] d'être à la tête du » convoi très simple et peu nombreux » et de ne dire de moi ni bien ni mal, » mais de parler de Dieu et de Jésus » le plus moralement et religieusement » qu'il pourra. Je vous aime et vous ho- » nore. Qu'on se souvienne encore un peu » de moi. Votre frère, Ath. Coquerel. »

Son testament (10 août 1873) respire la même virilité huguenote : « J'inter- » dis absolument pour mes funérailles » un service religieux dans un temple » quelconque, toute invitation à qui que » ce soit et je demande instamment que » le pasteur se borne à dire : Dieu est » esprit et il faut que ceux qui l'a- » dorent, l'adorent en esprit et en vé- » rité. Nos légères afflictions du temps » présent produiront en nous le fruit » éternel d'une gloire infiniment excel- » lente. Amen. Après quoi il récitera l'o- » raison dominicale seule. » (Strœhlin.)

Il n'a été parlé que très discrètement dans l'article qui précède (col.631) des dissentiments qui éclatèrent entre M. Adolphe Monod et M. Athanase Coquerel et d'où naquit, dans l'église de Paris, une agitation qui n'est pas entièrement calmée. Au moment où cet article s'imprime, nous trouvons dans le *Journal du protestantisme français* (30 mars 1883), journal inspiré par le désir d'unir la fidélité orthodoxe avec le respect des tendances libérales, un portrait de ces deux pasteurs saisissant de vérité :

M. Monod personnifiait l'orthodoxie absolue. Il prêchait la grâce et les doctrines de saint Augustin. Ses préférences pour les épîtres de saint Paul, le choix de ses sujets,

1. M. *Labourgade*, pasteur de Reims.

le langage de ses sermons révélaient une sorte de mysticisme. Il semblait croire à la prédestination. Il aimait à effrayer son auditoire par la crainte d'un châtiment presque inévitable dans la vie future. Dans un sermon prêché à l'Oratoire, après avoir tracé un tableau saisissant des mérites et des vertus du chrétien, nous l'avons entendu ajouter ces paroles significatives : *Voilà le chemin, le seul, il n'y en a pas d'autre.* Enfin, M. Monod était un grand orateur avec des allures et parfois un langage de Dominicain; Lacordaire l'appréciait beaucoup.

Toute autre était l'éloquente parole de M. Coquerel qui attirait à lui protestants et catholiques, calvinistes et luthériens, savants et ignorants, orthodoxes et rationalistes. Il disait à tous :

« La religion doit avoir pour devise : amour et charité, fraternité et support. L'Évangile n'est ni une science philosophique, ni un recueil de dogmes; c'est un ensemble de préceptes et de simples vérités pour servir de modèle dans la conduite de la vie et les devoirs pratiques du chrétien. Les corps ecclésiastiques ont entassé doctrine sur doctrine, mystère sur mystère pour rendre la religion inaccessible aux petits et aux ignorants. Tel n'a pu être le dessein de Dieu, qui savait qu'il y aurait toujours des ignorants et des petits. Avant de vous demander ce que vous avez cru, le juge suprême vous demandera comment vous avez vécu, quel bien vous avez fait pour soulager vos frères malheureux et servir d'exemple aux faibles et aux égarés. L'intolérance et l'obscurantisme ont fait beaucoup de mal; soyez tolérant, allez vers ceux qui souffrent, à quelque foi qu'ils appartiennent; allégez les misères, quelle que soit leur croyance. »

Quand on parle d'Athanase Coquerel comme orateur, sa réputation est encore si grande et si bien gravée dans les esprits qu'on pourrait croire que ses sermons étaient des chefs-d'œuvre de dialectique, d'argumentation profonde, de haute philosophie. Il n'en est rien. Ses discours brillaient par une clarté, une simplicité, une ordonnance qu'on pourrait qualifier d'inimitable. Un enfant quelque peu exercé de mémoire les aurait retenus. Ses explications et ses commentaires des textes obscurs étaient comme des traits de lumière projetés dans une nuit profonde. Chacune de ses prédications était une fête de l'esprit en même temps qu'une familiarisation plus grande avec la Bible.

1. CORAS (Jean de), un des plus savants jurisconsultes du XVI[e] siècle, victime de la Saint-Barthélemy [Haag, IV 54].

Malgré les assertions opposées émises par Niceron, dom Vaissète et d'autres, il est certain que Coras naquit à Réalmont le 5 décembre 1515 (*J. Corasii Vita*). Son père, Jean de Coras, était avocat et sa mère se nommait Catherine Thermie. Il étudia le droit à Toulouse et y fit de si rapides progrès qu'à l'âge de 18 ans il fut en état d'en donner des leçons. Il le professa successivement à Angers, où il passa un an, à Orléans, puis à Paris, où il enseigna les Institutes de Justinien et le droit canonique; partout il faisait admirer la solidité de son jugement et l'étendue de ses connaissances. Son désir de gloire croissant avec sa réputation, il partit à l'âge de 21 ans pour Padoue et occupa pendant trois ans une chaire dans la célèbre université de cette ville. Il était, depuis quelque temps, de retour à Toulouse, attendant qu'une place vînt à vaquer pour la disputer, lorsqu'il fut appelé à Valence comme professeur de droit; mais il n'y fit pas un long séjour, tenté qu'il fut par l'offre de la même chaire à Ferrare. Cédant enfin au vœu des magistrats de Toulouse, il revint dans son pays natal pour y remplir les mêmes fonctions. Malgré sa réputation, il ne fut pas dispensé de l'examen, dont il se tira, dit-on, fort mal. Cet échec, qui ne prouvait rien contre son mérite réel, fut bientôt oublié, et l'éclat de ses cours lui attira un auditoire qui s'éleva souvent jusqu'à 2,000 personnes. La reine de Navarre, protectrice éclairée des lettres, le nomma son chancelier. Peu de temps après, 11 janv. 1552, le roi de France Henri II le désigna pour une place de conseiller au parlement de Toulouse, où il fut admis et prêta serment le 4 fév. [1].

Prêchées depuis plusieurs années à

1. Un vidimus de ses lettres de nomination existe à la Biblioth. nat., mss fr. pièces orig., vol. 850. Auxdites lettres, le vidimus joint la transcription d'un certificat délivré par deux notaires au Châtelet de Paris, 18 janv. 1552, par lequel Arnault de Ferrier conseiller au parl. de Paris, Gabriel du Bourg grand rapporteur de France, Loys Du Faur protonotaire du S. Siège, Arnauld de Cavagnes docteur ès droicts et plusieurs autres, tous demeurants à Toulouse, « ont dit, certiffié, attesté et affirmé qu'ils ont bonne cognoissance tant de veue et fréquentation que autrement de noble homme M[e] Jehan de Coras, et que le dict de C. est de bonne vie, meurs et conversations, vivant chrestiennement et catholiequement et sans reprehention, non suspect d'herésie, et ce dyent scavoir

Toulouse, les doctrines nouvelles y avaient trouvé un très grand nombre de partisans. Coras, qui avait pu apprendre à les apprécier, soit à Valence, soit à Ferrare, se déclara un de leurs plus zélés sectateurs. On dit que ce fut lui qui, avec son collègue *Cavagnes*, conçut le projet hardi de s'emparer de la ville en 1562. Cette malheureuse entreprise faillit lui coûter la vie. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que Fourquevaux parvint à le tirer des mains de la populace qui voulait mettre en pièces « le ministre de la Cour », comme elle l'appelait. Il ne perdit que sa place, dans laquelle il fut réinstallé toutefois à la conclusion de la paix.

La guerre civile s'étant rallumée en 1567, Coras se sauva à Réalmont, sans aucun doute à la sortie d'une assemblée qui se tint chez d'*Assesat*, dans le but d'aviser aux moyens de livrer la ville de Toulouse à *Condé*, et après la découverte de la conjuration.

Il se réfugia à La Rochelle à la suite de Jeanne d'Albret, 1568, et y remplit son office de chancelier, dans le Conseil de cette princesse, en 1569 et 1570 (*Bull.* III, 133). Il fut, en particulier, commis avec Pierre *Du Bouchet*, sieur Des Mortiers, à la vente des biens ecclésiastiques confisqués par les chefs huguenots. C'est seulement en 1570 que l'édit de pacification de Saint-Germain le rétablit dans ses fonctions de conseiller à Toulouse, qu'il exerça, en effet, sans opposition jusqu'à la Saint-Barthelémy.

La nouvelle du massacre de Paris arriva à Toulouse le dimanche 31 août sur les huit heures du matin. Aussitôt les principaux habitants catholiques s'assemblèrent pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire. Les portes de la ville furent fermées; on y mit des gardes avec ordre d'exercer une active surveillance, dont on se relâcha toutefois le lendemain, lorsqu'on s'aperçut que les protestants, qui heureusement étaient sortis en grand nombre de la ville pour assister au prêche à Castanet, hésitaient à rentrer, effrayés qu'ils étaient de ces précautions, dont ils ne pouvaient pénétrer le motif. Afin de les rassurer et de les attirer dans le piège, le Parlement fit publier, le 2 sept., que rien ne serait innové quant à l'édit de pacification et que l'intention du roi était qu'on ne molestât aucunement les religionnaires. En même temps, le premier président Dafis invita les conseillers absents à revenir promptement à leur poste, leur absence ne servant qu'à émouvoir le peuple. Quelques-uns se laissèrent persuader; d'autres, plus prudents, sentirent leurs soupçons s'accroître et se hâtèrent de se mettre en sûreté. « Voyant que leur pipée ne pourroit attrapper les oiseaux eschappez, lit-on dans l'Hist. des martyrs, ils se deschargèrent sur ceux qui estoyent en leur puissance. » Le mercredi 3 sept., le Parlement fit donc arrêter tous les huguenots qui se trouvèrent en ville, au nombre de deux ou trois cents, et les fit enfermer dans différents couvents. Il députa en même temps au roi pour connaître ses intentions et, en attendant la réponse de la Cour, il se mit à instruire leur procès. Cette réponse arriva au bout de trois semaines, portant que, si le massacre n'était pas exécuté, il ne devait pas être différé plus longtemps. Le Parlement s'assembla avec les capitouls pour en délibérer. S'il faut en croire *Gaches*, la plupart reculèrent d'horreur devant cette sanglante boucherie; mais l'avocat général Duranti, les voyant hésiter, se chargea du rôle odieux d'exécuteur.

Le samedi 4 oct., avant le lever du soleil, sept ou huit assassins, armés de haches et de coutelas, se rendirent à la Conciergerie, où tous les prisonniers avaient été réunis, s'en firent ouvrir les portes, appelèrent ces infortunés les uns après les autres, les massacrèrent aux pieds des degrés et laissèrent les cadavres nus sur la place. Du nombre de ces victimes d'un sauvage fanatisme furent l'ancien capitoul *Ganelon*, *Morgues* et *Lamire*, conseillers au sénéchal; *François Ferrières*, père de l'annotateur de Guy Papin, et *Ant. Latger* ou *Lacgier*, conseillers au parlem. et jurisconsultes d'un grand mérite, quoique moins célèbres que Coras, qui fut leur compagnon d'infortune. Joignant la dérision

pour l'avoir souventes foys veu fréquenter les esglises, ouyr le divin service et faire autres actes de bon chrestien. »

à la cruauté, les meurtriers revêtirent ces trois derniers de leurs robes rouges de cérémonie et les pendirent à l'orme du palais. L'exemple de Toulouse fut suivi à Gaillac, à Rabasteins et dans quelques autres villes des environs, où partout, à l'imitation du roi, on unit à la barbarie la plus lâche trahison.

Coras, qui a toujours passé pour un des plus savants jurisconsultes de son temps, nous a laissé les ouvrages que voici :

I. *In universam sacerdotiorum materiam paraphrasis*, Paris., 1552, in 8°; Tolos., 1687, in-4°. — La 1re édit. de ce traité des bénéfices, qui est fort estimé, a paru en 1548 à Lyon.

II. *In titul. Cod. de Servitutibus commentarius*, Lugd., 1552, in-8°.

III. *Quæstionum liber I;* Lugd., 1555, 8°.

IV. *Opera juridica*, Lugd., 1556 et 1558, 2 vol. in-fol.; Wittemb. 2 vol. in-fol.

V. *Altercation en forme de dialogue de l'empereur Adrien et du philosophe Epictète, avec les annotations de Coras*, Toulouse, 1558, in-8°; Paris, 1558, in-8°, selon La Croix du Maine.

VI. *Arrêt mémorable du Parlement de Tolose, contenant une histoire prodigieuse d'un supposé mari advenue de notre tems, enrichie de cent et onze belles et doctes annotations*, Lyon, 1561, in-4°; 1565, in-8°; Paris, 1572, in-4°; Lyon, 1605, in-8°; trad. en latin, Francf., 1588, in-8°. — Coras avait été le rapporteur de la cause du fameux Martin Guerre, à qui son ami Arnaud Du Thil avait enlevé sa femme, pendant qu'il guerroyait en Flandres, en se faisant passer pour lui.

VII. *De juris arte libellus*, Colon., 1563 et 1582, in-8°. — En tête de cet opuscule a été reproduite une vie de l'auteur qui avait d'abord été publiée en 1559 et qui était écrite par un de ses collègues, Antoine Usilis, conseiller au parl. de Toulouse. M. Charles *Pradel* en a donné une traduction dans ses «Lettres de J.Coras».

VIII. *Les douze règles de conduite*, trad. de Pic de la Mirandole; Lyon, 1565 et 1605, Francfort 1604, in-8°.

IX. *Remontrance sur l'installation faite par J. de Coras de Honorat de Martins et de Grille en l'état de sénéchal de Beaucaire le 4 nov.* 1566, *à Nismes*; Lyon, 1567, in-4°.

X. *Paraphrase sur l'édict des mariages clandestinement contractez par les enfants de famille contre le gré et consentement de leurs pères et mères*, Paris, in-8°; 1572, Lyon, 1603, in-8°; Paris 1579, in-8°.

XI. *Comment. in I Pandectarum librum, ac secondi tit I;* Lugd., 1584, in-fol.

XII. *Tractatus de officiis, electionibus et beneficiis ecclesiasticis*, Colon., 1596, in-8°. — Peut-être le n° I sous un autre titre.

XIII. *Miscellaneorum juris civilis lib. VII*, Colon., 1598, in-8°; Francof., 1614, in-8°. — Trois livres avaient déjà paru dans les Opera juridica, et une édition des six premiers livres fut imprimée à Lyon en 1552, in-12. C'est le plus estimé de tous les traités de Coras.

XIV. *Memorabilium senatusconsultorum summæ apud Tolosates curiæ ac sententiarum tum scholasticarum tum forensium, centuria*, Lugd., 1600, in-8°. — Le titre promet plus que le livre ne donne.

XV. *Discours des parties et offices d'un bon et entier juge*, Lyon, 1605, in-8°.

Nul n'était plus apte que Coras à disserter sur les devoirs des juges. « Il était grand justicier, » dit un historien; mais, ajoute-t-il, il était fier et farouche. La Faille loue également son savoir et son esprit ferme et entreprenant.

Son arrière-petit-fils[1], le pasteur Jacques, dont nous allons parler (n° 2), a fait imprimer en 1673, à Montauban, une plaquette in-4° intitulée : *Joannis Corasii jurisconsulti celeberrimi et senatoris Tolosatii integerrimi nec non cancellarii Navarræi Vita ex variis authoribus.* Ce n'est qu'une paraphrase de la biographie donnée par Usilis. En tête se trouve un portrait gravé du jurisconsulte avec ses = *Armes :* d'or au lion passant, au chef d'azur chargé d'une étoile entre 2 cœurs d'or. On conserve (*Archiv. de la H.-Gar.*) une correspondance de Coras avec sa deuxième femme et diverses autres personnes[2]; elle a été publiée par M. Ch. *Pradel* (Revue du Tarn ; Albi, 1880 ; 61 p. in-4°) et forme un recueil de 70 lettres, des

1. La famille était nombreuse. On trouve entre autres : Gabriel, fils de Pierre Coras, 1567-89; — Raphaël, François et Thomas en 1572 ; — Jean de Coras, marchand à Réalmont, 1604-64 ; — Jacques Coras, prévôt de Réalmont, 1619-27, député au synode nat. d'Alais en 1620 pour demander *J. Voisin* comme ministre ; — David Coras, notaire à Réalmont, 1678, etc.

2. Il y en a une de son frère aîné Antoine de Coras, sieur de Saint-Jean, catholique, adjoint au sénéchal de Carcassonne, et plusieurs d'Arnaud *de Cavagnes*.

années 1564 à 1573, où Coras, bien éloigné de l'air farouche qu'on pouvait trouver au magistrat, se montre, sous le jour le plus doux, surtout lorsqu'il écrit à sa femme. Il avait été marié deux fois; la première avec Catherine *Boyssonné*; la seconde avec une veuve qui était sa cousine, Jacqueline *de Bussi*. Il eut plusieurs filles, notamment Marie, qui épousa Antoine *de Lacger*, juge à Castres, et, de son 2e mariage, un fils, JACQUES, qui était étudiant à Cahors au moment du meurtre de son père et qui eut pour petit-fils JACQUES, le pasteur infidèle qui suit.

2. Jacques de CORAS, sieur de La Rigaudié[1], né à Réalmont en 1625, suivit d'abord le parti des armes; mais cédant aux instances de son père, il donna sa démission de cadet aux gardes et étudia la théologie. Il était élève de Montauban en 1650 et fut nommé pasteur à Roquecourbe en 1651, remplit en 1653 les fonctions de chapelain de la maison de Turenne, passa la même année à Cajare, puis à Saint-Affrique (1655-1657), et à Tonneins-Dessous de 1660 à 1664. On raconte, dans le *Dictionnaire de Moréri*, qu'ayant lu les Controverses de Richelieu, il conçut des doutes que ses collègues ne purent résoudre et qu'il abjura. Selon *Brissac*, le prétexte de sa conversion fut la réunion des Calvinistes et des Luthériens sanctionnée par le synode de Charenton en 1631, et par celui de Loudun en 1660; mais, depuis longtemps, il trompait ses coreligionnaires par une honteuse hypocrisie. Le même écrivain l'accuse, dans son *Tabernacle de Dieu sous la nuée*, d'avoir signalé son changement de religion par une friponnerie, et de s'être approprié une forte somme d'argent qu'il s'était fait donner sous prétexte d'aller en Cour solliciter une affaire qui intéressait l'Église protestante. Quoi qu'il en soit de ces accusations, il est certain que Coras, qui avait publié quelque temps auparavant (Gen., 1661, in-8°) un traité de controverse intitulé: *L'impossibilité de l'union en la foy et en la doctrine entre les deux Eglises, la réformée et la romaine*, signa, le 26 sept. 1664, à Agen, où il avait été relégué par ordre de la Cour, la promesse d'abjurer la religion dans laquelle il était né; seulement il différa son apostasie jusqu'à l'année suivante « pour la gloire de Dieu, pour le bien de son Église, pour son salut et pour celuy des pauvres dévoyés » (M 669). Il rendit compte, selon la coutume, des motifs plus ou moins vrais de sa conversion dans un écrit qui parut sous le titre: *La conversion de J. Coras, dédiée à Nosseigneurs du clergé de France*, Paris, 1665, in-12, auquel il fut répondu par l'*Examen de la conversion de M. Coras, où est amplement traitée la controverse de l'union des Calvinistes avec les Luthériens;* Genève, J. Miège, 1668, 264 p., in-18; petit écrit anonyme, mais très poli, dans lequel on lui dit qu'il y a une extrême différence entre sa conversion et celle de saint Paul, attendu qu'il a quitté une religion affligée et pauvre pour en suivre une où il a trouvé le repos, la richesse et les dignités. En effet, il fut aussitôt nommé conseiller au présidial de Montauban.

Mais Coras se croyait surtout poète[1]. L'année d'avant son abjuration, il avait fait imprimer un petit poème épique intitulé: *Jonas ou Ninive pénitente* (Paris, Charles Angot, rue Saint-Jacques, au Lion-d'Or, 1663, in-12), que d'autres suivirent. On a un volume (pub. chez Angot, 1665) intitulé: *Œuvres poétiques de J. de Coras, dédiées à Mgr le Chancelier, contenant les poèmes de Josué* (dédié au roi), *Samson* (dédié à la reine), *David* et *Jonas*. Il dédia une 2e édition de Jonas à la sainte Vierge et composa, outre la vie de son aïeul cité plus haut, des poésies légères (Mém. de Marolles, 1755, III263); enfin l'année de sa mort, 1677, un petit poème à la louange de sa ville natale: *Montauban florissant* (voy. études sur Moissac par A. Lagrèze-Fossat, 1870; I 299).

Il paraît que ses œuvres sacrées, par leur platitude, irritèrent Boileau[2]. Son Jonas commençait ainsi:

Je chante les travaux de ce fameux prophète
Qui renversa Ninive en preschant sa défaite,
Soumit un roi profane au monarque éternel
Et fit un peuple saint d'un peuple criminel;
Puis se vit en voguant sur une mer profonde
Le butin d'un poisson et le jouet de l'onde.....

Et l'auteur comblait la mesure en

1 Coras le jurisconsulte signait quelquefois du même titre : Sieur de la Rigallié.

1 Voyez pour l'appréciation de ses œuvres la Biblioth. françoise de l'abbé Goujet (XVII, 444) et une spirituelle notice de Viollet-Leduc dans le catalogue de sa bibliothèque poétique.

2 Racine aussi lui lança une épigramme à propos

affectant le bel esprit dans une préface, où il avertissait les lecteurs « qu'il eût » condamné son poème à une prison » perpétuelle, si des personnes qu'il ne » peut dédire en quoi que ce soit ne » l'eussent tiré de l'obscurité de son » cabinet, par une généreuse imitation » de cette puissance et de cette bonté, » qui firent sortir du ventre de la ba- » leine le prophète qui en est le sujet ». Boileau, non content de railler dans sa IXe satire (publiée en 1668) et Jonas, et David, et Moïse[1], envoya un exemplaire de cette satire au mauvais poëte en y joignant une lettre supposée du libraire Angot, se plaignant de ne pouvoir plus, après ce coup, débiter la poésie de Coras. « Monsieur, disait-il, je vous fays part d'une satire qui, par un seul coup de bec qu'elle donne à vos ouvrages, fait que je désespère d'en plus vendre aucun exemplaire.... Dans le soin de vous conserver l'honneur que vous pensiez vous estre acquis, songez, s'il vous plaît, à la perte qui m'arrive si vous voulez que je sois toujours votre très humble et très obéissant serviteur. Angot, 25 août 1668. » La plaisanterie était lourde, il faut l'avouer. Coras y répondit par une lettre [2] de six pages irritées.

... La précaution timide avec laquelle vous produisez les ouvrages que vous avez conçus avec une fureur si déterminée ne sert qu'à montrer que vous ne les croyez pas vous mesme des productions légitimes, puisque vous ne les traitez que comme on traite les enfants qui naissent des crimes de leurs pères. Ne vous imaginez pas pourtant que, toutes piquantes et ingénieuses qu'elles soient, elles m'obligent à vous faire l'honneur d'en avoir du ressentiment ni que je songe jamais à m'en venger que par le mépris qu'un honneste homme doit faire de ces bagatelles... Nous autres, autheurs, nous pouvons bien souffrir vos injures, puisque de grands princes souffrent vos louanges et qu'il est encore plus fâcheux d'être loué par un badin que d'être blâmé par un satirique.

Vous avez cru pouvoir estre le juge souverain et le censeur infaillible de ces ouvrages et vous voudriez encore me faire croire que, par un seul coup de bec, vous leur avez donné la mort et les avez précipités dans le tombeau? — Bec d'un oison, comme vous y allez!... Ce coup de bec consiste en deux vers qui, à votre dire, détruisent absolument tous les miens, parce que, selon la glose de la marge, ils n'ont pas esté vendus... Je n'ay garde de vous contredire ni de le trouver estrange, sachant que, dans le commerce du monde, il se débite plus d'allumettes que de flambeaux, et que ce libertin de Rabelais, de qui vous avez appris beaucoup de choses, se vante en quelque endroit qu'il s'est plus vendu de ses livres en un mois que de Bibles en dix ans. Je dirai seulement que j'ay esté mieux payé de mes vers sacrés que vous ne l'avez esté de vos vers profanes...

Cette lettre ne lui suffit pas. Il publia encore contre son adversaire : *Le Satirique berné en prose et en vers*, par L. D. et D. D. (L'auteur de Jonas et de David) ; Paris, 1668, pet. in-4°.

On a aussi publié (Revue de Gascogne, 1874) quatre lettres de lui[1] qui ne lui font pas honneur; elles sont écrites à l'époque de sa conversion [2] et adressées à l'intendant de Languedoc pour le remercier des bienfaits du roi, bienfaits qui consistaient en une donation de biens confisqués, qu'il poursuivait âprement. Ces lettres sont publiées par M. Tamizey de Larroque, qui les a encadrées dans une petite étude pleine de renseignements divers sur la vie de notre auteur.

Jacques de Coras mourut à Montauban le 24 déc. 1677. Le clergé romain lui faisait une pension de 800 liv. L'intendant Foucauld proposa au roi d'en accorder une de 600 livres à ses deux filles, sollicitude qui prouve qu'elles avaient suivi l'exemple de leur père. Leur mère, au contraire, Jeanne *Raisin de Malleville*, resta protestante, et après avoir été longtemps renfermée dans un couvent de Villefranche (Tt 253) elle fut transportée en Amérique avec plusieurs centaines d'autres malheureux, dont la plupart périrent dans la traversée.

de l'*Iphigénie* de l'académicien Michel Le Clerc, à laquelle Coras avait fourni une centaine de vers. Voyez sur cet épisode Pellisson, Hist. de l'Acad. française, édit Livet, II 251, et Les Ennemis de Racine, par Deltour (1865).

1. Nous ne connaissons pas ce « Moïse ». C'est Boileau qui, dans sa satyre IX, a dit :

Le Jonas, inconnu sèche dans la poussière
Le David imprimé n'a point vu la lumière
Et Moïse commence à moisir par les bords.

2. Conservée dans un recueil de la Bibliot. de Montauban. Elle a été pub. par A. Jubinal dans le *Bull. du Bibliophile* de Téchener en 1847 et dans l'*Investigateur*, Paris, 1873, in-8°.

1. De la Biblioth. nat. mss fr. 17407, f°72.

2 Voy. aussi une lettre adressée par lui au sujet de sa conversion au chancelier Séguier. 14 janv. 1665, pub. par Depping, Corresp. admin. sous Louis XIV (IV, 309).

CORBÈTES, famille d'Aulas (Gard), aujourd'hui éteinte dans ce pays, mais qui a peut-être encore des représentants en Angleterre et en Irlande. ANTOINE CORBÈTES, vivant en 1546 et 1565, était fermier des droits seigneuriaux qui appartenaient au roi et à la reine de Navarre dans le mandement d'Alzonnenque, dépendant de leur baronie de Meyrueis. Il épousa Marguerite *Saurin* et eut pour fils LOYS Corbètes, notaire royal d'Aulas de 1556 à 1610, qui épousa : 1° Clauda *de Vissec*, 2° Elisabeth *de Vivens*; il n'y eut point d'enfants de ce dernier mariage, mais du premier 5 filles et 4 fils : PIERRE, qui mourut célibataire; LOUIS, PONS et DAVID. Ce dernier faillit être condamné à la peine capitale pour avoir tué en duel Pons *de Caladon*, 1608 ; mais il obtint des lettres de grâce, 1611. Louis acquit la seigneurie de Sounabre et épousa, v. 1605, Suzanne, sœur de Pons de Caladon ; il mourut en 1639 laissant 6 enfants. Le plus jeune de ses fils, LOUIS, né en janv. 1626, servit en Catalogne, puis en Flandre où il fut fait prisonnier devant Lannoy et obtint une lieutenance à sa rentrée au corps ; JACQUES, frère de Louis, né en 1624, eut la seigneurie de Sounabre et était consul d'Aulas en 1644 ; il avait épousé Catherine *de Latour*, et il en eut 5 enfants dont l'aîné, JEAN, sr de Sounabre, mort avant 1721, eut de Marguerite *de Ricard*, sa femme, 3 filles dont l'aînée, LOUISE, née en 1693, épousa, 1721, Jean Finiels, et un fils, JACQUES, en qui s'éteignit la branche des Corbètes de Sounabre ; elle était représentée, en 1743, par son beau-frère Jean Finiels, qui dès lors en prit le titre. — PONS Corbètes, frère de Louis et de David ci-dessus mentionnés, consul d'Aulas en 1618, fut notaire royal de cette ville de 1611 à 1650, année de sa mort. Il avait épousé, avril 1612, Jeanne *Valat*, mariage béni par le pasteur *Berlié*, et avait eu, entre autres enfants, JACQUES, né en 1619 (qui eut 3 fils dont l'un, réfugié en Irlande à la Révocation, servit dans l'armée anglaise comme cornette de cavalerie, de 1706 à 1720), et LOUIS, né en 1618. Ce dernier, Louis de Corbètes, écuyer, fut notaire royal d'Aulas et marié : 1° en 1637, à Anthoinette *Valat* ; 2° en 1650, à Louise *de Roussy*. Il mourut à Roquedur en 1691. De son premier mariage il eut 5 enfants : 1° LOUISE, 1639-1670, épouse de Pierre *de Quatrefages* ; 2° JEAN, 1642-44 ; 3° SUZANNE, 1644-1694, épouse de Jean *de Ricard*, écuyer ; 4° MARIE ; et du 2e lit : LOUIS, né le 5 juill. 1651. Ce dernier est porté en 1687 sur la liste des fugitifs de Roquedur et dans le testament de son père, fév. 1691, il est mentionné comme se trouvant encore à l'étranger. En effet il avait quitté la France au moment même de la Révocation, emmenant avec lui ses deux neveux, Louis et François de Quatrefages. Il passa d'abord à Genève et à Lausanne, et de là gagna le Brandebourg où il prit du service comme cadet dans la compagnie de *M. de Favol*. En 1692 et 94 il était à Gand dans le régiment de Galloway, et en 1701 à Dublin, où il avait acheté une maison avec jardin près de la ville. Là il épousa, 9 oct. 1704, Mlle de La Pinède, fille d'Annibal *de Barjac*, sr de Cadenous, et de Marie *Dortet* (ou d'Hortet), d'une famille de réfugiés originaire du Vigan ; mais il n'en écrivait pas moins à sa famille (de Dublin, 7 janv. 1705), que sa pauvreté l'obligeait à prendre du service. Il alla donc à Londres et de 1706 à 1708 il servit en Espagne en qualité de lieutenant au régiment des dragons de Guiscard, que commandait le colonel *Lafabrègue* (du Vigan), et dont le cornette était son cousin Corbètes, fils de Jacques, ci-dessus mentionné. Il servit peu après en Portugal, 1710, mais étant sur un navire qui, attaqué par un corsaire de St-Malo, fut obligé de se rendre après deux heures de combat, 4 mars 1711, il fut fait prisonnier avec six autres officiers, conduit à St-Malo, puis interné à Rennes. En 1715 on le retrouve en garnison à Londres, sa femme résidant toujours à Dublin ; il put enfin s'embarquer pour l'aller rejoindre, mais il tomba malade pendant la traversée et n'arriva auprès d'elle que pour rendre le dernier soupir, 27 septembre 1719. (CAZALIS.)

Papiers de la famille Corbètes, dans les archives de M. Cazalis de Fondouce.

1. CORBIÈRE (ADHÉMAR), l'un des premiers adeptes de la Réforme à Castres,

du parti de la résistance en 1561, mort de la peste deux ans plus tard. L'un de ses neveux fut un des vaillants capitaines huguenots du Castrais. En 1570, aidé de *Bousquet*, il s'empara de La Bruguière par un coup de main hardi (*Mém. de Gaches*). Il testa le 9 oct. 1608 en faveur d'*Olivier*, sr de La Rouquette et de Lacombe, qui épousa Lucresse *du Lac* dont il eut Marquis, maintenu noble le 22 juin 1669. Louis, fils de ce dernier, était sr de Peyroleruno et capitaine dans le rég. de Champagne en 1691.

Se rattachent encore à cette famille sans que nous puissions donner la filiation : Jacques Corbière, sr de Crouzet, 1611. — (Antoine) sr du Siège, qui se noya par accident dans le Rancé, à Plaisance, et fut enterré à Valire le 1er déc. 1651. Ses deux fils eurent aussi une fin tragique : David, sr du Claux, fut tué en duel par Alexandre de *Soubiran*, sr d'Ariffat, en mars 1654, et Henri, sr du Siège, eut le même sort plus tard en voulant venger son frère. — (Elie) sr du Teste, qui testa le 1er nov. 1661, avait épousé Éléonore *Delhom*. Il en eut trois filles : Isabeau, mariée avec David *Bruniquel*, sr de Roquebieuze ; Jeanne, avec Gédéon *Fiche*, et Marie avec Moyse de *Calvayrac*. — Jean, sieur de La Magrié, fils d'Isaac et de Marie *Marty*, épouse, à Valire, Suzanne *Barthès*, fille de David, de Granquié, et de Marie de *Coras*, 13 août 1679. — David, sieur de La Rigodié, est enterré protestant au cimetière de Labouillère, près Valire, le 5 juin 1688, après la révocation de l'édit de Nantes. — Jean-Pierre-Jonathan *Corbière*, fils de Philippe, sieur de La Rigodié et de Marie de *Papal*, baptisé à Vabre, le 31 oct. 1744, par le pasteur *Viala*. — Maurice, sieur de Valès, fils de Jean et de Jeanne de *Bayard*, épouse Suzanne *Cornil*, fille de Jacques et de Suzanne-Catherine *Hugonin* de Burlats, en 1780. (Pradel.)

2. CORBIÈRE, prédicant dans le pays Castrais (Haag, IV 57) et victime de son zèle en 1689, était des Corbière de la Rigaudié dont il vient d'être parlé dans l'article précédent. Est-ce parce qu'on s'est trompé en écrivant son nom ? est-ce lui-même qui se dissimulait ainsi pour sa sûreté ? on le trouve appelé *La Picardié*. Son ministère de bonne volonté s'exerça dans cette partie des Cévennes où l'ardeur persécutrice, surexcitant l'exaltation religieuse, donna naissance à des faits étranges, à des apparitions d'anges et des révélations prétendues, à de nouveaux prophètes et de nouveaux miracles. Corbière prêchait surtout dans les bois de Cazabils près Vabres. Nous nous bornerons, au sujet de son apostolat, à reproduire le court récit qui en fut fait peu d'années après (sous la Régence, 1718-23) par un catholique modéré, et qui a été imprimé dans le *Bull.* (XIV, 158-177). « Entre La Caze et Vabre il y a une montagne appelée Cassabils au-dessus du bois de Montagnol. Tous les paysans de la contrée sont nouveaux catholiques. Le voisinage du bois les porta à s'y assembler entre voisins pour lire et prier Dieu. Ces assemblées furent secrètes autant de temps qu'elles ne furent pas nombreuses et ce sont les premières qui se sont faites dans ce diocèse. Dès que le nombre de ceux qui allaient y assister fut plus grand, elles se divulguèrent et les puissances en étant averties donnèrent des ordres pour les dissiper... »

[On les dissipe en faisant massacrer les assemblées par des dragons, en n'épargnant pas les femmes, en pendant les prisonniers ; deux jeunes filles du pays en proie à la terreur ont des visions d'anges qui leur apparaissent pour les consoler; elles se mettent à prophétiser, elles prêchent dans les assemblées, vêtues de blanc comme les anges qu'elles avaient vus. Nouvelles irruptions de dragons; nouvelles assemblées.]

« Il ne se parloit plus alors d'anges ni de révélations, mais on tient qu'un nommé La Picardié, habitant de la Crouzelle, fut la trompette qui les convoqua. Il donnoit dans le fanatisme, fesoit l'apôtre, secouant la poudre de ses pieds et prononçant l'anathème contre ceux qui ne vouloient pas le recevoir. Il invitoit hautement, dans les villages où il passoit, les peuples à s'assembler et promettoit la délivrance, ce qui suffisoit pour des gens qui ne sou-

piroient qu'après un rétablissement..... Les dragons eurent ordre de prendre mort ou vif La Picardié, qui étoit toujours errant et faisant la même manœuvre. On fit divers détachements pour exécuter cet ordre, l'un desquels le découvrit fuyant sur l'estrade de Ferrières, lieu extrêmement élevé comme son nom le témoigne. Dès qu'il se vit perdu, il traça un cercle autour de lui avec son bâton et cria d'une voix haute : Venez, approchez ! arrière de moi, Satan, tu ne me tenteras point ! On lui tira cinq coups de fusil ; il fut ensuite percé d'un coup de bayonnette et parce qu'il remuoit après toutes ses blessures, on lui écrasa la tête avec un rocher. » — Autre version de sa mort : « Le jour des Rameaux, comme Corbière prêchoit dans les bois de Cazabils, l'assemblée fut inopinément attaquée et sabrée par des dragons. Serré de très près par les assaillants, le prophète se retourne, décrit un cercle avec son bâton et leur crie d'une voix terrible : Arrière, Satan ! Les chevaux, effrayés, se cabrent ; les dragons, dont l'imagination était déjà vivement frappée de récits merveilleux, tournent bride, et Corbière eut échappé si l'officier, moins superstitieux, ne lui eût cassé la tête d'un coup de pistolet. »

Un proche parent de ce malheureux ministre, François Corbière, sieur de La Rigaudié [1], et Françoise *Mialhe* sa femme eurent un fils, Jean, né à Vabre dans le comté de La Caze, qui vint s'établir à Montpellier en 1713. Il épousa, 20 fév. 1727, Marie *Cazalis*, dont il n'eut qu'une fille, Françoise Corbière de La Rigaudié, mariée, 28 mars 1753, à Guillaume *Faure*, de S. Peray près Valence. Un autre Corbière de La Rigaudié, prénommé Daniel, s'établit aussi vers la même époque à Montpellier ; il était marié à Mlle de Malbois de Caussonel et n'a laissé de même qu'une fille.

3. Corbière (Alexis), de la métairie de la Sarnarié et Jean *Molinier*, habitant le hameau d'Aupoul près Mazannes, sont condamnés par Jean Le Nain, intendant de Montpellier, 6 avril 1745, aux galères perpétuelles « pour avoir assisté à une assemblée de nouveaux convertis. » Les habitants nouveaux convertis des communautés de l'arrond. de S. Amand de Valtoret dioc. de Castres où l'assemblée s'était tenue, le 17 mars, sont condamnés à 4,000 liv. d'amende et 787 liv. 9 sous 10 deniers de frais. — Plusieurs autres galériens du nom de Corbière en Languedoc, Vivarais, Dauphiné. — Voy. aussi Poudrel.

4. Une autre famille du nom de Corbière était établie à Puyrolles, dans le pays Castrais. Jean Corbière, négociant, et la dame *Maurel* sa femme, qui s'étaient mariés en 1723 à l'église catholique de Castelnau de Brassac, n'en vécurent pas moins en protestants, et l'un de leurs fils, Jean-Pierre, marié à Marguerite *Pistoulier*, se réfugia en Hollande, où sa femme et lui moururent. En 1769, les enfants de ces derniers, revenus en France et ayant fait leur soumission, sollicitaient pour rentrer dans une part des biens de leur grand père (Arch. de l'Hérault, n° 80, 1761-71). Celui de leurs descendants qui représentait encore la famille à Puyrolles au commencement de ce siècle, Antoine Corbière, était allié à la famille d'*Alba-La Source* (I, col. 78) et à celle des *Rabaud* ou *Rabaut*. Il épousa, dans la commune de Vianes, dlle Sara-Henriette Rabaud, union d'où naquit, en 1807, M. Philippe Corbière, aujourd'hui pasteur à Montpellier, depuis 1840, après l'avoir été de 1833 à 1839 à Mérindol (Vaucluse), et auteur d'un bon nombre d'ouvrages de littérature (Pièce de vers couronnée au concours pour le jubilé de la Réformation ; Genève, 1835 ; Poésies relig. et chrétiennes), de morale (Guide de l'instruct. chrétienne, 1843 ; Du rétablissement des idées morales, 1850) et surtout d'histoire : *Histoire de la colonie française en Prusse*, trad. de l'allemand de Reyer, 1855 ; *Histoire de l'église réf. de Montpellier*, in-8 de 610 p. 1861) ; *Les histoires modernes de la vie de Jésus*, trad. de l'all. de Luthard, 1865 ; *Daniel Encontre*, 1870 ; *La famille de Bourbon-Malauze et le château de La Caze*, 1870 ; *Jean Durant et David Barbut*, 1876 ; *Viane, Souvenirs d'une ville ruinée*, 1879, etc.

[1] Notes de M. Cazalis de Fondouce

5. CORBIÈRE (Jean), négociant de Bordeaux, un des plus zélés religionnaires de cette ville [Haag, IV 58]. A la suite d'une visite domiciliaire effectuée chez lui au mois d'avril 1758, on découvrit dans ses magasins dix-sept ballots ou caisses remplies d'un très grand nombre d'exemplaires de l'*Abrégé de l'histoire sainte* et du *Catéchisme* d'Osterwald, du *Voyage à Béthel* et de quelques autres ouvrages de piété, propres, pour nous servir des expressions du procureur-général près de la cour du Parlement, « à entretenir les protestants dans leurs erreurs et à les faire persévérer dans l'esprit de désobéissance et de révolte contre les édits et les déclarations de Sa Majesté ». Pareille *licence* ne pouvait rester impunie, d'autant plus qu'une caisse à moitié vide prouvait la circonstance aggravante de distribution. Le 12 avril, intervint donc un arrêt qui ordonna de transporter tous les volumes saisis au dépôt de la cour pour y être, par l'exécuteur de la haute justice, lacérés et brûlés « comme pernicieux et séditieux, contraires aux lois et maximes de la religion de l'Etat. » La sentence fut exécutée le 17 avril 1758.

COURBIÈRES. René de Courbières, capitaine dans l'armée hollandaise, 1701-1714. — Le général *Courbière*, officier prussien qui se distingua dans les guerres, malheureuses pour la Prusse, de 1806 et 1807.

CORDEL (Jean), pasteur à Venterol au commencement du xviie siècle, à Condorcet, 1611-22 ; Montbran, 1626 ; Nyons, 1630; à Manas, 1637. Déposé comme apostat en 1659.

CORDES (Jean), né à St-Antonin en Languedoc, reçu au saint ministère en 1660 ; pasteur à La Bastide de Saint-Amans, 1664 ; accordé à l'église d'Aubussargues par le synode provincial de Mauvesin octobre 1664 ; exerce à Aubussargues de 1665 à 1670 ; puis à Nages, 1670-71 ; à S. Ambroix, 1672-85. Réfugié en Hollande dès 1686. — (François) proposant en 1687 ; pasteur à Deventer de 1692 à 1727.

1. CORDIER (Etienne de), natif de Mauvesin en Guienne (Haag, IV 58). Pendant dix-huit ans, Cordier avait servi avec distinction sur terre et sur mer, lorsque la révocation de l'édit de Nantes le chassa de France. Il chercha un asile dans le margraviat de Baireuth, et comme il avait réussi, plus heureux que beaucoup de ses compagnons d'exil, à sauver de la confiscation une partie considérable de sa fortune, il l'employa noblement à faciliter l'établissement des Réfugiés à Christian-Erlang, petite ville qui doit en quelque sorte sa naissance aux protestants français, et à relever de ses ruines le village de Müncheberg où s'établit une colonie au sein de laquelle Cordier alla demeurer, en 1697, afin de surveiller par lui-même le desséchement des marais et le défrichement des terres. En 1691, il avait été nommé par l'électeur de Brandebourg conseiller de cour et d'ambassade et directeur des forges.

De son mariage avec Marthe *de Natalis*, il laissa deux fils : l'un servait comme enseigne dans le régiment de Varennes en 1702 ; l'autre, excellent officier qui jouissait de l'estime générale, s'éleva au grade de commandant du régiment de Salmuth. Il en eut aussi deux filles qui entrèrent dans le chapitre noble de Iéna à Halle, et furent toutes deux gouvernantes des comtes de Lippe. L'une d'elles, nommée Wilhelmine-Elisabeth-Jeanne, était, en 1766, chanoinesse de Iéna. L'autre avait épousé Osée *de La Cour*, seigneur de Sussay en Saintonge, colonel de cavalerie, natif de La Rochelle, que sa première femme, Marthe *Monneau*, avait abandonné, en 1710, pour rentrer en France. Le dernier instituteur français dans l'école de la colonie de réfugiés de Francfort sur l'Oder fut Pierre Cordier, descendant d'Etienne (*Bull.*, XIX 177). Il y enseigna depuis 1782 jusqu'en 1805.

2. CORDIER (Louis), natif de Meaux ou des environs (Haag, IV 58), une des innombrables victimes de l'atroce législation de Louis XIV. Surpris dans une assemblée, quelque mois après la Révocation, Cordier fut condamné à mort; mais le roi daigna gracieusement convertir la peine en celle des galères perpétuelles. Sa femme, aussi coupable que lui, fut marquée par la main du bourreau et exposée au pilori sur la place du marché, à Meaux.

3. CORDIER (Arnoul), né à Laon, fut d'abord curé d'une église de S. Nicolas en Lorraine; mais la Réforme le séduisit; il alla étudier la théologie à Genève (Arnulphus Corderius picardus laudunensis) vers l'an 1560, et se maria. Il prêchait l'évangile à Coin-sur-Seille, au pays Messin, en 1562. — (Michel) pasteur à Vic-Fézensac, 1665-1671; à St-Justin, 1676-77; à Fieux, 1679-81; à Perrigny près Pontailler en 1685. On le trouve en Angleterre en 1691. — (Gaillard), capitaine huguenot, de Mauvezin; il avait épousé Angélique *Nepveu*, qui testa le 5 déc. 1629 étant veuve — (Elisabeth), de Paris, tapissière, 67 ans, assistée à Londres, 1702-10. — Nom d'une des familles protestantes de France réfugiées au cap de Bonne-Espérance lors de la révocation de l'édit de Nantes.

4. CORDIER (Maturin), né en Normandie [1], probablement dans un village des environs de Rouen [2], vers l'année 1479. Quoique sa famille ne fût pas riche [3], elle put mettre à profit les heureuses dispositions dont il était doué pour les lettres et l'envoya étudier à l'Université de Paris [4]. Plein de douceur et de piété, il ne soupira d'abord que pour la carrière ecclésiastique et fut pendant quelque temps un des prêtres desservants de l'église Notre-Dame-des-Bonnes Nouvelles à Rouen [5]. Ce fut tard, vers 1514 [6], qu'il reconnut sa véritable vocation et commença de s'adonner à l'instruction publique; mais, dès lors jusqu'aux derniers jours de sa longue carrière, la passion de former au bien l'esprit et en même temps le cœur de la jeunesse ne le quitta plus. Il se distinguait par son goût littéraire, par la pureté de son langage surtout en latin, par sa vaste érudition, et par son talent d'enseigner en captivant ses jeunes auditeurs; son secret était de les aimer. Il professa dans plusieurs collèges à Paris: les collèges de Reims, de Ste-Barbe, de Lisieux, de la Marche (1524), de Navarre [1] (1528); puis à Nevers (1534 et avant), ensuite au collège de Guyenne à Bordeaux, (1535 et 36). Un bel hommage lui fut rendu plus tard par Calvin, qui se souvenant d'avoir reçu ses leçons au collège de la Marche [2], lui dédia en 1550 son commentaire (en latin) sur les deux épîtres de S. Paul aux Thessaloniciens, et dans sa dédicace, lui rappela ainsi le temps passé: « Bien jeune encore je fus envoyé par mon père à Paris; je n'avais qu'un avant-goût du latin; mais la Providence voulut que je vous eusse pour professeur, peu de temps il est vrai, assez cependant pour avoir goûté votre excellente méthode qui m'a permis d'étudier avec plus de fruit. Je n'oublierai jamais que vous professiez avec éclat dans la classe de rhétorique lorsque vous n'avez point hésité, l'année même de mon entrée au collège, à descendre de votre plein gré jusqu'à la quatrième classe afin de vous épargner le chagrin d'avoir à refaire entièrement l'instruction d'élèves qui vous arrivaient des classes inférieures n'ayant que l'apparence et ne sachant rien de solide. Je tiens pour une faveur particulière de la Providence cette louable résolution que vous avez prise alors, ainsi que les progrès que j'ai faits grâce à elle, et j'ai voulu vous en porter le témoignage devant la postérité. »

Il est vrai qu'en 1550, l'ancien prêtre de Rouen était devenu l'un des plus utiles collaborateurs de Calvin dans l'œuvre de la Réformation. A quelle époque s'était opéré ce changement? Vraisemblablement peu après 1528, car

1 Gente normannus (Regii Navarræ gymnasii hist. 1677, par de Launoy).

2 Conf. ci-dessous, col. 695, lig. 40.

3 De nostre jeune aage (Claude *Budin*) et moy avons toujours esté si bons amis et si familiers ensemble que nous avions selon nostre pauvreté, argent et livres et aultres choses en commun (Lett. de Cordier au Conseil de Genève, 12 mars 1541). Un de ses disciples lui disait:

> Te docuit Christus contentum vivere parvi,
> In tenui docuit teque habitare casa.

4 Deo in primis, deinde huic academiæ [parisiensi], quæ me qualiscumque sum genuit, peperit atque educavit, vel otii vel laboris rationem (debeo reddere); préf. du *De Corrupti sermonis emend.*

5 Biblioth. franç. de La Croix du Maine, II 108. Ce renseignement est confirmé par le « Passevent parisien ».

6 En calculant d'après ce qu'il dit lui-même, en 1564, dans la preface de ses Colloques: Annus agitur minimum quinquagesimus ex quo suscepta docendi pueros provincia.

1 Préface des Colloques.

2 Le maître s'était aussi souvenu précédemment de son élève en disant dans la préf. des Colloques: Ex iis quos Parisiis docui, præstantissimus ille vir J. Calvinus quem honoris causa nomino.

on le voit à cette date [1] se faire inscrire au collège de Navarre, comme étudiant, pour les cours de théologie, tout en y restant professeur de grammaire. C'est dans la maison des Estiennes, cette « nouvelle Académie » comme il l'appelle, et principalement dans ses épanchements avec Robert Estienne, son intime ami, qu'il puisa la première connaissance des doctrines de la Réforme, quoi qu'on puisse dire, et qu'il ait insinué lui-même [2] que dès l'enfance, et vivant dans l'église romaine, il avait par la droiture et la simplicité du cœur les instincts évangéliques. C'était vers 1530; il sortit alors du collège de Navarre où sa pensée n'était pas libre, et alla tenir les écoles à Nevers; sa conversion toutefois ne fut pas l'œuvre d'un jour; elle couva pendant trois ans avant qu'il se sentît tout à fait décidé [3]. Mais alors il le fut à ce point et si ouvertement qu'il est marqué, avec 72 autres dont Pierre *Caroli*, *Couraut*, Clément *Marot*, sur la liste des principaux hérétiques connus à Paris en ce moment et qui furent cités, par affiches placardées dans la ville le 25 janv. 1535, à comparaître devant le Parlement [4]. Cet ajournement n'eut point d'effet à son égard. De Nevers, il passa à Bordeaux où il était encore lorsque Farel et Calvin s'occupaient, en 1536, de fonder à Genève un collège digne de la Réforme. Déjà Antoine *Saunier* y était à l'œuvre, comme Principal. « Et pour ce que Maturin Courderius estoit homme expérimenté en telles choses et comme l'on dict le plus apte et convenant à exercer Escolles que homme de nostre temps aye esté en la langue françoyse, fust envoyé quérir en France en une ville qu'on appelle Bourdeaux dans laquelle estoit Régent et amena beaucop de gens sçavans avec luy [1]. » Mais un peu plus d'une année s'était à peine écoulée, que Farel et Calvin, mai 1538, furent bannis par un décret. Cordier ne fut pas immédiatement enveloppé dans cette disgrâce; cependant le Principal Ant. Saunier ayant été à son tour destitué et expulsé (décemb. 1538), il le suivit dans sa retraite et ce fut pour lui l'occasion de faire ailleurs apprécier son talent pédagogique. Le conseil de la comté de Neufchastel et Valengin s'empressa de lui confier la direction des écoles du chef-lieu. Dès le 15 janv. 1539 on lit dans une lettre de Farel à Calvin : « Corderius provinciam suscepit hic juventutis instituendæ. » Lorsque les Genevois rappelèrent Calvin, 1er mai 1541 (voy. t. III col. 529), ils voulurent aussi faire revenir le régent. Celui-ci leur répondit :

Tres honnorez seigneurs, j'ay receu voz lettres desquelles je vous remercie tres humblement a cause de l'honneur qu'il vous a pleu de me faire en m'escrivant si humainement. Au surplus, mes seigneurs, quant a ce qu'il vous a pleu me mander, il me desplait fort grandement de ce que je ne puis satisfaire a vostre mandement lequel sans point de faulte est bon et honneste et selon Dieu. Mais vous povez scavoir et entendre que je ne suis pas en ma puissance; car attendu l'humanité que me feirent mes seigneurs de ceste ville, en me recepvant si facilement alors que l'on nous donna congié en vostre cité, je ne pourroye sans grand reproche me absenter de leur escole sans leur bon vouloir et consentement. Les freres et moy avons faict nostre debvoir de les prier et leur remonstrer la nécessité du cas, mais ils nous ont coppé la broche si trescourt et si tressoubdain qu'il n'y a plus fallu retourner apres leur premiere response. Laquelle chose vous pourrez mieulx entendre par les lettres mesmes qu'ilz vous en éscrivent. Parquoy, tres honnorez seigneurs, me recommandant tres humblement a vostre bonne grace, je vous suplie de m'avoir pour excusé et me reputer tousjours vostre humble serviteur en tout ce que me sera possible de faire pour vous ayder a avancer la gloyre du seigneur Dieu, à laquelle chose je voy que vous travaillez d'un grand courrage et affec-

[1] De Lannoy, ch. IX p. 405.

[2] Quamvis nondùm mihi verum Evangelii lumen illuminet sed in profundis superstitionum tenebris demersus jacerem, discipulos tamen meos bona fide semper non solum ad humanitatis studia, sed etiam ad cultum divinum adhortabar... (*Præf. Colloq.*)

[3] Ex quo autem mei misertus Pater clementissimus mentem vera sui Evangelii cognitione illustravit : multo ardentius id propositum (suos ad cultum divinum adhortari discipulos) persequutus sum; quod et Nivernensis schola et aliquanto post etiam Burdigalensis per triennium experta est. Sed quum et plenior Evangelii cognitio deindè accessisset... (*Præf. Coll.*)

[4] Affaire des Placards. Voy. l'article Marcourt.

[1] Froment, *Les actes et gestes merveilleux de la cité de Genève*, pub. par G. Revilliod (Genève. 1854, in-8), p. 239.

tion. Laquelle vous veueille tousjours maintenir et augmenter celuy mesme qui a commencé une si bonne œuvre en vous et par vostre moyen. De Neufchastel, le ixe jour de juin, par le tout vostre humble serviteur MATURIN CORDIER.

Lettre à laquelle le Conseil neufchâtelois avait joint celle-ci [1] :

Tres honnorés seigneurs, de bien bon cœur à vous bonnes graces nous recomandons. Honnorés seigneurs, nous avons receut votre rescription atouchant nostre tres chier et bien aymez maistre d'escole Corderius, et par icelle entendus que le désirés pour quelque temps a vostre college; et pour ce que ledit Corderius a profité merveilleusement par cy devant a instruire nostre junesse, donques mersions nostre Seigneur de nous avoir pourveu d'ung tel personnage ; joingt qu'il est de besoin qu'il persevere de jour en jour a nostre dicte escolle, vous prions ne l'avoir a deplaisir, car a nous n'est possible pour le present nous en deporter pour les gros domages que nous en pourrions advenir. Et sommes mary que en ce ne vous pouvons gratiffié sans nostre grandt prejudise. Priant Dieu le créateur, honnorés seigneurs, qu'il vous donne l'entier de vous bons désirs. De Neufchastel, le IX joingt 1541. Les vostres bon amis et voisin, les quatre menistral et Conseil de Neufchastel.

Cordier n'alla donc pas cette fois à Genève, où sa place fut donnée à un régent d'un non moindre mérite, Sébastien Castalion lequel, comme s'il eût senti devoir quelque excuse à son collègue, plus âgé que lui de 36 ans, lui dédia, l'année suivante, ses *Dialogues sacrés destinés à former la langue et les mœurs des enfants* (Voy. ci-dessus, col. 123 et 126). — Vainement les mêmes instances furent renouvelées par Calvin en 1545, après que Castalion se fut retiré. Cependant, les Neufchâtelois permirent à Cordier (octob. 1545) d'accepter la direction du collège de Lausanne [2], qui bientôt, sous cette paternelle surveillance, fut en pleine prospérité, comme on le voit par les lettres de Viret, à qui surtout était dû ce changement. Quoique la direction lui appartînt réellement et qu'il en eût le titre (*Ludimagister*), il ne régentait pas la 1re classe, mais celle où on lisait les épitres choisies de Cicéron, c'est-à-dire la cinquième. Il professa 12 années à Lausanne et se démit en 1557, mais en restant dans la ville, où il habitait une maison qu'il y avait achetée [1].

Arrivé à près de 80 ans, il avait droit de se reposer, mais l'académie de Genève allait enfin inaugurer ses cours, à l'automne de 1559. Il ne put se défendre de l'envie d'aller finir ses jours auprès de cette mère nourricière de la Réforme pour la splendeur de laquelle il avait fait de beaux rêves [2]. Les registres du Conseil de Genève constatent qu'à la date du 13 oct. 1559, l'ancien maître d'eschole « a présenté supplica» tion narrant comme Dieu luy a fait la » grâce de le faire venir vivre et mourir » icy en l'église de Dieu, suppliant luy » adviser quelque logis à Rive [au col» lège], pour y demeurer. Arresté que » messieurs ayant charge du collège » advisent de luy trouver logis propre. » On ne put satisfaire à sa requête que le 19 fév. suivant et il était si peu fortuné, voulant conserver ses modiques immeubles pour la dot de sa fille, que les mêmes registres ajoutent, 18 nov. 1560, « qu'estant pauvre des biens de ce monde, aulcuns veulent faire une collecte pour lui. » La permission de faire la collecte fut octroyée et le Conseil s'inscrivit pour 10 florins (environ 120 fr. d'aujourd'hui). L'année suivante, 1561, à la date du 20 juin, les mêmes registres mentionnent la demande faite par Mat. Cordier de livrer à l'impression un livre composé par lui à l'occasion de la fameuse controverse religieuse annoncée comme devant s'ouvrir à Poissy et qui n'eut lieu qu'au mois de septembre (1561). Enfin, la ré-

[1] Toutes deux sont aux archiv. de Genève, portef. hist. nº 1263; originales et scellées; celle de Cordier l'est d'un cachet circulaire portant un M et un C liés par un entrelacs, avec quatre petites croix, +, à l'entour, 2 et 2.

[2] Ils en avaient été instamment priés, mais vainement, par MM. de Berne dès 1540. Voy. Herminjard, *Corresp.* nº 890, 905.

[1] « Une maison située en la ville de Lausanne, à la bandière de la cité, prez le grand temple. » (J. Ragueau, not. de Genève, IX 297).

[2] Il paraît, par une lettre de Calvin à Viret, que Cordier avait, au sujet de l'organisation des écoles [de Genève], des vues grandioses qui ne cadraient pas avec les idées modestes des magistrats genevois et le mince budget dont ils disposaient. « Certes, écrit le réformateur, le plan qu'a dressé Cordier nous plait infiniment. Mais plût à Dieu que nous puissions seulement obtenir la 10e partie de ce qu'il réclame. » (Am. Roget, Etrennes genev. I, 107.)

gence de sa classe favorite, la cinquième, étant devenue vacante, il eut le courage, à 83 ans, de se mettre sur les rangs pour rentrer en fonctions, et sa demande fut agréée par le Conseil, 16 fév. 1562. Cette tâche devait suffire pour absorber ce qui lui restait d'activité; cependant, comme on lui avait accordé un suppléant qui l'aidait en faisant la classe du matin, il voulut employer son loisir matinal à reconnaître les faveurs dont il était l'objet, et il publia, en 1563, ses *Colloques*, excellent livre de pédagogie par lequel il faisait descendre à la portée des écoliers l'exquise élégance des célèbres Colloquia d'Erasme. Sa préface est comme son adieu à ce monde. Elle se termine par ces mots [1] :

« A présent que Dieu, père très benin, ma ramené pour la seconde fois à Genève comme en un port très asseuré après plusieurs travaux et infinis dangers, j'ay souventes fois pensé en moy mesme en quoy je luy pourroys servir,..

Or, comme Robert Estienne le plus grand ami que j'eusse, lequel m'avoit premièrement instruit en la cognoissance de l'Evangile, m'exhortoit une fois entre autres d'escrire quelque chose pour les enfans et me promettoit ce qui m'y pourroit faire besoin et mesmes m'entretenoit jà à ses despens un escrivain ordinaire, je commençay d'y entendre. Mais hélas ce mien ami ne demeura guères après sans qu'il allast à Dieu [septemb. 1559] au grand dommage et perte des lettres. Toutesfois pour cela je ne cessay point de poursuivre ce que j'avoy commencé, mais me mis à écrire quelques opuscules par le moyen desquels j'esperoy de pouvoir profiter aux enfans... Car ces miens colloques sont tels que (si je ne me trompe) ils pourront beaucoup aider aux bons enfans pour parvenir a ce que j'ay tousjours principalement desiré, et que j'ay mis peine qu'ils s'y soyent exercés tout le temps que j'ay eu ceste charge, c'est assavoir pour conjoindre la piété avec l'élégance des lettres. Je confesse qu'il est bien besoin d'autres aides en cela, mais toutes fois si les enfans, à ce estans incités par les frequentes exhortations de leurs maîtres, viennent à se délecter à les lire, j'espere qu'ils s'accoustumeront non seulement à parler entre eux plus purement et plus honnestement, mais aussi à s'abstenir des meschans propos par lesquels comme dit l'apostre (l'ayant pris de Menander) les bonnes mœurs sont corrompues... C'est assez dit du fruit et utilité de ces colloques. Il reste que les enfans, pour lesquels ils ont esté faits, les reçoivent et lisent de mesme affection et courage que nous les avons escrits et s'en servent tandis qu'ils en auront faute. Que s'ils cognoissent avoir profité à la lecture d'iceux, qu'ils en rendent grâces immortelles à celuy qui m'a baillé et le courage et le moyen de les escrire. Cependant qu'ils se souviennent aussi de prier Dieu de bon cœur et souvent pour le treshonorable Sénat et tresprudens Magistrats de ceste cité, sous l'heureuse administration desquels par la grâce de Dieu nous vivons en paix et tranquillité, et poursuivons heureusement nos estudes a sa gloire. A Genève: ce 6 de febr. l'an de nostre salut 1564 et de mon âge le 85e. »

« Le vendredi, 28 septemb. 1564 (lit-on sur les registres de Vénérable Compagnie des pasteurs de Genève), mourut le bon homme Corderius, en grand âge, heureusement et ayant servi jusques à la fin en sa vocation d'enseigner les enfants et conduire la jeunesse en toute sincérité, simplicité et diligence, selon la mesure qu'il avait reçue du Seigneur. » On voit par les minutes des notaires de Genève [1] que Maturin Cordier avait épousé Thomasse Pelée ou Peleuz, veuve et ayant de son premier mariage un fils nommé Samson Eudelin, bourgeois de Lausanne. Elle avait deux frères, pasteurs; l'un nommé Brunet Peleuz du Parc; l'autre, Loys Peleuz du Parc, ministre de la parole de Dieu à Massongex en Chablais (aujourd'hui en Valais). Cordier ne laissa qu'une fille, Suzanne, qu'il institua par son testament, daté du 27 septemb. 1563, héritière de tout son bien consistant en sa maison de Lausanne, deux pièces de terre à Cossonay (Vaud) et ses meubles et livres, montant à la valeur de 600 florins. Il nomma pour exécuteurs testamentaires les ministres Michel Cop et Nicolas Colladon avec « Loys Pelée du Parc », et le testament, rédigé en sa « chambre d'habitation située au bas Collége », reçut la

[1] Nous les empruntons aux anciens traducteurs, ceux du XVIe siècle. Transformer l'élégant latin de l'auteur en élégantissime français d'aujourd'hui comme le font quelques biographes, c'est donner aux choses une très fausse couleur.

[1] Jean Ragueau, V, 1326 ; IX, 297 ; — F. Vuarrier, XI, 16.

signature de tous ses collègues les régents de Genève, savoir : « Spectables maistres Gervaiz Hénault, Job Verat, Anthoine de La Faye, Abraham Maire, Henry des Prez, Jacques Perrin et Jehan Pinguot. » Un autre régent, Philippe Crespin, épousa Suzanne en 1567. (J. Ragueau, not. IX, 297.)

Voici la liste des ouvrages dont on est redevable à Maturin Cordier :

I. *De corrupti sermonis apud Gallos et latine loquendi ratione libellus*, Maturino Corderio autore. Paris, Rob. Estienne, 1530 (octob.), in-4° ; réimprimé par lui en 1531, puis jusqu'à six fois au moins en 1533 ; ensuite en 1534, 36, 41, 50 et 58, et plus tard par son fils Rob. Estienne II, en 1580, etc. D'autres imprimeurs[1] et même d'autres éditeurs s'en étaient immédiatement emparés, car, dans une épître lectoribus candidis ac benevolis, datée du 4 déc. 1532[2] et que nous trouvons en tête d'une réimpression faite par Etienne Dolet en 1541[3], Cordier se plaint amèrement des imitateurs ou contrefacteurs qui ont, *sua temeritate atque inscitia*, contaminé son ouvrage par de nombreuses fautes et qui pour comble d'injure *hortationes ad bonos mores quas toti passim operi quasi condimentum asperseram, omnino detraxerunt.* Aussi apportait-il sa surveillance et ses améliorations à chaque édition nouvelle faite de gré avec lui et souvent le titre se modifiait en même temps. L'édition de Paris, 1541, est intitulée : *Commentarius puerorum de quotidiano sermone qui prius Liber de corrupti sermonis emendatione dicebatur* (in-8°, 73 feuill. de prélim. ou de tables et 477 pag.). On l'avait aussi averti « que les exemples des mauvaises phrases, qu'il n'avoit mis en avant qu'afin de les faire éviter, aportoient du préjudice à la jeunesse, parce que, selon l'inclination naturelle que nous avons vers le mal, elle s'arrêtoit beaucoup plus à ces expressions barbares qui servoient a plaisanter qu'aux expressions pures » (Bayle). Mais sur ce point l'auteur n'accorda point de changement. Dès les premiers mots de sa préface on reconnaît la haute valeur de ce petit livret d'écoliers.

« Depuis bien des années en professant, dit-il, la grammaire et la rhétorique dans cette Université de Paris, la plus célèbre du monde, je me suis souvent étonné de ce qu'avec tant de professeurs distingués que nous y avons, nos jeunes gens, adonnés d'ailleurs aux meilleures études, ne parlent pas ou parlent mal le latin ; et cela m'étonnait d'autant plus que je voyais des enfants de nations étrangères, fussent-ils élevés dans de simples villages, qui envoyés à notre académie pour s'y perfectionner dans les études, s'exprimaient ordinairement en latin et s'entretenaient facilement dans cette langue avec les hommes les plus instruits ». Cette infériorité, continue-t-il, « provient de ce que les maîtres enseignent en expliquant les auteurs anciens à leurs élèves sans s'occuper davantage de ceux-ci hors de la classe, de ce qu'ils négligent complètement le côté moral et religieux de l'éducation et de ce que pour vaincre la paresse ou la rébellion des enfants ils ne savent employer que la rigueur et les coups ». L'excellent instituteur développe surtout ces deux dernières considérations[1] et pour mettre en pratique les réformes qu'il propose, il commence par offrir à la jeunesse un recueil des conversations familières usitées dans les écoles. Il inscrit d'abord la mau-

[1] *De corrupti serm. emend. libellus ; Dictabat suis Lutetiæ in gymnasio regio Navarræ Maturinus Corderius professor grammaticæ.* Theobaldus Paganus excudeb. Lugd. anno 1537 ; pet. in-8°, 126 feuill. à 2 col. Seb Gryphius, Lyon, 1535 et 1536. in-8°. — *De corrup. serm. emend. libellus, cum perbrevi accessione Roberti Vallensis ab omnibus mendis repurgatus ;* Paris, J. Petit, 1540, in-8°.

[2] Elle est datée : Ex Noviodunensi vel (ut nunc loquimur) Nivernensi gymnasio ad Ligerim, pridiè nonas decembres.

[3] *Maturini C. de corrupti serm. emendatione et latinè loquendi ratione liber ;* Lugduni ap. Steph. Doletum ; 624 p. in-8°.

[1] Altera causa sequitur quod ferè in gymnasiis tam neglectus est Christus. Quotus enim quisque est qui discipulos ad amorem dei et rerum divinarum studium cohortetur ?... Ecquid pudet quod plurimos adolescentes, cum innocentissimos acceperimus, perditissimos remittamus ? Atqui puerorum parentes ea de re potissimùm suos liberos nobis in disciplinam tradunt ut eos cum disertos, tum probos et pios reddamus... — Illæ autem quotidianæ et assiduæ verberationes tam deterrent ingenuos adolescentes a studio litteraram ut cane pejus et angue scholas oderint, sibique videantur aut in pistrino aut in carcere vitam agere... Cur enim cogis ? Cur verberas ? Vis facilimè docere ? Incipe a moribus. Doce pueros divino tamen auxilio non viribus suis fretos ; doce inquam pueros Christum diligere, Christum spirare, Christum in ore habere. Doce deo fidere ; omnia facere ad dei laudem ; omnia ad gloriam dei referre.....

vaise locution latine qu'il a entendue, en donne parfois le sens en français, — et y ajoute un choix des phrases vraiment latines et tirées des bons auteurs afin de montrer quel latin l'on doit employer. Voici quelques exemples ; nous les choisissons dans le chapitre des repas :

Epulandi. — *Dividamus nostrum panem, quod unus habeat tantum sicut alter.* = Nostrum panem pariter dispertiamur.

Da mihi unum morcellum panis. = Da mihi buccellam. Da mi frustum [vel bôlum] panis.

Comedi unum grossum boudinum. = Edi crassissimum botellum. Jentavi botellum admodum crassum.

Quis facit bancquetum? (Qui est celui qui faict le bancquet ?) = Quis est convivator ? Quis est convivii dominus ? Quis est rex convivii ? Quis facit convivium ?

Bona offa; bonum potagium; bonum brodium. = Jus bene condîtum. Condîtus, (condita, um), a condio, condis, condivi, condire.

In prandendo non facit nisi lichare suos digitos. = Inter prandendum semper digitos lingit.

Da mihi salsamentum (Donne-moi de la saulce). = Da mihi condimentum.

Faciamus unam fricassetam de nostro bove. = Ex bubula nostra frixum paremus. Frigamus bubulam nostram minûtim concisam.

Da mihi verjutum. = Da mihi omphacium. Uvæ omphaces, le verd just en grappe.

Uno tractu potavit totum. = Unico haustu totum calicem epotavit.

Pone aquam (vinum) super pyra nostra. (Mettez de l'eau (du vin) sur les poyres cuictes, affin qu'on les pele plus facilement). = Pyra cocta vino perfunde ut facilius decorticentur.

Non ponit unquam aquam intra vinum suum. = Nunquam vinum diluit. Vino semper utitur mero. Semper merum bibit.

Ipse comedit tantum quod se crevat (Il se crève de manger). = Cibo se ingurgitat. Nimio cibo ventrem distendit. Crapula se ipsum rumpit. Ad fauces usque replere se solet.

Etc.

II. *Disticha Catonis de moribus, cum scholiis* (*Mat. Corderii*) ; Parisiis, R. Stephanus, 1533, in-8° ; — *cum latinâ Mat. Corderii interpretatione ;* ibid. 1536, in-8°. A cette même édition sont joints les *Dicta sapientum Græciæ aliis sententiis explicata, vulgaribus* [gallicis] *versibus reddita.* Seize éditions des Distiques parurent à la librairie des Estiennes. Celles de 1561 et 1585 contiennent quelques perfectionnements. Voir sur cet ouvrage une étude de M. *Gaufrès* (*Bull.* XXXI, 37).

III. *Dicta sapientum cum latina interpretatione ;* publ. à part à Basle, 1538.

IV. *De Syllabarum quantitate, Regulæ speciales quas Despauterius in carmen non redegit ;* Parisiis, in-8°, Sim. Colinæus, 1539 ; R. Stephanus, 1546 ; *id.*, 1550, 1556.

V. *Sententiæ proverbiales gallico latinæ ;* Parisiis, vidua Mauricii a Porta, 1549, in-8°. — *Sententiæ... ab auctore auctæ et recognitæ ;* Mat. David, 1561. C'est une réédition du chapitre *Proverbia* qui figure à la fin du *De corrupti serm. emendatione.*

VI. *Sentences extraictes, à l'usage des enfans, hors de l'Ecriture saincte, avec 26 cantiques ;* Lyon, Thibaut Payen, 1551, in-8° ; réimpr., Lyon, 1561.

VII. *Hymnes spirituels*, Lyon, 1552. Réimpr. sous le titre : *Cantiques spirituels en nombre vingt-six ;* Lyon, J. Cariot, 1560. in-16.

VIII. *M. T. Ciceronis epistolarum familiarium liber secundus, aliquot item epistolæ ex cæteris libris, tum ad Atticum tum ad alios et duæ ex Seneca, selectæ in gratiam juventutis, cum latina et græca interpretatione, Mat. Corderio authore ;* Paris, Carol. Stephanus, 1555, in-8°.

IX. *Principia latinè loquendi scribendique selecta ex Epistolis Ciceronis ;* Paris, 1556, in-8° ; Tigur., 1578, in-8° ; trad. en angl., 1575, in 8°.

X. *Conciones sacræ viginti sex*, 1557, in-16, et en franç., sous le titre d'*Epistres chrestiennes*, Lyon, 1557. — Dans l'inventaire après décès du grand éditeur et propagandiste Laurent de Normandie, 1569, sont mentionnés : 60 *Epistres chrestiennes* de Corderius, in-8°, à 2 deniers tourn. la pièce, et 170 autres in-16, à 1 denier. On y trouve aussi : 75 *Quantiques* de Cordier, in-8°, à 4 deniers t., et 390 *Remonstrance* in-8°, à 3 deniers.

XI. *Rudimenta grammaticæ de partium orationis declinatu, recognita unà cum appendice*, 1558. Cette édition avait été précédée d'une ou plusieurs autres sans date. Est aussi du même temps,

mais sans date : *Exemplar de latino declinatu authore Matur. Corderio, rogatu Jacobi Blanci grammaticorum hypodidascali in gymnasio Navarræo.*

XII. *Le miroir de la jeunesse pour la former à bonnes mœurs et civilité de vie ;* Poictiers, 1559, in-16 ; Paris, 1560, sous le titre : *Civilité puérile.*

XIII. *Plusieurs remonstrances et exhortations au Roy et aux Etats de son Royaume* (en vers) ; Genève, 1561. Publié à l'occasion des conférences de Poissy, comme nous l'avons dit ci-dessus col. 686.

XIV. *Colloquiorum scholasticorum libri quatuor ad pueros in sermone latino paulatim exercendos ;* Genève, 1563 ; Paris, G. Bruon, 1564 ; Lyon, T. de Straton, 1564, etc. Très souvent réimprimé depuis, tantôt à part, tantôt dans divers recueils tels que le *Petrarchi et Corderii selecta opuscula* ; Paris, Barbou, 1770, in-12, ou celui qui porte pour titre *Faciles aditus ad linguam latinam.* Il a été traduit par Chapuys, 1576 ; J. de Caurra, 1578, et un anonyme à Rotterdam, 1656.— Voy. sur les Colloques et, en général, sur les œuvres de Maturin Cordier un très bon article de Barbier dans son « Examen crit. et complément des dictionn. historiques les plus répandus », Paris, 1820, in-8°.

Ces Colloques, dont nous avons donné déjà quelque chose, col. 687, sont divisés en 4 livres, aussi bien faits pour l'utilité des professeurs que pour celle des enfants. Le 3e porte ce titre spécial : Colloques scolastiques du maistre avec ses disciples, et le 4e : « Colloques scolastiques contenans choses plus graves que les précédens comme traittans des mœurs et de la doctrine chrestienne ». Ce recueil, composé en somme de 228 discours pleins de grâce et de vérité [1] a passé de main en main dans les écoles pendant près de trois siècles et a sans cesse été réimprimé jusqu'à nos jours [1], comme un livre classique. Pour en donner une idée, voici l'un des plus courts de ces dialogues, le 52e du livre I, entre Eliel et Girard :

G. *Qui sunt victores hac hebdomade ?* Qui sont les vainqueurs ceste sepmaine ? — E. *Ubi eras quum rationes redderentur ?* Où estois tu quand l'on en rendoit compte ? — G. *Accersitus à patre fueram ; sed qui sunt victores ? dic sodes.* — Mon père m'avoit envoyé querir ; mais dis moi je te prie qui sont les vainqueurs ?— E. *Ego et Puteanus.* Moy et Du puits — G. *Jam ne habuistis præmium ?* Avez vous déjà eu le prix ? — E. *Habuimus.* Ouy, nous l'avons eu. — G. *Quodnam ?* Et quel ? — E. *Duodenas juglandes.* Chacun douze noix. — G. *Hui ! quale prœmium !* Hoho ! quel prix ! — E. *Eho inepte, æstimas ergo prœmium ex rei pretio ?* Hé pauvre sot, estimes tu donc le prix à cause de la valeur de la chose ? — G. *Hic nihil aliud video æstimandum.* Je ne voy icy rien autre qui soit à estimer. — E. *Sordidus es qui lucro sic inhias. Non meministi verbum præceptoris ?* Tu es vilain, qui aspires ainsi au gain. Te souviens-tu pas du propos du maistre ? — G. *Quod verbum ?* De quel propos ? — E. *Non lucri sed honoris causa datur prœmium.* On donne le prix pour l'honneur, non pour le gain. — G. *Nunc reminiscor, quasi per nebulam : posthac ero diligentior.* Je m'en resouvien maintenant, comme par un nuage : je seray d'ores en avant plus soigneux. — E. *Sic tandem sapies.* Ainsi à la parfin seras-tu sage.

Gabriel Chapuys a publié une traduction françoise des Colloques ; Lyon, L. Cloquemin, 1576, in-8°. Une foule d'autres ont suivi, à l'usage des écoles. Par ex. : *Nouvelle traduction des colloques de M. Cordier, divisez en IV livres, mise dans la pureté de la langue pour être d'une plus grande utilité aux enfans ; avec quelques sentences proverbiales* ; Genève, Gab. de Tournes, 1726, in-12, 538 p.

Biographies générales et modernes. — Sénebier, *Hist. litt. de Genève.* — Betant, *Les Colloques de M. C.*, en tête du programme de l'enseignement au collège de Genève, 1848-49. — *Nouveaux récits du* XVIe S. par J. Bonnet, 1870. — *De M. Corderio*

[1] L'auteur a poussé le réalisme jusqu'à donner à ses petits interlocuteurs les noms véritables de ses écoliers de Neuchâtel et Genève, par exemple : Cholet, Colognier, Gentil, Othman, Sordet, Alard, Capel, Bobussard, Neveu, Collombier, Chapperon, Galatin, Dauphin, Roget, Sarrasin, Brichanteau, Vignole, Besson, Ferrier, Garbin, Marcuard, Plantin, Langin, Calvin, Porral, Philippin, Faton, Mussard, Malagnod, Grivel, Vernet, Chateauneuf, Buchod, Bandière, Sonier, Tirot, Monnerot, Clavel, Dessingeaux, Vivien. Ce fut probablement une haute récompense pour les meilleurs écoliers.

[1] *Maturini Corderii colloquia scholastica, commodiori nunc ordine quinque libris composita et quibusdam aliis ad commodiorem juventutis institutionem pertinentibus*, opera Ramb·r·i Horæi exornata ; editio nova et correcta ; Genevæ, Bonnaut typ. 1807, in-12, 286 p. — Reimpr. à Neufchâtel (Neocomi, 1819).

(thèse) par E.-A. Berthault; Paris, 1875. — *Etrennes genevoises ; hommes et choses du temps passé*, par A. Roget; Genève, 1877. — Les *colloques scolaires du* XVI[e] *siècle et leurs auteurs*, par L. Massebieau ; Paris, 1878.

4. CORDIER (MARIE). Quatorze ans après le décès de Maturin Cordier, mourut, également à Genève, une femme qui pourrait avoir été sa parente et dont nous ne connaissons que le testament, daté du 22 septemb. 1578 (J. Jovenon not. IV, 230). Elle y emploie les formules de confession religieuse que les notaires genevois imposaient à tous les testateurs et que ceux-ci d'ailleurs acceptaient avec ardeur :

Premièrement elle rend graces à Dieu de tant de biens qu'ils luy a faicts et singulièrement de ce qu'il a eu pitié d'elle, l'ayant appelée à la cognoissance de son sainct évangille sans avoir esgard à son indignité ny a ses faultes et pechez, mais par sa seule gràce, le priant de continuer ses bénédictions envers elle, n'ayant autre espoir de refuge que son adoption gratuyte à laquelle tout son salut est fondé, embrassant la grâce qu'il luy a faicte en nostre seigneur J.-C. et acceptant le mérite de sa mort et passion afin que par ce seul moyen tous ses pechez soyent ensevelys, le priant aussi de tellement la laver et nettoyer du sang de ce grand redempteur qui a esté répandu pour tous les pauvres pécheurs, qu'elle puisse comparoistre devant sa face comme portant son image et qu'il luy face la grâce de perséverer à l'invocation de son sainct nom jusques au dernier souspir de ceste vie.

Après quoi, se déclarant native de « Marval prez de Rouen en Normandie », elle deshérite tous ses parents ou autres qui pourraient prétendre à son héritage, fait inscrire quelques menus legs, aux pauvres, à deux servantes, et lègue à « M[me] femme de illustre seigneur Galéas de Caraciolo marquis de Vigo » une couverture catalane qu'elle la prie d'accepter en bonne part; nomme pour son héritière universelle Marie, fille de Laurent de Normandie et d'Anne Colladon, et choisit pour ses exécuteurs testamentaires « le dit illustre seigneur de Caraciolo (dont nous avons esquissé la vie ci-dessus, t. III col. 746) et Maximilien Gavain riche marchand genevois. Ce testament est fait « dans la maison de la dite d[e] Colladon et chambre ou habite la d. testatrice », en présence des exécuteurs testament. et autres témoins. — (Jean) écuyer, sieur de Ronceray, fait baptiser Paul Cordier son fils en l'église réformée de Vitré, 1578 (Vaurigaud, *Hist. du pr. en Bret.*, I 223). — « Le sieur Cordier marchand, qui a fait passer sa femme et ses enfants en Hollande », est signalé dans un « Mémoire de ceux de Rouen qui sont le plus zélés pour la religion réformée », dressé en 1689 (TT 261 et *Bull.* XI 392).

CORDOUAN, de MIMBRÉ et de LANGEY [Haag, IV 61], nom d'une illustre maison du Maine qui a donné à l'Eglise protestante des preuves nombreuses de la sincérité et de l'ardeur de sa foi. = *Armes :* d'or à la croix engrelée de sable cantonnée de 4 lionceaux de gueules.

Dès 1562, on voit un seigneur de *Mimbré*, fief de la maison de Cordouan, figurer parmi les protestants qui s'emparèrent du Mans. En 1568, deux *Mimbré* se joignirent à *Andelot* et combattirent sous ses ordres jusqu'à la bataille de Jarnac (1569), où ils périrent l'un et l'autre. En 1570, nous en trouvons un troisième, JACQUES de Cordouan, seigneur de Mimbré, mentionné parmi les chefs huguenots qui servaient sous Coligny. C'est de ce dernier, marié en 1563 à Philippa *de Rabodanges*, que descendait Louis de Cordouan, seigneur de Mimbré, capitaine dans l'armée de Henri IV, qui épousa, en 1597, Elisabeth *de Beaum noir*, dont il eut un fils, JACQUES, qui épousa Marie *de La Noue*, petite-fille du célèbre Bras-de-Fer. De cette union naquit, 27 janv. 1628, *René* de Cordouan, marquis de Langey et un des confesseurs de la foi protestante à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Le marquis de Langey avait porté les armes avec distinction depuis 1648 sous Condé, *Turenne*, le comte d'Harcourt et le prince de Conti. Il avait épousé, en 1652, Marie *de Saint-Simon de Courtomer*, fille de Cyrus-Antoine *de S. Simon*, et veuve d'Isaac-Regnault *de Pons*, marquis de La Caze (reg. de Charenton) ; mais son mariage ayant été rompu pour cause d'impuissance, à la requête de sa femme, en 1659, et à la suite d'une procédure

scandaleuse, que Tallemant des Réaux se plaît à raconter dans tous ses détails, il se remaria, le 25 août 1661, avec la sœur du maréchal de Navailles, Diane *de Montault*, qui lui donna plusieurs enfants. Un court historique de sa vie a été donné par Jean *Rou*[1], avec lequel le commerce des belles-lettres l'avait lié d'une assez étroite amitié. Ses enfants furent : 1° Philippe-René, qui naquit vers 1662 ; 2° Diane-Judith, née en 1663 ; 3° Henri, comte Langey, né vers 1664 ; 4° Auguste-Benjamin, marquis de Téligny, né en 1665 ; 5° Alexandre-René, 1666 ; 6° Anne-Henriette, 1667 ; 7° Jacqueline, née en 1668 et morte au berceau. Le marquis de Langey, fermement attaché à la religion de ses pères, fut jeté, en 1686, dans les prisons de la Bastille, avec son fils aîné, qui ne tarda pas à se convertir ; sa femme fut enfermée dans le couvent de Panthemont, et sa fille aînée aux Récollettes. Mme de Langey suivit bientôt l'exemple de son fils (E, 3372) ; mais le marquis et sa fille restaient inébranlables. En 1687, M. de Langey fut transféré dans le couvent de Saint-Victor et sa fille dans la maison des Miramionnes. Toujours *opiniâtre*, il fut envoyé à Mons en 1688 ; cependant il paraît qu'il finit par céder afin de pouvoir rentrer en France[2], tandis que sa femme, au contraire, parvint à fuir et se retira en Hollande avec plusieurs de ses enfants. Elle est inscrite sur les registres de l'église wallonne de La Haye avec la mention : Reçue à la communion le 30 septemb. 1688 après avoir rétracté l'abjuration qu'elle avait faite en France. On lit aussi dans les Additions aux Mémoires de Dangeau par Lemontey, sous la date du 8 sept. 1712 : « Madame Laugeais [Langey], sœur de Madame de Noailles [Navailles], réfugiée en Hollande, avoit plus de 80 ans, lorsqu'elle perdit son mari qui étoit resté en France. » Dangeau ajoute que ses enfants obtinrent la permission de la faire revenir dans sa patrie et qu'elle se convertit. Qu'on juge de la sincérité de semblables conversions ! En récompense de son apostasie, Louis XIV accorda à la marquise de Langey une pension de 4000 livres. Sa fille Judith en obtint une de 2000, ce qui prouve qu'elle aussi avait fini par se rendre (E, 3398).

[1] Au t. II de ses *Mémoires*, p. 167-195.

[2] Ses souffrances avaient été extrêmes, car il est inscrit, avec « sa femme et sa fille », en 1698, parmi les réfugiés nécessiteux à la charge des Etats généraux de Hollande (Enschedé).

Corlieu, voyez Courlieu.

Cormel (Jean-Gaspard), dit Fleury, voyez Carmel. — Jehan *Cormeuil*, de Chastillon en Bourgogne, habit. à Genève, 1557.

CORMÈRE (Jean), né à Rhodez, ou du moins dans le Rouergue, est inscrit au Livre du recteur (Johannes Cormerius ruthenus) comme étudiant en théologie à Genève, en 1559. Il avait été cordelier [Haag, IV 61] et se faisait appeler du nom de *Barrelles* sous lequel nous avons déjà parlé de lui (ci-dessus, col. 68 et t. I. 888). La Faille (Annal. de Toulouse) nous peint Cormère comme un homme docte, éloquent, fort courageux, mais aussi fort étourdi, et Bèze convient que son zèle n'etait pas toujours réglé par la prudence. Avant son abjuration, il avait publié un livre qui avait été condamné par la Sorbonne et brûlé, ce qui prouve que, dès cette époque, il partageait au moins en partie les opinions des réformateurs. Après ses études à Genève, il se fit recevoir ministre de Sainte-Foy, 1560, et fut ensuite placé à la tête de l'église d'Agen, 1560-61. Il se maria dans cette ville, avec la fille d'un apothicaire. Les fidèles d'Agen se rassemblaient alors dans la maison d'un conseiller nommé de *Roussanes*. Cormère la desservit pendant peu de mois, Jeanne *d'Albret* l'ayant appelé à Lectoure pour y organiser le culte; après quoi il revint à Agen. C'est de là qu'il alla trouver Monluc pour acheter sa neutralité au prix d'une forte somme d'argent ; mais le farouche capitaine était trop fidèle à ses principes pour accueillir de telles ouvertures et repoussa durement des offres que les églises lui firent plus tard renouveler en vain par *Boisnormand*, et par *Labat*, un de ses fermiers.

Vers la fin de 1561 ou au commencement de 1562, Cormère fut appelé à Toulouse avec Abel *de Nort*, *Molinet*, déjà avancé en âge, et Nicolas *Foulcon* ou *Folion* dit *La Vallée*, qui bientôt

après fut envoyé à Castres, d'où il passa à Orléans comme successeur de René [ou Pierre] *Gilbert* dit *La Bergerie*.

Le protestantisme avait fait à Toulouse d'immenses progrès. De l'aveu de La Faille, le nombre des Réformés s'y élevait alors au moins à 20,000, parmi lesquels on comptait, entre autres personnages de distinction, les huit capitouls : Adhémar *Mandinelli* docteur en droit, Pierre *Hunaut* baron de Lanta, Pierre *d'Assesat* seigneur de Dussède, Pierre *Du Cèdre* docteur, Guillaume *Darcau* docteur, Antoine *de Ganelon* seigneur du Sel et de La Triche, Olivier *Pastoreau* bourgeois, et Arnaud *Vignes* coseigneur de Montesquieu. L'église s'assemblait chez un procureur au parlement nommé *Prévost* ; mais à la publication de l'édit de janvier (1562), les protestants firent bâtir, hors la porte de Villeneuve, un temple qui pouvait contenir 8000 personnes. Il était presque toujours plein de fidèles « altérés de la Parole de Dieu », malgré les insultes et les attaques auxquelles ils étaient en butte, à l'aller et au retour, de la part d'une populace fanatisée par les prédications des moines, par les confréries, les processions, et tous les autres moyens employés toujours avec succès par le clergé romain pour échauffer les imaginations du peuple. Le désordre alla si loin que, pour prévenir l'effusion du sang, les capitouls durent entourer de troupes le lieu où s'assemblaient les protestants. Un jour que Cormère prêchait en présence de plus de 3000 personnes (d'autres disent que c'était son collègue *de Nort*), un soldat placé en sentinelle sur le rempart tira un coup d'arquebuse si malheureusement que la balle blessa trois personnes et tua le jeune *La Garde-Montbeton*, du Quercy. Après avoir fait enlever le corps, Cormère termina son sermon sans s'émouvoir. L'imprudent soldat fut arrêté. Il s'appelait *Méchard* et était au service de l'imprimeur *Boudeville*, zélé protestant[1]. Lui-même professait la religion réformée. Appliqué à la question, il affirma qu'il n'avait voulu qu'effrayer l'assemblée. Quelques mois après, le parlement le fit pendre, non pas comme meurtrier, mais comme huguenot.

Un homme d'un caractère aussi impétueux et aussi énergique que l'était Cormère dut être partisan des mesures extrêmes. Ce fut lui qui, dans un sermon violent, poussa les protestants de Toulouse à précipiter le dénouement d'une conjuration qu'ils ourdissaient pour s'emparer de la ville. Condamné à être brûlé vif[1], Cormère eut le bonheur de sortir de Toulouse et de se retirer en lieu sûr; il ne fut exécuté, 1562, qu'en effigie, mais, depuis cette époque, il disparaît complètement de l'histoire.

CORMIER DE LHOMMEAU (JACQUES), bourgeois de Niort, 84 ans, assisté à Londres, 1702. — (Jean) reçoit 1 shell. et 1/4 à Londres avant d'entrer à l'hôpital des pestiférés, 1710. — (Jean), de Blain, apostat, 1682. — Esaie *de Cormier* sieur de la Haye, de Cercamp en Beauvaisis, épouse au temple de Charenton, juill. 1668, Suzanne *Rousseau* veuve de Pierre *Le Sault* s^r de St-Fort, et son fils Daniel de Cormier, né d'un premier mariage du précédent avec Judith *du Pré*, épouse, à la même date, Suzanne van Suanevelt. — Aaron *de Cormières*, juge royal à Puymirol, 1596, exclus comme protestant [X 224]. — Philippe *Cormière* s^r de Fromentières, député comme ancien de Chaltray en Picardie au synode nat. de Vitré, 1617.

CORMONT, famille de la Brie champenoise [Haag, IV 62]. Avant d'embrasser la Réforme, les Cormont avaient donné des preuves de leur piété en fondant un hôpital dans leur village des Bordes et en dotant richement la chapelle de leur château. Devenu membre de l'Eglise protestante, Antoine *Cormont*, sieur Des Bordes, fils de Gilles de Cormont et de Jeanne de Pradine, crut pouvoir s'approprier les revenus des fondations pieuses de ses ancêtres ; il se contenta d'entretenir un chapelain, sous le nom duquel il jouissait de ce bénéfice, sans prendre garde qu'il tombait par ce seul fait sous le coup de l'excommunication lancée par le XIe synode national (1581) contre ceux qui « entretiendraient l'idolâtrie directement ou

[1] Voy. II, col. 45, lig. 9 en rem.

[1] T. II, col. 46.

indirectement. » C'était, du reste, un vaillant gentilhomme. En 1572, et en 1579, il avait servi avec *La Noue* en Flandres. En 1587, il rejoignit l'armée allemande avec *Mouy*. Fait prisonnier dans une escarmouche, il fut envoyé par Henri III aux Suisses, et ce fut par son entremise que se négocia la triste capitulation de Auneau. Plus tard il rendit à Henri IV des services en considération desquels il obtint le brevet de gentilhomme de la chambre et de capitaine de 50 chevau-légers. Il est qualifié en 1607 : Authoine de Cormont, écuyer, s[r] de Villeneufve, gentilhomme de la chambre du roi, demeurant au dit Cormont, paroisse de Vandyères près Montmiral en Brie [1]. Il était fort considéré non-seulement par l'église de Sézanne qui l'avait choisi pour ancien, mais par toutes celles de la Champagne qui le députèrent au synode national de Privas, en 1612. Resté veuf de Madelaine *Hotman*, il épousa Rachel *Bochart*, et laissa un fils et quatre filles, Anne-Marie, Anne, Judith et Esther. Celle-ci épousa, en 1646, Odet *de Cugnac* capitaine au régim. de Piémont, fils de Pierre, baron de Saleshuit et de Catherine *de Hanaut* (rég. de Charenton). Le fils, Jean, qui avait été baptisé à Basle avec sa sœur Marie, le 14 nov. 1588 (rég. de l'église fr. de Basle) fut plus tard l'homme de confiance que le duc de *Bouillon* choisit pour gouverneur de son fils et qui, l'éducation du prince de Sedan terminée, alla servir en Hollande sous le prince d'Orange, avec le grade de capitaine d'une compagnie de chevau-légers. Jean de Cormont mourut avant 1644. Il avait épousé, en 1618, Suzanne *de la Marche-Des Contes*, fille d'Antoine sieur de La Roche, gouverneur de Sédan, et de Susanne *de Menecourt*. De ce mariage naquirent Charles, mort jeune; Antoine, sieur de Villeneuve ; Maurice, sieur de Cormont-Vandières, lequel prit pour femme, 1671, Judith de *Tissart*, fille de Daniel sieur de Claye et de Judith *Hardy* (rég. de Charenton) ; Marie, Rachel-Sophie, Théodore et Suzanne-Anne-Albertine. Cette dernière fut mariée, en 1650, avec Abraham *Le Fèvre de Cormont*, sieur de Nuisement et de Rieux, fils de Tristan *Le Fèvre* et de Judith *de Mussan*, d'une autre branche de la même famille. Elle le rendit père de deux fils : Antoine s[r] des Bordes et de Prunele, et Samuel s[r] des Marchais, mort en 1670. Elle se retira, lors de la Révocation, à La Haye (arch. de l'égl. wallone).

Cependant Louis XIV se montrait de plus en plus hostile à l'Eglise protestante. Le clergé catholique jugea le moment venu de recouvrer le bénéfice des Bordes dont il avait été autrefois dépouillé. En 1668, le curé de Meure intenta un procès à Antoine de Cormont et refusa toutes ses offres d'accommodement. Au bout de six ans, l'affaire fut enfin jugée au parlement de Paris. M. de Villeneuve fut condamné, le 27 avril 1674, à payer une somme de 4000 livres dont les revenus seraient employés à l'entretien de quatre lits à l'hospice de Sézanne, à faire mettre une croix à la chapelle de son château, avec une cloche et un bénitier, à la faire réconcilier par l'évêque, à fournir le luminaire et les ornements, à faire dire tous les jours une messe, de plus à une amende de 200 livres et aux frais.

Antoine de Cormont vivait encore en 1679. Il fut député, cette année, avec son beau-frère, au synode provincial de Charenton. Il avait épousé Anne *de Jaucourt*, dont il eut un fils qualifié de bon protestant dans les Mém. de M[me] Du Noyer, qui le vit en Hollande où il s'était réfugié avec ses sœurs, et où il servait avec le grade de capitaine. Son frère Maurice était réduit, en 1686, à solliciter un secours des Etats-généraux, et d'autres membres de la famille étaient entrés au service de Prusse ; du moins *Erman* et *Reclam* citent (IX, 83) un

1 Mss. Bib. nat. Pièces originales. Dans le même recueil; Quittances de gages de Gilles de Cormont maréchal des logis de 30 lances des ordonn. du roi, 1564-66, scellées à ses *Armes* = en 1564 : Une croix cantonnée aux 1 et 2 d'une merlette, aux 3 et 4 de trois croix grecques; en 1565 la croix est cantonnée aux 1 et 2 des trois croix et aux 3 et 4 de 3 merlettes, 2 et 1. — 1607, acte passe par Antoine de C. et Madeleine Hotman sa femme au sujet d'une rente à eux cedee par Catherine Boucher femme de Gilles de C. sieur des Bordes. — 1 août 1631, acte passé par Ester de C. fille majeure comme heritière de Rachel Bochart et parente de François d'Abra de Raconis. — 1668, Maurice de C. s[r] des Bordes, lieutenant de chevau-legers. — On trouve aussi [VIII 52 a] en 1560, Pierre *d'Origny*, s[r] de Cormont.

de Cormont qui en 1689 commandait la 1re compagnie du régiment *Du Hamel.*

CORNAND de La Croze (Jean), était d'une famille protestante de Grenoble [Haag, IV 63], dont la place était marquée parmi les bancs du temple (Petite revue des biblioph. dauphinois, 1869, p. 141). Il étudiait la théologie à l'acad. de Genève (J. Cornandus a La Crosa gratianopolitanus) en 1681. A la révocation de l'édit de Nantes, il passa en Angleterre et il a mérité d'être inscrit par le rév. D. Agnew (*Protestant exiles,* II, 148) au nombre des « Refugies literati ». En effet il a laissé les ouvrages suivants :

I. *Bibliothèque universelle,* publiée en collaboration avec Jean *Le Clerc,* jusqu'au XIe volume qui est de Cornand seul.

II. *Recueil de diverses pièces concernant le Quiétisme et les Quiétistes ; ou Molinos, ses sentiments et ses disciples* ; Amsterd., 1688, in-8°. — Cet ouvrage rare et peu connu contient une trad. de la Guide spirituelle et du Traité de la communion de Molinos.

III. *Trois lettres touchant l'état présent d'Italie, la 1re regarde Molinos et les Quiétistes; la 2e, l'inquisition; la 3e, la politique, pour servir de supplément aux lettres du docteur Burnet ;* trad. de l'angl., Colog., 1688, in-8°.

IV. *The works of the Learned ;* Lond., 1691, in-4°.

V. *The history of Learning ;* Lond., 1691, in-4°.

VI. *Memoirs for the ingenious, containing Observations in philosophy, physick, philology and other arts and sciences for the year* 1693 ; Lond., 1693, in-4°. — Il parait qu'il n'en a été publié qu'un volume.

Cornaton, voyez La Gillière.

CORNÉ, famille rocheloise. Léonard Corné fait baptiser un fils au temple de La Rochelle, 12 juill. 1572. Jean Corné, sr de La Belle, marchand à S. Martin de Rhé, marié d'abord avec Anne *Merlet,* puis avec Françoise *Vachet,* fut père de : 1° Marie, femme de Pierre *Habert,* écuyer, conseiller et avocat du roi au présidial de La Rochelle ; 2° Pierre, écuyer, sr de la Cailletière, y demeurant ; 3° une fille mariée à Pierre *Marriau ;* 4° un fils. Ce dernier, Jean-Josias, sieur de La Vallée, conseiller au présidial le 15 janv. 1642, marié à Françoise *de Rapidie* et en 2es noces à Suzanne *Guillemin,* fut député en Cour par ses concitoyens lorsqu'ils eurent repoussé la tentative du comte de Doignon sur leur ville et qu'ils se furent séparés du prince de Condé pour rester fidèles au roi. Il revint de sa mission muni de lettres de noblesse, ce qui ne prouve pas qu'il l'eût loyalement remplie et en effet la direction des affaires de la ville s'opposa à leur enregistrement en prétextant que « la naissance de Corné ne sçauroit estre plus abjecte, ses ancêtres ayant esté de la lie du peuple ». En présence de cette opposition, la cour des aides refusa de vérifier les lettres, octob. 1653. Il était probablement devenu catholique pendant sa mission, et en effet l'on trouve le mariage de ses deux filles inscrit sur les registres d'une église cath. de La Rochelle, ainsi que la mention d'un François Corné, écuyer, sr de La Belle, maréchal de bataille des armées du roi. Cependant d'autres Rochelois du même nom, par exemple Pierre Corné, capitaine de marine, continuent à figurer sur les registres du temple ; et deux frères, Antoine et Jean Corné, s'expatrièrent à la révocation de l'édit de Nantes (Richemond). — Plusieurs enfants d'Isaac de Corné (ou de Corne ?) figurent de 1659 à 1667 sur les registres mortuaires de l'église wallone de Haarlem et un Simon de Corné était sous-lieutenant dans l'armée hollandaise en 1750. Le bailli de Sas-de-Gana (Holl.), 1683, était un Christophe de Corné — François *de Cornabé,* colonel d'un régiment hollandais de ce nom, 1750-61. — Louis *Cornède,* lieutenant dans l'armée holland., 1752. — Claude *Cornet* « de S. Nicolas en Lorraine, espinglier », reçu habitant de Genève, 23 déc. 1572. — Louis Cornet sieur de Bussy, commissaire du roi pour l'exécution de l'édit de Nantes dans la généralité de Caen, avec M. de S. Simon, marquis de Courtomer, 1598. — Vers 1670. Jean Cornet, sieur de Neufville, Henri sieur de La Bretonnière, Louis sieur de Crammeville [VI, 148; VII, 460]. — Jean Cor-

net, de Picardie, maître boutonnier à Paris, réfugié à Magdebourg avec sa femme, deux enfants et un compagnon, 1698.

CORNEILLE (Jean), né à Noves en Provence, dans le catholicisme, fut d'abord moine[1] et quitta l'habit religieux pour aller étudier à Genève où il est inscrit, à la date du 2 mai 1581, en ces termes : « J. Cornelius novensis provincialis, theosophiæ studens ». Devenu ministre[2], il fut donné à l'église d'Orange dont il occupa la chaire jusqu'à l'an 1596. Mais sa conduite et ses discours pendant les dernières années avaient éveillé l'attention et l'inquiétude de son troupeau, à tel point qu'il avait été suspendu de ses fonctions dès le commencement de l'an 1592. Le 8 octob. suivant, il fut soumis par le consistoire de Nimes à un long interrogatoire sur la vierge Marie, le purgatoire, la messe, etc. Cependant il répondit correctement à toutes les questions et souscrivit à tous les articles de la confession de foi des églises réformées de France, « cette confession, dit-il, pour laquelle il a souffert persécution estant encore en l'église romaine et qu'il est prest encore d'y soubzscrire mesmes, si Dieu l'y appeloit, de son propre sang », et il écrivit de sa main à la fin du procès-verbal de la séance :

Adversus contumeliarum gravissimarum petulantius jactos aculeos ac vibices fœdissimas conviciorum,quibus ab ore versipelli, odioso et insolente vexatur laceraturque identidem in suis Christus, me sanctè subscripsisse a puero atque subscripturum (donec vitale hoc munus divina benignitas salvum esse volet) παντὰ σύμφωνα ταῖς γραφαῖς in codicem hunc relatum esse haud gravatè tuli ego J. Cornelius.

[Contresigné] *Moynier.*

A la fin de la même année (30 déc.), il adresse au consistoire « instante prière d'estre remis et réintégré au saint ministère et prédication pour avoir moyen de s'entretenir, luy et sa famille, avec grande recognoissance de sa faulte ». Sa requête lui fut accordée, mais au mois d'avril 1596 courut le bruit que de nouveau « il s'était révolté ». On le savait d'ailleurs en relations d'amitié avec les jésuites d'Avignon. Pressé à ce sujet par les fidèles de son église d'Orange, il signa, le 18 avril 1596, une déclaration portant qu'il avait été « tenté, mais non surmonté ». Cependant il refusa (4 mai) de signer encore la confession de foi; cité en consistoire il refusa de comparaître, et le consistoire apprit par des lettres d'Orange qu'il était retourné au papisme. Le 9 mai 1596, cette compagnie prononça contre lui une condamnation formelle à titre d' « homme escandaleux, pernicieux et de dangereuse fréquentation [1]. » Il est question de lui dans le Journal de Lestoile, qui l'appelle *Cornille.* M. Cornille, y est-il dit, jadis ministre de Nismes, travailloit en 1608 à la réunion des deux Eglises ; il vouloit les ramener à l'antiquité et les remettre en l'état où l'on étoit du temps de S. Augustin. Il avoit composé un livre intitulé : *J. Cornelii provincialis Encyclopædia*, qu'il avoit dédié à Henri III. Lestoile prévoyait que ce projet de réunion, si souvent tenté, serait, comme tant d'autres, rejeté par les deux partis. — Cornille, ministre d'Aimargues, 1588-90. — Il y avait une famille protestante du nom de Corneille à La Rochelle, où figure en 1604 sur les registres du temple le mariage de Henry Corneille avec Jeanne *Gernereau.* — Marthe, veuve de Jean Corneille, de St-Quentin, 54 ans, assistée à Londres, 1705-1710.

CORNEILLAN, Cornilhan, etc., illustre maison du Rouergue. = *Armes* : écartelé aux 1 et 4 d'or, à 3 corneilles de sable (qui est Corneilhan), au 2 et 3 de gueules à la croix tréflée d'or (qui est Vernède). [Haag, IV 64.]

Les Corneillan, devenus Corneillan de Vernède par un mariage, au XIIIe siècle, occupaient, vers le milieu du XVIe, les plus hautes charges, dans l'église romaine comme à la guerre. En 1554, le cardinal d'Armagnac s'é-

[1] Serait-ce le même dont MM. Haag ont dit [VII, 538 a] qu'ayant été chargé de réfuter le *Traité de l'Eglise* que *du Plessis-Mornay* avait publié en 1578, « un moine de Rouen, nommé Corneille, fut con» verti par cette lecture, se refugia à Genève et » devint ministre » ?

[2] Sa thèse, *De Providentiâ Dei*, figurant parmi les *Theses theologiæ in scola Genevensi*, est imprimée en 1586 [VI, 187 a].

[1] Notes tirées des reg. du consistoire de Nimes par M. le pr Dardier.

tait démis de l'évêché de Vabres en faveur de Jacques de Corneillan son neveu (Dom Vaissète, Hist. du Lang., V, 176). Cependant l'on voit, dès 1561, nobles Pierre et Jean de Corneillan délégués par les villes de S. Paul et de Damiate en Castrais à une assemblée chargée de présenter au gouvernement de Catherine de Médicis une requête par laquelle les habi ants de la province réclamaient hautement la liberté de conscience et l'exercice du culte réformé (*Bull.* X 348). Ce Jean est probablement JEAN, seigneur de La Brunié, marié, 24 mai 1538, avec Jeanne *de Villespassan* et qui fut père de PAUL, l'un des chefs huguenots du haut Languedoc, au temps de la St-Barthélemy. Peu après le massacre, dit encore dom Vaissète (V, 315) « Les religionnaires d'Albigeois tinrent, 1er nov., une assemblée à Peyre-Segade, fauxbourg de Viane au dioc. de Castres. Elle était composée de Bertrand *de Rabastens* vicomte de Paulin, Guillaume *Guillot* sr de Ferrières, Balthazar et Pierre *de Soubiran* sieurs de Brassac, Florens *de Beyne* sr de Proux, François *de Villette* sr de Montledier, Bernard *d'Hue* sr de Montsegur, François et Sébastien *de Castelrendu* frères sieurs de Pincalvel et de la Razarié, Paul *de Corneillan* sr de La Brunié, Etienne *de Beys* sr de Gos, et de quinze capitaines. Ils convinrent tous de reconnaître le vicomte de Paulin pour leur général dans les diocèses d'Albi, de Castres et de S. Pons. Ce général donna aussitôt des commissions pour lever des troupes, nomma des gouverneurs dans les principales villes du pays et s'établit avec le conseil à Réalmont. » C'est à la suite de cette réunion que les huguenots de l'Albigeois et du Castrais se mirent en mouvement et accomplirent, avec l'aide de Corneillan, comme des autres chefs qui en avaient fait partie, les exploits que nous avons racontés ci-dessus t. II, col. 974. Il prit part notamment à la première entreprise des frères *Bouffard* sur Castres. On cite encore Catherine de Cornilhan qui fit en 1579 un legs à l'église de la Baume-Cornilliane (près Valence) pour l'entretien du ministre (Tt 328); Marguerite de Corneillan qui en 1588 prit part comme un soldat à la défense de S. Paul-Damiatte assiégé par les catholiques; un Corneillan sr de Ferrières, capitaine de la porte du Louvre, qui fut tué à Castres dans une sortie, en 1625. à la tête de la cavalerie qu'il commandait.

Paul de Corneillan avait épousé, 15 mars 1574, Rose *Capriel*, dont il eut PAUL seigr de Villebrunière, marié en 1606 avec Isabeau fille de Jacques *Rozet* sr de la Rougareil. De ce mariage fut né MARQUIS, sr de la Brunié, qui s'allia, 1645, avec Isabeau *de Toulouse-Lautrec* et fut père, 1651, de SAMSON et, 1652, de MARC-ANTOINE de Corneillan. (Bib. nat. mss. Cléramb. mél. t. 18, fo 44.)

Une autre branche de la même famille, également protestante, avait pour chef GASPARD de Corneilhan, qui resté veuf sans enfant de Marguerite d'Hébraïl sa femme, épousa en secondes noces une dlle *du Puy* qui le rendit père de GUILLAUME sr de Masgrin. Ce dernier se maria, 1613, avec Rose Barini dont il eut PIERRE, baron de Villeneuve seigr de la Martinière et de Masgrin, mariée en 1652 avec Isabeau *Soubeiran*.

La maison de Corneillan redevint catholique à la suite des sévices de la Révocation. Dans une liste des nouveaux convertis du Languedoc dressée en 1686, on trouve le sr Cornillan de La Brunie, sans enfants, demeurant à Prades, et le sr Corneillan de Vernière à S. Martin de Valbiau, avec ses trois fils âgés de 35, 28 et 22 ans (*Bull.* XXIX 218 et 222). Le dernier membre aujourd'hui subsistant de cette maison est Mme la csse Clémence, fille du comte Adolphe de Vernède de Corneillan, officier de cavalerie et nièce de l'illustre inventeur Philippe *de Girard*, mariée, en 1864, à M. le baron Charles-Hérald *de Pages*, d'une noble famille du Languedoc que nous retrouverons plus loin.

CORNILLAN (NOEL) « natifz de Baugency, duché d'Orléans », reçu habitant de Genève, 22 juill. 1555.

CORNELLI ou *Cornély* (GEORGES) ministre à Orange et au château de Mandols, 1560-62 [VI 179, VII 205]. Il y a une lettre pleine de plaintes contre lui

adressée à l'église de Genève le 20 sept. 1562 par six ministres provençaux MM. *de Mercurins* min. de Lormarin; *Mauny*, de La Roque; *de Fargues*, de la Coste-Roussillon; *Boron*, de Sinergues; *De La Sale*, de La Motte et *Spiron*, de Cénas, qui demandent hautement sa révocation par un prochain synode. Mais on a aussi une lettre de justification écrite, à la même époque, par l'accusé à Calvin (*Opera Calv.* Brunsw.; Epist. 3854 et 55). Théod. de Bèze raconte (*Hist.* III 378) que le seigneur de Mandols ayant, sur la fin de mai 1562, congédié tous les gens de son château afin d'éviter un siège, ces malheureux, au nombre de 18, furent massacrés dans une embuscade par les catholiques. Leur pasteur Cornelli était avec eux et partagea leur sort. — Dans les listes de conversion forcée, en 1686, figurent le sieur *de La Roque* et le s[r] de Cornely son fils (*Bull.* XXIX 355). — M[lle] de Cornelli, protectrice du camisard *Roland*.

CORNET ou *Cornu* (Claude), de S. Nicolas en Lorraine, espinglier, reçu habit. de Genève, décemb. 1572. — Plusieurs artisans appelés Cornet, dont l'un, Jean Cornet, maître boutonnier à Paris, réfugiés avec leurs familles à Magdebourg, à Chorine, à Rheinezitte, 1698. — (Samuel), d'Amiens, 41 ans, assisté à Londres avec sa femme et 3 enfants, 1786-10. — Divers gentilshommes normands du nom de Cornet, sieurs de Bussy, Neufville, Crammeville, La Bretonnière, etc.

CORNIER (Erasme), lettré distingué, originaire de la Bourgogne, qui était en 1540 principal du collège de Lausanne et que Calvin honorait ordinairement de ses amitiés, à la fin de sa lettre, lorsqu'il écrivait à Viret. Il fut ensuite régent à Montbéliard et en 1546 Calvin le fit venir à Genève pour être directeur de l'ancienne école de Versonnex qui précéda le Collège. Il y resta quatre ans, avec 450 florins de gage; mais cette école qui sous son administration avait prospéré d'abord, du moins quant au nombre des élèves, déchut bientôt à cause de leur insubordination, dont Calvin fit plusieurs fois des plaintes. Cornier obtint du grand Conseil de Genève, en 1549, la permission de faire jouer par ses élèves, au pré de Rive ou pré l'Evêque, une comédie de Térence en latin « afin de les habituer », et le Conseil fit don de deux écus aux enfants pour leur banquet. Ce régent mourut en 1550 et en raison de sa pauvreté le Conseil paya les frais de sa maladie et de ses funérailles (Sordet, *Dict. des fam.*). Il était ordinairement appelé, par Calvin lui-même: Cornelius, Corneille, Cornille (Herminj. *Corresp.* VI 203). — Nous signalerons plusieurs familles du nom de Cornier (Jean, Gabriel, Abraham, Manuel, Paul) réfugiées de Pont de Veyle en Bresse comme vivant à Lausanne et à Genève, dans une grande pauvreté; la plupart exerçaient la profession de cordonnier; l'un d'eux est marié à Jeanne *Bataillard* de Bresse, un autre épouse à Genève, 1692 (F. Joly not. XIV, 38) Anne de Veyle, du Pont-de-Veyle. — Jacques *Cros* docteur médecin de Lacaune en Languedoc épouse à Genève, 1695 (J. Fornet not. XII, 193) Suzanne Cornier de Bédarieux. — *Corniers*, pasteur à Boucoiran en 1626.

Corniou (de), voy. l'article Aymer.

CORNIVET (Jean), de Chastillon-sur-Seine, foulon, reçu habit. de Genève, juin 1573.

CORNOUAILLES (Nicolas de), marchand à Senlis; emprisonné, 1562 [VIII 143]. — Timothée Cornouailles, ministre à Lisy, délégué au synode national de Gap en 1603; déchargé du ministère en 1620. Cette famille descendait peut-être de Brian de Cornouaille, écuyer, enquesteur des eaux et forêts pour le roi d'Angleterre, tenancier de divers fiefs aux Andelys en 1434.

CORNU (Jérémie) marchand, réfugié à Wezel avec sa femme, 3 enf. et un valet, 1698. — (Anne, femme de Daniel) prisonnier en France, assistée avec ses 3 enf. à Londres, 1702. — (Livie), de La Rochelle, 63 ans, fille d'un capitaine de patache, *id.* 1706. — (Elizabeth veuve de Pierre), de Saintonge, 55 ans, *id.* 1706. — Paul *Cornus*, clavaire à la cathédrale d'Albi, s'exila volontairement à l'époque de la S. Barthélemy par sympathie pour la Réforme.

CORNUAU (Michel), du Poitou,

étudiait la théologie à Saumur en 1651; pasteur à Bournezeau, 1660-63. — (André), de Bressuire en Poitou, 68 ans, assisté à Londres, 1702. — (François), galérien mort à la chaine en 1702.

CORNUAUD (Joel), né à Pujols dans la basse Guienne en 1637 [Haag, IV 64], fils de Jean-Jacques de Cornuaud de Fontbourgade, sieur de Soulat. Entré très jeune dans le régiment de Turenne, dont presque tous les officiers étaient protestants, Cornuaud s'éleva au grade de lieutenant-colonel. Eclairé par les mesures iniques du gouvernement et prévoyant la ruine prochaine de l'Eglise protestante en France, il quitta sa patrie, malgré les offres brillantes qui lui furent faites pour le retenir, et alla demander un asile à l'électeur de Brandebourg. L'électeur l'accueillit avec bienveillance et lui donna le commandement d'un bataillon levé par de *Jaussaud*, qui s'était décidé à rentrer en France. Ce corps, presque exclusivement composé de Français réfugiés, fut mis en garnison à Brandebourg. Quelque temps après, l'électeur, ayant formé une compagnie de cadets, à l'exemple du prince d'Orange, l'attacha au bataillon de Cornuaud. De *Favolles* fut nommé lieutenant-colonel, de *Rouvillas* major, d'*Artis* et de *Saint-Martin* capitaines de cette compagnie dans laquelle servaient *Fouquet*, de *Beaufort*, de *Bauchardis*, de *La Salle*, *Du Périer*, *Portal*, *Montfort*, *La Motte*, *Saint-Maurice*, *Saint-Blancard*, de *Bragard*, Hercule *de Gertout de Témelac*, de *Péguilhen*, Alexandre *de La Faye*, de *Camasse* et d'autres jeunes gentilshommes dont plusieurs ont rendu d'importants services à leur patrie d'adoption.

En 1691, Cornuaud fut chargé de conduire au duc de Savoie un corps de troupes auxiliaires. L'année précédente, il avait déjà combattu contre les troupes de Louis XIV sur les bords du Rhin. Après une marche pénible à travers l'Allemagne et la Suisse, il arriva à Turin où le duc l'accueillit avec la plus haute distinction. Les alliés s'emparèrent de Carmagnole, mais prévenus par Catinat ils durent renoncer au siége de Suse et opérer une retraite, dans laquelle le bataillon des Réfugiés, placé à l'arrière-garde, eut beaucoup à souffrir. Le reste de la campagne ne fut signalé par aucune action d'éclat; l'armée coalisée se tint sur la défensive. Au retour de la belle saison, le duc de Savoie pénétra dans le Dauphiné et assiégea Guillestre où Cornuaud reçut une blessure qui l'empêcha d'assister à la reddition d'Embrun. Après ce succès, l'armée rentra en Piémont et y prit ses quartiers d'hiver. La campagne de 1693 fut marquée par la prise du fort de Sainte-Brésilde près de Pignerol, et par la sanglante bataille d'Orbassano, livrée le 21 octobre, où les alliés subirent une défaite complète, et où le bataillon français perdit son lieutenant-colonel de *Favolles*. L'électeur de Brandebourg envoya alors au duc de Savoie de nouvelles troupes dont il donna le commandement au margrave Charles-Philippe; mais ce prince s'étant laissé séduire par les charmes de la comtesse de Salmour, qu'il aurait épousée sans l'énergique opposition de Cornuaud, son frère ne tarda pas à le rappeler, et Cornuaud resta chargé provisoirement du commandement en chef jusqu'en 1696 date de son retour à Berlin. La conduite qu'il avait tenue à l'égard du margrave lui mérita les plus grands éloges de la part de l'électeur, mais lui attira une disgrâce complète sous le règne suivant. Malgré les services qu'il avait encore rendus dans la guerre de la succession d'Espagne, il fut mis à la retraite avec une modique pension de 37 écus par mois.

Joël de Cornuaud avait un frère et une sœur. Cette dernière, également réfugiée dans le Brandebourg, épousa de *Jourgniac*, sieur de Marcoux et de La Coquille, qu'elle rendit père de quatre fils et de trois filles [1]. Trois des fils moururent jeunes; le 4e rentra en France et abjura. L'aînée des filles fut mariée au colonel de *Saint-Sauveur*; la seconde au lieutenant-colonel de *Campagne*; la troisième à Zacharie *de*

[1] Un gentilhomme de la Guienne, du nom de *Marcoux*, frère peut-être de Jourgniac, resta en France et eut tout sujet de s'en repentir. Il fut exilé à Agen, puis à Alais (M 669), et ses deux enfants lui furent enlevés, en 1700, pour être mis dans des couvents. Sa fille, Marie *de Marcoux*, était encore détenue aux Filles de la Foi de Sainte-Foy en 1737. (M 673.)

Batsale, sieur de Castilhon, d'une famille originaire du Béarn, major à la suite des Grands-Mousquetaires. Elle en eut un fils qui fut colonel du génie et commandant de Glatz.

Le frère puîné de Joël de Cornuaud resta en France, sans abjurer toutefois, et épousa une demoiselle *de Carle*, mariage dont naquirent quatre fils et deux filles. Le sort de ces dernières est inconnu. L'aîné des fils, nommé Joseph, était lieutenant dans le régiment du Maine (auparavant de Turenne), lorsqu'il quitta la France, en 1687. Il obtint le même grade dans le bataillon de son oncle. En 1690, il fut nommé capitaine; en 1704, major dans le régiment de Varennes, en remplacement de M. *de Gravelotte*, tué en Italie; en 1711, colonel du même régiment qu'il commanda jusqu'à sa mort arrivée en 1715. Son second frère, *Cornuaud de Barthelot*, sorti plus tard de France, servit également dans le bataillon de son oncle où il devint major, en 1705, en place de M. de *La Varinière*, puis lieutenant-colonel en 1709. Il mourut à Magdebourg des suites de ses blessures, en 1717. Le troisième frère, *Cornuaud de La Baugerie* fut d'abord aide-de-camp de son oncle et obtint plus tard une compagnie. En 1710, il quitta le service prussien pour entrer dans celui du landgrave de Hesse; mais en 1717, le roi de Prusse le rappela sous ses drapeaux. En 1726, il fut nommé lieutenant-colonel du régiment de Schwerin, et en 1732, colonel du régiment de Bork. Il mourut à Stargard sans avoir été marié, non plus que son oncle et ses frères. Le quatrième frère, nommé Jean-Jacques, resta en France pour prévenir la confiscation des biens de sa famille. Il épousa Marie *Digeon*, baronne de Monteton, dont les frères s'étaient réfugiés en Prusse. Il en eut plusieurs enfants qui finirent probablement par se convertir, à l'exception du second. Celui-ci imita ses oncles et entra au service de la Prusse avec le grade de lieutenant dans le régiment de Schwerin. Plus tard, il servit en Hollande comme major. Il épousa la seconde fille du lieutenant-colonel *de Penavayre* et vivait encore dans les dernières années du siècle passé.

1. CORNUEL (Jean), de Châtillon-sur-Seine, reçu habitant de Genève, 13 octob. 1573.

2. CORNUEL (Paul), fils de noble homme Blaise Cornuel, de Phalsbourg, épouse à Metz, 21 nov. 1599, Marie *Marion* et en 2es noces, 2 fév. 1614, Elisabeth *Alexandre*. Moïse, petit-fils de Paul, naquit à Metz en 1644, et y épousa, 1673, Suzanne *Peltre*; il était juge de la colonie de Bourg (Prusse) en 1687 et sa veuve est inscrite (papiers *Dieterici*) comme vivant encore dans cette colonie en 1698. Un David Cornuel était aussi fugitif de Metz pour cause de religion en 1690. Jean Cornuel frère cadet de Moïse, né à Metz en 1650, fut condamné par le Bailliage comme protestant fugitif, 29 nov. 1700, à la confiscation de ses biens et aux galères perpétuelles. Il s'était fait négociant et agent de change à Berlin où il mourut en 1737. Dans cette ville également mourut, en 1714, sa femme Sara *Philippe*, qu'il avait épousée à Metz en 1678. Leur fille, Elisabeth, née à Metz en 1685, mourut à Berlin, veuve de Jean Volland, en 1765. (Cuvier.)

CORNY (De), chanoine et prêtre, est reçu dans l'Eglise réformée, à Nimes, « ayant faict confession et recognoissance des faultes qu'il auroit faict en ses presches a la papaulté et erreurs d'icelle » (Reg. du Consist., 5 déc. 1584). — Le pasteur J. Ferry de Metz avait pour femme Françoise de Corny.

CORRAN de Bellerive (Antoine), ministre à Montargis; XVIe siècle.

Corraro, *Coraro* ou *Curaro*. Ce nom ne devrait pas figurer dans la France Protestante, mais nous sommes obligés de l'y inscrire précisément pour mettre le lecteur en garde contre les articles que lui ont accordé, par une complaisance mal fondée, M. J. Bonnet dans le *Bull. de l'Hist. du Prot.* au t. XV p. 254, et le Rev. David Agnew, dans son livre intitulé *Protestant exiles from France* (t. III p 259).

Ni dans les papiers Dieterici, ni dans l'ouvrage d'Erman et Reclam, recueils spéciaux des noms et souvenirs des protestants chassés de France et réfugiés en Allemagne à l'époque de la Révocation, ni dans le livre de MM. Haag, ni

dans aucun autre document à notre connaissance ne se trouve mentionné le nom de Corraro. Une honorable famille de ce nom, qui subsiste aujourd'hui en Belgique et en Angleterre, affirme cependant que Charles-François Corraro, dont elle descend, était établi en Würtemberg peu après la révocation de l'édit de Nantes, et qu'il y était venu du pays de Montbéliard. Il était peintre de la Cour de l'Electeur de Brandebourg. On ne possède aucun acte concernant ce premier personnage. Mais on a, concernant son fils et son petit-fils, les actes que voici, tirés des archives publiques de Stuttgart :

1° En l'an 1716, 24 nov., furent mariés dans cette église cathédrale [de Stuttgart] Carolus Curaro Belleroche qui fut peintre de la Cour de l'Electeur-roi et Justine-Barbara fille legitime de Christian Allgaier sous-courtier et chef du métier des tonneliers. — 2° En l'an 1718, le 13 juin naquit ici Ludwig-Friedrich-Carl, fils de Carl Coraro Belleroche, musicien, et Justine-Barbara ; parrains le Duc régnant, le Prince héréditaire, le comte de Graevenitz, etc. — 3° En l'an 1747 le 14 avril, mourut ici Carolus Corraro Belleroche, musicien de la Cour, à l'âge de 59 ans 19 jours et il fut enterré le 15 avril. = (Louis-Frédéric-Charles) pasteur à Dürnau en Wurtemberg, où il mourut l'an 1758.

Le nom de Belleroche, présenté comme on vient de le voir dans ces actes authentiques, est-il un simple sobriquet adopté dans une famille d'artistes, en un pays et en un temps où le français et la mode française étaient sûrs de capter les applaudissements, ou était-ce un titre seigneurial ? Cette question nous semble résolue plus promptement encore que posée. Ce n'est pas qu'il ait manqué de lieux appelés Belleroche en pays de langue française. Il y en a un dans le comté de Neufchastel au Val-Travers, dont le titulaire était, en 1680, Georges-Nicolas de Belleroche, officier fribourgeois pensionnaire du roi Louis XIV à raison de 40 livres par an ; et il y avait deux Belleroche en Lyonnais. Voici le seul acte que nous ayons trouvé relatif à une seigneurie de ce nom :

Vente par Th. de Marzé baron dudit lieu et de Belleroche à noble Loise du Corret d'un pré etc..., 25 aoust 1523. — Nos Johannes Gay jurium doctor, officialis Lugduni, notum facimus universis... quod cum nobilis et potens vir Theodorus de Marzé dominus et baro ipsius loci et Belleruppis... vendiderit, cesserit et remiserit nobili Ludovice du Corret filie nobilis Petri du Corret parrochie alte Rivorie... precio justo legali et equipolenti ut ipse nobilis venditor tunc asserit, videlicet quatuor viginti librarum turon. monetæ regiæ tunc currentis... quoddam suum pratum situm in riparia de Frontenac... etc. (Bibl. nat. Pièces orig. vol. 863, dossier 19362.)

La population lyonnaise au XVIe siècle, était en partie composée d'Italiens établis dans cette grande cité afin de participer aux bénéfices de son commerce. Il ne serait donc pas impossible qu'il y eut quelque rapport de Corret à Corraro, mais je tiens de M. Guigue, archiviste du départem. du Rhône, qu'il n'a rien trouvé dans ses archives sur les du Corret de Belleroche.

CORRÉARD (Jacques), « cardeur, filz de Pierre Correard, natif du lieu de Die en Dauphiné », reçu habit. de Genève, 16 août 1557.

CORREAS (Etienne) ministre. Ses papiers, après son décès, sont remis au consistoire de Nimes, 18 déc. 1606, et un sien neveu, habitant S. André de Beauchêne, réclama un legs de 25 l. que lui avait fait son oncle (janv. 1667). (Arch. du Consist.)

CORRECH (Antoine), avocat, élu pour représenter la communauté de Lacaze « auprès des princes de Navarre et de Condé, protecteurs du repos public en ce royaume de France et présent pays d'Albigeois », 30 janv. 1570. — (André), lieutenant de Lacaze, épousa Marguerite *Bernadou* dont il eut : 1° Pierre sieur de Pratloug qui, à son tour, eut pour fils David marié avec Antoinette *Albis* ; 2° Paul, conseiller à la chambre de l'édit après le décès de *Blasset*, 22 mai 1595. Paul épousa, 10 fév. 1587, Rose *de Chauvet* et mourut de la peste, à Castres, nov. 1598. Sa fille unique, Rose, née le 7 août 1592, fut mariée en bas âge avec Pierre *de Lacger*, juge de Castres, 24 oct. 1604, et mourut sans enfants, 16 avril 1637, laissant ses biens à Jean *Puech de Fontblanc* son cousin. (Pradel) — Deux enfants Cor-

rech mis d'autorité la fille aux orphelines de Castres, le fils au collège de la ville, en 1764. — ... Correch, ancien de Soulignac en 1681 (IX, 145 b). Madelaine et Marie *Corech*, fugitives de La Rochelle à la Révocation.

CORREDON (Barthélemy), ministre à Montargis, 1558-62.

1. CORRÈGE (Louis de), écuyer. sieur de La Grange, ne vivait plus en 1609, mais avait laissé deux fils : Hector et Pierre. Hector de Corrège, s^r de La Grange en 1610, s^r de la Grange-Baigneux en 1625, capitaine d'une compagnie de pied au service des Etats de Hollande en 1630; épouse, 27 sept. 1609, Anne de Chartogne veuve de Jacq. Etienne s^r de Baigneux; il mourut, 31 janv. 1650, laissant 3 enfants : Aimée née le 31 mai 1610, Jacques 14 août 1611, Paul 22 mai 1613. Pierre frère d'Hector, lieutenant au régiment hollandais de Candale, 1630-32, s^r de La Grange en 1636; épouse, 8 fév. 1632, Anne *Boissard*. (Cuvier) — Courrège, procureur au présidial de Nérac, fugitif à la Révocation.

2. CORRÈGE. Nous avons mentionné (t. II, col 235) Guillaume Corrège, massacré à Orange en 1571. — (André), né à Orange en 1651, alla étudier la théologie à Genève (A. Corregius auraicensis), où il est inscrit au Livre du recteur le 26 nov. 1677. Il fut appelé, aussitôt ses études terminées, à desservir l'église de Condorcet en Dauphiné et il fut de ceux qui prêchèrent en contravention des édits du Roi. Dès 1683 il était de retour à Genève, demandant asile et assistance (*Bull.* XIX, 311); il était à Neuchâtel en 1684 et se retira en Hollande en 1686.

CORRÉGIS (Jean) fils de Pierre et de Honorette *Du Puy*, habitant de Montréal en Condomois, y dicte son testament, 1er mai 1599, en la maison de sire Bertrand d'Arguizan, qu'il nomme son exécuteur testamentaire. Il lègue 10 écus sol. à l'église de Montréal « pour que ladite somme soit employée au bien et support de lad. église chrestienne réformée, pour le payement du ministre de la parole de Dieu qui prêchera en lad. église », et institue héritière sa tante Louise Du Puy, damoiselle, femme de Nanthouet *Gaudé*, capitaine. — Autre Jean Corrégis ou Corrigis, ministre de S. Julien, colloque de S. Germain en Cévennes, 1626. — (Autre Jean), délégué de la noblesse à l'assemblée d'Alais, 1628.

CORRIAD (Etienne), ministre desservant seul les églises d'Aiguesvives et Mus (Gard), 1568-70.

CORRIGER (Jean), né dans les Cévennes, fit ses études de théologie à l'acad. de Montpellier et devint pasteur à Saint-Julien d'Arpaon, dans le colloque de S. Germain de Calberte en 1626 (*Aymon*, II 427). La biblioth. de la Faculté de Montauban possède un ouvrage de lui : *L'antididier, divisé en trois parties qui sont : La Censure de la promesse, l'Éclaircissement du narré, la Révision de la doctrine*; par J. Corriger, étudiant en théologie; Montpellier, Jean Gilet, 1620, in-8 de 182 p. dédié à MM. les anciens du consist. de Montpelier. (Nicolas)

CORS (Pierre de), l'un des habitants d'Orléans massacrés à la St-Barthélemy. — Jacques et Pierre *Cors*, galériens, 1705.

CORTEIZ (Pierre). Nous avons reproduit ci-dessus (t. III, col. 787) la biographie donnée par MM. Haag d'un pasteur du désert, Pierre Carrière dit *Corteiz* qui commença de se faire connaître en 1703 et qui aurait exercé le ministère évangélique jusqu'en 1752, époque où il se serait retiré en Allemagne. Ces données contiennent une double erreur et c'est ici le lieu de la rectifier : 1° Corteiz était le nom de famille de ce pasteur et *Carrière* n'était que son nom de guerre; 2° il y eut deux Pierre Corteiz, tous deux pasteurs du désert, l'oncle et le neveu (*Bull.* XXXII, 128).

Le premier, né vers 1680, se forma par la lecture des ouvrages du ministre *Du Moulin* et commença par s'élever contre les prophètes qui prêchaient la guerre. Il fut alors peu écouté, et quitta son pays pour aller à Lausanne où il devint régent et se maria, en 1712 Il obtint la consécration en 1717 à Zurich ainsi que nous l'avons dit. Il fut le premier promoteur de la restauration du protestantisme en France, et tra-

vailla longtemps seul avec un courage inaltérable à relever les églises. Ni les menaces de l'autorité, ni la guerre, ni la peste qu'il affronta deux fois, ne lui firent déserter son poste. Les malheureuses affaires de son collègue *Boyer* (t. III, col. 58, Boyer n° 7) furent cause de sa retraite ; il se retira une dernière fois à Zurich en 1733. M. le pasteur *Corbière* a publié dans le *Bull.* (XIII 154) deux lettres de Corteiz écrites vers l'an 1726, en s'étonnant de leur mauvais style; on conserve à la Biblioth. de Genève, dans les papiers d'Ant. Court, une trentaine de lettres de Corteiz, écrites à sa femme et à quelques autres personnes de 1716 à 1730, avec un grand nombre de relations de ses courses de prédicant du désert [1], le tout d'un style tellement informe qu'il dénote un simple artisan porté seulement par l'ardeur de la foi aux fonctions qu'il sut si dignement remplir.

L'autre Pierre Corteis, le neveu, était au contraire un lettré [2]. Il était originaire de Castagnols dioc. d'Uzès, et étudiait la théologie à Lausanne en 1736. Il passa, on ne sait pour quel motif, en Irlande, 1739, et revint en France pour être consacré, 27 septemb. 1744, dans un synode provincial des hautes Cévennes, ayant le pasteur *Combes* pour modérateur, et pour secrétaires *Roux* et *Gabriac.* Il fut envoyé aussitôt dans le pays de Foix puis rappelé dès l'année suivante, 1745, par les pasteurs des hautes Cévennes; mais son collègue *Viala* leur répondit : « Sa vigilance, son zèle et son courage, qualités absolument nécessaires dans nos contrées, nous édifient extrêmement et ce ne serait qu'avec la dernière mortification que nous le perdrions de vue... » Corteiz fut définitivement agrégé au corps ecclésiastique de la province du haut Languedoc par un synode tenu le 1er déc. 1746. L'année suivante il desservait Montredon, Réalmont, Roquecourbe, Castres, Puylaurens, et Revel, plus Vabre alternativement avec le pasteur *Olivier.* Il continua son ministère jusqu'en 1752 malgré le danger de mort qu'il y courait et c'est à lui que fut accordée la belle attestation, en date du 18 août 1752, que nous avons ci-dessus reproduite (III, 788). Il était à Zurich en 1755.

[1] Papiers de Court, vol. G, in-4°; les 188 premières pages du volume.

[2] M. Corbière a publié (*Bull.* IX 249) une belle lettre de lui adressée à l'Intendant de Languedoc en 1746.

CORU, famille rocheloise, protestante dès 1566, où on la trouve sur les registres de baptême de l'église réformée. Georges Coru, pair de la commune, marié vers cette époque à Marie *Bouton* — Louis, fils de Pierre Coru, baptisé au temple de Charenton, 1618.

CORVISIER (Elie), de Sainte-Menehould, avocat au parlem. de Paris, épouse à Metz, 1649, Judith fille du ministre *Le Bachellé.* Leur fils, Jacques, s'établit, vers 1685, banquier à Berlin où il épousa, 1698, Marguerite *Detrou*, de Sedan. (Cuvier) — Jean-Fr.-Guill. *de Courvoisié*, officier en Hollande, 1750-1758.

COSNE, famille dauphinoise établie dans la Beauce depuis le xve siècle [Haag, IV 66]. A l'époque de la Réformation, elle était divisée en deux branches, qui embrassèrent l'une et l'autre les doctrines nouvelles. = *Armes*: d'azur au chevron d'argent, à la fasce d'or brochant sur le tout.

I. Branche de Chavernay. Jean de Cosne, fils de Pasquier de Cosne et de Luce de Chartres de Cherville, seigneur de Houssay et de Chavernay, épousa, en 1564, Claude *de Villereau*, fille de François, seigneur de Beauvilliers, et d'Anne *de Harcheville.* Resté veuf sans enfant, il se remaria avec Marguerite *de Jouan*, fille de Jean, seigneur de Jonvilliers, et de Françoise *de Villereau*, qui lui donna un fils nommé Pierre, sieur Du Mesnil. Ce dernier eut de sa femme Anne *de Maubert*, fille de René, sieur de Vaugirault, et de Rachel *de Gennes*, un fils, Pierre II de Cosnes, sieur Du Mesnil, qui fut marié deux fois, la première avec Rachel fille de Baptiste *de Maubert* et de Susanne *de Bonpaillart;* la seconde, avec Anne, fille de Théodore *Barin* et de Marie *Maillart.* Du premier lit naquirent 1° Jacques, sieur de Chavernay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui, resté veuf sans enfant de Marie *Le Barillet*, épousa en secondes noces, en

1605, Isabeau *de Chambray*, qui lui donna : Daniel, marié, en 1636, à Elisabeth *d'Illiers*, fille de Louis, sieur de Biganet, puis à Susanne *des Radrets* dont il eut dix-sept enfants, entre autres : Marie, femme de Louis *Bounart*, sieur de Lionville; — 2° Jacques, sieur de Pomonville, qui eut de Sara *de Maillot* un fils, nommé également Jacques. Celui-ci épousa une demoiselle de *Harville*, qui mourut sans lui laisser d'héritier. Il se remaria avec une d[lle] *de Hallot* qui le rendit père de Pierre, sieur de Pomonville, époux de Catherine *Hue*; — 3° Philippe, sieur de Montmereaut, à qui sa femme Marie *de Saint-Mesmin* donna un fils, Philippe, sieur d'Espiné, marié avec Marie *Daussy des Coutures*, et une fille, Anne, qui épousa Philippe *de Villereau*, sieur de Juranville; — 4° Anne, femme d'Isaac *de Marolles*, seigneur de Vallières; — 5° Marie.

Nous n'avons point de renseignement sur la fin de cette première branche de la famille, mais ils sont faciles à supposer d'après l'indication que nous avons donnée ci-dessus (t. III col. 401, l. 7) d'un Charles de Cosne (et non Cosner) fugitif au moment de la Révocation. La seconde branche ne paraît pas avoir joué un rôle plus important dans le parti huguenot. On sait que les protestants des provinces septentrionales, surtout ceux des environs de Paris, montrèrent presque en toutes circonstances une prudence fort voisine de la pusillanimité, effrayés sans doute de leur faiblesse numérique plutôt qu'indifférents au succès de la Cause.

II. Branche de Houssay. Charles de Cosne, frère de Jean et sieur de Houssay, fut marié trois fois et eut des enfants de ses trois femmes. Louise *de Péroussin* lui en donna trois : Pierre, qui suit; Marie, femme de Jacques *Laumosnier*, sieur de Pareau, et Renée, mariée avec Gabriel *de Sérusy*, sieur de Cernay. De Marie *de Maréchal*, sa seconde femme, il n'eut qu'un fils, Loup, qui épousa la fille du seigneur de *Secouray*. La troisième, Lucrèce *de Fesques*, fut mère de François, marié, en 1625, à Hélène *de Fillemain*, dont il eut Charles; de Lucrèce, qui épousa successivement Loup *de La Foret*, ... *de Chambray*, Jacques *Du Chesne* et enfin François *de Champron*, sieur de La Hitière et de Souville; de Françoise, femme de Jacques *de Chênelong*, sieur de Pomay; de Marguerite, femme de René *Moreau*, sieur d'Herville.

Pierre de Cosne épousa, en 1629, Françoise *de Couture*, dont il eut François et Marie, femme de François *de Viorne*, sieur d'Harcourt.

François, sieur de Rouvray, épousa, en 1658, Charlotte *de Reviers*, fille de Jacques, sieur de Souzy, et d'Anne *de Fesques de La Folie-Herbault*.

Cette famille abjura vraisemblablement à la révocation de l'édit de Nantes, non pas toute cependant, puisque nous trouvons un Cosne-Chavernay parmi les capitaines qui suivirent Guillaume d'Orange à la conquête de l'Angleterre. Outre ce capitaine de Cosne-Chavernay venu en Angleterre avec Guillaume d'Orange et devenu en 1691 lieutenant-colonel du régiment de Belcastel, d'autres membres de la même famille préfèrent l'exil à l'abjuration, Madame Lucrèce de Chavernay résidait à Southampton et c'est dans cette ville que fut baptisé, le 8 septembre 1717, Ruvigny de Cosne, fils de Pierre de Cosne « chevalier, de la province d'Orléans » et d'Aimée *le Venier de la Grossetière*, probablement nièce de la marquise de Ruvigny. Lord Galway, choisi comme parrain, avait accordé à l'enfant pour nom de baptême sa vieille appellation patronymique française. Un legs qu'il lui fit permit au jeune homme d'entrer avec avantage dans la garde. En 1751, Ruvigny de Cosne était attaché d'ambassade à Paris, en 1755 à Madrid; il quitta l'armée en 1763 avec le grade de colonel et fut jusqu'à sa mort, dont la date est inconnue, un des directeurs de l'hospice français de Londres.

COSSART (Noel), sieur de Bobestre, victime de la Saint-Barthélemy [Haag, IV 67]. Le 24 août, c'est-à-dire le jour même de la S. Barthélemy, Charles IX écrivit au sieur de Carouges, bailli de Rouen, une lettre où, lui rendant compte du massacre comme

d'une querelle entre les Guises et les Châtillons, il lui déclarait que son intention était de maintenir l'édit de pacification. Peu d'heures après, le bailli reçut de la cour l'ordre d'exterminer tous les huguenots de Rouen. Etonné de ces ordres atroces et contradictoires, d'ailleurs d'un caractère modéré, Carouges hésita à obéir, à remplir l'office de bourreau, et dans l'espoir que le roi révoquerait ses ordres sanguinaires, il fit partir pour Paris un de ses gentilshommes en le chargeant de demander de nouvelles instructions. L'accueil que son messager reçut de Charles IX le convainquit que tarder davantage serait se perdre. En conséquence, il fit emprisonner tous les protestants qui n'avaient pas été assez sages pour fuir, sous prétexte de les garantir de la fureur populaire. Suivant le conseil de l'avocat du roi Damours, ami de son père, Noël Cossart se constitua lui-même prisonnier, dans l'espoir que la prison lui servirait d'asile, et jusqu'au 17 sept., il put croire qu'il avait embrassé le parti le plus sûr. Mais, ce jour-là, ses illusions furent dissipées. Les portes de la ville ayant été fermées et des postes militaires établis dans les carrefours, les assassins se mirent à l'œuvre en commençant par la conciergerie où étaient enfermées une soixantaine de huguenots. Tous furent égorgés, ou *accommodés*, comme disaient les meurtriers, à coups de massue et de dague, « à mesure qu'on les appelloit par leurs noms, selon le roole qu'en avoyent les massacreurs. » La prison vidée, les égorgeurs se répandirent dans les maisons, en quête des hérétiques, et la chasse fut si abondante qu'on estime à plus de six cents, hommes et femmes, le nombre des infortunés qui périrent sous leurs poignards. « Et d'autant que nous avons recouvré les noms de plusieurs massacrés, ce ne sera chose du tout impertinente de les insérer en cest endroit-ci (dit *Crespin*): Jean *Vieillard*, maréchal; *Massonnet*, procureur, et son fils, qui s'était aussi, de son propre mouvement, rendu à la prison. Pierre *Bouquet* et Guillot *Loison*, vieillards paralytiques. Etienne *Marinier*, menuisier. Le sieur d'*Ingouville*. Les procureurs *Sanson* et *Des Landes*. Etienne *Provers*, marchand en gros. Le courtier *Le Coq*. *Binel*, peseur de laines. Jean *Decam*, sellier. Pierre *Sourois*, drapier. Jean *Mignot*. *Lehoue*, bonnetier. Thomas *Moraut*, huissier. Adam *Baudouin*, drapier. Jean *Linard*, bonnetier. Michel *Thibaut* et Pierre *Lefèvre*, balanciers. Nicolas *L'Arbalestier*. Guillaume *Lecouvreur*, *Martel*, Geoffroy *de La Haye*, *J. Tassel*, Jacq. *Vautery*, *P. Vaillant*, Jean *de Verson*, bonnetiers. Denys *Langlois*, couturier, et sa femme. Isaac *Le Loup*, drapier. *P. Odye*, hôtelier. Guillaume *Auguette*, boulanger. *Laurens*, messager. *Bellier*, peignier. François *Mauget*. Guillaume *Cleret*, chapelier, et sa femme. *J. Caumont*, marchand de laine. *J. Cauvin*, cordonnier. *Thomas*, barbier. *Boutincourt*, tondeur de draps. *Tassin*, ceinturier. Hubert *Dynan*. Barthélemy *de Nueedy*, Guill. *Hélouin*, Désiré *Cauchois*, Philippe *Letailleur*, Guill. *Pauty*, *J. Marguery*, le petit *Louis*, Geoffroy *Lefèvre*, menuisiers. *Havart*, armurier. *J. Tassal*, éperonnier, avec son père et son oncle. *P. Azou*, pannetier, Adrien *de Vasseur*, facteur. Guéraut *Gotier*. Nicolas *Leclerc*, serrurier. Robert *Tozé*, corroyeur. Guill. *Le Marchant*, sellier, et sa femme. *J. Vaillant*, serrurier. Jean *de Mantes*, marchand de blé. Marin *Cave*, cimentier. *Maturin*, maitre d'école. Isaac *Plastier*. Guillaume *Renaut*, fourbisseur. Guill. *Petit*, couturier. Jacq. *Vatier*, courtier. *P. Morieu*. Benoit *Le Bonnetier*. Jean *Dufour*. Nicolas *Danon*, orfèvre. Jacq. *Thierry*, fondeur. Adrien *de Lavielle*, artillier. *P. Mauvantre*. *J. de Bourdiny*. Robert *Lecouvreur*, bonnetier. Geoffroy *Dubosc*, mesureur de blé. Jacq. *Cécile*, mercier. Robert *Dablon*. Louis *Toutain*, chaussetier. Guill. *Duley*, peintre. Guill. *Bouvelle*, bonnetier, et sa femme. *Mathelot*, arbalétrier. Jean *Marpelle* et sa femme. Roger *Contas*, passementier. *J. Regnaut*, revendeur *J. Monfel*, menuisier. *Pollet*, mercier. Toussaint *Mouchel*, bonnetier. *P. Parado*, marchand. *J. Poulain*, boucher. Jacq. *Le Fèvre*, cardier. *P. Senestre*, musicien. Jessé *de Corigny*, tavernier. Nicolas *Fenebrèque*, chandelier. Joachim *Chenon*, solliciteur. Pierre *Au-*

bert. *P. Prevost* et sa femme. Nicolas *Sas*, brodeur, et son fils. *Le Seneschal. J. Rousset*, cordonnier. *P. Martin. Sulpice*, teinturier. Grégoire *Leroux. P. Pacquin*, teinturier. Ant. *Varet*, tavernier. Michel *Tivrel*, boucher. *P. Ponchet*, chapelier, François *Leprestre*, tondeur. Martin *Dumonstier*, passementier, Michel *Blondel*, menuisier. *J. Layné*, Louis *Builot*, Robert *Levilain*, chapeliers. *P. Coippet*, praticien. Maturin *Daumède*, passementier. Thomas *Petat*, Olivier *Avenel*, libraire. *P. Lerat*, tonnelier. Jacq. *Le Bouteiller*, bonnetier. *Leblond*, peignier. Guill. *Omond*, tavernier. Louis *Lair*, étameur. Pierre *Du Gord*, libraire, sa femme et son neveu *Robert*, aussi libraire. *J. Duret*, libraire. *J Boulard*, marchand de cidre. *J. Le Quesne*, mesureur. Richard *Papillon*. Marie *Leclerc*, serrurier. Guill. *Hernieu*, *J. Taurin*, boulanger. *P. Michel*, émouleur. Nicolas *Mouchar. J. Leprevost*, bonnetier. Christophe *Fauveau*, bonnetier. Hilaire *de Mothe*, revendeur. Claude *Benserade*, clerc au greffe civil, et sa femme. François *Hébert*. Laurent *Aveugle*, tondeur. *J. Leprince*, menuisier. Jérôme *Goguin*, pannetier. Richard *Laisné*, piqueur. *Saunier* et sa femme. *Robert*, chapelier. *P. Jourtaut*. Isaac *Feuillu*, plâtrier. Guillot *Capitonnier*. Louis *Hernieu*, boulanger. Jacques d'*Himbleville*, fabricant d'huile. Robert *Périgart*. Jean *Dufou*. Nicolas *Carrel*. Guill. *Bigard*. *J. Corneillas*. Etienne *Le Cousturier* et sa femme. *P. Pain*, passementier. Olivier *Dason*, peignier. *J. Robillard*, jardinier. Claude *Morette*, chaussetier. Michel *Ferrand*, plâtrier. Toussaint *Gallardon*. Paul *de Fosse*, mercier. Michel *Grouvel* et beaucoup d'autres, tous gens de métier comme les précédents. Parmi les femmes qui furent égorgées, Crespin cite : celles de l'huissier *Durand*, du drapier Geoffroy *Dusy*, d'Etienne *Dulis*, du cordonnier *Piquet*, de *Griseil*, de Barthélemy *Dauvets*, de *P. Boulon*; la sœur de *J. Poupe*, Marguerite *Lareyne*, Yolande et Marguerite *de La Fontaine*, la femme de l'orfèvre *Dubose*, Denise *Dossey*, la femme de *J. Boullon*, Guillemette *Leboucher*, la femme de l'orfèvre *P. Caillou*, la veuve *Mausel*, Jeanne *Lamue*, Jeanne *Dupuys*, la femme de Jacq. *Lefrançois* orfèvre, et sa fille.

La famille Cossart resta fidèlement attachée à la religion évangélique jusqu'en 1685, que la révocation de l'édit de Nantes la dispersa.

Noel Cossart, qui vraisemblablement était un descendant direct du précédent et qui avait épousé, en 1670, Anne *Petit*, de Pont-Audemer, put gagner la Hollande en 1685 avec sa femme.

Un troisième Noël mourut à Londres en 1788, léguant 3,653 liv. à l'église française, à laquelle, peu d'années auparavant, deux demoiselles *du Casse*, nommées Marie l'une et l'autre, avaient déjà laissé par testament plus de 22,000 livres. Un peu plus tard, en 1793, l'un des directeurs de l'hôpital français de Londres se nommait Jean Cossart. Dès 1670 on trouve David Cossart établi en Irlande. Un autre Cossart (son frère peut-être), qui passait pour un des premiers négociants de Rouen, se sauva à La Haye, emportant toute sa fortune, tandis que Judith Cossart, qui avait épousé Isaac *Le Boulenger*, marchand rouennais, était arrêtée au milieu de ses préparatifs de départ et enfermée dans le couvent des Dominicaines (Archiv. nat. M 675), et que Madelaine Cossart, deux fois fugitive et emprisonnée, abjurait pour échapper à une détention perpétuelle et était remise à la garde de sa marraine, Mme *Du Buisson*, nouvelle catholique (M 669). — Luc Cossart, maître teinturier, avec sa femme, trois enfants et une nièce, sont inscrits en 1698 sur la liste des réfugiés venus de Rouen à Francfort-sur-l'Oder (Dieterici). Ce teinturier était un imitateur des Gobelins qui, avec plusieurs de ses compatriotes, huguenots fugitifs comme lui (*Bull.* XIX 132), acclimata dans le Brandebourg la fabrication des tapis. Un autre Luc Cossart était maître d'armes à l'académie des jeunes gentilshommes fondée à Berlin en 1671. Jean-Luc Cossart d'Espiez, émigré dans le même pays en 1688, suivit la profession des armes ainsi que les Cossart de S. Sauveur et les Cossart d'Aubin ou de S. Aubin, tous cités par *Erman* et *Reclam* (IX 84) comme originaires du Beauvaisis. Ils avaient pour = *Armes* :

de gueules à la croix ancrée d'or, chargée de 5 ancres de sable. — On trouve à Genève (E. de Monthouz, not. LXVI 22) le mariage, en 1603, de Elie *Cossard*, de Montbrison en Forest, avec Clauda fille de Jacques *Rosat*, teinturier de soye, habitant.

COSSE (Antoine), marchand de la Bastide-d'Anjou, près Castelnaudary, réfugié avec femme et enfant à Halle, 1698. — Voyez Causse.

COSSÉ. L'illustre maison des de Cossé, ducs de Brissac, originaire de Cossé-le-Vivien, en Anjou (Mayenne), n'a jamais rien eu, que nous sachions, de commun avec la Réforme ; mais d'autres Cossé probablement, car il y a plusieurs lieux de ce nom, moins importants il est vrai que le premier, situés également dans l'Ouest, ont donné lieu à des de Cossé imbus d'idées plus libérales. Nous pouvons citer Guillaume de Cossé, sieur de Tresnay, marié, en 1571, avec Edmée *de Jaucourt* [VI 44 h] ; Susanne de Cossé, mariée, 1596, avec François *de Lescours* [VII 31 a], et « Mlle de Cossé, fille de Mme de Marcé » [Marzé ?], enfermée comme huguenote, en 1709, dans un couvent de Bretagne (E 3,395).

COSSET, ministre à S. Paul-Trois-Châteaux en 1569.

1. COSSON, ministre de l'Evangile, fondateur de l'église de Bellesme [Haag, IV 69]. Les doctrines de la Réforme avaient trouvé des partisans dans cette petite ville du Perche dès 1537 ; mais jusqu'en 1561, ils furent trop peu nombreux pour songer à organiser une église. Dans les derniers mois de cette année, encouragés peut-être par l'espèce de demi-tolérance dont jouissaient les protestants, ils demandèrent un pasteur à l'église de Paris, qui leur envoya Cosson, « bon et docte personnage », dit Crespin. Pendant six mois, la prudence et la modération du ministre surent éviter toute occasion de discorde ; cependant, lorsque les troubles commencèrent, il se vit exposé, lui et ses ouailles, à toutes les fureurs des catholiques. Anselme *Neveu* fut tué à coups d'épée, le 23 août 1562. Thomas *Brière* et son fils, âgé de dix ans, furent massacrés par les paysans des environs. Le lendemain, deux vieillards des plus honorables, Simon *Vannier* et Jean *Guillemin*, furent arquebusés après un semblant de jugement. Macé *de Villiers* fut condamné à la potence, parce qu'il avait trouvé indécent le costume de la statue de la Vierge. Les violences, les meurtres continuèrent ainsi pendant plusieurs mois. Le lendemain de Noël, Denys *Lysiard* fut encore massacré pour n'avoir pas voulu aller à vêpres, et François *Boulay* fut arquebusé, vers le même temps, par les soldats du gouverneur. La constance des protestants de Bellesme résista à toutes ces persécutions. Cosson, leur ministre, étant mort de la peste à Orléans, 1562, ils en firent venir un autre de la Normandie, aussitôt après la conclusion de la paix, et relevèrent leur église.

2. COSSON (Barthélemy), dit *Dessechat* [Haag, IV 69], prêtre catholique qui embrassa la religion réformée, et qui, pour ce fait seul, fut condamné aux galères. Depuis trois ou quatre mois, il ramait sur l'Amazone, lorsqu'on le surprit, au mois de juillet 1692, écrivant à un de ses amis réfugié dans les pays étrangers. On le jeta dans un cachot du fort Saint-Nicolas à Marseille, d'où il trouva le moyen de s'échapper. Malheureusement il fut rattrapé, et on le replongea dans son cachot les fers aux pieds. Sa raison finit par s'égarer. Toute la journée il gardait un silence obstiné, tandis que toutes les nuits il les passait à chanter des psaumes. Il vivait encore à la fin du siècle ; on ignore quand il mourut.

3. COSSON, ministre d'Archiac en Saintonge, 1576-1601. — Autre, pasteur dans l'ile de Rhé, persécuté par l'intendant Muin en 1681. — (Benjamin), sa femme, Catherine *Auvinet*, 50 ans, et ses deux enfants, 10 et 7 ans, abjurent à Vieillevigne, près Nantes, 19 nov. 1685. — (Daniel), ancien de l'église réformée établie à Smyrne, assassiné en 1689. — (Jacques), estaminier à Baugency, réfugié à Berlin avec sa femme et 3 enfants, 1698. — (Anne, veuve de Jean), de Mer, 58 ans, assistée à Londres, 1705.

4. COSSON (David, fils de Michel de), seigr de Sancé, habitant Reuille

sur Marne, lieutenant du s^r du Plessis, 1628 ; lieutenant-colon. de cavalerie au régiment de Watronville en 1644 ; en 1653, chevalier, seig^r de Sansey et d'Emery, gouverneur pour le roi du château d'Emery. Il épousa, 22 octobre 1628, Marie *Lebey de Batilly*, veuve de Nicolas de Fombert, écuyer, s^r de Colladon ; 2° le 13 août 1645, Marie fille de feu Charles *Le Goullon*, s^r d'Hautconcourt ; par cette dernière union, il était beau-frère de Benj. *Le Duchat* ; il mourut le 28 septemb. 1670, âgé de 70 ans. Le 29 janv. 1681, arrêt confirmatif de la noblesse de Henry de Cosson, sieur de Sancé. (Cuvier.)

COSTA (de) famille de l'Agenais (*Bull.* XXII, 338). — Costa, pasteur à Condom, 1561-64 ; à Morlaas 1578-79. On a deux petites lettres de lui adressées à Calvin pour obtenir l'envoi d'un second pasteur qui puisse l'aider. Voici l'une d'elles :

De Condom, ce dernier nov. 1561. Monsieur et treshonoré père. L'accroissement de la moisson qui est en ces quartiers et la indigence des ministres nous a esmeus vous escrire la présente par le frère présent pourteur, pour vous prier estre vostre bon plaisir le prouvoir d'homme qui soit muny de bonnes lettres, spécialement versé aux langues. Car ceste ville est la capitalle du pays, abondante de gens doctes en tous estatz. Joinct aussi que je suys seul ministre, que m'est ung fardeau insupportable considéré la grandeur de leglise comme le présent frere vous déclarera. Que sera fin, monsieur et treshonoré pere, après avoir prié nostre bon Dieu vous tenir en sa grace et moy a la vostre, a laquelle humblement me recommande. Vostre frere et serviteur Costa.

Jean de Costa, pasteur à Tonneins de 1645 à 1670. En 1646, il fit imprimer son premier sermon qu'il dédia à messire Jacques *de la Chaussade* seigneur et baron de Calonges, pour le remercier de ce qu'il venait de fonder une église dans son château. C'est un livret in-8 de 64 pages intitulé : *La science du salut ou sermon sur 1 Thessal. IV, 13 à 17, composé et prêché par J. de Costa min. du S. Ev. en l'Eglise réformée de Tonneins.*— (Isaac de) pasteur à Unet, 1660 ; à Tonneins, 1665-70 ; à Grateloup, 1670-71 ; à Turenne, 1681 ; à Miramont, 1682, où il mourut peu avant l'édit de Révocation. Sa veuve fut l'héroïne d'un triste épisode [Haag, IV 69] :

Forcée par les menaces et les mauvais traitements de communier dans l'église catholique, elle éprouva une si violente émotion en recevant l'hostie de la main du prêtre, que ne pouvant l'avaler, elle la rejeta. Ce fait, qui s'explique naturellement par l'horreur insurmontable d'un calviniste sincère pour le dogme de la transsubstantiation, se renouvelait assez souvent, et le clergé romain, qui y voyait un sacrilège, ne manquait presque jamais de réclamer les plus sévères châtiments contre les coupables. Il y avait peu de temps que Jean *Guisard* de Nérac avait été exécuté pour le même crime. Plus récemment encore, la femme de *Lombralh*, patricien de Montauban, avait failli être brûlée également. Heureusement pour Mme Costa que le curé de Miramont ne se contentait pas de prêcher la doctrine du Christ, mais qu'il la mettait en pratique. Il conseilla lui-même à cette malheureuse femme de se sauver. Elle le crut, et après être restée cachée près d'un an, elle réussit à gagner Bordeaux déguisée en paysanne et à s'embarquer pour l'étranger sous la jaquette d'un matelot. Les fanatiques durent se contenter d'une exécution en effigie.— Un Costa (La Coste ?) ministre en Béarn, déposé par le synode nat. de Montauban, juin, 1594. — Un autre, réfugié en Suisse, recevait en 1761 les secours de la seigneurie de Berne. En 1760 la subvention lui fut retirée parce qu'il avait obtenu la place de pasteur d'Aubonne, au pays de Vaud.

1. COSTE (Pierre), d'Anduze, étudiant en théologie à Genève (Petrus Costeus anduziensis) en 1611. — Autre, consacré en 1657 et nommé, la même année, pasteur à St Pierreville (Ardèche). — Autre, pasteur à S. Martin de Corconnac en 1666.

2. COSTE (Pierre), critique érudit et traducteur fécond, né à Uzès en octob. 1668 [Haag, IV 70] était le fils de Barthélemy Coste marchand d'étoffes de laine. Destiné à la carrière ecclésiastique, le jeune Coste, au sortir du collège d'Anduze, fut envoyé à Genève. Il y est

inscrit (Petrus Costus uzetensis) le 5 mai 1684. La révocation de l'édit de Nantes lui ayant fermé le retour dans sa patrie, il visita successivement les Universités de Lausanne, de Zurich et de Leyde. Reçu proposant en 1690, par le synode de l'église wallone d'Amsterdam, il prêcha quelquefois ; mais soit qu'il ne trouvât pas à se placer comme pasteur, soit que le goût de la littérature l'emportât, il entra bientôt après dans une imprimerie, en qualité de correcteur d'épreuves, et il commença dès lors une vie toute littéraire. En septemb. 1697, il passa en Angleterre où il fut assez heureux pour rencontrer l'occasion de se lier avec le célèbre philosophe Locke, dont il traduisit plusieurs ouvrages. Il est permis de croire que la connaissance de ce grand homme lui fut utile en plus d'une circonstance, et que c'est sur sa recommandation que Coste fut accepté comme précepteur du jeune lord Shaftsbury, et du duc de Buckingham qu'il accompagna dans ses voyages. Il avait aussi été gouverneur des fils du baronnet Masham, d'Edw. Clarke et du baronnet Jean Hobard, avec lesquels il parcourut aussi diverses parties de l'Europe. Il avait épousé Marie *de Laussac* fille aînée de M. de Laussac, chapelain d'un régiment anglais. Cette dame mourut à Paris au mois de décemb. 1736. Coste lui-même, dans un voyage qu'il s'était laissé persuader de faire en France, quoique malade, y mourut, à Paris, 24 janv. 1747.

Voici la liste de ses ouvrages aussi exacte que les contradictions des bibliographes et leurs lacunes nous permettent de la donner.

I. *Discours sur la philosophie, où on voit en abrégé l'histoire de cette science.*

II. Trad. franç. du Ier vol. de *l'Histoire de Cromwel* par Leti.

III. Trad. latine de l'*Histoire du IVe siècle*, tirée de la Bibl. des auteurs ecclésiastiques par Ellies Du Pin.

IV. *Histoire de Louis de Bourbon, deuxième de nom, prince de Condé*; Cologne [Amst.], 1693, in-12 ; 2e édit. revue et augm., Cologne, 1694, in-12 ; 3e édit., La Haye, 1748, in-4. — Biographie sèche mais exacte. En tête est un joli portrait gravé de l'auteur.

V. Trad. franç. du traité de l'*Education des enfans*, par Locke, Amst., 1696, in-8 ; 8e édit., Paris, 1746, 2 vol. in-12.

VI. Trad. franç. du *Christianisme raisonnable*, Amst., 1696, in-8 ; 2e édit., 1703, 2 vol. in-8, contenant la *Réponse du docteur J. Edward*, une *Dissertation où, sur les principes du christianisme raisonnable, on établit le vrai et unique moyen de réunir tous les chrétiens malgré la différence de leurs sentiments*, et une trad. franç. de la *Religion des dames* par Stephens.

VII. Trad. franç. de l'*Essai sur l'entendement humain*, par Locke; Amst., 1700, in-4, et depuis, dix édit. de tout format. — Quoique le style manque souvent de précision et d'élégance, on n'a pas essayé d'en donner une meilleure.

VIII. Trad. franç. du traité des *Animalcules*, par Redi ; Amst., 1700, in-12. — Quelque temps après, Coste donna une trad. latine du même traité, « traduction fidèle, lit-on dans le Journal des savans, et d'un style si naturel qu'elle a plus l'air d'un original que d'une copie. » Elle a paru sous le titre : *F. Redi de animalculis quæ in corporibus animalium vivorum reperiuntur, observationes ex etruscis latinæ factæ*; Amst., 1708, in-12.

IX. *Défense de La Bruyère et de ses Caractères contre les accusations et les objections de Vigneul-Marville*; Amst., 1702, in-12. — Bayle en parle avec éloge.

X. Trad. franç. du discours sur l'*Amour divin*, par Mme Masham ; Amst., 1705, in-12.

XI. Trad. fr. du *Hiéron* de Xénophon ; Amst., 1711, in-8, dont le Journal des savants vante la fidélité et l'élégance.

XII. *Remarques critiques sur la trad. fr. d'Horace par le P. Tarteron* ; Amst, 1710, 2 vol. in-12, et souvent depuis.

XIII. Trad. franç. de l'*Essai sur l'usage de la raillerie*, par lord Shaftsbury, 1710, in-12.

XIV. *Révision et correction d'une dissertation écrite en franç. par mylord Shaftsbury sur un tableau contenant le*

jugement d'Hercule, inséré dans le Journal des savans, 1712.

XV. Trad. franç. des *Captifs* de Plaute. Paris, 1713, in-12; réimp. dans la trad. de Plaute par de *Limiers*.

XVI. Trad. franç. du *Traité d'optique* de Newton, d'après le latin de Clarke; Amst., 1720. 2 vol. in-12; Paris, 1722, in-4.

XVII. Nouv. édit. des *Caractères de Théophraste et de La Bruyère,* avec des notes; Amst., 1720, 3 vol. in-12, et souvent depuis, notamment en 1759, Amsterd., chez Fr. Changuyon, 2 vol. in-8, dont un bel exemplaire est coté 6 l. 6 sh. chez Ellis et White, libraires à Londres (Catal. nº 52; 1883). — Les notes ne sont pas toutes bonnes, mais il y en a de curieuses.

XVIII. Nouv. édit. des *Essais de Montaigne*, avec de courtes remarques et des indices; Lond.. 1724, 3 vol. in-4. — C'est la plus belle édit. de Montaigne qui eût encore été publiée. Indépendamment de l'exécution typographique, Coste a donné une indication beaucoup plus exacte et une trad. beaucoup plus fidèle des passages d'anciens auteurs cités par Montaigne. Parmi les nombreuses édit. publiées de son vivant, celle de Londres (1745, 7 vol. in-12) est la plus estimée. Depuis sa mort, il en a paru beaucoup d'autres.

XIX. Nouv. édit. des *Fables de La Fontaine,* avec des notes, Paris, 1743, in-12; 1787, 2 vol. in-12, édit. fort estimée — Les remarques de Coste ont été très souvent réimprimées. Elles ont pour objet essentiel de faciliter l'intelligence du fabuliste, en expliquant les expressions vieillies et les tours de phrase tombés en désuétude.

Coste avait commencé un *Dictionnaire de remarques sur la langue française* que la mort ne lui permit pas d'achever. Il a laissé, en outre, divers articles dans les *Nouvelles de la république des lettres* et dans *l'Histoire des ouvrages des savans,* ainsi que des *Préfaces* aux œuvres de Racine, de Boileau et aux Voyages de Corneille Lebrun.

3. COSTE (Pierre), pasteur de l'église française de Leipzig, naquit à Halle où son père exerçait les fonctions d'assesseur de la justice française. Nommé pasteur à Leipzig en 1721 comme successeur de Gab. *Dumont,* il mourut dans cette ville, le 25 nov. 1751, laissant la réputation d'un excellent prédicateur. On a de lui :

I. *Discours à l'occasion de la mort de Frédéric-Auguste, roi de Pologne ;* Leipz., 1733, in-fol.; trad. en all. par Gottsched.

II. *Principes de la science des mathématiques;* Dresde, 1750, in-8.

III. *Principes et maximes de la morale;* Halle, 1753, in-8, publ. après sa mort par son frère Jean Coste, ainsi que le suivant.

IV. *Sermons où les vérités dogmatiques et morales de la religion ont été traitées de suite et dans un ordre naturel,* Halle, 1753, 4 vol. in-8; 2e édit., Dresde, 1755, 4 vol. in-8; trad. en all. par Kellner, Leipz., 1755, 4 parties in-8.

4. COSTE (François), après avoir évangélisé dans les Basses-Cévennes dès 1744, se rendit en 1746 à Lausanne pour y faire des études de théologie, y fut reçu comme proposant en 1749 et consacré ministre en 1750. Il retourna quelquefois, interrompant son séjour, à Lausanne, continuer ses fonctions du désert. C'est ainsi qu'il assista, en janvier 1747, à l'arrestation du pasteur et martyr *Majal-Desubas.* Il dicta lui-même à Court un mémoire de ce qu'il avait vu ou appris pendant son voyage [1]. En voici un fragment : « Le bruit de la présence de M. Desubas s'étant repandu dans le bas Vivarez, les protestants de ce canton s'armèrent pour l'aller enlever. M. le ministre Coste leur donna rendez-vous chez un nommé Tribouls du lieu de Garai, paroisse S. Sauveur. Lorsque tous furent rassemblez autour de Vernoux, ils pouvoient être au nombre de 900. MM. *Perrot* et *Coste* s'étoient arrêtez à Rias chez le nommé *Pra,* d'où ils envoyèrent à Vernoux pour savoir ce qui se passoit et demander 200 hommes d'escorte. Mais le temps étoit si froid et si rude que les gens furent obligez de se retirer sans rien faire. Cette troupe armée se contenta d'écrire au commandant de Vernoux que si on ne lui rendoit pas le ministre, ils met-

[1] Mémoire qui se trouve à la Biblioth. de Genève, pap. de Court, vol. P pages 333-369.

troient le feu dans Vernoux. Cette lettre, qui demeura sans réponse, fut dictée ou écrite par un nommé Noé *Puaux* et fut envoyée par un païsan catholique... Le mardi. MM. *Peyrot, Coste* et *Blachon* s'étant rendus à la Nuœ proche S. Maurice, ils écrivirent au commandant de Vernoux qu'ils étoient fachez que les gens se fussent armez, que comme eux s'étoient trouvez éloignez ils n'avoient pu les prevenir, mais qu'ils feroient tout ce qui dependroit d'eux pour qu'il n'en parût plus... »

Aussitôt consacré, Coste revint définitivement se fixer dans les Cévennes. Ce fut à sa voix [Haag, IV 70] que les vaillants montagnards de cette contrée prirent les armes pour repousser par la force les dragons quand, sous la conduite de trois curés, ils entraient dans les vallées afin d'y enlever les enfants. Jamais résistance ne fut plus légitime; les brutes elles-mêmes ne défendent-elles pas leurs petits jusqu'à la mort? Cependant les autres pasteurs du désert, fidèles à la doctrine calviniste de l'obéissance passive, se hâtèrent de courir à Lédignan pour apaiser ce commencement d'insurrection. Ils auraient même déposé Coste sans la crainte d'irriter les Cévenols tout dévoués à leur belliqueux pasteur. C'eût été une chose curieuse que de voir les ministres de ces malheureuses populations persécutées avec tous les raffinements de la cruauté, s'associer autant qu'il dépendait d'eux aux juges du présidial de Nimes qui venaient de condamner Coste 20 septemb. 1752 [1] à être rompu et jeté vif dans un bûcher! On se contenta d'engager le ministre à sortir du royaume. Il se retira en Angleterre. Court a noté au tome P de ses papiers, p. 364 : « M. Coste m'a dit qu'il avoit » dans son registre [de pasteur du dé-» sert] environ 650 mariages et 436 bap-» têmes ».

5. COSTE (divers) : anciens des églises de S. André de Valborgne, 1669; de Sauve, 1669; d'Avèze, 1674. — Coste, esclave (en Algérie?) racheté par le consistoire de Nimes, 20 déc. 1679. — (Barthélemy) abjure à Dijon, 26 mai 1687. — (Marie), de Montpellier, 56 ans, veuve d'un tourneur en argent et sa fille, 12 ans, infirme, assistées à Londres, 1705.

6. COSTE (J.-P.), pasteur de l'église française de Charleston, Caroline du Sud, pendant la Révolution. On a de lui [1] une curieuse *Relation de la fête de la haine aux tyrans célébrée dans le temple des malheureux François victimes de l'infâme Louis XIV*... » Cette relation fut reproduite dans le « Journal de Toulouse, 19 floréal an III, par le rédacteur de cette feuille, auquel elle avait été adressée de Labastide-sur-l'Hers par P. Coste aîné.

COSTE-ABADIE (Jean de), ou Costabadie et Costebadie, était né à Tonneins. Il fit probablement ses études à l'acad. de Montauban et alla les perfectionner à Genève (J. Costebadius thonensiensis) à la date du 4 nov. 1614. Il fut d'abord pasteur à Lalinde dans le Périgord, ensuite à Clairac de 1635 à 1661, et il fut alors déchargé de ses fonctions à raison de sa vieillesse et de ses infirmités. Il a laissé *Deux Sermons*, imp. à Charenton, Louis Vendôme, 1642, in-8, plus un recueil de vers latins : *Johannis Costabadii aquitani epigrammatum libri octo*; Salmurii, Is. Desbordes, 1654, in-4, 2 feuill. prélim. et 152 pag. — Il eut un fils portant le même prénom et qui termina de même ses études à Genève (Johannes Costebadius thonensensis) 15 octob. 1666. Celui-ci fut admis au ministère évangélique par le synode de la basse Guyenne, tenu à Montpazier le 5 septembre 1668 (Tt 264). Il fut placé en 1669 à Tonneins, puis en 1674 à Argentat (Corrèze), d'où il passa, 1683, à Beaumont dans le colloque de Périgord. A la Révocation, il s'exila en Angleterre, avec sa femme et deux jeunes enfants (Tt 287), tandis qu'il en dut laisser cinq autres retenus en France (Tt 270). Il s'établit à York en 1686 et figure (Jean Coste Abadie, sa femme et 4 enfans) sur la première page de la liste des réfugiés assistés en 1702 à Londres. Jacques, son fils, natif d'Ar-

[1] La sentence fut exécutée le 3 oct., « en un tableau attaché à un poteau », sur la place du Marché de Nimes.

[1] Note de M. Ch. Pradel.

gentat, qui avait été amené par ses parents lorsqu'il n'avait encore que deux ans, fut naturalisé Anglais en 1707. Il épousa Rebecca Humphrey, de Thicket-Priory, ancienne et bonne famille de Yorkshire. Les Costabadie ont encore en Angleterre des descendants indirects, auxquels ils ont laissé un cachet portant pour = *Armes* : deux chevrons accompagnés de 3 étoiles en chef et un lion en pointe. Cimier, une église sur un roc, avec cette devise : In hoc saxo templum ædificabo (*Notes and Queries*, 1883).

COSTIL (JACQUES), sieur des Valons, avocat au Parlement, épouse, au temple de Charenton, fév. 1663, Anne *Des Fontaines*, fille de Jacques, procureur, et de Catherine Martin. Le 26 août 1668, ils font baptiser au même lieu ESTHER, leur fille. — *Cotille*, emprisonné à Caen par l'intendant de Gourgues, 1686. — Catherine *de Coteig*, fait un legs à l'église de Sauveterre, vers 1650 (Tt 239).

COTELLE, capitaine huguenot, gouverneur d'Ambert en 1592 [Haag, IV 72]. Assiégé par Nemours, Cotelle résista pendant six semaines avec la plus grande bravoure aux forces supérieures des Ligueurs ; cependant, à la suite d'un assaut général, les assiégeants finirent par s'introduire dans la ville. Après s'être battu jusqu'à la dernière extrémité et avoir vu périr à ses côtés presque tous ses compagnons, Cotelle, gravement blessé, se fit jour à travers les rangs ennemis et sortit de la ville à la faveur du tumulte et de la nuit qui commençait à tomber. Etranger au pays, il s'égara et son cheval alla s'abattre dans une fondrière sous la Tour-Goyon, à moins d'une lieue d'Ambert. L'animal se releva avec peine ; mais tout à coup, effrayé par le fracas de la Dore se brisant sur des rochers, il s'emporta, fit vider la selle à son cavalier dont le pied resta pris dans l'étrier, et le traîna à une grande distance. Le lendemain, quelques villageois trouvèrent un cadavre défiguré et presque méconnaissable qu'ils enterrèrent dans un champ. Le duc de Nemours livra Ambert au pillage.

1. COTELIER (JEAN), avocat et bailli de St-Paul-Trois-Châteaux [Haag, IV 73], joua un rôle assez équivoque dans les événements qui accompagnèrent l'introduction de la Réforme dans cette ville, de 1556 à 1561. Il est vrai que le danger était grand de manifester trop ouvertement ses sentiments. Le R. P. Louis-Anselme Boyer de Sainte-Marthe, professeur en théologie et prieur du couvent des Dominicains, dans son Histoire de l'église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, nous raconte, en effet, que le bailli royal du lieu faisait saisir « les rebelles », c'est-à-dire ceux qui adoptaient « une doctrine nouvelle, étrange, corrompue, tendant à favoriser la cupidité et le libertinage, cruelle bête qui n'est plus (ajoute le digne fils de Dominique) par la piété, par la sagesse et par le zèle intrépide de notre invincible monarque Louis le Grand » ; puis, après les avoir incarcérés, il envoyait les uns en exil, les autres aux galères, et il en condamnait quelques-uns à être pendus, quelques autres à être brûlés. Ces exemples « d'une juste rigueur » ne servirent qu'à hâter les progrès du protestantisme, et la faction, c'est toujours le dominicain qui parle, compta bientôt dans ses rangs plus de la moitié des habitants. Dans le nombre on remarquait non seulement le bailli Jean Cotelier et les deux consuls Jean *Planchier* et Etienne *Richard;* mais même plusieurs membres du chapitre de l'église cathédrale, comme les chanoines Claude *Faure* et Pierre *Roux*, les trois hebdomadiers Pierre *Chenevès*, Giraud *de L'Hière* et Jacques *Coffin*, avec le chantre Hugues *Poussin*. Une assemblée de 162 chefs de famille, tenue le 1er juillet 1563, renonça solennellement au catholicisme, déclarant « ne vouloir par ci-après aucun service romain, cérémonies ou superstitions papales, seulement désirer la pure et libre prédication du saint Evangile de N. S. J. C. et observation de ses saints commandemens, vivans sous l'obéissance et fidélité deues au roy leur souverain et naturel prince et observation de ses édits et ordonnances en toute paix, amitié et union avec tous les sujets de S. M. et autres lieux circonvoisins. » Cette résolution, d'autant plus remarquable qu'elle fut prise après l'édit

d'Amboise, fut portée par Guillaume *de Moreton*, sieur de Sauzet, Jean *Gabet* de Vienne et le sieur de *Saint-Martin* au roi, à la reine-mère, au conseil privé et au maréchal de Vieilleville. L'histoire ajoute qu'on ne sait quelle fut l'issue de cette députation.

2. COTELIER (ANDRÉ), seigneur de Dieusse [Haag, IV 72], fils de Simon, seigneur de PEIREMALES, et de Jeanne *Langlade*, lieutenant particulier au siège présidial de Nimes, présida, 1603, le conseil extraordinaire auquel *Saint-Chapte* et *Meirargues*, députes en Cour, le premier par Nimes, le second par Montpellier, afin de porter au roi les assurances de leur fidélité et de leur éloignement à prendre aucune part aux intrigues du duc de *Bouillon*, rendirent compte de leur mission. En 1625, il assista à l'assemblée générale où le serment d'union fut renouvelé, et *Rohan* proclamé chef des églises du bas Languedoc. En 1630, il fut envoyé de nouveau pour présenter au roi un cahier des demandes particulières des habitants de Nimes. Il testa en 1633 et ne survécut pas longtemps. De son mariage avec Marguerite *Fontanon*, contracté en 1599, naquirent deux fils, BALTHASAR, sieur de Peiremales, et ANTOINE, sieur de Dieusse.

Balthasar, conseiller du roi en la sénéchaussée de Nimes et lieutenant particulier en 1632, a joué un rôle assez important dans les affaires des églises du Languedoc. Comme commissaire du roi, soit pour l'exécution des édits, soit auprès des synodes, il se montra toujours beaucoup plus soucieux de plaire à la Cour que de défendre les droits de ses coreligionnaires. En 1666, il demanda à Louis XIV la permission de résigner sa charge à son frère. Les services qu'il avait rendus n'auraient certainement pas suffi pour lui faire obtenir cette faveur, si le sieur de Dieusse n'avait pas pris d'avance la précaution d'abjurer. Dès cette époque, les efforts du gouvernement tendaient à évincer les protestants de toutes les places. Accorder à Peiremales sa demande, c'était leur en enlever une; son frère fut donc pourvu, en 1667, de sa double charge. Balthasar de Cotelier vivait encore en 1671; mais nous ignorons s'il faisait toujours profession de la religion réformée.

La femme d'Antoine, Alix *de Carlot*, refusa de suivre l'exemple de son mari, ou tout au moins, elle déclara, sans s'inquiéter des menaces contenues dans les Déclarations, qu'elle mourait protestante, lorsqu'elle rendit son âme à Dieu, en 1691. Basville se hâta d'informer la Cour de ce *scandale*; puis il fit le procès à la mémoire de cette dame et confisqua tous ses biens, qu'elle avait légués à son petit-neveu Henri *de Vignolles*, sieur de Saint-Jean. Ce fut alors parmi les parents nouveaux-convertis d'Alix de Carlot à qui se signalerait par le plus d'ardeur pour se saisir de cette proie. Le plus âpre fut de *Faure de Saint-Maurice*, conseiller au parlement de Toulouse et mari d'une niece de la défunte. Le marquis de *Carlot*, sieur de Massuguiès et neveu de la dame de Dieusse, lui disputa l'héritage, en faisant valoir ses services à l'armée et son abjuration [1]. Charles, Olympe et Alix *de Caveyrac* mirent en avant leur conversion sincère et les exploits du premier, comme capitaine de dragons, sans doute contre ses anciens coreligionnaires. Un dernier prétendant, fils de M. de *Carlot*, conseiller au parlement de Toulouse, appuya ses droits sur sa qualité d'unique mâle et d'unique neveu. Effrayé de cette concurrence redoutable, le sieur de Saint-Maurice dénonça Henri *de Vignolles* comme mauvais catholique, et rappela que son père, le sieur de *Montvaillant*, avait été incarcéré pendant deux ans dans la citadelle de Nimes comme huguenot opiniâtre, puis relégué avec toute sa famille dans le haut Languedoc, tandis que Henri lui-même, soupçonné d'avoir assisté à une assemblée religieuse, était expulsé de son régiment. A l'entendre, la religion des autres aspirants à la succession « n'était pas bonne non plus »; mais sa propre conduite, au

[1] Mais ce zèle et ces abjurations n'étaient qu'apparents, car nous trouvons, en 1699, le marquis *Carlot de Massuguiès* signalé comme fugitif, et sa femme, Esther *de Thomas de La Barthe*, qui était restée en France, est dénoncée, 1699, comme élevant ses trois enfants dans la religion réformée (M 673). En 1720, Charles de Carlot était lieutenant colonel dans l'armée du Hanovre.

contraire, celle de sa femme et de toute sa famille « était très bonne », ainsi que l'attestèrent deux certificats délivrés par un recteur et un curé de Toulouse. On ne pouvait d'ailleurs laisser entre les mains d'un huguenot déguisé le bourg de Saint-Jean, « gros bourg dans les Cevennes, un des principaux passages et comme une des clefs du pays ». Il était prudent d'en déposséder Henri de Vignolles et de lui donner à lui-même ce fief important. Les Caveyrac ne se tinrent pas pour battus. Si leur certificat de catholicisme ne l'emportait pas par la quantité des signatures, il l'emportait certainement par la qualité, puisqu'il portait celle d'Esprit Fléchier, évêque de Nimes, qui, *pour le bien de la religion*, attesta que la famille de Caveyrac était digne des bienfaits de S. M. En lisant les pièces relatives à ce triste combat (*Archiv. gén.*, M 674), nous pensions involontairement à la fable des Voleurs et de l'Ane, et nous espérions que le résultat serait le même. Notre attente n'a pas été trompée. Afin de mettre les combattants d'accord, Basville proposa d'adjuger l'héritage, au moins pour quelques années, à l'hôpital-général de Nimes.

3. COTELIER ou Cottelier (JEAN), étudiant en théologie à Nimes [Haag, IV 74], en 1602, fut d'abord pasteur à S. Fortunat, puis en 1613 à Nimes. Accusé « de paillardise et autres fautes », il fut déclaré innocent et calomnié par une assemblée convoquée à Nimes (rég. du Consist., 13 fév. 1619), mais censuré quelques jours après parce qu'il avait presque aussitôt prêché, « pour sa consolation », dit-il, malgré l'invitation qu'il avait reçue du consistoire d'avoir jusqu'à nouvel ordre à s'en abstenir. L'affaire fut portée au synode de Mauguio qui se prononça contre le pasteur. Cotelier en appela au synode d'Uzès qui, ayant sans doute égard à la réputation que ses talents éminents lui avaient acquise, usa d'indulgence et le rétablit, à condition toutefois qu'il n'exercerait plus le ministère sacré dans le Languedoc. Matthieu *Lanssard* ayant déféré cet arrêt au synode national tenu à Alais en 1620, le synode d'Uzès fut fortement censuré, et Cotelier, déposé sans espoir de rétablissement, fut inscrit au synode nat. d'Alais, 1er oct. 1620, sur le rôle des apostats et des vagabonds. Ménard s'est donc trompé en attribuant à Cotelier la qualité de ministre à l'époque de la naissance de son fils, le célèbre helléniste Jean-Baptiste Cotelier, c'est-à-dire en 1629. La sévérité du synode d'Alais ayant eu pour résultat presque nécessaire l'abjuration du pasteur de Nimes, l'église protestante, nous le regrettons, n'a aucun droit sur l'illustre professeur du Collège royal.

COTET, noble famille du Périgord. Annet Cotet sieur de La Roque et du Peuch, marié vers 1680 avec Anne *de Taillefer*. Elie Cotet sr du Peuch et Marque *de La Faye* son épouse, marient leur fille Marguerite Cotet, en 1591, avec Antoine *de Hautefort*.

COTHEREL (ANDRÉ), fils d'un procureur d'Agen [Haag, IV 74], eut une jeunesse fort dissipée, et après avoir fait mille folies à Montauban, à Puylaurens, à Toulouse, à Castres, il les couronna par une abjuration. Son père, protestant très zélé, parvint cependant à le ramener, et le décida à étudier la théologie. « Jamais homme, lit-on dans Benoît, n'a été plus fanfaron, plus étourdi, plus volage, plus débauché, plus incapable de se taire, plus hardi menteur. » Cotherel n'eût-il eu que la moitié de ces défauts, il semble que le synode provincial aurait dû hésiter longtemps avant de l'admettre au rang de pasteur. Il n'en fut rien, et le proposant fut reçu ministre. Son inconstance naturelle le dégoûta bientôt de ses nouvelles fonctions. Il vint à Paris et abjura une seconde fois, dans sa ville natale, Agen, au mois de sept. 1673. Voy. la Gazette de France du 23 sept. qui rappelle à cette occasion que « ce fameux ministre » avait exercé ses fonctions à Gontaud pendant plusieurs années. Il avait été aussi pasteur de Pellegrue, 1664-65; de Théobon, 1665-?; de Castelsagrat, 1670-71. Aussitôt converti il sollicita du clergé catholique un bénéfice. Le roi lui donna une pension de 300 livres (M 668) et le clergé une autre de 600 qui fut portée à 800 en

1680. Afin de se rendre plus digne de cette faveur, il se mit à harceler les ministres, à les provoquer à des disputes publiques, s'attaquant de préférence aux plus illustres, comme à *Claude* et à *Du Bosc*. Il se faisait accompagner dans ses tournées polémiques par un gentilhomme de l'Agénois, nommé *Saint-Ferriol*, un de ces intrigants qui, à cette époque, faisaient métier de vendre leur conversion au plus haut prix et le plus souvent possible. Les deux ministres refusèrent de se prêter à l'indigne comédie qu'on voulait leur faire jouer. Cotherel s'en prévalut pour chanter victoire dans *La relation véritable du défi qui a esté fait au sieur Claude, fameux ministre de Charenton, de prouver par l'Ecriture et les Pères la vérité de sa religion et la fausseté de la religion C. A. R., avec le refus qu'il a fait d'y répondre*, Paris, 1680, in-4, de 20 pages, et dans *La vérité triomphante de l'erreur ou la défaite du sieur Dubosq, ministre de Caën*; Paris, 1681, in-4, de 16 pages. Il avait déjà publié : *Le calviniste mourant ou le triomphe de l'E. C. sur l'hérésie des Prétendus Réformés*, Paris, 1680, in-4, de 20 pages, et une *Lettre écrite à un gentilhomme de la R. P. R. sur la requeste que ceux de sa communion ont présentée au Roy ; par le s^r Cotherel ministre converti du diocèse d'Agen* ; à Toulouse, par Jean Boude, 1680, 12 pag. in-4 avec cet épigraphe : « Il est donc nécessaire de vous soumettre au Prince non seulement par la crainte du chatiment, mais pour le devoir de la conscience (Rom. chap. XIII). Dix-huit ans plus tard, il fit encore imprimer une *Lettre à MM. les nouveaux réunis à la R. C.* qui sont en France, Paris, 1699, in-4, dans le but « de faire concevoir à ses anciens coreligionnaires de l'adversion et de l'horreur pour leur religion. »

COTTE, pasteur de Chaumont, dans le colloque de Val-Cluson, 1618. — Autre, ancien de l'église de S. Voy en Vivarais, 1596. — Autre, pasteur à S. Pierreville, 1657-60 ; à S. Voy, 1664-77 ; à Gluiras, 1677-78 ; à Meysse, 1678. — Autre, pasteur à Dompierre, 1682. — Louis *Cotté*, de S. Quentin, tisserand, 37 ans, assisté à Londres avec sa femme et 3 enfants, 1706. — Marguerite, veuve de Pierre, de Harfleur 58 ans, *id. id.* — Marie *Cotty*, femme de Philippe *de Fontenay*, 62 ans, *id.* 1710.

COTTEAU de Rochebonne (écrit quelquefois *Couteau* ou *Coutaut*), et Mme Cotteau, sa femme, martyrs de la Révocation. C'est un autre martyr, supplicié à son tour quelques années plus tard, le pasteur *Brousson*, qui nous a conservé, dans son *Apologie du projet des Réformés* (Voy. ci-dessus III col. 259), le récit suivant :

Le sieur Couteau, bourgeois du lieu de Saillans [Dauphiné] et syndic du consistoire de ce lieu-là, s'était trouvé à un exercice fait dans un lieu interdit et il avoit été pris sous ce prétexte. Mais parce que l'on eut quelque honte de faire mourir un chrétien et un homme de probité pour avoir prié Dieu, on lui imputa d'avoir eu quelque relation avec ceux qui étoient attroupés, et quoique l'on n'eut là-dessus que le témoignage d'un malheureux qui, par des considérations mondaines, avoit renié la religion réformée, on ne laissa pas de le condamner à être pendu et à être auparavant appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. Lorsque le jugement lui fut prononcé, il n'en fut point troublé ; au contraire, il exhorta lui-même tous les autres prisonniers à être fidèles à Dieu et à imiter son exemple si Dieu les y appeloit. En effet, il souffrit avec une constance admirable les tourments de la torture à laquelle il fut appliqué par deux fois et où ses membres furent presque tous déchirés. Néanmoins il n'avoua rien de ce qu'on lui imputoit, et lorsqu'il fallut le mener au supplice, on voulut le mettre sur un tombereau, mais il n'y voulut pas monter, disant qu'il sentoit que Dieu lui donnoit assez de force pour aller à la mort nonobstant le cruel traitement que son corps avoit souffert. Il y alla avec une si grande résolution et en donnant de si beaux témoignages de sa piété, de sa foi, de son espérance, que les catholiques furent contraints de dire qu'il étoit mort comme un saint.

Cet homme courageux était désigné dans le pays sous le nom de Cotteau de Rochebonne, et il avait un frere appelé Cotteau de Beauvallon[1]. Le frère, impliqué dans la même affaire, put se réfugier en Suisse avec les deux fils du supplicié. On lit dans les registres de

[1] Voy. ci-dessus III, col. 231, où on les a confondus à tort.

la Comp. des pasteurs de Neuchâtel, à la date du 22 oct. 1684, que M. *Sagnol* [ministre dauphinois] « a représenté que M. Couteau, étant frère d'un martyr très digne de pitié pour ses souffrances, a imploré la subsistance » et la faveur d'être mis sur l'état pour participer à la collecte. Le registre porte : « On donnera à M. Couteau dix écus blancs ».

La fin de cette lugubre histoire de famille se trouve dans un de ces Mémoires envoyés à Ant. Court de tous les points de la France par des témoins oculaires : « ..... Plusieurs fidelles de Saillans, environ 20 ou 30, furent pris dans une assemblée proche dudit Saillans [en 1694] par les papistes du lieu. Ils furent d'abord conduits à la tour de Crest et ensuite à Vallence où ils restèrent quelque temps jusqu'à ce que 4 furent pendus et 3 mis en gallère. De ceux qui furent pendus, il y eut la veuve de monsieur Coteau de Rochebonne, qu'on conduisit pour cela à Die, avec un nommé *Forest*, d'Espenel, village proche du dit Saillans. Cette demoiselle avoit une grande affection pour se trouver aux assemblées de piété. Il y a eu des personnes dignes de foy qui m'ont dit qu'elle souhaitoit de suivre son mary, quoiqu'elle ne se jettât pas témérairement dans le danger ; mais ni la manière dont elle avoit vu traiter son mary, ni les maux que pouvoit lui attirer la profession de l'Evangile ne la détournèrent point de son devoir et elle endura la mort avec allégresse. » (Bibliot. de Genève ; papiers de Court, nº 17, lettre B).

1. COTTEREAU (Isabeau), mariée (en 1526) à Jacques d'Angennes de Rambouillet, capitaine des gardes de François Iᵉʳ et de ses trois successeurs [Haag, IV 75], fut une « dame des plus affectionnées à la religion ». Elle eut de son mariage plusieurs fils qu'elle éleva dans les principes du protestantisme. Ses soins restèrent stériles ; car tous, devenus grands, oublièrent ses enseignements, et l'un d'eux se montra même un des plus furieux persécuteurs des huguenots.

Né en 1530, Charles d'Angennes fut nommé évêque du Mans en 1559 ; mais il ne prit possession de son siège que l'année suivante. Peu de temps après, la guerre civile éclata, et le nouveau prélat, chassé de sa ville épiscopale par les protestants qui y étaient les plus forts, se jeta avec un corps de troupes dans la campagne « où il fit tout du pis qu'il lui fut possible, coupant les vivres, pillant les mestairies, arrestant prisonniers tous ceux qu'il pouvoit attraper, marchands et autres passans, pour estre seulement de quelque ville tenant le parti de ceux de la Religion, lesquels il traitoit d'une façon fort cruelle. » Parmi ses victimes, Crespin cite Jean *Perrotel*, jeune colporteur, que ses soldats pendirent par les pieds, après lui avoir arraché les yeux avec une dague.

Les représailles commises au Mans par les protestants ayant amené une réaction et remis la ville au pouvoir des catholiques, l'évêque leva quatre compagnies d'arquebusiers pour sa garde, et en donna le commandement à quatre capitaines également sanguinaires. Appuyé sur cette force militaire, il fit incarcérer les huguenots qui n'avaient pas fui, et il les livra aux gens de justice, toujours tout disposés à le seconder dans ses vengeances. Sa première victime fut un sergent du Mans nommé *Clément* qui, dans l'exercice de sa charge, avait osé « attenter aux biens de l'Eglise », en saisissant et en faisant vendre publiquement des chevaux appartenant au prélat. Il fut condamné à être pendu devant le palais épiscopal. « Après cestui-ci, ils en firent mourir de toutes qualités et de tous sexes, jusques au nombre de deux cens. » *Mesnil-Barday*, à peine sorti de l'enfance, Pierre *Pélisson* et Marin *Boufay*, jeunes adolescents comme lui ; *Martin* et *Gongel*, pauvres insensés qui allèrent au supplice « en chantant et en dansant », sans se douter du sort qui les attendait ; Marie *Massue*, Jean *Macert*, l'avocat *Le Favoris* sieur de Cotères, le greffier *Le Go*, Christophe *Prieur*, *La Roche-Maupetit*, Etienne *Valette*, Aimery *Tripier*, Jean *Beaugendre*, Julien *Mounier*, Simon *Roche* furent, à peu de jours de distance, pendus ou noyés. *Le Mercier*, ancien curé de Saint-Ouen converti au protestantisme, subit

un supplice plus cruel : il fut brûlé vif.

Les prisons du Mans vidées, les exécuteurs se transportèrent dans les environs. De six huguenots arrêtés au village de Bonnestable, quatre furent déchiquetés à coups de dague, puis jetés dans la Sarthe, le 6 mars 1563. Ils se nommaient Pierre *Cochery*, Guillot *Péruse* de St-Agnan, *Perot* et Jean *Goluyeau*. La mère de ce dernier et un de ses frères furent également massacrés peu de jours après. *Rolandière* fut décapité, et le menuisier *Girard* pendu. A La Frénaye, un tisserand, appelé *Hagonnot*, chez qui se tenaient des assemblées de prières, fut égorgé par les paysans qui lui remplirent la bouche des feuilles d'un Nouveau-Testament trouvé chez lui. A Courcemont, Thomas *de La Fosse* fut tué retournant à son logis. A Courcebœuf, un serviteur de *La Fontaine-Beaufay*, qui avait rejoint Condé à Orléans, fut percé de coups et précipité dans un étang. Plusieurs autres villages payèrent également leur tribut de sang au fanatisme. Dans le bas Maine, *Boisjourdan*, lieutenant de *Champagne* et apostat comme lui, commit cette atrocité : Les deux enfants du receveur de Lassay, dont la mère avait été pendue au Mans, étant allés implorer sa protection pour qu'il leur fit rendre au moins une partie de leurs biens confisqués, il feignit de les accueillir avec bonté, les fit asseoir à sa table ; puis, sur un signe, un de ses satellites prenant par la main le garçon, âgé de 14 ans, sous prétexte de le mener coucher, le conduisit dans le jardin, l'étrangla et le jeta dans un étang. Revenant ensuite chercher la sœur, qui le suivit joyeuse d'aller retrouver son frère, il lui fit subir la même mort, mais après l'avoir violée. Près de là, un avocat du Mans, nommé *Duval*, qui avait cherché un asile chez un gentilhomme de ses amis, appelé *Aymenart*, se voyant sur le point d'être pris par des soldats qui le poursuivaient, se cacha dans les joncs d'un étang, pas assez bien cependant pour ne pas être découvert et tué à coups de pistolet. A Neau, les deux frères *Sauvage*; à Cheville, le sieur de *La Pierre*, homme d'armes de la compagnie de *La Rochefoucauld*; à Rutain, Fabien *Melun*; à La Ferté-Bernard, à Sablé, au Château-du-Loir, à Bellesme, à Martigue, partout enfin dans le Maine, un grand nombre de protestants périrent victimes soit du fanatisme religieux, soit de haines particulières ou de la cupidité. Crespin témoigne le regret de n'avoir pu être informé plus en particulier de ces cruautés. Nous partageons ce sentiment; c'est un devoir de conserver précieusement la mémoire de ces héros de la foi chrétienne qui ont sacrifié leur vie à leurs convictions.

Pour compléter le tableau des exploits sanguinaires de l'évêque du Mans et de ses sicaires, il nous reste à raconter ce qui se passa à Mamers, où une église protestante avait été établie, dès 1561, par Honoré *Du Colombier*. Le 3 nov., Boisjourdan et Préaux s'y transportèrent à la tête d'une centaine de soldats. Ils se saisirent de quatre protestants logés dans l'hôtellerie d'Étienne Valette, cité plus haut, et les tuèrent à coups d'épée ou d'arquebuse. Les noms de trois de ces malheureux sont connus : ce sont Guy *Goreuret*, diacre de l'église de Bellesme, *Bodier* de Saint-Germain et Yves *Husson* de Bellesme. Le soir, on découvrit dans une cachette Macé *Loiseau*, vieillard de 60 ans, qui avait beaucoup contribué à propager à Mamers les doctrines nouvelles. Il fut égorgé. Heureusement la plupart des protestants de cette ville avaient eu le temps de fuir. Les égorgeurs durent se contenter de piller leurs maisons; puis ils retournèrent au Mans, emmenant avec eux Pierre *Le Fèvre*, surveillant de l'église, qui fut livré aux juges de l'évêque et décapité. « Estant au lieu du supplice et ayant demandé s'il y avoit homme qui se plaignist qu'il lui eust fait tort, pendant qu'il avoit porté les armes au Mans, il ne se trouva aucune plainte contre lui ; et sur cela mourut constamment, estant regretté par plusieurs ennemis mesmes de la Religion. » Six victimes, c'était peu ; aussi, mécontents de leur première expédition, les égorgeurs retournèrent à Mamers le premier vendredi du carême, et ils eurent le plaisir de tuer encore quatre

huguenots, savoir le bonnetier *Savary* et Denis *Gilbert*, qui n'opposèrent aucune résistance, Félix *Mallet*, qui fut arquebusé parce qu'il avait cuit le pain de la Cène, et Nicolas *Hamart*, qui se défendit vaillamment, mais succomba sous le nombre.

Le zèle de Charles d'Angennes méritait une récompense. Le pape Pie le fit cardinal en 1570. — La dame d'Angennes, que nous avons nommée ci-dessus, Isabeau Cottereau, était d'une bonne famille de magistrats de Tours, et fille d'un président au Présidial de Tours, Jean Cottereau seigneur de Maintenon. Cette circonstance nous invite à ne pas dédaigner le fragment que voilà : « Il y a ici un grand bruit, qui n'est pas sans scandale. Un cordelier natif de Tours, nommé Cottereau, prest de passer docteur en Sorbonne, s'est fait huguenot. On l'a cherché et on ne l'a point pu trouver. On a défendu aux huguenots de le recevoir. Ils tâcheront de ne point perdre un prosélyte de ce plumage. Ils l'envoieront à Sedan ou à Genève. Il y a bien des Tourangeaus qui n'ont l'esprit qu'à fleur de tête. Monsieur Naudé disoit qu'il faut demeurer comme l'on est. Ces moines ont de mauvaises heures, ils sont souvent fort empêchés du marché qu'ils ont fait. Ils sont obsédés de plusieurs démons, que l'eau bénite ne chasse pas toujours. Il y a quelquefois de l'ambition, de la mélancolie, de l'amour. Je croy que le Démon du Père Cottereau n'est que sa chair... (Guy Patin. Lettre du 27 juin 1659.) — Une dame Cottereau fut enfermée au couvent de l'Union chrétienne de Loudun en 1713.

2. COTTEREAU, né en 1641 à Nimes, réfugié en Angleterre [Haag, IV 77]. Les connaissances que Cottereau possédait en horticulture lui avaient procuré une place dans la maison du roi Guillaume. Comme il faisait, de temps en temps, des voyages en France afin de surveiller une fabrique de pipes qu'il avait établie à Rouen, on se persuada qu'il profitait de son séjour dans cette ville pour affermir ses coreligionnaires dans leur foi. Il était déjà fortement suspect, lorsqu'il eut l'imprudence d'écrire un libelle contre Mme de Maintenon. C'était plus qu'il n'en fallait pour se perdre. Il fut jeté à la Bastille, le 6 mai 1698. Au bout de quelques années de détention, « il fut pris de temps en temps de vertiges qui approchaient fort de la folie ». Les convertisseurs lui ayant promis de lui faire ouvrir les portes de l'horrible prison, s'il abjurait, il céda ; néanmoins « on crut aussi juste que nécessaire de le laisser à la Bastille et même de l'y oublier. » Il y passa dix-huit ans.

3. COTTEREAU (Samuel), sieur Du Clos [Haag, IV 77], né à Paris, médecin de Louis XIV et membre de l'académie des sciences, en 1666. On lit dans le Mercure du mois d'août 1685 : « Il se fit une abjuration très remarquable dans l'église des Augustins déchaussez. Ce fut celle de M. Du Clos. Il fit profession des véritez catholiques entre les mains du P. Amédée, et vous jugez bien » etc. — Refrain habituel. Après son abjuration, Cottereau entra dans un couvent de Capucins où il mourut en 1715. Un des premiers, il avait cherché à fonder la thérapeutique sur l'analyse chimique des médicaments. On a de lui : I. *Observations sur les eaux minérales de plusieurs provinces de France, faites en l'Académie des sciences* en 1670 et 1671 ; Paris, 1675, in-12 ; ibid., 1731, in-4. — Il divise les eaux minérales en huit classes de chacune desquelles il fait l'analyse et explique les propriétés. — II. *Dissertation sur les principes des mixtes naturels* ; Amst., 1680, in-12. — (Marc-Antoine) officier dans l'armée hollandaise, 1700-17. — Jean *de Costereau-Puisieux*, baron de Velpe, aussi officier dans l'armée hollandaise de 1700 à 1717.

COTTIBY, famille d'origine rochelaise, inscrite aux registres de l'église réformée de La Rochelle dès la 2e moitié du XVIe siècle : = *Armes* : d'azur à 3 bandes d'argent.

Jacques Cottiby, étant Roi du canon, avait offert à la ville, pour le vainqueur à ce jeu, « un petit canon fort magnifiquement bien fait, monté sur rouhes et enrichi dessus d'argenterie » (Diaire de Bergier). De sa femme Marie *Barbier*, il eut pour enfants : Suzanne, 1579 ; Jacques, 1581 ; Jacques, 1583 ;

Jacques, 1587; Paul, 1590; Marthe, 1591; Marie, 1592; Jacques, baptisé le 12 septemb. 1593 et marié à Suzanne *Gobert*. Ce dernier, étudiant à Genève (J. Cottibæus rupellensis) en juin 1615, fut pasteur à Poitiers [1]. Le Poitou [Haag, IV 77] l'avait député à divers synodes nationaux, entre autres à celui de Charenton, 1623, qui l'avait envoyé en Cour avec Du Bois St Martin pour demander au roi le retour du célèbre Pierre *Du Moulin*. — Samuel, fils du précédent et frère cadet de Jacques, sieur de la Bricadière, naquit à Poitiers vers 1630 et étudia la théologie. Reçu ministre à l'âge de 22 ans, il fut appelé à desservir l'église de sa ville natale et acquit bientôt une grande réputation comme orateur. La véhémence de son zèle faillit dans une circonstance lui attirer de fâcheuses affaires. Anne *Violette*, qui appartenait à son troupeau, étant tombée malade et ayant été portée à l'hôpital, un moine augustin entreprit de la convertir, et dans un moment de délire, elle lui fit la promesse de changer de religion. Averti de ce qui se passait, Cottiby courut à l'hôpital et engagea avec le moine une si violente dispute, que le maire dut intervenir pour mettre un terme à cette scène scandaleuse. Les clameurs des deux antagonistes avaient redoublé le délire de la malade qui continuait à crier qu'elle était damnée. Le maire conclut de là qu'elle voulait abjurer; mais l'abjuration ne dissipa pas les terreurs de la pauvre fille. Quelque temps après, le bouillant champion de la Réforme abjura à son tour. L'abjuration, à laquelle le clergé catholique donna naturellement le plus grand éclat, se fit le jour du jeudi saint, 25 mars 1660. Le jour même, Cottiby envoya une *Lettre aux pasteurs et anciens de l'église réformée de Poitiers*, pour leur exposer les motifs qui l'avaient porté à se faire catholique [2]. S'il s'était borné à une simple exposition de ses raisons, il n'aurait fait que se conformer à l'usage; mais il couronna son apostasie par un acte qu'Arcère trouve déplacé et que nous traiterons à bon droit d'infâme. Prenant prétexte du jeûne général ordonné par le synode national de Loudun en 1659, il reprocha à ses anciens coreligionnaires de rester étrangers à la joie publique qui éclatait à l'occasion de la paix des Pyrénées et du mariage de Louis XIV, et les accusa hautement de félonie. A peine cet écrit eut-il vu le jour qu'il fut refuté par *Daillé*, à qui Cottiby répondit par une *Réplique à la lettre de M. Daillé, ministre de Charenton, par M. Cottiby, ci-devant ministre de MM. de la R. P. R. de Poitiers, sur le sujet de sa conversion*, Poitiers, J. Fleuriau, 2e édit. 1661, xii et 324 p. in-8. L'ouvrage commence par une épître « A Son Eminence », c'est-à-dire au cardinal Mazarin, qu'on peut donner comme exemple de basse adulation, en très beau langage d'ailleurs, ainsi que tout l'ouvrage. Au reste, le clergé romain qui espérait beaucoup de cette conversion, comme le prouve le don qu'il lui fit d'une pension de mille livres, fut trompé dans son attente; Cottiby ne put pas même convertir sa femme, fille du célèbre théologien *Rivet* [1], qui resta protestante, malgré les insultes de ses fils, élevés par les Jésuites. La récompense de son apostasie se faisant attendre, il se retira près de Saint-Maixent dans un petit domaine qui appartenait à sa femme. En 1683, il fut enfin pourvu d'une charge d'avocat du roi au présidial de La Rochelle. Chaque année, il se rendait dans cette ville pour prononcer une harangue à l'ouverture du palais, puis il s'empressait de retourner à Saint-Maixent. Il mourut en 1689, selon Dreux du Radier, des suites d'une chute qu'il avait faite en descendant à sa cave. Les écrivains protestants disent qu'il se livrait avec fureur à la passion du jeu; mais du Radier assure qu'on l'a calomnié.

Son fils, Rivet-Joseph Cottiby, né le 30 août 1657, lui succéda dans la charge d'avocat du Roi au présidial de La Rochelle, après en avoir été pourvu par

[1] Notes de M. de Richemond.

[2] Il y fut fait une *Réponse* assez pertinente pour mériter d'être brûlée par la main du bourreau (Filleau, Décis. cath. p. 261)

[1] C'est elle ou une de ses brus qui se réfugia plus tard à Londres et dont il est parlé d'une manière intéressante en 1721 (*Bull.* IX. 225 et suiv.)

provisions en date du mois de juillet 1688.

Les traces de ce pasteur infidèle ne furent point suivies par le reste de sa famille, même après la révocation de l'édit de Nantes. En 1711, 14 mars, le ministre M. de Pontchartrain écrivait à l'Intendant, M. de Richebourg, au sujet de René Cottiby, échevin de Poitiers :

Le Roy a esté informé qu'outre les nouveaux mal convertis de Poitiers qui ont depuis peu eû ordre de se faire instruire et d'envoyer leurs enfants aux instructions, il y en a encore quatre autres qui sont les sieurs *Cottiby* père et fils, le s^r *Guillemot* et le s^r *Cibot*, lesquels sont opiniastres et chefs de party, et empêchent les autres par leur crédit de faire leur devoir; S. M. souhaitte que vous leur ordonniez de sa part d'aller au plus tôt se faire instruire auprès de Monsieur l'Evêque de Poitiers et s'ils ne travaillent pas sérieusement à leur conversion elle y pourvoira d'une manière qui leur sera très désagréable.

Un Cottiby était prisonnier au château de Nantes avec son fils, comme protestant, en 1700 [X 438]. Sa femme et ses filles, dispersées dans les couvents. Une de celles-ci peut-être était Marguerite Cottiby, réfugiée à Londres et qui s'y maria avec Pierre *de La Roque* en 1706.

COTTIER (Jean) baron de Chasseron et Marennes, capitaine au régiment de Normandie, mort en 1675 à Metz (Cuvier). — (Marguerite), mariée à Genève, 1647, avec Esaïe *Colladon*, fils du David Colladon que nous avons mentionné ci-dessus, col. 515 lig. 13.

COTTIÈRE (Matthieu) en latin *Cotterius*, était, dit-on, étudiant à Genève en 1604. Il fut d'abord pasteur à Pringé (Sarthe), puis à Tours; il assista aux synodes nationaux d'Alais, 1620, et de Charenton, 1631. Le temple de Tours avait été démoli en 1621; ce fut lui qui le reconstruisit [1]. Il a laissé quelques ouvrages qui témoignent de son érudition :

I. *De justificatione hominis coràm Deo*; Gen., de la Rovière, 1604, in-4.

II. *Explicatio Apocalypseos*; Salm., 1615, in-4; Sedan, 1625, in-4; trad. en français, Gen. 1642, in-4.

III. *Traitez des originaux et des versions, servant de réponse à la Genève plagiaire du P. Cotton, et de défense aux versions de l'Escriture des églises réformées*; Saumur, Thomas Portau, 1619, in-4.

IV. *Les prophéties touchant l'état de la religion et de l'Eglise des derniers temps*; Gen., 1637, in-4.

V. *Paradoxe : l'Eglise romaine en ce qu'elle a de différent des églises réformées, n'est ancienne que de quatre cents ans*; Gen., Chouet 1636 in-4; 1641, in-fol.

VI. *Eclaircissement sur une principale controverse, ou Exposition des paroles de l'Evangile* : Tu es Pierre, etc. ; Gen., Jean de Tournes, 1642, in-4.

VII. *De hellenistis et linguâ hellenistica, exercitationes secundariæ*; Argent., 1646, in-24.

VIII. *Epistola ad Spanhemium* ; 1648, in-8.

Les actes du synode national de Charenton nous apprennent qu'il avait aussi écrit un *Traité de la foi des trois premiers siècles*, mais nulle part, à notre connaissance, on ne trouve mention quelconque de son *Manuel ou briève description de l'Eglise romaine de laquelle l'estat vrayment singulier contient des choses nécessaires à expliquer et utiles à sçavoir*, *par M* [atthieu] *C* [ottière] *M* [inistre] *D* [u] *S* [aint] *E* [vangile], imprimé à Saumur, chez J. Lesnier, 1653, in-4, avec l'approbation d'Etienne *Le Vacher*, écuyer, pasteur de l'Ile-Bouchard, et de Jacques *de Brissac*, sieur des Loges, pasteur de Loudun.

Mathieu Cottière laissa un fils, nommé Isaac, né à Tours, étudiant à Saumur, qui suivit également la carrière ecclésiastique, mais qui ne nous est connu que par sa thèse *De conciliorum auctoritate*, qu'il soutint à Saumur, sous la présidence d'*Amyraut*, et qui a été publiée dans les Theses salmurienses. Il fut successivement pasteur à Pau de 1655 à 1671, puis à Angoulême de 1673 à 1682. Il y a une lettre de lui en tête de la *Lettre de Benj. Daillon à M. de Lortic ; Genève*, 1677 *in*-8 ; elle est da-

[1] On a un registre des baptêmes de l'église de Tours où il figure en 1631 et 33, mais en exposant le fait dans le *Bull.* (XXV, 139), on a pitoyablement changé Cottière en *Cotubc*.

tée d'Angoulême 6 août 1675. Un autre Cottière avait été déjà pasteur d'Angoulême en 1631. — André *Cotières*, poursuivi à l'occasion de son droit l'exercice du culte dans ses fiefs de Lagèle et Prenairoles, 1686.

1. COTIN. « Jehan Cotin, escolier, normand de nation », reçu habitaut de Genève, le 10 déc. 1554. Jeune homme savant et plein d'exaltation qui, en 1556, de retour en France, fut le premier précepteur de d'Aubigné, précepteur farouche, qui enseignait aux petits enfants, durement et tout à la fois, les éléments du français, du latin, du grec et de l'hébreu. Il fut brûlé vif à Rouen en 1559 Nous avons raconté son histoire avec plus de détail, ci-dessus t. I, col. 468.

2. COTTIN (JEAN), ministre à Roue ou La Roue (?) en 1560. — (Robert), de Péronne, étudiant à Genève en 1614 et à Sedan en 1620. — (Jean), ancien de S. Quentin, délégué au syn. de Vitry, 1649. — (Jean), docteur en médecine à Crépy, 1665. — (Daniel), de Laon, étudiant à Sedan, 1655-56 ; pasteur à Chauny, 1656-60 ; à Verneuil, 1665-69 ; à Passy ; à Houdan, 1679-85 ; réfugié en Hollande à la Révocation (*Bull.* VIII), pasteur à Groningue en 1686. Sa femme, Johanna Gouwaerts, fut, cette même année, emprisonnée pour cause de religion à Valenciennes. — Claude *Cottin de Baullin*, nommé enseigne dans l'armée hollandaise, 12 mars 1671. — « Jean Cottin, de Monoblet en Cévennes, tisserand, qui a été en prison et souffert pour l'Evangile, arrivé malade » et assisté (à Lausanne) 1697. — Mariage, à Genève, de Pierre, fils de Salomon *Soubet*, de Tonneins en Guyenne, maitre tisserand, avec Marie *Couttin*, aussi de Tonneins 1695. (Es. Morel notaire, XXXI, 205). — Louis *Cotine*, condamné à l'amende par le parlem. de Toulouse, 28 mars 1568. — Pierre *Coutain*, provençal habitant à Lyon et correcteur d'imprimerie, reçu habitant de Genève, 8 septemb. 1572.

3. COTTIN (Mme), née Marie-Sophie RISTEAU, reçut le jour à Paris le 22 mars 1770 et fut baptisé le lendemain à l'église S. Eustache, par prudence, car elle appartenait à une famille protestante de la ville de Tonneins (*Bull.* XIV, 205). On la porta, n'ayant que deux mois, dans une commune près de Tonneins, où elle passa de longues années, les plus douces de sa vie, disait-elle. Mais à dix-sept ans on la maria avec un banquier de Paris, Jean-Paul-Marie Cottin, qui mourut pendant la Terreur, sur le point d'être arrêté et ayant perdu sa grande fortune, le 14 septemb. 1793. Au bout de six ans de mariage, Mme Cottin restait donc veuve, sans enfant et dans une situation très modeste. Douée d'une imagination vive et d'une grande facilité pour écrire, elle chercha des consolations dans un art qui avait charmé le temps de son opulence, celui de composer, en vers ou en prose, mais pour elle et ses amis seulement. Elle avait charmé les salons par de petites pièces idylliques et sentimentales selon le goût du temps ; à la fin elle écrivit 200 pages de suite, qui se trouvèrent être un petit roman plein de morale et de sensibilité qu'elle appela *Claire d'Albe*. On était encore bien près de la Terreur ; un de ses amis venait d'être proscrit et avait besoin de 50 louis pour échapper à la mort en fuyant la France ; Mme Cottin n'avait pas la somme, elle vendit *Claire d'Albe* à un libraire et l'ami fut sauvé. C'est ainsi que cette douce et modeste femme commença sa carrière de romancière infatigable; contre son gré, disait-elle, et elle continua de le dire jusqu'à la fin. Elle parlait sincèrement, car elle blâmait hautement les femmes qui écrivent, elle cacha son nom le plus lon[g] temps qu'elle pût, elle fuyait le bruit publications la troublaient et c[...] était comme inconsolable ; il l[...] pour excuse le devoir de fair[...] ...re et de semer les idées honnêtes, avec la joie de dépenser en œuvres charitables l'argent produit par ses livres. Elle nous offre l'aimable exemple d'un esprit entraîné et absorbé par l'unique charme d'écrire. Aujourd'hui, ses œuvres semblent exhaler comme un parfum de vertu moisie; son nom frise le ridicule. « Les romans » de Mme Cottin ont eu de nombreuses » éditions, et survivront aux mons- » trueuses exagérations de tant d'au- » teurs de nos jours », disait-on dans

la biographie gén. de F. Didot en 1855. Depuis trente ans, les exagérations sont devenues bien plus monstrueuses encore et, loin d'y survivre, les œuvres de Mme Cottin sont absolument oubliées et dédaignées. Nous nous honorons de les rappeler : I. *Claire d'Albe*, 1798. — II. *Malvina*, 1800, 3 vol. — III. *Amélie Mansfield*, 1802, 3 vol. — *Mathilde*, 1804, 4 vol. — *Elizabeth ou les exilés de Sibérie*, 2 vol. (1806), avec un poème : *La Prise de Jéricho*, qui avait été déjà imprimé dans les *Mélanges* de Suard. — Tous ces ouvrages étaient de format in-12 ; ils eurent tous, en leur temps, un succès enthousiaste et furent tous réimprimés nombre de fois, souvent avec le portrait de l'auteur, et la plupart d'entre eux ont été traduits. Des éditions complètes, avec notice sur la vie et les ouvrages de Mme Cottin, ont été données en 5 vol. in-8 (Paris, Foucault, 1817) ; en 9 vol. in-12 et in-18 (Paris, Janet et Cotelle, avec vignettes) ; en 3 vol. in-8 à 2 col. (Paris, Didot, 1836) ; en 2 vol. in-12 (Paris, Ledentu, 1844). Quelques opuscules de cette dame ont paru dans divers recueils, outre celui de Suard que nous avons cité ; par exemple *L'isola bella* dans *Heures du soir ; livre des femmes*, 1833, et deux lettres qu'elle écrivit au sénateur Garnier, pub. par M. de Chateaugiron, 1833, dans la collection des Bibliophiles français. — Mme Cottin, toujours préoccupée d'instruire et de moraliser, préparait un ouvrage sur l'éducation lorsqu'une mort prématurée l'enleva dans sa 38e année, le 25 août 1807, à Paris.

Notices sur Mme Cottin par Auguis; A. Petitot, édit. de 1817 ; Rabbe, *Biogr.*; Alissan de Chazet dans le *Plutarque français*; Ste-Beuve, *Biogr. port. des Contemp.*; Louise Ozenne, *Encyclop. des gens du monde* et *Biogr. gén. de F.-Didot*.

COTTON (J.), chirurgien, massacré à S. Remy en Provence, 1562. — (Louis), marchand mercier de Blois, reçu habitant de Genève, 12 fév. 1573 ; marié à Montargis avec Marie fille de Claude Guichon, de Sens, mariage inscrit en 1592 à Genève (E. de Mouthouz, not. IX 100). — (Pierre), de Feurs en Forêts, établi à Genève, 1605 (Et. Rivilliod not. VII 261). — (.....) abjure et reçoit une pension de 1000 liv., 1688. — *Cottoneau* ou *Cothoneau*, famille rocheloise inscrite sur les registres de l'église réf. de la ville dès le 8 nov. 1585 (bapt. d'Elizabeth fille de François Cottoneau et de Marie *Trézorier*) et qui se dispersa, presque entière, hors du royaume à l'époque de la Révocation ; — (Marie-Suzanne), fille d'Etienne Rousseau sr de La Cour de Sazeneuil capitaine au régim. de Champagne et de Suzanne Cothoneau, épousa François-Abraham Mouchard de Chaban et favorisa l'expatriation de... *Jay*, son neveu, 1685.

COTTY (Marie), 62 ans, femme de Philippe de Fontenay, assistée, avec 2 enfants, à Londres, 1710. — Les *Conty d'Argencourt*, dont nous avons parlé ci-dessus (t. I col. 339), étaient aussi bien appelés Cotty d'Argencourt, comme on le voit par l'intéressant document dont voici le contexte, allégé des formules notariales :

L'an 1574 et le 3e jour du mois de décemb.., se sont personnellement constitués noble et honn. sr Jehan de Bryquemaut escuyer seignr de Bryquemaut habitant apresent à Genève et damoyselle de Langhat sa femme laquelle à deffaute de parens estant asistée... de syre Jehan de Lery ministre bourgeois de Genève et de noble Jehan Huguery de Chartre en Beausse habitant a Genève yci presentz... Les queulx J. de Bryquemaut et F. de Langhat comme principaux et ad leurs prieres et requeste se sont constitués noble Phillipe de Pas de Figuières habit. a Genève et damlle Françoise de sainct Marsel sa femme, laquelle aussy a deffaute de parens.,. par l'advis et conseil des susnommés Jehan de Lery et Jehan Huguery[1]; tous les quieulx susnommés jugaux [*conjuges*], principaux ou fiances, confessent debvoir et estre thenus bien payer à honn. personnes Phillippe Jallet et Jehan de Cotty dict Argencourt, habitants tous deux à Genève, le dit Jallet yci présent faisant tant pour luy que pour le d. Jehan Cotty absent, assavoir la somme de six vingts trois escus et demy d'ort au sol-loyt marqués au coing du roy de France... pour cause tant de l'adnullation et abolission d'une cédulle de la somme de 18 escus d'ort en laq. nob. Françoys de Bryquemaut frere du d. noble principal confessant estoit thenus aud Phillipe Jallet... et cinq escus et demys pour vendition et expédition de marchandise d'espées que le d. sr de Br. confesse avoir receupt du d. créancier, et le reste pour cause de juste et loyale prest... Les quyeux 123 éc. et demis les dits nob.

[1] C'est le père de La Huguerie, auteur des Mémoires.

J. de B. et d[lle] F. de Langhat principaux et les d. nobl. Phil. de Pas et d[lle] Fr. de S. M. leurs fiances et checungs d'yceux seul principal pour le tout, sans division ni discution, prometlont poyer soubt l'obligation de tous leurs biens... Faict a Geneve, en la maison de honn. Gabriel Pottiez habitation dudit seigneur de Briquemaut...

COUBE (Yves) ou *Couve* ? « boulengier, fils de Jaques Couve, natif de la ville de Melun », reçu habitant à Genève, nov. 1556. — Marthe *Coubé*, de S. Jean d'Angely, 40 ans, « fille infirme d'un riche marchand de toile qui a souffert pour la religion », assistée à Londres, 1705. — Jehan *Coubez* « du lieu d'Alenches en Auvergne », habit. à Genève, octob. 1557. — Mathieu *Coubier* et Catherine *Mène* sa femme, réfugiés de Charme en Dauphiné à Lausanne, 1689.

COUCAUX, Coucault, Cocault etc. (de), famille qui possédait dans la première moitié du xvii[e] siècle les seigneuries de Villars en Franche-Comté et d'Etoy près Morges, dans le pays de Vaud. Nous avons déjà signalé (t. III col. 1062, l. 19) leur alliance avec la famille de Chandieu, par le mariage de Marie de Chandieu, dont le père Esaïe s[r] de Chabotte et de l'Isle, fut tué dans les guerres d'Italie en 1656, avec Jacques de Coucault [1]. MM. Haag en ont indiqué d'autres avec les familles de Loriol et de Polier [VII 130 b, VIII 275 a]. Nous pouvons fournir aussi plusieurs actes qui leur sont relatifs, sans avoir le moyen de constituer un historique de cette famille ; noble Bernard de Cocault acheta de MM. de Berne, en 1573, la seigneurie d'Etoy. Jaques de Coucault seig[r] d'Estoy, de Villars etc. et Marie de Chandieu ne laissèrent que trois filles : Judith, Marie et Louise qui donnent procuration, en 1660, pour recueillir le bien que leur père avait aux environs de Dôle, 1660 (A. Beddevole not. VII 260). La seconde, Marie, avait épousé Adam d'Aubonne seig[r] de Crassier ; ils vivaient vers 1670 (A. Beddevole, not. XIII 204). Bernard de Coucault, vers 1660, était membre d'une compagnie financière qui avait affermé l'exploitation du sel entre les rivières de Rhône et Saône (Aymé Santeur not. IV 9). La maison se fondit dans celle de Loriol qui acheta, 1722, la seigneurie d'Etoy. = *Armes*, d'azur au lion rampant d'or, cantonné de deux étoiles de même. — *Coucault* s[r] de la Lamadeleine, signe comme parrain sur les reg. du temple de La Rochelle en 1580.

[1] Ou Coulcaut, et non de Colcaut, comme nous l'avons imprimé par erreur.

COUCY (de), famille de Picardie à laquelle appartenait un capitaine que nous avons trouvé cité en 1562 (voy. t. II col. 1046 lig. 41). — (M[me] de) mentionnée avec éloge, comme une amie, par la duchesse de Bouillon, en 1596 (*Bull.* XV 82). — Un de Coucy trainé sur la claie après sa mort, au temps de la Révocation (*Bull.* VIII, 518).

1. COUDERC, capitaine, remarqué en 1562 à la défense de Toulouse [IX 196 a]; peut-être le même qui fut pendu par l'armée catholique pour avoir trop bien défendu Fiac, près Lavaur, en 1569. — (Antoine), né à Meyrueis, étudiant à Montauban en 1660; pasteur à Meyrueis de 1662 à 1682; c'était un des pasteurs les plus considérés dans les Cévennes. A la Révocation, il se réfugia à Bâle ; il était à Berne en 1693 et fut appelé à Cassel en 1699 [VIII 396]. Au commencement du xviii[e] siècle, un ministre de ce nom desservait l'église française de Whelerstreet à Londres (*Burn*, p. 177); c'était probablement son fils, Pierre, qu'il avait consacré lui-même à Bâle le 2 août 1691. Le sermon qu'il prononça en cette circonstance fut imprimé à Berne par André *Huguenet*, 1693, pet. in-8. — (Pierre), ministre, Marguerite *de Ducros* sa femme, et leurs 4 enfants sont sur la liste des nouveaux convertis de Meyrueis en 1680. — (Raymond), de Montauban, allant en Allemagne ; (Moïse et Jacques) du Pont-de-Monvert, assistés à Lausanne, 1697-1703. — (David), chirurgien de S. André-de-Lancize, fugitif, même époque. — Daniel *Couder*, 16 ans, engagé pour apprendre le métier d'orfèvre et assisté à Londres, 1706. — Anne *de Couder*, de Clérac, fille d'un bourgeois, 26 ans, infirme de la vue, réfugiée et assistée en Irlande, 1702. — Elizabeth *Codère*, de Bordeaux, fille, 46 ans, assistée à

Londres, 1702. — Isabeau Couderc enfermée au château de Carcassonne, et libérée en 1713. — D'autres Français du même nom demandèrent asile à la Hollande et y fondèrent une maison de banque qui était comptée naguère et l'est peut-être encore parmi les premières d'Amsterdam. La Hesse en accueillit aussi, car en 1751 mourut à Cassel un pasteur Antoine Couderc qui desservait l'église française de cette ville depuis l'année 1720. — Voy. Coderc.

2. COUDERC (Salomon), fameux parmi les chefs camisards sous son prénom de *Salomon* [Haag, IV 79], était un cardeur, de Mazelrosade. De tout temps, les Couderc s'étaient distingués par leur courage et leur zèle religieux. Dès 1560, un Jean *Coderc*, cordonnier à Nismes, avait été arrêté par ordre du parlement de Toulouse avec quatorze autres protestants. La mère de Salomon elle-même avait délivré son plus jeune fils, *Jacques*, des ceps de l'abbé Du Chaila, et les deux frères avaient enlevé leur sœur à des soldats qui la conduisaient dans un couvent de Mende. Salomon était contrefait, mais il rachetait ce défaut par une rare intrépidité. Il fut un de ceux qui, à l'assemblée du Bougès, se prononcèrent le plus fortement pour la délivrance des prisonniers de l'archiprêtre. Après la mort de *Séguier*, il joignit ses efforts à ceux de *La Porte* pour déterminer leurs compagnons à lever l'étendard de l'insurrection, et il resta chargé avec Abraham *Mazel* du commandement d'une bande. Son frère Jacques, que sa bonne mine avait fait surnommer *La Fleur* ou *La Fleurette*, servait sous lui comme brigadier.

Dans le mois de nov. 1702, sa troupe unie à celle de *Joanny* exerça de grands ravages et de cruelles représailles, surtout contre les prêtres. Au mois de janvier 1703, Salomon entreprit de châtier Mazelrosade, et essaya, mais sans succès, de s'emparer de Saint-Germain-de-Calberte. Sa troupe repoussée se répandit dans les environs, se livrant à d'horribles vengeances à l'instigation de La Fleur qui avait conservé de sa détention une haine implacable contre les catholiques. Tous ceux qui tombaient entre ses mains, étaient impitoyablement mis à mort pour peu qu'ils fussent soupçonnés d'avoir eu part aux persécutions.

Salomon préserva le hameau de Pradel et assista au combat de la Tour de Bellot. Se jugeant impropre physiquement au commandement militaire, il s'en démit vers ce temps ; mais soit caprice, soit nécessité, il ne tarda pas à revenir sur sa résolution, car au mois d'août 1703, il commandait à l'affaire de Peyreford, où il faillit être pris. Il n'échappa que par une fuite rapide, laissant comme trophée, entre les mains de l'ennemi, sa Bible, ses sermons et sa mule. Il rejoignit *Roland* et l'accompagna à la prise de Genouillac.

Peu de semaines après, il fut complètement défait près du Pont-de-Montvert. Quelques jours auparavant, il avait éprouvé une perte plus difficilement réparable que celle de quelques hommes : ses magasins avaient été découverts dans les grottes de Magestavols, et enlevés ou détruits.

Au mois de mai 1704, chargé par *Roland* de porter sa réponse aux propositions de paix du maréchal de Villars, il s'acquitta de cette mission avec beaucoup de fermeté, et déclara nettement qu'il ne fallait pas espérer de rétablir la tranquillité si la liberté de conscience n'était pas accordée aux protestants. La soumission de *Cavalier* et les catastrophes qui frappèrent coup sur coup les Camisards le décidèrent cependant à se soumettre comme les autres chefs. Il se rendit, le 9 oct. 1704, avec *La Rose*, *Valette*, *La Forêt*, *Moulières*, *Salles*, *Abraham* et *Marion* et, le mois suivant, il se retira à Genève. Mais bientôt, gagné sans beaucoup de peine par *Flottard*, il voulut rentrer en France avec *Catinat*, 1705 ; l'ambassadeur de France le fit alors arrêter et reléguer à La Neufville dans le Porentruy. Il parvint à s'en échapper au mois de fév. 1706, et prit la route des Cévennes avec Pierre *Vines* de Genouillac et Jacques *Veyrac* de Soleyrol. Arrivés à Livron, ils engagèrent un batelier à les passer, en se donnant pour des contrebandiers ; mais leurs allures lui parurent suspectes et il courut les dénoncer à son curé qui les

arrêta à la tête de quelques miliciens. Transférés à Valence, ils furent envoyés sous bonne escorte à Montpellier. Dès le lendemain, 23 fév., Basville interrogea Salomon qui avoua avec orgueil la part qu'il avait prise à l'insurrection cévenole ; mais la question ne put lui arracher l'aveu des motifs de son retour. Il fut condamné au bûcher, et ses deux compagnons au gibet, supplice qu'ils subirent, le 3 mars, avec l'héroïsme ordinaire des Camisards. Louvreleuil dit que Couderc, en particulier, marcha au bûcher en réprouvé et qu'il mourut en démoniaque.

Quelques mois après, le 23 déc., Jacques Couderc à son tour fut surpris par trahison non loin du château des Plantiers. Après s'être défendu avec une grande bravoure, il tomba percé de coups de baïonnette. Comme il n'était pas mort, Basville le fit rouer à Montpellier, le 28 déc. 1706.

COUDOUGNAN, famille principalement de chirurgiens qui, vers l'époque de la Révocation, s'expatrièrent du Languedoc pour s'établir en Suisse et en Allemagne. Jacques Coudougnan, compagnon chirurgien de Lunel, épouse à Genève, 1678, Aymée fille de Jean Lamon maître chirurgien ; en secondes noces, 1687, il épouse Michée Mareschal. — (Jeanne fille de Pierre), d'Uzès, et nièce de Jacques maître chirurgien, épouse à Genève, 1694, Pierre *Barre* de Montpellier. — (La veuve de Jean), d'Aiguesvives en Languedoc, réfugiée à Wezel, 1698.

COUDRAT (ELIE) officier de marine, converti en 1722.

COUDROY (GUILLAUME), « bazochien natifz de Bourdeaux » reçu habit. de Genève, août 1554. — Jean *Coudray* « de Saulieue en Bourgogne, drappier », *id.* 11 déc. 1572. — « Symon *de Coudun*, de St Queulx en Picardie », *id.* avril 1558.

COUESMES, voy. de Reffuge.

1. COUET DU VIVIER (JACQUES) naquit en 1546 à Paris, dans une famille d'hommes de loi [Haag, IV 80] alliée à celle des de Thou, des Godefroy, des Harlay. Son grand-père Gilbert Couët s^r du Vivier (fief proche d'Amboise, dit-on) était maître des requêtes de la reine et Philibert Couët du Vivier son père était avocat au parlement de Paris, aussi maître des requêtes de la reine, et il avait pour mère Marie, fille de Pierre Gohorry s^r de la Tour, également d'une notable famille parisienne. Il aurait embrassé la Réforme à l'âge de 12 ans par ressentiment d'une injure faite à la mémoire de son père [1] et aurait commencé à prêcher en 1566. Il paraît s'être réfugié en Ecosse à la S. Barthélemy. On le trouve ensuite ministre à Avallon en 1576 ; puis à Villarnoul (Yonne) de 1579 à 1584. Il était attaché aux maisons de *Villarnoul* et de *Jaucourt* chefs du parti huguenot en Bourgogne. En 1579, il fut député par les églises de cette province au synode national de Figeac qui l'élut son président. Lorsque la guerre éclata de nouveau, il se dirigea vers la Suisse, séjourna quelque temps à Montbeliard, puis gagna Basle où il fut pendant dix années, le pasteur de l'église française. Il y fut installé au mois de fév. 1588, comme successeur de Jean *Desfos* et refusa deux ans après de la quitter, malgré le désir qu'avait exprimé Henri IV de l'avoir à Paris [2]. Il eut bientôt à Basle, ainsi que son collègue Léonard *Constant*, de vifs démêlés avec Ant. *Lescaille*, un de leurs paroissiens, au sujet de la Justification (voy. ci-dessus, col. 589 [3] et ci-après, col. 766). En 1594 le synode national de Montauban le choisit comme champion du protestantisme pour la Bourgogne et en 1598 celui de Montpellier résolut de lui écrire à Basle pour le prier de venir servir l'église de La Rochelle. Il ne paraît pas qu'il ait accepté cette vocation. Mais l'année suivante, la duchesse de Bar, sœur du roi, qui l'avait à plusieurs reprises demandé pour chapelain, ayant fait appuyer ses instances par le consistoire de Metz, 27 mars

[1] Fait rapporté dans les recueils d'arrêts de Duluc et de Papon (CUVIER).

[2] Les descendants actuels du ministre, MM. Couët de Lorry possèdent encore ou possédaient en 1863 (*Bull.* XII 273) une lettre écrite sur ce sujet par le roi.

[3] Nous devons rectifier la citation que nous avons faite à cet endroit du titre de l'ouvrage publié alors par Constant. La voici : *Remonstrance chrestienne de Leonard Constant min. de la p. de D. à Anthoine Lescaille pour l'induire à donner gloire à Dieu et se réconcilier à l'Eglise* ; sans nom de lieu (mais sous le nom de Jac. Stoer impr. qui indique suffisamm. Genève) 1593. pet. in-8°, 138 p.

1599, il se rendit à Nancy pour saluer cette princesse et seconder *de la Touche*, dit *de Losse*, son ministre, dans une lutte théologique qu'il avait à soutenir contre le père jésuite Commolet et le frère capucin Esprit, qui travaillaient vainement à convertir la duchesse. La dispute terminée (5 déc. 1599) il était retourné à Basle, mais Mme Catherine de Bar lui écrivit de nouveau, 19 mars 1600 : « L'église de Metz désire infiniment vous avoir pour pasteur, et moi encore plus, pour la consolation que j'espère d'un si bon voisinage. MM. les diacres de cette église m'ont écrit plusieurs fois sur ce sujet, me suppliant d'en écrire à MM. du synode national de France, ce que je leur ai promis. » Couët revint auprès d'elle et prêchait en effet à Metz au mois de décemb. 1601, mais le synode national de Gergeau, 9 mai 1601, l'accorda enfin à l'église de Paris, sinon à demeure, car on le retrouve toujours en même temps plus tard, à Metz et à Basle, du moins par quartier. La parole éloquente de Couët du Vivier retentit bientôt dans le temple d'Ablon. *Casaubon* lui-même inscrit dans ses Ephémérides, à la date du 5 août, l'impression qu'il en ressentit : « J'ai entendu prêcher M. Couët, digne ministre de la parole de Dieu, riche de science, j'entends de cette science qui est la vraie. Il a développé ce texte... Il nous a parlé des divers surnoms du Christ... Puis il a exposé d'une manière très instructive ce que c'est que « entendre » et que « comprendre »... Enfin il a expliqué le sens de ce précepte qui est exposé dans les Actes... Que dire de plus de l'excellence de ce sermon? Le temps qu'il a duré m'a paru bien court... » (*Bull.* II 277). Jacques Couët mourut à Basle, à 62 ans, 18 janv. 1608, et fut enterré dans l'église des dominicains de cette ville.

Il a laissé les ouvrages dont voici la liste :

I. *Response chrestienne et très nécessaire en ce temps à l'épistre d'un certain françois qui s'est efforcé de maintenir l'opinion de ceux qui croient la présence du corps de Christ dans le pain de la cène et mesme en tous lieux*; Heidelb., 1588, in-8. — Opuscule antiluthérien.

II. *Response chrestienne et modeste au libelle injurieux et non chrestien publié par Lescaille et nommé par lui* Anti-Inquisiteur. *Plus une response aux paraphrases dudict Lescaille par luy intitulée* Doctrine ancienne, etc., 1593, in-8.

III. *Responses chrestiennes aux doctrines non chrestiennes contenues ès libelles diffamatoires d'Anthoyne Lescaille, avec une* Remonstrance nécessaire *adressée audit* Lescaille par Léonard Constant, chez J. Stoer (Genève), 1593, in-8, 21 feuill. prélim. et 352 p., suivi (pages 353-56) d'une *Response de Jacques Bastier, ancien, à une lettre imprimée, à luy adressée par A. Lescaille à la fin de son* Anti-Inquisiteur.

IV. *Apologia de justificatione nostri coram Deo, in quâ demonstratur ecclesias gallicas reformatas in hoc doctrinæ christianæ capite, idem sentire cum orthodoxis ecclesiæ primitivæ patribus et theologis helvetiis augustanæque confessionis*, 1594, in-8.

Ce numéro et celui qui précède nous donnent donc l'indication de quatre opuscules publiés par les pasteurs de l'église française de Basle dans cette affaire et de deux émanés de leur adversaire. On s'aperçoit, en lisant ceux qu'on a, qu'il y en eut encore d'autres, mais nous n'avons pu les atteindre. Quel était donc le sujet d'une polémique si animée? Il était grave en effet. Antoine Lescaille était un réfugié, marchand passementier, qui jouissait à Basle d'une certaine considération puisqu'il était l'un des anciens de son église. Comme nous n'avons pu nous procurer ni son *Anti-Inquisiteur*[1] ni ses autres écrits, nous prendrons dans les *Responses chrestiennes* de Couët le résumé de l'affaire, en remarquant toutefois combien était injurieux, excessif et faux ce titre d'inquisiteur appliqué à des ministres s'inquiétant et s'enquérant fraternellement de la foi de leur troupeau. MM. Constant et Couët, ayant appris que depuis environ un an et demi Lescaille visitait les membres de l'église afin de leur persuader que les

1 Bayle en cite quelques phrases, art. Rotan, note D. — Voy. à la Bibl. nat. sur cette controverse : Collect. Du Puy, vol. 103-105.

pasteurs prêchaient une doctrine très fausse en un point capital, résolurent de lui demander des explications en Consistoire.

Quelques jours après, 23 octobre 1590 (*Resp. chrest.*, p. 41), estant venu en nostre Consistoire, nous luy demandasmes si ce qu'on nous avoit raporté estoit véritable : assavoir qu'il eust dit que nous preschions une doctrine contraire à celle de N.-S. Jésus-Christ ? Il nous respondit que de vray il l'avoit dict, et avoit quand et quand exhorté ceux auxquels il donnoit cest advertissement de se bien garder de croire ce que nous enseignions s'ils vouloyent entrer au royaume des cieux. Lors nous le priasmes de nous desclarer quelle doctrine il nous avoit ouy prescher qui fust contraire à celle que N.-S. nous enseigne en son saint évangile. A quoy il respondit, s'addressant à M. Constant, que c'estoit en ce qu'exposant ceste sentence *Dieu rendra à chacun selon ses œuvres*, il auroit dit que ce mot *chacun* se devoit entendre seulement des meschans et non des bons : et que 8 jours après, exposant encore cette mesme sentence, il auroit aussi dit que ce mot de *selon* se devoit entendre pour le regard des meschans, mais que quant aux bons et fidèles, Dieu leur rendroit selon la justice qui est en Jésus-Christ, laquelle réside en luy et ne sort jamais hors de luy, et pour laquelle il nous faut sortir hors de nous et entrer en luy à fin qu'elle nous soit importée : et de vous aussi, M. Couët, ce dit Lescaille, j'ay dit que vous avez presché une doctrine contraire à celle de J.-C. quand, au retour de la foire dernière de Francfort, vous avez presché que les bonnes œuvres des fidèles ne se mettoyent point en compte au dernier jour pour les sauver à cause d'elles, veu que mesmes elles ne pourroyent subsister devant le juste jugement de Dieu à cause de leur imperfection. Or, quant à moy pour le regard de ces choses, je croy tout le contraire de ce que vous enseignez l'un et l'autre. Car je croy qu'au dernier jour les bonnes œuvres des fidèles seront trouvées saintes, justes et agréables à Dieu et quelles seront tellement mises en compte qu'un verre d'eau froide donné en ce monde au nom de Christ ne perdra son salaire ; et que ce sera pour avoir fait telles bonnes œuvres que nous serons introduits au royaume des cieux.

Les pasteurs ne restèrent pas court car ils soutenaient la doctrine reçue alors par toute l'Eglise protestante, et Lescaille ayant été, malgré une défense opiniâtre, finalement condamné par l'opinion publique et les magistrats bâlois, le Consistoire rédigea, entre autres pièces, une déclaration qui devait être lue en chaire (le dimanche 5 juin 1591) et qui expose ses sentiments sur le point en question. En voici le passage le plus précis, qui est le commencement :

Au nom de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Amen. Vous serez advertis qu'il est advenu par l'astuce de Satan, lequel ne manque point de suppots par le monde, ny mesme dans l'Eglise visible, que l'un de ceux qui exerçoient la charge d'Ancien en ceste notre Eglise françoise, nommé Anthoyne Lescaille, s'estant laissé décevoir par fausse doctrine, est tombé en un très pernicieux erreur selon lequel il veut croire, et faire croire à plusieurs simples, dogmatisant au milieu d'eux, que nous ne serons pas sauvés seulement par le mérite des œuvres que N.-S.-J.-C., nostre seul médiateur et pleige envers Dieu, a accomplies expressément pour nous en sa propre personne, mais aussi à cause des bonnes œuvres que chacun de nous fera depuis sa régénération. En quoy il est aisé de cognoistre qu'il fait une par trop grande injure à N. S. J.-C. voulant ainsi accoupler la considération de nos œuvres, desq. les meilleures sont imparfaitement bonnes et justes, avec le mérite des œuvres très-parfaitement bonnes et justes d'iceluy, pour en faire un meslinge, et nous faire espérer nostre salut des unes et des autres. Car si nous sommes vrais chrestiens et bien instruits par les Sainctes Escritures, nous devons tous croire fermement que ce ne sera point à cause de l'obéissance que nous aurons rendue à Dieu, mesme depuis nostre régénération, que nous serons sauvés, d'autant qu'elle est par trop affectueuse [tendre, molle] : mais que ce sera à cause de la très parfaite obéissance d'un seul qui est notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ que nous serons introduits au royaume des cieux. Or combien que le ci-dessus nommé... etc.

Ce n'était qu'un épisode de la dispute : elle continua pendant toute l'année 1591, tant par la presse que par la parole et jusque dans les séances du Sénat de Basle, soutenue par Lescaille seul ou presque seul contre tous jusqu'à ce qu'il fût publiquement condamné, non seulement à Basle, mais aussi par un arrêt de l'Advoyer et Conseil de Berne en date du 24 janv. 1592. Ce

dernier coup lui fit craindre d'être arrêté et mis en jugement comme hérétique. Il disparut.

V. *Traicté servant à l'esclaircissement de la doctrine de la Prédestination ;* Basle, 1599, in-8°. — Dédié à Louise-Julienne de Nassau, fille de Guillaume, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon Montpensier (voy. t. II, col. 1090, lig. 12). Cet ouvrage est un traité ex-professo sur la même question que l'auteur avait débattue par occasion dans les trois articles précédents. Sa thèse fut violemment repoussée par un rude et vieux joûteur catholique, cet Arnaud Sorbin, zélé prédicateur de Charles IX (et le principal organisateur de la S. Barthélemy à Orléans [1]), qui avait reçu l'évêché de Nevers en récompense de son fanatisme. Il publia un petit volume (in-8, 147 feuill.) intitulé : *Response au traicté de la Prédestination, composé et mis en lumière par le sieur Couët, soy disant ministre de la parolle de Dieu en la paroisse d'Ablon lez Paris* ; Paris, P. Lhuillier, 1604, in-8.

VI. *La Conférence faite à Nancy, entre un docteur jésuite accompagné d'un capucin et deux ministres de la Parole de Dieu, descrite par J. Couët,* parisien ; Basle, 1600. La même brochure avait été imprimée en même temps, apparemment à Nancy, sous cette forme : *Conférence tenue à Nancy sur le différent de la religion à l'effect de convertir Madame, sœur unique du roy, à la Cath. A. et R., vérifiée par l'apposition du cachet secret de Mgr le card. de Lorraine et contresignature de son secrétaire Poyrot. Item la relation du succès de la d. Conférence, extraite des propres lettres des ministres J. Couët et D. de Losse, dit La Touche, et la déclaration de Madame sur le subjet, par laquelle S. A. ferme l'action.* Impr. [à Nancy] l'an du jubilé, 1600 ; 104 p. in-8. La déclaration est du 1er décembre 1599.

VII. *Traité contre Socin*, ouvrage qui ne nous est connu que par la mention qu'en fait Quick dans son Synodicon. L'anti-orthodoxe Socin, contemporain de Couët (1539-1604), passa en effet trois ans à Basle (voy. Bayle, *Dictionn.*) et eut plus d'une occasion de dispute avec notre pasteur.

Le catalog. de la biblioth. du comte Emmery (de Metz ; in-8) indique, sous le nom de Jacques Couët, un certain nombre de pièces mss., dont quelques-unes en effet lui appartiennent, selon toute apparence, comme des *Lettres* autographes, datées de Bâle 1591 et 1595 ; un recueil d'*Etymologies*, composé entre les années 1587 et 1591 ; des *Ephémérides* pour les douze mois de l'année, de 803 à 1586 ; des *Ephémérides* pour les mois de janvier, février et mars, de 800 à 1598 ; un recueil de *Faits historiques pour servir à l'histoire générale de la France et de l'Allemagne*, jusqu'en 1600 ; des *Poésies*. Les indications du catalogue ne sont pas assez précises pour que nous osions lui attribuer encore les *Notes sur l'histoire de Metz* et les *Cahiers d'études mathématiques, physiques et philosophiques* qui faisaient aussi partie de cette riche collection.

Jacques Couët eut deux frères aînés (PIERRE, établi en Normandie, probablement resté catholique, et PHILBERT qui périt à la S. Barthélemy, en allant de Paris à Orléans), plus trois sœurs cadettes : 1° MARIE épouse, 19 mars 1565, de Daniel *Toussaint*, sgr de Beaumont, ministre à Orléans ; 2° CATHERINE, mariée à Guill. *Lesueur*, maître des eaux et forêts du Boulonois ; 3° MADELEINE, femme, 29 juin 1572, d'Edmond *de St Remy* tué le 24 août ; puis, 1573, de Jean *Durand*, écuyer, trésorier gén. des bâtiments de France. Devenue veuve, elle se retira à Genève où le 10 oct. 1626 elle fit son testament (P. Gontier, not. V 14) dans lequel on voit qu'elle avait 3 enfants, dont un fils, Ezéchiel (colonel à Venise, puis général en Danemark), et qu'elle était tante de Frédéric Spanheim, professeur en philosophie.

Jacques fut marié 3 fois : premièrement, 1567, avec Barbe *Courtois*, qui lui donna une fille, morte à Basle sans alliance ; — secondement avec Anne *de Loriol*, qui lui donna SUZANNE ma-

[1] Voy. les travaux de M. Doisnel, archiviste du Loiret.

riée à Jacob de Rappenberg, gentilhomme du pays de Bade ; JUDITH femme : 1° d'un gentilhomme polonais nommé Savatzky ; 2° du ministre Samuel *Jemin* ; SARA qui épousa Constantin *de Roquepine ;* puis ELISABETH et MARIE dont l'une (?) fut mariée à Melchior *de l'Isle*, professeur de droit à l'université de Basle ; enfin un fils, prénommé comme son père, JACQUES ; — troisièmement, le 27 mai 1589, avec Anne *Conot*, fille de réfugiés, savoir le sieur *de Maisery* et dame Barbe *des Armoises*, mariage d'où naquirent : ANNE, présentée au baptême, 29 mai 1590, par François *Sabathier* et par deux marraines Charlotte *de Pisseleu* et Marguerite *de Rivière*, veuve de Fréd. *Taulney* gentilhomme lorrain ; JEAN, bapt., le 8 août 1591 ; MARIE, le 7 janv. 1593 ; MADELEINE, 13 mars 1595, et SARA 15 septemb. 1597. Tels sont ceux de ses enfants dont nous est venu connaissance, mais ils furent dix-neuf en tout.

II. JACQUES Couët, fils du précédent Jacques, mort en 1635, en eut 18, de son mariage avec Eve *Le Goullon*, 1605, entre autres : JACQUES, qui suit ; — JÉRÉMIE, né en 1606, capitaine dans le régiment de son cousin *Durant*, puis commandant de dragons au service de Suède ; — CHARLES, souche de la branche de Gravelotte ; — AUGUSTE, qui fonda la branche de Bacourt ; — PHILBERT, né en 1616, qui suivit la carrière militaire, s'éleva au grade de capitaine et fut tué à Nordlingen ; — GASPARD, né en 1617, mort des blessures qu'il reçut dans la même bataille ; — LOUIS, souche de la branche de Lorry ; — EVE, femme de Jacques *Le Duchat*, sieur de Villers-l'Orme ; — SUSANNE, mariée à Jérémie *de Vigneulles ;* YOLANDE, mariée à Louis *Le Braconnier*, sieur de La Tour d'Ancy.

III. JACQUES Couët, avocat au parlem. de Metz, né le 1er nov. 1605, fut attaché à l'ambassade de Manassé *de Pas-Feuquières* auprès des princes et Etats de l'Empire. Il fut depuis conseiller secrétaire du roi et l'un des XIII de la mairie de Metz. Capitaine d'une compagnie bourgeoise, il fut tué dans une sortie contre les assiégeants, 19 août 1651. Il laissa deux fils de son mariage avec Susanne *Ferry*. L'aîné, nommé JACQUES, né en 1630 était aveugle-né ; mais sous d'autres rapports, la nature s'était montrée libérale à son égard : elle l'avait doué d'une remarquable éloquence et d'une heureuse mémoire. Il fit avec succès ses études en théologie et fut consacré au ministère, par Ferry, en 1656. On le donna pour pasteur à l'église de Courcelles-Chaussy. Au bout de deux ans, mécontent de ses paroissiens, il quitta la Lorraine et passa à la chaire de Normanville, église de fief, à deux lieues d'Evreux. Il consentit en 1662 à revenir à Courcelles ; mais en 1664 il accepta la vocation qui lui fut adressée par l'église de Manheim, où il mourut de la peste à la fin de 1666. Son frère, PAUL, avocat au parlement, se montra zélé pour la religion protestante jusqu'en 1685 ; aussi, lorsque le culte réformé eut été interdit à Courcelles et à Metz, fut-il choisi par le consistoire, avec le pasteur *Bancelin* et *Dompierre* sieur de Courcelles, pour porter au pied du trône ses justes réclamations. Il avait dressé, en 1682, une *Liste des convertis* depuis 1679, sur laquelle il aurait pu s'inscrire lui-même, s'il l'avait continuée jusqu'à la Révocation. Cette liste, portée sur le Cat. du comte Emmery, a été vendue avec un *Nouveau mémoire pour ceux de la R. P. R. touchant leurs petites écoles* et une copie in-fol. de l'Ethique de *Derodon*, faite par le même apostat, qui mourut en 1690, ne laissant de son mariage avec Esther, fille de Jean-Paul *Ferry*, receveur de la bullette, qu'un fils presque idiot, en qui s'éteignit la branche aînée.

Branche de Gravelotte, CHARLES Couët, né en 1608, fut conseiller au bailliage et apostasia aussi à la Révocation. Sa première femme, Anne *Allion*, qui lui avait donné plusieurs enfants (morts en bas âge), l'ayant laissé veuf, il se remaria en 1643, avec Jeanne *de La Cloche*, fille du pasteur Abraham *de La Cloche* et de Séphora *de La Bretonnière*. Il en eut : 1° ABRAHAM, qui suit ; — 2° AUGUSTE, qui, après avoir

terminé ses études à Genève, entra comme enseigne dans le régiment d'Alsace, et mourut jeune, sans enfants; — 3° DAVID, apostat en 1685, mort en 1739; 4° LOUIS, capitaine au régiment d'Alsace, puis major au régiment de Varennes, offrit, dès 1681, ses services à l'électeur de Brandebourg, qui le nomma gentilhomme de sa chambre. Il fut tué en Italie et laissa deux fils: FRÉDÉRIC-LOUIS-DÉODAT, élevé page du roi de Prusse, mort officier, sans alliance, et PHILBERT, qui entra au service de Pologne et mourut en 1742; — 5° JEANNE, mariée, en 1681, au bailli de Deux-Ponts, à qui elle donna plusieurs enfants.

Abraham Couet, s[r] du Vivier, né vers 1646, embrassa la carrière ecclésiastique et reçut l'imposition des mains à Basle le 5 nov. 1665. Pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines, puis à Amiens (1679-81), il desservait l'Eglise de Roussy (1681-85); à l'époque de la Révocation, il se retira en Hollande, où il fut nommé (1686) ministre de l'église française de La Haye. Il nous est connu par une *Histoire évangélique dans son ordre naturel, ou nouvelle harmonie des quatre Evangélistes*; La Haye, 1706, in-4. Partant du principe que le Saint-Esprit qui inspira les Evangélistes n'a pu se tromper sur l'ordre des faits, parce qu'il est un « esprit d'ordre », et rejetant, en conséquence, comme lui étant « injurieuses », les transpositions de chapitres et de versets que se permettent ordinairement « les faiseurs d'harmonies », Couet entreprit de mettre un ordre parfait entre les quatre Evangélistes, en suivant la marche des événements tels qu'ils les racontent. La tâche était difficile; aussi ne se tira-t-il d'embarras qu'en dédoublant les faits. Ainsi Jésus guérit deux fois la belle-mère de Pierre, deux fois l'aveugle, deux fois l'homme à la main sèche; il raconte deux fois la parabole du semeur, deux fois celle du grain de senevé, etc. Cette harmonie est divisée en 120 stations. En tête, on trouve une préface avec les plans de la Terre-Sainte, du temple et de la ville de Jérusalem, et à la fin, cinq indices: un des stations, un des matières, deux des paraboles, dont l'un par ordre alphabétique, et un des miracles.

Abraham Couet avait épousé Anne *Ferry*, autre fille de Jean-Paul, receveur de la bullette. Il en eut ABRAHAM, qui sortit de France avec ses parents, et MARIANNE, qui s'unit au sieur de *Ribecourt*, officier de cavalerie dans le régiment de Nassau.

Branche de Bacourt. Né en 1613, Auguste Couet prit pour femme, en 1639, Anne *Royer*, fille du pasteur Jacques *Royer* et d'Anne *Pion*. Il en eut: 1° AUGUSTE, sieur d'Augny, qui ne laissa, de son mariage avec Susanne *Joly*, fille de Paul *Joly*, sieur de Maizeron et conseiller au bailliage, qu'une fille nommée ANNE, morte catholique en 1754; — 2° ANNE, femme, en 1663, de Paul *Chenevix*, conseiller au parlement; puis, en 1683, de Henri *de Batsale*, capitaine au régiment de Navarre.

Branche de Lorry. Louis Couet, né en 1623, suivit la carrière des armes et servit avec le grade de capitaine dans le régiment de cavalerie de Beauvau. Il mourut en 1676, laissant sa femme, Susanne *de Gray-Malmedy*, veuve avec trois enfants, dont deux, PAUL, lieutenant pour le roi à Thionville, et LOUISE, se convertirent avec leur mère en 1685, tandis que l'aîné, nommé LOUIS, capitaine au régiment de Boufflers, se réfugia dans le Brandebourg où il s'éleva au grade de lieutenant-colonel. Il mourut en 1707, à l'âge de 48 ans. De son mariage avec Susanne *Galbert d'Estape de La Villardière*, d'une famille de Grenoble qui a donné un général à la Saxe, étaient nés trois enfants: un fils qui fut tenu sur les fonts de baptême par le roi de Prusse, et qui mourut vers 1756, après avoir servi avec distinction comme officier; et deux filles: MARTHE et SUSANNE-ELISABETH, femme de Guillaume *Segond de Banchet*, réfugié de la Provence.

André Couët, ministre réfugié dans le comté de Montbeliard, d'où il fut expulsé, en 1586, par ordre du comte Frédéric, appartenait peut-être à la

famille des précédents. C'est vraisemblement le même qui était pasteur de l'église française de Basle en 1596 et qui fut, cette année là, demandé par le consistoire de Nîmes (Reg. du Consist., 12 mai), pour venir dans cette dernière ville en qualité de pasteur et professeur, demande qui n'ayant pas réussi cette fois, fut renouvelée en 1604.

COUGNARD (JEAN), religieux dominicain, prédicant à Châlons en Champagne ; qui veut abjurer, 1697 ; « MM. les pasteurs le renvoyent en Suisse, à cause des conséquences, et il lui est délivré 2 écus pour viatique, outre 2 de MM. les pasteurs » (Bourse franç. de Genève). — Voy. Cognard.

COUGOT dit *La Raffe*, de Puylaurens, condamné comme un des principaux huguenots de cette ville par le parlem. de Toulouse, 8 mai 1570. — Jean Cougot, bourgeois de Puylaurens, 1638, eut un fils, François, médecin qui testa en 1663. — (Antoine), médecin et pasteur, originaire de Puylaurens, proposant à l'époque de la Révocation, se réfugia en Angleterre, où il exerça le ministère dans l'église de S. Julien à Southampton après le pasteur *Couraud*. En 1691, il épousa Antoinette fille de Marc-Antoine *de Gineste du Falga*, aussi de Puylaurens, laquelle mourut à Southampton, 21 mai 1713. Cougot était mort huit jours avant, 14 mai, dans la même ville, mais il fut enterré dans l'église de Millbrook dont il était recteur.

COULAN (PIERRE), était né à Uzès le 5 nov. 1630[1] ; il fit ses études de théologie à l'acad. de Montauban de 1647 à 1651. Admis au ministère évangélique par le synode du bas Languedoc tenu à Nîmes dans les premiers jours de mai 1652, il fut placé à Poussan (colloq. de Montpellier). Trois ans après, il était à Villeveyrac, dans le même colloque. Il fut ensuite pasteur à Alais de 1655 à 1660, à S. Jean du Gard, 1666-1667 ; de nouveau à Alais, 1671-1684. Il avait épousé Isabeau de *Pénarier*, née à Alais le 8 mai 1627 et qui mourut, 31 mars 1688, à Zurich lorsqu'ils étaient réfugiés tous deux dans cette ville.

Leur fils, ANTOINE Coulan [Haag, IV 83] né à Alais, avait fait ses premières études dans son pays natal. Antoine Court nous a conservé parmi ses papiers (vol. F., voy. *Bull.* XI, 88) des extraits (44 p.) d'un journal qu'Ant. Coulan avait rédigé sur les troubles causés dans le Languedoc par la persécution religieuse et sur sa propre vie. Voici les traits biographiques les plus saillants de ce journal :

Ant. Coulan, né le 10 oct. 1667, commença l'hébreu en 1670 et la philosophie en 1680. Il prècha pour la première fois le 6 avril 1681 jour de Pâques. Il partit pour Genève le 6 septemb. 1664 [inscrit au Livre du recteur le 19 déc.]. Il entra le 1er nov. chez M. Turettin professeur en hébreu qui lui apprit un peu de caldaïque. Mr son père à la faveur du passeport que le Roi accorda aux ministres le vint joindre à Genève : parti le 29 septemb. 1685, il y arriva le 9 novembre. Ils allèrent ensemble à Vevey le 17 et y arrivèrent le 19 ; puis le 5 déc. à Berne où ils restèrent jusqu'au 26 juill. 1686. Ils allèrent ensuite à Zurich où sa mère mourut, 31 mars 1688. « Il fut reçu ministre à Zurich le 3 mai avec MM. *Pelet* de Nisme et *Monsignac* de Guienne [mais un peu à la hâte]. N'ayant rien à faire à Zurich, il lui prit fantaisie de voir le païs des Grisons. Il prècha à Manfeld (?) le 30 juin. Ensuite, il fut à Coire et y prècha deux fois les refugiez, qui y étaient au nombre de 200 et firent tout ce qu'ils purent pour l'obliger à être leur ministre quoiqu'ils en eussent un. Ils offrirent de contribuer tout ce qui seroit en leur pouvoir pour son entretien. Les plus honnêtes gens de Coire offrirent aussi de contribuer du leur et on se flatoit de pouvoir trouver quelque honnête homme qui lui donneroit la table. Il les remercia en leur disant qu'il ne pouvoit accepter leur offre sans en avoir conféré avec Mr son père. Il repartit de Zurich le 14 août 1688 dans le dessein d'aller en Hollande... Lui et son père, qui l'avait rejoint, arrrivèrent à Francfort le 24. Ils y virent la princesse de *Tarente* qui s'y étoit retirée depuis quelque mois, après être sortie de France. Cette princesse voulut entendre notre Coulan : il prècha en effet dans une des salles de son apartement, le dimanche 26, en présence non seulement de ses domestiques mais encore de plusieurs MM. de Francfort et de plusieurs réfugiés qui s'y rendoient d'ordinaire. La princesse voulut lui faire l'honneur de le faire dîner avec elle et lui fit un honnête présent. Ils partirent de Francfort le 27 et prirent la route de Cassel ou ils arrivèrent le 30. Il prècha

[1]. Notaires de Genève (L. Pasteur, LXXVII, 1) : Mariage de Denis, fils de David Coulan d'Uzès et de Marguerite *Astier*, avec Suzanne fille de Pierre *Simon* et Catherine *Troupel*, tous d'Uzès ; 1687.

dans le château devant 3 jeunes princes de cette maison dont le plus âgé n'avait que 12 ans; malheureusement le père ni la princesse n'y étoient point ni une partie de la Cour. Ils repartirent de Cassel le lundi 4 septemb. et arrivèrent à Wesel le 8 où ils croyaient trouver M. de Schomberg, mais il étoit parti depuis 2 jours pour Cologne. De Cassel ils vinrent à Nimègue où ils arrivèrent le 9. C'est là qu'ils virent faire la revue des troupes du prince d'Orange : elles étoient là campées, environ 14,000 hommes d'infanterie; la cavalerie arriva ensuite. Nos voyageurs arrivèrent le 1er oct. au matin à Rotterdam où ils virent les vaisseaux où devoit s'embarquer la cavalerie destinée pour l'Angleterre. On commença de l'embarquer le 12 octobre, jour du départ de nos voyageurs pour La Haye. L'illustre M. *Jurieu* s'étant trouvé indisposé fit dire à notre Coulan qu'il lui feroit plaisir d'aller passer l'hiver auprès de lui pour prêcher à sa place quand il ne pourroit pas lui-même. Il entra chez ce professeur le 18 nov. 1688; il en sortit le dernier nov. 1689 pour aller à Ardembourg où on lui avoit proposé la place de M. *Salve*, ministre françois qui étoit en voyage. Il étoit à Ardembourg au mois de janvier 1690. »

C'était en Hollande surtout qu'il devait se heurter à des tribulations. L'église d'Ardenbourg et celle de Hambourg où il fut ensuite, étaient divisées en deux partis : celui des Allemands et celui des Français; chacun d'eux voulait exclure l'autre; ailleurs il trouva d'autres divisions; puis lorsqu'il voulut administrer les sacrements, on l'on empêcha en alléguant que sa consécration à Zurich était insuffisante. Il erra avec le même insuccès d'une église à l'autre et s'arrêta particulièrement au service de celle d'Altona en Danemark. Enfin un synode wallon approuva la conduite qu'il avait tenue et lui accorda l'imposition des mains, 1692. Cependant le peu d'avantage qu'il prévoyait pour lui en Hollande, l'engagea à passer en Angleterre. Il arriva à Londres sur la fin d'octob. 1683 et fut nommé au mois de mai de l'année suivante pasteur d'église wallonne de Glass-house-Street, mais il remplit bien peu de temps ces fonctions, car il mourut presque subitement, à 27 ans, le jeudi 13 décembre, après avoir prêché les dimanches précédents.

Antoine Coulan est auteur des ouvrages suivants; publiés sauf le premier, après sa mort :

I. *La défense des réfugiés contre un livre intitulé :* Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en France (sans nom d'auteur), Deventer, 1690 in-12. Il y a des exemplaires avec la date 1691. Cet ouvrage, apprécié par Bayle, très intéressé dans la question (voy. ci-dessus t. I col. 1608) est, dit-il, d'un style fort modéré et fort bien raisonné. L'auteur y soutient la supériorité des peuples sur les têtes couronnées, avec autant de force que les jésuites d'autrefois soutenaient la supériorité des papes sur les conciles, et sur les rois mêmes, et éclaircit adroitement ce qui pourrait gendarmer les princes contre nous (*Œuvres diverses*, IV, 653).

II. *Sermons sur Proverbes XXIII*, 26, *avec une exhortation et prières, prononcez à Amsterdam*. Amsterd., chez Marret et Valat, 1695, in-8.

III. *Sermons sur Romains VIII*, 27, *ou le bonheur de ceux qui aiment Dieu*. Amst., Maret et Valat, 1695, in-8.

IV. *Examen de l'histoire critique du Nouveau Testament* [de Richard Simon], *divisé en deux parties :* dans la 1. on traite diverses questions de critique; Amsterdam, 1696, 16 et 440 pag. petit in-8 (V. *J-G. Walclini Biblioth. theol. selecta*).

Cet ouvrage participe, par l'esprit sérieux avec lequel il est traité, de l'intérêt que n'ont pas cessé de mériter, même de nos jours, les travaux de Richard Simon. Dans l'épître dédicatoire du livre, adressée « à MM. les pasteurs, anciens et diacres des églises françoises de Londres » l'éditeur déclare que la modestie de l'auteur, s'il l'eût fait paraître lui-même eût caché son nom « comme il l'a caché dans quelques autres ouvrages qui n'ont pas été mal reçus du public ». L'éditeur s'abstient aussi de faire aucun éloge du livre, « le témoignage d'un père ayant toujours quelque chose de suspect lorsqu'il s'agit d'un enfant et d'un fils unique comme celui-là! » Cet éditeur en effet est « Pierre Coulan », et son épître est datée d'Amsterdam, 17 janv. 1695. L'Approbation, signée 13 juill. 1695, par quatre pasteurs français de Leyde (Théod. *Biel*, *Guerin*, L. *Fleury* et I.

de Mallenoë) nous apprend que le mss était intitulé *Lettres contre le P. Simon*, et elle se termine par ces mots :

« ... Nous louons les bonnes intentions de l'auteur. Seulement souhaiterions-nous ou qu'il ne parlât point du tout de ceux qu'il nomme Cocceiens, ce qui serait beaucoup mieux, ou que du moins il en parlât avec le respect dû à des théologiens en possession de savoir et d'orthodoxie. »

En quittant la France, Coulan le père y avait laissé une fille, JEANNE, qui dut subir l'abjuration et qui en 1688 adressa une supplique au roi pour réclamer les biens de son père qui avaient été confisqués. Mais ce fut en vain qu'elle promit de devenir une bonne catholique. Basville apostilla sa demande des mots : « Ne fait pas son devoir », et la supplique fut rejetée.

1. COULET, pasteur à Amiens, 1671. — Dans la liste des assistés de Londres pour l'année 1702 figure, avec sa femme et 3 enf. un ministre appelé Couliette (probablement Coullet écrit à la manière anglaise) comme ayant reçu la consécration depuis que l'édit de Nantes était révoqué. — Rachel femme d'Isaac Coulet, de St Quentin, lequel est « engagé dans les nouveaux régiments, âgée de 40 ans, assistée à Londres, avec 5 enfants, 1705. — Ozias *Couillet*, 67 ans, et Marie sa femme, 56, réfugiés de Picardie, *id.* 1710. — Antoine Coulet, galérien, 1705. — (Antoine fils de François) de S. Fortunat en Vivarais, reçu, 1726, bourgeois de Genève où sa famille resta et prospéra. — Mlle Coulet enfermée à la Providence de Villeneuve lès Avignon, 1752.

2. COULET (ETIENNE), médecin descendant d'une famille française réfugiée en Hollande [Haag, IV 83]. Coulet est un de ces nombreux écrivains qui, jusqu'à nos jours, ont essayé de réformer notre orthographe, mais avec aussi peu de succès que peu de bon sens. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *L'art de conserver la santé des princes, auquel on a ajouté l'Art de conserver la santé des religieuses et les Avantages de la vie sobre par Cornaro*, Leyde, 1724, in-12.— Trad. de l'italien de Ramazzini. — II. *Nouveau système de grammaire française*, Leyde, 1726. — III. *Histoire de la médecine, trad. de Freind*, Leyde, 1727, in-4° et 3 vol. in-12. L'orthographe bizarre du traducteur a nui à son ouvrage qui est oublié depuis longtemps. — IV. *Eloge de la goutte*, Leyde, 1728, in-8°; réimp. sous le titre : *Le Goutteux en belle humeur*, 1743, in-12. — V. *Disput. medica de ascaridibus et lumbrico lato*, Leyde, 1728, in-4°; réimp. sous le titre : *Tractatus de ascaridibus*, Leyde, 1729, in-8°.

COULLEZ (écrit quelquefois Coullès) famille messine. Jean, marchand, fils de François Coullez, orfèvre, naquit à Metz en 1566. — (Jean) fils du précédent, trésorier de l'église, épouse en 1619 Dorothée *de S. Aubin* dont il a 9 enfants. L'un d'eux (le 3e), LOUIS, mort à Metz en 1681, avait épousé en 1652 Anne fille de Samuel *Duclos* docteur-médecin ; le 4e, ELISABETH, née en 1630, épouse (1651) Louis *de Persode*, de Metz; le 7e, PAUL, suivra; le 9e JEAN épousa (1667) Suzanne *Mangin*.

Paul Coullez né le 14 fév. 1639, fut envoyé, après avoir fait ses études, à Montauban où il soutint trois thèses [1] en 1658, alla les terminer à Genève où il est inscrit (Paulus Coullezius metensis Joh. Coullezii filius stud. S. theol.) à la date du 23 oct. 1661. Il fut pasteur à Morigny de 1665 à 1667 ; à S. Valery et Poireauville, 1667-78; à Bethisy, 1679-81; il avait épousé, avant 1671, Mechtla fille de Ch. Rickwart bailly de Beuskomm et Lurmon au pays de Gueldres. A la Révocation il se réfugia en Hollande où il desservit l'église de Schiedam de 1689 à 1709 année de sa mort. Louis, son frère aîné, eut pour fils ALEXANDRE Coullez [Haag, IV 84] né en novembre 1658, consacré au ministère évangélique en 1681 et pasteur à Vassy de 1681 à 1685. Ayant été suspendu de ses fonctions, il osa non pas remonter en chaire mais faire une prière et lire quelques chapitres de la Bible dans

[1] Dédiées à Paul *Ferry*. On a quelques lettres de lui à ce dernier. Leur cachet porte un chevron accomp. de 3 étoiles 2 et 1, et des lettres P C, en cimier.

un château du voisinage. Il fut condamné pour ce fait à 9 ans de prison, 3000 liv. d'amende et à l'interdiction perpétuelle. Le parlement de Paris lui-même trouva trop vif le zèle du juge de Châlons qui avait prononcé cette sentence et ordonna, par arrêt du 28 juill. 1685, que le ministre de Vassy serait admonesté et payerait une amende de 10 livres. Quelques mois plus tard, Coullez était à Berlin, où il épousait, 5 mai 1686, Marie fille de David *Ancillon*[1]. Il fut pasteur à Francfort-sur-l'Oder, puis à Halle où il amena en 1698 sa femme et leurs 5 enfants; il y mourut en 1729.—On mentionne encore David Coullez, 1606-1676, aman de Metz, mari en 1631 de Françoise *Coutault* ou Contault qui se maria au past. Isaac *de Combles*, 1678, et mourut 18 nov. 1679; Marie Coullez, mariée en 1624 à David *Le Duchat*, morte en 1640; Coullez lieutent. de la prévoté de S. Belin en 1609; les dlles Coullez qui de même que d'autres protestantes fugitives comme les dlles *Meinadié*, les dlles *Thomas* d'Uzès, les filles du pasteur Jacques *Valentin*, établirent à Berlin un pensionnat où furent élevées les filles de la noblesse de Prusse; le major Coullez de Plalieul, dont les ancêtres étaient qualifiés « écuyer » dans les états et dont la descendance existait encore en Prusse (*Erman*, IX 85) au commencement de notre siècle.

COULOM, sr de St Naufari, signalé comme huguenot en 1679— deux dlles *de Coulomb* enfermées au couvent de la Visitation de Tours, 1750.

1. COULON ou Coulon, famille municipale rocheloise. Pierre Coulon, écuyer, pair de la Commune en 1558, échevin en 1567, député vers le roi Henri II à l'occasion de la construction de la citadelle qui était une entreprise contraire aux privilèges de la Commune. Il avait épousé Catherine *Dennebaut* et mourut, 6 avril 1675, laissant plusieurs enfants dont Charles, écuyer, sr des Volliers, marié 1o à Françoise *Clerbault*, 2o à Marie *Sanson*. Charles Coulon, élu pair en 1575, comme fils de Pierre, était administrateur de l'hôpital de St Ladre en 1593, échevin et co-élu du maire, 6 avril 1619. En l'année 1600 il avait été chargé par ses coreligionnaires de céder à bail aux PP. Augustins de Chinon la salle St Yon qui devint le siège d'un temple, du synode national et de la bibliothèque publique. Il eut un grand nombre d'enfants dont l'un, François, fut membre du corps de ville. Cette famille existait encore en 1680, époque où un Jean Coulon était avocat au siège de S. Jean d'Angely (Richemond). — (Marie), de l'île de Rhé, 63 ans, « veuve d'un quincalier », assistée à Londres, 1705.

2. COULLON (Symon) natif de Bourges, reçu habit. de Genève, 1557.—Protais *Coulon*, persécuté dans le Maine vers 1565 [X, 67]. — (Jean) massacré à la St Barthélemy à Lyon. — (La veuve du sr Jean) de la Ferté en Brie, ingénieur, réfugié à Berlin avec son fils et sa sœur, 1698. — (Jean) de Capel en Picardie, *id.* 1698. — (Benjamin) de Roussi (Ile de France), brasseur, *id.* 1698. — (François) avocat à Chalon, 1678 [IX 437 a]; réfugié en Prusse et juge de la colonie française à Kœnigsberg en 1698. — (Jeanne-Marie), de Chalon, réfugiée à Kœnigsberg, 1698. — (Louis), de Montpellier réfugié au Werder (Berlin), 1698. — Charles *de Coulon*, capitaine d'artillerie au service de Hollande, 1692. — (Esther) transférée des Nouv. cath. (de Paris) à l'hôpital général en 1713. — Jean *Colon*, avocat à Vaujaucourt, 1669. — Antoine *de Colom*, de Montauban, enterré à Paris, 2 avril 1668, assisté de son frère, Jean, et de Samuel d'Aliès de la Tour son cousin. — Antoine de Colom, mousquetaire de Prusse.

3. COULON, famille originaire de la petite ville de Cornus, près St Afrique, dans le Rouergue. Le 12 septemb. 1731 y naquit Paul Coulon fils de Joseph Coulon et de Jeanne *Faliès*. Il n'avait pas 15 ans quand de nouveaux édits vinrent frapper les protestants et prescrire plus de rigueur encore pour l'enlèvement des enfants et l'instruction obligatoire dans la religion catholique. Le jeune Coulon fut un de ceux qui réussit à s'échapper. Il arriva vers 1750 à Genève avec un ami de son

[1] La fille et non la sœur d'Ancillon ; 1686 et non 88. Rectifiez ci-dessus t. I col. 215 lig. 10 et 11.

âge, Jacques *Carbonnier*, fils d'un orfèvre de Milhau, autre ville de Rouergue. A Genève il compléta son éducation et en subissant l'examen public par lequel on faisait alors précéder la première communion, il provoqua la sympathie de tous les assistants, à ce point que l'un de ceux-ci, au sortir de la cérémonie, le prit afin de se charger de son avenir en le plaçant dans la maison Rivier et Plantamour qui faisait le commerce de mousseline des Indes. Peu d'années après, le grand négociant neuchâtelois Jacques-Louis Pourtalès, dont la réputation commerciale devint plus tard européenne, commençant ses opérations, s'attacha le jeune Coulon comme expert pour les marchandises indiennes et en fit, vers 1758, son premier et plus ancien associé. La même année, Marthe Coulon, sœur de Paul, née aussi à Cornus, épousait à Genève Jacques Carbonnier (Binet not. III 244) Paul Coulon acquit la bourgeoisie de Neuchâtel en 1767 et mourut dans cette ville à l'âge de 89 ans, 7 nov. 1820, comblé des faveurs de la fortune. Ce qui distingua la vie de ce commerçant honnête et prospère, c'est l'amour qu'il ne cessa de montrer pour les coreligionnaires qu'il avait laissés dans son ancienne patrie. Il fit construire presque entièrement de ses deniers le temple réformé de Cornus (Aveyron), il légua une somme pour les descendants des réfugiés français dans le canton de Neuchâtel et fit inscrire une rente perpétuelle au nom du consistoire de Saint-Affrique afin de fonder à Cornus une école pour les enfants protestants. Il avait épousé, 1767, une cousine de J.-L. Pourtalès, Anne, fille de Louis *Viala*, originaire de La Salle en Cévennes, réfugié pour cause de religion à Genève où il avait acquis la bourgeoisie en 1756. Les honorables traditions qu'il avait laissées furent continuées par une nombreuse lignée, placée au premier rang des familles de Neuchâtel et à qui le roi de Prusse Frédéric Guill. IV accorda des lettres de noblesse peu de temps avant de faire à la Suisse l'abandon de ses droits de souveraineté sur l'ancienne Comté de Neuchâtel et Valangin (1856). Il eut une fille, Anne-Louise, mariée en 1795 à François de Meuron, banneret de Neuchâtel, et deux fils Paul-Louis-Auguste (1777-1855) et Paul-Etienne (1779-1837). Le premier fut le créateur et l'organisateur des riches musées d'histoire naturelle de la ville de Neuchâtel (voy. sa biographie par M. Félix Bovet, lue à la Société helvét. des sciences nat. le 30 juillet 1855) et l'aîné de ses six enfants, Louis de Coulon, à son tour conservateur des musées d'histoire et d'ethnologie, eut la bonne fortune de voir cette importante collection recueillir par ses soins le fruit des travaux d'Agassiz et Desor. Les descendants des deux jeunes huguenots fugitifs du Rouergue en 1750 sont aujourd'hui nombreux, en Suisse et dans d'autres contrées.

COULOMBIER (Pierre), chirurgien à Barbezieux en Saintonge réfugié dans le pays de Vaud, reçu bourgeois d'Orbe le 28 janv. 1702, sous la condition de soigner les pauvres gratis pendant quelques années. — (Charles-Nicolas), fils du précédent, mourut à Jonzac, en Saintonge, le 9 mai 1749. — Voy. Colombier.

COUPIGNY (Mlle Suzanne Lancement de) enfermée au couvent des Filles de la Providence à Chartres, 1686. — Mlle de Coupigny, âgée de 48 ans enfermée aux Nouvelles catholiques de Paris, 1699; transférée de là en 1703 aux Filles de la Providence d'Auxerre; puis de cette maison, la même année, aux Nouvelles cath. de Chartres.

COUPPÉ, capitaine, 1562 [II 445 6, V 427]. — (Jacques) massacré au Mans, vers 1565 [X 66]. — (Daniel) consacré au ministère évangélique en 1601 [Haag, IV 84]; pasteur de Tours, 1601-21; de Loudun, 1621-47; mort en cette dernière ville dans un âge très avancé. Il assista aux synodes nationaux de Gergeau, 1608; de S.-Maixent, 1609; de Tonneins, 1614; de Castres, 1626; d'Alençon, où il fut modérateur-adjoint, 1637; et à l'assemblée politique de Grenoble en 1615 sans y jouer d'ailleurs un rôle important. Il fut l'un des membres du sy-

node d'Alençon qui se prononcèrent le plus énergiquement contre les opinions tolérantes de *Testard* et *Amyraut;* mais la majorité du synode fut d'un avis différent du sien et après quelques observations échangées, « on tendit la main de paix et de concorde fraternelle » au pasteur de Blois et au professeur de Saumur (*Bull.* XIII, 44-63). Il avait aussi assisté comme pasteur de Loudun au scandale de l'exorcision des Ursulines de cette ville en 1635 (Décis. cathol. p. 610). Nous connaissons de Daniel Couppé les ouvrages suivants : I. *Anti-Ferrier, dédié à M. Du Plessis-Mornay, par Daniel Couppé*; La Rochelle, hérit. de H. Haultin, 1615, pet. 8° de 60 p. — II. *Anti-Léon ou renversement des colonnes philistines, c'est-à-dire Response à l'ouvrage en sept colonnes du P. Léon, par Daniel de Couppé ministre de l'Evang. en l'église réformée de Lodun;* Saumur, J. Lanier et Isaac de Bordes, 1630 in-8° de XL feuill. prél. et 402 pages. — III. *Traité des miracles, monstrant qu'ils ne peuvent estre vrayes marques de l'Eglise, contre Bellarmin*, par Dan. Couppé ministre; Rotterdam, Arnold Seers, 1645 in-12. — IV. *Exhortation ou sermon sur le chap. 24 des Actes;* Saumur, 1646 in-18.

COUPPÉ (La dame) de Metz, déportée, 1687. — (Philippe) pasteur du Breuil-Barrat, 1640-63; de S.-Hilaire-sur-l'Autise, 1678-81. — (Marthe), de Clermont en Beauvaisis, 53 ans, « confesseuse[1], » assistée à Londres, 1702. — (Catherine) de Dieppe, 54 ans, *id.* 1708.

COURAGE. Thomas Courage dessinateur, fils de feu Nicolas Courage peintre à Rouen et de Marie *Goulon*, épouse au temple de Charenton Jeanne *Brochain*, fév. 1662.

COURANT, quelquefois Couran. (JEAN) admis à la bourgeoisie de Genève en 1603; — LOUIS son fils, marchand à Genève, marié 1° à Jeanne *Ravine*; 2° à Séphora *Tusquoy*: — LOUIS, fils aîné du précédent et de son premier mariage, pasteur à Anduze, 1603-23; à Alais, 1626-29; à Laissac, 1637; à Lunel, 1638-42; — LOUIS, fils du précédent, né à Anduze, étudiant en théologie à Saumur et à Nîmes; consacré en 1651; pasteur à Genolhac, 1651-57; à Fons, 1657-60 (on trouve quelquefois son nom écrit *Couraut*); mort avant 1681. Il fut père de MARIE, qui épousa Pierre *Flavard* et de MARGUERITE mariée à Louis *de La Farelle*. On trouve en 1693, mariés, Isaac *Flavard* et Jeanne *de Courant*.

COURAULT ou *Corauld* (ELIE), nom qui se trouve encore écrit de bien d'autres manières. La première fois qu'il apparaît dans nos documents c'est au commencement de la célèbre liste d'une cinquantaine des principaux luthériens de Paris qui furent cités à comparaître en justice au mois de janvier 1535, après l'affaire du Placard contre la messe, affiché en octobre 1534 jusqu'auprès de la chambre du Roi[1]. Il y est inscrit le quatrième. L'un des deux exemplaires qu'on possède de cette liste l'appelle « frère Jehan *Courault* », l'autre : « Jehan *Coirault*, augustin ». C'était en effet un moine ardent et plein d'éloquence qui avait longtemps prêché à Paris d'une manière peu orthodoxe et qui, déjà en novembre 1533, avait été sévèrement admonesté par la Sorbonne, voire même emprisonné au For-l'Evêque[2]. Il était fort âgé lorsque ces événements éclatèrent; cependant il put prendre la fuite, gagna promptement Basle dans les premiers mois de 1535, adopta ouvertement la Réforme, changea sans doute à cette occasion son prénom de naissance, Jean, contre celui d'Elie et se mit dans les premiers rangs parmi ceux qui combattaient pour l'évangile. Il eut le malheur, durant son court passage à Basle de perdre la vue, mais son zèle n'en souffrit pas; à peine si son activité en fut diminuée.

[1] Voy. t. I col. 70, note 1.

1. V. t. col. 772. Et pour plus de détails : La lettre de Gesner à Bullinger n° 23 du Thesaurus epistolicus dans les *Opera Calvini* Brunswic., les notes d'Herminjard sur le n° 485 de la *Corresp. des réf.*, et le placard lui-même dans Haag [X, page 1, n° II].

[2] Voy. Ant. Froment, *Actes et gestes de Genève*, p. 248 et Herminj. *Corresp.* t. III, p. 146 note 2.

Calvin l'appela, en 1536, à Genève où Farel et lui avaient besoin d'un collègue pour l'exercice du ministère dans l'hôpital. « En icelluy hospital fust mis « ung prescheur qui ne voyait goutte, « nommé *Couraud*, sçavant homme « et beau prescheur » (Froment). Sur la fin de la même année, le pasteur de Thonon ayant dû quitter son poste pour aller évangéliser les campagnes environnantes, on reçut à Genève une lettre du bailli bernois du Chablais contenant ces mots : « Qu'il vous playse pour ung peu de temps nous envoyer l'un de vos bons prédicants pour prêcher en cette ville jusqu'au retour de nostre meystre Christoffle [Fabri]... et si vous playt, nous envoyerez meystre *Coraux* » (11 janvier 1537). Mais dès le 5 fév. l'absence de ce vaillant aveugle se faisant sentir, le Conseil de Genève le rappela[1]. Nous avons raconté (III col. 525) la vigueur avec laquelle il prit le parti de Farel et Calvin dans la lutte que ceux-ci soutinrent contre le parti des vieux genevois vivement opposés à la mise en pratique des doctrines évangéliques dans l'administration de la cité. Il était le plus fougueux des trois et à mainte reprise s'attira les sévérités du Conseil, dans lesquels est consigné, par exemple (17 juill. 1537) que « Maistre *Coraulx* le prescheur est été icy pour remonstrer certaines choses, et luy sont faictes les remonstrances de ne blasmer point ainsy les choses qui ne sont pas. (18 avril 1538) : « Résoluz que *Coreau* ne prêche plus jusque a ce que le droict soyt tenus des paroles par lui proférées en laz ville et d'envoyer le Saultier[2] luy fère laz deffence; et si ne veult obayr qu'il soyt detenuz en prison (*ibid.* 18 avril 1538).

Malgré cette défense officielle il monta tranquillement en chaire le surlendemain, 20 avril, mais fut aussitôt arrêté. Le 27, Farel écrivait au Conseil de Berne : « MM. de Genève ont voulu dejecter *Corot* du ministère de la parolle, sans avoir trouver par certains tesmoignages qu'il eust failli à son office. Item à cause que après ceste deffense a lui faicte, il a presché, a esté mis en étroicte prison, tellement que personne ne parle à luy et mesme l'on ne souffre pas son conducteur, qui avoit accoustumé de luy lire approucher de luy »; etc. (Voy. Herminj, IV 423). Dès le 25 avril, l'obstiné prédicateur avait été libéré « luy faisant laz deffence qu'il doyge vuyder laz ville dans troys jours (Reg. du Conseil). Il se retira dans le pays de Vaud et la chaire de la ville d'Orbe étant devenue vacante au mois de juin suivant, il y fut aussitôt nommé par les seigneurs de Berne. Mais il n'en fut possesseur que très peu de temps. « Le jour S. François mourut à Orbe un prédicant appelé *Curaud*, lequel estoit entièrement envieilly et estoit homme sçavant selon sa pratique » (Mém. de Pierrefleur). C'était le 4 octobre 1538.

2. COURAULT (Mathias), martyr, brûlé comme hérétique à la Rochelle en vertu d'une sentence du présidial de cette ville, en 1552. Il appartenait vraisemblablement à une famille rocheloise du même nom dont on trouve de fréquentes mentions dans les registres de l'église depuis le mariage de Marguerite Courault avec Michel *Bouchetal*, 27 avril 1586, jusque vers le milieu du XVIIe siècle. Nous avons déjà cité d'après la même source, sans pouvoir approfondir leur histoire, les Courault barons de Chatelaillon, dont l'un, Antoine, procureur du roi au même présidial et marié à Perrette *Baudoin* (I, col. 1010), eut un fils qui lui succéda dans sa charge en 1576, et dont l'autre, Jean, avait épousé Anne *Marchant* qui se remaria, 1608, avec Constant *d'Aubigné* (I, col. 515). Un autre Antoine eut une fille, Nérée, qui fut mariée, 1610, à Josias *de Pierres*, s^r de la Boulinière [VIII 240 a]. Nous avons aussi parlé de Françoise Courault mariée en 1550 au s^r de Queudevache (II, col. 684 lig. 9) dont le nom était Rigomer *Boisseau*. Les mêmes registres fournissent encore les noms suivants[1] : Claude Courault, écuyer

[1] Voy. la lettre de rappel, très expressive, dans Herminjard, n° 607 (IV 179).

[2] Chef des huissiers. Voy. Saltuarius dans le Glossaire Du Cange; Saltuum et finium custos.

1. Notes M. de Richemond d'après feu M. Jourdan.

sr de Coureilles et du fief Vendôme; Cassandre, mariée à Abraham *Cardel* écuyer sr de La Fuye; Guillaume sr de la Magdeleine époux de Marguerite *Godeffroy*; Claude sr du Breuil; Claude sr du Pont-de-Cesse; Jean, reçu dans l'église de Dieu le 24 juin 1590 et marié, 7 mars 1593, à Suzanne *Bouchard*. — On connaît encore comme famille protestante les Courault du Portail (I col. 139; III col. 400), originaires du Blésois (III col. 1013), ainsi que les sieurs de Chevilly et de Léveillière [IV 275 b, VI 546 et 379 a, VIII 239 a]. Jean Courault pasteur à Marcillac de 1660 à 1665; retiré, à cette dernière date en Angleterre. — Veuve Catherine Courault, de Niort, 59 ans, assistée à Londres, 1702; l'est encore en 1710.

Courboyer voy. Crux.

1. COURCELLES (de), famille réfugiée d'Amiens à Genève vers le milieu du XVIe siècle et qui passa en Hollande un siècle après [Haag, IV 84].

I. François et Firmin de Courcelles frères, paraissent avoir été les premiers de cette famille à quitter leur ville natale. François se montre à peine dans les actes de Genève[1]; Firmin au contraire y figure souvent et, la première fois, pour son contrat de mariage, en date du 3 mars 1562 (Ragueau not. V 81). Dans tous les actes on le nomme Firmin (ou Fremin) dit *Ozias*, ce qui semble un signe de son zèle ardent pour la Bible. Ce contrat de mariage le déclare fils de « deffunct honnorable Renauld de Courcelles et d'honneste dame Marie Maloisel »; la femme qu'il épouse est « noble dlle Catherine *de la Pommeraye* fille de deffuncts nobles Olivier de la Pommeraye et Catherine des Retours natifve du pays du Maine », et ils agissent ayant pour conseils, le mari : sa mère et nob. Fremin Masloisel son oncle; la femme : nob. Elisabeth *de la Taille* femme de noble Charles de la Pommeraye son oncle, Gilles de la Pommeraye son frère[2] et hon. Olivier Maulevauld son beau-frère[1]. Quelques semaines après, 9 juin, « noble Gilles de la Pommeraye » épouse « honneste Magdeleine fille de Renauld de Courcelles (Ragueau V 296); et le 6 octobre, « honorable Fremin de Courcelles dict Ozias » passe avec un autre habitant de Genève, Pierre *Tillier*, un acte pour accorder entre eux une « compagnie et société de la facture de draps de soies » (Ragueau V 429). Autres actes l'année suivante, apportant des renseignements non moins précis. Le 29 oct. 1563 Firmin de Courcelles délibérant « faire ung voyage loingtain au pays d'Italie et de Flandres », et sa femme « estant au lict malade », font chacun leur testament par lequel ils se lèguent réciproquement à peu près[2] tout leur bien; « faict en la maison de honorable dame Guyonne *de Cuchemoys*, en la chambre d'habitation d'icelle testatrice, présens René *de Billy* seigr de la Mauvinière, honnorables Antoine *Calvin*, Nicolas *Picot* etc. (Ragueau, V 1432). Quelques jours après (12 novemb.) Marie de Maloysel, habitante à Genève, donne procuration à Nicolas de Courcelles l'un de ses fils « pour demander et accepter certaine confession ou déclaration que hon. Jehan de Courcelles, marchant drapier demeurant en la ville d'Amyens, son fils, a promis faire en faveur et au profict d'icelle et par laq. il doibt confesser, par devant notaire et tesmoingtz ou aultrement suffisamment, que la donation pure et simple par elle audit Jehan faicte le 21 septemb. 1559... de plu-

[1]. Procuration donnée par « honn. François de Courselles natif d'Amiens a présent habitant a Genève », à Fremin de Maloisel son oncle; 11 août 1557 (Ragueau not. 1, 63)

[2]. En 1565 seigr du Vergier, demeurant à Laconex (Ragueau, VII 215) et plus tard seigr de, Laconex. Il faisait valoir une partie des terres, de la baronie de Viry.

[1] Mariage d'Olivier Molevault de Craon en Anjou habitant et marchand à Genève, avec Charlotte fille d'Olivier de la Pommeraye du dioc. du Mans près Laval, 1 nov. 1559 (Ragueau, III 253). — Le 6 sept. 1565, mariage de Suzanne de Courcelles, fille de Raynauld, native d'Amiens avec « spectable Jacques *des Bordes* ministre de la parole de Dieu en ceste cité, fils de defunct honorab. maistre Anthoine des Bordes, procureur en la Court du parlem. de Bourdeaulx, et d'honeste Marguerite de Flament », du consentement (12 août 1565) de sa mère étant alors à Amiens et représentée par son frère nob. Firmin de Masloisel Sr de Graval bourgeois de Genève. Témoins : Théod. de Bèze, Raymond Chaulvet, Germain Colladon etc.

[2]. Catherine de la Pommeraye fait une réserve en faveur de son frère Gilles et de sa sœur Charlotte.

sieurs maisons, terres, champs, censes, rentes et aultres choses a plein contenues et déclarées par icelle est nulle et que icelle donation a esté faicte pour éviter a la perte des biens contenuz en icelle et empescher la confiscation d'iceulx biens qui s'en eust pu ensuyvre lors de la donation ou despuys à cause de la religion... »

Ces détails mettent à nu la situation d'un grand nombre de familles exilées et montrent que Firmin de Courcelles était un notable représentant du riche commerce de la draperie et très bien apparenté. Sa femme mourut peu de temps après sans lui laisser d'enfant; il se remaria le 13 août 1571. Sa deuxième épouse fut Abigaïl, fille du ministre Cop (ci-dessus col. 617) et d'Aymée de Warembert. De cette union il eut 1° Sara femme de Nicolas *Le Clerc*; 2° Marie[1] femme d'Isaac *Bordier* (t. II col. 186); 3° Jacob, épouse en 1712 de Madelaine *Franconis-Cartelier*, dont il n'eut qu'une fille, Anne, femme de Jean de la Courtine; 4° Abraham qui épousa Louise *Munier*; 5° Étienne, dont nous allons parler.

II. Etienne de Courcelles, célèbre théologien arminien, c'est-à-dire professant les idées du pasteur hollandais Arminius (Hermensen 1560-1609) sur la prédestination et autres dogmes du christianisme, naquit à Genève le 2 mai 1586 et mourut le 22 mai 1659 à Amsterdam. Il fit d'excellentes études, et se signala parmi ses condisciples par ses progrès dans les belles-lettres, les mathématiques, la philosophie cartésienne et la théologie. Avide de tout apprendre, il donna même, pendant quelque temps, dans les folies de l'astrologie judiciaire, qu'il regarda depuis comme la plus chimérique de toutes les sciences.

Bien que plein de vénération pour *Calvin* et surtout pour *Bèze* dont il avait suivi les leçons, il refusa d'adopter les sentiments de ces illustres réformateurs sur la prédestination absolue; mais il fut assez prudent pour ne pas manifester trop haut ses opinions, et pour refuser l'offre que lui firent les pasteurs de Genève de l'attacher à une des églises de la république. Il prétexta le désir de perfectionner son instruction, et partit, en 1609, pour visiter les académies de Zurich, de Bâle et de Heidelberg, où il étudia le droit sous Denys *Godefroy*. Il revint ensuite en France, se fit recevoir ministre en 1614, et fut donné pour pasteur à l'église de Fontainebleau. Il la desservit jusqu'en 1621, qu'il demanda et obtint d'aller exercer ses fonctions à Amiens, où sa famille était encore[1]. L'intolérance ne lui permit pas d'y vivre longtemps en repos.

Le calvinisme pur venait de remporter une victoire complète au synode d'Alais, qui avait sanctionné les décisions rendues en 1619 par celui de Dordrecht, et dressé une formule de serment que devaient signer tous les pasteurs de France [X 299]. Cette singulière manière d'entendre le principe fondamental de la Réforme, révolta les pasteurs de l'Isle-de-France, de la Picardie et de la Champagne, qui, dans un synode provincial tenu à Charenton, 16 mars 1622, refusèrent « de se soumettre à un joug que les églises étrangères, notamment celles d'Angleterre, n'avaient pas voulu recevoir » (Bib. n., *St-Magloire*, n° 40). Mais, dès l'année suivante, par un retour inexplicable, le même synode accepta le décret d'Alais et astreignit tous les pasteurs de la province à le signer, en les dispensant seulement de la formalité du serment. Courcelles, dit Sénebier (*Hist. litt. de G.*), « aima mieux être dans l'indigence que de soumettre les idées qu'il croyait vraies à la décision despotique de quelques hommes qui pouvaient se tromper. » Il fut donc déposé, malgré son appel au prochain synode national.

Ce synode s'assembla peu de temps

[1]. Acte d'abandon des droits de Marie sur l'hoirie de mère Abigaïl Cop à Abraham de Courcelles son frère, 18 juill. 1622 (Et. Rivilliod not. XXVII, 98).

[1]. Après son départ un curé de Melun profita de la circonstance pour faire imprimer un pamphlet triomphant intitulé : La chasse donnee à M. E. de Courcelles, min. de la R. P. R. à Fontainebleau, lequel a esté mis aux abois, contraint de prendre la fuite et abandonner son troupeau, par messire Barthél. Le maître docteur et prédicateur ordinaire. du roy... : Paris. P. de Bresche, 1621, in-8°. 30 p.

après à Charenton. Cédant aux instances de sa famille et de ses amis, Courcelles, au lieu de soutenir son appel, demanda d'être rétabli dans ses fonctions, « protestant qu'il avait entièrement rejeté et abandonné les dogmes des Arminiens. » Cette démarche n'était peut-être pas très sincère, on doit l'avouer. Le synode lui accorda « une portion » pour sa subsistance, en attendant qu'il fût pourvu d'une église. Celle de Heiltz-le-Maurupt étant venue à vaquer sur ses entrefaites, 1625, il y fut placé; puis bientôt après, 1626, il fut appelé à Vitry.

Cependant Courcelles était déchiré de remords. Sa conscience lui reprochait amèrement un instant de faiblesse, et d'un autre côté, ceux du parti rigoriste doutaient avec raison de la sincérité de sa conversion. Pour leur échapper et recouvrer en même temps la paix de l'âme, il se décida enfin à quitter sa patrie et à se retirer en Hollande où les Arminiens jouissaient de la liberté de conscience. Le célèbre Episcopius l'accueillit comme un ami ; mais les Remontrants ou Arminiens, aussi fanatiques que leurs adversaires, lui firent un crime d'avoir souscrit la formule dressée à Alais. Pendant plusieurs années, Courcelles en fut réduit, pour vivre, à corriger des épreuves chez les imprimeurs et à traduire quelques ouvrages de mathématiques; cependant les préventions finirent par se dissiper, en sorte qu'à la mort d'Episcopius, les Arminiens le choisirent pour remplir sa place comme professeur de théologie dans le collège qu'ils avaient fondé, en 1637, à Amsterdam. Il y fit jusqu'à sa mort d'excellentes leçons.

Les qualités de son cœur ne le cédaient pas à celles de son esprit; il était plein de modération et de douceur. Quant à son savoir, les ouvrages qu'il a laissés sont autant de preuves de sa grande érudition. En voici la liste.

I. *Advis d'un personnage désinteressé relativement à la dispute d'Amirault et de Du Moulin sur la prédestination*, 1638, in-8°.

II. *Vindiciæ quibus suam et D. Arminii sententiam de jure Dei in creaturas, adversus M. Amyraldi criminationes, defendit*, 1645, in-8°.

III. *Defensio D. Blondelli adv. Maresii criminationes : præfixa est defensio hæc, præfationis vice, D. Blondelli dissertationi, quâ vulgatam de papissâ Johannâ historiam, ut fabulosam rejici debere, demonstrat*; Amst., 1657, in-8°.

IV. Ἡ καινὴ διαθήκη. *Novum Testamentum. Edit. nova, in quâ diligentiùs quàm unquam anteà variantes lectiones tam ex mss. quàm impressis codd. collectæ, et parallela Scripturæ loca annotata sunt*; Amst., Elzev., 1658, 2 vol. in-12; 1675, in-12; 1685, in-12. — Courcelles ne fit aucun changement au texte des Elzevirs; il rejeta les variantes en note, en ayant soin d'indiquer par des renvois les mots auxquels elles se rapportent. Ainsi le fameux passage I Jean V, 7 et 8 est enfermé entre des crochets, et au bas de la page, on lit : « Ces mots ne se trouvent pas dans un grand nombre de manuscrits anciens, grecs et latins, non plus que dans la version syriaque, l'arabe ni l'éthiopienne. Ils sont inconnus à beaucoup de Pères et manquent dans quelques imprimés très anciens. » L'édition de Courcelles ne vaut certainement pas celles des critiques modernes; cependant elle est précieuse par le grand nombre de leçons diverses qu'elle donne et bien supérieure à tout ce qui avait paru jusque-là. Nous ne devons pas omettre qu'on a accusé l'auteur d'avoir favorisé les opinions sociniennes par la ponctuation qu'il a adoptée et les parallèles qu'il a établis.

V. *Diatriba de esu sanguinis inter Christianos*; Amst., 1659, in-12. — L'auteur soutient que la défense de manger du sang n'a pas été abolie.

VI. *Quaternio dissertationum theologicarum adr. Sam. Maresium 1° De vocibus Trinitatis, 2° De peccato originali, 3° De necessitate cognitionis Christi, 4° De hominis coram Deo justificatione, cum appendicibus*; Amst., 1659, in-8°.

VII. *Comenii Janua linguarum*, trad. en grec,; Amst., 1659, in-12.

VIII. *Opera theologica*; Amst. 1675, in-fol. — Outre une réimp. des nos V et VI, ce vol. contient : *Institutio religionis christianæ lib. septem.*; publ.

de nouveau, Lugd. Bat., 1678, 2 vol. in-4°. — *Tractatus de ecclesiâ J.-C.*; — *Diatriba in locum apostoli Pauli I Tim. III*, 14, 15; — *De jure Dei in creaturas innocentes*; — *Præfatio in opera M. Simonis Episcopii*; — *Synopsis ethices*; — *Epistolæ*. Ces lettres ne sont qu'au nombre de cinq; on en trouve trois autres, relatives à l'auto-da-fé de livres sociniens qui avait eu lieu à Leuwarden, dans le recueil des Lettres de Ruarus (Amst. 1678, 2 vol. in-12) et quelques-unes encore dans les Epistolæ ecclesiasticæ virorum protestantium (Amst., 1684, in-fol.)

A ces ouvrages de Courcelles, Sénebier ajoute les suivants dont il n'avait pu découvrir les éditions : *Introductio ad chronologiam*; — *Notæ in Burgersdicii metaphysicam*; — *Astronomiæ et geographiæ encomium*; — *Traité sur la question de la prédestination*; — une *trad. latine des Principes de la philosophie de Descartes*. Selon Jœcher, il a publié aussi les *Thèses de Gomar avec l'examen d'Arminius*.

Etienne de Courcelles avait été marié deux fois : avec Jeanne *Le Blanc de Beaulieu* (1621), puis avec Susanne *Fleurigeon*, de Vassy; il n'eut d'enfants que de la première. Ses biographes se taisent sur le sort de sa fille Marie. Son fils, nommé Gédéon, fut pasteur des Remontrants à La Haye, et publia, en 1669 : *Aanmerckingen over het altydduirend geloof van de catholyke kerk, rakende het h. sacrament der eucharistie, vit de fransche taal overgezet*.

III. Nous avons cité (Col. 789) François de Courcelles frère de Firmin. C'est vraisemblablement lui qui exerça la médecine à Amiens et dont on a les deux traités suivants :

De verâ mittendi sanguinis ratione legitimâ in hæmatothraseas; Francof., 1593, in-8°. — Combattant les opinions des disciples de Botal, l'auteur s'élève avec beaucoup de force contre l'abus de la saignée qu'on ne doit, dit-il, employer qu'avec prudence parce qu'elle tue souvent. Son traité est terminé par des conseils hygiéniques adressés à François *Galret*, président de Sedan.

Traité de la peste; Sedan, 1595, in-12; Paris, 1596, in-8°. — L'auteur repousse l'opinion des médecins qui croyaient ne pouvoir guérir la peste que par la saignée; il distingue cette terrible maladie en deux espèces qu'il caractérise, indique les moyens de la prévenir et de la combattre, et passe ensuite aux fièvres pestilentielles, au charbon, au pourpre.

IV. David-Corneille de Courcelles, anatomiste habile, qui fleurit en Hollande à la fin du siècle passé, descendait assurément de la même famille, de même que Samuel de Courcelles, réfugié en Angleterre et membre de l'église française de Thorpe. David-Corneille est connu par deux traités de myologie ou plutôt par deux fragments d'un traité de myologie qui font regretter qu'il n'ait pas achevé son travail. En voici les titres : I. *Icones musculorum plantæ pedis eorumque descriptio*; Lugd. Bat., 1739, in-4°; 1766, in-4°, avec fig. — II. *Icones musculorum capitis*; Lugd., Bat., 1743, in-4°; 1786, in-4°, avec fig.

2. COURCELLES (Pierre de). Nous ne le connaissons que par le petit volume suivant dont le titre annonce qu'il est étranger à la famille picarde qui vient d'être décrite.

Le Cantique des Cantiques de Salomon, mis en vers français selon la vérité hébraïque par Pierre de Courcelles, de Candes en Touraine. Ensemble les lamentations de Jérémie (en vers). *A magnanime Loys de Bourbon, prince de Condé*. Paris, chez Rob. Estienne; 1564, in-16, avec musique notée. (Vente Taschereau, 1875; adjugé 1,390 fr. à M. Gaiffe).

3. COURCELLES ou Corcelles. Un grand nombre d'officiers de ce nom en Hollande : Courcelles de Beauchamp, nommé enseigne, 20 nov. 1666. — Esaïe de Corcelles de Chandieu, colonel, gouverneur du prince de Nassau, pensionné par les Etats Généraux en 1702. — Jean-Bernard de Courcelles, officier au service du Piémont, et sa femme Françoise d'Espinasse, pensionnés par les Etats-Gén. en 1705. — (Anthoine-Philippe-Simon-Jacques), capitaine au régiment-français de Gen-

them. — (Jacob), natif de Tourcoing, 40 ans, réfugié dans une compagnie hollandaise, pens. 1709. — (Florent-Philippe), officier, 1720-46. —(Charles-Philippe), lieutenant au régiment des Villattes, 1736-38 (Enschedé).

COURCERAC (de), famille saintongeoise.

L'Intendant de Limoges au ministre, Colbert de Croissy : 22 fév. 1686 : Mgr, j'ay reçeu la lettre de cachet dont S. M. m'a honnoré au sujet du placet qui luy a esté présenté par M. de Courcerac, de la province de Xaintonge. J'auray l'honneur de vous asseurer que sa famille est très nombreuse et que je scay que quatre de ses enfans sont dans le service ; et il m'est revenu de plusieurs endroitz que deffunt M. de Thurenne les distinguait à cause de leur valeur. Le dit sieur de Courcerac père n'est pas accommodé et au mois de septembre dernier l'un de ses enfans fit son abjuration devant moy chés les bénédictins d'une manière fort édiffiante et il facillitta la conversion de deux ou trois autres gentilshommes.

COURCHAMPS (Jean de), capitaine au régiment de Piémont, 45 ans, enterré au cimetière des SS. Pères à Paris, avril 1640.

COURCILLON (de), seigneurs de Dangeau, maison célèbre du pays Maine et du Chartrain [Haag, IV 87]. = *Armes*: d'argent à la bande de gueules, et au lion de sable courant le long de la bande. [Haag, IV 87].

Philippe de Courcillon marquis de Dangeau, auteur d'un célèbre *Journal* du règne de Louis XIV, se targuait d'une noblesse remontant au temps du roi Hugues Capet, et Boileau ne le démentait pas lorsqu'il commençait l'une de ses satires par ces mots pompeux :

La noblesse, Dangeau, n'est pas une chimère
Quand, sous l'étroite loi d'une vertu sévère,
Un homme issu d'un sang fécond en demi-dieux,
Suit comme toi la trace où marchaient ses aïeux.

Mais les gens compétents ne font dater que du XIVe siècle la maison de Courcillon. C'est assez pour lui assurer l'honneur d'être l'une des plus anciennes de France, sinon des plus brillantes. Geoffroi de Courcillon fils d'un chambellan du roi Louis XI, était en même temps capitaine de la ville de Chartres et avait épousé, 1473, la fille de Jean Cholet seigneur de Dangeau. Il eut pour fils à son tour Jacques de Courcillon, lequel hérita de la terre de Dangeau vers 1518, épousa Anne Levavasseur dame de Molitard, et mourut en 1539. Ses héritiers se partagèrent ses biens par un acte du 6 février 1540 [1] duquel il résulte qu'ils étaient un fils et trois filles: 1o Louis seigneur de Dangeau ; 2o Françoise dame de S. Georges, Andrevillers et Pont-Tranchefêtu ; 3o Marie femme de Guy Le Cesne seigneur de Ménillet en Normandie ; 4o Anne femme de Jacques de Crèvecœur seigneur de la Motte des Aulnays.

Louis fut un des bons capitaines huguenots qui servirent dans les armées du roi de Navarre. Ce fut lui qui fonda, vers 1570, l'église réformée de Dangeau et qui pourvu, en 1589, d'un brevet de commandant sur les rives du Loir, reprit cette année même sur les Ligueurs la ville d'Illiers. Il avait épousé Jacqueline de *Saintray* et mourut vers la fin de 1591. L'acte du partage de ses biens, daté du 7 fév. 1572, montre que par un hasard qui contribua certainement à fonder alors l'importance de la maison, il laissa, comme son père, un fils unique et trois filles. Celles-ci, Anne, Renée et Marie épousèrent Agesilaüs *du Plessis* sr de la Perrine; Philippe *Canaye* (en 1595, t. III col. 687 l. 2) et Joachim *de Fromentières* sr de Montigny. Le fils, Jacques de Courcillon, qui était l'aîné, se distingua par une bouillante valeur. De Thou le nomme parmi les principaux officiers d'Henri IV à la bataille de Coutras (1587) et ajoute, à propos du siège de Sarlat qui eut lieu quelques jours après : Une brèche ayant été faite « un jeune gentilhomme du païs Chantrain (adolescens strenuus) nommé Dangeau, eut ordre d'aller s'en rendre maître, accompagné d'un capitaine seulement et de s'y loger. Mais ce jeune homme qui ne cherchait qu'à se distinguer, ayant ramassé une troupe de braves, alla à leur tête donner l'assaut mal à propos; il fut repoussé avec perte. On loua son courage, mais il fut

[1] Rapporté par M. Merlet archiviste d'Eure-et-Loir, *Bull.* V, 73.

très blâmé d'avoir fait plus qu'il ne lui était commandé. » Henri IV l'appréciait fort car après la bataille d'Arques (sept. 1589) il l'envoya avec Agesilaüs du Plessis, qui devait être ou était déjà son beau-frère, en ambassade à Londres. Il mourut en 1620 ou peu avant, laissant de sa femme, Suzanne *de Bandrais*, plusieurs enfants, savoir :

L'aîné, LOUIS, qui continua la descendance et remplaça son père dans la seigneurie de Dangeau. 2° JOSIAS et 3° JONATHAS tous deux co-seigneurs de Bretigny-Dangeau ; 4° CHARLOTTE épouse, 20 janv. 1620, de Lancelot *du Lac* chevalier; 5° JUDITH femme de Jacob de *Tuillière*, seigneur de Valainville; 6° ELISABETH, femme d'Emmanuel *de Comte-Nonant*, seigneur de Saucourt; MARIE, mariée à... de Voisin, sr de Vitenval maréchal de bataille, à qui elle donna un fils, JOSIAS, sieur d'Aspremont, capitaine de cavalerie, et deux filles : SUZANNE, femme de Henri *Morin*, et ..... mariée à un *Civile*, seigneur de Villeray. Josias baron de Bretigny et son frère Jonathas prirent part tous deux à la malheureuse entreprise du duc de Rohan contre la citadelle de Montpellier (janvier 1628), Josias avec le grade de maréchal de camp ; tous deux y perdirent la vie. Deux jours avant de partir de Sauve pour se mettre en campagne (17 janv.) Josias, par une sage prévision fit son testament qui nous a été conservé (Bib. nat. *Brienne*, n° 213), testament par lequel il disposa du peu qui lui appartenait, sauf l'approbation de sa mère qui vivait encore. Parmi ses legs, il y en avait un de cent livres de rente pour le pasteur de Dangeau, et d'autres moins considérables pour les pauvres de Nîmes, les fortifications de Florac, les sieurs de *Hopeville*, *La Bergerie*, *La Roque*. Il léguait sa terre de Bretigny à ses neveux Josias *de Nonant* et Gaspard *de Voisin*; mille écus à Alexandre de *Tuillière*, fils puîné de sa sœur aînée, et pareille somme à chacune de ses trois nièces Suzanne *de Nonant*, Louise et Suzanne *de Voisin*.

Leur frère, Louis de Courcillon, ancien de l'église de Dangeau, prit part, en 1614, aux travaux du synode provincial tenu à Châtillon-sur-Loing, et fut député par l'Orléanais au synode national de Tonneins. En 1619, il assista à l'assemblée de Loudun avec *Denonville*, Imbert *Durand* ministre d'Orléans, de *Chasseray* procureur du roi à Gien, et *Du Plessis* élu de Pithiviers. L'année suivante, les protestants de l'Orléanais le choisirent encore, avec *Guérin* et *Boullereau*, pour les représenter à celle de La Rochelle; mais une maladie l'ayant empêché de se rendre à ce poste dangereux, il fut remplacé par *Jaucourt*. En 1626, il se plaignit au synode national de Castres de ce que le pasteur de Dangeau ne le nommait ni lui ni sa femme dans les prières publiques. Injonction fut faite à *Thuysart* de donner cette satisfaction à son amour-propre. Il mourut au mois de juillet 1658, laissant de Charlotte *des Nouhes* sa femme, petite-fille de *Duplessis-Mornay* (décédée en 1650) deux fils, PHILIPPE et LOUIS, plus cinq filles : SUZANNE, ELISABETH, CATHERINE, CHARLOTTE et HÉLÈNE.

Philippe, marquis de Ste-Hermine et, à la mort de son père marquis de Dangeau, naquit le 21 sept. 1638. Il suivit la carrière des armes et combattit en Flandres sous *Turenne*, puis en Espagne, où il se distingua par sa valeur et ses talents militaires. De retour en France, il gagna la faveur des reines par l'amabilité de son esprit, et celle de Louis XIV par une discrétion impénétrable, jointe à une complaisance que rien ne rebutait. On raconte qu'il était spécialement chargé par le jeune roi de répondre aux lettres de La Vallière, et qu'il servait, en même temps, de secrétaire à sa maîtresse, faisant ainsi à la fois les lettres et les réponses, sans que les deux amants se doutassent du double emploi qu'il remplissait. Dangeau possédait encore d'autres qualités qui devaient le rendre cher à son maître. C'était un cœur sec et aride, chez qui l'ambition et l'intérêt faisaient taire toute autre considération. Du reste, courtisan parfait. Une seule chose aurait pu lui nuire dans l'esprit du monarque, c'était sa religion; mais aussitôt qu'il s'aperçut qu'elle serait un obstacle à sa fortune,

il l'abjura. Dès lors il vit pleuvoir sur lui les honneurs. En 1665, il fut fait colonel du régiment du roi. En 1666, il fut créé gouverneur de la Touraine. En 1668, il fut reçu de l'académie française en place de Scudéri, bien qu'il n'eût aucun titre littéraire. Après la campagne de 1672, qu'il fit en qualité d'aide de camp de Louis XIV, il fut nommé envoyé extraordinaire auprès de l'électeur de Trèves et de l'électeur palatin. En 1675, il joignit à son gouvernement de Touraine celui de l'Anjou. En 1680, il fut nommé menin du Dauphin; en 1685, chevalier d'honneur de la dauphine; en 1688, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit; en 1693, grand maître de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem; en 1696, conseiller d'épée. Il mourut à Paris, le 13 mai 1720. On a de lui un précieux *Journal* dans lequel il inscrivit jour par jour pendant trente-six ans (1684-1720) le détail de tous les faits, grands et petits, qui se passaient à la Cour de France. Le duc de S.-Simon, qui méprisait l'esprit servile de l'auteur, en blâme amèrement la sécheresse et la platitude; MM. Haag de leur côté remarquent avec tristesse qu'on y chercherait vainement un seul mot de commisération sur le sort déplorable de ses anciens coreligionnaires victimes d'une odieuse persécution qui n'épargna pas sa propre famille; mais S.-Simon ajoute que ces mémoires de Dangeau gagneront beaucoup en vieillissant parce qu'ils serviront à qui voudra solidement écrire sur le règne de Louis XIV. « Ils représentent, dit-il, avec la plus désirable précision le tableau extérieur de la Cour, des journées, de tout ce qui la compose, les occupations, les amusements, le partage de la vie du roi, le gros de celle de tout le monde; en sorte que rien ne seroit plus désirable pour l'histoire que d'avoir de semblables Mémoires de tous les règnes. » Voltaire, Mme de Genlis (1817), une dame de Sartory, Lemontey, Paul Lacroix (1830) ont publié quelques extraits de ce Journal; enfin la librairie Firmin-Didot en a donné une édition intégrale et excellente sous ce titre : *Journal du marquis de Dangeau*, pub. par MM. Soulié, Dussieux, Chennevières, Mantz et de Montaiglon avec les additions inédites de S.-Simon; Paris, 1854-1860; 18 vol. in-8°.

Son frère Louis, né en janvier 1643 professait encore le protestantisme, en 1667, lorsqu'il alla en Pologne en qualité d'envoyé extraordinaire; mais il abjura peu de temps après et entra dans les ordres. En 1671, il acheta la charge de lecteur du roi. En 1680, Louis XIV lui donna l'abbaye de Fontaine-Daniel, à laquelle il en ajouta plus tard trois autres. En 1682, il fut appelé au fauteuil laissé vacant à l'académie par Cotin, et en 1698, il fut agrégé à l'académie des Ricovrati de Padoue. C'était un savant polyglotte et un grammairien passionné. Peu d'hommes ont aimé les lettres plus que lui, aucun ne s'est donné plus de peine pour en rendre l'étude facile et agréable. Il passa sa vie à imaginer de nouvelles méthodes de mnémonique; aussi n'a-t-il publié que quelques essais sur la géographie, l'histoire, la généalogie et le blason.

Les filles de Louis de Courcillon ne suivirent pas l'exemple de leurs frères. On lit dans Benoît : « Le 15 de février 1683, l'exercice fut interdit à Dangeau où, depuis le changement du marquis de ce nom, le zèle de ses sœurs, filles d'un rare mérite et d'une vertu éminente, l'avait toujours maintenu. » La dernière, Mlle Hélène de Dangeau, fut enfermée au Calvaire à la révocation de l'édit de Nantes; toutefois elle recouvra la liberté et se retira à La Haye où elle fonda deux pensionnats pour les jeunes personnes de qualité qui appartenaient au Refuge. Elisabeth, mariée, 15 juill. 1658, à Frédéric *Suzannet de La Forest*, fut jetée dans un couvent de Poitiers, et finit par se convertir, en 1686. Charlotte fut mise chez Mme de Miramion en 1686 (E 3372); Suzanne, épouse de son cousin Louis *Du Plessis*, marquis de La Perrine, était morte, à ce qu'il paraît, avant la révocation; mais sa fille, âgée de 11 ans, fut enfermée aux Nouvelles-catholiques. Enfin Catherine, quatrième femme de Jean *Guichard*, marquis de *Péray*, était encore, au mois de juil-

let 1687, prisonnière dans le couvent des Hospitalières de Saint-Gervais, et montrait une constance inébranlable, tandis que son fils, enfermé à la Bastille, et sa fille, détenue aux Nouvelles-catholiques avec Mlles de *L'Espinay* et de *Sainte-Hermine*, avait abjuré après quelque résistance.

Les anciens registres de l'église de Dangeau furent brûlés pendant la Fronde, 1648; mais ceux des années 1648 à 1685 sont conservés au greffe de Chateaudun; voy. *Bull.* XI 275. Outre les naissances, mariages et décès, on y trouve la mention de divers faits intéressants, tels que la conversion d'un catholique, le sr *de Vatelot*, en 1661 et le procès-verbal d'une séance du consistoire où l'on nomme une commission pour taxer à l'amiable les membres de l'église afin de subvenir à l'entretien du pasteur, janv. 1659. La somme fixée est de 600 l. qui sont réparties entre 50 personnes imposées depuis une jusqu'à 34 livres. Les principaux contribuables sont : MM. *de Belessart*, *de la Julissière*, *de Margoutier*, *des Aulnais*, *de Loinville*, Mlle *de Bretigny*, Mlle *de Fonclinay*, MM. *de Cherigny*, *de Coussigny*, Daniel *Durand* procureur fiscal, Jonathan *Poirier* procureur, *Cochin* greffier, M. *du Souci*, *Patineau* chirurgien, Mme *de Pimpreneau*, M. *de Lugny*, M. *de Grimaldy*, M. *de la Carelière*, le sieur *de St-Amour*, le sr *de la Brosse*, le sr *Nivoche*, le sr *Salat* chirurgien, etc. En tête de la lettre est inscrit « M. Louis Courcillon, sieur de Dangeau, qui payera et continuera ainsi qu'il l'a toujours fait par le passé et promis faire pour l'avenir 200 l. par chacun an, non compris la somme de 50 l. que ledit seigneur doit pour l'intérêt de la somme de 1000 l. léguée à la dite église par M. *de Valainville* son beau-frère. »

Lucien Merlet, *Bulletin*, V, 72-78. — Ste Beuve, Causeries du lundi. — Vie de Dangeau en tête de l'édition Firmin-Didot.

COURCY (DE), famille de Normandie dont le nom patronymique était, croyons-nous, *Gaillard*[1] et qui persista dans le protestatisme jusqu'à la Révocation. Constantin de Courcy, sieur de Magny-la-champagne, réfugié de Falaise en 1685, ayant essayé de passer à l'étranger avec Anne *Du Mont* sa femme et avec Pierre *Daumesnil* sieur de Boisdaune, tous trois furent arrêtés et emprisonnés à Caen. Ils se convertirent pour échapper à une condamnation (M 699). — (Gérard de) officier dans l'armée hollandaise, 1736-38.

[1] Voyez [V, 198 a, ligne 31].

COURDIL (Louis), ancien de l'église de Nîmes, 1634-35. — (Jacques) son fils, maître maréchal, épousa en 1643 Marie *Sarie* dont il eut 8 enfants. Il fut nommé quatrième consul de Nîmes en 1653 et l'année suivante il devint membre du consistoire. Deux de ses fils furent pasteurs : DAVID, l'aîné, et JEAN le quatrième.

David Courdil [Haag, IV 90] né à Nîmes le 12 juill. 1654, se maria étant encore étudiant en théologie. Il épousa Susanne *Roland*. Elie *Benoît* le dépeint comme un fripon débauché sans honneur et sans modestie; et en effet il figure aux registres du Consistoire (en oct. 1666 et fév. 1678; voy. *Bull.* XXVI 333) comme censuré pour avoir fréquenté les cabarets, même le dimanche pendant le prêche. On lui confia cependant la charge de Consolateur des malades (1678-79) dont il s acquitta honorablement. Il avait été consacré en 1677 après être allé terminer ses études à Saumur. On le trouve pasteur de Chanceaux en 1678, de Pinperdu en 1681-83, puis de Chasteau du Loir. Ce fut alors qu'il vendit sa parole au prix d'une pension de 400 livres[1] (Tr 284). Le clergé catholique, qui pensa sans doute que c'était la payer au-delà de sa valeur, voulut se servir de l'apostat pour un coup de maître. Le synode provincial s'étant assemblé sur ces entrefaites, Courdil osa s'y présenter pour rendre compte, disait-il, de sa conversion, et il y lut un écrit violent contre les réformés et les réformateurs, où il posait en principe que l'Église romaine, fût-elle pleine d'erreurs et d'i-

[1] Payée par le clergé et de 1000 l. par le roi. Voy. le Dict. de Maine et Loire par Port qui fournit d'autres détails.

dolâtries, il n'est jamais permis de s'en séparer. Le synode ne répondit à cette diatribe que par un silence méprisant, et il évita ainsi par cette sagesse les scandale sur lequel comptait le commissaire catholique d'Autichamp. Quatre jours après, Courdil, alors âgé de 45 ans, abjura publiquement entre les mains de l'évêque d'Angers, avec *Gilly* ministre de Baugé, *Clément* ancien de Sorges, de *Beaulieu* médecin et beau-frère de Gilly, et trois autres. Reçu membre de l'acad. d'Angers, mars 1693, il y lut, au mois de mai suivant, un discours sur cette question : *Pourquoi les deux évangélistes S. Mathieu et S. Luc commencent la généalogie de J.-C. par Joseph, et non par Joachim père de la Vierge.* Il mourut en 1711 laissant de son mariage avec Catherine de la Primaudaye un fils et une fille.

Jean Courdil frère du précédent naquit à Nîmes, 19 août 1651, et devint ministre de la maison du seigneur de La Cassagne près de cette ville. En 1683, il s'expatria, aborda en Angleterre, reçut l'ordination des mains de l'évêque de Londres et demeura pendant trois ans attaché à la cathédrale de S-Paul. Puis il passa en Amérique poussé par le désir des Français, ses amis, réfugiés à la Nouvelle-York, et comme il retournait paisiblement en Angleterre, son navire fut pris par un corsaire français qui le déposa dans les prisons du château de Nantes (septemb. 1689). Il en sortit (9 nov.) parce qu'il put fournir la preuve que son départ de France était antérieur à l'édit de révocation, mais on le remit sous bonne garde à un capitaine danois en partance pour Copenhague, où il fut conduit.

COURLIEU ou Corlieu (Girard de), dit *La Vergne*, originaire d'Angoulême, où il avait contribué à répandre les doctrines évangéliques, avait été envoyé par l'église de Paris en 1558 comme ministre à Troyes [Haag, IV 90]. Quoiqu'il ne comptât encore que 22 ans, dit Pithou, « il estoit d'une vie saincte et entière [*integra*] et autant bien versé pour son jeune âge ès lettres divines et humaines qu'autre qui se rencontrât en ce temps-là. » En 1559 il desservait de nouveau l'église de Paris lorsqu'il fut découvert et arrêté. Durant tout son procès, il montra une inébranlable fermeté, en sorte que son courage intéressa en sa faveur plusieurs de ses juges. Condamné à être brûlé, conformément aux édits du roi, il en appela au parlement de Paris et fut envoyé dans cette ville; mais en route, il fut délivré par une troupe d'hommes masqués sans que ses gardes opposassent la moindre résistance. Pour ne pas laisser son église sans pasteur, il fit nommer à sa place *Paumier*, né dans le Béarn, qui ne tarda pas à être incarcéré à son tour, et tiré de sa prison par les protestants, la veille même du jour où il allait être condamné à mort. Cette délivrance s'exécuta d'une manière si secrète et si habile que les catholiques restèrent convaincus que Paumier avait été sauvé par le diable. Il fut remplacé par Jean *Gravelle* dit *Dupin*. Quant à Courlieu, qui était revenu à Paris, il fut encore reconnu en 1560 et incarcéré; mais il recouvra la liberté à la mort du roi François II, et fut donné comme ministre à l'église de Montdidier où il mourut. — Françoys de Corlieu seig^{r} de Poyau, pair de la commune de La Rochellle, membre du Conseil extr. du maire. Il épousa Anne *de Géry*, dont il eut une fille, Marie, qui fut présentée au temple de la ville, 1 janv. 1575, par André *de Saint-Simon* seigneur du dit lieu.

COURMONONCLE (de), gentilhomme des environs de Troyes en Champagne [Haag, IV 91], avait rejoint *Condé* à Orléans ; mais la guerre traînant en longueur et ses ressources s'étant épuisées, il avait, comme tant d'autres, pris le parti de retourner chez lui, au mois de septembre 1562. En approchant de sa demeure, il rencontra une bande considérable de *pieds nuds* qui venaient de saccager le village de Diarre, à quatre lieues de Troyes. D'horribles excès y avaient été commis sur les protestants. *Massicaut* avait été étendu sur les dents d'un séran ou peigne de lin, la tête étreinte d'une corde, et laissé pour mort sur la place. Le sieur de *Vigny* avait été égorgé avec toute sa famille, excepté deux jeunes filles, et sa maison pillée,

let 1687, prisonnière dans le couvent des Hospitalières de Saint-Gervais, et montrait une constance inébranlable, tandis que son fils, enfermé à la Bastille, et sa fille, détenue aux Nouvelles-catholiques avec M[lles] de *L'Espinay* et de *Sainte-Hermine*, avait abjuré après quelque résistance.

Les anciens registres de l'église de Dangeau furent brûlés pendant la Fronde, 1648; mais ceux des années 1648 à 1685 sont conservés au greffe de Chateaudun; voy. *Bull.* XI 275. Outre les naissances, mariages et décès, on y trouve la mention de divers faits intéressants, tels que la conversion d'un catholique, le s[r] *de Vatelot*, en 1661 et le procès-verbal d'une séance du consistoire où l'on nomme une commission pour taxer à l'amiable les membres de l'église afin de subvenir à l'entretien du pasteur, janv. 1659. La somme fixée est de 600 l. qui sont réparties entre 50 personnes imposées depuis une jusqu'à 34 livres. Les principaux contribuables sont : MM. *de Belessart*, *de la Julissière*, *de Margontier*, *des Aulnais*, *de Loinville*, M[lle] *de Bretigny*, M[lle] *de Fouclinay*, MM. *de Chevigny*, *de Coussigny*, Daniel *Durand* procureur fiscal, Jonathan *Poirier* procureur, *Cochin* greffier, M. *du Souci*, *Patineau* chirurgien, M[me] *de Pimpreneau*, M. *de Lugny*, M. *de Grimaldy*, M. *de la Carelière*, le sieur *de S[t]-Amour*, le s[r] *de la Brosse*, le s[r] *Niroche*, le s[r] *Salat* chirurgien, etc. En tête de la lettre est inscrit « M. Louis Coureillon, sieur de Dangeau, qui payera et continuera ainsi qu'il l'a toujours fait par le passé et promis faire pour l'avenir 200 l. par chacun an, non compris la somme de 50 l. que ledit seigneur doit pour l'intérêt de la somme de 1000 l. léguée à la dite église par M. *de Valainville* son beau-frère. »

Lucien Merlet, *Bulletin*, V, 72-78. — S[te] Beuve, Causeries du lundi. — Vie de Dangeau en tête de l'édition Firmin-Didot.

COURCY (DE), famille de Normandie dont le nom patronymique était, croyons-nous, *Gaillard*[1] et qui persista dans le protestatisme jusqu'à la Révocation. Constantin de Courcy, sieur de Magny-la-champagne, réfugié de Falaise en 1685, ayant essayé de passer à l'étranger avec Anne *Du Mont* sa femme et avec Pierre *Daumesnil* sieur de Boisdaune, tous trois furent arrêtés et emprisonnés à Caen. Ils se convertirent pour échapper à une condamnation (M 699). — (Gérard de) officier dans l'armée hollandaise, 1736-38.

[1] Voyez [V, 193 a, ligne 31].

COURDIL (Louis), ancien de l'église de Nîmes, 1634-35. — (Jacques) son fils, maître maréchal, épousa en 1643 Marie *Savie* dont il eut 8 enfants. Il fut nommé quatrième consul de Nîmes en 1653 et l'année suivante il devint membre du consistoire. Deux de ses fils furent pasteurs : DAVID, l'aîné, et JEAN le quatrième.

David Courdil [Haag, IV 90] né à Nîmes le 12 juill. 1654, se maria étant encore étudiant en théologie. Il épousa Susanne *Roland*. Elie *Benoît* le dépeint comme un fripon débauché sans honneur et sans modestie; et en effet il figure aux registres du Consistoire (en oct. 1666 et fév. 1678; voy. *Bull.* XXVI 333) comme censuré pour avoir fréquenté les cabarets, même le dimanche pendant le prêche. On lui confia cependant la charge de Consolateur des malades (1678-79) dont il s'acquitta honorablement. Il avait été consacré en 1677 après être allé terminer ses études à Saumur. On le trouve pasteur de Chanceaux en 1678, de Pinperdu en 1681-83, puis de Chasteau du Loir. Ce fut alors qu'il vendit sa parole au prix d'une pension de 400 livres[1] (Tr 284). Le clergé catholique, qui pensa sans doute que c'était la payer au-delà de sa valeur, voulut se servir de l'apostat pour un coup de maître. Le synode provincial s'étant assemblé sur ces entrefaites, Courdil osa s'y présenter pour rendre compte, disait-il, de sa conversion, et il y lut un écrit violent contre les réformés et les réformateurs, où il posait en principe que l'Église romaine, fût-elle pleine d'erreurs et d'i-

[1] Payée par le clergé et de 1000 l. par le roi. Voy. le Dict. de Maine et Loire par Port qui fournit d'autres détails.

dolâtries, il n'est jamais permis de s'en séparer. Le synode ne répondit à cette diatribe que par un silence méprisant, et il évita ainsi par cette sagesse les scandale sur lequel comptait le commissaire catholique d'Autichamp. Quatre jours après, Courdil, alors âgé de 45 ans, abjura publiquement entre les mains de l'évêque d'Angers, avec *Gilly* ministre de Baugé, *Clément* ancien de Sorges, de *Beaulieu* médecin et beau-frère de Gilly, et trois autres. Reçu membre de l'acad. d'Angers, mars 1693, il y lut, au mois de mai suivant, un discours sur cette question : *Pourquoi les deux évangélistes S. Mathieu et S. Luc commencent la généalogie de J.-C. par Joseph, et non par Joachim père de la Vierge.* Il mourut en 1711 laissant de son mariage avec Catherine de la Primaudaye un fils et une fille.

Jean Courdil frère du précédent naquit à Nîmes, 19 août 1651, et devint ministre de la maison du seigneur de La Cassagne près de cette ville. En 1683, il s'expatria, aborda en Angleterre, reçut l'ordination des mains de l'évêque de Londres et demeura pendant trois ans attaché à la cathédrale de S-Paul. Puis il passa en Amérique poussé par le désir des Français, ses amis, réfugiés à la Nouvelle-York, et comme il retournait paisiblement en Angleterre, son navire fut pris par un corsaire français qui le déposa dans les prisons du château de Nantes (septemb. 1689). Il en sortit (9 nov.) parce qu'il put fournir la preuve que son départ de France était antérieur à l'édit de révocation, mais on le remit sous bonne garde à un capitaine danois en partance pour Copenhague, où il fut conduit.

COURLIEU ou Corlieu (Girard de), dit *La Vergne*, originaire d'Angoulème, où il avait contribué à répandre les doctrines évangéliques, avait été envoyé par l'église de Paris en 1558 comme ministre à Troyes [Haag, IV 99]. Quoiqu'il ne comptât encore que 22 ans, dit Pithou, « il estoit d'une vie saincte et entière [*integra*] et autant bien versé pour son jeune âge ès lettres divines et humaines qu'autre qui se rencontrât en ce temps-là. » En 1559 il desservait de nouveau l'église de Paris lorsqu'il fut découvert et arrêté. Durant tout son procès, il montra une inébranlable fermeté, en sorte que son courage intéressa en sa faveur plusieurs de ses juges. Condamné à être brûlé, conformément aux édits du roi, il en appela au parlement de Paris et fut envoyé dans cette ville; mais en route, il fut délivré par une troupe d'hommes masqués sans que ses gardes opposassent la moindre résistance. Pour ne pas laisser son église sans pasteur, il fit nommer à sa place *Paumier*, né dans le Béarn, qui ne tarda pas à être incarcéré à son tour, et tiré de sa prison par les protestants, la veille même du jour où il allait être condamné à mort. Cette délivrance s'exécuta d'une manière si secrète et si habile que les catholiques restèrent convaincus que Paumier avait été sauvé par le diable. Il fut remplacé par Jean *Gravelle* dit *Dupin*. Quant à Courlieu, qui était revenu à Paris, il fut encore reconnu en 1560 et incarcéré; mais il recouvra la liberté à la mort du roi François II, et fut donné comme ministre à l'église de Montdidier où il mourut. — Françoys de Corlieu seigr de Poyau, pair de la commune de La Rochellle, membre du Conseil extr. du maire. Il épousa Anne *de Géry*, dont il eut une fille, Marie, qui fut présentée au temple de la ville, 1 janv. 1575, par André *de Saint-Simon* seigneur du dit lieu.

COURMONONCLE (de), gentilhomme des environs de Troyes en Champagne [Haag, IV 91], avait rejoint *Condé* à Orléans; mais la guerre traînant en longueur et ses ressources s'étant épuisées, il avait, comme tant d'autres, pris le parti de retourner chez lui, au mois de septembre 1562. En approchant de sa demeure, il rencontra une bande considérable de *pieds nuds* qui venaient de saccager le village de Diarre, à quatre lieues de Troyes. D'horribles excès y avaient été commis sur les protestants. *Massicant* avait été étendu sur les dents d'un séran ou peigne de lin, la tête étreinte d'une corde, et laissé pour mort sur la place. Le sieur de *Vigny* avait été égorgé avec toute sa famille, excepté deux jeunes filles, et sa maison pillée,

assez voisins du ridicule. Court fut frappé de ce danger dans les réunions nocturnes du Vivarais où il remplissait lui-même les fonctions de lecteur et de prédicateur.

Appelé, en 1715, à desservir l'église de Nîmes, il y trouva des abus d'un autre genre, et peut-être encore plus pernicieux. « La persécution d'un côté, l'ignorance et le fanatisme de l'autre, dit-il, avaient entièrement ou anéanti ou défiguré la religion. Le plus grand nombre de ceux qui conservaient dans leur cœur le plus d'attachement pour elle, démentaient et déshonoraient cet attachement par leur conduite extérieure. Ils tenaient, pour ainsi dire, d'une main l'Evangile, et de l'autre l'idole. Pendant la nuit, ils rendaient à Dieu dans leurs maisons un culte secret, et pendant le jour, ils allaient publiquement à la messe. » Il se convainquit ainsi que pour sauver l'Eglise protestante de France, il était urgent de tenir de fréquentes assemblées religieuses, afin de ramener à des idées plus saines ceux qui cédaient aux entraînements du fanatisme; de rétablir l'antique discipline, de réorganiser les consistoires, les colloques et les synodes; enfin de former de jeunes prédicateurs, et en attendant qu'ils fussent mûrs pour le martyre, d'appeler de l'étranger des ministres expérimentés.

Ce plan conçu, il le mit sur-le-champ à exécution. Ses premiers efforts furent consacrés au Vivarais. Les assemblées qu'il y convoqua, d'abord peu nombreuses, augmentèrent rapidement, et bientôt le fanatisme n'osa plus se produire. Jugeant le moment venu de rétablir l'Eglise sur ses anciennes bases, il assembla en synode, le 21 août 1715, tous les prédicateurs des Cévennes et du bas Languedoc avec quelques laïques éclairés. Ce fut le premier synode provincial tenu depuis la révocation; et qu'on remarque bien la date. Le *vainqueur de l'hérésie* n'était pas encore allé rendre compte au Juge suprême de tout le sang que son ignorance avait fait verser, et tandis qu'il agonisait dans son palais de Versailles, en proie aux remords de sa conscience, l'Eglise qu'il avait voulu anéantir se relevait persistante sur les lieux mêmes où elle avait eu le plus à souffrir! Qui ne verrait là le doigt de Dieu?

Court remplit dans le synode les doubles fonctions de président et de secrétaire. La charge d'ancien fut conférée aux laïques qui y assistaient. Ils devaient veiller sur les troupeaux en l'absence des pasteurs et sur la conduite des pasteurs eux-mêmes; choisir les lieux favorables pour la convocation des assemblées et les convoquer avec tout le secret possible; faire des collectes pour les pauvres et pour les prisonniers; procurer des retraites sûres et des guides fidèles aux prédicateurs. Deux décrets, spécialement dirigés contre les inspirés, furent adoptés à la pluralité des voix: l'un défendant aux femmes de prêcher, l'autre ordonnant de s'en tenir à l'Ecriture sainte comme à la seule règle de la foi.

Deux assemblées eurent lieu dans le même but par les soins du jeune Court, l'une en Dauphiné, 22 août 1716, l'autre en Languedoc, 2 mars 1717. Court remplit les fonctions de secrétaire dans la première, à laquelle assistèrent *P. Durand*, *J. Crotte*, Jean *Huc*, Jean *Vesson* et Etienne *Arnaud*. De ces cinq compagnons d'œuvre du restaurateur des églises, le premier et le dernier périrent sur l'échafaud de la manière la plus édifiante. Jean *Huc*, tombé entre les mains de l'intendant Bernage, se convertit dans l'espoir de sauver sa vie; mais son abjuration ne l'empêcha pas d'être pendu avec Jean *Vesson*, le 22 avril 1723. Le synode du Dauphiné rendit quelques décrets pour l'affermissement de la discipline et la régularisation du culte domestique comme du culte public. Le plus remarquable est celui qui défend d'accorder aucun secours à ceux qui se jetteraient aveuglément dans le danger.

Les travaux d'Antoine Court répandirent bientôt son nom parmi les protestants réfugiés à l'étranger. Nous avons vu que le duc d'Orléans s'étant adressé à *Basnage*, au milieu des inquiétudes que lui causaient les in-

trigues d'Albéroni pour soulever les réformés du midi, le célèbre pasteur de La Haye mit le cabinet du Palais-Royal en rapport avec Antoine *Court* à qui le régent envoya *Génac de Beaulieu*, gentilhomme protestant du Dauphiné, en même temps qu'il faisait partir pour le Poitou *La Bouchetière*, colonel de cavalerie au service de la Grande-Bretagne. Court déclara à l'émissaire du duc d'Orléans qu'un soulèvement n'était pas à craindre et que la persécution seule pourrait provoquer une révolte. Satisfait de cette assurance, le gouvernement fit, dit-on, offrir à Court une pension qu'il refusa parce qu'il aurait dû, en l'acceptant, s'engager à sortir de France.

Jusqu'à cette époque, Court n'avait d'autre titre à l'exercice du ministère que celui qui lui avait été conféré, ainsi qu'à *Durand* et à *Crotte*, par le synode de 1717. Comme il n'avait pas reçu l'ordination, il n'avait pas, d'après la discipline même qu'il s'efforçait de remettre en vigueur, le pouvoir ni d'administrer les sacrements ni de bénir les mariages. Afin de remédier à ce fâcheux état de choses, il décida *Corteis* à se rendre à Zurich pour y recevoir l'imposition des mains. A son retour, Corteis consacra Court dans un synode, tenu en 1718, qui ne compta pas moins de 45 membres présents. Cette assemblée jugea nécessaire de confirmer les ministres en exercice ; mais elle arrêta qu'à l'avenir, nul ne serait reçu pasteur, s'il ne possédait les lumières et les connaissances requises et s'il ne s'en montrait digne tant par la pureté de sa doctrine que par l'intégrité de ses mœurs.

Quelques mois après, Court se retira en Suisse ; cependant sur les instances pressantes des églises, il rentra en France, à la fin de 1722, et il reprit avec une nouvelle ardeur ses périlleuses fonctions. Longtemps il échappa heureusement à toutes les poursuites ; mais le 17 janvier 1725, il faillit être pris à Alais. De vingt personnes assemblées chez *Jalabert*, il s'échappa, lui deuxième. Quatre des prisonniers, David *Carrière*, *Dussein*, *Gervais* et *Ponges* furent condamnés aux galères perpétuelles ; les douze autres, *Fontanieu*, *Martin*, *Pagès*, la veuve *Jalabert*, *Barafort* d'Alais, *Rilot* née *Gaidan*, *Boucairan*, *Barafort* de Genève, *Trelis*, *Fabre*, *Servin* et *Salle*, furent remis en liberté, faute de preuves. Sur l'appel des condamnés, le parlement de Toulouse cassa la sentence et acquitta les prévenus. Gervais se retira à Genève ; ses trois compagnons, moins prudents, restèrent en France et ils ne tardèrent pas à être arrêtés de nouveau. Cette fois, ils ne recouvrèrent la liberté qu'au prix d'une somme de six mille livres.

Au reste, malgré la persécution, l'œuvre de Court avançait merveilleusement. L'Eglise renaissait de ses cendres ; il ne lui manquait plus que des pasteurs dont la science répondit à leur zèle. Aucun des ministres établis à l'étranger n'ayant voulu consentir à échanger la sécurité dont il jouissait contre les dangers d'un apostolat nomade au bout duquel se dressait l'échafaud, Court sentit qu'il était plus que temps de songer à mettre à exécution la dernière partie de son plan. Il fit donc un voyage en Suisse, où sa femme l'avait devancé en 1729, et choisit Lausanne comme le lieu le plus convenable pour la fondation d'un séminaire. Il eut de grands obstacles à vaincre, mais il en triompha heureusement avec l'appui du gouvernement de Berne et le concours de William Wake, archevêque de Cantorbéry. Le séminaire fut ouvert en 1729, et Court, qui en devint le directeur sous la surveillance d'un comité résidant à Genève, se fixa dès lors à Lausanne.

En 1730, Court fit un voyage à Berne pour remercier les protecteurs de son œuvre. Dans un sermon qu'il prêcha (sur Ps. LXXXIV 5) dans l'église française de cette ville, opposant le bonheur d'un peuple libre aux misères d'un peuple opprimé, il traça un tableau si touchant des persécutions exercées contre les protestants de France, qu'il arracha des larmes à tout l'auditoire. Le sénat lui accorda une pension. La même année, il fut nommé député général des églises, fonctions que Benjamin *Du Plan* avait remplies

avant lui avec beaucoup d'activité et de zèle. Dès lors il ne cessa de rendre d'importants services aux églises du désert, soit en leur envoyant des pasteurs formés sous ses yeux, soit en relevant leur courage par ses exhortations et ses conseils, soit en réclamant en leur faveur les secours de leurs sœurs des autres pays, soit enfin en apaisant les différends qui s'élevaient quelquefois entre elles. A l'exception de quelques voyages qu'il fit à de longs intervalles dans le Languedoc, où dès 1729, sa tête avait été mise au prix de 10,000 livres, Court ne quitta plus Lausanne : il y mourut en 1760. On a de lui :

I. *Relation historique des horribles cruautez qu'on a exercées envers quelques protestants en France, pour avoir assisté à une assemblée tenue dans le désert près de Nismes en Languedoc. On y a ajouté un Abrégé d'histoire apologétique ou Défense des Réformés de France, qui sert de réponse a l'Instruction pastorale sur la persévérance en la foy et la fidélité pour le souverain, de M. Basnage, datée du* 19 *avril* 1719, sans nom de lieu ni millésime, in-12.

II. *Le Patriote françois et impartial ou Réponse à la lettre de M. l'évêque d'Agen à M. le contrôleur-général* (de Machault) *contre la tolérance des Huguenots*; Villefranche [Gen.], Pierre Chrétien, 1751 et 1753, 2 vol. in-12. — Plaidoyer en faveur de la tolérance, où l'on remarque surtout un *Mémoire historique de ce qui s'est passé de plus remarquable au sujet de la religion réformée en plusieurs provinces de France depuis* 1744 *jusqu'aux années* 1751 *et* 1752.

III. *Lettre d'un patriote sur la tolérance civile des Protestants de France et sur les avantages qui en résulteront pour le Royaume*; s. l., 1756, in-8°. 93 pag.

IV. *Histoire* (anonyme) *des troubles des Cévennes ou de la guerre des Camisards sous le règne de Louis le Grand*, Villefr. [Gen.], Pierre Chrétien, 1760, 3 vol. in-12; nouv. édit., Alais, 1819. — L'histoire la plus exacte et la plus impartiale, quoi qu'en disent les annotateurs du P. Lelong, de cet épisode remarquable de nos troubles religieux.

On conserve à la Bibliothèque de Genève, sous le nom de *Collection Court*, cent seize volumes manuscrits et quelques liasses de papiers provenant de la succession d'Antoine Court et de son fils.[1] Sans parler d'un très grand nombre de papiers de famille, d'extraits, de brouillons, de mélanges, cette volumineuse collection contient une *Histoire des églises réformées* en 2 vol. in-4°, faisant suite à l'ouvrage de *Benoît*, mais n'embrassant qu'environ cinq années ; la copie de l'*Histoire des Camisards* avec les mémoires sur lesquels Court a travaillé ; une traduction des *Mémoires de Cavalier* ; le *Journal de Calvisson* ; les *Mémoires de Boyer*, et la relation du *Voyage fait par Court*, au sujet de ce pasteur en 1744 [2] ; une *Histoire des Martyrs* ; une *Histoire des ministres de France* ; des *Listes des galériens protestants* ; des *Mémoires* sur les démêlés de deux ministres du Poitou avec quelques séminaristes ; une *Morale* en latin et en français ; *Prælectiones de auctoribus latinis* ; un *Traité sur les assemblées*, en réponse à un écrit de *Perret*, ministre de Vevey, qui contestait la nécessité du culte public ; des *Sermons*, des *Commentaires*, un *Cours de théologie*, des *Controverses*, des *Traductions*, enfin une partie de la vaste correspondance que Court entretint jusque vers l'époque de sa mort, surtout avec les pasteurs du désert. M. *Dumont*, bibliothécaire à Lausanne, possède, en un vol. in-fol., le résumé fait par Court lui-même de cette volumineuse correspondance pendant les années 1720-32. Un certain nombre de lettres de lui (17), principalement à sa femme, ont été publiées dans le *Bull.* XXVII.

Sa femme, Étiennette *Pagès*, lui donna trois enfants : sa fille aînée morte en

[1] Un inventaire sommaire de cette collection a été donné par M. J. Waddington dans le *Bull.* XI, 80-104. Voy. aussi l'*Hist. de la Rest. du P.*, par E. Hugues, I p.357.

[2] Pendant ce voyage il écrivit pour justifier son retour en France une *Lettre apologétique* adressée a *Ladevèze*, qui se trouve aux Archiv. nat. TT 337.

1731, à l'âge de 7 ans ; la cadette, nommée PAULINE, née en 1727, épousa Étienne *Solier* : son fils unique s'est rendu célèbre, dans la seconde moitié du siècle passé, sous le nom de COURT DE GÉBELIN.

Antoine Court de Gébelin, d'après la correspondance de son père naquit en 1728, à Nîmes. Ce nom de Gébelin n'est pas, comme on l'a cru, un nom de fantaisie ; il appartenait à sa grand'mère paternelle [1].

Destiné à la carrière ecclésiastique, le jeune Court fit ses études au séminaire de Lausanne, où il fut immatriculé en 1741, et reçu ministre après une thèse *De prophetiis*, 1754. Mais ayant perdu son père, en 1763, il vint se fixer à Paris où, renonçant à la théologie, il se livra à la littérature et aux sciences, sans négliger toutefois aucune occasion de se rendre utile aux églises. Les démarches qu'il fit dans leur intérêt, les mémoires qu'il rédigea, les grâces qu'il obtint, comme chef d'un bureau d'agence et de correspondance qu'il avait organisé à Paris, formeraient une longue série. Dans l'élan de leur reconnaissance, les églises l'élurent leur député et lui accordèrent un traitement annuel de 450 livres, qui ne lui fut jamais payé intégralement, soit mauvaise volonté, soit impuissance. Malgré les contrariétés de toute espèce qu'il eut à essuyer de la part d'une foule d'intrigants ou de jaloux qui cherchèrent à le supplanter en le calomniant, il parvint, dès 1766, grâce au concours actif du pasteur de *La Broue* et de deux gentilshommes de Normandie et de Saintonge, nommés de *Beaumont* et de *Rommefort*, à établir des rapports assez suivis avec le comte de Saint-Florentin, qui était plus spécialement chargé des affaires des religionnaires. Ce que ses envieux lui reprochaient surtout, c'étaient ses liaisons avec des catholiques. Il est certain que Court de Gébelin professait les principes d'une large tolérance : « Quiconque, écrivait-il, protégera la vertu dans quelque communion que ce soit, qui portera les hommes de toute secte à s'aimer, qui fournira à chacun les moyens de remplir ses devoirs à sa façon, cet être, fût-il mahométan ou chinois, sera à mes yeux un être admirable et de l'amitié duquel je serai jaloux. » Il continua donc à rechercher l'amitié des hommes influents de tous les partis, et c'est précisément parce qu'il noua des relations intimes avec des catholiques influents, soit dans l'administration et le clergé, soit au gré de l'opinion publique, qu'il put rendre des services réels, notamment dans la révision des procès de *Calas* et de *Sirven*.

Longtemps cependant Court de Gébelin ne joua dans la société parisienne d'autre rôle que celui d'un homme instruit et aimable. Ce fut le bruit causé par l'annonce de son grand ouvrage, le *Monde primitif*, qui le mit en évidence. L'académie française et celle des Inscriptions lui accordèrent leurs suffrages ; le gouvernement le nomma censeur royal malgré sa religion ; les gens de lettres le choisirent pour président d'un « Musée de Paris » qu'ils fondèrent à cette époque. Mais l'amour-propre des auteurs lui causa mille soucis dans sa présidence ; des chagrins domestiques s'y joignirent ; des embarras financiers troublèrent son repos ; enfin il fut navré de l'ingratitude de quelques églises qui lui reprochaient de ne pas leur rendre assez de services. Sa santé s'altéra. Il crut trouver dans le magnétisme un remède à ses maux ; mais il parvint tout au plus à y trouver une distraction. Il mourut le 10 mai 1784. Le comte d'Albon le fit inhumer dans sa terre de Franconville, sur la lisière de la vallée de Montmorency.

Il nous reste à parler de ses ouvrages ; dont voici la liste :

I. *Les Toulousaines ou lettres historiques et apologétiques en faveur de la religion réformée et de divers protestants condamnés dans ces derniers temps par le parlement de Toulouse ou dans le Haut-Languedoc* ; Edimbourg [Lausanne], 1763, in-12. — Ces lettres,

[1] La famille de Gebelin était du Vivarais. Jacques *de Gébelin* sr de Vangeron et sa femme Elisabeth *Heudy* firent baptiser a Charenton, 15 juin 1623, leur fille, CHARLOTTE. Il mourut en 1645 à Paris, âgé de 60 ans.

au nombre de 30, contiennent beaucoup de détails sur le procès de Calas et sur celui de Rochette, recueillis pendant un voyage que Court fit dans le Midi avant de s'établir à Paris. Les églises protestantes les accueillirent avec une médiocre faveur.

II. *Plan général et raisonné des divers objets des découvertes qui composent le Monde primitif*; Paris, 1772, in-4°. — Prospectus détaillé de son grand ouvrage, conçu sur un plan si vaste que d'Alembert demandait si Court de Gébelin s'était assuré le concours de quarante collaborateurs.

III. *Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne considéré dans l'histoire civile, religieuse et allégorique du calendrier ou Almanach*, Paris, 1773-84, 9 vol. in-4°. — Cet ouvrage qui a rencontré, de son temps même, des critiques sévères et des admirateurs enthousiastes, n'a pas survécu aux progrès de la science. Court de Gébelin avait conçu l'idée d'expliquer les traditions mythologiques de l'antiquité en les regardant comme des allégories imaginées en l'honneur de l'agriculture. Jupiter personnifiait les mouvements atmosphériques, Cérès l'invention du blé, Hercule l'art pénible des défrichements; chaque mythe était la consécration d'une victoire obtenue sur la nature par les populations primitives vivant sous l'empire de la peur et de la faim. Et pour déterminer le sens de ces fictions, il recourait à la philologie et croyait avoir trouvé les traces d'une langue primitive de l'humanité. Il espérait retrouver les éléments de cette langue-mère en remontant d'idiome en idiome. Dans cette langue primitive, selon lui, les voyelles représentaient les sensations, les consonnes les idées, et l'écriture en fut d'abord purement hiéroglyphique. Une fois en possession de la clef de ces hiéroglyphes, il croyait arriver facilement à dévoiler les mystères de l'ancien monde, à le faire connaître dans sa mythologie, son culte, son histoire. C'était un « indigeste fatras » comme le disent avec raison les modernes (Voy. *M. Réville*, p. 20 des *Prolégom. de l'hist. des religions*, 1881), parce que les bases scientifiques, surtout celles de la philologie, étaient loin encore d'être établies lorsque Court de Gébelin composait son système; mais son point de départ était plein de justesse et il avait deviné par une vague intuition ce qui devait être plus tard éclairci ou démontré par d'autres, par M. Renan par exemple dans son chapitre Des religions de l'antiquité ou par M. Bréal dans sa dissertation sur le mythe d'Hercule et de Cacus. Le 1er volume, outre le *Plan général* de l'ouvrage, comprend les *Allégories orientales ou le fragment de Sanchoniaton qui contient l'histoire de Saturne suivie de celles de Mercure et d'Hercule et de ses douze travaux avec leur explication*, ainsi qu'une dissertation sur le *Génie allégorique et symbolique des anciens*. Le 2e renferme la *Grammaire universelle*, et le 3e l'*Histoire naturelle de la parole ou origine du langage et de l'écriture*. On trouve dans le 4e l'*Histoire du calendrier* civil, religieux et allégorique. Un *Dictionnaire étymologique de la langue française*, précédé d'un discours plein de savantes recherches sur l'histoire de cette langue, forme le 5e. Les deux vol. suivants comprennent un *Dictionnaire étymologique de la langue latine* dans lequel, dominé par son idée d'une langue primitive, il propose souvent les étymologies les plus arbitraires. Le 8e, intitulé *Monde primitif considéré dans divers objets*, est un recueil de douze dissertations sorties de sa plume, et de trois autres qui ne lui appartiennent pas. Dans les deux premières pièces, il jette un coup d'œil sur le chemin qu'il a déjà parcouru et sur celui qui lui reste à parcourir. La 3e est un *Essai d'histoire orientale pour les* VIIe *et* VIIIe *siècles av. J.-Ch.* On loue son histoire de Nabuchodonosor. La 4e traite des *Symboles, des armoiries et du blason des anciens*; la 5e des *Noms de famille*. La 6e est une savante dissertation sur le *Bouclier d'Achille*, dont on a donné une trad. anglaise, Lond., 1784,1786, in-4°. La 7e comprend une histoire du *Jeu des tarots*, dont Court explique les allégories. La 8e a pour titre : *Des sept rois*

administrateurs. Empire des modes. Dans la 9e, l'auteur expose quelques *Vues sur la langue suédoise.* La 10e comprend un *Essai sur les rapports des mots entre les langues du Nouveau Monde et celles de l'Ancien ;* la 11e des *Observations sur un monument américain ;* et la 12e, une *Analyse d'un ouvrage intitulé les Devoirs.* Le dernier des volumes du monde primitif est formé par un *Dictionnaire étymologique de la langue grecque.* Avant de mourir il avait chargé le ministre *Moulinié* d'achever ce grand travail dont il restait à publier de 5 à 7 volumes; mais ce projet n'eut pas de suite.

Afin de mettre son ouvrage à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs, Gébelin fit lui-même un résumé des t. II et III sous le titre : *Histoire naturelle de la parole ou précis de la la langue et de la grammaire universelles,* Paris, 1776, in-8°; nouv. édit. par Lanjuinais, Paris, 1816, in-8°; et un autre abrégé, des t. VI et VII, intitulé : *Dictionnaire étymologique et raisonné des racines latines,* Paris, 1780, in-8°. Le premier de ces abrégés passe pour son meilleur ouvrage.

IV. *Affaires de l'Angleterre et de l'Amérique,* Paris, 1876 et suiv., 17 vol. in-8°. — Ecrit périodique que Gébelin rédigea en société avec Francklin et d'autres.

V. *Lettres sur le magnétisme animal,* Paris, 1784. in-4°. — Docte apologie du mesmérisme.

VI. *Devoirs du prince et du citoyen :* Paris, 1789, in-8°. Gébelin, dit un de ses biographes, avait une facilité étonnante pour écrire, et il écrivait tout. Le nombre des mss qu'il laissa était donc fort considérable; mais enveloppés dans la ruine du Musée de Paris et des autres entreprises de l'auteur, ils furent vendus après sa mort pour payer une partie de ses dettes et dispersés en diverses mains (*Bull.* I,133), jusqu'en Irlande (*ibid.* 135). La Biblioth. de Genève en possède un carton provenant apparemment de sa succession et contenant des *Ebauches d'un cours de religion*, l'*Esquisse d'un plan d'éducation publique,* un *Plan raisonné d'ordonnances ecclésiastiques*, un *Traité du mariage*, des *Dissertations* sur Nemrod, les Géants, etc., et une partie des matériaux qu'il avait recueillis pour son Monde primitif.

Antoine Court ; Histoire de la restauration du Protestantisme en France au XVIIIe siècle, par Edmond Hugues; Paris, Mich. Levy, 1872, 2 vol. in-8°.

COURT (De) et Decourt, vieille famille protestante de la côte saintongeoise, principalement de Marennes. — Baptême célébré à Saintes par le ministre Courton 1584 (reg. au greffe de Saintes). — Jacques de Court et sa sœur Catherine s'expatrièrent pour conserver leur religion lors de la Révocation, laissant des domaines dans la paroisse d'Aytré. Anne Gabrielle de Court mariée à Paul de Marignan officier des galères de France à Marseille hérita du bien des fugitifs. Un de Court était à la même époque capitaine garde-côtes de l'amirauté de Marennes. — Elisabeth de Court dame pensionnaire des Etats de Hollande en 1746. Les descendants de cette famille restés en Saintonge et vivant à Pons, y ont persévéré dans la fidélité évangélique jusqu'à nos jours (Richemond).

COURTADE (Pierre) condamné à mort et exécuté à Toulouse, pour cause de religion, en 1562. Son frère Arnault, resté catholique, acheta ses biens qui avaient été confisqués par arrêt du parlement (Pradel). — (Paul) ancien de Sabarat en 1668 [VI 56 a].

COURTAUT, capitaine rochelois, 1588 ; t. II, col. 685. — *Courtaud*, contrôleur des tailles à Castres, 1654 [VIII 323]. — Jean *Courtaud*, manufacturier de bas à Romans en Dauphiné, réfugié à Magdebourg avec son frère, sa sœur et cinq apprentis, 1698. — Augustin *Courtauld* né à S. Pierre d'Oleron où il exerçait la profession de sa famille, orfévre-bijoutier, s'établit en Angleterre à l'époque de la Révocation. Pierre son frère, qui resta en France et abjura, fut mis en possession de ses biens. Il épousa 1° Julie *Giron* dont il eut un fils, Augustin, 2° Esther *Potier*, de La Rochelle. — Le 2e Augustin, né en 1686, et marié avec Anne *Bardin* réfugiée à Chelsea, conti-

nua l'état de son père. Il eut pour fils SAMUEL, qui prit pour femme Louisa *Ogier* fille d'un fabricant de soie réfugié de Poitou. Leurs enfants passèrent en Amérique et fondèrent tant à Londres que dans cette nouvelle patrie d'importantes manufactures de soieries. (*Agnew*)

COURTAIL, pasteur à Dresde en 1704.

COURTENAY (FRANÇOIS DE), seigneur de Boutin, Beaulieu, La Cattinière etc. [Haag, IV 98], membre de la même grande famille que celui dont nous avons parlé ci-dessus (II col. 993) avait également embrassé la religion réformée et mourut en 1578. Il avait épousé Louise *de Jaucourt*, fille de Jean de Jaucourt et de Françoise de Bar, qui lui avait donné deux filles : FRANÇOISE femme de Guy *de Béthune* (II col. 482) et ANNE mariée en 1583 à Maximilien *de Béthune*. = Armes : d'or à trois tourteaux de gueules.

COURTIL (CHRISTOPHE DE) sieur de Gremainvillers et Marie *de Thoiny* sa femme, font baptiser leur fille, LOUISE, au temple de Charenton, 1629. Ils font inhumer, 12 juin 1642, leur fils LOUIS âgé de 17 ans. — Jean *de Courtils* sieur de Choqueuse, fils de Christophe et de Marie de Thoiny, épouse au temple de Charenton Madelaine *de Germain*, fille de Charles sieur de la Tour de Mory et de Susanne *Le Maire*, fév. 1647. — Courtil, pasteur de Vestin (Vesins?) condamné, par contumace, à être pendu, 1688 (Tt 244).

COURTILLAT. Pierre, réfugié du Berry, et Timothée, de Sancerre, à la Révocation (Tt 287).

COURTIN (JEAN), receveur général des finances vers 1580 (ci-dessus II col. 374). — Un M. Courtin, référendaire en la chancellerie du Palais et dont la femme, Suzanne *d'Auterille*, était veuve en 1647 (*Bull.* XIII 227), appartenait peut-être à la même famille. — (Jean) sieur de Launay et Judith *des Fontaines*, sa femme, font baptiser deux fils, Henri et Jean-Henri, au temple de Charenton en 1653 et 1654. — (Pierre) ingénieur du Roi et professeur de mathémathiques, épouse au même lieu Françoise *Agier*, avril 1763. — (Joseph) de Ners en Languedoc, pendu, 1699. — (Elizabeth), de Chizé (Poitou), 60 ans, et sa fille, très infirme, assistées à Londres, 1705. — (M[lle]) enfermée aux Ursulines de Thouars, 1743.

COURTOIS (FRANÇOIS), orfèvre, « de Lenglenty en Picardie », reçu habitant de Genève, mai 1556. — (Nicolas) « du pays de Normandie », *id.* octob. 1557. — (Pernette) « de Paris, lingière, permise d'habiter pour ung an en contribuant 1 florin » (man. de Lausanne, 1575). — (Claude), de Seurre en Bourgogne, étudiant en théologie à Genève, 1559; ministre de M. *de Soubise* en 1561, puis dans la Tarentaise, 1563-64 (voy. deux lettres qu'il écrivit comme tel à Calvin, *Opera Calv.* Brunswic. epist. 4059, 4064); est de retour à Genève en 1559 et y loue une maison pour son beau-père, noble Pierre *Garin* seig[r] de Boisboussac (Ragueau not. XI 237). En 1572, étant ministre « à Paroy-le-Monniaux », lui et sa femme, Antoinette « fille de nob. Pierre Gary seig[r] de Boybussard », vendent une maison sise à Genève (N. Romain not. 1, 30. — Acte passé à Genève, juill. déc. 1695, par la veuve de maître Claude Courtois, vivant notaire royal et châtelain de la baronie de Contignon (F. Joly not. XXV 187). — Gabriel *Delagrange* de Cahors, fils de feu Hector, libraire, épouse à Genève Antoinette fille de feu Jean Courtois, maître épinglier de S. Saphorin le Chasteau en Lyonnois; 1563 (Ragueau not. V 1073). — Maître Loys *de la Haye*, de Paris, habitant de Genève, y épouse en 1575 Béatrice Courtois de S. Saphorin le Chasteau (J. Jovenon not. III 408). — Ambroise fils de feu Mauris Plojoux, de Sauvenay (pays de Gex) épouse à Genève Perrette fille de Jean-Gabriel Courtois, de Grilly; 1638 (J. Olard not. II 391). — Pierre Courtois sergier de Romans, en Dauphiné, réfugié avec sa famille à Magdebourg, 1698. — Daniel, manufacturier en bas, d'Uzès, *id.* 1698. — (David), régent de l'école française de Francfort-sur-l'Oder, 1720 ?-1731. — (Paul et Etienne) emprisonnés pour avoir pris part à une assemblée religieuse près S[t]-Affrique

en 1734; Paul envoyé aux galères; il était orfèvre. — Mlle Courtois enfermée au couvent de Pamiers, pays de Foix, en 1754. — Une famille Courtois originaire aussi du pays de Foix (de Saverdun), vint s'établir à Toulouse, où son chef, Isaac Courtois, fonda en 1765 une maison de banque encore florissante aujourd'hui. Il était membre du Consistoire de la Haute-Garonne (Biogr. toulousaine, I 433). Sa famille s'est alliée à celle des MM. *de Viçose*, qui furent professeurs et magistrats à Montauban dès le milieu du XVIe siècle, et après la mort (1854) du dernier de ceux-ci, qui en avait fait une clause de son testament, le nom de Viçose a été judiciairement ajouté (août 1864) à celui de MM. Courtois. Voyez *Bull.* XXIV 94, et ci-après l'article Viçose.

Courtomer, voy. Saint-Simon.

COURTONNE (Antoine), ancien de l'église de Laon, 1649 (*Bull.* VIII 430). — (Elie), d'Alençon, réfugié à Copenhague, 1686. — (Jacques), de Merlieu (près Laon), tisserand, 36 ans, assisté à Londres avec sa femme et deux enfants, 1705. — (Pierre-Jacques), né en Picardie [Haag, IV 98]. Ses parents s'étant réfugiés en Hollande, il devint pasteur à Amsterdam. Envoyé à Paris en 1752 en qualité de chapelain de l'ambassade hollandaise, il y resta deux années après lesquelles il alla reprendre sa chaire de pasteur. Il a publié : I. *Sermon sur les exhortations de Jean-Baptiste prononcé le 29 fév. 1764 jour de jeûne;* Amst. 1764, 8o. II. *Sermons sur divers textes de l'Ecriture Sainte* (au nombre de 12); Rotterd. 1777 in-8o: L'auteur mourut avant la publication de ce recueil. Sa fille, Marie-Anne, épousa Jacques *de Loches* pasteur de Rotterdam, puis chapelain de la légation hollandaise à Paris, lequel appartenait vraisemblablement à la même famille qu'un De Loches, brigadier général au service de Hollande en 1709. Ce dernier avait deux fils, l'un lieutenant colonel dans son régiment, l'autre capitaine d'infanterie (E 3556). — Une autre famille nommée *de Courtonne*, abjura lors de la Révocation ; mais ses notes portent (M 668) : « de Courtonne, gentilhomme normand, mauvais catholique ; 1689. »

COURTRAIX (Jacques), de Calaux, ministre, prétendu prophète, déposé du ministère au synode national de Lyon, 1563.

COURVILLE. Une famille protestante de ce nom qui est, croyons-nous, Courville petit bourg du pays Chartrain, ne nous est connue que par une polémique religieuse, où une baronne de Courville joua le principal rôle [1]. Nous en avons dit un mot (t. III, col. 61). C'était en 1617. La mode alors était pour certaines dames, nées protestantes mais aspirant aux faveurs mondaines, de simuler un grand désir de se faire instruire dans la religion catholique par quelque docteur en renom, afin de se procurer les bénéfices d'une conversion bruyante. Et la profession de convertisseur était également très recherchée. Après avoir été souvent dupes de cette manœuvre, les pasteurs avaient résolu de ne plus se prêter à des controverses qui n'étaient qu'une comédie arrangée à l'avance [2]. Mme de Courville sollicita vainement le ministre *P. du Moulin* d'ouvrir contre le docteur de Sorbonne Abra de Raconis une dispute théologique dont elle devait être le prix. Du Moulin refusa mais en autorisant *Brachet* de La Milletière (voy. ce nom), ancien du consistoire de Paris, à soutenir la lutte à sa place. Le Sorboniste usant de ses artifices ordinaires (voy. I col. 159), contraignit son antagoniste à quitter la place en excédant sa patience par des arguments dérisoires, puis chanta lui-même sa victoire en publiant sous le nom de la dame : ***Lettre de Mme la Bne de Courville, escrite à Mme de Montigny, sa mère, sur le sujet de sa conversion;*** Paris, P. de Forge, 1617 ; 70 pag. in-8o. On lit dans ce petit écrit (p. 15) que Mme de Courville était en outre assistée par le baron du Pont-S.-Pierre et que Raconis avait aussi professé la religion

[1] Non en 1618, comme nous l'avons imprimé par erreur au t. III, col. 61. l. 6.

[2] Voyez l'exemple que nous en avons donné à l'article *Alpée de S. Maurice*. I. col. 158, avec le texte d'une partie de la controverse.

réformée jusqu'à l'âge de 13 ans, y ayant été instruit par « un ministre « appelé *Biolet* [1] demeurant et faisant « la presche à Neuville, maison alors « appartenant à feu son père M. *de* « *Perdreauville*. »

1. COUSIN (Claude), habitant d'Ay en Champagne [Haag, IV 98], étant allé à Epernay où l'appelaient ses affaires, le 22 juillet 1563, fut reconnu, poursuivi à coups de pierres et de bâtons, tiré d'une maison du faubourg où il avait cherché un refuge, attaché demi-mort à la queue d'un cheval et traîné jusque sur les bords de la Marne où il fut jeté. Flottant sur l'eau, il arriva en un endroit moins profond, et réussit après de longs efforts à prendre terre ; puis il se jeta à genoux et se mit à implorer la miséricorde de Dieu. Il savait que sa dernière heure était venue, car il se voyait poursuivi par deux nacelles dans l'une desquelles se tenait un prêtre, et il était fermement résolu à ne pas renier sa foi. Il fut bientôt atteint et noyé au plus profond de la rivière. Quelques témoins de ce spectacle lamentable ne purent retenir leurs larmes ; mais ces signes de commisération faillirent leur coûter cher. Ils furent accablés de coups, plusieurs blessés et quelques-uns laissés pour morts sur la place (*Crespin*).

2. COUSIN (Jean), pasteur de Caen [Haag, IV 101]. Il était étudiant à Lausanne en 1545 et 1546 comme pensionnaire de MM. de Berne. Il fut ensuite nommé pasteur dans le pays de Vaud, à Payerne, qu'il quitta en 1559 pour être envoyé, de Genève [2] à Caen où il fut chargé d'organiser l'église. Déjà la Réforme y avait fait de grands progrès. Au nombre des premiers qui l'embrassèrent, Vaultier, dans son Histoire de la ville de Caen, cite deux professeurs, Vincent *Le Bas* et Pierre *Pinchon*, avec seize religieuses de l'abbaye aux Dames. Dès 1560, les huguenots s'étaient mis en possession de deux églises où ils célébraient publiquement leur culte. En 1562, à l'instigation de Cousin, qu'ils avaient rappelé de Londres où il desservait l'église wallonne [1], ils envahirent et dévastèrent toutes les autres, le fougueux ministre déclarant aux magistrats « qu'on avait trop souffert de l'idolâtrie et que tout seroit abattu. » Ce fut dans ces circonstances que le marquis d'Elbeuf fut envoyé à Caen par les triumvirs [2]. Ne se sentant pas le plus fort en présence d'une population en majorité protestante, le marquis se retira dans le château avec la garnison, et se borna à faire quelques sorties qui furent toujours repoussées par les habitants soutenus par les fugitifs de Rouen. Mais ces hostilités continuelles inquiétant fort les réformés, ils appelèrent à leur secours l'amiral, qui força le château à capituler ; la paix, qui se conclut vers le même temps, obligea les protestants à cesser l'exercice de leur culte dans la ville pour le transporter dans les villages voisins, nommément à Vimont, Fontaines, Allemagne. Plus tard Cousin retourna à Londres, comme nous l'apprend une lettre à lui adressée par Théodore *de Bèze*, en date du 23 sept. 1572. Le célèbre réformateur, qui paraît en termes de vieille amitié avec Cousin, lui raconte brièvement l'horrible massacre des protestants lyonnais à la St Barthélemy et le prie de s'employer en Angleterre pour faire envoyer des secours d'argent à Genève qui est prête à succomber sous le nombre des réfugiés à secourir (*Bull.* XI 25).

3. COUSIN (.....), pasteur d'Heilz le Maurupt (Champagne), délégué au synode national de Gap, 1603. — (Isaac), bourgeois de Paris, fils d'Isaac marchand à Meaux et de Susanne *Courtan*, épouse au temple de Charenton Anne fille de Louis *Crommelin* marchand à St Quentin et de Marie

[1] Il fut ensuite ministre à Houdan ; voy. t. II col. 573-74.

[2] MM Haag le désignent dans cette note : « Les sermons et les cours de Calvin ont été recueillis par Denis *Raguenau*, J. *Bude*, Ch. *de Jonvilliers*, Nic. *des Gallars*, Fr. *Bourgoin*, J. *Cousin*, André *Spifame* ». [III. 140].

[1] Et avait pour collègue le pasteur *Baptiste*, un de ses condisciples de Lausanne.

[2] Sur le Triumvirat français voy. notre tome II à la table et plus particulièrement la col. 396 où Matt. Beroalde peint les triumvirs en caricature. Voy. aussi, ci-après, l'article du peintre Sylvius (François *Dubois* d'Amiens).

Mestayer, 1674. — (Josué), de Metz, passementier, réfugié à Berlin, 1698. — (Mlle), enfermée aux Ursulines de Thouars, 1744.

COUSIN (Gilbert) né à Nozeroy en Franche-Comté [Haag, IV 98] le 21 janv. 1506. Claude Cousin, son père, l'un des magistrats de Nozeroy, et Marie Daguet, d'Orgelet, sa femme, avaient 9 enfants, dont l'aîné Etienne, porta glorieusement les armes; il était maréchal de camp lorsqu'il fut tué dans une bataille en Brabant, au mois de juill. 1541; Louis et Hugues ses frères, étaient soldats aussi; le premier trouva la mort, 1546, dans une expédition en Angleterre; Jeanne, une de leurs sœurs, était mariée à Jean Caffoz capitaine du château de Jougne. Gilbert était donc fort bien apparenté; il fit de bonnes études sous les yeux de l'abbé du Mont-Ste-Marie, Louis de Vers, d'un membre du parlement de Dôle, Louis Colin, et de l'official de de l'archevêché de Besançon, Didier Morel, qui étaient ses oncles maternels. En 1527, il étudiait encore dans la maison du savant professeur en droit Ulrich Lasius, à Fribourg en Brisgaw. Le prince des lettres à cette époque, le grand Erasme étant venu s'établir dans cette ville (avril 1529) proposa au jeune homme de le prendre à son service comme domestique, *famulus*, et secrétaire. La domesticité n'était pas en ce temps-là, ni même encore au XVIIIe siècle, ce que l'a faite le faux orgueil de notre démocratisme moderne; c'était un honneur de vivre auprès d'une personne distinguée, d'être salarié comme attaché à son service et le maître à son tour ignorait ce mépris superbe que professent en silence les moindres maîtres d'aujourd'hui. Gilbert Cousin ni sa noble famille ne songèrent un seul instant à se sentir humiliés de cette situation de valet auprès d'un homme célèbre par un génie littéraire auquel rendaient hommage tous les princes comme tous les savants de l'Europe. Les objections portaient sur un autre point : c'est qu'Erasme n'était pas riche et que les gages étaient maigres. Cousin entra chez lui pour partager le soin de son ménage avec la cuisinière, dame Marguerite, dont le grand homme a fait le portrait en cinq mots de bon latin : *furax*, *rapax*, *bibax*, *mendax et loquax*. Le jeune homme se concilia bientôt l'estime et l'affection de son maître par son caractère comme par ses qualités d'esprit; il avait successivement goûté les lettres, la médecine, la théologie et la jurisprudence sans s'attacher solidement à aucune branche de connaissances, mais la profondeur qui pouvait lui manquer était compensée par la variété de ses connaissances, et sa plume alerte fut pour Erasme d'une si réelle utilité qu'il songea quelquefois à lui confier la rédaction d'ouvrages qui devaient paraître sous son illustre nom [1]. Voici une lettre qu'il écrivait à l'abbé de Ste Marie l'un des oncles de son serviteur :

Fribourg, 11 déc. 1533. Mon révérend Père... J'ai depuis plus de trois ans comme fidèle et zélé domestique, Gilbert Cousin, que je considère cependant à cause de sa tenue distinguée moins comme un serviteur que comme un hôte et un associé de mes travaux. Je félicite votre grandeur d'avoir un parent comme je le félicite lui-même d'avoir un patron tel que vous. Je désire qu'il vous doive plus encore car telle est ma condition que je puis bien plus aisément l'enrichir de savoir que lui donner de l'argent ou des bénéfices ecclésiastiques. J'espère néanmoins qu'il n'aura pas lieu de regretter le temps passé dans ma maison, car outre les fruits d'érudition qu'il y a puisés dans le commerce de chaque jour et qui ne sont pas à dédaigner, votre sagesse sait combien les jeunes gens livrés à eux-mêmes sont accessibles à la corruption. Ailleurs *il aurait pu quelque peu se laisser entraîner à la contagion par les fauteurs de sectes nouvelles ; auprès de moi, si par hasard il a cédé à cet entraînement, du moins a-t-il pu s'en arracher*. J'imagine que de tels bienfaits sont au-dessus de toute comparaison avec un salaire plus ou moins fort. Mais Gilbert a si bien mérité de moi que j'ai mis en commun avec lui ce que je possède et je lui ferai de plus obtenir quelque bénéfice. C'est vous dire assez combien je vous serai reconnaissant s'il revenait au plus tôt près de moi, etc.

Gilbert Cousin était encore au service d'Erasme en 1535 lorsque celui-ci vint s'établir à Basle et l'envoya à Fri-

1 Entre autres, mais c'eût été beaucoup, pensait-il, un commentaire sur l'Ecclésiaste. « Committam opus Ecclesiastæ Gilberto Cognato, amanuensi meo, *si posset ferre onus*. » (Erasmi epistolæ).

bourg (septemb.) vendre ses meubles et sa maison : mais la famille de Gilbert l'avait dès lors fait entrer dans la carrière ecclésiastique et lorsque, l'année suivante, Érasme mourut, son secrétaire l'avait quitté depuis plusieurs mois. Il avait été nommé, 5 janv. 1536, premier chanoine de l'église collégiale de S. Antoine de Nozeroy. On voyait encore en 1779 dans une maison dépendant du chapitre de S. Antoine, celle évidemment que Gilbert avait habitée, une peinture à fresque représentant Érasme et son secrétaire l'un en face l'un de l'autre écrivant à la même table[1], et c'est probablement une copie de cette peinture qu'un imprimeur baslois a fait graver pour mettre en tête d'un recueil de vers à la louange d'Érasme paru en 1553[2].

Notre chanoine partagea son temps entre les devoirs de son canonicat, l'instruction de la jeunesse, pour laquelle il ouvrit une école, et la composition ou la publication d'une foule d'œuvres littéraires ; en sorte que Gessner a pu dire avec vérité (dans sa Bibliotheca ; 1545) qu'il fut le premier qui fit fleurir les Lettres dans la Franche-Comté. En 1538, il accompagna à Padoue le jeune archevêque de Besançon, Claude de la Baume, qui allait suivre les cours à l'université de cette ville en attendant que son âge lui permît de remplir ses fonctions épiscopales. De retour dans son pays natal, il quitta Nozeroy, 1564, pour s'établir à Besançon où il rouvrit son école et continua ses travaux littéraires ; mais ce fut en donnant imprudemment carrière à ce penchant pour les idées libérales qu'Érasme avait jadis remarqué en lui et blâmé. La plupart de ses écrits furent mis à l'index par le Concile de Trente (1563) et le 8 juillet 1567, un bref de Rome émané apparemment de l'archevêché de Besançon où C. de la Baume régnait encore, le dénonçait avec éclat à toutes les rigueurs du parl. de Dôle.

[1]. C'est ce que rapporte le capucin Romain-Joly dans sa « Franche-Comté ancienne et moderne » ; Paris, 1779 in-8°, p. 55.

[2]. Intitulé : Effigies Des. Erasmi Roterodami, literarum principis, et Gilberti Cognati Nozereni ejus amanuensis, una cum eorum symbolis et Nozeretho Cognati patria : Basileæ, J. Oporinus, aug. 1553, in-8°.

Mes chers fils, disait le Pape aux président et conseillers, nous avons appris avec peine et chagrin qu'en la cité de Besançon demeure un certain nourrisson de Sathan et de l'iniquité, Gilbert Cousin de Nozeroy, dont les ouvrages ont été mis à l'Index et qui, dit-on, dirige les enfants et leur donne publiquement l'éducation. Combien cela est dangereux, combien de mal peuvent faire les opinions hérétiques et perverses de cet homme perdu, tout le monde le voit et vous surtout : dans votre singulière prévoyance et votre amour pour la religion catholique, vous le comprenez aisément. C'est pourquoi nous avons jugé de notre devoir pastoral d'avertir au plus tôt et paternellement votre dévotion et vous exhorter vivement, au nom du Seigneur, à mettre tous vos soins et diligence à faire immédiatement saisir ce Gilbert afin qu'il soit jeté dans les fers et que l'on procède contre lui...

A partir de ce moment les renseignements sur Cousin et sur la fin de sa vie font défaut. Aussi a-t-on supposé qu'il mourut dans sa prison peu de temps après y avoir été mis[1]. C'est une erreur. On conserve à la Biblioth. de Basle une trentaine de lettres à lui écrites ou par lui, et l'une de ces dernières, d'une très belle écriture, adressée à J. Thom. Frey, se termine ainsi « Dolæ, decimo calend. decembris anno christiano MDLXX. Tuus ex animo Gilbertus Cognatus Nozerenus ». C'est vraisemblablement peu après cette date qu'il fut inhumé (en terre sainte) dans le cimetière d'une des paroisses de Besançon.

Cousin, qui prend dans ses ouvrages les noms de *Gilbertus Cognatus*, *Nucerinus*, *Nozerenus*, *Nucillanus*, avait publié à Bâle, en 1562, un recueil de la plus grande partie de ses écrits en 3 tomes in-fol., réunis en un épais volume sous ce titre : *Opera multifarii argumenti ; lectu jucunda et omnis generis professoribus veluti grammaticis, oratoribus, poetis, philosophis, medicis, jurisconsultis ipsisque theologis apprime utilia* ; Basileæ, 1562. Presque toutes les pièces qu'on y trouve avaient déjà vu le jour, et la plupart ne comprennent qu'un petit nombre de pages. Quelques-unes même ne sont pas sorties de sa plume. Ce recueil étant devenu très rare, on nous saura

[1]. J. Lelong. Biblioth. sacra 1723, p. 682 ; Niceron, XXIV 48 ; Haag.

peut-être gré de donner le titre exact des opuscules qu'il renferme.

Le tome Ier contient :

I. *Basilii Magni de grammaticâ exercitatione* : græcè et lat., 1561. —

II. *Apollinarii interpretatio psalm. 50, versibus heroïcis*, et quelques autres petites pièces trad. du grec en latin, comme *Decem præcepta ex Nicephoro Xantopulo*. — Cet ouvrage et le précédent furent publiés ensemble avec une dédicace à A. de La Baume, du 31 déc. 1560. *L'exercitatio Basilii* est une œuvre de Cousin ; elle n'est point de St Basile mais d'un grammairien grec du XIVe siècle.

III. *Zenodoti Proverbia*, græcè et lat., publié d'abord en 1560, avec dédicace à Henri Pierre sénateur à Dôle.

IV. Παροιμιῶν συλλογή, *Paræmiarum Sylloge, quas Erasmus in suas Chiliadas non retulit* : Basil. Wuinter, 1543. Réimprimé souvent à la suite des *Adages* d'Erasme.

V. *Syntaxeos tabulæ et prosodiæ* : Basle, 1542. Livre de classe dédié à Louis et Jérome fils de Henri Collin, conseiller de Charles-Quint. Autres exemplaires intitulés : *Orthographiæ, Etymologiæ Syntaxes et prosodiæ latinæ* ; Basle, R. Wuinter, 1542.

VI. *In eloquentissimorum hominum L. Crassi et M. Antonii dialogum M. T. Ciceronis ad Q. Fratrem Præfatio, de causâ paucitatis eloquentium oratorum* (Basle, 1544).

VII. Ἔργα τοῦ ῥήτορος, *sive Partium oratoriæ facultatis distributiones absoluta totius rhetoricæ methodus ex Cicerone, Quintiliano et aliis collecta* ; Basle, 1544 in-8o.

VIII. *De imitatione sententia, ad. J. Metellum* ; Basle, Froben, 1536 ; Lyon, Gryphius, 1539 ; Paris, Wechel, 1540 ; discours de 4 pages.—C'est une défense de la latinité d'Erasme contre Scaliger et autres.

IX. Οἰκέτης, *sive de officio famulorum* ; dédicace à l'abbé Louis de Vers, datée de Fribourg 15 mai 1535. Cet ouvrage célèbre sur les devoirs des serviteurs, composé par le serviteur d'Erasme parut d'abord à Basle où il fut imprimé chez Froben au mois d'août 1535 ; il y fut réimprimé l'année suivante, puis à Paris en 1537, à Lyon chez Gryphius en 1539, etc. Il y en eut une traduction anglaise, Londres 1543 ; deux allemandes, en 1538 par Martin Roet, en 1583 par Dinckel, et l'auteur lui-même la mit en français ; Lyon 1561. Le libraire lyonnais Quadier l'inséra avec d'autres dans son recueil : *Aucunes œuvres de Gilbert Cousin de Nozereth : très utiles à chacun.*

X. *Œconomica vel de familiari administratione libellus, è, græce, Aristotele desumptus* : Lyon, Gryphius 1536, puis 1539, in-8o ; dédié à Erasme Boudier avocat gén. à Dôle ; trad. en franç. par l'auteur, Lyon, 1561, in-8o.

XI. *Oratio in concordiæ commendationem et discordiæ detestationem* (1536 ; 1547 ; trad. en franç. par l'auteur, Lyon, 1561, in-8o).

XII. *Consolatoriæ orationes Gilb. Cognati et amicorum ad Clariss. D. Henricum Collinum, in morte matris* ; Basil., J. Parcus, 1547 8o [et ad quosd. alios].

XIII. *C. Nucillani oratio adv. rhetoricem atque eloquentiam*, 1547 (trad. en franç. par l'auteur, Lyon, 1561, in-8o).

XIV. *Epistolæ G. Cognati et amicorum* ; Basil., 1560 in-fol. (28 lettres).

XV. *Brevis et dilucida Superioris Burgundiæ quæ Comitatûs nomine censetur, descriptio* (Basil., 1552, in-8.). Petit ouvrage abondant en renseignements sur la Franche-Comté. Il a été réimprimé avec une traduction franç. et les gravures de l'édition originale, notamment un portrait de l'auteur et la fresque dont nous avons parlé (col. 831 note), par le Dr Chereau, en 1863.

XVI. *Genealogia comitum à Nassor* : Basil., 1552, in-12.

XVII. *Oratio funebris in exequiis Margaritæ Austriæ* (morte en 1530).

XVIII. *Philiberti à Chalon, aurengiarum principis, rerum gestarum commentariolus, dom. Melguito auctore* (Basil., 1552, in-8o). — Dominique Melguitius était un savant médecin dont Cousin ne fut ici que l'éditeur.

XIX. *Brevis admodum totius Galliæ descriptio* (Basil., 1552, in-8o).

XX. *Topographia italicarum aliquot*

civitatum. — Sorte de journal de son voyage à Padoue en 1558.

XXI. *Galliæ populorum, urbium, fluviorum et montium index latino-gallicus, ordine alphab. digestus.* — Probablement le même ouvrage indiqué au nº 19.

XXII. *Chronicon sultanorum et principium Turciæ, serie continuâ usque ad Soleymannum magnum :* Basle, 1552 in-12. — (Chronique en 6 pages.)

XXIII. *Poëmatiorum lib. IV :* Basle ; Oporin, 1546. — Le 4e livre n'est pas de lui ; mais est un recueil d'éloges à lui décernés. Le second volume comprend surtout ses écrits sur la religion.

XXIV. *De tropicé et figuraté in Scriptura sacra dictis liver :* Basil., 1545, in-16 ; réimp. en 1547 et 1557.

XXV. *Observationum in allegorias Origenis lib. I* ; Basil., 1543, in-8º. Dans sa Biblioth. sacrée, Lelong en cite une édit. de Bâle, 1543, in-8º, sous le titre : *Observata in Bibliâ juxtà sensum allegoricum Origenis*.

XXVI. Διανοημάτων, *sive Intellectuum liber :* 1561. — Sur la Loi et l'Eglise ; les Gentils et les Juifs etc.

XXVII. *De usu, seu fine legis et evangelii, ex Pauli sententia* σύνοψις ; Basileæ, 1554, in-16.

XXVIII. Τιμητής, *seu censoria virgula, libellus quo quorumdam hominum mores notantur* ; Basil., 1543 ; 1560 in-8º ; trad. en franç. par l'auteur, Lyon, 1561.

XXIX. *Annotationes in D. Hieronymi Stridonensis lucubrationes veras et pseudepigraphas atque alienas. scriptis ipsius admixtas.*

XXX. *Annotationes in aliquot Augustini loca.*

XXXI. *In Alberti Pii Carpensis responsionem ad D. Erasmi expostulationem.* — Cet ouvrage et les deux précédents furent réunis et imprimés à Genève par J. Crespin, 1560.

XXXII. *De pœnitentiâ et immensâ Dei ergà nos benignitate* παραίνεσις ; Basileæ, 1543.

XXXIII. *Apologeticus pro Erasmicâ Exomologesi*, Basil. 1543. — Cet ouvrage a pour but de montrer que la confession est d'institution humaine et que l'absolution du prêtre n'est que déclaratoire.

XXXIV. *Psalmorum XIII et LXIII luculenta et utilis Christianæ reipublicæ explicatio.* Déjà imp. sous le titre : *Deum esse* διαβεβαίωσις, *sive assertio ex Davidis et Pauli sententiâ adv.* ἀθέους ; Basil., 1555, in-8º.

XXXV. *Davidicæ confessionis* διέξοδος, *sive fuga. Explicatio Ps. L et CXV.*

XXXVI. *Commentationes in Virginis, Zachariæ et Simeonis cantica ;* Basil. 1543, in-16. — *Interpretatio et homiliæ locorum in Canticum Zachariæ, Virginis et Simeonis ;* Basil., Wuinter, 1556, in-8º.

XXXVII. *Diversorum philosophorum, regum, atque ducum epistolæ ex græca lingua in latinam translatæ.*

XXXVIII *De Christi nativitate oratio :* trad. en franç. par l'auteur, ainsi que le suivant ; Lyon, 1561, in-8º.

XXXIX. *Oratio de Christe morte. — Orationes duæ de Christi nativitate et morte, latinè et gallicè : cum epistolis aliquot clarorum virorum ad eumd. Gilbertum videlicet J.-B. Rasarii, Car. Ligonii, Pauli Manutii* etc. ; Venet., C. Junius, 1559.

XL. Ἀνάκρουσις, *sive preludium ad D. Pauli scriptam Romanis epistolam :* Basil. 1555 in-8º.

XLI. Ἐκατοντάρια, *sive Vitæ aliquot Christianorum* (déjà imp. dans l'Hist. certaminis apostolici Abdiæ Babylonici), Basil., 1552, in-fol.

XLII. *Calendarium.*

XLIII. *Precationum liber* (Basil., 1545, in-16). — Prières pleines de piété et d'onction, mais desquelles est absente l'intercession des saints.

XLIV. *Odarum seu carminum sacrorum lib. I.* — Paraphrase de quelques-uns des psaumes de David.

On trouve dans le 3e tome :

XLV. *Flosculi Senecæ excerpti ex libro I et epistola prima ;* 1560.

XLVI. *Martini episcopi Duniensis Formula honestæ vitæ, cum præfatione* (Basil., 1543).

XLVII. *Dicta quædam ex opusculis M. T. Ciceronis, omnibus veræ virtutis candidatis utilissima.*

XLVIII. *Gellianarum noctium* λύχνοι *sive faculæ.*

XLIX. *Sorbonæ theologi ad Ciceronianos ethnicos..* — Épître satyrique où l'auteur dépeint les théologiens de la Sorbonne défendant leur mauvais latin à l'aide de longs passages de Théodoret sur la vanité de la science humaine. Autre titre où l'auteur a déformé son nom par prudence : *Epistola et collectanea Sorbonicorum nomine et rogatu a Courino Nucerino conscripta.*

L. *Publii poëtæ Mimi, hoc est, sententiæ lepidæ et festivæ ad communem sermonis usum accommodatissimæ ab Erasmo restitutæ.* A la suite on trouve : *Sententiæ profanæ ex diversis scriptoribus in communem puerorum usum collectæ.* Cette dernière compilation est l'œuvre de Gilbert Cousin.

Les écrits de G. Cousin n'ont pas tous été insérés dans ces 8 volumes de ses *Opera.* On trouve encore :

LI. *Demonactis vita, e Luciano versa.*

LI. *Epistolarum laconicarum ac selectarum farragines duæ;* Basil. 1536, in-12 ; 1545 ; 1554. — Ce sont des modèles épistolaires, au nombre de cent onze, écrits par Cousin lui-même pour l'instruction de ses élèves.

LII. *Ad P. Richardotum epistolæ ;* publiées dans un livre intitulé : *De J.-C. sacerdotio narratiuncula :* 1541 in-8°.

LIII. *Luciani opera græcè et lat. cum notis :* Basil. 1563, 4 vol. in-8° ; *id.* 1602 ; 1619.

LIV. *Antonii Garronis commentarius in titulum Digestorum de origine juris ;* Basil. 1543, in-12. Précédé d'une *Epistola de legalis studii ratione.*

LV. *Commentarius in Persii satyras.*

LVI. *Enarratiunculæ sive explanationes* in aliquot Johannis Joriani Pontani dialogos ex Charonte ; impr. dans les œuvres de Pontanus ; Basle, H. Pierre, 1556, 4 vol. in-8°, au tome IV p. 3627 à 3703. — Voici quelques-unes de ces annotations de G. Cousin, bien dignes des colères de l'Église :

Superstitiosulus, novum diminutivum pro : anili superstitione imbuto ; inepto et irreligioso. Tales sunt papicolæ.

Religionem augent ; superstitionem, falsum cultum, superfluum, ineptum, muliebrem. Talis est papicolarum religio, qui rebus inanibus addicti, tamen volunt videri Christiani. Deliri fiunt et ita impii et idolatrae.

Ventri soli studuerim. Episcopi papistæ non intelligunt quid sit aut ubi sit summum bonum, præter illud quod Cibo aut potione aut aurium delectatione et obscena voluptate capitur.

LVII. *Georgii Trappezuntii expositio in illud Johannis :* Si eum volo manere ; Basil. 1543 in-8° ; avec une épître dédicatoire au card. de Granvelle.

LVIII. *In Horatium notæ:* pub. dans l'édition d'Horace ; Basil. 1580 in-fol.

LIX. *Poëmata aliquot insignia illustrium poëtarum recentiorum,* Basil., 1544, in-16 ; 1577, in-6.

LX. *Sylva narrationum lib. VI, quarum 1 Æsopica, 2 Poëtica, 3 Eulogia, 4 Rerum inventores, 5 Antiquas res cognitu necessarias, 6 Tragica et prodigiosa continet.*

LIX. *Sylva narrationum, quâ magna rerum partim à casu fortunâque, partim à divina humanâque mente evenientium varietas continetur, lib.* VIII ; Basil., 1567, in-8°.

LXI. *Cæsarii Arelatensis epis. homiliæ XL, à G. Cognato Nozereno è tenebris in lucem revocatæ:* Basil., H. Pierre, 1558 in-8° ; *id.* 1559 ; 1560. Dédié (juillet 1557) à Guy de Poligny conseiller du roi.

LXII. *Antonii Nebrisseni homiliæ tres* ; Basil., 1558 ; 1560.

LXII. *Arnobii in aliquot evangelistarum locos annotatiunculæ:* Basil., 1543, in-8°.

LXIII. *Pugna porcorum P. Porcii poëtæ.* — Cousin fit imprimer à Bâle ce poëme de 253 vers, dont chaque mot commence par un P [1], composé par le jacobin flamand Jean-Léon Placentius mort vers 1548. L'éditeur mit en tête une lettre dont chaque mot commence aussi par un P, comme dans le poëme.

LXIV. Quelques morceaux des Pasquillorum, tom. II (Eleuther., 1544, 2 vol. in-8°) appartiennent à Cousin,

[1] Nous avons mentionné ci-dessus (t. III col. 973 note) un poëme analogue de l'époque Carolingienne, dont tous les mots commencent par la lettre C, en l'honneur de Charles le Chauve.

entre autres l'*Antithesis Christi et Pontificis.*

LXV. *De cœtu publico et ecclesiasticis ceremoniis sive christianorum œconomica*; Basil. Vuinter, 1543.

LXVI. *Poemata aliquot insignia illustrium poetarum recentiorum, hactenus a nullis ferme cognita aut visa*: Bas. 1544; *id.* 1557, in-12.

LXVII. *Ecmundani confessio*; Basil, 1545, 1547, 1555.

LXVIII. *Tragœdia afflicti hominis, latinè et gallicè.*

LXIX. *Comœdiæ duæ, una veritatis et Justitiæ suppressæ; altera patientis hominis.*

LXIX. *Collectanea adversus Ciceronianos*; Bas. 1545, 1547, 1557.

LXX. *Ex vulgari lingua rustica gentis expostulatio cum utriusque status proceribus*; Basil., Pareus, 1547.

LXXI. *De sylva narrationum furculi ac fructices aliquot in specimen prolati. Adjecta sunt argumenta et quædam alia lectu perquam jucunda*: Basle 1547 in-16; Lyon, J. Frellon 1548; Genève 1552; Venise, C. Junius 1558; Basle 1567 avec un autre autre titre. Ce recueil contient une douzaine de fables, des poésies et parmi les *tragicæ narrationes* un récit de l'éruption de l'Etna en 1536.

LXXII. *Bucolicorum auctores XXXVIII, quotquot videlicet a Virgilii ætate ad nostra usque tempora nancisci licuit*; Basil. 1548 in-8°,

LXXIII. *Natale solum, Nazorethum, Burgondiæ superioris oppidum descriptum*; Basil. 1552 in-8°. Cousin se plaisait à rapprocher en latin Nozeroy de la ville sainte, Nazareth.

LXXIV. *Carmen de urbis Constantiæ origine*; Basil. 1552, in-8°,

LXXV. *Commentaria in Galeni exhortationem ad bonas artes. De optimo dicendi genere et qualem oporteat esse medicum. Insignium medicinæ sententiarum collectanea*; Lyon, Paul Miral 1554. — Le seul écrit de Cousin que nous connaissions où il s'agisse de la médecine (Chereau).

LXXVI. *Sententia de divortio Henrici VIII Angliæ regis*; Lyon, J. Bonhomme, 1559. Dédié à Ulrich Zasius.

LXXVII. *De iis qui Romæ jus dicebant olim, de que eorum origine et potestate*; Lyon, Bonhomme, 1559.

LXXVIII. *Epitaphia, epigrammata etc, in funere Ph. de Rye*; 1556 in-8°.

LXXIX. *Epitaphes de dame Jeanne Cousin*; Lyon, Jacq. Cadier, 1561.

LXXX. *Renati Nassovii vita et gesta.*

LXXXI. *Liber flosculorum ex omnibus Erasmi operibus collectorum.*

LXXXII. *Chorea ludicra in qua simius choragus, asinus lyristes, porcus auloedus camelus saltator, vulpes spectatrix.* Satyre violente en forme de dialogue, contre l'Eglise romaine, imprimée en 1560 à Basle avec le Τιμητής et dont l'auteur a déguisé son nom en Courinus Nucerinus.

Ces 82 ouvrages, si toutefois les appeler ainsi n'est pas surfaire l'intérêt d'opuscules ou de pièces éphémères, sont fort difficiles à voir. C'est surtout chez les bibliographes qu'on en trouve l'indication, savoir dans la Biblioteca de Conrad Gessner (Zurich 1583), dans la continuation qu'en a donnée Josias Simler, chez la Croix du Maine, Niceron, MM. Haag et le docteur Chereau. Simler ne s'étant pas contenté de cette longue liste, écrivait du temps même de Gilbert Cousin : « Fasse le Seigneur qu'il achève bientôt les livres qu'il a encore entre les mains, qu'il nous a montrés et qui doivent illustrer l'histoire de la vieille Bourgogne, savoir : *Historia sui temporis et Commentaria Erasmi pluresque lucubrationes.* »

On a diverses lettres de Gilbert Cousin, imprimées dans l'éd. de ses œuvres pub. en 1560 (t. I, p. 295-322 et III, 207) et dans le recueil des Epistolæ obscurorum virorum ; et d'autres à lui adressées, par exemple par C. S. Curion (Curionis epistolæ, Basil., Oporinus, 1553 et 1580) et par l'imprimeur J. Oporinus en tête de la traduction des Apologies de Jean Cantacuzène contre les Mahométans. Mais on en conserve aussi un certain nombre écrites de sa main. La Bibliothèque de Basle en possède 35 dont 29 adressées au professeur Amerbach. Voici la liste de ces autographes ; nous la devons au savant bibliothécaire de Basle, M. le Dr L. Sieber :

1. A Bonif. Amerbach. Ne tu vir omnibus ornamentis absolute... ; 1 mars 1533.
2. *Id.* Pro litteris ad me tuis... ; 4 juin 1534.

3. *Id.* Paucis ante diebus... : 11 septembr. 1534.
4. *Id.* Dominus meus mihi mandavit... ; 4 nov. 1534.
5. *Id.* Accepi litteras tuas, mi domine... ; 29 nov. 1534.
6. *Id.* Adversam domini mei valetudinem... ; 14 janv. 1535.
7. *Id.* Optime atque doctissime doctor... : 8 fév. 1535.
8. *Id.* Præceptor amantissime, in præsentia... ; 22 fév. 1535.
9. *Id.* Magnopère cupiebam... ; 4 fév. 1536.
10. *Id.* Scripturus ad Gesenium... ; 26 mars 1536.
11. *Id.* Redditæ sunt mihi litteræ tuæ... : 8 oct. 1535.
12. *Id.* Observantissime dom., proximo mense... ; 30 avril 1538.
13. *Id.* Observ. domine. idibus julii... : 14 juill. 1538.
14. *Id.* Dudum est, domine... : 25 juin 1544.
15. *Id.* Etiamsi nullis nos amplius... : 8 septemb. 1544.
16. *Id.* Præstantissime vir, quum Anthonium hunc... ; 23 juill. 1545.
17. *Id.* Isti duo fratres... : 25 mars 1546.
18. *Id.* Rescripsit ad litteras tuas... : 21 juill. 1546.
19. *Id.* Est in domo domini Luxoviensis... : 7 juill. 1547.
20. *Id.* De filio tuo, vir clarissime... : 17 mars 1548.
21. *Id.* Etsi nihil novi quod ad te... : 1 juill. 1548.
22. *Id.* Vermodi humanissime fecerunt...: 15 oct. 1548.
23. *Id.* Paratus erat ad revertendum... : 23 juin 1549.
24. A Henri Pierre. Ut fidem meam liberem... ; 22 oct. 1552.
25. A Curion. Tuus discipulus G. Cognatus... ; 22 oct. 1553.
26. *Id.* Hactenus non datum est... : 13 juin 1554.
27. A Amerbach. Ne quid nostrarum tragœdiorum ignores... ; 13 juin 1554.
28. *Id.* Accepi litteras tuas, vir omnium clarissime ; 2 déc. 1554.
29. A Curion. Doleo, mi Cœli, quod alacritatem... ; 29 mars 1555.
30. *Id.* Quam constanter me diligas... ; 24 août 1555.
31. A Amerbach. Quum jampridem nihil ad te... : 13 oct. 1557.
32. *Id.* Nolui præceptor multis... ; 12 fév. 1558.
33. *Id.* Quominus tibi, præst. vir, gallicas turbas... ; 23 mai 1560.
34. *Id.* Nihil posset mihi gratius... ; dernier fév. 1562.
35. A. J. Th. Frey. Dudum constitueram ad te scribere... ; 22 déc. 1570.

Commentatio de vita G. Cognati : Altorfii, Adam Hessel, 1775 in-4°. — Notice biographique en tête de la *Description de la Franche-Comté* par G. Cousin, traduite pour la première fois et accomp. de notes par Ach. Chereau doct. en méd. (pub. par la Société d'émulation du Jura); Lons-le-Saunier, imp. Gauthier, 1863 ; lxiij et 144 p., pet. in-8°.

COUSIN (Jean), grand artiste que l'on a contesté à la France Protestante non sans raison il faut l'avouer, et à qui même on conteste une grande partie des ouvrages qui lui avaient été jusqu'à présent le plus fermement attribués[1]. Né aux environs de Sens, vers 1500 ou 1501, ou plus probablement peut être dans les dernières années du XVe siècle, il se partagea, pour l'emploi de ses talents, entre Sens et Paris. Quoiqu'il ait brillé dans les branches les plus diverses de l'art, il fut surtout sculpteur et peintre. Cette gloire n'appartient qu'à lui d'avoir assuré à la France un homme de premier ordre et bien français, juste au moment de la Renaissance, à la veille d'une époque où le goût national allait s'effacer pour un temps sous l'influence du goût italien. Ses contemporains, qui ne pouvaient pas encore mesurer l'importance du fait, l'ont cependant compris. Ils le proclamaient « non inférieur à Zeuxis et à Apelles », et les modernes, bien qu'il subsiste peu de chose à contempler maintenant de ses œuvres, se sont montrés tout prêts à contresigner l'hyperbole. Ce que nous pouvons voir encore de Cousin, c'est un monument célèbre de sculpture, quelques restes de verrières, un nombre considérable de gravures sur cuivre ou sur bois, trois importants tableaux à l'huile (dont l'un, « Le Jugement dernier », est au Louvre[2]) trois ou quatre livres imprimés[3],

[1] Voy. Montaiglon archives de l'art. fr. V 351; Etude sur J. Cousin par F. Didot, p. 8 et M. Jules Guiffrey dans les Mém. de la Soc. des Antiquaires de France, t. XLI (ann. 1881).

[2] Le second est une femme nue, couchée, de grandeur naturelle, qu'il a appelée *Eva prima Pandora*, conservée dans une famille à Sens; le troisième, une *Artémise*, tête et buste de femme, chez un amateur d'Auxerre.

[3] *Le Livre de perspective de Jehan Cousin Sénonais, maistre painctre a Paris* ; A Paris, de l'imprimerie de Jean le Royer imprimeur du Roy ès sciences mathématiques, 1560, in-folio. 69 feuillets non paginés, signat. A-Rij. A la fin, privilège du Roy du 13 fév. 1553, confirmé le 31 déc. 1559 — *Livre de pourtraiture*, voy. col. 852 n° 2 — Henrici II Galliarum regis elogium... Ejusdem Henrici tumulus.. ; Paris, Mich. Vascosan, 1560, in-fol. (magnifiques gravures d'après les dessins de J. Cousin, anonymes). — *Le Livre de lingerie par Dom de Sera, nouvellement enrichi de plusieurs patrons de l'invention de M. Jean Cousin, peintre a Paris* ; Paris, 1584. De Cousin sont seulement les trois premiers feuillets du cahier G.

enfin un recueil de 200 dessins à la plume, conservé à la Bibliothèque de l'Institut de France, exécutés pour un recueil intitulé *Le livre de fortune*, qu'on devait imprimer en 1568, mais qui ne l'a été qu'en 1883 (Paris, in-4°) par les soins de M. Ludovic Lalanne et du Journal « L'Art ». C'est notre plus ancien critique d'art, André Félibien, qui, dans ses « Entretiens sur la vie des plus excellents peintres » (1666-88) a donné les premiers renseignements que les écrivains de notre temps aient connus et utilisés pour parler de la vie de Jean Cousin. Mais les principaux de ces renseignements avaient été résumés déjà, et avec une bien plus grande autorité par un compatriote de l'artiste, le sénonais Jean Taveau, avocat à Sens, fils d'un greffier de Sens et qui écrivit, de 1587 à la fin du siècle, un « Cathalogue des hommes illustres de cette ville », ouvrage qu'on n'a connu qu'en 1868 et qui est demeuré jusqu'à présent manuscrit. On y lit :

Jehan Cousin, natif d'un village nommé Soucy[1], en la banlieue de Sens, peintre fort gentil et d'excellent esprit, a monstré par les belles peintures qu'il a délaissées à la postérité la subtilité de sa main, et a fait cognoistre que la France se peut vanter qu'elle ne le cède en rien aux autres pays. Il a faict de beaux tableaux de peinture très ingénieuse et artiste, qui sont admirez par tous les ouvriers experts en cet art pour la perfection de l'ouvrage auquel rien ne deffault. Outre ce il estoit entendu à la sculpture de marbre, comme le tesmoigne assez le monument du feu amiral Chabot en la chapelle d'Orléans au monastère des Célestins de Paris qu'il a faict et dressé, et monstre l'ouvrage l'excellence de l'ouvrier. Il mourut à..... le... jour de... M.D.LX.....plus riche de nom que de biens de fortune, qu'il a toute sa vie négligez, comme tous hommes de gentil esprit faisant profession des artz et sciences s'y sont peu arrestez.

Or le monument de l'amiral Chabot, œuvre superbe, était composé d'une statue de guerrier en armure, s'appuyant sur le coude gauche et couché dans une cavité ovale, autour de laquelle sont groupés des attributs et des ornements, mêlés à six autres statues plus petites qui représentent des génies funèbres ; au-dessous du défunt, une belle femme, morte aussi ou mourante, étendue à terre avec une roue entre les jambes, symbolise la mauvaise fortune[1]. Ce chef d'œuvre de la Renaissance exécuté tout en marbre blanc ou pour parler avec plus de précision en albâtre de Lagny, existait encore au commencement de notre siècle dans le Musée des monuments français où l'avait fait transporter le fondateur du Musée, Alex. Lenoir. Mais en passant dans les salles de la sculpture au Louvre, ses membres ont été dispersés et la plupart des accessoires ont disparu[2]. La statue de l'amiral suffit seule pour exciter aujourd'hui l'enthousiasme des connaisseurs, mais par un singulier effet de critique, on déclare l'œuvre si supérieurement belle qu'elle ne peut être de Jean Cousin et l'on affirme que cet artiste, toujours qualifié du titre de peintre, dans les documents du temps, n'a probablement jamais rien sculpté[3]. « Il est plus que téméraire, dit M. Guiffrey, de lui attribuer la statue couchée de l'amiral Chabot, un des plus précieux morceaux du musée de la Renaissance au Louvre, œuvre d'un sculpteur de profession et d'un sculpteur émérite. Il faut bien insister sur ces vérités évidentes puisque le Catalogue du Louvre conserve l'attribution de cette figure à J. Cousin, prêtant ainsi à une erreur flagrante l'appui de son autorité. » — Louons au contraire les Conservateurs

[1] Mais sa famille était probablement d'un autre lieu. En effet Ch. Blanc a publié dans son *Hist. des Peintres*, un ex-libris autographe ainsi conçu : *Ce livre apartient à Jehan Cousin L. et à ses amys* ; et la mention d'auteur inscrite au bas du titre sur le Livre de la Fortune, porte : *De la main de Jehan Cousin de L.* Le mot était entier, mais il a été exactement gratté, probablement par un critique moderne qui, connaissant Taveau, voulait détruire ce qui semblait une erreur. Serait-ce Lagny ?

[1] « La Fortune renversée, figure d'un sentiment profond, d'un développement admirable ; il est impossible de mieux rendre l'accablement de la douleur ou plutôt la prostration du désespoir et d'attacher plus éloquemment l'idée d'un malheur public à la perte d'un héros. » Edme Miel, Galerie française.

[2] L'ensemble a été souvent reproduit par la gravure ; il a même été popularisé par le Magasin pittoresque, ann. 1833, p. 314. — M. Courajod a retrouvé récemment à l'École des Beaux-Arts un des lions du soubassement ; voy. Gazette des B.-Arts.

[3] Philippe-Bèclard, Revue de l'Anjou et du Maine, decemb. 1857. — A. de Montaiglon, Archives de l'art. fr. — Guiffrey, Antiq. de France.

du musée du Louvre qui, dignes de leur titre, ne s'associent pas avec trop de hâte aux recherches de la critique et tiennent la tradition pour quelque chose. Elle n'est pas indigne de confiance la tradition parisienne recueillie par Félibien au XVIIe siècle, surtout lorsqu'elle est corroborée par la tradition contemporaine de Cousin recueillie à Sens par Taveau[1]. — Mais, dit-on, un si grand sculpteur aurait produit d'autres ouvrages qui seraient connus, qui seraient du moins cités quelque part? Il en a produit sans doute, mais comment s'étonner que nous ne les connaissions pas? Ils ont disparu comme tant d'autres; la statue de Chabot elle-même a bien failli disparaître, de notre temps. — Mais il est toujours qualifié *peintre*? Sans doute, il lui suffisait de se qualifier ainsi pour attester tous ses talents divers, s'il était, et il devait être certainement, affilié à quelque corporation de peintres-sculpteurs. On a lieu de croire qu'il était (voy. « Quelq. preuves sur J. C. » par Lobet, in-8°, 1881, p. 11) membre de la « Corporation des ***peintres***, ***sculpteurs***, ***doreurs*** et ***vitriers*** de Troyes », titre qu'il eut été un peu long de transcrire intégralement dans les comptes ou ailleurs et dont il suffisait de rapporter le premier mot. Il n'avait probablement pas encore obtenu ce titre lorsque dans les « Comptes des bâtiments du XVIe siècle », publiés par L. de Laborde et terminés par M. Guiffrey, on le trouve simplement qualifié d'***imagier***, c'est-à-dire de sculpteur[2], aux gages de 14 livres par mois, ce qu'on estime à moins de 200 fr. (dit-on) d'aujourd'hui. Les critiques repoussent ce témoignage en alléguant qu'un aussi maigre émolument eût été indigne d'un grand sculpteur et qu'il s'agit ici de quelque autre Jean Cousin, qui n'était qu'un simple « manœuvre ». En quoi ils se trompent, car la même liste[1] comprend une longue série de peintres et de sculpteurs travaillant au château de Fontainebleau, sans nul doute les plus habiles du temps, et presque tous sont payés 10 à 15 liv. par mois; trois seulement atteignent 20 liv. et le grand italien, le Primatice, seul reçoit 25 livres. Et ce qu'il y a de plus frappant, c'est qu'immédiatement après Cousin viennent « plusieurs manouvriers à raison de trois sous par jour », ce qui fait 4 liv. 10 s. par mois pour les manœuvres, parmi lesquels on voudrait ranger ce Jean Cousin parce qu'il ne recevait que 14 livres. En outre 14 livres était une grosse somme; cela fait 42 liv. par trimestre, et il m'est bien facile de prouver[2] que, par exemple, dans l'intervalle des années 1540 à 1550, un seigneur ayant le grade de guidon, ou commandant en second d'une compagnie de 50 lances au service du roi, recevait 50 liv. pour un quartier de ses gages. Cette mention d'« imagier » est justement la preuve de travaux de sculpture, de la main de Cousin, autres que la statue de Chabot. Quant à la qualification de ***manœuvre*** elle est exacte; dans les comptes de François Ier le plus grand des sculpteurs ne peut être qu'un tailleur de pierre; il a fallu beaucoup de temps encore, au sortir du moyen âge, pour qu'on apprît à distinguer un artiste d'un artisan.

Il reste un dernier argument qui achève de prouver, je crois, que la vieille tradition avait raison et qu'il faut rendre à Cousin la célèbre statue qui lui appartient. Le *Livre de fortune* publié par M. Lad. Lalanne est présenté par ce savant éditeur, avec une grande modestie, comme pouvant être attribué à Cousin mais sans qu'on puisse garantir la vérité de cette attribution. Je crois cependant qu'on le pouvait. M. Lalanne raconte plaisamment l'histoire de cet ouvrage bizarre, produit, quant au texte, des longues méditations d'un gentilhomme qui tout en

[1] J'avoue cependant qu'on lit cette phrase dans les Recherches de Sauval sur Paris : « Perlan « l'attribue (la statue de Chabot) à maître « Ponce ; Sarrazin n'est pas de cet avis. Tous « avouent que le goût en est fort et superbe. »

[2] Il n'y est cité qu'une fois, pour des travaux exécutés de 1540 à 1550. Il est probable, comme on l'a remarqué, qu'il aimait son indépendance, et travailla peu pour le Roi.

[1] De Laborde, Comptes de la maison du Roi. 1528-71 ; 2 vol. 1877 ; t. I p. 196 et 197.

[2] Voy. plus bas, col. 849, note 1.

portant, 30 années durant, le pesant harnais d'homme d'armes, se reposait de ses fatigues en se délectant de vers latins qu'il composait sur le texte de pensées morales et philosophiques empruntées aux écrivains de l'antiquité. Les fortunes diverses de l'homme, bonnes ou mauvaises, le préoccupaient surtout et il se persuada qu'en encadrant ses pensées poétiques sur ce sujet, chacune dans un cartouche habilement tracé, en plaçant vis-à-vis une jolie scène dessinée (col. 849, n. 3), et en publiant le tout en un beau volume, il assurerait à son nom une gloire impérissable. Il s'adjoignit donc un dessinateur qui exécuta cent scènes avec cent cartouches correspondants. Sur ces planches dessinées, de format in-4°, il transcrivit ses vers latins, il plaça sa préface en tête, accompagnée de quelques strophes latines adressées à des amis ou par eux composées à sa louange et il écrivit pour le tout le titre qui suit, contenant jusqu'au nom de son futur libraire : ***Liber fortunæ centum emblemata et Symbola centum continens, cum suis partitionibus, tetrasticis, et disticis et multis testimoniis, expositionibus que variis;*** Lutetiæ, in aedibus Jacobi Kervetii via Jacobaea sub insigni fontis, 1568 [1]. Pour l'artiste qu'il avait admis dans sa collaboration, il use avec lui de la même liberté que si celui-ci fût mort depuis des années et ne lui imposât plus que de faibles égards. Les lecteurs, dit-il, apprécieront dans son ouvrage la poésie d'abord et « en outre divers tableaux contenant des figures tracées et décorées avec une rare élégance, suivant toutes les règles de l'art,... en sorte que la postérité n'aura rien qu'elle puisse espérer y pouvoir ajouter. L'artiste pourra revendiquer une grande part de l'œuvre, lui dont la main a dessiné ces figures avec tant de savoir qu'il semble avoir surpassé Praxitèle, Apelle et Zeuxis. Cependant il n'en doit pas emporter tout l'honneur puisque la même main si habile à dessiner a reçu de notre bourse une très opulente récompense. Par droit d'achat, je pense, le tout m'appartient, à l'exception de l'exécution matérielle faite sous mes ordres, ma présidence, ma collaboration, et il n'y pourra prétendre, semble-t-il, qu'un certain droit de créancier. » Tel était le sort commun des artistes alors et M. Lud. Lalanne ajoute avec raison : « Ne nous étonnons pas trop de ce procédé; rappelons-nous qu'en France, encore au XVI[e] siècle, les peintres, les sculpteurs, quelque fût leur talent, n'étaient aux yeux d'un gentilhomme que de misérables artisans; le peu de considération dont ils jouissaient n'explique que trop le silence de leurs contemporains à leur égard et la pauvreté des renseignements qui nous ont été transmis sur leurs personnes et sur leurs œuvres. » Mais ce que je veux retenir de cette citation c'est un seul mot, le nom de *Praxitèle*. Le noble auteur avait très particulièrement connu le dessinateur de ses figures ; or ce nom d'un grand sculpteur grec, échappé incidemment de sa plume, me semble prouver, d'abord que ce dessinateur est certainement Jean Cousin, seul connu chez nous à cette époque comme sculpteur et comme peintre ; puis en second lieu n'est-il pas frappant qu'il n'ait pu penser à son dessinateur et le louer sans se rappeler en même temps que cet artiste était aussi habile à tailler le marbre qu'à manier le pinceau. Il n'est pas inutile d'ajouter que ce seigneur, qui se croyait les droits d'artiste pour avoir acheté des dessins, était messire Imbert d'Anlezy sire de Dunflun en Nivernais, homme d'armes dès le temps de François I[er], maître d'hôtel du duc d'Alençon en 1562 lorsqu'on forma la maison de ce prince, démissionnaire en 1567 et mort peu d'années après. Il appartenait à une famille en partie protestante[1] ou alliée à des protestants dont nous avons parlé

1. Le 8 est récrit par dessus un 7 effacé, et l'on voit qu'il ne connaissait encore que vaguement son futur libraire car il aurait dû écrire Jacobi Kerverii.

[1] Il est à noter que sur les 200 dessins et emblemes du *Livre de Fortune*, accompagnés d'autant de pensées du sire d'Anlezy, il n'y a pas une seule allusion aux croyances catholiques, mais, vers la fin, plusieurs dessins dans le style protestant. Voy. nos 85, 87, 197, 198.

ci-dessus[1]. On fera peut-être cette objection (on me l'a faite) que Praxitèle a été nommé là par hasard, que son nom est venu au bout de la plume comme nom d'artiste quelconque. Je ne crois pas que le sire d'Anlezy fût aussi léger, ni que cet homme qui, bourré des souvenirs de l'antiquité, place chacune de ses pensées poétiques sous l'invocation d'un illustre ancien [2], ait nommé Praxitèle en l'air et sans savoir ce qu'il faisait. Je crois même qu'on pourrait dire, en considérant combien l'auteur appuie sur le temps et la peine que lui a coûtés son ouvrage [3], et en songeant que cet ouvrage a consisté à ruminer cent manières différentes de parler de la Fortune et à jouer sur le mot de Fortune, je crois que le sire d'Anlezy a bien pu être séduit par la Fortune charmante[4] étendue aux pieds de l'a-

[1] Au tome Ier col. 275, sous les deux noms d'Anlezy et d'Anlozy, qui ne doivent pas être séparés car ils appartiennent a la même famille. Nous pouvons citer encore (sans les donner pour protestants): Jacques d'Anlezy escuier, qui vend une pièce de terre appelée La Verrerie, sise à Champlemys, chatellie de Donzy à Estienne Farault maistre de forges à Arcier-St-Hubert, 1539; — Jehan d'Anlezy porte-enseigne en la Cie du duc de Nemours donnant quittance de 50 liv. t. pour un quartier de ses gages, 22 nov. 1545; — Philibert d'Anlezy, chevalier, enseigne de la Cie du duc de Nevers, plusieurs quittances pareilles à la précédente, 1556-60: — Gabriel d'Anlezy, sr de Menetou, guidon d'une Cie de 50 lances, donne quittance d'un quartier de ses gages, 50 liv., 31 déc 1568; — Vente de terres et bois par Philibert d'Anlezy escuier, seignr de la terre et viguerie de Lain par devant le grand maître des eaux et forêts du Nyvernois et Donzyois. Les d'Anlezy avaient pour = *Armes*: d'hermine; ou d'hermine écartelé d'un écu portant 2 fasces chargées chacune de 4 besans. (Bibl. nat. Mss. Pièces origin.)

[2] Il cite chaque inspirateur de ses premiers quatrains : Tite-Live, Sénèque, Euripide, Ovide, Homère, Virgile, etc.

[3] « Je t'offre, lecteur bénévole, le Livre des Fortunes diverses. Tu ne saurais croire ce qu'il m'a coûté de veilles et de sueurs. Quelle difficulté n'y a-t-il pas en effet pour un noble, surtout pour un soldat vieux et fatigué de produire une œuvre digne d'estime? car nous autres nobles et soldats, nous vivons aujourd'hui d'une vie entièrement étrangère à ces lettres qu'autrefois dans ma jeunesse, j'ai quelque peu effleurées... Bien des années se sont écoulées depuis que j'ai commencé à travailler à cet ouvrage. Je l'ai préparé en chemin lors de ces guerres continuelles d'il y a environ trente ans auxquelles j'ai toujours pris part. L'ouvrage était trop fort pour mes épaules, mais comme il convient à un généreux soldat j'ai osé le tenter ». Et ailleurs il exprime l'espoir que son livre vivra autant que l'Enéide (Lud. Lalanne, p. 7 et 9).

[4] Revoyez les expressions de Miel, 844 note 1.

miral Chabot et que c'est par cette statue même qu'il fût amené à rechercher la collaboration du sculpteur qui l'avait faite.

Tel est, brièvement résumé, ce qu'on sait jusqu'à présent de l'œuvre de Jean Cousin. On sait bien moins encore de sa vie. Félibien (comme Taveau) le dit né au village de Soucy[1] et ajoute que ses parents étant d'une pauvreté extrême, il fut élevé aux frais d'une personne charitable qui avait discerné les aptitudes de l'enfant. Qui furent ses maîtres, ses amis, ses élèves? on l'ignore. Il parle dans la préface de son Traité de perspective de ses « bons Seigneurs et amis amateurs de cet art, qui l'ont à tant de fois requis et prié » de le faire connaître au public, mais il n'en nomme aucun; et aucun ne le nomme, sauf son éditeur, Jean *Le Royer*[2]. On ne sait pas non plus quand il est mort. Ce serait vers 1589 suivant Félibien, date bien éloignée, que d'autres raccourcissent : Firmin-Didot propose 1583; Renouvier, 1572; pleine obscurité à cet égard. Quelques actes notariés et d'autres documents authentiques fournissent davantage, avec leur sécheresse habituelle, mais avec certitude. Ils nous donnent diverses indications sur de menus travaux de notre artiste, sur sa famille et sur ses biens. Voici la liste des mentions qui se rapportent à lui et aux siens jusqu'à présent connues, liste qui pourra faciliter des recherches ultérieures.

1522 environ. J. C. se marie vers cette époque avec une fille de Colas Couste, très bonne famille de Sens[3]. Voy. plus loin à l'an 1542.

1526, 2 oct. J. C. demeurant à Sens est requis comme géomètre arpenteur par le bailli de Sens et par des particuliers, afin de « figurer et pourtraire » les lieux con-

[1] Sa famille pouvait être d'un autre endroit.

[2] « Maistre Jehan Cousin en l'art de Portraicture et Paincture non infime à Zeuxis ou Apelles ».. (Préf. du Traité de perspective).

[3] Colas Couste était procureur au bailliage. — Anthoine de Couste, escuyer, sr de Boisleroy, prévôt de Sens en 1573. Maître Nicolas Couste lieutenant particulier au bailliage de Sens, 1597. Lettres patentes instituant André Couste avocat au parlem. de Paris en l'office de lieutenant, partic. au bailliage de Sens « que souloit cy devant tenir Me Nicolas Couste son père, mort le 15 sept. 1642. Bib. nat. pièces orig. dossier 20 191.

tentieux dans un procès; et le chapitre de Sens, partie dans la cause, ayant « quelque motif de suspicion à l'encontre du dit J. C. peintre dessus nommé, requièrent que Jean Hympe[1] aussi peintre demeurant à Sens illec présent assister avec le dit C. ». (Quentin, inventaire des Archives de l'Yonne; utilisé par Lobet, p. 11.)

1531. Payé à J. C. peintre 110 s. pour avoir raccoustré la statue de N.-Dame de Sens. (Arch. d'Auxerre; Lobet, p. 11.)

1533, 17 janvier. Christofle Dolet, manouvrier, demeurant en la paroisse St-Pierre de Sens, transporte à Jehan Cousin, marchant peintre, demeurant à Sens, ung jardin contenant 11 toises de long et 3 de large, moyenn. une rente de 12 s. 6 d. t. à payer aux religieux de St-Remy-lès-Sens, rente dont led. Cousin décharge le cédant. (Minutes de Me Demoulin, notaire à Sens: registre de Boutet, 1531-34)[2].

1533-34. Il exécute les peintures de l'abbaye de Vauluisant. (Arch. de l'Yonne; Lobet, p. 12.

1534? J. C. « peintre en la ville de Sens » dresse les plans et devis pour la construction des murs du village de Courgenay (*Ibid*).

1534 septemb. « Maistre J. C. painctre demorant à Sens paye 2 deniers de cens pour un jardin par lui tenu d'un curé de la ville. (Arch. de l'Yonne; Lobet, p. 16.)

1537. J. C. « paintre à Sens » paye un droit pour des terres sises à Collemiers près Sens acquises par lui de sa belle mère veuve de Colas Couste. (Arch. de l'Yonne; Lobet, p. 23.)

1540 à 1550, Employé comme « imagier » aux travaux du palais de Fontainebleau (copie exécutée vers 1560 des comptes et bâtiments); pub. par de la Borde et Guiffrey.

1542 20 nov. J. C. « maître paintre, bourgeois de Paris », fait donation à « Jehan Cousin son filz escollier estudiant en l'université de Paris » de rentes provenant de conquest par lui fait. de la veuve et héritiers de Colas Couste. Le donateur fait lui-même, assisté de son père, enregistrer l'acte le 22 nov. (Archiv. nat.: J. Guiffrey, Mém. des Antiq.).

1545. Le bailli de Sens désigne comme expert géomètre dans un procès: « J. C. paintre demeurant à Paris où [quand] il sera à Sens; et où il ne sera à Sens », il désigne un autre peintre (Lobet, p. 12.

1547, dans le Censier de l'abb. S. Germain des Prés: Maistre Jean Cousin painctre paye 2 deniers de cens « pour sa maison et jardin assis en la rue des Marets » (Archiv. nat.; Ad. Berty).

1550-52. Il reçoit du chapitre de Sens diverses sommes pour avoir dessiné les ornements de plusieurs chappes, tracé le plan d'un fût d'orgues et donné des instructions pour dresser la fameuse Table d'or de Sens sur le grand autel de la Cathédrale.

1552, 15 septemb. Marie fille de Jean Cousin épouse Etienne Bouvier né en 1521 « écuyer, seigneur de Monthard (près Sens) receveur du grenier à sel et maître apothicaire » de Sens. Généalogie de la famille Bouvier[1].

1557, 16 juill. et 27 nov. Désigné pour faire le dessin de plusieurs vitraux de la chapelle des orfèvres à Paris (Bon Pichon, Mém. de la Soc. de Paris).

1558, 30 janvier. Maître J. C. peintre à Paris et Christine Rousseau sa femme, assistent, à Sens, comme témoins au mariage de leur nièce Antoinette, fille de Nicolas Thomyn et de Guillemette Rousseau avec Jean Hérardin sergent royal à Sens. (Prunier, curé de Soucy: Lobet, p. 23.)

1558. Le jardin appartenant à J. C. en 1534, appartient en 1558 à Pierre Bouvier apothicaire de Sens (Lob. p. 16).

1160. Publication du Traité de perspective[2] et du beau recueil de planches intitulé *Henrici II Galliarum regis elogium*. attribué en toute assurance à notre artiste: voy. G. Duplessis. t. IX du Peintre graveur par Robert Dumesnil (1865).

1562. Registre des causes expédiées au siège de la prevosté de S. Germain des prés: Aux audiences des 5, 8 et 12 mai un Jehan Cousin[3] plaide contre Nicolas Yon

[1] Ce Jean Hympe est supposé avoir été le maître de Cousin.

[2] Je dois communication de ce renseignement, pris à Sens par M. Al. Tuetey, à l'obligeance de M. J. Guiffrey et au zèle qui nous anime également pour la vérité. Si les savants que je me permets ici de contredire ne se rendent pas à mon argumentation, le débat sera clos un jour par quelque pièce provenant des Archives notariales de Sens, qui n'ont pas encore été fouillées à fond.

[1] Document qui existe encore à Sens chez les descendants de la famille, mais que nous employons sous toute réserve, parce que semblable à tant d'autres généalogies il est plein d'erreurs. Cette famille d'honorables apothicaires y fait remonter son origine à un gentilhomme anglais, John Bowyer, venu en France au temps de Charles VII, et prête à Jean Cousin trois mariages dont le premier aurait été avec Marie fille de Christophe Richer, ambassadeur de François Ier en Danemark et en Turquie, le 2e avec Christine Rousseau qui lui avait donné sa fille Marie et le 3e avec Marie petite-fille de John Bowyer. C'est en 1537! (ou d'après une correction en 1587!!) qu'aurait eu lieu cette dernière alliance.

[2] *Le livre de pourtraicture*, complément du Traité de perspective est donné par Brunet, Manuel du libr., comme ayant paru pour la première fois en 1571, et pour la deuxième en 1589. La troisième édition est bien connue et de 1595 avec privilège de 1593; mais M. Didot doute fort de l'existence des deux premières (voy. p. 118); et il n'est jamais parvenu à les voir ni à en voir d'autre indication que celle de M. Brunet. En effet s'il avait paru en 1571 et même en 1589, pourquoi Taveau l'intitulerait-il *Des raccourcissemens des membres humains en l'art de la peinture*?

[3] Ce renseignement nouveau est dû à M. le pr N. Weiss qui a contribué pour une grande part à toute cette partie et à la fin du présent article. Mais le nom J. C. sans autre désignation, même dans la circonscription de S. Germain des prés, ne se rapporte pas nécessairement à notre artiste. Du reste, cette mention est isolée.

débiteur qui ne le payait pas. (Mr N. Weiss; Archiv. nat. Z 3560).

A partir de ce moment les documents cessent de mentionner la personne de notre peintre, et non seulement sa trace est désormais perdue, mais il semble qu'on le voye immédiatement remplacé dans l'histoire des arts par son fils et homonyme.

1563. Délibérations de l'hôtel de ville de Sens, des 9, 12, 13, 14 et 17 novembre (rapportées par H. Monceaux dans le Bull. de la Soc. des Sciences hist. et nat. de l'Yonne; Auxerre 1883) : Jehan Cousin le jeune [1], peintre, et Nicolas Couste aultre peintre, sont chargés des décorations à faire dans la ville pour la prochaine entrée du roi Charles IX [qui eut lieu le 15 mars 1564]. Il est dit qu'en attendant le moment de faire ses travaux J. Cousin le jeune continuera ceux qu'il exécute à Fleurigny. Séance du 13 novembre : « Après que maistre Jehan Cousin peintre eut rapporté les projets de devis par lui faicts et qu'il en eust esté ouï sur le prix qu'il en demandoit qui estoit de mille livres, a esté advisé, vu la pauvreté de la ville affligée du spectacle de peste et de guerre depuis deux ans, qu'il luy sera baillé six vingts l. t. pour employer en écussons, arcs de triomphe et aultres telles choses de son estat ès lieux et endroicts les plus nécessaires pour l'entrée du Roy, le tout à sa discrétion et conscience et sera logé aux Tournelles pour besoigner, et luy sera baillé du lierre ». Les fonds lui sont fournis par le greffier de la ville, Taveau.

C'est une heureuse découverte faite par M. Guiffrey que celle de ce fils de notre grand artiste, portant le même prénom que son père, peintre comme lui, âgé d'une vingtaine d'années en 1542, et qui devient tout naturellele Jean Cousin qu'on voit encore vivre et travailler dans le dernier quart du siècle[2]. Il nous semble que si Cousin le père eût encore été vivant en 1563, lui qui avait pris une si grande part aux décorations faites à Paris pour l'entrée de Henri II, participation attestée par la publication en 1560 d'un magnifique ouvrage (col. 842, n. 3), c'est à lui que la ville de Sens se fût adressée pour décorer l'entrée de Charles IX. Il semble aussi que c'est parce qu'on a confondu le fils avec le père qu'on a cru que la vie de celui-ci s'était prolongée jusqu'en 1589 et au delà[1]; et c'est au fils probablement que reviennent en partie les ouvrages si abondamment attribués à son père [2].

[1] *Le jeune;* ce n'est pas Cousin lui-même, qui avait alors 63 ans ; c'est donc son fils, qui s'appelait aussi Jean. Ce qui n'empêche pas le même fait de pouvoir se reproduire dans d'autres branches de la famille, par exemple, celle des monnayers de Sens; voy. plus bas, col. 857 note.

[2] M. Guiffrey montre aussi un Jean Cousin chanoine de la cathédrale de Sens en 1583, qui était probablement encore ce même fils, inférieur à son père en ferveur religieuse comme en talent.

Reste à traiter maintenant la question, grave pour nous, de savoir si Jean Cousin fut protestant. Après la liste si exiguë qui vient d'être présentée des documents où l'on trouve mention de lui, on ne s'étonnera pas que nous n'ayons rien de certain à cet égard, et cependant lorsque Félibien dit avec une sorte de pudeur scandalisée : « Il y en a qui ont voulu faire croire qu'il estoit de la religion prétendue réformée[3] », il nous montre que Cousin avait laissé dans les traditions parisiennes la réputation d'un hérétique, tout comme Jean Goujon pour lequel on n'a pas plus de certitude. Son entourage, ses parents et amis étaient protestants; tels étaient une partie des *Bouvier* qui allèrent s'établir à Montbéliard[4]; l'imprimeur sénonais Gilles

[1] Il est question dans le Censier de S. Germain des Prés (Berty, Topogr. histor. du vieux Paris, p. 205; Didot, p. 6) du droit « des hoirs et ayans cause de Mr Jehan Cousin » sur la maison de la rue des Marais en 1595. C'est la date de sa mort. Ainsi le vrai Jean Cousin aurait vécu de 1500 à 1562, et Jean Cousin son fils de 1522 à 1595. Par cette distinction, les dates qui étonnaient redeviennent toutes naturelles.

[2] Et en tête des quels je me hâterais de placer les cinq portraits de famille des Bouvier, indignes par leur excessive vulgarité d'être attribués à Jean Cousin le père.

[3] Voici le passage entier : « Comme il travailloit fort bien la sculpture il fit le tombeau de l'admiral Chabot qui est aux Célestins de Paris dans la chapelle d'Orléans. Il y en a qui ont voulu faire croire qu'il estoit de la R. P. R. à cause que dans la vitre où il a représenté le Jugement universel, il a peint la figure d'un Pape qui paroist dans l'Enfer au milieu des démons. Mais c'est un fondement bien foible pour avoir donné lieu à mal juger de la foy de ce peintre qui n'a pas esté le seul qui ait peint de semblables choses pour apprendre à tout le monde qu'il n'y a point de condition qui puisse être exempte des peines de l'autre vie. »

[4] L'exemplaire du Traité de perspective possédé par le Cabinet des estampes à la Bibl. nat. porte à la fin une belle grande signature : « *Bouvyer, appoticaire à Sens,* 1563; » et immédiatement au dessous : « Acquis par moi Jean George Bardot de Montbéliard, de maistre Geofroy Bouvier, 1665 ». Ajoutez deux mentions que j'ai faites au t. III col. 40 lig. 28 et 40.

Richebois pour les livres duquel il dessina une marque des plus belles ; son premier éditeur, Jean *Le Royer*, l'imprimeur ès sciences mathématiques du roi Henri II, huguenot déclaré, qui fut obligé de s'enfuir à Genève où il transporta ses presses[1]. Dans une émotion populaire arrivée à Sens en 1561, on saccagea une cinquantaine de maisons de protestants, entre autres celle de l'imprimeur *Richebois*, de Claude *Couste* prévôt de la ville et d'Estienne *Bouvier* apothicaire[2]. Rien de tout cela, sans doute, ne touche directement notre Jean Cousin. Mais peut-être est-il ici permis de suggérer une hypothèse qui ferait bien comprendre comment son fils avait été appelé à le remplacer dès 1563. Dans une chronique bien connue dont le manuscrit original est dans la Collect. du Puy et qui a été publiée au tome V de la Revue rétrospective (1834) sous le titre de « Journal[3] de ce qui s'est passé en France durant l'année 1562 », on lit que :

Le XXIe de juillet *un peintre, qui avoit esté mis aux prisons de M. l'abbé de S. Germain des Préz comme huguenot*, estant élargy par les officiers du dict abbé, le peuple cria après lui et se mutina de sorte quils le conduysirent a la revyere; et sachant nager se jeta dans l'eau, mais soudain a toutz les bords de la revyere y avoit gens prestz a l'assomer s'il fût abordé et les bateliers qui estoient sur la dicte revyere ne le vouloient prendre et secourir, de sorte que travaillé et las, n'ayant aucune retraite fut englouty de l'eau et neyé, que fut un piteux spectacle.

Ce malheureux peintre demeurant dans la juridiction de S. Germain des prés, et dont le nom ne parvint même pas, le jour de cette mort obscure, à l'auteur de la chronique, nous semble pouvoir bien être Jean Cousin. La supposition n'est pas entièrement gratuite et téméraire parce que ce serait une manière raisonnable d'expliquer comment Jacques Taveau l'historien de Sens, compatriote et contemporain du célèbre peintre et le connaissant si bien, ignorait la date précise de sa mort et en était réduit à l'écrire par le chiffre MDLX suivi de plusieurs points. On savait à Sens que Jean Cousin vivait encore en 1560 et qu'il avait disparu depuis, mais où? comment? à quelle date précise? On l'ignorait. Combien d'autres victimes, à cette époque violente, furent enveloppées de même dans le voile d'une mort anonyme!

L'on peut cependant mieux préciser encore et montrer que la victime inscrite comme anonyme par le Journal de 1562 est bien Cousin. En effet, à la date de 1562, Th. de Beze (***Hist. des égl.*** II 134) et Crespin (***Hist. des Martyrs***, col. 639 c) racontent, tous deux exactement dans les mêmes termes, cette mort misérable d'un Jean Cousin mis en pièces et noyé par la foule.

Jean Cousin *orfèvre*, pris par le peuple en la rue S. Germain de l'Aucerrois et de là jeté en la rivière, au lieu d'obtenir miséricorde qu'il demandoit à Dieu et au peuple, levant les mains au ciel au milieu de l'eau, reçeut un coup de croc sur la teste, dont estant mis a fond fut porté entre deux eaux jusques au lieu appelé l'abreuvoir Pepin, auquel lieu prenant terre et sestant mis de rechef a genoux en l'eau, demandant qu'on lui sauvât la vie veu qu'il n'avoit fait mal a personne, y fut assommé à force de coups et rejetté au courant de l'eau.

Il est évident qu'il s'agit bien ici du même fait consigné dans le Journal[1]. Seulement l'un dit « *un peintre* » et nous supposons que ce peintre est notre grand artiste, tandis que Crespin (transcrit par Théod. de Bèze, en 1580), l'appelle bien il est vrai Jean Cousin, mais le donne pour *orfèvre*. Or, il n'y a pas la moindre hésitation à concevoir. Comme l'auteur du Journal l'écrivait au jour le jour, à Paris même, sous le coup des évènements, tandis que Crespin et ses continuateurs écri-

[1] Et y fonda une famille, très florissante encore, à laquelle appartient le magistrat illustre qui préside le Sénat de France, Monsieur Elie Le Royer.

[2] Challes, *Hist. des guerres du calvinisme dans l'Auxerrois* etc.; 1863, t. I p. 344.

[3] C'est un document plus précieux qu'on ne pense. Je me crois en mesure de démontrer qu'il est de Brantôme, peut-être même de sa main, et que c'est le premier embryon des œuvres de cet écrivain célèbre.

[1] La chronique de Pierre Bruslard insérée en tête des *Mém. de Condé* (éd de 1743) se borne à dire : « En ce mois icy (juill. 1562) il y eust plusieurs huguenots noyes et tués par le populaire en la ville de Paris. »

vaient à Genève, postérieurement, sur des mémoires qui leur étaient envoyés, c'est plus probablement dans ces mémoires qu'on a pu se tromper sur la qualité spéciale du noyé. Et l'erreur était d'autant plus facile qu'il y avait à Paris des Cousin orfèvres, habiles artistes eux aussi [1] et l'un d'eux, un Jean Cousin, devait avoir encore plus de notoriété que le nôtre, car il était Garde de la monnaie de Paris [2]. Or précisément ceux de cette branche, les monnayeurs, étaient également originaires de Sens, mais ardents catholiques. Nous avons parlé tout à l'heure d'une émeute suscitée contre les huguenots de Sens en 1561 et dans laquelle furent détruites un grand nombre de maisons de ceux-ci. On possède le récit de cet événement rédigé par une des victimes[3], récit où se trouve une liste « des plus apparens du saccagement », vers le milieu de laquelle, entre une quarantaine de noms, on lit celui de « Jacques Cousin de la Monoye et son frère. » Il ne me semble donc rester aucune raison qui empêche de reconnaître Jean Cousin, le peintre et sculpteur, dans le huguenot mis à mort par la populace parisienne le 21 juillet 1562.

Aujourd'hui la ville de Sens, plus fière du modeste artiste que de tous ses archevêques et autres illustrations, a transformé en promenade une de ses places qu'elle appelle « le square Jean Cousin », et au centre de laquelle s'élève depuis le 4 octobre 1880 une belle statue du maître, que le sculpteur, M. Chapu, a représenté dans l'attitude du travail, mesurant avec son compas les dimensions d'une ébauche. C'est bien là l'habile dessinateur et géomètre, l'auteur des traités de Perspective et de Pourtraiture. Ajoutons pour terminer que ces traités ont toute l'apparence de cahiers d'un cours qu'il professa.

[1] Bonaventure Cousin, orfèvre du Roy, bourgeois de Paris, reçoit 321 l. 4 s. 4 d. t. « pour avoir refaict la grande espée royale et la ceinture qui a servy à l'entrée faicte par ledict Seigneur en sa ville de Paris », 16 déc. 1571 (Bibl. n. Pièces orig. dossier 20157 n° 2).

[2] Jean Cousin, dit *l'aîné*, maître orfèvre et garde de la Monnaie de Paris, et sa femme Marie de Bourges (V. F. Didot, page 7 note). Leur fils de Jean Cousin, maître orfèvre demeurant sur le pont Notre-Dame entre en partage avec divers cohéritiers de sa mère Marie de Bourges, 1599 (Même dossier 20157 n° 3).

[3] Il a été publié par M. Challe, *Hist. des guerres du Cal. dans l'Auxerrois*; I, 343.

COUSSAY (ABEL DE), sieur de S. Germain Beauvoir, commissaire pour l'exécution de l'édit de pacification en Nivernois et en Bourbonnois, 1612 (Tr 287).

COUSTARD (FRANÇOIS), natif d'Angers, reçu habitant de Genève, mai 1559; — Marie *Coutard*, de Niort, 50 ans, veuve d'un marchand, assistée à Londres, 1705. — (Elisabeth) enfermée aux Ursulines de Niort, 1729.

COUSTAUD (AMBROISE), ministre à Montauban vers 1607. — *Cousteau*, Couteau, famille réfugiée au Cap. (*Bull.* I, 160.) — Antoine Couteau, ouvrier en bas, du Dauphiné; (Pierre) teinturier en soie de Romans en Dauphiné et un apprenti, réfugiés à Magdebourg, 1698; — (Alexandre), de la Chaudière en Dauphiné, réfugié à Wezel, 1698. — David *Coutaud*, maître chirurgien, du Dauphiné, réfugié à Magdebourg avec sa femme et 2 enf., 1698. — Jeanne *Coutausse*, 42 ans, fille d'un bourgeois de Bergerac, assistée à Londres, 1702.

COUSTOUS (DE), député à l'assemblée provinciale de Ste-Foy, 1597 (Tr 313).

COUSTURIER (PIERRE), « menuisier natif d'Andresi », reçu habitant de Genève, octob. 1557. — (.....), ministre à Chateauroux, 1572. — Pierre Couturier La Salle, étudiant à l'univ. de Leyde, 1695. — Marthe Couturier enfermée à l'Union chrét. d'Angoulème, 1701. — (Marie Catherine), 12 ans, dénoncée comme protestante, 1718 (Tr 288). — (Catherine) de Villefagnan, enfermée aux Filles de la foi d'Angoulême, 1724.

COUTANT (ISAAC), chirurgien à Marennes, 1694, fugitif.

COUTANCE, sr de la Fredonnière (Conf. t. II col. 380, l. 46), fugitif, ayant abandonné ses biens à ses enfants devenus catholiques, 1686. Mme Coutance de la Fredonnière d'abord fugitive avec son mari obtient, 1686, une pension de 600 liv., c'est-à-dire qu'elle avait abjuré (E 3372). — Joseph-Maxim. de *Coutance*, gentil-

homme réfugié à Manheim, condamné par le bailliage de Metz pour être venu chercher et faire sortir du royaume des protestants de Metz, 13 sept. 1687.

COUTELLE (Pierre), secrétaire du roi [Haag, IV 111] et notable habitant de Nîmes (voy. reg. du Consist., 2 avril 1640) mourut en 1650 et laissa un fils orphelin, Pierre, placé sous la tutelle de son oncle maternel, le receveur Louis *Bérard*. Celui-ci avait commis l'imprudence de le mettre dans le collège dirigé à Nîmes par les Jésuites, malgré les défenses réitérées des synodes nationaux. C'était un enfant de treize ans. Abusant de leur influence, ses maîtres l'induisirent à changer de religion, et comme on craignait les réclamations des parents, on l'envoya, pour le garder plus sûrement, dans le palais de l'évêque (Ajout. *Bull.* XIII, 303). On était sous l'empire de l'art. 18 de l'édit de Nantes, qui défendait, sous peine de punition exemplaire, « d'enlever par force ou induction, contre le gré de leurs parents, les enfants de la religion réformée ; » ce fut seulement en 1663, c'est-à-dire treize ans plus tard, qu'un arrêt du conseil au mépris des droits les plus sacrés de la nature, fixa à quatorze ans l'âge où les garçons protestants pourraient se convertir; or, nous venons de le dire, le jeune Coutelle n'avait pas même atteint cet âge. Cependant, lorsque Louis Berard, *Braicy* et André *Coutelle* s'adressèrent aux magistrats, ils ne purent obtenir justice, et l'évêque refusa de rendre l'enfant. Le dimanche suivant, 4 sept. 1650, le ministre *Baudan*, cédant à une indignation trop légitime, exhorta dans un discours véhément le peuple à arracher de force le jeune Coutelle d'entre les mains de ses ravisseurs, et se mettant à la tête, il marcha contre l'évêché, maltraita les domestiques de l'évêque, qui essayèrent d'en défendre l'entrée, et enfonça les portes. L'enfant avait disparu. Ménard, nous le savons, affirme le contraire et prétend que les protestants l'enlevèrent ; mais, un peu plus loin, il dit, sans songer à la contradiction dans laquelle il tombe, que les conseillers réformés de la Chambre de Castres demandèrent que Coutelle fût remis entre les mains de son tuteur. La relation de Benoît est donc la plus exacte. La justice étant alors intervenue, Baudan, qui avait joué dans cette affaire un rôle trop vif pour un ministre de l'Évangile, s'enfuit, et on dut se contenter d'arrêter quelques-uns des mutins, qui furent renvoyés devant la Chambre mi-partie. Il y eut partage, les conseillers catholiques voulant qu'on jugeât d'abord les coupables, et les protestants qu'on commençât par représenter l'enfant. Fatigué de toutes ces lenteurs, l'évêque mit Nîmes en interdit et se retira à Beaucaire. Punir les habitants catholiques de la faute de leurs concitoyens protestants, peut paraître un procédé étrange; aussi le but du prélat était-il probablement de provoquer des troubles. Son attente fut trompée. Le cardinal Mazarin, à qui les magistrats de Nîmes en référèrent promptement, voulut que l'affaire se terminât par la voie de la douceur. L'évêque dut se contenter de quelques excuses ; *Baudan* fut rétabli dans ses fonctions ; mais l'enfant resta catholique. — Louis Coutelle, manufacturier d'Anduze réfugié à Wezel avec sa femme et 3 enf., 1698. — Jacques *Coustel*, de Sens, tourneur, « jadis serviteur de dame Marguerite duchesse de Savoye[1] », reçu habitant de Genève, 19 oct. 1573.

COUTET, pasteur à Londres, 1688 (*Agnew*, I, 71).

COUTOULY (De), famille protestante de Normandie; — (Pierre-Charles de), né en Danemark en 1805 a été pasteur de l'église de Luneray; décédé en 1846.

COUTURE (Jacques de), ministre à Villeségure en Béarn, 1612-37 ; on a son contrat de mariage avec Jeanne *de Satha* en 1622 (archiv. des B.-Pyr. E 1439) ; déposé en 1644. — (Jean de), ministre à Osse en 1618 (Ib. E 1663).

COUVAINS ou Couvans, famille de Normandie. — Mlle de Couvains, nièce de la marquise *d'Heucourt* (Tt 225).

[1] Conf. au sujet du protestantisme de la duchesse Marguerite : t. III col. 482 note et 623 note 1.

Lettre du ministre M. de Chasteuneuf à l'intendant de Caen :

Versailles, 7 oct. 1686 :... M. l'abbé Huet nommé à l'évesché de Soissons m'ayant envoyé le mémoire cy joint [il manque] au sujet des assemblées secrestes des Huguenots qui se font en basse Normandie; Et que le juge de Condé sur Noireau souffre mesme qu'on les fasse dans le Greffe de sa juridiction, j'en ay rendu compte a sa Majesté qui m'a ordonné de vous envoyer le dit mémoire pour que vous preniez la peine de vous informer particulièrement du contenu au d. mémoire: et si la chose se trouve véritable faire arrester les coupables et tenir la main à ce que leur procés soit fait et parfait. A l'esgard des armes que vous me mandez qu'on fait porter chez Messieurs de Couvans nouveaux convertis et chez la dame de Couvans leur mère, puisque M. de Matignon en est aussy adverty il sera bon que vous agissiez de concert pour faire observer et descouvrir ce qui en est. (Papiers de Gourgues.)

Voy. Lohier de Couvains.

COUVE (YVES) « boulengier, fils de Jacques Couve, natifz de la ville de Melun », reçu habitant de Genève, novemb. 1556. — (Jacques) de Melun, boulanger, reçu bourgeois de Genève, 1573. — (Pierre) fils d'un marchand de la ville de Montpellier, condamné par l'Intendant Lenain, 7 fév. 1745, à 1500 livres d'amende, conformément à l'ordon. du Roi du 30 septemb. 1729, pour être allé à Genève et revenu, sans permission.

COUVERT. Marie veuve de Pierre Couvert, de Rouen, 39 ans, réfugiée à Londres avec trois enfants : l'aîné, 12 ans, qui a la gravelle; 7 ans, les écrouelles; et 5 ans deux tayes sur les deux yeux; assistée de 4 liv. 19 sh. 6 pence; 1705. En 1710 on lui donne encore 5 livres. — (Daniel), de l'Orléanais, galérien; 1686 [X 408]. — J. A. *de Couvert*, gouverneur de Bayeux en 1627; voy. Lohier. — Dans un petit pamphlet (28 pag. in-8°; Bibl. Maz., 26331.) intitulé « Le Véritable » (1606, sans nom de lieu) un jésuite qui ne s'est pas autrement fait connaître que par ce titre fictif, décrit une controverse qui eut lieu, à cette date, à Caen et dont il rend compte à sa manière. « Il y a, dit-il, en ce Cotentin un gentilhomme, M. de St-Pierre-Eglise (catholique) marié depuis dix ans à une damoiselle, genti femme, de bon lieu et meurs irréprochables, d'un esprit angelic mais huguenotte. Dieu donna au cœur de cette damoiselle un desir de son salut et de prendre bien garde à soy si ceste prét. Réformée n'est point un masque d'impiété couvant sous un faux semblant un athéisme véritable. Elle va à Paris pour conférer avec les ministres..... Elle écoute ensuite les prédications du père Gonthier jésuite à Caen et en confère avec les ministres de Caen, l'un nommé *La Benserie*, l'autre *Le Bourier*. Non contente elle envoya quérir *Basnage* soy disant son pasteur qui a moins de cervelle que Le Bouvier, mais plus de langue » etc. La brochure se termine par une lettre de la damoiselle reconnaissante au jésuite qui l'a convertie. Cette lettre est signée : Jeanne de Couvert.

COUVET (DANIEL), menuisier de Clairac, réfugié à Berlin, 1698. — (.....) pris dans une assemblée religieuse près Castres et envoyé servir les fossoyeurs à Alais pendant la peste, où il meurt bientôt, 1721 [X 404].

COUVIN (JEAN), protestant d'Alençon supplicié en 1534 avec plusieurs autres et dont le procès nous a été conservé en partie par le greffier Dongois, dans le recueil d'extraits[1] des reg. du parlem. de Paris qu'il a rédigés (voy. *Bull.* VIII 63). Par lettres patentes, datées d'Arles, 19 septemb. 1533, le roi François Ier constitua sept magistrats de Paris et de Grenoble pour se rendre à Alençon et recommencer la procédure par suite de laquelle tous les juges de cette ville avaient condamné Jean *Couvin* et Antoine *Potier* dit *Taignel* comme auteurs principaux de « plusieurs grands, énormes et exécrables blasphèmes et scandales », lesdits juges étant incompétents attendu qu'à la majesté royale seule et à ses juges appartenait la connaissance, correction et réparation de tels crimes. Le roi ajoutait : Et pour faire les exploits requis et nécessaires et qui par vous seront ordonnés, *parce que sur les lieux*

[1] Tout récemment M. Paul Guérin (Voy. ci-dessus t. II, col. 1143-44, fig. 2), archiviste aux Archives nationales, a retrouvé les registres originaux. Ils seront publiés dans le *Bulletin*.

ne se trouve qui le veuille faire ou ose exécuter, voulons que puissiez prendre et mener avec vous tel huissier en notre dite Cour ou sergent royal pour faire iceux exploits. ». Cette dernière clause montre à quel point le duché d'Alençon, probablement sous l'influence de la duchesse, sœur du roi, était livré à l'hérésie. Le crime qu'avaient commis Couvin et son compagnon était d'avoir, la veille de la fête Dieu de l'an 1533, pénétré la nuit et par effraction de vitres dans une chapelle de la ville, d'y avoir pris les images de la Vierge et de S. Claude, de les avoir ignominieusement pendues dans la ville à deux gouttières, et d'avoir persévéré pendant tout le cours de l'instruction dans leurs mauvais sentiments. Le procès fut d'autant plus long qu'on l'utilisa pour épurer la ville d'Alençon et condamner par la même occasion ceux de ses habitants qui s'étaient le plus compromis par leur adhésion aux idées nouvelles. Le 7 septemb. 1534 fut condamné Nicolas *Briolay* (comme nous l'avons dit, t. III col. 382) à être pendu et brûlé; le 9 Jean *Ruel* natif de Courteille à la même peine; le 11 Jean *Chastellais*, ami de Courteilles, à être simplement fustigé; le 15 Jean *Le Brun* à être pendu et brûlé. Le 12 Couvin et Taignel furent condamnés à être pendus après avoir eu les deux poings coupés. Les sentences ne s'arrêtaient pas là, mais les feuillets à la suite, une vingtaine, du registre d'où ces détails sont tirés ont été arrachés. Le registre suivant [1] coté 73 commence par un bref du Pape ordonnant à l'official du Mans de mettre au plus tôt un religieux nommé René *Colas* dans la prison de l'évêché de Paris.

COUVRELLES voy. Decock.

COUVREPUIS (COLAS) massacré à Vassy, 1562. — Pierre *Courrepuy*, boucher de Saverne, réfugié à Prenzlau avec sa femme et 2 enfants, 1698.

COUVRET famille réfugiée au Cap (*Bull.* I, 160). — (Paul) emprisonné au château de Saumur, 1714 [X 439].

COUYER (JEAN) pasteur de Lignières, 1673-85. Un Jean Couyer figure avec sa femme et 4 enf. en tête de la liste des anciens ministres réfugiés et assistés à Londres en 1702.

COYAULT ou *Couyaut* (ELIE), quelque fois Coyart [X 443] pasteur à Montreuil Bonnin, 1670 ; à S. Hilaire de Foussaye, 1679, à La Forêt sur Sèvre, 1682-85 ; enfermé au château de Pierre-Encise, 1689. — André *Coyault* sieur de Santé, pasteur en Poitou, à Cherveux, 1682-83 ; à Mougon, 1684. — Noé *Coyaut*, pasteur à Fontenay.

COYET (GILLES) originaire du Brabant suivant quelques uns, mais plutôt de France, passa en Suède et y devint monnayeur du roi (Jean III, 1568-92). Son fils GILLES après lui avoir succédé entra dans l'artillerie russe puis revint en Suède. Le fils de ce dernier, PIERRE-JULES (1618-77) fut ambassadeur en Angleterre et chevalier de la Jarretière. Cette famille existe encore en Suède (DELGOBE).

COYNON (PIERRE), ministre ; reçu habitant de Genève, 26 septemb. 1572. C'est probablement le même qui est inscrit d'une façon fautive (*Coynée*) comme ministre de l'église de Civray (Poitou) en 1590 (*Bull.* IV 322). On trouve cependant [X 405], mais en Languedoc, Marie *Coyné*, emprisonnée en 1752.

COZAIN (JACQUES), appelé aussi *Cozau*, *Cozaut*, même *Caza*, pasteur d'une église de la Normandie en 1570 [Haag, IV 112]. Cozain avait publié deux livres dans lesquels il professait des opinions qui s'éloignaient, disait-on, des doctrines reçues. Sur la dénonciation d'un de ses collègues, le synode de La Rochelle chargea *Chandieu* et de *L'Estang* d'examiner ses ouvrages, et sans même attendre le rapport des commissaires, il s'empressa de déclarer qu'il rejetait et détestait les doctrines de Cozain ; nous regrettons que les actes du synode ne nous les fassent pas connaître. En même temps, la résolution fut prise par le synode de La Rochelle d'écrire aux évêques d'Angleterre pour les exhorter à défendre

[1] Intitulé Registrum consultationum et deliberationum Criminalium parlamenti... per me Nicolaum Malon graphiarium Criminalem... Comprenant du 12 nov. 1535 au 8 nov. 1536.

dans leurs diocèses l'introduction des livres du ministre normand. Plus sages que les représentants des églises françaises, les prélats anglais répondirent qu'avant d'obtempérer au vœu du synode, ils désiraient connaître « la matière des livres dont il s'agissait. » Le synode de Nîmes invita *Bèze* à donner les explications demandées ; mais il paraît que le célèbre réformateur ne put s'occuper de ce travail, et ce fut François *de Saint-Paul* qui fut chargé de répondre aux évêques anglicans, en leur envoyant les livres de Cozain avec les annotations qui y avaient été faites. Si, comme nous le soupçonnons, Cozain est le même que *Cozant*, ministre à Marmande en Guyenne, qui fut déposé par le synode de Montauban, en juin 1594, il est probable que ses doctrines avaient en effet quelque chose de répréhensible aux yeux de ses contemporains.

CRAMAHÉ, nom d'une maison noble de La Rochelle [Haag, IV 112], composée, en 1685, des trois frères, *Cramahé*, *Des Roches* et de *L'Isle*, qui tous trois donnèrent des preuves de leur zèle pour la religion protestante. L'aîné s'était retiré à Paris avant la désolation de l'église de La Rochelle, et à la révocation de l'édit de Nantes, il réussit à passer en Angleterre où il fut rejoint, peu de temps après, par son frère de *L'Isle*. Moins heureux fut *Des Roches*. Reconnu sous son déguisement, il fut arrêté à La Repentie, maltraité de paroles et de coups, dépouillé de tout ce qu'il portait sur lui et conduit, enchaîné comme un criminel, dans les prisons de La Rochelle. Son procès s'instruisait avec activité lorsque l'ordre arriva de le transférer dans le fort de la Prée en l'île de Rhé. Il y passa seize mois entiers, après quoi il fut conduit au château de Lourdes dans les Pyrénées, où il demeura dix mois. Les menaces ni les mauvais traitements n'ébranlant sa constance, on le rendit enfin à la liberté après vingt-sept mois passés dans les prisons, et on l'expulsa du royaume. — En 1743, la terre de Cramahé était possédée par *Pinyot de La Largère*, qui descendait aussi d'une famille protestante (*Arch. nat.* E 3429).

CRAMAUSSEL (BERNARD), l'un des chefs du parti protestant dans le Lauragais, condamné par arrêt du parlement de Toulouse du 8 mai 1570 (PRADEL).

CRAMER, famille strasbourgeoise [Haag, IV 112], originaire du Holstein (Leu, Helvetischer Lexicon) et dont une branche établie à Genève au XVII[e] siècle a produit plusieurs savants d'un rare mérite. = *Armes* : parti au 1 une main tenant un rameau de laurier, au 2 une ancre posée en pal.

I. JEAN-ULRICH CRAMER étudiait la médecine à Strasbourg lorsqu'il accepta les fonctions de précepteur du prince Ernest de Saxe. Il abandonna momentanément ses études pour s'attacher à ce grand seigneur, mais celui-ci ayant fait abjuration de la religion réformée, Jean-Ulrich prit son congé et comme pour protester vint s'établir à Genève. On sait qu'il y arriva le 29 mars 1634 et qu'il n'y exerça aucune profession déterminée. Il y épousa, au bout de peu de temps Gabrielle Caille, l'une des deux filles[1] d'Isaac *Caille* (voy. ce nom, t. III col. 443) docteur médecin et de Gabrielle *Boreau*[2]. Ce n'est que longtemps après, 10 nov. 1668, qu'on le voit inscrit sur le Livre des bourgeois de Genève, en même temps que ses quatre fils : GABRIEL né le 24 mars 1641, JACQUES, ANDRÉ et JEAN-ANTOINE ; il avait aussi trois filles : ANNE, MARIE, SUZANNE.

II. Gabriel Cramer alla faire ses études en médecine à Strasbourg où il obtint le bonnet de docteur le 11 oct. 1664 ; il revint aussitôt à Genève où il exerça avec succès sa profession jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant 60 ans. On n'a de lui que deux dissertations inaugurales sous ces titres : *Theses anatomicæ totam anatomiæ epitomen complectentes*, Strasb., 1663, in-4° ; et *De obstructione jecoris*, Strasb., 1664, in-4°. Il avait été marié

[1] L'autre, Pauline, avait épousé Pierre *Chastagnier*, marchand d'Anduze.

[2] Dont on a le testament, 9 déc. 1648 (P. Jovenon not. XII 59). Les Boreau étaient une famille de libraires de Paris.

deux fois. Sa première femme, Jeanne-Louise *Sales*, ne lui donna qu'un fils, nommé JEAN-ISAAC. Il eut plusieurs enfants de la seconde, Marie *Vaudenet*, mais aucun d'eux ne laissa de postérité.

Jean-Isaac, né le 29 juillet 1674, fut reçu docteur en médecine à son tour, 12 mai 1696, pratiqua son art à Genève et y publia un *Thesaurus secretorum curiosorum, in quo curiosa non solum ad omnes corporis humani tum internos, tum externos morbos curandos, sed etiam ad cutis, faciei, aliarumq. partium ornatum, formam, nitorem et elegentiam conciliandos, continentur Secreta*; Coloniæ Allobr. 1704, in-4°. Il prit une part très active aux travaux de la Société de médecine de Genève qu'il contribua à fonder (en 1713) et qui subsiste encore aujourd'hui. Il avait épousé, 1700, Anne *Mallet* dont il avait eu quatre fils : 1° JEAN, qui suit ; — 2° GABRIEL, célèbre professeur de philosophie et de mathématiques, dont nous parlerons plus tard ; — 3° JEAN-ANTOINE, docteur en médecine, né le 3 mars 1707, mort en 1775 ; — 4° GÉDÉON.

Jean Cramer, né le 21 juin 1701, fut un professeur de droit très distingué. Il fut estimé l'un des savants et des magistrats les plus remarquables que Genève eût produits. Il y devint conseiller d'Etat en 1738, syndic en 1747 et mourut en 1773. On a de lui deux opuscules (*Theses physicæ de barometro*, Gen. 1718, in-18. — *De donationibus*; Basil. 1722, in-4°) et un manuscrit en 12 vol. in-4° intitulé *Recueil de procédures civiles et criminelles*, dont l'impression était encore désirée en 1859 par les savants genevois [1]. De son mariage avec Sara *Chomel*, [2] outre JEAN-ISAAC, mort jeune, et ADRIENNE, femme de Jean-Louis de Loys, naquit, le 13 juin 1728, JEAN-MANASSÉ Cramer, professeur de droit comme son père, depuis 1756. Après trente-deux ans de professorat, J.-M. Cramer donna sa démission, que le Conseil accepta avec regret en lui faisant témoigner sa reconnaissance pour les services qu'il avait rendus ; puis il se retira à Mont-sur-Rolle (Vaud) où il termina ses jours, en 1797. Jeanne *Bertrand*, qu'il avait épousée en 1754, l'avait rendu père de deux fils, JEAN-ANTOINE et JEAN-LOUIS. Le second, né le 20 avril 1768, prit le parti des armes, fit avec distinction la campagne d'Espagne, comme capitaine au service de l'Angleterre, et devint lieutenant-colonel de la milice du canton de Genève. Il eut un fils unique de son mariage avec Adrienne-Anne-Amélie *Pictet*. On connaît de lui un opuscule publié à Genève, 1831, in-8°, sous ce titre : *Quelques éclaircissements relatifs à un article inséré dans le Protestant*. Son frère aîné, qui naquit en 1757, suivit la carrière de ses père et aïeul. Il fut, comme eux, professeur de droit, et en 1792, il rendit à Genève des services importants, comme secrétaire de la députation qui fut envoyée à la diète de Frauenfeld dans le but d'obtenir que la république fût comprise dans la neutralité des Cantons suisses. Le conseil lui vota des remercîments pour le zèle, l'activité et l'intelligence dont il avait fait preuve en ces graves circonstances. Lorsque les Français occupèrent Genève, Jean-Antoine Cramer se retira en Angleterre avec sa femme Harriet-Sara *Courlet-Thomeguex* et y mourut en 1824. Il laissa trois fils, HENRI-JOHN, JEAN-ANTOINE et LOUIS, qui se fixèrent en Angleterre et s'y firent naturaliser. Le second, mort en 1849, fut professeur à Oxford et doyen de l'église de Carlisle. Il est auteur de *A geographical and historical description of ancient Italy* (Oxford, 1826, 2 vol. in-8° avec cart.), et de *A geographical and historical description of ancient Greece* (Oxf., 1828, 3 vol. in-8° avec carte).

Il nous reste à parler de Gabriel Cramer (2e fils de Jean-Isaac) qui s'est placé par ses travaux sur les sciences exactes au rang des premiers mathématiciens de son temps.

Né à Genève, 31 juillet 1704, il fit d'excellentes études qu'il couronna par

[1] Mémoire de la Soc. d'Hist. et d'arch. de Genève, t. XI, p. 71.

[2] *Jean Chomel*, épicier d'Annonay, avait été reçu bourgeois le 22 avril 1705. Robert Vaudenet, père de Marie, aussi épicier droguiste (J.-A. Comparet, not. XXXIV. 190) et son fils Robert, avocat, étaient de Chastillon sur Seine.

de brillantes thèses sur la propagation du Son. A l'âge de 20 ans, il ne craignit pas de disputer avec son ami Calandrini la chaire de philosophie à Amédée de La Rive ; il succomba, mais avec honneur, en sorte que le Conseil ayant établi, fort peu de temps après, une chaire de mathématiques, les deux jeunes amis furent chargés de la remplir tour-à-tour. En 1727, Cramer partit pour Bâle dans l'intention de suivre les cours de Bernouilli ; il voyagea ensuite en Angleterre et en France, se faisant partout des amis par l'aménité de son caractère et par son amour de la science. A son retour à Genève, 1729, il reprit ses leçons, et, 1734, Calandrini ayant été promu à la chaire de philosophie, il resta seul en possession de celle de mathématiques qu'il occupa jusqu'en 1750. Il prit, comme membre des Conseils de Genève, une part considérable aux affaires publiques, sans négliger toutefois la culture des sciences et des arts. Son activité infatigable suffisait à tout. Non-seulement il s'acquittait avec exactitude des devoirs que lui imposaient les diverses fonctions dont il était revêtu, mais il réussissait à des travaux pour lesquels il ne paraissait nullement préparé[1]. Il entretenait aussi avec les principaux savants de l'Europe une correspondance qui avait pris beaucoup d'extension depuis un second voyage qu'il avait fait à Paris, en 1747, avec le prince de Saxe-Gotha. Sa réputation était si bien établie qu'en 1750, il fut nommé, sans concours, professeur de philosophie ; mais il ne jouit pas longtemps de sa nouvelle chaire. Il mourut, le 4 janv. 1752, à Bagnols où il s'était rendu dans l'espoir de rétablir sa santé altérée par ses labeurs excessifs.

Gabriel Cramer a laissé un grand nombre d'ouvrages :

[1] Nous voulons parler de la sûreté avec laquelle, sans être nullement paléographe, il déchiffra les six tablettes de cire des comptes de Philippe le Bel pour l'année 1303 qui sont conservées à la Bibl. de Genève. En publiant ce travail (Catalog. des mss de la B. de G. p. 115) Senebier dit « qu'il a fallu toute la logique de ce « grand homme et son art de calculer les pro- « babilités pour deviner ce qu'il n'a pu d'abord « y lire. »

I. *De motu et quiete* ; Gen., 1724, in-4°.

II. *Combien un juge doit ajouter plus de foi à deux ou trois témoins qui affirment le même fait qu'au simple témoignage d'un seul*, 1725.

III. *Mémoire sur le système de Descartes et sur le moyen d'en déduire les orbites et les aphélies des planètes*, 1731. — Mémoire qui obtint le premier accessit dans un concours ouvert par l'Académie des sciences de Paris. J. Bernouilli, dont l'ouvrage fut couronné, avouait qu'il ne devait le prix « qu'aux ménagements qu'il avait gardé pour les tourbillons de Descartes. »

IV. *Dissert. philosophica de gravitate* ; Gen., 1731, in-4°.

V. *Dissert. philosoph. de inductione* ; Gen., 1733, in-4°.

VI. *Theses philosophicæ, logicæ, de methodo analyticâ ; physicæ, de iride, halonibus et parheliis* ; Gen., 1734, in-4°.

VII. *S'il y a un art réel pour juger de l'esprit et du caractère d'un homme par la physionomie, ou si la science physionomique a quelques fondements*, 1734.

VIII. *De hodiernâ terræ structurâ*, Gen., 1735, in-4°.

IX. *A qui est due l'invention des chiffres arabes*, 1739.

X. *De erroribus qui ex animi motibus nasci solent* ; Gen., 1740, in-4°.

XI. *S'il est vrai qu'Archimède ait mis le feu à des vaisseaux ennemis avec des miroirs concaves, et si une telle façon de defendre les places pourroit être employée aujourd'hui*, 1741.

XII. *Pourquoi les Réformés ne s'accordent pas avec les Catholiques romains dans la manière de régler le temps de la Pâque*, 1744.

XIII. *De utilitate philosophiæ in civitatibus regendis* ; Gen., 1750, in-4°.

XIV. *Introduction à l'analyse des lignes courbes algébriques* ; Gen., 1750, in-4°. — L'ouvrage capital de Gabriel Cramer, dont Montucla a porté ce jugement : « Il manquait encore jusqu'en 1750 un livre sur ce sujet, qui réunit à la profondeur de la doctrine les développements nécessaires pour le

rendre accessible à tous les géomètres. C'est ce que M. Cramer a exécuté avec le plus grand succès par son ouvrage d'ailleurs original en plusieurs points et dans lequel au mérite du fond se joint celui de la forme, je veux dire, une clarté et une méthode tout à fait satisfaisantes. »

Cramer enrichit, en outre, d'un grand nombre de mémoires et de dissertations plusieurs recueils scientifiques. On a de lui : dans les Transactions philosoph. (1730), une *Lettre contenant l'observation d'une aurore boréale extraordinaire*; dans les Mémoires de l'Acad. des sciences de Paris (1732), un *Problème de géométrie résolu par divers mathématiciens*; dans les Mémoires de l'Acad. de Berlin (1748), un *Mémoire sur les anciens mathématiciens*; (1750), une *Dissert. sur le mathématicien Hippocrate* : (1754), un *Mémoire posthume*; dans le Musée helvétique (1750), une dissert. sur cette question : *Si l'yvraye vient toujours de sa propre semence;* dans le Journal des savants (1741), des *Lettres à M. de Mairan sur l'analogie du son avec la lumière;* dans le Journal helvétique (1741), des *Réflexions sur le retardement que le lac occasionne heureusement dans le cours du Rhône.* Il eut part aussi à la rédaction de la Bibliothèque italique (1728-38) et du Journal littéraire (1729-32). C'est lui qui a dirigé les éditions des Eléments de mathématiques de Wolf (Gen., 1732-41, 5 vol. in-4°), des Œuvres de Jean Bernouilli (Gen., 1742, in-4°) et de Jacques Bernouilli (Gen., 1744, in-4°), du Commercium epistolicum Leibnitzii et Bernouillii (Gen., 1745, in-4°). Enfin, il a laissé mss. des *Elémens de mathématiques* et un *Cours de logique* dont une partie a été imp. dans le cours de logique de Félice.

III. Jacques Cramer, second fils de Jean-Ulric et docteur en droit de l'Univ. d'Orléans (où il publia *Theses* de tutelis, 1672), était né en 1645, et épousa, en 1674, Marguerite *Lullin* qui lui donna trois enfants : deux fils et une fille, nommée Françoise, mariée, en 1710, à Jean-Antoine Chenaud. Le fils cadet, Edouard-Michel, né en 1681, entra dans le conseil des CC en 1738 et mourut en 1762, ne laissant pas d'enfant de sa femme Elisabeth *Marcombes*. L'aîné, nommé Pierre, sieur de Brandix, né en 1675, du CC en 1714, mort en 1756, épousa, en 1703, Sara *Mallet-Deggeler* qui le rendit père (sans parler d'un fils mort jeune) de trois filles : Adrienne, femme en secondes noces du baron de *Montolieu*, ministre du Würtemberg auprès du gouvernement bernois; Angélique, qui se maria avec Jean-Louis Du Pan, et Marguerite, épouse de Pierre Pictet.

IV. André Cramer, 3e fils de Jean-Ulrich, est appelé par les notaires genevois (p. ex. J. Girard, I, 179) : « Escuyer de cette république et maistre de l'académie pour apprendre à monter à cheval ». Il paraît n'avoir eu qu'une fille, Antoinette, qu'il fit entrer en apprentissage dans le commerce de la bijouterie (J. Girard, IV 93).

IV. Jean-Antoine Cramer, quatrième fils de Jean-Ulric, né en 1655, épousa, 1692, Elisabeth *Clot*, fille de Noé *Clot*, libraire de Lyon, et de Marthe *Philibert*. Il eut d'elle, en 1693, un fils qui reçut au baptême le nom de Guillaume-Philibert. Du mariage de ce fils avec Jeanne-Louise *de Tournes*, fille de Gabriel *de Tournes* et de Marie *de La Rive*, naquirent Gabriel et Philibert qui, l'un et l'autre, exercèrent à Genève la profession illustrée par les *Estienne*, les *Crespin*, les de *Tournes*, et dont les noms ont été transmis à la postérité par la correspondance de Voltaire. Gabriel, né en 1723 et mort en 1793, ne laissa de son union avec Claire *Delon*, fille de François *Delon*, de La Salle en Languedoc, qu'un fils nommé Jean-François-Louis, gentilhomme du comté d'Artois en 1784, lequel n'eut qu'une fille de son mariage avec Louise-Suzanne *Barbier*. Nous pensons que c'est à ce Gabriel qu'il convient d'attribuer une comédie en 2 actes et en prose, imp. à Gen., 1785, in-8°, sous le titre de *L'heureux retour*, que Quérard mentionne dans sa bibliographie sous le nom de J.-Gabriel Cramer. Son frère Philibert,

né en 1727, conseiller en 1767, puis trésorier-général, mourut en 1779. Marié, en 1766, avec Catherine *de Wesselow*, il en eut deux filles, MARIANNE et ANTOINETTE-CÉCILE, et un fils, LOUIS-GABRIEL, né en 1770, qui a publié, en 1828, à Genève, une *Notice sur l'impôt de l'enregistrement*, et en 1834, des *Documents sur le système pénitentiaire*. Du mariage de ce dernier avec Anne *Audéoud* [1], célébré en 1793, naquirent quatre fils : 1° PHILIBERT Louis-Michel, marié à Jacqueline-Elisabeth-Pernette *Lasserre*, et père de GABRIEL-ELISÉE et de THÉOD.-MARC ; — 2° Frédéric AUGUSTE, dont nous allons reparler ; — 3° MARC-NOSKI, qui n'a eu que des filles, de son mariage avec Jeanne-Catherine *Mallet-Romilly* ; — 4° FORTUNÉ-THÉODORE, marié à Louise *Martin* et père d'un fils ERNEST-FRANÇOIS et d'une fille ; — 5° FRANK-ERNEST, marié à Antoinette Martin qui lui donna une fille et deux fils, GABRIEL et FRÉDÉRIC.

Frédéric-Auguste Cramer, né à Nyon, 27 oct. 1795, étudiait le droit à Genève, lorsque les évènements militaires qui agitaient l'Europe en 1813 tirent de lui un engagé volontaire dans le 4e régiment des gardes d'honneur de Napoléon. Il prit ce parti pour remplacer son frère aîné qu'il jugeait plus utile que lui-même à sa famille. Son dévouement fut de moins longue durée qu'on n'eût pu le croire ; fait prisonnier à la bataille de Leipsick, il fut interné quelques mois en Allemagne, et revenu à Genève, mai 1814, pour terminer ses études, il n'y trouva plus les ressources nécessaires et se rendit à Strasbourg auprès d'un de ses oncles pour prendre son grade de licencié en droit. Sa thèse sur le *Droit d'aubaine*, 1818, lui fit honneur, et comme il possédait très bien la langue allemande, il fut nommé employé à la préfecture du Doubs, puis conseiller auditeur à la cour royale de Colmar, enfin substitut du procureur général à la même cour. Mais il interrompit sa carrière commencée d'une manière si brillante, rappelé par l'amour du sol natal ; et revenu à Genève, il fut aussitôt appelé à des fonctions judiciaires, puis bientôt à des fonctions publiques qui le placèrent au rang des principaux magistrats de son pays. Il fut (1840-41) un des derniers syndics de Genève, et lorsque l'esprit révolutionnaire (1842-46) eut brisé tous les ressorts administratifs de cette ancienne et glorieuse petite République, Auguste Cramer fut un des derniers de ceux qui, ne voulant jamais désespérer de la justice et du droit, resta dans les nouveaux conseils (jusqu'en 1850) pour s'opposer quand même à l'esprit de destruction. Il mourut le 14 décemb. 1855. Durant les dix dernières années de sa vie, il consacra une partie de son temps à des travaux historiques ou économiques d'intérêt local [1] et particulièrement à un ouvrage qui tient une place notable dans les annales du Protestantisme, savoir le dépouillement minutieusement fait par lui des registres de le vénérab. compie des pasteurs de Genève depuis l'an 1541 jusqu'à l'an 1814, et qu'il a modestement intitulé : *Notes extraites des registres du Consistoire* ; Genève, septemb. 1853, in-4°, XVII et 469 p. Trop modestement aussi, au lieu de le faire imprimer, il s'est contenté de faire autographier (et tirer à cent exempl.) les pages écrites de sa main, en sorte qu'au prix de ce curieux volume s'ajoute celui de sa rareté. « Il fallait, dit un savant genevois, son coup d'œil rapide, son intelligence prompte et sûre, sa grande facilité à lire et à saisir le sens, pour tirer de 110 vol. in-fol. dont quelques-uns sont d'une écriture presque indéchiffrable, l'extrait lumineux de ces poudreux cahiers, frappant par le tableau qu'il nous donne en relief de l'état religieux et de l'histoire intime de Genève aux XVIe et XVIIe siècles. » (J.-J. Chaponnière).

Auguste Cramer avait épousé à Strasbourg Mlle Joséphine-Françoise *Martin*, d'une famille genevoise. De

[1] *Pierre Audéoud*, de Saint-Bonnet en Dauphiné, avait été reçu bourgeois en 1704, ave es deux fils *Frédéric* et *David*.

[1] On en a le détail dans l'allocution à la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève par M. le dr J.-J. Chaponnière ; Mém. de la dite Soc., XI, 73-77.

cette union sont nés : Mlle Cécile Cramer et Mme Marc *Chauvet*, plus trois fils, tous trois aujourd'hui chefs de florissantes familles : MM. Paul Cramer ingénieur, Marc juge puis notaire, Louis juge et plus tard avocat.

CRASSOT (Richard), musicien que M. Fétis (Biogr. univ. des musiciens) suppose né à Lyon vers 1530, et qui a publié *Les CL psalmes de David à 4 parties, avec la lettre au long*; Genève, 1569, in-16. (Haag)

CRASSOUS, d'abord religieux dans l'ordre des Carmes, devint vice-général de son ordre et professeur de théologie à Rome, puis il passa au protestantisme, se retira à Vevey et y devint bourgeois de la ville, ministre et principal du collége, vers 1723. Il épousa à Genève Mlle de Rochemont et mourut dans cette ville en 1729.

Voy. J. Chavannes, Les réfugiés franç. dans le pays de Vaud ; Laus. 1871 pet. in 8o.

CREBESSAC (Jean-Jacques). Deux pasteurs du désert ont porté ce nom. Le premier, dit *Vernet*, naquit à Clérac vers 1740. Il était proposant dans le Montalbanais lorsqu'un synode provincial du 20 avril 1757 (sur la demande de *Sicard* dont il était l'élève) lui donna l'autorisation de passer à l'étranger pour y perfectionner ses études. Vernet rentra en France en 1762. Il exerça d'abord son ministère dans le pays de Foix, puis fut affecté à l'église de Mazamet en 1768, et à celle de Vabre en 1774. En 1776, il se plaignit de ses infirmités et demanda à être relevé de sa lourde charge. Cependant il fut de nouveau affecté à Vabre jusques en 1780, époque où on l'appela à Réalmont et Roquecourbe. Deux ans plus tard, il permuta avec son collègue *Lanthois* et alla à Mazamet aider Jules *Jaffard*. En 1786, il desservit Saint-Amans, Angles et Lacabarède. Alors il réclama un repos qui lui fut accordé par le synode provincial de 1788, dont l'article IV est fort à sa louange. Toutefois Vernet ne cessa de se rendre utile aux églises protestantes en présidant des synodes où sa modération imposait toujours le respect. Celui du 22 nov. 1796 le chargea d'examiner un ouvrage du pasteur *Richard-Fosse* sur l'Apocalypse et la révolution. Crébessac consacra encore les trois dernières années de sa vie à l'église de Montauban par laquelle il avait débuté et dans laquelle il mourut le 5 octobre 1808.

— Le second pasteur du nom de Jean-Jacques Crébessac avait pour surnom *Bellerive*. Il était originaire de Laffitte, en Agenais, et probablement le neveu et filleul du précédent dont il fut le disciple assidu pendant quatre ans de préparation au ministère. En 1774, il alla continuer ses études à Lausanne. Les églises de l'Agenais lui adressèrent vocation dès 1777 ; mais le Haut Languedoc qui avait fourni les fonds nécessaires à son éducation tenait à le conserver. Un différent regrettable s'éleva sur ce sujet. Les délibérations auxquelles il donna lieu furent bâtonnées plus tard sur les registres des synodes. Enfin l'accord se fit, et Bellerive resta à l'Agenais en 1788. A partir de cette date les renseignements sur son compte nous font défaut. (Pradel)

CRÉGUT, nom que l'on trouve dès l'année 1561 parmi les dix principaux noms protestants de la ville d'Uzès (*Bull.* XVII 484). En 1627 Antoine Crégut [Haag, IV 116] d'Uzès est inscrit (Antonius Cregutus Uticensis) comme étudiant à Genève. On le trouve exerçant les fonctions pastorales à Montélimar dès 1637. Il y était encore en 1659 lorsqu'il fut appelé à Die par un synode provincial du Dauphiné pour prendre la place d'Alexandre *d'Yse*, pasteur et professeur en théologie, qui avait donné des sujets de mécontentement. Celui ci ne lui pardonna pas ; il lui suscita de nombreuses tracasseries et parvint quelque temps même à le rendre suspect à Genève et à y arrêter l'impression de ses ouvrages. Crégut cependant se maintint et il a conservé la réputation d'être un des plus savants théologiens de l'acad. de Die (Mic. Nicolas, *Bull.* V 187). Ce fut peut-être pour se soustraire aux vexations qu'il avait à supporter, soit de son ennemi soit de l'évêque de Die, qu'il se retira en Allemagne, 1679 ; il occupa la chaire de

théologie à l'université de Heidelberg jusqu'à sa mort, arrivée vers 1681. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Apologie pour le décret du synode national de Charenton, 1645, qui admet les Luthériens à notre communion*; Orange, 1650 in-8°. — Cet ouvrage traduit en latin a été inséré sous ce titre *Creguti syncretismus* dans le *Sindromum Irenicum* (Hanovie, 1664 in 8°) publié par Duraeus et Melletus dans le dessein de rapprocher les Luthériens et les Calvinistes.

II. *Réfutation de deux lettres du sieur Calemard jésuite par lesquelles il prétendoit prouver l'existence actuelle et possible du corps de Jesus-Christ en plusieurs lieux*; Die, Ezech. Benoît, 1660 in 8°.

III. *Bivium*, hoc est elucidationes de apicibus sacris theologiæ ad quos *aggressus fit a doctrina de peccato originali et libero arbitrio. progressus per illam de gratia in genere et per omnes gradus beneficiorum gratiæ; ingressus tandem in paradisum et gloriam per doctrinam de justificatione*; Diæ augustæ Vocontiorum excudebat Ezech. Benedictus, typ. academiæ propriis sumptibus, opera Petri Verderii, 1660, XV et 714 p. in 4°. Ce recueil dédié au baron Frederic de Dohna contient 13 thèses (traitant De peccato originali, de libero arbitrio, de gratia in genere, de providentia, de prædestinatione, de vocatione, de fide, de justificatione, de adoptione, de libertate Christiana, de sanctificatione, de glorificatione) qui furent débattues sous la présidence de Crégut par 26 candidats dont voici les noms : Franc. *Chalret* de Die, P. *Verchaud* de Montpellier, J. *Scoffier* de Sommières, J. *Bermond* de St André, Jacq. *de Castelfranc* de Castres, Elie *Chion* de Die, P. *Janvier* de Roybon, J. *Bonnet* de Bellegarde, René *Gros* de Sornes, Jacq. *Pineton de Chambrun* d'Orange, Etienne *Carcenat* de Montpellier, Michel *du Noyer* de Busey, Isaac *Granon* de Beaufort, David *Laurent* de Die, Jacq. *Bandol* de Veynes, Abrah. *Coguard* de Rouen, Urbain *Serres* d'Aumessas, P. *Bolot* de Clugny, Etienne *Jordan* de Pragelas, J. *Rolland* de Grenoble, Jacq. *de La Font* de Lyon, Jacq. *Bocheron* d'Autun, Louis *Garnier* de Vitry le François, Louis *Scoffier* d'Issoudun, Franç. *Valette* du Vivarais, Alexandre *Vigne* de Nions.

IV. *Exercitatio de sufficentiâ et efficaciâ mortis Christi.*

V. *Revelator arcanorum ubi sacratiora et secretiora Scripturæ oracula sicut et illustriora revelantur* — ou suivant un autre titre : *Revelator arcanorum ubi illustriora quæris ac difficiliora Scripturæ oracula novâ methodo didacticè et elenchticè enucleantur quæ in Pentateucho continentur:* — Gen. Sim. Chouet, 1661, in-4° de XXVI et 1040 p. plus 22 p. d'index.

VI. *Apologia necessaria non minus quam æquissima A. Cregutii contra accusationem improvisam, in expectatam et iniquam Fr. Spanhemii*; Amst. 1678. 48 p. in 8°. — Relation de ses démêlés avec A. d'Yse qu'il peint sous des couleurs fort noires.

Antoine Crégut laissa, de son mariage avec Louise *Janvier*, deux fils. L'un d'eux, PIERRE, sieur de la Belière est qualifié seulement de bourgeois de Paris, âgé de 35 ans, dans les registres de Charenton qui rapportent son mariage, 10 avril 1681, avec Madelaine fille de Daniel *Bihet* marchand de Paris et l'année suivante, 7 juin, le baptême de JACQUES leur fils. JACOB Crégut, l'autre fils d'Antoine, suivit comme son père la carrière pastorale et se retira à Hanau dix ans avant la Révocation ; il fut pasteur de cette ville et y publia une *Explication des paroles de S. Paul*, Ephés. I, 8-9, *en quatre sermons*, Hanau, 1687 in 4°. Le 13 fév. de la même année lui naquit un fils FREDERIC-CHRISTIAN, qui se voua aux études de médecine et qui après avoir été prendre le bonnet de docteur à Basle revint à Hanau en 1696 et y fut nommé, deux ans plus tard, professeur de médecine et de physique. Le landgrave lui conféra plus tard le titre de conseiller et de médecin aulique. Il mourut en 1758. On a de lui quelques dissertations écrites avec pureté et renfermant des observations pleines d'intérêt.

I. *Dissertatio inauguralis de ægri-*

tudinibus infantium ac puerorum, earumque origine et curâ: Basil. 1691, in-4° : 2e édit., ibid., 1706, 4°.

II. *Meditatio physiologica de hominis ortu*: Hanov., 1697, in-4°.

III. *Meditatio medica de transpiratione insensibili et sudore*: Han., 1700, in-4°.

IV. *Disputatio sistens sciagraphiam novi systematis medicinæ practicæ*; Han., 1700, in-4°.

V. *De motibus corporis humani variis*: Han., 1701, in-4°.

VI. *De dysenteriâ*; Han., 1705, 4°.

VII. *Hœchstnœthige und abgedrungene Ehrenrettung durch Publicirung eines Casus medici*: Offenb., 1723, in-4°.

VIII. *De anthropologiâ ejusque præcipuis tam antiquis quam modernis scriptoribus*, publié en tête d'une nouvelle édit. que Crégut donna de la Physiologie médicale de J.-G. de Berger (Han., 1737, in-4°).

IX. *Gründliche Widerlegung eines ungegründeten angebracten Facti, welches unter den Titel* De Sodomiâ *von einiger Zeit herausgekommen*; Frankf., 1743, in-4°.

X. *Coïtus absque seminis effusione*, ins. dans les Acta curios. naturæ; déc. III. an. V.

Enfin Frédéric-Christian Crégut a enrichi l'édition, publiée en 1733, du traité De rarâ medicatione vulnerum de César Magati, d'une savante préface contenant de précieuses recherches sur les travaux des médecins et des chirurgiens italiens.

Il avait épousé une fille du syndic Herpfer de Hanau, et en eut un fils, Jacques, qui n'avait point encore quitté les bancs du gymnase lorsqu'on imprima de lui : *Oratio panegyrica cum Ludovicus VIII princeps hæred. Hasso-Darmst. et Charlotta-Christ.-Magd.-Johanna J. Reinhardi comitis Hanor. filia solenni nuptiarum fœdere conjungerentur*; Hanov. 1717. Jacques Crégut étudia le droit et soutint pour le grade de docteur une thèse *De hærede causam successionis omittente et immutante:* Marb. 1723 in-4°. Il y a lieu de croire que Antoine-Philippe Crégut de Hanau, reçu ministre à Basle le 7 janv. 1703. était un frère de Frédéric-Cristian.

Pierre Crégut, neveu d'Antoine, le professeur de théologie à Die et Heidelberg, naquit aux Vans (ou à Vals? tous deux dans l'Ardèche) le 27 nov. 1647 et fut admis au ministère évangélique en 1668. Il fut d'abord pasteur de la Bastide de Virac, 1668-69; puis de Lagorce, 1669-70; ensuite d'Annonay, 1670-85. Il se conduisit avec autant de fermeté que de prudence dans les temps difficiles qui précédèrent la Révocation et l'on dit (Biblioth. german. t. XLV, p. 203; ann, 1739) « qu'il s'acquit en particulier l'estime de M. d'Aguesseau Intendant du Languedoc, de M. du Roure gouverneur militaire et de M. Feydeau, docteur de Sorbonne » qui compromis dans la disgrâce de M. Arnaud à l'occasion des Jansénistes, s'était retiré à Annonay. Il n'échappa cependant point à la persécution et resta onze mois dans les prisons du parlem. de Toulouse pour avoir reçu au temple deux relapses Anne *Perrier* et Françoise *Badon* (M 174). Il en sortit, au mois de fév. 1686, sur l'avis transmis à la Cour par l'évêque de Toulouse que la détention de ce ministre fortifiait dans leur résistance aux ordres du Roi plusieurs femmes des conseillers au parlem. nouvellement converties. Libéré au mois de fév. 1686, il abandonna la France avec les biens fonds considérables qu'il tenait de sa femme, Lucrèce de *Sautel*, de Puaux, et se retira en Suisse, à Morges, où il resta 15 mois. C'est de là qu'il fut appelé, 1687, comme pasteur à Erlangen. Là, le comte de Schauembourg-Lippe ayant eu l'occasion de le connaître et de l'apprécier le prit pour chapelain et pour pasteur d'une nouvelle église française qu'il voulait fonder dans la ville de Buckebourg. C'était en 1692. Il devint en 1725 président du consistoire supérieur et ne cessa d'exercer ses fonctions avec honneur et fermeté jusqu'à la fin de sa longue vie qui s'éteignit en 1738. A 89 ans il prêchait encore avec une vigueur étonnante. Il n'a jamais fait imprimer qu'un sermon qu'il avait prononcé, sur II Corinth. v. 1, à l'occasion de la mor

du comte Frédéric-Chrétien de Schanembourg-Lippe. Il goûta l'amertume des trop longues vies : sa femme et cinq enfants qu'ils avaient eus moururent longtemps avant lui. De divers neveux et nièces qu'il prit soin d'élever dans la suite comme ses enfants, il ne restait à sa mort que la dernière de ses nièces, qui avait été mariée en 1734 au pasteur *Le Maître*, son collègue dans l'office de chapelain du Comté.

Un autre Pierre Crégut, né à Nîmes, s'inscrivit comme étudiant à Genève en 1682. Réfugié en Allemagne à la Révocation avec sa femme et 2 enf., il fut appelé comme pasteur à Staargard en 1689 et à Buchholz en 1698; puis il alla occuper la chaire de l'hôpital de Berlin[1] qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1733. On connait encore F. D. Crégut qui desservit pendant quelques années l'église de Wheler-street, puis celle de la Nouvelle Patente à Londres où il eut pour successeur, en 1716, le ministre Fr. *Du Plessis*. Enfin n'omettons pas Pierre Crégut manufacturier en bas de St-Ambroix réfugié à Magdebourg, 1698 (avec sa femme, 3 enfants, une serv.) et un Crégut qui ouvrit dans la capitale de la Prusse une boutique de confiseur, au grand déplaisir des apothicaires, à qui, jusque-là, avait appartenu le monopole des confitures et dont l'exemple fut bientôt suivi par d'autres : Jean *Liot* de Metz, Pierre *Taillefer* de Château-Thierry, et Elie *Hazard* dont le frère Jean établit à Berlin la première hôtellerie confortable.

CREMAINVILLE (Louis de) écuyer, seigneur des Champs, maison féodale qui lui appartenait dans la paroisse de Melleray (Eure-et-Loir) et où il recueillit le culte et le pasteur (Paul *Joly*) de l'église d'Authon lorsque celle-ci eut été supprimée, en 1665 (*Bull.* IV 325).

CRÉON (Pierre) dit *Nez d'argent*, vieux soldat mutilé à la guerre [Haag, IV 117] d'où lui était venu son surnom, avait paraît-il obtenu une place dans le guet de la ville de Paris. C'est lui qui lors du tumulte de St-Médard (voy. l'article de Jean Malot) força, par l'ordre du chevalier du guet, *Gabaston*, la porte du clocher de cette église où s'étaient retranchés le curé et ses desservants. Il fut, pour ce fait, mis en accusation par le parlement de Paris. On lit dans les Mémoires du cardinal de Sainte-Croix qu'il était accusé aussi d'avoir jeté par terre l'hostie ; mais, si le fait était vrai, le chanoine Bruslart, qui raconte avec de grands détails l'affaire de Saint-Médard, n'aurait pas manqué de le désigner par son nom, tandis qu'il se contente de dire vaguement « un meschant. » Au reste, le bruit en courait ; aussi la fanatique populace de Paris voulait-elle le mettre en pièces pendant qu'on le conduisait en prison, et Sainte-Croix écrivait, 22 février 1562 : on a déjà fait une chanson que l'on chante dans tout Paris, dans laquelle on dit que le Nez d'argent sera brûlé parce qu'il a commis cette cruelle infamie « che ha fatta la crudel villania. » Créon cependant n'avait pas encore été exécuté le 13 mars, au grand déplaisir du prélat qui s'en plaint dans une autre lettre ; mais il s'en consolait parce que les habitants du faubourg Saint-Marceau avaient menacé de brûler la maison où s'assemblaient les huguenots. Le pauvre invalide qui n'avait fait qu'obéir aux ordres de son supérieur, fut enfin pendu aux Halles, le 2 mai 1562, « convaincu, lit-on dans le Jal de 1562 pub. dans la Revue rétrosp (voy. col. 855 note 3) d'avoir faict la plus grande part des insolences qui furent faictes à Saint-Médard, faulxbourg S. Victor, et avec lui un jeune escolier pour les mesmes causes. Les petits enfants tirèrent infinies pierres et boue audict Nez d'argent estant pendu, et s'il eust eu cent vies après sa mort, toutes lui eussent esté ostées, tant estoit la populace animée contre lui a cause de la religion. » Sa religion, voilà la vraie cause de son supplice. Gabaston fut exécuté à son tour, 21 janvier 1562 ; mais il mou-

[1] Selon une lettre de *Vignolles* à Antoine *Court* (*Mss de Court*, Corresp. 1732-33), il y avait, en 1732, sans compter Crégut, douze pasteurs français à Berlin, partagés entre cinq paroisses : *Beausobre* fils et *Naudé* (Berlin proprement dit); *Beausobre* père, *Pelloutier* et *Achard* (Werder); *Gautier* et de *Combes* (Dorotheestadt); *Forneret, Dumont* et *Formey* (Fredericstadt); *Chion* et *La Grivelière* (faubourgs de Berlin).

rut « catholiquement », à ce qu'on lit dans le même Journal. La Cour et le parlement auraient voulu le sauver; le populaire exigea son supplice.

1. CRÉQUY. La maison de Créquy (en Artois), l'une des illustres de France, toucha au protestantisme par son alliance avec celles de *Béthune*, de *Lesdiguières* et de *Blanchefort*. Un Blanchefort, maison très ancienne du Limousin, épousa, 1543, Marie de Créquy, fille unique de Jean de Créquy, prince de Poix, dernier de sa maison; et leur fils, Antoine, fut institué héritier de cette maison à condition d'en prendre le nom et les armes. Charles de Blanchefort sire de Créquy, fils d'Antoine, épousa, 1595, Madelaine de Bonne fille du connétable de *Lesdiguières* et, devenu veuf, se remaria, 1623, avec Françoise de Bonne sœur utérine de Madelaine. La sœur de ce Charles, demlle Françoise de Blanchefort de Créquy, épousa, septemb. 1609, Maximilien II de Béthune, fils de Sully (1587-1634). C'est elle que nous avons nommée ci-dessus (t. II col. 21, l. 36) comme figurant avec son mari dans un baptême au temple de Charenton le 24 août 1610, et qui figure également [1] au même volume (col. 605). Du reste elle se convertit peu de temps après. Nous ne voyons pas que ce brillant nom de Créquy, destiné à plus d'éclat encore sous le règne de Louis XIV, ait autrement marqué dans l'histoire du protestantisme. Les Créquy portaient pour = *Armes* : d'or au créquier (cerisier sauvage) de gueules; les Blanchefort : d'or à 2 léopards de gueules l'un sur l'autre.

2. Il y avait en Saintonge à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes une famille *de Créquy de La Roche*, ou de Créquy dit la Roche, à laquelle appartenait un officier de marine signalé par MM. Haag [V 133 a, lig. 20] comme ayant quitté la France pour échapper aux persécutions et ayant été offrir ses services dans les pays du Nord; en effet on trouve à la fin du siècle AHASVERUS (aliàs Assuérus) de Créquy de la Roche à la cour de Danemark, où il porte les titres de Veneur et de lieutenant-colonel. Il épousa une dlle du pays, Judith Suéris, et en eut six enfants, notamment un fils né à Bergen, en janv. 1684 et prénommé de même AHASVÉRUS, puis deux filles: GERTRUDE de Créquy de la Roche mariée au capitaine danois Néels Kaas, et JUDITH, mariée successivement à deux pasteurs norwégiens. Il a probablement encore en Danemark des descendants porteurs de son nom de Créquy; mais en tout cas diverses familles qui qui s'etaient alliées à la sienne (les Jeiger, les Diurhus, les Prahl, les Kastrup) ont pris l'habitude, pour conserver le souvenir de cette alliance honorable, bien qu'étrangère à la grande maison de Créquy, de donner à leurs enfants le nom de Créqui comme nom de baptême[1]. L'une d'elles conserve un cachet (de la fin du XVIIe siècle) portant pour = *Armes* : un créquier renversé en fasce (horizontalement) accompagné de trois cœurs en pointe[2].

CRESP. Jean Antoine Cresp « lanier ou sargier de Grasse en Provence », reçu habitant de Genève, en septemb. 1555 et de nouveau en juillet 1556.— (Nicolosin) « drappier natif de Grasse en P. », *id.* novemb. 1557. — (Antoine fils de Monnet), de Grasse, sergier, bourgeois de Genève en 1559. — (Piramus) descendant d'Antoine, membre des Conseils de Genève en 1622.

CRESPE (JACQUES) né au Puy en Velay vers 1586, fut d'abord religieux et professeur dans la religion catholique. Il enseignait comme tel la théologie à Valence. Mais éclairé par ses études, il abjura et fut admis au ministère évangélique en 1611. On l'appela aussitôt comme pasteur à Crest, mais dès l'année 1612, il abjura de nouveau et rentra dans l'Eglise romaine. Ce ne fut pas le dernier revi-

[1] On nous excusera de l'avoir si mal désignée, elle et son mari, qui était le fils aîné de Sully et non Sully lui-même, en considérant l'extrême confusion que forme dans l'histoire des grande familles les accumulations et mutations de noms et de titres. Les contemporains eux-mêmes s'y perdaient, et les mieux informés. Voyez les notes de MM. Paris et Monmerqué sur l'historiette de Lesdiguières, dans leur édition de Tallemant des Réaux t. I, p. 127-146, particulièrement la note sur la p. 133.

[1] Notes de M. DELGOBE.

[2] Note de M. le dr J. H. F. Prahl, d'Amsterdam.

rement de cette conscience inquiète et bourrelée. Il écrivit un traité contre le culte des images, ouvrage inconnu des bibliographes, mais dont parle avec colère un professeur catholique de Fribourg, son contemporain, le père Schuler, qui l'appelle apostat, iconomaque, trois fois relaps etc. et prétend qu'il a perdu toute pudeur depuis qu'il a osé se dépouiller de la tunique mystique, dont il était précédemment revêtu. Crespe se retira en Suisse et vécut pauvrement de subsides que lui accordaient LL. Excellences de Berne, jusqu'à ce qu'il fût nommé, 1644, professeur extraordinaire de théologie à Lausanne. Il mourut dans cette ville en 1653, ayant déjà depuis plusieurs années cessé d'enseigner à cause de son âge et de ses infirmités[1]. — Crespe ou *Crespé*, écuyer, protestant de La Rochelle en 1679 (T. 316).

1. CRESPIN (JEAN), d'Arras, a laissé dans l'histoire du protestantisme un souvenir ineffaçable [Haag, IV 118]. Il naquit vers 1520 et se mit en devoir de suivre la carrière de son père, Charles Crespin, qui avait été avocat à Arras[2], ville alors placée sous la domination Espagnole. Après avoir été étudier le droit à l'université de Louvain pendant cinq ans, il entra comme clerc, en 1540, avec son ami et compatriote François *Baudoin* (Voy. t. I col. 994) dans l'étude de Charles *Du Moulin* célèbre avocat de Paris. Cette grande ville lui offrit bientôt le spectacle des supplices cruels au moyen desquels la justice se flattait d'étouffer l'esprit d'examen. Laissons-le parler lui-même :

Les ruisseaux de l'Evangile, purement presché à Genève, découlent peu à peu et arrousent la France. Voici Claude *Le Peintre*, jeune compagnon orfèvre, natif du fauxbourg S. Marceau de Paris qui après avoir profité en la dite ville [de Genève] y ayant demeuré environ trois ans, retourna au dit Paris pour departir a ses amis ce bien inestimable de la connoissance du salut eternel. Aucuns de la maison où Claude avoit pris habitation à Paris pour exercer son mestier d'orfèvre, ne pouvant porter cest odeur tant suave de l'Evangile du Fils de Dieu, l'accusèrent vers Morin lieutenant criminel du Chastelet : par lequel le dit Claude incontinent fut constitué prisonnier. Et après qu'il eut devant lui maintenu une pure et entière confession de la foy et de la doctrine qu'il avoit annoncée, Morin le condamna à estre bruslé vif. Claude se porta appelant de la sentence : mais la Cour du Parlement, lors gouvernée par Liset premier president, voyant la perseverance de ce jeune compagnon adjousta à la sentence qu'il auroit aussi la langue coupée. *J'estoye au nombre de ceux qui furent spectateurs de sa mort et issue tres heureuse, laquelle confirma plusieurs qui avoyent commencement et quelque sentiment de la vérité*, de la q. le Seigneur rendoit devant nos yeux en la personne de Claude un vray et vif tesmoignage. Ce fut une chose admirable la constance et le maintien de ce jeune homme passant de cœur alaigre une infinité d'opprobres qu'on lui jettoit en allant a la place Maubert, lieu ordonné au dernier supplice, au quel lieu il endura la mort, l'an 1540.

Reçu avocat au parlem. de Paris, Jean Crespin retourna dans sa ville natale et bientôt s'y rendit suspect d'hérésie. La suspicion devint une certitude lorsque les magistrats acquirent la preuve que Baudouin et lui avaient assisté à de pieuses assemblées tenues par un ministre de l'Evangile, Pierre *Brusly* (voy. ce nom, t. III), qui devait bientôt le payer de sa vie ; les deux amis, poursuivis judiciairement furent condamnés au bannissement, Crespin le 13 avril 1545 et Baudouin quinze jours plus tard. Ils se réfugièrent à Strasbourg. C'est de cette ville probablement, et cette même année 1545, que Crespin écrivit à Calvin, à Genève, une lettre par laquelle on voit qu'il était avec le réformateur dans les termes d'une amitié ancienne et très familière. Il lui annonce qu'il vient de voir arriver à Strasbourg un messager d'importance, Claude de Senarclens, qui rapportait la réponse de Melanchton à des propositions qu'il lui avait portées de la part de Calvin afin d'obtenir une entente entre les églises luthériennes et celles de France sur divers points de théologie et principalement sur la sainte Cène ; et il lui annonce que partant pour la France, il n'a pu prendre qu'une connaissance

[1] Notes de M. H. VUILLEUMIER.

[2] On a. sous la date du 10 avril 1407, une quittance par laq. « Jehan Crespin bacheiller en lois et chanoine d'Arras » reconnait avoir reçu un semestre de la pension de 60 escus d'or que Mgr le duc d'Orléans lui a ordonnée à prendre pour luy aider à se soutenir en l'estude (B. Nat. pièces orig. vol. 928 nº 25).

rapide de ces documents. « Tu connais, ajoute-t-il, mes secrètes affections et les profonds soupirs de mon cœur brûlant du désir de vivre entièrement en société avec vous. Mais je me dois d'abord à ce qui presse davantage. Le Seigneur brisera je l'espère mes fâcheuses attaches[1]... ». D'après trois autres lettres de lui qu'on possède encore, adressées de même à Calvin[2], on voit ou plutôt on devine, (car son élégant latin plein de redondances bibliques semble se complaire dans le vague par prudence et fuir toute précision[3]) que s'étant marié avec la bénédiction d'un ministre et non suivant les rites catholiques, il vit son mariage argué de nullité ; en sorte que les parents de sa femme, Madeleine *Lescambier*, d'Arras, non seulement prétendaient revendiquer la dot, mais retenaient la femme elle-même et une petite fille issue de leur union. Il finit cependant par obtenir gain de de cause, et put alors venir à Genève en octob. 1548. Il fit le voyage en compagnie de Théod. *de Bèze*, aussi son ami. Ils avaient formé le projet de s'y livrer ensemble à la propagande réformatrice et d'y fonder à cet effet une imprimerie. Mais *de Bèze* (voy. II col. 506) fut entraîné dans d'autres voies et Crespin lui-même ne s'établit à Genève en qualité d'habitant que le 25 avril 1551. Il se fit recevoir bourgeois le 2 mai 1555. Sa jeune famille, s'il ne l'avait pas amenée avec lui, le rejoignit bientôt, car on a, sous la date du 8 décembre 1559, le contrat de mariage passé à Genève, de : Marguerite, fille de spectable Jehan Crespin docteur ès droit et imprimeur, avec Eustache fils de feu Jehan *Vignon* en son vivant recepveur des fiefs de l'abbaye de S. Vat d'Arras et courretier de vin[1] », qui continua son imprimerie.

Jean Crespin ne nous est connu que par ses œuvres d'imprimeur et ses ouvrages d'homme de lettres. On a cependant quelques renseignements qui le montrent prenant une part active aux affaires de son temps et particulièrement aux mouvements religieux qui agitaient son pays natal ainsi que les provinces voisines, l'Artois, la Flandre et les Pays-Bas (*Bull.* XXVII 382). On sait qu'il passa la moitié de l'année 1566 à Anvers auprès du prince d'Orange et qu'il est mentionné en 1567 dans des procès de religion comme étant en rapport avec les ministres poursuivis, spécialement avec Guy *de Bray* (le martyr signalé ci-dessus t. III col. 89). Ceux-ci le désignent sous le nom imaginaire de « monsieur du Lac[2] », mais ce sont les lettres et la typographie qui ont ont conservé son nom, principalement son grand et mémorable Martyrologe protestant. Rival des *Estienne* par la beauté et la correction de ses éditions, Crespin ne négligeait rien non plus pour rendre les produits de sa presse dignes de l'approbation des savants. Versé dans le grec et le latin, il les enrichit pour la plupart de notes précieuses et de préfaces, en sorte qu'il a laissé un nom avantageusement connu à la fois dans la librairie et dans les lettres. Il mourut de la peste en 1572.

I. *Le livre des Martyrs*. Jean Crespin conçut probablement la pensée de cet ouvrage dès son arrivée à Genève ou même avant, car il fallut du temps pour en réunir les matériaux et ce fut le premier produit de sa plume sorti de ses presses ; il parut en 1554[3]. Ce n'était d'ailleurs que l'exécution d'une pensée en germe dans tous les esprits ouverts aux nouvelles aspirations reli-

[1] *Opera Calvini* Brunsw. : epist. 637.

[2] Ibid. epist. nº 808, juill. 1547 ; nº 928, juill. 1547 ; nº 945, sept. 1547.

[3] Il ne date pas ses lettres, il signe *I. Burgundus* et prie Calvin de lui écrire sous ce nom ; aussi des éditeurs ont pu le confondre avec M. de Falais, (t. II col. 746) qui se nommait véritablement *I. de Burgundia* ; voy. *Opera Calv.* XII, 588. — Nous-même avons attribué à tort sa lettre de 1545 à un personnage du nom de J. Cresp (t. III col. 626) : elle est signée Crispus.

[1] Témoins Jehan Pierins ministre de l'église des Espagnolz a Genève, Jehan Lenet licenciées droictz et Valery Crespin imprimeur, habitants. (Ragueau not. III 297.)

[2] Du lac Léman !

[3] Nous avons vu, t. III, col. 597, qu'il avait imprimé pour Calvin en 1550 ; Bayle cite aussi (art. Crespin) un *Traicté très excellent de la vie chrestienne*, imp. par Crespin en 1550 pour Conrad Badius et lui-même (voy. ci-après col. 900) une Bible de 1551.

gieuses. Les prédicateurs de l'évangile, les défenseurs de la vraie religion, étaient envoyés à la mort comme autrefois les prophètes d'Israël et les premiers chrétiens. C'était le même combat toujours renaissant de Satan contre Jésus. Or, puisqu'on avait les narrations de la Bible et les Légendes des saints de l'église Romaine, légendes toutes remplies de fables, pourquoi ne pas offrir à la piété, à la curiosité, à l'indignation publiques le récit des martyres authentiques et sublimes qui se déroulaient depuis trente ans sous tous les yeux? La même idée fit explosion à Strasbourg en même temps qu'à Genève. En la même année, 1554, un docteur et prédicateur strasbourgeois, Louis Rabus, de Memmingen en Souabe, publia, mais en 4 gros vol. in-4° (en allemand), lourdement imprimés, ornés toutefois d'assez bonnes gravures, une ***Histoire des saints élus de Dieu, témoins, confesseurs et martyrs*** qui ont paru en partie dans l'église primitive, en partie dans ces derniers temps [1]; le 1er commence par la mort d'Abel et le second par celles des prophètes Jérémie, Esaïe, etc.; les réformateurs n'apparaissent qu'à la suite, en commençant par Jean Huss et Jérôme de Prague (1413-16), et sont presque tous allemands, anglais et flamands; la vie de Luther occupe la plus grande partie du 4e et dernier volume, où figure aussi Savonarole. Cet ouvrage n'eut, croyons-nous, qu'une 2e édition (Strasb., 2 vol. in-fol., 1571-72) et ne paraît pas avoir été traduit. L'entreprise de Crespin était autrement conçue: il ne s'occupait presque que des martyrs modernes et présentait leur histoire en un joli volume portatif très élégamment imprimé. Cet ouvrage eut un grand succès qu'attestent les nombreuses réimpressions qu'on en fit sans cesse pendant 70 ans et à chacune desquelles par un constant labeur Crespin d'abord et plusieurs autres après lui apportèrent des améliorations et des additions qui transformèrent le petit in-16, dès 1560, en un bel in-4° et bientôt en un énorme in-folio. Voici la liste des éditions pour autant que nous avons pu, surtout celles des premières années, les connaître; elles sont rares: 1. ***Le livre des Martyrs, qui est un recueil de plusieurs martyrs qui ont enduré la mort pour le nom de nostre Seigneur Jesus Christ, depuis Jean Hus jusques à cette année présente*** [1], ***1554; L'utilité de ce recueil est amplement démonstrée en la préface suyvante***: « ***C'est pour toy Seigneur que nous sommes tous les jours occis et sommes estimez comme brebis d'occision.*** » (Ps. 43). « ***Qui lit, si entende.*** » Matt. 23). De l'imprimerie de Jean Crespin, au mois d'août 1554[2]; in-8°, 8 feuill. prélim. et 687 p. La préface ou épître est intitulée: ***Jean Crespin à tous Fideles qui desirent l'advancement du règne de N. S. J. C.*** Il faudrait citer cette préface entière; en voici le principal:

Entre les marques de la vraye Eglise de Dieu ceste cy a esté l'une des principales a scavoir qu'elle a de tout temps soustenu les assaux des persécutions... En quoy il est de tout necessaire que les fidèles, pour remede en leurs foiblesses, reduisent en mémoire et se proposent devant les yeux les exemples de ceux qui ont maintenu la verité de la doctrine du Fils de Dieu et qui ont constamment enduré la mort pour la confession d'icelle... Or si jamais il a esté temps de proposer leurs exemples, si jamais les fideles ont eu besoin d'estre confirmez au milieu de tant d'afflictions, on peut bien penser comme ce temps plein de calamitez requiert aujourd'huy cela... Le dyable a desployé toutes ses ruses et finesses: que quant il voudroit maintenant pis faire qu'il n'a fait ce ne seroit rien de nouveau. Après ces ruses (je laisse la cruauté de faire couper les langues) en pourroit il encore inventer et forger d'autres plus subtiles que celle

[1] Historien der heyligen ausserwœlten. Gottes Zeügen, Bekennern and Martyren so zum theil in angehender Ersten Kirchen, A. und N. T. gewesen, zum theil aber zu diesen unsern letsten zeytten, indenen der allmæchtig Gott sein Volck... gerucht hat, worden sind. Strasburg, Sam. Emmel, 1554-56.

[1] Le titre, dans le manuscrit de l'auteur, portait *Le Livre des Saints*. Le grand Conseil de Genève autorisa l'impression, dans sa séance du 23 août 1554, « en corrigeant celuy mot Sainct en celuy de Martyre. »

[2] Tel est le titre dans l'exempl. de la Biblioth. du protestantisme à Paris. La Bibliot. d'Avignon en possède un autre, sans date (voy. *Bull.* (XXIX 318). Un troisième, appartenant à M. le prof. Schmidt de Strasbourg, porte une différence dans la rédaction du titre. On voit que cette première édition de 1554 a été tirée à profusion avec quelque remaniement à chaque fois. Mêmes variations dans les éditions suivantes.

dont il s'est advisé en ces derniers temps de faire brusler les procès de ceux qui ont esté exposez a la mort pour le nom du Seigneur : afin que d'un costé la bonne cause des innocens par une suppression cruelle fust esteinte et opprimée, et d'autre part, que l'iniquité plus que barbare des juges ne fut cogneüe ? Outre plus, quand le diable a tellement endormy et esblouy les yeux des hommes que sans discerner ils ont jugé hérétiques ceux qui ont parlé en vérité, aussi bien que ceux qui par fausses doctrines ont corrompu la vérité ; et c'est afin qu'icelle verité fust rendue plus odieuse : comme ainsy soit qu'Anabaptistes, Libertins, Athéïstes, Epicuriens, Servetistes, moqueurs et contempteurs de toute religion, gens sans conscience, fussent sans choix et jugement enveloppez en un mesme rolle : et a fallu que les povres Chrestiens, lesquelz communément on a nommez Lutheriens en ce temps cy, ayent porté toutes ces ordures et infections sur leurs espaules et que toute l'ignominie et opprobre soit tombé sur eux. Mais louange et gloire soit donnée à nostre Dieu : le temps, le temps de discrétion[1] et de considération est venu et le temps de visitation est présent : où, comme Daniel a predict « La fureur et vie est finie », et le Seigneur père de miséricorde et de bonté, le Dieu de toute consolation a commencé a envoyer ses vrais messagiez pour cueillir de son royaume tels scandales. Il a pour la pluspart desconfit les adversaires de son Fils, par le souffle de sa bouche. Les choses sont maintenant manifestées et la lumière survenue, et levée a présent plus haut que le jour, monstre et descouvre ouvertement le tout : et fait que l'on peut aisément discerner les vrays martyrs du Seigneur Jesus et les enragez supposts de Satan... Or pour conclusion, ce present labeur, tout ainsi qu'il a esté recueilli le plus fidelement et simplement qu'il a esté possible : aussi j'espere qu'il vous servira grandement selon qu'un chacun de vous aura besoin de consolation et de confirmation. Car vous avez icy de merveilleux miroirs et de toutes sortes d'exemples de tous états, sexes, âges et nations. Vous y avez comme les enfans de Dieu sont traittez : comme ils sont diversement interrogés ; de quelles finesses usent les ennemis pour les surprendre. Vous y avez de toutes espèces de tourmens : les uns soudain executez, les autres tourmentez par longuesse de prison. Vous anciens et jeunes, nobles et abjects, il y a ici qui vous précèdent. Vous maris, ne faites difficultés de laisser derrière et femmes et enfans : car il y a un eschange de meilleure condition, qui vous est preparée. Vous femmes, que l'infirmité de vostre sexe ne vous face reculer : il y a des femmes vertueuses qui par leur exemple vous ouvrent le chemin. Allons donc tous, et montons à la montagne, regardans au triomphe magnifique que Dieu à preparé à tous vaillans combattans.

[1] C'est-a-dire de discernement et de jugement. Tout le paragraphe qui suit est une apologie des travaux et des combats théologiques de Calvin. Pour celui-ci les Épicuriens comme Rabelais, les mystiques comme la secte des Libertins, les tièdes comme Castalion, les critiques comme Bolsec et Servet, étaient plus odieux encore que les juges et bourreaux catholiques. Et ce qui est plus incroyable, c'est que les schismatiques eux-mêmes (Castalion excepté) se jugeaient les uns les autres avec pareille sevérité ; voy. comment Bolsec traitait Servet, ci-dessus t. II, col. 758.

2. *Recueil de plusieurs personnes qui ont constamment enduré la mort pour le nom de N. S. J. C. depuis Jean Hus jusqu'à ceste année présente 1555.* (Le reste comme dans l'édition précédente) ; petit in-8°, 13 feuill. non chiffrés et 683 pages. La 2e édition ne contient pas plus d'articles que la 1re, mais ils sont rangés dans un ordre différent.

3. Réimpression faite, la même année 1555, en petit format in-16 de 9 centimèt. de haut, avec quelques changements dans le texte. Le titre porte pour 2e épigraphe « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? » ; 23 feuill. prélim., 784 p. ; plus 72 feuill. d'une *Histoire mémorable de la persécution et saccagement du peuple de Mérindol et Cabrières et autres lieux circonvoisins, appelez Vaudois.* Cette dernière partie se trouve aussi à part avec un titre spécial, et la date de 1556.

4. Deux éditions aussi l'année suivante, d'abord un pet. in-8°. 1. *Recueil de plusieurs personnes... depuis Jean Wicleff et Hus jusques à ceste année présente : par Jean Crespin, 1556*, 326 pag. ; suivi d'une : *Troisième partie du recueil des martyrs qui de ce temps ont constamment enduré la mort pour la vraye doctrine du Fils de Dieu. Ceste III partie contient exemples admirables de grans personnages executez en divers lieux et surtout au païs d'Angleterre, de France et de Flandres :* par Jean Crespin, 1556 (En effet le dernier est Jean de Cazes condamné le 30 avril 1556) ; en 2e lieu, un petit in-16 : *Recueil de plusieurs personnes... depuis Jean Wiclef jusques au temps présent, avec une troisième partie contenante autres excellens personnages puis n'aguere exécutez pour une mesme confession du nom de Dieu ;* 952 pages. Cette der-

nière édition porte, outre le nom de Crespin, sa marque typographique: une ancre tenue par deux mains issant des nuages et au sommet de laquelle s'enroule un serpent; autour, la devise: Sacra anchora Christus. 3° En la même année 1556 parut la traduction suivante en tête de laquelle l'auteur mit la traduction de sa précédente préface en annonçant que le traducteur du volume est de Baduel[1]: *Acta martyrum eorum videlicet qui hoc seculo in Gallia Germania, Anglia, Flandria, Italia, constans dederunt nomen Evangelio, id que sanguine, suo obsignarunt: ab Wicleffo et Husso ad hunc usque diem*; (l'ancre) Genevæ, apud Jo. Crispinum, 1556 (calend. martii); petit in-8° de 416 et 291 pag. avec 5 feuill. pour la table des noms et 8 feuill. prélim. contenant le titre, un avis au lecteur, la préface, une centaine de vers latins à la louange du livre par Jean *Tagaut* (Voy. ce nom) et une pièce de vers grecs contre les *Φευδοχριοςτιανοῦς*, *χριστομαχούς* et *χριστιανοκτόνους*, les faux chrétiens et les massacreurs de chrétiens.

5. Le P. Lelong mentionne une édition de 1559 et une de 1560, intitulées *Troisième et Quatrième Recueil des Actes des Martyrs*, que M. Frossard ni nous n'avons pas trouvée.

6. *Actiones et monumenta Martyrum, qui a Wicleffo et Husso ad nostram hanc ætatem in Germania, Gallia, Anglia, Flandria, Italia et ipsa demum Hispañia, veritatem Evangelicam sanguine suo constanter obsignaverunt*; J. Crispinus, 1560 (avec l'ancre entourée d'une bordure où l'on voit quatre bûchers de forme diverse, où le pape et ses suppôts attisent le feu; au sommet Dieu distribuant des couronnes). In-4° de 323 pag. précédé de 20 feuillets prélim. contenant le titre, une pièce de 16 distiques latins par Franç. *Bérauld*, une préface latine et nouvelle de l'auteur (datée du 5 des cal. de mars 1560) et dans laquelle il flétrit le récent supplice d'Anne du Bourg), le poëme de Tagaut qui s'élève cette fois à 940 vers[1], la table des noms, et un avis au lecteur. Dans cette édition, magnifiquement imprimée en caractères penchés, les vies des martyrs sont distribuées en 8 livres. Crespin ne se borne plus à suivre pas à pas les exécutions en les enregistrant au fur et à mesure, il déclare hautement que son but est d'en stigmatiser les auteurs et de pas s'arrêter dans la publicité qu'il leur donne. Il insère cette lettre en latin à la dernière page:

Joannes Crispinus aux lecteurs Chrétiens. — Ce volume des Actes des martyrs qui nous paraît avoir une étendue suffisante, nous l'avons clos avec le 8e livre afin de ne pas trop longtemps vous tenir dans l'attente et vous priver du fruit des actions mémorables de ceux qui sont les disciples de Dieu et afin aussi de nous donner plus de loisir et de commodité pour rassembler les faits dont la France a été semée par le cardinal de Lorraine rouge du sang des hommes de piété, entre lesquels est le courageux martyr de Dieu Aune Du Bourg, sénateur à la Cour souveraine de Paris, qui vient d'être admirablement couronné par le supplice qu'il a subi le 23 décembre 1559. Nous espérons donner en même temps, avec la grâce de Dieu, les actes des martyrs de l'Espagne où luit aussi maintenant la lumière de justice et de vérité. Pendant ce temps d'arrêt je ne cesserai de vous exhorter et vous adjurer tous, au nom du saint nom de Christ chef et prince des martyrs, d'apporter tous vos soins et votre aide à un ouvrage si utile et si nécessaire.

7. *Actes des martyrs déduits en sept livres, depuis le temps de Wicleff et de Hus jusques à présent*; *contenant un Recueil de vraye Histoire Ecclésiastique de ceux qui ont constamment enduré la mort ès derniers temps pour la vérité du fils de Dieu.* L'ancre de Jean Crespin, 1564. Petit in-folio, 1084 p.

8. *Histoire des vrays témoins de la vérité de l'Evangile qui de leur sang l'ont signée, depuis Jean Hus jusques au temps présent. Comprinse en VII livres contenans : Actes mémorables du Seigneur en l'infirmité des siens, non seulement contre les forces et efforts du monde, mais aussi a l'encontre de*

[1] Sed quum ad alias quoque nationes eadem hæc exempla pertinerent, a Claudio Baduello viro doctissimo ac piissimo in latinam linguam scripta sunt ut aliis quoque nationibus hæc ipsa communicarentur.

[1] Et porte pour titre: *Protreptricon ad Hieropolin*, exhortation à la Ville sainte, c'est-à-dire à Genève.

diverses sortes d'assauts et hérésies monstrueuses. Les préfaces montrent une conformité de l'estat Ecclésiastique en ce dernier siècle à celuy de la primitive Eglise de Jesus-Christ. (L'ancre) 1570; Jean Crespin; in-folio de 709 feuillets avec 3 feuill. de table des noms et 14 feuill. prélim. On y trouve également le poëme latin de J. Tagaut, avec une traduct. en vers français, par Simon *Goulart*. Le dernier martyr inscrit est Jean *Sorret*, octob. 1569. —

9. *Histoire des Martyrs persécutez et mis à mort pour la vérité de l'Evangile depuis le temps des Apostres jusques à l'an 1574. Comprinse en dix livres contenans... avec celui de la primitive Eglise de J.-C. Reveue et augmentée d'un tiers en ceste dernière Edition*; (L'ancre), 1582 in-fol. de 932 feuill. plus les feuill. prélim. Réimpression de la précédente avec deux livres de plus, dûs à Simon Goulart. L'imprimeur (anonyme) est Eustache Vignon gendre de Crespin.

10. *Histoire des Martyrs persécutez et mis à mort pour la vérité de l'Evang. depuis le temps des Apostres jusques a l'an 1597. Comprinse en douze livres contenus... avec celui de la primitive Eglise de J.-C. Reveue et augmentée en ceste édition des deux derniers livres et de plusieurs choses remarquables ès precédens*; (L'ancre), 1597; in-fol. de 8 feuill. prélim., 758 feuill. et 5 feuill. de tables. L'entête de cette édition est une dédicace en style passionné adressée : *A l'Eglise de nostre Seigneur et à tous ses vrais enfans espars entre les Peuples et Nations*, qui commence et s'achéve en ces termes :

Si j'avoy à faire a quelque Roy ou prince terrien, j'useroy de préface qui recommanderoit ce que je lui présenteroy : mais envers vous, ô bienheureux du Seigneur, qui avez nourri ceux qui vous sont offerts en ce Recueil, il n'est jà besoin d'autre recommandation, sinon qu'en vous nommant la Mère, vous les receviez comme vostres.... Il faut se cacher sans feintise sous les aisles du Tout Puissant, et lors que tous moyens humains défaillent, esperer tant plus qu'il se montrera protecteur et liberateur des siens. Sans recercher les exemples de plus loin, voyez comment le Seigneur a besongné et continue de besongner à l'endroit d'une ville de Geneve : combien de dangers l'ont environnée, combien d'ennemis et dehors et dedans l'ont assaillie : et comment le Seigneur l'a non seulement garantie, mais aussi lui a fait ceste grâce qu'ès le temps les plus pervers et divers, il l'a constituée nourrice et tutrice de ses povres fidèles dé chassez de toutes parts hors de leur pays, ayant dédié ceste ville à son Nom et pour un domicile des siens....

C'est un chant d'allégresse. L'œuvre de Crespin triomphe et l'éditeur qui tient la plume en ce moment sent que la tolérance s'est fait place dans les idées. C'est l'année prochaine, 1598, que l'édit de Nantes sera rendu. Les affaires de France, dans ce volume, se terminent par un paragraphe « de l'estat des églises sous Henri IV ».

11. *Histoire des martyrs persécutez.... hérésies monstrueuses, en plusieurs provinces de l'Europe notamment à Rome, en Espagne et ès Pays-Bas. Les préfaces monstrent une conformité* etc.; (Genève, E. Vignon), 1608; in folio de 8 feuill. prelim., 765 f. à 2 col. et 6 feuill. de tables.

12. *Histoire des martyrs persécutez*,..; réimpression par le même imprimeur en 1608.

13. Réimpression pareille en 1609, citée par Brunet, manuel du libraire.

14. Dernière édition : *Histoire des Martyrs persécutez et mis à mort pour la vérité de l'Evangile* etc.; *Nouvelle et dernière édition, reveüe et augmentée de grand nombre d'histoires et choses remarquables omises ès précédentes. Avec trois indices, l'un des principaux points de la vraye et fausse religion, amplement traittez, soustenus et refutez : le second des principales matières : le troisième contenant les Noms des Martys mentionnez en ceste histoire.* (L'ancre) A Genève, impr. par Pierre Aubert, 1619; in folio de 14 feuill. prelim., 866 feuill. a 2 col. et 10 feuillets de tables; en tout 1760 pages.

Cet énorme document a été promptement traduit dans les principales langues de l'Europe, en hollandais d'abord, dès 1559; en romanche ou grison, 1560; en anglais, 1764; en allemand nous n'en connaissons pas d'antérieure à celle qui fut imprimée dans le duché de Nassau, 1591, probablement par un descendant du pasteur Strasbourgeois auteur de l'*Historien*

der heyligen ausserwolten Gottes Zeugen, car la dédicace datée de Herborn (Nassau) le 1er janv. 1590 est signée : « Christoph Rab, buchdrucker daselbst. » En voici le titre : *Martyrbuch : Darrinen mercklichc, denckwürdige Reden und Thaten Vieler heiligen Martyrer beschrieben werden, welche nach den zeiten der Apostel bisz auffs jar Christi 1574, hin u. wider in Teutschland, Franckreich... gemartert unnd endlich auch auff allerley weise entleibet seyn worden :... Alles nun erst [1] ausz des grossen und in zehen bücher abgetheilten Frantzosischen actis martyrum, von einem frommen Christenfleissig auszgezogen und verteutschet*. Gedruckt zu Herborn, 1596 ; in 8° de 8 feuill., prélim., 734 pag. et 8 feuill., pour la table des noms. — On a tiré aussi, en ces derniers temps, divers extraits de ce grand recueil ; il nous suffira de citer les suivants [2] :

Sentences remarquables et actes héroïques des martyrs, qui dès le temps de la Réformation ont souffert pour le nom de Jesus : y joincts divers jugemens de Dieu sur les persécuteurs, par P. Frenaut ; Embden, 1660 in 8°.

Popish Tyranny and Crudelty, exemplified and displayed in the history of the French Martyrs, at the time of the Reformation, abridged : Containing an authentic account of above two hundred Protestants who suffered death for the Gospel in several provinces of France, and publishedas a proper and seasonable *Caveat* to the Protestants of Great Britain. Translated from the French by the Rev. Abraham Maddock of Creaton, Northamptonshire. London, 1780 ; in-12.

Galerie Chrétienne, ou abrégé de l'histoire des vrais témoins de la vérité de l'évangile par Jean Crespin avec une introduction et des notes par C. Bonifas, pasteur de l'église réf. de Grenoble et E. Petitpierre min. du S. E. ; Grenoble, 1837, 2 vol. in 8°.

[1] Ce serait donc bien la première traduction allemande.

[2] Pour de plus amples détails sur les extraits et traductions, voir la notice : Le livre des martyrs, par C. L. *Frossard*, pasteur ; Paris. Grassart, 1880. in-8° 32 pages ; insérée d'abord dans le *Bull.* t. XXIX. p. 269, 318, 572.

Un abrégé plus remarquable, plus vénérable qu'aucun autre est celui que publia un pasteur réfugié au delà du Rhin un peu avant la Révocation « pour encourager, dit-il, les fidelles qui presentement souffrent une si horrible persécution à la confiance et à la fermeté que mérite la cause qu'ils soûtiennent ». Et il ajoute un peu plus loin : « On veut nous perdre a quelque prix que ce soit et c'est un dessein dont on ne fait plus de mystère ; nos plus cruels ennemis ne cherchent qu'à nous rendre odieux, ils remuent le ciel et la terre pour exciter contre nous la fureur des peuples et même l'aversion de ceux dont nous révérons le pouvoir ; et leurs entreprises malicieuses sont accompagnées d'un succès si funeste, que nous sommes visiblement à deux doigts de notre ruine ». Cet homme perspicace parlait ainsi trois ans avant l'édit de Révocation, dans un petit livre qu'il a dédié à l'Electeur de Brandebourg, avec des remercîments pour la protection qu'il accordait aux persécutés, et qu'il a intitulé : *Histoire abrégée des martirs françois du tems de la Réformation. Avec les reflexions et les raisons necessaires pour montrer pourquoi et en quoi les Persécutés de ce tems doivent imiter leur Exemple* ; Amsterdam, A. de Hoogenhyuse, 1684 ; in-12, contenant une scène de supplices gravée à l'eau forte en frontispice, 12 feuill. de dédicace et d'avertissement, 30 d'une préface qui n'est autre chose qu'un Sermon prononcé par l'auteur à La Haye, le dimanche 7 novembre [1], sur ces paroles de Jésus « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même », et 413 pages. Malheureusement, il n'a fait connaitre que la première lettre de son nom, D.

Le « Manuel du libraire », notre ouvrage classique pour la bibliographie, a consacré au Martyrologe protestant plusieurs mentions (aux mots Crespin, Recueil et au Suppl.) criblées d'erreurs. Il semble que cet article déplût à M. J.-C. Brunet, qui l'a terminé par ces mots : « *On y peut opposer* un volume

[1] Par conséquent en 1682.

intitulé : « ANTI-MARTYROLOGE ou vérité manifestée contre les histoires des supposés martyrs de la religion reformée imprimées à Genève. Par Jacques Severt ; Lyon, Ben. Rigaud, 1622, in-4°. » L'honnête pasteur D. signale ce pamphlet dans son Avertissement et s'étonne que l'auteur, docteur de Sorbonne et Theologal de Lyon, au lieu de contester les faits avancés par Crespin « nous raille de ce que nous n'avons pas toujours mis un si grand nombre de martirs comme il y en a eu effectivement d'exécutés » et, contestant seulement sur le nombre et les noms des victimes, appelle Genève « paresseuse et peu curieuse de s'informer ». Il peut et il doit y avoir des détails erronés [1] dans la quantité immense de procédures venues de tous les pays et analysées par les éditeurs du Livre des martyrs, mais l'ensemble reste un trésor admirable de faits qui ne sont que trop vrais, de documents judiciaires, d'interrogatoires, de procès verbaux, de correspondances, le tout rapporté en toute simplicité et bonne foi.

Autres ouvrages de Jean Crespin :

II. *Indice et concordance des choses contenues en la Bible, disposée par lieux communs selon l'ordre alphabétique*, avec interprétation d'aucuns mots, phrases et manières de parler difficiles tant du Vieil que du Nouveau Testament. (L'ancre) chez Jean Crespin, 1554 ; petit in-8° de 704 p. — Crespin ne se nomme comme auteur qu'au v° du titre, dans un petit Avis de 27 lignes en ces termes :

Jean Crespin au lecteur chrestien Salut. Ça esté tousjours une chose utile et bien necessaire, en grande abondance et variété de mots et sentences d'avoir les matières disposées pour Tables et Indices et de les reduire comme sous lieux communs : à fin d'avoir un moyen plus prompt et mieux a la main pour les trouver quand il en est besoin. Or si en aucune estude il est necessaire, c'est singulièrement en l'estude du sainct et sacré volume de la Bible, qui est comme un thrésor, voire un abysme profond de toutes richesses. En quoy il m'a souvenu que en la Bible par nous imprimee l'an 1551, il le fut présenté un Indice des choses ès livres tant du V. que du N. T., en attendant qu'un autre plus ample et mieux ordonné se dresseroit. Par quoy, ami Lecteur, pour satisfaire aucunement a ceste attente, nous le présentons cest Indice comme une Concordance et Table etc..... Bien te soit.

Autres éditions : *Indice et Concordance ... alphabétique, de nouveau reveu et corrigé. Auquel aussi nous avons adjousté le nombre des versets pour plus grand soulagement des lecteurs*. Par Thomas Courteau et Nic. Barbier [1] ; 1561 ; petit in 8°, 517 p. — *Concordance et recueil universel de tous les mots principaux des livres de la Bible, composée de nouveau à l'imitation des Concordances latines....* ; de l'imp. de Thomas Courteau, 1576, a Geneve ; in-folio, 364 feuillets.

III. *Le marchand converti, tragédie nouvelle, en laquelle la vraye et fausse religion, au parangon l'une de l'autre, sont au vif représentées pour entendre quelle est leur vertu et effort au combat de la conscience, et quelle doit être leur issue au dernier jugement, trad. du latin de Thomas Naogeorgus* [Kirchmayer], *avec une épistre de J. Crespin*, Gen., 1558, in 8° ; 1561, in-12 ; 1582, in-12. L'édit. de 1591, in-16, avec la comédie du *Pape malade* (t. I. col. 685), est la plus correcte. —

[1] Le livre des martyrs mentionne « un homme fidèle » qu'il appelle *Séraphin*, arrêté à Langres comme luthérien et brûlé à Paris en 1546 avec quatre de ses coreligionnaires ; puis il rapporte le supplice, en 1547, de sept autres également pris à Langres qu'il nomme Jean *Taffignon* et Simon *Mareschal* : leurs femmes Jeanne *Sejournant* et Jeanne *Bailli* ; puis Guillaume *Michaut*, Jacques *Bouterceau* et Jacques *Bretenai*. Sur quoi Severt triomphe ; il produit deux arrêts du parlement, l'un qui est du mois d'aout 1548, en vertu duquel sont condamnés et exécutés non pas Séraphin, mais Robert *Lelièvre*, dit Séraphin d'Argentes et autrement Antoine des Champs, non pas avec quatre autres mais avec trois seulement : Jean *Lhuillier* dit le Camus, joueur d'instruments, Michel *Mareschal* et Jean *Camus* esperonnier. L'autre arrêt, du 13 septemb. suivant, indique comme brûlés à Langres six seulement des victimes nommées par le Martyrologe ; Jacques Bretenai n'en est point. En revanche on y voit figurer Jacques *Royer*, Catherine *Grenier* également brûlés et quatre autres qui furent condamnés à diverses peines et que le Martyrologe a passés sous silence. — La critique de Severt est fondée, mais n'a trait qu'à des vétilles insignifiantes.

[1] C'étaient deux bourgeois de Genève ; Nic. Barbier était originaire de Fouquevillers en Artois. On trouve dans les minutes de Ragueau not. (XIII 155) : Achat par Gaspard de Huz a MM. Mousset, tous deux libraires genevois, fréquentant les foires de Francfort, pour le compte de Marie Grolier veuve de Th. Courteau, de deux grand tonneaux de livres imprimés à Genève et emmagasinés à Francfort, mai 1570.

Cette tragédie est écrite en vers de huit syllabes.

IV. *Homeri opera, græcè et latinè cum scholiis græcis*, 1560 et 1567, in-16.

V. *Theocriti opera, græcè. et lat. cum notis*, 1570, in-16.

VI. *Juris civilis Rom. initia et progressus. Ad leges XII Tab. brevis commentatio. Ex Ulpiani frag. tituli XXIX selectis notis illustrati. Gaii... Inst. libri II* : 1572 ; in-16, 154 p. ; sans nom d'éditeur, mais précédé d'une courte épître (J. Crispinus antiquitatum romanar. studiosis) dans laq. Crespin dit qu'il leur donne par ce livret une introduction à une prochaine édition des Institutes.

VII. *Imp. Cæs. Justiniani Institutionum libri IIII, ad notationibus ac notis doctiss. scriptorum illustrati et adaucti, quibus adjunximus Appendicis loco Leges XII Tab. explicatas. Ulpiani tit. XXIX adnotatos. Caii libros II Institutionum*, studio et opera Joann. Crispini At[rebatensis], 1574 ; 8 feuill. prélim., 363 p. et 20 p. d'index. Sans nom d'auteur, mais précédé d'une préface intitulée : Studiosis Institutionum juris civilis Jo. Crispinus S.

VIII. *Bibliotheca studii theologici ex plerisque doctorum prisci seculi monumentis collecta*, Gen., 1581, in-fol.

IX. *Tractatus de apostatis*. — Commentaire sur la 3e loi du Code relative aux apostats, en réponse au libelle de *Baudouin* De famosis libellis.

X. *L'estat de l'église* par Jean de Hainaut ; Genève, 1562. — Crespin, à qui on l'a attribué, n'en a écrit que la préface.

Jean Crespin avait eu beaucoup d'enfants, mais qu'il perdit tout jeunes, notamment un fils qui mourut en 1550, trois en 1552 et une fille en 1553 (registres de décès de Genève). En 1563, il ne lui restait que sa fille Marguerite mariée à Eustache Vignon et une autre fille, SUZANNE, âgée de 10 ans seulement lorsqu'il fit conjointement avec sa femme, 29 août 1563, un testament dont le but unique était de pourvoir au sort de cette enfant qui était « infirme et débile de son corps. » Suzanne Crespin mourut en 1565 et probablement sa mère la précéda ou la suivit de très près ; car Jean Crespin se remaria avec Marthe *Bourgoing*, fille du ministre François Bourgoing et veuve de Louis Du Feu, de laquelle nous avons parlé ci-dessus (t. II col. 143 et 144[1]) et qui lui donna 1° une fille, GABRIELLE, qui épousa Jean *Favon* réfugié de Charlieu en Lyonnais ; 2° un fils, SAMUEL.

Samuel Crespin étant encore enfant lorsque son père mourut (1572), ce fut le gendre et associé de celui-ci, Vignon, qui continua la maison d'imprimerie et librairie ; mais Samuel, devenu homme entra aussi dans le commerce qui avait fait l'honneur et la prospérité de sa famille. Il s'associa avec le libraire Samuel *Boreau*[2], puis avec sa veuve Pauline *Julien* (au nom et comme tutrice de ses deux filles Marguerite et Suzanne), épousa Anne Stoer appartenant aussi à une florissante famille de la librairie genevoise et devint « noble Samuel Crespin seigneur conseillier d'Estat de ceste cité » de Genève (E. de Monthouz, not. XXXVIII, 381, etc.). Il mourut en 1648, laissant plusieurs enfants, savoir : 1° MARIE, femme de Jean *de Tournes* ; — 2° MARTHE, femme de Simon Mestrezat ; — 3° ANNE, femme de Nathan *d'Aubigné* ; — 4° JACQUES, qui suit ; — 5° JUDITH, femme de Jacques *Chouet* le jeune ; — 6° JEANNE, femme de Daniel Des Arts.

Jacques Crespin continua la double carrière de son père, mais le précéda dans la tombe. Il avait épousé, en 1635, Andrienne *Sarrasin-Bito* qui ne lui donna pas d'enfant. De sa seconde femme, Anne *de La Rive-Roset*, il n'eut que deux filles : DOROTHÉE et ANNE, qui épousèrent, la première Jacques de la Maisonneuve, la seconde le ministre David Humbert. Ainsi finit la lignée du célèbre réfugié d'Arras.

2. Cependant quelques personnages du même nom qui s'expatrièrent de

[1] Jean Crespin y est qualifié de « ministre », probablement par une fausse interprétation du titre de « Spectable » qui se donnait aux avocats comme aux ministres. L'acte est de 1602 ; Crespin était mort depuis 30 ans.

[2] Voy. ci-dessus, article Cramer, col. 866 note 2

France à la même époque pour cause de religion, semblent avoir eu quelque parenté avec lui. Ce sont : Philippe, fils d'Adam Crespin, né à Pesmesan, comté de S. Pol, en 1535, reçu bourgeois de Genève en 1557. Il devint régent de la 6e classe au collège de cette ville et prit pour femme, 1567, comme on l'a vu ci-dessus (col. 889) la fille du régent Maturin Cordier ; sa vie n'a point marqué de trace. Il mourut, au collège, 8 juill. 1599, laissant plusieurs enfants qui paraissent s'être établis dans le pays de Vaud. Eustache Crespin, maître correcteur d'imprimerie, fils de feu Philippe, épouse, 1610, Anne fille de Josué Molinier ministre au pays de Vaud (E. de Monthouz, not. XXIV, 343). Marie Crespin, fille d'Eustache, épousa, vers 1645, Joseph ***Petitot***, frère du célèbre peintre (Pinault, not. XXXIII, 131). — Au mois de juill. 1734, l'acte de décès de Philippe fut levé par Louis Crespin, de Morat. — « Bertin Crespin, libraire natif de Paris », reçu habitant de Genève, 2 janv. 1555. — Valery Crespin, imprimeur, que nous avons vu (col. 888) assister en 1559 au mariage d'une fille de Jean et dont le prénom est essentiellement picard. En 1561, il était marié avec « hon. damlle Hélaine Besaugère, natifve de S. Vincent au pays de Dauphiné » (J. Ragueau not. IV 241). On le trouve, en 1562, ministre de Graignan en Dauphiné (*Bull.* VII, 75). — « Auguste Crespin, de Picardie, imprimeur[1] », reçu habitant de Genève, 16 septemb. 1572. — Thivent, fils de feu Rouz Crespin, et sa femme Clauda Bergier, étaient établis, vers 1550-1570, à Divonne au pays de Gex, propriétaires de la célèbre papeterie qui a fonctionné dans ce lieu jusqu'à nos jours, et ont laissé dans les minutes des notaires de Genève un grand nombre de marchés contractés avec Jean Crespin et autres grands libraires de Genève et de Lyon (voy. Ragueau not. IV, 507, etc.) — Pierre et Jean Crespin, de Calais, laboureurs réfugiés en Prusse, à Lockenitz, avec leurs familles, 1698.

[1] Il y eut aussi à Lyon, dans la première moitié du XVIe siècle une célèbre imprimerie de Jean Crespin. On lit par exemple à la dernière page d'une *Practica Baldi* cette phrase finale : Impressum Lugduni in calcographia diligentissimi impressoris Johannis Crespini, anno Domini MCCCCCXXV, die vero XVII Aug. (Ph. Roget).

3. CRESPIN (Jean). A la même époque où vivait l'imprimeur ainsi nommé, existait aussi un Jean Crespin, ministre de Wufflens-le-Chastel, sur Morges. On le trouve ainsi désigné dans un acte de l'an 1561 où figurent également trois frères Mone, ses beaux-frères, tous trois pasteurs dans le pays de Vaud. C'est probablement son fils qui fit inscrire un enfant sur le registre des naissances de la ville de Morges en ces termes : « Daniel, fils de Jean Crespin régent de l'eschole de Morges a esté baptisé le 30e décemb. 1600. [1]»

4. CRESPIN (Daniel). Peut-être faut-il rattacher au Daniel qui précède un Daniel Crespin que son frère, Jean-Jacques Crespin, pasteur de l'église de Romainmotier, maria dans cette église, le 6 fév. 1654, avec Barbille ***Clerc***, veuve d'Abraham ***Marguerat***, pasteur à Agiez (Vaud) en indiquant dans l'inscription que son frère et lui étaient d'origine française (*Bull.* III, 15). — Daniel, fils de Jean-Jacques, fut un lettré distingué [Haag, IV 121]. Né en 1640 ou 1641, il fit ses premières études à Lausanne et de là se rendit à Genève et à Saumur, où il fut l'élève de Tannegui ***Le Fèvre***. S'étant lié avec le pasteur Isaac ***d'Huisseau***, il concourut à la publication de son ouvrage intitulé ***la Réunion du Christianisme*** (Saumur, 1670). Cette collaboration lui attira une accusation de socinianisme et eut même pour résultat sa déposition de la régence qu'il exerçait à Saumur. Sur la recommandation de l'évêque Huet, il entra au service du duc de Montausier, gouverneur du Dauphin, qui lui confia la révision ***ad usum Delphini*** des œuvres de Salluste et de celles d'Ovide. De retour à Lausanne, il concourut sans succès, en 1684, pour la chaire d'éloquence dont le titulaire était en même

[1] Notes dues à M. Alexandre de Lessert.

temps principal de collège. En revanche, il fut nommé en 1692 professeur honoraire à l'académie, et en 1694 régent de 3e au collège. Ses élèves ayant fait sous sa direction de remarquables progrès, il fut chargé par le Sénat académique de Berne de faire un projet de réforme pour le collège de Lausanne, et en particulier de mettre à l'essai une nouvelle méthode pour l'enseignement du latin. Malgré ses résultats favorables, cet essai n'eut pas de suite à cause du mauvais vouloir que Crespin rencontra auprès de quelques-uns de ses collègues, jaloux de son crédit. Pour paralyser ses efforts, on le dénonça comme suspect de piétisme et d'arminianisme. Il eut beau signer le Consensus, les accusations ne cessaient de renaître, si bien qu'en 1698 ses opinions religieuses furent soumises à une enquête dans toutes les règles par une députation venue de Berne. Crespin composa de longs mémoires pour se défendre. Il en fut quitte pour une censure; mais, las de toutes ces tracasseries, il céda sa place, en 1702, au suffragant qu'on lui avait accordé plusieurs années auparavant. Depuis lors, ses singularités ne firent que s'accentuer. Il s'adonna à l'alchimie et y perdit toute sa fortune. Après avoir payé ses dettes, il mourut presque dans la misère en 1716. Verdeil indique une édition de son Ovide « Lugduni, 1679, 4 vol. in-4°. » Daniel Crespin avait un frère cadet, ABRAHAM qui fut pasteur à Vuarrens (Vaud) et qui, dit-on, partageait quelques-unes de ses idées. — Un autre Crespin, FRANÇOIS-MICHEL, était régent de 7e au commencement du 18e siècle[1].

5. CRESPIN (Anthoyne), « cardeur de laine natif de S. Andiol », reçu habitant de Genève, aout 1557. — Antoine) massacré à Cabrières, 1562. — Autre Crespin, avocat à Orléans, condamné à être pendu, 1568. — Autre massacré à Bourges 1572. — (Jean), « de Mascon », habitant de Genève 15 oct. 1573; le même sans doute qui, au bas du testament de Jehan *Lemoyne*, marchand de Châlons en Champagne, passé à Genève en 1574, signe, comme témoin : « Maistre Jehan Crespin notaire royal de Mascon » (J. Jovenon not. III 76). Il fut admis à la bourgeoisie genevoise, 11 janv. 1580, avec son fils Charles, chirurgien, qui épousa, l'année suivante, à Genève, Anthonie *Ferrand*, de Hautesrives en Forestz.

[1] Notes de M. H. VUILLEUMIER.

6. CRESPIN (PIERRE). Contrat de mariage passé a Genève, 3 déc. 1563, en vue de la célébration que les parties se promettent solenniser en l'assemblée et congregation des fidèles selon l'ordre et police de cette église entre : noble Pierre Crespin (fils de defunctz nobles Françoys Crespin luy vivant chancellier de defunct très illustre duc d'Orléans[1], et president au parlem. de Bretaigne et de noble damoyselle Marie Poncher[2] ses père et mère) habitant pour le present Genève, avec noble damlle Marguerite de Ballioni, native de Lyon, fille de defunctz nobles Pierre de Ballioni et dlle Jehanne Guybert. L'épouse se constitue en dot la rente d'un capital de 40,000 l. tourn. provenant en partie de feu son premier mari noble Imbert Roussel, seigr de Grignier en Auvergne et déposée jusqu'à concurrence de 30,000 l. entre les mains de Barthélemy de Verain son frère maternel, et le reste, montant 10,000 l., « deu par le Roy de France, a cause de prest a luy faict d'icelle somme par le dict defunct noble Roussel ». Les dispositions juridiques stipulées en vue de cette dot considérable se terminent par ces mots : « Et aussi aura lad. espouse son habitation et logis avec les meubles et conquestz tels qu'ils sont donnés en tel cas par la coustume du pays d'Anjou dont est natif le dict noble espoux. Faict et passé en la maison de noble Françoys

[1] Le feu duc d'Orléans, en 1563, était Charles (frère cadet de Henri II) mort en 1545. Henri III porta le titre de duc d'Orléans de 1562 a 1566 et dans les comptes de sa maison figure, de 1562 a 1573, avec le titre de maitre des requêtes : « François Crespin seigneur du Gast ». un des fils probablement du chancelier François Crespin, qui avait été nommé conseiller-clerc au parlement dès le 15 avril 1518. Sa commission de president du p. de Bretagne est du 11 juin 1550.

[2] Famille parisienne ayant fourni deux évêques de Paris qui siégèrent de 1503 à 1532.

de La Botière bourgeois de Genève et en la chambre d'habitation de lad. nob. Marie, présens noble et magnifique Galéas Carraciolio marquis de Vic, spectables Germain Colladon et Laurent de Normandye, noble Firmin de Maloysel et honorable Claude Le Maistre marchant, tous bourg. de G. (J. Ragueau not. V 1517). A cet acte est joint une procuration donnée à Paris, 19 juill. 1659, par Pierre Crespin, escuyer, sieur de La Chabosselaye, afin d'en faire dûment lever expédition « pour l'intérêt que le dit sieur constituant peut y avoir comme petit fils de feu Pierre ». Dans la suite des mêmes minutes, f° 1801, 26 fév. 1564, « noble Pierre Crespin, gentilhomme françoys, seigr du Gast, habitant pour le présent à Genève », achète un jardin à Plainpalais près de la ville. Cependant il retourna au « lieu et maison seigneuriale de la Chabosselaye, parroisse de Chazé-sur-Argos (arrond. de Candé) au pays d'Anjou. Il avait un frère aîné, René, président de la chambre des comptes et une sœur, Françoise ; celle-ci avait été mariée, en 1546, avec Jean de Corneilles conseiller au parlem. de Paris. Pierre, revenu de Genève dès 1564 fit le partage des biens paternels avec René qui succeda aux seigneuries du Gast, des Loges et de Barassé, tandis que Pierre eut La Chabosselaye où il mourut après avoir longtemps exercé une partie des grandes charges de son père. Dès 1565 il était conseiller au parlem. de Bretagne [1]. Sa veuve, Marguerite de Ballioni, y demeurait encore le 7 mars 1617, jour où elle donna procuration à « noble homme me Louis *Le Cercler* sieur de la Chapellière, ministre de la parole de Dieu en l'église de La Rochelle », de donner pour elle plein consentement au mariage de son fils me Zacharie Crespin, escuyer, sr de la Chabosselaye ministre en l'église de Marennes avec Marye fille de feu noble homme Jehan *Regnaud* sr des Buons avocat au parlem. de Bordeaux et de dlle Marye *Jousselin*. Le contrat de mariage fut passé le 15 juin 1617, avec l'assistance, entre autres,

[1] Bibl. not. Pièces orig. Vol. 928.

de Pierre *Richier* sr de Vandelincourt, ministre de Marennes, et il offrait cette clause particulière que la mère du futur époux avait insérée dans sa procuration : « ... et déclare que led. deffunt Crespin son mary estoit de condition noble, mais quant à icelle de Balliony elle est de condition rotturière, fille d'ung honneste et notable marchand de Lion de la ditte condition, et que les biens et succession d'icelle se doibvent apprès son deceps partager entre ses enfans par esgalles portions et que ses enfans puisnez, desquels le d. Zach. Crespin est l'ung, doibvent succeder par herittage en plaine propriété selon la coustume du pays d'Anjou... art. 253 et 254 [1]. » Il résulte de ces paroles que Zacharie était alors le seul enfant survivant de ce mariage qui en avait donné six : Pierre, Paul, Jean, Zacharie, Marguerite et Nimphe [2].

Zacharie Crespin avait fait ses études à Montauban en 1605 et années suivantes (J. Brandalac [3] not. 1605 f° 150) ; pasteur de Marennes en 1617, comme on vient de le voir, il l'était encore en 1626 (*Aymon*, II 224 et 441). Il eut plusieurs fils : l'aîné, nommé aussi Zacharie, étudiait en philosophie à Montauban dans les années 1635 et 1636, comme on le voit dans les Thèses de philosophie de Jean Verdier. Il alla prendre du service dans l'armée hollandaise avec un de ses frères appelé M. *du Murier* et il revint en 1642, laissant ce frère, qui fut tué au siège de Furnes (1648). Il habitait le village de Thézac en Saintonge avec sa femme Marie *du Jau*, qu'il avait épousée le 25 déc. 1650. Les habitants de Thézac élevèrent la prétention de le soumettre à la taille comme étant ainsi qu'eux de condition roturière. Il fit valoir non seulement les hautes charges de ses pères, mais le nom de sa grand'mère « issue de l'illustre maison des Ballioni de Florence » et produisit des lettres d'Henri III, 26 janv. 1583, accordant à son grand

[1] Contrat orig. Communiqué par feu M. le cte de Clervaux.
[2] Bibl. nat. pièces orig. vol. 928.
[3] Notes de M. Mich. Nicolas

oncle René le titre de président honoraire au parlement en récompense de ce que son père, François Crespin, avait été chancelier du duc d'Orléans et pendant plus de 30 ans conseiller ou président au parlem. de Bretagne et de ce que lui-même René après l'avoir été plus de 28 ans était devenu maître des requêtes de l'hôtel et président des comptes. Le procès dura plusieurs années, mais se termina par un arrêt de maintenue dans la noblesse prononcée en faveur de Zacharie Crespin par la Cour des Aides le 31 janv. 1659 [1].

Un autre frère de Zacharie, Théodore Crespin, sr de La Chabosselaye [Haag, IV 121], fit ses études de théologie à Saumur [2] et fut pasteur de Marennes, de 1660 à 1679. Il fut député en Cour par les églises de la Saintonge pour porter au pied du trône leurs doléances, au sujet d'un arrêté (du lieutenant-général de Saintes) qui défendait aux ministres d'exercer aucune fonction avant d'avoir prêté serment de fidélité au roi et juré de ne rien prêcher de contraire au symbole de Nicée. Il conçut tant de chagrin de l'insuccès de sa mission, qu'il tomba malade à son retour et mourut à Châtellerault en 1679. C'était un pasteur sage et éclairé dont la perte fut grande pour les églises de la Saintonge. Il avait épousé Suzanne *de la Grézille*, d'Angoulême, morte avant le 13 mars 1682, qui lui donna 5 enfants : Louis, Olivier qui fut ministre de Marennes, Marie, Elizabeth et Marguerite. Ils s'enfuirent lors de la Révocation à l'exception d'Elizabeth qui se convertit et réclama leurs biens. Elle épousa, 17 nov. 1694, Alexandre de Renouard sr d'Hermelle. Un M. de La Chabosselaye, mort à Saintes en 1861 âgé de 91 ans fut probablement le dernier rejeton de cette famille. Les Crespin de La Chabosselaye portaient pour = *Armes* : d'azur au chevron d'or accomp. de 3 pommes de pin du même [1].

7. CRESPIN (J.), pasteur à Cantorbéry. On a publié (*Bull.* VIII, 138) une longue lettre sans date écrite par lui à Philippe *Vincent*, pasteur de La Rochelle, mort en 1651, dans laquelle on voit qu'il desservait une église qui s'était formée à Cantorbéry, à côté de l'église française déjà solidement établie en cette ville. La séparation avait été causée par la désaffection d'une partie des fidèles pour un de leurs pasteurs, et Crespin cherche à démontrer qu'il n'y est pour rien. Il paraît du reste (voy. Burn, p. 38-54) que les divisions furent fréquentes dans cette église (Nicolas).

8. CRESPIN (Israel), orfèvre à Saumur, 1621. — (Théodore), docteur en médecine, régent en l'acad. de Saumur en 1646 ; lui et sa femme, Marie *Dallié*, font baptiser un fils, Théodore, le 16 nov. 1653 ; le père est inhumé à Saumur, 12 septemb. 1661. — (Charles), sieur de Limbertière, fils de Guillaume sr de Cheré, et de Marie *Lebarbier*, épouse au temple de Charenton, septemb. 1651, Anne *de La Fons*, fille de feu Pierre, sr de Marronet, conseiller-secrétaire du Roi et d'Elisabeth *de Faure*. — (Jean, fils de Jean), marchand, et de Catherine *de Jourdan*, réfugié de S. Pierre de Latger, dioc. de Mende, à la Révocation ; — (Marie), femme de Pierre *Meissonnier ; id. id.* (Tt 236). — (Amand), chirurgien de Thionville, réfugié à Angermünde en Prusse, 1700.

CRESSÉ (Daniel), maître écrivain à Paris, et Marie *Ballard*, sa femme, font baptiser au temple de Charenton leur fille Marguerite, présentée par Valentin Conrart et Marguerite Gobelin, août 1625. — (Jacques), libraire, et Marguerite *Behour*, sa femme, font baptiser leur fils Jacques, au temple de Charenton, 11 avril 1652. — (Gabriel), de Paris, habitant Londres, 1670 (Tt).

[1] Pièces orig. vol. 928.

[2] Il soutint, sous la présidence de *J. de la Place*, la première partie d'une thèse *De thesauro et indulgentiis ecclesiæ romanæ*, insérée dans les Theses salmur. La seconde partie fut soutenue par Antoine *Du Four de Larroque-Gaulié*, de Lectoure.

[1] Note de M. de Richemond. — Ces armoiries nous permettent de supposer que la famille descendait de Vincent Crespin sr du Gast, monnayer en la monnaie d'Angers en 1481 et qui devint maire de la ville en 1509. Voy. Port, Dictionn. de Maine et Loire.

CRESSON (Benjamin), originaire de la Bourgogne [Haag, IV 121], étudiait la théologie à Genève (Benj. Cresson burgundiensis) en 1581. Il assista au synode de Gap, mai 1597, en qualité de ministre de la maison de Lesdiguières, à Grenoble. Il garda cette fonction de 1597 à 1606. On le voit prêchant à Lyon en 1601 (*Bull.*, XII, 484). Parmi les thèses de Genève, il y en a deux soutenues par lui, l'une *De fide*, l'autre *De Christi resurrectione*. Le jésuite Cotton, prêchant le carême à Grenoble, avait promis à ses auditeurs de leur signaler chaque jour, à l'entrée de son prône un passage corrompu dans la Bible de Genève. Cresson repartit en publiant une *Response aux allégations de P. Cotton jésuite, où il est montré que les censures faites par luy publiquement en ses sermons a Grenoble sur la traduction de la Bible imprimée à Genève sont nulles*: Genève, Est. Gamonnet 1599, in-8°. — (Alexandre), probablement fils du précédent, inscrit au Livre du recteur comme étudiant à Genève (Alex. Crissonius gratianopolitanus) en 1621, étudiait encore dans cette ville en 1624.

CREST (Jean), massacré à S. Martin de Castillon en Provence, 1562. — (.....) capitaine dauphinois, 1579 (ci-dessus II, col. 234). — (Toussaint de), médecin, réfugié à Genève, 7 septemb. 1572. — *De Crest* de Pontaujard, voy. Saussure.

CREUZÉ (Jean) de Niort, chirurgien, réfugié à Londres et assisté avec sa femme et 6 enfants, 1706. — Magdeleine *Creusé*, 77 ans, veuve d'un horloger de Chatellerault, et Jeanne Creusé, 51 ans, veuve d'un joailler de la même ville, assistées à Londres, 1705. — Jean *de Creusel*, lieutenant et Gilbert de Creusel, capitaine, dans le régiment hollandais de ce nom, 1666; — *De Croaré*, pasteur, à Morlaas, Béarn, 1676. — *Crocelin*, ministre à S. Roman de Tousque, 1567. — Claude *Croci*, ministre à la Ferté-Fresnel, Normandie, 1567.

CROIZIER, fils de Thomas Croizier, de Paris, surnommé le Tireur d'or [Haag, IV 122]. Parmi les assassins qui s'étaient baignés dans le sang à la Saint-Barthélemy, aucun ne s'était signalé par sa férocité et sa soif du pillage plus que le Tireur d'or qui se vantait d'avoir égorgé de sa main plus de 400 Huguenots. Ce fut peut-être dans l'espoir de fléchir la justice divine que son fils entra dans un couvent; mais ne trouvant pas dans les exercices monastiques la paix qu'il cherchait, il jeta le froc aux orties, en 1595, et se retira à Bourg en Bresse où il embrassa la religion réformée et exerça, dit-on, avec édification les fonctions pastorales. Les remords opérèrent une conversion pareille à Orléans où l'un des principaux massacreurs embrassa aussi le protestantisme avec *Bassecour*, curé de Saint-Germain (voy. I, col. 945). Cet homme étant mort, en 1604, les Réformés voulurent l'enterrer dans leur cimetière; mais le peuple se souleva et essaya de forcer la maison mortuaire pour traîner le corps à la voirie. La troupe qu'on fit marcher rétablit l'ordre et arrêta les plus mutins qui furent condamnés à 16 sous d'amende, indulgence qui mécontenta le Roi.

CROMMELIN ou Commelin. Cette dernière orthographe paraît la plus ancienne. 1. Martin Commelin, né à Douai vers le commencement du XVI[e] siècle, s'attacha, dès les premiers temps de la Réforme, à cette renaissance de la foi religieuse et il est dit quelques mots de lui, dans l'Histoire des Martyrs, par Crespin qui le qualifie « d'homme riche et libéral envers les povres » [Haag, IV 17].

2. Jérome Commelin, dit *Saint André*, également de Douai, exerçait la profession d'imprimeur et de libraire. Ayant aussi embrassé les nouvelles doctrines, il dut quitter sa patrie et se réfugia à Genève où il transporta son industrie. Nous avons un traité qu'il passa en 1575 avec l'imprimeur genevois Jean *de Laon*, par lequel celui-ci loue ses presses « à sire Hiérosme Crommelin, marchand, habitant » pour l'impression d'un Térence (P. de la Rue, not. XI, 122). L'électeur palatin, qui entendit parler de son mérite, l'attira à Heidelberg et lui

confia le soin de sa bibliothèque. Commelin mourut dans cette ville en 1598. Ses fils continuèrent sa profession. Malgré les éloges de *Scaliger*, de Malinckrot, de Valère-André, de *Casaubon* et de l'historien de Thou, on doit avouer qu'il ne s'est pas placé au niveau des *Estienne*; cependant ses éditions grecques et latines sont recherchées pour leur exactitude, et surtout pour les savantes notes dont il les a enrichies. Les plus estimées sont celles d'Apollodore, d'Héliodore, d'Eunape, d'Athanase, de Chrysostome in Novum Testamentum, d'Euripide, d'Hésiode et des tragédies de Sénèque.

3. On a vu plus haut (t. III, col. 639) qu'un troisième Commelin, réfugié de Douai à Genève, Toussaint Commelin, avait une fille, ANTOINETTE qui fut mariée d'abord au pasteur Jean *de S. André* et qui épousa en secondes noces, 1560, le frère de *Calvin*.

4. Un autre Commelin ou Crommelin, ARMAND, qui possédait en Belgique d'importantes fabriques et blanchisseries de toile, quitta cette contrée où sévissait l'intolérance espagnole et vint s'établir, à S[t] Quentin avec son fils Jean. Il avait 7 enfants : 1° PIERRE, qui devint un riche marchand de toiles à Cambrai d'abord, puis à Middelbourg. Un de ses descendants, à qui nous devons une généalogie complète de la famille (voy. *Bull.* VII, 478 et suiv.) caractérise la situation de ce commerçant en disant qu'il « faisoit un si prodigieux négoce qu'il estoit obligé d'envoïer ses serviteurs avec des jacobus d'or d'Angleterre et des pistoles d'Espagne à S. Quentin pour y acheter des batistes qu'il faisoit passer chez lui, et les envoyoit avec celles de Cambrai, blanchir et aprester a Haarlem d'où elles estoient envoiées dans les pays étrangers et principalement en Angleterre ». Pierre mourut en 1609, laissant de sa femme Catherine *Cazier* deux filles muettes qui eurent une nombreuse postérité ; 2° JOSSE, établi à Haarlem ; 3° ADRIEN, établi à Rouen ; 4° MARTIN, mort célibataire en Angleterre ; 5° et 6° deux filles ; 7° JEAN.

II. Ce dernier, Jean Crommelin, grand marchand de toiles et batistes à S[t] Quentin, épousa, 17 déc. 1595, Marie *de Semery*. Leur mariage fut célébré au château royal de Folembray en présence de la duchesse Catherine, sœur du roi. De cette union naquirent, sans parler de 10 enfants morts en bas âge, les cinq suivants : PIERRE (III) ci-après, MARIE, JEAN (IV), CATHERINE, et ADRIEN (V). Marie épousa Pierre *Lombard*, de Londres. Catherine se maria aussi à Londres, avec Abraham *Desdeuxvilles* et elle eut une fille, ELISABETH, qui mariée avec un M. Mars, devint la mère de Nicolas Mars, mari d'une petite fille de Cromwell.

III. Pierre, né à Mouy S[t] Phar, près S. Quentin, le 28 nov. 1596, et présenté au baptême par la duchesse Catherine, continua le commerce de ses pères à S. Quentin. Il mourut en 1676, ayant eu de sa femme Marie *des Ormeaux*, de Cambrai, qui vécut 80 ans passés, 6 enfants : 1° JEAN, marié à Elisabeth *Marin*, dont il eut PIERRE, JEAN et MARIE ; l'aîné épousa Marie Vauquet, d'Amiens, et mourut vers 1702, laissant SAMUEL et ELISABETH qui vraisemblablement se convertirent ainsi que leurs parents ; le second mourut célibataire ; la fille épousa d'abord un commis aux aydes, nommé Nogared, puis un s[r] Le Prestre. — 2° JACQUES ; il passa en Hollande, 1657, et y mourut après l'année 1670 (Arch. n. E 3356), laissant deux fils, HENRI, mort célibataire, et PIERRE, qui passa aux Indes Orientales. — 3° SAMUEL, marié à Madelaine *Testart*, réfugiés tous deux en Hollande à la Révocation et morts à Haarlem, après avoir eu 23 enfants dont dix leur survécurent, savoir : 1. PIERRE-SAMUEL, marié à Catherine *Pajon*, d'Orléans, et père de 3 fils et 3 filles ; 2. ANNE, mariée à Louis Crommelin fils de Louis et de Marie *Mettayer* ; 3. HENRIETTE, mariée à Haarlem, avec Samuel *Lefèvre*, marchand de toiles à Rouen, à qui elle ne donna que des filles ; 4. HENRI-SAMUEL, marié d'abord à Chatherine Crommelin, sa cousine, fille d'Armand et d'Emilie *Hochepied*, puis à Jacoba Wickeford ; 5. JEANNE, femme de..... *Mangin*, marchand à Berlin ; 6. CA-

THERINE, mariée à un capitaine suisse nommé de Rollas qui fut tué au siège de Vanloo, 1708, puis à... *Rouzier*, marchand de Montpellier établi à Haarlem ; 7. ALEXANDRE, négociant à Hambourg, puis à Lisburn ; 8. EUNICE, femme de Paul *Bion*, de La Rochelle, établi à Amsterdam ; 9. MADELAINE, femme de Jean *Fizeau*, marchand d'Amsterdam ; 10. BENJAMIN, capitaine au régiment des gardes hollandaises. — 4° ARMAND, marchand de toiles à Haarlem vers 1670, marié à Emilie *Horkepied*, dont un fils, JEAN qui était établi à Leyde en 1712, et 4 filles. — 5° MARIE, née en 1632, femme, en 1653, de Jean *Rondeau*, sr de Monville, banquier à Paris, fils de Pierre *Rondeau*, marchand à S. Quentin, et de Marie *Des Ormeaux* ; remariée, 14 juill. 1669, à Pierre *Cathelan*, conseiller secrétaire du Roi et de ses finances, morte en 1681 ; 6° JEANNE, femme, en 1657, de Jacques *Le Maistre*, sieur de Latrésorerie, fils de Denis Le Maistre, docteur en médecine à Orléans et de Catherine *Monceau* ; il devint fermier général et mourut en 1706, converti.

IV. Jean Crommelin, né à St Quentin, 19 mars 1603, prit pour femme, en 1623, Rachel *Vaquelet* et mourut en 1659 ayant eu 15 enfants de son mariage, desquels six seulement sont connus : 1° LOUIS, né en 1625, marié en 1648 à Marie *Mettayer*, qui, devenue veuve, réussit à sortir de France (Tt 256) ; leur fils, SAMUEL-LOUIS, se convertit en 1683, mais quelque temps après, saisi de remords, il se sauva en Hollande avec sa femme et ses enfants ; il passa plus tard en Irlande où il devint la souche d'une branche sur laquelle nous aurons à revenir. 2° ABRAHAM, né le 22 août 1629, marchand de toile à St Quentin, mort en 1673. Sa veuve, Marie *Boileau*, qui lui avait donné au moins trois enfants : ANGÉLIQUE-MARIE, bapt. le 10 août 1659, huguenotte opiniâtre signalée comme telle (M 668) en 1698 ; PIERRE, bapt. le 26 septemb. 1660 et JEAN, bapt. le 26 mars 1662 (reg. de Charenton), vivait encore en 1700 et fut dénoncée à cette époque comme étant une hérétique très opiniâtre. 3° CATHERINE, née en 1632, femme de Jérémie *Burgeat*. 4° Rachel, née en 1634 et mariée, 1656, à Pierre *Testart*, marchand à S. Quentin. 5° JACOB, né le 26 mai 1642, qui prit pour femme, en 1663, Elisabeth *Testard* et quitta S. Quentin en 1676 pour aller s'établir à Paris, où il fonda une maison de banque ; son nom figure au bas de l'acte d'abjuration signé par les principaux négociants parisiens réformés, 1685 ; sa femme, plus constante, passa à l'étranger, fin de 1685, avec cinq de ses filles, plus son gendre, le banquier Moïse *Cousin*, et ses petits enfants, MOÏSE et MARIE ; mais il paraît qu'elle rentra plus tard en France ; on trouve en effet dans un Mémoire de l'état des nouveaux convertis dans le dioc. de Noyon en 1700 (Suppl. fr. 4026.3) : « Jacques (Jacob) Crommelin, riche marchand de toile, âgé de 60 ans, mauvais catholique ainsi que sa femme Elisab. Testart. » Des 11 ou 12 enfants nés de ce mariage, nous mentionnerons seulement CYPRIEN, né en 1666, sorti de France dès 1680 ; JACOB, né en 1667, qui alla s'établir en Hollande après la Révocation ; DANIEL, né en 1671, qui passa en Angleterre ; MARIANNE, née en 1672, qui épousa à Londres Jacques *Courton*, d'Alençon ; CATHERINE, née à Paris en 1677, femme, en 1700, d'Elie *Blaquière*, réfugié de Sorèze, établi à La Haye ; SUSANNE-MARIE, née en 1680, qui épousa, 1703, un réfugié à Leipzig nommé *Olivier* ; enfin JEAN-BAPTISTE, bapt. à Charenton le 29 juin 1685. 6° DANIEL, né le 28 fév. 1647, qui épousa, 1674, Anne *Testard*, de St Quentin, et eut d'elle CHARLES, bapt. le 1 janvier 1676 (reg. de Charenton).

V. Frère cadet des deux précédents, Adrien Crommelin épousa à Charenton, en 1641, Susanne *Doublet*, dont il eut : 1° SUZANNE femme, en 1664, de Marin *Grostête*, médecin à Orléans ; 2° ADRIEN qui épousa Marguerite *Richard*, veuve du baron de Léchelle et mourut en 1701 après avoir abjuré (M 668) ; 3° ANTOINE, mort à Lyon ; 4° PIERRE-ÉTIENNE dont nous parlerons ci-après ; 5° MARIE qui sortit de

France, à la Révocation, avec son mari Jean *Pigou*, d'Amiens ; 6° Jeanne qui devint, 1671, la femme de Jean *Hamonnet*, marchand à Paris (reg. de Charenton) avec qui elle passa en Angleterre dès 1681 ; 7° Anne-Marie femme, en 1673, d'Isaac *Milsonneau*, avocat au parlem. de Paris, et bailli de Châtillon-sur-Loing (reg. de Char.); 8° André, riche marchand de dentelles, qui refusa d'abord d'abjurer, mais dont la résolution ne tint pas contre quelques semaines de détention à La Bastille (Suppl. fr. 791-2) ; sa femme Marie *Le Maistre*, fille de Jacques Le Maistre et de Jeanne Crommelin, qu'il avait épousée à Charenton en fév. 1685, essaya de sortir du royaume, mais elle fut arrêtée à Chauny, 1686, et finit probablement par se soumettre aussi ; 9° Jean dit de Bercy se convertit également comme nous l'apprend un certificat de catholicité qu'il se fit délivrer le 5 septembre 1699 (Tt 255).

5. C'est peut-être de ce dernier que descendait Isaac-Matthieu Crommelin, auteur de quelques ouvrages assez médiocres. Né à Saint-Quentin, en 1730, il fut mis en pension à Londres ; mais la ruine de sa famille et la mort de ses parents l'obligèrent à se créer des moyens d'existence. Il obtint un entrepôt de tabac à Autun ; plus tard, le grenier à sel de Guise, et après la suppression de la ferme, il fut envoyé comme administrateur à Saint-Germain. Ennemi de la Révolution, il fut arrêté en 1792, et ne recouvra sa liberté qu'à la chûte de Robespierre. Il alla retrouver à Saint-Quentin sa femme et son frère ; mais à la suite de différends avec son neveu *Joly de Bammeville*, il retourna à Saint-Germain, 1810, et y mourut, quelques années après, dans un âge très avancé. On a de lui (outre une trad. de l'anglais : *Le Don Quichotte femelle*, 2 vol. in-16), une sorte d'imitation des romans de Swift et de Voltaire, intitulée : *Mémoires, vie et aventures de Tsonnonthouan*, 1787, 2 part. in-8°, et un libelle politique, publié sous le titre : *L'espion de la révolution française* (Paris, an V, 2 vol. in-8°) et réimp. sous celui-ci : *Les égarements du peuple français*, ouvrage d'un style incorrect et plat, mais dont le fonds pourrait obtenir aujourd'hui plus d'approbation qu'autrefois. La Biogr. univ. cite encore : *Mémoires de J.-M. Crommelin, dernier de sa race en France*, in-8°, et *Entretien avec un parent, M. de Bammeville, signé avec son sang, par J.-M. Crommelin, âgé de 84 ans, et le dernier des Crommelin en France*, mémoire inédit. Il avait aussi composé une *Clé des sciences et des arts ou précis analytique des connaissances humaines*, 4 vol. in-8° compilation incomplète et fort arriérée, qui n'a pas vu le jour et qui en effet ne le méritait pas. A cette liste, nous ajouterons, d'après Quérard, l'*Encyclopédie élémentaire ou Rudiment des sciences et des arts* (Autun, 1773, 3 vol. in-8°), et *Mes Radotages ou l'art de tuer le temps* (Paris, 1809, 2 vol. in-12), publiés sous le nom de « le bonhomme Isaac Mathieu. »

6. En 1697, c'est-à-dire douze ans après son arrivée en Hollande, Samuel-Louis Crommelin fut invité par le roi Guillaume à s'aller établir en Irlande ; le roi désirait qu'on y perfectionnât la fabrication des toiles de lin, principale industrie du pays. Crommelin accepta les offres qui lui furent faites et s'embarqua avec son fils en 1698. Après avoir visité tout le nord de l'île, il fixa son choix pour un établissement à Lisburn, appelé alors Lisnagarvey. Attirés par les avantages qui leur étaient proposés, un grand nombre de réfugiés se groupèrent autour de Crommelin à qui fut conféré le brevet d'inspecteur des manufactures royales de lin en Irlande. Il fallut bientôt construire une église française à Lisburn et y appeler un ministre. La colonie acquit promptement un très haut degré de prospérité, grâce aux efforts et à la persévérance de Crommelin à qui le roi accorda une pension de 200 l. et que le parlement honora, en 1707 d'un vote solennel de remercîment. Il mourut en 1727, ayant perdu son fils, Louis, en 1711 et ne laissant qu'une fille, mariée au capitaine *de Bernière*. Son vaste établissement passa entre les mains de trois de ses frères, Sa-

MUEL, ALEXANDRE et GUILLAUME qui étaient venus le rejoindre avec des capitaux : 1° SAMUEL, marié avec Henriette *Mangin* et père de 8 enfants, dont 7 moururent sans postérité et le 8e ne laissa que deux filles ; 2° DANIEL qui épousa Madelaine *De La Chérois* dont il eut plusieurs fils ; 3° JACQUES, qui ne laissa pas d'enfant ; 4° JEAN, marié à une dlle *de La Blaquière* et père d'ISAAC, qui retourna en Hollande, où il a encore des descendants. Le deuxième fils de Samuel-Louis, nommé ALEXANDRE, avait épousé la fille du ministre *La Vallade*, premier pasteur de l'église française de Lisburn ; il eut un fils, CHARLES, mort célibataire. Le troisième, GUILLAUME, s'établit à Kilkenny, où son père avait installé une manufacture et s'y maria. Ajoutons que Samuel-Louis Crommelin a publié en 1707 à Dublin : *An essay towards the improving of the hempen and flaxen manufactures of Ireland,* ouvrage remarquable et plein de sages conseils sur la culture et l'apprêt du lin.

7. Il nous reste à parler de Pierre-Etienne Crommelin, né en 1648, Il eut de son mariage avec Françoise, fille d'Etienne *Seigneuret*, marchand de Lyon, et de Françoise *Toullieu* plusieurs enfants, entre autres ADRIEN, SUSANNE et FRANÇOISE. Un autre fils, PIERRE, né à Lyon, le 16 septemb. 1683, fut à la révocation de l'édit de Nantes, emmené par sa mère à Lausanne où il commença des études qu'il alla terminer à Genève. En 1706, il reçut l'imposition des mains, puis fut placé, 1711, comme ministre dans la campagne. Il fut admis à la bourgeoisie en 1707 et nommé pasteur à la ville en 1718, « en considération de ses talents et de son mérite ». Le caractère distinctif de ses sermons était beaucoup d'onction unie à une grande simplicité. En 1719, il disputa et obtint au concours la chaire de professeur de belles-lettres, qu'il occupa avec talent jusqu'à sa mort arrivée à Genève, le 12 janv. 1739. « L'Église et l'Académie, lit-on dans les registres du Conseil, sous la date du 26 janv., ont perdu un de leurs principaux ornements par la mort de spectable P. Crommelin qui avoit rempli tous ses devoirs avec une grande distinction, et qui étoit doué du plus heureux génie ; bon citoyen, excellent pasteur, plein de vénération pour le Conseil. La douleur qu'il a ressentie de nos troubles a contribué à abréger ses jours. » Il laissa une fille, et un fils nommé JEAN-PIERRE. Ce fils, qui fut nommé, en 1739, professeur d'histoire profane, remplit, pendant quelques années, les fonctions de chargé d'affaires de la république auprès de la cour de Versailles, et s'en acquitta avec un zèle qui lui mérita les éloges du Conseil. Il déploya surtout beaucoup d'activité dans une affaire qui intéressait l'Eglise protestante, la révision du procès de *Calas*. Il mourut en 1769. On a de lui, outre des *Tables chronologiques*, conservées parmi les mss. de la Biblioth. de Genève (no 70 a), une dissertation *De quibusdam mentis facultatibus, attentione, memoriâ et imaginatione* ; Genève, 1734, in-4°.

CROS, ancien de l'église de Nîmes en 1604. — Cros, ancien de Chalamont, délégué au synode de Valon, 1669. — Cros de la Vernède (Pierre), marchand, converti en 1685 (Tt 323). — Pierre Cros, boucher à Montauban, réfugié à Berlin, 1700. — (Jacques), de Montpellier, revenant du service en Milanais et se rendant en Allemagne, assisté à Lausanne, 1701. — Marie-Anne), fille d'un laboureur de La Caune, nouvelle convertie, condamnée à Montpellier, avril 1748, à l'amende honorable et au bannissement perpétuel, pour crime d' « apostasie ». — — Cinq galériens de ce nom. — Les dlles de Cros et leur père martyrisés en 1687 à Valence, voy. Du Cros.

CROSE (ANTOINE DE), d'Orange, étudiant en théologie à Genève (Anth. Decrosa aransiensis), 9 août 1593 ; pasteur de Cabrières en Provence, 1603 ; de La Motte d'Aigues, 1603-37. — (Pierre de), pasteur de Courtezon, 1620. — *Crosse*, ministre en Normandie, apostat en 1583.

CROSNIER, Chrosnier, Cronier, etc. « Jehan Chrosnier, natif de Doudianville, dioc. de Beauvois-en-Beau-

voysin », reçu habitant de Genève, août 1551. — Robert *de Crosnier*, « de Gentarteur près Lo », en Normandie (?), *id.* 2 décemb. 1555. — Pierre Crosnier de la ville d'Orléans, *id.*, 15 oct. 1557. — (Michel), presseur de draps à Orléans, 1568 [VI 531], massacré à la S. Barthélemy à Orléans, 1572. — Famille Cronier, réfugiée au Cap (*Bull.* I, 160).

CROTTET. En 1536, les Bernois, conquérants du pays de Vaud, s'étaient emparés aussi des baillages de Thonon, Ternier et Gex ; mais ils les rendirent en 1567 au duc de Savoye, sous la réserve expresse qu'il y laisserait subsister la Réformation et toutes les institutions qu'elle avait implantées dans ce pays. Cette condition fut assez bien observée pendant la vie du prince, Emmanuel-Philibert, mais après sa mort, 1580, Charles-Emmanuel son fils, ne se croyant apparemment pas lié par les promesses de son père, commença dès l'année de son avènement par interdire plusieurs églises et en 1598 il avait expulsé tous les ministres. Les réformés sincèrement attachés à leur foi abandonnèrent alors leur patrie. Ce fut le cas de beaucoup de familles que nous avons déjà mentionnées et d'autres qui seront mentionnées ci-après. Du nombre fut la famille Crottet qui, à cette époque était une famille de bateliers et de pêcheurs au village de Sacconex-Vandel ou Sacconex-sur-Avre et qui se réfugièrent les uns à Genève, les autres à Yverdun. On lit dans le registre du Conseil d'Yverdun, 11 septemb. 1598, qu'autorisation de résider en cette ville est donnée à Jacob fils de Martin Crottet de Saconnex-Vandel, et qu'il y fut admis à la bourgeoisie en 1609 ; mais on n'y trouve plus trace de cette branche dès 1637. Martin Crottet eut un autre fils, Girard, dont les fils, Maximilien, Silvestre, Jean, avaient encore des biens à Saconnex-Vandel en 1565 (Cl. Rosset not. Genev. f° 316). En 1592, Philib. Crottet, autre fils de Martin, pour vendre les siens, donnait procurat. à un Vandel, son parrain, co-seigneur de Saconnex-Vandel (B. Mantelier not. II, 18). Pendant tout le cours du XVII[e] siècle on voit les membres de cette famille continuer à Genève leur profession de bateliers, barquiers, fustiers et pêcheurs. En 1680, Jean Crottet, natif, loue une chambre, rue derrière le Rhône, moyennant 40 florins et le don annuel d'un brochet de 4 flor. à son propriétaire (J. A. Comparet not. V, 173) ; en 1695 Jean-Antoine fils de feu Nicolas, tous deux maîtres bateliers, épouse Jeanne fille de Jacques Dejoux pêcheur.

Un PIERRE Crottet, fils de GIRARD, fut marié dans la cathéd. de S. Pierre de Genève, 1 nov. 1612, avec Pernette Dubosson, mariage d'où naquit, 1614, NICOLAS qui fut père d'un autre PIERRE, né en 1649. De ce dernier descendirent LOUIS né en 1677, ETIENNE, fils de Louis, né en 1710, JEAN-JACQUES, fils d'Etienne, né en 1743, PIERRE-JEAN, fils de Jean-Jacques, né en 1769, enfin ALEXANDRE-CÉSAR, fils de Pierre-Jean, né en 1810 (31 mai). La grand'mère de ce dernier, Anne-Adrienne Fleuret, femme de Jean-Jacques, était la fille d'un réfugié de Sauve en Vivarais.

Alexandre Crottet bénéficia de cette circonstance, pour se faire admettre à l'exercice du saint ministère en France. Après avoir fait ses études à la Faculté de théologie de Strasbourg, il fut appelé à desservir l'église de Pons en Saintonge où il passa dix années, de 1836 à 1846. Dans cette petite ville, patrie de notre grand historien Agrippa d'Aubigné, il se sentit pris d'un vif amour pour les recherches historiques et il y apporta tout d'abord une ampleur d'érudition, une rectitude de jugement et une sûreté de critique d'où il est résulté que tous ses travaux, bien que commencés à une époque où l'histoire du protestantisme était encore embryonnaire, sont restés et resteront des sources d'instruction précieuses. Ce sont des modèles d'érudition claire, simple et judicieuse. Nous devons nous borner à en faire l'énumératiton.

1. *Histoire des églises réformées de Pons, Gémosac et Mortagne en Saintonge, précédée d'une notice étendue sur l'établissement de la Réforme dans*

cette province et dans l'Angoumois; Bordeaux, in-8°, 1841.

II. *Petite Chronique protestante de France ou Documents historiques sur les Eglises réformées de ce royaume*: XVIe siècle; Paris, in-8°, 1846.

III. *Correspondance française de Calvin avec Louis du Tillet, chanoine d'Angoulême et curé de Claie, sur les questions de l'Eglise et du ministère évangélique*, 1537-38, découverte parmi les mss de la Bib. nat. de France, Genève et Paris, in-8°, 1850.

IV. *Diaire ou Journal du ministre Merlin pasteur de l'église de La Rochelle au* XVIe *siècle*, pub. pour la première fois d'après le ms de la Biblioth. de La Rochelle avec une préface; Genève, in-8°, 1855.

V. *Histoire et Annales de la ville d'Yverdon depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'année* 1845; Genève, in-8°, 1859.

M. Crottet a donné aussi plusieurs articles au *Bull.* de la Société de l'histoire du Protestantisme français, dont il fut, en 1853, l'un des plus zélés promoteurs. Après avoir quitté Pons il s'était retiré à Yverdon où il est mort, le 20 nov. 1864.

Les nombreux documents, en partie originaux, qu'il avait rassemblés relativement à l'histoire du protestantisme en France ont été cédés par lui aux archives de l'église de Charlestown dans la Caroline du Sud, église qui fut fondée par des réfugiés de France à la tête desquels était Louis *Gibert*, pasteur de S. Seurin et de Mortagne.

Il eut trois fils dont un seul a subsisté et continue honorablement le ministère pastoral : C'est M. EUGÈNE Crottet, né à Pons, 10 mai 1839, qui après avoir fait ses études de théologie à Lausanne a exercé de 1863 à 1865 la charge de pasteur adjoint de l'église réformée française de Moscou et depuis 1865 est à la tête de celle de S. Pétersbourg. De ses deux fils, ALEXANDRE et ROBERT, le premier est étudiant en théologie à Genève.

CROY (ANTOINE DE) ou *Croï*, seigneur de Château-Porcien, chef-lieu du Porcien, petit district des Ardennes [Haag, IV 124], connu dans l'histoire de nos troubles religieux sous le nom de prince PORCIEN (*Porcian*, *Porceau*), était le fils unique de Charles de Croy et de Françoise d'Amboise. Ce fut en sa faveur que Château-Porcien fut érigé en principauté, le 4 juin 1561. =*Armes*: écartelé aux 1 et 4 d'argent à 3 fasces de gueules, aux 2 et 3 d'argent à 3 doloires de gueules, les 2 du chef adossées.

Bien qu'allié d'assez près à la maison de Guise, Antoine de Croy se prononça hautement pour les princes du sang de France, à la mort de Henri II. Davila le cite parmi les seigneurs qui assistèrent au conciliabule de Vendôme, en ajoutant qu'il fut un de ceux qui combattirent le plus vivement les mesures extrêmes proposées par *Condé*. Il parut aussi à l'assemblée de Fontainebleau à la suite du connétable, et l'on n'en saurait douter, il appuya de tout son pouvoir les demandes de *Coligny* en faveur des Réformés. Cependant son contrat de mariage, du 4 oct. 1560 (*Collect. Du Chesne*, vol. 3), prouve qu'à cette date, il n'avait point encore abjuré. Il est vrai que dès l'année 1559, il inclinait ostensiblement vers la Réforme [1]. Quoi qu'il en soit, après une inutile tentative pour surprendre Provins, dont il avait espéré se rendre maître par le moyen du bailli Jean *Alleaume* (Voy. l'hist. de ce bailli, ci-dessus, I col. 117), et du procureur du roi Jean *de Ville*, il suivit *Condé* à Orléans et signa un des premiers l'acte d'association protestante. Les conférences auxquelles Condé consentit imprudemment, n'ayant abouti qu'à ruiner l'armée huguenotte, il fallut songer à réparer d'irréparables pertes, et le prince Porcien fut envoyé en Champagne pour y lever de nouvelles troupes. Tout était changé dans cette province par suite de la défection de *Nevers*. Ce fut à peine s'il parvint à rassembler une centaine de gentilshommes à la tête desquels il s'estima heureux, après avoir échoué, le 25

[1] Voy. Mém. de Castelnau, liv. I, chap. 6 et le *Bull.* XVIII, 14 et 131.

août, dans une entreprise sur Sainte-Ménehould, de gagner Strasbourg où il rejoignit *Andelot*. Il rentra donc dans Orléans avec l'armée allemande, et quelques jours après, il suivit *Condé* sous les murs de Paris. L'attaque qu'il conduisit contre le faubourg Saint-Victor jeta l'épouvante jusqu'au centre de la ville. « Le peuple effrayé, raconte Davila, crioit qu'il falloit fermer les portes de la ville et abandonner les fauxbourgs, lorsque le duc de Guise parut, les rassura par sa présence et donna de si bons ordres que l'on n'eut rien de pareil à craindre ni ce jour ni les suivants. » Obligé de battre en retraite, le prince Porcien établit son quartier à Gentilly, où il resta jusqu'au 10 déc. *Condé* ayant enfin décampé, il fut chargé avec *La Rochefoucault*, du commandement de l'arrière-garde. A la bataille de Dreux, où il donna de nouvelles preuves de sa bouillante valeur, il en donna aussi de son humanité en protégeant le connétable qui l'avait cependant grièvement offensé, et en le conduisant en sûreté à La Neuville où il rejoignit l'amiral.

Pendant la marche rétrograde de *Coligny* sur Orléans, le prince Porcien fut chargé d'occuper Baugency et Montrichard, où il entra le 6 janv. 1563. Dans la campagne de Normandie, il prit Pont-l'Evêque avec le secours des habitants réformés, et lorsque l'amiral partit de Caen, il fit l'avant-garde avec quatre cornettes de cavalerie allemande. Lisieux lui ferma ses portes. Bernay, assez téméraire pour suivre cet exemple, fut emporté d'assaut et pillé. Un grand nombre d'habitants furent tués ou exécutés, les autels renversés, les images brisées. A la conclusion de la paix, ce fut encore le prince qui fut choisi pour escorter les reîtres jusqu'à la frontière.

Cette mission remplie, il retourna dans ses terres qu'il paraît n'avoir quittées de nouveau qu'à la fin de 1564 [1]. Il se trouvait à Paris lorsque le cardinal de Lorraine y entra, le 8 janvier 1565, à la tête d'une troupe considérable de gens armés, bien que les ordonnances défendissent de la manière la plus formelle cet appareil de guerre. Il est vrai que la reine lui avait accordé, le 25 févr. 1564, la permission de s'entourer de gardes ; mais dans son orgueil, il n'avait pas voulu se prévaloir de cette permission, désirant plutôt que son cortège fût regardé comme un droit inhérent à son rang. Dès que Montmorency, qui était alors gouverneur de la capitale, fut informé de son arrivée, il marcha à sa rencontre accompagné du prince Porcien et d'un grand nombre de gentilshommes, et l'ayant rencontré près du cimetière des Innocents, il chargea son escorte et la mit en fuite. Le cardinal, saisi de frayeur, se cacha dans une boutique voisine et attendit la nuit pour se rendre, par des rues peu fréquentées, à l'hôtel de Cluny, d'où il regagna son évêché de Metz. Le prince Porcien, de son côté, fut obligé de sortir de Paris pour obéir aux ordres du roi. Invité à assister à l'assemblée de Moulins par une lettre pressante de Charles IX (*Béthune*, 8705), il n'y parut pas, on ignore pour quel motif. Peut-être redoutait-il la haine du cardinal accrue encore par l'humiliation qu'il lui avait fait subir ; peut-être aussi partageait-il les méfiances des Huguenots à l'égard du roi et de sa mère. Il ne put cependant se dispenser de reparaître à la Cour, lorsqu'elle rentra dans Paris. Le 12 août 1566, il prêta serment en qualité de pair de France, titre attaché au comté d'Eu que sa femme lui avait apporté en mariage. Quelques mois après, il tomba malade, par suite, raconte-t-on dans les Mémoires pour servir à l'histoire de France attribués à l'Etoile, de l'émotion violente qu'il ressentit des durs reproches et des menaces de Charles IX au sujet d'une de ses places qu'il faisait fortifier. La Popelinière et de Thou disent simplement qu'il mourut d'une fièvre chaude. D'Aubigné et Dagon-

[1] Un synode des églises de Champagne s'étant assemblé, 27 avril 1561, à La Ferté-sous-Jouarre, il y envoya un sien ministre, monsieur *Pacquet*, porter des lettres « par lesq. leur signifioit qu'il vouloit employer son corps, biens et crédit pour soutenir et defendre la querelle du Seigneur et leur religion ». *Bull.* IV 197.

neau affirment qu'il fut empoisonné. Sur son lit de mort, il supplia Catherine *de Clèves*, sa femme[1], qu'il soupçonnait de nourrir de l'affection pour le duc de Guise, de ne le point épouser. « Vous estes jeune, lui dit-il, vous estes belle et vous estes riche. Toutes ces qualités jointes ensemble, avec celle d'une illustre extraction, vous feront rechercher de beaucoup de gens. J'approuve que vous soyez remariée; je vous laisse le choix des partis, et de tout le royaume je n'en excepte qu'un seul homme. C'est le duc de Guise; c'est l'homme que je hay le plus, et je vous demande en grâce que mon plus grand ennemy ne soit pas héritier de ce que j'ay le plus aimé de tous mes biens. » Moins de cinq ans après, la jeune veuve se remaria, et ce fut avec le duc de Guise.

Le prince Porcien expira le 15 mai 1567, à l'âge de 26 ans. La Popelinière et Le Laboureur se trompent en le faisant mourir en 1564. Cette perte fut douloureusement ressentie par tout le parti huguenot, mais surtout par *Condé* qui l'appelait son neveu à cause de sa femme Catherine de Clèves. C'était, dit de Thou, un jeune homme d'un grand courage et d'un esprit élevé.

Le prince Porcien n'ayant pas laissé d'enfant, ses biens passèrent à son frère utérin Antoine *de Clermont d'Amboise*, marquis de Renel depuis 1560, qui fut assassiné à la S. Barthélemy.

Delaborde, Etude sur *Antoine de Croy*, *Bull.* XVIII 2, 121. 513.

2. CROY (FRANÇOIS DE) ou *Croï*, ministre dans le Languedoc [Haag, IV 126]. De Croy, qui prenait la qualité de gentilhomme de l'Artois, descendait peut-être de l'illustre famille de ce nom. Destiné à entrer dans l'ordre militaire de Saint-Jean-de-Jérusalem, il s'embarqua pour Malte, mais arrivé à Messine, il y fut retenu par une maladie. Aussitôt guéri, au lieu de poursuivre sa route, il partit pour Rome et de là pour la Grande-Chartreuse. Eclairé par la lecture assidue de la Bible et des écrits des réformateurs, il quitta, au bout de quelques années, ce couvent et se rendit à Montpellier où il abjura la religion romaine. Il remplit les fonctions pastorales successivement à S. Laurent d'Aigouze, 1585-88; Meyrueis, 1588-96; Florensac, 1596-1598; Béziers, 1598-1603; Uzès, 1603-1606. Il a laissé ces deux ouvrages de controverse :

I. *Réplique a la response diffamatoire de maistre Adam Heurtelou, prétendu evesque de Mende, contre la réalité du sacrement de l'autel et célibat des ecclésiastiques*: 1596, in-8°, 296 p. (s. nom de lieu). — Autres exemplaires datés de Montpellier.

II. *Les trois conformitez, à savoir l'harmonie et convenance de l'Eglise romaine avec les paganisme, judaïsme et hérésies anciennes* (sans lieu), 1605, in-8°; Gen., P. de La Rivière, 1606, in-8°; trad. en ang. par G. Bart; Lond., 1620, in-4°. La 1re partie ou conformité a été aussi trad. en allem. par Grasser, Bâle, 1707, 8°. Ce traité des Trois Conformités fut fort estimé. F. de Croy mourut à Uzès, en 1606.

Philologue érudit et théologien profond, le fils de François de Croy, nommé JEAN, acquit une réputation qui a éclipsé celle de son père. Au rapport de Bayle, « il entendoit admirablement les langues, la critique, l'érudition judaïque, les antiquités ecclésiastiques, et tout ce que l'on comprend sous le nom de philosophie et de polymathie. » Il naquit à Nimes, alla étudier à Genève (Jo. de Croy nemaus.), en 1602 et fut pasteur de Béziers, 1615-1621; Nimes, 1621-23; Béziers 1623-52, et Uzès, depuis 1652, jusqu'au 31 août 1659, date de sa mort. Il fut aussi l'un des professeurs à l'acad. de Nimes (Mich Nicolas, *Bull.* II 325). Uniquement occupé des fonctions du ministère et de travaux littéraires, il prit peu de part aux affaires générales de l'Eglise. En 1615, les protestants de Beziers l'envoyèrent à Nimes pour réclamer la protection de l'assemblée politique qui s'y tenait, contre les mauvais desseins de leurs concitoyens catholiques (*Brienne*, 223). Dans l'été

[1] Fille de Franç. de Clèves, premier duc de Nevers et de Marguerite, sœur d'Ant. de Bourbon, roi de Navarre. Elle était née en 1548.

de 1621, il se mit en devoir de suivre comme aumônier l'armée protestante envoyée au secours de Montauban. Le synode de Montpellier l'avait désigné à cet effet. Mais il fit inscrire, le 1er septemb., dans les procès-verbaux du Consist. de Nîmes que sa bonne volonté était paralysée par le manque de parole des personnes qui devaient pourvoir aux frais de son voyage [1]. Deux fois, il fut député aux synodes nationaux, en 1631 et en 1644. Bayle affirme qu'il assista aussi à celui d'Alençon et qu'il y alla « tout enflammé de menaces » contre les partisans de l'universalisme hypothétique ; mais qu'après quelques heures de conversation, *Amyraut* le ramena à d'autres sentiments. C'est sans doute à cette occasion que le professeur de Saumur lui dédia sa dissert. du libre arbitre.

Jean de Croy avait composé un très grand nombre d'ouvrages; quelques-uns seulement ont vu le jour.

I. *Specimen conjecturarum et observationum in quædam loca Origenis, Irenæi, Tertulliani et Epiphani, in quo varia Scripturæ sacræ et auctorum græcorum et latinorum loca exponuntur, emendantur et illustrantur*, s. l., 1632, in-8° ; réimp. dans l'Irénée de Grabe et en partie dans l'Origène de La Rue.

II. *Réponse à M. de Balsac sur sa critique de la tragédie de* Herodes infanticida *de Daniel Heinsius* ; Gen., 1642, in-8°. — De Croy y prend chaudement la défense de Heinsius, qu'il attaqua ensuite vivement dans l'ouvrage suivant.

III. *Sacrarum et historicarum in novum Fœdus observationum, pars prior,* in qua Dan. Heinsii prolegomena in exercitationes sacras perpenduntur... Genève, P. Chouet, 1644 ; autre, 1645, in-4°, 3 feuill. prélim. et 288 pag. ; la *pars posterior* n'a jamais paru.

IV. *La vérité de la religion réformée, ou l'éclaircissement et la preuve de la confession de foy des églises réformées par les témoignages de la Sainte Ecriture* ; Gen., P. Chouet, 1645, in-8° ; 2e édit. augment., Gen., Samuel Chouet, 1650, 8 f. et 624 p. in-8°. — L'auteur, plein d'une piété ardente, commence par une dédicace *A nostre Seigneur Jesus-Christ.*

V. *Sermon du dernier jugement*; Charent., S. Petit, 1645, in-12.

VI. *Augustin supposé ou raisons qui font voir que les quatre livres du symbole que l'on a mis dans le XIe tome des Œuvres d'Augustin ne sont pas de lui, mais de plusieurs personnes qui ont pris son nom* ; Gen., de Tournes, 1654, in-12; 1655, in-4°. — Dirigé contre le jésuite Meynier comme le suivant.

VII. *Harangue sur quelques sentiments de M. Amyraut prononcée au synode assemblé à Uzès le 12 de mai 1650* ; Béziers, in-8° s. l. n. d.

VIII. *A MM. les pasteurs, les diacres et les anciens des églises réf. du Bas-Languedoc*, in-8° s. l. n. d.. — Circulaire expliquant le changement d'opinion de l'auteur sur les sentiments d'Amyraut qu'il avait condamnés dans le précédent discours.

IX. *Les Séméis convaincus ou la conviction des ignorances, des faussetez, des impostures, des calomnies et des impiétez contenues dans un livre auquel on a donné le titre impie* : De la sainte liberté des enfants de Dieu et frères de J.-C. ; *première partie contenant la response à 25 articles* par J. de Croï ; Orange, Ed. Raban, 1656, in-8° de 4 f. prél. et 431 p. — Séméi, parent de Saül qui se révolta contre le roi David, et l'assaillit à coups de pierres (Samuel, l. II, chap. 16).

X. *L'examen des trois preuves de la réalité et de la communion corporelle en l'eucharistie, proposées par le sieur Bernard Meynier, jésuite* ; Orange, Edouard Raban, 1654, in-8°.

XI. *La continuation et la confirmation de l'examen de trois raisons dont les docteurs de l'Eglise romaine se servent pour prouver leur doctrine de la Réalité et de la communion corporelle de la chair et du sang de J.-C.*

[1] Son père, étant ministre de Meyrueis, avait été assisté par le Consist. de Nîmes, 27 mars 1590, « d'une demy dozaine d'escus », pour l'aider à payer une rançon de 1,300 livres d'argent à laquelle il avait été taxé comme prisonnier.

en l'eucharistie; contre les réflexions malicieuses et satyriques de Bernard Meynier jésuite: Genève, Fr. Bouvard, 1656, in-8º de 8 f. prél., 717 p. et 2 p. d'errata; en tête deux avis au lecteur et une Epître dédicatoire *à MM. les habitants d'Uzès de l'une et de l'autre religion*, 1er de septemb. 1656. — Violemment accusé par les jésuites (sans que nous voyions clairement à quel sujet), l'auteur répond :

Ma naissance et ma vie sont cognues. Les Démons mesmes ne peuvent pas m'en ravir le droict et les approbations. Mon père, dont l'ombre estoit mieux formée et plus vénérable que tout ce qu'il y a jamais eu ou qu'il y aura jamais de Meyniers dans Clermont ou dans la Société d'Ignace de Loyola, n'avoit pas usurpé le nom qu'il portoit. Il se qualifioit tel qu'il avoit esté produit de Dieu et de la nature, ainsy qu'il l'a escrit lui même il y a plus de 60 ans en la préface de sa response à un livre diffamatoire que les Jésuites de Tournon avoient mis au jour sous le nom d'Adam Heurtelou evesque de Mande, et qu'ils avoient dédié à M. le connestable de Montmorency. Et la protection dont ce seigneur et feu M. le duc de Vantadour le couvrirent dans Florensac et dans Béziers contre les accusations de ses ennemis et contre leurs poursuites criminelles furent dans toute la province un temoignage public de la vérité de ce qu'il estoit.

Il paraît, d'après d'autres endroits de cette dédicace, que le livre du Jésuite avait pour titre : *L'original des fanfarons*. Je suppose qu'il attaquait le ministre et son père sur leur prétention d'appartenir à la maison princière de Porcien.

De Croy avait aussi écrit un livre pour prouver que saint Pierre n'a pas été à Rome. On lit dans le procès verbal du synode prov. tenu à Nîmes le 3 mai 1656 : « M. J. de Croï annonce que son livre : *Voyage de S. Paul et S. Pierre*, est sous presse » (Arch. du Consist. de Nîmes). Nous n'en avons retrouvé aucune trace, même dans les bibliographies les plus complètes. Ses manuscrits, en assez grand nombre, étaient en la possession de son neveu *D. Roure*, ministre de Nîmes et hébraïsant assez habile, qui vivait à l'époque où Colomiès publia sa Gallia orientalis.

Jean de Croy mourut le 31 août 1659, laissant de sa femme Catherine *de Pujolas*, qui s'enfuit à l'étranger lors de la Révocation (Tr 282), un fils, étudiant en 1675-78, et qui était avocat à Uzès, à l'époque où Bayle écrivait son dictionnaire.

Une autre branche de cette famille, également protestante, avait continué d'habiter la Champagne. Elle nous est connue par le mariage dans l'église de Charenton en 1637, du lieutenant Elie de Croy, fils de Guillaume sr de la Grandville en Ardennes et de Catherine de Guilins, avec Marquise *d'Aubry*, fille de Daniel sr de Launay et du Plessis et de Jacqueline de *Bussy* (reg. de Charenton).

CROYER (Rachel *Le Blanc*, native de Sédan, veuve de Mr) capitaine, de Sédan, réfugiée à Cologne avec ses sœurs et deux enfants, 1698; morte à Berlin en 1731. — (Jean-François) officier dans l'armée hollandaise, 1715-58. — (Isaac Philippe) capitaine dans l'armée hollandaise de 1752 à 58.

CROZAT ancien de l'église de la Bastie député au synode de Vernoux, Vivarais, oct. 1678 (Tr 289). — (Antoine) sieur de La Bastide, ancien du consist. de Nantes en 1685 (*Bull.* XII, 14). — Noble Etienne *de Crosac* sieur de La Croix et François *Coste*, second et 4e consuls de Milhau, avec Isaac *Fugin* greffier de la ville, sont obligés comme protestants de se démettre de leurs fonctions, par arrêt du Conseil du 30 juill. 1663 (Filleau, Décis. cath. p. 726). — Antoine *de Crose*, d'Orange, inscrit comme étudiant en théologie à Genève (Anthon. Decrosa arausiensis) en août 1593, ministre à Cabrières, 1603; à la Mothe d'Aigues de 1603 à 1637. — Pierre de Crose, pasteur de Courtezon, 1620. — Charles *Crosse*, pasteur en Normandie, apostat en 1583. — *Crozet*, ministre de Salles en Dauphiné, mort avant 1597. — *Crouzet*, ministre à Melgueil, 1637 [X 345]. — Louis Crozet ou Crouzet, de Gignac, admis au ministère en 1681 et donné à Gignac; il était aveugle. Cependant il s'enfuit à Berlin à la Révocation et y prêcha dans la chapelle suisse [IV 117, I. 15]. — Jean *Crouzé* ou *Crusé*, de Niort, assisté à Londres (10 l. 10 sh.) avec sa femme et 6 enfants, 1705-

1710. — *Crousier* ou *Crusier*, diacre de l'église de Nîmes, en 1578, appelé à Orange comme principal du collège. — Georges *Crouzier*, élève en médecine de la faculté de Montpellier, premier surveillant de l'église réformée de cette ville, en 1559.

CROZÉ (Jacques), dit *La Roche-Crozé* [Haag, IV 127], né à Loudun vers 1575, était ministre de Civray en 1603. On a de lui :

I. *Quatre traitez par lesquels tous fidèles seront addressez a une vraye et saine cognoissance du franc arbitre, de la predestination, des afflictions et de la vie éternelle :* par Jacques Crozé Lodunois, ministre de Civrai ; Niort, René Troismailles, 1608, in-8°.

II. *Le juge des controverses de ce temps* ; Niort, J. Baillet, 1610 ; in-8° de 149 p. — Cet ouvrage est dirigé contre M. de la Béraudière, évêque de Loudun.

III. *Eclaircissement général et particulier des Sacremens, contre les erreurs et fourvoyeurs des hérésiarches*, en six livres ; Niort, J. Baillet, 1611, in-8°, XX et 442 p.

IV. *Responses à six demandes proposées par le jésuite Coton à l'un des nostres pour le divertir de la Foy ; item à une autre instamment requise par le jésuite Moquot pour se dépestrer de toute conférence en laquelle luy mesme s'estoit enlacé ;* Niort, J. Baillet, 1613 ; in-8° de 120 p.

V. *Traicté de la perfection suffisante, clarté luisante, salutaire lecture et sommaire doctrine de l'Escriture ;* Niort, J. Baillet, 1613 ; 13 p. in-8°. — Cet opuscule est une défense personnelle contre les attaques que le père Moquot avait portées en chaire contre Crozé dans une suite de prédications faites à l'église de S. Nicolas de Civray aux fêtes de Noël.

VI. *De l'édition et version de l'Escripture pour response a la demande de Moquot, jésuite : Que le ministre me montre un passage evident dans l'A. et le N. Testament qui témoigne que la Bible française imprimée a Genève soit sans faute.* — Opuscule imprimé en même temps que le précédent avec lequel il est ordinairement réuni.

Un autre Jacques Crozé, né à Loudun, descendant, suivant toutes les vraisemblances, du précédent, réfugié hors de France pour cause de religion, devint capitaine dans la flotte hollandaise et mourut à Amsterdam, 1710. Il avait épousé Suzanne, fille de Jacq. Samuel *Balaire*, qui mourut à Londres en mars 1716, après lui avoir donné 3 enfants : 1° Jacques-Samuel, 1697-1714 ; 2° Marie-Anne, mariée à Pierre *Layard* ; 3° Marie, femme de Samuel *Despaignol*, de la Bastide en France ; ces derniers eurent pour fils Pierre Despaignol, mort en 1769, et pour fille Elisabeth, mariée au très Rév. David *Palairet*, doyen de Bristol. (*Agnew*)

CRUES (Jean de), de Berthen en Flandres, martyr [Haag, IV 127]. Livré par son curé entre les mains de l'inquisiteur, le 4 octobre 1560, de Crues fut conduit à Ypres et jeté dans une basse-fosse du fort du Comte. Ni promesses, ni menaces, ni tortures ne purent ébranler sa fermeté. Le 18 déc., l'inquisiteur, le voyant persister intrépidement dans sa confession de foi, prononça enfin la sentence d'excommunication. Le magistrat d'Ypres ayant refusé de faire exécuter de Crues, en alléguant qu'il n'avait pas été arrêté dans sa juridiction, il fallut le conduire à Bailleul, où le courageux martyr souffrit la mort, le 23 déc., après avoir résisté avec une héroïque constance non-seulement aux tourments qu'on lui fit endurer, mais aux prières de ses parents, qui le suppliaient de sauver sa vie par une rétractation.

CRUGOT (Martin), né à Brême, le 5 janv. 1725, et mort le 5 sept. 1790. [Haag, IV 127]. Après avoir rempli pendant quatre mois, en 1746, les fonctions de prédicateur de l'abbesse de Herford, Crugot fut appelé à Carolath en qualité de prédicateur de la Cour. En 1748, il fut nommé second pasteur à Blomberg ; mais au bout de quatre ans, il retourna à Carolath pour y occuper la même place qu'auparavant. Il a publié :

I. *Der Krieg in Teutschland bey Erœffnung des Feldzuges*, 1757, in-8°.

— II. *Predigten*, 1ste Sammlung, Breslau, 1759, in-8°; — 2te Samml., Breslau, 1761, in-8°; neueste Auflage, Breslau, 1769-70, in-8°. — III. *Der Christ in der Einsamkeit*, Bresl, 1761, in-8°; 2e édit., 1769; 3e édit., 1771; 4e édit., 1774; 5e édit., 1779, in-8°; trad. en franç., probablement par Seigneux de Correvon, Amst., 1766, in-8°. — IV. *Gedæchtnisspredigt über die verstorbene Fürstin von Carolath.* — V. *Morgen-und Abendgedanken auf alle Tage in der Woche*, Züllichau, 1777, in-8°. — VI. *Das Wesentliche in der christlichen Sitten- und Glaubenslehere*, Sagau, 1776. Il n'en fut tiré qu'un petit nombre d'exemplaires que l'auteur distribua à ses amis. — *Abhandlung über die Ursachen der Gemüthsunruhe Christi vor seinem Leiden*, ins. dans le T. VIII des Miscellanées de Berlin.

Un autre pasteur de la même famille, Antoine Crugot, de Puylaurens, se réfugia en Angleterre à la Révocation, et desservit pendant trente ans, de 1690 à 1721, l'église de Southampton.

CRUSÉ (Jean), de Niort, 46 ans, assisté à Londres avec sa femme et 6 enfants, 1702. — J. Jeanne *Cruzé*, de Chastelleraut, 51 ans, femme d'un joailler, *id.*, 1706.

CRUSEAU (Jehan), ministre en Périgord, notamment au bourg Saint-Pierre, vers 1562-1567, échappé par hasard à la potence [VI, 349]. C'est de lui que parle Gaufreteau dans sa chronique Bordelaise lorsqu'il dit sous l'année 1569: Jean de Cruseau, fils d'un huissier au parlem. de Bordeaux, fut (en cette année) le premier ministre que les huguenots de Bordeaux eurent. — Jacques *Crusseau*, consul de Castres, 1590 [IX, 404]. — *Des Cruzeaux*, réfugié de l'île de Rhé, peu après la Révocation (M 667). — Elizabeth *Cruzeaux*, de l'île de Rhé, veuve, 44 ans, assistée à Londres, 1705. — Marie *de Cruzeaux*, de Bordeaux, 74 ans, et Jeanne *de la Vaissière*, sa sœur (Tr 287), assistées à Londres, 1706.

CRUSEL DE LIGNY (De), famille de Cambrésis, vers 1560 (*Bull.*, III, 535). — De Crusel, pasteur de l'église de Cuq, délégué à l'assemblée de Pamiers, 1614. — *Cruzel*, ancien de Puylaurens (Tr 236), délégué au synode de Milhau, 18 septemb. 1660.

CRUSSOL, nom d'une des plus illustres maisons du Languedoc [Haag, IV 128], qui a donné au parti protestant quelques-uns de ses chefs les plus distingués. = *Armes*: écartelé, aux 1 et 4 parti *a* fascé d'or et de sinople (Crussol). *b* d'or à 3 chevrons de sable (Lévis) aux 2 et 3 contrécartelé d'azur à 3 étoiles d'or rangées en pal (Gourdon) et d'or à 3 bandes de gueules (Genouillac); et sur le tout d'Uzès, savoir de gueules à 3 bandes d'or.

Il n'est pas certain que Charles de Crussol ait embrassé les opinions nouvelles, quoique sa femme Jeanne *de Genouillac d'Acier* ait montré en toutes circonstances un grand zèle pour la Réforme; mais quatre de ses fils, l'aîné Antoine, le troisième Jacques, le cinquième Charles et le sixième Galiot, méritent, à des titres divers, une place éminente parmi les principaux appuis du protestantisme en France. De ses deux filles, l'aînée mourut sans avoir été mariée, vers 1550, et l'autre Marie, épousa, en 1564, François *de Cardaillac*, seigneur de Peyre.

Antoine de Crussol, commandant d'Abbeville et de Montreuil en 1558, conseiller d'Etat en 1560, chevalier d'honneur de la reine-mère, capitaine de 50 hommes d'armes, fut envoyé, août 1560, au roi de Navarre et au prince de Condé pour les inviter, de la part du roi, à assister aux Etats d'Orléans. Il fut nommé, 10 déc. 1561, lieutenant-général dans le Dauphiné, la Provence et le Languedoc, avec mission spéciale d'y pacifier les troubles religieux. Après avoir facilement triomphé des légères résistances qu'il rencontra dans la première de ces provinces, il passa en Provence, accompagné d'Antoine *Fumée* et d'Antoine *Ponat*, conseiller au parlement de Grenoble. La ville d'Aix refusa d'abord de le recevoir; mais le parlement lui en ouvrit les portes, le 5 fév. 1562. Il fit enregistrer l'édit de Janvier, assigna deux lieux de culte aux protestants hors de la ville, désarma les habitants

des deux religions afin de prévenir tout nouveau conflit, et nomma pour gouverneur Antoine *de March*, surnommé *Tripoli*, estimé par sa prudence autant que par son courage. De concert avec le comte de *Tende*, il travailla à pacifier le reste de la province en dispersant les rassemblements des ultra-catholiques, et lorsqu'il crut avoir suffisamment pourvu à la tranquillité du pays, il partit pour le Languedoc.

Aussitôt sa nomination connue, les habitants de Nîmes s'étaient empressés de lui envoyer trois députés, François *de Montcalm* sieur de Saint-Véran, Guillaume *Roques* conseiller au présidial, et l'avocat Pierre *Rozel*, pour l'informer de l'état de la ville. Le consistoire, de son côté, avait chargé *Viret* de lui écrire, au nom de l'église, dans le même but. Ces députés l'ayant rencontré à Donzère, le 8 janv. Crussol leur avait déclaré sa ferme volonté de faire exécuter par les deux partis les ordres du roi, et il leur avait témoigné le désir d'avoir une conférence avec les consuls et les juges de Nîmes afin d'aviser de concert aux moyens de faire cesser les troubles. Les consuls Louis *Bertrand* et Vital *d'Albenas*, Jean *Combes*, Pierre *Baudan*, le président *Calvière*, le lieutenant-particulier de *Rochemore* et le ministre *Sarrazier* allèrent donc le trouver à Villeneuve d'Avignon. Il leur enjoignit de rendre aux catholiques les temples qu'on leur avait pris, et de faire déposer toutes les armes à l'Hôtel-de-Ville. Les protestants obéirent « promptement et alaigrement. »

A son retour de Provence, Crussol visita Nîmes, Montpellier, et partout il trouva les Huguenots satisfaits de l'édit de Janvier 1562 et empressés de s'y soumettre. Sa mission remplie, il revint à la Cour ; mais mécontent de la tournure des affaires, il en repartit bientôt, traversa l'Allemagne, la Suisse et le Dauphiné, et se retira à Charmes, château qu'il possédait dans le Vivarais. C'est là que les députés de plusieurs villes où les religionnaires étaient les maîtres, allèrent le trouver au mois d'août, pour lui proposer de se mettre à la tête des huguenots du Languedoc ; il refusa ; cependant, quelques semaines après, sur l'invitation pressante et unanime de l'assemblée de Nîmes, il consentit à accepter la charge « de chef et conservateur du pays, sous l'autorité du roi, jusqu'à sa majorité, » à condition toutefois que l'assemblée jurerait, au nom des protestants, de demeurer sous l'obéissance de Charles IX, de ne tenir aucune espèce d'assemblées sans la présence d'officiers royaux, de ne faire aucun règlement sans l'approbation des gens du roi, et d'observer inviolablement les lois politiques du royaume. Ces conditions acceptées (voy. t. I, col. 822), Crussol écrivit, le 14 nov., à la reine-mère une longue lettre où il lui exposa les raisons qui le faisaient agir. Il se rendit dans le sein de l'assemblée, 13 déc., et s'engagea, de son côté, à n'employer que des hommes sûrs qui professassent la religion réformée. On lui adjoignit un conseil de dix membres, qui furent : le baron d'*Anduze*, *Saint-Ravi* général en la cour des aides, Guillaume *de Contour* contrôleur général des finances, *Clausonne* conseiller au présidial de Nîmes, de *Bouzargues*, de Bagnols, de *La Roche* viguier d'Uzès, Antoine *Du Solier* de Privas, Antoine *Fabre* d'Annonay, Pierre *de Prata* d'Agde, et Antoine *Du Chemin* médecin de Béziers.

Le premier soin de Crussol fut de pourvoir aux gouvernements des pays et des villes soumis aux protestants. Au gouvernement du Gévaudan, il nomma le baron de *Peyre ;* à celui du Vivarais, *Saint-Martin* sieur de Cournon-Terral. *Ferrières* fut établi gouverneur de Castres ; *La Gade*, de Béziers ; *Senglar*, d'Agde ; *Rapin*, de Montpellier ; *Bouzargues*, de Bagnols ; *Bourgondi*, de Montfrin ; *Margotte*, de la ville et *Maillane*, du château de Beaucaire. Les gouverneurs d'Uzès, de Lunel et de Sommières furent maintenus. Jacques de Crussol fut également confirmé dans le gouvernement de Nîmes et nommé, en outre, lieutenant-général de son frère.

Pendant que Crussol s'occupait ainsi

de l'organisation du parti protestant dans le Languedoc, il apprit la trahison de *Des Adrets*. A l'instant, il prit les mesures les plus promptes et les plus énergiques pour en prévenir les suites. Il fit sommer *Pontaix*, gouverneur du Pont-Saint-Esprit, de lui remettre cette ville, que Des Adrets avait promis de livrer au duc de Nemours. Sur son refus, les habitants et ses propres soldats l'arrêtèrent. *Chabert*, gouverneur de Roquemaure, s'empressa d'obéir et jura fidélité au chef des églises du Languedoc. Des Adrets lui-même, saisi à Vienne, fut conduit à Montpellier et enfermé dans le fort Saint-Pierre.

Reconnu pour chef par l'assemblée des huguenots du Dauphiné, Crussol, après avoir pourvu à la défense de Montauban, se rendit à Valence afin de s'opposer aux progrès du duc de Nemours. Il fit lever le siège de Grenoble où il entra le 5 mars. De retour à Valence, il s'occupa de recouvrer les villes du Comtat-Venaissin que les protestants avaient perdues. Il reprit Orange, Sérignan et quelques autres places ; dans d'autres parties du Languedoc, ses lieutenants obtinrent également de brillants succès, et malgré de cruels revers, les huguenots avaient conquis une prépondérance marquée dans le bas Languedoc, lorsque l'édit de pacification d'Amboise mit enfin un terme à la guerre.

Malgré la conclusion de la paix, les catholiques, conduits par d'Apchier et La Fare, mirent le siège devant Espaguac et Florac, 5 avril 1563. Cette audacieuse violation de l'édit indigna Crussol, qui chargea son frère Jacques d'en tirer vengeance. Ses méfiances, déjà éveillées par cette agression, redoublèrent quand il vit Joyeuse refuser de désarmer et chercher par toutes sortes de subterfuges à gagner du temps. Il prit le parti que lui commandait la prudence, en retenant ses troupes sous le drapeau ; mais, en même temps, il envoya son secrétaire à la reine-mère pour l'informer de la conduite de Joyeuse et lui certifier qu'il était, quant à lui, tout prêt à déposer son autorité entre les mains du commissaire royal, le maréchal de Vieilleville. Celui-ci étant retourné à Lyon sans entrer dans le Languedoc, Crussol remit les places qu'il tenait à Antoine de Lévis, comte de Caylus, qui en avertit le roi par une lettre datée du 29 août, où il reconnaît la droiture des intentions de Crussol et l'empressement des huguenots à se soumettre aux prescriptions de l'édit d'Amboise.

Dans toute cette guerre, Crussol donna les preuves les plus manifestes de sa parfaite loyauté ; au milieu de tant de trahisons, on est heureux de trouver un exemple à citer de probité politique. Il tint religieusement les promesses qu'il avait faites aux protestants ; il combattit vaillamment pour leur cause, et cependant, au fond du cœur, il était catholique, comme il l'avoua à Prosper de Sainte-Croix. Aussi, pour ne pas se rendre coupable d'une honteuse hypocrisie, ne voulut-il jamais assister aux prêches des Réformés et bien moins encore participer avec eux à la Cène. En prenant les armes, il n'avait eu en vue que de venir en aide à des opprimés, il n'avait voulu que sauver de la ruine une des provinces du royaume, et n'avait agi que pour le service du roi. Nommé duc d'Uzès en 1565, pair en 1572, Antoine de Crussol mourut le 15 août 1573, sans laisser d'enfant de Louise *de Clermont*, comtesse de Tonnerre, dame de beaucoup d'esprit, mais de mœurs peu édifiantes, qui servit en plus d'une occasion d'intermédiaire secret entre Catherine de Médicis et les huguenots. Ses titres passèrent à son frère Jacques.

Jacques de Crussol, seigneur de Beaudiné ou *Baudiné*, se trouvait auprès de *Condé*, lorsque la première guerre civile éclata. Envoyé dans le Languedoc par le prince, il arriva à Montpellier vers la fin du mois de mai 1562, et fut immédiatement reconnu pour chef (*Bull.*, XXII, 53). Il songea d'abord à s'assurer de Beziers. Il prit en route Marseillan et, avec l'aide des protestants de Beziers qui s'étaient saisis des portes, il entra dans cette ville, accompagné des barons de *Faugères* et de *Montpeyroux*, à la tête d'environ 1,200 hommes sans avoir

éprouvé de perte notable que celle du capitaine *Fendille*[1]. Les uns mettent cette conquête importante à la date du 3 mai, d'autres du 6 ; mais Bèze, qui paraît avoir travaillé sur des documents plus exacts, la recule avec raison jusqu'au 30 du même mois, et mentionne encore parmi les gentilshommes de la suite de Beaudiné les sieurs de *Colombiers*, de *Gasparet* et d'*Olivier*.

Après cette rapide expédition, qui fut malheureusement souillée par de grands excès, Beaudiné rappela un corps de troupes qui faisait le siège de Lodève et retourna à Montpellier où il établit un conseil de cinq personnes : Michel *de Saint-Ravi* conseiller à la cour des aides, Guillaume *Convers* contrôleur-général des finances, François *Rey* et Pierre *Raymond* marchands, avec Michel *Hérouard* chirurgien, auxquels il confia un pouvoir presque absolu. Il reprit ensuite la route de Beziers, et comme la ville était serrée de près par les garnisons catholiques des places et des châteaux voisins, il rompit cette espèce de blocus, en s'emparant de Magalas, de Lespignan et de tous les forts du littoral jusqu'à Narbonne. Instruit que Joyeuse menaçait Pézenas, et sentant la nécessité de s'opposer à ses progrès, il résolut de marcher à sa rencontre avec le plus de troupes qu'il pourrait réunir. Après avoir fait prêter à ses officiers et à ses soldats le serment de mourir dans l'obéissance du roi et de se soumettre aux ordres du prince de *Condé*, après avoir juré lui-même de soutenir les Réformés en tout et partout jusqu'à ce qu'ils fussent rétablis dans une liberté entière, il partit de Beziers, le 14 juillet, et rencontra l'armée catholique dans la plaine de Pézenas. Rejetant l'avis de ses capitaines les plus expérimentés qui lui conseillaient d'attendre un renfort de 200 chevaux amené par *Bouillargues* et le baron d'*Aigremont*, et cédant aux suggestions perfides de son maître-de-camp qui avait été gagné par Joyeuse, il attaqua les catholiques malgré son infériorité en cavalerie et en artillerie. *Colombiers*, qui portait sa cornette, repoussa d'abord l'avant-garde ennemie ; mais l'artillerie catholique jeta le désordre parmi ses nouvelles levées, et les prodigieux efforts de *Servas* et de *Gremian* pour s'en emparer étant restés inutiles, l'armée huguenote fut mise dans une déroute complète. L'historien du Languedoc évalue à près de 500 hommes la perte des protestants ; selon de Thou, il n'y eut pas cent hommes tués de part et d'autre, et cependant Beaudiné, qui avait donné dans le combat des preuves d'une brillante valeur, fut tellement abattu par ce revers qu'il ne songea plus qu'à négocier. Trois jours après, il conclut avec Joyeuse, par l'intermédiaire de *Saint-Martin*, un accord qui livrait aux catholiques Pézenas et Beziers à condition que le culte réformé y serait maintenu et que les protestants seraient traités aussi favorablement que les catholiques. En vertu de cette convention, Pézenas fut remis entre les mains de Joyeuse qui, violant ses promesses, non-seulement y abolit la religion réformée, mais y commit de grands excès. Les habitants de Beziers, peu disposés à s'exposer à ses vengeances, refusèrent de lui ouvrir leurs portes, lorsqu'il les fit sommer de le recevoir par le capitaine *Colombiers*, qui avait été fait prisonnier avec d'*Ortez* au combat de Pézenas, et se mettant sous les ordres des capitaines *La Laignade* et *Tourrie*, ils se préparèrent à se bien défendre. Irrité de cette résistance, Joyeuse, de son côté, refusa de remettre en liberté ses deux prisonniers et les fit enfermer étroitement dans le château de Narbonne.

Après avoir laissé à Agde une bonne garnison sous le commandement de *Codrouhac*, Beaudiné se rendit à Montpellier où il trouva *Grille*, *Bouillargues*, *Marcastel*, *Montvaillant*, *Grémian*, le baron de *Grammont*, avec un corps de troupes aguerries. Décidé à ne pas tenir un accord que Joyeuse avait violé le premier, il assembla, le 18 août, un conseil de guerre où fut résolue une entreprise sur Frontignan

[1] Il est question dans Brantôme, t. VI, vers la même époque, d'un brave officier nommé Jacques de Fontaine, sr de Fendilles « qui suivoit le vidasme de Chartres », et qui fut tué, dit-il, au siège de Cannis en 1557.

qui venait d'abandonner le parti protestant. Il y rencontra une résistance si vigoureuse, qu'après avoir perdu deux de ses plus braves lieutenants, *La Castelle* et *Costier*, il dut battre en retraite, traînant à sa suite un grand nombre de blessés, parmi lesquels on cite *La Valette*, lieutenant du capitaine *Bombas*. A peine rentré dans Montpellier, il vit paraître l'ennemi sous ses murs. Avec une diligence singulière, il fit raser les faubourgs, abattre tous les arbres à portée du canon, et prendre les dispositions nécessaires à une longue défense. Joyeuse, qui entretenait des intelligences avec les catholiques de la ville, espérait n'avoir qu'à paraître pour en recevoir les clefs; mais il fut déçu dans son attente. Le feu des remparts l'obligea à s'éloigner promptement. Beaudiné avait sous ses ordres huit compagnies d'arquebusiers à cheval commandées par d'intrépides guerriers, *Grille*, *Bouillargues*, *Du Bar*, *Herbaut* ou *Arbaut* gentilhomme d'Arles, *Grémian*, *Gresmont*, *La Grange*, *Pagès* ou *Paige*: quatorze enseignes d'infanterie sous les capitaines *Daisse*, *Sérignan*, *Le Roux*, *Le Long*, le jeune *Grémian*, *Rapin*, *Senglar*, *Saint-Véran*, *Argentière* ou *L'Argentier*, *Rascalon*, *Thoras* ou *Marchastel*; une compagnie de Suisses et deux de milices bourgeoises. Il sut disposer habilement de ces forces considérables, non seulement pour mettre Montpellier à l'abri de toute attaque sérieuse, mais pour enfermer Joyeuse au milieu des marais et le tenir comme assiégé dans son camp de Lates. A l'exception de l'assaut qui fut livré aux retranchements des catholiques par *Des Adrets*, il n'y eut entre les deux armées que quelques escarmouches dans l'une desquelles les protestants perdirent *Grémain* et le jeune *Maillane*, officiers de grande espérance. Joyeuse ne pouvant rien entreprendre, se décida enfin à se retirer, 4 octobre 1562.

Après avoir envoyé *Senglar* à Agde que les catholiques menaçaient, et chargé *Daisse* et *Grille* d'assiéger Aigues-Mortes, Beaudiné, laissant *Rapin* pour gouverneur à Montpellier, se rendit à Nîmes, entra dans le Vivarais et marcha contre Le Pouzin. A son approche, le gouverneur catholique, sentant l'impossibilité de lui résister, conçut l'horrible projet de massacrer les habitants qui appartenaient presque tous à l'Église protestante; mais ceux-ci, prévenus à temps, s'échappèrent secrètement pendant la nuit et se sauvèrent dans le camp de Beaudiné qui entra le lendemain dans la ville. Ayant appris que le baron de *Peyre* était assez fort pour tenir tête aux catholiques dans le Gévaudan, le chef huguenot marcha au secours d'Aubenas dont le siège fut précipitamment levé à son approche. Le gouverneur de la ville, *La Roquette*, tomba sur l'arrière-garde des assiégeants et leur enleva une grande partie de leurs bagages. Quant à Beaudiné, il se rabattit sur le Bourg-Saint-Andéol, pour tirer vengeance des meurtres qui y avaient été commis.

Des Adrets avait laissé dans cette petite ville quelques soldats sous les ordres d'un commissaire, Victor *de Comban*, baron de Saint-Rémèse. Peu de jours après son départ, les catholiques s'étaient soulevés et avaient égorgé en une seule nuit le gouverneur, son fils et toute la garnison. Le lendemain, *Sauzet*, de Nîmes, qu'il ne faut pas confondre avec le capitaine provençal de même nom, qui en 1579 à la tête d'une troupe de paysans, défit complètement à Cuers la noblesse catholique des environs, avait été arrêté comme il allait joindre Des Adrets dans le Dauphiné, et massacré également. Résolu d'infliger à ces assassins un châtiment exemplaire, Beaudiné mit le siège devant la ville, l'emporta d'assaut et fit passer au fil de l'épée une partie de ses défenseurs; les autres se sauvèrent en traversant le Rhône. De là il marcha contre Aramon; mais instruit des efforts que Joyeuse faisait pour s'emparer d'Agde, il se hâta de retourner à Montpellier, d'où il vola au secours du brave *Cayla* à la tête de 200 chevaux et de 900 arquebusiers. Joyeuse ne l'attendit pas; il leva le siège le 4 nov. La fatigue de ses troupes empêcha Beaudiné de le

poursuivre; cependant il chargea *Bouillargues* d'inquiéter sa retraite. Ce vaillant capitaine atteignit l'arrière-garde catholique à Saint Pargoire et lui tua beaucoup de monde.

Ce fut à son retour à Montpellier que Beaudiné fut informé de l'élection de son frère Antoine par une députation de l'assemblée de Nîmes. Loin de se montrer jaloux de la préférence accordée au comte, il protesta qu'il s'estimerait heureux de servir sous ses ordres et promit de lui obéir en tout. Nommé lieutenant-général et gouverneur de Nîmes, il fit son entrée solennelle dans cette ville, le 23 déc. Peu de temps après, il fut chargé de faire lever le siège de Florac. Le baron de *Portes*, *Aissan*, *Beaufort*, *Saint-Jean*, *Thoras*, *Gabriac*, *Lours* le jeune, *Roure*. *Chadanac* et d'autres gentilshommes protestants des Cévennes se hâtèrent de le rejoindre; mais ils n'eurent pas l'occasion d'exercer leur valeur. Apchier et La Fare renoncèrent à leur odieuse entreprise.

Lorsque *Condé* reprit les armes en 1567, Jacques de Crussol, qui venait de quitter le nom de Beaudiné pour prendre celui de d'Acier, fut chargé du commandement en chef des protestants du Midi. Il traversa le Bourbonnais, l'Auvergne, le Vivarais pour communiquer les ordres du prince aux églises de ces provinces, et il arriva à Uzès, le 27 septembre. Quelques jours après, 7 oct., il se rendit à Montpellier dont les huguenots s'étaient rendus maîtres, à l'exception de la citadelle, après avoir chassé Joyeuse. Un secours considérable que *Montbrun* lui amena du Dauphiné, 6 nov., le mit en état de repousser toutes les tentatives du général catholique pour ravitailler le fort Saint-Pierre (ainsi se nommait la citadelle). Le 16 nov. arrivèrent à leur tour les capitaines provençaux *Du Bar*, *Sénas*, *Mouvans*, *Céreste*, *Solier*, sous les ordres de *Cipières*, qui avait aidé les Nîmois à s'emparer du château de Nîmes, en sorte que la garnison catholique, vivement pressée et n'espérant plus de secours d'aucun côté, dut se rendre par capitulation, 28 nov. 1567. Ce siège avait coûté la vie à environ 200 protestants dont les plus connus sont le seigneur de *Saint-Auban* et le capitaine *L'Hostelle* d'Alais. Maîtres du fort, les habitants de Montpellier le démantelèrent, sans se laisser effrayer par les arrêts du parlement de Toulouse qui, à cette occasion, condamna à mort par contumace un très grand nombre de protestants (*Voy.* t. II col. 46-80).

Confiant à *Aubaïs* le gouvernement de Montpellier, d'Acier, accompagné de *Cipières*, alla faire lever le siège du Pont-Saint-Esprit, tandis que les huguenots du Languedoc s'assemblaient par ses ordres de tous côtés pour marcher au secours du prince de *Condé*. Le renfort que lui amenèrent à Alais les Vicomtes du Quercy portèrent ses forces à 14,000 hommes environ, à la tête desquels il prit le chemin de la vallée du Rhône. Il força le Pont-Saint-Esprit que les Avignonnais avaient surpris, emporta d'assaut Saint-Marcel-d'Ardèche, dégagea Saint-Marcellin assiégé par Gordes, s'empara de la Côte-Saint-André et du château de Saint-Quentin, puis repassant le Rhône, il retourna dans le Languedoc avec une partie de ses troupes, tandis que les Vicomtes conduisaient le reste à *Condé*. Secondé par *Cipières* et *Montbrun*, il força les catholiques à lever le siège du Pont-Esprit. Se portant ensuite contre l'armée de Joyeuse campée à Roquemaure, il essaya, mais inutilement, de l'attirer au combat. Malgré la rapidité avec laquelle il vola à son secours, il ne put pas non plus sauver Aramon. Il n'avait pris avec lui que trois cents chevaux et quatorze enseignes d'infanterie. Attaqué par des forces supérieures dans la plaine de Montfrin, il fut complètement battu.

D'Acier était à Nîmes lorsque l'envoyé du prince de Condé, d'*Entrechaux*, apporta la nouvelle de la paix signée sous les murs de Chartres. Il se hâta de la faire publier et se retira dans ses terres, prévoyant peut-être que sa présence serait, avant peu, nécessaire dans le Languedoc. Dès que *Vérac* lui eut appris la fuite de *Condé* à La Rochelle, il se mit en devoir

d'assembler des troupes. Non moins prompts à reprendre les armes, les protestants du Dauphiné formèrent neuf régiments sous les ordres de *Montbrun*, Antoine de *Pracontal*, *Ancone*, *Saint-Romain*, *Virieu*, *Blacons*, *Mirabel*, *Du Chailard*, auxquels se joignirent bientôt quatre compagnies levées par *Orose* en Provence, le régiment provençal de *Mouvans* et les deux cornettes de cavalerie de *Valaroire* et de *Pasquier*. Ils franchirent le Rhône sur trois points, au fort de Mouvans, à Pérault, dont *Changy* s'était rendu maître, et à Bais-sur-Bais, dont les portes leur furent ouvertes par *Du Pont* et *Des Ollières*; puis, enlevant au passage Annonay, ils arrivèrent à Alais, lieu fixé pour le rendez-vous général. D'Acier y avait déjà réuni les quatre régiments languedociens de *Beaudiné*, *Ambres*, *La Mausson* et *Bouillargues*, deux cornettes de cavalerie, la sienne et celle de *Spondillan*, un régiment du Vivarais commandé par *Pierre-Gourde*, un du Rouergue sous les ordres de *Panat* et une compagnie de cavalerie légère commandée par *Thoras*, son beau-frère. La cornette de d'Acier était verte et portait une hydre à têtes de cardinaux et de moines qu'Hercule abattait à coup de massue, avec cette devise : *Qui casso crudeles*, anagramme de son nom Jacques de Crussol.

A la tête de cette armée, forte de 22,000 hommes, d'Acier entra dans le Gévaudan et arriva à Milhau dont les habitants, gagnés par *Grémian*, le reçurent avec joie. Il y fut rejoint par *Arpajon*, *Montaiqu* et les autres Vicomtes ; mais dans un conseil de guerre, il fut résolu que ces derniers demeureraient pour défendre le pays, tandis que d'Acier s'enfoncerait dans l'intérieur de la France. Comme un torrent dévastateur, l'armée huguenotte se précipita des montagnes du Gévaudan, força Marsillac à se rendre, prit la tour de Saint-Christophe, passa le Lot à Cadenac, franchit la Dordogne à Souillac, le 14 oct., sans que Monluc, instruit de la force de ses bataillons par le maréchal de camp Pierre *Moreau*, son prisonnier, osât lui disputer le passage, et pénétra sans résistance dans le Périgord. Attaqué à Saint-Astier par Montpensier, Jasques de Crussol le repoussa avec vigueur et gagna Riberac où il apprit la mort de *Mouvans* et de *Pierre-Gourde*. Il se hâta d'arriver à Aubeterre et opéra heureusement sa jonction avec *Condé* dans les derniers jours d'octobre.

D'Acier suivit Condé dans toutes ses entreprises jusqu'au combat de Jaseneuil, après lequel il fut détaché avec un régiment d'infanterie et quelque cavalerie pour occuper Loudun. Lorsque le duc d'Anjou se présenta devant cette ville et le somma de se rendre, il lui répondit fièrement que la place lui avait été confiée par le prince de Navarre et qu'il saurait la défendre. Au bout de quatre jours, le duc d'Anjou jugea à propos de se retirer.

Au moment où la bataille de Jarnac s'engagea (mars 1569), d'Acier se trouvait à Cognac avec 6,000 arquebusiers dont la présence aurait pu changer le sort de la journée. Il partit en toute hâte, mais il avait cinq grandes lieues à parcourir et il apprit en route la défaite des protestants. Il se retira en bon ordre sans se laisser entamer, et regagna Cognac où arrivèrent successivement les régiments de *Beaudiné*, de *Blacons*, de *Du Chailard* et de *Mirabel*. *Coligny* lui confia la défense de cette place importante. Bientôt l'armée catholique parut sous ses murs ; mais les huguenots, raconte Davila, « firent de vigoureuses sorties qui ressemblaient à des batailles. » Le duc d'Anjou, rebuté par cette valeureuse résistance, leva le siège pour chercher une proie plus facile à saisir. Ce fut vraisemblablement pour récompenser d'Acier du service qu'il avait rendu à la Cause en arrêtant l'armée catholique victorieuse, qu'on lui donna, peu de temps après, la charge de colonel-général de l'infanterie laissée vacante par la mort d'*Andelot*.

D'Acier assista au combat de La Roche-Abeille et accompagna *Coligny* au siège de Poitiers. Atteint par les fièvres qui décimaient l'armée protes-

tante, il dut se retirer à Niort et de là à Saint-Maixent. Relevé de maladie, il se rendit auprès de l'amiral avec les princes, et combattit vaillamment à Moncontour, où il fut fait prisonnier. Santa-Fiore lui sauva généreusement la vie, malgré les ordres formels qu'il avait reçus de Pie V de n'épargner aucun huguenot, et son humanité lui attira une disgrâce. Catena prétend que le pape rendit à d'Acier la liberté sans rançon ; mais les historiens français affirment, au contraire, que sa délivrance coûta au duc d'Uzès une somme de 10,000 écus. Epargné à la Saint-Barthélemy à la considération du duc, son frère, Jacques de Crussol s'attacha dès lors au parti de la Cour, sans changer toutefois de religion. En 1573, il servit sous le duc d'Anjou au siège de La Rochelle. Ennemi de Damville, d'Acier, devenu duc d'Uzès, accepta en 1574, le titre de lieutenant-général dans le Languedoc, avec la mission d'y combattre les protestants unis alors aux catholiques politiques. On vit donc, chose bizarre qui prouve bien l'indifférence religieuse de beaucoup de chefs des deux partis, un protestant à la tête des catholiques et un catholique à la tête des protestants. Le duc d'Uzès prit d'ailleurs à cœur de justifier la confiance de Henri III ; il fit tout le mal qu'il put à ses coreligionnaires, massacrant les habitants des villes qu'il soumettait, brûlant les récoltes aux alentours de celles qui lui résistaient, et commettant partout d'affreux ravages. Ses exploits militaires se réduisirent à peu de chose. Au reste, il finit par renoncer même à la profession extérieure de la religion protestante, sacrifice qui, sans doute, coûta peu à sa conscience, et en 1578 il fut créé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Il avait épousé, en 1568, Françoise *de Clermont*, fille du vicomte de Tallard, et mourut en 1586.

Le cinquième fils de Charles de Crussol, qui portait le même nom que son père, était abbé de Feuillans lorsqu'il se convertit au protestantisme. Blessé mortellement et fait prisonnier à la défaite des troupes que Fabrice envoyait au secours de Sérignan, il fut conduit à Orange et y mourut, le 19 mars 1563. Le P. Anselme se trompe lorsqu'il dit qu'il fut tué, en 1562, au siège d'Orange. Comme on l'avait enterré dans un coin du cimetière des Cordeliers, un carme en prit occasion pour déclamer en chaire contre une profanation aussi monstrueuse, et il fit si bien que le peuple furieux déterra le cadavre, lui attacha une corde aux pieds et le traîna dans les rues. Quelques-uns plus prudents recueillirent ces restes défigurés et les remirent en terre.

Le sixième et dernier des fils de Charles de Crussol, Galiot seigneur de Beaudiné et de La Côte-Saint-André par transaction faite avec son frère Jacques en 1566, servit en 1567 dans l'armée protestante avec le grade de colonel d'un régiment d'infanterie, et fut spécialement chargé de diriger le siège du fort Saint-Pierre. Nous l'avons vu figurer parmi les principaux chefs des troupes que d'Acier conduisit au secours de *Condé*. A l'affaire de Saint-Astier, il fut blessé au bras d'un coup d'arquebuse. Au combat de La Roche-Abeille, il se signala à l'avant-garde. A Moncontour, il donna de nouvelles preuves de sa valeur. La bataille perdue, il se retira à Saintes et gagna ensuite La Rochelle d'où il mena à *Coligny*, alors dans le Languedoc, un corps de cavalerie qui fut d'un grand secours aux huguenots. Quoiqu'il ne soit plus fait mention de lui pendant cette brillante campagne, il est vraisemblable qu'il ne quitta pas l'amiral. Nous ne le retrouvons plus qu'à Paris, à l'époque de la Saint-Barthélemy dont il fut une des victimes. « Parmy les bandes de M. d'Acier, il y avoit encore force maistres de camp, et de très bons et gentilshommes de bonne part, comme estoit M. de Beaudiné, frère dudict M. d'Acier, jeune gentilhomme de ceste grande maison d'Acier et Cursol, mais pourtant vieux capitaine et soldat, et qui estoit fort estimé parmy les soldatz. Il fut tué au massacre de Paris » (Brantôme). Il ne laissa que des filles, qui moururent sans alliance. Sa veuve Françoise *d'Ouarty* se remaria avec Jean-Fran-

çois Faudoas de Sérillac seigneur de Belin, qui fut gouverneur de Henri *de Condé*, premier prince du sang.

1. CRUVEL ou Cruveil. Un ministre, du nom de Cruvelius, est admis en 1583 et immédiatement appelé à desservir l'église d'Aimargues.

2. CRUVEL (PIERRE), pasteur et professeur de philosophie à l'acad. de Montauban, né dans cette ville le 8 mai 1602, de Jean *Cruvel* et de Marie *Constans*. Son père fut à plusieurs reprises syndic de la ville et joua un rôle actif dans les guerres religieuses du Montalbanais de 1621 à 1628 (*L'estat de Montauban* par P. Bérauld, p. 50, 55 et 153). Une des pièces des *Premières œuvres poétiques* de Paul Ferry lui est adressée, et une autre à Marie Constans, sa femme (p. 163). Pierre Cruvel fit ses études à l'académie de sa ville natale et alla ensuite passer une année à Genève, où il est inscrit au livre du recteur (P. Cruvellius montalbanensis) mai 1624. En 1625, il fut nommé pasteur à Albias; de 1634 à 1637, il desservit l'église de Bruniquel, et de 1637 à 1645, celle de Rényès. Le synode de sa province, réuni à Mauvezin en 1643, et celui qui se tint à Réalmont l'année suivante, le désignèrent pour professeur de philosophie à Montauban. Ce choix fut ratifié par le synode national tenu à Charenton du 26 déc. 1644 au 26 janv. 1645 (*Aymon*, t. II, p. 695). Tout en étant professeur de philosophie à l'académie, il continua l'exercice du ministère évangélique et desservit l'église voisine, Corbarieu. En 1653, après la mort du Timothée *Delon*, l'opinion publique le désignait pour son successeur dans la chaire d'hébreu (*Response au libelle intitulé: Lettre de Joseph Arbussy*, p. 13 et 14); l'intrigue y fit nommer Jos. *Arbussy* qui n'entendait à peu près rien à la langue hébraïque, tandis que Pierre Cruvel passait pour en avoir fait une étude approfondie. Celui-ci continua d'enseigner la philosophie jusqu'à la fin de ses jours. Il mourut à Montauban le 24 août 1658.

Nous ne connaissons de lui que les deux écrits suivants :

1° *Theses logicæ et morales ad priorem lauream philosophicam consequendam propositæ*, quas favente divino numine, sub D. D. Petri Cruvellii pastoris et in academia patriâ philosophiæ professoris præsidio in publico Montalbanensi Athenæo tuebuntur a mane ad vesperum adolescentes postnominati. Excudebat Petrus Vertierius, academiæ montalbanensis typographus, 1647; un placard in-folio, en trois colonnes; contenant 25 thèses de logique et 21 de morale. Les étudiants de la division de philosophie, désignés par le sort pour prendre part à la discussion, de ces thèses, sont : Gerardus *Planterosius*, Cantaber Mauleoslensis, — Benjaminus *Espagnotus*, Malvicinensis, — Antonius *Puechanus*, Mazametensis, — Joannes *Chalmotius*, Voltoniensis Picto, — Joannes *Aimar*, Santantoninensis, — Elias *Thomas*, Tailburgensis Xanto, — Jacobus *Philippotus*, Clariacensis Aquitanus, — Marcus *Scorbiacus*, Montalbanensis, — Isaacus *Diserotus*, Moncinensis, Benearnensis, — Antonius *Borrillonus*, Montalbanensis, — Guillelmus *Esnellus*, Xanto, — Isaacus *Vignau*, Thonensensis Aquitanus, — Stephanus *Masson*, Oleronensis Xanto, — Philippus *Daureus* de la Palisse, Bergeracensis apud Petragorios, — Petrus *Gabeus*, Saverdunensis, — Petrus *Gallinæus*, Clariacensis Aquitanus, — Petrus *Superioris*, Condomiensis Aquitanus Vasco, — Franciscus *Janiconus*, Duracensis Aquitanus Vasco, — Joannes Jacobus *Bastidius*, Montalbanensis, — Guilelmus *Verderius*, Castrensis, — Franciscus *Guaius*, de la Roche Breuillet, Xanto, — Jacobus *Canet*, Figeacensis, — Joannes *Salarinus*, Castrensis, — Jacobus *Boigens*, Bergeracensis apud Petragorios, — Philippus *Bela*, Cantaber Mauleosolensis, — Joannes *Barinus*, Marenensis Xanto, — Petrus *Passaganus*, Penyrolensis Aquitanus, — Franciscus *Rozellus*, Castrensis, — Joannes *Marolues*, Pontis Camarensis apud Ruthenenses, — Benjaminus *Billaudus*, Mussidanensis apud Petragorios, — Zacharias *Sorberius*, Bergeracensis apud Petragorios, — Samuel *Moreau*, Montauzeriensis Xanto, —

Joannes *Modenxius*, Lairacensis Aquitanus Vasco.

2° *Theses philosophicæ ex uberrimis et lætissimis Lycei latifundiis excerptæ*, et a postnominatis adolescentibus laurea donandis in publicam συζήτησιν propositæ Montalbani; excudebat Petrus Vertierus academiæ Montalbanensis typographus, 1648, in-8°, 19 pages. La dixième page contient les noms des étudiants en philosophie désignés pour discuter ces thèses et aspirants à la maitrise en arts : Aderunt (Deo favente) has theses propugnaturi, sub præsidio et tutelâ D. D. Petri Cruvellii pastoris et in academiâ patriâ philosophiæ professoris, hi adolescentes sorte designati. (La majeure partie des noms de la liste précédente, plus Gabriel Lavesquæus, Castrensis apud Albios et Antonius Bourrilhonus, Montalbanensis). = In ædibus sacris die 26 mensis augusti, a mane usque ad vesperum.

Nous avons trouvé ces deux petits écrits qui ne sont indiqués nulle part dans un volume in-4° manuscrit, contenant les cours de logique, de physique et de métaphysique de Pierre Cruvel, volume écrit, sans doute, sous la dictée du professeur, par Jean *Marroule*, un des étudiants nommés à la fin de l'une et de l'autre de ces deux pièces, et fils de Philippe Marroule, pasteur à Camarès. Ce volume appartient à la Bibliothèque de la faculté de Montauban. Pierre Cruvel dut certainement publier bien des pièces de ce genre pendant les quatorze ans qu'il occupa la chaire de philosophie.

Il avait épousé, le 1er octobre 1634, Jeanne *Vezy*, fille d'un riche bourgeois de Montauban. Il eut de ce mariage plusieurs filles, dont trois seulement lui survécurent. L'aînée, appelée Marie, née le 7 octobre 1635, épousa, le 10 juin 1662, noble Paul *de Chateauverdun*, qui était du diocèse de Lavaud, — Jeanne, la seconde, née le 22 juillet 1637, épousa, le 28 mai 1663, Jacques *de Bonnay*, qui était de Carmaing (Caraman) ; — la plus jeune, nommée Valencia, née le 25 juillet 1641, épousa, le 30 avril 1663, noble Jean *de Verdier*, qui était aussi de Carmaing. — Le testament de Pierre Cruvel, du 8 juillet 1658, se trouve dans la liasse de cette année, n° 357, de Jacob Dumour, notaire de Montauban. (Nicolas)

CRUVELLIER (Barthél.), ministre à Ste Croix de Caderles, 1568, à Calvisson, 1569-70 ; Congenies ; 1570-74 ; Calvisson, 1574-91. — Salomon *Cruvelier*, de Nîmes, inscrit comme étudiant à Genève en 1598, pasteur à Bernis, 1605-1607 ; à Milhaud, 1608 ; Bernis, 1617 ; Vauvert, 1620-26 ; accordé pour six mois à l'église de Nîmes par le synode de cette ville ; étant de passage en cette ville, le consistoire envoye une députation pour le lui rappeler, 11 déc. 1630. — (André), fils de Jacques Cruvelier sr du Portal, bourgeois de Chavroux, abjure, 4 fév. 1685.

CRUX (De) ou de Crox, marquis de Courboyer ou Corboyer. En 1593, Rachel de Crux présente au baptême en l'église réf. de Pons, avec Jacques *des Argaulds* sr de La Chaussée, une fille de Madelaine de Crux sa sœur et de Jean des Argaulds (Tt 285). — Charles de Crox, député général des églises de France en 1608 (*Bull.* XXI, 264). — Jacques-Antoine de Crux, seigr de Courboyer, était aussi seigneur d'Anthoigny (dioc. du Mans, bailliage de Caen), où il avait le droit d'exercice du culte. Ce droit lui est contesté avec menace d'être poursuivi comme perturbateur du repos public. Il fait défaut et le droit lui est enlevé, 10 mai 1669 (Tt 259). Le 13 décemb. suivant, Guy Patin écrit, dans une de ses lettres : « Le marquis de Courboyé, gentilhomme normand de quarante mille livres de rente, a eu pour plusieurs crimes [1] la tête coupée en Grève, âgé de 54 ans. Il est mort huguenot. Trois docteurs de Sorbonne y ont perdu leur latin. A considérer la vie et la mort de ce malheureux homme, je pense qu'il étoit enragé. Plura aliàs. » Il fut enterré le lendemain 14 au cimetière des ss. Pères, assisté de Gabriel *Le Forestier* sr de Saptel et Pierre Turpin « avocat, con-

[1] Nous ne savons lesquels.

seiller d'Etat et privé. » Il avait épousé Louise *de Machecoul*. Un fils né de ce mariage, Gabriel Antoine de Crux, marquis de Crux, épousa, 15 oct 1684, Françoise *de S. Martin* fille d'Armand, conseiller au parlement, et de Françoise *Amproux* (rég. de Charenton). — En 1685, une dame de Courboyer habitant à Bellou (Orne) avec deux fils et une fille est signalée parmi les huguenots de l'élection d'Alençon (Tt 270). Sa fille, Louise-Henriette, épouse Samuel *Le Clerc de Juigné*. Ces dames se réfugièrent en Angleterre en 1686 (E 3372), mais elles finirent par subir l'abjuration ; elles sont signalées en 1699 comme mauvaises catholiques et, en 1700, la mère est incarcérée au château de Nantes (E 3386). — Le chevalier de Crux, de son nom patronymique : Jacques-Amable *de La Mare des Marets*, après avoir servi en France s'était retiré à Jersey où il avait épousé en 1770 Florence *Fixot*. Il est enfermé aux Nouveaux-convertis de Caen en 1786 (Tt 302).

CUBILE, ministre, consacré en 1600, dessert l'église de La Bastide de Lèran en 1601 et 1602.

CUCHET (Jean), pasteur de Loriol, 1604-12 ; de Chateaudouble, 1612-48. — (Pierre, fils de Thomas), de Die, étudiant à Genève, 1659. — (Alexandre), frère du précédent, étudiant à Genève, 1664. — (Jacques), autre frère du précédent, pasteur de Courtonner de 1675 à la Révocation ; réfugié avec ses deux enfants en 1685. — Isaac Cuchet de Jouvenal, officier dans l'armée hollandaise, 1742-46.

CUCUEL (Samuel), pasteur à Montbéliard de 1575 à 1622 [Haag, IV 135], assista à la conférence qui eut lieu dans cette ville, en 1586, entre Andreæ et *Bèze*, et en traduisit les actes en français ; seulement on ne nous apprend pas si c'est d'après la relation du théologien de Tubingue ou d'après celle de l'ami de Calvin. Selon le Précis historique de la réformation dans le comté de Montbéliard, cette traduction fut imprimée en 1587 par *Foylet*, réfugié de Tarare, et de son côté, Sénebier indique une trad. de la relation de Bèze imp. dans la même ville ; il s'agit probablement du même ouvrage. On a encore de Cucuel un volume intitulé : *Thrésor de consolations pour les malades et mourans* ; Montbél., Jacques Foillet, in-8° (nouvelle édition), 1602 ; volume souvent réimprimé avec des changements dans le titre et des additions : *Thrésor de consolations, instructions et prières pour ceux qui sont dans l'adversité* ; J. Foillet, 1602 ; — *Thrésor rempli de richesses spirituelles...* ; J. Foillet, 1606 ; — *Thrésor spirituel qui contient des consolations de la Ste Escriture contre plusieurs tentations. doutes et pensées facheuses des quelles les affligés sont souvent troublés*, 1607 ; — *Thrésor de consolation contenant plusieurs traités, consolations et prières... : augmenté en ceste édition d'une plus briève et familière instruction pour consolés les malades, par P. du Moulin* ; Quevilly, 1642, in-12 de 280 p. Les registres de l'église française de Montbéliard nous font connaître quatre enfants qu'il eut depuis son arrivée en cette ville : Jean, baptisé le 11 déc. 1575 ; Judith, le 4 avril 1577, mariée en 1606 au chirurgien Gaspard *Ponnier* ; Jacques, le 12 fév. 1581 et Anne le 10 septemb. 1589. La famille Cucuel était nombreuse. Vers la même époque que le pasteur Samuel, vivaient : (Antoine), procureur général, marié à Catherine *Perrenon* et père, en 1631, d'Etienne qui épousa Catherine *Luciot* ; (Claude), pasteur à Bavans, marié en 1606 à Jacquette *Mounie* ; (Nicolas, pasteur à Seloncourt, comté de Montbéliard, qui épousa Etiennette *Gorz* et en eut plusieurs enfants. — (Gédéon), pasteur à Bavans, principauté de Montbéliard, en 1600 et reçu, la même année, bourgeois de Montbéliard, avec son parent Samuel — (Antoine), étudiant en théologie à Genève, 1608. — (Gerson), pasteur à Valentigney qui eut de Madeleine *Menessier*, un fils, Samuel, baptisé le 12 nov., 1648 ; (Daniel), à qui sa femme, Françoise *Visol*, donna plusieurs fils ; (Frédéric), pasteur à Roches, puis à Seloncourt depuis 1815 jusqu'après 1830.

CUEILLERIE (Chrétien), ministre

à Armentières, 1571 [II, 238 *a*]. — *Cuillereau*, famille de Loudun, 1566.

CUFFY (Mlle MARIANNE DE), d'auprès de Bayeux, 51 ans, « infirme de la vue », assistée à Londres (12 liv.), 1706.

CUIDÉ (ABEL), peintre, fils de Mangin Cuidé, « tailleur de pierre » (sculpteur), épouse au temple de Charenton Marguerite *Guernier*, juin 1635.

CUGNAC (ODET DE), sieur de Saleshuit, capitaine au régiment de Piémont, fils de Pierre, baron de Saleshuit et de Catherine *de Manaut*, épouse au temple de Charenton, mai 1646, Esther, fille d'Antoine *de Cormont*, mestre de camp d'infanterie et de Rachel *Bochart*. — « Louis de Cugnac, gentilhomme, et sa femme », assistés à Londres, 1702. — Guillaume *Cugnas* du pays de Foix, nouveau catholique puni d'une amende pour s'être marié au désert en 1737 (M 667). — Pierre *de Cugnet*, de Ravenay en Picardie, cordonnier, reçu habit. de Genève, 16 oct. 1572. — Charles *de Cuinat*, de S. Donat (Dauphiné), gentilhomme, *id.*, 8 oct. 1572.

CUJAS (JACQUES), le plus grand des anciens jurisconsultes français [Haag, IV 136], fut toute sa vie partisan des doctrines protestantes sans jamais les avoir publiquement avouées. Il naquit à Toulouse, en 1522 et mourut à Bourges le 4 oct. 1590. Dévoré dès son enfance d'un ardent désir de s'instruire, il se tourna vers l'étude du droit, où brillait Toulouse. Son principal maître fut le jurisconsulte Arnaud *du Ferrier*. Moins précoce que son compatriote et contemporain Jean *de Coras* (ci-dessus col. 664), il avait déjà 25 ans lorsqu'il débuta comme lui par un cours sur les Institutes de Justinien qui eut de nombreux auditeurs. En 1554 il postula une des chaires en titre vacantes à l'Université, mais il échoua [1] et dut se contenter (nov. 1554) d'aller occuper une chaire de la ville de Cahors, qu'il quitta presque aussitôt (juill. 1555) pour celle qu'avait laissée vacante à Bourges le départ de Franç. *Baudouin* (I, col. 995). C'était une faveur qu'il devait à la recommandation du chancelier *L'Hospital* et qui lui fut accordée par la souveraine du Berry, la duchesse *Marguerite*. En arrivant à Bourges (30 sept. 1555) il trouva l'Université dans des dispositions hostiles envers lui à cause de la préférence qu'il avait eue sur Hugues *Doneau*, protégé des autres professeurs, notamment de *Duaren*. Cette animosité qui n'était pas fondée seulement sur des griefs personnels, mais à laquelle se mêlait une rivalité de systèmes dans l'enseignement dégénéra en cabales que les écoliers embrassèrent avec ardeur et qui plusieurs fois menacèrent d'ensanglanter les rues de la ville. Cujas se voyant tant d'ennemis, et découragé malgré la protection soutenue de la princesse, se décida à quitter Bourges (mai ou août 1557) et se retira à Paris où quelques mois après des députés de l'université de Valence vinrent lui offrir une chaire avec 600 livres d'appointements.

Cujas ne trouva pas à Valence des rivaux aussi redoutables que *Duaren* et *Doneau*; sa réputation s'était d'ailleurs singulièrement répandue pendant son séjour à Bourges par la publication de quelques-uns de ses savants ouvrages; aussi ses nouveaux collègues lui cédèrent-ils sans résistance le premier rang. Cependant il ne passa guère à Valence que deux années. La mort de Duaren ayant porté un coup fatal à l'université de Bourges, à laquelle sa propre retraite avait déjà été funeste, Marguerite de France, devenue duchesse de Savoie, voulut rendre son lustre à cette école jusque-là célèbre : elle lui fit offrir la chaire laissée vacante par son antagonisme. Cujas accepta, et pendant ce second professorat de Bourges, sa renommée grandit encore, moins par son enseignement (car il n'était doué, ni de cette facilité d'élocution et d'exposition, ni de cette rapidité de con-

[1] Il faut tenir compte d'une brochure pub. par M. le professeur Benech, sous ce titre : Cujas et Toulouse ou documents nouveaux constatant que Cujas n'a jamais échoué dans la dispute d'une régence de droit civil à l'Université de Toulouse... ; 1842, in-8°, 150 p.

ception qui font le talent du professeur) que par ses admirables écrits.

Dès cette époque, Cujas était regardé comme le premier parmi les interprètes du droit romain. La duchesse de Savoie désira l'attirer dans ses états et lui offrit à l'université de Turin, en 1566, une chaire qu'il n'osa refuser, craignant d'être taxé d'ingratitude envers sa zélée protectrice ; mais ne pouvant vaincre sa répugnance pour les mœurs et les usages italiens, il demanda bientôt et obtint la permission de rentrer en France. Dès la fin d'août 1567, il reparut dans son ancienne chaire à Valence. Dans l'espoir de l'attacher définitivement à leur université, les Valentinois lui en laissèrent la direction arbitraire et lui accordèrent les plus grands avantages pécuniaires.

Les troubles qui éclatèrent peu de temps après ayant interrompu le service de l'université, et le tumulte des armes l'empêchant de jouir de la tranquillité nécessaire à ses études, Cujas se retira au château de Charmes en Vivarais, qui appartenait à Antoine *de Crussol*. La paix de Longjumeau lui ayant permis de reprendre son enseignement, il le continua avec éclat jusqu'en 1570, où l'armée de *Coligny* approchant, il partit pour Lyon avec sa famille ; mais il retourna à son poste, même avant la conclusion de la paix. A la Saint-Barthélemy, qui eut aussi ses victimes à Valence, il sauva la vie au jurisconsulte *Bonnefoi*, conduite généreuse qui n'empêcha pas, au mois de mai 1573, Charles IX de lui accorder le brevet de conseiller honoraire au parlement de Grenoble.

La création de cette charge, nouvelle, excita des murmures. Cujas éprouva des difficultés à se faire recevoir ; mais sa persistance triompha des obstacles, en sorte qu'en 1574, il fut pourvu de l'emploi qu'il ambitionnait dans l'unique espoir, nous dit-il, de le transmettre à son fils. Ce jeune homme, en effet, étant mort avant qu'il eût pu l'en mettre en possession, il s'empressa de se démettre de sa charge en faveur d'un de ses élèves. Peu de temps après, Henri III lui donna un nouveau témoignage d'estime, en le nommant commissaire avec l'évêque *Monluc* pour la vérification des comptes du service des vivres en Dauphiné.

Cujas venait, le 23 mars 1574, de renouveler son traité avec les Valentinois et de s'engager par serment à « lire » à Valence pendant cinq années à dater du 1er oct., lorsque tout à coup, au commencement de l'été de 1575, cédant aux instances des Berruyers qui lui firent faire des propositions par Jean *Jaupitre*, enquêteur pour le roi en Berry et scribe de l'université, il partit précipitamment pour Bourges, après avoir signé, 28 mai 1575, un autre traité, qui, on doit le dire, ne lui offrait presque aucun avantage sous le rapport pécuniaire. Quelle fut la cause de cette détermination subite ? Peut-être doit-on la chercher dans les intrigues de sa femme qui, au rapport de *Doneau*, mena une vie peu régulière.

A peine arrivé à Bourges, notre célèbre professeur se vit exposé à de nouvelles tribulations. Par la trève qui précéda la paix de Monsieur, cette ville fut cédée comme place de sûreté au duc d'Alençon ; mais les habitants refusèrent de lui ouvrir leurs portes. Redoutant les suites de cette désobéissance, Cujas se retira à Paris où, par une honorable exception, on lui permit d'enseigner le droit civil dont une loi canonique défendait l'enseignement à l'université de cette ville. A la conclusion de la paix, il retourna à Bourges pour ne plus le quitter, sauf quelques voyages de courte durée à Paris. Ce fut en vain que plusieurs universités lui firent les offres les plus brillantes ; il résista à leurs sollicitations, et ne céda pas même à celles du pape Grégoire XIII, qui essaya de l'attirer à Bologne. Il continua donc à remplir avec zèle les devoirs du professorat à l'université de Bourges jusqu'en 1588, époque à laquelle affaibli par l'âge, moins encore que par ses travaux excessifs et par la douleur que lui causa la perte de son fils unique, il demanda sa retraite, sans pouvoir l'obtenir. Henri III, qui eut au moins le mérite de protéger les savants et les artistes, ne cessa de témoigner une grande es-

time à l'illustre jurisconsulte. La mort du duc d'Alençon ayant fait perdre à Cujas une charge de maître des requêtes que ce prince lui avait accordée avec une pension, le roi lui avait conféré le titre de conseiller au présidial de Bourges ; mais il s'en était défait presque aussitôt. La faveur royale sembla irriter contre lui les Ligueurs de Bourges. Ni les certificats de catholicité qu'il s'était fait délivrer pour être admis à la charge de conseiller au parlement de Grenoble, ni l'exactitude qu'il apportait à suivre les exercices du culte catholique, ni le soin avec lequel il évitait d'aborder les questions religieuses et politiques qui ensanglantaient la France, se contentant de répondre à ceux qui l'interrogeaient : Nihil hoc ad edictum prætoris, rien n'avait pu dissiper les soupçons d'hérésie qui planaient depuis longtemps sur lui, en sorte qu'il avait déjà failli, en 1587, être compris dans des poursuites criminelles exercées contre les partisans du roi de Navarre. Ce fut peut-être pour le mettre en demeure de se prononcer ouvertement entre le parti des Guise, champions du catholicisme, et celui de Henri IV, que les Ligueurs le sollicitèrent, après l'asssassinat de Henri III, d'écrire en faveur de leur roi ; mais Cujas, cette fois, se montra inaccessible à la peur, il résista courageusement et aux promesses et aux menaces. Il eût bien désiré sans doute fuir un pays livré au fanatisme; mais sa maison était comme assiégée et on le surveillait de près. Rien ne l'ébranla dans son refus, pas même une émeute où peu s'en fallut qu'il ne perdît la vie. Ce fut au milieu de ces circonstances terribles qu'il mourut. Malgré sa recommandation de l'enterrer avec la plus grande simplicité, on lui fit des obsèques magnifiques. Ses restes mortels furent déposés dans le caveau de la chapelle Saint-Denys, qui s'appelle encore aujourd'hui la chapelle de Cujas. Il avait épousé, en 1557, Madelaine *Du Roure*, qui lui donna un fils, comme lui prénommé JACQUES. Ce jeune homme, sur qui reposaient toutes ses espérances, ayant suivi de près sa mère dans la tombe, en 1581, Cujas, qui désirait vivement un héritier, se remaria, en 1586, avec Gabrielle *Hervé ;* mais il n'en eut qu'une fille, la fameuse SUZANNE, folle hystérique, qui passa sa vie dans d'étranges désordres et la finit dans la misère.

La grandeur scientifique de Cujas est au-dessus de tout éloge. Il nous suffira pour en donner quelque idée de citer une page de l'excellente Histoire du Berry de M. Raynal (4 vol. 8°, 1844-47) :

« Rien n'était comparable à la lucidité de son enseignement, à la profondeur de son exégèse, à la sûreté de ses décisions. Sa mission scientifique fut d'accomplir l'interprétation du droit romain, ébauchée par Alciat, continuée par Baron et *Duaren* à l'université de Bourges. Il comprit de bonne heure que pour consommer une œuvre si difficile, il devait s'en tenir à une sévère et patiente analyse des éléments dont se composaient les grands recueils de Justinien, en corriger scrupuleusement les textes, et les éclairer, non seulement par la méditation, mais encore par une connaissance approfondie de l'histoire et de la littérature romaines ; que le temps de la synthèse n'était pas encore venu ; qu'avant d'arriver aux théories abstraites et systématiques, il fallait épuiser les études de détail, et connaître à fond toutes les parties, avant d'essayer de reconstruire l'ensemble. *Duaren*, son collègue et son rival à l'université de Bourges, fut plus audacieux : génie synthétique et généralisateur, il voulut de prime abord tenter la théorie de toutes les matières de droit... Mais, ajoute M. Raynal, il est permis de le croire, la méthode et les travaux de Cujas firent faire à la science un progrès plus sensible et plus réel. Il rendit vulgaire ou du moins accessible à tous la sagesse profonde de ces jurisconsultes de Rome qui avaient porté dans l'étude du droit les inspirations de la philosophie stoïcienne et les principes de l'équité la plus pure. Ses explications passèrent dans les éditions usuelles du Corpus juris, et quand le jurisconsulte qui a préparé la rédaction de nos Codes, Pothier, voulut choisir ses guides, il adopta *Cujas* pour le droit romain, comme il avait adopté *Du Moulin* pour le droit national ; il s'inspira de son esprit, il emprunta ses décisions; aussi on a pu dire avec raison que pour toutes les dispositions d'origine romaine, Cujas a dirigé à leur insu les auteurs de la législation nouvelle. »

Ce n'est pas une petite gloire pour l'Eglise protestante que d'avoir compté parmi les sectateurs de ses doctrines, non-seulement Cujas et Du Moulin, ces deux flambeaux de la législation

française, mais Coras, Duaren, Doneau, Baudoin, les Godefroys, Hotman et tant d'autres dont les savants travaux n'ont pas médiocrement contribué non plus à simplifier et élever la science du droit. Tous se séparèrent plus ou moins ouvertement de l'Église romaine. Nous n'ignorons pas que Berriat-Saint-Prix écrivait, en 1821 : « La religion de Cujas est encore un problème que nous ne nous flattons pas de résoudre. » Pour nous, le problème est tout résolu, en dépit de la circonspection que Cujas y apporta.

En 1561, le 27 déc., Cujas, alors à Bourges, écrivait à Antoine *Dorsanne*, lieutenant-général à Issoudun et un des premiers partisans de la Réforme dans cette ville (*Voy.* I., col. 136), qu'il regrettait vivement de ne pouvoir se rendre à Issoudun pour entendre prêcher Jacques *Spifame*, « os illud probum pietatis plenissimum, M. de Passy, qui nunc solus totâ Galliâ celebratur, cui si nunc parem, vel adsimilem hic haberemus, meliùs nobiscum ageretur. » Un protestant seul pouvait former un pareil vœu.

Dans une autre lettre, datée du 15 mai 1562, Cujas se plaint que les canons de Zonare, moine grec du XII[e] siècle, aussi crédule qu'ignorant, ne servent qu'à favoriser l'ambition de l'Église et n'aient rien de la pure et vraie religion chrétienne. Ce n'est point un ennemi de la Réforme qui aurait parlé de la sorte.

Quelque temps après, la guerre ayant fermé les portes de l'université, Cujas va demander une retraite, non pas à un seigneur ou à une ville catholique, et cependant Lyon ou Grenoble lui offrait un refuge assuré, s'il eût professé la religion romaine, mais à Antoine *de Crussol*, au frère de ce d'*Acier*, qui se faisait remarquer parmi tous les chefs huguenots par la fougue impétueuse de son zèle, sinon, comme on l'en a accusé, par ses cruautés envers les prêtres. Cette préférence est, à notre avis, un indice que corrobore une requête des habitants de Grenoble où il est signalé, vers la même époque, avec son collègue *Bonnefoi*, comme étant « de la prétendue religion ». Un savant allemand, J.-G. de Bonheim, qui se trouvait en France à l'époque de la S.-Barthélemy, écrit qu'on a trouvé parmi les papiers de *Ramus*, une des plus regrettables victimes, des écrits de Cujas où il se déclarait tout à fait évangélique ; en sorte, ajoute-t-il que la vie de Cujas aussi est en danger [1]. Il n'y a donc pas de doute sur les véritables sentiments religieux de Cujas, en 1563.

Il est vrai qu'à dater de la Saint-Barthélemy, nous le voyons se faire délivrer des certificats de catholicité par les autorités civiles et ecclésiastiques de Valence ; nous le voyons, en 1575, prendre la défense de *Monluc* qui avait sinon justifié, au moins excusé la Saint-Barthélemy ; nous le voyons encore, en 1576 et en 1587, prononcer deux harangues, l'une sur la confession, l'autre sur la pénitence ; nous le voyons enfin, remplir jusqu'à sa mort, au rapport de Du Verdier, les pratiques de la religion romaine. Mais tout ce qu'on est en droit de conclure de là, c'est que Cujas, comme beaucoup d'autres, se convertit à l'époque de la Saint-Barthélemy ; encore pourrait-on faire observer que s'il prit des certificats de catholicité, c'est que de pareils certificats lui étaient indispensables pour être reçu conseiller au parlement de Grenoble ; que s'il défendit Monluc, ce fut en reconnaissance des nombreuses obligations qu'il lui avait, et que d'ailleurs, dans sa réponse à *Doneau*, il se garda d'attaquer les doctrines de la Réforme, tout en blâmant la conduite des réformés ; que ses harangues sur la confession et la pénitence furent prononcées comme un *devoir imposé*, ainsi qu'il a soin de nous l'apprendre lui-même. Reste le témoignage de du Verdier, auquel nous opposerons le testament que Cujas fit à Bourges le jour même de sa mort, et qui tranche toute controverse. Après avoir recommandé « de l'inhumer sans que l'on fasse ny qu'il y ait aucun convoy, » après avoir défendu de vendre « nul de ses livres à Jésuites », s'adressant à sa femme et à sa

[1] Freytag, Apparatus litterarius; Leipzig, 1752.

fille : « Fuyez, leur dit-il, l'Antechrist et les inventions et suppôts d'iceulx qui, sous le nom d'Eglise, gourmandent, brigandent, corrompent et persécutent la vraye Eglise, de laquelle la pierre fondamentale est J.-Ch. seul, nôtre Sauveur et Seigneur Dieu, et suivez sa sainte parole de point en point, sans y rien ajouter ny diminuer. Dieu soit avec vous et vous conduise aprez cette vie temporelle à l'éternelle par sa seule grâce, comme je le supplie, au nom de Jésus nôtre Sauveur, bientôt me faire jouir d'icelle, prenant garde à ses miséricordes et non à mes mérites. » Calvin lui-même aurait signé ce testament. Il est donc, pour nous, de la dernière évidence que Cujas conserva jusqu'à sa mort des sentiments protestants, mais qu'il les déguisa, depuis 1572, pour ne pas perdre ses emplois, sa fortune, la vie peut-être. Voici ses ouvrages :

I. *Ulpiani fragmenta cum notis*, Tolos., 1554 ; Paris., 1555, in-8° ; 1585, in-4° ; Venet., 1584, in-4° ; Colon., 1592, in-8° ; Lugd., 1593 et 1610, in-4°. — Publié, à l'insu de Cujas, par son disciple Jean Amariton dans le but de faire honte aux Toulousains de leur injustice envers leur compatriote.

II. *Notæ ad libros IV Institut. Justiniani*, Paris., 1556. Ce sont les Notæ priores, publ. sans texte et réimp. à Cologne, 1556, in-8°. Les Notæ posteriores parurent à Paris, 1585, in-8°. Les Scholiæ furent publiées pour la première fois dans l'édit. des Opera Cujacii, donnée par Fabrot à Paris, 1658.

III. *Observationum et emendationum libri XXVIII*, 1556-1595. — Cet ouvrage, que de Thou qualifie de *divinum opus*, est le meilleur de tous ceux de Cujas ; il n'a pas encore été surpassé. Les livres I-II furent imp. à Paris, 1556 ; liv. III, 1557 ; liv. IV, Lyon, 1559 ; liv. V, 1562 ; liv. VI-VIII, 1564 ; liv. IX-XI, 1570 ; liv. XII-XIV, 1573 ; liv. XV-XVII, Paris, 1577 ; liv. XVIII-XX, 1579 ; liv. XXI-XXIV, 1585. Les quatre derniers livres furent publiés par *Pithou*, à qui Cujas avait confié ce soin par son testament. Heineccius a réimp. cet ouvrage (Halle, 1737, in-4°), en y joignant une préface.

IV. *Interpretationes in Jul. Pauli receptarum sententiarum libros V*; Paris., 1558, in 4° ; Colon., 1578, 8°.

V. *Commentaria in quosdam Pandectarum titulos*. — Les travaux de Cujas sur les Pandectes comprennent : *Ex Libro XLI Digestorum*, Lugd., 1559. — *In titulum Digestorum de verborum obligationibus et de diversis temporum præscriptionibus*, Lugd., 1562. — *In titulos de excusationibus*, etc., Lugd., 1564. — *In titulum de origine juris*, Paris., 1585. Ces quatre commentaires ont seuls été publiés du vivant de l'auteur. Les suivants l'ont été d'après les cahiers de ses élèves : *Prælectiones in titulum de diversis regulis juris antiqui*, Basil., 1594. — *Comment. ad. tit. de verborum significationibus*. Francof., 1595. — *Recitationes in tit. de adquirendâ vel amittendâ possessione*, Spir., 1595. — *Recit. in tit. de justitiâ et jure*, Spir., 1595. — *Recit in varios Digestorum titulos : de juridictione*, etc., Francof., 1596. — *Recit in tit. de sponsalibus*, etc., Francof., 1598. — *Recit. in tit. de appellationibus*, Francof., 1600. — *Recit. in tit. de in jus vocando*, etc., imp. pour la 1re fois dans l'édition des Œuvres de Cujas donnée à Paris en 1658.

VI. *De diversis temporum præscriptionibus et terminis* πραγματεία, Lugd., 1562, in-fol. avec les deux suivants :

VII. *Liber Eustathii Antecessoris de temporalibus intervallis a momento usque ad centum annis græcè et latinè, interprete Joanne Leunclario.*

VIII. *Commentarii ad tres postremos libros Codicis ;* réimp. à Cologne, 1592, in-8°.

IX. *De Feudis libri V et in eos commentarii*, Lugd., 1566, in-fol. ou in-8° : Col., 1592, in-8°. — Le 1er livre comprend l'ouvrage de Gerardus Niger ; le 2e et le 3e, celui d'Obertus ab Orto ; le 4e, les Capitula extraordinaria recueillis par d'Ardizo et Alvarotus ; le 5e, les Constitutions impériales.

X. *Codicis Theodosiani libri XVI*

cum variis Novellis Cujacii et aliorum, Lugd., 1566; Col., 1570, in-8°; Paris., 1586, in-fol.

XI. *Traduction du LXe livre des Basiliques*, Lyon, 1566, in-fol. — Après la mort de l'auteur, Labbe publia la trad. des livres XXXVIII et XXXIX des Basiliques, d'après le msc. original de Cujas qui fait partie de la Collect. Baluze (Paris, 1609, in-fol.).

XII. *Expositio Novellarum Constitutionum Justiniani*, Colon., 1569, in-8°; réimp. avec le N° XIII et les livres IX-XI des Observations [Lugd.], 1570, in-fol.

XIII. *Paratitla in libros L Digestorum*, Lugd., 1570; Paris, 1576 et 1654, in-12; Col., 1577 et 1588, in-8°; Francof., 1615, in-8°; Aurel., 1625, in-8°. — On a imp. à Francfort, 1598, in-8°, *Commentar. in libros L Digestorum*.

XIV. *Ad Africanum Tractatus I-IV*, Lugd., 1750, in-fol. — *Tract. VI-IX*, Lugd., 1573; les deux parties, Colon., 1588, in-8°.

XV. *Explicatio legis Frater*, Paris., 1573.

XVI. *Præscriptio pro Montlucio, episcopo Valentino, adv. libellum editum sub falso nomine Zachariæ Furnesteri* [Hugues Doneau], Antv., 1574, in-8°; Lugd., 1575, in-8°.

XVII. *Oraison funèbre de G. de La Châtre*, 1576, in-8°; trad. en latin par Rigaut, Paris, 1610, in-fol.

XVIII. *Consultationes LX quibus præposita est veteris cujusdam jurisconsulti consultatio*, publ. d'abord par Nivelle dans la collection des Œuvres de Cujas, imp. à Paris en 1577; puis réimp. à Colog., 1590, in-8°.

XIX. *Paratitla ad IX libros Codicis Justiniani cum enarrationibus Caroli Annibalis Fabroti*, Paris., 1579, in-fol.; Colon., 1588, in-8°: Aurel., 1625, in-fol.; Paris., 1655, 3 vol. in-12; Tolos., 1685; Neapoli, 1751, 4 vol. in-12. — Tous les légistes ont loué à l'envi cet ouvrage.

XX. *Notata Antonii Mercatoris* [J. Cujacii] *ad lib. Animadversionum Johannis Roberti*, Bitur., 1581, in-4°.

XXI. *Commentaria in libros IX Differentiarum Herennii Modestini*, Hanov., 1593, in-8°.

XXII. *Oratio de confessione in scholâ Bituricensi dicta anno* 1576, Paris., 1593, in-8°.

XXIII. *Recitationes in Decretalium Gregorii IX libros II*, Spiræ, 1594, in-4°. — *In libros III, V*, Francof., 1598, in-8°. — Ouvrage d'une authenticité douteuse.

XXIV. *Papinianus, quo continentur recitationes ad universa Papiniani opera, quæ in Pandectis supersunt*, Francof., 1595, in-4°.

XXV. *Recitationes in Julii Pauli libros XXV Quæstionum*, Francof., 1595 et 1604, in-4°.

XXVI. *In Digesta et Codicem notæ*, Francof., 1597.

XXVII. *Recitationes in libros IV-IX Codicis*, Francof., 1597. — Nous ne connaissons pas d'édit. des *Recitationes in libros IV priores Codicis* antérieure à celle qui a été donnée dans la collection des Œuvres de Cujas en 1658.

XXVIII. *Explicatio legis Assiduis*, Francof., 1598.

XXIX. *Recitationes ad Salvii Juliani libros XC Digestorum, libros VI ex Minicio Natali, libros IV ad Ursejum Ferocem et librum singularem de ambiguitatibus*, Francof., 1600, in-4°.

XXX. *Recitationes in tit. de actionibus*. Francof., 1600.

XXXI. *Recitationes in tit. de edendo*, etc., Francof., 1600.

XXXII. *Discours à Henri III*, imp. dans les Opera Claudiani (Paris, 1602, in-4°).

XXXIII. *Oratio de ratione docendi juris in scholâ Bituricensi dicta anno* 1585, Francof., 1603, in-8°. — La grande Encyclopédie d'Ersch et Gruber en indique une édit. de Strasbourg 1584 (?).

XXXIV. *Commentaria in Julii Pauli libros LXXVIII ad Edictum*, Francof., 1604, in-4°.

XXXV. *Antiquæ collectiones Decretalium, studio Ant. Augustini, archiepisc. Tarraconensis, cum notis Ant. Augustini et Jac. Cujacii*, Paris., 1609, in-fol.; 1621, in-fol. —

Publié par Charles Labbe.

XXXVI. *Paratitla in Pandectas et IX libros Codicis*, Lugd. et Paris., 1651, 2 vol. in-18. — Cité par M. Dupin, dans sa Biblioth. de droit, ainsi que le suivant :

XXXVII. *J. A. Costa Commentarius ad institutiones juris civilis, edente Cujacio*, Paris., 1659, in-4°.

XXXVIII. *Opera*. La 1re édit. des Œuvres complètes de Cujas a été publiée par Nivelle à Paris, 1577, 5 tomes reliés en 3 vol. in-fol. Le même éditeur en donna une seconde en 1584, également en 5 tomes in-fol. ; ce n'est que la reproduction de la première augm. des Paratitles sur le Code, des livres XVIII-XX des Observations, etc. On la contrefit à Cologne en 1588. Après la mort du célèbre jurisconsulte, Franc. *Pithou* publia une 3e édit. de ses œuvres à Francf., 1595 ; réimp. à Hanau en 1602: à Lyon en 1606 ; contrefaite à Genève en 1609 ; imp. de nouveau à Francf., 1623, in-fol. Un peu plus tard, Alexandre Scot recueillit et mit au jour les œuvres posthumes de Cujas sous le titre : *Opera priora et posthuma*, Lugd., 1614, 4 vol. in-fol. ; réimp. à Paris, 1617, 6 vol. in-fol. Cette dernière édit., bien qu'incomplète, fut reproduite à Paris, 1637, 6 vol. in-fol. L'édition de Paris, 1658, 10 vol. in-fol., par Fabrot, est fort belle et augmentée de plusieurs écrits jusque-là inédits, entre autres de *l'Avis et opinion de Cujas touchant la succession du roi de Portugal*, et surtout d'un certain nombre de ses lettres. Hugo, dans son Magasin, et Berriat-Saint-Prix, dans son Histoire de Cujas, en ont depuis publié quelques autres, et plus récemment Spangenberg a fait imprimer celles qui se conservent dans la Biblioth. royale de Hanovre, sous le titre ; *J. Cujacii epistolæ ad Bartholdum Luedecke hactenùs ineditæ* (Cellis, 1825, in-4°). On en trouve encore un certain nombré d'inédites dans le vol. 700 de la Collect. Dupuy. L'Italie nous offre aussi deux belles éditions des Œuvres de Cujas. Celle de Naples, 1722-27, 11 vol. in-fol., contient les variantes de Mérille. Celle de Venise et Modène, 1758-83, 11 vol. in-fol., a été enrichie de nouvelles additions et est accompagnée d'une table fort commode.

Dès 1566, Cujas avait donné une édit. du Code Théodosien dans laquelle il avait publié les livres VI-VIII du Code, des additions au livre XVI, les Novelles de Majorien et la loi des Burgondes, connue sous le nom impropre de Papiani liber Responsorum. Il la fit réimprimer en 1586 avec des augmentations. Il prit part, en outre, aux travaux de plusieurs de ses disciples ou amis; mais c'est sans fondement qu'on lui a attribué les *Epistolæ græcanicæ*, Aurel. Allob., 1606, in-fol., et que M. Réalier-Dumas, a publé sous son nom, en 1824, à Clermont, des *Prælectiones in Institutiones*, qui appartiennent à un auteur d'un âge bien postérieur.

Papire Masson. *Vita Cujacii*, 1590 ; — Bernardi, *Eloge de Cujas*. 1785; - Berriat-Saint-Prix. *Hist. du droit romain. suivie de l'hist. de Cujas*; 1821, in-8°.

CULANT (DE), noble famille de la Saintonge. = *Armes* : d'azur au lion d'or semé d'étoiles de même.

OLIVIER de Culant [Haag, IV 144], seigneur de Coulonges et de Ciré, fils de Jacques de Culant et de Françoise Chaudrier fut un des chefs huguenots de sa province. Arcère, l'historien de La Rochelle, nous apprend qu'après la retraite de *La Noue*, en 1573, Culant fut nommé, avec deux gentilshommes poitevins, *La Maronnière* et *Chaillou*, membre du conseil chargé de diriger la défense de La Rochelle et l'un des commissaires pour traiter de la paix. Il n'est pas probable que ce soit de lui que parle l'Histoire de Loudun sous le nom d'un capitaine *Siré* qui, en 1577, s'empara de cette ville et l'évacua bientôt à l'approche de Chauvigny. Voilà tout ce que nous avons pu recueillir sur les exploits de ce chef huguenot. Il avait épousé, en 1547, Marie, fille de François *de La Rochebeaucourt*, sénéchal de Saintonge et d'Angoumois, et nièce de Jean *de la Rochebeaucourt*, gouverneur de Saint-Jean-d'Angély. De ce mariage naquirent ISAAC, qui suit ; GABRIEL, tué à la dé-

fense de Saint-Jean-d'Angély, et Léa, femme, en 1581, de Jean *de Gombaud*, sieur de Champfleuri, et, en secondes noces, d'Antoine *Herbert*, sieur de La Forest.

Isaac de Culant eut de sa première femme Préjande *Bastard*, fille de Georges, sieur de La Bastardière, deux filles mariées l'une, Hélène, à Benj. de *Magné*, sieur de Cigognes, l'autre, Jeanne, à *Geoffroi de Blois*, sieur de Roussillon [1]. En secondes noces, il épousa Marguerite *de Blois*, fille du seigneur de Roussillon, d'un premier lit, laquelle le rendit père de trois fils et deux filles. Nous parlerons à l'instant de l'aîné, Geoffroy. Le second, Isaac, épousa Françoise *de Livesnes*, et fonda la branche de Landrais, qui s'éteignit vers le milieu du siècle dernier. Le troisième fils, René, fut tué au service de la Hollande [2]. L'aînée des filles, Marguerite, fut mariée au seigneur de *Lescure Du Breuil*, et la cadette Gabrielle, à .... *de Bonnefoi*, sieur de Bretauville.

Geoffroy de Culant, baron de Ciré, prit pour femme Jacquette *Mehé*, dame d'Anqueville, d'une famille qui professait également la religion protestante : dans un extrait du registre des baptêmes, célébrés, vers 1630, dans l'église de Pons, publié par M. Crottet, on trouve, en effet, un Josias *Mehé*, sieur de La Ferrière. De ce mariage naquirent René, sieur de Ciré, baptisé, en 1635, dans le temple de Saint-Mesme ; un second de Culant, souche de la branche *Du Verger-Baud :* Isaac, tige de la branche d'Anqueville, et Marguerite, qui se convertit à la révocation et obtint de Louis XIV, en 1698, une pension de 150 livres (E 3384). Les généalogistes ne parlent pas des deux branches collatérales.

René épousa, en 1653, Madelaine *Henri*, fille de Jacques *Henri*, seigneur de Cheusses. Il en eut René, qui suit ; Henri, mort sans postérité ; Madelaine, réfugiée dans le Brandebourg en 1684. A l'époque de la révocation, René, s^{r} de St-Mesme, qui s'était marié, en 1679, avec Marie de *Gombaud*, dame de Champfleuri, veuve de François *de La Rochefoucauld*, marquis de Roissac, eut la douleur de se voir enlever son fils René-Alexandre par une lettre de cachet. Cet enfant fut enfermé dans un collège pour y être élevé en catholique. Quant au père il réussit à passer en Angleterre avec sa femme et trois autres de leurs enfants (Tt 252).

1. CUMENGE (Anthoyne) bonnetier de Roquecorbe en Languedoc, reçu habitant de Genève, août 1558.

2. CUMENGE (Jacques de) condamné par le parlem. de Toulouse, 14 avril 1568. — Jacques *de Commenge* ou mieux *Comminge* vicomte de Latour, « décédé hérétique fut enterré au tombeau de ses pères dans l'église du dit lieu ». Un arrêt du parlem. de Toulouse (Archiv. B 186), décemb. 1600, ordonna que son corps serait exhumé par les soins du juge et des consuls et toute récidive d'inhumation anormale prohibée (Pradel).

CUMONT (de), ancienne maison du Périgord = *Armes* : d'azur à 3 croix pattées d'argent. Cette maison est divisée en de nombreuses branches [Haag, IV 145] dont plusieurs ont embrassé la religion réformée; toutefois nous ne pouvons réclamer avec certitude que la suivante.

Olivier de Cumont, fils de Christophe, seigneur de Fiefbrun, et de Françoise d'Aguesseau, fut lieutenant particulier au sénéchal et maire de Saint-Jean-d'Angély en 1560 et 1561. Il épousa Mathurine *Tesseron*, fille de Jean Tesseron, sieur Des Vignes, « dont la magnificence, dit Maichin, dure jusques aujourd'hui dans la mémoire des hommes et paroist encore dans ses bastimens. » De ce mariage naquirent René sieur de Fiefbrun, Catherine et Marie.

René, lieutenant particulier de Saint-Jean-d'Angély, en 1587, fut en cette qualité appelé à diriger l'enquête sur l'empoisonnement du prince de *Condé*,

[1] Conf. l'article Blois, II 620. D'après la *Chronique prot. de l'Angoumois* (Paris, 1860) Geoffroi s^{r} de Roussillon fils de Pierre de Blois et d'Ardoyne *de Jarric*, épousa, 1581, Gabrielle *de Coustin* et ce serait son fils Jacques, sieur de Seudre qui aurait pris pour femme, 29 août 1612, Jeanne de Culant.

[2] Dans les rôles de l'armée hollandaise figure un Nicolas de Culant officier, en 1668.

et les preuves qu'il recueillit lui parurent si convaincantes qu'il ne craignit pas de faire remonter le crime jusqu'à la princesse même (Voy. t. II col. 1077). Plus tard, mieux éclairé sur ses intérêts, notre homme de loi changea d'avis et prodigua à cette femme, ainsi qu'à son fils, les plus basses adulations dans un écrit (Bib. n. ms. fr. nº 4019) qui porte le titre de *Véritable discours de la naissance de M. le prince de Condé jusqu'à présent*, *à luy desdiée par le sieur de Fiefbrun*. Ce fut apparemment à cette palinodie qu'il dut une place de conseiller d'Etat dont il fut pourvu en 1614. Il avait été maire de Saint-Jean-d'Angély en 1590 et 1591, et député, comme ancien de Sansais, aux synodes nationaux de 1603 et de 1609. En 1622, pour se rendre plus digne encore de faveur, il abjura à Paris la religion protestante, en même temps qu'un avocat, nommé Paul *d'Escomel*. Ce dernier nous apprend lui-même, dans une *Epître* adressée au roi, que tout « puissamment armé qu'il était de la philosophie, des langues anciennes et des plus raffinées subtilitez des ministres », il fut terrassé par une seule parole « de ce bon personnage le capucin Athanase Molé », prodige qui lui révéla « une vertu divine extraordinaire, opérant manifestement par l'agent de ce vaisseau d'eslection. » Fiefbrun ne manqua pas non plus de publier les motifs de sa conversion. Sa lettre adressée au prince de Condé, a été insérée dans le Mercure de 1622. Il y adresse au parti protestant et particulièrement aux jeunes ministres des reproches dont quelques-uns étaient mérités; mais les abus n'existaient-ils pas en plus grand nombre et bien plus criants dans l'Eglise romaine?

René de Cumont vécut jusqu'en 1635. Il avait eu cinq femmes qui toutes lui donnèrent des enfants. Les deux premières se nommaient Marie *Marois de Saint-Vivien* et Suzanne *Prévost de Saint-Cyr*, fille de Guillaume, seigneur de Moulins-sur-Charente, et de Françoise *Aubelin de La Rivière*. Du premier lit naquirent deux fils dont l'aîné, BENJAMIN, sieur de Voissay, épousa Suzanne *Hotman*, petite fille du célèbre jurisconsulte; elle lui donna un fils et deux filles. Le cadet, LOUIS, n'a laissé que son nom. Du second lit sortit ABIMÉLEC, sieur de Boisgrollier.

Abimélec, que Maichin appelle « un des plus capables et des plus savans hommes de la robe », fut conseiller au parlement de Paris et conseiller d'Etat. Loin d'imiter l'exemple de son père, il resta sincèrement attaché à sa religion. En 1645, il remplit les fonctions de commissaire du roi auprès du synode national de Charenton. Il règne dans le discours qu'il prononça à cette occasion, un ton de tristesse qui indique assez clairement combien son rôle lui était désagréable et pénible. Forcé par l'usage de payer un tribut d'adulation au roi Louis XIV, il le fit avec un art plein de dignité, en rappelant que ce prince avait, dès son avènement à la couronne, promis d'observer les édits, et en engageant ses coreligionnaires à se réjouir doublement de ses victoires, d'abord comme Français, puis comme protestants, la plupart des généraux victorieux professant leur religion. Passant ensuite aux ordres qu'en sa qualité de commissaire, il était chargé de communiquer à l'assemblée, il rappela la défense déjà faite d'entretenir des relations avec les protestants étrangers, et signifia aux députés des églises, de la part du roi, que le gouvernement ne voulait plus qu'on se plaignît à l'avenir d'infractions aux édits, ni que les synodes s'occupassent d'affaires juridiques, le dogme et la discipline ecclésiastique devant être le seul objet de leurs délibérations. Défense était faite, en outre, aux synodes provinciaux de communiquer entre eux dans les intervalles des synodes nationaux. Défense était faite d'imprimer aucun livre sans l'approbation de deux pasteurs. Défense d'excommunier les ministres apostats ou même de les réprimander!! Défense de recevoir au ministère aucun étranger. Défense aux synodes provinciaux d'ordonner aucun jeûne public. Défense aux ministres de se servir dans leurs sermons ou leurs écrits des expressions de martyre, de persécution

en les appliquant à l'Eglise réformée, de désigner le Pape sous le nom d'Antechrist, d'accuser l'Eglise romaine d'idolâtrie. Défense de faire des collectes, de lever aucune contribution sur la bourse des pauvres pour le traitement des pasteurs ou la réparation des temples. Le roi désirait aussi, c'est-à-dire ordonnait qu'on ne reçût ministre aucun élève des universités de la Suisse, de la Hollande ou de l'Angleterre, « ces républiques ayant une extrême aversion pour les monarchies. » Il désirait également qu'on retranchât de la Confession de foi et du Psautier tous les termes blessants pour la religion catholique et le « Saint-Père, avec lequel il était uni très étroitement par alliance et par amitié. » Enfin le commissaire était chargé d'exprimer tout le mécontentement de Louis XIV au sujet de la conduite des protestants du Midi qui avaient rétabli violemment leur culte en plusieurs endroits ; de ceux d'Uzès qui avaient mis des cloches à leur temple, et de certains ministres qui avaient eu « l'audace de retrancher de leur communion » des pères qui avaient envoyé leurs enfants dans les écoles catholiques. Ce discours, qui a été publié dans les actes du synode national de Charenton, se trouve aussi dans le *Procès-verbal d'Abimélec de Cumont, sieur de Boisgrollier, conseiller du roy en ses conseils et en sa cour de parlement, commissaire député par S. M. pour assister au Synode national tenu par ceux de la R. P. R. à Charenton au mois de janvier* 1645, dont une copie se conserve à la Bibl. nationale (*Du Puy*, vol. 618). La modération dont il fit preuve dans ses fonctions lui valut l'honneur d'être dénoncé au parlement par le curé de Charenton, Véron, qui l'accusa de ne s'être pas opposé « à plusieurs infractions très scandaleuses » faites par le synode aux édits (Mss *St-Germ. franc.*, N° 914). Cette dénonciation ne paraît pas avoir eu de suite.

Abimélec de Cumont épousa, mai 1626, Anne fille de Pierre *Guillemin*, maire de la Rochelle, veuve de *Foucher*, lieutenant-général au présidial. Il en eut un fils tué à l'armée, et une fille, nommée Louise, qui se maria, en 1646, avec *Du Vigier*, conseiller au parlement de Bordeaux. Il mourut lui-même en 1649.

La troisième femme de René de Cumont, appelée Renée *Ribier Des Bourdinières*, lui donna une fille qui fut femme du marquis de Gondy, et un fils, nommé René, sieur Des Bourdinières, abjura honteusement, s'il faut en croire le curé Véron qui l'englobe dans une de ses listes de *proposants* ayant accepté (en 1636) de devenir pensionnaires du clergé romain [1].

La quatrième, Madelaine *de Montberon*, fille de Christophe *de Montberon*, sieur de La Crignolée et de ..... *de Puyviaut-Claveau*, le rendit père d'un fils, Jean, sieur de La Barbotière, sénéchal de Civray et de Saint-Maixent, marié à Suzanne *de Linières*, et d'une fille, qui épousa un s^r *de Saint-Martin*.

Il n'eut de la cinquième, Marie *d'Auton*, qu'une fille, nommée Marguerite, qui fut religieuse dans l'abbaye de Sainte-Croix à Poitiers.

Il nous reste à parler des sœurs de René de Cumont. L'une, Louise, épouse d'Auguste *de Loste* s^r de Choisy s'enfuit du royaume. La cadette fut femme du s^r *de Gommier*. L'aînée épousa Raimond *de Madronet* qu'elle rendit père de plusieurs enfants, entre autres d'Anne, de Renée et d'Armand, avocat à la Chambre de l'édit de Guienne. Maichin, qui vante le mérite et la capacité de ce dernier, nous apprend qu'il mourut à la fleur de l'âge, ne laissant qu'un fils, avocat comme lui.

La famille de Cumont fut très maltraitée par les séides de la Révocation. On peut voir dans *les Pasteurs du désert* par M. Douen (I, 439) comment l'intendant Foucault et Louvois parlaient du sieur de Cumont qui avait un

[1] Voici cette liste : Jacques *Lambert*, du Dauphiné, recevant 600 livres; *J. Pagets*, du Rouergue, 200; de *La Pallessière*, de la Normandie, 300; Pierre *de Veze*, du Languedoc, 200; Pierre *Hérol*, du Languedoc, 300; René *de Cumont*, de la Saintonge, 300; Denys *de Larigne*, du Béarn, 300; Jac. *Boire*, du Béarn, 200; Ant. *Brelon*, du Vivarais, 200; J. *Du Sancy*, de la Normandie, 200; Simon *Du Cros*, du Languedoc, 300; Théodore *Godefroy*, 400; Jacques *Casaubon*, 300 Paul *Casaubon*, 200.

prêche chez lui, au Plessis en Poitou, 1688, et dans M. Lièvre (Protestants du Poitou, III, 215) les souffrances endurées la même année par les dames de Cumont de la Chantemerlière[1] dans leurs vains efforts pour s'enfuir du royaume. L'une d'elles, la mère probablement, fut expulsée de France en 1694 après avoir subi six années de détention aux Nouvelles Cath. de Paris; rien d'étonnant que la fille se soit décidée enfin à subir l'abjuration en 1697 et à recevoir une pension de 300 livres (E 3380, 3383 et TT 313).

Que cette famille fut éteinte ou qu'elle subsistât encore de nom, la terre elle-même et vicomté de Cumont, changea de mains avant le milieu du XVIIIe siècle et passa dans la maison de *Bacalan*. Nous avons , sous la date du mois d'avril 1744 un acte de : « Confirmation et en tant que besoin nouvelle érection, en faveur de Joseph de Bacalan, de la terre et seigneurie de Cumont en titre et dignité de vicomté, ordonnée par lettres du feu Roy nostre trisayeul (est-il dit dans l'acte) du moys de mars 1616, et qu'il a acquise de Marie-Anne de Bacalan par acte passé à Casteljaloux le 15 janv. 1741, a telle fin qu'il se puisse dire, nommer et qualiffier vicomte de Cumont » (Carrés d'Hozier, t. 50, p. 65).

CUNY, famille originaire de Bar-le-Duc. Samuel Cuny né à Nettencourt en Champagne vers l'an 1610 était marchand à Bar-le-Duc et y épousa une femme protestante, Esther *Julien*, qui ouvrit à l'intelligence du vrai christianisme la piété de son mari. Celui-ci mourut protestant vers le temps de la révocation de l'édit de Nantes. La veuve prit le chemin de l'exil avec ses cinq enfants et mourut à Berlin en 1692. Son fils aîné Daniel (né à Bar-le-Duc en 1657, mort à Berlin, en 1713 et marié à Susanne *Thieriot* née à Nettencourt en 1660), les frères de celui-ci et leurs descendants furent négociants comme le chef de la famille, soit à Berlin, à Magdebourg, à Konigsberg ou autres lieux de Prusse jusqu'à Jean-Jacques, petit-fils de Daniel qui vécut à Magdebourg (1736-1812). Celui-ci avait épousé, 1761, Marguerite *Douzal*, d'une famille de réfugiés français, qui lui donna 16 enfants. L'un d'eux Jacques-Christophe (1779-1848) fut anobli en 1840 comme président de la régence d'Aix-la-Chapelle et son fils, M. Louis Jacob von Cuny est conseiller de la cour d'appel à Berlin.

CUPER, famille de Blois. Sulpice Cuper, contrôleur général des rentes et sa femme, Marie fille de Théodore *Manier*, greffier criminel au bailliage de Blois, eurent au moins trois filles Marguerite, Anne et Catherine, dont les deux premières furent mariées dans le temple de Charenton, en novemb. 1651, la première avec Jean *Petitot*, peintre sur émail, la seconde avec son collaborateur Jacques *Bordier* (t. II, col. 886). — Les registres de décès de l'église wallonne de Harlem mentionnent, en 1646, Isaac de Cupper et en 1658 Abraham Cupper. — (Pierre), de Blois, infirme, Marie sa femme et deux enfants, assistés à Londres, 1702-10. — Il y eut en Hollande plusieurs savants théologiens du nom de Cuper ; nous ignorons s'ils étaient français d'origine.

CUPIF, famille notable d'Angers[1] qui faisait remonter son origine à un soldat écossais de la garde de Charles VII, lequel se serait retiré à Condé lorsque ce prince eut cessé de vivre. Elle portait pour = *Armes :* d'azur au chevron d'or accomp. de 3 trèfles de même, 2 et 1.

François, fils de François Cupif, s^r de la Beraudière, avocat au parlem. de Paris, embrassa l'état ecclésiastique et reçu docteur de Sorbonne, il fut d'abord, en 1626, curé de S. Lambert du Lattay, puis en 1628 curé de Contigné [Haag, IV 147] au dioc. d'Angers. Il était déjà renommé pour l'éloquence de ses prédications lorsqu'il embrassa la religion réformée en 1637[2]. Les écrivains catholiques, Moréri et autres, ne manquent pas d'attribuer la

[1] Sœur et nièce de Mme de *Choisy*, femme du vaillant capitaine dont nous avons parlé ci-dessus col. 347 lig. 38.

[1] Voyez Port, Dictionn. histor. de Maine-et-Loire.

[2] Cependant on trouve dès 1576 à Angers, une Mathurine Cupif protestante. Voy. l'art. Marcet [VII, 218 *a*].

conversion de Cupif à un motif peu avouable, une violente passion qu'il aurait conçue pour une demoiselle protestante nommée *de La Riote*. Les raisons qui le déterminèrent sont plus sérieuses. Il nous les fait connaître lui-même dans sa *Déclaration de maistre François Cupif cy-devant curé de Contigné, diocèse d'Angers, docteur en théologie de la Faculté de Paris, où il déduict les raisons qui l'ont meu à se séparer de l'Eglise romaine pour embrasser la réformée, adressée à M. l'évêque d'Angers* : Charent., Melchior Mondière, 1637, in-12. Elles sont au nombre de huit : 1° Il ne pouvait persévérer dans la profession de la religion catholique, sans participer au sacrifice de la messe ; or la Parole de Dieu enseigne que c'est un crime devant sa face d'entreprendre une sacrificature qu'il n'a pas instituée et d'offrir ce qu'il n'a pas commandé. — 2° Il ne le pouvait sans adorer l'hostie, ce qui était contre sa conscience. — 3° Il ne pouvait rester dans une communion qui prive les fidèles de l'usage de la coupe. — 4° En persistant dans la religion romaine, il n'eût pu s'abstenir de participer à l'invocation des saints — 5° et à l'adoration des images. — 6° Il ne pouvait croire au prétendu purgatoire — 7° ni au mérite des œuvres. — 8° Enfin il ne pouvait plus s'assujétir à l'autorité du pape. Ce petit écrit se distingue par un style plein de simplicité et exempt de ces violentes déclamations qui n'étaient que trop à la mode. L'évêque d'Angers ne prit pas la peine de lui répondre ; mais la Sorbonne fulmina contre lui, le 15 juillet 1637, un décret par lequel elle le chassait de son sein et l'accablait de malédictions. Redoutant pis, Cupif jugea prudent de se réfugier en Hollande. A défaut d'une vengeance plus éclatante, le P. Véron répandit le bruit que, saisi de remords, il était retourné dans l'Anjou et était rentré dans le sein de l'Eglise romaine, en même temps que le ministre *Le Veilleux* qui, selon Véron, avait poussé la ferveur religieuse jusqu'à se faire chartreux. Ce dernier était fort riche et non moins généreux. Tallemant des Réaux dit de lui : « Cet homme étoit un peu fou et en priant Dieu il demeuroit quelquefois en extase. Il lui échappoit parfois de belles choses. C'étoit un gentilhomme plein de charité. Il avoit près de 80,000 liv. de rente qu'il employoit à assister les pauvres ». Cupif convainquit Véron d'imposture [1] par une *Lettre à MM. les pasteurs et anciens assemblez en consistoire à Charanton*, Char., 1639, in-12. Il se préparait alors à se faire recevoir ministre. Nommé pasteur à La Haye, il y exerça son ministère avec beaucoup d'édification. Il fut marié deux fois, la première avec une demoiselle *Dorselles*, la seconde avec une fille de l'illustre maison de Blois de Trelton, dont le grand-père avait été amiral de Hollande. Il avait attiré auprès de lui un gentilhomme angevin, *Daversé*, son neveu, auquel il fait épouser en Hollande une femme protestante. Ce neveu cependant revint en France, 1682, et se soumit à faire élever ses trois filles dans un couvent (Tt; *Tourlet*).

CURBEL, reçu au ministère sous les auspices de *Gardezy* dans le synode provincial de Réalmont, en mai 1626, fut aussitôt affecté aux églises de Reigniès, Corbarieu et Saint-Naufary. *Béraud* et *Ollier*, pasteurs de Montauban, sont désignés pour lui donner l'imposition des mains. En 1630, il est envoyé à Bruniquel et Campagnac par le synode de Saverdun.

CURRY (Philippe) « libraire, natifz de Normandie », reçu habitant de Genève, mai 1554. — (Samuel) « drapier de S. Nicolas en Torraine, » *id.* 19 août 1574. — *Curie*, famille de Montbéliard [IX 400 et 548]. — Jacques *Cury*, avec sa femme et 3 enfants, assisté à Londres, 1702.

CURSOL (Dumont-Etienne) ou Crussol, né à Puy-l'Evêque en Agenois, et originaire par sa famille, de Cadours en Gascogne, entra dès sa jeunesse dans l'ordre des Franciscains et y devint professeur de théologie, mais un professeur obsédé par les protestations de sa conscience contre ce

[1] Voy. aussi ci-dessus col. 479, lig. 36.

qu'il enseignait, tellement qu'il se rendit à Genève avec son compatriote et collègue le franciscain Pierre *Sabouroux* et un jour, en 1637, il s'inscrivit en ces termes sur le registre de l'Académie genevoise, le fameux Livre du recteur :

Stephanus Cursol gallus, ex civitate Cadurcensi oriundus, inter papistas educatus et in ordine franciscanorum theologiæ professor, hic sui nominis monumentum exaravit postquam favente Deo abusus ac errores Ecclesiæ romanæ abjuravit, die 13 mensis aug. anno 1637.

Il recommença donc ses études, se fit consacrer au ministère évangélique et vint exercer les fonctions pastorales dans le midi de la France. Le pasteur *Carcenat*, de Montpellier, étant mort, avril 1670, Etienne Cursol fut appelé, à titre provisoire à lui succéder, en autres termes il fut « prêté » pour un an à l'église de Montpellier. Or pendant cette année d'exercice un orage s'éleva contre lui. C'était, dit Benoît, un homme sans jugement et de mœurs peu édifiantes; mais l'historien de l'édit de Nantes est toujours disposé à juger sévèrement ceux de ses coreligionnaires qui s'écartaient de la doctrine de Calvin. Or le ministre Cursol était anti-trinitaire; c'était là peut-être son seul crime. Quoi qu'il en soit, il fut cité devant le synode du bas Languedoc, assemblé à Nismes, le 15 avril 1671, pour avoir à répondre à la triple accusation d'arianisme, de socinianisme et même d'anabaptisme. Comme, suivant le synode, « il importait pour l'intérest de la foy, le bien de l'Estat et le repos et la tranquillité publiques », de découvrir s'il estoit innocent ou coupable, on s'empressa de nommer une commission composée d'*Abrenéthée* ministre de Caylar, de *Modens* ministre de Lunel, et de *Jossand* ministre de Blanzac pour faire une enquête à ce sujet, malgré l'opposition de *Rozel* ministre de Montpellier, *Saussan* conseiller à la cour des comptes, *Fontanon*, *Miraval*, *Rondil* ancien et *Chacier* procureur. Cependant les commissaires ne se pressèrent pas de faire leur rapport (Tt 282). Les huit jours que devait durer la session se passèrent sans que la cause fût appelée. Le commissaire du roi Balthazar de *Peiremales* ordonna donc au synode de se séparer; mais celui-ci ne tint aucun compte de ses injonctions réitérées, espérant que la nature de l'affaire lui servirait d'excuse, puisque les Catholiques ne détestaient pas moins que les Calvinistes les disciples d'Arius et de Socin. Il passa donc outre, et déposa l'hérétique (*Arch. de Genève*, n° 3547). Louis XIV qui voulait être obéi, se montra fort irrité et cassa toutes les délibérations du synode. Encouragé par cet arrêt, Cursol se pourvut au parlement de Toulouse, et de son côté, le consistoire de Montpellier s'adressa à la Chambre de l'édit. Sur ces entrefaites, un orfèvre de Montpellier, nommé *Rommier*, qui s'était rendu coupable « de quelque scandale », fut suspendu de la cène, et il eut aussi recours au parlement, qui ne demandait pas mieux que de s'immiscer dans les affaires de l'Eglise protestante. Le consistoire présenta une requête aux commissaires du roi, qui justes cette fois, renvoyèrent le jugement de la cause au prochain synode, ordonnance qui fut confirmée par le Conseil. Un nouveau synode qui s'assembla le 18 avril 1674 à Nîmes, cita Cursol à comparaître; mais celui-ci refusa d'obéir et fut déposé comme rebelle (Tt 282). Que de maux eût évités un peu d'indulgence ! L'effet immédiat de ces procédures fut que le ministre de Montpellier, prévoyant que tôt ou tard il perdrait la partie, embrassa de nouveau la religion romaine, avec sa fille Suzanne-Louise-Elisabeth. Le clergé lui accorda une pension de 600 liv. et le roi une de 300 à sa fille (E 3384).

CURVALLE. Famille notable de l'Albigeois. (Pierre) consul de Castres en 1577 et 1588; — (Abel) docteur en droit; — (Jean) avait épousé Rachel *de Medaille* qui lui donna une fille, Louise, baptisée à Castres par *Savois* le 25 juin 1621. (Pradel)

CUSIN (F.) échevin protestant de la ville de Lyon en 1565. — (Charles) horloger à Autun, reçu habitant de Genève, 12 juill. 1574; bourgeois en 1587. — (Gabriel) d'une famille du

pays de Gex, étudiant à Genève en 1592, ministre à Jussy, 1598 ; à Genève, 1603 ; à Grenoble, 1606 ; sa femme Judith *de Lapasle*, était veuve en 1650. — Nicolas *Cusin* massacré à Vassy, 1562.

CUSSÉ (ARTHUR DE), ministre à Frossay, Bretagne, 1563-67 ; à Blain, 1568 (*Bull.* VII 329).

CUSSONNEL (PIERRE DE) « d'Annonay en Languedoc, advocat », reçu habitant de Genève, 20 oct. 1572. — (.....) capitaine, menace Annonay, 1574 [IX 77]. — (.....) ministre à St-Palais, 1615-26. — (Michel) ministre à Hastingues, 1617. — (Mlle) protestante zélée d'Annonay, 1685 [IX 508 b].

CUSSY : Rémond de Cussy, conseiller à la Chambre de l'édit à Rouen, 1599 [V 368]. — (.....) capitaine au régim. de Schomberg, 1689. — (Marie et Marianne de), de Normandie, 57 et 47 ans, assistées à Londres 1702 et 1705. — Jean-André Cussy, pasteur de la princesse de Hesse, nommé en 1724 par les Etats généraux, pasteur de l'ambassade de Hollande en Espagne. — (Vérine de) officier dans l'armée hollandaise, 1770.

CUSTOS, « docteur en droit à Toulouse, de grande littérature et prudhommie et fort estimé de ceux de la Religion, de laquelle il faisait entière et ouverte profession, se tua lui meme au village de Lardi, par forme de désespoir, estant comme on dit partroublé de son esprit, le 18 juill. 1576. » (Journ. de Lestoile). C'est probablement le même Ramond Custos qui avait été condamné à mort par le parlem. de Toulouse en 1562 (t. II col. 74). — *Custosius*, nom latinisé du professeur Philippe *de la Garde*. — Famille Custos, d'Orange, réfugiée en Prusse vers 1750 (t. I col. 632). — De Sounabre-Custot (t. III col. 41).

CUVEOLIER (PIERRE), « du diocèse de Rains en Champagne, imprimeur », reçu habit. de Genève, 27 août 1551.

CUVIER, petit village du Jura [1] d'où, sans doute, a pris son nom la famille de Georges CUVIER, qui sortie de la plus humble origine est arrivée par ce naturaliste admirable à une incomparable illustration. Dans les premières années du XVIe siècle, en 1511, GÉRARD Cuvier, habitant du bourg de Montécheroux au comté de Montbéliard, et sa femme, qui était fille de Jean Gautier, lieutenant du châtelain de Clémont, sont affranchis de la main-morte réelle et corporelle, par le comte Guillaume de Fürstemberg, moyennant 35 écus d'or au soleil et un bœuf de 5 écus. Un autre Cuvier, de Montécheroux, vraisemblablement fils de Gérard, eut lui-même trois fils BÉRARD, NICOLAS et CLAUDE qui épousèrent trois sœurs Claudine, Blaisine et Jeanne Boissard. Nicolas et Blaisine sont appelés dans un document du temps [1] « personnages d'honneur et de vertu, très bons catholiques ». Ils allèrent s'établir à Villars-sous-Damjoux, où leur naquit en 1554 un fils, Claude Cuvier, et où Nicolas mourut vers 1574.

CLAUDE CUVIER [Haag, IV 149] né, comme il vient d'être dit, en 1554 « avait appris quelque peu de lettres chez le curé de Châtel, où ses parents l'avaient mis, de manière qu'à son retour dans la maison paternelle, il servait et ministrait le sieur curé de Dampjoux aux divers offices, psalmodiait aux vêpres, chantait et répondait les messes, observant jeûnes et abstinences. » Son père l'ayant envoyé, vers ce temps, à Montécheroux pour y apprendre l'état de tanneur ; le jeune Cuvier y puisa, dans les prédications du ministre Claude *Watelet*, un penchant pour la religion réformée, qu'il ne prit pas la peine de dissimuler ; aussi, en 1594, fut-il dénoncé comme hérétique, arrêté par le fiscal de Baume et transféré dans les prisons de Dôle, où les mauvais traitements ne lui furent pas épargnés. Le parlement se mit à instruire son procès ; mais les énergiques réclamations du comte *Frédéric* firent cesser les poursuites. Rendu à la liberté après six mois de

[1] Près Champagnolle, arrond. de Poligny ; 420 habitants.

[1] Tous les renseignements généalogiques ajoutés dans le présent article à celui de MM. Haag, nous les devons à des notes de M. Ch. *Duvernoy* et de M. le pasteur Othon *Cuvier*.

détention, Cuvier alla s'établir à Montécheroux et abjura publiquement la religion romaine. Il n'eut qu'un fils, nommé JACQUES, qui se voua au ministère sacré, fut pasteur successivement à Héricourt 1611-17, à Saint-Maurice, 1617-21 ; à Chagey, en 1621 ; à Héricourt, en 1635, et mourut en 1637, laissant, entre autres enfants, de sa seconde femme Marguerite *Perdrix* qu'il avait épousée avant 1621, DANIEL, né à Chagey, en 1622, ministre à Montécheroux en 1647, puis à Brevilliers en 1653 ; NICOLAS, qui suit ; JEAN, dont nous parlerons après son frère.

I. Nicolas Cuvier, né à Chagey en 1625, greffier de la justice, puis châtelain de Blamont, mourut en 1698. Il avait épousé Marie-Madelaine *Binninger*, fille d'Albert Binninger, ancien châtelain de Blamont, qui lui avait donné six filles et un fils, du nom de JACQUES-CHRISTOPHE. Né à Blamont en 1664, ce dernier fut envoyé à l'université de Tubingue où il étudia, pendant six années (de 1682 à 1688), la philosophie et la jurisprudence. Après avoir pris le grade de licencié en droit, il retourna à Blamont et fut nommé, l'année même, adjoint de son père, en attendant qu'il lui succédât dans son emploi. Le 17 juin 1699, il obtint à Montbéliard les droits de bourgeoisie. Dès 1704, il fut appelé à siéger dans le conseil de régence. En 1714, le duc *Léopold-Eberhard* l'envoya, comme son chargé d'affaires, au congrès de Bade, pour réclamer la souveraineté des quatre seigneuries usurpées par Louis XIV, puis à Paris et à Londres, pour se plaindre des vexations de l'administration française et obtenir le redressement de griefs nombreux. En 1719, Cuvier donna sa démission ; mais après la mort de Léopold-Eberhard, dont le gouvernement n'avait été qu'une suite d'actes arbitraires ou scandaleux, il fut rétabli dans ses emplois par Eberhard-Louis, duc de Würtemberg. Il mourut le 4 sept. 1737, sans enfant de sa femme Marguerite *Thevenot* qu'il avait épousée en 1696.

II. Né à Chagey, en mars 1628, Jean Cuvier s'établit à Héricourt où il exerça la profession de chirurgien, et où il fut revêtu des fonctions de maire et de prévôt. Il mourut en 1675, laissant de sa femme Anne *Bosselot* : 1° ALEXANDRINE, femme de Nicolas *Richardot*, receveur de la seigneurie d'Héricourt ; — 2° MARGUERITE mariée à Etienne *Choffin*, notaire et receveur fiscal de la même ville ; — 3° CATHERINE ; — MARIE femme d'Abraham *Vaugris ;* — 5° DAVID, né à Héricourt, en 1666, qui s'établit à Blamont et devint greffier et tabellion de la châtellenie. Lorsqu'au mois de mars 1715, au mépris des stipulations des traités de Rastadt et de Bade, le gouvernement français destitua tous les officiers de justice, notaires et procureurs qui professaient la religion protestante dans les quatre seigneuries dépendantes du comté de Montbéliard, David Cuvier se retira à Montbéliard où il obtint le greffe de la justice de la mairie, et, en même temps, le contrôle des actes du notariat. Il mourut le 2 nov. 1743. Sa femme, Catherine *Méquillet*, l'avait rendu père d'une fille, nommée CATHERINE-ELÉONORE, et de deux fils : JEAN-NICOLAS, qui continua la descendance; et JEAN-GEORGES, qui fonda un nouveau rameau.

Jean-Nicolas Cuvier, né à Blamont vers 1713, fut admis au séminaire de Tubingue en 1729. Ses études en théologie terminées, il fut nommé pasteur à Roches, 1736, et après cinquante ans de ministère. il fut admis à la retraite par le conseil de régence et mourut très peu de temps après. Il a laissé quelques traductions de l'allemand et fut notamment le collaborateur de *J.-J. Duvernoy* dans la trad. d'un ouvrage de controverse du chancelier Pfaff de Tubingue. Sa femme était une d[lle] *Dorian*. Ses deux fils, PIERRE-NICOLAS et JACQUES-CRISTOPHE, embrassèrent aussi la carrière ecclesiastique. L'aîné fut nommé à la cure de Brevilliers en 1764 et la desservit jusqu'en 1815, époque où il se retira chez sa fille mariée à Pierre *Japy*, de Beaucourt. Il mourut en 1827, laissant outre cette fille, deux fils CHARLES-NICOLAS, pasteur à Bethoncourt, et

Louis-Christophe, à Brevilliers. Ce dernier fut père de Charles, né en 1799, professeur d'histoire à l'académie de Strasbourg, puis doyen de la faculté des lettres, mort à Montbéliard, 1881.

Charles Cuvier avait étudié la théologie et fut ministre du st Ev. sans être pasteur. Il aimait beaucoup la prédication et tenait chez lui une école du dimanche pour les enfants et des réunions pieuses qui édifièrent beaucoup de personnes. Aussi tolérant qu'orthodoxe, il était l'homme de paix et de charité par excellence, ami et aimé de tous les chrétiens de tous les partis. Il a laissé un grand ouvrage historique et une quantité de petits volumes d'édification : I. *Introduction à l'histoire générale*, in-8°, 1830. — II. *Exposition de la doctrine évangélique*, 1834. — III. *Consolations de l'expérience*, 1841. — IV. *Esquisse sur les écrivains hébreux*, 1843. — V. *Liturgie ou manière de célébrer le culte divin dans les égl. du Comté de Montbéliard*. — VI. *Psaumes et cantiques*, 1re éd. 1841 ; 2e éd. 1846. — VII. *Cours d'études historiques*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 6 vol. in-12, 1859-1880.

Le cadet (Jacques-Christophe), né à Roches en 1749, desservit l'église d'Etupes depuis 1783 et mourut en 1821. Sa femme, Charlotte-Edwige *Masson*, lui avait donné quatre enfants : 1° Rodolphe-Eberhard-Nicolas, né à Etupes, le 22 janv. 1785, pasteur de l'église évangélique de Paris ; — 2° Charles, mort en 1839, économe au lycée de Nancy ; — 3° Frédérique, femme de Louis *Dubois*, professeur de mathémathiques au collège de Montbéliard ; 4° Louise, mariée au pasteur de Seloncourt, Ch.-Fréd. *Cucuel*.

Rodolphe-Eberh.-Nicolas, né à Etupes près Montbéliard le 22 janv. 1785, fit ses études de théologie à l'acad. de Strasbourg, fut consacré au ministère évangélique en 1809, et nommé la même année pasteur à Nancy, puis professeur au collège de cette ville. En 1830, il fut appelé à Paris comme pasteur luthérien. Il devint en 1850 membre du conseil supérieur de l'instruction publique et continua ses fonctions pastorales jusqu'en 1857 époque où il revint à Montbéliard, terminer une longue et belle carrière, entièrement consacrée à la prédication et à l'instruction. On n'a conservé de lui qu'un catéchisme et quelques sermons. Il avait épousé, 1812, Rose-Elisab. *Tuefferd* (1787-1880), dont il eut 4 enfants : 1° Othon né le 6 nov. 1812, étudiant à Strasbourg, 1832-34 ; pasteur à Metz, 1838-1871 et à Nancy où il s'est retiré après la perte de Metz et où il a exercé les fonctions pastorales jusqu'en nov. 1883, mettant fin par sa démission à un ministère commencé par ses ancêtres en 1736 et qui, fait bien rare, s'était continué de père en fils par quatre pasteurs Cuvier pendant l'espace de 147 ans. M. le pr Othon Cuvier est l'auteur d'un très utile recueil d'*Ephémérides des Martyrs protestants*, d'une édition de *La persécution de l'église de Metz* sous Louis XIV, par Jean Olry, et d'autres travaux historiques, tous excellents surtout par leur exactitude ; 2° Rodolphe (1816-44) ingénieur des ponts et chaussées ; 3° Emile, capitaine au long cours ; 4° Camille, née en 1820, femme de Rodolphe *Cucuel*, dr en médecine, fils du pasteur Ch.-Fréd. Cucuel.

III. Après une jeunesse assez dissipée, Jean-Georges Cuvier, fils de David, s'engagea, contre le gré de ses parents, dans un régiment suisse au service de France. Sa belle conduite pendant la guerre de Sept ans lui mérita le grade de capitaine lieutenant et les insignes de l'ordre du Mérite militaire. De retour à Montbéliard, sa ville natale, il y épousa, en 1764, Clémentine-Catherine [1], fille de Jules-Frédéric Châtel, inspecteur des vignes, dont il eut trois fils : Georges-Charles-Henry, né en 1765 mort en 1769 ;

[1] Tous les biographes de Cuvier s'accordent à lui attribuer une grande part dans le développement précoce de son fils. Une de ses sœurs, mariée au pasteur *Walther*, devint mère de l'un des généraux les plus distingués de la Révolution et de l'Empire, le comte Walther.

— 2° Georges [1], qui a mérité par son génie d'être appelé le grand Cuvier ; — 3° Georges-Frédéric, qui a dignement marché sur les traces de son frère dans la carrière des sciences naturelles.

1. Georges Cuvier, un des esprits les plus vastes, et les plus féconds que la France ait produits, naquit à Montbéliard, le 23 août 1769, dans une condition voisine de la pauvreté, et mourut à Paris, le 13 mai 1832, au comble de la gloire. Il appartient tout entier à la France. Le comté de Montbéliard, pays de langue d'Oil, dialecte bourguignon, n'a rien de commun avec l'Allemagne. Porté par mariage dans la maison de Würtemberg, il conserva toujours ses franchises, et des franchises qui, quoique datant du XIIIe siècle, étaient assez libérales [2]. La langue nationale était seule usitée dans tous les actes de l'administration ; l'allemand n'était pas même enseigné dans les écoles. Le petit état de Montbéliard ne se distinguait donc des provinces soumises à la domination française que par des institutions moins étroites et par un gouvernement plus paternel. L'instruction, favorisée par les principes d'une religion plus éclairée, était aussi beaucoup plus répandue que dans les provinces limitrophes, et ce qui est à remarquer, le goût et l'esprit des études se portaient plutôt vers les sciences exactes et d'observation que vers les sciences spéculatives, vers les arts mécaniques que vers les arts d'imagination. Cuvier dût sa première instruction à sa mère, femme instruite et des plus distinguées. On rapporte que son goût pour les sciences naturelles se révéla, dès l'enfance, à l'occasion des figures d'un Buffon qu'il entreprit de copier, en s'aidant des descriptions de l'auteur pour les enluminer. Sa passion du dessin lui ouvrit ainsi les portes de la science. Les sciences naturelles ne paraissaient alors une carrière que pour un homme de loisir, et rien ne permettait un semblable avenir au jeune Cuvier. Ses parents le destinaient à la profession pastorale. Etranger à l'Allemagne par sa langue, à la France par sa religion, à l'une et à l'autre par des institutions qui lui étaient propres, le pays de Montbéliard, condamné en quelque sorte à se suffire à lui-même, n'offrait pas d'autre carrière libérale où un jeune homme pauvre pût rattacher ses espérances d'avenir. Un certain nombre de bourses au séminaire de Tubingue étaient réservées aux étudiants de la principauté qui n'avaient pas de fortune. Cuvier y avait des droits comme tel, et il avait terminé ses études classiques de la manière la plus brillante. Mais par un hasard fatal, dans la composition qui devait décider de son sort, il échoua, et contre toute attente, n'obtint que la 3me place.

Heureusement vers ce temps, le duc régnant de Würtemberg vint visiter ses possessions françaises. On lui parla du jeune Cuvier, il le vit, et lui accorda une bourse à son académie Caroline, plus connue sous la dénomination de la Solitude, parce qu'elle était établie dans le château de ce nom à Stuttgard. Cette académie modèle réunissait les différents degrés dans son enseignement encyclopédique. Plus de 80 maîtres y étaient attachés. L'instruction supérieure comprenait le droit, la médecine, la science des finances et de l'administration (Came-

[1] Le prénom *Georges* ne lui appartient proprement pas. Sa mère avait l'habitude de l'aopeler de ce nom en souvenir de son fils ainé qu'elle avait perdu. Lors de son mariage. Cuvier demanda et oblint l'autorisation de le porter. Voici son acte de naissance, copié par M. Othon Cuvier sur les registres de Montbéliard :

Jean-Léopold-Nicolas-Frédéric Cuvier, fils du sr Jean-G.-C. lieutenant au régim. suisse de Waltner, bourgeois de Montb. et de dame Anne-Clémence Châtel, son épouse, naquit le 23, à 4 h. du matin, et fut baptisé le 24 août 1769, présenté au saint bapt. par le sr Pierre-Nic. Cuvier, min. du S. évang. à Brevilliers, bourg. de Montb. tant en son nom qu'au nom de S Exc. M. Christian-Fréd. Dagobert comte de Waldner, lieutenant des armées du Roi T. C., grand'croix du Mérite militaire, colonel d'un rég. suisse, seigr d'Olweiler et autres lieux, comme aussi au nom du sr Léop. Flamand officier au rég. suisse de Sonberg, bourg. de Montb., le parrain, et par Henriette-Marianne Propre femme du sr Samuel Dupuis chirurgien, bourg. dud. lieu, tant en son nom qu'au nom de dame Cath.-Elisab. Châtel femme du sr G.-Henry Wallner min. du S. évang. à Obenheim.

[2] Dans l'Art. que nous consacrerons aux princes de la maison de Würtemberg-Montbeliard, qui appartiennent à la France protestante, nous entrerons dans plus de details.

ral-Wissenschaft), la science militaire, l'aménagement des forêts, la science du commerce, les beaux-arts. Aucun établissement d'instruction n'avait encore été conçu sur un aussi vaste plan. Cuvier y fut admis, le 18 mai 1784. Après examen, on lui assigna la classe de philosophie. Il n'avait encore aucune connaissance de l'allemand, mais avec sa merveilleuse facilité, il ne tarda pas à s'approprier cette langue. Son année de philosophie écoulée, il eut à se déterminer pour une des sept carrières qui se présentaient à lui. Le choix ne lui était pas facile, car toutes choses égales, il n'avait de préférence pour aucune ; ses affections étaient ailleurs. Dans cette position délicate, il imagina un moyen détourné qui montre combien la passion a de ressources. Dans les études consacrées aux sciences administratives, on avait compris, nous ne savons trop pourquoi, la zoologie et la botanique avec le dessin des plantes. Ce fut cette carrière que Cuvier choisit, c'est-à-dire qu'il se résigna à apprendre l'administration pour devenir naturaliste. Dans cette branche de l'enseignement, on avait réuni, comme à plaisir, un grand pêle-mêle de connaissances. On y enseignait le droit et la science des finances, le droit naturel, la pratique de la chancellerie, la science de la police, l'économie théorique et pratique, la science des eaux et forêts, la science du commerce d'Etat, la géographie commerciale, la minéralogie, la chimie, l'hydraulique, la numismatique, l'architecture civile, l'arpentage, la technologie, etc. Telle est la longue filière par laquelle Cuvier dut passer.

Cependant son espoir fut en partie déçu. Le professeur de zoologie étant mort, sa chaire resta vide pendant toute la durée de son séjour à la Solitude ; la chaire de botanique seule fut remplie. Pour y suppléer, Cuvier rechercha les conseils de personnes versées dans les sciences naturelles, et quelques condisciples qui partageaient ses goûts s'étant joints à lui, ils fondèrent entre eux une petite académie. Chaque semaine, ils se réunissaient et mettaient en commun leurs lumières. Les cahiers où Cuvier déposait ses observations existent encore, ils sont surtout remarquables par la rare perfection des figures ; tout ce qu'il représentait était animé [1]. Ce talent pour le dessin ne fut pas un des moindres avantages du naturaliste. « Il a servi de fondement, dit M. Duvernoy son meilleur biographe, à tous les ouvrages systématiques que M. Cuvier a publiés, et il a beaucoup contribué à l'effet magique de ses leçons, où des esquisses parfaites, exécutées à la craie avec une rapidité surprenante, donnaient un entraînement irrésistible à ses démonstrations orales. » Plus tard, il s'adonna aussi à la gravure. Un grand nombre de planches qui ornent ses magnifiques publications sont dues à son burin.

Ses études administratives étaient à peine terminées, qu'une place de précepteur dans la maison du comte d'*Héricy*, gentilhomme protestant de Normandie, lui ayant été offerte, il s'empressa de l'accepter. Il arriva à Caen en juillet 1788, et remplaça dans ses fonctions pédagogiques un de ses amis et compatriotes *G.-F. Parrot*, qui s'est fait connaître par d'importants travaux sur les sciences physiques. Le comte d'Héricy résidait habituellement dans son château de Fiquainville, près de Fécamp. Placé dans le voisinage de la mer, le jeune savant vit s'ouvrir devant lui tout un monde nouveau d'observations. Jusqu'alors il ne s'était guère occupé avec suite que de botanique et d'entomologie. Désormais, il allait interroger le règne animal tout entier. Quelques collections, mises à sa disposition, vinrent aussi fort à propos suppléer à son manque complet de livres spéciaux. Un Linné, souvenir du naturaliste allemand Abel,

[1] Le plus ancien de ces cahiers, à la connaissance de MM. Haag, était celui que posséda longtemps M. Denis, député sous le gouvernement du roi Louis-Philippe. Voici le titre de ce précieux msc. in-4° : *Diarium zoologicum prœsertim entomologicum exhibens animalia in hieme* 1786–87 *à D. de Marschall* [un de ses condisciples] *et me examinata ; illorumque descriptiones et effigies ad vivum depictas*, Stuttgardiæ, 29 janv. 1787. *G. L. Cuvier*. Un second titre porte : *Diarium zoologicum à die XIV sept.* 1786 *initum*. Le nombre des insectes figurés est de 210 et celui des insectes décrits de 253. Les descriptions sont en latin.

qui avait reconnu par ce présent les obligations qu'il lui avait, pour avoir traduit son cours en français, un Linné composait à peu près toute sa bibliothèque. Il devait donc tout demander à la nature. C'est par l'observation qu'il allait grandir. Dès 1789, il avait « décrit, disséqué et dessiné de sa main presque tous les poissons de la Manche. » Plein de respect pour Linné le jeune naturaliste n'ambitionnait encore que l'honneur de marcher à sa suite; mais ses travaux anatomiques le mettant fréquemment dans l'impossibilité de concilier ses observations avec les préceptes du maître, sa foi fut peu à peu ébranlée. A l'exemple des botanistes, les zoologistes se bornaient encore, dans leur classification du règne animal, aux caractères extérieurs. La réforme introduite, vers cette époque, par Jussieu dans la botanique, ouvrit la voie à une classification plus rationnelle. Cuvier comprit que l'anatomie seule fournirait une classification sûre.

L'étude approfondie de l'organisation des mollusques lui permit de faire à cette classe la première application de sa méthode. Mais n'anticipons pas. Qu'il nous suffise d'avoir indiqué que ce fut dans sa solitude de Normandie, loin des livres, loin des collections, loin des savants, face à face avec la nature, qu'il fit les observations qui allaient servir de base à la réforme générale des sciences naturelles.

On était à l'époque la plus terrible de la Révolution. La petite ville de Valmont, dans le voisinage du château de Fiquainville, avait, elle aussi, son club. Chaque soir, M. d'Héricy et Cuvier s'y rendaient pour ne pas être taxés d'incivisme. Mais par un heureux retour aux idées d'ordre, le club s'était transformé en une paisible société d'agriculture, dont Cuvier avait été nommé secrétaire. Ce fut dans cette société qu'il fit la connaissance de Tessier, savant estimable qui s'était réfugié dans la médecine militaire pour échapper aux persécutions. Le 10 févr. 1795, il écrivait à Jussieu : « A la vue de ce jeune homme j'ai éprouvé le ravissement de ce philosophe, qui jeté sur un rivage inconnu, y voit tracées des figures de géométrie. M. Cuvier est une violette qui se cachait dans les herbes. Il sait beaucoup, il fait des planches pour votre ouvrage. Je l'ai prié de nous faire pour cet été un cours de botanique; il le fera, et j'en félicite les élèves de notre hôpital; car M. Cuvier démontre avec beaucoup de méthode et de clarté. Je doute que vous puissiez mieux avoir pour l'anatomie comparée. C'est une perle digne d'être recueillie par vous. » Tessier le mit aussi en rapport avec Geoffroy Saint-Hilaire. Après avoir pris connaissance de quelques mémoires que Cuvier lui avait communiqués : « Venez à Paris, lui écrivait Geoffroy, venez jouer parmi nous le rôle d'un autre Linnée, d'un autre législateur de l'histoire naturelle. » Cuvier avait peine à comprendre cette admiration d'un professeur d'histoire naturelle déjà renommé. Ces mémoires n'étaient pour lui que des études. Privé de livres et de collections, il croyait que la science en était arrivée bien au-delà. « Et cependant dans ces précieux manuscrits, ajoute M. Geoffroy (Discours prononcé aux funérailles de Cuvier, au nom de l'Académie des sciences), je trouvai presque à chaque page des faits nouveaux, des vues ingénieuses : déjà ces méthodes scientifiques, qui depuis ont renouvelé les bases de la zoologie, étaient indiquées. Ces premiers essais étaient déjà supérieurs à presque tous les travaux de l'époque. »

L'éducation du jeune d'Héricy étant terminée, après six années qu'il y avait consacrées, Cuvier céda aux instances réitérées de Tessier et partit avec lui pour Paris. Il y arriva au printemps de 1795. Les honneurs vinrent bientôt au devant de lui. L'empressement de ses nouveaux amis à le servir, n'est pas seulement un hommage rendu à son savoir; sa modestie, sa candeur y ont aussi leur part. Millin, Jussieu, Lacépède, Geoffroy, s'employèrent activement pour lui. Dès son arrivée, il fut nommé membre de la Commission temporaire des arts, puis professeur à l'École centrale du

Panthéon. La bienveillance empressée que tant de savants lui témoignaient, le mettait dans l'obligation de répondre promptement à leurs espérances en donnant des gages à la science. Son premier travail fut un *Mémoire sur le larynx inférieur des oiseaux*, qu'il lut à la Société d'histoire naturelle dont il était membre, et par lequel il fait connaître d'une manière générale la structure des organes de la voix des oiseaux et en explique le mécanisme. Ce n'était encore qu'un essai. Trois ans plus tard, il reprit ce sujet dans son traité *Sur les instruments de la voix dans les oiseaux*, qu'il lut à l'Institut.

Un travail plus important fut son *Mémoire sur une nouvelle classification des mammifères et sur les principes qui doivent servir de base dans cette sorte de travail*, qu'il fit en société avec Geoffroy et qui fut lu à la Société d'hist. nat., le 20 avril 1795. S'il n'est pas possible de discerner dans ce mémoire tout ce qui appartient soit à l'un soit à l'autre des deux savants, on peut du moins désigner avec certitude la pensée de Cuvier dans les passages où est proclamée *la subordination des caractères*, tandis que dans un mémoire composé par Geoffroy seul, en 1796, sur l'histoire des Singes de Madagascar, se dresse l'idée de *l'unité de composition* dans l'échelle des êtres. Ce sont les deux principes opposés sur lesquels plus tard les deux amis devaient devenir d'inconciliables adversaires.

Dès le 10 mai 1795, c'est-à-dire un mois à peine après son arrivée à Paris, Cuvier donna lecture à la Société d'hist. nat. de son célèbre *Mémoire sur la structure interne et externe, et sur les affinités des animaux auxquels on a donné le nom de vers*. Ce mémoire fait époque dans les sciences naturelles. Des six classes dans lesquelles Linné divisait le règne animal, les deux dernières, les insectes et les vers, qui comprenaient tous les animaux sans vertèbres, offraient la plus grande confusion. Ces deux classes étaient, en outre, désignées sous la dénomination impropre d'animaux à sang blanc, par opposition aux animaux à sang rouge qui comprenaient les quatre autres classes ou les vertébrés. Cette division généralement admise était tout à fait arbitraire. L'anatomie comparée pouvait seule débrouiller le chaos. C'est ce que comprit Cuvier. « Ayant examiné, dit-il, les modifications qu'éprouvent dans les animaux sans vertèbres les organes de la circulation, de la respiration et des sensations, et ayant calculé les résultats nécessaires de ces modifications, il en déduisit une division nouvelle où ces animaux sont rangés suivant leurs véritables rapports. » Sa distribution était si rationnelle, ou pour mieux dire si naturelle, que dès son apparition elle fut généralement adoptée. Toute une révolution venait d'être opérée dans la zoologie. « Assurément, dit M. Flourens, nul homme encore n'avait porté un coup d'œil aussi étendu, aussi perçant sur les lois générales de l'organisation des animaux ; et il était aisé de prévoir que, pour peu qu'il continuât à s'en occuper avec la même suite, celui dont les premières vues venaient d'imprimer à la science un si brillant essor, ne tarderait pas à en reculer toutes les limites. »

Dans un second mémoire, lu à la même Société, le 31 mai (*Second mémoire sur l'organisation et les rapports des animaux à sang blanc, dans lequel on traite de la structure des mollusques et de leur division en ordres*), Cuvier, reprenant une des classes qu'il avait établies, celle des mollusques, « jeta les premiers fondements de son grand travail sur ces animaux ; travail, continue M. Flourens, qui l'a occupé pendant tant d'années, et qui a produit l'ensemble de résultats le plus étonnant peut-être et du moins le plus essentiellement neuf de toute la zoologie, comme de toute l'anatomie comparée moderne. » Une suite de monographies, auxquelles ce travail donna lieu, parurent successivement jusqu'en 1815, et furent réunies, en 1817, en un vol. in-4°, sous le titre : *Mémoire pour servir à l'histoire et à l'anatomie des mollusques.*

Parmi les mémoires qui suivirent à de courts intervalles ces trois premiers, nous ne citerons que ceux qui ont fait faire le plus de progrès à la science [1]. Tels sont : *Mémoires sur la manière dont se fait la nutrition dans les insectes*, lu à l'Institut en sept. 1797; *Mémoire sur les vaisseaux sanguins des sangsues et sur la couleur rouge du fluide qui y est contenu*, lu à la Société d'hist. nat. en sept. 1798; et *Mémoire sur les vers à sang rouge, dans lequel l'auteur réunit ces vers en une classe distincte*, impr. en juill. 1802. Dans le premier de ces Mémoires, Cuvier prouve que les insectes n'ont aucune circulation ; qu'ils respirent par des trachées qui portent l'air dans toutes les parties de l'économie, et que l'absorption se fait par imbibition. Ces savantes observations ont servi de base à la séparation qui a été faite plus tard des insectes d'avec les autres articulés.

Des débuts aussi brillants désignaient Cuvier pour la chaire d'anatomie comparée. Mertrud, vieux et valétudinaire, en fut pourvu ; mais sur les instances de Geoffroy, il consentit à accepter Cuvier pour son suppléant (juillet 1795). A la mort du titulaire, en 1802, Cuvier fut appelé à le remplacer. Le jeune savant n'avait plus désormais qu'à poursuivre sa brillante carrière. Au mois de décembre, il ouvrit son cours au Muséum d'histoire naturelle. « Le débit de M. Cuvier, dit M. Flourens, était en général grave et même un peu lent, surtout vers le début de ses leçons; mais bientôt ce débit s'animait par le mouvement des pensées : et alors ce mouvement qui se communiquait des pensées aux expressions, sa voix pénétrante, l'inspiration de son génie peinte dans ses yeux et sur son visage, tout cet ensemble opérait sur son auditoire l'impression la plus vive et la plus profonde. On se sentait élevé, moins encore par ces idées grandes, inattendues qui brillaient partout, que par une certaine force de concevoir et de penser que cette parole puissante semblait tour à tour éveiller, ou faire pénétrer dans les esprits. Il a porté dans la carrière du professorat le même caractère d'invention que dans la carrière des recherches et des découvertes. Après avoir créé l'enseignement de l'anatomie comparée au Jardin des Plantes, il a fait au Collège de France d'une simple chaire d'histoire naturelle une véritable chaire de la philosophie des sciences : deux créations qui peignent son génie et qui, aux yeux de la postérité, doivent honorer notre siècle. » Cuvier avait l'habitude d'improviser ses cours sur de simples notes. Ses leçons d'anatomie comparée furent publiées, avec son concours et sous sa direction, par deux jeunes savants, MM. Duméril et *Duvernoy* (ce dernier son successeur dans les deux chaires qu'il a illustrées) qui, par leur collaboration à ces magnifiques travaux, ont associé leurs noms à celui du créateur de la science. Jusqu'à Cuvier, l'anatomie comparée n'était encore qu'un recueil de faits particuliers. Cuvier en fait une science des lois générales de l'organisation animale. Sa pensée était : « que chaque espèce d'organe a ses modifications fixes et déterminées ; qu'un rapport constant lie entre elles toutes les modifications de l'organisme ; que certains organes ont, sur l'ensemble de l'économie, une influence plus marquée et plus décisive, d'où la loi de leur *subordination* ; que certains traits d'organisation s'appellent nécessairement les uns les autres, et qu'il en est, au contraire, d'incompatibles et qui s'excluent, d'où la loi de leur *corrélation* ou *co-existence* ; et tant d'autres lois, tant d'autres rapports généraux, qui ont enfin créé et développé la partie

[1] Le nombre des mémoires que Cuvier publia dans le cours de sa carrière scientifique, est vraiment prodigieux : ils parurent successivement dans le Journ. d'Hist. nat., le Magas. Encycl., la Décade philos., le Journ. de phys., le Bulletin de la Soc. Philom., les Annales et les Mémoires du Muséum. les Annales des scienc. natur. On comprend que nous ne pourrons citer dans cette Notice que ceux des ouvrages du grand naturaliste, qui sont signalés comme les plus importants. La liste complète de ses travaux est parfaitement dressée par ordre chronol. dans la Notice de M. Duvernoy ; elle ne contient pas moins de 18 pages in-8°. M. Flourens la donne également à la fin de son Hist. des travaux de Cuvier, en suivant l'ordre des Matières. Nous ne pouvons qu'y renvoyer.

philosophique de cette science. » (Flourens). Les *Leçons d'anatomie comparée* furent publiées en 5 vol. in-8°; les 2 premiers, en 1800, par M. Duméril, et les trois suivants, en 1805, par M. *Duvernoy*. Cuvier ne se borna pas à surveiller cette publication; les généralités et quelques leçons sont entièrement de sa main. Du reste, il laissa une certaine latitude à ses collaborateurs. C'est ce qu'il constate dans son célèbre Rapport, en reconnaissant que MM. Duméril et *Duvernoy* ont enrichi son ouvrage de leurs propres observations. Cet ouvrage fut jugé digne d'un des grands prix décennaux. Cuvier en préparait une nouvelle édition qu'il comptait enrichir de toutes les observations qu'il avait faites depuis trente années; dès 1827, il en avait écrit à M. *Duvernoy* pour l'associer de nouveau à son œuvre; déjà il avait revu tout le premier volume, lorsque la mort l'arrêta dans sa tâche. Cette seconde édition, considérablement améliorée et augmentée, forme 8 tom. en 9 vol. in-8°, 1835-45. Le 1er vol. seul est entièrement de la rédaction de Cuvier; les 2e et 3e sont dus à MM. Laurillard et Fréd. Cuvier fils : ces trois premiers vol. correspondent aux deux premiers de la 1re édit.; les six derniers sont dus à M. Duvernoy, qui s'est appliqué à conserver religieusement tout ce qui appartenait à son illustre ami.

Quant aux leçons que Cuvier professa dans la chaire qu'avait illustrée Daubenton au Collége de France, et dont il fut pourvu à la mort de ce savant, en 1799, elles n'ont été recueillies qu'en partie et sans son concours. Et cependant, suivant M. Flourens, ces leçons forment peut-être la plus brillante partie de cet enseignement dans lequel il suivait l'histoire des sciences naturelles depuis leur origine jusqu'à nos jours.

Un des premiers soins de Cuvier, dès qu'il se vit installé au Jardin des Plantes, fut de créer un musée d'anatomie. « J'allai chercher dans les combles du Cabinet, raconte-t-il dans ses Mémoires, quelques vieux squelettes venus de Daubenton, que M. de Buffon y avait fait entasser comme des fagots, et c'est en poursuivant cette entreprise, tantôt secondé par quelques professeurs, tantôt arrêté par d'autres, que je parvins à donner à cette collection assez d'importance pour que personne n'osât plus s'opposer à son agrandissement [1]. » M. *Duvernoy* qui, à la demande de Cuvier, et avec le concours de son frère Frédéric, se chargea de dresser, en 1803, un catalogue raisonné du cabinet d'anatomie, nous apprend qu'à cette époque, des 586 squelettes qu'il contenait, il n'y en avait que 102 d'anciens, qu'encore avait-il fallu remonter en entier, et que des 1632 préparations molles, plus de 1400 étaient nouvelles. Un grand nombre de ces préparations avaient été faites par Cuvier lui-même. Dès lors, ce Musée n'a cessé de s'enrichir [2] et déjà Cuvier disait : « qu'il ne croyait pas avoir été moins utile à la science par ses collections seules que par tous ses autres ouvrages. »

L'Institut venait d'être créé. Cuvier fut compris, au commencement de 1796, dans la classe des sciences physiques et mathématiques avec Daubenton et Lacépède, deux vétérans de la science. En 1800, il en fut élu secrétaire et il était en fonction, lorsque Bonaparte, premier consul, eut la noble ambition de se faire nommer président de cette classe de l'Institut. Le docte corps ayant reçu bientôt après (1802) une nouvelle organisation, Cuvier, quoique alors en mission, fut choisi par ses collègues pour une des deux places de secrétaire perpétuel de la section des sciences. Sa tâche principale, à ce titre, était de rendre compte des progrès des sciences physiques, dans la séance publique annuelle de l'Académie. Ses Rapports portaient sur la météorologie et la physique générale, la chimie et la physique proprement dite, lorsque l'explication n'exigeait point l'usage du

[1] On a dans les Annales du Museum (T. II, 1803) une Notice de Cuvier sur la formation de ce cabinet.

[2] Les galeries d'anatomie comparée contiennent actuellement environ 2415 squelettes, 2873 têtes osseuses, 1742 pièces sèches et 7009 pièces molles. (Note due à une communication bienveillante de M. E. Fremy, directeur du muséum.)

calcul, la minéralogie et la géologie, la physique végétale et la botanique, l'anatomie et la physiologie, la zoologie, les voyages lorsqu'ils concernaient l'avancement des sciences naturelles, la médecine et la chirurgie, l'art vétérinaire, l'agriculture. « L'analyse de la partie physique des travaux de l'Académie des sciences, que M. Cuvier a rédigée pour les trente premières années de ce siècle, sera, dit M. Duvernoy, l'un des plus beaux monuments de sa gloire. » Ces rapports de 1806 à 1830, furent réunis sous le titre : *Histoire des progrès des sciences naturelles*, 4 vol. in-8°. L'impartialité des appréciations n'est pas un des moindres mérites de ces analyses. On en voit, entre autres, une preuve importante dans le compte-rendu des débats qui eurent lieu dans le sein de l'Académie (Analyse de 1830) entre le rapporteur et son ancien ami Geoffroy Saint-Hilaire, débat sur lequel nous allons revenir.

Le Rapport historique sur les progrès des sciences naturelles depuis 1789 *et sur leur état actuel*, que l'empereur avait demandé à l'Institut et dont Cuvier fut chargé en sa qualité de secrétaire perpétuel, rentre par sa nature et par sa forme dans la catégorie de ses Analyses ; mais comme l'auteur y embrasse une période de près de 20 années, et expose, en tant qu'ils lui sont connus, les travaux scientifiques faits à l'étranger, ce magnifique Rapport a une bien plus grande portée. « Nous en avons entendu la lecture, dit M. Pasquier dans son Eloge de Cuvier prononcé à la Chambre des Pairs, lorsqu'il fut présenté à l'empereur en conseil d'Etat ; de semblables scènes ne s'effacent jamais de la mémoire. Napoléon n'avait demandé qu'un rapport et, sous ce titre si modeste, le savant rapporteur a élevé un monument qui, placé comme un phare entre deux siècles, montre à la fois et le chemin parcouru et la route à suivre. » Cuvier ne se chargea d'abord de ce travail qu'avec répugnance, il lui en coûtait de suspendre ses travaux de prédilection : mais il finit par y prendre intérêt. « J'espère, écrivait-il à son ami Duvernoy, que ce sera un morceau marquant d'histoire littéraire et philosophique. Je tâche surtout d'y indiquer les véritables vues qui doivent diriger les recherches ultérieures. »

Les *Eloges* que Cuvier prononça en sa qualité de secrétaire perpétuel, pendant une période de près de trente années, ne sont pas, non plus, un des ses moindres titres de gloire. Ils eussent suffi à eux seuls pour lui faire une réputation de grand écrivain et lui ouvrir les portes de l'Académie française (il y entra en 1818). Le style de Cuvier reflète toutes les qualités de son esprit : il est simple comme la vérité, clair comme le bon sens, tempéré comme la raison ; il a, en un mot, toutes les perfections que donne au style cette qualité rare, qui se rencontre plutôt chez les savants, de posséder également bien toutes les parties de son sujet, d'écrire en un mot, comme la vérité parle. Aussi quel esprit universel ! Quelle immense variété de connaissances ne trouve-t-on pas dans ces trente-quatre Vies dont se compose son *Recueil des Eloges historiques des membres de l'Acad. des sciences* (Paris, 1827, 3 vol. in-8° [1]). Nous empruntons à un savant de la trempe même de Cuvier, à de *Candolle*, l'appréciation de ces Eloges. « A la profondeur avec laquelle Cuvier rend compte des travaux d'Adanson, on comprend qu'un naturaliste du premier ordre a pu seul écrire ces éloges ; mais en voyant ceux de Bonnet, ou de Priestley, on sent, qu'aucune branche des connaissances humaines ne lui était étrangère ; en lisant celui de Lemonnier, on reconnaît l'homme sensible, l'homme de goût et l'imagination riante et gracieuse d'un littérateur. Partout se trouvent entremêlées les réflexions les

[1] Ce recueil ne contient pas les Eloges de *Ramond*, *Bosc*, *Davy*, *Vauquelin*, *Lamarck*, qui furent prononcés après 1827. Nous rapporterons dans leur ordre, les noms des savants auxquels ces éloges sont consacrés : *Daubenton*, *Lemonnier*, *L'Héritier*, *Gilbert*, *Jean Darcet*, *Priestley*, *Cels*, *Adanson*, *Broussonnet*, *Lassus*, *Ventenat*, *Bonnet*, *H. B. Saussure*, *Fourcroy*, *Cavendish*, *Desessarts*, *Pallas*, *Parmentier*, *Rumford*, *Olivier*, *Tenon*, *Werner*, *Desmarest*, *Beauvais*, *Banks*, *Duhamel*, *Haüy*, *Berthollet*, *Richard*, *Thouin*, *Lacépède*, *Hallé*, *Corvisart*, *Pinel*.

plus profondes sur la marche des sciences, les allusions les plus piquantes sur la nature humaine et l'état social de l'époque. Partout perce surtout cet amour de la vérité, ce sentiment de la dignité des études intellectuelles, qui était une de ses plus vives impressions : c'est à ce sentiment élevé qu'on doit rapporter, et l'impartialité de ses éloges, de ses comptes-rendus, de ses jugements littéraires ou scientifiques, et l'éloignement qu'il a toujours montré pour toute intrigue quelconque, et le zèle qu'il portait aux établissements qui lui étaient confiés, et l'ardeur qu'il témoignait à protéger, à encourager les jeunes gens qui annonçaient des talents, et le noble désintéressement avec lequel il n'épargnait aucune dépense pour développer ses travaux scientifiques. »

En 1798, Cuvier avait publié un précis de ses leçons à l'Ecole centrale du Panthéon, sous ce titre : *Tableau élémentaire de l'histoire naturelle des animaux*, Paris, an VI, in-8º, 710 pag. avec pl. « C'est, dit Cuvier dans son célèbre Rapport, le premier écrit méthodique de ce genre qui ait paru en France. » Un premier essai sur une matière aussi vaste et aussi compliquée ne pouvait être qu'imparfait. De nouvelles observations modifièrent successivement les idées de l'auteur. L'amélioration la plus importante qu'il introduisit dans sa méthode de classification date du mémoire qu'il publia, en 1812, *Sur un nouveau rapprochement à établir entre les classes qui composent le règne animal*, mémoire dans lequel il déclare reconnaître quatre formes principales, quatre plans généraux, d'après lesquels tous les animaux lui semblent avoir été modelés et dont les divisions ultérieures ne sont que des modifications fondées sur le développement ou sur l'addition de certaines parties, mais ne changeant rien à l'essence du plan. Et la raison de cette ressemblance entre les animaux de chaque forme, il la trouve dans le système nerveux. « Le système nerveux est le même dans chaque forme. Or, le système nerveux est au fond tout l'animal ; les autres systèmes ne sont là que pour le servir ou l'entretenir ; il n'est donc pas étonnant que ce soit d'après lui qu'ils se règlent. » D'après cette doctrine, le système nerveux donne les *embranchements* ; les organes de la circulation et de la respiration, les *classes* ; les organes de plus en plus subordonnés, les *ordres*, les *familles*, les *tribus*, les *genres*, etc.

Les sciences, disait Bacon, ne sont que les faits généralisés ; or Cuvier est le premier qui ait fait de la méthode un instrument de généralisation. En 1817 parut *Le Règne animal distribué d'après son organisation, pour servir de base à l'histoire naturelle des animaux et d'introduction à l'anatomie comparée*, Paris, 4 vol. in-8º ; 2e édition, 1829-30, 5 vol. in-8º. Dans cette dernière édit., le Ier vol. est consacré aux mammifères et aux oiseaux ; le 2e aux reptiles et aux poissons ; le 3e aux mollusques, aux annélides et aux zoophytes, et les deux autres aux crustacés, aux arachnides et aux insectes. Ces deux derniers sont dus à Latreille, « l'homme de l'Europe qui, au jugement de Cuvier, avait le plus profondément étudié ces animaux. [1] » Cet ouvrage capital ne se recommande pas seulement par l'importance de la classification proposée, « c'est, dit M. Duvernoy, une œuvre de génie où le naturaliste consommé se montre dans tous les détails, et qui se distingue aussi bien par la netteté du style que par la perfection des descriptions. » Cependant Cuvier n'était pas entièrement satisfait de son œuvre. Ce n'était encore qu'un *système abrégé*, et le grand homme eût voulu un *système complet* des animaux où toutes les espèces fussent non-seulement indiquées et classées, mais représentées et décrites dans toute leur structure. Ce fut ce qu'il tenta plus tard pour une classe entière des vertébrés, dans son Histoire naturelle des poissons.

[1] Depuis la mort de Cuvier, une réunion de savants naturalistes, MM. Victor Audouin, Blanchard, Deshayes, de Quatrefages, d'Orbigny, Dugès, Duvernoy, Laurillard, Milne Edwards, Roulin, Valenciennes, ont donné une nouvelle édition de cet ouvrage, en 11 vol. grand in-8º, qu'ils ont enrichie de 11 atlas de planches.

Nous n'avons fait jusqu'ici qu'exposer sommairement les principales élucubrations de Georges Cuvier et l'enthousiasme qu'elles inspirèrent à ses contemporains; nous n'avons pas encore mis les lecteurs en état de peser tout son mérite C'est guidé par son génie observateur et sa profonde sagacité que notre siècle, le XIXe siècle particulièrement adonné aux sciences et aux découvertes, a fait ses premiers pas dans la connaissance du plan suivi par l'Être suprême pour la création du globe terrestre et de la race humaine. L'antiquité en avait vaguement entrevu quelque chose; Cuvier en a fait la démonstration, dès les débuts de sa carrière, en étudiant les fossiles.

Cinq cents avant notre ère, un philosophe grec, Xénophane, avait observé des restes de poissons et autres animaux découverts dans des carrières voisines de Syracuse, il avait aussi remarqué une empreinte de poisson laissée sur un rocher de l'île de Paros et il en avait conclu que la terre avait dû être en des temps extrêmement anciens recouverte par la mer. Herodote tirait la même conclusion des coquillages qu'il avait trouvés sur les collines de l'Egypte et dans les sables du désert. L'esprit généralisateur du grand Aristote, en pesant ces faits, avait porté plus loin et plus haut; Aristote disait: « Le temps n'interrompt jamais son œuvre et ni le Tanaïs ni le Nil n'ont toujours coulé où nous les voyons. Leurs sources actuelles étaient autrefois une terre aride. Tous les fleuves naissent pour disparaître plus tard, et la mer elle même changeant de lit abandonne certaines terres pour en envahir d'autres. » Cependant Aristote et ses disciples après lui crurent à la génération spontanée; tout le monde ancien admettait qu'au fond des mers et des fleuves des animalcules de toute sorte prenaient vie dans le limon de la terre, et la Bible elle-même ne dit-elle pas: Formavit igitur dominus Deus hominem de limo terræ (Gen. 11, 7)? C'était le moyen le plus simple d'expliquer la présence de débris organiques dans les roches; les naturalistes romains en étaient encore là du temps de Pline et pendant les douze siècles que dura le lourd sommeil intellectuel du moyen âge on n'y songea même pas; en sorte qu'au réveil, à l'aurore du XVIe siècle, les fossiles passaient pour être les produits de la terre, de sa *vis formativa*, des « jeux de la nature », ou bien par une idée encore plus fausse, dont la poésie était coupable, les ossements fossiles d'une grandeur étonnante qu'on trouvait quelquefois passaient pour des débris de la race des géants[1]. Le peintre et mathématicien Léonard de Vinci fut le premier, vers l'an 1500, qui soutint que les coquilles avaient appartenu à des êtres semblables aux coquillages vivants que nous voyons. Notre Bernard *Palissy* professait hautement à Paris en 1580 qu'il en était ainsi non-seulement des coquillages, mais des débris de poissons fossiles. Mais la croyance qui s'établit peu à peu, sous l'influence de la Bible, et qui devint dominante au XVIIe siècle, c'est que les fossiles n'étaient autre chose qu'un résidu général des ossements et autres débris laissés au fond de la couche terrestre par les populations humaines et animales lors de leur universel désastre raconté par Moïse. C'était bien, pensait-on, la preuve irrécusable du déluge. Ainsi un médecin et naturaliste zurichois, J. J. Scheuchzer (1672-1733) auteur d'études sur les fossiles (*Musæum diluvianum* et *Homo diluvii testis*) présenta au monde savant comme un échantillon des ossements de « la race maudite détruite par le déluge », un squelette d'enfant qu'il avait découvert près d'Altorf; quand vint Cuvier, il reconnut ce squelette pour celui d'une grande salamandre. Au milieu du XVIIIe siècle la fameuse Faculté de théologie de Paris invita Buffon à rétracter ce passage qu'il avait écrit en 1749 dans sa Théorie de la terre: « Les eaux de la mer ont produit les montagnes et les vallées terrestres. Les eaux du ciel en nivelant le sol finiront par livrer toute la surface terrestre à la mer et celle-ci couvrant successivement toutes les terres

[1] Voyez ci-dessus col. 78.

laissera à sec de nouveaux continents semblables à ceux que nous habitons. » Buffon s'empressa d'accepter une vaine rétractation qui ne changeait rien aux faits, mais avant la fin du siècle, il était admis que tous les fossiles avaient été des animaux vivants et que l'univers n'a pas été créé uniquement pour l'homme.

Cuvier en arrivant à Paris avait porté son attention sur les squelettes d'éléphants du Museum d'histoire naturelle et il avait lu à l'Institut, le 21 janvier 1796, un ***Mémoire sur les espèces d'éléphants vivantes et fossiles***, où il démontrait que l'éléphant fossile appartient à une espèce détruite que l'on ne saurait confondre avec celles qui subsistent aujourd'hui. Vers le même temps on découvrait, à Montmartre, des plâtrières récélant des ossements fossiles d'éléphants qu'on vint apporter à Cuvier et qu'il trouva lorsqu'il les eût étudiées confirmer pleinement son hypothèse des races disparues. Dès lors il étendit et approfondit ses recherches, il étudia tous les fossiles connus alors dans les deux mondes. il fouilla en compagnie des géologues les terrains des environs de Paris et au bout de quelques années, en 1812, dans son célèbre ***Discours sur les révolutions du globe*** il établissait les faits suivants : Que différentes parties de la surface terrestre, et probablement la totalité de cette surface, ont été alternativement inondées par la mer et par l'eau douce, que les couches de terrains déposées par ces différentes inondations se sont régulièrement superposées l'une à l'autre et que dans chaque couche se trouvent encore des débris des animaux et des plantes qui habitaient à la surface, sauf dans la couche la plus profonde, c'est-à-dire la plus ancienne, où n'existe aucune trace de vie animale ni végétale. Ce gisement géologique primitif fut appelé le terrain primaire, celui du premier âge ; immédiatement au-dessus, le terrain secondaire renfermant les débris fossiles d'immense dimension, tous appartenant à des espèces absolument disparues; puis le terrain tertiaire contenant les débris d'espèces les unes disparues, les autres encore subsistantes sans qu'on y voye encore paraître les traces de l'homme ni du singe ; puis le terrain quaternaire où se trouvent des traces humaines mélangées avec les autres. Enfin Cuvier fit cette observation d'une importance capitale, qu'en partant des couches les plus anciennes pour arriver aux plus récentes, les organismes, animaux et végétaux, vont toujours se perfectionnant. Plus de 30,000 espèces d'êtres et de plantes qui avaient eu vie sur la terre et qui s'en trouvaient absolument disparues furent ainsi reconnues et placées par Cuvier dans le vaste cadre où remaniant sur des bases plus logiques la classification de Linnée, il avait distribué tous les représentants du règne animal.

Ce naturaliste de génie qui n'était parvenu à la détermination des fossiles que par des prodiges de savoir et et de sagacité[1] arrivait à cette conclusion que la terre fut habitée d'abord et uniquement par des poissons et des reptiles et qu'ensuite « il y a eu au moins une et très probablement deux successions dans la classe des quadrupèdes avant celle qui peuple aujourd'hui la surface de nos contrées » ; c'est-à-dire que plusieurs époques s'étaient succédé par des cataclysmes qui avaient tout ou presque tout anéanti ; et l'homme, l'être le plus récent paru sur la terre, ne remontait pas à des temps plus anciens que 5 à 6 milliers d'années. Il ne doutait pas que toutes les espèces qu'on avait vues autrefois sur la terre ou qu'on y voyait encore, ne fussent sorties telles quelles, par miracle, des mains du Créateur, les cataclysmes étaient un déluge universel et s'il n'invoquait pas l'arche de Noë pour faire conserver l'animalité en la traversant d'une époque à l'autre, il invoquait cet équivalent : « Tout porte à croire que l'espèce humaine n'existait pas dans les pays où se découvrent les os fossiles à l'époque des révolutions qui ont en-

[3] Voy. tout le Discours sur les révolutions du globe et particulièrement les deux chapitres : Les os fossiles des quadrupedes sont difficiles a déterminer. — Principe de cette determination. — Il n'y a point d'os humains fossiles. — Enumeration des animaux fossiles reconnus par l'auteur.

font ces os ;.. mais je n'en veux pas conclure que l'homme n'existait point du tout avant cette époque. Il pouvait habiter *quelques contrées peu étendues, d'où il a repeuplé la terre* après ces évènements terribles. »

Il est bien à craindre que le récit de la Genèse, empreint sur ce cerveau puissant dans le jeune âge et y laissant une influence ineffaçable, n'ait influé sur sa direction et bridé son essor. Quelques naturalistes n'admettaient pas les conclusions tirées par Cuvier de ses admirables découvertes. A. de Lamarck (1744-1829) entré comme botaniste à l'Acad. des sciences en 1779 et professeur de l'hist. nat. des invertébrés, au Museum en 1795, publia en 1819 sa « Philosophie zoologique » dans laquelle il exposa ses idées sur l'ensemble des phénomènes que présente la nature vivante et s'efforça de démontrer que la notion de l'espèce telle qu'elle était alors admise d'après Cuvier se trouvait en désaccord avec les faits, qu'elle encombrait l'histoire naturelle d'une foule d'espèces purement nominales et que l'être vivant peut être étonnamment modifié par les climats et d'autres influences extérieures. Il déclarait notamment que l'exercice ou le non exercice d'un organe pendant une longue suite de temps pouvait ou lui donner une extension démesurée ou le faire entièrement disparaître, et il voyait dans les changements d'habitude des animaux la cause de tous leurs changements d'organisation. Lamarck n'eut aucun succès auprès de ses contemporains ; il leur parut un peu ridicule et il n'a été compris qu'hier, après l'immense moisson de faits apportés par Darwin à l'appui des mêmes idées.

Cuvier eut de plus vigoureux antagonistes dans son ancien élève M. de Blainville (1777-1850) qui dans sa nouvelle distribution méthodique du règne animal (1816) soutint l'unité de la création et dans son ancien ami et protecteur, Geoffroy-St-Hilaire (1772-1844). M. Geoffroy proclamait pour une grande loi de la nature l'unité de la composition organique ; les groupes d'animaux que Cuvier avait passé sa vie à ranger dans des classes essentiellement distinctes, il s'efforçait de les ramener tous à un type primordial unique. Cuvier prétendait chaque être créé par Dieu « en vue des circonstances au milieu desquelles il vit, chaque organe en raison de la fonction qu'il est appelé à remplir ». Suivant Geoffroy c'était intervertir l'ordre des choses, prendre l'effet pour la cause et revenir à la doctrine des « causes finales » qui prétend désigner le but spécial que la divinité s'est proposé en créant chaque objet. Les organes sont tels, disait-il, parce que les circonstances dans lesquelles l'animal vit ne permettent pas qu'il en soit autrement ; il admettait, comme Lamarck, la puissance modificatrice des milieux et concluait à la variabilité des espèces, tandis que Cuvier soutenait énergiquement leur immutabilité. Cette divergence devint en 1830, à l'occasion d'un cours de Geof-S. Hilaire sur les mollusques, une dispute éclatante qui eut pour théâtre l'acad. des sciences et qui tint deux années en éveil tous les savants de l'Europe. La mort de Cuvier l'arrêta, et il dût se croire vainqueur au nombre des suffrages qui l'applaudirent. Mais on est forcé de reconnaître aujourd'hui que la question n'était pas suffisamment préparée lorsque fut livré, de 1830 à 1832, ce beau combat scientifique. Il a été résolu contrairement à l'opinion de Cuvier lorsque le naturaliste anglais Darwin eut exposé sa théorie de « la sélection naturelle » et livré à la publicité l'immense recueil d'observations qui amènent à conclure à l'évolution des espèces. Ce grand ouvrage sur l'origine des espèces est de l'année 1859.

A l'examen de cette grave question, joignons quelques renseignements bibliographiques.

Les recherches de Cuvier sur les ossements fossiles donnèrent lieu à une nombreuse suite de mémoires (Annales du Muséum) qu'il réunit, en 1812, sous le titre de *Recherches sur les ossements fossiles de quadrupèdes*, etc., 4 vol. in-4° ; mais ce n'était encore là qu'une partie des matériaux qu'il devait mettre en œuvre dans son grand ouvrage, *Recherckes sur les os-*

sements fossiles, où l'on rétablit les caractères de plusieurs animaux dont les révolutions du globe ont détruit les espèces, nouvelle édit. entièrem. refondue et considérabl. augm., Paris et Amst. 1821-24, 7 vol. en 5 tomes, gr. in-4°; une 3e édit., complétée au moyen de notes et d'un supplém. laissés par l'auteur, en a été donnée en 1834, 10 vol. in-8°, par les soins de Frédéric Cuvier. Cette dernière édit. se distingue de la 2e par quelques développements ajoutés au célèbre *Discours sur les révolutions de la surface du globe* (8e édit., 1840, in-8° avec pl. par les soins de M. Fréd. Cuvier fils), qui sert d'introduction à l'ouvrage. Le *Discours* seul, pub. à part; Paris, *Cousin*, 1840; le même, avec des notes, pub. par le Dr Hoefer; Paris, *Didot*, 1850. Les recherches de Cuvier portèrent surtout sur deux classes de vertébrés, les mammifères et les reptiles, qui, ayant été mieux étudiées, lui offraient des points plus sûrs de comparaison. Il reconnut 168 espèces, formant environ 50 genres, dont 15 au moins sont nouveaux. Un grand nombre de figures et même beaucoup de gravures (signées CV) sont dues à Cuvier lui-même. Quant à la magnifique collection d'ossements fossiles qu'il était parvenu à réunir à ses frais, il en fit l'abandon au Muséum.

Avant de songer à étendre à la classe des poissons ses travaux de résurrection, un premier travail était nécessaire : il s'agissait de déterminer d'une manière aussi complète que possible, quelles étaient les espèces vivantes. Telle fut la pensée qui présida à sa grande entreprise d'une *Histoire naturelle des poissons*, Paris, 1828-33, 9 vol. in-8°. Dès le principe, Cuvier sentit qu'il ne pourrait exécuter un pareil travail sans secours étranger; mais il fut assez heureux pour trouver un aide, « qui, au besoin, dit-il, l'aurait lui-même composé tout entier. » Dans le Prospectus de son ouvrage, il fait connaître les immenses ressources qu'il a eues à sa disposition et les travaux préparatoires auxquels il s'est livré. « Pendant trois ans, dit-il, M. Valenciennes et moi, nous n'avons cessé d'examiner un à un tous nos poissons, de les rapprocher suivant leurs ressemblances, de marquer toutes les distinctions que nous apercevions entre leurs groupes, de rechercher s'il en existait des figures et des descriptions dans les auteurs et d'en prendre nous-mêmes des descriptions abrégées... Ce n'est que sur la collection ainsi disposée que nous avons commencé à rédiger nos descriptions définitives, à faire nos dissections, à compléter notre synonymie et à écrire enfin nos histoires. M. Valenciennes s'est chargé, en général, de mettre par écrit nos observations sur les viscères; il a rédigé aussi plusieurs articles sur des genres considérables : tout ce qui est de sa main sera signé de lui. Je signerai également tous mes articles qui, pour la rédaction formeront le grand nombre, mais qui n'en auront pas moins pour base, comme les siens, nos études préliminaires faites en commun. » Les vol. I, III, IV, et V sont entièrement de la rédaction de Cuvier; à sa mort l'impression du vol. IX était commencée et tout le msc. était prêt. Conformément aux dernières volontés de son illustre maître qui lui a légué ses mss., M. Valenciennes a continué la publication. Le nombre des poissons connus n'était encore que de 1400, Cuvier le porta à plus de cinq mille [1].

Dans ses rapports avec Cuvier, Bonaparte avait eu plus d'une occasion d'apprécier sa vaste intelligence. Il comprit les services qu'il pourrait en tirer. En 1802, il le nomma un des six inspecteurs généraux chargés d'organiser les lycées en France. Cuvier présida pour sa part à la fondation des lycées de Bordeaux, de Nice et de Marseille. Ce temps n'était pas entièrement perdu pour ses travaux zoologiques. Pendant un séjour de plusieurs mois qu'il fit dans cette dernière ville, il en profita pour étudier les poissons de la Méditerranée. En outre, il envoya au *Dictionnaire des sciences naturelles*, dont il était un des collabora-

[1] Il n'est pas permis de parler des études de Cuvier sur les poissons sans dire qu'elles ont été brillamment continuées (1839-1863) par le professeur *Agassiz*, de Neuchâtel.

teurs, des articles pleins de science qu'il composait, pour ainsi dire, en courant. « C'est une occupation, écrivait-il à M. Duvernoy, qui pourra remplir beaucoup de mes moments perdus. Pour les mollusques nus, je me propose de les faire tous ; envoyez-moi les mots à mesure. J'en ai l'histoire extérieure et intérieure complète dans la tête, et je serais fâché qu'elle ne fût pas écrite au moins en abrégé, s'il devait m'arriver malheur. » C'est ainsi que Cuvier portait dans sa tête toute la science que d'autres ont dans leurs collections et dans leurs livres.

Lorsqu'il eut été nommé secrétaire perpétuel, il renonça à ses fonctions d'inspecteur des études. Il ne rentra dans les affaires administratives qu'en 1808, avec le titre de conseiller de l'Université. En cette qualité, il fut chargé, en 1809 et 1810, de réorganiser les académies de l'Italie supérieure. Bien différent de ces esprits qui, pour faire valoir leur importance, auraient détruit en vue d'avoir l'honneur de refaire, Cuvier respecta tout ce qu'il trouva de bon dans ces établissements. « Qui aurait le courage, écrivait-il dans son Rapport, de toucher légèrement à des institutions fondées et soutenues par tant de grands hommes ? » L'année suivante, il visita les écoles de la Hollande et de la Basse Allemagne. Ses *Rapports*, qui ont été publiés, jouissent d'une juste célébrité. Il signala à l'attention du grand-maître Fontanes l'excellente organisation des écoles primaires de la Hollande. Les vainqueurs, sous ce rapport, avaient tout à apprendre des vaincus. A l'Allemagne, Cuvier aurait voulu emprunter surtout des écoles d'administration ; il ne comprenait pas que l'on pût administrer en France, sans avoir appris. En 1813, il fut chargé de constater ce qu'était l'instruction publique dans l'Etat de l'Église et d'indiquer les moyens propres à en rattacher les établissements à l'Université de France. Sa qualité de protestant ne nuisit en rien à sa mission, tant son caractère était élevé et son grand nom respecté. Ce fut pendant son absence que Napoléon le nomma maître des requêtes. A la chute de l'Empire, la Restauration l'appela dans le Conseil d'état. Eliminé pendant les Cent-jours, il y rentra après le retour de Louis XVIII. Une Commission d'instruction publique ayant été substituée au Conseil de l'Université, il en fit partie avec le titre de chancelier, et même il en exerça la présidence par intérim à deux reprises différentes et pendant un espace de plus de deux ans. Dans cette haute position, il chercha à faire pénétrer de bonnes méthodes dans l'enseignement ; il contribua à la création de chaires spéciales d'histoire, d'histoire naturelle, de physique et de langues vivantes dans les collèges royaux ; il fit les plus grands efforts pour obtenir l'établissement à Paris d'une haute école d'administration : déjà son projet avait été mis à l'étude, lorsqu'un changement de ministère le fit ajourner ; l'institution des agrégés est son œuvre ; la création des Comités cantonaux lui est due ; enfin, en 1821, ce fut lui qui fut chargé de rédiger un plan d'instruction primaire pour toute la France.

En 1819, Cuvier fut appelé à présider la section de l'intérieur au Conseil d'état. Puis en 1824, lorsqu'on eut créé un ministère des affaires ecclésiastiques, confié au grand maître de l'Université, on détacha du département de ce dernier les facultés de théologie protestante pour lui en donner la grande-maîtrise. On joignit, en outre, à ses attributions, le 11 janv. 1828, la direction générale des cultes non-catholiques. Il remplit ces diverses fonctions jusqu'à sa mort, et les services qu'il rendit ne sont ni moins importants ni moins nombreux, que ceux qui honorèrent son passage au Conseil de l'Université [1]. Dans deux occasions surtout il signala l'indépendance de son caractère. Lors de la réaction de 1815, il combattit de tout

[1] L'Église protestante lui doit la création de 50 nouvelles places de pasteur, et le développement du cadre des études dans ses Facultés de théologie. A l'époque de sa mort, il préparait la révision de la loi organique du culte protestant.

son pouvoir les lois d'exception, et contribua à adoucir d'une manière notable les rigueurs de la loi sur les cours prévôtales. Plus tard lorsque, la réaction triomphant de plus en plus dans les conseils de la Couronne, on proposa de livrer en partie l'enseignement public entre les mains de Jésuites, il se prononça avec force contre un tel aveuglement du Pouvoir, déclarant qu'il se démettrait de tous ses emplois plutôt que d'y souscrire. Ses raisons entraînèrent le Conseil, et le projet fut abandonné. Ecoutons M. Pasquier : « On ne l'a pas connu tout entier, dit-il, quand on ne l'a pas vu et entendu dans ces séances de comités où se font les affaires. Rarement empressé de dire son avis, il y paraissait même un peu distrait : on aurait pu le croire occupé de toute autre matière que de celle dont on délibérait, et souvent il l'était à écrire l'arrêté ou le règlement qui devait sortir de la délibération ; son tour n'était venu que lorsque les raisons étaient échangées de part et d'autre, lorsque les paroles inutiles étaient à peu près épuisées ; alors un jour nouveau se levait pour tous les esprits, les idées qui étaient confuses auparavant se démêlaient, les conséquences en sortaient inévitables, et la discussion était terminée quand il avait cessé de parler. Quel était donc le pouvoir qu'il exerçait? On ne l'expliquera point assurément par l'artifice de sa parole : ses expressions étaient simples, quelquefois négligées ; aucun trait, aucune image ; il dédaignait en pareil cas tout ce qui ne serait adressé qu'à l'imagination. Ainsi donc, aucun prestige de l'art, mais toujours l'ordre et la lumière, ce premier besoin, ce plaisir le plus pur de l'esprit et de la raison. » C'est cette hauteur de vues, cette parfaite rectitude d'esprit que l'on remarque constamment en lui, qui aurait dû faire suspendre leur jugement à ceux qui l'ont accusé « d'avoir eu par nature le culte du Pouvoir. » Sans doute, dans le cours de sa carrière administrative, Cuvier a prêté souvent le secours de sa parole à des projets de lois que l'opinion publique repoussait ; mais est-il bien sûr que l'opinion publique eût raison ? Il n'est guère de projets de lois un peu importants que le gouvernement ne l'ait chargé de soutenir devant les chambres en qualité de commissaire. Un des reproches les plus graves qu'on lui ait adressé, c'est d'avoir contribué à faire adopter la *loi du double vote*. Combien d'honnêtes citoyens très-libéraux qui, voyant les résultats de notre suffrage universel, préféreraient dans le secret de leur âme, que les opinions de Cuvier l'eussent emporté et régnassent paisiblement aujourd'hui ?

Cependant tout homme sérieux et animé quelque peu d'esprit scientifique, regrettera le temps considérable que Cuvier donna, disons mieux qu'il perdit, à des fonctions politiques ou administratives que d'autres eussent presque aussi bien remplies. Rien ne vaut l'honneur de se donner tout entier à la science, d'un amour désintéressé ; et la preuve en est dans le peu qu'ajoute à la gloire de ce savant, presque aussi grand qu'Aristote, d'avoir été fait baron par Louis XVIII en 1819, grand-officier de la légion d'honneur en 1824, et par le gouvernement de juillet, en 1831, pair de France.

Nous avons vu le savant et l'homme d'état ; il nous reste à dire quelques mots de l'homme privé. « Son air grave et préoccupé a souvent été pris, dit M. Laurillard[1] pour de la froideur ou de l'indifférence ; mais en réalité personne n'avait plus de bienveillance, et la beauté de son âme se montre tout entière dans le *Discours prononcé à la distribution des prix de vertu*, le 25 août 1829. On devine que l'homme qui peint sous d'aussi brillantes couleurs la charité, la pratiquait souvent. » M. Pasquier loue en lui son égalité d'humeur, sa rare modestie, sa bienveillance, son hospitalité. Son salon était le rendez-vous des savants du monde entier. Cuvier ne fuyait pas le monde. « Il n'était pas connu tout entier, nous apprend M. Villemain dans ses Souvenirs, de qui ne l'avait pas

[1] Eloge de Cuvier couronné par l'Acad. de Besançon. Par une de ses dernieres dispositions. Cuvier chargea M. *Ch. Laurillard* de la publication de ses portefeuilles.

entendu dans un salon, chez Mme de Lavoisier, chez Mme de Duras, chez M. de Marbois, ou chez lui au milieu de sa digne et spirituelle famille, à son cercle du soir, causant des heures entières avec la liberté d'un homme de loisir, la facilité d'un grand esprit qui sait tout et l'agrément d'un esprit naturel qui veut plaire. » Son activité était prodigieuse. Par une bonne distribution de son temps, il avait l'art de doubler ses journées. Il ne reposait jamais son esprit qu'en passant d'un travail à un autre.

Le 8 mai 1832, après une assez longue interruption, Cuvier avait rouvert son cours au Collége de France, et, en terminant sa leçon, il avait exprimé le désir que ses forces pussent suffire à la tâche qui lui restait. Ce vœu ne devait pas être accompli. Dès le soir même, il éprouva les premières atteintes de la paralysie qui, en moins de huit jours, devait le conduire au tombeau. Il fut des premiers à comprendre toute la gravité du mal; mais comme entraîné par les habitudes scientifiques, il suivit pas à pas les progrès de la maladie avec un calme, une résignation antiques : ce fut une dernière étude physiologique dont lui-même était le sujet. Il expira après cinq jours de souffrances[1].

Cuvier fut enterré au cimetière du Père-La-Chaise. Le deuil fut conduit par le pasteur *Boissard*. Tous les grands corps de l'Etat, tous les corps savants de la capitale furent représentés à son convoi. Le cercueil fut porté par les élèves des Ecoles. Plusieurs monuments furent érigés à sa mémoire. Une statue en bronze, œuvre du sculpteur David, lui fut élevée, avec le produit d'une souscription, dans sa ville natale, en face de la maison où il reçut le jour.

L'histoire de G. Cuvier fournit un argument de plus aux physiologistes qui croient que par suite du développement exagéré de certains lobes du cerveau au détriment des autres, les hommes d'une très vaste intelligence sont de ceux qui ne laissent que des enfants chétifs ou n'en laissent point du tout. A 35 ans, il épousa, 2 fév. 1804, une femme qui en avait 39, Anne-Marie Coquet de Trazaile, née à Vienne en Dauphiné le 12 avril 1764, veuve d'un fermier général, Louis-Phil. Duvaucel, guillotiné en 1794, et qui ne possédait plus d'autre bien que quatre enfants qu'elle avait eus de lui. Quatre autres naquirent de la 2e union : 1º Un fils né en 1804 et mort presque aussitôt; 2º CLÉMENTINE, née en 1805, morte en 1827 au moment de se marier; 3º ANNE, 1808-1812; 4º GEORGES qui annonçait de rares facultés et fut enlevé, en 1813, par une fièvre cérébrale, à l'âge de 7 ans.

2. Le frère du grand Cuvier, Georges-Frédéric, membre de l'Acad. des sciences (1826) et de la Soc. roy. de Londres, officier de la Légion-d'honneur, naquit à Montbéliard, le 28 juin 1773, et mourut à Strasbourg, le 24 juillet 1838.

Bien différent de son aîné, Frédéric Cuvier se montra d'abord rebelle aux études classiques; le grec et le latin lui souriaient médiocrement; ses goûts le portaient de préférence vers les arts mécaniques. A la fin, son père le retira des écoles et le mit en apprentissage. L'horlogerie étant à peu près la seule industrie du pays, on le destina à l'horlogerie. Cuvier travailla quelque temps de son état d'horloger à Mulhouse, à Strasbourg, mais sa destinée l'appelait ailleurs.

Georges Cuvier ayant obtenu au Muséum du Jardin des Plantes une position à peu près indépendante, son premier mouvement fut de songer à sa famille. Il appela auprès de lui son vieux père et son frère. Il avait eu la douleur de perdre sa mère en 1793. Fréd. Cuvier se rendit donc à Paris vers la fin de 1797, et dès lors il renonça à sa profession d'horloger. Dès son arrivée dans la capitale, on le compte parmi les élèves les plus assidus des cours de physique, de chimie, d'histoire naturelle. Bientôt (1801),

[1] Le cerveau de Cuvier était d'un volume considérable. A l'autopsie, on trouva qu'il surpassait d'environ un tiers le poids des cerveaux ordinaires, et ce qu'il y a de remarquable, cet excès de poids tenait presque exclusivement à l'énorme développement des lobes cérébraux regardés comme étant plus particulièrement le siége des facultés intellectuelles.

nous le voyons associé au savant M. Biot pour des recherches sur les propriétés de la pile de Volta, recherches qui aboutirent à « montrer que l'oxidation des plaques métalliques n'est point la cause essentielle de l'électrisation, quoiqu'elle la favorise; et que c'est par cette oxidation que la pile altère l'air où on la renferme. » Une découverte intéressante marqua ainsi ses premiers pas dans la carrière des sciences. En 1802, la Société d'encourag. pour l'industrie nationale le chargea de la rédaction de son journal. A cette époque, Cuvier tâtonnait encore pour reconnaître la direction qui lui convenait; mais ses incertitudes ne tardèrent pas à cesser. Le *Dictionnaire des sciences naturelles* venait de s'annoncer sous les auspices de son frère, qui en avait rédigé le Prospectus. Sa collaboration à ce grand ouvrage dont il eut plus tard, 1816, la direction contribua à l'attacher de plus en plus à la zoologie. On lui doit un grand nombre d'articles de ce dictionnaire. Vers le même temps, un travail dont Georges Cuvier l'avait chargé en commun avec M. *Duvernoy*, un catalogue raisonné du cabinet d'anatomie comparée qu'il venait de fonder, le mit sur la voie d'une découverte intéressante. En méditant sur les moyens de mieux caractériser qu'on ne l'avait fait jusqu'à lui, les genres de mammifères, il trouva dans une détermination plus exacte des différentes sortes de dents, le moyen de caractériser avec précision tous les genres de mammifères. Ses recherches parurent d'abord dans les Annales du Muséum, 1807, 8 et 12 ; il les compléta par la suite dans son grand ouvrage : *Des dents des mammifères, considérées comme caractères zoologiques*, 1825, in-8°, avec 117 planches. Le principe fondamental auquel il est arrivé, c'est que jamais un genre naturel ne contient des espèces dont les dents molaires diffèrent, ou, en d'autres termes, que les espèces dont les dents molaires diffèrent doivent former des genres différents. Ses recherches sur les *formes de la tête osseuse*, qu'il exposa dans divers mémoires, entre autres sur les *Phoques*, sur les *Marmottes*, sur les *Porcs-épics*, et dans son *Hist. naturelle des cétacés*, *ou Recueil et examen des faits dont se compose l'histoire naturelle de ces animaux*, 1836, in-8°, avec 22 pl. (Suites à Buffon), lui fournirent aussi des éléments sûrs pour la détermination des genres.

En 1804, Fréd. Cuvier fut chargé de la direction de la ménagerie du Muséum d'histoire naturelle. Cette position lui permit de se livrer avec persévérance à ses intéressantes études sur le *moral* des bêtes, c'est-à-dire sur le principe de leurs actions. Nul observateur n'y montra plus de sagacité ; nul psychologiste n'analysa cette matière avec une sûreté plus grande. M. Flourens a résumé dans un volume, qui a eu deux éditions, les observations de Fréd. Cuvier sur l'instinct et l'intelligence des animaux.

Les observations de F. Cuvier avaient paru dans une suite de mémoires [1] qu'il se proposait de compléter et de réunir en un corps d'ouvrage, mais la mort ne lui en a pas laissé le temps.

Son frère Georges avait publié, avec Lacépède et Geoffroy, *La Ménagerie du Muséum national d'hist. naturelle, ou Description et histoire des animaux qui y vivent et qui y ont vécu* ; 2e édit. Paris, an XII, 2 vol. in-12, avec figg., peintes d'après nature [2] augment. en 1817, de plusieurs articles. F. Cuvier eut l'idée de continuer cette utile publication dans son *Histoire naturelle des mammifères avec des fig. originales, coloriées, dessinées d'après des animaux vivants*, par MM. Geoffroy-St.-Hilaire et Frédéric Cuvier, 1818 à 1837, 70 liv. in-fol., IV séries en VII tomes. La collaboration de Geoffroy se réduisit à

[1] Annales du Muséum, 1808, vol. IX ; 1810, vol. XVI ; 1811, vol. XVII ; Memoires du Museum, 1823, vol. X ; 1825, vol. XIII ; et Dict. des sciences naturelles. art. *Instinct*.

[2] Cette publication avait été entreprise par le peintre Marechal et le graveur Miger ; Georges Cuvier avait bien voulu la seconder, en se chargeant du texte, mais son nom ne parut pas d'abord sur l'ouvrage. Plus tard, Lacépede et Geoffroy se joignirent à lui. Des 58 morceaux que contient l'ouvr., 4 appartiennent a Lacépede, 5 à Geoffroy et tous les autres a Cuvier.

peu de chose [1]. Les figures qui sont très bonnes, sont dues à M. *Werner*. Fréd. Cuvier laissa ce magnifique ouvrage inachevé; son fils FRÉDÉRIC Cuvier, composa et fit paraître le texte de quelques planches, qui étaient déjà exécutées. Les descriptions de Cuvier sont des modèles de narration. Sous sa plume, la science devient aimable. On sent en lui quelque chose qui manquait à notre grand Buffon. Là où Buffon fait admirer, Cuvier fait aimer. Nul plus que lui n'aurait réussi à rendre la science populaire. C'est que F. Cuvier, comme le remarque fort bien M. Flourens, entraîné par sa nature aimante et contemplative, s'attachait aux êtres qui lui étaient confiés. Il passa plus de trente années de sa vie à étudier les mœurs et les instincts de ses animaux, et comme il n'apporta dans cette étude ni idées préconçues, ni système arrêté, demandant tout à l'observation, il arriva aux résultats les plus neufs et les plus curieux. Aussi son Histoire naturelle des mammifères est-elle au jugement de son panégyriste, l'ouvrage le plus important qui ait paru sur cette matière depuis Buffon [2].

Inspecteur de l'académie de Paris dès 1810, Fréd. Cuvier fut nommé, en 1831, inspecteur général de l'Université. Ce n'était pas pour lui une sinécure. Il porta dans cette autre carrière, selon M. Flourens, la même conscience d'honnête homme, le même coup d'œil profond, la même habitude des pensées utiles, que dans ses autres fonctions, qualités dont il a laissé des traces précieuses dans son beau travail *Sur l'enseignement de l'hist. natur. dans les collèges* (Journal des Savants, 1838).

Fréd. Cuvier venait enfin de recevoir la juste récompense de ses travaux. Le 24 déc. 1837, il avait été nommé professeur-administrateur au Muséum d'hist. naturelle. Au bout de quelques mois il n'existait plus. Il était à Strasbourg, en tournée d'inspection, lorsqu'il ressentit les premières atteintes du mal, (assez semblable à celui qui avait emporté son frère), auquel il succomba après quatre jours de souffrances. Il n'avait survécu que bien peu d'années à ce frère aîné qui avait été tout pour lui et qui fut sa dernière pensée. Dites à mon fils de mettre, sur ma tombe : « Frédéric Cuvier, frère de Georges Cuvier ». Ce furent ses dernières paroles. Cet honnête homme avait épousé en 1803 une d[lle] *Macler* de Montbéliard ; voici comment. Quand il n'était qu'apprenti horloger, il lui avait promis un amour éternel. Mais il était parti pour Paris à l'appel de son frère, il était devenu un savant, il était sûr d'une belle position, lorsqu'on lui annonça la ruine des parents de sa fiancée, et l'on railla sa constance. Aussitôt, sans délibérer il part, se marie et ramène sa femme à Paris. Il eut la douleur de la perdre au bout de l'année. Elle mourut en donnant le jour à un fils, FRÉDÉRIC, né le 5 octob. 1803, qui fut conseiller d'Etat et chargé pendant plusieurs années, jusqu'en 1849, de la direction des cultes non catholiques, puis sous-gouverneur de la Banque de France, haute fonction qu'il remplit encore virilement aujourd'hui (janv. 1884).

Eloge de M. le b[on] Cuvier (à la Chamb. des Pairs) par M. le b[on] Pasquier, 17 déc. 1832. — Autres éloges par les diverses Académies. — Mémoires du bar. G. Cuvier pub. en anglais par mistress Loe et en franç. par M. Théod. Lacordaire. sur les documents fournis par sa famille ; Paris, Fournier. 1833 in-8°. — Notice hist. sur les ouvrages et la vie de M. le bar. Cuvier par G. L. Duvernoy ; Paris. Levrault. 1833. — Histoire des travaux de G. Cuvier par P. Flourens, 1840; 2e édition 1845; 3e éd., Paris, Garnier. 1858. — Discours prononcés aux obsèques de Frédéric Cuvier, par M. Flourens et autres. 1838-40. — Notice sur Clémentine Cuvier dans les *Archiv. du Christianisme*, janv. 1828.

CUVILLE (ISAAC DE) pasteur à Couhé en Anjou, soutint en 1610, au château de Monts, une conférence théologique contre un minime nommé Chichon qui

[1] Comme la ménagerie était sous la direction suprême du professeur des mammifères et des oiseaux, (direction qui ne revint a F. Cuvier qu'après sa nomination comme professeur,) cela explique pourquoi le nom de Geoffroy se trouve placé avant celui de F. Cuvier dans un ouvrage qui, à part un article (Galago du Sénégal), est tout entier de ce dernier.

[2] On doit encore à Fréd. Cuvier : 1° *Supplém. à l'hist. nat., générale et partic. de Buffon, offrant la description des mammifères et des oiseaux les plus remarq. découv. jusqu'à ce jour. et accomp. de gravures*, 1831-32, 2 vol. in-8° av. pl. ; et 2° avec le doct. Dumezille : *Hist. natur. des mammifères*, 1834, 2 vol. in-18 (dans la Bibl. populaire.)

en publia, suivant l'habitude de ses coreligionnaires un récit peu sincère. Cuville lui répondit en publiant un *Récit véritable de la conférence avec le père Chichon minime; avec la response au livre mis en lumière par ledit minime;* 1610, in-12. Son adversaire répliqua par un pamphlet intitulé « L'Athéïsme des prétendus réformés », athéïsme qui consistait à ne pas croire Dieu contenu dans une hostie. Le même pasteur avait aussi publié, en cette année, 1610, un *Thrésor d'instructions et consolations pour l'âme chrestienne contre les plus communes afflictions que les hommes souffrent en ce monde: plus un traité de l'aumosne;* Niort, 1610, in-12; réimpr. Niort, J. Baillet, 1613, in-12 de 444 pag. Isaac de Cuville fut député par le Poitou au synode national de Privas, 1612, à ceux de Charenton en 1623 et 1631; il mourut vers 1650. — Son fils, JOACHIM, lui succéda et continua ses fonctions pastorales à Couhé de 1660 à 1673; en 1666 il fut condamné judiciairement et emprisonné pour avoir prêché en des lieux interdits (Filleau, Décis. cath. p. 873; voir aussi p. 608). Il mourut avant 1678.

CUVRY (JOSEPH DE), écrivain de Metz, c'est-à-dire greffier de la ville, de 1567 à 1578; il devint en 1563 l'un des quatre « maîtres de la Bullette ». Il eut une fille, ELISABETH, mariée en 1590 à l'écrivain Jérémie *Grandjambe*, et un fils, JEAN, clerc de la Bullette, conseiller-échevin en 1615. Ce dernier eut à son tour une fille, ANNE, femme de Pierre *Ferry* ministre de Francheval et un fils, JOSEPH, né en 1591, qui épousa, 1626, Anne *Pierrot* dont il eut 12 enfants, notamment JOSEPH, né en 1632 mort à Berlin en 1700, et Marie née en 1638, mariée en 1674 à Jean de Villeneuve s^{r} de la Collette, fils d'Hélion de Villeneuve et de Suzanne de Bonneaux, capitaine au régiment de Grançay. (CUVIER.)

CYBAUD (MARC), du Lauraguais, condamné par arrêt du parlem. de Toulouse, 8 mai 1570. — François *Cynaud* « natif de Tolose », reçu habitant de Genève, octob. 1557.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

TOME PREMIER

Colonne 21, au bas. ABRAHAM[1] DE SAINT-LOUP. L'église de Saint-Marcel, où il mourut en 1637, est aujourd'hui Saint-Martial (en patois Saint-Massal), canton de Sumène. Il fut marié trois fois : la première avec Marguerite *de Sanit-Bonet* en 1601, et la troisième avec Diane *de Philip* qui mourut le 6 septembre 1660, âgée d'environ quatre-vingt-six ans. Il a laissé plusieurs enfants, dont l'un fut médecin à Sumène ; mais la famille est entièrement éteinte (TEISSIER).

Colonne 22. ABRAHAM (JEAN), pasteur à Valdrôme en Dauphiné de 1600 à 1606, à Saillans de 1606 à 1617, à Beaumont de 1617 à 1622. On a de lui une pièce de vers latins qui se trouve en tête du *Tractatus de misero hominis statu sub peccato* de Sharp, professeur à l'académie de Die.

Colonne 24, ligne 25 : ABRENÉTHÉE, un de ses parents qui nous reste inconnu. Ce parent est Jean Plantavit *de la Pause*. Voy. l'art. Michel *Bérand ;* t. II, col. 304.

Adam d'Abrenethée, qui épousa Jeanne Plantavit, avait deux frères : l'un, Georges, procureur général en la cour d'Ecosse ; l'autre, Jean, était en 1640 évêque de Caithuers. Tous trois avaient pour père Thomas d'A., seigneur de Gomery. Daniel, fils d'Adam et pasteur du Caylar, mourut à Lausanne, le 19 février 1698, âgé de soixante-dix-sept ans.

Colonne 26. ABRIC, de Mandagout, emprisonné en 1759. Ce prisonnier ne paraît pas appartenir à la famille *Abric-Encontre*. Une autre famille Abric, également de Mandagout, vint s'établir au Vigan, au commencement du dernier siècle. Jean Abric, du Vigan, accompagnait le pasteur *Roussel* lorsque celui-ci fut arrêté en 1728, et, dans sa jeunesse, il avait été surnommé Abric du-Portail-neuf, pour avoir sauvé le Vigan dans la guerre des Camisards, en fermant la porte principale de cette ville au moment où les dragons royaux arrivaient pour la surprendre. Son arrière-petit-fils est M. Paulin Abric, pasteur à Paris, lequel a épousé la fille de M. le pasteur Encontre, professeur à Montauban.

= ou Abric, consul de Ganges, signa en 1594 le serment de fidélité au roi, ainsi que l'union des églises de Languedoc et des Cévennes.

Les noms *Abric*, *Abry* et même *Labry* s'écrivaient souvent l'un pour l'autre ; ils sont très répandus dans les Cévennes, particulièrement autour du Vigan.

ABEL DU CHEVALET (Balthazard), né à Orpierre, fils de Rolland Abel, notaire et greffier dudit lieu, qui avait embrassé dès 1560 la religion réformée, fut capitaine sous les ordres de Lesdiguières. Il acheta en 1587 la terre du Chevalet, de David Achard, seigneur de Sainte-Colombe ; il se distingua tellement à la bataille de Pontcharra (1591), dans laquelle il commandait une compagnie d'enfants perdus que Lesdiguières le fit anoblir en 1597 (ROMAN).

ACHARD (AMÉDÉE) était le cinquième fils d'Antoine Achard, négociant à Genève, puis à Marseille. Il descendait d'une des nombreuses familles dauphinoises qui allèrent chercher un refuge à Genève contre la persécution religieuse. Son grand-père George Achard (1746-1813), originaire d'Aoste, près Le Crest (Drôme avait dû quitter son pays « pour cause de religion. « Amédée naquit à Marseille le 21 avril 1814 et mou-

[1] Ce caractère indique les additions ou corrections à des noms précédemment traités. Le gros caractère, comme en tête de l'article suivant, indique des noms nouveaux.

rut à Paris le 25 mars 1875. Il ne fréquenta ni collège ni pension, mais reçut dans la maison paternelle les leçons d'un professeur distingué. Il a consacré le souvenir des heureuses années de son enfance dans une de ses dernières publications, sous le titre de *Mes petits amis*. Destiné d'abord au commerce, il fut chargé de surveiller une exploitation agricole en Algérie ; mais son goût pour les lettres l'emporta. Il vint se fixer à Paris en 1838, et ses articles de critique littéraire, publiés dans divers journaux, ne tardèrent pas à être remarqués, en particulier ceux qu'il intitula *Lettres parisiennes*, sous le pseudonyme de Grimm. Le récit qu'il fit des fêtes auxquelles donna lieu à Madrid le mariage du duc de Montpensier acheva de le mettre en évidence.

Mais sa réputation date de la publication de son premier roman, *Belle-Rose* (1847), récit d'aventures du temps de Louis XIV, qui est demeuré un de ses chefs-d'œuvre, et qui fut suivi bientôt de beaucoup d'autres, parmi lesquels nous citerons : « Maurice de Treuil, Histoire d'un homme, Roman d'un mari, la Robe de Nessus, les petits-fils de Lovelace, le Clos du Pommier, la Famille Guillemot, Droit au but, la Cape et l'Épée. » Dans les cinquante volumes de romans et les dix pièces de théâtre qu'il a écrits, Amédée Achard a, de préférence, mis en scène la vie intime. Son talent sobre, délicat et discret l'y rendait plus particulièrement propre. La pureté de son style n'était que le reflet de la pureté de ses sentiments, et la distinction que respirent toutes ses œuvres n'a rien d'artificiel : elle est le fruit d'une rare élévation de vues. Bien qu'il eût à un haut degré le don de l'observation, il ne tomba jamais dans les écarts du réalisme. Le moraliste, chez lui, autant que l'artiste, protestait contre une tendance qui enlève au roman l'une de ses plus grandes raisons d'être, la mission de cultiver dans l'âme humaine le sentiment de l'idéal. Sans déclamation et sous la forme facile de l'élégance mondaine, notre auteur a su répandre dans tous ses ouvrages un souffle moral et bienfaisant. Ajoutons que son caractère était à la hauteur de son talent. Très indépendant et ne devant qu'à lui-même la position honorable qu'il s'était conquise, il portait très haut le respect de sa profession[1] et a montré ce que pouvait l'amour du travail. Amédée Achard ne s'est occupé de politique que d'une manière passagère. Il était de ce grand parti de la France qui répudie avec une égale énergie l'anarchie et le despotisme. Il l'a prouvé en défendant l'ordre sur les barricades en juin 1848 et en maudissant le coup d'État de 1851. Ses *Récits d'un soldat*, souvenirs de la campagne de 1870, recueillis de la bouche de son fils, montrent ce qu'il souffrait pour la patrie malheureuse (LICHTENBERGER).

ACHET (DANIEL), de Vitry-le-François, réfugié à Genève et assisté par la Bourse Françoise, 1699.

ACOLAS ou Accolas (Barthélemy), de Privas en Vivarais, tailleur, réfugié à Stargardt, 1698.

ADRIAN, ministre de la famille du s^r *de Saint-Romain*, gouverneur des églises du Languedoc, 1568 (*Bull.*, XXI, 129).

Colonne 46. AFFETINEAU. Nom à supprimer. Il faut lire ASSELINEAU (P. de FÉLICE).

Colonne 46. AFFRE. Cette famille, toujours restée protestante, existe encore à Saint-Pargoire.

Colonne 50. AGÉ. Le nom de Mathieu Agé se trouve sur la liste des « François protestants réfugiés, établys dans la paroisse du Roy-Guillaume, comté d'Henrico, en Virginie », en 1714 (CH. W. BAIRD).

Colonne 54. AIGOIN (Pierre), des Cévennes, étudiant a Saumur v. 1650. Il fut ministre de Saint-Roman-de-

[1] Comme président de la Société des gens de lettres, il accepta la provocation d'un journaliste que cette société accusait d'improbité « et reçut un maître coup d'épée qui le tint un an entre la vie et la mort. » (H. Fouquier, *Chronique du journal Le XIXe siècle*, 7 mai 1882).

Codières de 1654 à 1664, puis de Sumène depuis 1664 jusqu'à 1684. C'est par erreur que ce dernier pastorat a été attribué (ci-dessus, colonne 54) a un prétendu Louis qu'il faut supprimer. Ce Pierre Aigoin ou plutôt Daigoin fut compris avec *Pistoris*, son collègue de Saint-Laurent-le-Minier dans le procès fait en 1684 aux ministres des Cévennes et condamné comme lui à l'amende et l'interdiction [III, 32]. Tous deux apostasièrent à la Révocation et Pierre Daigoin mourut peu après (1686). Ses descendants restèrent catholiques et se sont éteints il y a peu d'années. Les descendants du consul de Sumène de 1627 ont, au contraire, persévéré dans la foi de leur famille, dont le dernier représentant mâle, M. Charles-Scipion Aigoin de Leuzière, est mort en 1851, laissant cinq filles. Supprimez au bas de la colonne 265 ANGUVIN, mis par une inconcevable erreur pour Aigoin (TEISSIER).

AIGREMONT (d'). Famille de vieille bourgeoisie, originaire de Sisteron (Basses-Alpes), dont une branche, établie à Orpierre, était protestante. NICOLAS d'Aigremont y vivait en 1607, et il eut plusieurs enfants, parmi lesquels MARC qui suit, FRANÇOIS et MOYSE, notaires (1614-1634), CÉSAR, et LUCRÈCE, femme de Elie de Bardel. Marc épousa Olympe Ravel (1615-1634), de laquelle il eut ANDRÉ, mari d'Isabeau Faure (1660), DANIEL, ISABEAU et LOUISE. Cette famille parait s'être éteinte avec PIERRE, fils d'André, qui précède (1679). Ces renseignements sont en partie tirés des registes baptistaires de l'église réformée d'Orpierre, conservés aux archives des Hautes-Alpes (ROMAN).

Colonne 76. ALBA (Jean). On lit dans le registe des assistés de la Bourse françoise a Genève pour le mois de juillet 1552 : « A Jehan Dalbe frère de Marcial prisonnier a Lyon, pour aller quérir la mère d'ung aultre qui est aussy prisonnier. »

ALBERT (PIERRE-ANTOINE). Dernier pasteur de l'église réformée française de New-York, et premier recteur de l'église anglicane du Saint-Esprit dans la même ville. M. Albert était parti de Lausanne, 21 avril 1797, pour l'Amérique. Il trouva la congrégation ou paroisse qui l'avait appelé pour exercer son ministère dans la ville de New-York réduite à un « état presque désespéré ». Cette église, jadis très importante, avait perdu le plus grand nombre des familles qui la composaient et qui, arrivées dans le pays comme réfugiées, avaient fini par se fondre avec la population américaine. Les fonds considérables qu'elle possédait avant la Révolution avaient aussi, en partie, disparu. En 1802, l'on proposa en consistoire d'adopter la liturgie anglicane comme seule ressource qui restât pour empêcher cette église de tomber en complète dissolution. En outre, un legs de 1 000 liv. st. lui avait été fait par un des fidèles, M. Elie *Desbrosses*, sous la condition qu'elle adoptât la liturgie anglicane. Les deux considérations se prêtèrent mutuellement appui, et le pasteur Albert y concourut, « s'il n'est question, dit-il, que d'un simple changement de liturgie ». Il se résigna cependant à être réordonné selon le rit anglican, lorsque le temple de l'ancienne église française de New-York fut consacré à ce rit, en 1803. P.-A. Albert mourut le 12 juillet 1806. Un écrivain américain, Gulian C. Verplanck, a dit de lui : « Mon ami M. Albert était un ministre fort érudit et fort éloquent. Il était l'homme le plus modeste que j'aye connu. Il avait également été très lié avec Gibbon et m'a raconté de cet historien beaucoup de choses » (C. W. BAIRD).

Colonne 87. ALBERTAS. François d'Albertas grand vicaire de l'évêque d'Apt, suivait avec assiduité les prédications du ministre Jean de la Plante, établi à Apt en 1561. Il abjura le catholicisme en 1571 et partit sur l'heure pour Genève, en compagnie de J.-B. Rambaud de Simiane, son évêque (ARNAUD).

Colonne 92. ALBIAC (Simon d'). Après avoir été pasteur à Marcols en Vivarais jusqu'à la Révocation, il passa en Hollande et se présenta devant le

synode réuni à Dordrecht en avril 1693, muni de bons témoignages des lieux où il avait fait son séjour depuis la dispersion des pasteurs de France, et demanda de pouvoir continuer l'exercice de son ministère, si la providence de Dieu lui en présentait l'occasion. Le synode lui accorda sa demande.

Dans ce même temps, l'église établie à Aardenbourg en Zélande, souffrait de l'absence de son pasteur, Pierre *de Salve*[1], parti depuis trois ans, avec l'autorisation de son consistoire, et retenu prisonnier en France, sans qu'on ait pu avoir de ses nouvelles. Pendant ces trois années, le consistoire, espérant toujours le retour de son pasteur, avait pourvu à la prédication par le moyen d'un candidat au saint ministère; mais celui-ci ne pouvant pas administrer les sacrements, les pasteurs des églises voisines avaient bien voulu se rendre tour à tour à Aardenbourg pour y remplir cet office. Cependant cette situation ne pouvait pas durer sans détriment pour l'église, et le synode décida qu'on y enverrait un pasteur « provisoire ». C'est alors qu'arriva Simon d'Albiac, qui, entrant dans les sentiments de l'église d'Aardenbourg et de son consistoire, consentit, par un accord fait entre eux, à prendre le nom de pasteur « par provision » ou « par prêt » jusqu'au retour de M. de Salve. Les choses marchèrent ainsi jusqu'au mois de mars 1700. Au synode assemblé à Middelbourg à cette dernière date, quelques députés demandèrent des explications sur la position du pasteur d'Albiac et on nomma une commission chargée de se rendre à Aaedenbourg pour examiner l'acte de sa vocation. En présence de cette commission, le consistoire reconnut qu'il n'avait pas procédé dans les formes voulues, mais qu'il avait agi ainsi d'accord avec M. d'Albiac, parce qu'on attend toujours le retour de M. de Salve. Enfin, sur l'ordre du synode, le consistoire consentit à s'exécuter, et le 20 septembre 1702, le collège qualifié se réunit à sa demande pour entendre ses propositions sur la nécessité « de se pourvoir d'un autre pasteur ordinaire à la place de M. Pierre de Salve qui l'a été jusqu'ici ». « Disant (portent les actes) que M. Pierre Salve estant allé en France, il y fut incontinent pris prisonnier, et que depuis ce jour-là jusqu'à maintenant, il s'est passé environ quatorze ans sans que durant tout ce temps-là le consistoire aye jamais eu de ses nouvelles ni su d'ailleurs où il est ni ce qu'il est devenu, quelque soin qu'il aye pris pour s'en informer, ce qui est une très forte preuve qu'il n'est plus en vie. Pour cette consideration le consistoire croit être pleinement libéré du ministère de M. Pierre de Salve et en droit d'appeler un pasteur ordinaire, si le collège qualifié trouve bon de présenter une requeste au conseil d'État, etc. » Le collège qualifié approuva la requête, à laquelle le conseil d'État donna son consentement, et le 8 novembre 1702, le collège qualifié « élut à l'unanimité des suffrages N. T. H. F. M. Simon d'Albiac, dont le ministère a toujours été fort édifiant pour l'église wallonne de cette ville, qu'il a servie depuis environ dix ans assidûment et fidèlement, tant par rapport à la pureté de la doctrine qu'à l'égard de la pureté des mœurs, et qui a été également satisfaite de sa prudence et de sa capacité dans la direction des affaires ecclésiastiques ». L'élection fut ratifiée, le 29 novembre, par le conseil d'État; mais, pour procéder à l'installation du pasteur, il fallait encore l'approbation du synode, qui ne devait se réunir que le 3 mai 1703. Le 22 février 1703, Simon d'Albiac présidait l'assemblée du collège qualifié pour remplacer le lecteur de l'église, que « Dieu avait retiré dans son repos ». Et quelques jours après, le 3 mars, il était lui-même retiré dans le repos de Dieu.

Son fils fut recueilli dans la maison des orphelins de la ville, et l'église s'engagea à payer pour lui « 5 livres de gros par an ». (GAGNEBIN.)

[1] Sur Pierre de Salve, voyez *Bull.*, III, 591; IV, 123; X, 30.

Colonne 93. Albié (d'). *Albier*, pasteur à Salvignac ou Saussignac (Périgor) figure dans l'état de dépense de 1592. — Un *Dalbier* figure comme pasteur à Berbiguières dans la liste des pasteurs présentés en 1603 au 17e synode (Oberkampff).

Colonne 93. Albigés (Marie), fille d'Isaac Albigés, mourut à Réalmont en 1715 sans recevoir les sacrements, malgré les démarches réitérées du curé Imbert et de son vicaire. Lorsque ces prêtres se présentaient dans sa chambre pendant sa dernière maladie, ils y trouvaient plusieurs « nouvelles converties » qui la fortifiaient dans son obstination, notamment Marie *Naudin*, qu'on emprisonna pour ce motif. Après la mort de Marie Albigés, des poursuites furent dirigées contre sa mémoire; on procéda à une enquête et la sentence suivante fut rendue par le juge d'Albi : « Marie Albigés est convaincue du crime de relapse; sa mémoire demeurera éteinte et supprimée à perpétuité; les biens de la défunte seront confisqués au profit du roi; Marie Naudin, convaincue d'avoir tenu à ladite Albigés des discours contraires aux déclarations du roi, est condamnée à six mois de bannissement » Archives du Tarn (Pradel).

Albis (d'), voy. Dalbis.

Colonne 95, ligne 1. — Albret. « La principauté de Béarn qui relevait en partie de la Navarre en partie de la France. » Elle ne relevait ni de l'une ni de l'autre; c'était une petite souveraineté qui ne perdit son autonomie qu'en 1620. — Colonne 102, ligne 15 : « Le baron de Moneins », *lisez* le capitaine Munein. Voir la chronique de Bordenave pour Moneins. — Colonne 102, ligne 29 : La Mothe-Pujaut, *lisez* La Mothe-Pujol. — Colonne 112, note. La ronde *Tres bilhos* (qu'on trouve imprimée (avec bien des fautes) dans le *Bull.* n'est nullement celle que chantait Jeanne d'Albret dans la circonstance indiquée. On connaît les premiers vers de celle qu'elle chantait.

Colonne 115. — Albret n° 5. Louis d'Albret, évêque de Lescar en Béarn, était un de ces nombreux prélats qui favorisèrent la cause de la Réforme, s'ils ne l'avaient même pas épousée en secret. Le père Justin, dans son *Histoire des guerres excitées dans le Comtat Venaissin*, raconte que le cardinal Georges d'Armagnac, colégat du pape à Avignon, lui adressa, en 1565, une lettre « pour lui reprocher le consentement qu'il avait donné aux ravages qu'avaient souffertes les églises de son diocèse », en appuyant de son autorité les dogmes de Calvin (Arnaud).

ALBY (Ernest), né à Marseille en 1809, descendant d'une famille protestante, subit par lui-même un retour des anciennes persécutions. Il n'avait que six ans quand son père, plus tard député du Tarn, fut obligé de prendre la fuite pour échapper aux excès de la réaction royaliste et cléricale dans le Midi, en 1815. Ernest Alby fit ses études à Paris et après les avoir terminées, 1828, suivit les cours de l'école de droit, puis devint un apôtre fervent de la religion saint-simonienne. Tout le reste de sa vie fut consacré aux lettres. Son premier ouvrage est un roman intitulé : *Les prisonniers d'Ald-el-Kader*, qui parut en 1837 (nouvelle édition augmentée, 1853, 2 volumes in-8°). Il composa beaucoup d'autres romans, surtout pour le feuilleton des journaux et travailla aussi pour le théâtre; mais il a laissé des publications relatives à l'histoire du protestantisme : *Les Camisards*, 1857, in-12, et *Catherine de Navarre, Histoire de la Réforme*. 1520-1604; (Paris, Desessart, 1838, 2 vol. in-8°). Il a fait partie pendant quinze ans du Comité de la société des gens de lettres. Il fit aussi partie du groupe de jeunes rédacteurs que M. *Guizot*, ministre de l'instruction publique, avait établi à la Bibliothèque royale, en 1836, pour procéder au dépouillement de toutes les pièces manuscrites qu'elle renferme. Il est mort à Paris le 24 juin 1868, et après les discours prononcés sur sa tombe par le pasteur et par M. Jules Simon

président de la Société des gens de lettres, la parole a été prise, au nom de ses amis protestants, par M. Alfred *de Bougy*. — Voyez ci dessus l'article Balard, t. I, colonne 728.

Colonne 125. — ALÈGRE n° 2 (Jacques), ministre à Combas en 1633. On a son contrat de mariage passé le 4 avril de cette année, par Monteil, notaire à Nîmes, avec Jeanne d'*Albiac*, fille de Michel d'Albiac et de Louise Bourgesse (SAGNIER).

Colonne 134, ligne 15. — ALEYRAC. « Le château de Calviac qui [depuis 1561] a passé dans la famille des Hours ». Erreur en ce qui concerne ce château. La famille *des Hours*, c'est-à-dire les frères Antoine et Jean Ursi l'avaient acheté en 1525. L'acte d'achat existe encore aux mains de cette famille à Calviac (CAZENOVE).

Colonne 136, ALGUE. — Paul d'Algue, pasteur de Lasalle, en Cévennes s'appelait de son nom patronymique : Manoël. Il descendait d'une ancienne famille de Portugal, établie au château de Nagaret, près Saint-André de Valborgne en Cévennes, dès le XIIe siècle, dit-on. Le château d'Algue existe encore au-dessus de La Salle, et appartient aux héritiers de cette famille. Il est aujourd'hui entre les mains de Mme Blouquier, née de Manoël de Claret (CAZENOVE).

Colonne 139. — ALIZET. Nous avons dit que ce ministre d'un lieu appelé Saint-Lagier ou Saint-Léger était réfugié à Genève y avait été admis à l'habitation le 23 septembre 1572. Un examen plus attentif des registres genevois a fait reconnaître qu'à cette date il fut seulement témoin ou caution à la réception d'un autre habitant, un Franc-Comtois nommé Girard *Foyard*. On lit en outre, douze années plus tard, dans les reg. du Conseil de Genève (vol. 79 f° 69) : « Me Benoist Aliset a présenté requeste tendante à estre receu habitant et exempté des charges des guaitz ordinaires et extraord. pendant qu'il se fera panser icy. A esté arresté qu'on le luy oultroye ». Cet article est du 15 mai 1584.

Le prénom Benoit nous ouvre une autre perspective. Dans la précieuse bibliothèque de M. A. Gaiffe, se trouve un petit recueil poétique intitulé : *Livre de la Calliope Chrestienne de Benoit Alizet*. Genève, de l'impr. de J. Stoer, 1594 (120 p. pet. in-8°)[1]. — *Second livre et suite de la Calliope Chrestienne* (79 p). Cette suite (dont le titre manque dans l'exemplaire) contient vers la fin : « Trois sonnets sur le tombeau du très noble gentilhomme Guillaume de Saluste, seigneur du Bartas, prince des poètes françois, » mort en 1590.

La muse d'Alizet est une admiratrice, en effet, de du Bartas, très inférieure à son modèle, mais capable aussi de quelques nobles accents. Elle débute par de petites pièces d'édification, des cantiques, des sonnets chrétiens, des vers aux amis de l'auteur, et finit par offrir trois poèmes d'une certaine étendue, savoir une : *Briefre instruction chrestienne* ou Exposition de la pure foy et religion (en 144 quatrains) ; *La Cosmokrise* ou discours de tempérance, de justice, etc. (450 vers), et *La Judéostrophie* ou prochaine conversion des Juifs (650 vers environ). Cette poésie, souvent barbare, a quelquefois d'heureuses rencontres, comme en témoignera, par exemple, ce sonnet :

Des deux livres humains, assavoir
l'ouvrage du monde et la saincte bible.

Le beau volume ouvert de ce grand univers,
Où sont ciel, terre et mer avec ce qu'ils contiennent,
Publie à tous humains un Dieu a qui conviennent
Cantiques à milliers, pour ses bienfaits divers.

Oiseaux, bestes, poissons de l'eau perse convers,
Arbres, herbes, rochers et les biens qui en viennent
Louent à leur façon ce Dieu, et s'en souviennent
Jusqu'à ce qu'il les ait par mort mis à l'envers.

D'où vient donques, hélas! que le seul genre humain
Trouble ce doux accord? Tire son pied, sa main
Et sa langue, et son cœur, loin-loin de son office?

Homme qui de ce poinct te troubles, offensé,
Lis dans le livre sainct : et y ayant pensé
Tu en sauras juger à droit, sans préjudice.

[1] Il y a une édition antérieure de la 1re partie sous le titre : *La Calliope chrétienne ou Recueil de prières, consolations et méditations spirituelles*, par Benoît Alizet ; Genève, de l'imp. de Gabriel Cartier, 1593 ; pet. in-fol. de 4 feuill. prél. et 120 pages (à la bibliothèque de Zurich). Voy. aussi Vente A-F Didot ; 1878, n° 324 du catal. adjugé 400 f. (F. DUFOUR).

A ces pieux morceaux se mêlent, comme nous l'avons dit, un grand nombre de pièces adressées à des amis et qui, par les noms ou les dates qu'elles portent, méritent à nos yeux la qualification d'historiques. Ce sont des vers : Aux magnifiques seigneurs, cité et république de Berne, en l'an 1568 (partie I, p. 67). — Aux mêmes, l'an 1574; supplication pour l'assistance des églises françoises dissipées (p. 69). — A l'église et république de Genève, 1580 (p. 74). — Épitaphe de *A. de Chandieu*, gentilhomme français, seigneur de Pole, etc., excellent pasteur et docteur, décédé à Genève en février 1591 (p. 76). — A noble seigneur George *de Loriol*, sieur de St-André et d'Anières (p, 77). — A nob. seig. Jean François *Saluard*, excellent docteur et pasteur ès. églises réf. de France (p. 78). — A spectable David *Boyteux*, ministre en l'égl. de Genève, 1576 (p. 79). — A son familier ami Simon *Goulart* (p. 87). — Au seigr *du Bartas* sur son livre de la 1re semaine (p. 88). — A spectable Daniel *Colladon*, ministre de l'égl. de Morges (p. 91, 121 et IIe partie, p. 76-80). — A Jean de Lery, ministre du Saint-Évangile (plusieurs pièces avec les réponses (IIe partie, p. 4, 20, 41, 74,) très amicales de Léry). — Aux églises esquelles (IIe partie, p. 23) l'autheur a conversé et enseigné (mais il n'en nomme aucune). — Au sieur de *La Violette*, docteur et médecin royal, 1593 (p. 23). — Sur l'Uranie[1] du Sr de *La Noue*, gentilhomme françois (p. 36). — Au Sr du *Plessis-Marly* (p. 38). — Épigramme sur le baptesme de dlle Marie *de Loriol* fille du Sr de St-André et d'Anières baptisée à Comigny, et présentée par l'autheur le 28 d'avril 1577 (p. 44). — Ode par l'autheur en son passage au chasteau de La Mothe sur d'Hune à son retour en l'église de Chalon, le 2 de juillet 1578 (p. 43). — Cantique spirituel et remède ordinaire d'Antoinette *Verney*, femme de l'autheur, en ses longues et estranges langueurs de flux de sang de vingt années, au moyen des batures des ennemis et massacreux à Couches en l'Autunois, de mars 1567 (p. 46). — A son bon ami Lambert *Daneau* pasteur et docteur en l'église chrestienne, 1570 (p. 47). — A Charles de *Jonviller*, gentilhomme françois d'excellente piété, son vray ami (p. 48). — A son ancien ami M. Toussain *du Cret*, docteur médecin, chrétien de piété et vertus excellentes, 1577 (p. 68). — Plusieurs odes à Henri IV en 1589, 1591, 1593 (p. 24 et 37).

Malheureusement, dans toutes ces pièces, le texte n'ajoute rien au titre ; il est entièrement absorbé par la phraséologie religieuse et les lieux communs. Nous n'y trouvons pas d'autre information que celles qui viennent d'être énumérées et qui, si on les groupe, montrent Alizet probablement à Couches, en Bourgogne, avec sa femme, lorsque celle-ci y fut cruellement maltraitée, au mois de mars 1567, par des massacreurs d'hérétiques. Il s'enfuit avec elle en Suisse et gagna promptement Berne, puisqu'en 1568, il adressait à la seigneurie du Canton un remerciement en vers pour son hospitalité. Six ans plus tard, il lui en envoyait un nouveau où on lit :

... C'est bien raison qu'avec un doux regard
Je te salue et die, « Dieu te gard! »
Dieu te gard donc, nation magnifique!
Dieu te gard donc, puissante république!
Mais encore plus, Dieu te gard pour ceci
Qu'en le servant tu attens sa merci;
Que tu es port, cachette et doux refuge
A ses enfants eschappez du déluge
Des grosses eaux, des rois et peuples forts,
Qui à les perdre ont fait tous leurs efforts.
Que ce grand Dieu le souvenir en garde,
Veillant sur toy de son œil gracieux
Tant que luira le soleil dans les cieux! Etc. (140 v.

Un mois après la Saint-Barthélemy, il était à Genève, et non pas inconnu, puisqu'il y pouvait

[1] Cette pièce doit faire supposer qu'Odet de la Noue dont on connait plusieurs ouvrages poétiques, que MM. Haag ont décrit [VI, 302], est aussi l'éditeur du chansonnier huguenot publié sous le titre de l'*Uranie*, en 1591 à Genève et en 1597 à La Rochelle.

servir de présentateur à d'autres. On le désignait comme « pasteur de Saint-Lagier. » Il y a beaucoup de lieux en Bourgogne (et ailleurs) qui portent le nom du martyr d'Autun, Leodegarius ; mais le seul, de Bourgogne, qui encore aujourd'hui conserve la forme « Lager, » et non Léger, est situé dans le canton de Belleville-sur-Saône, qui précisément est un lieu où Jean de Léry, ami d'Alizet, exerçait le saint-ministère. C'est donc probablement de Saint-Lager près Belleville qu'Alizet était pasteur. En 1578, il quitta Genève afin d'aller desservir l'église de Chalon-sur-Saône, mais pour peu de temps [1] puisque nous l'avons vu réinstallé en mai 1584, et d'une manière définitive, à Genève qu'il adopte pour patrie et qu'il semble, à en juger par les amitiés qu'il y forma, n'avoir plus quittée. Cependant ni les registres des Conseils de Genève après 1584, ni les minutes des notaires, ni les actes de l'état civil ne font aucune mention de lui et nous ignorons quelle fut sa fin.

Colonne 139, Alizot. Arnaud, et non Armand, Alizot est nommé surveillant et receveur des pauvres, 23 mars 1561. Il entre, l'année suivante, en différent avec le pasteur *Manget*, auteur d'un rapport concluant à lui refuser la bénédiction nuptiale qu'il requérait pour contracter mariage avec une femme de foi suspecte. Il finit par faire à ce pasteur des excuses (Reg. du consist. de Nîmes, 22 septembre 1562).

Colonne 140, Alix (Claude), ministre à Dampierre-les-Bois, 1563-1564 ; à Valentigney, 1564-1565 ; à Saint-Maurice, 1565-1569 ; destitué par les luthériens en cette dernière année.

Colonne 140, Allaire. Alexandre Allaire, avait été précédé en Amérique par un autre Alexandre Allaire arrivé directement de La Rochelle à New-York en 1687. Celui-ci épousa Jeanne *Doens* et fut un des fondateurs de la colonie française de la Nouvelle-Rochelle, située à six lieues de New-York. Il se trouve aujourd'hui dans les États-Unis un assez grand nombre de familles qui portent ce nom. Le propriétaire des « Allaire-ironworks, » à New-York, est un descendant d'A. Allaire et J. Doens. (W. C. Baird).

ALLANOU (Yves), fils d'un pauvre maréchal de Plonéis près Quimper, devint avocat au présidial de cette ville. Il avait pour femme Marie Lebreton. Le chanoine Jean Moreau (*Histoire de la Ligue en Bretagne*) le dépeint comme un homme factieux, libertin, audacieux et entreprenant. Il s'employa très activement, sur la fin de la Ligue, pour amener les habitants de Quimper à se soumettre au maréchal d'Aumont, étant toujours, au dire du chanoine, « le premier en tête contre les catholiques ». En effet il se déclara publiquement huguenot à l'occasion d'un procès qu'il soutenait à Rennes contre une dame Anne Nauzille de Quimper, et cela, dit le chanoine, pour faire renvoyer le procès à la chambre de l'édit. Il mourut avant le jugement et des inquiétudes que lui en causait l'issue. Pour toute récompense de la reddition de Quimper, il avait reçu 200 écus et le titre de Procureur des bourgeois (Vaurigaud).

Colonne 145, Allenet, famille saintongeoise qui a persisté jusqu'à nos jours dans les principes du protestantisme. = *Armes* : d'azur au chevron d'or accompagné de trois annelets de même ; famille de la mère de Regnaud de Saint-Jean-d'Angély.

[1] En effet on le retrouve à Genève en février 1583. Le 11 de ce mois, Théodore de Bèze, au nom de la vén. compagnie des pasteurs, explique au Conseil que la cure du village de Vandœuvres et Cologny est vacante, et que « Alizet s'est offert, s'il est appelé de Dieu, de servir à cette église. » Toutefois, comme Jean *du Perril* « a servy vingt-deux ans à Neydens et qu'il est vieux et chargé d'enfants », les ministres proposent « de l'aprocher » en le mettant à Vandeuvres, et d'envoyer Alizet à Neydens, « sinon que messieurs advisassent aultrement, parce que le dit Aliset est subject de Savoie et ayant esté cy-devant prisonier du côté du pont de Vaux, il [*lis.* on] le relâcha soulz la rançon de 400 écus, avec défense de dogmatiser. Arresté qu'il soit faict selon leur advis. » Reg. du Conseil, vol. 78, f° 23 v°). Néanmoins, ce ne fut pas Alizet, mais *François Paquelet* qui devint ministre à Neydens ; *ibid.*, 18 et 22 mars, 29 avril 1583. (T. Dufour.)

1. Isaac Allenet, marié à Catherine *Nicolas*, fit baptiser sa fille Catherine au temple de La Rochelle, en 1619.

2. Jean Allenet, greffier en chef civil et criminel du siège royal de Saint-Jean-d'Angély, épousa Sara *Constant*. Il céda le greffe à son gendre, messire Jacques Meschinet sieur du Bouquet, des Séguineries, de Belaire, de Bresneau, qui conserva cet office de 1658 à 1670, date à laquelle il devint procureur fiscal et receveur général du comté de Taillebourg.

3. Suzanne Allenet, dame du Bouquet, épousa noble homme messire Jacques *Meschinet*, sieur des Séguineries, avocat en Parlement, procureur fiscal du comté de Taillebourg, qui professait comme elle le culte réformé, et mourut avant la révocation.

4. Leur fille MARGUERITE épousa à Taillebourg, par contrat du 17 février 1694, messire Isaac de la Motte-Michel, chevalier, seigneur de Saint-Fort-sur-Gironde, d'Usson, de la Vigerie, de la Chautarderie, de Bresneau, du Bouquet, capitaine commandant des vaisseaux du Roi, avec rang de chef d'escadre, capitaine général, garde-côte du département de Talmont, chevalier de Saint-Louis, l'un des héros de la fameuse expédition de Carthagène, fils de messire Jacques Michel, conseiller du roi en ses conseils, receveur général du taillon de Saintonge, syndic de l'association des dessèchements des marais du comté de Blaye, et de Judith Couyer de Toucheronde. A cette date la cérémonie nuptiale eut lieu en l'église catholique le 22 février, bien que toute la famille *Michel* ait appartenu au protestantisme jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. La plupart des témoins étaient protestants : *Vivier*, *Chasseloup*, *Richier*, *Rabillard*, etc.

La Motte-Michel mourut à Saint-Fort, à l'âge de soixante-dix ans, le 20 janvier 1719. Sa femme vivait encore en 1735.

Des deux sœurs de Suzanne Allenet, épouse Meschinet : Sara Allenet épousa messire Pierre *Duprat*, ministre de ceux de la religion réformée d'Aytrée en Aunis, demeurant à La Rochelle, en la ville neuve (acte du 29 juin 1672) ; et sa sœur, Anne Allenet, se maria avec Michel Boucher, marchand. (Vente du greffe de Saint-Jean-d'Angély).

Une famille Allenet, établie à Cognac, était aussi protestante. Jean Allenet était échevin de cette ville en 1651, et Jacques, maire en 1745. Les auteurs de ce dernier avaient abjuré, mais quand l'état-civil fut rendu aux réformés en 1787, il se retrouva des Allenet protestants dans l'Angoumois. (V. Bujeaud, page 363).

Élisée Allenet, en 1760 chirurgien major à bord d'un corsaire. En 1768, Alexandre Allenet marchand au Port-Lapierre (paroisse Sainte-Vayse) en Saintonge (RICHEMOND).

Colonne 149, ligne 21 « au pasteur de La Bastide ». Ce n'était pas un pasteur, mais un Ancien de Charenton.

ALLERY (SAMUEL), mari d'Anne *Daveau*, ainsi que Henriette, Marie et Jean-Henry, leurs enfants, qui demeuraient près de la Moussaye, abjurèrent en 1685, sous les influences auxquelles M. le marquis de la Coste, lieutenant pour le roi en basse Bretagne, prêtait un concours très efficace. Sur sa liste de nouveaux convertis, et à côté du nom de cette famille, M. de la Coste avait écrit : « pauvre ; lui donner de l'emploi. » Cette note témoigne d'une certaine commisération. Le marquis, après avoir amené les gens à abjurer, voulait au moins leur donner du pain. L'écrivain qui nous fait connaître ces détails, M. J. Ropartz, trouve le procédé excellent et ne s'en cache pas. « On comprend, dit-il, que pour ramener au catholicisme ces pauvres diables, le moyen indiqué par le marquis était le plus simple et le meilleur. » De nombreux martyrs, même en Bretagne, laissant tout pour garder leur foi, ont prouvé souvent que les protestants du moins, mettent leur âme et leur religion à un plus haut prix. (VAURIGAUD.)

Colonne 146, ALLIOT. *Alliot*, *Blancher*, *Bidet*, *Faure*, *Gaury*, *Gros*, *Herré*, *Lafon*, *Gaillard*, *Porcheron*, *Séguin*, *Vaurigaud* et Vaurigaud dit l'Anglois, habitants protestants de la ville de Pons, sont condamnés à faire baptiser leurs enfants à l'église catholique de cette ville, à peine de 20 livres d'amende et plus grande punition en cas de désobéissance, 1724 (Crottet, *Histoire des églises de Pons* etc. p. 172).

ALLUIE (D'), quelquefois nommé d'Alme par erreur, ancien pasteur de Chatellerault, s'enferma ainsi que *Du Moulin*, à la fin du mois d'août 1574, dans Fontenay-le-Comte, au moment où le duc de Montpensier allait y mettre le siège. Il parvint à s'en échapper, sous un déguisement, le jour où la ville fut prise. Sa tête était mise à prix. (Fillon, *L'église réformée de Fontenay*, 1872.)

Colonne 154. ALLUD ou ALLUT. Les registres du consistoire de l'église de Montpellier font connaître l'existence dans cette ville, au milieu du XVIIe siècle, de deux frères, DAVID et JEAN Allut. Ce dernier, marchand de laines et protestant fut le père de JACQUES Allud ou Allut qui fit insérer en 1697 au bureau de Montpellier ses *Armes :* de gueules avec luth d'or posé en bande, accomp. de 3 étoiles de même, 2 et 1. Nous avons tout lieu de croire que c'est de lui que descendaient les deux familles suivantes.

I. ANTOINE Allut, écuyer, conseiller secrétaire du roi en la chancellerie de la cour des comptes de Montpellier, épousa Jeanne Imbert, de Paris; dont il eut : 1° SUZANNE Allut, née en 1745, poète, auteur des *Géorgiques du Midi*, membre de l'Académie des jeux floraux. Ayant appris que son père allait périr victime de la Révolution, en 1794, elle se rendit à Paris et l'accompagna jusqu'au pied de l'échafaud. Elle épousa Pierre Verdier, d'Uzès, et mourut en 1813 (voy. Batard, t. I, colonne 728); 2° noble ANTOINE Allut, né à Montpellier le 23 octobre 1743, et qui assista à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Nîmes pour la nomination aux États généraux de 1789. Il fut procureur de la commune en 1791, député à l'Assemblée législative, président de la section du Gard en 1793, et de nouveau procureur de la commune. Arrêté sous l'accusation de fédéralisme au mois de novembre 1793, il fut détenu d'abord à Uzès, puis à Nîmes, enfin mandé à Paris où il fut guillotiné dans les premiers jours de juillet 1794. Il avait épousé : 1° en 1764, mademoiselle Pomier Layrargues, de Montpellier, qui mourut en 1780; 2° en 1789, Marguerite Perdriau, de Genève. Du premier lit naquit. JUSTINE, mariée à Jean-Pierre Verdier de Flaux, sieur de Flaux et de Saint-Hyppolyte, d'Uzès; du second lit : SUZANNE-CAROLINE, mariée à un pasteur de Genève.

II. Allût, dit Allut père, était membre laïque du consistoire de Montpellier en 1778. Il eut trois fils : JEAN qui suit; PAUL et EDMOND qui s'établirent à Lyon et y devinrent catholiques. L'aîné, Jean Allut, bourgeois de Montpellier, assista pour le Tiers, comme député de cette ville, à l'assemblée des trois ordres qui s'y tint le 9 janvier 1789 pour délibérer la réforme de la constitution provinciale des États du Languedoc. Il fut député suppléant du Tiers aux États généraux. Un JEAN Allut (nous ne savons si c'est le même ou bien son fils), épousa, 1788, Marie-Elisabeth *André*, fille de Jean-Jacques André et de Jeanne Valz, dont il eut : 1° Agénor, auditeur au conseil d'État et sous-préfet de Montpellier, mort sans enfants en janvier 1818; 2° Anne-Marg.-Jeanne-Estelle, née en 1791, marié en 1810 avec Auguste *Boutoux*, et morte en 1858; 3° Aspasie, non mariée; 4° Delphine-Iphigénie née en 1796 et mariée en 1816 avec César-Louis Cazalis, président de la société d'agriculture de l'Hérault (CAZALIS).

Colonne 155. ALLUT (Jean). *Ajoutez* à la bibliographie : *Recueil d'avertissements touchant l'ordre des assemblées et les règles de discipline : où sont compris divers règlements*,

exhortations et admonitions; des instructions: et quelques exemples de la jalousie de Dieu (Londres, 1715, in 8° de 194 p.), volumes contenant des discours de Jean et surtout de Henriette Allut. Cette dernière paraît avoir été un « instrument d'élite » (DE FÉLICE).

ALQUIER, famille protestante du village d'Anglès près Castres. DANIEL d'Alquier, sieur du Mézerac, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle, était un des plus aisés parmi les habitants du pays; il payait à lui seul le trentième des impositions de sa localité, qui le chargeait souvent de la gestion de ses intérêts et en particulier du recouvrement des contributions. Cette dernière fonction n'était pas douce, comme on va le voir. Le sieur du Mézerac avait épousé Esther de Bonnafons dont il avait cinq fils et une fille. Les fils : ETIENNE, DANIEL, JEAN, MARQUIS et ABEL, tous au service du roi dans divers régiments, se trouvaient réunis chez leur père au mois de juin 1652, lorsque survint le cas d'aller faire le recouvrement de certains droits dans le village de Montelarié, situé à quelque distance. Ils s'en chargèrent et partirent, sauf le second d'entre eux, Daniel, mais avec un de leurs cousins, Etienne Brevet. Il paraît qu'ils savaient avoir des précautions à prendre ; ils étaient bien armés. En passant devant le château d'Iluc, ils furent aperçus par quelques gentilshommes qui s'y trouvaient, et qui ne se contentèrent pas de leur lancer des injures; sept d'entre eux se mirent à les suivre et bientôt à les charger de coups. Les d'Alquier se retournèrent et, tirant leurs pistolets, tuèrent deux des agresseurs : François d'Iluc, sieur de Carabelle, et Jean Balaigue sieur d'Aiguebelle. Les quatre frères et le cousin furent tous condamnés à mort par la chambre de l'édit de Castres, mais la sentence ne fut pas exécutée. Ils en appelèrent à un autre tribunal; sur ces entrefaites, les familles des victimes se désistèrent et les meurtriers furent rendus à leurs régiments. Six ans plus tard, septembre 1658, les mêmes d'Alquier, renforcés cette fois de Daniel, leur père, et leur même cousin, eurent une autre rencontre du même genre avec David de Seguin. sieur des Homs, et trois de ses parents qui attendaient dans les bois le passage des percepteurs comme ils revenaient d'assister à leur culte, à Anglès. Seguin fut tué et tous les d'Alquier de nouveau condamnés à mort, par contumace. Ils obtinrent cette fois des lettres de rémission que le roi signa seulement au mois de mai 1661, et l'affaire, devenue alors un simple procès civil, se termina, 15 janvier 1663, par le payement de 1200 livres de dommages-intérêts à la veuve.

Sauf quelques-uns qui restèrent chez eux pour faire valoir leurs terres, tous les descendants de cette famille, jusqu'à la fin de la monarchie, entrèrent dans le service militaire où ils servirent avec honneur, sans dépasser le grade de capitaine. L'aîné de ceux dont nous venons de parler, Etienne, continua la branche de Mézerac ; Daniel, sieur de Laprade, fonda celle des sieurs de Larembergue ; Jean, celles de sieurs de Fonbelle.

Daniel avait épousé, 8 octobre 1647, Anne d'Oulès dont il eut LOUIS, DANIEL, ETIENNE et PIERRE. Louis mourut jeune à la guerre ; Daniel continua la branche de Larembergue ; Etienne (1666-1746) entra dans le corps des cadets en 1685, quitta le service (1698) après de nombreuses campagnes et fit un beau mariage. Il épousa, 10 février 1697, Marianne de la Garde, seule héritière de la maison et seigneurie de Montalivet. Il eut quatre fils dont l'aîné, AUGUSTIN, né en 1703, fut baptisé à l'église catholique, quoique sa famille restât secrètement protestante. M. le pasteur Ph. Corbière, à qui toute cette histoire est empruntée (*Une famille noble du Languedoc*, la famille Alquier de Montalivet; Paris, 1879, in-12, 224 pages) fait observer qu'on n'a commencé à baptiser au désert qu'en 1743 (voy. p. 72). Augustin mourut à cinquante ans, sans avoir eu d'enfant de son épouse, Marie Esther *de France*,

dame de Penautier. De ses trois frères, JEAN-PIERRE, sieur de Cambon, était mort en 1761; LOUIS-ANTOINE de Pémiral était vieux et mourut en 1776; HENRI, le plus jeune des d'Alquier, mais déjà sexagénaire, se maria en vue de ne point laisser la famille s'éteindre. Il épousa, 29e novembre 1773, Antoinette Maillebou, qui n'avait que dix-neuf ans. Leur mariage fut célébrée au Désert par le ministre Richard *Fosse*. Cette union disproportionnée fut bénie, car elle produisit sept enfants. Le père, très préoccupé de leur assurer un état civil légitime, ce que les édits ne souffraient pas, se livra aux démarches les plus opiniâtres pour obtenir du roi la permission de régulariser son mariage en le renouvelant à la chapelle de l'ambassade hollandaise; on finit par le lui accorder; le registre d'état civil de l'ambassade fut transporté à Montauban par le chapelain qui bénit les époux une seconde fois. C'était le 5 juin 1787. Six mois plus tard, novembre 1787, était promulgué l'édit de tolérance par lequel Louis XVI permettait aux protestants de se marier légalement dans les mêmes formes civiles que les catholiques. C'était pour Henri d'Alquier une sorte de déception; mais jamais assez rassuré sur le sort de ses enfants, il profita de l'édit nouveau et fit consacrer officiellement son mariage, 17 mai 1788, une troisième fois.

De cette union naquirent quatre fils : AUGUSTIN, en janvier 1775; JEAN-PIERRE, juillet 1776; LOUIS ANTOINE, dit Pémiral, 1777; ETIENNE, dit le chevalier d'Alquier de Montalivet, 1781; tous baptisés par Etienne *Faure* et *Manigaud*, pasteurs de Puylaurens. Augustin, l'aîné, entra en 1791, au concours, dans l'arme du génie; en 1793, il était au siège de Maëstricht; en 1795, à l'armée d'Italie. Là il reçut une blessure grave : une balle lui traversa les deux cuisses; il fut alité et prisonnier des Autrichiens pendant six mois. A peine remis et libre, il reprit son service de capitaine du génie et, à la première affaire (1798), près de Mantoue, il fut coupé en deux par un boulet. Il avait vingt-quatre ans. — Jean-Pierre servait dès 1795, dans l'armée de Sambre-et-Meuse. Il eut la cuisse emportée à la bataille d'Eylau et mourut quelques jours après. — Le chevalier Étienne ne quitta pas l'arrondissement de Lavaur, faisant valoir les biens de la famille et y mourut en 1848. — Louis-Antoine, maire du Briatexte, de 1831 à 1852, parvint à une grande vieillesse; il mourut en 1869, à quatre-vingt-douze ans. De son mariage avec la fille de David-Antoine Cambon, sieur de Camiels, capitaine au long cours, naquirent trois fils : HENRI-LUCIEN (1811-1841), qui fonda une maison de commerce avec son parent, Maurice de Larembergue; JULES-L.-A. (1815-40), et LOUIS-CAMILLE (1819-1877), tous deux revenus à la profession de leur premier ancêtre connu, Daniel, mais adoucie par le temps; ils étaient receveurs de l'enregistrement, l'un à Pau, l'autre à Cadelens. Ils avaient deux sœurs, qui sont les dernières personnes subsistantes de cette famille : Mme HENRIETTE-CAROLINE, née en 1810, et veuve de Félix de la Chapelle de Croizel, et Mme CLARISSE-ALINE d'Alquier de Montalivet, née le 12 mai 1813, épouse de M. le pasteur Philippe *Corbière* (Voy. ci-dessus colonne 678).

Colonne 163. AMADINE. Un capitaine de ce nom était originaire de Fleurance, en Gascogne, et enseigne dans le régiment de Pierre-Bertrand de Monluc. A la prise de Saint-Paul et Damiate, en 1563, il sauva la vie au pasteur Jean *Savin* et se réfugia avec lui à Castres, où il se convertit au protestantisme. On lui conserva son grade dans le régiment protestant du baron de *Ferrières*. (PRADEL).

Colonne 165. AMALVY (David d'). Il n'était point pasteur de Réalville, mais bien de Nègrepelisse; seulement comme le culte était interdit à Nègrepelisse il prêchait à Réalville, à tour de rôle avec son collègue Pierre *Debia* et avec J.-J. *Solinhac*, ministre titulaire de Réalville. David d'Amalvy quitta Né-

grepelisse en 1677, année où il fut appelé à Puylaurens, en même temps qu'Elie *Rival* ; il y mourut dans ses fonctions, en 1681, et fut remplacé par Théophile *Arbussy*, fils du professeur de ce nom. David avait un frère aîné, JEAN d'Amalvy, sieur de Farinières, qui épousa, 13 mars 1658, Françoise *Garrissoles*, fille de feu Anthoine, professeur de théologie à l'académie de Montauban. On trouve sa veuve remariée trois ans après avec Pierre *Bédé*, sieur de Chérin, qui était de Paris, mais vint habiter Montauban après son mariage (NICOLAS).

Colonne 173, ligne 31. AMONNET ; né en 1587, *lisez* né en 1667.

Colonne 179. AMOURS, *ajoutez* : Louis d'Amours, escuier, Sr de Marsolle, ministre à Fontenay-le-Comte en 1593, puis ministre de la duchesse Catherine, sœur de Henri IV.

Colonne 206. AMYRAUT (Balt. Oct.). On a de lui le sermon suivant imprimé, sans date, en 45 pages in-12. *Le signe de Jonas* ou sermon sur le chap. XII de l'év. selon S. Mathieu, v. 38-41 ; prononcé à Charenton le lundy de pasques, 17 avril 1656, par B. O. Amyraut, pasteur de l'église de Sainte-Marie-aux-mines. Dédicace, du 23 avril 1656, à S. A. madame la duchesse de Wirtemberg et Teck, comtesse de Montbeliard, dame de Heydenheimb, née duchesse de Coligny (FR. PUAUX).

Colonne 218, ANCILLON (Charles) ; jurisconsulte. Nous avons dit ci-dessus, que dans l'intervalle des années 1695 à 1699, Ancillon remplit en Suisse, au nom de l'électeur de Brandebourg, « une mission importante » ; mais nous n'avons pu dire laquelle. Une lettre conservée aux archives d'État de Zürich, et qui nous a été communiquée par M. MÖRIKOFER, le regretté savant de Winterthur, jette un jour inattendu sur ce voyage diplomatique. Ancillon avait été chargé d'exciter les cantons protestants et de les entraîner dans une ligue armée destinée à venger les cruautés commises par Louis XIV contre leurs coreligionnaires. C'est du moins ce qui résulte de cette lettre dont voici les principaux passages. Elle est adressée de Basle (24 mars-3 avril 1695) au bourgmestre Escher, de Zurich.

Ne sera-t-il pas surprenant, lui dit-il, que le corps helvétique réformé soit demeuré immobile et tranquille à la vue du danger imminent où la Réformation se trouve dans une partie de l'Europe, mais surtout dans un grand Royaume voisin? Ne sera-t-il pas surprenant qu'une grande partie de l'Église qui paraît jalouse de son anciène pureté, ayt vû déhonorer l'autre sans s'émouvoir? Ne serait-il pas surprenant enfin que les puissances qui ont paru d'abord si touchées de la désolation et des bréches qui estoient faites à la religion, ayent pû les voir périr sans leur donner le moindre secours? Cependant, monseign., c'est ce qui arrivera, si ce que V. E me fait l'honneur de m'écrire subsiste. Nos malheureux compatriotes qui ont les yeux sur les cantons évangéliques, les voyants insensibles à leurs maux, perdront peut-être courage! Nos réfugiés errants en divers États, qui ont compté sur les favorables effets de leur intercession, et qui s'en sont promis un heureux succéz, se voyants trompés dans la bonne opinion qu'ils ont eû, et frustrés d'une espérence qui leur sembloit légitime et bien fondée, se lasseront peut-être de leur exil et de leur constance... Les cantons évang. ne doivent pas douter que quand le zèle catholique aura éteint la vérité dans le Piedmont et dans la France, il n'unisse toutes les puissances romaines, pour la destruction de la religion et du gouvernement Suisse. Si le papisme remarque que l'intérest de la religion n'est point comun à tous ceux qui la professent, il sera bien plus hardy à tout entreprendre ; et si les autres puissances protestantes se trouvoient alors à l'égard des cantons évangéliques dans les sentiments ou eux-mêmes paroissent estre aujourd'huy a l'égard des réformés de France, il seroit aysé de les subjuguer et de les détruire. Ce qu'a Dieu ne plaise! .. »

Colonne 244. ANDICHON. On a mis : « ANDREHON, ministre de Lambesc. « Double erreur. *Lisez* : Andichon, ministre de Lembeye. C'est un des persécutés de l'intendant Foucaut. Conf. Andichon, Colonne 236. — Pierre d'Andichon, seigneur d'Estialesq, fait un legs à l'église d'Oloron en 1671 (Arch. des B.-Pyr.)

Colonne 237. ANDOINS (d'). Nous n'avons sur cette famille que des renseignements épars, extraits des archives des Basses-Pyrénées : (ISRAEL d'), natif de Navarreux, apothicaire à Oloron en 1663. — (FRANÇOIS d'), qui épouse Marie *de Forcade*, d'Oloron, en 1622. — (ISRAEL d'), de Castelnau, Dr en médecine, épouse Marie DE SAUT à Oloron, 1664. Le testament de François, seigneur de Camptort, ouvert à la requête de son fils Israël en 1678, contient que des enfants de Marie de Forcade et de lui, l'aîné, MATHIEU, s'étant fait religieux barnabite au mépris de la volonté paternelle, se contentera de la bénédiction du testateur, et que les autres enfants de celui-ci sont : FRANÇOIS, marié à Marguerite de Jasses ; ISRAEL, médecin, marié à Mlle de Saut ; SUZANNE mariée à Henri de Lavie, de Montestrucq, fils de Jean de Lavie seigneur de Sauvejunte ; LOUISE, mariée à Pierre *de Bourgade*, de Castelnau ; MARIE, femme de Gabriel de Lâa, de Maslacq ; et FRANÇOISE, femme du sieur *de Clavier*, avocat d'Orthez. Il lègue diverses rentes à sa veuve « qui ne pourroit, à cause de ses incommodités, continuer de tenir le timon de la ménagerie de toute la maison, mais a besoin de faire son pot à part », et 200 francs au consistoire de Castelnau. — FRANÇOIS, le fils, vend la seigneurie de Camptort et achète, moyennant 21,000 francs à La Fargue, seigneur de Gabaston, la charge de procureur général à la chambre des comptes de Navarre, 1680 ; arch. des B.-Pyr., E. 1703 (P. RAYMOND).

Colonne 444, *ajoutez :* ANDRÉ (OSÉE), chapelain des troupes genevoises dans la guerre contre le duc de Savoie en 1589. Pasteur à Cartigny, canton de Genève, en 1607 ; à La Mure en Dauphiné de 1610 à 1623, traducteur de l'ouvrage suivant, qui est fort rare : *Le catholique réformé, c'est-à-dire, une exposition, et déclaration de certains points, desquels les Églises Réformées sont en différent avec ceux de l'Église Romaine, composé par Guil. Perkins, Dr anglois. Nouvellement trad. en françois, avec un advertissement à ceux de l'église romaine* (Lyon, F. Le Febvre, 1607 ; 32 et 665 pages in-32). Dedié à Gaspar de Montauban et de Rambaud, sgr. de Villars, gouverneur de Gap. La dédicace est signée « à Cartigny, église du diocèse de Genève, le xxii may 1607. Osée André » (ARNAUD).

Colonne 245, « ANDRINET (Claude, etc.), massacrés à Lourmarin. Il est probable qu'il faut lire ANDRIVET, et le rattacher à la famille sur laquelle j'ai reçu postérieurement la note suivante : Jean Andrivet, natif de Mérindol, habitait New-York en 1693. Il avoit épousé Antoinette *Buffière*. Ils eurent quatre fils : PIERRE, JEAN, ANTOINE et ANDRÉ. En 1699, il se maria en deuxième noces avec Jeanne *de Loumeau*, de La Tremblade. Le nom d'Andrivet paraît assez souvent à New-York durant le cours du XVIIIe siècle (C.-W. BAIRD).

Colonne 261, ANGEVILLE (D'), gentilhomme protestant, mort à Lintot, près Bolbec, en 1784. Son cadavre fut insulté et sa tombe remplie d'une grêle de pierres lancées par la populace ; fait consigné dans une supplique adressée à l'Intendant de la généralité de Rouen par les protestants du pays de Caux (*Archiv. du consist. de Rouen*). C'est probablement l'un des derniers exemples de sévices populaires exercés en France contre les protestants décédés (F. PUAUX).

Colonne 261, ANGEVIN (Gilles), de Paris, ministre à Blamont, près Montbéliard, 1556-1559. C'est lui qui est mentionné ci-dessus, t. III, col. 624, lig. 24 en remontant.

Colonne 264, ANGLURE (D'). Importante maison de la noblesse de la Champagne, à laquelle appartenaient les comtes et barons de Bourlemont, de Givry, d'Estoges et autres, mais qui resta presque tout entière attachée au catholicisme. Brantôme seulement, dans son « Discours sur les couronnels de l'infanterie de France », fait l'éloge d'un vieil officier nommé le baron de Jour (qui était François, fils de François-Saladin d'Anglure),

homme encore vaillant et coquet à l'âge de près de quatre-vingts ans, qui avait servi avec grande réputation en Italie et ailleurs à la tête des légionnaires de Champagne, et l'auteur ajoute ces seuls mots : « Il devint de la religion ». — Un passage des registres du conseil de Genève m'a été signalé par M. Edmond Pictet de Sergy, dans lequel passage il est dit que, le 11 mars 1643, des plaintes furent adressées au conseil par un de ses membres, noble André Pictet, contre un baron d'Anglure qui alors habitait Genève et se faisait remarquer par ses galanteries. Arrêté qu'un des syndics l'avertisse de se retirer de la ville. — Madame la marquise d'Anglure fut l'une des dernières dames protestantes persécutées pour leur religion. En 1787, le parlement de Bordeaux, conformément aux édits du royaume, la déclara bâtarde, parce que son père et sa mère s'étaient mariés par le ministère d'un pasteur et non d'un prêtre catholique.

Colonne 264, ANGON (Renaud D'), originaire de Lyon, fut pasteur à Saint-Julien, près Montbéliard, de 1556 à 1562. Il en fut renvoyé par les luthériens comme étant calviniste (Aug. CHENOT, pastr).

Colonne 243, ANSELME (Pierre D'), habitant d'Avignon, dévoué au parti de la Réforme, dans la maison duquel un certain nombre de membres du conseil communal complotèrent en 1578 de livrer la ville aux protestants. Découvert, Anselme fut jeté en prison et exécuté à Marseille en 1581 (ARNAUD).

Colonne 296, ARABET (François et Raymond) sont compris dans un arrêt de condamnation du parlement de Toulouse, prononcé le 27 juin 1562 contre plusieurs habitants du pays de Foix qui avaient aidé les protestants de Toulouse dans les journées de mai. V. Haag, art. *Saux*. — Cette famille, alliée aux *Bayle*, existe encore au Carla, où l'un de ses membres a longtemps exercé le ministère évangélique (PRADEL).

ARABIN. Famille de Corps (Isère), qui embrassa la Réforme et donna plusieurs bons officiers aux armées protestantes. JEAN Arabin était hôte à Corps en 1570; il laissa trois fils : LAURENT, SALOMON et BARTHELEMY. Laurent acheta en 1584 (10 juillet) les terres du prieuré de Corps au prieur, nommé Pierre Gautier, qui, détail assez curieux, ne savait pas même signer. Il fut ingénieur assez distingué et fut chargé par Lesdiguières, en 1577, de construire, de concert avec les ingénieurs Sarrazin et Michel de Beauregard, la citadelle de Puymaure près de Gap. On a de lui un résumé très intéressant de la vie de Lesdiguières, manuscrit appartenant à la bibliothèque de Grenoble et publié pour la première fois par M. Gariel, conservateur de cette bibliothèque, dans ses *Delphinalia*. Les deux autres fils de Jean Arabin, Salomon et Barthélemy, portèrent tous deux le surnom de capitaine *Roure*, mais c'est surtout Salomon qui est connu sous ce nom. Il commandait une compagnie de gens de pied et accompagna Lesdiguières dans la plupart de ses campagnes. En 1585, lors de la prise d'Embrun, il ramena les troupes protestantes qui s'enfuyaient prises d'une terreur panique; grâce à son énergie et à sa présence d'esprit, la ville fut emportée d'assaut.

Barthélemy Arabin est le seul qui paraît avoir laissé une postérité ; PIERRE, son fils, porta aussi le nom de capitaine Roure et il épousa, 19 août 1594, Honorée *de la Place*, fille de Jean de la Place, châtelain de Corps et zélé protestant. Barthélemy eut encore deux fils nommés SALOMON et LAURENT, qui vivaient en 1610.

MARGUERITE Arabin, fille de Pierre Arabin et d'Honorée de la Place, épousa d'abord le capitaine Jean Le Blanc de Gap, puis, 8 septembre 1610, noble Guillaume Gras, seigneur de Saint-Maurice en Valgodemar, en présence de ses oncles Laurent et Salomon, son père étant mort avant cette époque. En 1689, un capitaine Arabin de Barcelle, réfugié en Angleterre pour

cause de religion, était lieutenant au régiment de Schomberg (ROMAN).

Colonne 300, ARANDE (Mathieu D'), procureur de la châtellenie de Fontenay-le-Comte en 1527 (Fillon, *L'égl. réf. de Fontenay*, 1872, in-4°.

Colonne 300, ligne dernière. ARANSON. On le trouve aussi nommé Jean *Arans* dans un document de l'an 1563. Il était originaire du Béarn et fut pasteur à Trémoins, près Montbéliard, de 1565 à 1589, date de sa mort (CHENOT, p[r]).

ARBAUD (AUGUSTE), ministre à Paris, 1644-1646, (voy. *Bull.* IV, 325), puis à Blois. On a de lui un *Sermon sur l'Incarnation du Seigneur*, prononcé le jour de Noël 1652; impr. à Sedan, Franç, Chayer, 1653, in 12 de 51 p.

ARBEAUMONT, pasteur de Châlons-sur-Marne en 1609 (registres du greffe de Châlons).

Colonne 313, ARBOUX, au Vigan. Maître Pierre Arboux, du Vigan, bachelier ès droits, 1627; docteur et avocat, 1634; lieutenant en la baronnie d'Hierle, 1675, assista, pour le Vigan, au synode provincial tenu à Anduze en juin 1675. — Vers 1700, on trouve dans l'État de ceux qui jouissent des biens des fugitifs de la ville d'Anduze la mention suivante : « Les biens d'Antoine Goffre sont possédés par Madeleine d'Arboux, très méchante catholique, qui vit en concubinage depuis quatre ou cinq ans avec le nommé Isaac *Servier*, sous prétexte de fiançailles. Il y a deux enfants. On n'a jamais pu les dresser à leurs devoirs. Ils sont tous deux très opiniâtres. » On voit qu'il s'agit là de protestants mariés au Désert (CAZALIS).

Colonne 328, ligne 11, in-fol. 606 pages; *lisez :* in-fol. 606 colonnes.

Colonne 333, ligne 5 : ARCHER (Christophe) fut diacre, c'est-à-dire deuxième pasteur et instituteur en l'église de Héricourt, comté de Montbéliard, de 1587 à 1590; pasteur à Colombier-Fontaine, 1592-1595; à Valentigney, 1595-1620; enfin diacre à Blamont, 1620-1624 (CHENOT).

Colonne 346, ARLAUSAC. Ce nom est probablement mis par erreur au lieu de ARLANCE ou Arlanse. C'est le nom d'une famille de Montauban, famille pauvre, à laquelle appartenait le libraire Ramond Arlance, libraire à Montauban, en 1565. (NICOLAS).

Colonne 348, n° 7, ARMAND (Jacques-François), — « peut-être le même que le précédent ». — C'est bien en effet le même. Il fut appelé de Francfort à La Haye en 1766. On a un sermon de lui « sur la nécessité de la Religion », qu'il prononça à Neufchâtel (Suisse) le 14 avril 1799, sur Josué, XXIV, 15; impr. à Neuchâtel, chez Fauche-Borel, 1799. (GAGNEBIN).

Colonne 382, ARNOULLET (Balthazar), libraire à Vienne vers 1550. Il appartenait à une famille d'imprimeurs lyonnais dont on connaît des produits typographiques datés de 1495 (Voyez Panzer et Van Praet) Jacques, François et Olivier Arnollet ou Arnoullet exercèrent leur art au XV[e] siècle et dans les commencements du XVI[e]. Balthazar travailla, si l'on s'en réfère à ses publications, entre 1548 et 1561. Il était associé de Guillaume *Guéroult*, son beau-frère, plus particulièrement homme de lettres. Ce fut lui qui imprima la fameuse *Christianismi restitutio* de Michel Servet, fait qu'il paya de la prison. Les éditeurs des *Opera Calvini*, Strasb. et Brunsw., ont publié une longue lettre de lui à un de ses confrères en librairie, 14 juillet 1553, dans laquelle il rejette la faute de cette imprudente publication sur Guéroult, qui avait corrigé l'ouvrage tout entier sans l'avertir, et avait pris la précaution de s'enfuir à temps. La même année, 1553, les deux associés publièrent un livre, aujourd'hui fort recherché : l'*Epitome de la corographie d'Europe, illustré de portraits des villes les plus renommées d'icelles, mis en françois par Guillaume Guéroult*; Lyon, Bathas. Arnoullet, 1553, in-fol.

Colonne 404, ARTIGNALOBE. Erreur certaine de lecture; il faut Artigualobe, qui est la forme béarnaise

du mot Artiguelouve (RAYMOND).

Colonne 405, ARTIGUES (d'), ministre à Montcrabeau. *Ajoutez :* un autre d'Artigues, probablement son fils, pasteur à Grateloup, 1665-1668; à Fauillet près Tonneins, 1671-1672; à Castillon, 1677; à Moncrabeau, 1682-1683. Emprisonné à cette dernière date pour avoir admis des relaps dans le temple (T T 287).

Colonne 409, ARTIS (G. d'). *Ajoutez :* on conserve à la bibliothèque de La Haye (coll. Cuper) une : *Requeste de Gabriel d'Artis min. du St. év. et ancien pasteur de l'église franç. de Berlin à leurs hautes puissances nos seigneurs des États généraux ;* 4 p. gr. in fol., précédée d'une lettre autographe à Cuper. Le projet de l'auteur était de faire une vaste loterie pour subvenir aux frais d'un établissement destiné à « l'instruction des jeunes gens et autres personnes qui peuvent être appelés aux charges ou magistratures ecclésiastiques et civiles et pour les rendre capables de les remplir avec science et conscience » (F. PUAUX).

Colonne 409, Hubert ARTUS. — Humbert Artus fut ministre à Seloncourt de 1547 à 1549; catéchiste pour Seloncourt, Bondeval, Abbévillers, Hérimoncourt et Valentigny, pendant la durée de l'Intérim de Charles-Quint au pays de Montbéliard, 1549-1552 (CHENOT).

Colonne 421, ASTIS (JEAN d'), boursier protestant du collège d'Orthez, 1603. — (Jean) avocat au conseil de Béarn fait son testament à Oloron, 1618, assisté par le ministre Pierre de Chasedieu. — (Jacob), d'Anoye, teste avant de partir pour la guerre, 1615; arch. des B-Pyr. E. (RAYMOND).

ASTORG. Une famille de ce nom donna plusieurs générations de libraires à la ville de Montauban. Le plus anciennement inscrit dans les registres de l'état civil et dans les protocoles des notaires est un Pierre Astorg, marié à Lise *Daniel*, et un Pierre Astorg, leur fils, mort le 2 mai 1577. Arnaud Astorg, aussi leur fils, libraire, épousa Jeanne Garin en 1565. On trouve un autre Pierre Astorg, libraire, en 1608 et 1619. Il est bien entendu que ces libraires n'ont rien de commun avec les Astorg, barons de Montbeton (NICOLAS).

Colonne 429, lig. 7-9. Jean AUBERT fut ministre à Seloncourt de 1561 a 1578 (CHENOT).

T. II, col. 428, AUBERT. Nous avons rangé à cet endroit (col. 428 à 434) onze groupes divers de familles portant ce nom et appartenant à diverses provinces de la France. Un douzième groupe nous avait presque entièrement échappé, que nous devons rétablir. C'est celui qui commence par Jean Aubert, marchand mercier à Clavans en Dauphiné, qui s'échappa de Clavans à la Saint-Barthélemy et alla se faire recevoir habitant de Genève le 17 octobre 1572, comme nous l'avons indiqué, col. 428. D'autres Aubert, du même pays, très probablement ses proches parents, le suivirent, car on trouve le mariage à Genève (J. Jovenon notaire, V, 432), de Vincent, fils de feu Nicolas Aubert, « de Clavens en Dauphiné », marchand et habitant à Genève, 18 août 1583, avec Suzanne fille d'Esprit Duès ou Dué, aussi marchand et habitant. L'année suivante, Antoine et Jacques, frères de Vincent, contractent pour lui un emprunt (Et. de Monthouz not. I, 153.) Le 19 septemb. 1595, Vincent est admis à la bourgeoisie genevoise. En 1618, son hoirie est partagée entre sa veuve et leurs deux enfants Abraham et Marie (Pyn not. V, 554). Mr. Galiffe ajoute, dans ses *Notices* généal. : T. III : « Je crois que Vincent retourna en Dauphiné où il pourrait avoir été père ou bisaïeul de Vincent et de Louis. »

Ce deuxième Vincent et son frère Louis, étaient cependant originaires de Crest (Drôme) et non de Clavans (Isère). Vincent Aubert marchand à Crest, fils de Jacques, également marchand à Crest, vint s'établir à Genève avec sa famille vers le temps de la Révocation. Ils étaient trois frères : VINCENT, HERCULE et LOUIS. Leur position sociale est suffisamment attestée par quelques rensei-

gnements que nous tirons des archives de Genève :

Contrat d'apprentissage passé pour ANTOINE, fils de Louis Aubert de Crest en Dauphiné, neveu d'Hercule, avec J. Guis, marchant drapier bourg de Genève en 1695 (J. A. Comparet, not. XXXV, 143). — Contrat de mariage de Daniel Grimaudet, fils de feu David Grimaudet et de Dauphine Dupont, de Montelimart, avec Louise fille d'Hercule Aubert et de Jeanne Dupassis de Crest en Dauphiné, 1697 (Es. Morel, not. XXXIII, 207). — P. Barde est mis en apprentissage chez sieur Antoine Aubert, marchand drapier, bourgeois de Genève à charge par le dit Aubert de le loger, coucher, reblanchir et nourrir et de lui enseigner son négoce de draperie, avril 1706 (L. Pasteur, not. XVI, 117). — Cet Antoine, fils de Louis, était le deuxième de sa famille qui eût (en 1704) pris la bourgeoisie genevoise; elle l'avait été déjà par GABRIEL, fils de Vincent et marchand commissionnaire, en 1702, et le fut ensuite par Jacques, fils de Vincent en 1708 et par Pierre, « fils de feu Louis », le 16 mars 1714. Vers la même époque (1706-1719) ils achetèrent ou contruisirent sur le territoire de la République (ainsi qu'elle l'exigeait de ses nouveaux bourgeois) des immeubles qu'on trouve désignés dans les minutes des notaires J. P. Charton, XIV, 18; XV, 68; XVI, 115; et L. Pasteur, XXXI, 117; etc. C'est ainsi qu'une partie de la famille étant restée à Crest, l'autre s'établit solidement à Genève et y transporta son commerce de draperie qu'elle exerçait en Dauphiné; bientôt elle y ajouta la commission et la banque, et elle s'éleva peu à peu par le travail et la fortune. Un de ses membres, déjà cité, Jacques, fils de Vincent, fit par son testament (G. Richard, not. XVII, 63) un legs de 600 livres à l'hôpital de la ville et d'autant à la Bourse françoise, en 1736; c'était une somme considérable alors. Un autre, PIERRE, fils d'Antoine, entra au grand Conseil en 1752. Un troisième, CLAUDE, né à Crest en 1692, fils de Louis, alla faire le commerce à Londres, où il épousa la fille d'un pasteur de Charenton réfugié, le pr. *Gilbert* et mourut à Londres en 1744, laissant six enfants dont l'aîné, ALEXANDRE Aubert (1735-1805) unit à ses occupations financières (les assurances), un goût passionné pour les sciences philosophiques et l'astronomie. Il avait élevé un observatoire dans sa campagne et devint, en 1772, membre de la Société royale des sciences, plus tard vice-président de la Société de physique et obtint (1776) d'être l'un des deux écuyers d'un seigneur chevalier de l'ordre du Bain. On a de lui, dans le 76e volume des « philosophical transactions », un mémoire intitulé : *Observations of the transit of Venus*, ensuite un ouvrage en 4 vol. publié en 1776 : *A new method of finding times by equal altitudes*. Enfin, dans le siècle actuel, un descendant de Jacques, M. ANT.-ÉDOUARD Aubert, fils de CHARLES banquier à Marseille et de Marie *Cazenove*, né à Marseille en 1820, rentra à Genève, où il devint membre du Consistoire, député au grand conseil, juge, puis président de la Cour de justice de cette ville, et mourut en 1877, laissant de sa femme, Mlle Caroline-Clém. de la Rue, une florissante famille de 9 enfants.

Il y eut à Crest, au XVIIe siècle, une autre famille Aubert, peut-être apparentée à la précédente, mais très fervente catholique. Son plus notable représentant fut un fils de maître, Michel Aubert, avocat au parlement de Grenoble et d'Anne Rey. Ce fils, prénommé comme son père, épousa à Paris, 23 nov. 1663, Catherine, fille de Louis Vaudin, sieur de la Sablonne, conseiller en la cour des monnoyes. Le contrat commence par ces mots : Par devant les notaires au Chastelet de Paris furent présents noble Michel Aubert, avocat au parlement, conseiller du Roy, professeur ès droitz en l'univ. de Valence, agent des trois ordres de la province du Dauphiné près la personne de S. M. et à la suite de ses conseils et intendant des maisons et affaires de Monseigneur le duc de

Lesdiguières demeurant en l'hôtel de mon dict seigneur, rue de la Cerisaye etc... Le duc, ses deux fils et six des principaux officiers de sa maison signèrent au contrat. Michel Aubert ne possédait point de seigneurie, comme on le voit, mais il eut sans doute des armoiries. On croirait (en interprétant Galiffe, *Not. généal.* et Arnaud, *Prot. du Dauph.*) qu'il portait : d'or à trois têtes de chien arrachées de sable. Nous n'en avons pas de preuve. Mais il y avait en Bourgogne une famille à qui cet écusson appartenait, comme en témoignent Geliot, Palliot, Vulson et autres héraldistes ; c'étaient les Aubert, seigneurs de la Ferrière et de Vincelotte, qu'on trouve inscrits à la chamb. des comptes de Dijon pour divers aveux et reprises de fiefs de 1668 à 1720.

Les notaires de Genève ci-dessus cités montrent assez qu'il n'y a nul compte à tenir de certificats de noblesse qui auraient été délivrés aux Aubert protestants par diverses autorités de Crest, juste à l'époque où Alexandre A. en avait besoin pour être affilié à l'ordre du Bain.

Colonne 445, AUBERY DU MAURIER. Ajoutez à la note, au bas de cette colonne 445, qu'on trouve aussi à la Bibliothèque nat. mss., mélanges de Clairambault, notamment dans les vol. 367, 368, 369 et 372, des lettres importantes de Benj. Aubery, écrites de La Haye en 1616 et 1617. M. Tamizey de Larroque a fait connaître dans une brochure sur Gassendi (in-8°, 1877) ce passage d'un document de l'année 1644 : « M. Aubery du Maurier luy légua [à Gassendi] par testament tous ses instruments de mathématique et toutes ses machines et vingt volumes à choisir de ses livres, lesquels il a receu des mains de M. son frère, cet illustre gentilhomme qui nous a donné une *Dissertatio de mari Balthico*, etc., livre curieux pour l'histoire. »

AUSANCE (La demoiselle d'), « huguenotte en son âme aussi bien que son *père et sa mère* » ; 1566 (*Hist. de l'hérésie* à Metz, par dom Meurisse, p. 293, 310).

Colonne 599, AUZOLLE, sieur de Serre. Il faut lire : sieur de Peyre ou La Peyre, seigneurie dans le voisinage de Saint-Flour en Auvergne (Voy. ci-après l'article La Peyre).

Colonne 618, AYMON (Jean). Il a été dit (lig. 13, en rem.) que ce dangereux personnage avait obtenu des États généraux de Hollande les facilités nécessaires pour faire un voyage scientifique à Constantinople. Scientifique n'est pas le mot. Voici une série d'extraits des « Résolutions » des États généraux dont je dois la communication (et la traduction) à M. A.-J. ENSCHEDÉ, et où l'on trouvera : 1° un complet éclaircissement sur ce voyage ; 2° une abondante moisson de faits nouveaux dont le lecteur remerciera mon docte correspondant.

Résolutions des Et. gén. de Hollande, année 1699, f° 372 (10 juin). Résolu d'accorder à Jean Aymon une pension de 400 florins.

Livre des actes ; La Haye, 16 juin. Le Conseil d'État des Provinces Unies des Pays-Bas a, ensuite de la résolution de LL. Hautes Puissances du 10 courant, accordé et donné à J. Aymon qui a été aumônier du card. Camus, puis a été pasteur sous la croix en France et s'est réfugié en ces pays par suite de la persécution, une pension annuelle de 400 florins. Commençant au 1er de ce mois, par avance, tous les trimestres, sans retrait aucun sous quelque prétexte que ce soit.

1700, fol. 624. J. Aymon fait connaître l'invention qu'il a faite d'une machine qu'il nomme Diogiromètre. Il demande l'autorisation d'en faire l'essai sur un navire traversant d'Angleterre à Rotterdam.

1701, fol. 484. Aymon sollicite un secours extraordinaire. — F° 882, reçoit 100 fl.

1704, fol. 26. Rappelle sa qualité de proto-notaire du Pape et demande une gratification.

1706, 11 janv. Requête : J. Aymon, ministre réfugié, expose avec le respect qu'il doit qu'il a fait des démarches pour s'établir avec sa famille en la ville de Constantinople où plusieurs génevois et autres réformés l'invitent à venir comme pasteur et promettent de lui fournir son entretien à leurs frais sous la tolérance du Grand Seigneur, lequel tollère toutes espèces de religions. Le suppliant connaissant le pays, où il a déjà voyagé et parlant l'italien, laquelle langue est aussi usitée que le français, et un peu d'arabe,

et n'ayant point l'occasion en Hollande de se vouer au saint ministère et n'ayant pu obtenir ce qu'il a proposé, entr'autres d'être placé comme chapelain auprès d'un des régiments de Vos Hautes puissances, soit en Portugal, soit ailleurs, prie très humblement V. H. P. de vouloir bien ordonner qu'une somme de 400 florins lui soit allouée sur la pension annuelle qu'elles ont eu la bonté de lui accorder par leur Résolution du 19 juin 1699, afin que le suppliant ait de cette manière le moyen d'entreprendre ce long et périlleux voyage, qu'il est prêt à commencer avec sa famille et sans laquelle somme il ne saurait le faire, et se mettre à traverser toute l'Allemagne et la Hongrie, ou bien s'embarquer pour accomplir sur l'Océan et la mer Méditerranée une traversée de plus de 1500 lieues. Moyennant laquelle somme de 400 florins le suppliant renoncerait entièrement au bénéfice de sa susdite pension, promettant de n'en jamais plus rien demander, de sorte que V. H.P. le puissent rayer sur la liste et disposer de sa pension en faveur d'un autre... Et le suppliant ne sera plus à la charge de l'État, ayant le moyen de se bien établir et remerciera V. H. P. de leurs bienfaits dont il a joui durant six ans, vivant sous leur protection bénie, de laquelle il espère que leurs ambassadeurs et envoyés à la cour du Grand Seigneur continueront à le favoriser, et il ne cessera de répandre ses prières pour la conservation de V. H. P. et pour la prospérité constante de leurs florissantes provinces.

Résol.; 3 nov. 1706, fol. 1217. A été lue la requête de Lucrèce *de Cluvel*, femme de J. Aymon, prosélite, demandant, vu que son mari est allé à Paris au lieu de Constantinople, et pour d'autres raisons exprimées dans la requête que LL. H. P. veuillent bien continuer la moitié de la pension de 400 florins que son mari n'a pu abandonner sans son consentement ou de lui accorder une pareille pension de 200 florins par an; et que LL. H. P. veuillent bien lui permettre de déposer sur leur bureau le petit nombre d'exemplaires de l'*Histoire de Rome* que son mari a écrite au su de quelques membres de l'État et dont elle avait cru devoir faire terminer l'édition, étant un traité fort chrétien à son point de vue. Sur quoi ayant été délibéré a été résolu qu'il serait accordé à la suppliante 300 florins pour cette fois, ce à quoi le Conseil d'État est prié de dresser l'ordonnance nécessaire.

1707, 11 janvier. J. Aymon, ministre de S. Év., expose, avec tout le respect dû, que l'hiver dernier il a acheté de la veuve de M. Hermanus, professeur à Leide, un ouvrage de botanique en 10 volumes in-folio, contenant une immense collection de plantes naturelles embaumées et collées, avec dessein de la présenter à quelques princes ou potentats d'Europe et de la vendre avec profit; qu'à cette fin il est entré en correspondance avec M. Clément, sous-bibliothécaire du roi de France, et qu'il a reçu de lui un passeport pour en porter quelques fragments en toute sécurité à Paris, afin d'y pouvoir mieux traiter; que le suppliant s'y est rendu au mois d'avril dernier avec intention de partir de là pour Marseille et Smyrne, puis pour Constantinople avec le passeport et la lettre de recommandation de V. H. P. pour l'ambassadeur de V. H. P. en ces pays, afin d'exercer sa profession dans les églises de Pera et de Galata où il a été appelé. Mais que le suppliant a eu le bonheur de trouver à Paris divers ecclésiastiques de sa connaissance, qui ayant une grande aversion pour les superstitions papistes, lui ont procuré le moyen de se remettre en possession de différents papiers et manuscrits de grande valeur qu'il avait rassemblés dans l'espace de treize à quatorze ans, tant de la bibliothèque du Vatican que de celles de plusieurs cardinaux, princes, ministres d'État et ambassadeurs, tant à Rome qu'à Paris, et que le suppliant n'avait pu emporter lorsqu'il avait quitté la France en 1696, afin de pouvoir suivre la vraie religion. Que les ayant en ce moment en sa possession, il est en état de les publier par la voie de l'impression, ainsi qu'on peut le voir par le catalogue joint à sa requête [1]; et vu que les pièces et manuscrits en question formeront plusieurs vol., tant in-folio qu'in-4°, et que le suppliant ne pourra s'adonner à ce travail durant les années qu'il exigera, à moins qu'il ne soit protégé contre tous les attentats de la papauté, ledit suppliant s'adresse humblement à V. H. P. et les prie de le reprendre sous leur protection spéciale et de lui accorder de nouveau la pension de 400 florins dont il a joui jusqu'au mois de février dernier pour en jouir ensuite annuellement.

Sur quoi ayant été délibéré a été trouvé bon, et résolu de consentir à la demande susdite et que la pension de 400 florins soit de nouveau annuellement payée. 11 janvier 1707.

[1] Le catalogue cité n'a pas été trouvé (Enschedé).

L'obscurité qui règne sur la mort d'Aymon (voy. col. 622) ne s'est point encore éclaircie. Quelque temps avant la communication due à M. Enschedé, un autre de nos honorables correspondants de Hollande m'écrivait (février 1877): « ... J'ai parcouru moi-même le registre des inscriptions de décès de 1730 à 1734 et n'ai rien trouvé (concernant Aymon)... Seul le volume des actes synodaux de mai 1710, art. 60, parle de lui avec blâme et le nomme ministre pensionnaire à La Haye. On suppose qu'il recevait une pension de quelque société particulière, et peut-être habita-t-il une localité voisine de La Haye (Voorbourg, Ryswyck, Delft, etc.) où il aura été enterré. Dans tous les cas, il n'a jamais été pasteur ni à La Haye, ni ailleurs en Hollande.... Croyez aux sentiments de respect, etc. F.-H. GAGNEBIN. »

Colonne 626, n° XI. AYMON. Nous devons reparler, de visu, du volume intitulé : *Lettres anecdotes* et mémoires historiques du nonce Visconti, cardinal préconisé et ministre secret de Pie IV et de ses créatures, au Concile de Trente dont plusieurs intrigues inouïes se trouvent dans ces relations mises au jour, en italien et en français, par M. Aymon, ci-devant prélat théologal et jurisconsulte gradué à la Cour de Rome; Amsterdam, chez les frères Wetstein, 1719, in-12 de 287 pages, précédées de 104 non paginées. La partie non paginée, par laquelle le volume commence, contient: Une préface au lecteur; une table analytique des lettres publiées plus loin; un « Indice [table alphabétique] de toutes les personnes caractérisées dans ces lettres; » et en tête une « Lettre circulaire à divers ministres des États protestants en Europe », dans laquelle Aymon dit que ce volume est le quatorzième des ouvrages qu'il a produits en Hollande et signe : « *Aymon, Cravela, Publius,* » en datant « du chasteau de Riswyck le 1er janvier 1718 ».

M. Enschedé nous assure qu'on n'a trouvé jusqu'à présent aucune trace d'Aymon au château de Ryswyck, dépôt principal des archives de la Hollande.

Colonne 629. AZIMONT (Joseph). Avant les mots : « Cependant on ne sait quelle malignité », *ajoutez* : On a de lui l'*Ambassade céleste*, sermon sur II Corint., ch. V, v. 20, prononcé pour l'ouverture du synode convoqué à Duras; Montauban, P. Bertié, 19 juin 1658, in-4°, 62 p. Il commence par une épître dédicatoire à M. le marquis de Duras dans laquelle on lit : «... En quel lieu plus avantageux pourrois-je le placer (ce sermon) pour le faire paroistre en son jour que dans une illustre maison qui a toujours cheminé dans la vérité depuis qu'elle en est éclairée, qui a combatu généreusement pour sa déffense sans y mesler les interests de la chair et du sang, qui a donné retraite aux serviteurs de Dieu dans les temps des persécutions et dont un appartement ayant esté basti par un antechrist a servy et sert encore aujourd'huy aux assemblées des ambassadeurs du Christ, à la congrégation de leur sacré Concile? Laquelle enfin pour témoigner l'estime qu'elle fait de leur ambassade a destiné un de ses membres au ministère de la maison de Dieu ».

Samuel Azimont, fils de Joseph (Col. 631), fut admis au ministère évangélique par la vén. compagnie de Genève, 15 juin 1677, et fut donné pour ministre au marquis de Malvirade, quoique demandé en même temps par les églises de Puch, Casteljaloux, Caumont, Fuguerolles et Nérac.

Colonne 640, BACALAN. L'auteur de la *Remontrance au roi* (1656) n'est pas l'avocat général Arnaud, mais bien Jean-Jacques de Bacalan, sieur de Malgarny, conseiller à la chambre de l'Edit de Guyenne. Il avait épousé à Montauban, 3 août 1655, Jeanne de Balarand, veuve de Isaac de Bar, pasteur de Villemade (qu'elle avait épousé le 11 février 1650), et elle était fille de Pierre, conseiller au présidial de Montauban. Ce dernier était fils de Benoît de Balarand, ministre à Eymet

en Périgord, puis à Castres, de 1594 à 1620, qui outre ce fils, le conseiller, en eut deux autres : Jean, ministre à Anglès en Albigeois, 1614-59; et Jean-Étienne, ministre à Brassac, 1617-26, puis à Lacaune (NICOLAS).

De nouveaux détails sur la maison de Bacalan, surtout au XVIII siècle, ont été donnés, dans le *Journal du Protest. franç.* (27 novembre 1880 et 26 mars 1881), par M. l'archiviste *E. Gaullieur*, qui termine en ces termes : « La famille menace de s'éteindre. Elle est en effet uniquement représentée par deux frères d'un âge avancé, dont l'un, châtelain de Montbazillac et membre du consistoire de Bergerac, est veuf sans postérité; le second, riche propriétaire des environs de Sainte-Foy, n'a plus qu'une fille ».

Colonne 642. BACUET (Paul), pasteur. Les indications données à son sujet peuvent être complétées comme suit :

Paul Bacuet étudie à Genève, où il figure dans le livre du recteur à la date du 1er août 1610 (Paulus Bacuetus Geneuensis). Admis au saint ministère en 1617, il revint la même année pasteur à Besse, en Dauphiné. En 1622, il exerçait ses fonctions dans le pays de Gex, à Divonne, où on le trouve encore en 1631. En 1632, Bacuet devint pasteur et professeur en philosophie à Genève ; il résigna la dernière de ces charges en 1641. Prêté quelques mois, en 1653, à l'Église de Lyon, il demeura dans cette ville jusqu'en janvier 1654. Enfin, la même année, il retourna en Dauphiné, où il exerça, temporairement sans doute, son ministère à Grenoble. Bacuet termina sa carrière le 15 avril 1669.

Colonne 730. BALGUERIE. *Ajoutez* cette généalogie : JEAN Balguerie, né à Luquet, 1572; habitant Clairac, conseiller du Roi; marié avec Anna *La Ban*; mort en 1623. Son fils PIERRE, né en 1600, habitant Clairac, marié à Suzanne, fille de Jean des Cleaux et de Jeanne de Bisson. Son fils PIERRE, né en 1637 à Clairac, marié à Jeanne Doze. Son fils PIERRE, né en 1678 à Paillère, quitte la France pour cause de religion et s'établit en Hollande; consul de Suède à Amsterdam en 1718, anobli en 1755 pour services rendus aux armées de Charles XII qu'il avait fournies de blés et d'armes ; marié à Théodora van Ryssvick, fille d'un échevin; mort à Amsterdam en 1759. Son fils, DANIEL, agent de la Suède auprès des États généraux de Hollande; mort en 1788 sans postérité ; d'après le Tab. gén. de la noblesse suédoise, t. I, p. 110 (FÖLSCH DE FELS).

Colonne 745. BANSILION. Entre les controverses que ce pasteur soutint en 1601 contre le jésuite Cotton et en 1605 contre le cordelier Aubespin, il s'en place une troisième que nous a révélée le petit livre que voici et dont nous n'avons trouvé un exemplaire qu'à la Bibliot. de Troyes :

Bref examen des causes et motifs de la révolte de La Pause, auparavant min. du Saint Évangile, sur le discours qui en est faict par G. Fabry, vicaire général du sieur evesque de Beziers, par J. Bansilion, ministre; Montpellier, J. Gillet 1604; 8 et 164 p. in-16.

Ce petit volume commence par une épître dédicatoire à MM. de la Rel. Réf. de la ville de Béziers (28 juin 1604). L'auteur dit d'abord que *La Pause* est un trop jeune ministre (26 ans) pour que sa conversion ait beaucoup de poids et que c'est à lui Bansilion qu'il appartient de leur répondre « despuis ce bon office qu'ils me firent l'an 1601 de faire clouer ma *Descouverte des confusions, vanitez et nouveautez de la messe* à la porte de la maison consulaire ». Voici un court fragment de son bref examen. Le vicaire Fabry louait la noblesse de La Pause, d'ailleurs fils et neveu de ministres. Bansilion répond :

Sa noblesse n'est pas si grande qu'il n'ait eu besoin d'estre entretenu aux estudes aux despens de l'église de Montpellier. — Fabry : il feust envoyé à Béziers pour succéder au ministère du s[r] *de Croy* auquel la honte avoit un peu auparavant faict prendre la route des montagnes d'Usez pour ne pouvoir plus

supporter la confusion des conférences qu'il avoit eues avec le père Jacquinot. — Bansilion : C'est bien plus tost estre sans honte que d'asseurer cela, attendu le bon nombre qu'il y a de tesmoins qui croiseront de faux ceste folle jactance, pour avoir assisté aux dites conférences. Ceux aussi qui cognoissent la suffisance dudit sr de Croy, hors même la suffisance de la cause... — Fabry : Cette nouvelle contenoit la conversion d'un ministre, qui est chose rare. — Bansilion : Dieu soit loué! Ils sont contraints de recognoistre que la justice de leur cause n'est pas si évidente... et que la conversion d'un ministre est chose rare...

Colonne 778, lig. 3. Étienne Berbauld, *lisez* Barbauld.

Lig. 6. Nicolas Barbauld, d'Héricourt, baron de Grandvillars, est le membre le plus notable de cette famille aujourd'hui éteinte dans le pays de Montbéliard. Il était fermier des grosses fermes du roi de France en Alsace en 1666 et joua, à cette époque, un rôle politique assez important, étant en relations ordinaires avec Colbert de Croissy, intendant d'Alsace. Il fut le fournisseur de l'armée française dans cette province en 1675. Le prince George de Montbéliard l'envoya en mission à Paris et il eut des conférences à Belfort avec le prince de Condé et le maréchal de Luxembourg. Il possédait les seigneuries de Florimont, Grandvillars et Thiaucourt, dans le territoire actuel de Belfort (Chenot).

Colonne 842, lig. 5-8. Barnaud (Nicolas). Nous avons dit qu'il fut admis à la bourgeoisie genevoise en 1567. Le registre des bourgeois le désigne en ces termes : « Nicolas, fils de Philibert, du Crest en Dauphiné, capitaine ». Mais voici au sujet de ce personnage très intéressant et très mal connu une note que je dois à l'obligeance d'un érudit de ses compatriotes, M. Brun-Durand :

Crest, 16 janv. 1881. « La famille de Nic. Barnaud est connue depuis Scipion Barnaud, châtelain de Bourdeaux et de Bezaudun en 1384 et fixé à Crest vers 1419 avec Berthon Barnaud, « clerc notaire régent de la judicature majeure des comtés de Valantynois et de Dyois audit Crest ». Elle ne fut annoblie qu'en 1584 dans la personne de Jean Barnaud, vice-sénéchal de Valentinois et de Diois au siège de Crest de 1577 à 1602. Ce dernier à qui Jean Vincent Barnaud, son neveu par alliance et l'un des principaux avocats du tiers état de Dauphiné, dans le fameux « Procès des tailles », a dédié son premier plaidoyer sur cette mémorable affaire (Paris, Mettayer, 1599). Il portait pour armes : d'azur à la bûche de bois écotée d'argent posée en bande. Il n'eut qu'un fils, Vincent Barnaud, sieur de Saleine, mort vers 1660 sans postérité. — Quant à Nicolas Barnaud, il ne nous semble pas qu'il fût gentilhomme; mais il a laissé si peu de trace de son passage dans sa ville natale, que nous ignorerions d'où il était, s'il n'avait pris soin de nous l'apprendre lui-même, se disant « à Christa-Arnaudi Delphinate » en tête de son *Quadriga aurifera;* et c'est encore par lui seul que nous connaissons sa parenté avec le vice-sénéchal Jean Barnaud, qu'il appelle *patruelem suum*, dans quelques-uns de ses ouvrages. Nous savons de plus, que Nicolas Barnaud s'établit à Crest à son retour de Hollande; le fait est prouvé par cette décision du synode tenu à Die au mois de juin 1604. « La compagnie estant advertie qu'en la ville de Crest, il y a un certain Nicolas Barnaud, médecin, qui sème de tout son pouvoir plusieurs horribles hérésies, a esté trouvé bon que quelques-uns soient deputez pour faire extraict de ses blasphèmes et y faire responce; que s'il recognait ses fautes, il fasse imprimer les adveux de ses erreurs, sinon que l'église de Crest appelle deux ou trois pasteurs, lesquels procedent à l'excommunication et retranchement d'un membre pourri, afin que l'église de Crest soit deschargée d'une telle peste ».

« Je dois noter aussi une pièce voisine de la Saint-Barthélemy par sa date et où l'on trouve le portrait satyrique d'un Bernaud catholique et qui, en cela semblable à Nicolas s'occupait d'alchimie. C'est une *Chan-*

son des enfants de Dye qui furent pendus en effigie au mois de décembre 1574 pour porter les armes pour le service de Dieu, chanson dont l'auteur était un capitaine *Gay*, protestant très zélé. Voici le passage :

Frères escoutés la chanson
Qu'a fait un soldat de Dye,
De la bien folle opinion,
S'il fault qu'ainsy on vous le dye
D'aulcuns séditieux de la ville
Qui tous nous ont en un gibet
Mis en rolle et en effigie
Nos noms et surnoms en fillet.

Qui seroit ce peinctre lourdeaud
Qui auroit faict telle peincture ?
Seroit-ce point Guillen Barnaud
Pour avoir gain et nourriture !
Plus ne luy sert son escriture,
Son archimie, ni son four
Son art magique et pipure,
Que bien m'a faict peur son tour.

Colonne 945, *ajoutez :* BASSAC (JACQUES DE), « escuier, sieur de Laillé, advocat au siège roial du conté de Civray, pays de Poictou, » est l'auteur d'un livre intitulé : *Petit traité en sommaire des deux sacrements de l'Église selon la parole de Dieu et doctrine antienne de son Église*, auquel en la fin est adjoustée une briefue déclaration de ceux qui indignement mangent le pain, et boivent le vin de la saincte Cène. A la Rochelle, de l'imprimerie de Bartelemi Berton, 1565; in-4° de 88 p. ch., plus 4 ff. non ch. à la fin, pour un « Advertissement au lecteur. » La briefue déclaration, mentionnée au au titre comprend les p. 79-88.

L'épître dédicatoire (p. 3-5), datée de Civray, 21 mai 1565, est adressée « à très saige, très prudente et très vertueuse dame, et très affectionnée à l'advancement du règne de Jésus-Christ et à l'augmentation et accroissement de son Église, dame Lucresse *de Puy-Guyon*, dame de La Boulaye et de le Tourdoire, vefve de feu messire Honorat *Eschalard*, chevalier, sieur dudict la Boulaye, Pierrefite, Maillé et baron de Chasteaumur ». Voici quelques fagments de cette pièce :

... « Je confesse bien, madame, que depuis quarante ans en ça ceste matière a esté fort amplement traictée par plusieurs des plus excellens personnages qui ayent esté de maintz siècles. Mais le long temps que j'ay demeuré en doubte de me résoudre de ces hautz mistères, travaillant jour et nuict avec continuelles prières à lire ce qu'en estoit traicté par la saincte écriture, et qu'en avoient escript tant les anciens que modernes docteurs de l'Église, me trouvant fluctuant et inconstat, et tantost adhérer à l'opinion des uns, et tantost à l'opinion des autres, m'a tant et si longuement agité mon esprit, et icelny exercé en ceste matière, qu'en fin après avoir extraict les diversitez des dictes opinions avec les raisons d'une chacune d'icelles, et les obiections et argumens des unes contre les autres, et avoir leu et releu mondict extraict plus de cent fois, Dieu m'a faict ceste grâce de chasser la grosse et espesse nuée de mon esprit, et tellement m'illuminer que je me suis rengé et résolu à l'infallible vérité selon la vraye parolle de Dieu : et en aurois mis par escrit en latin ce que le Sainct Esprit m'en auroit, un peu devant les piteux troubles qui ont esté en ce royaume, faict comme un bref épithome ou sommaire en langue françoise, que i'ay longuement pensé avoir esté perdu par les remuements de mes hardes et livres : mais l'ayant recouvert i'ay icelluy reveu, et par le conseil et advertissement de plusieurs doctes, bons et saincts personnages...

J'ay esté persuadé... le bailler à l'imprimeur, pour icelluy publier et mettre en lumière. Et d'autant, madame, que des long temps avez acquis tant d'obligations sur moy, que iamais ne pourrois satisfaire à la moindre, mesmement du bien et de l'honneur que m'avez faict au temps desdicts troubles, de m'avoir retiré et entretenu en vostre maison avec seureté contre les adversaires de nostre religion, dont plusieurs me désiroient trouver pour m'oster ceste vie, et encore depuis m'avez faict ce bien et honneur et à mon ieune filz, que de le faire nourrir et instruire à voz despens avec vostre petit et ieune Monsieur de la Boulaye, baron de Chasteaumur, vostre seul filz... J'ay advisé, n'ayant aucun autre moyen de pouvoir recognoistre tant de bienfaictz, de vous dédier ce petit livre... »

Un exemplaire de cet ouvrage que nous n'avons vu cité nulle part se trouve à la Bibliothèque de la ville de Zurich (TH. DUFOUR).

Colonne 1034. BOSSATRAN (Pierre). Le ministre de Niort ainsi nommé était peut-être le fils d'Isaac Bossatran, de Miramont en bas Agenais, qui était étudiant en philosophie à l'académie de Mautauban en 1626. On a omis ci-dessus de dire que d'abord le petit traité de Pierre Bossatran sur l'eucharistie obtint le suffrage de ses adversaires eux-mêmes (voy. Beauchet-Filleau), par la courtoisie du langage en même temps que par la vigueur des arguments, et que son adversaire publia deux ans plus tard une *Réponse à M. Bossatran, min. de la R. P. R., sur la conférence tenue à Niord par M. l'abbé de Chalucet;* Paris, Seb. Mabre Cramoisy, 1684. C'est en 1699 qu'il eut la charge de l'église de Wandworth; il était alors en Angleterre depuis longtemps et y avait amené, avec sa femme, Catherine *Pineau*, leurs deux filles Marie et Anne dont l'aînée épousa, dans ce pays, un réfugié nommé J. B. *de la Voure*. A son départ de France on s'était emparé de ses métairies sises à Miramont en Agenois; il ne put rien emporter de tout ce qui lui appartenait; il accusait le baron de Nadaillan son voisin d'être son principal déprédateur (Tt, 447). — Un Isaac Bossatran ou Bossatrand, médecin suivant certaines listes, apothicaire suivant d'autres, âgé de 63 ans, de Miramont en Guyenne, est refugié avec sa femme à Londres et assisté, en 1703; ils le sont encore en 1710.

TOME II

Colonne 21, *ajoutez :* BEAUGÉ (DE), officier de marine attaché au port de Brest. Le 4 décembre 1685, M. de Seignelay écrivait à Desclouzeaux, intendant de la marine : « Je vous ai fait connaître combien S. M. a à cœur la conversion des officiers de la marine qui sont encore de la R. P. R. » Trois jours après l'intendant répondait : « Les jésuites ont commencé à prêcher l'Avent, et à établir une mission; mais une troupe de comédiens qui est venue en ce port depuis environ un mois ou cinq semaines, donne un peu de répugnance à ces bons pères, qui voudraient bien qu'ils ne fussent plus ici. » Le 16 décembre Seignelay écrivait encore... « Il faut que vous me fassiez savoir ceux qui refuseront de se convertir, que vous leur déclariez qu'ils n'ont plus que le reste de l'année pour y penser, et S. M. ôtera de sa marine, au commencemen de l'année prochaine, tous ceux qui resteront de cette religion. » Cette injonction produisit de l'effet; une partie des officiers se convertit, c'est-à-dire accepta le brevet de lieutenant de vaisseau. C'était le payement convenu. Toutefois quelques-uns ne s'étaient point convertis et notamment de Baugé. « A l'égard du sieur *de Beaugé* et de *Dobré de Robigny*, écrivait Seignelay, S. M. trouve bon qu'ils restent à Brest, mais il faut que vous les pressiez de faire leur abjuration au plus tôt. » De Beaugé persévera-t-il? C'est peu probable; il n'est plus question que de la résistance de Dobré de Robigny (VAURIGAUD).

Colonne 31-45. Eustorg de BEAULIEU. — Nous n'avons point parlé de la femme de ce poète. M. Herminjard, dans le tome VI de sa *Correspondance des Réform.* (1883, p. 286), a publié un fragment de lettre d'Eustorg, conservé aux archives de Berne, qui commence par ces mots (adressés à un magistrat bernois) : « Il vous plaira dire aus dicts ministres de Berne que fasse mettre au dict mandement mon nom, qui est *Eustorgius vel Hector de Belloloco*. Et le nom de ma dicte femme est *Rolleta*, mais elle n'a point de surnom, pour ce que c'est une champisse qui fut trouvée à Genève, qui ne scait qui fut son père ne sa mère. » Eustorg de Beaulieu qu'on accuse d'avarice insigne, s'était, par ce mariage, montré désintéressé; il n'eut cependant pas à se louer de sa femme, qui l'abandonna au mois d'août 1540.

M. Émile Fage a publié (Soc. des lettres de la Corrèze, 1880) une étude sur l'œuvre d'Eustorg.

Colonne 157. Beauvays (Nicolas), venu de France... — Il était de Chartres, et avait été ministre à Allanjoie en Franche-Comté, de 1554 à 1559.

Colonne 197, Bédoire. Un Jean Bédoire quitta la France pour cause de religion et vint s'établir à Stockholm, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Il était perruquier. Plus tard il devint marchand et fit une grande fortune. Il avait épousé une compatriote, Marie *Carré*. Leur fils Franz, né à Stockholm en 1690, mourut en 1742, laissant un fils, Jean, né en 1728, qui entra dans la diplomatie. Il était consul général de Suède au Portugal en 1757 et étant anobli, devint M. de Bédoire, en 1777. Il mourut sans postérité en 1800; voy. Tableau gén. de la noblesse suédoise (Fölsch de Fels).

Colonne 329, Bergier. Spectable Jean Bergier, licencié en lois, protecteur et correcteur d'imprimerie, s'engage envers Charles Perrot, habitant de Genève à traduire en français, avec annotations en marge, La Cité de Dieu de St. Augustin; 1568 (A Santeur not. III 171).

BERGUEROLLES (madame de), de la ville d'Orange, refuse de tapisser sa maison le jour de la Fête-Dieu. Le comte de Grignan, gouverneur de Provence, la condamne (lettre de Louvois à Grignan: dossiers du minist. de la guerre n° 907, pièce 115) à 500 liv. d'amende et le roi menace de la faire enfermer dans un couvent (Puaux).

Colonne 479, Bethoncourt (Jean de), était ministre dans le Val-de-Ruz au canton de Neuchâtel et collaborateur de Farel, 1530. Il fut ensuite ministre d'Allanjoie de 1541 à 1549, et il dut quitter le pays de Montbeliard à la suite de l'Intérim de Charles-Quint (Chenot).

Colonne 496, Beucler (Nicolas), « ministre », *lisez* habitant de Colombier-Fontaine.

Colonne 501, lig. 3, Beze (Théod. de). « Un de ses oncles, sieur de Cette et de Chalonne, conseill. au parlem. de Paris... » — Dans son inventaire de la coll. Godefroy (bibliot. de l'Institut). M. Lud. Lalanne a signalé quelques lettres d'un autre oncle de Bèze également conseill. au parlem. de Paris, adressées à Fr. d'Inteville, évêque d'Auxerre et alors ambassadeur à Rome, dont il était l'homme d'affaires. Il se nommait Balavoyne. Ces lettres, au nombre de quatre, des 28 août au 2 déc. 1532 sont au tome 255 de Godefroy. Elles n'ont aucun rapport avec le protestantisme. Nous en détacherons cependant ce fragment :

F° 175. De Nantes, 25 août. Durant ce voyaige de Bretaigne, le roy a prins singulièrement plaisir à veoir lutter et souvent a donné prix pour les victeurs, mesmement en ceste ville deux cens escuz pour les gentilzhommes, cent pour les non nobles, et pour ceulx de basse condicion, cinquante. Et de tous ces estatz s'en sont trouvez et ont faict merveilles. Longtemps a que mons^r d'Assigny admena ung prebstre lutteur qui a duré victorieux contre tous venans l'espace de deux moys, dont le roy l'estimoit de sorte qu'il l'a faict sommelier de sa chappelle; et par M^r le cardinal de Gramont des collations qu'il a en ceste Bretaigne, luy a faict donner cinq cens livres en bénéfices et en est paisible. Depuis, M. le cardinal de Lorraine a eu ung autre prebstre [1] qui l'a terrassé. Chascun de ce pays se veult mesler de ce mestier.

... Je vous envoye les nouvelles pour faire les effigies de messieurs le daufin et d'Orléans que M. le bailly [frère de d'Inteville] m'a chargé vous faire tenir. Votre très humble et très obéissant serviteur, Balavoyne.

De Paris, 2 déc. Monseign^r, par ma dernière dépesche vous faisois entendre que M. l'évesque d'Angoulesme le vingtième du passé après avoir prins congié à Vannes de M. le Légat s'estoit mis en chemyn pour faire ung tour à la Bourdaizière, avant que aller devers vous. Ce jour de son partement, je l'aiday à monter à cheval, et faisoit autant bonne chière que oncques je veiz et à ce que dient ses gens tout le chemyn ne feist que chanter. Le soir, arriva à Estrecy le larron au giste; où à son soupper mangea et beust d'autant bon appétit et et joieusement que de longtemps il avoit faict, parlant de son voyaige et disposant de ses affaires. Le matin, environ les

1. Brantôme, VI, 236 et 237, mentionne aussi des prêtres maîtres d'armes et de pugilat.

4 heures, se trouva tant malade qu'il ne luy fut possible se lever et tant a continué ce mal que en ce mesme lieu, le mardi 21e du passé, rendist l'esprit. Aucuns dient que c'estoit peste, autres ung catarrhe qui l'a suffoqué. Un nommé Bertrand qui au voyaige que feistes en Flandres servoit le comptable de Bourdeaux, alors servant le dit sr d'Angoulesme de maistre d'hostel, m'a dit qu'il avoit grande suspicion qu'on luy eust donné ung mauvais lopin. Plusieurs dient qu'il n'a esté secouru comme se devoit. Tant y a que M. de la Bourdaizière par son accoustumée prudence pour son autre filz a sauvez leurs bénéfices. Etc.

Colonne 510, T. II, lig. 18, au lieu de l'année 1560, colloque de Poissy, lisez 1561. La faute est rectifiée implicitement à la col. 513, lig. 37.

Colonne 576, Birgan du Bignon. Il avait épousé mademoiselle Jeanne de Chérotin; ils eurent une fille, Sara, baptisée le 18 mars 1607. Birgan fut inhumé à Saumur le 24 juill. 1611. Greffe de Saumur (Port).

Colonne 600, Blanc, n° 9; *ajoutez* : Just Blanc, de Beolar, vallées Vaudoises (aujourd'hui Italie), était notaire. Il abandonna cette profession pour embrasser le protestantisme et se livrer au saint ministère. En 1569, il était ministre lorsque, le 13 avril, de concert avec un homme de guerre nommé le capitaine *Colombin* et quelques compagnons, il s'empara par surprise du château d'Exilles que la garnison catholique, commandée par Jean et François de Gaye, père et fils, gardait avec peu de soin. Ils tuèrent cinq ou six soldats et firent le reste prisonnier. Georges Ferrus, surnommé le capitaine la Gazette, un des capitaines catholiques du Briançonnais, souleva les paroisses voisines et à la tête de huit ou neuf cents hommes vint mettre le siège devant Exilles. Les habitants de Pragelas et de Vallées-Vaudoises, se soulevèrent également pour venir au secours de leurs coreligionnaires assiégés. Après un investissement de quelques jours, les assiégés voyant qu'ils n'étaient pas utilement secourus rendirent le château d'Exilles par composition et obtinrent la vie sauve (Roman).

Colonne 685. Boiceau n° 6. Petit article auquel nous pouvons aujourd'hui beaucoup ajouter :

Jean Charles Boiceau, né à Saint-Maixent en Poitou, avait épousé en premières noces Jeanne *Guilmain* dont il eut une fille (Jeanne-Elisabeth, qui fut mariée à François Jumineau de Beaujardin), et en deuxièmes noces Anne *Robin* qui lui donna : 1° Jacques-Charles ; 2° Anne, mariée à M. de Chancelay ; 3° Catherine, mariée à M. De Niort ; 4° Hélène, mariée à Joseph-Olivier Masson, avocat. C'est l'aîné, Jacques-Charles qui, réfugié à Morges (Vaud) en 1752, bourgeois d'Apples en 1763, fut naturalisé par LL. EE. de Berne en 1764. Il avait épousé Marie *Chaigneau*, fille d'un habitant de Saint-Maixent, mis aux galères en 1692 et libéré en 1703. Leur fils, Charles François Boiceau, né en 1757, mort doyen à Morges en 1839, avait pris pour femme une cévenole, Elisabeth *Roqueirol*. Ils eurent pour fils Samson-Jean-François (1801-1881), père de M. Charles-Marc-Samson Boiceau, né en 1841, marié à mademoiselle Hollard et depuis plusieurs années conseiller d'État du canton de Vaud. De ce dernier sont nés : Alice, 1864 ; Gaston, 1869 ; Ernest, 1881. Entre ses mains sont de nombreux papiers de famille qui le rattachent à Saint-Maixent et à la France. L'un des derniers, parmi les dossiers de ce genre, sont les actes du partage fait entre son grand-père Charles-François et ses cousins de Beaujardin, De Niort et de Chancelay de la succession de leur tante Hélène Olivier-Masson, morte sans enfants à Saint-Maixent en 1789 ; — et l'un des premiers est le contrat de mariage de Jean Boiceau de la Borderie (voy. col. 682) avec Guyonne de La Faye, en 1537 (Rivier).

Colonne 719, Boissard, lig. 13 en rem. — Louis Frédéric Boissard, pasteur à Glay de 1845 à 1872, année de sa mort, auteur de *l'Église de Russie*, n'était pas le fils du pasteur de Paris Georges-David-Frédéric Boissard. Il

était fils d'un horloger de Montbéliard et il n'y avait entre les deux familles qu'un degré de parenté fort éloigné. Le pasteur de Paris eut un fils, Georges-Chrétien-Théodore, qui fut pasteur à Beutal près Montbéliard de 1840 à 1842, puis à Liège en Belgique, puis de nouveau en France.

Colonne 743, ligne 24, BOLLOT (Pierre), fut ministre à Brevilliers, près Montbéliard (non en Picardie) de 1570 à 1578 et destitué à cette dernière époque en qualité de calviniste (CHENOT).

Colonne 803, BONEAU. Honoré Boneau, riche marchand et banquier à Paris. Son fils ABRAHAM, marchand, quitta la France et alla s'établir à Stockholm, où il mourut en 1687. GUSTAVE Boneau, fils d'Abraham, né à Stockholm en 1683, devint secrétaire d'ambassade en Pologne et, en 1739, secrétaire d'Etat. Il fut anobli sous le nom de Boneausköld. Le roi de Suède Frédéric Ier avait placé sa confiance en lui, mais généralement ses sujets n'aimaient pas le favori. Quoiqu'il eut été marié deux fois, la postérité de Boneausköld s'est éteinte en la personne de son fils, GUSTAVE, mort en 1766; *Tabl. de la Noblesse suédoise*, I. 273 (FÖLSCH DE FELS).

Colonne 840. BONNEMÈRE ou plutôt BONNEMAIRE, « pasteur et martyr ». D'après son dossier (conservé aux *Arch. de l'Hérault*, C. 172, fonds de l'Intendance), il paraît qu'il n'était pas pasteur, mais seulement prédicant, cordonnier de son état. M. F. TEISSIER a fait imprimer dans le *Journal du Protestantisme français* (2 novembre 1883) une lettre de ce martyr, qui, dit-il, fut mis à mort le 31 mars 1690. La voici :

A M. Castel, maitre tailleur d'habits à Montpellier. — De Genève, 12 avril 1686: Monsieur, je prans aujourd'hui la liberté de vous adresser ces deux mots pour vous dire que je suis grandement surpris que vous soyez encore dans Babylon, après tant d'exemples que vous avés dans la Parole de Dieu qui vous obligent à suivre le Seigneur Jésus. Quoy donc, serez-vous du nombre de ceux qui veulent vivre avec les mondains. Comment pouvez-vous demeurer parmi ces idolâtres? Ne savez-vous pas que Dieu vous commande de vous enfuir du milieu de la génération tortue et perverse. Vous ne sauriez porter aucune excuse valable contre ce commandement. Faites-le donc, mon cher monsieur, ne balancez plus entre Dieu et le monde, quittez toutes choses pour l'amour de l'évangile de J.-C; Obéissez à ses préceptes, craignez des menaces si effroyables de peur qu'elles ne viennent sur vous en désobéissant à son ordonnance. Quoy, seriez-vous si malheureux surtout que d'obéir à un homme pour vous faire adorer un morceau de pain? Seriés-vous si lasche que de communier si indignement? Vous ne pouvez participer à la table du Seigneur et à la table des Diables, comme parle saint Paul au ch. 10 de la Ire aux Cor. Écoutés encore la menace épouvantable du fils de Dieu dans le 14e chapitre de l'Apocalypse : Que celui qui boira dans la coupe de Babylon, il le fera boire dans la coupe de son ire et sera tourmenté au siècle des siècles. Prévenez donc un sy terrible jugement, vous aussi bien que tous autres. Ah, qu'il ny puisse avoir ny mort, ny vie, ny anges, ny chose présente, ny chose advenir quy puisse jamais vous esbranler de votre foy pour vous faire oultrager l'esprit de grâce. J'espère de la bonté de Dieu qu'il vous fortifiera pour cet effet, et c'est pourquoi je le prie de tout mon cœur qu'il veuille vous rendre ferme pour cette cause, afin que vous trouvant ainsy, vous soyés du nombre des bienheureux. Recevés donc cet advertissement comme venant de la part de celuy qui est, monsieur, votre très humble et très affectueux serviteur, *Bonnemaire*. — Je vous prie de faire de mes baisemains à tous ceux de la maison et à tous ceux du voisinage.

Colonne 861, *ajoutez :* BONNEVILLE (Louis de), originaire d'Auvergne, ministre à Desandans de 1553 à 1583, puis diacre de l'église Saint-Martin de Montbéliard de 1583 à 1585.

Colonne 861, *ajoutez :* BONNIEL (JEHAN), prédicant à Quesnoy-sur-Deule, près Lille, martyr, qui fut brûlé en 1569. Voy. *Bull.*, V, 558, où se trouve un grossier dessin de son supplice.

Colonne 870, ligne 15. BONVILLAR (Guillaume de). Il fut d'abord pasteur de l'église de Saint-Martin de Corconnac en Cévennes dès 1562. Il assista en

cette qualité, en 1570, au synode de Sauve, et le 27 juin 1571, il représentait l'église de Saumane ou Samène au synode de Nîmes; registre de l'église de Saint-Martin de Corconnac (CAZENOVE).

Colonne 881. BORDENAVE. L'incertitude sur le lieu de sa naissance et sur son mariage est levée par l'acte suivant tiré des registres de l'église de Montpellier : « Mars 1562. Ont esponsé M. Nicolas de *Bordenave*, natif de Mont-de-Marsan, diocèse d'Aire, en Gascogne, à présent ministre de la parole de Dieu à Frontignan, et Clara *Guison*, de Montpellier. Leurs annonces publiées duement. Le dixième jour dudit moys, J. Chassaignon ministre. » Le registre des baptêmes de la même église porte que Bordenave était déjà pasteur de Frontignan en novembre et décembre 1561 et qu'il l'était encore en juillet 1563 (TEISSIER).

Colonne 969. lig. 17-20, BOUDET (JEAN) dont il a été dit un mot, fut ministre à Genebrières (à quelques lieues de Montauban) de 1677 à 1685. Il était de Castelsagrat (Tarn-et-Garonne) et petit-fils de Jean Boudet et de Louise Chamier, qui avait quitté Lectoure pour habiter Castelsagrat. Jean Boudet avait été admis au ministère évangélique par le synode provincial tenu à Caussade en novemvre 1677, et placé immédiatement à Genebrières; à la Révocation, il se retira en Angleterre, puis il passa en Amémérique, où il fut pasteur à la Nouvelle-Rochelle. Quick (dans son *Synodicon*) dit qu'il avait appris la langue des Peaux-Rouges et qu'il prêchait souvent parmi eux (NICOLAS).

BOUFFIER (LAURENT). Bouffier, fils de Pierre, ménager de Montmaurin (Hautes-Alpes), rendit quelques services à Lesdiguières, lui prêta quelques sommes pendant les guerres religieuses et même, à ce que prétendaient ses descendants, porta les armes à cette époque. Il obtint divers privilèges, entre autres, une sauvegarde de Lesdiguières en échange de ses services. Il épousa Denise Beaupy en 1577, et mourut dans la religion protestante vers 1600. Il eut trois enfants: GASPARD Bouffier, l'aîné d'entre eux, fut sieur de Treffort et avocat général au parlement de Grenoble. Il se convertit au catholicisme d'une façon éclatante, ce qui lui valut de nombreuses faveurs de la cour. Il avait épousé Hélène de Bastel de Rocheblave et mourut en 1663. FRANÇOISE, fille de Laurent Bouffier, épousa Antoine de Montfort (1620). Enfin JEAN, également fils de Laurent, fut la souche d'une branche qui demeura longtemps protestante. Il avait épousé Madelaine *de Blusset*, fille d'un des capitaines de cavalerie de Lesdiguières, et se fixa à Chorges (Hautes-Alpes). Il eut plusieurs enfants : OLYMPE, femme de François Hugues, sieur de Bénivent; BLANCHE, femme de Claude Davin, sieur de Beaujeu; LOUIS, qui paraît s'être converti ainsi que ses enfants au catholicisme vers 1660; enfin LAURENT, avocat au baillage de Gap, zélé protestant, qui épousa Madelaine *Gaignaire* et testa en 1652. Il ne laissa qu'une fille unique, CATHERINE, qui épousa Jacques *Vial*, sieur de Daillon et de Bonneval, appartenant comme elle à la religion réformée. La branche de Jean Bouffier démeurée protestante avait pour *Armes* : = *d'azur au lion d'or* (ROMAN).

TOME III

Colonne 24. BOUSQUET (Jean-Charles), 1782-1828, et son parent, sous-gouverneur aux Indes, mentionnés au bas de la colonne 24 (lig.5 à 10 en rem.) sont les mêmes dont il est question à la colonne précédente, 23, lignes 41-44 et à la même colonne 24 (Renier Bousquet), lignes 18 et suivantes (CAZALIS).

Colonne 26. BOUSSIRON. Nous n'avons pas trouvé les armoiries de cette famille. — M. Th. MAILLARD pasteur à Mouchamps (Vendée), a bien voulu nous écrire à ce sujet : « Mouchamps, 2 novembre 1882. Les Boussiron étaient

seigneurs de Grand-Ry, parr. de Mouchamps. Or il existe encore à Grand-Ry, hameau de cette paroisse, des ruines auxquelles, vu leur délabrement, il est bien difficile d'assigner une date, même approximative. A proprement parler même, il ne reste plus debout qu'un pan de mur. Mais à ce pan de mur est adossé un manteau de cheminée sur lequel on peut encore distinguer un écusson et des armoiries dont je vous envoie le dessin. Je dois ajouter, comme renseignement, que Grand-Ry a été possédé depuis les Boussiron par la famille *Prévost de la Boutetière*, dont il existe encore des descendants dans nos contrées. »

Le dessin de notre honorable correspondant annonce un écu du temps de Henri IV ou de Louis XIII. Il porte écartelé : au 1 et 4, de cinq coquilles, 1, 3, 1, cantonnées de 4 croix, 1 à chaque angle de l'écu; au 2, une tige de lis accompagné de 3 croissants, 2 et 1; au 3 un fascé de 3 pièces. — Les armes des Prévost de la Boutetière sont 3 hures de sanglier.

Colonne 48, lig. 31 : Charles Paulet, *lisez* Pelet. Pierre Boyer avait épousé Philippa Paulet, mais c'est Pelet que s'appelait le parent qui faisait valoir leurs biens (Cazalis).

Colonne 57, lig. 26-27 : Louis, sieur de Tadonès, *lisez* sieur de Tudouès. — A la même ligne 26, *effacez* non marié. — Lig. 35 : 7° :... mariée à M. de la Fabrègue, *effacez* cette dernière mention qui est erronée et d'où résulte qu'il faut lire, lig. 40-41 : pourtant la fille épousa, *au lieu de* les deux filles (Cazalis).

Colonne 87. Guy de Bray. On a cité *Le Baston de la Foy*, ouvrage de ce martyr, imprimé à Genève en 1552. Nous avons sous les yeux un exemplaire de ce livre portant sur le titre, avec les noms de Nicolas Barbier et Thomas Courteau imprimeurs de Genève, la date MDLXI et les mots « Reveu et augmenté de nouveau. » Il faut donc reculer de plusieurs années la date de 1562; mais notre faute principale a été de ne pas faire à ce livre, n'en ayant alors vu que le titre, l'honneur qu'il mérite, et pour le fond qui est des plus élevés, et pour le style qui est d'excellent français, plus limpide et plus agréable que celui des plus célèbres écrivains du temps. Voici un fragment de la préface, laquelle commence par les mots : « L. Guido à l'Église de Dieu désire grâce et paix », etc. Nous y joindrons le commencement du premier chapitre intitulé : De Dieu.

... En quel aveuglement est tombé le monde d'estimer que ceux qui tiennent la vraye doctrine ancienne soyent hérétiques! O Juges et Magistrats, ne voyez-vous pas journellement en vos prisons, les povres enfans de Dieu boire et manger estroitement du pain et de l'eau, et estre jettez vilainement en fosses basses avec les bestes venimeuses, couchez comme de povres bestes sur un peu de paille, ayans les bras et jambes rompues par force de géhenne? Ne voyés vous pas, di-je, de l'autre costé ces beaux messieurs qui sont si grans zélateurs des Pères anciens, avoir leurs ventres partout farcis de vin et de sausses, sortans de leurs banquets et convives avec un visage embrasé de vin comme un feu, qui s'en viennent à passe-temps interroguer les povres fidelles, lesquels on va quérir, non pas à table, mais en une orde ténébreuse et puante fosse. Lors on ameine liez et enchainez les povres enfans de Dieu avec une face toute pasle, et la première salutation qu'ils leur donnent, c'est : Vien ça, meschant hérétique; va, meschant damné, séducteur de peuples, tu as le diable au corps. Incontinent que les povres enfans de Dieu pensent ouvrir la bouche pour leur défense, ces gros crevez subitement mettent la main à leur bible : mais c'est bien une autre bible que le vieil et nouveau Testament, car ils n'en sçavent tirer que des fagots et y apprendre à crier : Au feu, au feu, les meschans hérétiques! Je ne sçay où ils ont appris à faire ainsi. Ont-ils appris cela des prophètes et apôtres? Il appert bien que non. Ils n'ont pas aussi appris cela des anciens Pères : car ils trouveront dedans ce présent livre qu'ils ont dit et fait tout autrement. Par tout ils montrent que c'est une rage et une furie qu'ils ont conceue contre la vérité pour l'anéantir du tout et ceux qui la maintiennent. Car liberté de parler nous est ostée, les langues sont

couppées à ceux qui veulent parler, puis après sont jettez au feu. Cependant, messieurs les juges et magistrats, qui avez charge publique, regardez d'oresenavant que c'est que vous faites en les condamnant à la mort. Vous ne les pouvez condamner à la mort, que quant et quant vous ne condamniez tous les bons et anciens Pères à la mort avec eux...

De Dieu et des propriétez qui luy sont attribuées par la saincte Escriture. — Il y a en l'entendement humain, par inspiration de nature, quelque sentiment de Divinité. Car le Seigneur, afin que nul ne prétendît ignorance, a inspiré à tous quelque intelligence de sa majesté : afin aussi que tous ayant entendu qu'il est un Dieu et qu'iceluy est leur Créateur, soyent condamnez par leur propre tesmoignage de ce qu'ils ne l'auront point honoré et qu'ils n'auront point dédié leur vie à faire sa volonté. Saint-Augustin, exposant le 14e psaume, dit que mesmes les sacrilèges et aucuns philosophes détestables, qui ont eu perverses et fausses opinions de Dieu, n'ont osé dire qu'il n'y eut point de Dieu, combien qu'ils l'ayent osé penser. Et de fait, on ne trouvera point une telle ignorance que Dieu ne soit point cognu du tout, mesmes entre les nations les plus rudes, barbares, sauvages et eslongnées de toute humanité. Ciceron qui estoit un payen, au livre qu'il a fait de la nature des dieux, l'affirme quand il dit qu'il n'y a ni nation si barbare, nulle gent si sauvage, laquelle n'aye ceste impression au cœur qu'il y a quelque Dieu. Il est tout clair qu'il n'y a homme de tant rude esprit, de condition si estrange, qui en eslevant ses yeux au ciel n'entende toutesfois par la grandeur, mouvement, disposition, constance, utilité, beauté, variété, multitude et tempérance des choses, qu'il y a quelque nature divine de laquelle la majesté reluit haut et bas, en toutes les créatures, et qu'il ne se peut faire que ce qui dure et est entretenu par raison admirable ne soit fait et conservé par vertu et Providence divine.

Colonne 61, lig. 6 : En 1648, *lisez* 1618.

Colonne 94, ligne 8 : 1722, *lisez* 1622.

Colonne 185, lig. 36 : de Broche des Conches, *lisez* : des Combes; — lig. 42 La tour de Siès, *lisez* : La Tour du Pin.

Colonne 186, lig. 4 : de Pavie, *lisez* : de Pavée ; — Vieilleville, *lisez* : Villevieille.

Colonne 188, lig. 16 : Madou. Mauvaise lecture qui a fait prendre ce nom de baptême pour un nom d'homme. Il faut lire Madon, diminutif de Madelon (Cazalis). — Par conséquent la note, sur Madulfus, au bas de la colonne 188, n'a plus d'objet.

Colonne 189, lig. 23 : Sieur de Blanzac, *lisez* : Blauzac; — lig. 37 : de Poucique, *lisez* : *de Poucèque*.

Colonne 190, lig. 9 et 23 : Rannier, *lisez* : Raunier; — lig. 27 : Françoise Peyrève, *lisez* : Peyrenc.

Colonne 191, lig. 34-35, Destreum, *lisez* : Destremx; — lig. 37 : rentrée, *lisez* restée dans le protestantisme; elle n'en est jamais sortie (Cazalis).

Colonnes 215-216, Brouard. *Ajoutez* : « M. le baron de Brouard, ancien magistrat, vient de mourir à Saint-Germain. Avocat de talent, M. de Brouard, qui appartenait à la religion protestante, avait soutenu avec honneur dans des procès importants les principes de la liberté religieuse. L'acad. française avait distingué, en 1860, un écrit de lui sur les Mémoires du card. de Retz (journal *le Parlement*, 3 septembre 1882).

Colonne 295, Brun n° 11. *Ajoutez* : Nestor Brun, ministre a S. Pargoire, 1678.

BRUSSY (Jacques de), ministre de 1542 à 1549 à Vandoncourt, au pays de Montbeliard qu'il fut alors, en 1549, obligé de quitter à la suite de l'Interim introduit par Charles-Quint (Chenot).

BUCHIER (Pierre), de Bourges, ministre à Seloncourt au pays de Montbeliard, 1558-1561 (Chenot).

BUEIL (Louis de), chevalier, seigneur d'Ossigny, au diocèse de la Rochelle, abjura la religion réformée dans l'église Saint-Michel de Mauvezin, diocèse de Lombès, le 4 novembre 1670. — On peut se demander pourquoi un habitant de l'Aunis était venu abjurer en Gascogne, où il ne paraît pas avoir de parents. De semblables anomalies se présentent fréquemment au moment de la fièvre d'abjuration qui précéda la révocation de l'édit de Nantes. Les renégats honteux cachaient ainsi ce changement pour quelque temps dans leur pays, et n'en recevaient pas moins les récompenses de la Cour (Pradel).

Colonne 386, lig. 8 : au président du parlement; *lisez* : au président de la justice ou Présidial. Le parlement de Metz ne fut établi qu'en 1633.

Colonne 401, lig. 7 : de Cosner, *lisez* : de Cosne.

Colonne 411, l'anonyme genevois. Ce très honorable anonyme était M. Albert Rilliet-de-Candolle, l'un des plus élevés et des plus savants esprits que Genève ait produits en ce siècle. On peut le nommer maintenant, la mort l'ayant malheureusement enlevé au commencement de cette année 1884.

Colonne 418, BUYRETTE. Il y a des renseignements sur cette famille dans l'épître dédicatoire des *Neuf dialogues contre les missionnaires*, par Charles Drelincourt; Genève, 1655.

Colonne 449 au bas et 450 au haut : sieur de Raudomières, *lisez* : Randonnières; — Marguerite de David, *lisez* : Magdeleine.

Colonne 453, note 2. A cet endroit nous avons mentionné M. Jean-César AUQUIER, genevois descendant de protestants du midi de la France, auteur d'une liste des assistés de la Bourse françoise de Genève, de 1680 à 1700, et d'un énorme travail, 12 vol. in-4°, dans lequel il a résumé avec une intelligence et une compétence rares le contenu d'environ 3000 volumes que forme aux Archives de Genève la collection des minutes des notaires qui instrumentèrent sur le territoire de la République depuis 1535 jusqu'à l'an 1800. Cet honnête travailleur, qu'un caractère irritable et bizarre avait déclassé, s'était fait scribe et archiviste amateur, par goût autant que par besoin. Il vient de mourir (fév. 1884) dans un asile de vieillards près Genève, à l'âge de 77 ans, et nous tenons pour un devoir de lui consacrer un remerciement, car une quantité de nos renseignements provienment de son labeur.

Colonne 471, CALADOU, notaire, *lisez* propriétaire.

Colonne 506, lig. 4 : P. Planchut, *lisez* : P. Planchut.

Colonne 515, lig. 14. : CALVIN étant en 1533 à Orléans y « prit vraisemblablement son grade de docteur ». — Erreur. Il n'était que licencié ès-lois. Voyez les trois pièces qui vont suivre.

Colonne 521, lig. 24 : « De Bâle, Calvin retourna (en 1536) quelques semaines à Noyon régler des affaires de famille. » Sur ce point, M. Couard-Luys, archiviste du département de l'Oise, a trouvé récemment dans le fonds des titres de la Chartreuse de Mont-Renaud les trois pièces suivantes :

1536, vendredi, 2 juin. Procuration donnée par devant deux notaires du Chastelet de Paris par Jehan Cauvin, licencié ès-loix, natif de Noion, âgé de vingt-sept ans ou environ, à Anthoine Cauvin son frère, demourant à Paris, auquel il a donné et donne plein pouvoir de pour et au nom de lui, faire division de tous et chacuns les biens de feuz Gérard Cauvin en son vivant, greffier audict lieu de Noion, et Jehanne de Franc sa femme, jadis ses père et mère.

1536, 12 juin. Par devant Jehan Geuffrin et Gérard de Bures, notaires jurés en la ville et prévosté roiale de Noion, discrette personne maistre Charles Cauvin, prestre, chapelain de l'église N.-D. de Noion, demeurant audict lieu, et honneste personne Anthoine Cauvin, clerc, demourant à Paris, son frère, estant de présent en ceste ville de Noyon, ledict Anthoyne tant en son nom que comme procureur de honorable homme maistre Jehan Cauvin, licencié ès-loix, demourant à Paris, son frère, ont bien et loyalement vendu à messeign[rs] les relligieux, prieur et couvent du Mont Saint Louis dit Regnault les Noion, la quantité de huit septiers de terre ou environ, en deux pièces sises au terrain de Dyve-le-Franque..., ceste vendicion faicte parmi et moiennant le pris et somme de sept vingtz-quatre livres tournois.

1536, samedi 2 juillet. Devestissement par fust et baston de la pièce de terre ci-dessus vendue par Jacques Potier, marchand procureur de maistres Charles et Jehan Cauvin et par Anthoine Cauvin, sous l'autorité de Jehan Destinon, bailli du seigneur du lieu, au profit des religieux du couvent de mont Saint Louis dit Regnault.

Ces trois pièces confirment ce qu'on savait du séjour que Calvin fit à Noyon pour régler des affaires de famille, entre le milieu de mai 1536, où il vivait à Basle, et la première quinzaine de juillet suivant où il arrivait à Ge-

nève. Elles précisent ces dates et montrent qu'il se rendit à Paris, où il était le 2 juin. Il agit ensuite à Noyon par procureur les 12 juin et 2 juillet suivants; cela ne prouve pas qu'il n'y fût pas en personne. Elles montrent que Charles, le frère aîné, vivait encore alors; mais Jacques Levasseur, l'auteur des *Annales de Noyon*, nous apprend (page 1166) que Charles mourut le 31 octobre 1537. L'information la plus intéressante qui ressorte de ces deux pièces, c'est que la femme de Jean Calvin, Idelette de Bures, était très probablement sa compatriote, parente du notaire de Noyon, Gérard de Bures.

Colonne 533, lig. 25: On reçut d'un seul coup trois cents bourgeois; *lisez* trois cents « habitants ». On reçut une dizaine de bourgeois le 15 octobre et leur nombre, pour toute l'année 1537, ne s'élève pas à cent quatre-vingts.

Colonne 604, n° LIII de la bibliographie. *Ajoutez*: LIII bis, *Six sermons de Jan Calvin, a scavoir quatre exhortatifs à fuir toute idolatrie et a endurer toutes persécutions, a conserver en l'église du Seigneur et à librement servir Dieu. Et deux où il est traité du seul Moyenneur de Dieu et des hommes* (I, Timot. II). *Avec briève exposition du pseaume* 87. Par P. Jacq. Poullain et René Haudouyn; 1555, in-24 de 98 feuill. (biblioth. de M. P. de Félice).

Colonne 606, ligne dernière: « On ne connaît plus aucun exemplaire original de cette réponse (de Calvin), non plus que de l'attaque (de Cathelan contre Calvin ». Ces derniers mots sont une erreur. Nous ne nous sommes pas rappelé avoir cité l'écrit de Cathelan, t. I, 87, IV, 681. On le trouve indiqué par Brunet dans le *Manuel du libraire*, sans nom d'auteur, sous le titre suivant: *Passevent parisien respondant à Pasquin Rommain, de la vie de ceux qui sont allez demeurer à Genève et se disent vivre selon la réformation de l'Évangile, au pays jadis de Savoye et maintenant soubz les Princes de Berne et Seigneurs de Genève, faict en forme de dialogue* (s. l.) 1556, in-16 de 48 feuill. en lettres rondes. Autre édition, Paris, G. Guillard, 1556, in-16 de 64 feuillets. Autre, avec le nom de l'auteur, « par maistre Antoine Cathelan », Lyon, 1556, in-16. Autre, Tolose, Henry Maréchal, 1556, pet. in-8°. — On voit combien le public français accueillit avec empressement ces premières calomnies contre Genève. Bolsec ne devait venir que vingt ans plus tard. Outre Farel, Calvin et Viret, les principaux personnages pris à partie dans ce livret inepte, on y trouve: Jacques *Vailler*, ministre collègue de Viret; Beato *Conte*, compagnon de Viret, maintenant médecin et seigneur de Metz en Savoye (ci-dessus col. 568); Jehan *Rubite*, « Théologien ou lecteur de la Bible »; *Merlin*, « lecteur en hébrieu »; Th. *de Bèze*, lecteur en grec; *Eustace*, « lecteur ès arts et maistre des douze »; Mathurin *Cordier*, « principal du collège des enfans »; Arnauld *de Castelneuf Darri*, « diacre ordinaire »; François *Villaris*, « diacre pour les pestilanciers »; Barthelemy *Causse*, ministre de Lucen près Payerne; *Claude*, « jadis curé d'Yvian et maintenant ministre de Grandcour près Payerne »; Thomas *Malingre*, de Paris, ministre d'Aubonne; *Joachim*, « jadis ministre de Thonon, et trois honorables qui vivent sans rien faire l'espée au costé, en battant le pavé par Lausanne, nourris de la bourse des pauvres; Achats *Albiac* qui maintenant se fait nommer Seigneur du Plexi; Dominique *Baulardet*, brodeur, et grand Jean *Flamen*, de Toullon en Provence ». — Une édition récente de cet ouvrage a été donnée par M. Isidore Liseux (Paris, Liseux, 1875, in-12 de 24 et 96 pages).

Du Verdier mentionne, en outre, au compte d'Ant. Cathelan, les deux livrets suivants: 1° *Arithmétique et manière d'apprendre à chiffrer et à compter par la plume et par les jects, en nombre entier et rompu*; Lyon, Thib. Payen, 1555, in-16; — 2° *Epistre catholique* de la vraie et réelle existence du précieux corps et

sang de N.-S.-J.-C. au saint sacrement de l'autel, sous les espèces de pain et de vin, adressée aux seigneurs et syndics de Genève; Paris, Pierre Gaultier, 1556, pet. in-8°; 2e édition, à Lyon, Ambroise du Rosne, 1562, in-8°.

Colonne 623, note 1, lig. 8 : « L'éditeur (M. Jules Bonnet) avance ailleurs que Calvin pendant son prétendu séjour à Meaux aurait tâché... etc. » Erreur. C'est M. Merle d'Aubigné qui, dans son *Hist. de la Réformation*, a supposé cette tentative de conversion et pris du vin ordinaire pour le vin de l'Evangile. Je me suis hâté de rectifier ce point par une lettre d'excuse, surabondante comme il se doit en pareil cas, qui a été insérée dans le *Bull.* XXXI, 335.

Colonne 626, lig. 21. Beat comte de Donzères; *lisez* Beat Comte, de Donzères.

Colonne 633, *ajoutez*: CAMUSET (Léonard), originaire de France, ministre à Valentigney, comté de Montbéliard, de 1541 à 1549, époque où il dut quitter le pays à la suite de l'Intérim de Charles-Quint (Chénot).

Colonne 747, Carbon, pasteur de Troyes, « obtint une favorable attestation de la vén. comp. des pasteurs de Genève ». La voici :

Nous soubsignés estants requis par nostre frère M. Jean Carbon d'ouir en tesmoignage de son ministère trois personnages qu'il nous a présentés, à savoir Claude *Fontaine* sieur de Brosses, Antoine *Tartier* et Antoine *Donnet*, attestons d'avoir entendu par la bouche d'iceux que le dit Carbon, par ci-devant et jusque à ceste dernière dissipation, estoit pasteur de l'église de Troyes en Champagne; et n'ont jamais ouy de luy que bonne doctrine, ni cognu chose indigne d'un fidèle serviteur de Dieu. Duquel tesmoignage iceluy Carbon nous ayant demandé acte, nous luy en avons accordé et délivré ce présent escrit. Ce 13e d'aoust 1585. David Le Boyteux au nom et par l'advis de la Cie en nostre assemblée ordinaire. (Bibliot. de Genève, mss 197 aa 3).

CARENOU (Pierre) et Dominique *Cazal*, condamnés, 21 juin 1686, aux galères perpétuelles pour avoir tenté de fuir hors du royaume. Ils abjurent après leur condamnation, et M. de Pontchartrain intercède en leur faveur (Tt 449).

Colonne 788, lig. 26, sa juste demande; *ajoutez* de se retirer.

Colonne 815 note. Le dessin de Mayerne est gravé, avec un long récit de la maladie de Casaubon, aux pag. 60-68, de la Vita J. Casauboni en tête de l'édition de ses lettres pub. par Almeloveen (Amsterdam, 1709, 2 vol. in-fol.).

Colonne 965. Cecier de Cologny. *Ajoutez* à la liste de ses ouvrages: *Enseignements moraux faits par quatrains*, 16 pag. in 8°; *Cent quatrains extraits de plusieurs autheurs*, avec une traduction latine par Nicolas Viret, 46 pag. in 8°; *seconde centurie des quatrains extraicts de plusieurs autheurs*, 77 pag. in 8°. Ces trois opuscules impr. à Genève chez Nicolas Lefèvre, 1619.

Colonne 860. Catinat le Camisard. — « Il est mort lâchement », ont dit les messieurs Haag [VII, 499]. J'ai atténué ayant peine à croire cela; et pourtant je crains d'avoir encore calomnié ce courageux huguenot, d'après le passage ci-après que l'on trouve dans les lettres de Mme du Noyer, III, 115.

Les Gascons mettent du feu dans tout ce qu'ils font « et conservent avec cela un certain sang-froid qui paraîtrait incompatible chez d'autres et qui les rend intrépides dans les plus grands périls et agréables au milieu des plus cruels supplices. Cela est au pied de la lettre : je pourrois citer mille exemples que j'ai vus pendant mon séjour en Languedoc; entre autres lorsqu'on mena *Catinat*, ce fameux camisard que l'intendant Baville fit brûler, tout le peuple couroit pour le voir passer; quelques zélés catholiques voulant murmurer contre lui et lui dire des injures, il cria tout haut sans s'émouvoir : Hé, messieurs, ne vous fâchez pas, j'apporte de quoi payer. Il avoit raison, puisqu'il alloit payer de sa personne et cette réponse marquoit beaucoup de fermeté et de présence d'esprit; choses où les Gascons triomphent. »

Colonne 864, CAULERY (JEAN DE), très habile musicien compositeur, neveu de Michel de Franqueville, abbé de Saint-Aubert à Cambray et maître de chapelle de la reine de France en 1556. Il n'est pas sûr qu'il fût protestant et l'une de ses œuvres (par lesquelles seules il est connu) est dédiée à son oncle, l'abbé de Saint-Aubert, et catholiquement recommandée par un frère carme du couvent d'Arras. Cependant, d'après la composition d'un autre de ses ouvrages[1], M. Georges Becker, de Genève, expert des plus autorisés en matière d'histoire musicale, incline à penser que, sans s'être déclaré peut-être, Caulery était attaché aux doctrines de la Réforme. Ce livre est intitulé:

Jardin musical contenant plusieurs belles fleurs de chansons spirituelles à quatre parties, composées par maistre Jehan Caulery, maistre de chappelle de la Royne de France, et de plusieurs autres excellens autheurs en l'art de musique, tant propice à la voix comme aux instruments. Livre second[2], en Anvers; chez Hubert Vaelrant et Jean Laet, 4 petits vol. in-4o oblongs de 32 pages.

Ce petit recueil contient vingt-huit chansons, paroles et musique. Les treize premières sont composées musicalement par Caulery, sept sur des textes de Marot, quatre sur des textes d'Eustorg de Beaulieu ; les paroles de la quatorzième sont de Guill. Guéroult, et les nos 15, 17, 22 et 24 ont pour texte les psaumes CIII, XII, CXIII et VII de Marot. Toutes les autres d'ailleurs ressemblent à celles-là par l'inspiration protestante qui les anime et à laquelle ne répugnait nullement l'abbé de saint-Aubert, s'il est permis d'en juger par la préface de Caulery qui se termine en ces termes :

.. Ne fault doubter, comme dict saint Jean en son Apocalypse, que les bienheureux louent cestuy quy est assis au trosne par beaux accords et motetz de mélodie éternele. Ainsi est l'art de musique, chose tant digne que plusieurs grands effectz et opérations en sortent comme arbre fructueux produisant de soy plusieurs choses aggréables à chascun. Or, monsieur, il plaira à vostre bonté recevoir ceste mienne œuvre que je vous offre et présente, en bonne part, laquelle vous pourrez veoir et visiter à vostre bon plaisir et loisir, d'autant qu'elle ne contient que choses honnestes et ecclésiastiques, pleines de passetemps spirituel, vous priant retenir l'auteur d'icelle en vostre bonne grâce, faveur et recommandation. De Bruxelles, ce 18 juillet 1556.

M. Georges Becker a donné sous le titre de : *Jean Caulery et ses chansons spirituelles* (Paris, Fischbacher, 1880), un spécimen de ce recueil, réduit à une seule chanson (*Las voules vous...*), avec une intéressante notice.

Colonne 876, lig. 40 : Alboury, *lisez Albouy.*

Colonne 938, lig. 2 : « Cazalis, d'Euzet ». Pierre Cazalis, lieutenant de Cavalier, était de Villemagne et non d'Euzet. MM. Haag ont pris ce dernier nom de localité dans l'ouvrage de Louvreleuil (*Le fanatisme renouvelé*, t. III, p. 75), où l'on donne l'état des régiments de Cavalier au service du roi en 1704. Seulement Louvreleuil avait écrit d'Hyeuset, peut-être par suite d'une autre erreur : la famille Cazalis possédant depuis le compois de 1560, dans le territoire de Villemagne, un mas appelé Rieusset (CAZALIS).

Colonne 957 : « Le sieur Cazalis », *lisez* le Dr (le docteur).

Colonne 995. CHABROL (GUILLAUME), seigneur d'Apcher, né à Aubijoux (Cantal) en 1559, mort à Marcenac (Cantal) en 1634, s'était marié en 1595 avec Marie *Maltesaigne* de Marcenac, et leur mariage avait été béni par le

[1] Le seul qui nous soit resté et dont il n'y a que trois exemplaires, savoir aux bibliothèques de Munich, Augsbourg et Berlin.

[2] Le premier livre imprimé de même à Anvers chez Waelrant et Laët (avec la date de 1556) commence aussi par les mêmes mots : *Jardin musiqual contenant plusieurs belles fleurs de chansons choysies, etc.*, mais il ne conti ent que des chansons mondaines et non comme le second des chansons spirituelles, c'est-à-dire religieuses.

ministre *Vulban* pasteur de ce lieu. Ils urent trois fils: 1° JACQUES; 2° PIERRE, et 3° JEAN.

1° Jacques Chabrol, sieur d'Apcher, né à Aubijoux, 1595, baptisé par le ministre *Guiot*, de Maringues, fut licencié en lois, et en 1628, épousa Jeanne de Basmaison. Leur mariage fut béni par *Lesgelé*, pasteur de Maringues. Jacques mourut à Paris en 1649. Son fils, aussi prénommé JACQUES, né à Riom et baptisé par M. *de la Chaumette*, pasteur de Maringues, fut avocat du roi à la sénéchaussée de Riom et mourut dans cette ville. En 1682, il était passé au catholicisme pour obtenir de l'avancement. De sa femme, Anne Beneyton, il eut GUILL.-MICHEL, né et mort à Riom, 1714-1794. Ce dernier fut un célèbre jurisconsulte et un érudit auteur d'un *Traité des coutumes d'Auvergne*. Sa biographie et son portrait ont été publiés par M. Ambr. Tardieu, dans la *Revue du Lyonnais* (mai 1882).

2° Pierre Chabrol, né à Aubijoux en 1600, baptisé par M. *Bussant*, pasteur de Maringues, fut docteur en médecine. Il eut deux fils: 1° JACQUES, baptisé en 1547 à Maringues par le pasteur de La Chaumette, époux de Marie Bojon, mort en 1733 et père d'un fils, LOUIS, mort en 1749 à Maringues, sans postérité; 2° PIERRE, baptisé en 1649 à Maringues par M. de la Chaumette, exerça la médecine à Lyon, épousa Suzanne Bojon dont il eut : ANTOINE, sieur de Plancy, et JEAN, sieur de Bonnefont; ce dernier, né en 1718, mort à Paris sans postérité, 1771.

3° Jean Chabrol, né à Aubijoux, 24 nov. 1504, baptisé a La Besolle par M. *Andrieu*, pasteur de Bazade. Il fut appelé au synode de Bourgogne, tenu à Buxi en juillet 1631, et reçut du pasteur Lesgelé, en l'église de Paray-le-Monial, l'imposition des mains. Il desservit l'église de Chartres du 18 fév. au 23 aout 1632 et la quitta pour devenir le ministre de la duchesse de la Trémouille à Thouars, chez laquelle il arriva le 18 septemb. 1632. Il obtint un congé du synode de Bourgogne réuni à Colonge, baillage de Gex, 29 avril 1633. Son ministère fut alors concédé à la ville de Thouars. Il mourut dans ses fonctions de pasteur de Thouars à soixante-trois ans, le 12 fév. 1667. Il avait épousé Jeanne, fille de Jean *Rebas*, de Loudun, mariage qui fut béni par le pasteur de cette église, *Brissac*. Il eut trois enenfants, JEANNE, JEAN et CATHERINE. Jean épousa, 1690, Marthe *Bastard* dont il eut: JEANNE, 1697-1714; JEAN, né a Loudun en 1692; MARTHE-CATHERINE, née à Loudun, 1695; mariée en 1715 à Philippe Le Clerc de Fontenelles, et morte à Nyon en Suisse (CAZENOVE).

Colonne 1003. CHAIS (Charles), pasteur à La Haye. « On ne nous apprend pas s'il eut des enfants de son mariage avec Wilhelmine *Paw*, » lisez: *Pauw*. Il en eut en effet. Son arrière-petit-fils, nommé Charles Chais de Buren, est un jurisconsulte distingué, juge au tribunal d'Amsterdam, qui s'occupe de l'histoire des églises du refuge et fait partie depuis 1882 de la commission historique hollandaise des Églises wallonnes (A. J. ENSCHEDÉ).

CHALVET, famille parlementaire et protestante du Dauphiné, sur laquelle voir une notice de M. Joseph Accarias dans le *Bulletin de l'Acad. delphinale* (IIIe série, t. XV, p. 282-352); Grenoble, 1880, in 8°.

Colonne 1022. CHAMBELLAN. Une famille de ce nom, réfugiée de Normandie en Angleterre, a produit dans ce dernier pays un médecin célèbre, inventeur du forceps. Voyez *The chamberlens and the midwifer forceps;* Memorials of the family and an Essay on the invention of the instrument, by J-H Aveling; London, Churchill, 1882, in-8°.

Colonne id. 1022, lig. 6 en rem. Louis CHAMBRON, de Nîmes; fit ses études ou du moins les termina, à Genève (Liv. du rect.) en 1650. Il fut admis au ministère évangélique par le synode du bas Languedoc tenu à Nîmes, 1er mai 1652, et desservit ensuite les églises de Les Vans, 1652-1656; Montagnac, 1656-1658; Aiguesmortes,

1658-1668; Aimargues, 1663-1685. A la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia en Suisse et il fut nommé pasteur de l'église française de Zurich, où il fut chargé des leçons de religion dans les écoles françaises et de la visite des malades à domicile et à l'hôpital. Il savait l'allemand et traduisit en français le cathéchisme zurichois (Mœrikofer, p. 215).

Colonne 1023, lig. 26 : Mlle de Plantin; *lisez* : Mlle de Plantier.

Colonne 1024. CHAMBOVEY (JEAN-GUILLAUME), ministre du Saint-Évangile, pasteur de Nancy. Il fut le premier pasteur de cette église, ayant été nommé par décret du 17 germinal an XI. Il ne garda sa chaire que jusqu'en 1806, et y fut remplacé par George David *Boissard*. Celui-ci, confirmé par décret en date du 3 mai 1807, fut installé le 12 juillet de la même année, jour de l'inauguration du temple, ancienne église des religieux prémontrés (CUVIER).

Colonne 1034, lig. 15 : CHAMIER. « *Belon*, sans doute *Delon* ». C'est bien Belon qu'il faut dire et non Delon. Ce Belon, prénommé Samuel, était de Montauban ; il étudiait la théologie à l'académie de cette ville en 1616. Timothée *Delon* était aussi de Montauban ; mais, en 1622, il était pasteur dans le Poitou et ne fut appelé à Montauban qu'en 1625. Samuel Belon fut aussi pasteur dans le haut Quercy ; il était fils d'Aimery Belon, bourgeois de Montauban, et de Jeanne de Montratier (NICOLAS).

Colonne 1038, lig. 7 : « Daniel Chamier laissa trois filles, mariées à des pasteurs. » Ce n'est pas tout à fait exact. L'aîné de ces trois filles, MADELAINE, épousa Jehan *Guarsin*, ministre, le 16 août 1614, et se remaria le 14 mai 1623 avec le ministre Pierre *Testas*. La seconde, LOUISE, fut mariée, le 21 juin 1614, avec Jehan *Boudet*, marchand à Lectoure. Les registres de l'état civil de Montauban, d'où ces détails sont tirés, ajoutent pour la troisième : « Du 10 juillet 1619, mariage entre noble Philippe *Le Nautonnier*, seigneur des Planes, ministre du Saint-Évangile en l'église de Castelnau de Montredon, et Mlle MARGUERITE de Chamié. Sur les mêmes registres sont inscrits, le même jour 8 mars 1623, les deux baptêmes de LOUISE, née le 6 décembre 1621, et d'ADRIAN, né le 12 février 1623, fille et fils du sieur Boudet et de Louise de Chamier » (NICOLAS).

Colonne 1044. « CHAMPAGNÉ, capitaine santongeois... Il est très vraisemblable que ce capitaine était de la famille des *Robillard* de Saintonge. » C'est une erreur. Ce capitaine, dont le nom complet est Pierre de Villate, seigneur de Champagné, était poitevin et de la famille poitevine des MM. de Villate. Il n'a aucun rapport avec la famille des Robillard. Son histoire a été tracée, d'après les documents authentiques, par un de ses descendants, M. A.-J. Enschedé, dans son livre intitulé : *Des Villates en France et aux Pays-Bas;* Haarlem, in-4°, 1881. On en trouvera le résumé plus loin, article Villates.

Colonne 1062, lig 19 : Colcant, *lisez* Coucauld.

Colonne 1108, à la fin : BREVIN (Cosme), avant d'exercer le saint ministère à Montbéliard, avait été ministre à Etobon près Montbéliard de 1552 à 1559.

TOME IV

Colonne 30. CHAPPUZEAU. La bibliothèque de l'Institut de France possède (dans la Collect. Godefroy, t. LXIV, f° 232) une requête adressée au Conseil du roi par Samuel Chappuzeau pour s'opposer à la concurrence que deux libraires de Lyon se disposaient à lui faire pour sa *Bibliothèque* universelle. Dans cette requête, il a jugé à propos d'insérer des détails biographiques propres à compléter ce qui a été dit ci-dessus de sa personne, pourvu qu'on tienne compte de sa propension à se vanter aux dépens de la vérité.

Il a eu pour père le sieur Chappuzeau, avocat ès-conseils de S. M., qui a exercé cette charge avec réputation pendant

plus de cinquante années, ayant esté chargé des affaires de deffunt M. le prince de Condé et de toute sa maison. Il estoit né protestant et est mort de même. Le suppliant est né dans la religion de son père et il a esprouvé divers degrés de fortune et de disgrâces. Dès ses premières années il a commencé ses études à Genève, où il fut envoyé dès sa plus tendre jeunesse. A son retour, venant entendre le fameux Campanella, napolitain de l'ordre des Dominiquains, qui estoit en réputation d'enseigner la philosophie d'une manière aisée et agréable, il fut enlevé par des religieux de cet ordre qui se servirent de la faiblesse de son âge pour l'entraîner dans leurs couvents au fond de la Basse-Bretagne, où il a demeuré deux années avec l'habit; mais ayant trouvé moyen de s'échapper dans l'occasion d'une harangue dont il estoit chargé comme philosophe, il courut à Paris se jetter dans les bras de son père et se rendre à sa religion; et fut restitué contre des vœux involontaires, du consentement de Thomas Turco, général de cet ordre, lors de son voyage en France en 1638. Son premier employ après ceste éclypse a esté de secrétaire de Mme Marie Élisabeth de Hanau, landgrave de Hesse, près de laq. il a demeuré jusqu'à sa mort, ayant dans ledit emploi rempli les devoirs d'un bon françois, et en qualité de sujet de V. M. eu part aux généreuses résolutions que cette illustre héroïne a éxécutées en faveur de la France pendant la minorité de son frère. Depuis ce temps-là, il a visité plusieurs fois presque toutes les Cours de la chrestienté. Il a esté bien receu des princes de l'une et de l'autre religion, ainsy que de leurs ministres. Il a esté honoré de leurs présens et plusieurs ont bien voulu entretenir avec luy commerce de lettres. Pas un d'eux ne luy a donné la qualité de relaps et d'apostat, et les Dominiquains à la veue desquels il s'est marié dans la ville de Lyon, en l'année 1651, ne l'ont point réclamé comme estant de leur manse. Il a mesme entretenu commerce de civilité et de belles lettres avec les plus scavants de cet ordre; il a esté quatre ans leur voisin et a vescu à l'ombre de leur clocher avec la plus grande tranquillité du monde. Pendant ces quatre années, il a revu tous les manuscrits de théologie, de cas de conscience et de commentaires sur la Sainte Escriture qui ont esté imprimez à Lyon; personne ne s'est plaint qu'il ait respandu du venin dans tout ce qui a passé soubs sa correction, ou que dans les estroites liaisons qu'il a eues avec tout ce qui estoit de scavans hommes dans les ordres religieux il s'estoit attaché à d'autres sujets qu'aux belles lettres. Il a ensuite esté précepteur du prince d'Orange, etc.

Colonne 34, lig. 7 en rem.; 1662, *lisez* 1762.

Colonne 256. CHAUVE (Antoine) avait fait ses études à Lausanne, où il avait été pensionnaire de LL. EE. de Berne en 1552-1553 et 1556-1557.

CHAUVET (HENRI DE), ancien lieutenant au régiment du commissaire général de la cavalerie de France, meurt à Revel, âgé de soixante-quinze ans. Le curé lui refuse la sépulture ecclésiastique comme étant mort dans l'hérésie, 1752.—(Paul-Alexandre de), coseigneur de Puginiez, obtient du procureur du roi un permis d'inhumer civilement, 27 avril 1752. — (François de), sieur de Saint-Laurens, meurt à Revel âgé de soixante quatre ans. Sa fille, dame Louise-Reinette de Chauvet d'Espérandieu, fait procéder à l'inhumation civile, 14 octobre 1759. — Marianne Chauvet, morte à Revel, soixante-quinze ans, partage le même sort, 22 novembre 1762 (PRADEL).

Colonne 310. CHEVALIER (Pierre). Au sujet de cet article et des deux éditions de sa *Rudimenta hebraicæ linguæ*, j'ai reçu d'un savant correspondant la lettre suivante : « Je n'ai pas réussi à découvrir la 1re édit. des *Rudimenta* (Gen. 1567). Je possède la 2e, et j'ai examiné de près l'édit. de Genève (F. Le Preux), 1590. Il résulte de l'étude comparée de ces éditions que la deuxième (1567) n'est pas de *Pierre* Chevalier, comme il est dit à la colonne 310 de la *France prot.*, mais *ab ipso authore Ant. Rodolpho Cevallerio*. Ce que cette deuxième édition a de nouveau, ce sont les éléments de syntaxe (De hebraïca syntaxi canones generales, *nunc primum editi*). Ils forment les pages 241-255 et sont précédés d'une courte préface *spéciale* (p. 242-243), adressée à Théod. de Bèze et datée de *Lyon* « ex itinere in hospitio honestissimi et humanissimi viri Antonii Vincentii, *ubi* suaviter per triduum cum

Joanne Querculo, comite meo, conquievi, atque *haec paucula de syntaxi quae discedens typographo me missurum spoponderam exaravi. I idus Octobris an. M.D.LXVI.* » Il nous apprend, dans cette préface, que sa grammaire a été reçue partout avec empressement et qu'on s'en sert généralement, soit pour l'étude privée, soit dans les leçons publiques, et cela en bonne partie grâce aux recommandations de Théod. de Bèze. Il annonce qu'une grammaire plus complète paraîtra dans le *Thesaurus* qu'il se proposait de publier avec sa grande Bible. — Quant à son successeur *Pierre* Chevalier, il est l'éditeur de l'édition de 1590. C'est là que se trouvent (*nunc primum*) les *Annotationes*... « Pleræque earum ex mente ipsius auctoris. » Il ressort de la dédicace à l'académie d'Oxford : 1° que Pierre Chevalier y avait séjourné sept ans auparavant (donc en 1583); — 2° que la Grammaire d'Ant. Chevalier avait été rééditée par des hommes « quos non puduit dissimulato optimi viri nomine opus eius ante aliquot annos tibi vindicare ». (Cela se rapporterait-il à l'édition de Wittenberg, 1574??) Quant aux prénoms de Chevalier, il se nomme dans le titre et dans les dédicaces de la deuxième édition *Ant. Rodolphus*, tandis que dans celui de l'édition de 1590 il est appelé *Rod. Antonius*. « Veuillez agréer l'assurance, etc. VUILLEUMIER ».

Colonne 332, lig. 28, à la scène. *Lisez* à la Cène.

Colonne 395, CLARIS. « Ce n'est pas à Lussan qu'il est né, mais à Lézan où sa famille est très honorablement connue. Vous dites à la colonne suivante qu'il n'a rien publié. Je ne sais si cette assertion est exacte, mais je lis à l'art. 1 du synode du bas Languedoc, 9 juin 1740 : « On fera aussi imprimer la discipline ecclésiastique que M. Claris a dressée conformément à la commission qui lui fut donnée par le synode prov. assemblé le 26 mai 1739. Et les pasteurs proposants et anciens ont promis de se soumettre à ladite discipline. » En effet le synode de l'année précédente, 1779, avait confié à Claris le soin de dresser cette discipline. J'ignore s'il en existe des exemplaires imprimés, mais je possède un manuscrit dont voici le titre : « Réglemens qui ont été dressez par ordre du synode prov. du bas Languedoc tenu le 26 may 1739, lûs et examinés par le même, le 9e juin 1740 »; in-8°, 132 p. et une table. Il renferme trente chapitres dont le contenu est très important pour l'histoire des églises du Désert.... Anduze, 28 juin 1883. VIELLE, Pr. »

Colonne 408. CLAVEL (Claude) avant d'aller étudier à Genève, avait été étudiant à Lausanne où il figure au nombre des pensionnaires de LL. EE. de Berne en 1554-1555 et 1556-1557. *Ulensis*, nom qu'il tirait du lieu de sa naissance, n'est nullement Oulès dans le département du Tarn, mais *Oulens*, grand village paroissial du district d'Echallens (Vaud). La famille Clavel y existe encore (VUILLEUMIER).

Colonne 420, ligne 31 : Auguste de Prey, *lisez* : Auguste de Frey.

Colonne 422. CLERGET (François) était originaire de la Champagne. Il fut ministre à « Villars-lès-Blamont » de 1570 à 1578, et fut destitué en cette dernière année pour refus de signer la formule de concorde adoptée au commencement de l'année 1577 par les théologiens de Montbéliard (CHENOT).

Colonne 476. « Je vous signale un sermon d'Isaac Claude que vous n'avez pas mentionné; en voici le titre exact : *Sermon sur les versets* 36 *et* 37 *du* 9e *chap., Livre des Actes, prononcé dans l'église wallonne de La Haye le* 6 *fév.* 1695 *sur la mort de la reyne d'Angleterre, par Isaac Claude, pasteur. Lege sed elige.* La Haye, chez Henry Van Bulderen, marchand libraire dans le Pooten, à l'enseigne de Mézeray, 1695. Anduze, VIELLE, Pr. »

CLÉMENÇEAU, ministre de Poitiers, assista au synode de Saint-Maixent, 1600. Il fit imprimer à Saumur, en 1609, un petit livre de format in-16, intitulé : *Si on peut faire son salut en l'église romaine*. Sa conclusion ne pouvait être que négative. Voy. *Lestoile*.

Colonne 480, CLOUTAN (Loup), huguenot venu de Flandre à Lyon, où il exerça de 1550 à 1572, l'art de « mailleur et fourbisseur ». Tué en 1572.

Colonne 490. Codelongue, indiqué à tort comme ayant été pasteur de Sainte-Suzanne près Montbéliard. Cette chaire fut occupée par Samuel *Charrère* de 1611 à 1622, par Jean *Maillard* de 1622 à 1654, et par David *Macler* de 1655 à 1660 (Chenot).

Colonne 515, lig. 12 en rem., Colladon (Esaïe). Cet Esaïe Calladon, né en 1562 et mort en 1611, a aussi laissé un journal des faits arrivés à Genève du 2 août 1600 au 13 octobre 1605. Cet écrit à peu près inconnu jusqu'à présent a été retrouvé récemment et publié par M. Jean Jullien, libraire à Genève, sous ce titre : *Journal d'E. Colladon. Mémoires sur Genève*, Genève, J. Jullien, 1883 ; in 8° de XI et 162 pag. Il est précédé d'une notice sur l'auteur de sa famille due à M. Théophile-A. Dufour.

Colonne 562, COMPAGON, lisez COMPAGNON.

Colonne 571. CONAN (de). Ancienne famille noble de La Rochelle qui possédait les fiefs de Roc, les Deffens, la Ville-Odère, la Clerjette, Bouchet-Gaillard, Haute-Faye, la Gremmenaudière, Cheusses, la Suze, la Roche-Bertin, les Laisses, Conezac, Bretange, la Bouchardière, Ancor et autres. Elle reconnaît pour chef Jean de Conan, sieur du Roc et des Deffens, avocat, pair de la commune en 1507 et maire en 1516, avec son gendre Pierre Mervault pour coélu. Son fils Toussaints de Conan, écuyer, seigneur de la Villodère, épousa Marie *Gentils*. Leur fille, Marguerite, fut présentée au baptême par Henri de Chastillon-Coligny, amiral des Rochelois en 1594 (voy. ci-dessus col. 223). Françoise de Conan, sa sœur, épousa Roch *de Chastaigner*, seigneur de Pierrelevée. Son fils Jean, écuyer, sieur de la Villodère épousa Elisabeth *Levesque*, qui devenue veuve, se remaria avec Jean *Delafite* siéur de la Berthète. Leur fille, Elisabeth, s'expatria à la Révocation. Elle était alors femme de Paul-Charles *Levasseur de Cougné*, sieur de Fargot (Richemond).

Colonne 600, lig. 16, *Hardenherg*, lisez *Hardenberg*.

Colonne 658, lig. 39. Paul Rabeut, *lisez* Rabaut.

Colonne 659, lig. 12, Milhcet, *lisez* Michelet.

Colonne 667, n° 11. Coras. In titulum Cod. *de Servitutibus commentarius*, Lugd. 1552, in-8°. — Le titre exact est celui-ci :

J. Corasii Tolosatis juriconsulti clariss. In titulum ff. de servitutibus commentarii, hac secunda editione recens ab authore multis mundis purgati, quibus vera urbanarum et resticarum servitutum omniumq. legum ejus materiæ interpretatio in lucem velut e tenebris revocatur. Lugduni apud. Gul. Rovillium, 1552. Privilège daté de Paris, 9 juillet 1549, signé Françoys de Conan, maistre des requestes ; 439 pages in-8°, plus 12 feuill. de table. L'ouvrage se termine par la date de Valence 14 avril 1546, et commence par une épître dédicatoire de l'auteur au cardinal de Chastillon, *Othoni* à Castellione, ajoutée en tête avec la date de Valence 28 février 1547. Après cette dédicace est une préface dans laquelle un docteur en droit et magistrat de Valence, André d'Exea, expose qu'*après avoir lu quelques ouvrages de Coras* (aliquot ejus elucubraciones jam tum apud typographos evulgatas) et les avoir admirés, tant pour la singulière érudition que pour la pureté du style, il a persuadé ses concitoyens « *ut in achademia nostra* (Valentinia) *nectareos solidae doctrinae latices magno etiam aere conducerent*, et que Coras, arrivé à Valence, lui avait amicalement ouvert son cabinet où il avait trouvé ce commentaire excellent sur l'un des livres les plus difficiles des Pandectes, celui des servitudes, et que dès lors il ne lui avait plus laissé de repos qu'il ne le lui eût abandonné pour la gloire de la ville de Valence.

CORDAY. Pierre et Angélique de Corday, le frère et la sœur, pensionnaires

aux Nouv. catholiques d'Alençon, 1747 (Tt, Tourlet).

Colonne 736, lig. 9 en rem. « Jean Costa-badie s'exila en Angleterre avec sa femme et deux jeunes enfants », *lisez* (d'après Tt 258) : avec sa femme, Jeanne *Eschauzier*, d'Argentat, et trois de ses enfants; les trois autres restèrent en France où ils tombèrent dans la dernière misère (Puaux).

Colonne 921. Crosnier. *Ajoutez* : Suzanne Crosnier, femme d'Abraham *Vivien* cordonnier, condamnée comme relapse, 6 juin 1686 : « Le cadavre de ladite Crosnier condamné d'être traîné par les rues de la ville sur une claye et jetté à la voirie. » (Tt, 277.)

COLLABORATEURS AU PRÉSENT VOLUME

Arnaud (M. le pasteur), de Crest, 1032, 1036.

Auzière (M. le pasteur), de S. Laurent d'Aigouze, *passim* pour les listes pastorales.

Baird (le Rév. W. C.), 1031, 1032.

Brun-Durand (M.), ancien magistrat à Brest, 1069.

Cazalis de Fondouce (M.), à Montpellier, 403, 674, 677, 1082, 1083, 1086, 1094.

Cazenove (M. R. de), 1037, 1081, 1096.

Chenot (M.), pasteur à Héricourt, 1057, 1060, 1075, 1079, 1086, 1091, 1102, 1103.

Cuvier (M. le pasteur Othon), à Nancy, 45, 78, 122, 301, 326, 227, 335, 523, 714, 717, 729, 764, 1024, 1098.

Dannreuther (M. le pasteur), à Bar-le-Duc, 346.

Dardier (M. le pasteur), 706 et *passim* pour les archives du consist. de Nîmes.

De Lessert (M. Alex.), 904.

Delgobe (M. Charles), directeur des mines de Bamble, Norwège : 323, 884.

Doisnel (M.), archiviste du Loiret, 364.

Dufour (M. Théophile-André), directeur des archives et juge à Genève, 6, 1074.

Enschedé (M. A.-J.), archiviste et bibliothéc. de Haarlem, 697, 1062, 1096 et *passim* pour les réfugiés et pensionnaires de Hollande.

Félice (M. le pasteur P. de), 1047.

Fölsch de Fels (M.), consul de Suède, 1068, 1079.

Gagnebin (M. le pasteur), à Amsterdam, 1034, 1065.

Lichtenberger (M.), doyen de la faculté de théol. de Paris, 1030.

Nicolas (M. Michel), professeur à la faculté de théol. de Montauban, 49, 266, 319, 381, 573, 589, 718, 908, 910, 954, 1058, 1081.

Oberkampff (M.), receveur des finances à Alais, 546.

Port (M. Cél.), archiviste de Maine-et-Loire, 1077.

Pradel (M. Charles), à Toulouse, 47, 51, 54, 389, 553, 606, 675, 736, 866, 876, 1035, 1086, 1100.

Puaux (M. le pasteur Frank), 284, 476, 1057, 1075, 1106.

Richemond (M. de), archiviste de la Charente-Inférieure, 63, 64, 100, 105, 106, 263, 308, 346, 349, 486, 498, 520, 521, 609, 751, 782, 788, 822, 910.

Rivier (M. Alph.), professeur de droit à Bruxelles, 1078.

Roget (feu M. Amédée), professeur à Genève, 262.

Roget (M. Philippe), sous-bibliothécaire à Genève, 903.

Roman (M. J.), au château de Picomtal près Embrun, 314, 390, 1028, 1031, 1078, 1082.

Sagnier (M. Charles), à Nîmes, 99.

Schickler (M. (F. de), *passim* pour le refuge en Allemagne.

Stroehlin (M. le Dr E), professeur à l'u-

niversité de Genève, 113, 633, 662.
Teissier (M. F.), 1027, 1031, 1081.
Vaurigaud (feu M. le pasteur), 1042, 1044, 1074..
Vielles (M. le pasteur), à Anduze, 1102.
Vuilleumier (M. Henri), professeur à l'académie de Lausanne, 309, 419, 571, 596, 885, 905, 1101, 1102.
Wagner (M. Henri), à Londres, 421.
Weiss (M. le pasteur N.) 852, et *passim* pour la bibliothèque du protestantisme français.

SOUSCRIPTEURS (Liste N° 3)

454. — *Le ministère de l'instruction publique à Paris* (12 exemplaires).
Les archives nationales (librairie A. Picard).
L'Institut de France (librairie Porquet).
La bibliothèque de la Cour de cassation.
L'École normale supérieure, à Paris.
La Bibliothèque de la ville de Paris (librairie Dauvin).
Le Musée pédagogique, à Paris.
La Bibliothèque de la ville de Beauvais (librairie Trezel).
La Bibliothèque de la ville de Grenoble (librairie Gratier).
La Bibliothèque de la ville de Carpentras.
L'Université de Montpellier (librairie Coulet).
L'Université d'Erlangen (librairie Max. Mencke).
La Bibliothèque publique de Genève (librairie Cherbuliez).
La Bibliothèque cantonale de Lausanne (librairie Rouge).
Yale College New-Haven, Connecticut (librairie Porquet).
MM. Browning (A-G.), secrétaire du *French protestant Hospital*, à Londres.
Edmond Scherer, sénateur, à Versailles.
Grotz, pasteur à Nîmes (librairie Peyrot-Tinel).
De Rouville (librairie Peyrot-Tinel).
Philippe Olombel, à Paris (librairie Grassart).
Charles Delgobe, directeur général des mines à Bamble, Norwège (librairie Grassart).
MM. Cousin, à Paris (librairie Chastel).
Chantre, pasteur à Genève (librairie Cherbuliez).
E. Nyegaard, pasteur à Nancy.
J. G. de Groot-Jamin, à Amsterdam.
A. Viguié, pasteur, professeur à la faculté de théologie, à Paris.
Bonet-Maury, pasteur, professeur à la faculté de théologie, à Paris.
Georges Mantin (librairie Sausset).
P. Morize, pasteur à Fleix.
Le baron Hugo de Bethmann (librairie Grassart).
Théodore Picot à Genève (librairie Cherbuliez).
Mettetal pasteur à Chagey (librairie Cherbuliez).
Penel, ancien instituteur, à Paris (librairie Chastel).
Chouillet, pasteur à Neuilly.
A. de Visme, avocat à Paris.
Du Bourg, à Toulouse.
J. W. Lelièvre, pasteur à Codognan, Gard (librairie Chastel)
Mathieu Lelièvre, pasteur à Jersey (librairie Chastel).
M. Coulombe, pasteur (librairie Lavagne et Peyrot, à Nîmes).
Le duc de la Trémouille (librairie Champion).
L'abbé..... (librairie Gratier à Grenoble).
Monod (M. Henri), préfet du Calvados.
Mlle Auzière, à Neuilly.
Librairies, J. W. Christern à New-York. Fikema et Cie à Amsterdam. F. Olivier à Bruxelles. Petit, à La Rochelle.
513. — Renoult à Paris.

TABLE

DES PRINCIPALES MATIÈRES

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

TABLE DES PERSONNES

C

D

E

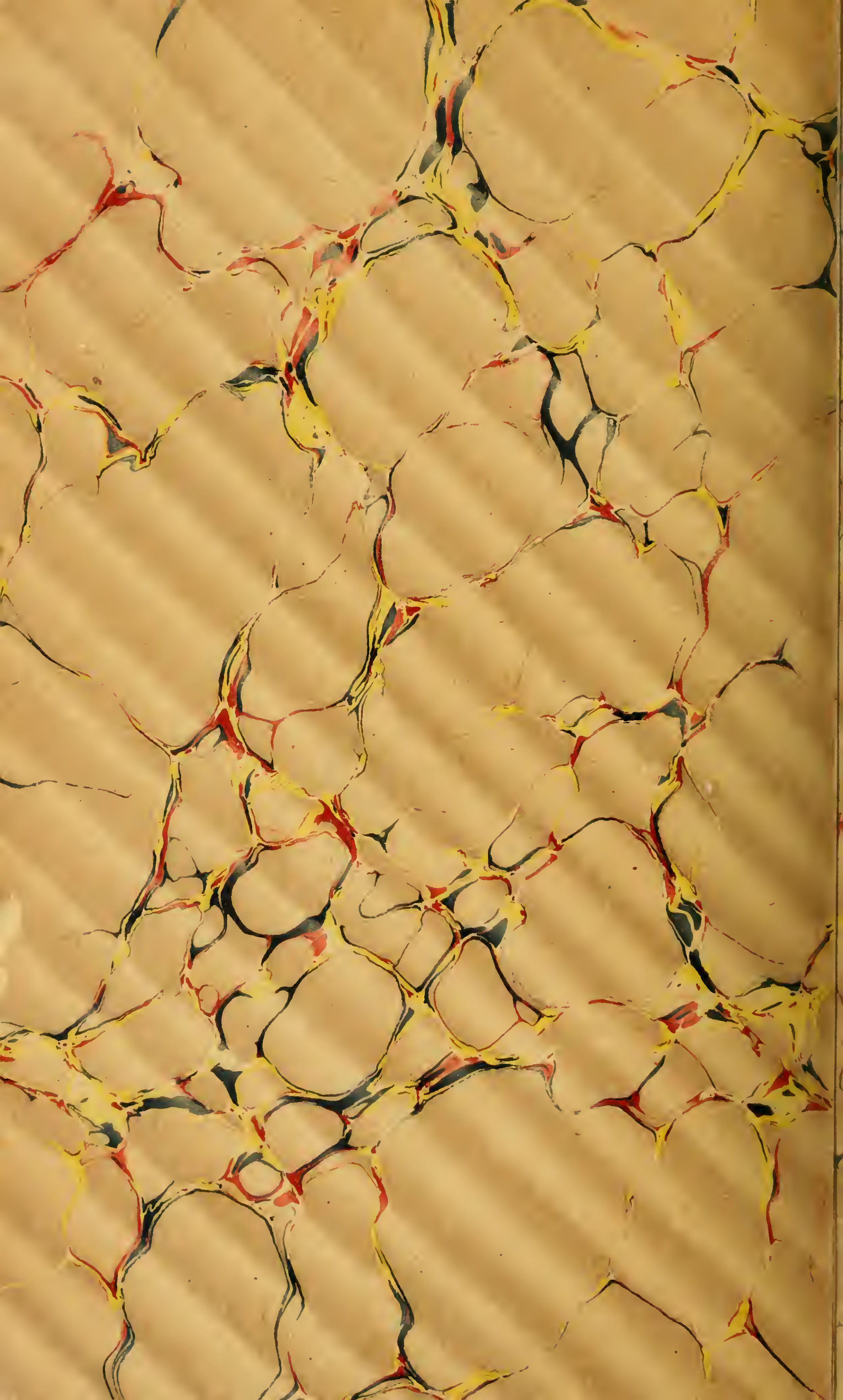
F

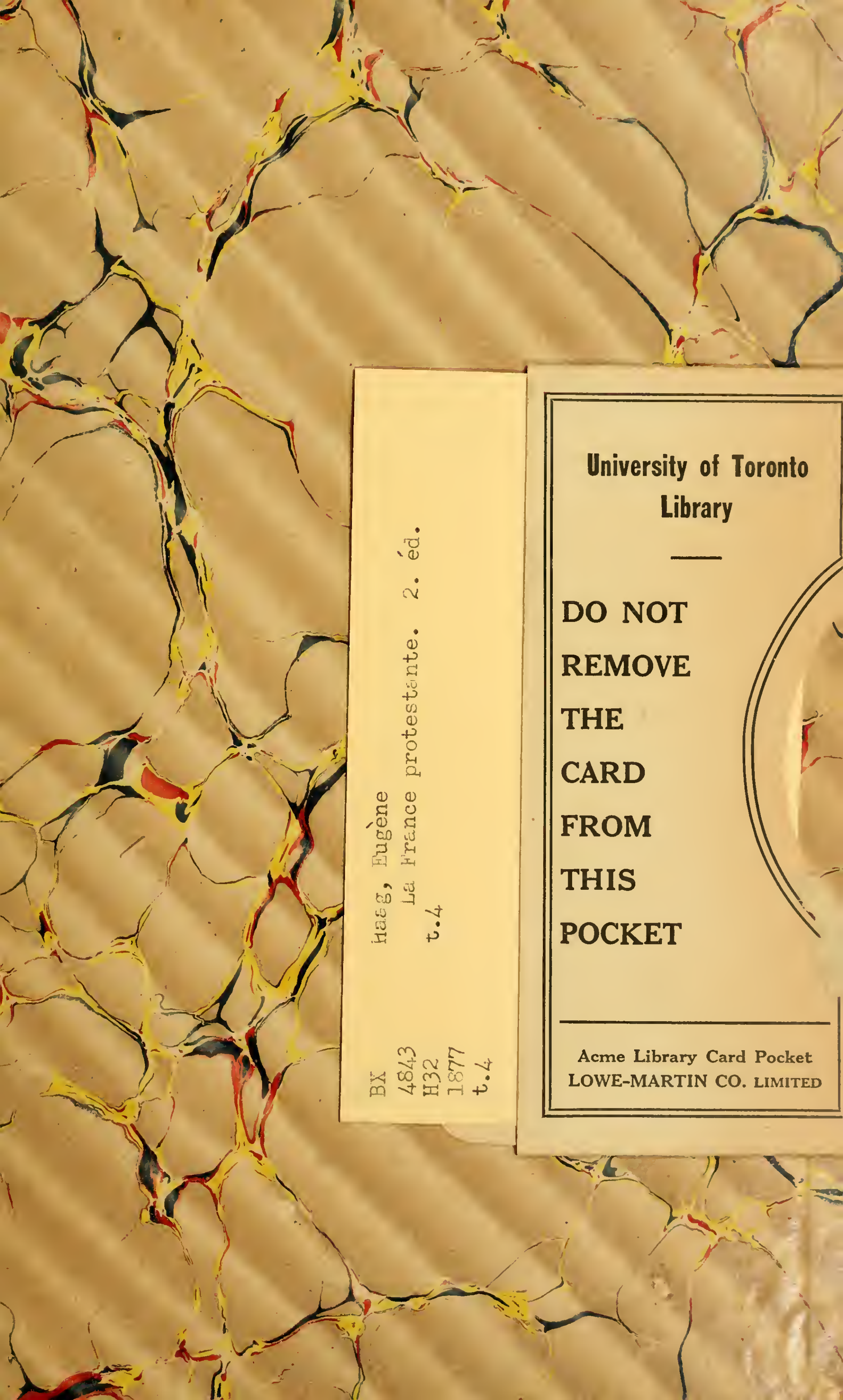
Q

R

S

T




BX
4843
H32
1877
t.4
Haag, Eugène
La France protestante. 2. éd.
t.4
University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

